DEUXIÈME ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME III

15 Octobre 1909 — 1er Avril 1910

Direction, Rédaction :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 0 fr. 60
Les Abonnements sont d'un an

Administration, Abonnements :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { France . 10 francs ; Etranger . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

Bibliothèque Saint Libère

http://www.liberius.net

EN ATTENDANT
LA VIE DE DOM GUÉRANGER

Les catalogues des librairies annoncent comme imminente la publication de la *Vie du T. R. P. Dom Prosper Guéranger, premier abbé de Solesmes.* Ce livre est attendu depuis de longues années par les catholiques de France; nous aurons sans nul doute l'occasion d'y revenir pour noter avec soin ce que l'auteur nous dira des luttes soutenues par l'ardent et redouté adversaire du libéralisme nous voudrions dès aujourd'hui rappeler aux lecteurs de cette revue quel homme fut Dom Guéranger, quel rôle il joua dans l'Eglise de France au XIXe siècle, quels principes le guidèrent et inspirèrent toute sa conduite.

C'est un fait assez curieux à constater qu'aujourd'hui encore, à trente-cinq ans de sa mort, il est rare d'entendre parler sans passion, ou même sans colère, de l'abbé de Solesmes. Pourtant, tous ceux qui ont eu à subir les coups du vaillant polémiste ont disparu depuis longtemps : ce n'est donc pas une rancune personnelle qui peut expliquer l'animosité de ses détracteurs, et on est bien forcé d'admettre qu'elle vient uniquement de ce que les erreurs qu'a combattues si vivement Dom Guéranger persistent encore et sont chères à beaucoup de nos contemporains. Il a eu beaucoup d'ennemis durant sa vie : il en a encore, et tel académicien de demain, célèbre par ses boutades irrévérencieuses, ne faisait qu'exprimer l'opinion d'un grand nombre en disant de lui : « C'est un bien vilain homme! » Le même censeur superficiel et injuste ajoutait . « Vous verrez que les Bénédictins n'oseront pas écrire sa vie. » La prochaine publication va donner un démenti au second de ces propos malveillants : il est certain d'avance qu'elle fera bonne justice aussi du premier.

Le tempérament de l'abbé de Solesmes, ses fortes études théologiques et historiques, son sens droit et éclairé, son discernement supérieur, son appréciation haute et sûre des dangers que, de son temps, courait la doctrine, le tenaient constamment sur la brèche et le rendaient intraitable sur les questions de principes. Or, on est sévère de nos jours pour les intransigeants. Depuis que la foi s'est affaiblie, on n'écoute pas volontiers ceux qui n'ont pas pris leur parti des diminutions de la vérité. Qu'un historien catholique se permette d'apprécier le protestantisme comme le lui ont fait connaître les ravages exercés par cette hérésie dans la vie des nations, il entendra crier haro sur lui de tous côtés, chacun lui reprochera son intolérance et la dangereuse inopportunité de sa démonstration. Toutes les raisons

sont bonnes contre ces gêneurs qui risquent de tout compromettre avec leurs imprudences et leurs audaces. Si quelqu'un songe à écrire — j'entends dans le sens catholique — l'histoire du jansénisme, ou simplement à raconter un épisode de cette histoire, il est accablé aussitôt d'une multitude de bons et sages conseils : « Mais laissez donc dormir ces vieilles querelles. Gardez-vous de les réveiller. Le jansénisme n'existe plus, personne même n'y songe de nos jours. Tous les jansénistes sont morts, et si tel professeur en Sorbonne s'affiche hautement comme leur disciple et leur admirateur, ne voyez là que pur dilettantisme Ne soyez pas sectaire; à quoi bon se faire des ennemis? Il faut être accommodant, il faut savoir demeurer bien avec tout le monde. »

Le jansénisme est mort et complètement oublié; mais n'est-il pas des morts qu'il faut qu'on tue? Et comment m'expliquerez-vous que les auteurs de nos manuels d'histoire lui sont si favorables? Comment se fait-il que tant de biographes des évêques du XVIII[e] siècle réservent toute leur bienveillance pour les prélats jansénistes, toutes leurs sévérités pour les orthodoxes? Pourquoi prend-on aujourd'hui occasion de Racine et de Pascal pour tenter de réhabiliter Port-Royal et d'écraser les molinistes?

Et s'il n'est pas permis d'affirmer fortement la vérité, d'écrire une histoire impartiale et vraie, s'il faut être accommodant à tout prix, on sera donc obligé de laisser sans réponse tel pamphlet qui, sous prétexte d'étudier *la France et Rome de 1700 à 1715*, semble avoir pour unique dessein d'outrager l'Eglise de Dieu? Il faudra entendre sans protester des paroles comme celle-ci : « L'Esprit de Port-Royal seul à présent reste debout, semblable au chêne puissant et robuste que la tempête n'a pu abattre, et qui n'attend que le retour du soleil pour étendre sur la terre ses frondaisons nouvelles. Viennent des temps propices, l'Esprit de Port-Royal étant l'Espérance, il deviendra le Salut, le Port bienfaisant et sûr à l'abri duquel, après l'orage qui sévit encore aujourd'hui, se réfugieront les générations prochaines! »

— « Mais oui, laissez cela sans réponse. Vous voyez bien que cela date de 1820 ou même d'avant la Révolution, et vient d'Utrecht en droite ligne. — Eh! non, cher Monsieur, je viens de le lire, tout à fait par hasard d'ailleurs, dans un livre édité à Paris, chez Honoré Champion, en l'an de grâce 1900, sous ce titre : *Le diacre Pâris et les convulsionnaires de Saint-Médard. Le jansénisme et Port-Royal*, par Paul Valet. Ouvrez à la page 64 et voyez si j'ai cité bien fidèlement : c'est la conclusion du livre. Me direz-vous encore que le devoir de l'historien catholique est de rester strictement objectif, de demeurer neutre, de faire de la *science indépendante*, d'exposer les faits sans plaider, sans apprécier et surtout sans *faire de théologie?* Alors je vous répondrai : Que les historiens de l'autre camp commencent! Pour

moi, je trouve infiniment dangereux de reculer ou de se taire quand on a raison. »

Dom Guéranger a reçu souvent, dans le cours de sa vie, des conseils dans le genre de ceux que nous venons d'imaginer : jamais il ne se laissa arrêter par eux, même lorsqu'ils lui venaient de haut. Il estimait que céder sur un point, quand on n'est pas autorisé à le faire, équivaut à céder sur toute la ligne. Mgr Dupanloup disait un jour de lui : « L'abbé de Solesmes connaît la théologie, moi je connais le monde. » Le mot est profondément vrai. Non pas certes que Dom Guéranger ignorât les règles du bon ton. « Homme de lutte et de réaction, nous dit Mgr Pie dans sa magistrale oraison funèbre, on retrouve chez lui, jusque dans les conflits les plus ardents et les contradictions les plus énergiques, ce tempérament de langage et ces accents de modération qui décèlent la force en même temps que la courtoisie. » Mais il est incontestable aussi qu'il ne consentit jamais à réduire l'exposé de la doctrine, à limiter l'enseignement de la vérité à la mesure que le monde consentait à accepter, que dans tout le cours de sa carrière il eut toujours présentes ces deux maximes essentielles posées par saint Benoît à la base de sa spiritualité : Se rendre étranger aux manières de faire du monde, ne rien préférer à l'amour de Jésus Christ, *a sæculi actibus se facere alienum, nihil amori Christi præponere.*

Et c'est par ce côté surtout, il me semble, que la vie de Dom Guéranger intéresse grandement l'histoire de l'Eglise. Il est incontestable qu'après le terrible assaut que la doctrine révélée a eu à subir à la fin du XVIIIe siècle, à la suite même des défaillances singulières de ce qu'on appelle le grand siècle, il fallait, après le règne des philosophes et des révolutionnaires, proclamer bien haut la vérité surnaturelle, et la vérité surnaturelle sans alliage. L'homme a toujours besoin de savoir qu'il est fils de Dieu, et il a besoin surtout qu'on le lui dise; il a besoin de savoir que le baptême l'a transformé, il a besoin d'entendre parler de Jésus-Christ et de l'Eglise, de savoir que Dieu est quelqu'un, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu, que l'Eglise n'est pas une société comme les autres, qu'elle est d'institution divine, qu'elle est le corps mystique de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quand le Seigneur reviendra, s'Il trouve un reste de foi sur terre, Il le devra à ceux qui auront parlé haut et ferme de cette doctrine surnaturelle. Dom Guéranger fut de ceux-là.

Et il ne suffit pas d'en parler, il faut encore en parler exactement. Il y a longtemps qu'on a remarqué qu'à la suite de toutes les hérésies nettement dessinées, après qu'elles ont été réduites et terrassées, se présente toujours, mitoyenne entre la vérité et l'erreur, honteuse, louche, hésitante, une hérésie plus dangereuse que la première, parce qu'elle est moins saisissable, qu'elle forme une cote mal taillée, et

pourra surprendre les inattentifs, les imprudents, les amateurs de compromis. Après l'arianisme est venu le semi-arianisme; après le nestorianisme, l'adoptianisme; après l'hérésie d'Eutychès, le monothélisme; après le calvinisme s'est présenté le jansénisme. Après l'incrédulité brutale qui dit : Le *Seigneur n'étant pas venu sur terre, il* faut faire comme s'Il n'était pas venu, ce qui est parfaitement logique, vient le naturalisme qui dit : Le Seigneur est venu, mais tout de même il faut faire comme s'Il n'était pas venu; du moins il faut que socialement les choses se passent comme si le surnaturel n'existait pas.

Et après le naturalisme vient, avec des formes respectueuses, insinuantes, adoucies, le semi-naturalisme, appelons-le par son nom, le libéralisme. Il aborde les gens poliment : « Voyons, essayons de nous entendre : il y a toujours moyen. Diminuons un peu la vérité, et nous la rendrons ainsi supportable, nous la ferons accepter de tous, et alors quel immense profit! Faisons, au détriment de la vérité, une part à l'objection, passons un petit concordat dont la vérité fera tous les frais par un abandon de détail. Il faut bien tout de même donner sa place à l'erreur : elle a ses droits après tout, comme la vérité a les siens. Si, entre la vérité et l'erreur, nous faisions un trait d'union, nous prenions un moyen terme, quelque chose qui fût un peu au-dessous de la vérité, nous pourrions nous y tenir bien plus fermement, nous serions moins en vue, moins attaqués, et tout serait sauvé. Ne crions donc pas si fort : Vive la vérité! Cela ne nous amènerait rien de bon. Sans doute nous ne crierons pas non plus : Vive l'erreur! mais nous dirons : Vivent les transactions! vivent les compromis et les accommodements de tout genre! »

Œuvre odieuse de gens qui ne savent pas que la vérité ne peut souffrir qu'on transige avec elle, qu'elle n'a nul besoin d'une nouvelle édition expurgée! Et dire que ceux qui s'engagent sur ces pentes périlleuses sont souvent de bonne foi — ce qui ne veut pas dire qu'ils ont beaucoup de foi! On peut s'en attrister ou s'en indigner selon les tempéraments : on n'a pas le droit de demeurer indifférent devant un tel spectacle. Comment! le Fils éternel de Dieu est venu nous apporter la vérité, *agnitionem veritatis*, dit Tertullien. Et au bout de quelques siècles, des hommes iront Lui dire : « Ah! c'est bien vieux, cela, Seigneur, c'est aujourd'hui tout à fait démodé. Si Vous maintenez dans son intégrité votre enseignement, personne n'ira plus à Vous. Est-ce que Vous ne permettrez pas que nous modifiions un peu tout cela, que nous façonnions un petit christianisme adouci et édulcoré à l'usage des chrétiens du XIXe et du XXe siècle? Notez que c'est un service que nous Vous rendons, Seigneur, à Vous et à votre Eglise, quand nous voilons, quand nous déridons ainsi la face désormais trop austère de votre Evangile. »

C'est à démasquer cette double forme du naturalisme, la forme

brutale et la forme insidieuse, l'incrédulité et le libéralisme, que s'est employée dans ses grandes lignes la vie de l'abbé de Solesmes. Avec ce discernement vraiment surnaturel et ce tact exquis puisé dans la prière et les longs rapports avec Dieu, il perçut le danger, il vit quel était le point de la foi le plus attaqué, le plus considérable, quel était le côte le plus indispensable à défendre, le sujet le plus opportun à traiter, celui dont le siècle avait le plus besoin, et sa doctrine eut dès lors cette intention unique : *affirmer le surnaturel.*

C'est là ce qui fait l'admirable unité de cette vie. Qu'est-ce donc en effet que l'*Année liturgique,* sinon la vie et la sève *surnaturelle* puisées à leur vraie source et pénétrant les individus, la doctrine reprenant les âmes et les replaçant sous la direction de l'Eglise, restituant à chacun son aliment surnaturel? Qu'a donc voulu l'abbé de Solesmes dans la longue polémique qu'il soutint contre le livre de M. de Broglie, sinon réagir contre le naturalisme dans l'histoire, contre cette atténuation calculée de l'action miraculeuse de Dieu dans le gouvernement des choses humaines, et réveiller par un coup de clairon retentissant ceux qui permettaient qu'on écrivît l'histoire de l'Eglise comme si Jésus-Christ n'était rien pour elle?

Sans trêve ni merci il a pourchassé aussi le libéralisme dans l'Eglise. Chacun sait la part considérable qu'il prit dans la préparation et dans la tenue même du Concile du Vatican. Il est incontestable que l'on avait perdu dans un certain milieu la conception et la notion vraie de l'Eglise, qu'on méconnaissait son caractère, car enfin on y trouvait des hommes pour oser dire que l'Eglise devait, elle aussi, avoir son 1789, pour oser parler de conciles décennaux, d'une sorte de parlementarisme appliqué à l'Eglise de Dieu, pour oser soutenir que le Souverain Pontife était soumis à l'adhésion de ses fils dans l'épiscopat. Il y eut, au sein du concile et au dehors, des luttes passionnées; mais aussi il ne s'agissait de rien moins que de la reconnaissance solennelle du surnaturel dans la société, et se figure-t-on ce qu'eût été ce concile, si la révolution liturgique et l'action incessante de l'abbé de Solesmes n'avaient au préalable tourné vers Rome et ramené à Pie IX les évêques de France et le peuple chrétien tout entier? Sera-t-il exagéré de dire que le concile eût couru grand risque d'être une cohue passionnée, une sorte d'Etats Généraux de l'Eglise? Et lorsque Dieu voulut que, par son livre *De la monarchie pontificale,* l'abbé de Solesmes intervînt dans la discussion, comme il avait fait dix-huit ans auparavant pour l'Immaculée Conception, ne fut-ce pas une attention délicate et tendre de la part du Seigneur qui voulut lui permettre de cueillir de ses mains ce fruit dont il avait lui-même procuré la maturité?

Ce n'est pas ici le lieu de parler de la restauration de la vie monastique : il n'y aurait d'ailleurs qu'à citer la première partie du discours de Mgr Pie, et il nous serait facile de retrouver dans la conception

si haute et si franche de la vie religieuse qu'eut l'abbé de Solesmes, le même sens du surnaturel, le même souci de le proclamer.

Il ne faudrait pas croire, sous peine de tomber précisément dans l'erreur que Dom Guéranger a combattue si énergiquement toute sa vie, qu'une telle action dans l'Eglise de Dieu puisse être attribuée au génie naturel, à l'intelligence lumineuse d'un homme aidé par une association puissante, servi à souhait par un vigoureux tempérament de polémiste. Non, croyez-en l'Ecclésiastique : *Quam magnus, qui invenit sapientiam et scientiam! sed non est super timentem Dominum.* C'est l'amour de Dieu qui demeure toujours le principe premier. Pour agir vraiment dans l'Eglise, pour y exercer une action durable, une action féconde, une action surnaturelle, pour y être un grand homme, il faut être un saint, il faut confesser Dieu par sa vie et sa vertu éminente. Ce qui seul pèse aux yeux de Dieu, c'est la foi et c'est la charité. Pour déplacer l'axe des volontés humaines, pour imprimer une direction nouvelle à la société entière, pour faire rétrograder l'ennemi, pour transporter et élever les âmes vers Dieu, pour bâtir une institution qui dure, il faut un bras de levier qui soit surnaturel, qui pèse sur le centre divin où toutes choses se dénouent, il faut la sainteté. Sans elle on ne fera qu'un vain bruit.

Au commencement du siècle dernier, l'Eglise de France souffrait de la Révolution, du Concordat, du gallicanisme, du jansénisme, du libéralisme Avant la fin de sa vie, l'abbé de Solesmes eut la joie profonde, suprême récompense de ses dures labeurs, de voir les liturgies privées s'évanouir, la sève de la vraie piété circuler à nouveau chez le peuple chrétien, la liturgie romaine et son commentaire s'étendre partout, de voir définis les deux dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité pontificale, d'assister au triomphe de l'Eglise romaine, à la déroute universelle de tous les systèmes particuliers. Et tout cela est dû en grande partie — c'est le Souverain Pontife Pie IX qui l'a proclamé — à l'intervention d'un moine qui, humblement, priait et écrivait. Il écrivait peu, il priait beaucoup. Il ne se répandait pas dans le monde et ne sortait qu'à regret de son monastère; il travaillait seul, n'ayant jamais trouvé autour de lui de soutien, d'appui, d'aide efficace; comme tous les grands ouvriers de Dieu, il fut un signe de contradiction, et les obstacles venus du dehors et les souffrances domestiques ne lui furent point épargnés. Où sont dans tout cela les moyens humains? Quelles ont été les armes de ce vaillant serviteur de l'Eglise, sinon la prière continue, l'exercice d'une foi virile et d'une absolue confiance en Dieu, l'amour de sa vie monastique et la pratique fidèle de ses vertus? Car à celui qui avait trouvé dans son cœur et dans sa foi le moyen de régénérer le peuple chrétien, de l'initier à la prière de l'Eglise, de restaurer l'antique et vénérable liturgie romaine, de rattacher au centre de l'unité catholique la

chrétienté oublieuse de Rome, Dieu donna encore de retrouver, en remontant plusieurs siècles, les saines traditions monastiques et de les établir pour jamais.

Je ne sais pas s'il y a dans l'histoire de l'Eglise beaucoup d'exemples d'une révolution aussi profonde, aussi étendue, aussi complète, accomplie dans le silence d'un monastère, accomplie en si peu de temps, avec autant d'ensemble et d'élan, par des moyens si simples et en apparence si disproportionnés avec le but à atteindre. Mettre en lumière cette œuvre d'un docteur et d'un saint, il y avait là, pour l'auteur de la *Vie de Dom Guéranger*, matière à de belles et fortes pages : attendons son livre.

Paul DASNAN.

L'ÉGLISE DE FRANCE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1)

Après ce que nous avons déjà dit de l'ouvrage du P. Lecanuet : *L'Eglise de France sous la troisième République* (2), on ne sera pas surpris d'apprendre qu'il constitue, en définitive, une longue critique de la politique de Pie IX, une critique aussi des catholiques les plus militants de l'Assemblée nationale, une critique enfin de la polémique de l'*Univers* d'alors.

La troisième République étant née en 1870, l'auteur prend l'Eglise de France là où elle était au début de cette année tragique, c'est-à-dire à Rome, au Concile du Vatican, et commence naturellement par un portrait du grand Pape qui avait convoqué ce Concile. A nous qui avons aimé tendrement ce Pontife incomparable, qui avons pénétré et goûté ses immortels enseignements, qui avons admiré son intrépidité dans la défense de la vérité et de la justice, qui avons tressailli au spectacle de sa bonté souveraine, il semble qu'il y ait une sorte d'ingratitude et d'impiété dans les reproches ou seulement dans les réserves que l'auteur mêle aux éloges de ce portrait; il faut cependant le citer, puisqu'il donne la clef de tout l'ouvrage :

Pie IX est âgé de soixante-dix-huit ans, et règne depuis 1846. Son pontificat a été fort tourmenté. Chassé de Rome en 1848, après une tentative malheureuse de gouvernement libéral; rétabli par la France l'année suivante, il s'est montré dès lors l'adversaire irréconciliable du libéralisme sous

---

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, numéros des 15 juin et 15 août 1909.

2. Paris, Poussielgue, 1907.

toutes ses formes. Désormais, plus de transaction, plus de concessions d'aucune sorte. En toute rencontre, dans ses discours et dans ses brefs, mais surtout dans l'Encyclique *Quantà curà* et le *Syllabus*, il a condamné les libertés modernes. Son idéal serait de ramener le monde au régime du moyen âge, à ces époques de foi où, soi-disant, le pape et les rois, étroitement unis, gouvernaient les peuples selon l'esprit de l'Evangile. Mais, à supposer que cet état de choses idéal se soit jamais rencontré, le retour en est-il possible? N'est-il point permis de se demander si Pie IX a toujours eu une juste idée des vrais intérêts de l'Eglise, de son avenir et de ses dangers dans les temps modernes? Peut-être s'est-on trop hâté de l'appeler Pie IX le Grand; mieux eût valu le nommer Pie IX le Bien-Aimé. Aucun pape, en effet, ne fut si populaire. Ses épreuves, — il a vu l'une après l'autre les provinces de son Etat arrachées à son pouvoir par la Révolution, — la sainte énergie avec laquelle il défend non seulement ses droits, mais les droits des opprimés contre la force et l'injustice, sa pureté angélique, sa profonde générosité, son accueil empreint de simplicité et de bonne grâce, et surtout son éloquence familière et fascinatrice lui ont conquis tous les cœurs catholiques.

Dans cette mixture hétéroclite, où la chaleur de l'éloge prétend faire oublier la témérité de la critique, il y a trois reproches.

Le troisième n'est qu'une boutade infirme : proposer l'épithète « Pie IX le Bien-Aimé » au lieu de « Pie IX le Grand », c'est faire entendre que la popularité extérieure de Pie IX dépassa son mérite intrinsèque, mais c'est prouver, du même coup, que, si ce Pontife a « conquis tous les cœurs catholiques », il en est un au moins, celui du P. Lecanuet, qui sait se dérober à une excessive fascination.

Le second reproche, celui de n'avoir pas toujours eu « une juste idée des vrais intérêts de l'Eglise », trouve sa condamnation dans un document bien connu du pontificat suivant, à savoir la lettre de Léon XIII au cardinal Guibert, du 17 juin 1885, où nous lisons :

Dans le gouvernement général de l'Eglise, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les Pontifes, il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que, selon le temps et les autres circonstances, il juge la meilleure. En cela il est le seul juge, ayant sur ce point non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité, d'après lesquels il convient que se règle sa sollicitude apostolique.

C'est là un jugement dont le P. Lecanuet ne récusera, pensons-nous, ni l'autorité ni l'opportunité historique, car, si cette lettre de Léon XIII eut pour objet de censurer les critiques qu'on présumait contenues dans une lettre du cardinal Pitra, ne sommes-nous pas fondés à l'invoquer *a fortiori* contre toutes les récriminations auxquelles le P. Lecanuet se livre quand il s'agit de la politique de Pie IX?

Reste le premier reproche, celui d'avoir « condamné les libertés modernes » et voulu « ramener le monde au moyen âge ». Ici encore, c'est par des actes de Léon XIII que nous vengerons Pie IX contre le P. Lecanuet. S'agit-il du *Syllabus?* Loin de tenir ce mémorable do-

cument pour inexistant ou pour regrettable, Léon XIII, à diverses reprises, et notamment dans l'Encyclique *Libertas præstantissimum*, c'est-à-dire précisément dans l'Encyclique sur « la liberté et les libertés », se réfère au *Syllabus* de Pie IX, et en cite certaines propositions en note. S'agit-il du moyen âge? Nous prions le P. Lecanuet de se reporter à une autre Encyclique de Léon XIII, à celle qui traite de la Constitution chrétienne des Etats, et s'ouvre par les mots : *Immortale Dei* . il y trouvera un paragraphe dont les premiers mots sont : *Fuit tempus quo sapientia christiana regeret civitates*... « Il y eut un temps où la philosophie chrétienne gouvernait les sociétés.. » Et il n'est pas superflu de rappeler que ce paragraphe fut, pour Mgr d'Hulst, une lumière : dans une brochure que le célèbre recteur de l'Institut catholique de Paris publia peu de temps après l'Encyclique *Immortale Dei*, c'est-à-dire au début de 1886, il avoua fort loyalement que, jusqu'alors, il n'avait pas pensé que les catholiques dussent revendiquer le moyen âge comme une époque conforme à l'idéal chrétien, et il ajouta que l'Encyclique l'arrachait à cette erreur.

Aussi bien, si le P. Lecanuet rejette cet idéal-là, quel est celui qu'il accepte? Dans le moyen âge, dans « ces époques de foi où, soi-disant, le pape et les rois, étroitement unis, gouvernaient les peuples selon l'esprit de l'Evangile », que trouve-t-il à redire? Et sur quoi, tout d'abord, porte son amphibologique « soi-disant »? Est-ce sur l'union du pape et des rois, est-ce sur le caractère évangélique du gouvernement d'alors? Si le pape et les rois n'étaient que « soi-disant » unis, c'est que déjà les méthodes « libérales » commençaient à prévaloir : alors, n'est-ce pas pain bénit pour le P. Lecanuet? Si c'est le caractère de la politique d'alors qui n'était que « soi-disant » évangélique, n'accuse-t-il pas Pie IX, et après lui Léon XIII, de s'être mépris sur ce qui est vraiment évangélique et sur ce qui ne l'est que « soi-disant »? Mais encore, dans tout cela, qu'est-ce donc qui le scandalise? est-ce l'union étroite du pape et des rois, est-ce l'esprit de l'Evangile? Il ne le dit pas, et conteste seulement la possibilité du « retour » de cet « état de choses idéal. »

Eh! sans doute, si l'on parle du retour aux conditions matérielles de la vie courante au milieu desquelles évoluait la société du moyen âge, il n'est au pouvoir ni dans la pensée de personne d'y retourner; mais, s'il s'agit de revenir à « l'esprit de l'Evangile » qui « gouvernait les peuples » sous « l'union étroite du pape et des rois », non seulement on peut défier le P. Lecanuet de proposer comme prêtre catholique et comme religieux, un autre objectif aux aspirations de ses lecteurs, mais encore ce retour nécessaire est parfaitement « possible »; nous dirons même qu'à plus d'un symptôme, ce retour s'opère sous nos yeux. Désormais, en effet, l'inanité des chimères libérales, l'inconsistance de la phraséologie moderniste, la soif de réalités satisfaisantes pour l'esprit et le cœur, entraînent chaque jour un plus

grand nombre d'esprits vers un état de choses où une autorité politique forte et consciente d'elle-même rendrait toute sa liberté à l'autorité religieuse redevenue souverainement indépendante en toute sa sphère. Et ce mouvement de retour positif aux meilleures données du patrimoine traditionnel de l'Europe chrétienne ne s'avère pas seulement en France, il s'observe aussi plus ou moins chez tous les peuples de cette Europe : on en pourrait donner des exemples frappants.

Quant à savoir si ce stade rénové vers lequel nous marchons ressuscitera ou non le moyen âge, il est, ce nous semble, oiseux de le rechercher. Ce qui est sûr, c'est qu'on y verra s'épanouir, dans une réalisation qui fera la surprise des contemporains du P. Lecanuet, toutes les doctrines qu'énoncèrent l'Encyclique *Quantà curà* et le *Syllabus* de Pie IX, et que ce jour-là Pie IX, sans cesser d'être « le Bien-Aimé », méritera d'autant plus de s'appeler « le Grand », qu'il aura été, en toute vérité, Pie IX le Prophète et, par une intuition merveilleuse, Pie IX, le définitif Rénovateur..

L'histoire de la proclamation de l'infaillibilité pontificale est résumée à la suite de ce portrait. L'attitude respective des divers groupes s'y trouve assez exactement décrite, encore que certaines épithètes malicieuses laissent percer malgré tout la partialité de l'auteur. Il a d'ailleurs la prudence de s'incliner devant la décision conciliaire, dont il se garde même de soutenir l'inopportunité, se bornant à marquer l'activité que Mgr Dupanloup déploya au service de cette dernière opinion, et prenant soin de prévenir toute impression fâcheuse en citant quelques lignes où l'évêque d'Orléans atteste n'avoir au cœur que l'amour ardent de Jésus-Christ.

Il cite aussi une lettre de Mgr Guibert, archevêque de Tours, contenant une fâcheuse appréciation de l'ensemble des directions doctrinales de Pie IX, mais il cède pour tout de bon à sa préoccupation personnelle en faisant état de lettres où Mgr Freppel, avant sa nomination à l'évêché d'Angers, aurait manifesté des préférences libérales assez accusées. Le P. Lecanuet insiste pour certifier ces citations inédites, et nous le croyons sans peine, car nous ne les avons trouvées, ni chez le P. Cornut, ni chez aucun des biographes de l'illustre prélat. Elles prouvent simplement la droiture de celui dont elles émanent, et qui ne fit point difficulté de revenir à la vérité intégrale avec une franchise qu'attestèrent plus de vingt années de luttes dont la vaillance reste inégalée.

Quant à lier ce changement de front à nous ne savons quel désir de la mitre, ce serait là une insinuation que le P. Lecanuet n'a pas osé directement produire, tant le désintéressement de Mgr Freppel est au-dessus d'un tel soupçon. Cette observation doit s'étendre à ce que l'auteur dit plus loin de la succession de Mgr Darboy. Que Pie IX ait pu désirer que l'archevêché de Paris échût à Mgr Freppel, il n'y

a là rien d'invraisemblable; mais que l'évêque d'Angers ait tenté quoi que ce soit pour vaincre la répugnance de M. Thiers à un tel choix, le P. Lecanuet ne peut en administrer la preuve. Aussi se borne-t-il (pp. 127 et 128) à écrire que Mgr Freppel éprouva du « dépit » de n'être pas élu député à Paris aux élections de juillet 1871 : le mot « dépit » doit simplement faire place à celui de « pitié » pour les intrigues libérales qui, avec l'appui de M. Thiers, firent échouer le grand évêque, encore que son nom déjà glorieux eût réuni 84.000 voix.

Sur la conduite du clergé catholique pendant et après la guerre franco-allemande, le P. Lecanuet ne pouvait qu'unir son témoignage à celui de tous les écrivains qui ont célébré cette conduite avec une admiration enthousiaste. Par quel besoin de dénigrement, cependant, l'auteur a-t-il cru devoir justifier pour sa part le *monachus monacho lupissimus*, en parlant des jésuites en ces termes d'une impuissante perfidie :

Les jésuites ont droit à une mention spéciale. Ils ne manquent point cette bonne occasion de chercher à surpasser les autres. On les trouve partout, *intriguant pour faire le bien, ambitieux de se sacrifier*..

Nous ne savons si le martyre des jésuites immolés par la Commune fut aussi une « bonne occasion » cherchée pour « surpasser » quiconque. Mais une « intrigue » de ce calibre, une « ambition » de cet acabit méritent mieux que ce persiflage réfléchi; et c'est le cas de dire : *non omnibus licet*. Chose curieuse! Quand, à propos de la répression sanglante qui suivit la Commune, l'auteur rencontre la calomnie par laquelle un Debidour accuse l'Eglise d'avoir poussé à cette répression et d'en avoir inspiré les excès, le P. Lecanuet ne réfute cet adversaire qu'avec d'infinies précautions. De même il s'empresse de citer largement l'adresse de condoléances envoyée au Chapitre métropolitain de Paris, après le meurtre de Mgr Darboy, par le Consistoire israélite : pour les écrivains libéraux, l'hommage des dissidents semble toujours de meilleure prise que celui des amis, même quand ceux-là ne sont pas à l'abri de toute responsabilité dans l'immolation de la victime à laquelle est rendu l'hommage. Dans l'espèce, en effet, il est plus que légitime d'attribuer l'effervescence communaliste et les sauvageries qu'elle déchaîna, comme le fruit de la propagande anticléricale exercée par les journaux libéraux du second Empire : or, le Consistoire israélite avait-il été l'adversaire de ces journaux, ou leur commanditaire?

De l'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871, le P. Lecanuet fait l'éloge qui convient. Et il a cent fois raison quand il observe : « Si elle eût trouvé pour la diriger un homme supérieur, que n'eût-elle pas fait? » Seulement, par une inadvertance qui surprendra, quand il a constaté qu'en cette assemblée il y avait une majorité catholique,

et que, quand il s'agissait d'une question religieuse, tous se mettaient aisément d'accord, il déclare : « Leur chef était sans contredit l'évêque d'Orléans. » Celui-là manquera-t-il à la logique qui conclura que l'évêque d'Orléans n'était pas « un homme supérieur », lui qui dirigeait la majorité, laquelle à son tour dirigeait l'Assemblée? Sans insister sur ce point, disons que, ce qu'il faut rechercher avant tout, c'est si cette influence, plus ou moins entière, de Mgr Dupanloup, fut profitable ou dommageable aux intérêts généraux, même aux intérêts religieux du pays.

Qu'il s'agisse de l'affaire des pétitions en faveur du Pape prisonnier, ou de la seconde série de pétitions hostiles à l'ambassade près le Quirinal, ou de l'interpellation sur l'affaire de l'*Orénoque*, ou de la restauration de la monarchie, ou même de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, l'impartial examen des interventions oratoires ou extraparlementaires de Mgr Dupanloup le montre constamment appliqué à *minimiser* l'affirmation catholique, soit dans l'espoir d'avantages qui en fait ne vinrent point, soit dans la crainte de maux dont aucun ne fut évité, soit surtout dans le dessein de gagner à sa cause, parmi ses adversaires ou parmi les neutres, d'autant plus d'adhérents qu'elle perdait de force propre et de consistance intrinsèque. Au lieu de rappeler ces dispositions fâcheuses, le P. Lecanuet donne cette explication :

La défiance de Rome à son égard, les attaques incessantes de l'*Univers* et du parti intransigeant, paralysèrent souvent ses efforts et rendirent sa tâche particulièrement pénible.

Pour juger ce que valent ces raisons, il suffit de comparer ce que Mgr Freppel fit à la Chambre des Députés de 1880 à 1891, à ce que Mgr Dupanloup avait fait à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876. Vit-on jamais l'évêque d'Angers attribuer les difficultés de sa tâche aux attaques du parti libéral, ou de la *Défense* et du *Français*, et surtout à la défiance de Rome, encore qu'on assurât volontiers que Léon XIII goûtait peu Mgr Freppel?

Laissons ces misères, et élevons le débat. A la mort de M. Thiers, le 4 septembre 1877, Edmond About raconta, dans le *XIXe Siècle*, qu'à l'époque des difficultés franco-piémontaises nées des pétitions catholiques en faveur du pouvoir temporel, les ministres italiens l'avaient prié, lui About, de traiter avec M. Thiers la question de l'*Orénoque*, et M. Thiers lui avait répondu, de « sa voix grêle mais énergique et lumineuse » :

Mon ami, vous pouvez écrire à M. Visconti-Venosta que je suis en France un vieux monarchiste rallié à la république, et en Italie un vieux séparatiste rallié à l'unité.

Cette citation, que le P. Lecanuet fait lui-même, met à nu toute

la duplicité du vieillard retors que l'Assemblée nationale supporta près de trente mois à la tête de la France, alors que tout lui criait, non seulement de se défier de sa prodigieuse rouerie, mais encore, de donner, au pays, toute affaire cessante, un gouvernement digne de ce nom, conforme à la fois à la tradition, à l'intérêt national, et aux préférences de l'immense majorité des membres qui la composaient. A quoi bon, faute d'un pouvoir tutélaire qui les gardât, donner aux libertés religieuses et scolaires l'essor qu'on écrivit dans la loi ? Or, non seulement l'Assemblée ne pourvut pas à ce soin primordial, et s'en laissa détourner par Mgr Dupanloup entre autres, mais elle ne fit même pas une loi électorale qui fût marquée au coin du bon sens ! Trente mois durant, elle n'eut d'autre souci que d'éviter de faire à M. Thiers « nulle peine, même légère », et Mgr Dupanloup, particulièrement, porta très loin cette préoccupation ! C'est cela, bien plus que la polémique d'ailleurs si brillante de Louis Veuillot, bien plus que les susceptibilités du reste légitimes de l'extrême droite, qu'il faut dénoncer, si l'on veut apprécier équitablement les louables mais stériles efforts de la meilleure Assemblée que la France ait eue au cours de son histoire.

Paul TAILLIEZ.

UN DOGME DE 89

L'un des plus grands penseurs du XIX[e] siècle, Blanc de Saint-Bonnel, a écrit : « Reconstruire aujourd'hui la société, c'est mettre à bas la Révolution, c'est renverser les idées mensongères qu'elle a instituées. » Parmi ces idées mensongères qu'un autre sage, Le Play, appelait « les faux dogmes de 89 », il en est une qui a jeté des racines si profondes et si vivaces dans nombre d'esprits, que l'en extirper est une œuvre perpétuellement à reprendre : c'est — qu'on me passe la trivialité de l'expression, — une sorte de chiendent politique et social. Il s'agit de l'égalité. Entendons encore Blanc de Saint-Bonnet : « Le fait de la société découle de celui de la liberté humaine. On peut la définir : *Une organisation donnée à cette liberté.* Or, une telle organisation est une hiérarchie. Dès qu'il y a société chez les hommes, c'est-à-dire usage de leur liberté, il y a développement de la nature humaine, inégal comme les volontés, conséquemment hiérarchique. » La Révolution a créé et mis en usage des mots qui sont autant de semences de dissolution sociale. Depuis plus d'un siècle, les rhéteurs et pseudo-philosophes, — et ils foisonnent, — saturent la France d'idées complexes et ambiguës dans le but de la dominer. Exploitant et dénaturant le sens vrai que ces idées renferment,

il les répandent sur une foule qui, trompée par d'habiles tours de prestidigitation, n'y voit que du feu, et les applique suivant un sens faux et nuisible. Ainsi de *l'égalité*. On prêche à la foule l'égalité, et l'on ne voit pas que l'égalité annoncée serait la destruction de la société humaine, — par l'abolition de la hiérarchie. — Ceux-là mêmes qui ont ou qui s'attribuent la mission d'enseigner le peuple, n'ont pas toujours, sur ces sujets précis et délicats l'exactitude et l'exactitude voulue — et plusieurs — inconsciemment je le veux bien — pour ne pas avoir saisi dans sa plénitude et dans son intégrité une idée aux reflets multiples, et pour n'avoir pas — avant de parler ou d'écrire — tourné sept fois leur langue dans la bouche et leur plume dans la main — ne donnent à ceux qui les entendent et qui les lisent qu'une image brisée et déformée de la vérité. Je crains bien que ce ne soit — à beaucoup d'égards — le cas de M. Lugan, dans son opuscule : « *L'Enseignement social de Jésus.* » M. Lugan est prompt à l'attaque, témoin sa critique de l'*Action française;* il est peut-être aussi trop prompt dans l'affirmation de certaines théories sociales : je crois, qu'ici et là, plus de réflexion et de maturité n'aurait rien gâté à la chose.

Je ne veux pas faire en détail la critique de l'œuvre de M. Lugan; il y aurait cependant bien des remarques utiles à faire, et nombre de notions boiteuses à redresser. Car — et c'est là une observation générale qui s'applique à tout le travail de l'auteur — en fait de doctrine il reste trop dans l'à peu près, dans l'imprécision — on ne se sent pas en confiance avec lui. — Mais, je veux simplement ici, examiner avec quelque soin ce qu'il dit dans le livre VI : *Jésus et l'Egalité.*

Tout d'abord, M. Lugan confesse son faible pour la *Déclaration des Droits de l'homme :* « Nous croyons, dit-il, évangéliques et chrétiennes ces paroles de la Déclaration de 1789. » Tous les hommes naissent et demeurent égaux en droit « — si l'on veut bien les entendre — », ajoute-t-il. Mais la question est précisément de savoir si, *prout jacent,* dans la dite Déclaration, et avec leurs antécédents et conséquents, dans le milieu qui les a vues éclore, suivant l'esprit des hommes qui les ont *déclarées,* on peut *bien* les entendre.

Et encore (p. 193) : « Que l'esprit de ceux qui préparèrent ou composèrent la « Déclaration des Droits » fût défiant à l'égard des révélations, nul ne songe à le nier. Mais il ne s'agit point de cela. Il faudrait prouver que les principes égalitaires énoncés par eux étaient radicalement opposés aux principes chrétiens, et que ni en droit, ni en fait, ils ne sauraient en découler... »

Deux paroles jugent ces principes malfaisants qui nous empoisonnent depuis plus d'un siècle. Pie VI, le pape martyr de la Révolution, comme Louis XVI en est le roi martyr, et dont les actes publics dans cette période troublée de l'histoire mériteraient d'être mieux connus,

a solennellement gratifié les droits de l'homme en les déclarant *jura religioni et societati adversantia*, « droits contraires à la religion et à la société. » Taine a traduit ces paroles sous une forme imagée et saisissante lorsqu'il a écrit : « Tous les articles de la Déclaration sont des poignards dirigés contre la société humaine, et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lame. » Je le sais, des casuistes subtils, des théologiens souples et complaisants — il a plu à M. Lugan d'ajouter une unité à ce nombre d'interprètes aux raisonnements alambiqués, — ont essayé de donner un sens acceptable, au moins tolérable à la Déclaration. Peine perdue, tours de force qui ne font que révéler la virtuosité de ceux qui les exécutent. L'interprétation la plus indulgente ne fera pas que la Déclaration ne soit un monument attestant solennellement le mépris pour la tradition religieuse et nationale d'un peuple, et l'expression à la fois ridicule et funeste de l'individualisme le plus outré. Riverol, qui a assisté à sa naissance, l'appelle avec raison la « Préface criminelle d'un livre impossible », et pour Mallet du Pan, elle est « un symbole formulant les dogmes désolateurs de la Révolution. » — Ces jugements resteront, et il ne sera pas donné à la jeune autorité de M. Lugan et de ses amis de les casser.

Après avoir critiqué, sans le comprendre, dans son sens vrai et historique, un mot célèbre de Joseph de Maistre, l'auteur se lance en des considérations à la fois banales et confuses. Nous savons très bien que la nature humaine, considérée en elle-même, c'est-à-dire dans ses caractères spécifiques, est une et identique dans tous les hommes. Donc les droits qui en dérivent immédiatement — et qu'on appelle *innés* — sont les mêmes dans tous les membres de la famille humaine. L'identité de la nature humaine constitue l'égalité naturelle des hommes, comme hommes, et l'identité des droits qui naissent de cette nature forme l'égalité naturelle des droits qui appartiennent à tous les hommes, comme hommes. C'est pour cela que tous les hommes, en naissant, ont un égal droit à leur subsistance, à leur tendance vers le bien, et à la défense de cette subsistance et de cette tendance. En cela, il n'y a point de différence de personnes : tous les hommes ont donc des droits égaux, en tant qu'*hommes*, c'est-à-dire en tant qu'ayant la même nature.

Mais si la nature humaine est spécifiquement la même dans tous les hommes, il en est autrement des caractères *personnels, domestiques, sociaux*, qui ne sont pas les mêmes en chaque homme. Les individus, encore qu'ils aient la même nature, se distinguent les uns des autres par des différences empruntées à la personne et à sa position familiale ou sociale, et par là même dans l'ordre concret, les droits des hommes ne peuvent être identiques; ils doivent être inégaux. Si cette distinction philosophique d'*hommes* et d'*individus* vivant dans la réalité historique, avait été reconnue, on n'aurait pas discouru à tort

et à travers, comme on l'a fait surtout en ces derniers temps. « Tout est inégalité dans les individus, dit le P. Taparelli, qui a une autre autorité que nos démocrates contemporains, bien que leur nature soit parfaitement égale, l'égalité règne dans le monde abstrait et idéal; dans le monde réel l'inégalité est inévitable; on ne la détruira pas (1). » C'est ce qu'avait dit sous une forme pittoresque, Riverol, en parlant spécialement de la liberté. « Dire que tous les hommes *naissent et demeurent libres*, c'est dire qu'ils *naissent et demeurent nus*. Mais les hommes naissent nus et vivent habillés... »

Il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler ici les paroles du *Motu proprio* de Pie X, généralement empruntées aux Encycliques et aux Actes de Léon XIII.

I «La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, de même que sont inégaux les membres du corps humain; les rendre tous égaux est impossible et serait la destruction de la société elle-même. (Enc. *Quid apostolici muneris).*

II. » L'égalité des divers membres de la société *consiste uniquement* en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu leur Créateur, qu'ils ont été rachetés par Jésus-Christ, et qu'ils doivent, d'après la mesure exacte de leurs mérites et de leurs démérites, être jugés, récompensés ou punis par Dieu. *(Ibid.)*

III. » En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral. » *(Ibid.)*

Voilà la doctrine traditionnelle de la raison, du bon sens et de la foi. — Je ne dirai pas que M. Lugan y contredise ouvertement : je suis même assuré qu'au fond il pense très orthodoxement, mais il n'a pas toujours *sanorum verborum formam* — chose assez fréquente chez ses confrères démocrates chrétiens. — Ainsi il aime à employer, et avec une faveur marquée, le terme *égalitaire*. Qu'il ouvre le dictionnaire de Hatzfeld : *Egalitaire :* Qui vise à l'égalité complète (en politique). *Doctrines égalitaires. Politique.* »

Est-ce là ce que veut dire M. Lugan? Je ne lui en ferai pas mon compliment. Mais j'ai bien d'autres éclaircissements à lui demander.

« En ce monde et par delà, à tous est assignée une même fin. Pour l'atteindre, les moyens ne diffèrent pas : des devoirs sont imposés, et des droits octroyés... Avec des devoirs égaux, nous avons des droits

1. Taparelli. *Essai de droit naturel*, liv. II, c. III.

égaux. » — Est-ce bien sûr. Devoirs et droits égaux, cela est vrai quand il s'agit de ces devoirs et de ces droits qui découlent de la qualité d'homme — comme homme —; mais il n'en va plus ainsi lorsqu'il s'agit de *cet* homme, de *tel* homme, placé par la *réalité* des choses dans *telle* ou *telle* situation. En ce cas, qui est le cas concret, sur le fondement des devoirs et des droits égaux, s'édifie toute une superstructure de devoirs et de droits inégaux : devoirs et droits du père, du prince, du propriétaire, du patron, du fils, du sujet, du travailleur, etc., etc. Ne pas distinguer clairement et suffisamment l'ordre métaphysique et abstrait de l'ordre qu'on peut appeler concret, c'est s'exposer à tomber dans les plus dangereuses erreurs.

« Ayant même nature, même fin, mêmes devoirs et mêmes droits, les hommes sont substantiellement égaux. » Oui, avec les distinctions indiquées.

« Mais, ajoute l'auteur, Jésus ne méconnaît pas les multiples inégalités accidentelles qui les distinguent.. Jésus reconnaît aussi les inégalités sociales... Nous ne sommes pas pour lui des isolés. Il sait que pour mieux vivre, nous devons nous unir à nos semblables et former avec eux un corps organisé, d'une nature particulière qui s'appelle société. Or, dans ce corps, il y a des membres qui ont différentes fonctions. Jésus admet la hiérarchie...

« Mais, remarquons d'abord que cette valeur sociale et hiérarchique, ajoutée à l'homme, n'est conditionnée ni par la naissance, ni par la richesse... Elle est *personnelle.* » Voilà le grand mot lâché et nous retombons dans l'individualisme qui sied si bien à la démocratie. Est-ce que la naissance ne peut pas être appelée dans l'ordre politique, à fournir une base à l'hérédité du pouvoir, et, à ce titre, à constituer une inégalité très légitime? De même pour la richesse condensée dans la propriété, est-ce que la propriété bien acquise, bien réglée, n'est pas la source de devoirs et de droits spéciaux, et par conséquent d'une *inégalité?* M. Lugan, en proie à l'illusion démocratique, paraît oublier que l'organisation de la société est essentiellement une organisation de *classes* — je ne dis pas, qu'on y prenne garde — de *castes*, et qu'est-ce que la classe sinon un groupement organisé de personnes occupant des fonctions sociales identiques ou analogues, ce qui détermine une inégalité complexe d'état juridique, suivant la nature et le caractère de la fonction et de l'office exercés? — Il est clair que j'entends le mot fonction au sens organique, non administratif. Ainsi considérée, la classe revêt un caractère public, elle affecte directement l'intérêt des collectivités qui vont s'étageant de la simple commune à l'Etat lui-même, et déterminent ainsi dans la sphère sociale des inégalités qui correspondent à la multiplicité et à la diversité des fins. Il suit de là que les classes ne sont point des institutions mortes ensevelies dans les nécropoles de l'histoire, mais des éléments sociaux fondés sur la nature des choses — ce qui en

fait la pérennité — et s'adaptant aux diverses conditions des pays et des temps — ce qui en fait la variété. — L'expérience montre qu'en *tout temps et partout*, il a existé, groupés, des travailleurs, des artisans, des plébéiens, des bourgeois, des aristocrates, des gouvernants et des gouvernés, qui se partagent le travail social pour l'accomplissement des fins diverses vers lesquelles tend la société et qui sollicitent l'activité de ses membres. Reconnaître l'organisation et la fonction des classes, et travailler à leur maintien ou à leur restauration, c'est faire acte de penseur et de constructeur social; — mais alors, il ne faut pas nous dire que la valeur sociale et hiérarchique est uniquement personnelle.

Ce qui, à mon sens, égare en cette question, non seulement M. Lugan, mais encore d'autres *sociologues*, catholiques et bien intentionnés, c'est qu'ils n'ont pas une conception très précise de la diversité des *valeurs sociales*. On aime à employer des formules qui sont loin de clarifier les choses, et qui auraient besoin elles-mêmes d'être expliquées. On nous parle « d'égalité de personnes, d'équivalence fraternelle.. d'équivalence des agents humains »; on nous dit : « Nous sommes tous fils d'Adam... par conséquent, tous égaux d'une égalité de dignité. » Tout cela est, à tout le moins, très confus.

Equivalence signifie — l'étymologie le dit, et le dictionnaire de Hatzfeld qui fait autorité, le confirme, *égalité de valeur*. — *Equivalent, qui a même valeur*. — *Equivaloir*. — *Etre de même valeur*. — Or, il n'est pas exact d'affirmer que tous les hommes s'équivalent, personnellement, socialement, même surnaturellement; dès là, que l'on se place dans l'ordre concret, il n'y a pas égalité de valeurs. M. l'abbé Fontaine a très légitimement conclu : « C'est pourquoi « l'équivalence fraternelle, ou l'équivalence des agents humains, même surnaturelle », par la grâce, est une duperie. Cela n'existe et n'existera jamais, pas plus que « l'égalité de dignité des personnes. »

« Y avait-il équivalence fraternelle ou équivalence comme agent humain et apostolique, entre saint Paul et qui vous voudrez ? Saint Pierre était batelier avant d'être chef de l'Eglise : quand il fut investi du pouvoir des clefs, y avait-il « égalité de dignité », entre lui et tel pêcheur du lac de Génésareth qu'il baptisa ? »

M. l'abbé Lugan rapporte avec une tristesse indignée certains propos de ceux qu'il appelle *néo-monarchistes, néo-païens*, à savoir que : « l'inégalité s'étant toujours rencontrée, on doit l'accepter comme une loi fondamentale de l'état social et essayer de l'organiser »; qu'un esprit positif doit « répudier énergiquement au nom du principe les différences individuelles, tout régime d'égalité », car « il n'y a qu'un mot et qu'une idée à proscrire éternellement : c'est démocratie, c'est égalité. » Quoi qu'en pense et en dise M. Lugan, il n'y a rien à reprendre en tout cela; c'est le langage même du bon sens.

Un illustre sociologue catholique espagnol, qui n'a rien du *néo-païen*,

quoiqu'il ait été un des défenseurs les plus autorisés du traditionnalisme monarchique, M. Enrique Gil y Robles, professeur à l'Université de Salamanque, a écrit dans son remarquable *Traité de Droit public* : « Au droit, en appliquant à l'ordre juridique, les vérités de l'ordre philosophique, de recevoir, à titre d'axiome, cette proposition : que *tout homme doit être estimé et traité comme tel, suivant son légitime état juridique;* à chaque branche du droit, de fixer rationnellement et de traduire autant qu'il est possible, dans la loi positive, ce concept général, dans ses relations avec la variété des états privés et publics.

« Il suit de là, ajoute le savant auteur, que les erreurs touchant l'égalité humaine, viennent, ou, de ce que, en chaque homme, on ne tient pas compte de l'égalité de nature, de l'égale dignité humaine, ni de ce qu'on apprécie pas à leur valeur, les inégalités elles aussi naturelles et justes de chaque état, provenant des conditions et des circonstances qui entourent l'individualité humaine. Les premiers restreignent plus que de raison l'égalité; les seconds lui donnent une extension contraire au droit, et préjudiciable à la diversité de valeurs qu'exigent les différents états.

» Il suit de là aussi qu'il y a un *for* commun pour toutes les personnes, c'est-à-dire un droit formellement égal pour tous les états, et un *for* spécial pour chacun d'eux, et dont la légitimité est fondée sur l'harmonie entre le droit commun et le droit spécial. »

C'est ce qu'exprimait, sous une forme pittoresque, un homme d'Etat qui a été en Europe l'un des chefs les plus actifs de la restauration sociale catholique : Respect égal des droits différents, voilà dans quel sens il faut entendre l'égalité. Je ne pousse pas plus loin cette critique. Il y a, chez certains esprits, qui veulent s'employer à la *réforme sociale,* un déchirement, une sorte d'antinomie, une contradiction plus ou moins ouverte. Ils s'élèvent, et avec raison, contre l'individualisme, et d'un autre côté ils se laissent pénétrer par des idées qui sont la semence de l'individualisme; et ils retombent dans le libéralisme qui, suivant une parole profonde, « n'est pas une forme de gouvernement, mais la dissolution de tout gouvernement, et aboutit à détruire la nature humaine, tout en prétendant l'exalter. » En 1848 paraissait un ouvrage écrit par un homme de foi, et qui commençait par ces mots : « *La Révolution française est sortie de l'Evangile.* » *Sortie de l'Evangile?* « Oui, répond Blanc de Saint-Bonnet, quant aux mots; quant aux choses, la Révolution française sort de l'orgueil amené à maturité par le XVIIIe siècle. » Et les paroles suivantes de l'illustre penseur méritent une sérieuse méditation. « Ils ont pris la Révolution pour une évolution du genre humain. Ce mot qui, dans les langues, signifie le retour du mal, pour le *christianisme démocratique et social,* exprimait le retour du bien! L'opinion qui se forme sous le nom de *socialisme chrétien* ou de catholicisme libéral

perdra tout si elle prend de la force. Elle s'approprierait juste assez de vérité pour dissimuler toute l'erreur et étouffer définitivement la vérité. » — En 1849, Blanc de Saint-Bonnet criait *casse-cou*, aux catholiques distingués et illusionnés de l'*Ere nouvelle;* en 1909, je crie *casse-cou* à M. Lugan, à ceux qui l'entourent, et à tous ceux qui sont piqués de la tarentule démocratique. « Société démocratique, dit encore notre *Prophète du passé,* signifie littéralement société renversée à terre. »

G. DE PASCAL.

LE LIBÉRALISME SOCIOLOGIQUE DE M. LAMY

M. Etienne Lamy, de l'Académie française, a publié, dans le *Correspondant* du 25 août 1909, un éloquent article « *A propos des Semaines sociales. Socialistes et catholiques.* »

Après avoir constaté que « le problème social est la plus redoutable énigme des temps qui viennent », M. Lamy affirme, p. 627, que « rien ne se trouve à partager, sinon les *richesses de la terre, que la nature offre indivises à tous les hommes et que les hommes se sont réparties de façon à accroître encore, avec le mal de l'inégalité,* l'infortune des dépourvus. »

N'y a-t-il pas là une théorie, au moins aventureuse, sur la destination primitive des biens qui devraient être communs à tous, et sur leur répartition, leur appropriation, qui seraient très défectueuses? Le P. Fontaine, dans son beau livre *Le Modernisme sociologique,* répond à une théorie semblable de M. Lorin, émise à la « Semaine sociale » de Marseille :

« M. Lorin, dit-il, nous parle de la *destination universelle* des biens terrestres; et il veut sans doute indiquer que leur *usage* (1) est à tous : il le faut bien, puisque tous en doivent vivre.

» Mais il n'a pas assez remarqué dans les textes génésiaques auxquels il se réfère plusieurs fois, quel fut, dès l'origine, le mode *d'appropriation* (2) des biens terrestres; à qui, sous quelle forme et dans quels buts ils furent transmis par le Créateur. Ils furent donnés, non point à *une collectivité* qui n'existait point encore, mais au premier *couple humain,* non pour que ces deux ancêtres en jouissent en égoïstes, mais pour *qu'ils les transmissent à leurs descendants.*

1. C'est moi qui souligne ce mot.

2. C'est encore moi qui souligne.

C'est au père et à la mère, Adam, Eve, en vue de leur progéniture : « *Benedixitque illis Deus et ait. . Crescite, multiplicamini, replete terram cœli et subjicite eam, et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et universis animantibus quæ moventur super terram.* » Dieu créateur donne à ces deux générateurs tout ce qui se meut, vit et respire dans les eaux, dans les airs et sur la terre. Et il dispose de même des substances végétales, les herbes des champs, les arbres de toutes espèces. Et c'est à Adam et Eve, en tant que générateurs, que tout cela appartiendra, dans un but de transmission héréditaire aux générations qui sortiront de ce premier couple.

» Voici donc la *propriété* liée dès l'origine à la *famille*, la propriété avec ses caractères propres, le droit d'en user, de la dominer,.... de la transmettre. »

Le P. Fontaine dit encore :

« Ne fausse-t-on pas la pensée de saint Thomas, lorsque l'on prétend qu'à ses yeux l'appropriation privée des biens de la terre n'est pas basée sur des raisons d'ordre métaphysique, mais sur des raisons d'ordre utilitaire, expérimental et positif? (C'est textuellement ce qui a été enseigné à la *Semaine sociale* d'Amiens.) D'après l'Encyclique *Rerum novarum*, qui doit traduire assez exactement la doctrine de saint Thomas, l'appropriation dont on nous parle, sans exclure les motifs d'ordre utilitaire, expérimental et positif, *est d'ordre naturel* et répond à ses plus impérieuses exigences. Le droit pour les particuliers n'est pas seulement de gérer et d'administrer ces biens, mais de les posséder en propre, et c'est sur ce droit de possession que reposent tous les autres. »

***

M. Etienne Lamy, après avoir clairement montré qu'à l'heure actuelle « le moi, le plus grand commun diviseur de la société humaine, règne et gouverne, » raconte « qu'un autre ordre régna durant des siècles » où « la croyance religieuse » maintenait « la stabilité sociale », adoucissait les inégalités et les misères par l'espérance de l'éternel au-delà : « Générosité des uns, modération des autres, support des uns par les autres, tout prouvait que l'opinion des hommes sur le monde invisible gouverne leurs actes dans le monde présent. »

Très bien; mais M. Etienne Lamy oublie de nous dire que les Corporations inspirées par l'esprit chrétien et le *Livre des métiers* de saint Louis, rendaient faciles les rapports des ouvriers et des patrons, et assurèrent longtemps aux travailleurs, outre l'assistance dans les maladies et des secours dans le besoin, de véritables retraites ouvrières, dont on parle tant aujourd'hui pour ne les réaliser jamais.

Ainsi, un économiste contemporain a pris une grande ville comme type, Bordeaux, et a recherché ce qui s'y passait pour la caisse

de secours des Corporations, en 1500, il y a par conséquent 400 ans; et voici ce qu'il disait naguère avoir trouvé de particulièrement intéressant :

> Dans la corporation des *maçons*, une des plus nombreuses, non seulement les membres étaient secourus, mais, quand un maçon venait à mourir, ses enfants étaient élevés aux frais de la caisse commune. — C'était, on le voit, plus et mieux que les retraites ouvrières, et l'actif corporatif suffisait à cette charge.
>
> Dans la corporation des *imprimeurs* et des *libraires*, chaque imprimeur ou maître-libraire versait, tous les mois, deux sous à la boîte commune. Ces deux sous représentent, en monnaie actuelle, environ 3 fr. 20. Chaque ouvrier versait deux liards. Ces versements constituaient une vraie caisse de retraite, destinée à subvenir aux besoins des confrères malades, vieux ou infirmes.
>
> Dans la corporation des *selliers*, l'ouvrier malade recevait huit sous par semaine sur la caisse.
>
> Dans la corporation des *menuisiers*, l'ouvrier sans ouvrage était secouru pendant la période de chômage.
>
> Dans la corporation des *joueurs d'instruments*, le musicien malade avait part aux gains des confrères pendant deux mois.
>
> Dans la corporation des *chaussetiers*, en temps de maladie, le maître ou le simple compagnon recevait quinze sous par semaine.
>
> Quand les secours corporatifs ne suffisaient pas, les vieux ouvriers, sans moyens d'existence, étaient logés, nourris et soignés aux frais de la ville, qui avait un receveur général de l'aumône.
>
> Des prud'hommes et des demoiselles recueillaient, dans toute la région, des secours à cet effet.

Ce qui se passait à Bordeaux se passait partout.

Pourquoi faut-il que la Révolution ait détruit absolument ces Corporations de métiers, au lieu d'en réformer les abus?

M. Lamy se serait honoré en rendant hommage aux institutions corporatives d'autrefois, s'il n'aurait peut-être pas écrit, p. 635 : « Durant plusieurs siècles, l'exagération de l'autorité royale a commencé à détruire chez les Français la première et magnifique vigueur des activités nationales (comme si ces « activités nationales » s'étaient jamais mieux manifestées à l'intérieur et à l'extérieur dans la métropole et les colonies, que sous Henri IV, Richelieu et Louis XIV!); peu à peu ils se sont accoutumés à confondre... l'initiative avec le désordre », comme si toutes les « initiatives » des « communes » et du tiers-état, des artisans et des travailleurs n'avaient pas précisément trouvé leur plus ferme appui dans cette « autorité royale » dont l'ancien 363, M. Lamy, ne veut voir que « l'exagération » déprimante et paralysante!

***

M. Lamy paie un légitime tribut d'admiration à la science chrétienne de Le Play, au dévouement social de Mgr Ketteler, de MM. La Tour du Pin et de Mun.

Mais avant eux, Frédéric Ozanam, en instituant l'œuvre admirable des Conférences de Saint-Vincent de Paul, n'avait-il pas fait plus que personne pour adoucir « la misère imméritée », selon la traduction discutable d'un mot de Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum* et pour rapprocher, par les liens délicats d'une charité aussi efficace que cordiale, les pauvres et les riches, les déshérités de la fortune et ceux qui leur apportent mieux que de l'argent et de l'or, en leur apportant les meilleures sympathies de leur cœur généreux?

Et M. de Melun, n'a-t-il pas été, sous le second empire, l'initiateur des Ecoles et des Patronages ouvriers, que M. de Mun a fait fleurir plus que personne assurément, par sa chaude et magnifique éloquence, mais sans croire avec M. Lamy que « le christianisme, ayant une fois de plus à sauver le monde, devait *renouveler* son œuvre pour la continuer, et *mêler*, comme autrefois les races ennemies, les castes adverses. » Le christianisme, toujours jeune et toujours nouveau, n'avait pas, après 1870, à « renouveler son œuvre » d'apaisement social, ininterrompue pendant dix-neuf siècles, depuis l'esclavage et le servage adoucis d'abord, puis supprimés par lui, jusqu'aux Corporations de métiers dont il était l'âme et la vie. Et puis, ne s'agit-il pas de rapprocher et d'unir plutôt que de « mêler les castes adverses », alors que Léon XIII disait dans l'Encyclique *Quod apostolici muneris*, 28 décembre 1878 : La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux : les rendre tous égaux est impossible et serait la destruction de la société elle-même... En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait, dans la société humaine, des princes et des sujets, des *patrons* et des *prolétaires*, des *riches* et des *pauvres*, des savants et des ignorants, des *nobles* et des *plébéiens*, *qui tous unis par un lien d'amour*, *doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel*, *et*, *sur la terre*, *leur bien-être matériel et moral.*

***

Mais là où se manifeste le plus le libéralisme fâcheux de M. Lamy, c'est quand il écrit, p. 647 :

« Quatre siècles de concordats avaient associé l'Eglise à la puissance publique : dans ce *privilège*, il y avait un *amoindrissement.* L'Eglise de France obéissait à des chefs *désignés* par l'Etat et choisis *moins pour elle que pour lui.* »

Les erreurs abondent dans ces affirmations familières à M. Lamy. -- D'abord, ce n'était ni un « privilège », ni « un amoindrissement » que l'union de l'Eglise et de l'Etat : c'était leur état normal; c'était, d'après Sa Sainteté Pie X, dans l'Encyclique du 11 février 1906, *l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés.*

Ces deux sociétés, la société religieuse et la société civile, ont, en effet, les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce dans sa sphère propre son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'Etat et l'Eglise l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends qui deviendront très aigus des deux côtés; la notion du vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété. »

Ainsi, « l'amoindrissement » ne vient pas de l'union, mais de la *séparation* de l'Eglise et de la société civile, « qui ne peut pas prospérer ni durer longtemps, lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse, quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs.

« Aussi, les Pontifes romains, ajoute Pie X, n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'État. Notre illustre prédécesseur, Léon XIII, notamment, a plusieurs fois et magnifiquement exposé ce que devraient être, suivant la doctrine, les rapports entre les deux sociétés. Entre elles, a-t-il dit, « il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut, non sans justesse, comparer à celle qui réunit dans l'homme l'âme et le corps. Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas, ou refuser de se préoccuper de la religion, comme si elle leur était chose étrangère ou qui ne pût leur servir de rien.. Quant à l'Eglise, qui a Dieu lui-même pour auteur, l'exclure de la vie active de la nation, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est commettre une grande et pernicieuse erreur. »

M. Lamy n'en est, certes, point là; mais il se souvient de la vieille formule libérale : « L'Eglise libre dans l'Etat libre. » Aussi ne craint-il pas de dire qu'autrefois « l'Eglise de France obéissait à des chefs *désignés* par l'Etat et *choisis* moins pour elle que pour lui. » — Parler ainsi, c'est oublier que, si l'Etat *désignait, choisissait* les chefs de l'Eglise de France, de François Ier à M. Combes, c'est le Pape qui les *nommait*, moins pour l'Etat que pour l'Eglise, à moins de soutenir que, pendant quatre siècles, de 1516 à 1905, les Papes de Rome n'ont pas plus fait leur devoir que nos rois « très chrétiens ». Ils l'ont si bien fait que Léon XIII et Pie X n'ont point voulu des candidats « désignés, choisis » par M. Combes, et c'est là un des prétextes de la rupture de la République française avec Rome. Ils l'ont si bien fait qu'en dehors de plusieurs refus d'évêques désignés par le second Empire, par le premier Empire, le Pape laissait vacants 60 évêchés de France, après la Déclaration de 1682, pendant dix ans, jusqu'à ce que vînt une rétractation des élus, que rédigea Bossuet lui-même.

Quant à cette Déclaration de 1682, dont M. Lamy se fait une arme

contre l'union de l'Eglise et de l'Etat, et qu'il appelle étrangement « la formule de *l'incompétence* où les représentants de la religion s'accoutumèrent à se retirer, spectateurs le plus souvent muets des libertés prises par l'Etat envers l'Eglise » — comme si c'était se croire « incompétent » que de déclarer que « les Papes n'ont aucun pouvoir même indirect sur les Etats » et que leurs « jugements ne sont irréformables qu'après l'assentiment de l'Eglise universelle ! » — M. Lamy oublie beaucoup trop que cette Déclaration fut l'œuvre d'une infime minorité, de 37 évêques sur plus de 100, dont les deux tiers avaient été écartés de l'assemblée et dont plusieurs, comme Grimaldi, archevêque d'Aix, protestèrent avec une énergie qui n'était pas précisément « la formule de l'incompétence » (1). Bossuet qui, pour éviter un schisme, avait rédigé les quatre articles de la *Déclaration* de 1682, était si peu ce spectateur muet des libertés prises par l'Etat envers l'Eglise, « que Pontchartrain ayant voulu, en 1701-1702, soumettre à la censure les œuvres épiscopales, M. de Meaux s'y refusa énergi-

---

1. Voici une autorité que ne récusera point M. Lamy, celle de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, dans une *Lettre sur la coopération du clergé aux œuvres légales d'assistance sociale, 1909* :

« Vous le savez, je suis de ceux qui ont défendu obstinément le Concordat. J'appréciais ses avantages, et je prévoyais les malheurs où son abrogation nous plongerait. *On critique trop facilement l'œuvre de Pie VII et de Bonaparte.* La prévoyante sollicitude du Pontife, le génie créateur du Consul ouvrirent pour l'Eglise de France *une ère de prospérité* qu'elle n'avait pas connue depuis longtemps. On peut affirmer que c'est pendant le cours du XIXe siècle que les réformes, prescrites par le Concile de Trente pour l'éducation des clercs et la vie ecclésiastique, ont pu se développer. Les grands et surtout les petits séminaires, les Retraites, les Synodes, l'Administration des paroisses et des diocèses furent partout organisés et portés à un haut degré de perfection. Sous l'impulsion d'un clergé de plus en plus nombreux, instruit et zélé, la foi des populations se manifesta avec éclat. Que d'anciennes églises restaurées, que de nouvelles bâties, quels sacrifices ne s'impose-t-on pas pour les meubler et les décorer ! *On reste confondu d'admiration pour notre âge,* quand on compare avec leur état présent ce qu'étaient dans l'universalité de nos campagnes les églises de village à la fin du règne de Louis XVI.

Je ne parlerai ni de la littérature chrétienne, ni de l'éloquence sacrée, ni de l'apologie de la religion qui furent si brillamment représentées pendant tout le cours du XIXe siècle. A côté de ce mouvement religieux, artistique et littéraire, le développement des institutions charitables, des œuvres de propagande alla toujours croissant. La conquête de la liberté d'enseignement donna aux congrégations religieuses, qui se multiplièrent presque à l'infini, le moyen d'étendre partout l'influence de l'école chrétienne. Cette vie religieuse si intense déborda au loin, hors des limites de notre patrie ; la France concordataire couvrit le monde entier de ses missionnaires, et souvent elle unit l'épée de ses soldats à la croix de ses apôtres pour défendre la civilisation chrétienne. Malgré les crises et les tempêtes qui l'ont trop souvent agité, *le siècle du Concordat ne cessa d'offrir, dans le domaine religieux, un spectacle de rajeunissement et de fécondité.*

Hélas ! la moisson de Dieu était trop belle, et l'homme ennemi résolut de la ravager. Il n'y a que trop réussi. Il faudra un nouveau siècle d'efforts, de luttes, de sacrifices, pour la revoir dans sa splendeur. Sous le régime de la Séparation, les pertes vont se multiplier et les ruines s'accumuler. »

quement. « J'y mettrais plutôt la tête, » écrivait-il, et Louis XIV lui donna raison contre le ministre usurpateur des droits de l'Eglise. L'épiscopat français et concordataire, à qui M. Lamy reproche d'avoir été pris autrefois parmi les privilégiés de la naissance, gardait assez d'indépendance vis-à-vis de « l'omnipotence monarchique » pour répondre à Louis XV par la voix de Mgr Christophe de Beaumont en 1755 :

Au surplus, je persiste dans la réponse que j'ai faite le 28 novembre dernier à laquelle je ne puis rien changer, attendu que, l'incompétence des tribunaux en matière de sacrement étant établie par les lois divines et ecclésiastiques, et même par une suite d'édits, déclarations et ordonnances du royaume, ce serait de ma part donner atteinte aux droits de la religion, que d'entrer dans aucun détail qui pût *donner lieu de penser que je regarde le Parlement comme compétent dans une matière qui appartient uniquement à la puissance spirituelle que l'Eglise tient immédiatement de Jésus-Christ, et de l'exercice de laquelle un évêque ne peut être recomptable qu'à ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique.*

Cet archevêque concordataire parlait exactement en 1725, comme a parlé le cardinal Andrieu en l'année de Séparation 1909.

L'épiscopat français et concordataire rejetait vigoureusement, en 1790, à l'unanimité moins sept voix sur 136, la Constitution civile du clergé, acceptée par Louis XVI. — Qui ne sait enfin que l'Eglise concordataire a donné à la France deux de ses plus grands siècles religieux, le XVII[e] au lendemain des guerres de religion, et le XIX[e] siècle, dont Mgr Baunard a si bien raconté l'histoire « glorieuse au point de vue catholique (1)? M. Lamy ne veut voir, des « quatre siècles de concordats », que les 25 ou 30 ans, où la République en a faussé l'esprit, où M. Dumay a gouverné l'Eglise de France, où « mille représailles de l'arbitraire pouvaient atteindre (le clergé) dans l'exercice de son sacerdoce, et où, par peur de compromettre la régularité du ministère, il gardait une réserve qui ménagea et son repos, mais usait son influence. »

M. Lamy *n'avait pas non plus le droit* de calomnier l'ancien clergé concordataire en écrivant : « Si alors (avant la Révolution) le clergé concordataire *eût élevé la voix pour rappeler l'hypothèque des pauvres sur le superflu des riches,* il aurait *irrité* ceux qui possédaient l'influence et dont il *dépendait* par les concordats. » — D'abord, par le Concordat de 1596, le clergé ne *dépendait* pas du pouvoir civil pour le traitement, qu'assuraient les revenus de quatre milliards de biens appartenant à l'Eglise, et puis, le « clergé concordataire » avait si peu la crainte « *d'irriter* ceux qui possédaient l'influence », en leur « rappelant l'hypothèque des pauvres sur le superflu des riches », que jamais la chaire chrétienne n'a retenti d'appels aussi éloquents en faveur des pauvres et de leur éminente dignité, que les *Sermons*

1. *Un siècle de l'Eglise de France.*

de Bossuet (1), de Bourdaloue et de Massillon. Cela est si vrai, qu'en 1814 on pouvait publier deux volumes intitulés : *Les Avocats des Pauvres* ou *Sermons de Bossuet, de Bourdaloue, de Massillon.* « Ceux qui possédaient l'influence » étaient si peu « *irrités* » des appels répétés de Bossuet en faveur des pauvres, pendant le Carême de 1662, par exemple, que Louis XIV fit venir des blés de Pologne et construire de vastes fours pour nourrir les nécessiteux, et que la princesse de Conti vendit pour 60,000 francs de pierres précieuses afin de subvenir aux besoins d'une infinité de familles qui mouraient de faim et de désespoir. »

***

M. Lamy, après s'être apitoyé sur l'Eglise concordataire, « surveillée, contenue, enfermée dans ses temples, murée dans ses concordats » — ou plutôt dans les articles organiques qui n'étaient pas le Concordat et qui, d'ailleurs, tombés en désuétude, n'avaient été ressuscités que par les ministres de la troisième République après 1879, — en vient à dire : « Cette maladie de consomption a été arrêtée par le coup soudain qui a tranché les liens entre l'Eglise et l'Etat. Quand on songe au sort du clergé, du culte, des œuvres et à l'angoisse de ceux qui portaient la responsabilité de l'avenir, *on comprend leur tentation d'accepter, en se résignant aux clauses de la loi spoliatrice, les débris du patrimoine qu'elle semblait leur laisser.* Mais ces clauses artificieuses autant qu'insolentes, créaient pour l'Eglise des dépendances nouvelles.. L'Eglise a refusé l'argent et la chaîne. La ruine est complète et vaste, mais *n'entraîne que des dommages matériels.* »

Ainsi donc, d'après M. Lamy, il n'y a « que des dommages matériels » causés par une loi de séparation que Sa Sainteté Pie X a « réprouvée et condamnée... comme profondément *injurieuse vis-à-vis de Dieu*, qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte; réprouvée et condamnée comme *violant le droit naturel*, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités; comme *contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté*;.. comme *renversant la justice* et foulant aux pieds des droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples, et, en outre, en vertu du Concordat;.. comme *gravement offensante* pour la dignité de ce siège apostolique, *pour*

1. Bossuet ne craignait pas de dire, le jour de la Pentecôte 1658 (?) : « O riche superbe et impitoyable, si tu entendais cette voix (le cri de misère qui s'élève à l'entour de nous et devrait nous fendre le cœur), pourrait-elle ne pas obtenir de toi quelque retranchement médiocre des superfluités de ta table... un peu moins d'or dans ces riches ameublements dont tu te glorifies? Et tu ne sens pas, *misérable, que la cruauté de ton luxe arrache l'âme à cent orphelins, auxquels la Providence divine a assigné la vie sur ce fonds?* »

Notre personne, pour l'épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français. » Crime d'apostasie nationale, violation flagrante du droit naturel et du droit des gens, renversement de la constitution divine de l'Eglise foulée aux pieds, injure faite à la Papauté signataire du Concordat aussi bien que la France, qui, de son chef privé, a rompu ce contrat séculaire et bilatéral, tout cela, c'est la loi de séparation pour Pie X : pour M. Lamy, elle « n'entraîne que des dommages matériels », et il « comprend », s'il ne les justifie pas, ceux qui, avec les « cardinaux verts » et lui-même, eurent « la tentation d'accepter les débris de patrimoine » que semblait leur laisser « la loi spoliatrice » : comme si les clauses de cette loi d'oppression et de tyrannie ne devaient pas répugner absolument à quiconque a le sens catholique de la divine hiérarchie de l'Eglise !

Il faut tout l'optimisme incorrigible de M. Lamy pour écrire de l'Eglise, après la Séparation, p. 649 : « Elle échappe à l'arbitraire au moment où *renaît en France le droit d'association,* et elle n'est plus que le plus *vaste des corps libres* dans notre pays. » — Eh quoi ! « le droit d'association renaît en France », alors que les lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904 viennent de dissoudre toutes les Associations ou Congrégations religieuses non autorisées, et 6 à 700 Congrégations autorisées, enseignantes ou prédicantes ! — L'Eglise de France est proclamée « le plus vaste des corps libres, » alors qu'elle n'a pas même la propriété et la libre disposition des églises, où le curé n'officie qu'à titre « d'occupant » toujours précaire et provisoire, alors que notre « Gouvernement de malheur », comme l'appelle Mgr l'archevêque d'Auch, vient de poursuivre et de faire condamner, par les tribunaux, le cardinal Andrieu, Mgr Duparc, de Quimper, Mgr Marty, de Montauban, Mgr Laurans, de Cahors, Mgr Ricard, d'Auch (1), Mgr Gieure, de Bayonne, Mgr Gauthey, de Nevers, et tous pour des actes aussi légitimes que sacrés de leur ministère épiscopal.

Pour croire à la « liberté » de l'Eglise dans de telles conditions, il faut avoir ce don spécial d'aveuglement... académique et républicain, qui permet à M. Lamy d'écrire sans sourciller, p. 646 : « Si, dans la France actuelle, apparaissait demain, l'homme, le puissant, le sauveur espéré par certains, comme le Messie est encore attendu par les Juifs, et s'il établissait d'autorité le *régime le plus déclaré de faveur*

---

1. On sait que ce dernier, condamné à 500 francs d'amende, a vu son mobilier saisi et scandaleusement mis en vente le 11 septembre dernier.

La *Semaine religieuse d'Auch* dit à ce sujet :

« Le prélat n'en sera pas plus pauvre; l'Etat n'en deviendra pas plus riche. Mais un honteux attentat de plus aura été commis contre la justice et la liberté. Vit-on jamais un archevêque saisi et son mobilier vendu aux enchères sur la place publique? Mais aussi vit-on jamais un gouvernement comme celui qui ose commettre de pareils actes? Ce sera un éternel honneur pour notre archevêque. Au gouvernement et à ses serviteurs esclaves toute la honte de leurs procédés. » Le tour des prêtres est venu après celui de leur archevêque.

pour l'Eglise, rien ne serait *précaire* comme cette instauration, par ordre, d'une réforme qui ne serait pas dans les volontés : il faudrait changer les esprits pour assurer la durée aux lois. » — Sans doute, mais ce changement s'opérerait vite sous un Gouvernement favorable à l'Eglise, dans un pays où l'on est gouvernemental avant tout et où les deux tiers des anticléricaux ne sont tels que parce que c'est utile et bien porté auprès des gouvernants du jour. Et puis, « précaire » ou non, « l'instauration d'un régime déclaré de faveur pour l'Eglise », serait un immense avantage pour la France catholique, condamnée odieusement, hélas! à voir chasser Dieu de partout, de l'école, des prétoires, des hôpitaux, de l'armée, de la marine, de la vie nationale. Rien que cet avantage — le plus grand de tous pour un peuple qui veut vivre, d'après Pie X et Léon XIII — vaut bien la peine que les catholiques conservateurs et monarchistes — sans ressembler aux Juifs qu'ils abhorrent — soupirent après un « sauveur » qui les affranchirait des corruptions et de la tyrannie néfaste de la République païenne, maçonnique et athée, comme « le Messie » a sauvé le monde des corruptions et de la tyrannie monstrueuse du paganisme antique, qui, du moins n'avait pas pour devise, ainsi que notre République : « Guerre à la religion! »

Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LES DÉSILLUSIONS DE L'EX-ABBÉ MURRI

Sous ce titre, le *Temps* du 20 septembre 1909 a donné, en tête de ses colonnes, l'article qu'on va lire. A l'intérêt du sujet s'ajoute celui de certaines réflexions mélancoliques de l'organe sectaire prétendu *modéré*, qui ne peut s'empêcher, sans le dire tout haut, de comparer la situation de Murri à la sienne en face des partis extrêmes, et dont les dernières lignes semblent soupirer : *hodie tibi, cras mihi.*

Tandis que la presse italienne commente avec déception le problématique voyage du tsar, avec incertitude le sort des conventions maritimes, dom Romolo Murri, prêtre catholique rejeté par l'Eglise, démocrate socialiste fêté par l'extrême gauche, s'occupe à se brouiller avec ses nouveaux amis sans se réconcilier avec les anciens. Cet esprit actif a peine à se fixer, et comme Jérôme Paturot cherchait une position sociale, il cherche, sans le trouver, un parti politique.

M. Murri sera responsable de la rupture probable : car c'est lui qui a ouvert le feu. Au lieu de s'attaquer comme de coutume au pape, au président du conseil ou au ministre des affaires étrangères, qui représentent à ses yeux, sous des formes diverses, le cléricalisme, il s'en prend à ses collègues, à ses voisins de la gauche la plus avancée. Il leur reproche de

l'avoir déçu : ce qui prouve que le député de San-Giorgio n'est pas fait pour la politique; car pour qui peut encore être déçu les groupes parlementaires ne sont pas habitables. M. Murri trouve que la politique radicale socialiste est stérile en Italie et cette découverte, dont il n'est ni le Cook ni le Peary, paraît le navrer. Il estime que son parti — son parti d'aujourd'hui sinon de demain — est inapte à l'opposition, qu'il manque d'énergie et d'indépendance, qu'il nourrit une coupable faiblesse pour le giolittisme, c'est-à-dire pour une politique qui trahit à la fois la laïcité et la démocratie.

A ces attaques la réponse n'a point tardé, et elle a pris la forme connue : « Vous en êtes un autre! » La *Vita* notamment dit à M. Murri que sa politique est incohérente, qu'elle flotte entre l'esprit religieux et l'esprit moderne. Dans l'*Avanti*, M. Romualdi va plus loin et démontre à M. Murri qu'il est irréductiblement clérical. L'ancien abbé continue à porter la soutane, et d'après ceux-là mêmes qui hier le célébraient, il pense en soutane. Il préfère obstinément la morale religieuse à la morale laïque. Il demande la liberté d'enseignement. Or, d'après M. Romualdi, cette liberté, dans l'état actuel de l'Italie, ne profiterait qu'au cléricalisme. Et l'auteur de citer aussitôt l'exemple de la France, qui n'a pas hésité à limiter, sinon à supprimer complètement la liberté de l'enseignement. M. Murri manque donc à la cause de la défense laïque, et le concours qu'il apporte aux partis d'extrême gauche en devient naturellement suspect.

Autre argument des radicaux : M. Murri réclame la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles primaires. A première vue, cette revendication paraît libérale. Mais M. Murri ne se borne pas à tailler; il veut recoudre. Il demande aussi la création d'écoles paternelles confessionnelles, où l'on enseignera la religion et la morale. Car il considère qu'en dehors de la religion, l'enseignement de la morale est impossible. Ce postulat irrite la *Vita* et l'*Avanti*. Ils convient M. Murri à mieux s'inspirer de l'esprit moderne. Suffit-il, disent-ils, d'être en querelle avec le pape et les cardinaux pour cesser d'être clérical? M. Murri prétend que l'extrême gauche est un parti d'impuissance et de routine. L'extrême gauche lui réplique qu'il est incapable de la comprendre; qu'il est resté prêtre dans le pire sens du mot; qu'entre lui et elle il n'y a, il ne peut y avoir rien de commun.

Sur quoi M. Murri constate que condamné par Pie X comme hétérodoxe catholique, il est aujourd'hui condamné par les radicaux comme hétérodoxe démocrate. En effet, on annonce que son cas sera soumis au prochain congrès radical, et s'il ne fait amende honorable, il y connaîtra sans doute les foudres de l'excommunication laïque. Il affirme, il est vrai, sa foi dans l'avenir. Mais la politique se meut dans le présent, et l'extrême gauche italienne ne paraît pas d'humeur à laisser l'ex-abbé jeter le trouble dans ses rangs. Le mois dernier, à Pieve-di-Sacco, près de Padoue, M. Murri avait été l'objet d'une manifestation violente des cléricaux de la région. On lui avait jeté des pierres. On l'avait empêché de parler. Il avait fallu, pour le protéger, l'intervention des carabiniers. C'était une excellente réclame. En voilà le bénéfice perdu. M. Romolo Murri a cru qu'on pouvait garder, à l'intérieur d'un parti politique, plus de liberté qu'au sein d'un groupement confessionnel. L'expérience lui prouve son erreur. Il a prétendu conserver ses idées et ne pas jurer sur les paroles d'un maître. Il en supporte les conséquences.

A ce titre, sa mésaventure est d'un intérêt général. Ce n'est point notre affaire de décider entre lui et ses adversaires, sur des questions purement italiennes. Mais comment ne pas être frappé de la forme cléricale qu'affecte, dans les pays latins, la politique d'extrême gauche? Serait-ce que dans ces pays, l'Eglise, pour avoir joué durant des siècles un rôle prépondérant dans les affaires publiques, leur aurait imprimé sa marque? On le croirait à voir comme

les partis « avancés » ont repris docilement les méthodes ecclésiastiques de gouvernement. Ils ont leurs conciles qui s'appellent les congrès, leur excommunication qui s'appelle *l'exclusion*. Ils *ont leurs papes... que nous pourrions* nommer. Et la « feuille des bénéfices » fonctionne régulièrement en forme de *manne électorale*. Dom Romolo Murri ne s'en était pas avisé. Il est désormais édifié.

LES DIX PLAIES D'ÉGYPTE

Nos lecteurs savent que la *Croix* a institué une grande enquête sur les moyens de restauration sociale et religieuse, afin de déterminer *par où commencer*. Elle a fait naturellement découvrir une infinité de maux appelant tous un remède pressant. L'un des écrivains consultés ayant parlé des dix plaies d'Egypte, le mot a fait fortune. Un autre n'eut pas de peine à remarquer peu après qu'on en relevait déjà plus de cinquante. Le temps n'a pas cessé de marcher depuis lors, et l'enquête, qui se poursuit chaque jour, n'est pas encore à son terme. Dieu sait ce qu'on en pourra dégager.

La réponse de M. Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut, est un bel échantillon de celles qu'on ferait bien de s'épargner (14 septembre 1909).

L'éminent économiste est surtout frappé du péril, immense en effet, de la dépopulation. *En deux colonnes et plus, l'éminent économiste* développe cette pensée maîtresse de son article, d'où la pensée chrétienne est absente au point d'y paraître contredite :

Le grand point, pour le relèvement de la population, ce n'est pas de multiplier les familles de sept, huit ou dix enfants, qui seront toujours très exceptionnelles et qui, d'ailleurs, constituent de très lourdes charges, c'est de répandre dans le public l'idée qu'un ménage normal doit avoir au moins trois enfants.

On réserverait donc ce million de places gouvernementales (1) et des chemins de fer aux personnes ayant *trois* enfants au moins. On ne pourrait être titularisé à une place de ce genre que si l'on a *trois* enfants.

Un second moyen, que M. Leroy-Beaulieu voudrait joindre au premier, ce serait un système de primes pour les naissances « comme il y en a pour l'élevage des chevaux, pour l'élevage des vers à soie ». Elles seraient surtout affectées à la naissance de ce *troisième* enfant, qui atteint, pour M. Leroy-Beaulieu, le *nec plus ultrà* de sa fécondité exigible. Il y revient à chaque ligne.

L'honorable savant nous a épargné la comparaison avec les autres peuples dont la moralité pourrait nous servir d'exemple. Il aurait cependant pu en trouver un de circonstance et tout à fait typique, celui... des *Esquimaux*. On lisait, en effet, deux jours après, dans une relation du voyage du docteur Cook au Pôle Nord donnée par l'*Echo de Paris* (16 septembre) :

---

1. L'auteur part de ce fait qu'il y a actuellement, en France, un million de fonctionnaires. On réserverait ces places aux hommes ayant rempli les devoirs de la paternité. C'est simple et combien pratique!

Ce peuple simple, mais intelligent, qui n'a ni lois, ni littérature, ni coutumes fixes dans le mariage, s'est assuré un sort assez heureux. *Il y avait une moyenne de trois enfants gras et intelligents dans chaque famille:* le plus jeune, comme c'est la règle, installé dans une poche sur le dos de sa mère.

On voit que la morale de M. Paul Leroy-Beaulieu est accessible. Et si l'on cherche par où commencer, on a une réponse claire : Mettons la France au niveau des Esquimaux.

Parlons sérieusement. Un père de famille qui m'écrit en exprimant sa surprise de voir un grand journal religieux proposer des remèdes d'un tel empirisme sans y mettre de correctif ou de complément, ajoute avec beaucoup de justesse :

A quoi peuvent aboutir les plaidoyers en faveur de l'accroissement de la population et tant de ridicules projets? Est-ce que la loi de Dieu ne suffit pas? Et par quoi la remplacerait-on? Est-ce qu'elle n'a pas, pour ceux qui l'observent, les plus belles récompenses, et pour les autres des sanctions terribles? Ce qu'il faudrait, c'est nous rappeler, car nous en avons besoin, que si, cédant aux lâches calculs de l'égoïsme, nous manquons à cette loi, nous pouvons être bientôt frappés dans ce que nous avons de plus cher.

Si nous n'avons pas confiance en Dieu, qui préservera à nos enfants la vie et la santé, qui les protégera tous les jours?

Il y aurait certainement moins d'époux coupables, si l'on était, en général, mieux éclairé sur son devoir. Il y en aurait moins qui s'exposeraient à la malédiction de Dieu, s'ils n'étaient entretenus dans l'erreur par de mauvais conseillers, par des écrivains peu religieux. Ce qui nous manque, hélas! c'est la connaissance du catéchisme, et M. Leroy-Beaulieu ne l'enseigne pas.

Le reste ne sert de rien. Mais, avec le catéchisme, ce ne sont pas seulement les familles de trois enfants, au lieu d'un ou de deux, ce sont les familles nombreuses qui renaîtront.

M. JEAN GUIRAUD ET LE P. LECANUET

A propos de l'ouvrage du P. Lecanuet dont notre collaborateur P. Tailliez a si clairement fait ressortir, en plusieurs articles, le mauvais esprit libéral, on lisait dans l'*Ami du Clergé :*

M. Jean Guiraud, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon, chargé de la *Chronique d'Histoire* à la *Revue pratique d'Apologétique*, étudie (1er mai) le livre de M. Lecanuet : *L'Eglise de France sous la IIIe République 1870-1878 :* tout en éloges, sans restriction aucune : « Travail impartial et vraiment scientifique;... œuvre difficile et délicate entre toutes qui fait honneur à sa sincérité et à sa clairvoyance.. Espérons que le second (volume) ne se fera pas trop attendre. Nous y retrouverons cette largeur d'esprit, cette indépendance de jugement, cette sincérité qui assureront à l'ouvrage de M. Lecanuet *le respect de toute âme de bonne foi et l'approbation des vrais historiens.* »

On se souvient des sévères réserves que nos bonnes Revues catholiques, les *Etudes*, le *Bulletin de Toulouse*, la *Revue augustinienne*, etc., ont dû faire sur le livre de M. Lecanuet. Nous en avons donné des extraits ici (*Ami* 1907, p. 842.) M. Lecanuet en est resté au libéralisme dit catholique le plus acrimonieux qui soit; et il est difficile d'imaginer un travail qui, sous l'appa-

rence d' « histoire », soit plus étroitement œuvre de parti. L'an dernier il avait éu, pour se consoler de l'acceuil peiné des revues catholiques, les éloges sans réserve de M. Turmel dans la *Revue du Clergé français;* il y peut ajouter maintenant les éloges de M. Guiraud dans la *Revue pratique d'Apologétique.*

On sait que M. Jean Guiraud a passé récemment à la direction de la *Revue des questions historiques.* C'est sans doute à sa présence qu'on a dû de voir cette revue si estimée, jusque-là rédigée uniquement par des écrivains catholiques, admettre parmi ses collaborateurs un protestant, M. Desdevises du Dézert.

L'article qu'il a donné n'offre rien de répréhensible. Mais c'est un grand pas fait.

M. BRIAND A L'ÉGLISE

Un vénérable curé de province nous adresse la lettre suivante que nous reproduisons, quoique son auteur n'en ait pas prévu la publication :

Monsieur l'abbé,

Les journaux anticléricaux voient sans indignation, et certains journaux religieux avec satisfaction, le président du Conseil assister aux obsèques religieuses des officiers français dans la cathédrale de Versailles. C'est, en effet, un grand honneur que ce chef des excommuniés français fait au Christ et à son Eglise en daignant leur donner audience dans le temple qu'il leur a volé à main armée!

Peut-être cet honneur n'eût pas été admis, au temps de saint Ambroise... Mais ce temps est bien vieux! Depuis, nous avons fait du chemin, et par conséquent du progrès! A quelles inconséquences, à quelle inconscience, à quel abrutissement, le libéralisme a réduit l'âme de la France chrétienne!

Votre humble serviteur.

X.

DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE (Guizot).

Nous avons déjà cité (nº du 15 juin 1909), une forte page de Guizot sur la *Démocratie* et les abus funestes que son nom entretient. Voici, du même penseur homme d'Etat, et tirée de la même brochure inspiré par le mouvement politique et social qui amena la République de 1848, un autre chapitre non moins remarquable sur la *République démocratique.*

On verra que ce qu'il écrivait il y a soixante ans s'applique trait pour trait à la situation présente, à la réserve près des velléités de respect pour la religion que la République de 1848 avait manifestées à ses débuts, et dont sa durée si courte suffit cependant pour démasquer l'inanité et la contradiction avec les principes du régime.

Je ne veux parler qu'avec respect du gouvernement républicain. En soi, c'est une noble forme de gouvernement. Elle a suscité de grandes vertus. Elle a présidé à la destinée et à la gloire de grands peuples.

Mais le gouvernement républicain est chargé de la même mission, tenu aux mêmes devoirs que tout autre gouvernement. Il ne peut réclamer, à cause de son nom, ni dispense, ni privilège. Il faut qu'il satisfasse aux besoins, soit permanents, soit actuels, de la société qu'il est *appelé à régir*.

Le besoin permanent de toute société, le premier besoin de la France actuelle, c'est le besoin de la paix au sein de la société elle-même.

On parle beaucoup d'unité, de fraternité sociale. Mots sublimes qui doivent être des faits et non pas nous faire oublier les faits. Rien ne perd plus certainement les peuples que de se payer de mots et d'apparences.

Pendant que les mots d'unité et de fraternité sociale retentissent au milieu de nous, la guerre sociale y retentit aussi, flagrante ou imminente, terrible par les maux qu'elle fait souffrir et par ceux qu'elle fait prévoir.

Je ne veux pas appuyer sur cette plaie si douloureuse. Pourtant, il faut qu'on la sente et qu'on la sonde, pour la guérir. C'est une ancienne plaie. La lutte des diverses classes de notre société a rempli notre histoire. La révolution de 1789 en a été la plus générale et la plus puissante explosion.

Noblesse et tiers état, aristocratie et démocratie, bourgeois et ouvriers, propriétaires et prolétaires, autant de formes, autant de phases diverses de la lutte sociale qui nous travaille depuis si longtemps. Et c'est au moment où nous nous vantons de toucher à l'apogée de la civilisation, c'est au bruit des plus humaines paroles qui puissent sortir de la bouche des hommes, que cette lutte renaît plus violente, plus farouche que jamais !

C'est un fléau, c'est une honte que notre temps ne peut accepter. La paix intérieure la paix entre toutes les classes de citoyens, la paix sociale ! c'est le besoin suprême de la France, c'est le cri de salut.

La *République démocratique* nous la donnera-t-elle ?

Elle n'a pas bien débuté à cet égard. A peine née, elle a subi et rendu la guerre civile. C'est pour elle un grand malheur. Les gouvernements ont beaucoup de peine à sortir de ce qui fut leur berceau. La République démocratique y parviendra-t-elle ? avec du temps, rétablirait-elle la paix sociale ?

Un fait me frappe et m'inquiète beaucoup : c'est l'ardeur que la République a mise à se nommer expressément et officiellement démocratique.

Les Etats-Unis d'Amérique sont, dans le monde, le modèle de la république et de la démocratie. Ont-ils jamais songé à s'intituler : République démocratique ?

Je ne m'étonne point qu'ils n'y aient pas songé. Il n'y avait chez eux point de lutte entre l'aristocratie et la démocratie, entre une société ancienne aristocratique et une société nouvelle démocratique. Bien loin de là ; les chefs de la société des Etats-Unis, les descendants des premiers colons, la plupart des principaux planteurs dans les campagnes et des principaux négociants dans les villes, l'aristocratie naturelle et nationale du pays, étaient à la tête de la révolution et de la république ; ils la voulaient, ils la soutenaient, ils s'y dévouaient avec plus d'énergie et de constance qu'une grande partie du peuple. La conquête de l'indépendance et la fondation de la république n'ont point été, aux Etats-Unis, l'œuvre et la victoire de certaines classes contre d'autres classes ; toutes les classes y ont concouru, sous la conduite des plus élevées, des plus riches, des plus éclairées, qui, plus d'une fois, ont eu grand'peine à rallier les volontés et à soutenir le courage de la population.

Quand il y avait des officiers à choisir pour les corps de troupes qui se formaient dans les divers Etats, Washington adressait partout cette recom-

mandation : « Prenez des *gentlemen*; ce sont les plus sûrs, comme les plus capables. »

Plus qu'aucun autre, le gouvernement républicain a besoin du concours de toutes les classes de citoyens. Si la masse de la population ne l'adopte pas chaudement, il est sans racines; si les classes élevées le repoussent ou le délaissent, il est sans repos. Et dans l'un et l'autre cas, pour vivre, il est réduit à opprimer. Précisément parce que, dans l'ordre politique, les pouvoirs républicains sont faibles et précaires, il faut qu'ils puisent, dans les dispositions de l'ordre social, beaucoup de force morale. Quelles sont les républiques qui ont longtemps et honorablement vécu, résistant aux défauts et aux orages naturels de leurs institutions? Celles-là seules chez qui l'esprit républicain a été vrai et général; qui ont obtenu à la fois, d'une part, le dévouement et la confiance du peuple, de l'autre, l'appui décidé des classes qui, par leur situation acquise, par leur fortune, par leur éducation, par leurs habitudes, apportent dans les affaires publiques le plus d'autorité naturelle, d'indépendance tranquille, de lumières et de loisir. A ces conditions seulement la République s'établit et dure, car à ces conditions seulement elle gouverne sans troubler la paix sociale, et sans condamner le pouvoir à la déplorable alternative d'être désorganisé par l'anarchie ou tendu jusqu'à la tyrannie.

Les Etats-Unis d'Amérique ont eu ce bonheur. Il manque à la République française. Elle en convient; que dis-je! elle le proclame, elle en fait gloire, Que veulent dire aujourd'hui, parmi nous, ces mots *République démocratique* invoqués, adoptés comme le nom officiel, comme le symbole du gouvernement? C'est l'écho d'un ancien cri de guerre sociale : cri qui s'élève et se répète, de nos jours, à tous les étages de la société; prononcé avec colère contre certaines classes par d'autres classes qui, à leur tour, l'entendent avec effroi retentir contre elles-mêmes. Démocrates au-dessus, Aristocrates au-dessous. Tour à tour menaçants et menacés, envieux et enviés. Continuels et choquants changements de rôle, d'attitude, de langage. Déplorable confusion d'idées et de sentiments contraires. La guerre dans le chaos.

J'entends la réponse : « Cette guerre a été un fait, le fait dominant de notre histoire, de notre société, de notre révolution. On ne cache point, on ne tait point des faits pareils. Celui-ci a enfin trouvé son terme et sa loi. Ce n'est point la guerre que nous proclamons en nous intitulant République démocratique; c'est la victoire, la victoire de la démocratie. La démocratie a vaincu; elle reste seule sur le champ de bataille; elle lève sa visière; elle se nomme et prend possession de sa conquête. »

Illusion ou hypocrisie! savez-vous comment un gouvernement, démocratique ou autre, proclame et prouve sa victoire quand elle est réelle et définitive? En rétablissant la paix. A ce signe seul, vous aurez vaincu. Est-ce que la paix règne en France? Est-ce qu'elle s'approche? Est-ce que les divers éléments de la société, de gré ou de force, satisfaits ou résignés, croient vraiment à la paix et viennent se calmer et se ranger sous la main de la République démocratique? Entendez les interprétations qui se donnent, les commentaires qui s'élèvent de toutes parts sur ces mots dont vous avez fait le drapeau du gouvernement républicain; voyez les faits qui éclatent ou qui grondent partout, à la suite de ces commentaires. Est-ce là de la paix? Y a-t-il là, je ne dis pas même la réalité, mais seulement l'apparence d'une de ces victoires fortes et sages qui compriment, du moins pour un temps, les luttes sociales, et assurent aux nations une longue trêve?

Il y a des faits si immenses, si éclatants qu'aucun pouvoir ni aucun mensonge humain n'est en état de les cacher. Dites, tant qu'il vous plaira, que le jour de la fraternité est venu, que la démocratie, telle que vous l'établissez, met un terme à toute hostilité, à toute lutte de classes, assimile

et unit tous les citoyens. La vérité, la vérité terrible, luit au-dessus de ces vaines paroles. Partout les intérêts, les passions, les prétentions, les situations, les classes diverses sont aux prises, avec tout l'emportement d'espérances ou de craintes sans limites. C'est évidemment dans le chaos de la guerre sociale que la République démocratique, dès ses premiers pas, par ses premiers actes, est près de se plonger et de nous plonger.

Nous donne-t-elle du moins des armes pour nous en défendre? Nous ouvre-t-elle des issues pour en sortir?

Je vais au delà de son nom. Je regarde aux idées politiques qu'elle proclame et qu'elle rédige en lois de l'Etat. Mon inquiétude, loin de diminuer, s'accroît. De même que, sur le drapeau de la République démocratique, j'ai retrouvé la guerre sociale, de même, dans sa constitution, je retrouve le despotisme révolutionnaire. Point de pouvoirs distincts et assez forts par eux-mêmes pour se contrôler et se contenir réciproquement. Point de solides remparts à l'abri desquels les droits et les intérêts divers se puissent établir. Nulle organisation de garanties, nul contre poids de forces au centre de l'Etat et au sommet du gouvernement. Rien qu'un moteur et des rouages, un maître et des agents. Partout les libertés individuelles des citoyens seules en présence de la volonté unique de la majorité numérique de la nation. Partout le principe du despotisme en face du droit de l'insurrection.

Telle est, dans l'ordre social, la position que prend la République démocratique; tel, dans l'ordre politique, le gouvernement qu'elle construit.

Que peut-il sortir de là?

Certainement ni la paix, ni la liberté.

Quand la République a été proclamée, au milieu de l'inquiétude générale et profonde, un sentiment s'est manifesté : « *Attendons. Peut-être la République sera autre qu'elle n'a été. Que l'expérience se fasse; qu'elle ne soit point troublée par la violence. Nous verrons.* » Ainsi ont pensé de bons citoyens.

Ils ont tenu parole. De leur part du moins, aucun trouble n'a ébranlé la République, aucun obstacle ne lui a été suscité.

La même idée a prévalu en Europe. Par sagesse sans doute, non par aucun espoir bienveillant. Mais peu importent les motifs de l'Europe; son attitude est calme; aucun acte, aucun danger venu du dehors ne trouble la République française dans son essai d'établissement.

De son côté, c'est justice de le reconnaître, la République a fait des efforts pour être autre que ne le craint le sentiment public. Elle a respecté la foi des hommes. Elle a défendu, à la dernière heure, il est vrai, mais enfin elle a défendu la vie de la société. Elle n'a pas rompu la paix européenne Elle n'a pas renoncé à la probité publique. Efforts méritoires qui honorent des hommes et attestent l'instinct général du pays. *Efforts impuissants qui ralentissent, mais qui n'arrêtent point le mouvement de l'Etat sur une pente funeste. Les hommes qui voudraient l'arrêter ne prennent pied nulle part. A chaque instant, à chaque pas, ils glissent, ils descendent. Ils sont dans l'ornière révolutionnaire ; ils se débattent pour ne pas s'y enfoncer ; mais ils ne savent, ou n'osent, ou ne peuvent en sortir. Un jour, quand on y regardera librement et sérieusement, on sera épouvanté de tout ce qu'ils ont livré ou perdu, et du peu d'effet de leur résistance. Il est vrai : la République ne fait pas tout ce qu'elle a fait jadis ; mais elle n'est point autre qu'elle n'a été. Qu'il s'agisse d'organisation sociale ou d'institutions politiques, des conditions de l'ordre ou des garanties de la liberté, elle ne sait pas mieux ni autre chose que ce qu'elle savait il y a cinquante ans. Ce sont les mêmes idées, les mêmes tentatives, souvent les mêmes formes, les mêmes paroles. Spectacle étrange ! la République se redoute elle-même et voudrait se transformer ; elle ne sait que se copier.*

Combien de temps, pour réussir ou pour échouer, durera encore l'épreuve? Nul ne le sait. *Mais jusqu'ici la France a évidemment droit de craindre que ses intérêts suprêmes, la paix sociale et la liberté politique, ne soient mis, ou laissés, par la République démocratique, dans un immense péril.*

LE NOUVEL « ESPRIT NOUVEAU »

L'honorable M. Janne, qui compte parmi les principaux rédacteurs de la *Croix* de Paris, continue de montrer à l'égard du ministère Briand un admirable optimisme, dans les correspondances qu'il adresse au *XXe siècle* de Bruxelles sous la signature de Virey. Ne nous lassons pas de lui donner acte de ses efforts persévérants. Il a découvert cette fois les vrais symptômes d'un nouvel « esprit nouveau ». Il ne faut pas priver nos lecteurs d'une perspective aussi consolante. Mais voilà que le *XXe siècle* lui-même, auquel on ne saurait reprocher l'étroitesse de nos intransigeances, croit devoir jeter un peu d'eau froide sur ces belles espérances et mettre une sourdine aux accents un peu criards de son informateur. On lit dans le numéro du 30 septembre, sous ce titre : *Est-ce un esprit nouveau?*

La France vient de faire aux victimes de la catastrophe de « La République » de grandioses funérailles.

A Moulins comme à Versailles, les cérémonies religieuses ont revêtu tout l'éclat possible. On n'a pas mesuré la part de la religion, et les autorités, civiles et militaires, ont suivi le cortège jusqu'au bout. M. Briand, président du conseil; le général Brun, ministre de la guerre, et son sous-secrétaire d'Etat, M. Sarraut, rompant avec les habitudes d'abstention et de défi, inaugurées sous les ministères précédents, ont accompagné les glorieuses victimes dans la cathédrale de Versailles.

A première vue, il semble humiliant de féliciter le président du conseil d'un acte que commandaient les plus élémentaires convenances. Mais qu'on veuille bien se reporter en arrière, aux obsèques des victimes de l'explosion de l' « Iéna », à Toulon.

M. Fallières et M. Clémenceau s'abstinrent de paraître à la partie religieuse de la cérémonie. Ils trouvèrent le moyen de donner à des funérailles nationales le sens d'une manifestation anticléricale. Une stratégie habile évita la rencontre de ce Dieu à qui défense est faite d'avoir, dorénavant à « protéger la France » et des représentants du gouvernement français.

Nous assistons, semble-t-il, à une sorte de réaction patriotique. M. Briand paraît s'appliquer à faire oublier un passé suspect. Il a eu, dès la constitution de son ministère, l'heureuse inspiration de placer à la guerre et à la marine deux officiers généraux de bon aloi, et tout récemment de rétablir à peu près l'ancien Bureau des renseignements. Une « corvée » de ministres s'est attachée, dimanche, à prononcer, de-ci de-là, des discours où l'armée et la patrie étaient congrûment glorifiés. M. Barthou, garde des sceaux, disait hier au conseil général des Basses-Pyrénées :

« La discipline qui fait les armées fortes, fait aussi les grandes nations. Il n'est pas sans elle de progrès durable. Il faut que chacun soit à sa place, à son rôle, à sa tâche propre. Le gouvernement doit donner l'exemple et revendiquer tous ses droits pour accepter toutes ses responsabilités. »

C'est fort bien dit, mais il faudrait passer des paroles aux actes, et combattre la politique antipatriotique autrement que par des discours.

De même, dans le domaine de la politique générale, le nouveau ministère donne volontiers la note de l' « esprit nouveau ». Il y a quelques jours, au *fond* des Pyrénées, M. Millerand, ministre des travaux publics, s'exprimait ainsi :

« Nous voulons l'apaisement *et la détente*. Nous ne voulons pas que la démocratie gaspille son énergie dans des luttes mesquines et terre à terre. Nous n'entendons pas que la politique soit un combat de misérables haines locales: nous désirons faire l'union de tous les républicains, je puis même dire de tous les bons Français, dans une action commune pour le progrès social et pour la prospérité nationale. »

Le lendemain, c'était M. Jean Dupuy, ministre du commerce, qui parlait à Florac d'apaisement et de conciliation.

Hier, M. Barthou célébrait à son tour une politique « large, libérale, bienveillante aux personnes et soucieuse de dégager de leurs conflits le sens, le respect et la défense des intérêts généraux du pays. » Il ajoutait que, pour réaliser cette politique, « le gouvernement n'entend être le prisonnier de personne. »

L'apaisement ! la détente ! l'oubli des dissensions pour ne songer qu'à la prospérité nationale et à la grandeur de la patrie ! Voilà certes un beau programme dont nous devons souhaiter la réalisation. Mais il faut que les mots qui reviennent si constamment sur les lèvres des membres du gouvernement ne soient pas de vaines paroles.

Certes, je n'ignore pas que M. Briand ne trouve pas toujours chez certains collaborateurs le concours qu'il aurait le droit d'en attendre, qu'il doit compter avec une majorité ondoyante dont la fraction, numériquement la plus faible, mais la plus remuante et la mieux organisée, est encore imbue du vieil esprit combiste, avec des comités sectaires des loges dont le génie dissolvant de M. Clemenceau ne réussit pas à annihiler complètement l'influence. Il faut cependant qu'il donne d'autres gages que des paroles s'il veut que les progressistes et les libéraux fassent crédit à sa politique.

A. VIREY.

*
* *

Notre excellent correspondant de Paris témoigne, on le voit, d'une certaine confiance, tempérée, il est vrai, par de prudentes réserves. Il estime, avec infiniment de raison, que les paroles ne comptent pas, que les actes seuls ont quelque valeur. Mais, jusqu'à présent, ni les actes ni les paroles du cabinet Briand ne paraissent devoir justifier un optimisme, fût-il très relatif.

Nous ne pouvons attacher aucune importance au fait que, rompant avec des pratiques d'un sectarisme échevelé, quelques membres du gouvernement ont daigné assister aux obsèques religieuses de Versailles.

Les paroles ne sont guère plus rassurantes : si M. Barthou a parlé d'une politique large, libérale, bienveillante aux personnes, il a pris soin d'ajouter aussitôt que « ceux-là se trompent *qui interprètent* sa *volonté* d'apaisement comme un recul et sa tolérance comme un désaveu ».

Et le *Temps* de mercredi, commentant cette déclaration, déclare excellente « l'affirmation d'une politique large et tolérante qui cependant n'a rien à renier et ne consent à aucun recul ». Voilà qui nous paraît très clair et peu rassurant.

Au fond, nous ne croyons pas à une orientation nouvelle dont les catholiques de France aient à se réjouir. Nous croyons plutôt à un tour de main différent. Combes et Clemenceau avaient le tour de main brutal. Briand a le tour de main plus souple. Mais le résultat, nous le craignons, sera le même.

A TRAVERS LA PRESSE LIBÉRALE

Quand nous avons étudié l'organisation de la presse libérale, nous avons signalé l'empressement avec lequel, aux environs de 1906, on s'était emparé de l'*Eclair*, de la *Presse* et de la *Patrie*. Et nous avons fait remarquer que le parti qu'on avait tiré de ces conquêtes n'avait pas toujours été proportionné à la satisfaction initiale qu'elles avaient causée. Il s'en faut, en effet, que ce soient toujours de saines doctrines qui aient bénéficié de cette acquisition d'organes neutres par des capitaux catholiques.

Pour ne parler que de la *Patrie*, elle a livré sa première colonne quotidienne à Henri Rochefort. Certes, la verve de l'ancien pamphlétaire est un élément de succès pour un journal, et d'autre part on ne saurait oublier les services rendus par l'*ex-leader* de l'*Intransigeant* à la cause nationale lors de l'affaire Dreyfus. Il faut aussi tenir compte de la rubrique « Tribune libre » sous laquelle la *Patrie* publie les articles de Rochefort. Et pourtant, n'arrive-t-il pas, une fois sur deux, que les idées soutenues par le vieux polémiste vont à l'encontre des sentiments au moins probables de ces catholiques dont les souscriptions permirent l'acquisition de la *Patrie?*

Un exemple, entre mille : Rochefort commentait l'autre jour un drame de la Porte Saint-Martin, le *Roi sans royaume*, où le dramaturge suppose authentique l'évasion du prisonnier du Temple. Rochefort nie l'évasion, et ceci n'est pas ce qui nous préoccupe; mais pourquoi, à propos de cette discussion, éprouve-t-il le besoin d'écrire : « La vérité est que *le fils putatif de Louis XVI* est mort au Temple, etc. »? Outre qu'il est maladroit d'ajouter au problème historique de l'évasion celui de la légitimité même du malheureux prince, n'y a-t-il pas, dans cette inutile extension du champ des hypothèses, une injure toute gratuite à Marie-Antoinette comme à Louis XVI, et un sujet de scandale pour tous les honnêtes lecteurs de la *Patrie?* Dans le même article, Rochefort parle du « cagot comte d'Artois » que « les émigrés catholiques qualifiaient de jacobin blanc » : Ici encore, certains catholiques dont les ressources ont contribué à rattacher la *Patrie* à la presse d'opposition trouveront-ils leurs intentions exactement servies et leur argent bien employé? O libéralisme, que de trahisons tu cautionnes!

UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ THELLIER DE PONCHEVILLE

M. l'abbé Thellier de Poncheville nous adresse une réponse à la critique de son discours sur la *Préparation à l'action sociale*. Nous insérons intégralement cette lettre, malgré sa longueur que le lecteur trouvera peut-être abusive. Il faut cependant savoir gré à l'auteur d'avoir négligé mille autres citations de l'Ecriture, des Pères ou du Bullaire pontifical, au moyen desquelles il lui a été facile de nous prouver que la fraternité chrétienne est un devoir fondamental de

la religion. ou que le christianisme doit exercer une mission sociale. Je ferai seulement observer qu'après des explications munies d'un si grand appareil de références, il resterait encore à aborder la vraie réponse. Peu importe, en effet, que telle et telle proposition, prise isolément, ait un sens acceptable. M. l'abbé Thellier de Poncheville s'applique exclusivement à ce genre de défense. L'art qu'il y met le sauve-t-il? Tout le monde sait qu'un discours mauvais peut consister en un enchaînement de phrases dont aucune ne contient d'erreur explicite. Même, les plus grandes banalités, et c'est bien ici le cas d'en faire la remarque, pourront prendre un sens faux, selon la combinaison des phrases et la direction que l'orateur imprime à la pensée de ses auditeurs. Par exemple, cette proposition *beaucoup plus fausse que vraie,* et même simplement fausse : « La pratique de la fraternité est *le* devoir fondamental du christianisme » pourrait sans doute recevoir par le contexte un correctif suffisant; mais, si l'on n'y ajoute que des développements un peu échauffés sur le devoir social, elle prend surtout l'aspect d'erreur qui lui est naturel. Nous avons d'ailleurs beaucoup moins entendu reprocher à M. l'abbé Thellier de Poncheville des erreurs doctrinales qu'un langage dangereux par l'exagération des vues humanitaires. Pour cela, nous avons comparé ses tendances à celles de l'américanisme et rapproché ses formules des formules de l'américanisme, dont l'une des plus expressives, nettement exprimées, à savoir que la raison d'être du passage de l'homme sur la terre est de travailler au bien de l'humanité, forme l'axe autour duquel gravitent les autres propositions de son discours. C'est sur cette comparaison qu'il aurait fallu s'expliquer.

Cela dit, et sans autre commentaire, voici cette lettre :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La *Critique du Libéralisme* qui avait déjà fait (1er juin 1909) une étude minutieuse et sévère d'une brochure qui porte mon nom, la *Préparation à l'Action sociale*, me prend de nouveau à parti pour ces vingt petites pages dans son no du 15 septembre, dont je n'ai eu connaissance que ces derniers jours.

On prétend relever dans cet opuscule « bien des erreurs et exagérations inspirées par le libéralisme de son auteur... des déclarations étranges de la part d'un prêtre... un langage imprégné d'américanisme », etc., et on conclut assez logiquement que je suis de ceux « qui risquent d'être de bien mauvais bergers. »

La réputation d'irréprochable orthodoxie d'un prêtre, d'un jeune prêtre surtout, devant lui être aussi chère que son honneur sacerdotal lui-même, vous ne vous étonnerez pas que je relève, pour m'en défendre, ces graves accusations et que je vous demande d'insérer intégralement la présente réponse dans le prochain numéro de votre Revue.

Je reprends une à une « la série de propositions, bien plus fausses que vraies, » qui vous ont paru justifier vos appréciations. Et je me contente d'indiquer, pour chacune d'elles, les sources où je les ai puisées : il m'eût été facile de multiplier ces citations si ma vie de voyages m'en laissait le loisir et si j'avais la patience des collaborateurs de la *Critique du Libéralisme* à collationner et à disséquer des textes.

« *La pratique de la fraternité est le devoir fondamental du catholicisme.* » — La phrase suivante, que vous négligez de reproduire, ajoutait aussitôt l'explication. Car, « à côté du grand et premier commandement qui est d'aimer Dieu, il y en a un second qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

Le Nouveau Testament est plein de formules analogues : « En ces deux commandements tient toute la loi (Math. XXII, 39). Il n'y en a pas de plus grand, ... et aimer son prochain comme soi-même l'emporte sur tous les holocaustes et les sacrifices (Marc, XII, 31, 33). Cela est mon commandement, que vous vous aimiez les uns les autres (Jean, XV, 12). C'est à cela qu'on vous reconnaîtra pour mes disciples, c'est que vous vous aimerez les uns les autres (Jean, XIII, 35). — Celui qui aime le prochain a accompli la loi. En effet : Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne rendras pas faux témoignage, tu ne convoiteras pas, et quelque autre commandement que ce soit est contenu dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même... L'amour est donc la plénitude de la loi (*Aux Romains*, XIII, 8). Toute la loi est renfermée dans une seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même (*Aux Galates*, V, 14) ». — Bossuet parle le même langage : Dieu « a réduit la pratique de la vie chrétienne à cet amour mutuel... Tout est compris dans l'amour fraternel » (*Méditations sur l'Evangile, La Cène*, II, 12e jour), et Léon XIII dit de la charité qu' « elle résume tout l'Evangile : totius Evangelii compendiaria lex est » *(Rerum Novarum)*.

Le commandement qui est semblable à celui d'aimer Dieu, qui constitue le précepte par excellence du Christ, la marque propre de ceux qui croient en Lui, la plénitude de sa loi, le résumé de son Evangile, n'est-il pas permis de l'appeler le devoir fondamental du Catholicisme ?

« *La religion ne règle pas seulement les rapports des hommes avec Dieu, mais elle les oblige à entrer en relations d'échange de services avec leurs semblables.* »

J'aurais dû indiquer la référence de saint Jean que je ne faisais que traduire : « Vous devez aussi vous entr'aimer les uns les autres (Jean, XIII, 34). Nous avons reçu ce commandement de Dieu que celui qui aime Dieu aime aussi son frère (I, Jean, IV, 21). Nous aussi nous devons donner notre vie pour nos frères (I, Jean, III, 16) ». — J'aurais pu ajouter saint Pierre : « Avant tout, ayez les uns pour les autres une ardente charité (I, IV, 8) »; saint Paul : « Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer mutuellement (*Aux Romains*, XIII, 8) » et le commentaire qu'en fait Bossuet : « La charité fraternelle est une dette par laquelle nous sommes redevables les uns aux autres.. C'est la seule dette des chrétiens, selon ce que dit l'apôtre saint Paul *(Sermon sur la charité fraternelle)* ».

« *La religion n'a pas pour unique but de peupler le ciel : elle doit, sur la terre, faire de la société humaine une famille de frères vivant sous la loi du dévouement mutuel.* »

Ce sont là, j'en conviens, des réminiscences de Léon XIII : « Les principes chrétiens sont puissamment efficaces pour sceller la fraternité des peuples et réunir l'humanité entière dans une sorte de grande famille *(Parvenu à la 25e année)*. La mission de l'Eglise est de pénétrer le genre humain des préceptes et des institutions évangéliques... et par là de conduire tous les hommes à la félicité céleste *(Præclara)*. L'Eglise n'est pas seulement la consolatrice et la rédemptrice des âmes, elle est encore l'éternelle source de la justice et de la charité, en même temps que la gardienne de la liberté véritable et de la seule égalité qui soit possible ici-bas *(Parvenu à la 25e année)*. Qu'on ne

pense pas qu'elle se laisse tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle *(Rerum Novarum)*. Elle guide les âmes vers le ciel par le chemin de la foi et de la vertu, mais en même temps elle se garde de dédaigner sur cette terre les intérêts du temps... Seule elle a le secret d'assurer, même ici-bas, autant que c'est possible, la félicité de tous. (*Pèlerinage de la France du travail*, 25 sept. 1899). Et Pie X exprimait dans sa première Encyclique une pensée semblable : « Que l'on ne croie pas que tout cela (respect de la loi de Dieu, fréquentation des sacrements...) se rapporte seulement à l'acquisition des biens éternels : les intérêts temporels et la prospérité publique s'en ressentiront aussi très heureusement. *(Supremi apostolatus)* ».

« *Il ne suffit donc pas d'adresser de temps en temps à ceux qui souffrent des paroles de consolation, de glisser parfois aux malheureux quelques piécettes d'argent, de secourir les autres d'une façon superficielle et individuelle : mais il faut travailler aussi à améliorer l'organisation sociale et à développer l'humanité pour mettre en elle toujours plus de justice et d'amour.* »

Je n'ai fait que mettre bout à bout des fragments d'encycliques. Léon XIII et Pie X ont, à plusieurs reprises, proclamé la nécessité d'une amélioration de l'ordre social : « Les Evêques doivent consacrer tous leurs efforts à améliorer la situation précaire des travailleurs *(In Ipso)*. L'Eglise veut qu'ils sortent de leur très misérable état et elle s'efforce de leur procurer un sort meilleur *(Rerum Novarum)*. Prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple.. non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux. seule source vraie de consolation dans les angoisses de la vie, mais en s'efforçant... d'améliorer leur condition économique par de sages mesures » : tel est le programme tracé par Pie X dans sa lettre sur l'Action catholique.

L'un et l'autre demandent un progrès de la justice. Léon XIII a décrit l'angoisse de « cet âge où les âmes semblent altérées de justice, cette justice que Notre-Seigneur seul peut verser à flots ». (Lettre au Cardinal de Reims, 1896) et souhaité « que le triomphe de la vérité et de la justice soit hâté dans ce monde » *(Parvenu à la 25e année)*). Pie X indique comme un des buts de l'Action catholique : « s'employer à rendre les lois publiques conformes à la justice ».

Tous deux enfin nous font un devoir de collaborer à ce que j'osais appeler le développement de l'humanité. Léon XIII : « Les avantages de la civilisation, il faut les tenir en haute estime et les accroître comme un capital de prix *(Parvenu à la 25e année)*. Ennemie de l'inertie et de la paresse, l'Eglise désire de tout cœur *(Magnifice vult)* que le travail et la culture fassent porter au génie humain des fruits abondants (*(Immortale)*. Il est nécessaire qu'elle marche de concert avec l'Etat et d'un pas ferme vers le progrès et... fasse en sorte que ses énergies et ses institutions contribuent le plus possible au développement des cités *(Longinqua Oceani)*. Comme son prédécesseur, Pie X invite les catholiques « à se montrer, tout autant et même mieux que les autres, capables de coopérer au bien-être matériel et civil du peuple (Action catholique). Accomplir ces devoirs, ce n'est pas seulement obéir aux lois de la nature, c'est travailler aussi à l'avantage du genre humain *(E supremi Apostolatus)*. N'entre-t-il pas, en effet, dans le plan de Dieu, que l'humanité se développe, s'accroisse, se perfectionne, s'élève, pour devenir un instrument toujours plus parfait de glorification de son Créateur ?

« *C'est presque dès le berceau qu'il faut inspirer à l'enfant une haute idée de son devoir social (??)* »

Vous me permettez d'achever la citation brusquement interrompue et légèrement déformée. Ma brochure porte : « ... une haute idée du devoir social qui commandera toute son existence ». En allant jusqu'au bout de la ligne, vous vous seriez épargné le mouvement de stupeur que trahit ce double point d'interrogation. En relisant Joseph de Maistre, vous auriez retrouvé une thèse encore plus paradoxale, à savoir que « l'enfant est formé à trois ans sur les genoux de sa mère ». Si une concession de quelques mois suffit à me faire éviter le péril d'hérésie, je veux bien renoncer au berceau. Mais votre expérience d'éducateur ne me contredira pas si je persiste à croire qu'on ne commence jamais trop tôt à combattre, chez les enfants, les premières tendances égoïstes et à leur enseigner la pratique de la charité. C'est tout ce que je voulais dire.

« *Il faut lui inculquer qu'il appartient à la société dont il est membre (?)* ». Je rétablis le texte intégral de ma brochure : « *Que ses éducateurs lui inculquent, au foyer même de la famille, cette idée fondamentale qu'il n'est pas son maître, mais qu'il appartient à la société dont il est membre, qu'il ne peut pas vivre pour lui, mais qu'il doit travailler pour elle...* »

Où est le scandale? Est-ce dans cette affirmation que l'enfant est membre de la société? Saint Paul l'avait dit avant moi : « Nous sommes membres les uns des autres (*Aux Romains*, XII, 5). Qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient soin les uns des autres (I, *Aux Corinthiens*, XII, 25) ». Léon XIII a refait la même comparaison : « Dieu a constitué la société civile, comme l'Eglise,... de telle sorte qu'elle fût un seul corps composé d'un grand nombre de membres.. tous nécessaires les uns aux autres et soucieux du bien commun *(Quod apostolici)* ».

Et Pie X après lui : « Nous sommes appelés à former ce corps unique dont la tête est le Christ, corps étroitement organisé... et bien coordonné dans toute ses articulations, et cela en vertu de l'opération propre de chaque membre *(Action catholique)* ».

Ai-je eu tort d'écrire que l'enfant appartient à la société? Ce fragment de phrase, sans doute, vous a paru suspect. Mais le contexte, ce me semble, en fixe assez le sens. C'est de la préparation à l'action sociale qu'il s'agit ici, non du devoir familial, ni du devoir religieux proprement dit. Affirmer que l'enfant n'est pas son maître, ni libre de vivre pour lui seul mais qu'il se doit à ses frères, ce n'est nullement nier d'autres appartenances, l'une plus directe, celle de sa famille par l'intermédiaire de laquelle il est agrégé à la société, l'autre plus profonde, celle de Dieu qui seul a sur lui un souverain domaine. C'est simplement rappeler cette vérité que le P. Weiss exprime avec plus de vigueur : « Dieu ne nous a pas donné notre nature et l'existence uniquement pour nous. Il nous les a donnés aussi pour que nous coopérions à l'édification de son royaume. En appelant un homme à l'existence, Dieu le crée membre de son royaume. Il ne reconnaît personne existant pour soi seul, mais seulement en tant que membre de la communauté humaine (*Institutions de sociologie*, IIIe partie) ».

Si la formule que j'employais vous paraît trop absolue, je vous en dénonce d'autres qui ne le sont pas moins dans le langage courant des auteurs catholiques. Nos éducateurs ne disent-ils pas à leurs jeunes gens, pour leur prêcher le patriotisme, que leur vie appartient à leur pays et qu'ils doivent être prêts à la sacrifier pour lui! Méconnaissent-ils, en parlant ainsi, le droit antérieur que la famille a sur l'enfant et le droit supérieur de son Père des cieux? Bossuet fait méditer au dauphin cette maxime : « Le Prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public (*Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, III, art. 3, 2e proposition) ». Oublie-t-il donc qu'il est né avant tout pour Dieu? L'épiscopat français, dans sa récente lettre collective,

déclare aux parents : « C'est à vous, pères et mères, que vos enfants appartiennent ». A prendre cette expression avec la même rigueur de critique, dans le même soupçon d'un sens exclusif, ne doit-on pas la déclarer, elle aussi, « plus fausse que vraie »?

« *Il faut inculquer à l'enfant cette idée que son plus grand déshonneur ce serait d'être une force perdue pour le bien de l'humanité, que sa plus haute ambition doit être de devenir capable de la servir magnifiquement. C'est la raison d'être de son passage ici-bas. C'est le plan sur lequel Dieu le jugera un jour.* »

Qu'on puisse donner à ces lignes une interprétation fausse et y voir l'oubli de la fin suprême de l'homme qui est la glorification de Dieu, je ne fais pas de difficulté à en convenir, et puisqu'elles vous ont entraîné à cette méprise, je me rends compte qu'il est imprudent d'employer de telles formules pour certains lecteurs.

Mais qu'elles aient un sens acceptable et où l'orthodoxie se trouve sauvegardée, c'est ce que je vous demande de reconnaître, en vous signalant quelques textes, moins accessibles à la critique que les miens, où le service du prochain et le service de Dieu sont pris l'un pour l'autre comme s'ils s'équivalaient absolument et constituaient, l'un autant que l'autre, le devoir primordial sur l'observance duquel seront jugées nos vies.

Notre-Seigneur nous a enseigné lui-même cette assimilation hardie : « Ce que vous avez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait (Mat. XXV, 40) ». — « Elle est donc formelle, conclut Mgr Baunard, elle est complète autant que solennelle la substitution que le roi Jésus fait de lui-même au plus humble de ses sujets (*L'Evangile du pauvre*, p. 188) ». Et l'Evangile annonce en effet que le Sauveur nous jugera sur la manière dont nous serons venus en aide à nos frères avec qui il s'est identifié (Math. XXV, 29).

Saint Paul parle la même langue. Il prêche le dévouement mutuel comme s'il était la seule obligation chrétienne : « Portez les fardeaux les uns des autres et ainsi vous accomplirez la loi du Christ (*Aux Galates*, VI, 2) ». Saint Jean semble faire de la charité fraternelle la condition unique, nécessaire et suffisante du salut : « Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous (I, IV, 12). Nous savons que nous avons été transférés de la mort à la vie parce que nous aimons nos frères (I, III, 14) ». Le jour de sa fête, l'Eglise nous fait lire au bréviaire, la réponse du vieil Evangéliste à ses disciples qu'étonne la répétition de son unique parole : Aimez-vous les uns les autres. « Maître, pourquoi nous redire toujours ces choses? — Parce que c'est le précepte de Dieu et que si seulement il est observé, cela suffit (Office du 27 décembre) ».

Ce langage n'indique en apparence, lui aussi, comme « la raison d'être de nos vies et le plan sur lequel nous serons jugés », que le service du prochain. Le taxera-t-on d'américanisme parce qu'il ne fait pas mention explicite du service de Dieu?

Quand saint Pierre ordonne « que chacun de nous mette au service des autres le don qu'il a reçu (I, IV, 10); quand Bossuet affirme que « Dieu n'a fait les grands que pour protéger les petits (*Politique*, III, 3, 1) »; quand Léon XIII déclare que : « Quiconque a reçu de Dieu une grande abondance de biens ... les a reçus dans le but de les faire servir à son perfectionnement et à l'utilité des autres », ne prêtent-ils pas à croire également, pour peu qu'on le désire, que toute la destination des dons de Dieu, c'est le bien des hommes?

Loin d'exclure le premier commandement qui est d'aimer Dieu par-dessus tout, ces textes le considèrent comme inclus dans l'autre « qui lui est

semblable », parce que la charité est une et que pour un chrétien, aimer son frère, c'est aimer Dieu. Saint Augustin l'a dit plus fortement que moi : « Là où est l'amour du prochain, là est nécessairement l'amour de Dieu (*Tract.* 83, in Joan. Evang.) » Et saint Vincent de Paul en a tiré des applications que je reproduis prudemment entre guillemets : « Bien que l'oraison soit entièrement nécessaire à une Fille de la Charité, je vous dirai néanmoins que votre principale occupation étant le service du prochain, vous êtes obligée de quitter votre oraison quand il s'agit de le servir. Je vous dirai bien davantage. S'il n'y avait point d'autre temps pour l'assister que celui de la messe, vous devriez la perdre plutôt que de laisser un malade en danger. Ce que je dis là ne s'entend pas seulement pour les jours ouvriers, mais aussi pour les jours de Dimanche et fêtes. La raison est que l'obligation d'assister le prochain étant instituée de Dieu et ayant été pratiquée par Notre-Seigneur est bien plus étroite que l'obligation d'entendre la messe aux fêtes et Dimanches, parce qu'elle n'est que l'institution de l'Eglise. Il faut que vous quittiez tout quand il est nécessaire pour le service des pauvres (*Conférences aux Sœurs*) ».

« *Les œuvres qui tendent à refaire des familles sont plus utiles que celles qui viennent simplement en aide à l'impuissance de leurs membres. Une famille qu'on a mise en état de remplir sa mission d'éducation et d'assistance rend au centuple et perpétue indéfiniment le bien qu'on lui a fait. Les Petites-Sœurs des pauvres font œuvre admirable et nécessaire en recueillant les vieillards, mais c'est faire œuvre meilleure encore que de mettre la famille ouvrière dans la possibilité de garder les vieux parents.* »

Saint Thomas m'a enseigné que « le bien commun à beaucoup est plus divin que le bien d'un seul (II, II, q. 31, a. 3, 2) ». Je n'ai pas osé me servir d'une épithète aussi forte : j'ai dit que le bien fait à une famille était plus utile que celui dont bénéficient les individus. Un théologien de bon renom m'avait appris à faire cette application de la doctrine de l'Ecole : « La charité nous prescrit plus de compassion et d'œuvres miséricordieuses envers les sociétés désorganisées par l'irréligion et la révolution qu'envers de simples individualités ». (Didiot. *Vertus théologales*, p. 433). Vous avez lu comme moi le livre de M. l'abbé Fontaine, le « Modernisme sociologique, » qui insiste avec tant de vigueur sur la nécessité de fortifier et de sauver la famille. J'y ai retrouvé les préoccupations si vives de Léon XIII demandant que « rien, dans le régime économique, ne vienne affaiblir, chez l'ouvrier l'esprit de famille (*Rerum novarum*) ». N'est-elle pas en effet le milieu normal où l'homme est appelé à vivre, la première éducatrice et souvent la plus puissante souvegarde de sa moralité, l'auxiliaire nécessaire du salut des âmes? Ne croyez-vous pas que travailler à la remettre en état de remplir cette providentielle mission soit réaliser une œuvre encore meilleure, socialement, et même dans ses conséquences religieuses, que ne peut le faire « l'admirable et nécessaire » dévouement des Petites Sœurs des Pauvres suppléant près d'un trop petit nombre d'individus à l'insuffisance de la famille presque universellement affaiblie? Et ne trouvez-vous pas excessif que, par protestation contre cette thèse, la *Critique du Libéralisme* en vienne à écrire qu' « on est fondé à rechercher comme un but autrement souhaitable exactement le contraire de ce que prône M. l'abbé Thellier de Poncheville? » (No du 1er juin, p. 166).

« *Aussi urgentes et bienfaisantes sont les réformes qui, en organisant le régime du travail selon les règles de la justice sociale, rétablissent le travailleur dans sa dignité et dans ses droits.* »

Parmi tant de citations de Léon XIII dont je vous épargne l'énumération accablante, je relève celle-ci : « Cette confiance (dans l'avenir religieux de l'Angleterre) s'affermit en considérant les mesures législatives et sociales qui ... contribuent à assurer la dignité de l'individu et à rendre efficaces les lois de la justice et de la charité *(Lettre aux Anglais)* ». De l'œuvre de Pie X je ne retiens que ce passage de la lettre du Cardinal Merry del Val à la réunion internationale de Bâle (1903) : le Saint-Père bénit les efforts qui sont tentés « pour la protection légale des travailleurs et surtout celle des femmes dont les droits à une sauvegarde plus efficace sont incontestablement et universellement reconnus. Il voit dans ce projet une preuve de l'acceptation plus générale d'un principe si souvent évoqué par Léon XIII, à savoir celui du respect qui est dû à la dignité humaine ». Justice, dignité, droits, ce sont exactement les mots dont je m'étais servi.

« *Ces réformes sont d'ailleurs la seule vraie sauvegarde contre les menées révolutionnaires.* »

Une circulaire envoyée avec l'approbation du Pape, en 1902, par le Comte Medolago Albani aux associations catholiques d'Italie donnait le même avertissement autorisé : « Le péril social ne sera conjuré que lorsque toute la société aura retrouvé son équilibre dans la recomposition autonome de toutes les classes, harmoniquement établie sur les fondements de la plus nombreuse, celle des travailleurs ». Et l'Encyclique *Rerum novarum* est aussi formelle : « Dans l'état actuel des choses, les ouvriers n'ont que deux partis à prendre : ou entrer dans des groupements qui mettent leur foi en péril, ou établir entre eux des sociétés qui les affranchissent du joug révolutionnaire ». Ai-je eu tort de redire ces vérités nécessaires en face d'un avenir toujours si menaçant?

« *Disciples sincères de l'Evangile et n'agissant que pour en accomplir la loi, les chrétiens ne donneront même pas à leurs entreprises un caractère étroitement confessionnel. Leur désir doit être, non pas d'imposer leur croyance, mais de la faire aimer.* — J'ajoutais : *non pas d'acheter des consciences par quelques avantages matériels, mais de les éclairer par le spectacle de leur dévouement.* »

Notre devoir devrait-il être, pour rester dans l'orthodoxie, d'imposer nos croyances? Je ne puis croire que ce soit là votre désir et que ce second paragraphe vous ait paru erroné! Sans doute, c'est l'expression « étroitement confessionnel » qui vous a choqué. Fallait-il donc dire, pour ne pas m'exposer à la critique : ils donneront à leurs entreprises un caractère étroitement confessionnel?

Si vous avez compris, à la tournure de ma phrase, que je taxais d'étroite toute œuvre confessionnelle, je vous assure que ce n'était nullement ma pensée et je crois pouvoir ajouter que ce n'est pas le sens grammatical de ces mots. La suite indique assez ce que signifie la réserve « étroitement ». Elle donne ce simple conseil : que le caractère confessionnel de nos œuvres sociales ne soit pas si rigoureusement accentué qu'elles deviennent inaccessibles à tous ceux — c'est hélas! le grand nombre dans nos milieux populaires — qui ne sont pas catholiques pratiquants. Est-ce trop demander?

« *Se mêlant à toutes les œuvres bienfaisantes, même quand elles n'ont pas de note religieuse, ouvrant les rangs de leurs propres œuvres même à des incrédules ou à des hostiles, ils se montreront les fils du Dieu « qui fait luire son soleil sur les » bons et sur les méchants »,* — je prolonge la citation : *les serviteurs du Christ qui nous oblige à faire le bien à nos ennemis, les bienfaiteurs de leurs frères égarés qu'ils forceront à reconnaître que les catholiques, parce que catholiques, ont la force de les aimer plus que les autres.* »

On peut contester l'opportunité de cette méthode d'action dans tel ou tel milieu. Quelle erreur doctrinale y peut-on relever?

Nous sommes tenus, par *notre loi chrétienne, à aimer nos ennemis*, à faire du bien à ceux qui nous haïssent (Mat. V, 45). « Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire (*Aux Romains*, XII, 20) » Le prochain à qui nous devons rendre service, c'est « tout homme quel qu'il soit, ami, étranger, hérétique et même persécuteur » (*Nouveau Catéchisme de Cambrai*, IIIe partie. Leçon XXI, sur la vie chrétienne). — « Notre charité patiente et bénigne doit aller au devant de ceux-là mêmes qui sont nos adversaires et nos persécuteurs (Pie X, *E supremi Apostolatus*). C'est dans cet esprit que les premiers chrétiens faisaient participer les païens aux ressources recueillies par leur générosité et révélaient aux yeux de tous la puissance de dévouement du catholicisme par leur abnégation à l'égard même de ceux qui n'en professaient pas la foi (Cf. Eusèbe, IX, 8). Ozanam s'attristait et s'indignait qu'une Conférence Saint-Vincent-de-Paul hésitât « à secourir les pauvres sans distinction de culte » (*Vie par son frère*, p. 568). Est-ce donc devenu aujourd'hui une erreur que de souhaiter que le bienfait de quelques-unes au moins de nos œuvres sociales s'étende, avec les prudences nécessaires, même aux incroyants, même à des adversaires, c'est-à-dire au grand nombre à convertir? « Peut-être, écrivait Pie X, se montrent-ils pires qu'ils ne sont. Le contact avec les autres, les préjugés, l'influence des doctrines et des exemples, le respect humain les ont engagés dans le parti de l'impiété . mais, au fond, leur volonté n'est pas aussi dépravée qu'ils se plaisent à le croire. Pourquoi n'espérerions-nous pas que la flamme de la charité dissipera enfin les ténèbres de leur âme et y fera régner la lumière avec la paix de Dieu? *(E supremi Apostolatus)* ».

C'est l'espoir qu'exprimait la dernière phrase sur laquelle se clôt la liste de mes propositions incriminées.

« *Pour désarmer les préjugés et pour détruire les haines*, (je ne dis pas . pour donner la foi) *aucune apologétique ne vaudra celle-là* ». Le conseil de saint Paul, vaincre le mal par le bien (*Aux Romains*, VII, 21) aurait-il perdu son efficacité? Pie X nous l'a répété si souvent : « rien n'est plus efficace que la charité *(E Supremi apostolatus)* », et avec une telle assurance du succès final promis à la douceur qui possède la terre! « La bonté et la justice des principes chrétiens, la droite morale que professent les catholiques, leur entier désintéressement pour ce qui leur est personnel, la sincérité avec laquelle ils recherchent uniquement le vrai, le solide, le suprême bien d'autrui, enfin leur évidente aptitude à servir mieux encore que les autres, les vrais intérêts économiques du peuple, tout cela ne peut manquer de faire impression sur l'esprit et le cœur de ceux qui les écoutent ». *(Action catholique.)*

Que reste-t-il, au sortir de cet examen, de ces petites phrases si sévèrement condamnées? Quelques formules discutables peut-être, encore qu'on puisse, avec la moindre bonne volonté, les entendre dans un sens acceptable et qu'elles trouvent, pour la plupart, leur équivalent dans le Nouveau Testament ou les enseignements pontificaux. Leur dernière excuse, s'il en était besoin, est que, rédigées sur « des notes et souvenirs de quelques auditeurs » — ainsi que l'annonçait la préface — elles ne prétendaient pas être l'expression parfaite et complète de ma pensée. Il eût été juste de leur tenir compte de ce caractère et de ne pas y chercher « le fond de mes thèses concernant l'action sociale ».

Telles quelles, ces quelques lignes justifiaient-elles les accusations d'américanisme et de libéralisme que la revue a portées contre leur auteur?

Permettaient-elles d'affirmer de celui « qui colporte de pareilles idées à travers toute la France » que « sa réputation ne paraît pas être de parfait aloi » et qu'il est de ceux « qui risquent d'être de bien mauvais bergers »?

Autorisaient-elles les insinuations malveillantes d'un de vos collaborateurs faisant siens les racontars d'un abbé Houtin, allant rechercher dans mon passé, à l'occasion des réunions du Val-des-Bois ou de relations de séminaire, je ne sais quelles prétendues tares religieuses, et dénonçant « l'esprit déplorable, tout empreint de modernnisme, dont s'inspiraient ces groupements de jeunes séminaristes » dont je faisais partie?

Je vous le demande en toute sincérité : Quel avantage la cause de l'union des catholiques, qui paraît chère à votre revue, peut-elle retirer de pareils procédés de discussion? Quel profit la cause de l'orthodoxie doctrinale, à laquelle je me crois aussi attaché que quiconque, recueille-t-elle de ces chicanes de mots et de ces querelles de personnes auxquelles nul écrivain ne pourrait échapper?

Différant d'idées sur plusieurs points, nous pourrions, avec ce parti pris de critique minutieuse, polémiquer indéfiniment. Je suis bien résolu, quant à moi, à n'en rien faire. D'autres travaux absorbent ma vie, et pour éviter toute dispute stérile, je m'en tiens, en face de catholiques, dont la pensée n'est pas conforme à la mienne, à cette règle si sage d'un grand saint : « Tout homme vraiment chrétien doit être plus disposé à justifier une proposition obscure du prochain qu'à la condamner. S'il ne peut la justifier, qu'il sache de lui comment il la comprend. Et s'il la comprend mal, qu'il la corrige avec amour. » (S. Ignace, *Excrcices spirituels.* Supposition préalable, en tête de la 1re semaine).

Puis-je espérer que l'ancien Recteur de la rue de Madrid, qui a contribué à me faire connaître et à me faire aimer Saint Ignace, voudra bien m'accorder, le cas échéant, le bénéfice de sa bienveillante méthode d'interprétation?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée en N. S.

L'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE.

Le Gérant G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6.640.

LES DIRECTIONS PONTIFICALES DE PIE X

Le nom de « Directions pontificales » est passé en usage pour désigner spécialement les enseignements, les conseils ou les avis formels donnés à notre époque aux catholiques par le Chef de l'Eglise, en vue de régler leur conduite dans l'action politique et sociale. On a donc justement appliqué ce nom à la saisissante manifestation de ceux de S. S. Pie X à l'égard des catholiques de France, en des circonstances dont les détails sont encore présents à toutes les mémoires. Non moins justement, nous le verrons, la comparaison avec une autre orientation précédemment donnée par le Saint-Siège les a fait appeler « *Les nouvelles directions pontificales* ».

Si l'on a pu dire et répéter à satiété avec quelqu'apparence de raison, apparence dont se sont nourries tant d'illusions funestes, que les directions pontificales de Léon XIII marquaient une évolution de l'Eglise parmi les nations modernes et qu'elles étaient un coup de barre donné au gouvernail de la barque de Pierre pour la jeter au large des eaux démocratiques, nul ne niera que, sans nulle affectation de réagir en un sens différent ni d'embrasser d'aussi vastes horizons, celles récemment données par S. S. Pie X, en une occasion aussi solennelle et sous une forme aussi tranchée, ne marquent du moins l'heure présente une orientation nouvelle pour les catholiques de France et ne leur demandent un changement d'attitude.

Tout le monde en a eu la sensation. Un frémissement général a secoué la France catholique. L'émotion fut immense, l'enthousiasme, sincère, car le Père des fidèles avait trouvé spontanément le mot et le geste les mieux choisis pour faire vibrer les cœurs français.

Mais où sont jusqu'à présent les résultats? Répondent-ils à cet enthousiasme, à cette adhésion spontanée et chaleureuse? La cérémonie grandiose, d'une splendeur unique, que le Pape a choisie comme occasion de faire entendre sa voix, le caractère à la fois patriotique et religieux de cette fête et le rôle de la vierge guerrière que le Saint-Siège y exaltait, l'énergie presque surhumaine des paroles que le Vicaire de Jésus-Christ y fit retentir, et, au dire des témoins, l'éclat extraordinaire avec lequel il lança sous les voûtes immenses la déclaration qui était le point culminant de son discours, puis, la série d'actes non moins frappants qui vint peu après l'appuyer, tout indique que S. S. Pie X a fait là un suprême effort pour frapper et forcer l'attention du peuple catholique et pour le déterminer sans délai à suivre ses conseils.

L'émotion s'est apaisée presqu'aussi subitement qu'elle s'était produite. L'enthousiasme, s'il n'est pas tombé, ne se soutient que par une ardeur factice. Il lui manque l'appui des actes. Il se dissipe et s'égare en paroles. On parle à perte d'haleine, on commente sans fin; verbiage et commentaires dissimulent les réticences venues à la réflexion et la coutumière passivité. Nos évêques, cependant, plus fortement saisis par l'accent du Père commun, en union plus immédiate avec son cœur, ont commencé de nous donner l'exemple. L'indépendance apostolique du cardinal Andrieu, des archevêques et évêques d'Auch, de Bayonne, de Cahors, etc..., leur intrépide résistance en faveur des droits de l'Eglise spoliée et tyrannisée, la récente déclaration unanime de l'épiscopat contre l'école athée, devraient nous ouvrir les yeux et nous tracer la voie. Mais si l'on regarde la conduite de la masse, l'attitude de partis ou groupements qui se flattent de mieux suivre l'Eglise, celle de leurs leaders et des hommes marquants, si l'on écoute leurs journaux, tout est encore confusion, tout trahit les mêmes indécisions que par le passé, les mêmes petitesses.

Ils n'ont pas eu, disions-nous récemment, la réserve qui leur siérait aujourd'hui. Ils se sont empressés d'expliquer en de longs articles comment les paroles de S. S. Pie X devaient être entendues et appliquées. Ils parlent de tout excepté de ce que le Pape a dit clairement. Et nous annoncions le dessein de le montrer un peu plus tard. Il semble que ce moment soit venu. *Quoique toute discussion sur la parole du Saint-Père fût désormais odieuse*, comme Mgr Marty, évêque de Montauban, l'écrivait au directeur de l'*Univers*, il est devenu indispensable de revenir sur cet ensemble de faits pour l'éclaircir.

Voyons donc ce que sont les nouvelles directions pontificales, les commentaires qu'on en a faits, les conséquences et l'application de ceux-ci, les efforts réalisés pour l'union des catholiques si instamment demandée par le Saint-Père et les plans proposés pour l'exécution de ses avis.

I. — LES NOUVELLES DIRECTIONS PONTIFICALES

Le Pape a voulu quelque chose. Enoncer une si grande banalité pourrait paraître impertinent. Elle renferme cependant le point de départ dont il est nécessaire avant *tout de convenir*. Il a *voulu dire* une chose importante, grave, et l'inculquer fortement; il a voulu frapper un coup sur l'opinion des catholiques de France, pour leur faire modifier leur conduite et leur tactique. Nous l'avons déjà remarqué, tout contribue à rendre cette intention évidente.

Quelle était-elle donc? Pie X a imprimé à ces nouvelles directions un tel cachet de force majestueuse et sereine, de fermeté et de netteté unies à la plus admirable discrétion, et il nous les a présentées dans un cadre si propre à en accroître la lumière, que la froide analyse

risque de les décomposer et ne peut manquer d'en diminuer l'éclat. Elle aura cependant l'avantage de faire ressortir isolément chaque trait avec quelque précision.

Ces directions consistèrent premièrement en un avertissement si formel, que la tendresse et l'indulgence du Père empêchent seules de l'appeler un reproche. Il portait sur deux points se rapportant au même objet. Le langage du Saint-Père faisait entendre clairement, nous semble-t-il, ce double avis : Vous avez trop de ménagements et d'obséquiosité pour le pouvoir civil qui vous tyrannise, et vous faites trop bon marché de ce que vous devez à l'Eglise votre Mère; soyez donc plus indépendants dans votre conscience de chrétiens vis-à-vis d'un *régime qui foule aux pieds vos droits* sacrés, et, comme catholiques, plus dévoués à l'Eglise dont les revendications assureraient également vos libertés nécessaires et le bien de votre patrie; honorez-vous moins d'un loyalisme constitutionnel qui, en de telles circonstances, dépasse vos obligations envers le pouvoir et vous abaisse devant lui, *mais portez plus fièrement votre* titre de catholiques, affirmez avec plus de franchise et de courage les principes dont votre salut dépend. Ne soyez pas serviles envers l'Etat et neutres dans la cause des droits de Dieu sur la société.

La constatation de cette faiblesse est la raison des directions nouvelles. Leur but est de provoquer une énergique et égale réaction dans les deux sens. C'était donc déjà les affaiblir et les dénaturer partiellement, de prétendre comme on l'a fait, nous le verrons, qu'elles atteignent seulement par contre-coup et indirectement le domaine de l'action publique. Ce but, pour lui donner son vrai caractère, malgré la répugnance des libéraux à le reconnaître, c'est un vibrant *appel à la lutte* sur un double terrain, dont les limites d'ailleurs se compénètrent, et pour le service d'une même cause : l'œuvre d'une reconstitution religieuse et sociale par la pratique généreuse, zélée, totale, des devoirs que comporte le véritable esprit du christianisme, et le franc exercice de nos droits de citoyens catholiques dans un pays où leur droit de cité a une priorité sur tout autre qui s'y opposerait. A vrai dire, même, ce second genre d'action, cette seconde forme de la lutte, loin d'être l'objet secondaire des directions nouvelles, en est la première application.

La forme que cette lutte devra prendre dans l'un et l'autre champ d'action, le mot d'ordre qui servira de ralliement, le drapeau qu'il s'agit de porter haut et de faire triompher, c'est la lutte pour l'*Eglise*, la défense de l'*Eglise*, l'affirmation de ses droits et de la mission civilisatrice qui lui est propre, seule capable d'assurer la paix sociale.

Le *moyen et la condition de succès*, ce sera l'union de tous les catholiques sous ce drapeau de l'*Eglise* dont les *plis protecteurs* sont assez larges pour les abriter tous indistinctement : l'union sur le terrain religieux. Elle ne supprime pas les divergences politiques;

elle respecte les intérêts de parti, tous les intérêts; elle n'implique de préférence pour aucun régime; elle se refuse également à demander l'adhésion à la forme de pouvoir établi ou à favoriser ceux qui estiment son changement nécessaire. Aux uns et aux autres elle commande avec la même instance de faire passer avant tout le pouvoir de Dieu et la défense de leur foi, sans aucun asservissement de cette cause sacrée à des calculs politiques.

Quels sont, dans les actes récents du Saint-Siège constituant les directions nouvelles, les traits saillants dont on peut inférer l'exactitude de cette analyse?

Le discours du Saint-Père adressé aux quarante mille pèlerins français accourus à Rome pour la béatification de Jeanne d'Arc suffirait seul à la justifier. Ce qu'il a dit ou fait ensuite n'est d'ailleurs que le développement de cette sublime leçon. L'avertissement qui précède tout le reste y prend la place la plus en évidence, parce qu'il est le point de départ de la nouvelle orientation. Si l'on ne refuse pas d'admettre que le Pape a voulu dire quelque chose, c'est-à-dire adapter sa parole à notre situation actuelle et à ses besoins; si l'on ne ferme pas les yeux sur le contraste presque violent entre l'énergie de son langage et le soumissionnisme dont on avait voulu faire notre mot d'ordre; si l'on n'oublie pas l'occasion choisie pour rendre cette manifestation plus éclatante, c'est-à-dire l'apothéose religieuse de la vierge libératrice, guerrière, que Pie X voulait, selon sa lettre à M. Keller, nous donner « pour chef et pour guide » (1), il nous paraît impossible de ne pas *convenir que nous avons exactement rendu* sa pensée.

Nous en avons d'ailleurs un garant peu suspect. C'est la *Corrispondenza romana*. On connaît ses attaches avec le Vatican. Le prélat qui l'inspire appartient à la Secrétairerie d'Etat. Le lendemain de la cérémonie, 20 avril, cette feuille a expliqué les paroles pontificales dans un article intitulé : *Après le discours du Pape*. Il ne peut venir à la pensée de personne qu'elle se soit permis d'en donner une interprétation aussi formelle, sans l'avoir puisée à la source authentique. La *Corrispondenza* n'a, il est vrai, aucun caractère officiel ni officieux, mais quand elle se réfère directement à ce qu'a dit le Pape et à ce qu'il a voulu faire entendre, son autorité s'impose évidemment. Nous avons déjà reproduit ce passage, mais il doit trouver place de

1. On a bien peine à voir autre chose qu'une gageure oratoire dans la conception que s'en est faite Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, qui, prêchant ensuite le panégyrique de la bienheureuse à la clôture du triduum célébré à Notre-Dame de Paris, prenait pour texte et pour thème : « Bienheureux les pacifiques », et s'efforçait de présenter la mission de Jeanne d'Arc comme une mission de paix. Curieux écho de la parole du Pape! Pour lui rendre un ton juste, il faudrait rappeler la belle parole de notre héroïne : « La paix, elle est au bout de ma lance! »

nouveau dans cet exposé où l'on cherche à réunir les principaux éléments de la question. Après avoir résumé la magnifique justification du patriotisme des catholiques, la *Corrispondenza romana* en vient au passage qui est le nœud du discours pontifical :

Malheureusement, il y a des époques maudites — et c'est le cas aujourd'hui pour la France — où il faut distinguer entre la patrie et le gouvernement. C'est quand, rompant avec la tradition historique, et surtout avec la vérité elle-même, le gouvernement fait la guerre à l'Eglise et l'expulse de tous les domaines publics.

Alors un cruel déchirement a lieu dans les consciences catholiques; et si elles continuent de rendre à l'Etat ce qui est dû à l'Etat, elles retirent, ***elles doivent retirer à ce gouvernement leur affection.*** Pie X a formulé cela en termes inoubliables, qu'il convient, vu leur importance actuelle, de reproduire textuellement :

« Non, il ne peut prétendre à l'amour cet Etat ce gouvernement, quel que soit le nom qu'on lui donne, qui en faisant la guerre à la vérité, outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré. *Il pourra se soutenir par la force matérielle, on le craindra sous la menace du glaive, on l'applau-* ***dira par hypocrisie, intérêt ou servilisme;*** on lui obéira parce que la religion prêche et ennoblit la soumission aux pouvoirs humains, pourvu qu'ils n'exigent pas ce qui est opposé à la sainte loi de Dieu. *Mais si l'accomplis-* ***sement de ce devoir envers les pouvoirs humains, en ce qui est compatible avec les devoirs envers Dieu, rendra l'obéissance plus méritoire, elle n'en sera ni plus tendre, ni plus joyeuse, ni plus spontanée; jamais elle ne méritera le nom de vénération et d'amour.*** Ces sentiments, cette patrie seule peut nous les inspirer, qui, unie en chaste alliance, avec l'Eglise, produit le vrai bien de l'humanité ».

Et la *Corrispondenza* ajoute cette explication :

Autrement dit, en tout ce qui ne viole pas la loi de Dieu, la soumission est due à l'Etat, malgré toutes les raisons qu'on peut avoir d'en être mécontent; ***mais cette soumission, ne peut pas, ne doit pas se changer en soumissionnisme (1).***

L'Etat n'y a aucun droit, **ET LE CATHOLIQUE A QUI IL PLAIT DE PAYER CE SURCROÎT DE TRIBUT, TOMBE SOUS L'UNE OU L'AUTRE DES QUALIFICATIONS DU DISCOURS PONTIFICAL : HYPOCRISIE, INTÉRÊT OU SERVILISME.**

Et maintenant que les pèlerins français sont partis, emportant aux quatre coins de leur beau pays les paroles augustes du Saint-Père, ils s'en feront les propagateurs intelligents; et le patriotisme catholique, grâce à eux, deviendra, nous ne disons pas plus ardent, c'est impossible, mais *plus indépendant et plus fier.*

Espérons aussi que, s'il se trouve encore des sectaires pour s'imaginer les couvrir de honte en les traitant de « Papistes et de Romains », les catholiques français, *au lieu d'être tentés de se laisser intimider par ces épithètes,* les relèveront comme des titres de noblesse, reçus par eux de la bouche même du Saint-Père, qui a sacré ces mots en les prononçant.

La vérité catholique est papiste et romaine, et il n'y a de véritables catho-

1. Ce soulignement et tous ceux qui précèdent, (fait à remarquer), sont dans le texte de la *Corrispondenza.* Ceux qui suivent sont de nous. Voilà donc ce qu'a voulu dire le Pape.

liques que les *papistes et les romains. C'est une question de loyauté, la qualité française par excellence.*

Il y aurait lieu, en effet, de relever dans cet héroïque discours d'autres paroles non moins énergiques, telles, celles où le Saint-Père, relevant au nom des catholiques l'odieuse accusation de trahir leur patrie pour leur foi, s'écrie : « Ayez courage, vénérables frères et fils bien-aimés, *et rejetez à la face de vos accusateurs* cette vile calomnie, etc... » Il est sensible d'ailleurs que les éloges prodigués par lui au courage et au dévouement dont ses enfants ont fait preuve est surtout un encouragement, une excitation à la lutte dont nous l'entendrons tout à l'heure définir le champ. Cet appel à une résistance plus ferme se lit encore dans le discours adressé le lendemain aux nombreux évêques présents à Rome :

En rendant grâces immortelles à Dieu, auteur et conservateur de l'Eglise qui vous a toujours assistés et vous assiste dans votre lutte *pro aris et focis*, nous nous réjouissons de tout cœur avec vous..

Cependant, Vénérables Frères, tandis que s'exacerbe contre la religion la fureur des impies qui, contre toute raison de justice, d'équité, d'humanité, voudraient la ruiner dans ses fondements, *nous vous exhortons vivement à ne pas cesser de repousser, comme vous l'avez fait jusqu'ici, les assauts ennemis, en exposant publiquement vos plaintes contre les injustices, en révélant les mensonges, les calommies, les embûches, et en condamnant les erreurs et les doctrines perverses.* Tandis qu'aux méchants on permet la licence la plus effrénée dans la scélératesse, vous, fermement unis dans vos desseins, *revendiquez pour vous l'entière liberté d'annoncer, d'enseigner, d'ordonner tout ce qui est vrai et juste, tout ce qui est bon et salutaire, et tout d'abord d'adorer publiquement dans les cités la Majesté divine.*

Presque aussitôt après l'inoubliable cérémonie de la béatification, le 21 avril, Pie X signait l'Encyclique pour le huitième centenaire de saint Anselme. Quoique cette fois il s'adresse à l'Eglise universelle, il est difficile de ne pas voir dans la coïncidence même de ces actes un rapprochement voulu. On a trop peu insisté sur l'importance de ce document incomparable, soit que l'application d'une direction aussi claire déconcertât les timidités, soit que l'enthousiasme un peu factice eût peine à se soutenir. L'appel à la lutte, à la lutte pour l'Eglise, pour ses droits et sa liberté, en fait tout l'objet et inspire d'un bout à l'autre ces pages où l'on sent passer le souffle du saint et indomptable courage qui anima dans les siècles passés les grands défenseurs de la foi. Ce but est franchement indiqué :

En ayant soin de nous inculquer dans l'esprit ses exemples, à l'occasion de la commémoration solennelle de ce grand Docteur, nous aurons, vénérables Frères, beaucoup à admirer et à imiter. *De cette contemplation résultera surtout un accroissement de force et de courage pour remplir vaillamment les fonctions souvent si ardues et si pleines de soucis, du saint ministère;* pour travailler ardemment à tout restaurer dans le Christ « pour que le

Christ soit formé en tous » (*Galat.* IV, 19.) et principalement en ceux qui aspirent au sacerdoce; *pour défendre fermement le magistère de l'Eglise et lutter énergiquement pour la liberté de l'Epouse du Christ, pour la sauvegarde des droits divins et enfin pour tout ce qui importe à la défense du Souverain Pontificat.*

Après un tableau des attentats tramés contre l'Eglise, dont les traits sont évidemment empruntés à sa situation en France, le Saint-Père en dénonce la sacrilège perfidie avec une liberté que nombre de catholiques eussent trouvée téméraire et presqu'injuste dans une autre bouche. Ici point d'excuse cherchée dans nos défiances et nos résistances, pour alléger la responsabilité de nos adversaires :

Et cependant, les auteurs de cette guerre si acharnée et si perfide s'en vont disant qu'ils ne sont inspirés d'aucun autre motif que du culte de la liberté et du zèle du progrès, et même de l'amour de la patrie. En cela ils mentent comme leur père, qui fut « homicide dès le commencement » et qui, « lorsqu'il ment, parle de son propre fond, parce qu'il est menteur » (JOAN., VIII, 44), et animé d'une haine inextinguible contre Dieu et l'espèce humaine. *Hommes impudents qui s'efforcent de donner des prétextes et de dresser des pièges aux oreilles étourdies.* Ce n'est ni le doux amour de la patrie, ni le souci des intérêts du peuple, ni aucun motif de probité et de justice qui les pousse à cette guerre impie, *mais uniquement leur fureur insensée contre Dieu et contre l'Eglise, son œuvre admirable.* De cette haine délibérée, comme d'une source empoisonnée, découlent ces projets scélérats qui tendent à opprimer l'Eglise et à l'exclure de la société humaine; de là, ces voix grossières qui proclament à l'envi qu'elle est morte, quand on ne cesse cependant de la combattre, et quand on en arrive à ce point d'audace et de folie de l'accuser, après qu'on l'a dépouillée de toute liberté, de ne servir de rien pour l'humanité et de n'être d'aucune utilité pour l'Etat.

C'est pourquoi le Vicaire de Jésus-Christ ne juge rien plus opportun que de nous proposer l'exemple, de nous retracer l'histoire des grandes luttes soutenues par le glorieux docteur saint Anselme pour la cause sacrée de l'Eglise. A cette pensée se rattache toute l'Encyclique :

Ces trois choses, *l'honneur de l'Eglise, sa liberté et son intégrité* sont, jour et nuit, l'objet de ses préoccupations : pour les maintenir, il importune Dieu de ses larmes, de ses prières et de ses sacrifices; pour les accroître, toutes ses forces entrent en jeu; il résiste avec vigueur, il souffre avec patience; il emploie à les protéger son activité, ses écrits, sa parole. *A leur défense il convie les religieux ses frères, les Evêques, le clergé et le peuple fidèle, par des exhortations sans fin, douces et fortes, plus sévères à l'égard des princes qui, pour leur grand malheur et pour celui de leurs sujets, méconnaissent les droits et la liberté de l'Eglise...*

C'est ainsi que l'amour fervent de ce saint personnage pour l'Eglise jaillissait de son cœur; c'est ainsi qu'éclatait son zèle pour la défense de la liberté qui est la chose la plus nécessaire dans un gouvernement chrétien, en même temps qu'elle est la plus chère à Dieu, comme l'enseigne l'éminent docteur dans cette brève et vibrante affirmation : « *Dieu n'a rien de plus cher au monde que la liberté de son Eglise.* Et, Vénérables Frères, IL N'Y A RIEN NON PLUS QUI EXPRIME NOTRE PENSÉE ET NOTRE SENTIMENT PLUS CLAI-

REMENT QUE LA FRÉQUENTE RÉPÉTITION DES PAROLES QUE NOUS VENONS DE RAPPORTER.

Ils se trompent donc fortement ceux qui imaginent et espèrent pour l'Eglise un état exempt de toute perturbation dans lequel, tout arrivant à souhait et personne ne s'opposant à l'autorité de sa puissance sacrée, on aurait le loisir de jouir du repos le plus agréable. Ils se trompent encore plus honteusement, ceux qui, dans le faux et vain espoir d'obtenir une paix de cette nature, dissimulent les intérêts et les droits de l'Eglise, les sacrifient à des considérations d'ordre privé, les diminuent injustement et pactisent avec le monde, qui est placé tout entier sous la puissance du mal, sous prétexte de gagner les fauteurs de nouveautés et de réconcilier l'Eglise avec eux, comme s'il pouvait y avoir accord entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial. Ce sont là des rêves d'esprits malades; on n'a jamais cessé de forger de telles chimères, et on ne cessera jamais de le faire tant qu'il y aura ou de lâches soldats, qui s'enfuient en jetant leur bouclier dès qu'ils voient l'ennemi, ou des traîtres qui se hâtent de pactiser avec l'ennemi, c'est-à-dire, en l'espèce, avec le très malfaisant adversaire de Dieu et des hommes.

Il vous incombe donc, Vénérables Frères, vous que la Providence a constitués pasteurs et chefs de son peuple, de veiller, selon vos forces, à ce que notre siècle, si enclin à ce genre de bassesse, s'abstienne, alors que sévit contre la religion une guerre cruelle, *de croupir dans une honteuse apathie, de rester neutre (1), de ruiner les droits divins et humains par de compromettants accommodements*, et de faire que tous retiennent gravée en leur âme cette sentence si formelle et si précise du Christ : « Qui n'est pas avec moi est contre moi. » (MATTH., XII, 30). Ce n'est pas qu'il ne faille aux ministres du Christ une provision de charité personnelle, eux à qui s'adressent surtout les paroles de saint Paul : « Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous. » Ce n'est pas non plus qu'il ne convienne jamais de céder quelque chose, même de son droit, dans la mesure où cela est permis et où le réclame le salut des âmes. Assurément, nul soupçon d'une faute de ce genre ne tombe sur vous, que presse la charité du Christ. Au reste, cette juste condescendance ne mérite aucunement le reproche d'être la violation d'un devoir, et elle ne touche absolument en rien aux fondements de la vérité éternelle et de la justice.

Le sens des nouvelles directions pontificales est encore clairement marqué dans la lettre écrite à M. le colonel Keller par le cardinal Secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Père, en réponse à l'hommage du discours prononcé par le nouveau président des Comités catholiques.

Deux choses ressortent principalement de ce discours qui a reçu une approbation aussi éclatante, et dans des circonstances qui en augmentent encore la signification. La première est que tous nos efforts doivent se concentrer dans *la lutte pour l'Eglise*. La seconde, que ces efforts, loin de se restreindre à une restauration de l'esprit chrétien dans la masse populaire par l'action religieuse et sociale, doivent se porter non moins franchement sur le terrain de l'action publique et politique, en y arborant le drapeau de l'Eglise comme unique insigne. C'est sous ses plis immaculés que se fera l'union entre les partis :

1. S. S. Pie X écrivant l'Encyclique en italien, a dit : « *in una vergognoza inerzia*, IN UNA VILA NEUTRALITA. »

Religion et Patrie, *et plus justement encore Eglise et Patrie*, voilà le mot d'ordre qui, des lèvres augustes de Pie X, est tombé dans le cœur de 40.000 Français; voilà le mot d'ordre que ses lèvres, en gage de pardon et d'amour, ont déposé dans les plis du drapeau français.

Ces paroles répondent admirablement, en effet, à celles prononcées par Pie X disant aux pèlerins français :

Oui, elle est digne non seulement d'amour, mais de prédilection, la patrie, dont le nom sacré éveille dans votre esprit les plus chers souvenirs et fait tressaillir toutes les fibres de votre âme, cette terre commune où vous avez eu votre berceau, à laquelle vous rattachent les liens du sang et cette autre communauté plus noble des affections et des traditions. *Mais cet amour du sol natal, ces liens de fraternité patriotique, qui sont le partage de tous les pays, sont plus forts quand la patrie terrestre reste indissolublement unie à cette autre patrie, qui ne connaît ni les différences des langues, ni les barrières des montagnes et des mers, qui embrasse à la fois le monde visible et celui d'au delà de la mort, à l'Eglise catholique.* Cette grâce, si elle est commune à d'autres nations, vous convient spécialement à vous, fils très chers de la France, qui avez si fort au cœur l'amour de votre pays, *parce qu'il est uni à l'Eglise dont vous êtes les défenseurs et pour laquelle vous vous glorifiez de porter le nom de « Papistes et de Romains ».*

Ces sentiments de vénération et d'amour, cette patrie seule peut nous les inspirer qui, unie en chaste alliance avec l'Eglise, poursuit le vrai bien de l'humanité.

M. Keller n'était pas moins le fidèle écho de la pensée pontificale, lorsqu'après avoir parlé de la mission sociale des catholiques et de la restauration religieuse, il ajoutait, en visant un autre genre d'action :

On vous dira sans doute qu'à vous placer ainsi sur le terrain catholique, exclusivement catholique, vous allez encourir une fois de plus, en tant que catholiques, le reproche que l'on vous a fait si souvent d'être des adversaires irréductibles du pouvoir actuel, d'être des cléricaux et d'être des romains.

Des adversaires irréductibles? Mais c'est l'évidence même de la situation qui nous est faite par la secte au pouvoir.

Ne nous a-t-elle pas, en tant que catholiques, dénoncés à la vindicte publique comme les pires ennemis de la société? Ne nous a-t-elle pas, en tant que catholiques, réduits à l'état de parias et à l'état de mendiants sur cette terre qui est la nôtre? Je sais bien que peut-être quelque agneau de notre troupeau a troublé l'onde pure, dans laquelle allait se désaltérant le libéralisme idyllique de M. Aristide Briand. Probablement aussi quelqu'un des nôtres dut médire, l'an passé, de la main, respectueuse de la foi jurée, qui a déchiré le Concordat.

Mais j'entends déjà, dans la forêt d'acacias tout proche, la bande de loups qui hurlent d'impatience et qui réclament notre mort sans phrase!

Eh bien! je vous le demande, entre ces hommes qui ont juré notre perte et nous qui avons juré de vivre, où y a-t-il place pour un accord possible, en dehors de la servilité ou de l'hypocrisie?

Et qui oserait nous demander, à nous, qui oserait demander aux successeurs des Pie, des Dupanloup et des Freppel, aux élèves des Olivaint et des Captier, aux fils des grands lutteurs catholiques d'hier, qui oserait nous demander de

nous prostrer dans la lâcheté devant les puissants du jour, alors qu'ils captent audacieusement et qu'ils empoisonnent toutes les sources de la vie vie nationale et chrétienne?

Oui, nous sommes et nous demeurons les défenseurs irréductibles de nos droits, de nos biens, de notre existence même, jusqu'au jour où on nous aura rendu la place qui nous appartient doublement sur cette terre, que nos aïeux ont faite catholique et française.

Voilà le double objet pour lequel la voix éloquente du colonel Keller, en laquelle il semblait encore entendre celle de son illustre et admirable père, invitait tous les catholiques à s'unir dans le saint combat où l'héroïque Jeanne d'Arc leur est donnée par le Pape pour chef et pour guide :

Il est temps que nous comprenions que, dans la lutte, on ne peut faire de besogne utile qu'avec des forces organisées, compactes, disciplinées, conduites par leurs chefs sous un même étendard, avec un même mot d'ordre, sur un terrain où elles puissent concentrer tous leurs efforts d'un même élan et d'un commun accord.

Ce terrain, il est tout indiqué; ce terrain, il s'impose, car c'est celui-là même vers lequel convergent toutes les attaques de l'adversaire, et, en même temps, c'est le seul où nous puissions nous réunir: *c'est le terrain catholique, le terrain nettement exclusivement catholique et religieux.*

Tel est le discours qui a obtenu l'approbation officielle du Saint-Siège, comme reflétant avec exactitude ses intentions et volontés. Si quelque doute avait pu subsister, ce que, pour notre part, nous aurions peine à comprendre, il devait s'effacer complètement devant ce témoignage du cardinal Merry del Val écrivant à M. Keller :

Vos paroles, en effet, répondent complètement aux pensées et aux désirs du Souverain Pontife, qui est heureux de leur donner une pleine et entière approbation. Rien ne lui paraît plus opportun et plus pratique que d'appeler tous les gens de bien à s'unir sur le terrain nettement catholique et religieux, conformément aux directions pontificales. Ce programme d'action si clair et si fécond, que déjà votre vénéré Archevêque a encouragé en termes si éloquents et si autorisés, le Saint-Père souhaite qu'il soit adopté par tous les bons Français..

Le sens des nouvelles directions du Saint-Siège est donc clair comme le jour.

II. — LES COMMENTAIRES

Après le discours du Pape, quelle aurait dû être la réponse et la conduite des catholiques? Se taire et agir. Se taire, observer la réserve respectueuse et prudente que commandait une situation particulièrement délicate; imiter en cela l'extrême discrétion et les ménagements du Souverain Pontife qui avait dit tout ce qu'il voulait dire, tout ce que nous avions besoin d'entendre, sans y mêler aucune

allusion à des événements passés, en évitant, avec une charité et une sagesse qui aurait dû frapper tout le monde, d'agiter les esprits par la comparaison de ces conseils avec la ligne de conduite que nombre de catholiques se croyaient jusque-là le devoir ou le droit de suivre. Et se conformer activement, sans plus examiner, avec une entière sincérité, à celle qu'il venait de tracer.

Mais, s'ils ne pouvaient résister au besoin d'occuper l'opinion publique des sentiments qui les agitaient, ce n'aurait dû être que pour constater la portée du double avertissement donné par le Saint-Père et en adopter les conclusions sans biaiser. Dans l'un et l'autre cas, celles-ci s'énonçaient clairement

Ne mettons plus en avant, *de part ni d'autre*, la préférence d'une forme politique, et, dans les conditions d'entente pour l'action catholique, ne faisons pas plus entrer le loyalisme constitutionnel que la profession de foi monarchique. Convenons, d'autre part, que l'instable et bas terrain du droit commun et de la liberté pour tous nous est une position insuffisante, dangereuse pour défendre la cause de Dieu qui ne fait qu'un avec celle de son Eglise, et qu'il nous oblige à trop nous écarter de ce vrai palladium de la civilisation chrétienne. Affirmons désormais à la face du pays et d'un pouvoir révolutionnaire les vrais principes du droit chrétien. En un mot, que notre cri de ralliement, à partir de ce jour, soit : *Défendons l'Eglise!*

Alors l'union se faisait d'elle-même.

Il est impossible de dissimuler que l'avertissement pontifical atteignait surtout les catholiques constitutionnels libéraux et démocrates. Le Pape a voulu dire quelque chose, il faut en revenir là. Où se trouvaient donc la déférence exagérée envers le régime politique, l'affectation de loyalisme, la servilité qu'elle entraîne, la tendance aux compromissions, le pas donné aux principes de la société moderne sur les droits de Dieu et de l'Eglise, sous le prétexte de servir plus habilement la cause religieuse? N'est-ce pas eux qui, par leur nombre, leur influence, et par l'autorité dont ils paraissaient investis, représentaient depuis longtemps le catholicisme en France? La situation que le Saint-Père a voulu modifier, n'est-ce pas eux qui l'avaient créée, et tout n'y était-il pas leur œuvre?

Ils ont voulu trouver des explications les disculpant d'un reproche que le Saint-Père avait eu la charité de ne point formuler, et dont personne ne leur eût fait l'application directe, sans leur empressement maladroit, mêlé d'outrecuidance et d'injustices inacceptables. Leur sophistique s'est évertuée à faire s'évanouir la constatation implicite qui faisait tout le point de départ des directions nouvelles et à leur donner un sens avec lequel leur attitude antérieure fût en parfait accord.

Mais si les paroles du Pape ne renferment pas un avertissement clair, quoique discret, il n'y a donc rien à changer. L'acte qui a soulevé

une si grosse émotion, qu'on l'a même salué du nom « d'événement historique », se réduit donc à une émouvante manifestation oratoire? On n'ose pas aller jusque-là. On se réfugie dans des interprétations contradictoires, dont le premier inconvénient est d'obscurcir ce qui était si lumineux et de ramener toutes les équivoques que l'éclat du langage pontifical devait dissiper sans retour. Elles reviennent a dire que rien n'est changé, ou que du moins ce qui est changé ne change rien.

On entrevoit aussitôt les conséquences qui en découleront : ceux qui devraient changer ne changent pas.

La principale de ces imprudentes arguties, je dirais, s'il ne fallait écarter la préméditation, le plus insidieux de ces stratagèmes, a consisté dans le rapprochement, que tout commandait d'éviter, entre les directions de Pie X et celles de son prédécesseur Léon XIII.

J'en veux un peu à M. l'abbé de La Taille, professeur de théologie à l'Université catholique d'Angers, auteur d'excellents articles sur l'action catholique, et avec lequel je suis d'accord sur tant de points, d'avoir flatté leur illusion en publiant dans l'*Action catholique française* de mai 1909, un article sur « *La continuité de Léon XIII et de Pie X.* » C'est, en effet, leur thème général. Ils n'ont pas de plus chère préoccupation que de le faire admettre. On était déjà bien las des variations qu'ils n'ont cessé d'exécuter sur ce motif depuis le commencement du pontificat actuel, mais aujourd'hui elles deviennent excédantes et d'une fausseté de ton qui ne se peut plus supporter.

Une observation qui devait sauter aux yeux de tout le monde, suffit à en faire justice. Les *directions* du Saint-Siège, sous l'un et l'autre pontificat, ne peuvent pas être confondues avec les *principes* essentiels dont l'Eglise a la garde. Elles sont seulement une application plus ou moins directe de ces principes, et par conséquent s'en distinguent. Les principes sont immuables, l'application varie selon les temps et les circonstances, sans compromettre la fixité des principes. Dès lors, puisque ces directions consistent en des applications variables, et en réalité différentes, c'est donc un sophisme évident, évidemment intéressé, c'est un défi à l'évidence des faits, d'affirmer la continuité des directions en vertu de la continuité des principes. D'autant, il faut le répéter, que les applications de ceux-ci peuvent être plus ou moins directes : la soumission au régime établi dérive immédiatement des principes; mais l'adhésion à la forme de ce régime, à quel titre en découle-t-elle?

Et, dans le cas actuel, c'est renouveler une équivoque fatale, en rendant les directions nouvelles solidaires de celles qui ont précédé.

La continuité de Léon XIII et de Pie X, à ce point de vue des *directions pontificales*, le seul dont il s'agisse, c'est comme si l'on parlait de la continuité de Pie IX et de Léon XIII. Ah! de celle-ci,

comme on s'est peu soucié alors! Comme on a énergiquement, impérieusement, rappelé aux catholiques inquiets du mouvement nouveau qui se dessinait, l'obligation de marcher avec le Pape vivant (1)! On est allé jusqu'à opposer au Pape du *Syllabus* et du *Non possumus* le Pape du *Possumus* (2). Léon XIII, lui-même, à la suite d'un incident fameux, en 1885, écrivit au cardinal Guibert, archevêque de Paris, une lettre fréquemment rappelée depuis, où il disait : « Ce qu'il faut tenir sur ce point, c'est donc que, dans le gouvernement général de l'Eglise, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les Pontifes, *il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que, selon les temps et les circonstances, il juge la meilleure* » (3)... Quel motif a-t-on donc aujourd'hui de défendre si jalousement la continuité des directions et de Léon XIII et de celles de
Léon XIII, répète-t-on, de toutes parts, aurait fait, dans les circons-
Pie X?
tances présentes, ce qu'a fait Pie X et aurait parlé comme lui. Que n'ajoute-t-on pour avoir encore plus clairement raison : Et Pie X, placé en face de la situation d'il y a quinze ans, aurait parlé et agi comme l'a fait Léon XIII! Je n'ai pas entendu dire qu'on soit allé jusque-là. Cependant, en bonne logique, il le faudrait.

On semble supposer que la tyrannie religieuse en France date d'hier. L'ère en est ouverte depuis trente ans, et les catastrophes récentes ne sont que le couronnement des attentats accumulés chaque jour dans cette longue période.

Sans émettre ici d'appréciation sur les faits, et quoi qu'il en soit de la fermeté avec laquelle Léon XIII a doctrinalement condamné le libéralisme et proclamé les droits intangibles de l'Eglise, ainsi que, pour ma modeste part, je l'ai hautement affirmé et démontré dans tous mes écrits, il demeure établi par les documents publics, que la capitulation désastreuse des Congrégations religieuses devant le Gouvernement en 1880, la suppression des catéchismes électoraux,

---

1. Voir mon ouvrage *Cas de conscience*, page 406.

2. M. Etienne Lamy, à la fin du volume publié en 1896, à l'occasion des fêtes jubilaires de Reims, ne craignait pas d'opposer Léon XIII à Pie IX et de terminer ainsi sa comparaison : « Pie IX, songeant au péril de toute concession à l'erreur, avait été le Pape du *non possumus*. Léon XIII, pensant au secours dont la société a besoin et dont l'Eglise est la source, a été le Pape du *possumus*. » (La France chrétienne).

En 1893, dans le livre intitulé : *la Papauté, le socialisme et la démocratie*, M. Anatole Leroy-Beaulieu écrivait : « La brèche de la Porta Pia a ouvert au Saint-Siège des perspectives nouvelles. Les bornes du *non possumus* ont été déplacées. »

A la même époque, M. le vicomte E. Melchior de Vogüé disait : « Le *non possumus* est désormais une formule de protocole, encore obligatoire dans les encycliques et les allocutions consistoriales, mais qui ne clôt pas la porte aux négociations et aux espérances modérées. » (Spectacles contemporains.)

3. *Cas de conscience*, page 407.

l'acceptation de la loi des fabriques, de la loi d'abonnement, et les autres faits de ce genre, ont découlé de ses directions politiques; que celles-ci demandaient la formation de l'entente sur un terrain différent de celui qu'on entendait et qu'on entend aujourd'hui sous le nom de terrain nettement catholique (1); qu'elles ont servi, à tort ou à raison, à justifier l'esprit de soumissionnisme dont les directions nouvelles s'efforcent de nous affranchir; et quels partisans du loyalisme constitutionnel obligatoire conviendraient maintenant de l'avoir faussement appuyé sur elles?

La règle de conduite que Pie X a suivie a été de tout point différente. Quoi qu'on en ait dit, nous l'avons prouvé précédemment (2), pas un mot n'est tombé de sa bouche depuis qu'il occupe le siège de Pierre, qui semblât même demander aux catholiques l'adhésion explicite au régime établi; et son discours pour Jeanne d'Arc contredit avec une force écrasante toute interprétation de ce genre. Notre collaborateur, Paul Tailliez, a parfaitement montré la fausseté de celle qu'on a voulu tirer de quelques-unes de ses paroles antérieures (3). Dès le premier jour, et depuis lors, par chacun de ses actes, auxquels ses récentes directions ont mis le sceau, il a préconisé le *parti de Dieu* par opposition au *parti de l'ordre et des honnêtes gens.* A l'encontre, pourrait-on dire, de l'esprit de concessions, et s'élevant avec une magnifique indépendance au-dessus de tous les calculs humains, il préparait les catholiques par ses coups héroïques qui renouvelaient les sublimes intransigeances de Pie IX, à dépouiller le soumissionnisme et à accepter avec courage les nécessités de la lutte sous le drapeau hautement déployé de l'Eglise, point de mire de tous leurs ennemis.

M. l'abbé de La Taille, pour établir la continuité de Léon XIII et de Pie X, commence en disant : « A la suite des mémorables paroles adressées par Pie X aux pèlerins français lors de la béatification de Jeanne d'Arc, on s'est demandé s'il contredisait ou s'il confirmait les directions politiques de son prédécesseur. Ni l'un ni l'autre : il les continuait. » La clarté de pensée et d'expressions habituellement propre au docte et distingué écrivain me paraît avoir subi cette fois une regrettable éclipse, et je n'en cherche pas la preuve ailleurs que dans ce qu'il ajoute aussitôt . « Il les continuait en appliquant à une situation nouvelle des principes invariables. » Pardon! Les directions

1. L'*Union de la France chrétienne*, fondée sous les auspices du Cardinal Richard en 1891, avait pris pour base l'union de tous les catholiques sur le terrain de la neutralité politique. Elle fut dissoute en 1892, par la volonté de Léon XIII, parce que ni cette union de catholiques, ni cette simple neutralité ne répondaient exactement à ses vues. Voir mon *Cas de conscience*, pages 249 et suivantes.

2. La *Critique du Libéralisme*, 1er avril 1909, pages 518 et suiv.

3. Numéro du 1er juillet 1909, pages 236 et suiv.

politiques ou les directions pontificales consistent justement dans cette application; et si l'application est différente, quoique les principes demeurent les mêmes, il y a bien continuité de ceux-ci, mais non de celle-là, si ce *n'est une continuité de temps, comme entre le* jour et la nuit. Dès lors, n'est-il pas dangereux pour l'orientation des catholiques, de ceux surtout qui ont encore la tête tournée dans une autre direction, de dire et d'entreprendre de démontrer qu'il y a continuité entre les directions politiques de Léon XIII et celles de Pie X? C'est favoriser tous les reculs. Ce qui se passe en montre bien le danger.

Les explications alléguées ne sont guère plus heureuses que la thèse. M. l'abbé de La Taille expose que les principes dominant les directions pontificales consistent en une double série de rapports: entre le citoyen et le gouvernement, d'une part, et, de l'autre, entre le citoyen et la religion. Sous le premier point de vue, c'est le principe de la soumission au pouvoir établi. C'est un point suffisamment élucidé. En outre, la religion étant le bien suprême de la nation comme des individus, impose à tous les fidèles l'obligation de subordonner leur activité politique à ses intérêts essentiels. Dans des circonstances critiques, comme celles que la France traversait, la concentration exigée par sa défense impose aux partis des concessions mutuelles. Ces concessions prendront deux formes, que M. de La Taille appelle fédérative ou unitaire. La *forme fédérative consistera, sans faire taire* les revendications qui divisent, à établir entre les différentes fractions catholiques un accord permanent en vue d'un effort collectif. La forme unitaire demandera qu'on fasse taire purement et simplement les revendications qui divisent pour ne retenir que celles qui unissent. Léon XIII a fait choix de la forme unitaire. M. l'abbé de La Taille en donne deux raisons : « D'abord, ce système, régulièrement parlant, donne plus de force. » J'évite ici la discussion, mais ne puis m'empêcher de remarquer qu'il faudrait plutôt dire : spéculativement parlant, et que, par conséquent, la question pratique, celle qui importe, demeure entière. En second lieu, et c'est sur ce point que l'auteur insiste davantage :

« L'Eglise, liée par un Concordat au gouvernement de la République, pouvait être gênée de s'appuyer sur des groupes d'action anti-républicaine. C'est un scrupule qu'elle n'a plus à entretenir; avec le Concordat, bien des sujétions sont parties. Si, par ailleurs, il apparaît que l'union de tous les catholiques ne peut plus s'espérer aujourd'hui que sur le seul terrain de la défense religieuse, sous cette forme fédérative qui laisse à chacun, avec l'initiative, la responsabilité de sa politique séculière, comment interdire à l'Eglise de limiter son souci à ce qui est de ses intérêts, en se désintéressant de ceux de la Constitution?

Faut-il ajouter que l'Eglise pourrait juger messéant de recommander aux fidèles des égards non-obligatoires, et comme un traitement de faveur, envers un régime qui a plus fait pour encourir l'anathème qu'aucun des monarques

qu'elle a jadis déposés? Lequel d'entre eux fit tourner à l'athéisme la moitié de son peuple? (1)

M. de La Taille appuie la conclusion qu'insinue ce raisonnement sur les représentations adressées au gouvernement français par le Secrétaire d'Etat de Léon XIII lui-même, relativement à la difficulté que le Saint-Siège éprouverait à faire respecter les institutions, et à la situation délicate où le Pape se trouverait placé entre l'Eglise et les catholiques de France, si l'on en venait aux derniers attentats. Et il ajoute :

On conçoit en effet l'embarras où serait placé le Pape pour maintenir des directions qui ne correspondraient plus à la situation créée par un fait nouveau. Plus les principes sont immuables, plus doit être variable leur application au monde historique, qui est celui du changement. L'immutabilité de celle-ci entraînerait la variabilité de ceux-là. C'est donc en vertu des principes mêmes qui guidèrent Léon XIII que l'Eglise peut être amenée à modifier dans quelques-uns de ses détails le dispositif de ses directions. Tous les Papes ont usé de cette latitude.

Je ne m'arrête pas à constater que cette défense entreprise de la continuité entre les directions politiques d'un pape et celles d'un autre se change, ici, par la force de la situation, en une justification de leur différence. Cette justification elle-même me paraît très discutable et faite, contre l'intention bien certaine de l'auteur et de ceux qui l'imitent, pour enlever aux appels de Pie X quelque chose de leur magnanimité, de leur force et de leur éclat. On a étrangement abusé de cet argument de la rupture du Concordat, pour expliquer la différence entre les directions de Léon XIII et celles de Pie X, au lieu de faire la part de la diversité des caractères, des qualités, des dispositions et des vues personnelles des pontifes qu'on ne peut cependant éliminer de la question et qui y tient une place également nécessaire et importante, on a voulu la résoudre uniquement par le fait nouveau et tirer toute la solution de la logique des événements (2). On ne l'y trouvera pas. C'est sans doute « en vertu des principes mêmes qui guidèrent Léon XIII », si l'on entend par ce mot les principes doctrinaux, que Pie X nous a tracé une ligne de conduite très distincte de celle de son prédécesseur. Mais cette vertu n'est pas celle d'une conséquence nécessaire, puisque les conclusions sont divergentes. Il

1. Cette considération est reprise par M. F. Veuillot au début d'une brochure récente : « L'Union catholique et les élections » où il expose la genèse et la portée des nouvelles directions.

2. M. Féron-Vrau écrit de son côté dans la *Croix* du 26 juin 1909, sous le titre « Les directions pontificales » : « De ces articles, lettres et paroles authentiques, il résulte manifestement que de nouvelles et précieuses clartés nous sont données sur ce qu'on peut appeler *une évolution logique dans les applications des directions pontificales concernant l'attitude des catholiques de France.* »

faut donc chercher l'explication ailleurs. Je crois qu'elle est où je viens de dire. Et elle ruine l'argument de continuité.

A moins d'oublier vingt ans de notre récente histoire, il faut reconnaître que l'Eglise n'avait pas beaucoup plus de raison dans cette période que dans celle ouverte par la Séparation, d'assurer « *un traitement de faveur* » au gouvernement qui dispersait les Congrégations, laïcisait les écoles, envoyait à la caserne les séminaristes et les prêtres, mettait déjà la main sur les biens d'Eglise et chassait le Christ de partout. D'autre part, l'Eglise, même « liée par un concordat » à la Royauté, à l'Empire, puis à la République, n'élevait-elle pas sa voix aussi fermement que le fait aujourd'hui Pie X, lorsqu'en face de la conjuration antichrétienne qui se dessinait, Pie IX tonnait contre le libéralisme, lançait le *Syllabus*, opposait son « *Non possumus* » inébranlable; quand entraient en ligne nos grands évêques, les Parisis, les Pie, les Freppel, et, avec eux, sous la République même, les Gouthe-Soulard, les Isoard, les Trégaro, etc...? Mais, objecte-t-on, dans cette dernière période, il s'agissait de prévenir la dénonciation imminente du pacte concordataire. On pourrait répondre, l'histoire en main, qu'à l'époque où les directions politiques de Léon XIII furent mises en vigueur, cette menace n'avait aucun caractère sérieux et que, dans tous les cas, le « traitement de faveur » a plus contribué que ne l'eussent fait toutes les résistances à rendre sa réalisation possible et prompte.

Non, de telles explications sont aussi insuffisantes qu'inopportunes. Elles perpétuent dans les esprits une confusion, elles favorisent une mollesse dans les volontés, elles offrent un prétexte à leurs tergiversations, qu'il importait avant tout de faire disparaître.

Jetez-les dans l'opinion publique par la voix des orateurs et des journaux qui la régentent, et vous allez voir ce qui en résulte.

***

Pie X a pris un soin extrême et très marqué de passer sous silence l'adhésion au régime établi. Aussi bien, les nouvelles directions avaient justement pour objet d'en évincer la clause. Le premier acte de conformité à ses intentions aurait dû être d'imiter ce silence. Les commentateurs que l'opinion considère comme les plus fidèles interprètes de la pensée pontificale, ont mis tout leur effort à prouver que Pie X ne voulait pas, qu'il ne pouvait pas ne pas maintenir les prescriptions de son prédécesseur concernant le terrain constitutionnel.

Leur dialectique et leur éloquence s'y sont épuisées. Aussi, n'ont-ils rien trouvé à dire sur le point capital : le ralliement pour la défense de l'Eglise, au nom de sa mission divine et des principes du droit chrétien. Pie X s'efforçait de concentrer toute l'attention, toute l'ardeur des catholiques sur la nécessité du *parti de Dieu* qu'il n'avait cessé de préconiser, et, pour se faire enfin comprendre, en précisait

la formule en y insistant avec toute son autorité : Défendez l Eglise! C'était bien là, pour l'action publique, un mot d'ordre nouveau, puisque les catholiques avaient cru que, dans ce domaine, la sagesse leur conseillait de ne se réclamer que de la liberté et du droit commun. Mais eux, gênés par leur passé et se persuadant qu'ils n'avaient rien à changer dans leur conduite, ont paisiblement continué de travestir ce mot d'ordre sous les anciennes et vagues expressions d'apostolat populaire, de restauration sociale et religieuse, d'où était antérieurement absente l'âme de la pensée pontificale.

L'*Univers*, journal du clergé, s'est particulièrement signalé dans ce rôle, par l'organe de son directeur, M. F. Veuillot. Avant d'apprécier ses commentaires, je veux présenter une pierre de touche, en les rapprochant de ceux de M. J. de Narfon. L'*Univers*, se rencontrant dans l'interprétation des directions nouvelles avec le chroniqueur religieux du *Figaro*, dont la perfidie ne fait doute pour personne, voilà de quoi donner un singulier poids à l'exégèse du grand organe catholique.

M. de Narfon a écrit deux articles sur cette matière, les 31 juillet et 5 août 1909. Dans le premier, il commente d'une façon qui lui est personnelle une expression de la lettre du cardinal Merry del Val à M. Keller. Le Secrétaire d'Etat ratifiait le principe de l'union sur le terrain catholique « selon les directions pontificales », comme, précédemment, la *Corrispondenza romana* annonçant le discours du Saint-Père avait dit : « *Il sanctionne les directions pontificales* sur les choses de France. » Il était inévitable que l'usage jusque-là consacré de ce mot prêtât à quelque confusion pour les esprits incapables de saisir avec fermeté le fond et le sens général des actes de Pie X, et qu'il favorisât les subterfuges. M. de Narfon écrit rondement : « Il me semble que ceux qui font l'exégèse de la lettre désormais historique du cardinal Merry del Val au colonel Keller négligent un peu trop les quatre mots essentiels qui terminent la citation que j'en ai donnée ci-dessus : « ... *conformément aux directions pontificales* ». Il s'agit là, à n'en point douter, de directions pontificales antérieures à la lettre elle-même. Autrement ces quatre mots n'auraient pas de sens. » A n'en point douter? Cependant M. de Narfon a intitulé son article : « Les nouvelles directions pontificales ». Puisqu'il y a les nouvelles et les anciennes, qu'est-ce qui autorise, à plus forte raison, qu'est-ce qui rend évidente cette interprétation? N'est-il pas infiniment plus logique de penser que la lettre du cardinal se réfère aux paroles et aux actes antérieurs du Pape au nom duquel il écrit et dont il manifeste les volontés, dans le dessein de marquer que leur expression aujourd'hui plus formelle n'en est que la confirmation? Mais passons. M. de Narfon part de là pour justifier les déclarations du Président de l'*Action libérale* et montrer que sa position reste intacte. C'est un point sur lequel nous reviendrons plus bas. Notre chroniqueur

pose alors la question de savoir comment la consigne de s'unir sur le terrain catholique se concilie avec le maintien du terrain constitutionnel, et c'est celle qu'il résout dans un second article *ad mentem* de M. Veuillot.

Il n'y a pas de contradiction, mais il y a manifestement une différence entre ceci et cela; et il importe, pour se rendre bien compte qu'il n'y a pas en effet de contradiction, de saisir en quoi consiste précisément cette différence.

Je crois qu'on l'exprimerait avec exactitude de la manière suivante : *union aujourd'hui comme hier sur le terrain constitutionnel dans les choses de la politique ; union sur le terrain nettement catholique et religieux dans les choses de la religion*; subordination de l'intérêt politique à l'intérêt religieux dans les choses qui touchent d'un côté à la religion, de l'autre à la politique.

Et c'est la sagesse même.

En matière de politique pure, il est clair que les catholiques, s'ils veulent s'unir pour faire triompher leurs vues, dans l'hypothèse où ils auraient des vues communes, ne le peuvent faire qu'en se plaçant sur le terrain constitutionnel. Car les moyens doivent être en harmonie avec la fin que l'on se propose. Ici la fin est politique. Les moyens, et par conséquent l'union, sera de même nature. Or, l'Eglise a toujours exigé de ses fidèles la soumission aux puissances établies. *Il n'est donc pas permis aux catholiques de s'unir politiquement hors du terrain constitutionnel,* attendu que la soumission aux puissances établies suppose l'acceptation, au moins de fait, de la Constitution qui nous régit...

En matière purement religieuse, par contre, n'est-il pas naturel que le Pape demande aux catholiques de faire abstraction de toute considération politique, et de s'unir donc, leur union étant jugée nécessaire, *non pas sur le terrain constitutionnel qui est un terrain essentiellement politique, mais sur le terrain religieux?* Si, par exemple, un évêque, voulant constituer dans son diocèse des comités d'action religieuse, appelle à faire partie de ces comités les catholiques, je ne dirai pas militants, mais agissants, et s'il les y appelle, comme il le doit, sans distinction de parti, conviendra-t-il que des royalistes refusent d'entrer dans ceux de ces comités où des républicains auront accès, ou au contraire que des républicains refusent d'y collaborer avec des royalistes? Mille fois non. La fin que l'on se propose là est religieuse. Les moyens doivent être en harmonie avec cette fin. *C'est donc exclusivement sur le terrain religieux que l'union doit se faire, et il ne faut absolument pas permettre à la politique, qui n'y a rien à voir, d'empêcher cette union.*

Voila bien je pense, ce qu'a voulu dire le cardinal Merry del Val. Et son intention, ou plutôt l'intention du Pape, puisqu'il parlait au nom du Saint-Père, *n'a pas pu être* — on peut le déduire de ce qui précède — *de préconiser la formation en France d'un parti politique sur le terrain religieux.* On peut le déduire aussi de ce que la constitution d'un pareil parti ne serait point viable, et de ce que les essais de réalisation en pourraient devenir facilement désastreux..

Je lisais, il y a quelques jours, dans l'*Express de Lyon*, une sorte de manifeste signé « un groupe de catholiques » qui m'a paru interpréter fort exactement la lettre au colonel Keller : « Le Pape recommande aux catholiques français : 1° l'union sur le terrain religieux; 2° autour des évêques, et 3° pour la défense des intérêts religieux et de ceux des intérêts sociaux qui sont intimement liés à ceux-ci. Rien de plus, rien de moins. » C'est bien cela. Et il est indispensable, en effet, sous peine de courir aux pires aventures, de limiter

à ce dessein : la défense des intérêts religieux, l'union recommandée par le Pape, qui a d'ailleurs certainement sous-entendu cette limitation nécessaire..

Qui examinera avec un peu d'attention les formules auxquelles le manifeste de l'*Express de Lyon*, organe de l'*Action libérale*, laquelle a donné sa sanction à cet article dans son *Bulletin général* (15 juillet 1909, page 275), et qui les comparera avec les actes de Pie X, se rendra facilement compte que ses directions en sortent volatilisées. M. de Narfon trouve parfaitement à cela le compte de son libéralisme et il en tire et développe une conclusion très logique, mais qui devient la contradiction formelle de la pensée pontificale : donc une formation des catholiques sur le terrain de l'action publique, le parti catholique, demeure le grand danger. M. Veuillot et ses nombreux amis n'iront plus jusque-là. Mais c'est une inconséquence de leur part.

Notre revue a déjà dit quelque chose de leurs commentaires, il sera cependant utile d'y revenir pour faire une lumière plus complète sur ces discussions dont les conséquences pratiques sont de la plus grande gravité.

Sans doute, l'*Univers*, à raison de son attitude antérieure et de la passion avec laquelle il avait soutenu les interprétations les plus abusives des directions de Léon XIII, se trouvait, ainsi que la *Croix*, embarrassé, et paraissait peu qualifié pour s'ériger en oracle de celles de Pie X. C'eût été même une raison de plus pour eux d'observer la réserve qui s'imposait à tous. Et qu'ont-ils mis dans leurs commentaires, ces guides de l'opinion? Des infidélités flagrantes, d'injustes imputations faites pour porter le trouble là où la parole pontificale devait mettre la paix, des incohérences et des contradictions.

Le 5 juin, M. Piou avait lancé dans son discours de Lyon cette déclaration retentissante : « Soyez pleinement rassurés; rien n'est changé dans la politique du Vatican à l'égard de notre pays ». Formule bien inventée pour maintenir la confusion entre les principes immuables de l'Eglise et les applications différentes que chaque Pape en fait, et non moins avec les interprétations plus ou moins exactes que les partis leur donnent. L'orateur s'appliquait ensuite à entretenir cette confusion au profit de sa politique, en invoquant certains actes antérieurs du Saint-Père n'ayant trait qu'aux seuls principes. Il ne rougissait pas de passer sous silence les paroles solennelles par lesquelles Pie X venait d'ébranler le monde catholique, pour s'en référer aux paroles très contestables d'un ou deux prélats (1); et il terminait son audacieuse apologie par son mot d'ordre libéral : « Ne cessez de répéter ce mot de Pie X, que j'ai cité déjà : L'Eglise de France doit être défendue par la liberté (2). »

1. Voir notre numéro du 1er juillet 1909, pages 242 et suiv.

2. Voir notre numéro du 1er décembre 1908 : *Une parole du Pape.*

Mais, le lendemain, Mgr Marty, évêque de Montauban, à l'occasion des fêtes célébrées en l'honneur de Jeanne d'Arc dans sa cathédrale, s'adressant à un imposant auditoire, et déclarant « répondre de sa parole, devant son diocèse, devant la France, devant le Pape », déclarait solennellement « *Quoi qu'on dise, quoi qu'on écrive, quelque commentaire souvent peu doctrinal que l'on fasse de certaines Encycliques et Lettres pontificales* (1), la volonté expresse du Souverain Pontife est que l'union des catholiques se fasse, *non point sur un terrain politique* et sous un drapeau de droite ou de gauche, mais sur le terrain de la défense religieuse et *sous le drapeau de Dieu. Uniantur sub uno vexillo Christi Jesu.* » Le prélat avait même ajouté : « D'après une déclaration qui m'a été faite à Rome même par un personnage dont la parole ne saurait être discutée, le Pape se fatigue depuis plus d'un an au moins à renouveler la claire expression de sa volonté souveraine. »

C'est alors que le directeur de l'*Univers* intervient par son article : *Directions pontificales . Mise au point*, du 16 juin, et, dès les premières lignes, esquisse la réponse que M. de Naïfon développera peu après : « Plusieurs lecteurs nous demandent ce qu'il faut penser de la contradiction que l'on croit découvrir entre la déclaration de M Piou et les affirmations de l'évêque de Montauban. Nous répondrons tout simplement qu'à notre avis, ces deux documents ne sont pas contradictoires : ils sont différents. Le président de l'*Action libérale populaire* et Mgr Marty *se sont placés sur deux plans distincts*; il n'est pas surprenant qu'ils ne se soient point rencontrés. »

Il y aurait donc deux plans ou deux terrains distincts dans les directions de Pie X : le plan politique et le plan religieux. Il faut cela pour maintenir la position de l'*Action libérale,* mais rien n'est plus manifestement faux et contraire à la pensée certaine de Pie X qui nous appelle tous à *combattre* sous le drapeau de l'Eglise, sous l'*unique drapeau catholique*, aussi bien dans l'action politique que dans l'action religieuse et sociale « *sub uno vexillo Christi* ».

« M. Piou, continue le directeur de l'*Univers*, a déclaré que les directions de Léon XIII sont toujours en vigueur. » M. Veuillot parle évidemment des directions pratiques de Léon XIII, de ses directions politiques, et cela, dans le sens que l'*Univers* a toujours soutenu comme certain et obligatoire. Il le dit plus bas explicitement : « Pie X maintient comme un principe incontestable les directions politiques de son prédécesseur. » Cette proposition exprime une contre-vérité évidente ou une équivoque déloyale. Contre-vérité évidente, si on la prend dans son sens naturel et obvie. Equivoque déloyale, si l'on

1. Le contexte montre clairement que le prélat vise les interprétations dans le sens de l'*Action libérale*, car ce ne sont pas les monarchistes qui avaient invoqué les Encycliques et Lettres pontificales en leur faveur.

désigne les principes constants de l'Eglise par le nom de directions politiques.

Cette équivoque, source de tant de discussions déplorables, et que tout commandait d'abandonner définitivement, M. Veuillot la ramène ici, comme à dessein : « *Les directions de Léon XIII, en effet, n'ont jamais été que l'application de la doctrine traditionnelle de l'Eglise à une situation déterminée.* » Assertion aussi fausse que la précédente. Les directions politiques de Léon XIII conseillaient aux catholiques l'adhésion explicite et formelle au régime établi. Une preuve unique mais péremptoire, suffira à le montrer. Léon XIII disait dans sa Lettre du 23 mars 1900, au Président Loubet, insérée dans le Livre Blanc : « Nous avons soigneusement inculqué aux catholiques de France, par des actes publics et réitérés, *non seulement de ne pas combattre la forme de gouvernement établie dans leur pays, mais de lui prêter franche et loyale adhésion.* » Ici la distinction entre la simple acceptation de fait et l'adhésion explicite est formelle, et l'intention de Léon XIII ne peut plus faire de doute. Mais si cette direction, que M. l'abbé de La Taille appelle justement « un traitement de faveur », n'était que l'application de la doctrine traditionnelle de l'Eglise, celle-ci aurait donc dû le même traitement de faveur à tous les régimes; les Papes qui ont précédé Léon XIII, et dont aucun n'a fait profiter les régimes antérieurs de cette application nécessaire, auraient trahi leur devoir, et les catholiques devraient donc adhérer indifféremment, avec une égale loyauté, à tout pouvoir qui s'est établi. Pour l'honneur de l'Eglise et des catholiques, il n'en est rien.

« L'Eglise, ajoute M. Veuillot, n'a jamais pratiqué ni conseillé de politique anticonstitutionnelle ». N'est-ce pas vraiment achever de brouiller les cartes à plaisir? A qui s'adresse ce raisonnement? La phrase suivante nous l'apprend. « *Les catholiques de France avaient oublié ce principe.* Léon XIII l'a remis en lumière. » Ce n'est pas seulement là une récrimination intempestive jusqu'à l'odieux; c'est une imputation mensongère. Les catholiques, avant le Ralliement, avec les Veuillot en tête, et, depuis le Ralliement, nombre d'entre eux encore, ont pensé et dit que l'intérêt de leurs libertés religieuses s'alliait mal avec une politique constitutionnelle sous un régime antichrétien; mais, si, sous l'empire de cette conviction, ils usaient de leurs droits naturels de citoyen pour la repousser, aucun d'eux n'a jamais prétendu engager l'autorité de l'Eglise dans leur opposition. M. Veuillot commet la grossière erreur de supposer que l'indifférence politique imposée à l'Eglise par sa mission spirituelle lie également le citoyen, et qu'il y a entre eux solidarité.

Puis, comme si ce n'était pas assez de bévues, assez d'épaisses équivoques, il tire aussitôt de cette indifférence politique dont l'Eglise ne se peut départir, l'obligation du loyalisme constitutionnel pour les citoyens : « Aujourd'hui, comme hier, l'Eglise ne peut reconnaître

et conseiller, comme terrain politique, que le terrain constitutionnel ».

M. Veuillot, secondé par M. de Narfon, n'entend pas permettre à Pie X et aux catholiques d'en sortir. Et, pour ne laisser aucun doute sur sa pensée, il ajoute : « Aucune autre attitude politique ne peut se flatter d'avoir son approbation, ni même son aveu. C'est pourquoi l'*Action libérale populaire* a reçu du Saint-Siège des encouragements dont les ligues anticonstitutionnelles n'ont pas bénéficié : celle-ci, le Vatican les ignore. — Telle est la question de droit. » On voit avec quel bonheur, quel tact, quelle exactitude, M. Veuillot l'a résolue. Il ne va pas élucider moins brillamment la question de fait. Mais ne laissons pas passer ses dernières phrases sans y signaler encore deux méprises Entre l'*Action libérale* et l'*Action française*, il y a place pour des ligues qui ne prennent ouvertement parti ni pour ni contre la Constitution; et, ni les unes ni les autres n'ont en soi besoin, pour être légitimes, d'avoir l'approbation de l'Eglise.

La question de fait consiste dans l'impossibilité constatée d'amener tous les catholiques à placer leur action politique sur le terrain constitutionnel. D'où la nécessité de chercher un autre terrain d'union :

Devant l'impossibilité de réunir les catholiques français sur le terrain politique, faut-il donc ajourner indéfiniment cette union si nécessaire?

Nullement! Mais il faut s'efforcer de la conclure, avant tout, *sur un autre terrain*. Et quel autre terrain, sinon le plus propice à l'union par le but qu'on y poursuit, par le drapeau qu'on y déploie, par les chefs qu'on y reconnaît : *le terrain de la défense religieuse* et de la *conquête populaire!* C'est pourquoi Pie X convie instamment tous les catholiques de France à se grouper, autour de l'épiscopat, sur ce terrain d'union militante et sociale. L'évêque de Montauban, *faisant abstraction de la question politique*, a fortement souligné cet appel du Saint-Père. Il a eu raison. Mais M. Piou n'avait pas eu tort. » (1)

---

1. A la suite de cet article, Mgr Marty a adressé au directeur de l'*Univers* la lettre suivante publiée par le Bulletin catholique de son diocèse :

« Montauban, le 18 juin 1909.

» CHER MONSIEUR VEUILLOT,

» Vous avez fait, dans l'*Univers* du 16 courant, sous ce titre : *Directions* » *Pontificales. — Mise au point*, un article qui appellerait de nombreuses et » importantes réflexions. Mais ces réflexions, je ne veux pas les faire. Désor- » mais, toute discussion deviendrait *odieuse*. Vous remarquerez ce dernier mot, » cher Monsieur. Je le souligne à dessein, parce qu'il n'est pas de moi. Il » m'arrive en droite ligne de Rome, au moment même où je vous écris. Ce- » lui qui me l'envoie n'est point à deux pas du Vatican, il est au Vatican » même et il me dit : « *Je ne vois aucun inconvénient à ce que Votre Grandeur affirme qu'elle a été renseignée de première main. C'est la vérité, on ne peut la contester.* » La même lettre me dit encore : « *Votre Grandeur peut affirmer sans crainte que le Saint-Père veut l'union sur le terrain religieux et sous le seul drapeau de Dieu. « Uniantur sub uno vexillo Christi Jesu. » Le Souverain Pontife l'a déclaré et le déclare constamment.* »

» Pourquoi donc prolonger les équivoques malheureuses qui nous ont fait

Les deux plans subsistent donc bien distincts, et le directeur de l'*Univers* est complètement d'accord avec M. de Narfon du *Figaro*. Voici les conclusions de M. Veuillot :

Pie X maintient, comme un principe incontestable, les directions politiques de son prédécesseur.

Il reconnaît toutefois l'évidente impossibilité d'amener aujourd'hui tous les catholiques de France à suivre ces directions.

Et il invite, à la fois, ceux qui leur obéissent et *ceux qui les méconnaissent*, à s'unir, autour des évêques, pour la défense de l'Eglise et l'apostolat populaire.

Ces directions pontificales sont notre consigne.

Nous demeurons, avec le Pape et avec l'Eglise, sur le terrain constitutionnel. — terrain de fait *et non de parti. Nous gardons nos sympathies* à l'*Action libérale populaire*, qui défend, sur ce même terrain, la religion, le peuple et la patrie.

Mais en même temps, *nous tendons une main fraternelle à tous les autres catholiques et nous sommes prêts, sans nous préoccuper de leurs opinions politiques, à collaborer avec eux*, sous la direction de l'épiscopat, pour la liberté de l'Eglise et le relèvement de l'âme française.

En un mot, c'est l'absorption des directions de Pie X dans celles de Léon XIII; et toutes ces belles explications aboutissent simplement à démontrer que le Pape actuel n'a pas pu vouloir autre chose que son prédécesseur. M. Veuillot écrit en tête de ces dernières lignes : « Rien n'est donc plus clair, plus pratique et plus franc que les directions données par Pie X aux catholiques français. » Assurément. Mais, aussi, rien n'est plus embrouillé, plus louche et plus faux que les commentaires dont on les accompagne. Dans quel gâchis ils nous replongent!

Notre collaborateur, M. Paul Tailliez, a souligné leur inconvenance dans une page qui mérite d'être relue :

Aussi bien, l'arrangement qu'il imagine est, ni plus ni moins, injurieux pour les catholiques non ralliés. L'on en devrait conclure, en effet, qu'ils ont été et qu'ils demeurent « réfractaires »; qu'aujourd'hui encore ils « méconnaissent »

» tant de mal? Laissez-moi vous le dire affectueusement, cher Monsieur Veuillot, » et comme j'y suis autorisé par Rome même, sans craindre que celui qui » pourrait seul le faire avec autorité apporte un démenti à mon affirmation. » Parler encore d'un terrain politique, quel qu'il soit d'ailleurs, monarchique » *ou constitutionnel*, quand il s'agit de l'union tant nécessaire des catho- » liques français, ce serait désobéir au Pape et empêcher la résurrection, que » nous désirons tous, de notre malheureux pays.

» Avec le Pape et avec Dieu, pour la France. Il me semble que cette de- » vise peut suffire à votre patriotisme comme elle suffit au mien.

» Croyez, cher Monsieur Veuillot, à mes sentiments bien dévoués en Notre- » Seigneur.

† PIERRE,
» Evêque de Montauban.

» P.-S. — J'estime que vous devez à vos lecteurs de publier cette lettre » dans votre journal, afin qu'ils soient dûment renseignés. »

L'*Univers* s'est abstenu de reproduire cette lettre.

les intentions et *les volontés* du Saint-Père; que, si Sa Sainteté demande l'union sur le terrain catholique, c'est parce qu'elle n'a pas pu vaincre leurs résistances; que, selon sa pensée, le vrai terrain d'union serait le terrain constitutionnel, si ces catholiques avaient le bon goût de renoncer à leur attitude rebelle; que l'autre solution n'est concédée que par indulgence, *ob duritiam cordis*, par un père affligé de l'obstination de ses enfants indociles. Or, de telles imputations appellent une protestation indignée, car, si, au lieu de les repousser avec dédain, on les acceptait comme autorisées, elles ne manqueraient pas de jeter le trouble, de susciter le remords et de semer le découragement parmi les catholiques les plus militants.

Il y a plus, et M. François Veuillot, sans y prendre garde, aboutit, par son exégèse compliquée, à diriger contre Léon XIII une censure rétrospective et à se mettre en contradiction avec le cardinal Merry del Val. L'éminent secrétaire d'Etat, en effet, légitimement soucieux d'établir la continuité des directions doctrinales du Saint-Siège, recommande le « terrain nettement catholique suivant les directions pontificales ». Et, de fait, quoi qu'il en soit de la politique de Léon XIII et des interprétations qu'elle a fait naître, il n'est pas douteux que l'Encyclique du 16 février 1892 sur le ralliement, et tous les actes ultérieurs, recommandaient *l'union sur le terrain religieux, au-dessus des divisions de parti:* et voilà que M. François Veuillot nous déclare que Pie X, en désignant le « terrain catholique et religieux », a voulu adopter un terrain *autre* que celui de Léon XIII, lequel avait été un « terrain politique !

Enfin, pour montrer le degré qu'atteignent l'incohérence et la contradiction chez ces directeurs de l'opinion publique dont la première qualité devrait être de posséder des idées bien liées et des vues nettes, je demande à M. F. Veuillot qui vient d'affirmer : « *Pie X maintient comme un principe incontestable les directions politiques de son prédécesseur* », comment il se mettra d'accord avec le Veuillot qui écrivait peu après, le 30 juillet dans le même *Univers* . « Il n'y a rien à répondre à qui ne veut point être persuadé. *Léon XIII, pour le bien de l'Eglise, a suivi une politique ; pour le bien de l'Eglise, Pie X en suit une autre.* Tous deux ont agi dans la plénitude de leur conscience, de leur clairvoyance et de l'assistance du Saint-Esprit. » Et M. Veuillot d'ajouter : « *Tout le reste est mensonge et sottise.* » Nous n'aurions pas osé l'écrire, mais que c'est juste! Et que reste-t-il alors de tout ce qui précède?

***

CONSÉQUENCES DE CES COMMENTAIRES

Les conclusions et conséquences de tels commentaires sont faciles à saisir.

La première est que les actes éclatants par lesquels Pie X vient d'intimer ses directions, suivis de la lettre du cardinal Merry del Val à M. Keller, dont M. Veuillot disait justement qu'elle a l'importance d'un « événement historique » (1), n'auraient d'autre but que d'enfoncer des portes largement ouvertes.

1. L'*Univers*, 24 juin 1909.

En effet, si ces directions ne tendent à rien de plus que d'unir les catholiques sur le terrain religieux autour des évêques, en réservant le domaine de l'action politique, qu'était-il besoin de directions nouvelles, et que prescrivent-elles à quoi les catholiques ne se fussent déjà unis avec un empressement unanime? Il n'est pas un congrès diocésain ou régional qui n'ait célébré depuis trois ou quatre ans les merveilles de cette union. La *Croix*, l'*Univers* et beaucoup d'autres journaux en ont rempli leurs colonnes. M. Piou était bien cette fois dans la vérité et ne courait aucun risque de démenti, quand il disait dans son récent discours prononcé, le 12 septembre 1909, à la clôture du Congrès régional des œuvres de la Lozère :

Depuis quatre ans, les Congrès succèdent aux Congrès, les réunions aux *réunions, a-t-on jamais entendu une voix discordante, une protestation même voilée sortir de ces foules aussi nombreuses que diverses? Lisez les journaux, les revues, les écrits des catholiques, y avez-vous découvert une critique, même une réserve? Tous ceux qui écrivent n'ont qu'un cœur, tous ceux qui parlent n'ont qu'une voix.*

Sans doute, s'il s'agit d'intérêts temporels ou d'opinions politiques, les catholiques ont des conceptions ou des vues différentes, et il leur arrive même parfois, ce qui est un grand malheur, de se quereller et de se combattre; *mais vienne une manifestation religieuse à organiser, un intérêt religieux à défendre, un effort à faire pour une œuvre chrétienne, il n'y a plus ni partis, ni classes parmi eux « Unum sunt. » Ils ne forment qu'un bloc, et c'est là un spectacle digne d'admiration et bien fait pour remonter les courages. »*

Mais, alors, si tel est l'admirable exemple que les catholiques de France donnent depuis quatre ans, que leur demandent les nouvelles directions pontificales?

Et, cependant, il faut en revenir là, le Pape a voulu dire quelque chose.

Une seconde conséquence est, qu'en dépit de ces apparences, l'union des catholiques, l'union complète, voulue par Pie X, demeure aussi irréalisable qu'auparavant. Car, si le Saint-Père « continue et maintient les directions politiques de son prédécesseur », si, comme on l'affirme aussi, l'Eglise ne peut « reconnaître et conseiller, comme terrain politique, que le terrain constitutionnel », il est clair que toutes les causes de division subsistent. Nous restons sur deux plans distincts.

En troisième lieu, et c'est sur l'actualité de ce point qu'il nous faut insister davantage, il en résulte aussi que les nombreux groupements représentés par l'*Action libérale populaire*, secondée par la *Ligue patriotique des Françaises* et par l'*Association catholique de la Jeunesse française*, demeurent en possession de l'approbation donnée antérieurement à leur politique constitutionnelle et à leur manière de pratiquer l'union des catholiques.

Aussi bien, les commentaires du genre de celui que nous avons cité ne révèlent-ils d'autre dessein que de mettre à couvert l'*Action*

libérale, et de détourner d'elle une application des directions nouvelles dont l'évidence saute cependant aux yeux.

L'*Univers* nous a épargné la peine de le deviner. La *Croix*, de son côté, disait le 12 juillet, sous la plume de son directeur-propriétaire M. Féron-Vrau. « Certains ont voulu voir dans les documents qui ont été publiés une adhésion du Saint-Père à une politique anticonstitutionnelle... D'autres personnes ont cru trouver dans ces documents un désaveu de l'*Action libérale*. Cette seconde interprétation n'est pas plus exacte. » Peu de jours avant, 4 juillet, elle avait reproduit intégralement une correspondance tendancieuse et comminatoire d'un correspondant du *Bulletin d'Informations religieuses et sociales* (1), qui faisait parler ainsi un personnage du Vatican

Le Saint-Siège la veut, cette union, et il emploiera tous les moyens utiles pour l'obtenir.

Le Saint-Siège ne permettra pas en particulier que ses exhortations si vives pour l'union soient cause de polémiques et de nouvelles désunions...

Vous savez, en effet, ai-je répondu, qu'on exploite ses récentes déclarations contre l'*Action libérale populaire* par exemple, ou même contre les directions politiques de Léon XIII qu'on prétend abrogées? — Oui, nous connaissons ces commentaires. Mais patience, l'émoi actuel se calmera bientôt. Et tout le monde verra vite qu'il y a au contraire une continuité des plus logiques entre les instructions de Pie X et les directions fondamentales et essentielles de Léon XIII.

Et pour passer de ce domaine des principes et de leurs applications immédiates à une catégorie de « directions » beaucoup plus contingentes, et par suite plus « changeables », — pourrait-on même par exemple citer un acte *contre* l'*Action libérale populaire?*

Les récentes déclarations ne sont pas *contre* ceci ou *contre* cela; elles sont « pour l'union sur le terrain nettement catholique et religieux »; c'est la formule la plus authentique du devoir qui s'impose à tout bon catholique. Le Pape invite tous les bons Français à mettre sincèrement l'action pour la défense religieuse au-dessus de toute autre préoccupation. Ce serait aller contre son désir, contre sa volonté que de se servir de son appel à l'union pour augmenter les querelles. Vous connaissez assez le Pape pour savoir qu'il ne le permettra pas.

Le *Peuple français*, dirigé par la Jeunesse catholique, et d'autres journaux, affirmaient peu après, avoir reçu confirmation expresse de cette dépêche. L'*Univers* s'empressait aussi de l'insérer.

Il entrait naturellement dans le jeu du gouvernement d'exagérer et de dénaturer les volontés du Pape en l'accusant de lier publiquement partie avec les groupes d'opposition contre le régime établi. Mais était-ce une raison de prêter à ceux-ci la tactique des blocards? Voici comment, dès le 28 juin, l'*Action française*, le plus en vue de ces groupes, dénonçait elle-même le piège et se défendait par avance

1. Sur cette feuille, voir le premier article de notre numéro du 15 août 1909.

de l'attitude que catholiques constitutionnels ou blocards auraient souhaité de voir prendre aux monarchistes :

On lit dans *Paris-Journal*, organe du gouvernement, un article de politique religieuse sous quatre titres sensationnels : Coup de tonnerre dans l'Eglise. — La foudre tombe sur M. Piou et l'*Action libérale*. — Les nouvelles directions pontificales. — Place aux royalistes. Le tout à propos des lettres des cardinaux Merry del Val et Couillé à M. le colonel Keller. Nos lecteurs ont eu ces documents sous les yeux. Quiconque les aura lus aura pu voir que *les directions romaines tendent à grouper les catholiques sur le terrain politique et religieux, sans recommander ni favoriser un groupe politique quelconque.* Cela n'empêche pas *Paris-Journal* d'écrire que « les royalistes ont enfin obtenu gain de cause », que « les voilà rentrés en grâce », etc., etc.

Ces variations invraisemblables, exécutées sur un thème aussi net, aussi aisément vérifiable, ces amplifications qui dénaturent leur texte initial ne peuvent être considérées comme spontanées. Un intérêt doit les inspirer et les soutenir. Il s'agit, d'une part, d'entraîner les royalistes à dire et à écrire les mêmes extravagances. Il s'agit ensuite d'employer ces dernières à tromper Rome, à l'intimider et à la faire revenir sur ses pas. Ces calculs grossiers seront déjoués. La manœuvre n'abusera ni la curie romaine, ni les royalistes français.

On a raison de dire que les récents actes du Saint-Père ne sont pas dirigés *contre* ceci ou *contre* cela; encore serait-il bien plus exact de dire contre ceux-ci ou contre ceux-là; car ils sont bien dirigés contre quelque chose. Ils ne condamnent explicitement personne, parce que la soumission universelle n'a point été mise en doute; mais ils avertissent tout le monde, sans en excepter M. Piou et ses adhérents.

Or, s'il peut être inexact de dire que l'*Action libérale* est directement visée par les directions nouvelles, il n'en est pas moins évident qu'elle est atteinte par elles.

Elle est réellement atteinte, tout d'abord, et d'une manière très sensible, dans son monopole. Et il était bien naturel que ceux qui avaient tant souffert de voir tous les efforts s'unir pour le leur imposer, aient pris acte de leur délivrance. On ne peut que regretter de voir l'*Action libérale* persister encore aujourd'hui, à se défendre d'avoir jamais prétendu à ce monopole, car cela n'offre plus aucun intérêt, si ce n'est, pour elle, de le ressaisir par cette voie détournée. Un exemple entre autres, à propos des conclusions de la brochure de M. F. Veuillot . « *L'Union des catholiques français et les élections* », qui sont, peut-être à l'insu de l'auteur, le calque un peu pâle et difficile à reproduire après quinze ans de grattage, du programme de l'ancienne *Union conservatrice* tant décriée et contre laquelle a été fait le Ralliement. En voici le texte :

1° Que tous les députés sortants, qui ont voté persévéramment contre les mesures sectaires, soient soutenus, quelle que soit leur nuance, par toutes les ligues d'opposition catholique ou libérale;

2° Que tous les candidats qui se sont montrés sincèrement favorables à

la liberté religieuse, par une campagne antérieure, soient pris en particulière considération ;

3° Que les ligues d'opposition s'efforcent de résoudre, au moyen d'arbitrages préventifs, les conflits de candidatures où leurs membres se trouveraient engagés ;

4° Que, tout au moins, ces ligues imposent à leurs candidats la promesse de se désister, au second tour, pour le candidat antisectaire le plus favorisé ;

5° Que ces ligues, enfin, par des proclamations parallèles, exhortent les catholiques à soutenir loyalement, quand ils n'auront point de candidats à leur goût, le candidat le plus hostile aux anticléricaux.

Or, le Bulletin bi-mensuel de l'*Action libérale* (1er septembre 1909), après avoir reproduit ces conclusions, ajoute :

*Nous approuvons d'autant plus volontiers ce sage langage, que le très distingué directeur de l'*Univers *semble avoir résumé dans ces quelques lignes la ligne de conduite de l'*Action Libérale Populaire *depuis sa fondation... « Non content de prêcher l'union, le président et le comité de l'A. L. P. ont toujours fait tout ce qui était en leur pouvoir pour la réaliser. Toujours ils ont soutenu les députés sortants qui avaient voté contre les lois sectaires, sans se préoccuper de leurs nuances politiques. Ils n'ont jamais ménagé leurs concours aux candidats qui, sans faire partie de notre association, défendaient la liberté de conscience. On n'a pu les accuser d'avoir manqué à cette ligne de conduite qu'en travestissant les faits ou en en inventant de toutes pièces. »*

Ce langage accuse un singulier manque de mémoire ou une audace déconcertante. Sont-elles inventées de toutes pièces, les lettres par lesquelles le Vatican intervenait, à l'instigation de M. Piou, lors des dernières élections législatives, pour obliger la *Ligue des Femmes françaises* à remettre aux mains de celui-ci les sommes recueillies par elle ? Est-ce donc M. Piou qui travestissait les faits, en avouant à ce sujet, aux rédacteurs de la *Croix* . « *Les royalistes ont seuls une apparence de logique et de justice dans leurs attaques contre moi, puisqu'ils peuvent me reprocher d'avoir empêché leur Ligue de distribuer de l'argent à leurs candidats là où ils étaient opposés aux candidats libéraux* » ? Il y a bien là, il est vrai, un travestissement. M. Piou n'avoue qu'à moitié, et lance une insinuation fausse. Mgr Vanneufville mandait plus simplement à la *Croix* : « Quant à l'intervention du cardinal Merry del Val touchant les dames de Lyon, *elle consiste essentiellement à recommander que cette association envoie son argent à l'association constitutionnelle de l'Action Libérale, de préférence aux candidats monarchistes* ». Et la *Croix* elle-même, sur cette parole de la Présidente des *Femmes françaises*, affirmant que la Ligue avait toujours réparti ses fonds sans distinction de nuances politiques, reprenait . « *Sans distinction de nuances politiques C'est le seul point qui la distingue de l'Action Libérale placée sur le terrain constitutionnel.* » (La *Croix* 3 et 9 avril 1907).

Elles étaient poussées si loin, les prétentions de ce monopole, et

M. Piou avait un tel talent de les faire appuyer, que tout projet d'organisation indépendante de lui se voyait frapper d'interdit. Le très regretté M. Emile Keller, dont le fils, continuateur de son œuvre, reçoit aujourd'hui les encouragements publics du Saint-Siège, en fit plus d'une fois l'expérience. Lors de sa dernière tentative, encore récente, M. Piou obtint qu'on lui dictât les conditions suivantes, qui rendaient tout essai inutile. Un tiers des membres du Comité seraient à la seule désignation du Président de l'*Action libérale;* les deux autres tiers seraient choisis d'accord entre M. Keller et lui; la moitié des fonds recueillis serait remise à M. Piou, etc... (1)

Je crois inutile d'insister. Mais, pas plus aujourd'hui qu'hier, dans l'intérêt même de l'union, il ne faut permettre ces travestissements de l'histoire et cette apologie d'une conduite dont le plus clair résultat a été de fomenter les divisions.

Le monopole de l'*Action libérale* a heureusement pris fin. Mais elle est atteinte bien plus à fond par les récentes prescriptions du Saint-Père. Celles-ci se résument en deux points qui sont exactement la contradictoire des deux principes sur lesquels repose l'œuvre de M. Piou.

C'est facile à constater. Pie X veut l'union sur le terrain *nettement catholique;* et, loin de prescrire l'adhésion explicite au régime établi, il blâme le soumissionnisme auquel l'affectation du loyalisme constitutionnel conduisait les catholiques. L'*Action libérale* a toujours préconisé, d'une part, l'union sur la base du droit commun et de la liberté pour tous, en excluant formellement la formation sur le terrain catholique; de l'autre, elle a toujours fait du loyalisme constitutionnel le principe de son action politique et la base de tout accord.

Sur le point du *terrain nettement catholique,* il faudrait rappeler toutes les déclarations de M. Piou. Bornons-nous à quelques traits. Dans un article-manifeste publié dans le *Correspondant* du 25 mars 1903, il écrivait : « La liberté que défend l'*Action libérale* n'est pas celle d'un parti. *En invoquant la liberté et le droit commun, elle exclut tout privilège et même toute faveur.* Si elle revendique très haut les droits de *la conscience humaine, elle n'a nul caractère confessionnel, etc..* » La *Croix* du 23 juin 1905, rendant compte d'un grand discours de M. Piou dans un congrès tenu à Angoulême, après avoir parlé de ses magnifiques envolées religieuses, avertit le lecteur de ne pas se méprendre sur la pensée de l'orateur en croyant qu'il appelle de ses vœux la formation d'un parti catholique, et elle reproduit ces paroles qui ne laissent place à aucune équivoque : « *Comprenez-vous la religion mêlée à tant d'intérêts secondaires et périssables, elle, la grande société spirituelle des âmes, à qui son Chef a dit : Mon royaume n'est*

1. Le très regretté Président des *Comités catholiques* n'est plus là pour en témoigner, mais les membres de son conseil pourraient attester la vérité de ce fait.

pas de ce monde. La comprenez-vous engagée dans les conflits que la force dénomme, elle, la société fraternelle, qui a entendu cette grande parole : Celui qui tirera l'épée périra par l'épée. Ne faisons pas de la religion l'enseigne d'un parti. » C'est le pur langage du libéralisme en opposition directe avec la pensée manifeste du pape. L'exclusion du terrain catholique n'apparaît pas moins formelle dans la retentissante déclaration lancée par M. Piou, l'automne dernier, au congrès général de la Bonne Presse, où il affirmait avoir recueilli de la bouche de Pie X cette parole : « *L'Eglise de France ne peut être défendue que par la liberté.* » Conformément à ces principes, M. de Castelnau, président du groupe parlementaire de l'*Action libérale* déclarait à son entrée en fonctions : « *Nous ne sommes pas un parti confessionnel...* nous n'avons défendu et ne voulons défendre ce qui est si odieusement attaqué et persécuté, *qu'en nous armant du droit commun et des principes de liberté qui sont la vie même de ce qu'on appelle la société laïque contemporaine,* et de l'intérêt supérieur de la paix générale, fruit du respect scrupuleux des prérogatives les plus sacrées de l'âme humaine (1). »

A ce point de vue donc du terrain catholique, il faut reconnaître sans détour que si l'*Action libérale* ne se trouve pas atteinte par les nouvelles directions pontificales, le Pape a parlé pour ne rien dire. Alors, M. Féron-Vrau pourrait signer encore aujourd'hui ce qu'il écrivait dans la *Croix* du 25 février 1909, pour venir à la rescousse de son rédacteur en chef, dont les commentaires sur le discours de M. Piou au congrès général de la Bonne Presse, avaient suscité de vives discussions. Je veux citer cet article, pour le mérite qu'il a de concentrer en quelques lignes, sous la plume du directeur de la *Croix,* toutes les confusions et les erreurs que la parole de Pie X a pour but de dissiper :

Cet article n'a fait qu'affirmer une fois de plus la ligne de conduite de la *Croix* depuis sa fondation. *Cette ligne de conduite est tout simplement celle de l'Eglise,* que son Chef suprême s'appelle Léon XIII ou Pie X ; notre gloire, comme notre raison d'être, est de suivre docilement les directions qui nous viennent du successeur de Pierre.

Le Pape ne fait pas de politique, et, à sa suite, nous nous en abstenons également.

Qu'est-ce, en effet, que la politique? C'est la lutte pour le triomphe d'un parti, d'une cause purement humaine (2). Nous ne voulons, nous, que le parti de Dieu, le bien de la France et de tous les Français. *Comme l'Eglise,* nous *adhérons* sans arrière-pensée *avec loyalisme* au régime établi. Ceci ne nous

---

1. La *Croix*, 28 octobre 1904.

2. Voilà une définition de la politique qui n'a pas dû coûter beaucoup de réflexions à son auteur. En approfondissant, il aurait découvert une distinction entre la politique de parti et l'action politique, et nous voulons croire qu'à la *Croix* on n'est pas complètement étranger à l'idée d'une politique catholique qui n'est pas la lutte pour le triomphe d'une cause *purement* humaine.

empêche pas de combattre les hommes néfastes qui nous gouvernent et de travailler à charger la législation oppressive qu'a pu nous imposer la Franc-Maçonnerie. maîtresse actuelle du pouvoir. Au contraire, nous pouvons le faire avec d'autant plus de force qu'on ne peut suspecter *notre loyalisme.*

C'est pour ces raisons que nous avons donné notre adhésion à l'*Action libérale populaire.* Les hommes généreux qui sont à la tête de cette association, présidée par M. Piou, ont été émus du mal dont souffrait la nation. *Ils ont compris la stérilité d'une opposition à la forme du gouvernement.* Comme l'ont fait le comte de Mun et tant d'autres, dociles aux directions pontificales, ils se sont groupés et ont groupé autour d'eux les hommes d'ordre désireux de voir s'améliorer notre représentation nationale, et, par suite, notre législation comme l'administration du pays. Tous ces hommes ont lutté sur le terrain où elle était attaquée, c'est-à-dire *sur le terrain de nos libertés méconnues et du droit commun* qu'on refuse obstinément aux catholiques traités en parias dans leur propre pays.

L'exemple des autres nations prouve que la liberté religieuse et même la reconnaissance officielle des droits de l'Eglise peuvent exister sous toutes les formes de gouvernement. *Il suffit de changer les hommes pour rendre meilleures les institutions existantes et leur faire produire une législation plus équitable (1).*

Mais nous n'arriverons à ce résultat que par l'amélioration du pays, en travaillant de toute notre initiative privée au bien religieux et social (2).

Est-il nécessaire d'insister sur le *loyalisme constitutionnel* de l'Action libérale? Un journal blocard, le *Radical* (20 décembre 1905) a exactement marqué la place qu'il tient dans ses principes, par une phrase cinglante, écrite probablement sans malice : « M. Piou se distingue des monarchistes, en ce qu'il accepte la forme républicaine, ET DES CLÉRICAUX EN CE QU'IL MET L'EGLISE AU SECOND PLAN. »

Que l'*Action libérale* se place sur le terrain constitutionnel, c'est un droit que personne ne peut lui contester. Qu'elle y ait mis jusqu'ici trop d'ostentation, et que la peur de laisser planer quelque soupçon sur son loyalisme ait paralysé chez elle toute énergie, c'est ce que savent assez ceux qui ont suivi les événements. La démonstration serait aujourd'hui superflue et oiseuse. Mais qu'elle s'y cantonne encore assez exclusivement pour maintenir, après les récentes prescriptions pontificales, le refus de s'unir aux catholiques qui n'adhèrent pas comme elle au régime, c'est une obstination inexcusable. Nous touchons là aux conséquences pratiques que les faux commentaires entraînent dans l'attitude actuelle de certains groupes. Elle prouve l'utilité de cette discussion, et il y faudra revenir tout à

1. Est-ce bien sûr? Dans tous les cas, c'est là un jugement personnel qu'il ne faut pas mettre en ligne, quand on parle de l'union des catholiques, comme l'a fait également M. Veuillot dans les mêmes termes, en commentant la lettre du cardinal Merry del Val à M. Keller (*Univers*, 24 juin), sous peine de le voir contredit par d'autres et de ramener les discussions.

2. C'est l'abandon et l'exclusion de l'action politique pour laquelle le Pape engage les catholiques à s'unir et à laquelle ses paroles vibrantes les appelle.

l'heure. On se souvient de la singulière réponse faite par M. Piou à la proposition d'une fédération catholique, récemment proposée par M. de Cathelineau, selon laquelle, toute autonomie politique étant laissée à chaque groupe, ils auraient constitué par délégation un comité directeur chargé de concerter les moyens d'action politique, en se plaçant sur le terrain du droit chrétien et de servir d'arbitre en cas de besoin entre les partis. M. Piou avait déclaré que l'Action libérale « *ne pouvait entrer que dans une fédération qui se placerait sur le terrain constitutionnel.* » Or, le Bulletin de sa ligue, dans un de ses plus récents numéros, tentait encore la justification de ce refus. Il aurait tout au moins fallu en apporter de nouveaux motifs, celui-ci étant en opposition évidente avec les directions du Saint-Siège.

Au surplus, si l'on veut savoir quels sont à l'heure présente, l'esprit et l'humeur de l'*Action libérale,* qu'on lise l'article suivant, rédigé par son comité de Lyon, et reproduit avec de grands éloges par le Bulletin général du 15 septembre 1909 :

Il se manifeste en ce moment un grand besoin d'union chez certains polémistes et ils invitent d'un ton hargneux leurs voisins à l'éprouver en même temps qu'eux. « Soyons unis ou je te tue ! ».

C'est un assez piquant spectacle. Des paroles venues de Rome expriment le désir du Pape de voir les catholiques *défendre leur foi menacée en dehors de toute préoccupation politique:* et aussitôt les organes les plus vigoureusement ou les plus sournoisement antirépublicains de s'écrier d'un seul chœur : Voilà pour l'Action libérale ! Un parti lutte pour renverser la République; les avertissements de Rome ne le regardent pas : nous luttons, nous, *pour la liberté religieuse sans nous soucier de la forme du gouvernement:* c'est de la politique, et nous serions anathèmes... si cela dépendait de messieurs les politiciens de coup d'Etat.

Assurément, par son extension, par son caractère populaire, par la terreur qu'elle inspire à la franc-maçonnerie et à ses courtiers électoraux, l'*Action libérale* attire l'invective de tous ceux qui s'acharnent encore, après trente années de douloureuse expérience; à démontrer au peuple l'incompatibilité de la foi catholique et des opinions républicaines.

Or, la masse populaire est attachée à la forme républicaine. Que ce soit par idéal, que ce soit par intérêt, peu importe; le fait évident c'est qu'elle y tient. On peut consulter là-dessus les quelques députés catholiques qui représentent les circonscriptions les plus croyantes de notre région Sud-Est. Cela ne se discute plus.

Et c'est pour défendre l'Eglise d'une compromission meurtrière que Pie X dénonçait de toute son indignation le « sophisme manifeste » qui s'efforce « à confondre la forme établie du régime républicain avec l'athéisme, avec la guerre à outrance contre tout ce qui est divin ». (Allocution consistoriale du 15 avril 1907.)

Nous sommes donc en règle à la fois avec le bon sens et avec l'orthodoxie; et nous ne faisons pas parler le Pape, nous le citons.

On sait d'ailleurs à quel point l'Action Libérale Populaire a ménagé les susceptibilités respectables et comment sur sa formule intentionnellement si large se sont

rencontrés des hommes de cœur, de convictions politiques les plus diverses. *En vérité, l'union, nous l'avions faite.*

En pleine lutte contre un ennemi commun, à six mois de la grande bataille électorale de 1910, l'assaut de la franc-maçonnerie nous suffit, sans que nos coreligionnaires le renforcent. Et nous livrons simplement cette considération à ceux qui, de bonne foi, chercheraient la formule meilleure. Depuis sept ans, nous travaillons à l'organisation des forces électorales.

Nous avons un chef éminent de grande influence, d'un rare talent de parole, d'une noblesse de caractère plus grande encore. Des dévouements admirables nous sont venus de toutes les classes sociales. Nous avons fondé des Comités reliés fortement entre eux par les organismes départementaux et régionaux. Nous avons tenu tête aux puissants qui opprimaient lâchement les petits. Si, par impossible, tout cela s'effondrait un jour, si l'A. L. P. venait, par sa disparition, apporter la preuve que les catholiques français, capables de grandes choses *au point de vue religieux*, sont incapables des moindres choses dans le domaine civique, quel long découragement pour les simples, quelle cruelle désillusion pour les enthousiastes, quelle batterie d'allégresse dans les officines préfectorales !

Détruire pour unir, joli programme !

Pendant que s'agitent ces querelles néfastes, l'A. L. P. poursuit vigoureusement sa propagande méthodique et fructueuse.

Il est facile maintenant de dégager la position exacte de l'*Action libérale* en présence des directions nouvelles. Peu importe de savoir si celles-ci ont été dirigées contre elle, ou non. Quoi qu'il en soit, il est évident, en premier lieu, que l'espèce d'investiture qui la faisait passer pour l'unique association politique à laquelle les catholiques dussent adhérer ne lui est pas continuée. Deuxièmement, il est également bien clair que, si le Saint-Père a voulu donner aux catholiques de France le double avertissement qui nous paraît résumer la pensée de son discours, l'*Action libérale* a plus sujet que tout autre groupe de le prendre pour elle. Enfin, et surtout, car c'est là le point pratique, si elle veut se conformer à la ligne de conduite tracée par Pie X, elle devra modifier ses deux points fondamentaux ; faire passer son principe de loyalisme au second plan, et substituer à sa devise de droit commun et de liberté pour tous, ou du moins y ajouter, l'affirmation des principes du droit chrétien et des droits de l'Eglise. Mais, telle qu'elle a été, telle qu'elle s'affirmait encore tout récemment, elle est en désaccord avec ce que Pie X demande.

Tout cela reçoit une confirmation frappante des circonstances dans lesquelles s'est produit le dernier acte qui a mis le sceau à ces nouvelles directions pontificales. M. Piou, pris jusqu'ici pour le chef des catholiques en France, venait de prononcer à Lyon, le 5 juin, le discours où il affirmait avec fracas que Pie X maintient les directions politiques de Léon XIII et où il reprenait sa maxime : L'Eglise de France ne doit être défendue que par la liberté. Trois semaines auparavant, le 11 mai, le colonel Keller, succédant comme président des comités catholiques à son noble père qui avait toujours été tenu

à l'écart depuis la dissolution de l'*Union de la France chrétienne* en 1892, proposait, comme également rapporté de Rome, un programme tout différent, presque opposé, où l'affirmation éclatante des principes catholiques dans l'action publique était jointe à la plus fière déclaration de résistance politique. Or, le 19 juin, quelques jours après la manifestation de Lyon, ce n'est pas à M. Piou, c'est à M. Keller que le cardinal Secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Père, adresse la plus formelle approbation. Le silence répond seule à la jactance du président de l'*Action libérale;* et Pie X fait écrire à M. Keller pour que toute la France le sache : « Vos paroles répondent complètement aux pensées et aux désirs du Souverain Pontife, qui est heureux de leur donner sa pleine et entière approbation. » Se peut-il imaginer une plus honorable réhabilitation d'un nom, d'un programme et d'une cause, mais aussi, un désaveu plus clair, quoique tacite, du coup tenté par M. Piou?

Et maintenant, s'agit-il, comme s'en plaint le manifeste cité plus haut, de *détruire pour unir?* Seul, le refus de se plier aux directions données rendrait cette désagrégation nécessaire. Pourquoi se poser inutilement en victime? Le remède est bien plus simple. Les plus francs contradicteurs de l'*Action libérale* n'en ont point proposé d'autre. Le lecteur me permettra de reproduire ici les conclusions par lesquelles je terminais il y a quatre ans l'ouvrage que j'ai intitulé *Cas de conscience. Les Catholiques français et la République* (1). M. Piou réussit alors à faire blâmer ces critiques par l'*Osservatore romano.* Je crois qu'aujourd'hui elles paraîtront en conformité assez complète avec les récentes directions pontificales. Après avoir tracé le tableau des faiblesses de l'Action libérale, je finissais par cette page :

« Que personne ne voie ici la manifestation d'un parti pris à l'égard » de l'*Action libérale.* Le zèle de ses chefs est incomparable, on » n'aura jamais assez d'éloges pour leur dévouement, pour l'empresse- » ment et la générosité de tant d'hommes et de femmes qui lui » donnent leur concours. Il y a là un foyer de forces condensées, » des trésors de vertus chrétiennes et civiques. Ce serait folie de » vouloir les disperser.

» Mais c'est un devoir de réclamer qu'on oriente ces forces dans » la vraie direction, et que ces vertus s'affirment par des actes.

» Et après tout, que faudrait-il pour faire droit aux critiques qu'on » vient de lire? — Tout simplement, que l'*Action libérale* soit vraiment » ce qu'elle dit être. On ne lui demande pas autre chose.

» Le premier mot de sa propagande est l'*accord sans distinction » de partis.* — C'est pour le mieux. Mais qu'elle s'abstienne alors » de se déclarer « nettement constitutionnelle », ce qui exclut de

1. 1 vol. in-12, Lethielleux, 10, rue Cassette. Paris.

» cette organisation catholique, les catholiques qui ne sont pas répu-
» blicains; qu'elle affirme hautement ce qu'elle n'a jamais eu le cou-
» rage de dire, qu'elle désire et recherche l'accord avec les catho-
» liques monarchistes non moins qu'avec les progressistes; qu'elle
» soutienne sincèrement les candidats et les journaux des premiers,
» non moins que ceux des républicains; et, surtout, qu'elle cesse de
» nuire à ceux qui ne sont pas nettement constitutionnels et de
» miner leurs positions.

» Sans cela, on aura beau prôner l'Action libérale comme la grande
» organisation qui doit centraliser les forces et les ressources des
» catholiques, ce sera un devoir de leur crier : Prenez garde! Par
» le fait de leur irréflexion, beaucoup vont trouver là un piège;
» cette prétendue arche sainte ne sera pour eux qu'une souricière.

» En second lieu, l'Action libérale est constituée *pour la défense*
» *de la religion et de ses droits.* — Qu'elle en fasse donc son vrai
» programme; que son attitude soit une; qu'elle cesse de réserver
» sa vraie profession de foi, ses déclarations de principes catholi-
» ques, pour les congrès et les banquets, tandis qu'elle n'ose parler
» devant le pays que de droit commun, d'égalité, de liberté pour
» tous. Ce sont *notre foi, notre Dieu, nos droits de catholiques* qu'elle
» veut assumer la charge de revendiquer, de venger, de remettre
» en honneur. Comment y parviendrait-elle, si *cette foi, ce Dieu, ces*
» *droits* ne peuvent passer qu'à la faveur de faux principes, au nom des-
» quels la porte leur sera encore plus tôt refermée qu'elle n'aura
» été entr'ouverte; si elle en confie la garde à des hommes qui,
» malgré leur libéralisme, sont imbus des principes d'un droit hos-
» tile à ces droits-là, et qui sont partisans de la sécularisation de
» l'Etat? Qu'en ce péril suprême, elle cherche en eux des alliés
» du jour, rien de mieux, il le faut : mais qu'elle le fasse sans dis-
» simuler ses propres principes, sans s'effacer derrière ces hommes,
» car ses alliés d'aujourd'hui seront ses adversaires de demain.

» Tout cela n'est-il pas absolument juste, équitable, honorable?
» Est-il besoin d'une révolution pour l'accomplir?

» Catholiques de France, depuis longtemps les calculs d'une sa-
» gesse trop humaine ont tenu votre conscience en léthargie.

» Ce n'est pas la politique, c'est la foi qui vous sauvera.

» Vous achèverez de tout perdre, si vous ne placez pas une bonne
» fois le loyalisme chrétien au-dessus du loyalisme républicain.

» La vraie prudence est de résister ouvertement, quand le droit
» est violé.

» L'honneur de Dieu ne se prête pas à des compromis. Il se
» défend à visage découvert.

» L'homme dont l'honneur et une conscience droite commandent
» les actions prend toujours le parti le meilleur.

» Sa résistance est toujours une victoire, la victoire de la con-
» cience et de l'honneur. La force ne la lui enlève jamais.

» Le magistrat qui descend de son siège, le soldat qui brise son » épée, plutôt que de coopérer à la tyrannie du pouvoir, le prêtre » qui affronte la prison plutôt que de faillir à sa mission, sont les » sauveurs de la liberté.

» Si le nom de Dieu est presque aussi prudemment exclu du » programme de vos candidats que des discours d'un Président de » la République, ceux qui font marcher la République n'auront rien » à craindre de vos candidats.

» *Tous nos maux viennent d'une seule cause : on ne veut pas se montrer catholique.*

» LE SEUL REMÈDE SERA DE FAIRE HONNEUR A NOS CONVICTIONS CHRÉ- » TIENNES.

» Dans les pèlerinages et les processions, de toutes parts, on chante : » *Nous voulons Dieu!..* Si c'est vraiment votre mot de ralliement, » agissez comme des catholiques, c'est-à-dire affirmez-vous devant le » pays comme des Français qui ont le droit de croire, d'espérer » et d'aimer, et qui, si on ne leur reconnaît pas ce droit-là, sont » résolus à le prendre et à le faire respecter.

» Soyez républicains, si c'est votre opinion; soyez royalistes ou » impérialistes; soyez-le ouvertement, hautement; mais ne soyez pas » moins franchement catholiques. Placez votre foi au-dessus de tout » le reste. Quiconque la partage est votre ami; quiconque ne la » respecte pas, votre adversaire. Quand la religion est en cause, » tendez sincèrement la main à tous vos amis, faites tête à tous vos » ennemis; mais que, chez vous, le catholique cesse enfin de se » masquer derrière le libéral. »

LES PLANS D'UNION ET D'ACTION.

Si ce sont les auteurs des commentaires rapportés plus haut et leurs amis qui se chargent de proposer les plans d'union et d'action, on peut s'attendre à y retrouver les mêmes faiblesses. Prolixité et enflure de la forme cachant le vide du fond. Point ne serait besoin d'élaborations compliquées, si l'on adoptait franchement le mot d'ordre donné par Pie X : Ralliez-vous autour du drapeau de l'Eglise, affirmez-vous nettement, et avant tout, catholiques. Dès lors, en effet, l'union serait faite; car ce mot d'ordre contient tout ce qui unit, et il exclut, ou du moins refoule dans un plan très inférieur toutes les causes de division. Mais n'osant faire sonner ce cri de ralliement, on se rejette sur les questions de forme et de protocole. On dresse un cadre superbe, il n'y manque que ce qui devrait l'animer.

Je ne voudrais pas contrister des hommes dont le dévouement et le zèle ne sauraient être mis en doute, ni réveiller de vieilles querelles. Il y a cependant des choses sur lesquelles on ne peut fer-

mer les yeux, si l'on veut comprendre ce qui se passe actuellement. L'*Univers* reproduisait ces jours derniers un article de la *Germania* exprimant la surprise de voir le peu d'effet produit sur l'opinion par la brochure de M. F. Veuillot sur les nouvelles directions pontificales. La situation intérieure de la France est fort mal connue à l'étranger. Les catholiques libéraux, les premiers, ont tout fait pendant quinze ans, pour la fausser à ses yeux. L'explication est cependant bien simple. L'*Univers*, la *Croix*, et autres journaux similaires, comme le *Peuple français*, manquent d'autorité pour tracer aujourd'hui aux catholiques leur plan d'action, parce qu'ils s'étaient engagés trop à fond, et non sans passion, dans une ligne de conduite différente de celle qui nous est désormais proposée. Les hommes ou les journaux qui se sont constitués les organes d'une tactique n'ont pas bonne grâce à se faire, du jour au lendemain, sans même parler de changement de leur part, les initiateurs d'une tactique opposée. Sans aucune intention de les blesser, on peut regretter qu'ils ne l'aient pas compris.

A ce point de vue, leur situation est fausse, et il est impossible que leurs conseils ne s'en ressentent pas, que leurs plans n'offrent pas de lacunes. Le temps n'est pas assez éloigné, où la *Croix* prenait fait et cause pour la tactique de l'*Action libérale* au point de lui être inféodée; où l'*Univers* déclarait par la plume d'Eugène Veuillot n'avoir pas de raison d'émettre une préférence électorale entre un illustre militant catholique comme Paul de Cassagnac et le libre-penseur judaïsant Bescou, parce que le premier refusait d'adhérer à la République; où, plus récemment, lors des dernières élections, M. Pierre Veuillot déclarait que, pour le même motif, entre M. Lasies et M. Ribot, entre M. de Baudry d'Asson et M. Aynard, entre M. de Rosambo et M. Renault-Morlière, il n'éprouverait pas « une seconde d'hésitation » à voter et à faire voter contre les députés franchement catholiques, mais monarchistes, en faveur de ces bons républicains, l'un auteur, les autres, partisans déclarés des lois sectaires de laïcisation et de spoliation qui ont préparé la persécution actuelle; où l'*Univers*, à la même date, comme la *Croix* et d'autres, rompaient de fréquentes lances contre tout projet de parti catholique (1). Et les voilà qui, aujourd'hui, remplissent leurs colonnes de plans d'organisation sur un terrain exclusivement religieux, si exclusivement que le vrai but est outrepassé, et qui, comme F. Veuillot, dans sa brochure, se mettent à morigéner les différentes fractions sur le devoir « d'entretenir des relations cordiales, et de considérer que toutes, monarchistes ou républicaines, autoritaires ou démocratiques, elles n'ont, en somme, qu'un ennemi commun : la secte. »

---

1. Voir notre numéro du 15 janvier 1909 : La politique chrétienne, et 15 mars 1909 : L'*Action libérale populaire* : *la défense catholique*.

Mais, rien, dans tous ces articles, qui ne dise, du moins implicitement : faites ce que nous avons fait et suivez nos conseils, rien qui avertisse du changement nécessaire. Tout se passe comme s'il n'y avait pas à la clé des nouvelles directions un avertissement bien clair, et surtout comme si cet avertissement ne touchait en rien les protagonistes de la direction périmée.

De là, les lacunes inévitables dans leurs plans. On n'a que l'union à la bouche, les plans d'union, la forme de l'union; cependant, pas un mot net et précis sur la formule qui la doit réaliser, sur le principe de la tactique nouvelle, à savoir l'affirmation catholique, la lutte, la lutte courageuse et énergique pour la défense de l'Eglise, la propagande ouverte pour ses libertés et ses droits. Tout cela est sous-entendu, j'en conviens; mais, justement, c'est ce qui ne doit plus l'être, parce que jusqu'ici cela l'était trop. Cette union des catholiques dont vous tracez les beaux plans, quel en sera pratiquement le but? Et puisque vous parlez d'action, quelle sera leur attitude devant le pays? Sera-ce celle que M. Pierre Veuillot préconisait en ces termes au lendemain des élections de 1906? (*Univers*, 22 mai) : « Comment jamais reprendre le suffrage universel? En usant à son égard d'autres procédés. Au fond, si nous en disons beaucoup de mal, pratiquement nous l'honorons trop. Nous croyons l'échauffer en lui parlant de droit, de liberté, de nobles sentiments. Il bâille. Et nous l'entretenons aussi des injustices de la veille. Il s'endort. Nous l'ennuyons, tout simplement. Imitons les Jacobins, les sectaires et les socialistes, qui savent l'estimer à sa juste valeur et le prendre comme il est. Causons avec lui, surtout, de ses intérêts matériels et du lendemain. Voilà ce qui l'intéresse. Nous ne disons pas qu'il faille renoncer à toute revendication, à toute protestation d'ordre moral. Coûte que coûte, on doit s'affirmer ce qu'on est, et maintenir le droit. Mais il faut faire cela pour nous-mêmes, et aussi pour l'avenir, plus que pour l'électeur. » Conduirons-nous la lutte en catholiques, ou nos grands journaux religieux continueront-ils, comme l'a fait la *Croix* en 1906, à déguiser tous nos candidats sous le nom de *libéraux?* (1). C'était là le vrai point à aborder. Je reconnais qu'on devait éprouver quelqu'embarras à le faire. Mais c'est une grave lacune. On aurait aimé voir développer dans ces plans l'idée que M. Emile Flourens expose si franchement dans l'*Autorité* du 27 septembre 1909, en réponse aux objections faites à « l'*Entente catholique* » :

On nous fait grief de l'épithète « catholique ». On nous dit que c'est mêler la question confessionnelle à la question politique. A d'autres époques, le reproche pourrait être fondé. Aujourd'hui, il prouve une méconnaissance complète des conditions actuelles de notre pays.

---

1. Voir notre numéro du 15 mars 1909 : L'*Action libérale populaire*.

Le parti qui est au pouvoir n'a gouverné, depuis trente ans, que dans un seul but : déchristianiser la France. Au besoin de persécuter, il a tout sacrifié. La question qui se pose actuellement est celle de savoir si la France doit continuer à marcher à la ruine pour satisfaire la haine sectaire de la Franc-Maçonnerie contre le catholicisme. Les candidats auront beau essayer d'échapper à la qualification de cléricaux, qui leur fait peur, et à celle d'anticléricaux, qui leur fait horreur, ils n'y réussiront pas. Ils seront, malgré eux, classés dans l'une ou l'autre de ces catégories. En se parant d'épithètes vagues, comme celles de libéraux, vieille selle à tous chevaux, ou de constitutionnels, qui ne signifie rien dans un pays sans Constitution en droit et en fait, ils ne feront que révéler l'incertitude de leur tactique et, par suite, son impuissance. Le corps électoral ne se ralliera pas à qui n'ose opter et prétend s'asseoir entre deux chaises. A cacher son drapeau en face de l'ennemi, on ne gagne ni honneur, ni profit.

Ce qu'une attitude trop différente de celle-là dans un passé encore tout récent empêche nos commentateurs de professer avec la netteté désirable, est-ce au moins l'objet de leur résolution présente et la font-ils reconnaître par leurs actes? Le premier signe extérieur de cette résolution devrait être l'accueil sympathique, ou tout au moins impartial fait à toute initiative catholique. « L'*Entente catholique* », puisque son nom est venu sous notre plume, le rencontre-t-elle de la part de la *Croix* et des journaux qui s'inspirent d'elle? La fédération de forces catholiques dont le comte de Cathelineau a eu le mérite de concevoir le projet, et celui plus notable de le mettre, par sa persévérance, en voie sérieuse d'exécution, a bien, à l'heure actuelle, l'avantage de mieux répondre que l'*Action libérale* aux nouvelles directions. Il serait sans doute oiseux et même regrettable de revenir sur l'opposition que ces journaux lui ont faite avant la récente manifestation des volontés du Saint-Père. Il n'est pas davantage question de prétendre l'imposer aujourd'hui, car les préférences de chacun doivent être respectées, encore qu'il nous soit clairement indiqué de quel côté les porter désormais. Mais la *Croix*, le *Peuple français*, etc..., s'ils n'avaient souci que de favoriser avant tout le mouvement catholique, ne devraient-ils pas maintenant, à l'association formée par M. de Cathelineau, la même publicité qu'aux autres? Elle a été récemment favorisée de plusieurs approbations épiscopales. Pourquoi la *Croix*, habituellement si empressée à enregistrer les moindres gestes de nos évêques, les a-t-elle passées sous silence? Il y a quelques semaines, certains membres éminents de cette association firent à Auch une grandiose manifestation publique, pour protester contre la goujaterie du gouvernement qui faisait mettre en vente le mobilier de l'archevêque. Mgr Ricard leur adressa ensuite une lettre publique de remerciements chaleureux. Pourquoi la *Croix* et les autres journaux dont nous parlons ne l'ont-ils pas reproduite? On sait trouver place pour un discours *in-extenso* de M. Déroulède qui a, lui, la supériorité de convictions républicaines; mais s'il s'agit

seulement de nommer les jeunes Cassagnac et leurs amis politiques, on y regarde de plus près. Est-ce là favoriser sincèrement et sans arrière-pensée l'action catholique? Au lendemain du jour où « l'*Entente catholique* » publia sa circulaire aux évêques pour leur faire connaître son programme et ses premiers résultats, le *Peuple français*, rédigé par les membres de la *Jeunesse catholique*, publiait (23 août) cette singulière « mise au point » dont le ton et les assertions ne sont pas excusables, quel que soit le fait dont elle prend occasion et que nous n'avons pu contrôler

Depuis quelques jours, *un petit noyau de monarchistes, sans autre mandat que celui dont ils se sont eux-mêmes investis*, multiplie les appels à « l'entente catholique » en vue des élections.

C'est leur affaire; et, tout en protestant contre le système du monsieur quelconque qui plante son parapluie au milieu d'un champ et déclare : « Je fais l'union des catholiques; celui-là est un indiscipliné qui ne viendra pas avec moi », tout en maintenant et renouvelant cette protestation, nous sommes trop nettement hostiles à toute polémique pouvant diviser les catholiques devant l'ennemi pour avoir critiqué l'effort de ces braves gens *qui s'imaginent galvaniser la vieille union conservatrice en l'appelant d'un autre nom.*

Mais nous ne pouvons admettre qu'un des agents principaux de cette « entente » prétendue, affirme, comme il l'a fait hier dans un journal royaliste, que M. Jacques Piou est désavoué par les membres de l'*Action libérale populaire* qui, ainsi que les membres de la Jeunesse Catholique, adhéreraient en masse à l'entente : ce n'est pas M. Jacques Piou personnellement, c'est tout le Comité directeur de l'*Action libérale populaire* qui s'est refusé, *ainsi qu'a fait le Comité général de l'A. C. J. F., à entrer dans une fédération d'éléments disparates, tant au point de vue du nombre qu'à celui des idées, et qui ne pourrait agir sans léser la légitime indépendance de plusieurs des groupes qui la composent.*

Point n'est besoin d'organismes compliqués pour assurer, lors des élections, contre l'ennemi de leur foi, l'accord des catholiques dignes de ce nom. Ni les membres de l'A. L. P., ni ceux de l'A. C. J. F. ne failliront à leur devoir de catholiques.

En sommes-nous donc encore à refuser à des monarchistes le droit d'entrer en ligne pour la défense catholique??? L'allégation est d'ailleurs manifestement inexacte, car il y a, parmi les signataires de l'Entente, des républicains d'un teint garanti tels que Pierre Biétry. Depuis quand les citoyens catholiques ont-ils besoin d'être investis d'un *mandat* ecclésiastique pour défendre les libertés de l'Eglise? C'est encore une prétention des ralliés. Mais voici que des évêques ont approuvé l'Entente : le *Peuple français* lui en a-t-il donné acte? J'aime, par exemple, à entendre rendre à la vieille *Union conservatrice* cette justice qu'on la reconnaît dans une fédération qui se propose pour unique objet la défense religieuse, en laissant à chaque groupe politique son autonomie. N'est-ce pas le sens des directions présentes? N'approfondissons pas ce que peuvent bien être des éléments disparates au point de vue du nombre. Mais, en répétant après M. Piou, que l'Entente catholique lèse l'indépendance des groupes, on affirme

une contre-vérité manifeste. Et puisque le *Peuple français* croit opportun de rappeler que l'A. C. J. F. a suivi l'A. L. P. dans son refus d'adhérer à l'union de tous les groupes, il ne le sera pas moins de rappeler aussi le motif qu'elle mettait alors en avant. Son président général. M. J. Lerolle, expliquait dans sa lettre à M. de Cathelineau, que l'A. C. J. F. se tient en dehors de toute politique et que, par conséquent, l'appel de l'Entente catholique ne pouvait s'adresser à elle. Ici encore, je voudrais écarter ce qui, dans le passé de l'A. C. J. F., montrait clairement la fausseté de la raison alléguée. Mais les faits actuels ne sont pas aussi négligeables. Le président d'honneur d'un groupe important de l'A. C. J. F. m'informait tout récemment, qu'à la suite de la discussion toujours pendante au sein de cette association sur le droit de ses membres à faire partie de l'*Action française*, droit que lui-même revendiquait, M. Bazire, rédacteur en chef du *Peuple français*, venait de lui écrire que l'A. C. J. F. « doit rester sur le terrain constitutionnel. » Qu'y a-t-il donc de changé? Et, en dépit de tous les beaux plans, quels progrès fera l'union des catholiques, tant que leurs représentants les plus accrédités persisteront dans leurs anciens errements?

J'ai entre les mains une circulaire émanant de M. Féron-Vrau et de M. Bazire, par laquelle, en deux lettres distinctes, ils s'adressent à tous les présidents de groupe de l'Association de la Jeunesse catholique pour leur recommander les intérêts et la propagande du *Peuple français*. M. Féron-Vrau y répète ce qu'il n'avait pas craint d'avancer dans la *Croix*, que c'est après avoir pris conseil du Saint-Père, qu'il a acheté le *Peuple français*. Il ajoute que la direction de ce journal « reste comme par le passé entre les mains d'un groupe composé en majeure partie des anciens de la Jeunesse catholique (1) ». M. Bazire, ancien président de l'Association et rédacteur en chef du journal, revient sur ce qu'avait également avancé M. Féron-Vrau dans la *Croix*, en disant qu'il n'y avait pas de journal vraiment catholique parmi ceux du matin. Voici ce qu'écrit M. Bazire : « La presse catholique compte deux excellents et puissants organes, la *Croix* et l'*Univers;* mais tous deux sont des journaux du soir et pour ce motif n'atteignent pas une masse considérable de lecteurs : à côté d'eux il faut un journal du matin. Parmi les journaux du matin, il en manque un qui soit fièrement et intégralement catholique : c'est ce que veut être le *Peuple français*, etc.. » Ainsi, sans parler de plusieurs grands régionaux aussi importants que les journaux de Paris, l'*Autorité* n'est pas un journal catholique? Le *Soleil* n'est pas un journal catholique? L'*Action française* n'est pas un journal catholique? La *Libre Parole* n'est pas un journal catholique?

1. Pour détails plus exacts notre numéro du 15 avril 1909, pages 20 et suiv.

Cette façon de l'insinuer et de s'attribuer un monopole devrait soulever l'indignation. On ne s'étonne pas de voir un journal se vanter d'avoir le plus grand format, le plus gros tirage, les informations les plus complètes. Les réclames de ce genre sont un moyen banal de concurrence. Mais qu'on y fasse servir une parade de catholicisme, en publiant avec si peu de vergogne que le vrai journal catholique « n'est pas au coin du quai », ce n'est pas admissible. Il manque sans doute à ces autres journaux de défendre une politique constitutionnelle. C'est par là que le catholicisme du *Peuple français* est de qualité supérieure. Est-il vrai que cela le rende plus « fièrement » catholique qu'ils ne le sont? Je ne crois pas même que l'estampille et l'appui officiel de l'*Action libérale* (Bulletin du 15 mai 1909, page 212) suffise pour lui conférer ce caractère d'une manière sensible. Et voilà aussi un moyen bien pratique de faire l'union!

Du moins, puisqu'ils se flattent d'être les bons et purs catholiques, possédant mieux le véritable esprit de l'Eglise, et favorisés du privilège, sinon du monopole, d'appliquer à la vie publique ses maximes et sa direction, devraient-ils donner les premiers l'exemple de la modération et de la charité dans leurs rapports avec les autres Jamais, peut-être, la polémique ne fut plus acrimonieuse de leur part, ni plus injuste. Je fais surtout allusion à leurs discussions avec les membres de l'*Action française*. L'aigreur, la violence des attaques ou des ripostes du *Peuple français* est suffisamment connue. On vient d'en voir encore un bel échantillon. Et comment excuser la bonne foi de ceux qui exploitent de toutes parts certaine critique contenue dans le récent Essai de M. l'abbé Descoqs dans les *Etudes* sur l'œuvre de M. Charles Maurras, en l'isolant des justifications qu'il contient? La *Croix du Nord* donnait récemment (22 septembre) un article dont le titre seul est une injure calomnieuse : « *Dangers de l'Action française pour la foi et les mœurs* (1). »

Le rédacteur en chef de l'*Express de Lyon*, organe de l'*Action*

1. Nous n'avons point à entrer ici dans le fond de la discussion. Quoi qu'il en soit du danger signalé par M Descoqs dans l'influence personnelle d'un chef d'école dont la doctrine philosophique est a-religieuse et a-morale, on feint d'oublier que l'auteur a commencé par établir solidement qu'il y aurait injustice évidente à attribuer au groupe de l'*Action française* les théories et l'incroyance de son guide politique. Non seulement, en effet, un grand nombre d'adhérents sont des croyants convaincus, non seulement plusieurs des chefs, tels que le comte B. de Vesins et le comte E. de Lur-Saluces, comptent parmi les catholiques éminents, mais, sans nier aucunement la valeur spéculative des craintes manifestées par M. Descoqs, ni même leur bien-fondé pratique, il est permis de croire qu'une connaissance plus exacte et plus vécue de la situation lui aurait fait atténuer l'expression de ces craintes. Le positivisme de M. Charles Maurras a-t-il sur les jeunes gens de l'*Action française* la même emprise que sa science politique? Sont-ils généralement en communication aussi directe avec lui qu'on le suppose? La vraie direction et influence exercée sur les *camelots du roi* n'appartiennent-elles pas davantage aux catholiques dont nous parlons, et à des jeunes gens dont l'ex-

libérale, dont nous avons parlé plus haut, eut récemment de vifs démêlés avec les jeunes gens de l'*Action française*, à la suite desquels il subit une agression de leur part. Supposons qu'elle fut injuste. Excusera-t-on le journaliste de s'être vengé en ces termes, dans un article qu'il intitule : « Camelote, les apaches du Roy, la canaille royaliste, etc... » :

Cet incident caractérise à merveille une politique et une catégorie de gens; il éclairera un peu, s'il en était besoin, l'opinion publique sur le néo-royalisme et sur les néo-royalistes..

L'*Express de Lyon* a, depuis longtemps, l'honneur d'être attaqué grossièrement et perfidement par le plus immonde journal de la presse française : l'*Action française* — cette feuille qui déshonore par son titre et l'Action, cette vertu, et la France... Et puis, prenons acte de l'attitude parfaitement ignoble du parti royaliste qui se laisse, avec délices, déshonorer par ses récentes recrues.. Et dire que c'est à des « partisans » qui patronnent les Apaches du Roy que de braves gens, remplis d'illusions, voudraient remettre les destinées de la France catholique! C'est avec le Parti Royaliste, — ce *Parti de la Haine*, ce fauteur de guerre civile, ce rêveur de lâches et sanglantes représailles, — c'est avec ce parti devenu une bande qu'on voudrait que les catholiques libéraux et démocrates marchent la main dans la main!..

Certains catholiques n'ont donc jamais lu l'*Action française*?

L'*Action française*, faction antisociale et antinationale, a commencé par être une revue: elle est ensuite devenue une ligue, puis un journal, et enfin une bande Elle est aujourd'hui une ligue factieuse servie par deux publications et par des brigades de malfaiteurs de tout âge.

Elle sortie tout armée du cerveau d'un sophiste venimeux, M. Charles Maurras, ce Gorgias athée dont, l'autre jour, un bon ecclésiastique en veine de découvertes, faisait presque un Docteur de l'Eglise!..

C'est de M. Maurras seul que date l'évolution du parti royaliste. C'est sous son inspiration que les monarchistes ont fait de leur propagande une petite terreur Blanche qu'ils s'efforcent d'instaurer dans toutes les villes de France. Il faut convenir que cette besogne leur va à ravir : On retrouve en eux l'âme lâche et cruelle de Trestaillon, des *Verdets*, des assassins du brave Ney et du maréchal Brune...

Mais, s'ils sont afficheurs, manifestants, agresseurs et *nervi*, les Apaches

---

emple pourrait être proposé à tous? On a peine à contenir son indignation devant les imputations injurieuses dans lesquelles ils sont enveloppés. Voilà, par exemple le plus en vue de ces jeunes gens, Maxime Réal del Sarte, qui, au sortir de la prison où il a passé deux mois, use de sa première nuit de liberté pour la passer en adoration avec ses jeunes frères au Sacré-Cœur de Montmartre, où il a d'ailleurs toutes les peines à se faire admettre. Au pèlerinage national de Lourdes, il porte la bannière de Jeanne d'Arc, entouré de ses compagnons. A la veille de commencer son temps de service militaire, une messe de départ est célébrée pour lui et ses amis. Et ces jeunes gens ne trouvent pas d'indulgence aux yeux de ces mêmes catholiques qui n'ont jamais eu que des complaisances pour le *Sillon*, et, comme s'exprime la *Semaine religieuse de Cambrai* pour « les pervertisseurs de l'esprit chrétien ». Ce sont des hommes d'action; l'action catholique et politique, telle qu'ils l'entendent et la pratiquent, leur laisse-t-elle beaucoup de loisir pour subir une influence philosophique qui, d'ailleurs, s'abstient soigneusement de s'exercer? Mais n'est-ce pas précisément la peur de l'action qui inspire ces effarouchements pharisaïques?

du Roy aiment rire. On les trouve fréquemment, paraît-il, dans les cabarets de nuit et ailleurs, payant les filles pour crier avec ensemble : « Vive le Roy! » Ce sont les côtés joyeux et les petits profits de la profession..

Nous sommes donc en présence d'un parti, jadis honorable et honoré, représenté et dominé aujourd'hui par une *Maffia* innommable qui prétend imposer par la terreur sa domination à toutes les fractions de l'Opposition.

Ses violences ont réussi, dans une certaine mesure, à paralyser l'action de quelques-uns de nos amis, qui ont parfois le mépris trop silencieux.

Nous n'avons, nous, aucun scrupule à démasquer et à dénoncer à l'opinion publique une politique malfaisante, périlleuse et déshonorante, et un personnel qui constitue ce que nous appelons formellement la Canaille royaliste.

Nous ne voulons supporter aucune apparence d'une solidarité quelconque avec la faction des Maurras, Bertrand, Vaugeois, Robert Macaire et Cie, professeurs du faux, apologistes de l'assassinat.

Voici maintenant une autre note, sur le même sujet, qui n'a rien de cette violence, mais je ne puis assez admirer l'ingéniosité du tour *qu'elle imprime à l'union des catholiques*. La *Semaine religieuse d'Arras* (10 septembre 1909) donne un compte rendu élogieux de la brochure de M. F. Veuillot, et partant de l'idée que l'application immédiate des directions pontificales doit se faire par l'action religieuse et sociale, se réjouit de voir que nombre de catholiques de nuances politiques opposées travaillent ensemble, à merveille, sur ce terrain. « Ils servent le bon Dieu avant le Monarque ou la République. » Puis, elle ajoute :

C'est que les partisans étroits de la politique, ceux qui croient uniquement à la vertu des scrutins ou bien des coups de force, se sont restreints à une école particulière. En dehors de cette école, on comprend en général qu'un pays comme la France actuelle ne se sauvera humainement que par un travail lent et profond. On se met à ce travail, et ce ne sera pas la préoccupation du triomphe d'un parti qui sera de nature à diviser les travailleurs.

Peut-être sommes-nous à la veille d'un classement nouveau des catholiques : la divergence sera bien moins grave entre républicains et monarchistes qu'entre hommes d'œuvres préoccupés sans doute d'élections, mais appuyant les élections sur l'action religieuse et sociale, et politiciens exclusifs, ne comptant que sur les urnes ou sur le « chambardement ». On restera royalistes, républicains, bonapartistes, mais cela n'empêchera point l'union demandée par le Saint-Père : s'il y a division, on verra d'un côté *ceux qui ne veulent pas d'œuvres*, de l'autre les chrétiens aux yeux desquels la politique et les œuvres sont inséparables : s'il y a conflit, ce sera entre ceux qui travaillent et ceux qui s'agitent.

Lesquels contribueront davantage, non plus seulement à l'union des catholiques, mais à l'union du peuple avec l'Eglise?

Lesquels sont les plus évangéliques?

Voilà l'*Action française* constituant la catégorie des catholiques qui *ne veulent pas d'œuvres*, parce qu'ils n'y mettent pas toute leur confiance ou n'en font pas un véhicule de la démocratie. Voilà-t-il pas un ingénieux système d'union? La *Semaine religieuse d'Arras*

n'a évidemment aucune idée de l'activité sociale déployée par l'école qu'elle juge si légèrement.

Elle aura du moins obtenue l'adhésion empressée de M. J. de Narfon (*Figaro* du 14 septembre), au jugement de qui l'union par l'action sociale est le dernier mot des nouvelles directions, auxquelles rien ne serait plus contraire qu'une organisation du catholicisme en vue de l'action politique. Cueillons en passant ce joli trait. Le chroniqueur du *Figaro* en appelle sur ce point à l'avis de « l'excellent, *très catholique* et très français Bulletin de la Semaine. » Ah! le bon billet!

***

Cela nous ramène aux plans d'organisation. Ils ne pèchent pas moins par excès que par défaut. Le défaut a suffisamment paru au début de cette étude. Il faut cependant rappeler et éclaicir en deux mots, selon la forme scolastique, l'équivoque dont il provient. Les directions de Pie X, prétexte-t-on, excluent la politique. Entendons-nous. Elles l'excluent simplement et formellement; rien de plus faux. Elles l'excluent par prétérition, distinguons : elles excluent l'action politique : rien de plus faux encore; elles excluent la politique de parti; distinguons de nouveau : la politique de parti indépendante de l'action catholique et placée avant elle : oui; la politique de parti coordonnée à l'union commandée par la nécessité de défendre la foi et l'Eglise est exclue, c'est-à-dire interdite, je le nie complètement; elle est exclue en ce sens que le Pape n'avait pas à en faire mention explicite, bien qu'il la reconnaisse légitime et bonne, j'en conviens; mais que reste-t-il de l'allégation?

Faute d'avoir compris cela, on n'a plus accordé aux directions pontificales qu'une répercussion indirecte sur l'action politique qu'elles embrassent au contraire pleinement, puisqu'elles ont pour but de pousser à l'action et à la défense catholique sur tous les terrains.

Alors on en a cherché toute l'application dans l'organisation de cadres purement religieux. Les comités paroissiaux, diocésains, et leur fédération sous la conduite immédiate du clergé et des évêques, au lieu d'être une forme nécessaire des organisations à créer, en est devenue la forme unique, et, l'on peut dire, exclusive (1).

Je ne craindrai pas d'indiquer d'où provient cet excès, en le rattachant à une interprétation abusive et intéressée des directions pontificales sur deux points. L'un est l'expression de terrain *nettement catholique* ratifiée par la lettre du cardinal Secrétaire d'Etat

1. Voir les articles de la *Croix* : l'*Union des catholiques français* et *Travail d'organisation* (6 et 28 juillet 1909), la brochure de M. F. Veuillot, pages 8 et 9, etc.

à M. Keller. Celui-ci, dont le discours a reçu une si formelle approbation, avait dit : « Le terrain nettement, *exclusivement* religieux et catholique. » L'autre point est relatif à la volonté bien connue de Pie X de grouper les catholiques autour des évêques.

Il n'est peut-être pas besoin de se mettre l'esprit à la torture pour déterminer dans quelle intention le colonel Keller a employé une expression aussi absolue que celle de terrain exclusivement catholique, et la pensée qui aurait porté le Vatican à la ratifier, encore qu'il se soit abstenu de le faire. De part, ni d'autre, c'est clair, ce n'était à l'exclusion de toute action politique. Le discours de M. Keller en témoigne assez, pour ce qui le concerne. Mais, si l'on se reporte aux discussions qui précédèrent ces événements, aux prétentions de l'*Action libérale*, appuyée par la *Croix*, de représenter par son loyalisme constitutionnel la véritable attitude de l'Eglise et celle qu'elle prescrit aux catholiques, n'est-il pas légitime de penser que cette formule avait surtout pour but d'affranchir l'union catholique de toute préférence politique, même et surtout de celle chère aux catholiques constitutionnels, et d'écarter, par une entente exclusivement fondée sur les intérêts religieux, leur persistance à y mêler, comme obligatoire, l'adhésion au régime?

Quant à l'autorité qui revient de droit aux évêques sur les organisations catholiques, même politiques, il n'est pas contestable que les circonstances actuelles ne la rendent encore plus nécessaire et respectable. Mais ici encore, l'exagération apparaît d'elle-même. Il est facile de constater que ni le discours du pape pour la béatification de Jeanne d'Arc, ni la lettre du cardinal Merry del Val à M. Keller ne revendiquent pour l'épiscopat une autorité directe et absolue sur toute l'action catholique. Jamais l'Eglise n'a émis de pareilles prétentions. Et, de fait, ne nous dit-on pas que cette union sur le terrain catholique, placée sous la direction unique des évêques, exclut l'action politique et la politique de parti? Cependant, on ne prétend sans doute pas les interdire absolument. L'une est nécessaire, l'autre, dans de certaines conditions, légitime et bonne. Il faut donc convenir, avec les réserves nécessaires, qu'elles se meuvent en dehors de l'union à laquelle président directement les évêques. Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry, définissait parfaitement cette situation, en disant à ses diocésains, dans une lettre publique, datée du 27 avril, au lendemain des inoubliables fêtes de Jeanne d'Arc à Rome :

« Pie X a demandé aux évêques de persévérer dans leur conduite, qui fut dans tous les temps et chez tous les peuples celle de l'Eglise vis-à-vis des pouvoirs civils régulièrement institués : *défense des intérêts catholiques en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, les acceptant tous quand ils sont légitimes, mais ne s'inféo-*

dant à aucun. Nous affirmons que nulle autre ligne de conduite ne nous a été donnée et que *l'intention du Souverain Pontife est que l'épiscopat et le clergé se tiennent en dehors des agitations politiques pour se concentrer uniquement dans la défense des intérêts religieux.* »

Pourquoi lui faire dire davantage? M. F. Veuillot par exemple, commence en ces termes : « « Du programme et de l'organisation de cette union catholique, il ne m'appartient pas de parler longuement. Dès lors que le Pape en remet la direction aux évêques, c'est aux évêques à en régler les méthodes et les travaux. Ce n'est pas la mission des hommes politiques ni des écrivains. Toutefois, de ce simple fait que l'épiscopat doit *gouverner* l'union catholique, on peut inférer que *l'union catholique empruntera la hiérarchie et les subdivisions religieuses.* »

Sera-t-il téméraire de tenter une explication du pourquoi que nous venons de poser? Ce sera en cherchant la réponse à un autre. Il est bien frappant de voir les journaux et les leaders qui s'étaient le plus opposés jusqu'ici à tout projet de parti catholique, n'avoir plus aujourd'hui à la bouche que le terrain religieux, préconiser un mode d'union qui emprunterait les cadres de la hiérarchie et les subdivisions religieuses, et ne vouloir plus entendre parler d'autre direction que celle des évêques. Cette fois, on vient donc franchement au parti catholique? Pour ma part, je n'en suis pas convaincu. Ce n'est pas seulement l'exclusion donnée à la politique qui cause mes doutes, quoique l'affectation d'une forme d'organisation purement religieuse soit bien faite pour les exciter. Mais, de plus, les anciens adversaires du parti catholique ne se souviennent-ils plus d'avoir été soutenus dans leur opposition par un certain nombre d'évêques, dont on faisait sonner bien haut les avis, au point de dire, comme l'a fait la *Croix*, que l'épiscopat repoussait tout projet de ce genre? Peut-être leaders et journaux n'ont pas oublié les manifestations de plusieurs prélats contre quelques projets d'organisation politique, et la sympathie générale des autres pour l'*Action libérale* et son programme. Et alors, ne serait-ce pas encore la peur de l'action, la crainte et non le zèle du parti catholique, qui les fait se jeter et nous pousser à corps perdu dans les bras du clergé?

Est-il possible que l'impulsion si énergique et les conseils si formels du Saint-Père ne puissent avoir raison des préjugés et des fantômes qu'on agite encore autour du parti catholique!

Mettons le mot de côté, puisque ce n'est pas une question d'enseigne. En avoir peur est une faiblesse évidente. Là où il y a lutte et combat, il y a parti et contre-parti. Confesser hautement qu'on accepte la lutte et se défendre de constituer un parti, est un aveu d'irrésolution ou une contradiction puérile. Mais passons.

Oui ou non, les catholiques adoptent-ils le mot d'ordre du Pape : dé-

fendons l'Eglise par les principes du droit chrétien? Si oui, le parti catholique est fait, car il n'est autre chose que l'accord sur un principe d'action, celui de la politique catholique, laquelle, comme l'a très bien dit M. de Montenach pour l'*Association catholique suisse*, consiste à se réunir pour défendre l'Eglise et assurer aux catholiques l'exercice de leurs droits publics.

Que parle-t-on des dangers que créerait un parti politique ou parlementaire représentant l'Eglise! Le parti catholique ne représente aucunement l'Eglise, il se contente de lutter pour elle. Point n'est besoin de délégation officielle pour la servir efficacement. La formule récemment attribuée au Saint-Père pour ce qui concerne l'Italie : catholiques députés, oui; députés catholiques, non, exprime parfaitement cette différence. Mais commençons, comme Pie X nous y exhorte si fortement, par agir en vrais catholiques. Il n'en faut pas davantage.

Ce serait, objecte-t-on encore, révéler notre impuissance, nous ne sommes pas en force. N'est-ce pas M. de Mun lui-même qui écrivait récemment : Il faut qu'on en prenne son parti, les catholiques ne sont qu'une minorité dans le pays? Je ne puis comprendre qu'on s'arrête à ce prétexte. Il est vain et il est faux. S'agit-il, lorsqu'on parle de la minorité catholique, du groupe d'hommes agissants et dirigeants. Oui, nous sommes une minorité par rapport à la masse politique. Mais nos adversaires, devenus maîtres du pouvoir, sont-ils autre chose qu'une bande? La masse est indifférente. Elle subit les hommes d'action déterminés et persévérants. Rappelez-vous donc les *cinq* de l'opposition républicaine parlementaire sous l'Empire. L'objection est encore plus fausse que vaine. Car, si l'on parle d'une classification religieuse, les catholiques demeurent la très grande majorité du pays. Il appartient par sa masse à l'Eglise. Si déplorables que soient l'oubli pratique de la religion, les défaillances de la foi et les révoltes extérieures, et sans rappeler nos séculaires traditions nationales, le fait que cette masse est entrée dans le sein de l'Eglise, qu'elle appartient à la religion catholique, n'en renie point le culte et demeure attachée tout au moins à certaines de ses formes essentielles, donne à l'élite des hommes agissants le droit d'exercer socialement et politiquement la défense de l'Eglise et les revendications catholiques.

Que faut-il de plus? Le reste n'est que prétexte à l'inaction.

LE RAPPORT DE « CYR » AU CONGRÈS DE LA BONNE PRESSE

Ces pages étaient écrites et déjà livrées à l'imprimerie, lorsque la *Croix* du 16 octobre nous a apporté le *Rapport de « Cyr » au Congrès de la Bonne Presse sur les Directions pontificales*. Ce document vient offrir à point nommé une confirmation inattendue, mais

d'autant plus frappante, de tout ce que nous avons dit. Il mérite donc de retenir encore un peu l'attention.

L'auteur déclare bien ne parler qu'en son nom personnel; mais, si habile que puisse être cette réserve, la place importante que tient dans la rédaction de la *Croix* le prêtre très respectable désigné par ce pseudonyme, ses articles remarquées sur la question dans la *Croix* de Paris et dans la *Croix du Nord,* le choix qu'on a fait de lui comme rapporteur, la publication de son rapport dès la clôture du Congrès, tout contribue à donner à cette acte la valeur d'une sorte de manifeste. Aussi bien a-t-il pour objet d'exposer la ligne de conduite que la *Croix* se propose de suivre.

Après une entrée en matière sur l'obéissance empressée de la *Croix* à tous les conseils émanés du Saint-Siège, Cyr commence, comme on pouvait s'y attendre, par un retour sur les directions pontificales de Léon XIII. Il est juste de reconnaître qu'il le fait en termes parfaitement convenables à l'égard de ceux qui eurent répugnance à s'y conformer. Ecoutons-le sur le fond :

Mais d'abord, un coup d'œil rétrospectif est nécessaire.

Il y eut, voilà dix-sept ans, une heure historique : c'est celle où le pape Léon XIII indiqua aux catholiques de France le grand mouvement tournant qui devait, dans sa pensée, couper la Franc-maçonnerie de la République française qu'elle infestait déjà, avec laquelle elle voulait s'identifier, et qu'elle aiguillait méthodiquement dans la voie de la persécution et des catastrophes.

Assainir cette forme de gouvernement pour laquelle, à chaque élection, les Français semblaient marquer une préférence croissante, lui infuser un sang nouveau, généreux et chrétien, en y jetant toutes les réserves croyantes qui, jusque-là, s'étaient fait un devoir et même un point d'honneur de se tenir à l'écart; rendre habitable, sinon aimable, pour tous, ce qui devrait être la maison et la chose de tous — *res publica* — empêcher la Franc-Maçonnerie de s'y installer en maîtresse, et réduire la secte à l'impuissance comme elle le fut toujours quand on est parvenu à l'isoler du pouvoir : tels étaient la pensée, le projet et le but de Léon XIII.

Ce n'est ni le temps, ni le lieu d'examiner ce qu'il serait advenu si, en masse, comme un seul homme, les catholiques de France eussent brûlé leurs vaisseaux amarrés au passé et se fussent jetés dans la place républicaine, s'ils eussent envahi tous les abords du *Forum* en poussant le cri historique de l'apôtre Paul : « *Civis romanus ego sum :* Moi aussi je suis citoyen, moi aussi je suis de la cité publique, moi aussi je suis chez moi dans la Constitution politique de mon pays !

Voilà bien très exactement rendus par une bouche non suspecte « la pensée, le projet et le but de Léon XIII. » Mais c'est ici qu'on aurait aimé entendre l'orateur et la *Croix* ajouter ce qu'ils ont si fréquemment répété avec une fermeté obstinée : et cette pensée, ce projet et ce but n'étaient autre chose que l'application directe des principes traditionnels du Saint-Siège. Je crois que l'affirmation ne laisserait pas que d'être un peu embarrassante. Ils seraient peut-être obligés de concéder aujourd'hui que les directions pontificales con-

tiennent parfois des applications de ces principes indirectes et éloignées.

Mais, en outre, d'où vient donc qu'à l'heure présente, on ne fait plus difficulté d'avouer, d'accentuer même le caractère politique des vues de Léon XIII, ainsi que nous en avons recueilli plus haut d'autres exemples, tandis que, dans toute la période précédente, on mettait tous ses efforts à le nier? C'est un petit mystère qui mérite d'être éclairci. L'explication, que les premières parties de cette étude ont déjà fait entrevoir et que la suite va rendre plus transparente, est dans l'embarras où l'on est pour trouver une différence entre les directions de Léon XIII et celles de Pie X, du moment qu'on cherche à dissimuler ou qu'on ne voit pas dans celles-ci une vigoureuse impulsion à l'action et à la résistance politiques pour la défense de l'Eglise, difficile à concilier avec le constitutionalisme. Afin de pouvoir les réduire à une « reconstruction de la France chrétienne par le lent et patient travail de l'évangélisation des masses et de l'action populaire chrétienne », on n'a pas découvert de meilleur moyen que de faire passer cette partie du programme au second plan des directions de Léon XIII, et de la mettre au premier dans celles de son successeur, en prenant pour une exclusion de l'action politique celle qui se rattache à la forme du régime. Cela fait, il devenait, en effet, moins gênant et moins contradictoire de demeurer encore cramponné, comme on va le voir, à la politique constitutionnelle.

Suivons maintenant l'exposé des nouvelles directions :

S. S. Pie X, en effet, a pensé que depuis dix ans les événements ont marché (1), que le champ de bataille s'est déplacé (2), et que le fort du combat n'est plus aux avant-postes politiques, mais au cœur de la place, autour du sanctuaire et jusque dans le Saint des saints.

D'un coup d'œil de sa foi lumineuse, il a vu que la première et grande restauration qui s'impose c'est la restauration de la France dans le Christ. *Instaurare in Christo;* qu'il faut rechristianiser à fond le pays, refaire ces assises séculaires qu'avaient posées les évêques quand ils ont « fait la France ainsi que les abeilles font leur ruche », et reconstruire l'édifice par le lent et patient travail de l'évangélisation des masses et de l'action populaire chrétienne.

Il a vu que, sans cette grande œuvre préalable, les plus belles institutions politiques ne reposeraient que sur le sable et la boue et crouleraient au premier choc (3).

1. S. S. Pie X a peut-être trouvé surtout que les catholiques ne marchaient pas. Mais c'est une supposition à laquelle on ne s'arrête point. Quant aux événements, ils ont marché sans doute, mais selon une progression parfaitement logique.

2. Serait-ce trop curieux de demander en quel sens? Il est hélas! toujours le même.

3. Cyr et la *Croix* ont-ils reçu des confidences leur permettant de parler ainsi? D'où tire-t-on des affirmations aussi aventureuses? S'il est vrai que les plus belles institutions soient insuffisantes à suppléer par elles-mêmes à la

Or, ce travail ne peut s'accomplir sans le concours de tous ne formant qu'un seul cœur et qu'une seule âme, tous unis sous la houlette des pasteurs unis eux-mêmes sous la crosse des évêques étroitement groupés autour de la Chaire de Pierre.

Il fallait donc reléguer les questions politiques au second plan pour constituer le grand « Parti de Dieu » (1).

C'est pourquoi le Saint-Père a voulu, au préalable, trancher souverainement le cas de conscience politique qui entretenait de pénibles malentendus et de démoralisantes divisions entre catholiques.

Sans rien changer aux directions de Léon XIII, en leur partie essentielle et doctrinale, il a rendu à tous les fidèles la pleine liberté de leurs opinions politiques.

Donc, union de tous dans l'action religieuse et sociale (2) sous la direction des évêques, et trêve de toutes discussions politiques au sein de ce grand « Parti de Dieu », luttant pour Dieu et pour l'Eglise : telles sont les directions pontificales de Pie X, telles qu'elles ressortent des différents documents que vous connaissez et que résume et consacre la lettre à M. Keller du doyen des cardinaux *français*, le vénérable archevêque de Lyon.

Est-ce vraiment là tout ce que contiennent les paroles et les actes de S. S. Pie X? Y retrouve-t-on l'écho fidèle et sonore de ses avertissements et de son cri d'appel pour la défense des libertés de l'Eglise? Quel sens prend alors la lettre du cardinal Merry del Val approuvant au nom du Pape la formation sur un terrain *nettement catholique?* Appliquée seulement à l'action catholique sociale, ne devient-elle pas une sorte de tantologie?

Le rapporteur ajoute :

Faut-il rappeler, Messieurs, que la *Croix*, toujours tournée vers le Vatican pour en accueillir les ordres, les conseils et les désirs et les faire siens, a adhéré avec empressement, par un article de M. Feron-Vrau, à ces indications appropriées aux besoins des temps nouveaux?

Elle a pris place aussitôt sur ce vaste champ de la défense et de l'action religieuse et sociale, y donnant la fraternelle accolade à tous ceux, de quelque parti politique qu'ils soient, qui veulent comme elle avant tout le royaume de Dieu et sa justice.

Voilà donc toute la presse catholique, qu'elle soit républicaine, royaliste ou bonapartiste, et quelque cocarde politique qu'elle arbore, conviée aux grandes œuvres du « Parti de Dieu ».

---

régénération sociale, il n'est pas moins vrai que de bonnes institutions politiques y contribueraient très puissamment et qu'un régime mauvais y met un obstacle presqu'insurmontable. L'indifférentisme peut faire le jeu de la politique qu'on suit à la *Croix*, mais ce n'est pas une raison de l'attribuer au Pape comme son opinion personnelle. Ce ne sont pas ses récentes paroles qui y autorisent.

1. L'appel au « Parti de Dieu » ne date pas des nouvelles directions, comme la *Croix* semble le dire après M. de Narfon. Pie X l'a fait entendre dès le premier jour de son pontificat. Et cet appel n'a pas seulement pour objet l'apostolat populaire, mais une action publique, saisissant tous les actes du citoyen, et destinée à soutenir la défense de l'Eglise.

2. On le voit, rien de plus.

La *Croix* se trouve bien sur ce vaste terrain, Messieurs : son titre, son étendard, ses doctrines, ses hommes y sont comme chez eux.

De ce côté il n'y a donc rien de changé. Voyons pour le reste. Nous arrivons au véritable objet du rapport. Il demande attention. N'en retranchons rien.

Mais une grave question se présente.

Nous sommes un journal. Que nous le voulions ou ne le voulions pas, nous ne pouvons nous abstraire complètement de la politique.

Il y a un fait et un devoir politiques qui s'imposent, bon gré mal gré, à notre attention, et devant lesquels nous devons avoir une attitude et une ligne de conduite.

Le fait politique, c'est la forme actuelle du gouvernement du pays.

Le devoir politique ou civique, c'est *le devoir électoral.*

Quelle attitude prendre et quelle conduite tenir devant ces deux réalités inéluctables?

Puisqu'on m'y a invité, je vous livre tout simplement ma pensée, en me hâtant d'ajouter qu'elle n'engage que moi-même.

Il me semble, Messieurs, que devant le fait politique, devant la Constitution qui régit en fait le pays, nous ne pouvons mieux faire, ici comme toujours, que de nous conformer à l'attitude du Pape et des évêques.

Or, quelle est l'attitude du Pape et de l'Eglise vis-à-vis des différents gouvernements et même vis-à-vis du nôtre?

« L'Eglise de Jésus-Christ, dit Bossuet dans le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, voyageant comme une étrangère parmi tous les peuples du monde, n'a point de lois particulières touchant la société politique, et il suffit de lui dire généralement ce qu'on dit aux étrangers et aux voyageurs qu'en ce qui regarde le gouvernement elle suive les lois du pays où elle fera son pèlerinage et qu'elle en révère les princes et les magistrats.

» C'est le seul commandement politique que le Nouveau Testament nous donne. »

Et j'ajoute que c'est en cela, précisément, que consistait la partie essentielle et doctrinale des directions de Léon XIII. Le reste, comme le ralliement, a pu être commandé puis abandonné selon l'opportunité du moment, parce que chose contingente, mais le respect du gouvernement des Etats est, aux yeux de l'Eglise, le seul *commandement* politique que le Nouveau Testament nous donne.

Et de fait, tout en reprenant et combattant le mal partout où il croit son intervention nécessaire, le Pape se *défend toujours* de *s'attaquer à la Constitution* politique du pays.

Même chez nous, après la loi sacrilège contre les associations religieuses, même après la rupture du Concordat et la loi de Séparation, même en prononçant, dans une Encyclique mémorable, la sentence de réprobation contre les cultuelles, le Saint-Père a eu soin de protester à l'avance contre le soupçon d'en vouloir à la forme constitutionnelle représentée par nos méprisables gouvernants :

« On s'efforcera de persuader au peuple, dit-il expressément, que la forme de la République nous est odieuse et que nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses... Nous dénonçons d'ores et déjà, et avec toute notre indignation, ces faussetés insignes, *falsissima.* »

Et voyez nos évêques. Ils viennent d'écrire une lettre collective qui a fait tressaillir la France tout entière; ils y condamnent avec une vigueur et une

précision admirable, notre législation scolaire et ses détestables abus. Or, y a-t-il, dans cet écrasant *réquisitoire*, une seule attaque contre la constitution actuelle ?

Nos ennemis le voudraient bien pour les besoins de leur cause; ils osent même le prétendre afin de travestir en manifestation anti-confessionnelle ce manifeste antisectaire. Mais c'est là encore une « fausseté indigne ». Pas une ligne, pas un mot contre la forme de gouvernement.

Dès lors, Messieurs, à mon humble avis, un journal catholique qui fait profession de s'unir aussi étroitement que possible au Pape et à l'épiscopat, qui est comblé fréquemment de leurs bénédictions les plus précieuses, qui a la bonne fortune de voir, comme l'autre jour, à Rennes, les évêques présider ses Congrès ou, comme vendredi dernier, à Amiens, s'y faire représenter; qui, en son grand Congrès annuel, voit jusqu'à des princes de l'Eglise venir lui apporter les plus hautes marques d'estime et de bienveillance, ce journal, dis-je, semble ne pouvoir mieux faire en face du fait politique que de conformer son attitude à celle du Pape et de l'épiscopat et de toujours respecter la forme constitutionnelle du gouvernement.

Et rien ne l'empêche, en même temps, de se rencontrer et de fraterniser dans le grand « Parti de Dieu » sur le terrain de la défense de l'Eglise et de l'action sociale, avec les journaux qui croient devoir suivre une autre ligne politique

Seulement, à ces frères unis en Jésus-Christ et séparés en politique, nous demanderons de ne pas mêler plus que nous la politique à notre action commune et de ne pas imprimer la note anticonstitutionnelle aux manifestations où tous ensemble, au nom du « Parti de Dieu », nous exaltons notre foi et clamons nos revendications religieuses.

Le fossé de préjugés, d'erreur et d'ignorance qui nous sépare du pauvre peuple est déjà bien assez profond sans que nous y ajoutions cette muraille derrière laquelle il se retranche si volontiers : le soupçon que nous allons à lui avec des desseins politiques et anticonstitutionnels.

Ne compliquons pas à plaisir les difficultés en rendant suspects nos efforts pour l'évangélisation et pour l'amendement du sort matériel et moral de ces masses qu'il s'agit de reconquérir et de ramener à Jésus-Christ.

Le nouveau manifeste de la *Croix*, car c'en est bien un, se résume donc dans une profession de respect envers la forme constitutionnelle du gouvernement.

On aurait pu s'attendre à ce que le rapporteur de la Bonne-Presse, abordant la question politique devant l'assistance d'élite dont se composait le congrès, fît entendre une parole vibrante et enflammât son ardeur à affronter cette lutte pour la défense de l'Eglise qui est le mot d'ordre de Pie X. Mais non, il y a une question qui domine tout le reste. Assurément les directeurs de la *Croix* se *promettent* bien de déployer une extrême énergie dans la résistance à la tyrannie religieuse, mais ils allieront si bien la prudence à l'audace, que jamais ne puisse venir « au pauvre peuple » « le soupçon qu'ils vont à lui avec des desseins politiques et anticonstitutionnels. »

En sorte que si leur intrépide opposition venait à réveiller ce soupçon ou cette accusation, ce à quoi il faut bien s'attendre, on peut prévoir que leur opposition se trouverait fort embarrassée.

La *Croix*, journal politique, ne se sent pas le droit d'avoir et de conseiller aux citoyens catholiques à l'égard de la *fooorme* du gouvernement une *autre attitude* que celle de l'Eglise. En voulant trop avoir raison, elle finit par tomber *dans l'erreur manifeste*. Car c'est une erreur certaine de transformer en obligation pour les citoyens d'un pays vis-à-vis des divers régimes politiques l'indifférence qu'impose à l'Eglise sa mission surnaturelle. Et l'on finit par s'indigner, en s'entendant dire que nous devons nous comporter à l'égard des institutions de notre France comme « des étrangers et des voyageurs ». La France et le monde ne seraient donc plus qu'une vaste cité de rastaquouères.

Voilà tout ce que l'organe de la *Croix* trouve à dire sur la situation présente, et voilà toute son interprétation des directions pontificales.

Cherchez là-dedans quelque chose qui ressemble à un programme de l'action catholique. Là encore, là non plus, rien en dehors des formules creuses sur la régénération par l'action sociale et religieuse, qui servent depuis quinze ans à masquer l'inaction et la passivité politiques.

Cherchez-y une résolution tant soit peu nette d'aborder enfin le terrain *nettement catholique*, après s'être fait le champion du terrain de la liberté pour tous et du droit commun, à la remarque de M. Piou. Vous ne l'y trouverez pas. Cherchez-y la promesse d'en venir enfin à la fière affirmation catholique de nos droits, de nos principes de droit chrétien, de nos convictions religieuses, et celle de ne plus déguiser bon gré mal gré tous nos candidats sous l'étiquette de candidats libéraux. Vous ne l'y trouverez pas davantage.

Vous n'y rencontrerez que le respect pour la *forme du gouvernement*.

Quelle différence, quel contraste avec les fières déclarations du colonel Keller qu'on a lues plus haut, et dans lesquelles Pie X a reconnu l'expression exacte de ses sentiments et de ses désirs !

Après cela, je n'écoute plus qu'avec défiance, je l'avoue, la partie du programme relative aux élections. Les termes en sont habilement mesurés ; mais sous cette disposition à se contenter tout d'abord d'un minimum de garanties, et à préférer au candidat sincèrement catholique un candidat douteux, si celui-ci est plus populaire, je flaire les compromissions et les petites trahisons qu'on justifiait précédemment par la nécessité de ne pas exciter dans l'esprit du pauvre peuple le soupçon qu'on vient à lui avec des desseins politiques et anticonstitutionnels. Pour me rassurer, il manque précisément à tout ce commentaire des nouvelles directions pontificales, la franche affirmation du terrain catholique, et je ne trouve vraiment pas que celle du respect pour la forme constitutionnelle du régime en tienne lieu. Voici cette dernière partie :

Reste la question du devoir électoral. Je la traiterai en quelques mots, donnant les grandes lignes sans entrer dans les détails d'une subtile casuistique presque aussi diverse qu'il y a d'espèces.

D'abord, il faut voter parce que le catéchisme, en beaucoup de diocèses, en fait un devoir et parce qu'un précepte général de la loi morale nous oblige à contribuer au bien et à nous opposer au mal dans la mesure de nos moyens.

Mais pour qui voter et faire voter?

Ici encore nous nous efforcerons de nous conformer à l'esprit des directions de Pie X nous reléguerons au second plan nos préférences politiques et mettrons au premier plan les intérêts de l'Eglise.

Or, les intérêts directs et immédiats de l'Eglise sont qu'il y ait à la Chambre le plus grand nombre possible de députés favorables aux droits et aux libertés de la religion.

Notre première préoccupation sera donc celle-là : le candidat offre-t-il un *minimum* sérieux de garanties au point de vue de la défense des intérêts religieux? Mais, s'ils sont plusieurs en présence offrant ces garanties, lequel choisir? Le républicain, si nous sommes républicain? Le royaliste, si nous sommes royaliste?

Eh bien! non, pas encore : je ne choisirai même pas toujours le plus catholique, si je suis uniquement et simplement catholique.

Celui qui aura ma faveur, ce sera celui qui aura *le plus de chance de passer*.

Du moment, je le répète, qu'un candidat, par son passé, par sa personne, par ses principes, par ses déclarations publiques ou par des engagements certains et dignes de confiance, offre la garantie qu'il votera bien dans toutes les questions où les intérêts religieux seront en cause, il sera le meilleur candidat, le bon, s'il est le plus populaire et réunit le plus de chances d'emporter la majorité des suffrages.

Et ce, « quel qu'il soit », c'est-à-dire, républicain ou monarchiste, ou moins fervent catholique qu'un autre, comme l'indiquait Mgr Duparc dans son beau discours au Congrès de la *Croix* à Rennes.

Que si, malheureusement, nous n'avons et ne pouvons susciter dans notre circonscription une seule candidature inspirant la moindre confiance, eh bien! alors, il me paraît que le plus conforme aux intérêts de la religion est de voter pour le candidat dont le succès sera le plus désastreux pour la secte radico-maçonnique au pouvoir.

Mais là, c'est plutôt une question d'espèces, dans lesquelles il serait superflu et même dangereux d'entrer.

Voyez-vous ce candidat qui, sans mériter « la moindre confiance », sera cependant, aux yeux de l'électeur catholique, un choix « désastreux » pour le gouvernement? Cela lui promet une rude guerre.

Résumons tout d'un seul mot. A la suite de la polémique soulevée autour du discours prononcé par M. Piou au congrès précédent de la Bonne-Presse (1) et de la campagne dans laquelle la *Croix* se solidarisa étroitement avec lui, le rédacteur de ce journal, Cyr, reprit toute la question dans un article sensationnel publié par la *Croix du Nord*, où il prétendait prouver que les directions politiques de Léon XIII étaient

1. Voir notre numéro du 1er décembre 1908 : *Une parole du Pape*.

maintenues par Pie X. L'article portant ce titre expressif « *Rien n'est changé* », fut tiré en brochure et répandu à profusion. C'était à la veille de la béatification de Jeanne d'Arc.

Aujourd'hui tout le monde convient qu'il y a quelque chose de changé. Mais les interprétations que nous avons entendues, et, en premier lieu, ce manifeste de la *Croix*, font craindre qu'on ne s'en aperçoive guère.

ÉPILOGUE

Le banquet de clôture du récent congrès de la Bonne Presse a été marqué par un curieux incident qui serait probablement demeuré inconnu du public, sans les efforts faits par celui qui le souleva pour le signaler à son attention. Il s'agit du toast porté par M. F. Veuillot. Le directeur de l'*Univers* a voulu faire un acte et frapper un coup à l'improviste. Incohérence et coup de jarnac, voilà comment on pourrait caractériser la nouvelle initiative.

Par une inspiration dont il n'a pas livré le secret, M. Veuillot, sans aucun concert préalable avec les sommités du congrès, ni avec les évêques présents au banquet, se leva pour dire : Nous voulons tous l'union, nous la voulons comme la veut le Pape. Mais à une armée il faut un chef. Or, quel chef mieux désigné que celui dont la proclamation a été solennellement approuvée par Pie X ? Et alors, devant l'assistance embarrassée et abasourdie, l'orateur propose d'acclamer, sous l'autorité des évêques et du cardinal Luçon présent, le colonel Keller comme chef des catholiques.

Par quel revirement inexplicable, le directeur de l'*Univers*, demeuré toujours fidèle au drapeau de M. Piou, au point d'appuyer ouvertement son discours de Lyon, après les fêtes de Jeanne d'Arc, et de déclarer alors que ses sympathies demeuraient à l'*Action libérale* et à la politique constitutionnelle, opérait-il cette volte-face où les membres présents de l'*Action libérale* ont dû être tentés d'abord de voir une petite trahison.

Il lui a fallu un sang-froid peu commun pour prendre ainsi à lui seul l'initative de pousser en avant l'homme que les circonstances venaient de mettre en balance avec M. Piou au désavantage de celui-ci, et une aveugle confiance dans la beauté de son inspiration, pour ne pas craindre d'en gâter l'effet en se chargeant lui-même de lui donner l'essor.

Si quelqu'un ne veut voir dans cet acte qu'un admirable exemple d'abnégation, nous n'y contredirons point. Encore une franche explication eût-elle été nécessaire dans ce cas, pour ne pas déconcerter le public par l'incohérence apparente de cette conduite. Mais on ne peut pas tout prévoir.

Ainsi, nous sommes bien persuadés que M. F. Veuillot ne se dou-

tait pas que sa proposition inattendue aurait pour effet de couper net l'herbe sous le pied à l'*Entente catholique,* comme si, devant la situation compromise de l'*Action libérale,* il avait habilement cherché à faire la part du feu.

Le Comte de Cathelineau vient de faire au sujet de cet incident, une communication à la presse qui nous dispense d'autres observations :

Jeudi dernier 14 octobre, le congrès de la Bonne Presse a été clôturé par un banquet; les journaux de Paris qui s'y trouvaient représentés n'ont point relaté tout ce qui s'y était dit. Mais certains journaux de province n'ont pas observé la même prudence et ont reproduit un toast de M. François Veuillot sur l'union des catholiques, telle qu'il la concevait, et sur la nécessité de la placer sous la présidence de M. le colonel Keller. Ils n'ont pas parlé, et pour cause, de l'accueil que le cardinal Luçon, archevêque de Reims et président du banquet, aurait fait à cette mise en demeure de se prononcer en faveur de la conception personnelle d'un journaliste.

Notre devoir était, au nom de l'*Entente Catholique*, de nous renseigner auprès de Son Eminence sur le motif de ce silence significatif en présence de cette sommation insolite. Je puis dire, sans craindre aucun démenti, que le motif du silence du cardinal a été une désapprobation complète : que la conception de M. Veuillot n'avait pas été soumise à l'appréciation préalable du prélat et que celui-ci entendait la laisser pour compte à son auteur. Le cardinal a été surpris de cette tentative pour l'amener sur un terrain où l'Eglise ne veut pas se compromettre.

L'*Entente Catholique* n'a pas commis la même imprudence que M. Veuillot, elle ne s'est constituée qu'après avoir acquis la certitude que son programme et son plan d'action entraient aussi exactement que possible dans le sens général des directions pontificales. Elle assume la responsabilité de ses actes; elle ne prétend, ni par surprise ni par légèreté, engager l'Église de France dans l'œuvre électorale qu'elle a entreprise. Mais elle s'est inspirée aux sources et elle ne craint aucun démenti lorsqu'elle affirme que son plan constant a été de se conformer à la pensée d'union et de conciliation que l'amour de la France a inspirée au Saint-Père.

Je ferai remarquer de suite que la personnalité du colonel Keller ne peut que nous être à tous sympathique et que, dès le principe, nous avons voulu l'avoir dans le groupement d'*Entente Catholique,* tout disposé à lui donner dans le comité central une situation en rapport avec les services rendus par son père et par lui-même.

Il me paraît ici essentiel de mettre les choses au point :

Il y a environ dix-huit mois, lorsque j'ai commencé mes démarches pour réunir tous les groupements politiques catholiques en vue d'une entente, M. Keller père fut des premiers à m'encourager, et la première réunion eut lieu chez lui, 14, rue d'Assas, le 18 juin 1909. Voici ce qu'il me disait dans une lettre qu'il m'écrivait le 5 juillet 1908 :

« Monsieur,

» Comme je passe ma vie à protester contre les divisions des catholiques et à travailler à l'union, vous pensez bien que mon adhésion est acquise d'avance à toute tentative sérieuse pouvant réaliser cette union. Je serai très heureux si, d'ici le mois d'octobre, avec l'énergie et la persévérance dont

vous êtes doué, vous arrivez à surmonter la difficulté que vous savez. » — (Il faisait allusion à l'Action libérale.)

Nous marchions donc bien d'accord, mais il ne voulut pas, cependant, adhérer officiellement au mouvement, craignant de compromettre dans cette défense politique, les œuvres religieuses à la tête desquelles il était placé.

Au mois de juin dernier (1909), après les lettres publiques des cardinaux Merry del Val et Coullié au colonel Keller, le félicitant de ses œuvres et indiquant une politique nouvelle de la part du Saint-Siège, nous crûmes, à l'*Entente Catholique*, qu'une démarche devait encore être faite auprès du colonel Keller pour lui demander de se joindre à nous pour nous aider à faire l'union de tous sur le terrain de la défense religieuse. Le colonel ne crut pas devoir accepter, pour les mêmes raisons que son père nous avait données, et voici la phrase d'une *lettre qu'il m'écrivait à ce sujet*, le 5 juillet 1909 :

« MONSIEUR,

» . . Croyez bien que, voulant suivre les traditions de mon père, je partage aussi ses sentiments et, en particulier, toute son estime pour vos généreux efforts.. »

Ceci établi, sans détours et avec toute ma franchise, je dois dire qu'après avoir vu ces jours-ci le cardinal Luçon, je pris rendez-vous avec le colonel Keller, et nous eûmes un entretien au cours duquel le colonel me dit que lui et d'autres avaient trouvé déplacé le toast de M. Veuillot.

Comme en principe, il a été décidé à l'*Entente catholique*, qu'il était préférable et plus conforme à notre impartialité de ne pas avoir de président attitré, de façon à ne pas personnifier ce groupement qui doit être l'union de tous les partis politiques et de tous les catholiques et non la chose d'un homme, j'ai donc proposé ceci au colonel Keller :

« Le comité central d'*Entente catholique* va créer un comité d'honneur de quatre ou cinq membres dans lequel nous nommerons des personnalités importantes de chaque groupement politique, constituant ainsi la synthèse de l'union que nous voulons tous. Soit, par exemple : le colonel Keller, une personnalité de l'Action Libérale, une personnalité royaliste, une personnalité bonapartiste. »

Je crois utile d'intervenir aujourd'hui, afin d'éviter toute confusion de la part des catholiques, car déjà, je reçois des lettres qui en témoignent.

C'est avec toute mon énergie que je renouvelle mon appel à tous les catholiques de France, de quelque parti qu'ils soient, pour faire cette union étroite, indispensable pour tenir tête à la Franc-Maçonnerie, à la Révolution qui, hier encore, sous la protection du gouvernement impie que nous subissons, encadrée par nos fils, oh! infamie! s'est promenée dans les rues de la capitale, acclamant l'assassinat, le pillage en la personne de Ferrer et attaquant ce qui nous est le plus cher : l'Eglise, nos prêtres, notre foi! Coupables seraient ceux qui, par leur faute, retarderaient la conclusion de cette union.

Comte XAVIER DE CATHELINEAU.

On annonce maintenant que M. F. Veuillot est parti pour Rome presqu'aussitôt après cette manifestation. Certains organes prétendent que c'est pour y faire rectifier son initiative, et l'on entend dire de

divers côtés : Sous peu, nous connaîtrons les intentions du Saint-Siège relativement à ce choix, soyons tout prêts à accepter l'arbitre et le chef qu'il va nous désigner.

C'est une méprise singulièrement persistante et dénotant notre infirme état d'esprit, de croire que le Saint-Siège soit tenté de recommencer des expériences comme celles dont les résultats ont été si peu favorables, et que S. S. Pie X veuille se réserver la direction immédiate de nos affaires.

Le Pape nous a clairement tracé la ligne de conduite à suivre. Il a rempli son devoir avec une admirable grandeur d'âme. A nous de faire le nôtre. S'en reposer sur lui des moyens à prendre serait un nouvel aveu d'incurable passivité.

Emm. BARBIER.

Le Gérant G. STOFFEL

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 67.07.

LA MÉTHODE LOYSISTE APPLIQUÉE AUX DIRECTIONS PONTIFICALES

Au fond des subtilités, des tergiversations, des pusillanimités que notre précédent article a relevées dans certains commentaires des directions pontificales, il y a le libéralisme. C'est lui qui se masque sous ce beau zèle à tout concentrer dans une réorganisation purement religieuse. Le difficile est de le saisir sur le vif, car il se cache habilement et s'insinue sans se laisser reconnaître dans l'esprit de beaucoup de catholiques qui le repousseraient s'ils distinguaient bien son visage. Mais voici une occasion de le montrer à découvert. Elle nous est donnée par un récent article de M. l'abbé Birot, vicaire général et archiprêtre de la cathédrale d'Albi, déjà bien connu de nos lecteurs. Les catholiques, dont nous avons critiqué les interprétations, ne seront peut-être pas très flattés d'en trouver la complète apologie dans cet article et renieraient, je n'en doute pas, toute parenté de vues avec son auteur. S'il contribue ainsi à leur ouvrir les yeux, M. Birot aura, de ce côté du moins, rendu service à la cause de l'Eglise.

Il lui a paru que les récentes directions de S. S. Pie X devaient s'entendre selon les plus purs principes du catholicisme libéral dont lui-même est un des représentants les plus distingués. A première vue, c'est une tentative audacieuse, car une telle conciliation paraît bien difficile. Mais il n'y a pas d'antinomie qui résiste à certains dissolvants administrés avec un talent aussi souple que celui du directeur du *Bulletin de Sainte-Cécile.*

Il y a fait paraître, le 5 septembre, un article intitulé : *L'Eglise et les partis,* suivi, le 7 octobre, d'un autre : *Unité religieuse, libertés politiques,* appelant lui-même une continuation qui n'a pas encore paru. C'est à la première partie de ce travail que nous nous attachons. Elle a valu à son auteur les suffrages très approbateurs d'une certaine école. Le *Bulletin de la Semaine* l'a reproduit en la qualifiant d'œuvre remarquable. L'*Eveil démocratique du Sillon* l'a inséré en tête de ses colonnes. L'*Ouest-Eclair* l'a également reproduit avec éloges. Il n'est pas jusqu'au *Temps,* qui ne l'ait signalé et couvert de sa faveur.

En voici le début. Avec M. Birot, ce n'est pas à la queue qu'il faut chercher le venin ou le poison, il l'a concentré dans les premières lignes. La suite ne fera que le distiller goutte à goutte. Dès l'abord, l'erreur y prend un air si captieux qu'elle séduirait facilement beaucoup d'hommes.

Appelant à l'union les *Catholiques français*, le pape Pie X les conviait récemment à former « le parti de Dieu. »

CETTE EXPRESSION S'ENTEND FORT BIEN DANS LA PERSPECTIVE DE L'EVANGILE. Jésus-Christ est venu pour annoncer le « royaume de Dieu ». Le parti de Dieu ne peut se concevoir qu'en vue du royaume, et comme ce royaume n'est pas de ce monde (Joan., XVII, 36), Pilate aurait grand tort d'en prendre ombrage pour les intérêts de César; et il s'en suit aussi que le parti de Dieu n'a, lui non plus, rien à voir avec les combinaisons politiques qui, sous ce même vocable, se disputent la direction des affaires publiques.

C'est le sort des *choses divines* que nous ne pouvons en parler que par métaphores empruntées au langage de l'expérience sensible. Et comme on a appelé l'établissement de la souveraineté de Dieu dans les âmes par la grâce un « royaume », ainsi on a pu appeler l'organisation des efforts faits pour préparer et réaliser dès ici bas ce royaume, un « parti ».

Mais à y réfléchir, ce mot expressif ne désigne rien d'autre que ce qui existe sous nos yeux depuis l'annonce du royaume. Et en annonçant le royaume, Jésus a créé et organisé le parti, *qui est l'Eglise elle-même*

L'Eglise est la société formée par les partisans du royaume de Dieu.

Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'autre parti catholique que celui-là (1).

La proposition que nous avons principalement soulignée pourrait paraître empruntée à M. Loisy. Aussi bien, est-elle placée ici, au début, pour introduire dans l'interprétation des directions pontificales la méthode employée par le trop fameux exégète. Le système que celui-ci appliquait au développement intérieur de l'Eglise, M. Birot l'applique à ses rapports extérieurs avec la société, à ceux de la politique avec la religion. La perspective de l'Evangile dans laquelle il veut que nous nous placions pour bien entendre l'appel au parti de Dieu consiste, qu'on ne s'y trompe point, à reculer de deux mille ans le point de vue de ces rapports.

M. Loisy, considérant l'Eglise dans la perspective de l'Evangile, c'est-à-dire à l'époque de sa naissance, constate que sa constitution actuelle, avec sa hiérarchie et sa discipline, sa dogmatique et sa liturgie, est loin d'apparaître dans les synoptiques ou dans saint Jean telle qu'elle s'affirme aujourd'hui; et il s'applique à distinguer ce qui, dans cette présente situation intérieure de l'Eglise, se rattache aux origines par un rapport essentiel. Quant au reste, il s'estime en droit de n'y reconnaître qu'un développement légitime sans doute, et même, si l'on veut, normal, du germe premier, mais non inclus dans l'institution du Christ et gâté par les déviations que l'action des hommes n'y pouvait manquer d'introduire.

Se plaçant dans la même perspective, M. l'abbé Birot constate que l'œil n'y saisit nullement la royauté sociale de Jésus-Christ, c'est-à-dire son empire reconnu par les sociétés; que l'Eglise y apparaît sans autre rapport extérieur avec l'Etat que la soumission de ses membres au pouvoir établi; qu'on n'y discerne aucun devoir de pro-

---

1. Les soulignements ne sont pas dans le texte.

tection incombant à celui-ci envers elle; que rien n'y parle des libertés de l'Eglise et de ses droits, ni de ceux des fidèles à ce que ces libertés soient respectées en eux; en un mot, l'Eglise et l'Etat, la politique et la religion, observés dans cette perspective, n'offrent rien de semblable à ce qu'on a vu se produire dans le cours des siècles chrétiens.

Et c'est à cette perspective que M. Birot nous ramène, pour bien interpréter les directions pontificales de Pie X en ces premières années du vingtième siècle.

Le raisonnement se pose alors avec une parfaite limpidité, sous la forme qu'on vient de voir : le parti de Dieu doit se concevoir et ne peut s'entendre qu'en vue du royaume fondé par Jésus-Christ; or, le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, il est tout spirituel et constitué par la souveraineté de Dieu dans les âmes qui, unies entre elles par la foi composent l'Eglise; donc le parti de Dieu n'est autre que l'Eglise elle-même. Royaume et parti sont des expressions également métaphoriques sous lesquelles on aurait bien tort de chercher un fait humain.

On pourrait observer cependant que ces « choses divines » se concrétisent dans des faits humains et sociaux. L'existence de l'Eglise est un fait; elle constitue une société extérieure, parfaite, c'est-à-dire possédant tous les organes nécessaires à sa vie et à son fonctionnement, indépendante dans son ordre et supérieure à toute autre. Un autre fait est l'existence dans l'Etat de citoyens qui sont en même temps membres de l'Eglise, qui se trouvent par conséquent liés par une double série de devoirs, mais également investis de droits d'ordre distinct et hiérarchisé. D'où il résulte inévitablement que l'Eglise et ses membres sont mêlés aux choses humaines, en supportent les vicissitudes et les contre-coups, et, donc, sont forcément engagés dans les luttes de la terre, peu importe que ce soit sous le nom de parti, de minorité, ou tout autre.

Sans doute, le royaume de Dieu est, premièrement, son règne spirituel dans les âmes. Mais c'est aussi le règne de Jésus-Christ en ce monde, son règne social auquel est associée sa royale Epouse, l'Eglise, et qui implique la vénération et la soumission des peuples. Règne annoncé, décrit, chanté en mille endroits de l'Ecriture, avec ses droits, ses luttes et ses triomphes. Ici, ni le triomphe et les obstacles, ni le royaume et le parti ne sont de simples métaphores, ils désignent des réalités bien concrètes.

Revenons à la perspective de l'*Evangile*. C'est de là que se comprennent à merveille, je ne dis pas les appels de Pie X, — c'est une question que nous reprendrons plus loin, — mais les vues de M. Birot sur les rapports de l'Eglise et de la société. Il les avait déjà suffisamment fait connaître. Il est naturel cependant que, muni d'un

point d'appui aussi solide, il les ait émises une fois de plus. On les retrouve à la fin de son second article :

> Il fut un temps où l'absence momentanée de toute opposition permit à l'Eglise de pousser très loin son action sur la société civile. On put croire que la superposition des deux mondes était parfaite et l'union des deux glaives accomplie pour toujours : l'histoire impartiale est là pour dire que ce ne fut pas sans raisons historiques profondes, ni sans avantages pour le progrès de la civilisation. Mais ce ne fut pas non plus sans inconvénients : un tel équilibre était instable, et l'on ne tarda pas à voir des papes et des évêques conduits à défendre, casque en tête, et l'épée au poing, leurs droits contestés déjà de princes temporels. Nous ne souffririons plus un tel mélange. Plus tard, l'Eglise, ayant à tenir compte du développement des monarchies sécularisées, fut amenée à traiter avec elles : ce fut l'ère des religions d'Etat. Ce système aussi donna lieu à des accidents pénibles pour la conscience chrétienne, dans le genre des dragonnades. Nous commençons à voir aujourd'hui que le dommage fait à la religion par ces sortes d'avantages politiques balance le bien qu'elle en a retiré; et alors même qu'ils nous seraient offerts, tout porte à croire que nous ne les accepterions plus sous la même forme. Nous souhaitons pour l'Eglise dans l'avenir une autorité spirituelle moins compromettante et aussi glorieuse que sa souveraineté médiévale, un accord avec la société civile qui ne lui impose ni entrave ni compromission.
> Mais en attendant, verrons-nous s'établir parmi nous, comme un pâle succédané du régime aboli de la religion d'Etat, la *religion de parti?* L'Eglise n'échapperait-elle à la tutelle des princes que pour tomber sous celle des factions, si bien intentionnées soient-elles? Quelle singulière déchéance, au lendemain de la Séparation! Quel abaissement dans sa ligne politique! Mais s'il ne peut pas en être ainsi, il reste qu'elle s'éloigne de ce champ d'action, où le passé l'entraîna, où les nécessités de sa défense l'ont retenue jusqu'ici, où sa place n'est plus, maintenant que dépouillée et pauvre comme au sortir du cénacle, elle n'a plus à compter que sur l'énergie du principe divin qui est en elle. La voilà maintenant définitivement dégagée de sa longue alliance avec César : elle ne recherchera pas celle des prétoriens.

En attribuant à « l'absence momentanée de toute opposition » l'influence sociale et politique prédominante de l'Eglise au moyen âge, M. Birot ne dissimule-t-il pas, dans un intérêt facile à comprendre, les luttes au prix desquelles elle fut acquise? Il avait dit plus justement quelques lignes auparavant : « A la doctrine abstraite (?) et immuable de l'Eglise sur l'état social chrétien, dans lequel « tout serait restauré dans le Christ », s'oppose toujours un état de fait où la réalisation de ce plan se trouve limitée par la résistance d'un milieu plus ou moins réfractaire ». On ne voit pas bien, non plus, que la lutte armée de certains pontifes pour la défense de leurs droits temporels fût une conséquence et un abus de l'arbitrage spirituel dont la chrétienté leur reconnaissait le pouvoir, car il semble bien qu'il s'agisse ici de droits fort distincts. La répression violente et, si l'on veut, trop brutale, des résistances protestantes, lesquelles ne furent d'ailleurs pas, les premières, exemptes d'excès, a pu donner lieu à des accidents pénibles pour la conscience chrétienne. Mais, si c'est une

raison de condamner le régime de rapports existant alors entre l'Eglise et le *pouvoir civil*, il me semble que celui de la séparation, ayant donné lieu, lui aussi, à quelques incidents désagréables pour la conscience chrétienne, ne mériterait pas, à ce compte, plus de faveur que les autres.

Laissons ces détails pour nous arrêter à des constatations plus sérieuses. Le regard de M. Birot, rivé à la perspective de l'Evangile, n'a découvert de ce point de vue ni l'union des deux pouvoirs, telle qu'elle florissait au moyen âge, ni la religion d'Etat, c'est-à-dire l'obligation pour la société de rechercher, reconnaître, professer et protéger la vraie religion, tout en accordant à d'autres cultes une tolérance que les circonstances peuvent rendre nécessaire; ni même le système des concordats qui semble bien désigné sous le nom « d'accord avec la société civile qui ne lui impose ni entraves ni compromission ». Et voilà pourquoi, en dépit des nombreux actes pontificaux rappelant de nos jours encore le principe d'union qui devrait régler les rapports des deux pouvoirs; en dépit du *Syllabus* de Pie X condamnant la proposition suivante : « *A notre époque*, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme la religion de l'Etat, à l'exclusion des autres cultes »; en dépit de l'interdiction faite par Léon XIII de préférer le régime de la séparation, et de la protestation récente de S. S. Pie X contre l'affirmation de cette préférence portée au nom de l'Eglise par Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, M. l'abbé Birot, qui n'a rien aperçu de tout cela dans la perspective de l'Evangile, n'hésite pas à reconnaître que le dommage fait à la religion par ces sortes d'avantages balance le bien qu'elle en a retiré (formule élégante et habile pour insinuer que ce dommage surpasse le bien), à repousser ces avantages, et à souhaiter dorénavant pour l'Eglise une situation exempte de ces divers inconvénients. Alors quelle pourrait-elle être? Il n'est pas difficile de la définir, quoique l'auteur s'en abstienne. C'est évidemment « l'*Eglise libre dans l'Etat libre* », c'est-à-dire, l'Eglise « dépouillée et pauvre comme au sortir du Cénacle », en présence de l'Etat a-religieux, athée, hostile et armé de tout pouvoir.

Il n'est donc pas non plus bien prouvé, du moins par l'exemple de M. Birot, que, comme il le disait quelques lignes plus haut, l'état de fait qui s'oppose à la réalisation de la doctrine immuable de l'Eglise sur l'état social chrétien, « permette à un catholique d'être *à la fois* doctrinalement très fidèle aux principes absolus de l'ordre social, tels que l'enseignement de l'Eglise les présente, et pratiquement très attaché à une politique fondée sur la liberté, comme étant la seule possible et la seule bienfaisante ». Car, ces principes, l'Eglise ne les présente pas à l'état de doctrine « *abstraite* », mais de règle pratique, seule vraiment « bienfaisante », toujours « possible », surtout si les catholiques ne sont pas les premiers à déclarer cette doctrine inappli-

cable et à professer qu'ils n'en souhaitent pas plus la réalisation dans l'avenir que dans le présent. M. Birot objectera sans doute qu'on ne peut pas perdre de vue l'état actuel de la société, et que, même parlant de l'avenir, il ne s'exprime ainsi qu'eu égard aux exigences de l'hypothèse. Je ne crois pas que cela le disculpe d'une incursion dans la thèse. Observons, quoi qu'il en soit, combien est illogique le procédé consistant à se servir à la fois des deux bouts de la lunette. Le gros bout fait apercevoir à M. Birot, sous un jour grossissant, tous les obstacles naissant du fait de la société actuelle, tandis que, regardant l'Eglise par le petit bout de l'instrument, il ne la voit que « nue et dépouillée ».

On s'explique, cela étant, l'impossibilité où est M. Birot de se faire une conception juste de la situation des catholiques dans l'Etat. De là naissent l'équivoque et l'incompatibilité sur lesquelles repose *tout le développement de son système*. Il est clair, tout d'abord, que toute revendication de libertés et de prérogatives exercée par l'Eglise dans la société, autres que celles reconnues aux associations ou aux individus par le droit commun, devient un non-sens. A plus forte raison, et par une conséquence toute naturelle, les *citoyens*, non plus, n'exercent dans la société aucuns droits religieux, mais seulement des droits politiques; invoquer en présence de l'Etat les droits de la religion, droits divins et droits socialement acquis, ce serait agir au nom de l'Eglise, la faire intervenir dans la politique et la rendre solidaire de la conduite de ses membres. Ce n'est pas seulement *la religion de parti* que M. Birot se refuse à admettre, mais bien plutôt *le parti de la religion*. Toute l'argumentation qu'il développe avec sa brillante facilité se réduit à ces deux termes : L'Eglise n'est pas un parti; donc il ne peut y avoir de lutte politique pour sa défense, ni de revendications catholiques dans l'Etat. La prémisse n'est guère qu'un paradoxe spécieux, confondant les notes intrinsèques de l'Eglise avec le fait humain et le mode concret de son existence dans une société donnée. Et surtout, la conséquence entre les deux parties du raisonnement est nulle, à cause d'une confusion encore plus sensible entre la nature spirituelle de l'Eglise et les membres de l'Eglise considérés dans la vie sociale et politique. L'Eglise n'a rien de commun avec les partis, en tant que partis politiques, mais tous les partis, et, en temps de révolution, le parti de la religion, le parti de Dieu, ont la mission et le devoir de défendre les droits de Dieu et de l'Eglise sur la société, qui sont en même temps ceux de ses membres eux-mêmes. Mais là où l'on pose au préalable la séparation complète de la religion et de la politique, cela devient incompréhensible et inadmissible.

Ce n'est certes pas que M. Birot veuille soustraire la politique à l'influence religieuse, mais il entend que celle-ci s'exerce seulement « à travers la conscience » des enfants de l'Eglise, c'est-à-dire,

par une action purement intérieure dans les âmes. Il a une philosophie de l'histoire qui justifie admirablement son système. En voici un aperçu, tiré du second article :

> Mais, dira-t-on, n'est-il pas naturel que l'unité morale établie par l'Eglise entre ses fidèles tende à réaliser l'unité politique par la fusion des antagonismes sociaux dans une organisation plus chrétienne de la société? — Assurément, et c'est ce qui s'est produit tout le long de l'histoire. Tous les progrès du droit privé, depuis l'abolition de l'esclavage jusqu'à l'assistance judiciaire; du droit public, depuis l'affranchissement des communes jusqu'à la déclaration des droits de l'homme; du droit international, depuis le respect des non-belligérants et des prisonniers jusqu'au tribunal de la Haye, sont des conquêtes de l'esprit chrétien. Mais ces réformes, qui ont transformé le monde, ont été la conséquence de la transformation progressive de la conscience humaine. L'Eglise les a inspirées, par la lumière supérieure qu'elle a versée dans les âmes; *elle ne les a pas décrétées ni imposées comme une autorité extérieure. Ces réformes se sont réalisées par les moyens de l'ordre politique, par le jeu normal des forces historiques, par une évolution d'apparence humaine tant elle fut lente et pleine de vicissitudes.*
>
> Il en sera de même dans l'avenir, si nous ne contrarions pas l'action bienfaisante du christianisme par une activité brouillonne et inconsidérée.

Il faut convenir, en effet, que si cet aperçu historique était exact, il appuierait merveilleusement les vues de tous ceux qui nous enseignent à n'attendre le salut social que de la régénération des individus et des masses par la seule action populaire chrétienne. Il a malheureusement le défaut d'être imaginé pour les besoins de la cause et de défigurer l'histoire.

Ce « jeu normal des forces historiques » l'enveloppe d'une nuée épaisse. Assurément, c'est d'abord par la lumière versée dans les âmes que l'Eglise a inspiré ces réformes. Mais cette action intérieure eût été infiniment plus lente à les produire, peut-être même ne seraient-elles pas encore réalisées, si l'action extérieure et l'*autorité* de l'Eglise n'en avaient soutenu les résultats. Les moyens par lesquels elles furent réalisées étaient bien, si l'on veut, d'ordre politique, mais d'un ordre fondé sur la religion, et ces moyens avaient été en grande partie remis entre les mains de l'Eglise. L'abolition de l'esclavage, le respect des non-belligérants et des prisonniers, etc... sont l'œuvre de ses conciles, de ses pontifes, qui, à travers plusieurs siècles, par des centaines de canons et de décrets dont la chrétienté acceptait la force extérieure obligatoire, condamnaient, réprimaient et punissaient souvent avec rigueur les abus, et imposaient peu à peu à la société des mœurs plus chrétiennes. Il faut être bien singulièrement distrait pour ne voir là qu'une évolution d'apparence humaine et une simple conséquence de l'unique transformation intérieure des consciences. L'argument invoqué en faveur du système se retourne contre lui.

Reprenons l'article de M. Birot, au point où il a conclu que, l'Eglise étant la société des partisans de Dieu, il n'y a pas, il ne peut y

avoir d'autre parti catholique que celui-là, c'est-à-dire, le royaume tout spirituel de Dieu dans les âmes.

Cependant le plus grave malentendu a failli se produire. A ce mot de *parti*, tout un monde de spécialistes a dressé l'oreille. Autant la notion religieuse du royaume de Dieu est malaisée à concevoir — souvenez-vous des apôtres et de leurs ambitions, (1) — autant une conception césarienne, politique ou frondeuse de l'Eglise est simple, accessible et conforme aux passions humaines. Toutes les impatiences mal contenues, toutes les espérances illusoires se sont fait jour un instant. La chimère d'un « parti catholique » où la religion prendrait une allure guerrière, (2) où le zèle électoral primerait les vertus chrétiennes, (3) a jailli tout à coup. Et de toute part aussi, les états-majors s'offraient, tout prêts à mener la bataille, bloc contre bloc, parti contre parti.

Il a fallu en rabattre. Il y a en France, dans cette France qui passe pour si légère, un sens religieux très affiné, plus affiné que nulle part au monde, et c'est pourquoi nulle part au monde la distinction des deux pouvoirs, spirituel et temporel, des deux sociétés, la religieuse et la civile, n'est plus profonde (4); nulle part une identification (5) de l'action politique et de l'action religieuse n'est plus difficile à faire ouvertement prévaloir. Aucun des groupements politiques sérieusement constitués ne s'est trouvé prêt pour le sacrifice de ses principes ou de ses espérances au profit d'un nouveau parti dont l'incohérence et l'impuissance étaient faciles à prévoir. (6)

D'autre part, jamais l'Eglise, du moins en ses représentants autorisés, n'a eu l'idée d'une telle entreprise. Amené à préciser ses vues, le Vatican n'a pas laissé ignorer que le « parti de Dieu » n'a rien de commun que le nom et l'image avec les autres partis, et que l'union à laquelle les catholiques sont conviés est une union exclusivement religieuse, sous l'autorité des évêques, dans un but purement religieux, tel que nous l'avons défini ici-même.

---

1. Toujours la perspective de l'Evangile. Nous n'en sommes pas à ce point aujourd'hui.

2. En proposant Jeanne d'Arc « pour chef et pour guide » aux catholiques de France, Pie X n'a certainement pas entendu donner à *la religion* une allure guerrière, mais il paraît bien certain qu'il cherchait à enflammer le zèle de ses défenseurs.

3. Pourquoi primerait? Le zèle électoral, même le plus ardent, serait-il incompatible avec les vertus chrétiennes?

4. Ce n'est pas seulement la distinction des deux pouvoirs, mais bien leur complète séparation qu'entendent les hommes doués, comme M. Birot, de ce sens si affiné.

5. Il n'existe pas, pour M. Birot, de milieu entre l'entière séparation et la *complète identification*. Cependant, si l'on tient que le catholicisme saisit l'homme tout entier et doit régler ses actes de citoyen comme ceux de sa vie privée, quoi de plus naturel que de concevoir l'*union* de la religion et de la politique dans sa conduite, c'est-à-dire une politique inspirée par les *principes religieux et conforme* à la doctrine de l'Eglise sur les rapports de la société avec celle-ci.

6. C'est là une allégation contraire aux faits les plus faciles à constater. Quoi qu'il en soit des écarts partiels de certaines fractions ou individualités, on a toujours vu, depuis trente ans, nombre de catholiques prêts à subordonner leurs rivalités politiques aux intérêts religieux. C'était le principe de l'ancienne Union conservatrice. C'est aujourd'hui celui de l'Entente catholique. Les vrais réfractaires à cette direction ne sont pas du côté où M. Birot les voit.

Le Vatican, amené à préciser ses vues, a fait entendre des choses qu'on serait bien embarrassé de retrouver dans ce qu'écrit M. Birot. Où est ici l'écho de ce vibrant appel à la défense des libertés de l'Eglise? On a beau fouiller les profondeurs de la perspective, le terrain *nettement catholique* demeure invisible. Aussi bien, c'est ici qu'il faut démasquer le petit stratagème par lequel le curé de Ste-Cécile, se rencontrant avec M. de Narfon, ne désignait, dès le début de son article, la formation demandée par Pie X que sous le nom plus général de parti de Dieu, dont la formule remonte à la première Encyclique du Pape. Cela permet de dissimuler plus facilement son appel, cette fois beaucoup plus clair et plus formel, en faveur de la défense de l'Eglise. Mais, même à le prendre ainsi, la parole du Pape montrait bien que, sous le nom et l'image, il entendait l'action énergique propre aux partis. Que disait-il? « Il en est, et en grand nombre, nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, s'*associent et se groupent (in cœtus factionesque coalescunt)*, pour former ce qu'ils appellent le *parti* de l'ordre... De *partis* d'ordre *(partes ordinis)*, capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le *parti* de Dieu *(partes faventium Deo). C'est donc celui-là qu'il faut promouvoir...* » Sur quoi se fonde-t-on pour exclure du second membre la signification d'un mot dont le sens est si clair dans le premier, alors que ce mot apparaît avec évidence intentionnellement employé dans les deux cas? De telles arguties n'offrent qu'un bien fragile point d'appui.

Mais ce qu'il importe de relever surtout, — et c'est là que la *Croix* et autres commentateurs des directions pontificales se rencontrent inopinément avec M. l'abbé Birot dans l'interprétation qu'on leur doit donner, — c'est la formule qui, pour lui, les résume: « L'union à laquelle les catholiques sont conviés est une union exclusivement religieuse, sous l'autorité des évêques, dans un but purement religieux. » Cette formule, en effet, est à peu près identique à celles que nous avons déjà recueillies. M. Birot a pour lui, on doit le reconnaître, le mérite de l'avoir déduite très logiquement. Les autres savent maintenant à quel prix ils pourraient jouir du même avantage.

Nous pourrions nous en tenir là. Il serait bien superflu, par exemple, de suivre M. l'abbé Birot dans le long développement qu'il consacre à mettre en relief l'antithèse et l'incompatibilité entre la notion d'Eglise catholique et celle de Parti. L'auteur y trouve un thème facile à des antinomies d'ailleurs plus brillantes et spécieuses que justes. Mais tout cela importe peu à la question, car Pie X n'a nullement entendu constituer l'Eglise à l'état de parti politique. D'autre part, les plus chauds partisans du parti catholique et de la résistance religieuse ne cherchent aucunement à s'abriter sous la responsabilité de l'Eglise, ni ne prétendent s'arroger le droit d'agir en son nom, ou la

rendre solidaire de leurs actes. Toute la dernière partie de cet article montre que la conception de l'action catholique n'entre pas dans l'esprit de M. Birot. Identification ou séparation. Ecoutons-le :

S'il répugne que l'Eglise se constitue en parti politique, il lui est tout aussi préjudiciable de se *solidariser* avec aucun d'eux. Un parti qui *gère* les affaires de l'Eglise ne tarde pas à la mettre en tutelle. Ni la pape ni les évêques n'ont mission pour le gouvernement politique, et on ne tolérerait pas leur ingérence; et si ce sont des laïques qui ont la direction du parti, les voilà qui *accaparent* le soin des intérêts religieux, décident du *sort et de l'attitude* de l'Eglise, et *usurpent la juridiction ecclésiastique.*

Faut-il donc croire que les catholiques qui se permettraient d'affirmer devant le pays les obligations de la société envers Dieu et les principes du droit chrétien, de rappeler au gouvernement les droits sacrés de l'Eglise, de se liguer pour exclure, s'ils le peuvent, dans les élections, les candidats non catholiques, de rappeler au Parlement les prérogatives de l'Eglise en matière d'enseignement ou d'immunités, etc., commettraient une sorte de sacrilège? *Gérer* les affaires de l'Eglise, *accaparer* le soin des intérêts religieux, *décider de l'attitude* de l'Eglise et *usurper la juridiction ecclésiastique* (1), tels seraient leurs moindres méfaits. Il est clair que si l'action catholique conduit à de pareils abus, l'Eglise n'aurait pas d'autre ressource que de désavouer toute solidarité avec elle.

Mais ne serait-il pas bien simple et beaucoup plus juste de reconnaître que cette action catholique, loin de livrer au caprice des laïques les affaires de l'Eglise et jusqu'à sa juridiction ecclésiastique, a ses bases précises et ses règles déterminées par la doctrine de l'Eglise; qu'elle consiste uniquement dans l'application de principes certains dont tout catholique tant soit peu éclairé doit avoir la connaissance claire; et que cette application demeure soumise au contrôle des représentants de l'Eglise?

Ce n'est pas tout. *Liée* à un parti, l'Eglise partage aux yeux de l'opinion la responsabilité des actes de ce parti; elle est *solidaire de tous ses procédés de combat,* de sa méthode de gouvernement, des fautes qu'il commet, *des hostilités et des froissements qui en résultent.* Elle attire sur elle l'animosité des partis rivaux qui, eux aussi, luttent pour le pouvoir. Elle n'a plus seulement à se défendre contre le sectarisme anti-religieux, qui est le fait d'un petit nombre d'exaltés; mais *elle fait contre elle-même la concentration de tous les intérêts politiques, qui forment bloc pour la combattre.* Et ils la combattent comme parti beaucoup plus que comme Eglise. *L'hostilité politique fait alors prendre contre la religion des mesures que l'équité naturelle eût suffi à empêcher dans le cours normal des choses. L'anticléricalisme devient une formule de gouvernement.*

Je ne voudrais rien dire de blessant pour M. l'abbé Birot, mais abstraction faite de sa personne, celui qui a écrit ces lignes n'aurait-il pas pu excellemment servir de secrétaire aux ex-présidents de la

République Grévy et Loubet, pour représenter au Pape, comme ils l'ont fait en réponse aux lettres de Léon XIII, que l'opposition des catholiques perdait la cause de l'Eglise aux yeux du parlement et du régime, provoquait contre elle des mesures que l'équité naturelle eût suffi à empêcher dans le cours normal des choses, et que leur hostilité seule faisait de l'anticléricalisme une formule et une nécessité de gouvernement? Le discours de Pie X aux pèlerins français, et *après lui, celui* du colonel Keller, où le Saint-Père a reconnu l'expression exacte de sa pensée, ont fait bonne justice des arguments de cet avocat du diable.

A supposer même que le parti confessionnel arrive au pouvoir, ce succès est un danger de plus : car les partis s'usent, et leur succession inévitable, qui est un avantage pour la société, devient une catastrophe pour l'Eglise.

Il n'y aurait de là qu'un pas, et n'est-il pas déjà franchi? pour conclure que l'échec infligé au Kulturkampf par le Centre catholique allemand et le long triomphe des catholiques belges ne sont, à le bien prendre, qu'une source de malheurs pour l'Eglise.

Et que nous resterait-il à faire, si ce n'est de renoncer à toute influence du catholicisme dans les affaires du pays, à nous croiser les bras de peur de compromettre l'Eglise par nos interventions, et à *si bien la désolidariser* d'avec toute action politique qu'il n'y ait entre celle-ci et l'Eglise aucun lien?

On arrive par cette interprétation des directions pontificales à les fausser radicalement et à nier la lumière du jour. Cela nous dispense d'insister davantage (1).

Emm. BARBIER.

---

1. Nos lecteurs se souviennent du témoignage trop flatteur décerné à M. l'abbé Birot par le *Chrétien libre*, journal des prêtres apostats, à propos de certain discours dont cette revue avait fait la critique (voir les numéros du 1er juin et du 15 août 1909). Ce même morceau lui a également conquis les suffrages de la revue protestante *Foi et vie*, dont M. Paul Doumergue est le rédacteur en chef. Elle dit dans sa livraison du 20 juin, page 375 :

« Le Bulletin de Sainte-Cécile du 1er mai donne le discours-toast, prononcé à un banquet de 700 couverts par le vicaire général Birot, au cours du Congrès organisé par l'*Association de la Jeunesse catholique du Tarn*. Un lecteur de la revue nous l'envoie : nous sommes heureux de placer la partie la plus importante de ces déclarations et conseils sous les yeux de nos lecteurs : c'est un langage trop rare aujourd'hui. »

C'est vraiment trop de succès.

A PROPOS DE L'INTERDIT D'ADRIA

(CAUSERIE)

En frappant d'interdit la ville d'Adria, Pie X a fait un de ces gestes libérateurs dont il est coutumier. Plaise à Dieu qu'il soit compris et que nous nous délivrions, en l'imitant, du sommeil mortel où Voltaire a plongé notre siècle par ses homélies sur la tolérance!

Remarquez qu'en convertissant les catholiques à la tolérance il ne l'a nullement prêchée à ses disciples. A ceux-ci il donnait un autre mot d'ordre : Ecrasons l'infâme! et : mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose. Ils l'ont compris et c'est avec entrain et persévérance qu'ils travaillent de toutes manières à écraser l'infâme, c'est-à-dire à combattre le règne de Dieu, à insulter Jésus-Christ et son Eglise, à faire des catholiques leurs souffre-douleurs et leurs victimes. Ils n'auraient ni tant de courage, ni tant de succès, si les catholiques ne s'étaient laissé d'abord persuader qu'il faut être tolérant, c'est-à-dire souffrir en silence toutes leurs insultes à Dieu et à son Christ et leurs usurpations sur les droits de l'Eglise et les nôtres. Comme il doit ricaner au fond de l'enfer en voyant avec quelle naïveté nous continuons à lui obéir, et comme, sur la terre, ses disciples doivent rire entre eux de notre persévérante sottise!

Savez-vous où commence la tolérance? Elle commence tout juste là où finit l'amour. Quand on *aime on ne tolère pas l'outrage sous* quelque forme que ce soit à ce qu'on aime, ou bien on mérite d'être appelé lâche. Il faut que notre foi soit bien médiocre et notre charité presque éteinte pour que nous tolérions ce que nous acceptons presque sans murmures contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre l'Eglise, contre nos droits naturels les plus sacrés. C'est que nous aimons tant notre bien-être, notre tranquillité, notre argent, nos plaisirs, le monde, que nous n'avons pas la force d'aimer assez Dieu et notre salut éternel.

Et c'est la tolérance qui nous a mis dans cet état lamentable. Au fond, la tolérance c'est le libéralisme pratique, et le libéralisme c'est l'énervement de l'intelligence et de la volonté. Il faudrait un mot plus énergique que je n'ose pas employer. Disons que c'est une paralysie.

Au temps du Concile, j'avais un ami gallican. Nous disputions chaque fois que nous nous rencontrions. Un jour il me dit : « Eh bien! quand l'infaillibilité sera définie, je me soumettrai. — Et tu crois dire quelque chose? répondis-je. Mais si tu ne te soumettais pas, tu irais en enfer et tu y resterais éternellement. Ce qui m'afflige à ton sujet ce n'est pas cette crainte, mais c'est d'être forcé de voir que, malgré tes belles et remarquables qualités, tu ne seras jamais rien et tu ne

feras jamais rien, j'entends de digne de toi et de ton sacerdoce. Quant à notre âge (nous avions 33 ans tous deux) un homme de ta valeur n'a pas d'idées arrêtées sur une question aussi grave que celle de la constitution de l'Eglise, cet homme n'a pas l'énergie nécessaire pour être quelqu'un et faire quelque chose. J'aimerais mieux qu'il te fallût un effort héroïque pour te soumettre. L'adhésion énergique à l'erreur est moins funeste qu'une *indifférence calme qui ressemble* trop au scepticisme. »

Qui voudra se rendre compte des complaisances auxquelles nous a conduits la tolérance n'a qu'à comparer l'attitude de l'Evêque de Southwarck à la mort de Tyrrell avec celle d'une partie du clergé de Paris à celle de Chauchard. Ce dernier fait en dit long sur la mentalité parisienne. Voilà un homme vivant en dehors des lois divines et ecclésiastiques et qui meurt sans sacrements. Il se commande un enterrement plein d'exceptions vaniteuses. Tout lui est accordé par l'Eglise aussi bien que par la ville et l'Etat, et le clergé suit ou précède ce cortège de carnaval ! A-t-on pensé à se demander ce que gagnait la foi du peuple et son respect de l'autorité ecclésiastique et même de l'Eglise devant un pareil spectacle? Peut-être les sifflets de Paris n'atteignaient pas la seule vanité du mort, mais aussi les complaisances des vivants pour cette vanité dorée.

Pie X ne connaît pas cette tolérance funeste; son regard ne se tourne pas vers la terre; il ne se demande pas si ses actes auront l'heur de plaire aux hommes; ses yeux sont fixés vers le ciel et il songe à plaire à Dieu. Pour lui, l'Eglise est une reine, l'Epouse du roi immortel des siècles. Or, l'Epouse d'un tel roi se doit et lui doit d'être reine partout et de garder toujours une attitude à la fois royale et divine; il faut qu'elle soit aussi digne en prison ou sur l'échafaud que sur son trône. Quelle injure à son Epoux divin si elle prenait à l'égard de ceux qui blasphèment et insultent son Epoux, un maintien de suppliante, si elle mendiait un petit coin où elle pourrait se blottir, promettant d'être bien sage, si sage qu'on ne l'entendrait jamais protester contre les insultes faites à son Epoux, et que, pour elle, elle saurait souffrir en silence les humiliations, les risées et essuyer sans se défendre les crachats dont on ne se priverait pas de la couvrir !

N'est-ce pas l'attitude que notre tolérance nous donne en France? Il est bon de voir ce qu'y gagnent les âmes qui nous sont confiées.

Ce qu'elles y gagnent? Il est trop facile de le voir : la foi diminue de jour en jour et la corruption des mœurs augmente sans cesse; le respect du sacerdoce catholique et le sens de l'autorité de l'Eglise disparaissent, tandis que l'idolâtrie de l'Etat ne connaît plus de bornes. Ceci pour les masses. Quant aux catholiques, ils y gagnent une léthargie de conscience qu'ils s'appliquent à ne pas avouer, mais qui

n'est pas moins réelle. Au total, un mal aujourd'hui presque sans remède et que j'eus la douleur de voir se produire avec ses conséquences dès mon début dans la vie de missionnaire.

Il y eut, dans la ville archiépiscopale où je donnais la mission, un enterrement genre Chauchard, et j'entendais de mes oreilles la foule indignée et goguenarde dire et répéter : On ne ferait pas cela pour un pauvre, mort dans ces conditions. Alors, pourquoi le faire pour ce riche à qui les lois de l'Eglise refusent les honneurs de la sépulture ecclésiastique? Pour de l'argent. Et c'est toujours à voix haute ou à voix basse que le peuple, à chaque occasion semblable, fait cette réponse à l'inévitable pourquoi. Il y a peu de jours, le curé d'Argelès refusa la sépulture ecclésiastique à un Maçon de marque. Toute la presse régionale hurla à l'unisson. Le curé fit savoir aux journaux que l'enterrement refusé était de première classe, c'est-à-dire du tarif le plus élevé. Le silence se fit aussitôt et depuis, à un autre refus de sépulture fait par le même curé, personne n'a trouvé à redire.

Quant aux catholiques qui entendent tous les ans la lecture du canon du IVe Concile de Latran (1), ils s'efforcent de ne rien penser et de ne rien dire; leur droiture et leur sincérité intellectuelle sortent diminuées de l'effort nécessaire pour ne pas voir ce qu'ils voient et ne pas penser qu'il est avec le Ciel des accommodements. L'habitude fait que l'on se rend moins compte de ces résultats, mais ce n'est pas pour rien que l'on assure que l'habitude est une seconde nature.

Aujourd'hui les catholiques qui se piquent de largeur d'esprit et de tolérance verraient de mauvais œil un refus de sépulture. Certainement, s'ils osent dire leur pensée, c'est le Pape qui a tort pour Adria et pour l'affaire Tyrrell, et, en dernière conséquence, ils partagent équitablement les torts entre l'Evêque de Southwark et le Pape.

En vérité, ce genre de tolérance a fait plus de mal à l'Eglise et aux âmes que ne leur en font en toute une année la *Lanterne*, la *Petite République* et la *Dépêche de Toulouse*, et ce n'est pas peu dire. On ne saurait publier plus hautement ou que l'on a peur de ces journaux et de l'opinion, ou que l'argent est chose désirable, plus désirable que l'observation des lois, et qu'il vaut mieux ne pas déplaire aux hommes qu'obéir à Dieu.

Cette éloquence muette a été comprise et les enterrements civils, avec leur caractère actuel d'impiété et de bravade, en sont la conséquence. Si nous en avions fait, comme nous le devions, une honte et une punition, nous n'en serions pas là.

Voici un petit fait qui prouvera le bon résultat des moindres sanctions. Le curé d'une paroisse peu chrétienne du Midi, dit en chaire que chaque dimanche au prône, il prierait et ferait prier pour les

1. Ce canon portait obligation de se confesser et de communier à Pâques, sous peine, pour les contrevenants, de la privation de sépulture ecclésiastique.

défunts de la semaine, qui auraient reçu les sacrements. La semaine suivante, une personne mourut qui appartenait à la famille la plus riche de la paroisse. Au prône, le curé nomma les autres et point celle-là. Ce fut une émotion énorme dans toute la paroisse et surtout dans la famille du défunt. On se plaignit. Le curé fut très poli et très ferme. Chacun sut que les choses continueraient ainsi. On se le tint pour dit; on pensa davantage à parler aux mourants de leurs devoirs de chrétiens et la mode de l'exquise sensibilité qui, pour ne pas les effrayer, les laissait paraître devant Dieu sans préparation, ne fut plus aussi tyrannique ni aussi obéie.

L'Eglise n'a jamais craint d'user de moyens semblables ou plus forts pour assurer le salut des âmes. C'est ainsi qu'elle avait fait une loi aux médecins de ne pas faire de seconde visite à leurs malades en danger de mort avant que ceux-ci n'eussent reçu les sacrements. Qu'on dise ce qu'on voudra de cette loi. Pour moi, je regrette qu'en tombant en désuétude elle n'aide plus au salut des âmes, et je trouve très raisonnable et très maternel de faire servir l'attachement naturel à la vie à préserver les chrétiens de la mort éternelle.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que l'Eglise croit fermement que l'Extrême-Onction rend la santé aux malades, si la mort à ce moment ne leur était pas un gain; et que ce sacrement obtient cet effet, non par un miracle, mais en aidant les forces de la nature. Il faut donc le recevoir assez tôt pour que son effet se produise. Est ce pour qu'il ne se produise pas, que les héritiers attendent volontiers que le malade ait perdu connaissance? et de quel côté est le véritable amour du malade et le désir de ne le voir pas mourir? L'Eglise est toujours mère et ses actes sont toujours inspirés par son cœur de mère en même temps que guidés par le Saint-Esprit.

Notre faiblesse à l'égard des enterrements de suicidés a été encore plus funeste. Elle a diminué l'horreur de ce crime suprême et le nombre de ses victimes a augmenté. Je sais bien qu'il y a les familles, leur douleur, leurs trop légitimes gémissements et qu'il y a aussi les médecins et leurs certificats de complaisance. Mais bien au-dessus de ces considérations, il devrait y avoir le soin de conserver l'horreur de ces crimes et d'en éloigner les fidèles; il devrait y avoir le soin du salut des âmes et le souci du bien public.

Je ne vais pas me livrer à de longues considérations sur le mal qui résulte pour la société de la fréquence croissante des suicides. Je me contente d'observer que si le suicide peut être aussi bien le résultat involontaire d'un accès de fièvre chaude qu'un acte délibéré de la volonté, Dieu discernera infailliblement en chaque cas ce qu'il est réellement, à quel mobile a obéi le suicidé, et qu'il n'y aura pas la moindre circonstance atténuante dont il ne tienne compte selon sa bonté et sa miséricorde infinies. Le fait que le suicidé aura

ou non un enterrement civil ou religieux ne change rien au mobile de son *acte, qui seul, fixera son sort éternel.* Dès lors, tout se réduit à une question d'apparence, à l'honorez-moi devant le peuple, que Saül implorait de Samuel. Et c'est à une chose si misérable que nous sacrifions le double bien nécessaire et si grand que l'Eglise voulait obtenir par la sainte sévérité de sa loi.

Un curé de mes amis consultait un procureur de la République au sujet d'un suicidé et ce procureur était protestant. Le procureur, après avoir affirmé le fait du suicide et l'immoralité du suicidé, conclut : Nous, protestants, nous lui donnerons la sépulture religieuse. Cela ne tire pas à conséquence. Mais vous vous ne le pouvez pas. Quoi! vos divines prières, votre encens, votre eau bénite sur ce cadavre infect! non, cela ne se peut pas.

Dernièrement, il y a eu à Pau le scandale d'un enterrement maçonnique triomphal. Certainement, ç'a été un coup funeste pour ce diocèse jadis si plein de foi. Croyez-vous que si nous avions pris les devants et fait publier par tous les organes à notre disposition que celui qui allait mourir et qui semblait mourir frappé de la main de Dieu, était excommunié, croyez-vous que cela n'aurait pas atténué le mal? Le député Bourrat, dont il s'agit, appartenait à une famille chrétienne et même cléricale. J'ai connu cinq prêtres qui étaient ses cousins. Plusieurs vivent encore. La mère était pieuse. J'ai vu son père réciter le chapelet dans ma maison paternelle avec mon père et tous les miens. Dans une circonstance, il fit une propagande acharnée pour faire venir à mes sermons ses coreligionnaires politiques, qu'il réussit à m'amener. Est-ce que personne dans une telle famille ne se serait préoccupé *du salut* de ce pauvre député, si tous avaient compris sa situation vis-à-vis de l'Eglise et de Dieu?

Je sais bien qu'il y a le fol orgueil du succès immérité et la vanité familiale. Mais il n'y avait pas que cela dans tous les membres de cette famille? Son père, j'ignore s'il vit encore, m'aurait écouté avec respect, et j'imagine que les cousins auraient pu parler haut et ferme. En tous cas le public eût été averti et le triomphe funèbre, qui n'a pas réformé le jugement de Dieu sur cette âme, eût certainement perdu quelque chose de son caractère de bravade impie et insolente.

Patience! Tout vient à son heure. Liés à un Etat depuis longtemps libéral ou maçonnique, recevant de lui une indemnité où il ne voulait voir qu'une rétribution, nous avions je ne sais quelle figure d'employés, et au moindre geste indépendant l'Etat avait soin de nous rappeler notre situation. Il n'aurait pas supporté l'application des lois de l'Eglise que nous venons de rappeler.

Maintenant la chaîne est rompue. Non seulement nous sommes libres, mais nous savons que nous sommes une minorité et une minorité persécutée. Ce qu'on appelle la force des choses, et que j'appelle, moi, la

Providence, fera son œuvre. La minorité voudra vivre et, pour vivre, se défendre contre qui veut la faire mourir, rendre sa vie intérieure la plus intense et la plus ordonnée qu'elle pourra. Cela ne peut manquer. Mais il faut à tout un apprentissage. Nous le faisons à nos dépens. Demain les exemples de Pie X auront fait leur œuvre; nous serons maîtres chez nous et nous éloignerons de nous, vivants ou morts, ceux qui ne seront pas des nôtres.

Fr. EXUPÈRE.

LIBÉRALISME ET MODERNISME

On a dit maintes fois qu'entre le Libéralisme et le Modernisme il y avait des affinités telles que, sur certaines questions, ils s'unissent jusqu'à se confondre, par exemple, sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Voici, d'après l'Encyclique *Pascendi*, les théories modernistes à ce sujet :

« De même que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, à raison de la diversité des objets, de même l'Eglise et l'Etat, à raison de la diversité des fins, spirituelle pour l'Eglise, temporelle pour l'Etat. Autrefois on a pu subordonner le temporel au spirituel; on a pu parler de questions *mixtes*, où l'Eglise apparaît comme reine et maîtresse. La raison en est que l'on tenait alors l'*Eglise comme instituée directement de Dieu,* en tant qu'il est auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier. Donc, séparation de l'Eglise et de l'Etat, du catholique et du citoyen. Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure...

» Il ne suffit pas à l'école moderniste que l'Etat soit séparé de l'Eglise. De même que la foi doit se subordonner à la science quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que, dans les affaires temporelles, l'Eglise s'assujettisse à l'Etat. »

Voyons maintenant le libéralisme. Assurément, il ne prétend pas que « l'*Eglise n'est pas instituée directement de Dieu* »; mais il dit que « l'intransigeance » de Pie X est aussi regrettable que celle de Pie IX, il y a 50 ans; que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, condamnée en théorie et comme *thèse*, est très acceptable en pratique et comme *hypothèse*, et qu'il doit y avoir, non seulement tolérance,

mais liberté, égalité pour tous les cultes, même pour l'athéisme et la libre-pensée, sur le terrain du *droit commun.*

M. Julien de Narfon, le reporter du « Monde religieux » dans le *Figaro*, et le correspondant du *Journal de Genève*, organe protestant, est le type parfait du libéral modernisant; car il s'est toujours posé comme l'avocat plus ou moins franc des modernistes, Schell et les Schelliens, Loisy et Turmel, Naudet et Klein, Schnitzer et Wahrmund, Tyrrell et Brémond, Romolo Murri et Fogazzaro; il suffit qu'un auteur soit suspect à l'autorité hiérarchique pour qu'il mérite les sympathies de M. de Narfon. Il a donc écrit, le 6 octobre 1909, un long article au *Journal de Genève*, sur « *Les catholiques libéraux* » de France.

Bien entendu, « l'intransigeance de Pie X », « *l'intransigeance* du pape qui s'est affirmée tant de fois », fait, comme toujours, le fond principal des arguments de notre reporter pour Huguenots.

Le catholique libéral, d'après lui, est « parfaitement orthodoxe, puisqu'il *accepte intégralement* l'enseignement officiel de l'Eglise, tel qu'il est contenu dans les décrets doctrinaux des conciles et des papes... Il est romain autant que l'exige *l'orthodoxie*.. »

« Il s'oppose au catholique ultramontain, en ce qu'il lui déplaît que l'impérialisme romain (?) absorbe en fait, dans l'Eglise, *tous les pouvoirs*, tous les droits, supprime toutes les libertés, et en ce qu'il est donc partisan d'une sage décentralisation du gouvernement ecclésiastique. »

M. de Narfon, sans qu'il s'en doute, fait tomber ici le « catholique libéral », dont il vient de garantir « l'orthodoxie intégrale », sous le coup de cet anathème du Concile du Vatican : « Si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non *le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle*; qu'il a seulement la principale part et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême, *ou que ce pouvoir qui lui* appartient n'est pas *ordinaire et immédiat sur toutes les églises et sur chacune d'elles*, soit sur *tous les pasteurs* et sur *tous les fidèles* et sur *chacun d'eux*, qu'il soit anathème.»

Est-ce que « le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle » et « le pouvoir ordinaire et immédiat sur toutes les églises et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux », ne sont pas précisément cet « impérialisme romain » qui déplaît tant aux libéraux et ne laisse aucune place à leur « décentralisation », contraire à « la *monarchie pontificale* » *établie par* le Christ?

M. de Narfon n'a donc pas le droit, après avoir fait soutenir une hérésie au catholique libéral, d'ajouter que celui-ci « s'oppose au catholique intransigeant, non pas sur le *terrain des principes*, où il professe la même intransigeance (on vient de voir qu'il n'en est rien),

mais dans les questions *non définies par le magistère infaillible*, où il penche davantage en faveur de la liberté... Il place toujours de préférence la défense des intérêts religieux sur *le large terrain du droit commun.* »

Voilà l'erreur libérale en plein. Car, comme le dit notre éminent directeur, M. l'abbé Emmanuel Barbier, « le droit commun peut être envisagé sous deux points de vue différents : il y a la thèse et l'hypothèse, selon qu'on l'érige en *principe*, ou qu'on y cherche seulement un expédient adapté aux circonstances actuelles. *L'expédient* est parfaitement légitime. Mais.... il arrive trop souvent qu'en croyant le prendre comme tel, on tombe bel et bien, en fait, dans l'erreur de la thèse. Il suffit pour cela de se comporter comme si l'on trouvait dans le droit commun une satisfaction suffisante. Et c'est ce qui arrive inévitablement aux amateurs de la conciliation, » comme les libéraux du modernisant M. de Narfon.

« Les catholiques, continue M. Barbier, devaient réclamer, en ce qui leur est favorable, l'application équitable du droit commun, *comme un minimum de liberté.* Car... le droit commun n'est que l'égalité dans un ordre établi. Mais si cet ordre repose sur des dispositions contraires au droit de l'Eglise, l'obligation subsiste pour les catholiques, en pays chrétien, de le dénoncer, de le combattre pour le réformer... Or, *le droit commun, dans l'état actuel de la société, en France, implique forcément la souveraineté de l'Etat*, non pas sa souveraineté civile, temporelle, qui n'est point en cause, mais sa *souveraineté sur l'Eglise*, à laquelle il dénie non seulement tout caractère surnaturel et divin, mais toute indépendance... *Là est la grande hérésie du siècle* là est toute la Révolution. » Et c'est par là que le libéralisme, en se réclamant du droit commun actuel, rejoint le modernisme, qui affirme qu'il ne faut pas « se préoccuper de l'autorité de l'Eglise », en poursuivant le bien public et que « l'Eglise doit *s'assujettir à l'Etat.* » Car le « large terrain du droit commun » est si étroit pour l'Eglise de France qu'elle y eût étouffé, si Pie X n'eût pas prononcé la parole libératrice.

Le large terrain du droit commun, pour l'Eglise de France, c'est la loi de *neutralité scolaire*, qui nous a forgé des générations d'athées; c'est la loi *du divorce*, qui dissout la famille chrétienne; c'est la loi *sur les associations*, qui a fermé les écoles et la France même aux Congrégations, organe nécessaire à la vie de l'Eglise; c'est la *loi de séparation* qui, si elle eût été obéie, eût démocratisé et laïcisé l'Eglise. Le voilà, « le large terrain » sur lequel on invite l'Eglise à évoluer librement, après l'avoir savamment garrottée! Les voilà, les libertés dont se grisent les catholiques libéraux!

M. de Narfon affirme que « la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas la vérité doctrinale, mais qu'*elle peut néanmoins s'imposer dans la pratique*, si les conditions de l'union entre l'Eglise et l'Etat

deviennent en fait intolérables. » Et il ajoute que « cette hypothèse s'est réalisée » sous le gouvernement de M. Combes, « quand il a voulu abuser *des droits que lui conférait le Concordat,* pour imposer notamment à l'Eglise des pasteurs que le chef de l'Eglise ne jugeait pas dignes d'exercer le ministère épiscopal ». — Or, jamais le Concordat ne put conférer un tel droit et un tel pouvoir au gouvernement; la preuve, c'est que Léon XIII et Pie X ne se sont laissé « imposer » aucun candidat « indigne du ministère épiscopal » : il y a même eu là, pour le gouvernement français, l'une des causes de la rupture avec Rome. — Et puis, qui donc était juge de ce fait que « les conditions de l'union entre l'Eglise et l'Etat » étaient « intolérables »? Etait-ce M. de Narfon? M. Combes, M. Rouvier ou M. Briand? Etaient-ce les « catholiques libéraux, pensant que le moment était venu de rompre »? Non, mille fois non; l'Eglise et le Pape seuls, ayant signé le Concordat, pouvaient seuls décider s'il fallait l'abolir. Or, ils n'ont pas même été consultés, et quoi qu'en dise M. de Narfon, les « catholiques libéraux » se sont « illusionnés », quand « ils ont cru que tout valait mieux pour l'Eglise qu'une situation » dont ils n'étaient certainement pas les juges. — Voilà bien encore le modernisme, faisant « des laïques, dans l'Eglise, un facteur de progrès » et les inspirateurs des Concordats à signer ou à abroger par l'Eglise.

Après cela, M. de Narfon trace le tableau de la situation existant en France en 1905, « où la nomination des évêques et des curés était à la discrétion (1) d'un *pouvoir manifestement ennemi de l'Eglise,* où le clergé n'avait pas même le droit de se réunir, de se concerter, ni de publier un document signé de plusieurs de ses membres, parce que cette publication eût révélé un concert interdit. (Ce n'est pas le Concordat qui empêchait toutes ces choses, mais les Articles organiques, toujours désavoués par l'Eglise et tombés en désuétude jusqu'en 1879, où la République des républicains les a ressuscités et impitoyablement appliqués); où l'on ne pouvait ouvrir une église ou une chapelle, créer une paroisse, sans la permission du gouvernement, où les prêtres, enfin, ne pouvaient plus ni écrire dans les journaux, ni rien dire en faveur des écoles libres, ni surtout fonder une école libre dans leur paroisse, ni prendre la parole dans une réunion publique, ni s'occuper d'œuvres populaires sans être mal notés à la *direction des cultes* et condamnés, par conséquent, à végéter dans des postes subalternes, puisque leur avancement dépendait en somme de l'Etat beaucoup plus que de leurs chefs hiérarchiques. »

Rien de plus exact; mais pourquoi M. de Narfon a-t-il mis tant d'années à s'en apercevoir? Pourquoi ne se plaint-il qu'à présent de cette « *direction des cultes* », de ce « *pouvoir manifestement ennemi de l'Eglise* », qui s'est appelé, pendant près de vingt ans, M. Du-

1. Non pas absolument, comme on l'a vu.

may, 33e honneur de la Franc-Maçonnerie, et dont M. de Narfon a été si longtemps le porte-parole et le défenseur?

Et voici maintenant qu'il fait le panégyrique de M. Briand, devenu ministre de la justice et des cultes. « Les catholiques libéraux, dit-il, *ont donc applaudi à la séparation de l'Eglise et de l'Etat..* (Or, le Pape l'a solennellement « condamnée et réprouvée » trois fois: ils sont donc bien loin de « l'orthodoxie intégrale » que leur prêtait M. de Narfon, et bien près du modernisme, qui fait de cette séparation un article de son *Credo*); et, en outre, *ils ont su gré* au père de la loi de 1905, à M. Briand, d'avoir eu assez de *sagesse politique et d'habileté* pour introduire dans cette loi et faire adopter même par des parlementaires aussi peu suspects que possible de cléricalisme, des dispositions — comme celles de l'article 4 — qui *sauvegardaient les droits essentiels de la hiérarchie et permettaient au clergé de conserver intégralement, avec tous les édifices consacrés* au culte, *son patrimoine* et de l'augmenter indéfiniment. »

Ainsi donc, il y aurait des catholiques, de soi-disant catholiques, assez aveugles pour « *savoir gré* à M. Briand » d'une loi « d'apostasie nationale », d'une loi « de spoliation » cynique, d'une loi de schisme, d'une loi « d'oppression » et de tyrannie, d'une loi foulant aux pieds le droit naturel et le droit des gens le plus élémentaire!

Chose digne de remarque : le libéralisme de M. de Narfon parle de la loi de séparation comme le modernisme de M. Loisy, écrivant, le 20 décembre 1906 : « On ne pouvait obtenir une loi qui laissât *plus de liberté intérieure* à l'Eglise... Cette loi, après tout, ne réglait que l'*état civil des cultes*, sans empiéter sur leur *régime intérieur.* Elle ne lésait aucun droit de la conscience religieuse. »

Eh bien! libéralisme et modernisme en ont menti; Sa Sainteté Pie X a « réprouvé et condamné la loi de séparation comme injurieuse à Dieu,... comme violant le droit naturel, le droit des gens;.. *comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté,... comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété de l'Eglise.* »

M. de Narfon croit-il donc nous en imposer, en osant soutenir que cette loi, « sauvegardait les droits essentiels de la *hiérarchie,* » alors qu'elle ne reconnaît ni curés, ni évêques, ni Pape; soutenir qu'elle « permettait au clergé de *conserver intégralement,* avec tous les édifices consacrés au culte, son patrimoine », alors que, de par cette loi, article 12, « tous les édifices consacrés au culte », sont devenus la propriété de l'Etat, du département ou des communes, et peuvent être « désaffectés », dans quatre cas bien spécifiés, par un décret rendu en Conseil d'Etat ou par une loi; alors que « les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires, » article 13, les petits séminaires, les menses épiscopales et curiales, les fondations pieuses pour les vivants et pour les morts, pour les écoles

et pour les messes, article 16, sont déclarés aussi, sauf une occupation gratuite de deux ans, de cinq ans, propriété de l'Etat, des départements ou des communes, par un acte de brigandage légal, unique dans l'histoire? Et M. de Narfon voudrait nous faire admirer « la sagesse politique et l'habileté » de l'auteur de ce « brigandage légal »!

M. Briand, dans son discours de Périgueux, le 10 octobre, a dit, lui aussi :

« *Le lendemain, Messieurs, les églises restaient ouvertes; la main de la République restait tendue, offrant à l'Eglise tous les biens qui antérieurement étaient à elle, lui demandant simplement d'accomplir les formalités légales sans lesquelles cette transmission était rendue impossible.* »

Il suffit de se reporter au texte même de la loi de séparation pour constater l'erreur voulue d'une pareille assertion. Même si le Très Saint-Père avait autorisé la formation des associations cultuelles, la loi de séparation n'en décrétait pas moins de graves et considérables spoliations.

1° L'article 7 (*même en cas de formation de cultuelles*) stipule que « les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques aux services ou établissements publics ou d'utilité publique dont la destination est conforme à celle des dits biens, etc., etc... »

Les biens ci-dessus spécifiés n'allaient donc pas aux associations cultuelles, même en cas de formation de ces associations, mais à des établissement laïques similaires.

Par exemple un hospice appartenant à une fabrique d'église aurait probablement été attribué à l'hospice civil communal. Une école, bien de fabrique, aurait été attribuée à la commune pour servir d'école laïque. C'était la sécularisation forcée, en dépit de la soumission.

M. de Narfon ajoute hypocritement :

Pour des raisons bien connues et sur lesquelles il n'est donc *pas nécessaire de revenir,* le pape a préféré pour l'Eglise de France le dépouillement complet.

Mais si, il eût été « nécessaire de revenir », pour les lecteurs du *Journal de Genève,* sur les raisons « qu'a eues » le Pape de « réprouver et de condamner » la loi de séparation. Ces raisons si graves arrachaient à M. Combes lui-même cet aveu significatif, dans la *Presse libre* de Vienne : « Non, Pie X n'agit pas comme *un entêté;* il agit comme un Pape conscient de sa fonction, conscient aussi de la doctrine catholique et de sa mission de la garder. *Son intransigeance n'est pas celle d'un homme, c'est l'intransigeance d'une doctrine ; et cette doctrine, il n'est pas loisible à cet homme de la méconnaître ou de la taire. Il estime avec*

raison qu'il est de son devoir et de son honneur de la proclamer du haut de la chaire pontificale, sous peine de commettre en matière d'enseignement catholique, une VÉRITABLE FORFAITURE.

M. Combes, donnant une leçon d'équité au chroniqueur religieux du *Figaro* et du *Journal de Genève*, voilà qui n'est pas banal, mais absolument mérité.

M. de Narfon n'ose-t-il pas écrire :

Les catholiques libéraux demeurent persuadés que la plupart des *inconvénients* de la Séparation procèdent, non pas de la séparation elle-même, *mais de ce que le pape n'a pas voulu permettre à l'Eglise de France de profiter des avantages* que lui offrait la loi de 1905. Ils ne demandent pas « un nouvel accord de l'Etat et l'Eglise. »

Vous avez bien lu : ce n'est pas M. Briand, ce n'est pas la Chambre et le Sénat, auteurs de la loi de Séparation, qui sont responsables « de la plupart des inconvénients », de cette loi « de brigandage » et d'apostasie : c'est le Pape « intransigeant », Sa Sainteté Pie X! Jusqu'où ne va pas l'audace criminelle du plus tartufe des modernistes!

Il revient, d'ailleurs, à l'éloge de M. Briand, dont « l'intransigeance du Pape » a dû finir par user le bon vouloir (!!) :

« Des dispositions législatives ultérieures, dues encore à la *sagesse politique* de M. Briand, — sans doute, la loi du 2 janvier 1907 et la loi de dévolution du 13 avril 1908, qui vole à l'Eglise de France 5 à 600 millions de biens, — assurent quand même au clergé et aux fidèles la tranquille possession des églises, encore bien que les titres légaux du curé n'y soient pas très nettement définis, et que ces églises n'en restent pas moins la propriété de l'Etat, des départements ou — pour le plus grand nombre — des communes, grevée, il est vrai, d'une servitude d'affectation perpétuelle à l'exercice du culte, ce qui rend ladite propriété fort illusoire. »

Si « la sagesse politique de M. Briand » assure au clergé et aux fidèles la tranquille possession des églises, pourquoi, M. de Narfon, réclamez-vous, avec les catholiques libéraux « un statut légal », inutile d'après vous-même?

Et si la propriété des églises est fort illusoire, pourquoi, Monsieur, affirmiez-vous tout à l'heure que la loi de séparation « permettait au clergé de *conserver intégralement*, avec tous les édifices consacrés au culte, *son patrimoine et de l'augmenter indéfiniment?* »

Il faudrait au moins ne pas vous contredire vous-même. « Contradiction, mauvaise marque de vérité, » disait Pascal, et l'Ecriture, que vous appreniez, Monsieur, quand vous étiez séminariste, dit quelque part : « *Mentita est iniquitas sibi.* »

Il faut donc retourner contre vous le mot « d'injustice » que vous appliquez à ces lignes excellentes de M. Arthur Loth dans l'*Univers :*

L'union avec l'Etat est la condition normale de l'Eglise. La thèse contraire de l'Eglise libre dans l'Etat libre a été justement censurée. Mais, chose curieuse, ce sont les hommes de cette doctrine qui se montrent aujourd'hui, après la séparation, les plus partisans d'un nouvel arrangement avec l'Etat.

Ils ne se plaignent pas de ce que l'Etat a fait contre l'Eglise, mais de ce que le pape n'a pas voulu permettre à l'Eglise de France de profiter *des avantages* que lui offrait la loi de 1905. Ils ne demandent pas « un nouvel accord de l'Etat et l'Eglise ».

« En fait, les tenants de l'Eglise libre dans l'Etat libre, les nouveaux catholiques libéraux, dont le nom seul a changé paraissent aujourd'hui les plus pressés de faire cesser l'état de séparation qu'ils eussent appelé jadis de leurs vœux. Autant ils ont regretté et même, pour quelques-uns, déploré l'*intransigeance* de Pie X en face de la loi d'organisation nouvelle du culte, autant ils témoignent d'empressement et de faveur pour toutes les propositions, même les plus suspectes, de rapprochement avec l'Etat. Evidemment ce n'est pas pour donner un démenti à eux-mêmes, ni pour répudier les idées et les doctrines qui sont le fond de leur esprit; mais l'expérience n'a pas tardé à les instruire des inconvénients de la séparation, et sans considérer qu'ils se mettent en contradiction avec eux-mêmes, sans vouloir abandonner pour cela leurs anciennes thèses libérales, ils en reviennent par nécessité, par opportunisme, à désirer quelque chose comme un nouvel accord de l'Etat et de l'Eglise.

M. de Narfon a beau dire qu'il n'a point ce désir d'un « nouvel accord » : le « statut légal » qu'il réclame ne saurait porter d'autre nom, et l'on ne peut y voir qu'un moyen détourné « d'assujettir l'Eglise à l'Etat », comme le veulent les modernistes.

Th. Delmont,
Docteur ès lettres.

L'UNION DES CATHOLIQUES

La véritable *entente catholique*, le vrai *parti catholique* sont désormais entrés dans la période de réalisation, et l'on peut prévoir qu'ils feront de rapides progrès. Ce résultat, dont nous ne saurions trop nous réjouir, est en voie de s'obtenir par deux opérations convergentes, qui, loin de se contredire ou de s'annuler réciproquement, se combinent et se complètent à souhait.

L'une, dont les archevêques de Chambéry et de Toulouse viennent de prendre l'initiative dans leurs diocèses respectifs, fait l'union entre les catholiques sur le terrain de leurs intérêts religieux, en dehors de tous les partis, et détermine les conditions auxquelles ils accorderont leur concours à ceux-ci et à leurs candidats.

L'autre, tentée une première fois par la *Ligue de résistance catholique*, sous l'impulsion de MM. de Cassagnac et Jules Delahaye, reprise

aujourd'hui par le zélé comte de Cathelineau avec le nom d'*Entente catholique*, fait l'accord entre ces partis dont ne s'occupent pas les unions diocésaines, pour les amener à accepter le programme de celles-ci comme base de leur action politique, en subordonnant toutes leurs compétitions aux intérêts de son triomphe.

Rien de plus heureux pour cette seconde œuvre, que l'institution de la première. Rien de plus efficace pour atteindre le but de celle-ci, que l'entente formée par l'autre entre groupes politiques pour le leur faire adopter et servir.

En fixant les bases de l'union catholique, les évêques, dont c'est la mission incontestable, dissipent toutes les hésitations et les difficultés que les groupes politiques pouvaient rencontrer dans la détermination des intérêts à défendre. En mettant leurs forces et leur organisation au service de l'union formée sur ces bases, les partis politiques lui donneront les moyens d'action sans lesquels on attendrait en vain, sinon de longtemps, des résultats positifs et sérieux.

Ainsi se réalisera l'union nécessaire de la religion et de la politique, sans que personne sorte de son rôle.

La question a été posée dans les termes les plus heureux et définie excellemment par les deux prélats dont l'initiative et l'exemple méritent toute notre reconnaissance.

La *Semaine religieuse* de Chambéry a publié cet appel dont le fond et la forme ont obtenu la haute sanction de Mgr Dubillard :

Mgr l'archevêque avait pu se rendre compte, par les entretiens qu'il a eus en diverses circonstances avec un grand nombre de prêtres et de laïques appartenant à toutes les classes de la société, que l'opinion publique réclame impérieusement en Savoie *l'union des catholiques en dehors et au-dessus des partis*, pour la défense de leur religion si audacieusement attaquée.

Un premier noyau s'est formé, dont les membres font à tous ceux de leurs concitoyens qui sont, comme eux, bien convaincus de l'urgente nécessit' *de faire trêve aux discussions politiques pour s'occuper avant tout des intérêts religieux* et, dans ce but, ils demeurent fermement résolus à toujours faire passer leurs convictions catholiques avant leurs préférences pour telle ou telle forme de gouvernement.

Ils se placent donc en dehors et au-dessus de tous les partis, mais non en dehors de toute politique, car il est une politique sage, éclairée, basée sur les principes religieux, dont nous ne pouvons nous désintéresser et dont tout gouvernement, désireux de faire le bien de ses sujets, doit s'accommoder, quelle que soit d'ailleurs son étiquette. Cette politique, nous voulons la servir loyalement et sans arrière-pensée dans tous les actes de notre vie privée et publique. Nous la défendrons dans nos écoles en empêchant par tous les moyens possibles que l'irréligion et l'impiété y souillent l'âme de nos enfants; nous la défendrons dans la paroisse en favorisant de toutes nos forces les œuvres et associations qui ont pour but la défense de la religion et le maintien de la paix entre les habitants; nous la défendrons encore en combattant énergiquement toutes les sectes ou associations qui ont un but contraire, toutes les entreprises tentées directement ou indirectement contre Dieu, son Eglise et ses ministres.

Pour atteindre ce résultat, il est évident que nous ne pourrons nous départir de notre qualité de citoyen, et que nous userons courageusement de nos droits d'électeurs. La Fédération n'étant inféodée à aucun parti, chacun de ses adhérents est libre de conserver par devers lui ses préférences, *et nous laissons aux groupements politiques le soin de diriger les campagnes électorales selon les méthodes et les programmes qui leur sont propres. Mais nous nous déclarons fermement résolus à ne jamais donner nos suffrages, dans quelque genre d'élection que ce soit, à des hommes qui n'auront pas pris l'engagement formel et public de défendre en toutes circonstances les intérêts de la religion qui sont et demeureront toujours les vrais intérêts du pays.*

L'union catholique formée dans le diocèse de Toulouse, sous la présidence de Mgr Germain, ajoute à la même netteté de principes une très heureuse détermination de ces intérêts de la religion dont elle se propose l'énergique défense :

Déclaration. — *En* ce qui concerne la politique religieuse de la France, ils déclarent résumer toutes leurs *revendications en* une seule, *dont* ils poursuivront le triomphe par les voies légales et qu'ils formulent en ces termes :

« Nous demandons et nous demanderons sans trêve à notre pays :

» Le rétablissement de la paix religieuse,

» 1. Par une entente directe avec *le Souverain Pontife, ou*, à défaut de cette entente, par une législation nouvelle, *assurant à l'Eglise sa pleine liberté,* et acceptée par le Saint-Siège;

» 2. *Par la restitution complète de la liberté d'enseignement.* »

A leurs yeux, cette revendication, même dans l'ordre politique, prime toutes les autres et se distingue, en fait, de chacune d'elles. Il est donc permis de la proposer avec confiance, non seulement à l'ensemble des catholiques du département, mais encore à tous ceux qui veulent sincèrement le respect de la liberté de conscience et le maintien de la tranquillité publique.

Cette déclaration faite et ces principes posés les soussignés arrêtent comme il suit les statuts de leur action collective :

Art. 2. — L'*Alliance* ne choisira pas les candidats : elle laissera la charge et la responsabilité de ces choix aux initiatives individuelles ou de parti.

Art. 3. — L'*Alliance* donnera son appui et ses suffrages à tout candidat ou à toute liste qui, adhérant loyalement à la formule de revendication, l'inscrira en termes exprès dans son programme.

Par contre l'*Alliance* refusera son concours et ses voix à tout candidat ou à toute liste qui n'aura pas adhéré à la formule de revendication, ou qui ne l'aura pas inscrite expressément dans sa profession de foi.

Art. 4. — En supposant le maintien du régime électoral actuel, et dans le cas où, au premier tour de scrutin, il se présenterait plusieurs candidats ayant adhéré à la formule de revendication et l'ayant insérée dans leurs programme, l'*Alliance* ne se prononcera pas entre eux. Chacun des associés pourra donc voter librement en faveur de l'un de ces candidats, selon ses préférences d'opinion ou de personne.

Mais, au scrutin de ballottage, l'*Alliance* concentrera ses ressources et ses suffrages sur celui des candidats qui, au premier tour, aura recueilli le plus grand nombre de voix.

Que l'exemple de NN. SS. de Toulouse et de Chambéry soit imité par les autres évêques, comme on peut l'espérer, et que, d'autre part, l'*Entente catholique* amène les divers groupes politiques à se concerter pour favoriser avant tout, par voie de concessions réciproques, ceux de leurs candidats qui réaliseront les conditions proposées : voilà le parti catholique régulièrement et fortement constitué.

Il ne manquera pas de gens timorés, d'esprits hésitants et amoureux de la conciliation, qui trouveront imprudente et excessive la résolution annoncée par des catholiques de refuser leurs votes à ceux qui n'accepteraient pas leur programme de revendications. Je suis avec ceux pour qui la suprême et la plus impérieuse prudence est de ne pas se remettre à la discrétion d'amis douteux, d'ambitieux faibles ou hypocrites, prodigues de paroles mielleuses et vagues, mais qui ne vous connaissent plus, ou même vous tournent le dos, le lendemain du jour où ils ont acquis votre voix. Quelle utilité pour nous à faire le jeu de tant d'inutiles ou de traîtres? Au parlement comme sur le terrain, mieux vaut une poignée d'hommes résolus qu'un régiment de non-valeurs. Dieu commandait à Gédéon de se défaire de ces gens-là.

Mais, dira-t-on, peut-être, l'union par diocèses est une œuvre décentralisatrice, tandis que l'entente entre les partis politiques tendrait à centraliser l'action. Il y a donc divergence. L'objection n'est qu'apparente. D'abord, l'objet n'est pas identique de part et d'autre, l'action politique peut avoir des exigences qui ne se rencontrent pas dans l'entente strictement religieuse. Mais, en outre, il ne faut rien exagérer. Assurément, l'action des partis s'étendant à tout le pays, les concessions, les arbitrages à intervenir nécessitent la formation d'un comité central où les intérêts de chacun soient représentés et par les soins duquel se maintienne une discipline commune. Mais ce rouage indispensable de direction ne s'oppose nullement au libre jeu de tous les organes.

La *Ligue de résistance catholique* se présentait à juste titre comme une simple *fédération* des groupes. Non seulement elle respectait l'autonomie de tous les groupements locaux, mais elle écartait formellement toute idée de centralisation des fonds, laissait à chacun de ces groupes l'entière disposition de ses ressources, sous la direction de ses chefs particuliers, et ne demandait qu'une faible contribution aux besoins communs. Nul doute que la même pensée ne préside à l'*Entente catholique*. Elle l'a d'ailleurs explicitement affirmé.

Reste la difficulté de réaliser entièrement cette entente des groupes politiques. Elle est considérable, on ne le peut nier, par suite des circonstances funestes dont la complication s'est aggravée comme à plaisir dans ces dernières années. Cependant nous sommes témoins d'efforts généreux qui permettent d'augurer un résultat très appréciable. L'énergique et persévérante impulsion magnanimement donnée

par S. S. Pie X ne peut manquer de vaincre encore de nombreuses résistances. Cependant, on en trouvera toujours. Mais n'oublions pas que, même sur ce terrain, ce n'est pas le nombre qui fait la force, du moins au point de départ; et, dans le progrès de l'entreprise, on pourrait ajouter que la force fera, créera le nombre.

Un excellent article de M. Rocafort dans l'*Univers* du 5 novembre expose à merveille comment le programme catholique et l'entente avec les libéraux peuvent, doivent s'harmoniser sans que celle-ci absorbe l'autre ni ne prenne le pas sur lui.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE RENARD AYANT LA QUEUE COUPÉE

Aux documents contenus dans notre précédent article sur les *Directions pontificales de S. S. Pie X* il faut en ajouter un autre, tout récent, qui le confirme avec une singulière éloquence.

C'est un article de M. Bazire dans le *Peuple français* du 27 octobre. Pour en comprendre la signification et la portée, on devra se souvenir que M. Bazire, ancien président général de l'A. C. J. F., en est demeuré l'un des oracles, que le journal dont il est rédacteur en chef (1), est l'organe de cette association, et qu'il est étroitement affilié à la *Croix*.

L'auteur évite de nommer ceux qu'il dénigre, mais il est clair qu'il vise en particulier l'*Entente catholique*. Les insinuations malveillantes et le persiflage dont il la poursuit sont le côté choquant de l'affaire. On aurait attendu de lui et de ceux qu'il représente un ton plus décent. Mais il y a aussi le côté risible, qui fait naturellement songer au renard de la fable. C'est l'opposition faite aujourd'hui aux propositions d'entente et d'union par des hommes qui, après avoir longtemps abusé de ces mots au profit de leur influence exclusive, sentent aujourd'hui ce monopole leur échapper. Tournez-vous de grâce, et l'on vous répondra.

M. Bazire ne s'est même pas douté que chacun des traits qu'il aiguise à cette heure contre les autres est une flèche qui se retourne contre lui et les siens. Pas une ligne de cette satire qui n'évoque l'histoire de leur passé récent.

Il débute ainsi :

« En France, quand on parle beaucoup de la liberté c'est qu'on s'apprête à la supprimer. » Cette boutade fameuse peut s'appliquer aussi à l'union. Quand tout le monde, chez les catholiques se met à parler d'union, il faut frémir : de nouvelles divisions se préparent.

Chacun, en effet, propose sa recette, sa formule, son ou ses chefs; et

---

1. M. Bazire occupe aussi les fonctions de secrétaire de l'*Action libérale.*

s'il dispose d'un pied carré d'influence, d'un jardinet où fleurissent quelques touffes de réséda, généreusement il en fait le sacrifice à la communauté et l'offre aux catholiques pour en faire leur terrain d'union, leur champ de mars ou de mai. Quelques-uns seulement répondent à l'invitation : et voilà un nouveau parti fondé, « parti d'union » bien entendu, dont le premier soin sera de polémiquer avec les « adversaires de l'union ». Le nombre est incroyable en France des braves gens qui, très sincèrement, se croient une mission. Cette sincérité est redoutable, plus peut-être que la duplicité des hommes de partis, chefs sans soldats, qui, avec le mot d'union sur les lèvres, ne visent qu'à détruire les formations existantes, pour en créer d'autres où ils exerceraient des commandements effectifs (1). Et cette duplicité elle-même est souvent inconsciente. Pour un parti politique qui réclame la liberté religieuse, le meilleur moyen de servir ces pauvres catholiques spoliés, persécutés n'est-il pas de se servir d'eux pour le recrutement, souvent difficile d'un parti qui, par *définition ou* par hypocrisie, peut seul leur apporter la liberté ?

Nous n'incriminons personne, nous voulons croire et nous croyons à la loyauté des intentions. *Mais nous signalons le péril; ce grand et beau mot* d'union peut prêter aux pires équivoques. On ne devrait, à notre avis, ne le prononcer qu'avec respect et craindre de le profaner en le jetant à tout vent, à toute discussion, au *risque d'en faire un projectile meurtrier*. Quand il s'agit de l'union des catholiques, c'est seulement, nous semble-t-il, sur les lèvres du Pape et des Evêques qu'il prend toute sa signification : alors il est un acte, alors il est un ordre. Et le devoir des laïques est de tout faire pour obéir à cet ordre. En parler peu, y travailler beaucoup, voilà le devoir : quand sonne le rassemblement, chaque soldat, chaque unité manœuvre en silence pour gagner sa place. Il nous semble que depuis quelques mois, on a fait tout le contraire. Et les polémiques incessantes dirigées contre une grande association, que nous désignerons suffisamment en disant qu'elle a *toujours* refusé de répondre à ces attaques, sont le plus clair résultat de cette campagne frénétique pour l'union. Il n'est pas trop tôt qu'un peu de silence se fasse dans les rangs pour qu'on entende la voix des chefs.

Mais il y a une chose encore plus étonnante que de voir l'organe de la Bonne Presse et de la Jeunesse catholique parler en termes aussi déplaisants de cette union réclamée par les directions pontificales et faire preuve de dispositions aussi particularistes; c'est de l'entendre, lui qui se donne pour le plus fidèle et le plus dévoué serviteur de l'Eglise et du Pape, pour un journal plus « *fièrement* » catholique que tout autre, repousser toute idée d'une formation des catholiques, de programme catholique sur le terrain politique et déclarer ne vouloir d'autre parti que celui des honnêtes gens, c'est-à-dire, en somme, fermer l'oreille à l'appel de Pie X, et n'accepter pour terrain d'action en politique que l'accord avec les libéraux. C'est l'appel de Mgr Turinaz qui lui fournit l'occasion de cet acte. Pour M. Bazire et les catholiques avant tout qu'il représente, l'union

1. Insinuation malveillante et fausse, peu digne d'un publiciste sincèrement catholique, encore moins de M. Bazire. Personne n'a demandé la destruction des formations existantes, c'est-à-dire de l'*Action libérale*. Le pape lui a enlevé son prétendu monopole et a dicté des règles de conduite qu'elle devra adopter sous peine de se détruire elle-même. La forme de *fédération* proposée par l'*Entente catholique* exclut toute primauté individuelle.

avec les libéraux et les honnêtes gens n'est pas seulement une alliance opportune, sans préjudice pour notre action personnelle et indépendante, elle nous retient à leur niveau et nous fait régler notre pas sur le leur.

Mgr Turinaz rapportant des paroles lumineuses du Saint-Père, proclame son respect pour les convictions politiques différentes et l'exercice, par les Français, de leurs droits civiques. Mais, au-dessus de ces divergences, une certaine union politique doit se faire. Entre qui? C'est là qu'apparaît la clairvoyance du vaillant prélat. Ces temps derniers, on nous assourdissait avec des appels à l'union politique des catholiques seulement, ou de certains groupes arbitrairement choisis, (1) et dont l'orthodoxie catholique n'apparaissait point d'ailleurs à tous avec la même évidence. (2) Du camp ainsi constitué, des sentinelles devaient garder les abords. Déjà elles s'exerçaient aux « Qui vive? » et nous faisaient connaître leur consigne. A tout non-catholique, à tout « libéral », elles criaient déjà « Passez au large »!

Mais, qui donc, à tout non catholique, à tout libéral, crie déjà : passez au large? Ce sont tout bonnement les archevêques de Chambéry et de Toulouse, par exemple, qui ont provoqué et sanctionné les unions prenant ce mot d'ordre. Et c'est là ce qui provoque la pitié et les sarcasmes du président d'honneur de la Jeunesse catholique? (3).

C'était visiblement aussi à leur adresse qu'il écrivait dans un autre article :

On s'applique, dans quelques milieux, à persuader aux catholiques de poser, comme condition formelle de leur concours électoral, des clauses excellentes quant au fond, *mais dont le libellé volontairement agressif* et maladroit leur aliénerait les sympathies nécessaires et aurait pour effet immédiat de reformer, dans chaque circonscription, le Bloc de gauche, actuellement fêlé.

Revenons à l'appel de Mgr. Turinaz :

Telle n'est point l'attitude préconisée par Mgr Turinaz. Et il faut lui savoir gré d'avoir dégonflé ces phrases en baudruche : « Catholiques, nous sommes la majorité dans ce pays, seule notre désunion a causé notre défaite. Unissons-nous, marchons, et nous bouterons hors de France la bande qui nous opprime, etc. »

Non : les catholiques, les vrais, les catholiques militants ne sont pas la majorité dans ce pays, voilà ce qu'il faut savoir reconnaître avec Mgr Turinaz. Et donc, pour faire respecter leurs droits ils ont besoin du concours

1. M. Bazire n'ignore pas que l'*Action libérale*, la *Jeunesse catholique*, le *Sillon* ont été invités à entrer dans l'*Entente catholique*. Comment sa loyauté bien connue peut-elle lui permettre de parler de groupes arbitrairement choisis?

2. Cette insinuation n'est pas moins inexcusable que les précédentes.

3. Il est vrai qu'avec ce mot d'ordre, il ne suffirait plus, même à un président de la Jeunesse catholique, de se présenter à titre de *républicain libéral*, ainsi que M. Bazire l'a fait aux dernières élections. Il demeurerait encore libre de répondre au défi de renier ses traditions de famille, en criant en réunion publique : à bas le roi! Mais il lui faudrait gâter l'effet d'un si beau sacrifice, en ajoutant : « A bas la neutralité impie! à bas la tyrannie révolutionnaire! » En un mot faire passer sa profession de foi catholique au premier rang.

des libéraux et des honnêtes gens « qui ne sont pas catholiques, ou qui ne le sont que par le baptême ».

Voilà du bon réalisme politique. Nous sommes une minorité, cette minorité ne peut à elle seule modifier la face des choses. Changer les titres, les étiquettes, les uniformes même, besogne puérile : vous ne retrouverez que votre minorité, diminuée peut-être. Et c'est cela, bien plus que le manque d'union des catholiques, qui explique leurs défaites. Des hommes de cabinet qui n'ont jamais, que nous sachions, fait la dure expérience des luttes publiques, qui n'ont pas, dans la mêlée, éprouvé les forces des partis, compté les effectifs, vont répétant que les catholiques unis seraient invincibles, que nos divisions seules causent tous nos malheurs. Des mots! et des mots injustes, il faut le déclarer à l'honneur des catholiques de tous les partis. On nous dit : formons une union, constituons des arbitres pour empêcher que des catholiques de partis différents se combattent devant les électeurs et fassent ainsi le succès de l'adversaire. Nous posons une question bien précise : Où donc la lutte entre deux catholiques a-t-elle fait passer un sectaire? A supposer qu'au premier tour, ce qui est bien rare, deux candidats catholiques se soient présentés l'un contre l'autre, quel est le traître qui s'est maintenu au profit du franc-maçon ? Qu'on le nomme. Qu'on nous cite des espèces.

Oh! le juste et courageux argument! Nous ne sommes pas la majorité, *donc il faut avant tout* nous procurer cet avantage du nombre. Quelle confiance un tel raisonnement témoigne dans la vertu et la force d'une cause, et d'une cause comme celle de Dieu et de l'Eglise! Quelle magnanimité dans les résolutions! Vraiment oui, il manquait un journal du matin qui fût plus « fièrement » catholique que les autres. Heureusement M. Féron-Vrau a acheté le *Peuple français* et en a confié la direction à M. Bazire.

Ce n'est pas seulement le manque d'union, d'une union quelconque, entre les catholiques, qui est la cause de nos échecs et de nos humiliations. M. Bazire prend le change sur tous les points. C'est l'affaiblissement de nos convictions; c'est notre lâcheté dans la défense des droits de l'Eglise; c'est le manque d'union dans l'affirmation des principes du droit chrétien. L'union, sans un accord sur des bases fixes et solides, n'est qu'un vain mot et une formule creuse. Les catholiques ne sont pas unis entre eux, parce qu'ils n'ont pas de programme qui leur soit propre, et qu'ils croient plus habile d'adopter celui des libéraux qui, eux-mêmes, cherchent à ne pas se différencier de leurs adversaires et se flattent naïvement de les battre avec leurs propres armes. Confusion funeste, qu'il est temps de dissiper. Que chacun marche sous son drapeau, tout en acceptant, en recherchant même l'alliance de ceux qui le respectent.

M. Bazire est aujourd'hui partisan de la libre compétition entre les candidats. La question qu'il croit formuler bien précise est aussi mal posée que les autres. Au lieu de demander où la lutte entre deux catholiques a fait passer un sectaire, il faudrait demander où le refus des catholiques constitutionnels démocrates d'appuyer les catholiques d'autre opinion, où l'appui donné par eux à des candidats moins catholiques mais républicains, a fait passer les moins bons choix. Et alors, la réponse, sur laquelle nous ne voulons pas insister, consisterait à montrer la différence entre l'imposante minorité parlementaire de

deux cents membres que l'opposition catholique comptait à la Chambre avant 1892, et son humiliant effacement d'aujourd'hui, quant au nombre, d'abord, plus encore quant à la valeur.

Mais une question en vaut une autre. La nôtre sera bien claire. Etant donnée la profession de foi qu'on vient de lire, comment le *Peuple français*, son rédacteur en chef, et le directeur de la *Croix*, propriétaire de ce journal, et la Jeunesse catholique dont il est l'organe, entendent-ils le terrain « *nettement catholique* » expressément désigné par le Saint-Père comme celui de l'union et de l'action?

M. L'ABBÉ LABOURT ET L'IMPRIMATUR

Nos lecteurs sont au courant des critiques que soulève le *Cours supérieur d'instruction religieuse* de M. l'abbé Labourt. La question de *l'imprimatur* y est intervenue et a donné lieu à des incidents qu'il est bon de connaître.

L'*Univers* du 30 septembre avait publié sur ce livre un jugement très ferme, où se lisait notamment ce passage : « Nous aurions pu le laisser en paix, par respect pour la sauvegarde autorisée dont il se couvre. Le *Nihil obstat* de M. le chanoine H. Lesêtre et l'*Imprimatur* de M. le vicaire général P. Fages avaient de quoi nous faire hésiter. Mais un visa officiel peut être surpris. »

Quelques jours après, on lisait dans ce journal la note ci-dessous qui a tous les caractères d'une rectification faite par ordre :

Tenant à marquer publiquement notre respect pour l'autorité diocésaine et ne refusant jamais de reconnaître une erreur qui nous est signalée, nous retirons purement et simplement ces quelques lignes. Il est clair que nous n'aurions pas dû supposer que l'*Imprimatur* pouvait être accordé à la légère et sans un examen approfondi.

Nous aurions dû d'autant plus éviter cette observation intempestive que, dans notre pensée, nos critiques ne visaient point, chez M. Lambert, ce qui est couvert et garanti par le *Nihil obstat.* Cette formule affirme simplement que l'ouvrage dont la publication est permise ne renferme rien de contraire à la foi ni aux mœurs. Elle n'implique aucunement une approbation sans réserves et n'interdit donc pas aux catholiques de critiquer l'esprit, la méthode ou l'opportunité du livre en question.

L'*Imprimatur* nous garantit que le volume de M. Labourt ne renferme rien de contraire à la foi ni aux mœurs.

Si nous avons cru devoir exercer envers lui notre droit limité de critique, c'est que, par les omissions et les prétéritions qu'on y peut relever, par les formules inattendues qu'il emploie souvent, par sa façon nouvelle et hardie d'interpréter certains textes et certains faits, il nous a semblé de nature à produire une impression troublante sur l'esprit des fidèles auxquels il est destiné.

D'ailleurs, ces critiques avaient été déjà formulées par des plumes autorisées et nous apprenons qu'à l'heure où paraissait notre article, M. l'abbé Labourt venait de donner une nouvelle édition dans laquelle il s'efforçait de faire droit à ces observations. Mais ni les explications de M. Labourt ni les quelques modifications qu'il apporte à son ouvrage ne suffisent à changer notre impression.

La rectification imposée n'a évidemment pas pour but d'obliger à reconnaître qu'un visa officiel ne peut pas être surpris, puisque l'Encyclique *Pascendi* prévoit très explicitement ce cas et explique comment il arrive qu'il se produise. Mais deux choses ressortent de celui-ci : la première est qu'il n'appartient pas aux journalistes d'en juger; la seconde, que les critiques sur « l'esprit, la méthode ou l'opportunité du livre en question » auxquelles son apparition pouvait donner lieu, n'ont pas paru un motif suffisant de lui refuser l'*imprimatur* et qu'il ne lui a pas été concédé « à la légère et sans examen approfondi ».

Il faut dire à la louange de M. F. *Veuillot que ce désagrément* ne lui a pas fait abandonner son droit de critique catholique. A une lettre de persiflage que lui avait adressée M. Labourt, et à propos de la secondre édition de son ouvrage, le directeur de l'*Univers* se montre entièrement d'accord avec notre vénérable collaborateur, le P. Exupère, et signale dans ce travail, même remanié, les plus graves lacunes :

Quant au sentiment que nous avons formulé sur ce cours d'instruction religieuse, M. Labourt se procure un avantage illusoire, en nous demandant sur quelles études scientifiques il est fondé.

Nous n'avons point parlé en savant; nous avons parlé en simple fidèle. M. Labourt s'adresse aux fidèles, il s'adresse à nous. Nous lui répondons, à nos risques et périls, en usant du droit limité, mais réel et reconnu, qui nous appartient : « Monsieur l'abbé, nous avons été troublés, nous avons été scandalisés par votre livre. »

L'orthodoxie de M. Labourt est couverte par un visa devant lequel nous nous inclinons. Mais ni le ton qu'il emploie, ni le système auquel il obéit ne sont à l'abri de la critique. Et nous les critiquons.

Nous ne comprenons pas qu'un cours d'instruction *religieuse*, — qui ne doit être, en somme, que l'histoire de la Rédemption préparée, consommée, appliquée, — fasse complète abstraction de la chute originelle, ouvre son récit par Abraham et rejette à l'arrière-plan la Rédemption elle-même.

Nous nous demandons avec inquiétude quelle est la vraie pensée de M. Labourt, quand, pour expliquer cette lacune en sa « nouvelle » préface, il déclare qu'il a délibérément écarté ce qui était « proprement doctrinal ». Entend-il signifier par là que la chute originelle ne constitue pas un « fait »?

Nous demeurons surpris et douloureusement impressionnés devant ce parti pris continu de réduire au minimum la part du surnaturel dans l'histoire du peuple de Dieu : la mer Rouge transformée en isthme, l'engloutissement du Pharaon devenu retraite en bon nombre, une oasis substituée au désert, la manne implicitement démentie, le buisson ardent de Moïse et l'origine divine des Tables de la Loi purement supprimés, les victoires de Josué, de Gédéon, de David, amputées de tout miracle, l'aventure et le « signe » de Jonas écartés...

Nous souffrons de rencontrer à chaque instant, sur la personne de Notre-Seigneur et sur les Evangiles, des expressions que pourraient également employer les écrivains qui doutent de la divinité du Christ et de l'inspiration des Livres Saints.

Nous recherchons avec angoisse quel a été le but de M. Labourt et surtout quelle impression il fera sur certains lecteurs, en soulignant avec minutie

les contradictions qu'il relève entre les Evangiles et en s'abstenant de les expliquer.

Nous restons confondus devant le jeu de mots par lequel l'écrivain se permet d'escamoter le miracle des langues après la Pentecôte, devant la confusion qu'il laisse établir entre la cécité subite et subitement guérie de saint Paul et une maladie des yeux, devant la téméraire interprétation qui l'autorise à nous montrer saint Pierre accompagné de son épouse au cours de ses voyages apostoliques, etc., etc.

Arrêtons-nous là!

Tels sont quelques-uns des motifs pour lesquels ce livre a profondément troublé notre conscience. En les signalant, nous avons cru remplir un devoir.

Si la nouvelle édition les fait disparaître, nous le dirons. Sinon, nous le dirons aussi.

A ces desiderata de capitale importance, que répond M. Labourt? Rien, si ce n'est qu'il est couvert par l'*imprimatur*. Singulière prétention, qui impliquerait une des plus tangibles erreurs du catholicisme libéral. L'*imprimatur* se bornant à constater qu'un ouvrage ne contient rien de *contraire* à la foi et aux mœurs, il s'ensuivrait que rien de ce qui ne leur est pas *contraire* ne saurait être suspect ni dangereux. On sait où cela mène. Voici cette réponse :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Les commentaires dont vous faites suivre ma réponse ne sauraient modifier ma ligne de conduite. Je le répète une fois de plus : je suis absolument et définitivement couvert sous le rapport de l'orthodoxie par l'*Imprimatur* de l'autorité diocésaine, sous le rapport de la valeur technique par l'approbation de M. Lesêtre. Dès lors, je refuse et je refuserai toujours de rendre raison de mon ouvrage, dans l'ensemble ou dans le détail, à un journaliste, si distingué soit-il, auquel je ne puis reconnaître ni juridiction, ni mission, ni autorité doctrinale.

Je suis assuré que lorsque, au lieu de vous arrêter à tel ou tel détail de mon ouvrage, vous en aurez mieux pénétré le plan général et la méthode, vous serez tout disposé à réserver une appréciation entièrement favorable à l'édition nouvelle qui va paraître incessamment.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer mes salutations distinguées.

M. Labourt ne fait en effet que répéter ici ce qu'il avait dit au début de sa première lettre, venue après la rectification imposée d'office :

MONSIEUR LE GÉRANT,

A deux reprises : le 30 septembre par l'organe pseudonyme de Roger Duguet, le 8 octobre par celui de M. François Veuillot, l'*Univers* me prend à partie. Votre directeur est bien obligé de reconnaître mon orthodoxie, ma *pleine et entière orthodoxie*, car l'orthodoxie n'admet par le plus ou le moins, elle est absolue ou elle n'est pas. Il n'est donc plus question de « scandale pour la foi », d' « enseignement malheureux », d' « opinions peu orthodoxes », d' « attaques sournoises ou déclarées » au catholicisme, de « manœuvres odieuses », etc., etc., c'est un progrès. Ce n'est pas, je le sais, votre directeur que j'en dois remercier. Mais j'en prends acte avec satisfaction.

D'ailleurs, à cet égard, je me considère comme très suffisamment couvert par le jugement de l'exégète et du catéchiste éminent qu'est M. Lesêtre, et par l'*Imprimatur* de l'autorité diocésaine.

Veut-on jouer sur les mots, en matière si grave, quand on affirme que l'orthodoxie n'admet pas le plus ou le moins, qu'elle est ou qu'elle n'est pas? Non, sans doute. Alors cela revient bien à dire qu'entre ce qui est contraire à la foi, à la doctrine de l'Eglise, au sens catholique, et ce qui leur est entièrement conforme, il n'y a pas de milieu, ni de place pour l'erreur.

Toutefois, M. Labourt n'est pas si bien couvert par l'*imprimatur*, que de Rome même ne lui viennent des observations pénibles. La *Correspondance de Rome* a publié récemment la note ci-jointe dont on remarquera l'accord avec le jugement de notre collaborateur :

Nous avions préféré ne pas intervenir dans la regrettable polémique Labourt-*Univers* à propos des justes critiques faites par notre confrère parisien au Cours supérieur d'instruction religieuse que M. l'abbé Labourt, aumônier du collège Stanislas, vient de publier.

Mais, dès que l'inévitable M. Narfon a cru pouvoir apporter sa défense professionnelle en faveur du livre et contre l'*Univers*, on trouvera tout naturel que, sortant de notre réserve, nous nous fassions l'écho des plaintes nombreuses qui nous sont parvenues de France et de Rome contre ce livre *où le sens catholique — pour ne pas dire davantage — est si souvent et si dangereusement compromis. Il nous semble évident que c'est un livre qui ne peut être laissé sans péril entre les mains de la jeunesse.*

Du reste, l'auteur a jugé, lui-même, sa publication quand il en a arrangé en toute hâte une seconde édition atténuée, mais pas assez pour ne pas sentir le besoin de hâter — à ce que l'on dit — la préparation d'une troisième.

LES ENDORMEURS

I. — La *Semaine religieuse* de Nice

Cette revue a déjà relevé plus d'une fois le pernicieux optimisme avec lequel certains catholiques, de ceux sur lesquels l'opinion devrait pouvoir se reposer, persistent à envisager la situation créée par la présence de M. Briand à la tête du gouvernement, et les prétextes qu'ils imaginent encore, malgré l'aveuglante réalité, contre l'opportunité d'une opposition énergique.

La *Semaine religieuse de Nice* vient d'en donner un nouvel exemple. Mais, cette fois, c'est la *Correspondance de Rome* qui s'est chargée d'en faire justice avec autant d'à-propos que de dextérité. Elle se borne à mettre en regard trois commentaires parus le même jour, 17 octobre, sur les déclarations du Président du Conseil.

La première est tirée d'un discours de M. Barthou, ministre de la justice, où il est dit :

Parmi ces réformes acquises, et auxquelles le pays a donné la sanction de son suffrage, il n'en est pas qui nous tienne plus à cœur que la grande œuvre de laïcité et de sécularisation dont Jules Ferry disait qu'elle était la formule vivante de 1789. La séparation de l'Eglise et de l'école a précédé et préparé la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elles sont intangibles. Vainement essaye-t-on de les représenter comme des atteintes à la liberté de

conscience. Elles en sont, tout au contraire, l'expression et la garantie... Est-il une loi plus large, plus libérale, plus soucieuse de respecter les droits acquis et de ménager la transition entre le passé et l'avenir, que cette loi de séparation due surtout à l'éloquence, à l'esprit politique, à la modération tenace, à la sagesse prévoyante de M. Briand? N'est-elle pas le terme nécessaire du magnifique effort de sécularisation commencée par les lois scolaires?

Il ne suffit pas d'appliquer ces lois, il faut les défendre contre tous leurs adversaires, coalisés dans une entreprise d'intimidation et de menaces.

Pour nous, l'école laïque et la République sont indissolubles. L'une est à la fois la parure et la condition d'existence de l'autre. En défendant l'école laïque, nous défendons la République, et puisqu'à de nouveaux moyens d'attaque il faut de nouveaux moyens de défense, nous ne méconnaissons ni la nécessité ni l'urgence d'y recourir. Le gouvernement a inscrit dans son programme deux projets de loi qui assurent aux écoles si violemment menacées une protection nécessaire. Il les maintient plus que jamais et il les fera aboutir.

La seconde appréciation est celle de la *Lanterne*:

Le ministre de la Justice, *s'inspirant de la pensée émise par le président du Conseil* sur la nécessité de défendre et de perfectionner l'œuvre déjà accomplie, a proclamé en termes énergiques la ferme volonté d'opposer à la campagne entreprise contre l'école laïque *les moyens de protection indispensables*

« Pour nous, dit M. Barthou, la République et l'école laïque sont indissolubles », *et ceci dans la bouche d'un membre du gouvernement,* dont le premier devoir est la sauvegarde de nos institutions démocratiques, nous paraît bien signifier qu'à aucun moment on ne supportera la moindre atteinte à notre enseignement.

Rapproché de tels commentaires, celui de la *Semaine religieuse de Nice* prend sa vraie valeur. Le voici avec les soulignements qu'y met la *Correspondance de Rome*. Il s'agit de la première déclaration du nouveau chef de cabinet.

C'est là, il faut en convenir, un langage nouveau et que nous n'avions plus entendu depuis la chute du ministère Méline, il a l'accent de la loyauté et cependant M. Briand n'a pas le droit de s'étonner si les catholiques se demandent s'il est sincère. Jusqu'ici, il faut l'avouer, les actes n'y ont guère répondu, et l'ont souvent contredit et cette prétendue histoire de la séparation « libérale » que M. Briand aime à rééditer et qu'il a rééditée en la circonstance, appelle plus d'une retouche. Il aura de la peine, par exemple, à faire admettre, même aux plus crédules, que l'article VIII de la loi de 1905 avait pour unique but de renforcer la hiérarchie catholique implicitement reconnue par l'article IV et que ses promoteurs, en le lui imposant, n'avaient aucune arrière-pensée. Même présentement, nombre de ses fonctionnaires se montrent singulièrement réfractaires à ce langage et cet esprit nouveau et paraissant bien résolus à ne rien sacrifier de leurs habitudes sectaires.

Nous savons sans doute qu'on ne change pas en un jour l'orientation d'une politique si ardemment engagée dans la direction où le gouvernement de la République s'est malheureusement égaré. M. Briand, en somme, en fait l'aveu.

Aussi bien. il aura, sans tarder, l'occasion de nous prouver la sincérité de ses déclarations.

Au moment même où il faisait appel à la paix et à la concorde, le Congrès radical socialiste de Nantes prenait la résolution de répondre à la « lettre de nos évêques » en portant à la tribune du parlement, des motions qui, si elles venaient à prévaloir, achèveraient de détruire la liberté d'enseignement en ce pays par l'interdiction faite à tout ecclésiastique de diriger un établissement d'enseignement, et préluderaient ainsi au triomphe du monopole décrété par la franc-maçonnerie à une prochaine échéance. Les congressistes de Nantes l'annoncent. C'est là que nous attendons M. Briand, nous réservant de juger de la sincérité de ses promesses, à son langage et à son attitude devant ces projets sectaires.

En attendant nous nous permettrons de donner un conseil à nos écrivains et à nos hommes d'Etat catholiques dont nous comprenons d'ailleurs les défiances, c'est d'être assez prévoyants dans leur réserve et assez prudents dans leur opposition, pour ne pas favoriser, par la chute hâtive de M. Briand, le retour au pouvoir de M. Combes ou de ses partisans, dont les menaces, elles, sont très sincères, et qui ne tarderaient pas à les réaliser en achevant la ruine de l'Eglise de France.

La comparaison entre ces trois morceaux a paru à l'organe romain assez éloquente par elle-même pour dispenser de toute glose. Il se borne à les juxtaposer sous ce titre suggestif : « *Qui trompe-t-on ici?* » C'est sans doute une formule adoucie pour dire : où sont ici les trompeurs? Qui trompe, qui se trompe, et qui est trompé? Ce n'est assurément pas le ministre ni la *Lanterne* qu'on pourrait qualifier de trompeurs; et les dupes sont évidemment ceux qu'on trompe, mais surtout ceux qui sont à la fois trompeurs et trompés.

II. — « Cyr » et le « *Libéral de Fourmies* »

Le filet qu'on va lire, extrait du *Libéral de Fourmies*, vise un article de la *Croix du Nord*, filiale de celle de Paris, dû à la plume d'un des principaux rédacteurs de celle-ci, qui signe du nom de « Cyr », le même dont notre numéro précédent a mentionné le rapport au congrès de la Bonne Presse.

Le directeur du *Libéral* écrivait le 1er août sous ce titre : « *La « Croix » espère en Briand* » :

Ce titre est déconcertant et.. sublime, n'est-il pas vrai, et pourtant je n'invente rien; écoutez-moi ce que dit la *Croix* sous la signature de Cyr :

« *Aussi avons-nous la conviction qu'il faudra beaucoup d'efforts aux survivants du radicalisme et à toutes leurs* lanternes *pour décider M. Briand à marcher de l'avant dans la guerre à la religion sur le terrain scolaire qu'il a indiqué dans sa déclaration.* »

On aura beau dire : « Mais laissez-donc en paix, cet excellent journal catholique, puisque vous êtes aussi catholique! » Je demande à tous les hommes de bonne foi et qui ne se paient pas de mots :

Est-on bien qualifié, à la *Croix*, pour dire aux catholiques qu'ils peuvent dormir tranquilles parce que Briand ne marchera pas dans la guerre à la religion, ou ne marchera que contraint... c'est-à-dire pour ne pas aboutir?

La *Croix* ignorerait-elle qu'il y a une loi de séparation? Ignorerait-elle

donc qui est l'artisan de cette tentative d'étranglement? C'est probable, car nous la voyons à nouveau se laisser prendre à goûter le lard de la souricière.

Il est profondément triste de constater que c'est en de pareils termes qu'on prêche la croisade contre l'oppresseur maçon quand on est la *Croix*. Naïveté, républicanisme et libéralisme!

Voyez encore la confiance que Cyr veut inculquer à ses lecteurs :

« *Toutes ces perspectives n'ont rien qui doive* troubler *ni surtout illusionner les catholiques.*

A l'heure qu'il est, ce n'est pas à Paris, au Palais-Bourbon, dans l'atmosphère empoisonnée du parlementarisme qu'ils doivent chercher les germes d'espérances. Ces germes se multiplient, grandissent et s'épanouissent là-bas, à Bordeaux, au sein des assemblées de la Semaine sociale.

C'est là que s'élabore la doctrine, que se forgent les armes et que se trempent les énergies qui doivent nous sauver. C'est de là que partira l'action féconde qui doit restaurer notre vie nationale, non par les intrigues et les misérables calculs de la politique, mais par le rayonnement divin de la vérité, de la justice et de la charité évangéliques. »

Si les catholiques ne doivent pas se troubler, ils ne doivent pas non plus attendre le salut de la *Semaine sociale* de Bordeaux.

Cette *Semaine sociale*, pas plus que ses précédentes, ne sauvera rien. La semaine sociale de 1901, s'il y en eut une, n'a pas empêché l'étranglement des congrégations, celle de 1905 n'a pas retardé d'un instant la mise hors la loi de l'Eglise.

Certes nous avons foi dans la Providence, « dans le rayonnement divin de la vérité, de la justice et de la charité évangélique », mais il est un proverbe que Cyr oublie vraiment trop : « Aide-toi, le ciel t'aidera! »

Nous le lui rappelons simplement...

P. D.

Je ne sais si les discussions de presse en province comportent moins de sérieux et de tenue qu'à Paris. Il semble bien que Cyr, rédacteur de la *Croix du Nord*, se donne une plus grande désinvolture que Cyr, rédacteur de celle de Paris, si l'on en juge par les lignes suivantes publiées peu de jours après dans le premier de ces journaux, sous rubrique : « *à un inconnu* » :

Un ami veut bien m'envoyer une coupure d'un journal que je n'ai jamais vu, où un Monsieur que je ne connais pas et qui signe P. D. m'apprend qu'il a eu « une polémique avec Cyr dans *(sic) La Croix* », et qu'il lui a fait « une réponse catégorique », à la suite de quoi Cyr « est resté sur la réserve ».

De polémique je n'ai nulle souvenance et de « réponse catégorique » je n'ai pas eu connaissance.

Je sais seulement qu'il y a un certain temps, sur le vu d'une découpure semblable, où *La Croix* était fort niaisement prise à partie, j'eus la candeur de faire ici une courte réplique qu'on m'a reprochée en disant que ni le Monsieur ni le journal n'en valaient la peine et que leur répondre était leur donner une importance qu'ils n'ont pas.

C'est tout, et c'est ce que P. D. appelle fièrement, dans sa langue étrange, « avoir une polémique dans *La Croix* ».

Cela suffit pour me prouver qu'on avait raison de me conseiller l'abstention.

Une autre preuve c'est que ce Monsieur se sert, pour reprocher à *La Croix* d'être un organe « plutôt libéral », d'un journal qui s'appelle « Le Libéral », et, pour appuyer son orthodoxie, invoque l'autorité suspecte d'un écrivain qui eut récemment un de ses ouvrages mis à l'*Index*.

Après cela, nous pouvons sans inconvénient rentrer « dans la réserve » et y rester.

Hein? Est-il asséné avec aisance et à propos, ce coup de l'index! Et cet impertinent petit P. D., oserait-il s'adresser encore à un monsieur qui écrit tous les jours dans la *Croix* de Paris? Il est donc bien clair que la sagesse des nations avait parlé par la bouche de Cyr. Aussi comme l'événement lui a donné raison!

III. — UN AVIS DE LA *Correspondance de Rome*.

A rapprocher du trait précédent.

Sous le titre : *Dupes et complices*, la *Correspondance de Rome*, relevant une fois de plus le dangereux optimisme des catholiques qui s'obstinent à plaider en faveur du libéralisme de M. Briand, admoneste sévèrement un rédacteur de la *Croix* de Paris.

C'est à propos d'un compte rendu paru dans ce journal, le 29 octobre, *sur l'entrevue de M. Dubief, représentant* le groupe radical socialiste, avec le président du Conseil, à propos de son discours de Périgueux.

Ce rédacteur a cru bien faire de rappeler « pour la troisième fois » les paroles de M. Briand promettant la détente; il présente sa réponse à M. Dubief comme « amplifiée » par celui-ci, et donne à croire que la promesse d'ajourner la réforme électorale, plutôt que celle de défendre l'école laïque, aurait été le moyen employé par M. Briand pour apaiser les radicaux socialistes.

La *Correspondance de Rome*, relevant ces traits, s'exprime ainsi :

Le discours de Périgueux ne pouvait tromper personne, en dehors de ceux qui voulaient être dupes.

C'est pour cela qu'on est douloureusement frappé par l'attitude de certains collaborateurs de journaux catholiques, tels que M. A. Janne, qui semble s'être donné le rôle d'abuser les lecteurs d'un grand journal catholique de Paris sur le prétendu libéralisme de M. Briand et sur ses soi-disant excellentes intentions. Conversation, interviews, jugements personnels, il n'est pas de « ficelles » que le rédacteur en question n'ait employées pour insinuer dans l'esprit de ses lecteurs une sympathie vraiment déplacée pour l'homme de la Séparation.

Et bien! de tels jeux ne peuvent continuer impunément. Si M. Briand, non content de ses Narfon de la presse libérale, se ménage des amis dans les journaux catholiques, il faudra bien mettre les points sur les *i*, et tant pis pour les responsables.

Le salut de l'Eglise de France vaut bien cela et le reste.

M. Janne vient d'écrire à l'*Univers* une lettre de justification de son attitude où se lit cette phrase étonnante : « Je n'ai fait d'ailleurs que tenir le même langage que les journaux libéraux les plus honorablement connus, les plus appréciés dans le monde catholique. » La

Croix n'est-elle donc rien de plus et rien de mieux qu'un journal libéral? Et le mal n'est-il pas précisément que ce journal catholique par excellence parle comme les organes libéraux?

Plusieurs membres de la presse expriment hautement leur surprise de voir M. Janne *mis en disgrâce et congédié pour ce fait* par des directeurs d'autant plus responsables qu'ils avaient contrôlé ses informations.

IV. — LE BULLETIN DE LA SEMAINE

Au premier rang des endormeurs sera toujours le *Bulletin de la Semaine*.

Exposant en tête de son numéro du 3 novembre *La question de l'Ecole*, il se demande avec une anxiété très naturelle, si c'est la guerre qui va sortir du conflit entre la déclaration de l'épiscopat et les dernières *déclarations et instructions des ministres*.

En fort bons termes, à une réserve près, il montre qu'on ne peut reprocher aux évêques de chercher à soulever cette guerre. Il a seulement le tort de restreindre la portée de leur acte dans le sens prêté à Monseigneur l'évêque de Vannes : « Nul ne peut, de bonne foi, soutenir... qu'ils ne sont pas dans leur *droit*.. lorsqu'ils invoquent les garanties légales de la liberté des consciences religieuses. »

Mais la guerre viendra-t-elle du gouvernement et de son chef actuel? Le *Bulletin de la Semaine* ne voudrait pas le croire davantage. Et voici avec quel art parfait il verse de droite et de gauche son infusion de pavot :

Ce ne sont donc pas nos évêques qui veulent la guerre. Serait-ce le gouvernement?

Qu'on cherche à l'y entraîner, ce n'est pas douteux. Mais, en dépit de certaines paroles prononcées en son nom, et des commentaires belliqueux qu'elles ont suscités, *il ne nous semble pas vraisemblable qu'il en veuille, de gaîté de cœur, ouvrir l'éventualité redoutable*.

Nous n'avons jamais, pour notre part, entendu le discours de Périgueux autrement que comme l'indice que l'oreille du Président du conseil, si elle restait ouverte à la voix de son parti, ne serait pas fermée à celle du pays. C'est elle qu'il entendait quand il parlait de « détente » et d' « apaisement ». Et s'il continue de l'écouter, elle ne lui apporte pas un vœu différent. Le discours qu'il a prononcé à l'inauguration de l'hôtel de la Ligue de l'enseignement indique-t-il qu'il cède à d'autres suggestions? Il se peut; mais aussi, *la dextérité bien connue de M. Briand et son sens subtil de l'adaptation autorisent à ne pas s'étonner outre mesure des quelques formules un peu appuyées par lesquelles il a tenu à assurer un auditoire spécial de la sollicitude du gouvernement à l'égard des maîtres de l'école publique.* Nous ne voyons pas en tout cas qu'il faille nécessairement leur accorder plus d'importance qu'au conseil discret qu'il a donné aux instituteurs de n'en pas compromettre le bon renom et la sécurité. *Sous la réserve habile de son langage, il est permis de voir le désaveu de propagandes scolaires qui motivent de la part des évêques et de tous les bons citoyens une juste réprobation.*

Mais toute la question est là. Si le président du conseil en reconnaît le bien-fondé, s'il reconnaît que l'enseignement a pu être « donné contre quel-

qu'un », qu'il a « un caractère polémique », que « les passions violentes qui roulent dans la rue entrent à l'école », et si désormais il tient la main à ce qu'il n'en soit plus ainsi, *il n'y a plus de crise, il n'y a plus même de question.*

Ce ne sont pas les évêques qui contesteront que « les instituteurs ne doivent recevoir d'ordre que de leurs chefs hiérarchiques » si ceux-ci font leur devoir. Sinon!..

« Quelques formules un peu *appuyées* » : ah! qu'en termes galants!..

AU III[e] CONGRÈS DIOCÉSAIN DE VANNES

On lit dans le *Bulletin de la Semaine* (3 novembre, p. 521) :

A la clôture du 3e Congrès diocésain du diocèse de Vannes, Mgr Gouraud a fait la déclaration suivante :

« La lettre des Evêques a été écrite sans aucune arrière-pensée politique; elle est sortie librement de l'intelligence et du cœur des chefs de l'Eglise de France. C'est uniquement une preuve manifeste du dévouement des évêques pour la famille française. On a voulu y voir un manifeste contre les instituteurs publics. C'est faux; nous savons que la majorité d'entre eux est digne de notre reconnaissance et de notre admiration. Mais il ne faut pas que les autres, les brebis galeuses égarées parmi eux, puissent avoir la prétention de régenter la conscience des chefs de famille en renouvelant pratiquement une formule célèbre : « L'Etat, c'est nous, et vous devez plier sous notre joug ». La liste des livres classiques, arrêtée dans chaque département par l'autorité compétente, est longue, et beaucoup d'entre ces livres sont inoffensifs. En signalant ceux qui sont positivement contraires à notre doctrine, nous n'avons fait que rappeler aux pères de famille le premier de leurs devoirs, et nous n'avons commis d'injustice envers personne, pas même envers les lois de notre pays, puisque nous nous sommes bornés à réclamer pour les chrétiens le bénéfice de ces lois elles-mêmes. »

Il semble difficile de considérer cette relation comme authentique. Elle reflète vraisemblablement les tendances de l'informateur. Tout au moins doit-elle être inexacte. Mgr l'évêque de Vannes avait peut-être quelque raison de rendre justice aux instituteurs de son diocèse. Mais s'il avait dit en général, comme on le lui prête, que « la majorité des instituteurs est digne de notre reconnaissance et de notre admiration », comment se concilierait cet hommage, avec la réalité d'une situation bien connue, tout d'abord, et aussi avec l'opportunité de la déclaration signée unanimement par tous les évêques, avec ses affirmations où on lit, par exemple : « A l'heure actuelle, personne ne peut le nier, un grand nombre d'écoles ont perdu le caractère de neutralité »? Il ne peut donc pas avoir réduit le nombre des mauvais instituteurs à quelques brebis galeuses.

De même, s'il est vrai que les évêques aient réclamé pour les chrétiens, le bénéfice des lois de neutralité, il serait par trop inexact de dire qu'ils se sont bornés là. Ils n'ont assurément pas entendu faire une déclaration purement platonique, en condamnant en ces termes la loi de neutralité elle-même : « *Il* y a environ trente ans que, par une déplorable erreur ou par un dessein perfide, fut introduit

dans nos lois scolaires, le principe de la neutralité religieuse : principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences », et en rappelant que l'Eglise a toujours condamné la neutralité de l'Ecole. La déclaration de l'épiscopat s'élève sans doute contre l'inobservation de la loi de l'Etat, mais elle se fonde premièrement et principalement sur celle de la loi de Dieu; et l'on ne saurait dire que la pratique même loyale, de la loi de neutralité, donnerait satisfaction à leurs exigences.

Quant à se défendre d'avoir agi dans une intention politique, ce serait de leur part un souci bien superflu et une précaution plutôt nuisible. Superflu aux yeux de tous les gens honnêtes, superflu aussi à l'égard des autres, parce qu'ils n'ont pas davantage besoin d'en être convaincus; et nuisible parce qu'une protestation aussi inutile ferait plutôt naître le soupçon, s'il était possible.

FERRER ET LE « SILLON »

On devait s'y attendre, car il eût manqué quelque chose au concert maçonnique et révolutionnaire qui s'est élevé de tous les bas-fonds de l'Europe, si le *Sillon* n'était accouru pour y faire sa petite partie. Le commencement se joue avec une sourdine, mais, peu après, il prend l'accord résolûment. Le *Jaune* en fait cette critique :

Nous ne nous occuperions pas aujourd'hui du *Sillon*, dont l'Etoile pâlissante brille à peu près autant que la lanterne qu'oublie d'éclairer le Singe de La Fontaine, si ce n'était pour bien montrer aux catholiques fourvoyés dans cette pétaudière, toute la duplicité de gens qui prétendent « élever à son maximum la conscience et la responsabilité de chacun. »

Voyons donc les moyens qu'ils emploient pour cela.

On a vu comment, dans l'affaire Thalamas, les sillonnistes ont « élevé leur conscience » en fraternisant avec les étudiants juifs et thalamistes contre Jeanne d'Arc. Il est donc dans la logique que le *Sillon* soit aujourd'hui Ferreriste contre l'ordre et la religion catholique. Le contraire nous eût étonné. Mais comme une attitude nette et tranchante sur la question Ferrer, pouvait desservir le divin Marc auprès d'une partie de sa clientèle qui porte le socialisme dans son cœur, *le cinquième évangéliste* Sangnier s'exprime au conditionnel, cette manière insidieuse lui allant mieux qu'une déclaration franche et catégorique. Lisez plutôt :

« *Si Francisco Ferrer n'a pris aucune part à l'organisation des massacres de Barcelone, s'il est innocent des meurtres accomplis et si, pour se débarrasser d'un propagandiste gênant, le gouvernement espagnol l'a traîtreusement impliqué dans l'affaire de la Révolution catalane, cette lâche et sanguinaire hypocrisie est une honte que, bien au delà des frontières de l'Espagne, toute conscience honnête a le devoir de flétrir.* »

Cela, c'est pour les Ferreristes. La suite de l'article est faite pour excuser la répression espagnole en mettant en balance de l'exécution de Ferrer les atrocités commises par les révolutionnaires catalans. Cela, c'est pour les modérés qui ne gémissent pas sur le sort du *doux philosophe* qu'était Ferrer.

Cette double attitude constitue ce qu'on appelle la *franchise sillonniste.*

Mais voici où le masque tombe et où la tartuferie de ces gens éclate sans ambages. L'article, cette fois, est d'un comparse, d'un nom à consonance étrangère, comme il en existe d'ailleurs pas mal parmi la rédaction de l'*Eveil démocratique*. C'est intitulé : « Jugement insuffisant ».

Je cite :

« *Francisco Ferrer a été fusillé mercredi dernier dans les fossés de Monjuich.*

» *La presse européenne s'est, en général montrée favorable au condamné. En France, si l'on excepte les diatribes honteuses de la* Libre Parole *et de l'*Autorité, *ceux qui ont essayé d'excuser l'exécution de Ferrer n'ont trouvé qu'une chose à dire, qu'elle était légale.*

» *Or, Ferrer a été condamné par un conseil de guerre qui ne l'a même pas, à proprement parler, interrogé, qui n'a pas entendu contradictoirement les témoins, qui a dirigé tout le procès au gré des accusateurs. Contre une telle parodie de justice, notre devoir est de protester très haut.*

» *Le conseil de guerre et le gouvernement espagnols n'ont apporté aucune preuve de la participation de Ferrer à l'émeute de Barcelone. Est-il téméraire de croire que s'ils en avaient eu, ils auraient été bien aise de les étaler publiquement ?*

» *Nous saurons un jour, j'espère, la vérité sur tous les points qui demeurent encore obscurs dans cette affaire. En attendant, qu'il nous soit permis de regretter que le gouvernement espagnol n'ait pas eu assez de sens politique pour comprendre quelle réprobation sa conduite devait soulever.* »

Tout en insultant l'Espagne par ses insinuations malveillantes, le rédacteur sillonniste éprouve le besoin de mentir en affirmant que Ferrer n'a pas été interrogé, que le procès a été dirigé au gré des accusateurs, etc. On sait fort bien, à l'heure actuelle, par les documents que nous avons publiés dans notre édition de *La Détente*, que l'Espagne a instruit le procès Ferrer avec un scrupuleux souci de la légalité et en respectant les formes imposées par la loi espagnole. Seul, le *Sillon* ignore cela.

Quant aux preuves de la participation de Ferrer à l'émeute, preuves que le *Sillon* déclare inexistantes, il suffit de lire le texte et les pièces du procès pour constater qu'elles abondent. Or, ces pièces sont soumises aux Cortès, c'est donc qu'elles sont authentiques.

Mais la mauvaise foi du *Sillon* est évidente, quand on voit ce rédacteur insulter la justice espagnole pour terminer ensuite son article par ces mots : « Nous saurons un jour, je l'espère, la vérité sur tous les points qui demeurent encore obscurs dans cette affaire ». Ainsi il convient que l'*affaire est obscure*, qu'il n'en *connaît pas la vérité* et, malgré cette ignorance, il n'en déverse pas moins ses anathèmes contre des juges et un pays qui ont fait leur devoir! Les scrupules n'étouffent pas le *Sillon*, on le savait déjà, cette nouvelle preuve n'est pas inutile.

Depuis longtemps déjà le « Sillon » a cessé d'intéresser les gens raisonnables, ses adhérents s'en détachent progressivement; mais, ne trouvant pas sa chute assez vertigineuse, il éprouve, tel le pélican, le besoin de se donner lui-même le coup de grâce. Encore une affaire Thalamas et une affaire Ferrer et les égarés qui sont au *Sillon* verront clair dans le véritable jeu de ces hypocrites démagogues. Quand cette secte aura enfin disparu, nous dirons de tout cœur : *Deo gratias*.

Il faut ajouter qu'un des principaux rédacteurs du *Sillon*, M. Léonard Constant, professeur de l'Université, est un des signataires de l'odieuse protestation émanant de quelques membres de ce corps, et qu'il a

écrit un long article dans l' *Eveil démocratique* pour justifier cette audacieuse et coupable inconvenance.

LE POLYBIBLION ET L'ACTION FRANÇAISE

En tout temps, mais plus encore à l'heure actuelle, quiconque tient la plume, à quelque titre que ce soit, pour le service de la cause catholique, doit avoir un scrupuleux souci de la vérité des jugements, de la justesse des pensées et de leur expression, car l'esprit public est empoisonné par une atmosphère d'équivoques, d'ambiguïtés et d'imprécisions dans laquelle toutes les idées se décomposent.

Voici, extrait du *Polybiblion* (n° de septembre 1909) un compte rendu du livre de M. l'abbé Lugan : *L'action française et l'idée chrétienne*, sous la signature D. V. Le signataire de cette analyse n'atteint pas à la hauteur de M. l'abbé Pisani qui, dans la même revue, prenant le Pirée pour un homme, c'est-à-dire un auteur pour un autre, éreintait celui-ci en croyant parler de celui-là, malgré la divergence absolue de leurs ouvrages. Mais sa critique ne sert qu'à épaissir les nuées. Il écrit :

Ce volume est une attaque à fond contre l'Action française. M. Lugan, citant de nombreux passages des membres les plus en vue de cette ligue, montre que, bien qu'ils se disent catholiques pour la plupart, leurs idées sont celles de Comte et des positivistes. Ils séparent l'Eglise de Jésus-Christ, son fondateur, qui n'aurait pas conçu l'Eglise telle qu'elle est aujourd'hui, mais celle-ci aurait amélioré sa doctrine et l'aurait rendue particulièrement adaptée au tempérament français. C'est pourquoi ils soutiennent que la France doit rester catholique et monarchique, ces deux institutions étant les conditions indispensables de son existence comme France. Ils entendent arriver à ce but par tous les moyens, même violents et illégaux, le succès justifiant tout et le droit n'étant au fond que la force qui réussit.

Nous n'appartenons pas à l'Action française et nous n'avons aucune envie d'y entrer. Toutefois, nous pensons qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance à des incartades de journalistes qui n'ont aucune compétence religieuse ou même philosophique; nous connaissons des membres de l'Action qui sont, eux, vraiment catholiques, et nous croyons qu'ils sont le grand nombre. Dans leur ardeur pour l'idée monarchique, ils ont pu accepter le concours de gens qui ne sont pas catholiques ou ne le sont que superficiellement, mais alors ils devraient empêcher le journal qui représente leur ligue de traiter les matières de morale et de religion. C'est la recommandation expresse de Pie X aussi bien que de Léon XIII : ne point mêler la question religieuse à la question de forme du gouvernement. On voit combien elle est sage.

Il y a dans ces lignes un jugement de fait et le rappel à une direction morale.

Le jugement de fait impute aux membres catholiques de l'*Action française* les erreurs du positivisme et l'immoralité d'une doctrine selon laquelle le succès justifie tout et le droit n'est au fond que la force qui réunit.

J'ai beau relire les premières lignes, il m'est impossible de n'y pas voir cette calomnie, à moins que l'auteur n'ait exprimé autre chose

que ce qu'il voulait dire; car, ceux qui se disent catholiques, à l'*Action française*, ce ne sont pas les positivistes, auxquels on reprocherait plutôt un scrupule de loyauté dans leur constant souci de marquer qu'ils ne partagent pas la foi des autres. L'auteur dit bien, plus bas, qu'il connaît des membres de la ligue qui sont vraiment catholiques et constituent le plus grand nombre; mais cela ne les empêchait pas tout à l'heure de séparer l'Eglise de Jésus-Christ « bien qu'ils se disent catholiques pour la plupart ». Un écrivain sérieux devrait-il laisser à l'opinion déjà prévenue, circonvenue, le soin de débrouiller de tels rébus, au risque de l'égarer de plus en plus?

Le rappel à une direction morale, contenu dans les dernières lignes, est encore plus déconcertant. J'y vois deux points, curieux à l'envi l'un de l'autre.

D'abord, il ne serait pas permis à des catholiques qui acceptent le concours d'incroyants de traiter les matières religieuses et morales dans l'organe de leur ligue. Ce n'est évidemment pas le fait de constituer une ligue, mais celui de la collaboration, que cette direction viserait. Elle mènerait loin. On pourrait, en effet, engager D. V. à faire la tournée des bureaux de l'*Eclair*, de l'*Echo de Paris*, des *Débats*, et de quelques autres journaux plus religieux, mais dont certains rédacteurs n'ont qu'un catholicisme très superficiel, ou, pour ne parler que ligues, du *Sillon* tout d'abord, afin de leur intimer de n'avoir plus à élever la voix en faveur de la religion, ni même de la morale.

C'est, paraît-il, Léon XIII et Pie X qui le veulent ainsi. Ils veulent bien autre chose, car ce premier point n'est qu'un pas vers le second : « ne pas mêler la question religieuse à la question de forme de gouvernement ». Ici encore l'auteur pense une chose et en exprime une autre. Ce n'est pas le charger, mais l'excuser, que de le dire, car si ce qu'il pense est faux, ce qu'il exprime est encore plus absurde. L'interprétation bénigne et naturelle est, je crois, qu'un journal d'opposition à la *fooorme* du gouvernement, n'a pas la permission de défendre l'Eglise, de parler religion et morale. Mais, à prendre la chose comme elle est dite, l'*Action Libérale*, la *Jeunesse Catholique*, tout le parti catholique constitutionnel démocrate, et, qui plus est, la *Croix* même et l'*Univers*, se trouveraient frappés du même interdit que l'*Action française*, puisqu'ils ne mêlent pas moins la question religieuse à la question de la forme du gouvernement, en la faisant intervenir chaque jour pour la vénérer et l'encenser, comme les autres pour en montrer le vice originel, et qu'ils affirment la nécessité de concilier la défense de la religion avec le culte de la démocratie et de la République.

Dira-t-on que ce n'est pas exactement la pensée de l'auteur? Dans le second cas, peut-être, mais dans le premier? Et comment ce qui vaut dans l'un devrait-il être nié dans l'autre?

« On voit combien est sage » la direction de l'Eglise qui n'a rien de commun avec ces absurdités et les écarte absolument, loin de leur accorder une « recommandation expresse. »

Mais quel mal on entretient en les lui prêtant, et comment l'esprit

catholique français recouvrera-t-il jamais sa rectitude et sa clarté, si nos meilleures revues continuent à le saturer de semblables miasmes ?

LE CAS DE L'ABBÉ MUGNIER

M. l'abbé Mugnier, premier vicaire de Sainte-Clotilde, est mis, depuis quelques jours, en congé illimité. Nos lecteurs connaissent les incidents qui ont motivé cette mesure. En l'annonçant, la *Croix* ajoute : « Le clergé prendra de ce fait pour se prémunir contre les témérités doctrinales et les attitudes imprudentes. »

LA DISPARITION DES MAISONS SOCIALES

L'institution des Maisons sociales procédait d'une pensée éminemment chrétienne, et les admirables dévouements qu'elle avait suscités auraient dû faire espérer les plus heureux résultats. Elle vient de disparaître. Quel est donc le mauvais génie qui, après avoir vicié et compromis ces œuvres, en a tellement lié le sort à sa cause personnelle que leur existence dût lui être sacrifiée ?

Car telle est la raison facile à deviner qui a déterminé cette suppression. C'est une nouvelle forme de désistement, destinée à empêcher la lumière de se produire au grand jour de la discussion. On se souvient du stratagème judiciaire auquel Mlle Bassot recourut, en désespoir de cause, pour sauver Mme Le Fer de la Motte, en prévenant par l'abandon de sa plainte la production de témoignages accablants (1). Aujourd'hui, à l'heure où le juge d'instruction, retenu jusque-là dit-on, par le soin d'autres enquêtes plus importantes, examine la plainte déposée par le général Bassot contre le conseil d'administration des Maisons sociales, un nouveau coup de théâtre se produit, et l'on apprend inopinément la fermeture des Maisons sociales.

Comme pour nous éviter de deviner les motifs de ce coup d'éclat, les journaux qui l'annoncent au public ajoutent que, d'après certains renseignements, il paraît fort probable qu'à la suite de cette dissolution, l'instruction sera prochainement close par un non-lieu.

On aurait donc trouvé moyen de replacer l'éteignoir sur le flambeau.

On a seulement oublié de le faire avec la discrétion convenable. Il sera dit que, jusqu'au bout, les poses théâtrales, bluffeuses, l'art trop visible de provoquer en se dérobant, et d'étaler son innocence en ne laissant pas ouvrir la bouche à ceux qui n'en sont point convaincus, auront gâté toute cette défense.

L'*Echo de Paris* du 21 octobre se chargeait de donner cette information affectant, jusqu'à en être choquante, une allure sensationnelle :

Une nouvelle inattendue se répandait, hier, à la fin de l'après-midi, dans plusieurs quartiers ouvriers de Paris. Comme chaque jour, un millier d'en-

1. Voir nos numéros des 1er et 15 avril, 1er mai 1909.

fants, au sortir de l'école, se présentaient à la porte des cinq *Maisons sociales de Paris*, où ils avaient coutume de venir faire leurs devoirs et où ils étaient gardés jusqu'à l'heure à laquelle leurs parents rentraient du travail.

Ils apprenaient, hier, en entrant, que les *Maisons sociales* n'existaient plus. Le comité, réuni en assemblée générale, venait de les dissoudre. La notification de la décision du comité était déjà faite au préfet de police, et les malheureux petits s'en allèrent tout en larmes.

Pauvres petits! Mais pourquoi la Maison sociale a-t-elle frappé ce coup de théâtre sans les ménager, au lieu de prévenir doucement leurs familles?

Le même journal ajoute l'extrait suivant du procès-verbal de la séance du 19 octobre du Comité « *tel qu'il a été notifié à la préfecture de police et aux enfants des garderies* » :

Le comité, après avoir pris connaissance de la situation actuelle de l'association,

Considérant l'incessante opposition faite à la Maison sociale,

Déclare se refuser à laisser plus longtemps dénaturer son action.

En conséquence, le comité prononce la dissolution de l'association et la fermeture des Maisons sociales;

Rejette la responsabilité de l'effondrement de cette œuvre essentiellement populaire sur ses calomniateurs,

Et exprime à la classe ouvrière des cinq quartiers de Paris où étaient établies les Maisons sociales sa douleur d'abandonner les garderies d'enfants et de la priver de ces centres de réunion et de travail.

Avant de se séparer, les membres du comité, à l'unanimité, renouvellent à Mme Le Fer de la Motte, leur secrétaire générale, l'expression de leur profonde estime et de leur indignation contre les inqualifiables calomnies dont elle a été l'objet.

Ils remercient les résidentes et auxiliaires de l'admirable dévouement dont elles ont fait preuve depuis la fondation de la Maison sociale.

La présidente : Baronne A. PIERARD;
les vice-présidentes : H. ROGER-JOURDAIN, M. BERTRAND;
et les membres du comité.

Voilà qui est un peu bien inattendu et singulier. Personne ne parlait plus des Maisons sociales depuis plusieurs mois. Ce n'est certes pas une critique comme celle que nous avons faite de son genre non-confessionnel, ou d'autres semblables, qui expliqueraient ce suicide d'une œuvre en pleine prospérité. Si, précédemment, elle a été l'objet d'attaques plus graves et non moins justifiées, celles-ci n'ont eu que très peu de prise sur la masse des esprits, car la Maison sociale avait su recruter beaucoup plus d'avocats qu'elle ne comptait d'adversaires dans la presse et le monde catholique, et elle avait de puissants auxiliaires ecclésiastiques. L'incessante opposition dont elle se plaint n'est donc évidemment qu'un prétexte. Personne ne s'y méprendra. On ne ferait que sourire de l'effort tenté pour rejeter sur les prétendus « calomniateurs » la responsabilité de cet effondrement, si l'on n'y reconnaissait trop clairement une manœuvre aussi inconvenante que peu loyale.

Une directrice interviewée par le *Peuple français* a répondu que cette mesure avait été prise pour déjouer les poursuites du ministère public pour reconstitution de société religieuse.

Alors, le reste n'est donc qu'un bluff?

Le Comité de la Maison sociale, oubliant sa mission évangélisatrice, n'a pas craint de scandaliser les petits et les humbles en jetant parmi eux l'écho de ces tristes polémiques et en leur faisant croire que l'animosité et les attaques d'une partie des catholiques avaient ruiné leur abri.

Il a préféré se solidariser jusqu'au bout avec Mme Le Fer de la Motte, le mauvais génie de cette œuvre. Mais les mesures sont-elles si bien calculées pour empêcher la lumière de se produire plus complète, qu'il ne doive pas regretter bientôt d'avoir en pure perte détruit la Maison sociale de ses propres mains, plutôt que de se séparer d'une directrice aussi compromettante? Souhaitons-le pour le Comité et pour ceux qui ont conseillé ou qui approuvent le calcul que cette détermination radicale ne parvient pas à dissimuler.

AVIS IMPORTANT

Pour répondre au désir qui nous est exprimé de toutes parts, il a été fait un tirage supplémentaire du numéro du 1er novembre contenant « Les Directions pontificales de S. S. Pie X ». *Afin d'en faciliter à nos amis la propagande, ce numéro leur sera cédé par exception au prix de vingt-cinq centimes, pris par six exemplaires au moins.*

Le Gérant G. Stoffel

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6.762.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE (1)

ABBÉS SOCIAUX. — SEMAINES SOCIALES

Il faut avoir le courage de dire qu'il y a quelque chose de très factice et de très fallacieux aussi dans le mouvement d'action sociale, tel qu'il s'est dessiné parmi les catholiques de France depuis quinze ans environ. Ce n'est d'ailleurs méconnaître ni son extrême opportunité, ni certains résultats heureux, ni la générosité de son élan.

Ce mouvement est gâté par un fond de démocratisme et de libéralisme qui fait obstacle à l' « esprit vraiment catholique » dont il devrait être animé, ainsi que S. S. Pie X l'a rappelé avec instance. Cela se traduit tout d'abord par l'importance exagérée, parce qu'exclusive, qu'on lui attribue, et par une sorte de divorce, prononcé d'ailleurs avec plus d'affectation que de sincérité, entre l'action politique et l'action sociale. Cette loi posée avec éclat par l'école ultra-libérale et moderniste de Lyon, dont *Demain* était l'organe, a été acceptée par la majorité des catholiques qui se sont jetés avec le plus de zèle dans le nouveau courant. Partisans déclarés, et souvent acharnés, du loyalisme constitutionnel, ils sentaient bien qu'une politique vraiment catholique ne pourrait être qu'une politique d'opposition, difficilement conciliable avec la protestation quotidienne de ce loyalisme, car elle aurait exigé une franche résistance en faveur des droits de Dieu sur la société et des libertés de l'Eglise. Alors, afin d'échapper à ce devoir d'opposition, on s'est mis à préconiser exclusivement l'action sociale et religieuse, en se désintéressant de l'action politique. C'était une illusion profonde. L'action sociale ne peut donner de résultats durables, que si elle est appuyée par une forte action politique. La prétention de renouveler la société par la seule vertu de l'Évangile est l'erreur du libéralisme. Nos adversaires se chargeront de nous en faire sentir les conséquences, car ils confisqueront ou détruiront toutes nos œuvres dès qu'elles leur porteront ombrage, ainsi qu'ils l'ont fait jusqu'ici.

D'autre part, comme pour démontrer par leur propre conduite que les faits sont rebelles à la chimère de ce bel indifférentisme politique, ces mêmes catholiques ont trop habituellement démenti leur principe en cherchant dans les œuvres sociales un moyen de propagande pour leurs billevesées démocratiques. Celles-ci, à leur tour, ne pouvaient

1. Voir les numéros des 15 juillet, 1er et 15 août, 1er et 15 septembre, 1er octobre 1909.

manquer de corrompre par leur immixtion la pureté des doctrines. « A *moins* de changer perpétuellement le sens des mots et de se duper soi-même, ne faut-il pas convenir que l'idée démocratique comporte une conception individualiste de la société, qu'elle ne tient pas compte de l'hérédité — (qui est un principe constitutif de la société) — et que, dans l'ordre social, elle tend à l'égalité de dignité entre les personnes? *Qui s'intitule* démocrate, et ne s'en tient pas à la démophilie, seule recommandée par Léon XIII et Pie X, admet en fait, malgré qu'il en ait, les principes du libéralisme et de l'individualisme de 1789 (1). »

LES ABBÉS SOCIAUX

Il appartiendrait au clergé de prévenir ces entraînements. Plus l'Eglise fait d'efforts pour empêcher l'action sociale de s'émanciper de sa tutelle nécessaire, plus il importerait que le prêtre se montrât capable de représenter dignement celle-ci. Que ne devra-t-on craindre, s'il est le premier à prendre une fausse orientation! Il est cependant vrai de dire que la poussée ecclésiastique, celle du jeune clergé surtout, a jusqu'ici contribué pour une grande part à engager l'action sociale catholique dans les voies tortueuses de la démocratie politique et de la démocratie sociale.

Une forte instruction philosophique et théologique lui serait indispensable pour le rôle qu'il est appelé à exercer et qu'il ambitionne. C'est ce dont nos *abbés sociaux* font le meilleur marché. Le temps des études ne comporte qu'une initiation discrète aux œuvres extérieures, mais eux ne songent qu'à se jeter dans l'action avant même d'avoir acquis la science nécessaire pour se diriger et diriger les autres. Une fois sortis du séminaire, combien de jeunes prêtres s'imaginent qu'ils vont renouveler leur paroisse, leur diocèse et le pays par les idées sociales, et relèguent au second plan de leurs préoccupations les études de leur profession et le ministère des âmes qui devraient y tenir le premier rang! A quoi cette agitation aboutit, on l'a déjà vu trop souvent. Il suffira de rappeler ces organisations de *séminaristes sociaux* reliant entre eux une cinquantaine de grands séminaires, par la circulation de feuilles clandestines, sous l'impulsion de deux jeunes ecclésiastiques, M. l'abbé Leleu et M. l'abbé Thellier de Poncheville.

Dans sa brochure sur *Les Périls de la foi et de la discipline*, Mgr Turinaz signalait dans ces nouveautés une violation flagrante du droit ecclésiastique sur la direction des séminaires, le mépris de l'autorité des évêques et des supérieurs qui les représentent; il relevait l'esprit de défiance et de déloyauté répandu chez les jeunes clercs, la division

1. *Les Etudes*, 20 juillet 1909. Article de M. Pedro Descoqs : *A travers l'Œuvre de M. Charles Maurras*, page 182.

semée entre eux et leurs directeurs, le trouble jeté dans ces asiles du recueillement, de la prière, de l'étude et de la charité, par les journaux qu'on y introduisait, par des discussions sur les questions les plus difficiles de la politique et de l'économie sociale. Ces journaux, c'étaient la *Justice sociale* de l'abbé Naudet, la *Vie catholique* de l'abbé Dabry, récemment tués par un Décret du Saint-Office, et le *Sillon*. Les Sulpiciens appelaient M. Fonsegrive à donner à leurs élèves une formation apologétique, politique et sociale, dont on connaît maintenant la valeur.

Ces abus criants ont été supprimés, dira-t-on, mais le mal subsiste dans les esprits et se propage encore. Ne voit-on pas aujourd'hui certains séminaires ou Instituts catholiques ouverts à des influences qui devraient en être complètement écartées, et nos séminaristes, nos jeunes prêtres, manifester librement leur enthousiasme pour le *Sillon*, ou se lancer dans les théories sociales les plus aventureuses?

M. J. de Narfon qui, dans son rôle de nouvelliste et de chroniqueur religieux, soutient avec une perfide habileté la campagne libérale et moderniste, ouvrit naguère une enquête auprès de l'épiscopat sur l'utilité d'initier les élèves des grands séminaires aux études sociales (août 1907). En lui répondant, Mgr Douais, évêque de Beauvais, a rappelé magistralement, non sans courage, les vrais principes de la formation sacerdotale, et montré le danger de certaines innovations. Le très distingué prélat observe d'abord que les intérêts matériels, moraux et religieux, étant intimement unis, l'Eglise ne saurait, en effet, se désintéresser de l'économie politique, des conditions de la richesse et des œuvres sociales. Il admet donc et reconnaît la nécessité de cette initiation. Mais voici les graves observations dont il l'accompagne :

Ne nous pressons pas de répondre, *encore moins de nous lier par des conceptions abstraites et des programmes hâtifs*. Le temps, plus que les hommes, accomplira l'œuvre nécessaire.. L'initiation sortira des faits et des choses. Déjà on peut s'apercevoir que, sans enseignement spécial des sciences sociales dans les grands séminaires, plusieurs prêtres y ont appliqué leur esprit et ont su s'imposer, une fois vicaires ou curés. Je pourrais en citer plus d'un de mon diocèse qui, loin de verser dans des travers trop faciles, a fait œuvre assez bonne.

Quelques principes généraux suffiraient donc. Car, en outre, le temps est court au grand séminaire, et il importe avant tout que les élèves y reçoivent de fortes doctrines philosophiques et théologiques. S'ils deviennent de bons philosophes et de bons théologiens, ils sauront plus tard se servir de l'analyse et de la synthèse, et dès lors conduire, conseiller, faire comprendre les questions économiques, en un mot intéresser leur monde aux œuvres sociales. Cette formation philosophique me paraît essentielle, car qui n'a pas le sentiment de l'universel est peu apte à organiser. Et il faut aujourd'hui que le prêtre ait l'esprit d'organisation.

Pour moi, ai-je besoin de déclarer que je suis tout disposé à favoriser l'initiation des clercs aux œuvres sociales? Déjà elle se fait pour une part

par l'étude de la morale, qui touche à tant de questions de l'ordre économique. Je suis plus disposé encore à favoriser, soutenir, organiser les œuvres sociales elles-mêmes. Si je réussis à recruter parmi mes curés des hommes d'œuvres sociales, l'initiation des jeunes ira de soi.

Mais, avant tout, je demande que nos élèves aient une formation intellectuelle forte, distinguée, établie sur la philosophie traditionnelle et la théologie qui, sans contredit, est la plus belle des sciences. Pour nous, le roc est là.

Autrement, toute science sociale restera en l'air, de même qu'est en l'air la morale dite laïque; parce qu'elle s'est affranchie du dogme, appui nécessaire, elle est insaisissable et court aussi folle que le vent. Les meilleurs esprits conviennent qu'un des maux de l'heure présente est le défaut de tous forts principes. Tout va à l'aventure. Ne nous demandez pas à nous, qui ne sommes quelque chose que par la foi et les principes, de tomber dans une telle faute, qui serait irréparable. Sans compter que les œuvres sociales ne seront jamais qu'un moyen et non une fin. *Il ne nous faut pas des abbés dits sociaux,* qui semblent ne voir et ne vouloir connaître que les questions sociales.

A l'heure actuelle, ces abbés, à l'esprit superficiel le plus souvent et même aventureux, sont peu goûtés : ils sont déjà passés comme un météore. L'opinion attend plus et mieux. Elle a raison.

Ce qui durera, c'est le prêtre qui, ayant tout l'esprit et la science de son état, sait qu'en s'adressant au chrétien c'est à l'homme du temps et de l'éternité qu'il parle. Il rendra les meilleurs services. Après tout, si je prends comme exemple les Syndicats agricoles organisés avec son concours, on ne lui demande que cela : des renseignements, des indications sûres, des services. Heureux sera-t-il s'il arrive à être la cheville ouvrière des œuvres sociales. Vite, il apprendra tout ce qu'il devra savoir. La pratique fera plus que la théorie, qui a malgré tout quelque chose de raide et de trop mathématique. L'application de quelques principes appris au grand séminaire suivra moyennant un peu de sagesse et de réflexion; les principes, à leur tour, relèveront la pratique. Le prêtre sera, là aussi, le sel de la terre, selon la parole évangélique.

Je me résume. Il me semble que les grands séminaires n'ont d'autre tâche que de donner les principes essentiels de la science sociale, simple chapitre d'une science plus vaste et autrement profonde. A cela doit se borner, me paraît-il, l'initiation de leurs élèves, dont avant tout ils ont l'obligation de faire de bons philosophes et de fermes théologiens, des hommes de doctrine, les docteurs des principes *qui sauvent.*

Si l'on veut se rendre compte des effets d'une formation sacerdotale incomplète et des pauvres résultats de l'activité fiévreuse déployée par tant de prêtres dans les œuvres extérieures, où ils se jettent avec une passion plus démocratique que religieuse et vraiment sociale, on n'a qu'à parcourir le livre de M. l'abbé Dabry : *Les Catholiques républicains* (1). A l'aide de l'index alphabétique, où leurs noms tiennent une si belle place, on pourra les suivre dans la presse, dans les congrès, dans leurs essais de tout genre. Rien ne sera plus propre à faire sentir l'extrême justesse et opportunité des avertissements donnés à

1. Chevalier et Rivière. Paris, 1905.

ce sujet par S. S. Pie X, dès son élévation au trône pontifical, dans sa première encyclique. Ce qu'il y dit de l'engouement pour les sciences ayant des rapports avec les études du prêtre s'applique bien mieux encore à celui du jeune clergé pour les questions économiques et sociales :

Ce n'est pas à dire que Nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science, et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité et à réfuter plus victorieusement les calomnies des ennemis de la foi. Nous ne pouvons néanmoins le dissimuler, et *Nous le déclarons même très ouvertement, Nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin.*

« C'est pour Notre cœur une grande tristesse et une continuelle douleur » de constater qu'on peut appliquer à nos jours cette plainte de Jérémie : « Les enfants ont demandé du pain et il n'y avait personne pour le leur rompre ». *Il n'en manque pas, en effet, dans le clergé, qui, cédant à des goûts personnels, dépensent leur activité en des choses d'une utilité plus apparente que réelle;* tandis que moins nombreux peut-être sont ceux qui, à l'exemple du Christ, prennent pour eux-mêmes les paroles du Prophète : « L'esprit du Seigneur m'a donné l'onction, il m'a envoyé évangéliser les pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, annoncer aux captifs la délivrance et la lumière aux aveugles ». Et pourtant, il n'échappe à personne, puisque l'homme a pour guide la raison et la liberté, que *le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux.*

Un peu plus tard, le Saint-Père exprimant la même préoccupation, parlait cette fois directement de l'action et des œuvres sociales :

Et, pendant que Nous montrons à tous la ligne de conduite que doit suivre l'action catholique, Nous ne pouvons dissimuler, Vénérables Frères, le sérieux péril auquel la condition des temps expose aujourd'hui le clergé : *c'est de donner une excessive importance aux intérêts matériels du peuple en négligeant les intérêts bien plus grave de son ministère sacré.*

Le prêtre, élevé au-dessus des autres hommes pour remplir la mission qu'il tient de Dieu, doit se maintenir également au-dessus de tous les intérêts humains, de tous les conflits, de toutes les classes de la société. Son propre champ d'action est l'église, où, ambassadeur de Dieu, il prêche la vérité et inculque, avec le respect des droits de Dieu, le respect *aux droits de toutes les créatures.* En agissant ainsi, il ne s'expose à aucune opposition, il n'apparaît pas homme de parti, soutien des uns, adversaire des autres; et, *pour éviter de heurter certaines tendances ou pour ne pas exciter sur beaucoup de sujets les esprits aigris, il ne se met pas dans le péril de dissimuler la vérité ou de la taire,* manquant dans l'un et dans l'autre cas à ses devoirs; sans ajouter que, amené à traiter bien souvent de choses matérielles, il pourrait se trouver impliqué solidairement dans des obligations nuisibles à sa personne et à la dignité de son ministère. *Il ne devra donc prendre part à des Associations de ce genre qu'après mûre délibération, d'accord avec son évêque, et dans les cas seulement où sa collaboration est à l'abri de tout danger et d'une évidente utilité.*

Est-il besoin d'ajouter la confirmation de l'expérience à l'autorité suprême de ces enseignements? Bien que ce semble superflu, il ne sera pas inutile ni sans intérêt d'apporter, par exemple, le témoignage d'un homme universellement connu et vénéré pour son dévouement aux classes populaires.

M. l'abbé Soulange-Bodin, curé de Notre-Dame de Plaisance, à Paris, fit, il y a quelque temps, en ces termes, sa confession, dans son Bulletin paroissial :

J'ai connu un jeune prêtre qui, lorsqu'il sortit du séminaire, s'imagina qu'il allait réformer le monde et le convertir à la religion par « les idées sociales ». Si la religion est un fil qui unit les âmes à Dieu, pensait-il, les idées sociales sont l'aiguille nécessaire, pratique, infaillible qui doit faire passer ce fil.

Et ce jeune prêtre, pendant douze ans, se lança à corps perdu dans toutes les œuvres économiques et sociales qu'il put découvrir : coopératives, mutualités, assistance par le travail, etc., etc.

Il se fit des amis, sans doute; mais aussi bien des ennemis, et encore plus d'ingrats. *Des chrétiens presque pas.*

Alors, il se mit à réfléchir; il pensa que le Christ se contentait d'exposer la vérité, et que les foules suivaient le Christ à cause de la vérité. Il constata l'histoire en main, que saint Paul, l'apôtre des nations, ne faisait pas tant de détours pour amener les foules à Jésus-Christ, mais qu'il les convertissait en Le leur montrant sur la croix. C'était un scandale pour les ignorants et les esprits forts; mais pour les âmes de bonne volonté, c'était le salut. Et suivant la méthode de saint Paul, *il a résolu désormais d'enseigner avant tout le Christ, sans détours et sans compromissions.*

Ce prêtre, vous le connaissez tous, mes amis; c'est celui qui écrit ces lignes.

Croyez-le et profitez de son expérience. La vie est trop courte pour la gaspiller en détours préliminaires.

Un exemple analogue, non moins frappant, fut cité récemment par un autre prêtre, M. l'abbé Millot, mort jeune encore, et auteur d'un ouvrage de première valeur: « *Que faut-il faire pour le peuple?* esquisse d'un programme d'études sociales » (1). Son livre est le résumé d'une enquête de vingt ans à travers les faits et les livres. C'est assez dire sa compétence.

Au XXIe Congrès de la société d'Economie sociale, fondé par Le Play, M. l'abbé Millot, chargé d'un travail sur *Le jeune clergé et les études sociales*, fit son autobiographie sous la même forme discrète. Après avoir annoncé qu'il présentait la monographie des étapes successives qu'un prêtre de ses amis avait été obligé de parcourir pour arriver à un état d'esprit vraiment scientifique, il en donna le récit suivant :

Il était entré au séminaire après avoir suivi les études de droit et d'économie politique, et reçu des félicitations à son examen.

Au séminaire, il s'enrôla dans les conférences d'œuvres; il y entendit

1. 1 vol. in-12. Lecoffre, Paris.

M. Demolins et M. Harmel, et en sortit convaincu de l'existence de la question sociale et aussi de l'extrême facilité de sa solution : retour aux corporations, organisation du travail, lois ouvrières, répartition plus équitable des richesses, réveil de la foi, et le problème était résolu. Si, au sortir du séminaire, il s'était lancé dans les œuvres sociales, il se serait sans doute attaché d'autant plus à ses illusions que les faits leur auraient donné de plus cruels démentis. Il se rendit à Rome. Il y vit Mgr Ireland, Mgr Strossmayer, encore M. Harmel et aussi M. Claudio Janet. Ses conversations avec eux ne laissèrent pas que de troubler la belle sécurité de ses conclusions de séminaire. Après deux ans, il revint en France, heureux d'avoir appris une chose : *c'est qu'au fond, en matière sociale, il ne savait rien.*

Il fut chargé d'une paroisse ouvrière, il y vit des vieillards mourants de faim, les enfants pervertis par la rue ou l'atelier, les familles désorganisées et démoralisées par l'alcool, les jeunes filles victimes de la tuberculose ou de contagions déplorables, les odieux abus de la vente à crédit, le peu de souci de beaucoup de patrons ou de bourgeois pour les misères ouvrières. Il conclut à la nécessité d'une intervention rapide et efficace des pouvoirs publics. il devint interventionniste, étatiste. Ce fut sa quatrième étape.

Il en restait une à faire. Il changea de milieu et se trouva en relations avec des chefs d'industrie ou de maisons de commerce. Il leur demanda pourquoi ils ne faisaient pas des conditions plus avantageuses à leurs employés ou à leurs ouvriers. Les réponses lui semblèrent de valeur inégale, mais le firent profondément réfléchir.

Après l'enquête vivante, il institua l'enquête livresque. Le P. Liberatore, le P. Antoine, MM. Gide, Cauwès, P. Leroy-Beaulieu, de Molinari, Jaurès, Millerand et bien d'autres dans le présent et dans le passé, lui fournirent les renseignements les plus précieux et les plus contradictoires.

Après avoir bien lu, bien compulsé, bien réfléchi et bien contrôlé, *le résultat fut qu'il se trouva en possession d'un petit nombre d'idées sociales, précises et vraiment scientifiques et d'un nombre immense de points d'interrogations.*

M. l'abbé Millot conclut : « Ce qui manque à beaucoup de prêtres qui s'occupent des questions sociales, c'est le sens économique, cette perception très nette de l'extrême complexité des problèmes économiques, cette intuition des répercussions infinies et souvent désastreuses, d'une mesure en apparence inoffensive. Cela ne s'invente pas, mais cela peut se communiquer. Les sociétés sont des organes vivants, on ne peut les refaire ou les opérer à volonté. Il vaut mieux qu'un prêtre ne se mêle pas de questions sociales que de les traiter avec une incompétence qui compromet à la fois la cause sociale et la cause catholique. Mais un prêtre qui a pu recevoir une sérieuse formation sociale, qui a compris que les grandes réformes se font lentement, sourdement, à force de patience et de persévérance, et qui donne sa vie à une de ses œuvres, peut transformer le milieu dans lequel il vit. »

Voilà de quoi rabattre quelque peu l'exaltation de ces ecclésiastiques, souvent trop jeunes et, dans tous les cas, pas assez mûrs, qui se voient déjà devenus les régénérateurs du monde par les œuvres économiques et sociales.

SEMAINES SOCIALES. — DOCTRINES

Si le clergé, et, à son exemple, les laïques qui se sont jetés dans ce mouvement, n'y mêlaient pas le préjugé démocratique et ce goût

des nouveautés contre lesquels Léon XIII et Pie X les ont mis si fortement en garde, on verrait peut-être diminuer la flamme de leur beau *zèle alimenté à ces sources*, et l'on n'aurait pas à regretter la déviation d'efforts qui, consciemment ou non, se retournent parfois contre le but proposé.

Ce qui se passe dans les *Semaines sociales* suffirait à dégager l'élément factice qui joue un si grand rôle dans ce mouvement sociologique dont on affecte d'attendre les plus grands résultats, et le côté fallacieux de ses prétentions à donner la juste application des principes directeurs posés par l'enseignement des Souverains Pontifes.

Ces grandes assises sociales, comme on se plaît à les nommer, devenues périodiques depuis quelques années, réunissent ecclésiastiques et laïcs, séminaristes, jeunes gens et hommes d'âge de toute condition (1), autour de sociologues catholiques éminents, afin d'étudier en commun la solution des grands problèmes économiques contemporains et les moyens d'améliorer le sort moral et matériel des classes populaires. Les leçons qui y sont professées font en général grand honneur à la science catholique. Encore plusieurs des plus importantes appelleraient-elles de grandes réserves.

Dans son récent et remarquable ouvrage : *Le modernisme sociologique*, M. l'abbé Fontaine est amené à constater que, non seulement les sciences religieuses sont ébranlées dans leurs principes essentiels par la philosophie nouvelle, mais qu'il en est de même pour certaines sciences supérieures, distinctes de celles-ci, par exemple, celle du droit. Des théories, qui détruisent purement et simplement le droit naturel et même le droit positif, ont trouvé cours même dans notre haut enseignement catholique. L'auteur le constate dans les ouvrages de M. Paul Bureau et de M. Charles Boucaud, l'un professeur, l'autre maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. Examinant plus loin l'importante déclaration prononcée, selon l'habitude, par M. Henri Lorin, président des *Semaines sociales*, à l'ouverture de celle de Marseille, en août 1907, M. l'abbé Fontaine, sans manquer de rendre hommage à l'élévation de vues et à l'inspiration chrétienne de l'orateur, est obligé à des constatations analogues et arrive à cette conclusion sévère, mais justifiée : « La déclaration de M. Henri Lorin, semble être, dans ses parties principales, comme l'antithèse du *Motu proprio* de Pie X sur l'action sociale (18 décembre 1903)... Ou Pie X s'est trompé lui-même et a mal compris et mal interprété son prédécesseur (2) — et qui l'oserait dire ? — ou le mouve-

1. Un compte rendu de la Semaine sociale qui vient de se tenir à Bordeaux, adressé par les organisateurs au *Matin*, oui, au *Matin*, dit que, parmi les auditeurs, les ecclésiastiques comptent pour les soixante-cinq centièmes (31 juillet 1909).

2. Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 juillet 1909 : L'Action sociale catholique : Les enseignements sociaux de S. S. Pie X.

ment d'idées, préconisé par M. H. Lorin et comme incarné dans sa personne est faux, à peu près aussi faux que la pseudo-démocratie italienne, si énergiquement combattue par le Saint-Siège (1). »

En effet, remarque M. Fontaine, à considérer d'abord les *bases* sociales, tandis que le droit naturel confirmé par l'enseignement traditionnel de l'Eglise et des Papes les fait consister dans une sorte de trilogie : *le travail, la propriété, la famille* (2). M. Lorin ne dit rien ou à peu près rien de la propriété et de la famille, et ce qu'il dit du travail est faux en grande partie. Son système consiste à montrer l'individu, seul, isolé, en face de la grande collectivité *fraternelle*, la *société*, qui réglera son travail et lui attribuera une part des bénéfices qui en ressortissent. On voit du premier coup d'œil où cela nous mène. M. l'abbé Fontaine a soin de mettre hors de cause la pensée personnelle de l'auteur, mais il n'a pas de peine à montrer que le collectivisme trouve les portes ouvertes par cette prétérition des véritables bases sociales : la propriété, non pas seulement celle des biens consomptibles, la seule dont parle M. Lorin, mais le droit à la pleine et entière possession du sol lui-même ; cette propriété affectée premièrement à la famille, et prenant un caractère privé, familial, héréditaire, devenant plus tard le type de la propriété corporative. Soulevant le voile de mysticisme chrétien dont s'enveloppent ces erreurs, M. l'abbé Fontaine signale même des propositions auxquelles le socialiste le plus avancé souscrirait, telle celle-ci : « La coopération de tous à la production d'aliments matériels ou spirituels, nécessaires aux membres de la société humaine, se trouve ainsi formellement commandée : aux hommes reste la charge d'organiser le mode de division du travail, le régime de la répartition et de l'appropriation des ressources naturelles ».

Cependant M. Lorin avait débuté en disant : « Le catholicisme fournit et impose à ses fidèles le point de vue, le but, le fondement et les lignes directrices d'une économie sociale. » C'est tout cela évidemment que le président des chrétiens sociaux a voulu reproduire dans sa déclaration doctrinale. Cependant, si, à défaut des bases de l'édifice qu'il a négligées, on s'arrête à son *plan* de structure, on s'aperçoit non moins vite que le démocratisme l'a complètement gâté. Ici je ne résiste pas à citer une page de M. l'abbé Fontaine :

1. *Le Modernisme sociologique*, pages 428 à 457.

2. Est-ce simple coïncidence, ou a-t-on été frappé au Vatican de ces récentes critiques de M. l'abbé Fontaine ? La formule s'en retrouve dans la dépêche envoyée à la Semaine sociale de Bordeaux (juillet 1909) par le cardinal Merry del Val au nom du Saint-Père. L'adresse des organisateurs se bornait à affirmer en termes très généraux « leur inébranlable fidélité aux enseignements du Vicaire infaillible de Jésus-Christ et leur attachement désintéressé à la cause des travailleurs ». La réponse du Saint-Siège a une précision significative : « Le Saint-Père... ne doute pas que cette œuvre *s'inspirant aux vrais principes chrétiens concernant le travail, la propriété, la famille*, produise des fruits précieux et durables.. » (*La Croix*, 29 juillet. »

Mais comment a-t-il compris la structure de son édifice? quelle est au vrai son organisation sociale? M. Lorin y introduit deux notions ou éléments, à son avis essentiels, qui, à eux seuls, suffiraient pour dissocier tous les autres et empêcher la construction de s'opérer. Ces deux éléments, dans le langage de notre sociologue, s'appellent *l'égalité de dignité des personnes* et *l'équivalence fraternelle* ou mieux encore *l'équivalence des agents humains* (1). M. Lorin est un égalitaire renforcé, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il prétend appuyer son égalitarisme sur la croyance catholique, sur la foi, en même temps que sur la nature.

Nous sommes tous fils d'Adam, par conséquent frères, d'une fraternité un peu lointaine; par conséquent tous égaux et d'une *égalité de dignité*, ce qui dit bien plus, puisque cela implique une notion morale. Ainsi un père a deux fils, l'aîné est un coquin, le second un parfait honnête homme. N'importe, tous deux jouissent de l'égalité de dignité; inclinez-vous avec une révérence strictement égale devant ces deux dignités strictement égales. (2)

M. Lorin transporte ce système dans l'ordre surnaturel, si je comprends bien. Là aussi, Dieu est le Père de tous, la fin de tous, tous portent sa ressemblance et jouissent d'une même dotation divine; donc tous sont rigoureusement égaux et jouissent d'une égalité de dignité; entre eux il y a équivalence fraternelle ou équivalence des agents humains. Je nie la conséquence ou les conséquences et plusieurs des prémisses. Il n'y a point entre les fils adoptifs de Dieu cette égale participation aux dons surnaturels que Dieu distribue comme il veut, aux uns plus, aux autres moins. Et l'inégalité qui se remarque ici-bas se retrouvera dans les cieux où Dieu, fin dernière, sera possédé inégalement aussi, parce qu'il aura été servi très inégalement sur la terre.

C'est pourquoi l'équivalence fraternelle, ou l'équivalence des agents humains, même surnaturalisés par la grâce, est une autre duperie. Cela n'exista et n'existera jamais, pas plus que l'égalité de dignité des personnes.

Y avait-il équivalence fraternelle ou équivalence comme agent humain et apostolique, entre saint Paul et qui vous voudrez? Saint Pierre était batelier avant d'être chef de l'Eglise : quand il fut investi du pouvoir des clefs, y avait-il égalité de dignité entre lui et tel pêcheur du lac de Génésareth qu'il baptisa?

Qu'est-ce donc que cette égalité de dignité des personnes dont on nous parle? Est-ce que la personne de saint Pierre et plus encore, si c'était possible, sa dignité personnelle, se séparent de sa dignité professionnelle, morale, etc?...

Et dès lors que signifie cet aphorisme qu'on nous répète à tout instant :

---

1. Nous ne nions pas pour cela cette sorte d'identité métaphysique qui est à la racine de la personnalité humaine; mais nous considérons celle-ci en ce qu'elle a de concret et dans ses développements réels et toujours inégaux.

2. Précédemment, dans sa Déclaration à la Semaine sociale de Dijon, M. H. Lorin avait dit : « La doctrine de l'Eglise, sa liturgie, son organisation fondée sur la Papauté, expression visible de la paternité divine, attestent la fraternité des hommes; tous au même titre enfants de Dieu, qui les a créés à son image et à sa ressemblance et appelés à être les cohéritiers du Christ, tous comme tels également investis de la même dignité... les Livres Saints enfin, attestent que Dieu a donné *en domaine indivis* à tous les hommes la terre comme l'universelle pourvoyance de leurs besoins matériels, avec mission d'en découvrir, par leur intelligence, les utilités et les énergies, avec le droit de les approprier comme instruments de leurs fins (et de se l'approprier, elle?)... *La justice a ainsi pour base la fraternité, pour objet essentiel d'assurer à tous les hommes, par la sauvegarde de leur équivalence fraternelle, la garantie de leur commune dignité.* » (N. D. L. R.)

la dignité de la personne humaine est égale dans tous les hommes et mérite en tous un égal respect?

Pas un seul mot de cette belle sentence n'est *vrai:* Le Pape actuellement régnant est le fils d'un ouvrier; tels d'entre nous, prêtres, sont des fils d'ouvriers ou de paysans; cela s'équivaut comme condition sociale d'origine. Cependant vous ne me persuaderez jamais qu'il y a ici égalité de dignité de personne et que vous nous devez un respect égal à celui que vous portez à Pie X.

Y a-t-il équivalence fraternelle ou équivalence d'agents humains? pas davantage.

Pie X a, d'un geste, redressé l'Eglise de France qui chancelait. Certains disaient : conservons les bases qui sont ces antiques dotations faites par des catholiques et consacrées par le Concordat. Pie X a dit : les bases de l'Eglise, c'est sa liberté, son autonomie intrinsèque, ses pouvoirs divins; elle a en elle, à l'image de Dieu et par la volonté et l'institution divines, la raison de son existence.

Sous le geste du Pape, l'Eglise de France s'est raffermie et redressée. Quel service peut se comparer à *celui-là?*

Non, vraiment, il n'y a ici encore équivalence d'aucune sorte et personne n'a droit à un respect égal.

M. Lorin semble ne concevoir comme type d'organisation sociale que celui dont nous sommes affligés : En bas, et dans la masse, une égalité stricte, rigoureuse, dans l'avilissement de tout, des personnes et des choses, sous l'oppression d'un pouvoir oligarchique, aux mains des citoyens les plus audacieux et les plus cupides. Quelle place réserve-t-il à l'organisation corporative, organe et instrument d'une décentralisation indispensable, et dont l'Encyclique *Rerum novarum*, que les chrétiens sociaux croient avoir le monopole d'interpréter, inculque si fort la nécessité. M. l'abbé Fontaine répond :

M. Henri Lorin n'en veut pas. J'oserai dire qu'il ne peut pas en vouloir; son système le lui défend. Ecoutons comme il parle des corporations ou syndicats :

« Les forces de l'agent humain étant d'inégale production, le travail devient aussi un facteur de différenciation entre les hommes. Dans l'ordre » matériel, cette différence donne lieu à des formations sociales *factices*, » sans contours définis, sans constitution arrêtée qu'on appelle des *classes*. » La classe est une entité économique, ***déterminée par des circonstances » étrangères au plan divin***, un signe instable d'inégalité extérieure et relative, que le temps accumule et efface et qui n'altère point ***l'égalité originelle*** ni ***l'équivalence fraternelle*** des hommes... »

M. Lorin, je le répète, ne peut pas vouloir d'aucun de ces corps intermédiaires et indépendants, parce que là il y a nécessairement hiérarchisation des capacités et des aptitudes, et que cela contrarie et ***l'égalité de dignité de personnes*** et ***l'équivalence des agents humains***, c'est-à-dire les deux maîtresses pièces de son organisation économique et sociale.

Pour bien comprendre leur fonctionnement, relisons cette phrase quelque peu énigmatique : « ***L'orientation du progrès... c'est l'extension de la manifestation concrète de la fraternité, par la neutralisation de l'action différenciatrice*** *et séparative des inégalités, par le ralentissement de la formation de celles qui sont naturelles, et par la diminution des causes qui en provoquent d'artificielles.* »

Il y a donc d'abord des inégalités *naturelles,* par exemple, les inégalités d'intelligence, de caractère, de forces physiques, etc... Elles sont *différenciatrices,* cela est évident. Le génie de Bossuet le différenciait de la foule des prédicateurs et écrivains de son époque. Ces inégalités, loin d'être *séparatives,* comme le dit M. Lorin, ne sont-elles pas *unitives* par l'ordre et l'harmonie qu'elles mettent dans le corps social? Le grand souci de M. Lorin est de les *neutraliser.* Sera-ce, dit M. l'abbé Fontaine, en mettant l'action intellectuelle de Bossuet au niveau de celle des écrivassiers de son temps? A moins qu'il ne trouve le secret d'élever ceux-ci à la hauteur de « l'aigle de Meaux ». Il faut cependant adopter l'un ou l'autre moyen, si l'on veut arriver à réaliser *la manifestation concrète de la fraternité, l'égalité de la dignité des personnes.*

M. Lorin n'entend pas moins poursuivre, comme *l'orientation du progrès l'exige absolument,* la diminution des inégalités *artificielles,* qu'on appellerait plus justement sociales. Le progrès, au contraire, ne tend-il pas à rendre l'organisation sociale plus complexe, à multiplier, en les hiérarchisant, les rouages de cette organisation, à mesure que les sciences et les arts développent les découvertes de tout ordre? Les inégalités artificielles qui en résultent constituent, en tout ordre, le progrès. Loin d'être artificielles, elles sortent de la nature des choses, et, bien comprises, servent les intérêts des personnes.

« En résumé — dit M. l'abbé Fontaine — la déclaration de M. Lorin est imprégnée d'égalitarisme tout au moins à demi-jacobin; c'est une espèce d'évangile arrangé à la Jean-Jacques. Le « point de vue » est faux; le « but » est équivoque; le « fondement » ruineux; les « lignes directrices » tortueuses et inclinées non vers le progrès mais vers la décadence. Rien de tout cela ne nous est imposé par le catholicisme. »

Ces pages étaient déjà écrites, lorsqu'a paru le numéro de la *Foi catholique* du mois d'août. L'éminent théologien qui la dirige, M. le chanoine Gaudeau, ne s'est pas borné à adhérer complètement à ces critiques de M. l'abbé Fontaine en insérant intégralement ce chapitre de son livre, il leur a apporté une éclatante confirmation dont la matière lui a été fournie par la nouvelle déclaration de M. Lorin lue à la *Semaine sociale* de Bordeaux (juillet 1909). L'accord de si hautes autorités doctrinales ne fera-t-il pas un peu réfléchir la portion la plus saine de ces « catholiques sociaux », ceux de l'Association de la Jeunesse catholique, par exemple, qui, non contents de participer aux Semaines sociales, ce dont on ne saurait les blâmer, déploient toutes leurs ressources pour en faire accepter sans réserve les doctrines comme la pure et authentique expression du catholicisme social, tel que l'Eglise l'entend et le propose à tous?

A Bordeaux, on a visiblemnt cherché à se déprendre du modernisme

sociologique dont M. l'abbé Fontaine avait noté certaines doctrines des Semaines sociales, on a déclaré lui être opposé; et, cependant, le président, M. Lorin, n'a pas su faire autre chose que tourner interminablement (en un morceau de 47 pages!) dans le même cercle d'erreurs sociales et philosophiques où se débattent ses déclarations précédentes, tant sont mal orientés les esprits de ces protagonistes du catholicisme social.

Pour comble, l'obscurité de la forme ne fait qu'ajouter à celle des pensées. M. l'abbé Gaudeau s'en plaint spirituellement :

Tout d'abord, me sera-t-il permis d'avouer que, n'ayant point l'honneur de connaître M. Lorin, autrement que comme tout le monde le connaît, et tout en professant la plus sincère estime pour son caractère et ses intentions, je suis tenté de lui garder une forte rancune, en raison des meurtrissures qui, après cette lecture, endolorissent mon cerveau? J'ai dû déchiffrer dans mon existence un assez bon nombre de textes difficiles et dans quelques-unes des principales langues que l'on étudiait de mon temps. J'ai pâli sur bien des livres de formats variés, scolastiques ou autres, de prose ou de poésie. Je me rappellle surtout comme des cauchemars d'obscurité, en des genres divers, certains passages d'Aristote, certains chapitres de Kant ou certains sermons *gongoristes* de prédicateurs espagnols, ou encore certaines pages de M. Maurice Blondel : ce dernier est de tous le plus cruel... Mais j'ai conscience que, jamais de ma vie, je n'ai subi une torture cérébrale plus pénible que dans la lecture de la déclaration de M. Lorin.

Deux parties dans ce traité : les principes sociaux du catholicisme opposés à l'idée individualiste, et l'adéquation du christianisme à la vie individuelle et sociale. Dans la première, M. Gaudeau fait remarquer d'abord que M. Lorin, prétendant combattre la conception individualiste de la vie et de la société trouve le moyen d'en faire clairement l'éloge, quand il écrit :

Laissons-nous aller à la double suggestion de Marseille et de Bordeaux : de Marseille qui s'ouvre vers les rivages où le Christ a prêché l'Evangile et vers ceux où parle son vicaire, pasteur suprême et docteur infaillible; de Bordeaux qui regarde vers les pays neufs *où entre les hommes et la vie ne s'interposent pas de voiles tramés par les spéculations intellectuelles d'une série de générations.*

Tout le passé d'un pays comme la France, comme la vieille Europe, toutes nos traditions antiques et chrétiennes, tout cela, aux yeux de M. Lorin, ce ne serait donc que voiles s'interposant entre nous et la vie, et, pour nous, par comparaison avec le Nouveau-Monde, une tare, un détriment et un désavantage?

Mais surtout, observe M. Gaudeau, vérifiant sur cette nouvelle pièce les critiques fondamentales faites par M. Fontaine, dans ce prétendu traité du nouveau droit social chrétien, croirait-on qu'il n'est pas dit un seul mot de la *famille?* Une telle lacune, dans les fondements de l'édifice, prend les proportions d'une formidable

erreur et répond mal aux indications formelles de la dépêche reçue de Rome. Du *droit de propriété,* on ne parle que pour en indiquer, et d'une manière parfois contestable, les limites et l'évolution possibles (1); quant à en établir les bases inébranlables et le caractère absolu... néant. La théorie du travail est la même que M. Fontaine analysait plus haut et semble appeler par conséquent les mêmes réserves. On chercherait en vain, dans la dissertation de M. Lorin, le nom de Pie X, la moindre allusion à son œuvre sociale et en particulier à son *Motu proprio* sur l'action populaire chrétienne.

Pour ma modeste part, je n'ai cessé depuis que je tiens la plume, de dénoncer le *mysticisme démocratique* de la nouvelle école, et son essai d'identification entre l'idéal évangélique de fraternité surnaturelle en Jésus-Christ avec l'égalité naturelle, sociale et politique des hommes, comme la source principale des erreurs des démocrates chrétiens. Avec sa profonde pénétration théologique, M. l'abbé Gaudeau le relève à son tour dans la déclaration de M. Lorin, et montre a quoi elle le conduit : confusion entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel par laquelle, en exaltant celui-ci outre mesure, on arriverait, d'une part, à le détruire ou à le nier, et, de l'autre, à supprimer les bases mêmes du droit naturel, pour leur substituer un nouveau concept du droit, du devoir, de la justice, de la solidarité, simplement conforme aux principes de la philosophie bergsonienne et pragmatiste, que l'Eglise repousse et réprouve comme également ruineuse pour la raison et la foi, pour l'ordre social naturel et l'ordre social chrétien.

Ce péril, M. Gaudeau le voit déjà rendu manifeste par le titre seul de la seconde partie de la déclaration de M. Lorin : « Le christianisme, *adéquation* à la vie individuelle et sociale », car, sans parler de la barbarie grammaticale de cette formule, « s'il y a réellement *adéquation* entre le christianisme et la vie individuelle et sociale de l'homme, la *nature* de l'homme exige et postule le christianisme, et c'est l'erreur de l'immanence, au sens réprouvé par l'Eglise. »

Mais, peut-être, n'est-ce là, de la part de l'orateur, qu'un abus involontaire d'expression? Non, le développement répond exactement

1. « L'autorité de l'homme sur les biens terrestres, la propriété, n'est pas non plus une situation, elle est une mission, elle est *une fonction.* Dieu seul, de par son essence même, est propriétaire des choses créées; tout droit humain de propriété vient de lui et doit s'exercer en vue d'une fin conforme à ses desseins. Dieu, en fondant la nécessité d'un régime d'appropriation des biens naturels, délègue une charge à ceux dont le jeu de ce régime fait des propriétaires : leurs droits sont subordonnés au maintien du rôle que Dieu a donné à la terre d'être la pourvoyeuse universelle, à la sauvegarde de la dignité d'auteur qu'il a conférée à l'agent humain, « à la garantie de l'efficacité du travail humain qu'il a fait seule cause efficiente de production. La Force qui impose le respect d'une propriété gérée contrairement aux intentions du Créateur n'a pas prise sur la conscience sociale. La propriété tire de Dieu son origine, son prestige, sa vigueur vraie. »

au titre. Laissant de côté, certaines autres citations, tenons-nous-en à cette page de M. Gaudeau qui défie toute réplique :

La même confusion, la même méconnaissance du droit naturel proprement dit, à base religieuse, mais non uniquement révélée ni strictement surnaturelle, apparaît dans les passages que je vais souligner:

« Toute discipline, qui traite des actes humains, implique, en se constituant, une réponse à ces questions (1), réponse pour laquelle la réalité » observable ne fournit pas de données (2) et qui, qu'elle qu'en soit la forme » positive ou négative, constitue un postulat d'ordre métaphysique. Ce postulat, ceux qui se refusent à la grâce divine et n'ont pas les clartés de » la foi sont réduits à le forger au gré de leur esprit par un procédé entièrement abstrait.

» Le monde visible tire toute sa valeur d'un univers invisible et spirituel (3). » Les dogmes de la création, de la chute originelle, de la Rédemption et de » l'Institution de l'Eglise expriment et éclairent pour nous cette réalité transcendante. Ils donnent à la vie de l'homme un prix infini et un sens *dynamique* (?) en lui faisant connaître son origine et sa fin. Ils établissent » des rapports avec Dieu, en les situant dans une cosmogonie sociale (?). Ils » déterminent les concepts sur lesquels les hommes construisent les cités qu'ils » doivent habiter. »

Ces derniers mots expriment une erreur formelle. Non; ce ne sont pas les dogmes spécifiquement chrétiens (Incarnation, Rédemption, Eglise) qui déterminent les premiers concepts sur lesquels repose le droit social naturel. Les concepts de droit, de devoir, de justice, d'amour, de solidarité, les préceptes de la loi naturelle, les lois fondamentales naturelles de la famille et de la société, tout cela est adéquatement distinct des dogmes spécifiquement chrétiens, et leur est logiquement antérieur. Tout cela est à base religieuse, mais non uniquement révélée. Sinon, c'est le fidéisme.

Même confusion dans ce qui suit :

« Ainsi donc les dogmes (4), expression de la réalité transcendante, fournissent une métaphysique d'action et une sociologie au moyen desquelles » l'homme se situe dans l'univers, se comprend, s'oriente, et interprète dans » un langage de mouvement (?) les concepts des relations sociales.

» Notification des réalités supérieures à son entendement, les dogmes fournissent à l'homme la notion claire de la nature de ses rapports avec les » divers éléments de la réalité totale. Ils constituent une métaphysique tout » entière orientée vers l'action (?) et génératrice d'une règle d'action essentiellement dynamique (?), dont l'expression précise est formulée dans l'enseignement positif de l'Eglise.

Je n'insiste pas sur ces formules, qui sont celles de la philosophie bergsonienne et pragmatiste.

Mais la même confusion s'affirme plus nettement et se précise dans la notion de *fraternité, d'équivalence fraternelle*, qui, pour M. Lorin, est la notion génératrice de la justice elle-même.

---

1. Les questions fondamentales de la morale, du droit et de la vie.

2. C'est par la réalité observable que nous connaissons avec certitude Dieu, Créateur et Fin dernière.

3. Il n'est pas vrai que le monde visible tire toute sa valeur du monde *surnaturel* proprement dit. Le monde naturel a une valeur par lui-même, abstraction faite du surnaturel, qui, sans cela, ne serait pas purement gratuit, mais serait postulé : toujours l'immanence, au sens erroné du mot.

4. Les dogmes strictement surnaturels et spécifiquement chrétiens.

« Si, d'après les philosophies individualistes, chaque volonté se suffit à » elle-même pour agir et persévérer dans sa bonté originelle; dans le christianisme, c'est du rapport avec l'être transcendant, rapport de similitude et » plus précisément encore d'adoption, que l'être humain tire sa valeur et sa » signification, et que résulte un rapport d'équivalence entre les hommes. »

On voit clairement ici l'équivoque : non, ce n'est point le rapport, purement gratuit et surnaturel, d'*adoption* entre l'homme et Dieu le Père par Jésus-Christ; ce n'est point le rapport de fraternité *adoptive surnaturelle* entre les hommes, frères de Jésus-Christ; non, ce ne sont point ces rapports, d'ordre exclusivement chrétien, qui fondent et créent directement entre les hommes le lien social, les droits et les devoirs de justice et d'amour *naturels*, la fraternité *naturelle*.

Le droit social *naturel* est fondé premièrement sur Dieu Créateur et Fin dernière *en tant qu'il est connu par la raison et la nature*, abstraction faite de toute Révélation : il est fondé d'abord sur « la religion naturelle ».

C'est donc dans le sens de cette fraternité exclusivement chrétienne, impossible absolument, d'après M. Lorin, en dehors du christianisme, et par conséquent c'est dans le sens d'un surnaturalisme erroné et faux qu'est formulée cette définition de la justice :

« La justice, expression des rapports humains ajustés au plan divin, est la » réalisation de la fraternité; la fraternité réalisée, c'est l'équivalence des » personnes humaines maintenue, c'est-à-dire le droit en chacune, également » respecté Le fondement de la justice, c'est l'équité, l'*æquum*. »

Et voici qui ne laisse aucun doute :

« La force était le ciment des sociétés antiques; sur l'Athènes de Périclès » pesait un régime de terreur; or, la justice est une notion chrétienne, qui » puise son sens dans ses origines transcendantes, qui n'a de valeur so- » ciale constructive que dans l'enchaînement des notions au milieu desquelles » elle est insérée. »

Ainsi, pour M. Lorin, la justice est une notion exclusivement chrétienne : c'est-à-dire que, abstraction faite du christianisme, et en dehors de lui, toute idée de justice, toute idée de droit sont absolument impossibles et inexistantes.

Historiquement, on ne peut rêver une contre-vérité plus manifeste. Philosophiquement et théologiquement, c'est la plus dangereuse des erreurs. Sous prétexte de tout surnaturaliser, elle absorbe et noie la nature dans un surnaturel qui, privé de base, s'évapore et elle aboutit au même résultat que le naturalisme individualiste, qu'elle prétendait combattre.

Entre temps, M. l'abbé Gaudeau avertit M. Lorin que la théologie est une science complexe qu'on n'improvise pas, que ses formules sont délicates à manier, que c'est un terrain où l'on ne s'aventure pas impunément; et, pour l'en convaincre, il énumère distinctement la série d'erreurs de doctrine que celui-ci a trouvé moyen d'émettre en une seule phrase. Quelle est donc, en effet, cette manie de dogmatiser au nom de l'Eglise qui travaille ces catholiques sociaux? Ne feraient-ils pas mieux de se borner à un bon travail social fondé sur les bons vieux principes chrétiens, qui en demeurent la seule base solide, plutôt que de les remplacer si péniblement par des théories construites en l'air, et dont le poids, en s'écroulant, réduit tout leur édifice en poudre?

C'est ce que M. Gaudeau observe avec beaucoup de sagacité, après

avoir fait remarquer que, la notion même du *droit*, M. Lorin la dérive, non de Dieu connu par la raison et par la nature, mais de Dieu uniquement connu par la foi catholique. Ayant retrouvé là le même écart de mysticisme, il ajoute :

Et si j'insiste sur le danger de cette erreur, c'est qu'il est immense, en présence du libéralisme a-religieux, c'est-à-dire de la tyrannie laïque et a-théiste, qui nous enserre et nous opprime.

En effet, si l'idée même de justice, si l'idée même de droit ne s'appuient que sur les données particulières et spécifiques de la foi catholique, de la foi chrétienne, et ne peuvent être ni conçues, ni aucunement réalisées en dehors de cette foi, alors, comme nul ne peut imposer la foi, qui est une grâce (*credere nemo potest nisi volens)* et qu'il y a nombre d'individus, de princes, de peuples entiers qui, durant toute une période de leur vie ou de leur histoire, sont dans une ignorance involontaire, invincible et nullement coupable, de la foi, — il s'ensuivrait que vis-à-vis de ceux-là (c'est-à-dire vis-à-vis du monde moderne tout entier, où l'extrême division des croyances entretient cette *hypothèse*), il n'y aurait aucun principe commun, définitif, absolu, sur lequel on puisse baser la justice et le droit, et au nom duquel on puisse amener les incroyants eux-mêmes à la foi ; il n'y aurait aucune réplique possible à l'argumentation du libéralisme a-religieux, de l'athéisme oppresseur.

Le droit naturel spiritualiste, dont le modernisme sociologique ne veut plus, le droit naturel à base religieuse rationnelle, c'est l'unique terrain que ne puissent récuser ceux qui n'ont pas la foi.

*
* *

Comment expliquer que des lacunes si regrettables, et, pour parler plus exactement, des erreurs si graves, si grosses de conséquences, aient passé comme inaperçues aux yeux des membres éminents du clergé qui suivent avec attention le mouvement des Semaines sociales? D'où vient à celles-ci une telle immunité que si, d'aventure, l'un ou l'autre a le courage de signaler ces erreurs, il encourt fatalement le soupçon de parti pris et le reproche de mesquine intransigeance?

C'est là, je ne crains pas de le dire, une autre manifestation de la peur qui a envahi depuis vingt ans tous les esprits, même ceux des défenseurs de la doctrine, en présence du courant démocratique. Aucun ne se résigne plus à le contrarier, par crainte de paraître réactionnaire. C'est aussi la peur de contredire, en faisant passer avant tout la fermeté des principes et la justesse des idées, la fièvre *irraisonnée* d'action qui faisait tomber même d'une bouche épiscopale, à propos du *Sillon*, cette maxime : Qu'importe les idées, pourvu qu'on agisse? Dans un article à propos des Semaines sociales sur lequel nous allons revenir, M. l'abbé Emonet, rédacteur aux *Etudes*, disait, non sans quelque raison, en louant les Semaines sociales d'être de *la science en vue de l'action*, et, rappelant que Jésus-Christ est également source de la vérité et source de l'action,

Ego sum veritas et vita . « Et il est vrai que le Sauveur du monde s'est appelé aussi la vie et qu'il est venu apporter la vie. Mais ceci (*Ego sum veritas*) avait, chez quelques-uns, fait oublier cela (*et vitus*). » Combien il serait plus juste d'observer que, chez un trop grand nombre aujourd'hui, cela fait oublier ceci ! (1).

Cet article, et les explications dont M. Emonet l'a récemment accompagné, viennent d'autant plus à propos en confirmation des réflexions précédentes, que l'auteur est lui-même théologien et que la revue dans laquelle il écrit tient de longtemps une place à part parmi les organes de défense doctrinale.

Le *Bulletin de la Semaine* ayant invoqué cet article en garantie de la parfaite orthodoxie des Semaines sociales, et comme un témoignage contrebalançant les appréciations de MM. Fontaine et Gaudeau, M. l'abbé Emonet vient de lui adresser des explications qui méritent d'être recueillies (2). Voici d'abord en quels termes il justifie les critiques de ses confrères. On ne le taxera pas d'audace en leur faveur. Cela s'appelle, à proprement parler, plaider les circonstances atténuantes :

Tous les problèmes remués aujourd'hui ne sont nouveaux qu'en apparence bien souvent. Ils font partie de synthèses explorées à maintes reprises par les théologiens. Rien d'étonnant que ces derniers, qui savent le prix des formules élaborées au cours des siècles, se refusent à rien laisser gaspiller du trésor des vérités traditionnelles, et se montrent jaloux d'en conserver jusqu'à la plus minime parcelle. La hiérarchie fait perpétuellement appel à leurs travaux. Ce serait une erreur de penser qu'elle trouve toujours leur zèle intempérant, et qu'elle est disposée à se passer de leurs services. Elle bénit, il est vrai, les soldats de bonne volonté. Mais elle est loin de désapprouver ceux qui lui signalent les subtiles infiltrations de l'erreur jusque dans les milieux les mieux préservés. Il ne faudrait par l'acculer à prendre parti. L'histoire est là pour attester que, si finalement elle s'en remet à Dieu du soin de juger les intentions, elle se regarde comme qualifiée pour juger des doctrines.

Quelques théologiens ont jugé à propos, ces derniers temps, de soumettre au public leurs observations soit sur les cours professés dans les Semaines sociales de France, soit sur différents ouvrages publiés par des catholiques laïques. Les extraits que vous avez faits de mon article paru, l'an dernier, dans les *Etudes*, ne peuvent être une réponse à ces critiques. Rien ne serait plus contraire à leur exacte signification que de les utiliser pour faire entendre que les théologiens sont passionnés, injustes, méfiants de parti pris. Rien ne serait plus dommageable à tout le monde, spécialement à ceux qu'on voudrait servir par une telle méthode. Elle n'est certes pas dans les intentions du *Bulletin de la Semaine :* c'est pourquoi j'avais à cœur de lui signaler l'abus qu'on pourrait faire des citations extraites de mon article.

Mais M. Emonet n'appartient-il pas lui-même à la classe des théologiens, et la revue où il écrit n'est-elle pas une revue doctrinale?

1. *Les Etudes*, 5 octobre 1908. La *Semaine sociale de Marseille.*
2. *Bulletin de la Semaine*, 3 novembre 1909.

Que pense-t-il lui-même des doctrines dont il rend compte, à tête reposée? « Journaux et revues qui le désiraient ont eu le temps d'en parler. On peut faire état de leurs appréciations, comme du silence de ceux qui ont préféré donner cette forme à leur opinion » (1).

Il explique au *Bulletin de la Semaine* le point de vue auquel il s'est placé :

Transporté dans vos colonnes, après les discussions qui viennent d'avoir lieu, cet article change notablement de signification. C'était une sorte de rameau d'olivier. *Vous en faites, à votre insu sans doute, une arme de guerre..*

Mon article fut écrit au lendemain de la Semaine sociale de Marseille, en 1908. J'y avais assisté, comme aux précédentes. Les organisateurs avaient fait, me semblait-il, des efforts très louables pour éviter les critiques formulées antérieurement. L'encyclique *Pascendi* avait paru dans l'intervalle. Outre le patronage du Cardinal Andrieu, ils avaient obtenu les attentions les plus bienveillantes des évêques de la région qui vinrent, à tour de rôle, assister aux cours des professeurs ou présider les agapes des semainiers. Mille autres détails ne permettaient pas l'ombre d'un doute sur les *sentiments* des organisateurs. Ils voulaient être avec Rome. Ils voulaient obéir sans bouder, avec une docilité cordiale. Ils continuaient de travailler, et ils tenaient compte des rectifications que Rome exigeait ou semblait conseiller dans l'orientation du travail.

Quiconque a regardé les Semaines sociales dans leur réalité concrète, comprend tout ce que cela veut dire.

Ne valait-il pas la peine de signaler et d'encourager *cette attitude franchement orthodoxe* (2) ? Relativement à d'autres surtout, elle était *impeccable*. C'était le but de l'article dont vous avez publié quelques extraits. Les compliments y couvraient, il est vrai, des réserves discrètes. Mais comment refuser sa sympathie à ces laïques, de plus en plus nombreux, qui ont pris en main la défense de l'Eglise catholique et s'efforcent de faire rayonner nos doctrines libératrices dans les milieux les plus hostiles de la société contemporaine? Comment ne pas admirer leur dévouement et la maîtrise avec laquelle ils ont su mettre en relief quelques points essentiels de nos croyances? Combien difficile était leur tâche!... L'œuvre était immense. Bénis soient les ouvriers qui ont osé l'entreprendre! Ils ont été encouragés par Léon XIII et Pie X. Ils ont droit à tout notre respect.

La lecture la plus attentive de l'article de M. l'abbé Emonet ne m'a permis d'y découvrir aucune réserve, même discrète, sur les doctrines émises à la Semaine sociale. Les seules lacunes auxquelles il fasse allusion concernent le succès :

Et maintenant, on nous demandera peut-être s'il n'y a pas eu des lacunes. Hélas! le public français est si nerveux, à l'heure actuelle, qu'il est malaisé de le satisfaire. ***Une critique même légère risquerait de paraître aux uns malveillante, et il se pourrait en effet que l'inique interprétation des autres en fît une justice.***

Heureusement, notre tâche nous est facilitée par la bonne volonté des organi-

1. Page 61.
2. Ces soulignements sont de nous.

sateurs. Toute la presse, qui s'est occupée de la Semaine sociale de Marseille, leur a décerné des louanges.

Ce qu'ils ont dû regretter, comme nous, c'est de n'avoir pu atteindre et ébranler l'immense multitude indifférente qui vit autour du catholicisme sans le connaître. Dijon et Amiens avaient été moins froids..

Mais, par contre, il nous faudrait donc admettre que M. l'abbé Emonet, dans son article, n'entendait rendre hommage qu'aux *sentiments* et à l'*attitude* de M. Lorin et de la Semaine sociale, en écrivant :

Du côté des maîtres : Henri Lorin a donné à sa déclaration d'ouverture *l'ampleur accoutumée d'un regard à qui rien n'échappe des rapports de la doctrine catholique avec la science économique*, et des contingences où l'actualité situe chaque année les problèmes qui s'y réfèrent (1).

Disons, pour en rassurer quelques-uns, que la session de Marseille a été en progrès à cet égard sur ses devancières. Cette remarque ne va pas au maître qui a pris sous sa protection les Semaines sociales, *et dont l'impeccable orthodoxie n'a pas besoin de certificat*, mais à l'auditoire, qui, chaque année, s'épure, se mûrit, progresse au souffle du maître, prend une conscience plus nette des manières de sentir auxquelles il doit réserver sa sympathie et ses applaudissements; et, après avoir fermenté quelque peu en Bourgogne, est venu s'apaiser doucement près des flots bleus de la Méditerranée (2).

Elle (la hiérarchie ecclésiastique) est venue écouter elle-même ces maîtres à qui elle n'avait point donné mandat. Rien ne saurait être plus précieux aux Semaines sociales. *Elles ont dès maintenant un bail avec l'orthodoxie* (3).

Cependant, M. Emonet cite même, au passage, et sans exprimer la moindre réserve, certain endroit de la déclaration de M. Lorin, qui aurait pu lui fournir l'occasion de remarques analogues à celles de M. Fontaine ou de M. Gaudeau :

Ayant l'Evangile sous la main, on lui fait injure de ne pas lui emprunter sa lumière pour éclairer tout ensemble les lois de l'action, celles de la vie et de l'organisation Aussi est-ce avec raison qu'une fois encore Henri Lorin a tenu, dans sa magistrale déclaration, à revenir sur ces principes : « Le catholicisme fournit et impose à ses fidèles le point de vue, le but, le fondement et les lignes directrices d'une économie sociale. » Et plus loin : « Quand il (le savoir économique) est en face de questions où l'homme lui-même intervient comme objet, dans lesquelles il ne peut atteindre le fond et la plénitude de la réalité que par le chemin de la foi, l'exactitude consiste dans la conformité à la doctrine catholique; la portée, l'efficacité des recherches sont en proportion de l'intelligence et de l'observation de cette doctrine... Pour le fidèle, l'économie sociale, en raison de son objet, est donc subordonnée aux enseignements de la foi, et le devoir de l'homme, en l'élaborant, est de respecter cette hégémonie ».

---

1. Page 62.
2. Page 67.
3. Page 71.

Mais les *sentiments*, *l'attitude*, la bonne volonté sincère du président des Semaines sociales et de ses collaborateurs ont couvert, aux yeux de M. Emonet, tout le reste, « pour que ne craignent point d'être avec elles tous ceux qui n'ont cessé de penser et de proclamer qu'il faut aller *par la science à l'action, par la vérité à la vie, par le programme vers l'organisation* » (1).

***

D'ailleurs, aucun système d'économie politique, fût-il beaucoup mieux appuyé sur la doctrine catholique que ne l'est celui de M. Lorin, ne peut prétendre à la rigueur des formules dogmatiques.

Nous avons entendu précédemment M. l'abbé Millot nous dire à quoi, dans la science sociale, se réduisent les conclusions vraiment scientifiques. On doit donc, surtout dans ces sortes de choses, se défier des théories et des entraînements dus à une parole facile, à des phrases heureuses, à des considérations sentimentales. Il ne suffit pas qu'on montre une misère et qu'on apitoie ses auditeurs, il faut savoir ce que valent, en pareil cas, les remèdes proposés.

Il y en a un, en effet, dont on ne prend pas assez soin de se garder, c'est *le recours à l'Etat*. Il semble si facile de demander à ce pouvoir tout-puissant et si riche de redresser les torts que l'on constate, et de soulager les misères que l'on déplore!

On oublie que cet Etat, s'il est très bien armé pour empêcher, supprimer, vexer, persécuter (nous ne le voyons que trop), est peu capable de faire le bien et de pratiquer la vertu. Il intervient dans le contrat de travail, comme il intervient dans le culte, et toujours dans le même esprit, c'est-à-dire pour favoriser la tyrannie socialiste et maçonnique.

Les tendances interventionnistes et étatistes, naturellement liées au démocratisme, ne pouvaient manquer de se manifester avec celui-ci dans les *Semaines sociales*. A l'occasion de celle d'Amiens, un enfant terrible du parti démocrate chrétien, M. l'abbé Dabry, marquait ainsi cette connexité dans la *Vie catholique* du 17 juin 1907, sous ce titre : *Autoritaires et libéraux* :

En lisant le compte rendu de la Semaine sociale d'Amiens comme, au reste, la plupart des articles économiques ou sociaux écrits par les démocrates chrétiens, plus d'un se sera dit sans doute : « Voilà des démocrates, des républicains, des ennemis de l'Ancien Régime, des partisans de la souveraineté du peuple, de la liberté : *ils ont l'air cependant singulièrement autoritaires!* Il n'est question dans leurs théories que de réglementation, d'organisation, d'obligation, d'intervention de l'Etat, de la loi, toutes choses qui eurent un épanouissement splendide sous des Régimes abhorrés qu'on

1. C'est M. Emonet qui souligne.

ne voudrait pour rien au monde voir revenir pour remplacer la République. Quelle est cette antinomie et cette contradiction?

Or, expliquait-il, cette antinomie se résout par l'application du grand principe démocratique de la souveraineté du peuple à la solution des problèmes économiques et sociaux :

Il est facile de se rendre compte pourquoi, en politique, nous sommes républicains et, en économie politique, de l'école autoritaire... C'est que nous sommes partisans de la souveraineté du peuple et qu'ils (les monarchistes) en sont les adversaires; c'est que le peuple est souverain en politique par la république et sujet par la monarchie, tandis qu'en économie politique il est souverain par l'autorité de la loi qui protège sa faiblesse, et sujet par la liberté laissée à celui qui est plus fort que lui de l'opprimer. Les uns et les autres, nous visons l'homme du peuple : nous le voulons émancipé, ils le veulent assujetti. Or il est émancipé en politique quand il gouverne, et en économie politique quand il n'est pas affamé.

Il y a donc une très grande raison à préconiser ici l'autorité, là la liberté, à entourer de protection le travailleur, à laisser le champ libre au citoyen. *L'extrême logique voudrait que celui qui commande dans la cité commandât aussi à l'atelier, que l'autorité qui est une délégation dans l'ordre politique fût une délégation aussi dans l'ordre économique.* Mais ce n'est pas la logique qui est la loi souveraine du monde, ce sont les nécessités et ce sont les faits. Derrière le voile qui cache l'avenir personne ne peut voir. Qu'il suffise de satisfaire au mieux, parmi les réalités présentes, aux exigences du droit et de la justice.

Après la *Semaine sociale* de Dijon, un des conférenciers ordinaires de ces réunions, M. Maurice Deslandres, professeur de droit à Dijon, marquait ce caractère interventionniste et démocratique en un passage où se constatent la même prétérition des organisations corporatives chrétiennes et les mêmes fausses idées sur la fraternité que dans la déclaration de M. Henri Lorin. Décrivant dans *Demain* (28 septembre 1906) ce que sont les chrétiens sociaux, il disait :

Ils sont des interventionnistes parce qu'ils voient qu'il se crée au sein des sociétés des forces telles entre les mains de quelques-uns que la coalition des autres paraît impuissante à les équilibrer, et qu'il leur semble dangereux de laisser s'établir à l'état de forces antagonistes devant régler entre elles-mêmes leurs conflits, d'un côté tout ce qui se rattache à la fortune acquise ou espérée, de l'autre tout ce qui ne lutte que pour la vie quotidienne.

Ils sont socialement démocrates, c'est-à-dire qu'ils tendent à assurer dans la société au plus grand nombre la part la plus grande possible d'initiative, d'action et de bien-être, plutôt qu'à concentrer l'autorité et la direction avec les ressources en moins de mains. Et s'ils sont démocrates en ce sens, c'est que l'observation leur prouve qu'il y a dans la société un tel entraînement vers la démocratie que quiconque, de parti pris, se met en travers de sa route, est destiné à être éliminé; c'est que l'observation leur montre encore qu'il y a des ressources d'intelligence et de moralité souvent méconnues dans les masses et que les peuples ne se régénèrent que par des ascensions incessantes

au sein de la société; et c'est aussi que le christianisme, qui égalise *tous les hommes, tous fils du même Père*, tous appelés à la même destinée, tous rachetés du même prix, leur paraît, je ne dis pas commander en tout état de choses, mais faire désirer toujours l'avènement d'un régime social où tous les êtres humains tendent à prendre une valeur et à obtenir une puissance égale (1).

A la *Semaine sociale* de Marseille, on entendit le même M. Deslandres, dans son cours sur *les lois d'assistance*, célébrer comme un bienfait l'intervention de l'Etat. Voici, d'après le compte rendu, les idées développées par lui :

« Nous gardons un préjugé injuste contre l'Assistance publique. Quelles » que soient les lois d'assistance, il y aura toujours des risques non prévus, » la charité privée aura toujours dès lors un grand rôle à exercer. La » bienfaisance publique a été laïcisée, mais les lois d'assistance ont et au» ront toujours, quoi qu'on fasse, une base chrétienne. Elles seront le lien » qui unira les catholiques à des incroyants, chrétiens plus qu'ils ne pen» sent. Un second préjugé existe, le préjugé contre *le droit à l'Assistance*. » Il y en a qui protestent et d'autres qui s'épouvantent. D'après les pre» miers on enlève à l'acte charitable sa valeur, car il ne vaut que s'il » est libre et spontané. D'après les autres, c'est un droit dangereux, parce » qu'il va soulever bien des revendications. »

On retrouve là les théories que nous avons entendu précédemment développer par M. l'abbé Birot et M. l'abbé Viollet sur l'esprit naturellement chrétien de réformes et de lois qui n'en sont pas moins forgées dans le but certain d'en faire les instruments de la destruction du christianisme, et, tout d'abord, d'arracher à Jésus-Christ les âmes de tous ces assistés. Nos chrétiens sociaux ont donc oublié toute l'histoire des vingt-cinq dernières années, les ravages opérés par les politiciens francs-maçons qui ont dissous les congrégations religieuses, leurs écoles, leurs patronages, leurs mille institutions de charité! Ce lien qui doit unir les croyants aux incroyants, en faisant s'associer avec enthousiasme les victimes aux œuvres philanthropiques de leurs bourreaux, selon le vœu de MM. Birot et Viollet, sera-t-il autre chose qu'une duperie volontaire et la consolidation d'un système imaginé pour notre étranglement définitif?

M. l'abbé Fontaine, de son côté, signale une autre erreur, non moins grave, qui vicie tout le système de M. Deslandres. Il n'y aurait, au jugement de celui-ci, que deux sortes de charité, la charité ou assis-

---

1. « M. Adéodat Boissard appartient par de multiples liens au Midi, où il revient avec le prestige d'un nom universellement respecté; il est toujours reçu avec des ovations. Il est, lui aussi, interventionniste : en faveur de la loi, il est pressant, il requiert; il évoque les souvenirs vivants, les images concrètes, le *XX*e *Siècle*, Coulazou, le P. Vaughan; il arrive qu'on ne sait s'il veut nous faire applaudir les noms illustres qu'il salue au passage, ou nous entraîner à faire un *meâ culpâ*.. On ne se fait pas trop prier. » (article de M. Emonet).

tance publique et la charité privée. Rien n'est plus en opposition avec les enseignements de Léon XIII, dont le plan très réfléchi était de chercher dans le système corporatif un contre-poids à l'omnipotence de l'Etat. Et l'un des plus graves devoirs imposés à la corporation elle-même, était cette assistance que l'on abandonne à l'Etat sans la moindre réserve :

Ne voit-on pas d'un premier coup d'œil les immenses avantages des retraites ouvrières, prélevées sur la propriété corporative, constituée par les apports des patrons et ouvriers, par les subsides des conseils départementaux ou régionaux et par ceux de l'Etat lui-même, en d'autres termes par tous les intéressés à la plus grande prospérité de la corporation ouvrière? Il y aurait, dans la diversité même des sources du patrimoine corporatif, une garantie d'équité pour la répartition des retraites ouvrières, des secours à accorder en cas de maladies, d'accidents, d'infirmités prévues et et autres nécessités analogues.

Voilà, certes, un système d'assistance qui vaut infiniment mieux que celui que préconisent les chrétiens sociaux et dont ils abandonnent le fonctionnement à l'Etat. Et l'Etat en question est l'Etat socialiste ou collectiviste. qui se forme, grandit et se fortifie à l'aide de ces lois qu'on nous recommande. Par elles, il devient le maître absolu de toutes les phases de la vie du citoyen; on dirait un réseau de servitudes savamment ourdi et s'étendant, depuis la petite classe où est élevée la plus tendre enfance, jusqu'au lit d'hôpital où le pensionnaire de l'Etat agonise sans secours religieux et sans Dieu. Et l'on vient nous demander à nous, catholiques, de travailler de nos mains à ourdir cette trame et à en rendre les mailles de plus en plus serrées, dans la crainte sans doute que quelques-unes des libertés religieuses que l'on appelait autrefois les libertés nécessaires ne puissent passer à travers? (1).

Les lois d'assistance en faveur desquelles M. Deslandres demande l'adhésion empressée des catholiques ont bien quelques autres défauts, entre autres, celui d'appliquer les 75 millions votés pour l'assistance des vieillards à de faux vieillards, à de faux infirmes, à de faux incurables (2). C'en est un grave aussi, pour la loi de 1905, de

1. *Le Modernisme sociologique*, pages 461, 462.

2. Le récent rapport que l'inspection générale des services administratifs a fait paraître à l'*Officiel* (voir l'*Autorité* du 5 août 1909) contient des détails vraiment fort curieux.

En 1906, les vieillards assistés en vertu de la loi de 1905, atteignaient le chiffre de 293.000. En 1909, ils sont montés à 375.000. D'après les prévisions les plus larges, cette assistance ne devait pas coûter au Trésor plus de 50 millions. Pour 1909, le chiffre de 90 millions est déjà dépassé, ce qui permet de prévoir l'augmentation pour l'année 1910, qui sera une année électorale.

Parmi les causes auxquelles est dû le nombre élevé des assistés, ce rapport indique : *La politique*. « La politique n'est pas non plus sans avoir une influence fâcheuse dans la formation des listes; c'est principalement pendant la période qui précède et celle qui suit les élections municipales que cette influence *se manifeste. On peut citer notamment* le cas d'une ville du Centre où, quelque temps avant les élections municipales, le conseil inscrivait à la fois 90 assistés nouveaux, et quelques jours après le scrutin, un nouveau con-

désorganiser la famille, en lui substituant d'office la nation dans l'accomplissement du devoir que la nature prescrit aux enfants d'assister leurs parents. Mais, surtout, pour remonter au principe, l'Etat a-t-il bien le droit de prendre dans la poche des contribuables l'argent qui leur appartient, pour le distribuer à tous les invalides, à tous les infirmes, à tous les vieillards, qui deviennent ainsi les pensionnaires de la collectivité, sans qu'on se soit informé auparavant des ressources qu'ils pourraient légitimement tirer de leurs familles? Cela suppose chez l'invalide *un droit strict et rigoureux* de tirer de la nation, de la collectivité à laquelle il appartient, la subsistance de ses dernières années. Qui ne verrait là un encouragement à l'imprévoyance, une prime à la paresse, au gaspillage, à l'égoïsme? Le christianisme avait résolu autrement ce problème par le précepte de l'amour des pauvres et des malades qui, sans conférer à ceux-ci un droit strict de justice, créait à ceux qui possèdent un très réel devoir de charité. Et ainsi se trouvait aussi maintenue, par le stimulant du besoin, pour tous, l'obligation du travail source de toute prospérité sociale.

Le discours par lequel M. Etienne Lamy a clôturé la *Semaine sociale* de Bordeaux paraît avoir eu surtout pour objet de justifier les préférences *étatistes* des « catholiques sociaux ». Le compte rendu qui en a été communiqué autoriserait à dire que la mesure dans laquelle l'intervention de l'Etat serait acceptable et désirable, aux termes de l'Encyclique *Rerum novarum* s'y trouve très notablement dépassée. Les catholiques sociaux ayant reconnu que la France d'aujourd'hui, officiellement athée et socialement déchristianisée, vit encore de la civilisation chrétienne, et que plusieurs des lois proposées par les socialistes en témoignaient à leur insu, « dès la première semaine sociale, *n'hésitèrent pas à approuver dans l'ensemble, les initiatives parlementaires des socialistes* »; et, comme beaucoup de catho-

---

seil municipal décidait l'admission de 108 autres personnes; il serait facile de citer d'autres exemples du même genre. »

Le rapport signale encore les abus scandaleux qui font considérer les lois d'assistance comme donnant un droit absolu à une pension du fait seul de l'âge et sans restriction. Et il cite une longue série d'exemples dont voici quelques-uns : « Dans les Ardennes, une femme qui était assistée a laissé à sa mort une somme de 8.000 fr. dont un neveu a bénéficié.

» Dans le Puy-de-Dôme, un assisté, inscrit comme incurable, gagnait 400 fr. par an.

» Dans les Bouches-du-Rhône, un vieillard ayant une rente viagère de près de 200 fr. et recevant, en outre, des secours réguliers de sa fille, de son gendre et de sa belle-sœur, était inscrit sur la liste.

» Dans la Loire, un vieillard possédant un revenu foncier de 480 fr. touchait l'allocation mensuelle. »

Pour comble : « Il semblerait que la loi de 1905 eût dû avoir pour elle, sinon de faire disparaître complètement, du moins, de diminuer dans une large mesure, la mendicité. Telle n'est cependant pas la constatation qui a été faite dans la très grande majorité des départements. Peut-être y a-t-il moins de mendiants nomades, mais le nombre des mendiants locaux ne paraît pas être devenu moindre. »

liques, « *habitués à l'ancienne méthode (?), considéraient comme une lumière la conception des étatistes, l'orateur détruit cette ancienne méthode.* » D'après lui, le socialisme « *successeur de la monarchie absolue* » (non sans interrègne?) *dont l'autorité exagérée a commencé à détruire chez les Français la vigueur des activités nationales, successeur de la Révolution* (oui, plus directement), vient parfaire l'éducation de notre inertie. » C'est pourquoi « l'intervention de l'Etat est nécessaire pour lever les obstacles qu'il a mis à l'indépendance des citoyens ». Enfin, cette supposition, ou plutôt cette proposition vraiment inadmissible : « Pour les catholiques intégraux (formule modeste qui réserve cette qualité aux seuls « catholiques sociaux » et la dénie aux autres), SI L'ÉTAT DOIT ÊTRE LE MANDATAIRE DE LA CONSCIENCE PUBLIQUE POUR SOULAGER LES MISÈRES, aucune action n'est plus efficace pour préparer la paix sociale et raffermir les principes sociaux que l'action personnelle continue de l'intelligence, de la vertu personnelle, car la vertu seule peut combattre chez le prolétaire l'envie et la haine, chez le riche, l'avarice et le mépris, et chez les incrédules le scepticisme, afin de les amener aux croyances qui font l'homme meilleur. »

M. l'abbé Fontaine concluait avec raison :

Les démocrates chrétiens ont un autre idéal : comme les socialistes eux-mêmes ils bannissent la charité, pour réclamer la stricte justice. La charité l'aumône, cela déshonore, cela divise au lieu d'unir : il leur faut le droit strict et rigoureux, la justice, la stricte justice qui fera à tous et à chacun une part nécessaire dans la distribution de la richesse sociale.

Mais les socialistes se retourneront tôt ou tard vers ces démocrates chrétiens et leur diront : Vous êtes des inconséquents et des illogiques, incapables d'aller jusqu'au bout de vos propres principes. Vous parlez comme nous, d'égalité rigoureuse et absolue, de la dignité de la personnalité autonome et délivrée de toute loi étrangère. A vos yeux chaque membre de la société est souverain, au sens propre de ce mot et ne relève que de lui; quand il obéit à la collectivité, c'est à lui-même qu'il obéit, il n'est tenu à s'incliner que devant les lois qu'il a consenties. Après avoir fait si grand le citoyen de nos modernes démocraties, voilà que vous, chrétiens sociaux, d'accord du reste avec certains radicaux et radicaux socialistes inconséquents, vous consentez à ce qu'ils viennent, dans les impuissances de sa vieillesse, réclamer de la collectivité une maigre pension que vous reconnaissez lui être strictement due, il est vrai. Nous, nous voulons plus et mieux : à dignité égale, part égale; plus de salaire, plus de patronat, plus de propriétés privées. Le collectivisme, la possession indivise de tous les moyens de production. Pour que le mot de M. Millerand (1) cesse d'être un mensonge, il faut qu'il n'y ait qu'un seul débiteur en face de tous les citoyens, à tous les âges, à toutes les heures de leur vie. Cet unique débiteur leur devra, à tous, une part égale de la fortune publique dont il sera le gérant. Est-il besoin de le nommer, ce débiteur unique, c'est l'Etat, c'est la nation.

1. M Millerand, rapporteur de la loi, avait dit dans son rapport : « Ce que veut la Commission, c'est que, quand la loi sera votée, les indigents ne connaissent plus qu'un débiteur : la Nation. »

Alors le programme de M. Henri Lorin sera accompli : « La manifestation de la fraternité chrétienne sera complète; l'action *différenciatrice et séparative* des inégalités absolument neutralisée; la formation de celles qui sont naturelles, non pas seulement, ralentie », mais supprimée; à plus forte raison ne faut-il plus parler de ces inégalités artificielles, *créées par* l'organisation sociale, désormais périmée, des anciens âges chrétiens (1).

Dans une lettre récemment adressée au directeur de la *Semaine de Rome*, le même docte écrivain marque sur ce point la notable différence entre les Semaines sociales de France et celles d'Italie. Elle ressort clairement de deux simples citations. L'une est empruntée à M Toniolo, leader du mouvement social italien et président de l'*Union populaire* .

L'Etat, disait-il dans l'un de ses principaux discours, est un organisme *complétif*, c'est nous qui sommes la société, nous individus, nous familles, nous communes, nous organismes professionnels. L'Etat doit, non pas nous supprimer, nous étouffer, en se substituant à nous; il doit *achever, intégrer*, l'œuvre de ces multiples et diverses autonomies légitimes.. Et s'il s'agit de la civilisation, il ne faut pas oublier que le bien commun, assuré par cette civilisation, comprend certes les biens matériels, mais aussi les intérêts moraux et religieux; et que le facteur principal, suprême, de cette civilisation, c'est l'Eglise. (Extrait du journal *La Croix*, 7 octobre).

Voulez-vous entendre un langage à peu près contradictoire? Ecoutez l'un de nos professeurs à la *Semaine Sociale* de Marseille, M. Boissard. Après quelques précautions oratoires pour ne pas être confondu avec les socialistes d'Etat, il ajoute :

Nous sommes, cependant, socialistes d'Etat et nous le proclamons hautement, si sous cette étiquette on prétendait cataloguer tous les interventionnistes, tous ceux qui sont partisans d'un certain « droit propre d'intervention sociale de réglementation légale au profit de l'Etat ». Nous reconnaissons, en effet, à l'Etat ce droit d'intervention, *non à titre purement supplétif (ou complétif), c'est-à-dire à défaut pour les individus et les associations d'agir et de se réglementer eux-même ; mais bien à titre principal, à titre originaire, propre et exclusif, toutes les fois que l'intérêt général y paraît engagé.* (Compte-rendu officiel, p. 110).

Cette déclaration de principes, ajoute M. Fontaine, me paraît excessive et dangereuse en ce qu'elle concède à l'Etat, surtout dans les circonstances actuelles. L'intérêt général ne semblera-t-il pas toujours engagé dans les entreprises individuelles et surtout corporatives un peu importantes? l'Etat en jugera ainsi, à chaque fois qu'il lui en prendra fantaisie. Et vous lui reconnaissez ce droit à titre principal, bien plus à titre « originaire »; et, par ce mot, n'êtes-vous pas en contradiction avec Léon XIII, affirmant que les corporations ont des droits essentiels, que l'Etat ne saurait violer sans forfaire à son propre devoir? Ce n'est pas tout, vous voulez que ce droit

1. *Le Modernisme sociologique*, page 467.

d'intervention de l'Etat à titre *principal, originaire,* soit *exclusif* de tout autre. C'est votre manière, à vous, de comprendre l'achèvement et l'intégration par l'Etat de l'œuvre de ces multiples autonomies, dont nous parlait M. Toniolo.

***

Est-ce encore des institutions sociales du christianisme, ou de la politique qui n'a rien à voir dans les *Semaines sociales,* que parlait en ces termes le *Bulletin de la Semaine,* exaltant la déclaration de M. H. Lorin à Marseille (24 octobre 1908), et M. l'abbé Sertillanges, cité avec tant d'éloges par cette feuille?

Plusieurs déclarations inaugurales de ces *Semaines sociales* ont répété, et le développement de leur activité a prouvé, qu'elles ne sont l'œuvre exclusive d'aucun groupement et n'auront jamais pour but de réunir, en vue d'une opposition politique, des adhérents d'origines bien diverses : elles se placent, en effet, délibérément, en dehors des partis, *sur le large terrain de la justice sociale et du loyalisme civique;* mais, ce faisant, elles prétendent vivre pour des réalités, agir d'après les contingences, et ne point se contenter des pensées rêveuses et du jeu anti-chrétien de l'imagination solitaire : au catholique véritable incombe le devoir de rechercher là où elles sont l'humanité et la vie; et il n'est point catholique celui qui est simplement contempteur du présent et boudeur du réel *au bénéfice de chimères et d'institutions condamnées ou mortes* (1). La chose a été exprimée, avec l'intelligence et la vigueur caractéristiques de sa manière, par un ancien dominicain, prêtre érudit, libéral et attachant, que n'oublient point ceux que les hasards de la vie mirent en relations avec lui, l'abbé Sertillanges :

« Qui sait, — disait-il précisément à l'une des dernières Semaines so-
» ciales, — si la grande crise que nous traversons n'emprunte pas une
» partie de son acuité précisément à ce phénomène : la réaction de vitesse
» du progrès humain sur le retard des croyants, avec, au point de jonction
» des forces, un tourbillon qui se forme, et de la force humano-divine qui
» périt? Ne soyons pas de ceux qui favorisent les reculs. Mieux que cela,
» sachons, sans oublier la fraternité qui nous lie au fond de l'âme avec
» les plus timorés des chrétiens, les désavouer nettement devant l'opinion
» contemporaine. La vérité a besoin de cet hommage, et le péril est tel de
» voir la religion confondue avec les choses mortes que nous devons affermir
» notre cœur contre la crainte de contrister ceux qui ne gardent d'atten-
» tion et d'amour qu'au passé. Ne croyons pas à ceux qui disent : La
» religion est un bloc qu'il faut prendre ou qu'il faut laisser. Il n'y a pas
» de bloc, parmi les choses qui vivent. Si la religion est une vie, elle
» doit subir la condition fondamentale de la vie, elle assimile et elle désas-
» simile, elle acquiert et elle abandonne. »

Symptôme caractéristique : de telles déclarations concilient aux chrétiens sociaux et aux *Semaines sociales* les sympathies avouées du *Temps.* Dans son numéro du 27 juillet 1908, le grand organe protestant con-

1. Ces expressions sont empruntées au discours de M. l'abbé Sertillanges cité plus bas.

sacre à celles-ci un article où il reproduit les paroles de M. Sertillanges qu'on vient de lire, et dit à ce sujet :

Quels sont ces catholiques français? Il ne s'occupent pas de politique, ou pour parler exactement, ceux qui s'en sont occupés ne s'en occupent plus, ou de moins en moins et de loin en loin. Pour la plupart, on peut dire qu'ils étaient les disciples fervents de Léon XIII, ses disciples tant au point de vue des directions politiques que des directions sociales. Ils furent, — il s'agit toujours de la majorité d'entre eux — au premier rang des ralliés d'alors, c'est-à-dire parmi les ralliés sincères. Le mot ni la chose n'ont fait fortune. Un peu désabusés peut-être, ils se sont donnés tout entiers à l'œuvre sociale que le pape défunt leur avait tracée. La politique est bannie de ces réunions annuelles qui constituent leur « semaine » et où ils se bornent, par fidélité à un principe et à des souvenirs qui leur restent chers, à proclamer leur « loyalisme civique ». Mais ils ont foi, à tort ou à raison, en l'avenir, et au lieu de se disperser et de dissoudre la force qu'ils représentent, ils demeurent fortement unis, préoccupés de faire triompher, au point de vue social, la conception qu'ils se font du catholicisme...

Quoi qu'il en soit et en admettant même, ce qu'il est difficile de supposer, que M. Sertillanges soit allé au delà de leur pensée, les promoteurs de la Semaine sociale constituent dans le catholicisme français un groupe original *qu'il est intéressant de suivre d'étape en étape.*

Le *Temps* se plaît ensuite à parler des encouragements épiscopaux et cite en particulier plusieurs fragments de la lettre de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, aux organisateurs de la *Semaine sociale* de Marseille. « Il n'en est guère de plus significative », dit-il :

J'attends un fruit particulier de la leçon annoncée sur « les lois d'assistance et d'hygiène sociale » *et de la collaboration des citoyens aux lois de l'Etat ». Cette collaboration,* les catholiques, les prêtres les premiers, *la doivent donner résolument.* Je l'écrivais l'année dernière à mon clergé, *et je suis heureux que cette idée, avec les idées avoisinantes, soient reprises sous toutes les formes.* Nous sommes appelés par notre mission, disais-je, à rendre service en terre française à des Français. *Pourquoi ne pas chercher dans la législation française ce qu'elle peut nous offrir, dans ce but, d'indications précises et d éléments utiles ?..*

Nous ne nous trouverons pas seuls sur ce terrain, c'est vrai. Ceux qui détiennent le pouvoir et qui ont fait les lois nous y précéderont; nous verrons venir au-devant de nous des concitoyens animés de la même ardeur sans posséder nos croyances. *Mais leur sens de la solidarité ne procède-t-il pas d'un christianisme latent, comme le nôtre, d'un christianisme avéré?* Mais n'est-ce pas ainsi que, pour le moment, quelque union peut se faire entre honnêtes gens aussi avides les uns que les autres de bien public, tout en partant de points de vue dissemblables? Quand Ruth entra dans le champ de Booz, elle ne s'occupa pas de savoir si elle y serait regardée par les moissonneurs de Juda comme une étrangère; elle se mêla à eux délibérément, glana d'abord les quelques épis qu'ils lui abandonnèrent, en vint peu à peu à ramasser comme eux les javelles; finalement Booz et la Moabite reconnurent qu'ils étaient de la même parenté. *Heureux le jour où tous ceux qui travaillent à l'amélioration de l'état social se souviendront qu'ils sont frères*

et s'uniront dans une commune émulation pour hâter parmi les peuples le triomphe de la justice, de l'ordre et de la paix !

Le *Temps* conclut par ce souhait, où l'on aurait peut-être tort de ne voir qu'un vain rêve, mais qui doit y trouver son compte?

On ne peut que souhaiter que *cette tolérance et ce loyalisme*, qui ne sont pas pour étonner de la part de M. Fuzet, demeurent la règle de la plupart des adhérents de la Semaine sociale.

SEMAINES SOCIALES. — LES CONGRESSISTES

M. l'abbé Naudet a écrit dans l'article sur les Semaines sociales qu'il a fait pour *Les Documents du progrès* (juillet 1909) : « Ce qu'il y a peut-être de plus curieux et de plus intéressant dans la *Semaine sociale*, ce ne sont, ni les cours, ni les programmes, ni le talent parfois éminent des professeurs, c'est, surtout et avant tout, le public qui y prend part. C'est ce public qui assura dès la première année le succès de l'institution et en montra d'une matière non douteuse, l'utilité. » Nous souscrivons à cette observation de M. l'abbé Naudet, mais pour en tirer des conclusions différentes de la sienne.

L'auditoire des *Semaines sociales*, composé en grande partie de séminaristes et de jeunes prêtres démocrates, de sillonnistes, de libéraux (1) inscrivant en tête de leur programme le loyalisme civique et la tolérance recommandée par le *Temps*, est admirablement disposé à comprendre, à provoquer même le langage d'orateurs comme ceux que nous avons cités. Saisir dans les leçons professées, et souligner par de frénétiques applaudissements les allusions transparentes, ou même parfois bien insignifiantes, à l'esprit réactionnaire et antidémocratique, est une de leurs plus agréables occupations. On se plaint de l'abstention des catholiques moins avancés, mais que viendraient-ils faire dans ces réunions?

Pour citer d'abord le trait le plus récent, voici quelques lignes d'un compte rendu de la *Semaine sociale* de Bordeaux paru dans le *Bulletin de la Semaine* (18 août 1909) qui, dans leur discrétion, demeurent assez éloquentes. L'auteur fait une étude comparée de ce congrès et de celui des socialistes *unifiés* à Saint-Etienne. Opposant les discussions violentes de celui-ci à la courtoisie et à la cordialité qui ne cessa de régner dans celui-là, il écrit :

Rien de tel à Bordeaux, où la courtoisie la plus parfaite n'a cessé de régner même quand M. Boissard mettait à l'épreuve la science économique et théologique

1. « Il (l'orateur) avait sous les yeux les membres actifs de la *Chronique du Sud-Est*, les groupes nombreux de l'A. C. J. F., l'élite du groupe si vivant de Limoges, les unités si rayonnantes des secrétariats de la Fédération des Alpes et de Provence, le Sillon incarné dans son infatigable président. » (Article de M. Emonet.)

du P Antoine à propos de la grève. L'attention la plus soutenue — et qui était d'ailleurs aisée — a été donnée à tous les professeurs et à tous les orateurs. *Et quand des manifestations se sont produites, quand, par exemple, à la suite de l'éloquente flétrissure que Deslandres* (sillonniste émérite) *a infligée aux violents qui osent se dire catholiques l'assemblée tout entière a exécuté les perturbateurs qui déshonorent le catholicisme, elle l'a fait par des applaudissements prolongés à l'adresse de l'orateur qui traduisait si bien son propre sentiment, mais sans plus.*

Ce « sans plus » est épique. S'ils avaient été là, les eût-on jetés dans la Gironde?

Mgr Dadolle, évêque de Dijon, avait ouvert la *Semaine sociale* tenue dans cette ville par un discours témoignant d'une compréhension très large des besoins du temps et de la vie moderne. C'est un fait devenu public, que les interprétations données à ses paroles par une bonne partie des congressistes, les rendaient difficiles à justifier, et que le prélat se montra légitimement outré de leurs audaces.

Dans cette même *Semaine sociale* de Dijon (1906), la présence de M. l'abbé Lemire à la tribune, où il parut naturel qu'il vînt faire l'apologie de son attitude parlementaire, fut saluée avec un enthousiasme indescriptible. Cela n'intéressait cependant pas la question sociale. Le prêtre-député du Nord vint expliquer qu'il n'est « ni en marge de la hiérarchie, ni un naïf, ni un utopiste. » Il n'est pas utopiste, car il va du réel au meilleur, sans avoir à rendre des comptes à certain journalisme dogmatique. Il n'est pas naïf; ou s'il l'est, c'est comme le Christ, naïf jusqu'au Calvaire (!) Il n'est pas en marge de la hiérarchie, car les Jardins ouvriers ont été bénis par plusieurs évêques, et Pie X le justifia au nom des principes d'avoir été saluer M. Loubet. M. Lemire oublie de dire où a paru cette justification. Et Pie X a-t-il aussi justifié, au nom des principes, les votes et les discours de M. Lemire?

On vit encore à *Semaine sociale* de Dijon Marc Sangnier attaquer les *Jaunes* avec une violence inouïe, et M. l'abbé Garnier faire chorus avec lui.

On vit M. Imbart de la Tour, directeur du moderniste *Bulletin de la Semaine*, faire un discours sur *Les conditions d'une renaissance religieuse et sociale en France*, dans lequel on aurait cru entendre comme un écho de la voix de Fogazzaro : procès de l'enseignement chrétien qui ne forme pas la jeunesse au loyalisme civique et à la vie sociale; procès des catholiques réactionnaires, suspects à l'intelligence et suspects à la démocratie; abandon de l'action politique, remplacée par l'action intellectuelle et sociale; confiance dans la démocratie dont nous avons à devenir les ferments, acceptation joyeuse de la loi de séparation et compliments équivoques aux évêques; tout cela fut exprimé en des termes tels qu'on estima nécessaire d'amender le discours en le reproduisant. Mais le *Bulletin de la Semaine* put justement conclure :

La morale de cet incident? Elle est, semble-t-il, dans ce mot prononce par M. Paul Bureau, dans une conjoncture analogue : « Cela prouve qu'il y a une gauche catholique ». Peut-être conviendrait-il de n'en pas douter plus longtemps et d'en prendre délibérément son parti (1).

Mais le point culminant fut le toast à M. Fallières. Au banquet, un orateur se leva et dit :

Je lève mon verre au Pape et au Président de la République.
Au Pape, fils d'ouvrier, et représentant ici-bas de l'ouvrier de Nazareth.
Au Président de la République qui détient son pouvoir de Dieu même.
Je bois au Pape et à la République!

Ils ont dû se sentir bien humiliés en cette circonstance, les catholiques éminents, prêtres vénérables ou laïcs de marque, chez qui la fureur démocratique n'avait pas éteint le sentiment des convenances, du respect, ni surtout la dignité du sens catholique; et ils ont fait preuve d'une grande humilité, en écoutant, sans lui répondre, l'orateur qui accolait ensemble les représentants de deux pouvoirs séparés par une telle distance, dont l'un fait à l'autre une guerre exécrable, et qui ne saluait dans le Vicaire de Jésus-Christ que son origine plébéienne, tandis qu'il faisait presqu'asseoir le Président de la République à la droite du Père.

A la *Semaine sociale* d'Amiens (août 1907), les congressistes, au nombre de 500 environ, parmi lesquels beaucoup de séminaristes et de jeunes prêtres, avant de se séparer, chantèrent la *Marseillaise*, qu'ils faisaient alterner avec le cantique *Nous voulons Dieu;* et, dans les rues mêmes de la ville, on eut le spectacle d'ecclésiastiques faisant retentir les paroles de l'hymne révolutionnaire.

Le *Nouvelliste de la Somme* émettait sur cet incident les réflexions suivantes, reproduites par plusieurs journaux :

Les semainiers sociaux qui, vendredi soir, rêvaient à la lune, de tyrans venant jusque dans leurs bras, égorger leurs filles et leurs compagnes (?); les apôtres de la pacification sociale dont les sillons sont assoiffés de sang impur, sont-ils à ce point ignorants de l'histoire de France qu'ils prennent l'hymne des Marseillais pour un cantique!

L'ont-ils plutôt oubliée cette histoire, ou ne l'ont-ils apprise que chez les historiens suisses?

Un très spirituel orateur qui se qualifie *commis voyageur de la Bonne Presse*, M. l'abbé Thellier de Poncheville, aurait pu modérer les transports des chanteurs, en leur rappelant qu'un de ses ancêtres était monté à l'échafaud au son de la *Marseillaise.*

On jouait la Marseillaise, lorsque le jeune clergé de France gravissait les degrés de la guillotine, coupable de *fidélité à son Dieu et à son roi.*

C'est au son de la Marseillaise que Carrier, liant ensemble hommes et femmes avant de les précipiter dans la Loire, bénissait ses « mariages républicains. »

1. 15 août 1906.

Les septembriseurs, les travailleurs de Marat, en égorgeant les prêtres dans les prisons de la Force ou de l'Abbaye, hurlaient : « Qu'un sang impur ! »

C'est aux accents de la Marseillaise que Lebon saigna Arras, que Fouquier-Tinville purgea Paris, que Carnot, ce doux, ce modéré, épura Lyon par la torche et le couperet et décréta : « La ville de Lyon sera détruite, il n'y a pas d'innocents parmi les aristocrates. »

Quand les Carmélites, dont le pieux souvenir plane sur l'école de Théologie de la rue Porte-Paris, quand les filles de Sainte-Thérèse, nos payses, marchaient au supplice... et à Dieu, en chantant le *Salve Regina*, leurs voix furent couvertes par celle de la foule qui vociférait la Marseillaise.

Pourquoi ne pas chanter l'Internationale ? (1)

Le cantique est plus neuf, plus démocratique ; et son rôle sera identique demain à celui de la Marseillaise hier. Les deux chants, — faisait quelque jour remarquer un de nos plus éminents confrères — sont au même titre révolutionnaires, et ce sont eux et les principes dont ils se réclament qui, appliqués depuis cent ans, ont plongé la France dans la situation lamentable où elle se débat, comme une agonisante contre la mort.

N'est-il point déconcertant de voir des citoyens dont les confrères, dont les aînés, sinon les plus proches parents, ont eu le cou coupé, tandis que la Marseillaise faisait rage de ses cuivres, traduire leurs aspirations démocratiques en ressuscitant le chant des bourreaux !

N'est-il pas désorientant de voir enregistrer avec un lyrique enthousiame ces manifestations pénibles, par des journaux dont la clientèle est assurée par les petits-fils des martyrs !

Le journal *La Riposte*, d'Amiens, distinguant avec soin l'attitude des maîtres de la science sociale entendus à Amiens, et celle de l'auditoire, ou même des initiateurs étrangers au travail scientifique de la *Semaine*, terminait son compte rendu par cette observation :

Il serait fâcheux qu'une institution si louable dans son principe se vît amenée malgré elle à n'avoir pour majorité que des auditeurs gagnés d'avance, et par un parti-pris, à tout ce qui sentira de près ou de loin le dénigrement systématique du passé, au nom d'un renouveau radical dont leur naissance a marqué l'heure ; à tout ce qui sonnera la joie sourde des récriminations fielleuses contre les œuvres de la charité, maladroitement opposées aux œuvres de la justice seules avenues désormais, comme si le bon Samaritain d'autrefois n'avait qu'à se hâter de changer ses méthodes.

Voici, telle quelle, tout en excusant auprès du lecteur la liberté de cet épanchement, la lettre que m'écrivait, sur la *Semaine sociale* de Bordeaux, un prêtre dont le bon jugement m'est connu :

5 août 1909.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Voici, sur la *Semaine sociale*, quelques observations qui pourront peut-être vous intéresser : public de prêtres et de jeunes séminaristes, de femmes

1. Les « communards » qui ont récemment renouvelé à Barcelone les épouvantables exploits de leurs frères de Paris, terminaient leur journée par des manifestations populaires où dominait le chant de la *Marseillaise*.

en assez grand nombre et de quelques laïques, donnant l'impression de gens qui croient que *c'est arrivé*. Les journaux qui se vendent sont : l'*Univers*, la *Croix*, le *Peuple français*; beaucoup d'ecclésiastiques achètent l'*Eveil démocratique*.

Les professeurs, hommes intelligents et compétents, traitent leur auditoire en pays conquis, se sentant les maîtres applaudis de confiance, adulés, adorés, quelle que soit leur doctrine. Après chacun des repas de midi revient monotone, fatidique, l'heure de l'encensement mutuel, l'encensoir étant manié plus ou moins lourdement par des thuriféraires suggestionnés et congestionnés.

La doctrine est avancée, contournée, bizarre, utopique : théories en l'air n'ayant que de rares contacts avec la réalité, avec la prétention de n'être fondées que sur des observations pratiques.

On se croirait dans des réunions socialistes où on parle beaucoup, presque exclusivement des droits des ouvriers, et, si peu que rien, de leurs devoirs. On sent la peur de ne pas paraître sociaux, s'ils montraient les droits du capital, et s'ils enseignaient au prolétariat la modération, la justice, le respect des conventions.

Ces professeurs paraissent heureux de dire des folies, de passer pour des esprits larges et ouverts à tous les progrès, pour des avancés, et cela, sous le couvert de l'orthodoxie. A entendre leurs théories sur l'utilité et les bienfaits de la grève, on jurerait qu'ils sont payés par un comité gréviste et qu'ils ne sont que de vulgaires gréviculteurs.

Je sais des auditeurs qui ont été effarouchés et scandalisés de pareilles leçons. Pour ma part, je traiterais ces professeurs de moutons enragés, car on les devine timides et calmes, mais rendus furieux par les exercices de surexcitation auxquels ils se livrent.

Malgré les quelques prêtres qui ont fait bonne figure parmi les prédicants de la *Semaine sociale*, les laïques tiennent le haut du pavé et semblent diriger le mouvement. Les ecclésiastiques, à mon sens, se résignent trop facilement au rôle passif d'enseignés, alors qu'ils devraient être des maîtres. Ils donnent ainsi l'idée d'un clergé inférieur, incapable d'initiative et d'observation personnelle, et surtout ne recevant pas dans les séminaires la formation suffisante.

Les ecclésiastiques présents dans l'auditoire avaient trop l'air de gens qui ne savent rien et qui sont fiers d'apprendre quelque chose : c'est une modestie par trop humiliante (1).

Si le clergé abdique entre les mains des laïques et consent à se mettre à leur remorque, j'ai bien peur qu'il ne perde en dignité et en influence ce qu'il gagnera en tranquillité.

Je vous livre ces réflexions, Monsieur l'abbé, comme elles se présentent à mon esprit, vous assurant que je suis en parfaite communauté de vues avec vous, et que ma sympathie vous est acquise, ainsi que mes vœux, pour la vaillante campagne que vous menez contre le libéralisme.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de mon profond respect.

---

1. « Bourdaloue enseignait jadis aussi les devoirs des maîtres envers les domestiques au pied des autels : avec des arguments appropriés aux conditions actuelles, c'est un avocat qui nous a donné la même instruction à l'hôtel des Deux-Paons. Le clergé apprend ainsi à rénover ses vieux sermonnaires. C'est vraiment une brise d'Evangile qui en secoue la poussière, et, dans la doctrine traditionnelle, qu'il s'étonnait peut-être de ne plus voir efficace, lui fait retrouver, suivant le mot de Pie X, rappelé par le cardinal Andrieu, « le germe d'un apostolat régénérateur..., apte à répandre dans les masses, sous une forme sainement et opportunément moderne, les principes chrétiens qui seuls correspondent aux besoins sociaux d'aujourd'hui ». (Article de M. Emonet.)

Les *Semaines sociales* se ressentent trop de leur origine. Nées sous l'inspiration et l'initiative du groupe de la *Chronique du Sud-Est* dont l'esprit démocratique est bien connu, elles ont besoin, pour exercer une action vraiment salutaire, d'être affranchies de ce joug démocratique et rappelées aux règles de l'*action sociale catholique.* Mais, puisque l'autorité épiscopale a bien plus directement prise sur celle-ci que sur l'action politique, on peut espérer qu'elle saura obtenir ce résultat.

Cette influence préservatrice conciliera alors aux *Semaines sociales* la sympathie et le concours des catholiques de toute opinion, qu'inquiètent le ton de ces réunions et que des réclames, d'un ton plus faux encore, contribuent à mettre encore plus en défiance.

M. l'abbé Bœglin (1) leur fait celle-ci dans la *Vie catholique* du 12 janvier 1907 :

> La *Chronique du Sud-Est* m'envoie la « Semaine Sociale de Dijon ». C'est un volume coquet, *plein de choses éternelles,* puisqu'il renferme l'enseignement de ces ouvriers fructifères dont le catholicisme à juste titre se glorifie. *Ce livre fera le tour des séminaires, des ordres religieux, des maisons d'éducation, des évêchés, des presbytères.* Ils sont admirables, ces jeunes gens de Lyon ! C'est là le véritable homme du bien public : modeste, désintéressé, inflexible dans la poursuite du même idéal. Voilà la splendeur de la foi, *la transcendance de l'Evangile !* Et voilà l'heure de mettre en relief ce grand côté sympathique, divin à la fois et humain, du catholicisme. Dieu donne sa lumière aux ouvriers utiles : ÊTRE UTILE, VOILA L'HOMME RELIGIEUX; LA PERFECTION PERSONNELLE VIENT AU SECOND RANG (!!!)

Et le même, dans un article donné à la *Chronique du Sud-Est* (avril 1907), écrit encore que l'histoire des *Semaines sociales,* « pour être extérieure à la doctrine, lui serait supérieur *comme raison démonstrative.* »

Sur ce point, comme sur tant d'autres, qu'on en revienne donc à l'acceptation franche, à la mise en pratique des vraies directions pontificales. Il ne saurait y avoir de progrès et de salut hors d'elles.

Notre Saint-Père Pie X, toujours fidèle à lui-même, à son programme aussi simple que sublime, a voulu profiter de l'introduction des *Semaines sociales* en Italie, pour rappeler une fois de plus à quelles conditions on peut espérer le relèvement populaire. Il l'a fait dans une lettre adressée au cardinal Maffi, archevêque de Pise, à l'occasion de la *Semaine sociale* tenue à Pistoie, en septembre 1907.

Ce document a été exalté comme une consécration de ce genre de congrès. Il leur apportait, en effet, le plus haut encouragement. Mais ce n'était pas une approbation inconditionnée, ni à plus forte raison

1. Sur le rôle néfaste de ce personnage, on peut consulter : *Rome et l'Action libérale,* chap. III, § 3.

une complète ratification de ce qui s'y passe, surtout en France. Et ce serait donner une fois de plus le change à l'opinion, de recevoir avec un enthousiasme affecté les témoignages de la bienveillance du Saint-Père, en négligeant de pratiquer ses conseils pressants. Voici cette lettre :

Connaissant l'importance capitale de la réunion du clergé et des laïques dans l'hospitalière et gracieuse Pistoie, Nous avons hautement agréé l'hommage inaugural déposé entre vos mains et celles du Pasteur diocésain et que vous Nous avez transmis comme l'expression de sentiments qui honorent extrêmement l'assemblée. La nouvelle institution qui, en ces jours, par le mérite de vaillants catholiques, descend dans l'arène parmi Nous, porte en elle le germe d'un aposto'at régénérateur du peuple. Elle est messagère de salut et de victoire, *parce qu'elle est apte à répandre dans les masses*, sous une forme sainement et opportunément moderne, *ces principes chrétiens qui seuls correspondent aux besoins sociaux d'aujourd'hui.* Nous avons confiance qu'elle produira de féconds résultats puisque Nous la voyons commencer et se dérouler avec une rectitude manifeste, *non seulement dans l'application de ces principes, mais dans l'observation des règles et des conseils émanant du suprême guide apostolique.* C'est pour ce motif que, *reconnaissant dans la présente Semaine sociale une collaboration forte et sincère à l'entreprise essentiellement catholique de relèvement populaire,* nous en apprécions et accueillons très volontiers ce spontané et unanime hommage. Dieu veuille que les enseignements et projets de cette assemblée revêtent, outre la sagesse humaine, la force et la vertu qui viennent d'en haut. C'est le vœu plein de confiance et l'espoir avec lequel nous saluons dans la réunion de Pistoie l'aube joyeuse des Semaines sociales italiennes, tandis qu'invoquant les grâces célestes Nous accordons de tout cœur à vous, Monsieur le cardinal, à l'évêque du diocèse et à tous ceux qui prennent part à cette assemblée, la bénédiction apostolique.

Le relèvement social est *une entreprise essentiellement catholique.* Il ne se peut opérer qu'*en faisant pénétrer dans les masses ces principes chrétiens qui, seuls,* quels que soient les modes actuels d'application, *correspondent aux besoins sociaux d'aujourd'hui.*

L'étude sur la politique chrétienne et sur l'action sociale catholique que nous avions entreprise peut se fermer sur ces mots dont elle n'est, dans toutes ses pages, que l'humble commentaire.

La grande faute des catholiques français, depuis vingt ans, a été de méconnaître le principe de leur force, et de le renier presque dans la vie publique.

Le relèvement politique et social de la France, de la France surtout, ne se pouvait obtenir que par l'affirmation des principes religieux, par la confiance dans la force et la vertu de la vérité catholique, par l'esprit de foi au milieu des luttes.

Les catholiques se sont persuadés que cette affirmation devenait imprudente en présence des préjugés populaires; que la liberté, dont tout le monde accepte les promesses, vraies ou fausses, donnerait de meilleurs fruits que la vérité sur laquelle repose tout ordre et tout

droit, et, qu'en refusant de se battre, ils obligeraient l'adversaire à la paix.

Sous le prétexte de marcher d'accord avec *les partisans de l'ordre*, mais d'un ordre sans fondement ni stabilité, parce qu'il se construit en dehors de Dieu, ils ont fait abstraction de leurs propres principes, comme s'ils n'avaient plus confiance dans la vertu du catholicisme. Confondant l'accord conditionné et restreint avec la fusion complète, l'alliance qui sauvegarde l'indépendance avec la servitude qui en est la suppression, ils ont replié le drapeau de la foi pour marcher, avec les modérés, les libéraux, les progressistes, les incroyants, avec la cohue qui se forme autour des enseignes de la liberté, sous cette bannière sans emblème, s'honorant de se placer dans les rangs des partisans de l'ordre, que dis-je? derrière eux.

Si dur que ce jugement puisse paraître, les catholiques ont fait par là plus de mal à la religion en France, depuis vingt ans, que ses ennemis les plus acharnés. Car, si le pays ne s'émeut plus aujourd'hui de la voir persécutée, c'est surtout leur mutisme, ce sont leurs abdications qui l'ont conduit à cette indifférence.

Et quand une voix s'élevait pour dénoncer l'erreur, le péril, mille autres l'accusaient aussitôt de *semer la division.*

Cependant, encore une fois, l'union ne peut se faire que dans la vérité.

Si nos orateurs, nos chefs de ligues, nos écrivains et directeurs de revue se refusent encore à le comprendre, si, abusant de ce que les applications détaillées des principes n'ont pas la fixité des principes eux-mêmes, ils continuent de dire à leur façon : *Quid est veritas?* attendons-nous à la destruction du catholicisme en ce malheureux pays.

Puisse le magnanisme Pape Pie X vaincre enfin, avec la grâce de Dieu, les résistances du libéralisme catholique!

Emm. BARBIER.

APPENDICE

UN ARTICLE DE M. PIERRE BIÉTRY SUR LES SEMAINES SOCIALES

Examinant les *Semaines sociales*, non plus au point de vue de la doctrine, mais sous le rapport de l'utilité pratique et des résultats, le chef du parti des *Jaunes* a publié, après la récente réunion de Bordeaux, un article incisif qui contient de justes observations. Il lui a donne ce titre suggestif : CEUX OUI PARLENT POUR NE RIEN DIRE (*Le Jaune*, 11 septembre 1909).

Il a de nouveau été question cette année comme les précédentes, pendant une huitaine de jours, des *Semaines sociales*, et je voudrais bien pouvoir à mon tour en dire du bien. A cet effet, j'ai attendu d'avoir pris connaissance de tout ce qui a été jusqu'ici livré de leurs travaux à l'opinion publique. Lecture faite, j'avoue ma déception.

La *Semaine sociale* de cette année, comme ses devancières, a parlé pour ne rien dire, s'est cantonnée dans le creux des formules, dans le vague des analyses en ce que peuvent avoir de commun le progrès social et le catholicisme.

Malgré M. Etienne Lamy qui, dans son discours et ensuite dans un article du *Correspondant*, essaye de synthétiser la pensée des organisateurs et le but qu'ils poursuivent, aucun programme n'apparaît : rien d'original, rien d'indépendant, une bouillabaisse extraordinaire de toutes les questions morales, économiques, sociales, des discours limés par des hommes qui, de toute évidence, n'ont travaillé qu'en vue de ce discours et à seule fin de le mesurer avec celui similaire de la *Semaine sociale* précédente, et c'est tout. C'est peu.

C'est peu en ce sens que quelques bonnes volontés, entraînées par ce vertige des mots, y perdent du temps; c'est trop en cet autre sens que les noms de quelques personnalités, prenant part à ces palabres périodiques, attirent l'attention de la presse qui prend alors la chose au sérieux et fausse l'opinion publique en lui faisant croire qu'il existe quelque part un cénacle de compétences dont les arrêts et les jugements ont quelque poids sur la marche des idées et des événements. Rien n'est plus inexact.

Il ne faudrait pas s'imaginer que je suis animé de mauvaises intentions, ni de parti pris contre la *Semaine sociale* ou contre ses protagonistes, au contraire. Je suis même désolé des constatations que je suis obligé de faire. Mais, vraiment, il y a des manifestations dont la continuité, la périodicité prennent les proportions de véritables attentats contre la vérité.

On se demande si vraiment des gens qui depuis vingt ans et plus se réunissent pour se congratuler, discourir et constater en fin de compte pour tout résultat, qu'ils sont de plus en plus ou de moins en moins d'accord avec des doctrines adverses qu'ils ne désignent et ne dénoncent jamais expressément et nommément (comme par exemple le socialisme); on se demande si ces hommes sont véritablement animés du désir d'agir et de convaincre, ou s'ils ne veulent pas simplement créer des diversions et s'abuser eux-mêmes en se donnant l'illusion de l'action.

Ed. Drumont, avec sa bonhomie plus redoutable que l'ironie des autres écrivains, a déjà expliqué comment, avec MM. Lorin, de Mun, notre excellent ami de Marolles, etc., etc. le mouvement qui aboutit aux *huit jours de paroles annuelles*, qui constitue actuellement toute la *Semaine sociale*, avait pris naissance et comment Henri Lorin, successivement affligé de millions, d'héritages, avait compris depuis le rôle d'apôtre qu'il s'était dévolu. La courbe de M. de Mun, plus brillante, n'est pas à retracer, elle est encore présente aux yeux de tous. Au déclin de ces astres d'où ne sort plus aucune lumière, mais encore du bruit, des satellites de moindre poids s'y vinrent accoter, tel ce M. Boissard, professeur de droit à la Faculté catholique de Lille, qui croit toujours qu'on l'injurie quand on lui prouve qu'il a tort ou quand on lui demande de justifier certaines de ses critiques Eh bien, je le demande sans malice, mais avec le vif désir de reconnaître mon erreur, si erreur il y a : A quoi la *Semaine sociale*, ses hommes et leurs œuvres ont-ils abouti? Qu'ont-ils fait d'*utile:* 1° au point de vue de l'organisation des catholiques laïques; 2° au point de vue social; 3° au point de vue économique; 4° sur le terrain politique.

Où sont les organisations de combat ou de défense qu'ils ont créées? Quel est celui d'entre nous capable de définir *leur* doctrine commune? Quelle influence *leurs* principes exercent-ils sur les esprits, sur l'opinion?

En attendant qu'on me fournisse avec des preuves, des réponses satisfaisantes sur ces points fondamentaux, car s'ils ne sont pas remplis, il sera prouvé que nous sommes en présence du néant quand nous examinons les *Semaines sociales*, en attendant, dis-je, que ces faiseurs de discours se soient justifiés, nous avançons contre eux, nous, et cela depuis déjà au moins six ans, une accusation d'une certaine gravité.

Nous accusons ces prétendus sociologues catholiques d'avoir, jusqu'au jour de nos dénonciations brutales, mais nécessaires, aidé doctrinalement et efficacement, de toutes leurs forces conscientes ou inconscientes, au développement du Socialisme, *de l'avoir eux-mêmes propagé*, de s'être faits sciemment les théoriciens de ce mouvement damnable et malfaisant.

Si le *socialisme* chrétien est une vérité, le *socialisme* athée en est une autre; la religion ajoutée ou retranchée du socialisme ne change rien de la *doctrine socialiste*, et le seul fait de n'avoir pas su, pas voulu ou pas osé dégager franchement une doctrine sociale chrétienne antisocialiste, serait déjà une condamnation contre les « doctrinaires » des *Semaines sociales*, s'ils n'avaient aggravé leur cas, comme je le dis plus haut, en s'accouplant à l'erreur. De même que, jusqu'à l'arrivée des *Jaunes*, les créateurs des *Semaines sociales* se refusaient à condamner le socialisme en soi, se contentant de distinguer entre le bon et le mauvais socialisme et d'ergoter sur le plus ou le moins de légitimité de la propriété individuelle, ils ne dédaignaient point sur les terrains professionnels, économiques et sociaux la collaboration étroite avec les socialistes proprement dits.

C'est des précurseurs des *Semaines sociales* que Marc Sangnier et le *Sillon* sortirent, armés de pied en cap, pour la belle propagande que l'on voit.

C'est des *Semaines sociales* et de certains responsables individuels — comme MM. Lorin et de Mun — que viennent aujourd'hui toutes les incertitudes, les tâtonnements du clergé et des catholiques laïques, qui ne savent à quel mouvement social se rallier. Ils avancent, ils reculent, ils ne voient pas devant eux. Vingt années de palabres, de discours, de Congrès inutiles, de *Semaines sociales*, aussi prétentieuses que nuageuses, ont amassé sur toutes les questions des ombres épaisses. Les méthodes les plus claires sont disséquées, réduites en poussières par des controverses oiseuses; la métaphysique est appliquée au 2 et 2 font 4, et finalement, dans ce chaos, chacun se fait une définition à soi, une spécialité pour essayer telle ou telle tentative vivante. L'un à l'aide de complications embrouille les faits, un autre, armé de statistiques fantaisistes, dénonce les résultats, les pèse, les soupèse et finalement les rejette en accusant la marchandise d'avoir été pesée en premier à faux poids.

Il n'y a qu'un point sur lequel tous ces hommes graves se mettent d'accord, c'est pour gêner le mouvement *Jaune*, pour essayer de s'approprier l'idée des principes d'accession à la propriété et de les fausser tout en nous diminuant, nous, les initiateurs.

Ils s'entendent tous à merveille, n'ayant jamais pu rien faire entre eux, pour nous empêcher de faire mieux nous-mêmes.

En ce moment, constatant que *malgré eux* nous avons réduit à rien la C. G. T., ils volent à son secours à la suite de M. de Mun et essaient de compenser, dans l'opinion, en force morale, ses bataillons que nous avons dispersés. Le catholicisme étant respecté et défendu par cinq cent mille Jaunes, il faut croire que les *Jaunes* n'existent pas, comme si les pontifes du socialisme chrétien craignaient de nous la concurrence; ils devraient cependant bien savoir qu'on ne concurrence pas les choses inexistantes.

Toute la France est baignée maintenant des idées propriétistes et d'organisations syndicalistes indépendantes, hostiles au socialisme. Seules les *Semaines sociales* ignorent ce grand événement, ce noble et puissant combat que nous menons pour sauver à la fois toutes les libertés.

Et cela, malgré ce qu'elles en diront, sera la condamnation des *Semaines sociales* inutiles, sinon nuisibles.

CATHOLIQUES OU LIBÉRAUX

Quelqu'opinion qu'on ait sur l'appel à l'union des catholiques avec les libéraux et les honnêtes gens de tous les partis lancé par Mgr Turinaz, il ne servirait à rien de dissimuler que cet acte retentissant, venant à se produire presqu'aussitôt après le *pacte de Toulouse*, précédé lui-même de celui de Chambéry, a eu pour effet de jeter quelque désarroi dans l'opinion catholique. Les plus honnêtes gens ne savaient plus, pour ainsi dire, auquel entendre, car, s'ils ne pouvaient douter que de part et d'autre nos prélats n'étaient uniquement préoccupés que du salut religieux du pays, il leur était impossible de ne pas apercevoir, du moins confusément, que les moyens proposés n'étaient pas les mêmes.

Si, du moins, ceux qui devaient remplir la mission de les éclairer et de dissiper leurs incertitudes, s'en étaient bien acquittés! C'est le contraire qu'on a vu encore cette fois, et leurs explications n'ont fait qu'accroître, comme à plaisir, l'obscurité. Voici, par exemple, le commentaire du premier rédacteur religieux de la *Croix*, qui signe : Franc. Comment, sous une telle plume, excuser de telles méprises? Elles seraient mieux à leur place dans le *Bulletin de la Semaine* ou dans quelqu'une de ces feuilles qui aiment pêcher en eau trouble. S'il faut croire, pour les pallier, que l'intelligence de la situation a manqué au rédacteur de la *Croix*, on conviendra que ce serait encore bien regrettable. Mais ne devrait-on pas simplement en accuser l'esprit tendancieux du journal? Franc écrit sous le titre : *Simple observation :*

Nous disions samedi que le « projet d'union de tous les catholiques, des libéraux et des honnêtes gens de France, pour la défense des libertés civiles et religieuses » et le « pacte de Toulouse » ne paraissaient pas absolument incompatibles.

Etudions aujourd'hui leurs points de contact, et, pour ne pas nous égarer, faisons les distinctions nécessaires.

En fait, les projets sont en opposition sur un point important. A Nancy, l'évêque groupe fortement les catholiques pour les œuvres religieuses et, au point de vue politique, des laïques forment « une union de tous les honnêtes gens pour la défense des libertés civiles et religieuses ». Les catholiques, bien entendu, font crânement reconnaître les leurs. Aux élections, on marche

la main dans la main, et l'expérience prouve qu'à Nancy on a su les faire triompher.

A Toulouse, l'évêque se met à la tête d'une alliance purement catholique, qui se propose ouvertement un but électoral. Cette alliance fixe ses revendications. et elle se propose d'amener le plus grand nombre possible de candidats et d'électeurs à les adopter.

La différence est dans le rôle de l'évêque qui, d'un côté, ne se lance pas personnellement dans la lutte politique; qui, de l'autre côté, s'y mêle directement.

Mais des deux côtés — et c'est par là que les projets se rejoignent — on se propose de faire accepter et défendre par tous les honnêtes gens le programme de la revendication de nos libertés religieuses.

Tout d'abord, la *Croix*, après avoir annoncé une comparaison au point de vue de l'organisation générale des catholiques, ce qui est bien la question, ne fait de rapprochement qu'entre deux organisations locales, et, par conséquent, passe à côté du sujet. Cela ressort du paragraphe consacré à Nancy, dont elle décrit uniquement l'état de choses antérieurement existant dans ce diocèse.

Mais, même à le prendre ainsi, la *Croix* donne le change sur tous les points. Toulouse se propose ouvertement un but électoral : et Nancy donc? Car enfin, parle-t-on, oui ou non, du manifeste de son évêque?

A Toulouse, nous dit-on, il s'agit d'une alliance purement catholique. Rien de plus inexact, ou, du moins, de plus équivoque. Il s'agit, non pas d'une entente limitée aux seuls candidats catholiques, mais d'un accord entre catholiques, sur les conditions auxquelles ils accorderont leurs votes à « tous ceux qui veulent sincèrement la liberté de conscience et le maintien de la tranquillité publique. »

D'après la *Croix*, l'Archevêque de Toulouse, en couvrant cet accord de sa haute autorité, se mêle directement à la politique. Lors même que les statuts de l'alliance n'auraient pas, comme nos lecteurs le savent déjà, enlevé catégoriquement tout prétexte à une imputation aussi étrange, puisque « elle ne choisit pas les candidats et laisse la charge et la responsabilité de ces choix aux initiatives individuelles ou de parti », comment la *Croix* peut-elle lancer cette assertion aussi imprudente que fausse? On doit supposer cependant que son rédacteur a lu ces statuts. L'archevêque de Toulouse ne fait pas plus de politique que celui de Nancy.

Autant ils se rapprochent par le point où la *Croix* met une différence, autant ils diffèrent par celui où elle affirme que les projets « se rejoignent ». On n'est pas plus heureux, et voilà ses lecteurs parfaitement éclairés. « Des deux côtés, leur dit-elle, on se propose de faire accepter et défendre par tous les honnêtes gens le programme de la revendication de nos libertés religieuses. » Remarquons d'abord, que, s'il en est ainsi, il ne fallait donc pas dire que l'alliance de Toulouse est purement catholique. Mais ce programme de revendi-

cations est-il le même des deux parts? Toute la question est là, dans un accord électoral.

La divergence facile à saisir au premier coup d'œil, a été rendue encore plus sensible par les incidents de ces derniers jours, déjà connus du public.

La *Libre Parole* a raconté que Mgr Turinaz était venu à Paris, pour faire prendre corps à son projet, en réalisant l'accord entre l'*Action libérale* et l'*Entente catholique*, auquel M. Piou s'était refusé jusqu'ici. On a appris simultanément que cette heureuse initiative avait échoué.

Or, quelle a été la cause de cet avortement? Exactement la différence de programme entre Nancy et Toulouse. L'*Entente catholique*, qui s'était empressée d'adhérer en principe à l'appel de Mgr l'évêque de Nancy, crut nécessaire, au moment de passer à un accord effectif, de préciser sa position et les conditions auxquelles elles se montrerait prête à appuyer, dans les élections, les libéraux et les honnêtes gens de tous les partis. M. Paul J. de Cassagnac, membre du comité de l'Entente, en donne ces raisons dans son journal :

Cette précision était nécessaire, car, si les libéraux n'ont guère besoin de demander aux catholiques des garanties, certains que ceux-ci iront toujours assez loin dans la lutte pour leurs revendications, les catholiques ne peuvent se lier sans demander aux libéraux des engagements explicites.

Nous n'entendons pas être abandonnés par nos alliés éventuels, dans l'avenir, comme nous l'avons été dans le passé, à tous les moments critiques et décisifs. Et si les libéraux se refusaient à l'engagement minimum que nous leur demandons, ils prouveraient ainsi que nos précautions n'étaient pas superflues, et qu'ils ne se sentaient point le courage de nous soutenir dans notre action.

Or, nous ne voulons plus être dupes et donner toujours sans recevoir jamais ; si le concours des libéraux nous est précieux, le nôtre ne leur est pas moins indispensable.

En conséquence, le comité de l'*Entente catholique* dressa le procès verbal suivant, afin que communication préalable en fût faite au groupe de l'*Action libérale* avant la conférence. On y lit sur ce point spécial de l'accord :

II. — Au point de vue de la politique électorale, elle déclare adhérer au projet d'alliance avec les « libéraux et les honnêtes gens de tous les partis » qui s'engageraient formellement à défendre nos libertés civiles et religieuses; et cela, avec d'autant plus d'empressement que cet accord est strictement conforme à la politique qu'elle a toujours préconisée et pratiquée.

Toutefois, elle estime que l'expérience a surabondamment démontré le danger qu'il y a pour les catholiques à se contenter de formules vagues, et la nécessité d'imposer quelques engagements précis aux candidats qu'ils appuieront désormais.

Il lui paraît donc indispensable, pour l'honneur et la sécurité de sa cause, de poser comme condition à l'accord avec « les libéraux et les honnêtes gens »

la promesse par ceux-ci d'affirmer publiquement les devoirs de la société envers Dieu, en revendiquant : 1° une législation qui restitue à l'*Eglise* ses libertés nécessaires, *et qui soit acceptée par elle*; 2° la liberté d'enseignement sans exclusion d'aucune catégorie de personnes et d'associations. Convaincue que, sans ces garanties, expressément formulées, toute alliance des catholiques avec les libéraux et les honnêtes gens » serait illusoire et funeste, l'Entente Catholique a déclaré n'y pouvoir souscrire qu'à ces conditions.

Or, au simple énoncé de ces conditions, le groupe de l'*Action libérale* estima que l'accord serait impossible et que la conférence même, pour laquelle heure était déjà prise, devenait superflue. On renonça à s'aboucher. M. Piou et son état-major déclaraient imprudent et impraticable de proposer ces engagements aux candidats.

Il était impossible de mieux justifier les précautions de l'*Entente catholique* (1).

Impossible également de mettre plus clairement en lumière la différence des deux projets. Celui de l'*Entente catholique* est évidemment presque identique au pacte de Toulouse. Sans doute, de part et d'autre, on ne se propose rien de plus que « la défense des libertés civiles et religieuses ». Mais on ne saurait plus douter que ce programme de l'appel de Nancy, où le président de l'*Action libérale* avait reconnu avec enthousiasme son propre programme, ne dût pratiquement demeurer ,dans l'avenir comme dans le passé, une formule vague sans valeur certaine.

Et ce débat révèle qu'au fond toute la question est encore aujourd'hui de savoir si nous devons nous comporter en catholiques ou en libéraux.

L'exacte différence consiste donc, ainsi que M. Rocafort l'avait excellemment expliqué dans l'*Univers*, en ce que, d'un côté, on a conçu la formation préalable d'une entente entre les catholiques pour déterminer les conditions possibles de l'accord avec les libéraux et les honnêtes gens de tous les partis, en subordonnant cet accord aux garanties premières exigées par la cause religieuse; tandis que de l'autre, on se préoccupe premièrement de réaliser l'accord sur une

1. Du *Peuple français*, dans un récent article intitulé : *Le bon terrain:* Sous prétexte d'union on a, depuis quelques mois, mené une *abominable* campagne contre l'*Action libérale. Is fecit cui prodest.* Une fois tombée la poussière soulevée dans l'arène par quelques chevau-légers, les gens de bonne foi doivent convenir que la défense catholique n'y a rien gagné : au contraire. Ce n'est pas le moment d'insister sur cette évidence.

Sans daigner répondre à ces attaques *furibondes*, sans la moindre amertume, M. Piou n'a fait entendre que des paroles de paix : « L'union, a-t-il dit, l'union électorale, tout le monde l'invoque. Nous, nous la pratiquons depuis dix ans. Nous la pratiquerons en 1910, comme en 1902.

» C'est avec joie que j'ai entendu l'évêque de Nancy approuver nettement ces deux règles qui ont toujours été les nôtres : accord entre les braves gens de tous les partis, concours donné, sans acception de parti, au candidat qui a plus de chances d'être élu comme défenseur des libertés civiques et religieuses. »

formule également acceptable pour tous, en laissant aux circonstances d'en faire sortir ce qu'elles comporteront.

On comprend, vu l'étroite solidarité entre l'*Action libérale* et la *Croix*, qu'il ne convînt pas beaucoup à celle-ci de souligner cette différence.

On voit aussi qu'elle ne *constitue point une opposition* entre les deux projets, et, qu'au contraire, ils pouvaient s'harmoniser en se hiérarchisant.

Que s'il devient nécessaire d'opter entre les deux, les vrais catholiques ne sauraient hésiter dans leur choix.

L'un et l'autre, sans doute, ont obtenu les encouragements du Saint-Siège, dont la préoccupation est de ne décourager aucun effort sincère. Peut-être, cependant, aurait-il été facile de constater un indice discret, mais significatif, de ses préférences, dans les appréciations de la *Correspondance de Rome* qui, à n'en point douter, n'émet pas de jugements sur ces questions sans s'assurer des sentiments du Vatican et qui même, certainement, les reflète. Elle a loué chaudement le pacte de Toulouse, tandis qu'elle n'a accordé à l'appel de Mgr Turinaz qu'une mention purement bibliographique, en le donnant comme « très intéressant ». Rien de plus, et c'est peu.

Mais voici qui est de plus haute portée. Le bruit ayant couru que Mgr l'Evêque de Nancy avait jugé sans importance de supprimer une phrase dans la lettre d'approbation que S. S. Pie X lui a fait écrire par son secrétaire particulier, la presse, à tort ou à raison, s'en est émue. A ce sujet, l'*Echo de Paris* a publié la dépêche suivante de son correspondant romain :

Dans cette lettre, le Pape félicitait l'évêque de Nancy de son projet d' « union catholique des libéraux sincères et des honnêtes gens de tous les partis ». Toutefois le Pape ajoutait qu'il aurait préféré que Mgr Turinaz n'eût pas fait mention des « libéraux sincères », et voici la raison que m'en a donnée un personnage en situation d'apprécier la réserve papale. « Il est inutile de parler de libéraux sincères, du moment qu'il a déjà été question des « honnêtes gens de tous les partis ». De deux choses l'une, en effet : tous ces libéraux sincères ou sont catholiques et appartiennent dès lors au parti catholique, ou, s'ils ne sont pas catholiques, ils rentrent dans la catégorie des « honnêtes gens de tous les partis ». Les mentionner d'une façon spéciale, c'est donc vouloir faire de ces libéraux la base du futur parti de l'ordre, c'est leur accorder dans ce parti une position prépondérante au détriment du parti catholique, faisant perdre à ce dernier sa véritable personnalité. Telles sont les raisons qui ont dicté la réserve du Pape. »

Les commentaires malveillants d'une certaine presse ayant amené Mgr Turinaz à s'expliquer, il l'a fait en ces termes dans une lettre à l'*Eclair de l'Est :*

Voici les paroles que j'ai omises dans la traduction; elles font suite à ces mots « l'agréable mission de lui exprimer ses remerciements » : « *pour vous*

manifester cependant toute la pensée de Sa Sainteté, Elle — Sa Sainteté — *aurait omis les libéraux sincères* (c'est-à-dire évidemment : ces mots, *les libéraux sincères* dans le titre de ma brochure), parce qu'avec les catholiques et avec les honnêtes gens de tous les partis sans autre distinction, tous sont compris. »

Il n'est assurément aucun catholique qui ne repousse avec indignation l'accusation de supercherie lancée à cette occasion contre le plus vénérable de nos prélats, dont la loyauté de caractère s'est de longtemps affirmée avec éclat dans toutes les circonstances.

S'il a cru pouvoir supprimer cette phrase, c'est qu'il en a jugé le retranchement sans conséquence.

Cependant, il est permis de croire que cette remarque du Saint-Père, indiquait une autre préoccupation que celle d'une question de purisme du langage. Le tour même de ce passage, dans une lettre dont la publication était prévue, ne permet pas de douter que S. S. Pie X ait voulu faire une réserve et marquer une restriction. Laquelle ? C'est évidemment que ceux qui ne veulent pas se classer parmi les simples honnêtes gens, par opposition aux croyants, feraient mieux de renoncer au nom de *libéraux*, et de se déclarer franchement *catholiques*, « *papistes et romains* », comme il l'a demandé dans son célèbre discours sur Jeanne d'Arc.

Tout le monde pressent qu'il y a là bien autre chose qu'une question assez vaine d'étiquette, et que, le nom, le drapeau une fois arboré, le mot d'ordre ou le programme se mettraient naturellement en harmonie.

C'est bien justement là ce qui arrête tant de gens.

Quant à nous, nous nous félicitons de trouver dans cet incident une claire confirmation de ce que nous avons toujours dit et écrit.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

NOVA ET VETERA

La *Revue du Clergé français*, en tête de son dernier numéro (15 novembre 1909), attire l'attention de ses abonnés sur les modifications introduites dans la liste de ses collaborateurs.

Quoiqu'elle en donne seulement pour raison qu'on y voyait figurer les noms de rédacteurs quasi honoraires et qu'on n'y trouvait pas ceux de quelques rédacteurs effectifs, il n'est pas difficile de deviner l'excellente intention qui a inspiré ces changements. Il suffit d'observer quels collaborateurs disparaissent. Ce sont, parmi eux, MM. les abbés Birot, Dimnet, Hemmer, Klein, Laberthonnière, Lemire, Morlais, Sertillanges.

« Ce n'est pas à dire pour cela, ajoute, il est vrai, la revue, que nous renoncions à la collaboration de n'importe lequel de nos confrères, et nous sommes persuadés que tous les anciens rédacteurs nous resteront fidèles; qu'ils n'en doutent pas, leurs travaux qui ont fait la renommée et le succès de notre œuvre, seront toujours accueillis par nous avec reconnaissance, et nous nous empresserons, dès qu'ils voudront bien nous honorer à nouveau de leur collaboration, de réinscrire leurs noms dans notre liste des principaux rédacteurs de l'année. »

Mais cette manière fort courtoise et polie de prendre congé laisse assez clairement percer la préoccupation de jeter quelque lest et de souligner l'orientation de la revue dans une ligne plus strictement conforme aux directions de l'Eglise. C'est de quoi on ne saurait trop la louer.

On le devrait même faire sans restriction, si la direction n'ajoutait quelques mots propres à gâter l'effet de cette mesure. Après avoir dit que cette liste de collaborateurs, essentiellement modifiable, n'est pas exclusive et demeure ouverte à toutes les compétences, elle ajoute :

« L'esprit de la revue est donc le même, et notre devise n'a pas changé : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* L'enseignement de l'Eglise et l'obéissance filiale aux autorités ecclésiastiques seront à l'avenir, comme par le passé, notre règle et notre sauvegarde. »

Nul n'aurait eu le mauvais goût d'opposer, en cette circonstance, ce passé au présent, et il eût été messéant d'y chercher un motif de suspecter la direction que la revue s'efforce actuellement de prendre. Mais un tel retour n'est-il pas aussi inopportun de sa part à elle? Croit-elle donc offrir un gage bien rassurant à l'opinion, en affirmant que son esprit reste le même? Non, en vérité, et si l'on devait croire que l'enseignement de l'Eglise et l'obéissance filiale aux autorités ecclésiastiques ne lui seront pas une meilleure sauvegarde dans l'avenir que dans le passé, il y aurait lieu de conserver de justes défiances. Car, enfin, ni ces enseignements, ni cette déférence, n'avaient empêché la revue d'insérer les articles plus que téméraires de M. Loisy, de prendre fait et cause pour lui jusqu'au moment de sa condamnation et de justifier ses assertions, sans parler d'une foule d'autres complaisances pour le mouvement d'erreurs contemporain, que la *Critique du libéralisme* a relevées en partie dans ses premiers numéros (1).

Ce serait évidemment laisser subsister un péril de séduction, que de paraître placer ainsi l'orthodoxie d'un passé trop discutable sous la garantie de la fidélité actuelle. Et, c'est pourquoi nous ne pouvons nous abstenir d'en faire la remarque.

Sous ce rapport, il en est des questions concernant la doctrine comme de tout ce qui se rattache aux directions dites pontificales. Sur un point comme sur l'autre, on détruirait d'une main ce qu'on

1. 15 octobre et 15 novembre 1908.

édifie de l'autre, en couvrant les erreurs anciennes du manteau des attitudes nouvelles.

Certains articles, d'ailleurs remarquables, de l'*Univers*, dans ces derniers jours, appellent encore la même observation. Le directeur de ce journal, au retour d'un récent voyage à Rome, a écrit, le 31 octobre, sous le titre : *Notre programme*, une déclaration sur la ligne de conduite qu'il compte suivre désormais, à laquelle on ne saurait trop applaudir. C'est l'engagement de lutter pour la défense de la vérité intégrale sans aucun ménagement pour l'erreur, tout en observant le respect à l'égard des personnes. Mais il ajoute :

L'*Univers* a toujours combattu contre les amoindrisseurs de la doctrine et les courtisans de l'erreur.

Ce n'est pas aujourd'hui qu'il peut déserter ce champ de bataille.

La mentalité périlleuse et faussée qui, naguère, engendra le libéralisme catholique, a descendu sa pente. Elle est tombée jusqu'au modernisme.

Le journal de Louis Veuillot reconnaît bien là, sous des traits accentués, son vieil ennemi. Où qu'il le rencontre, il le combattra..

Et plus récemment, le 16 novembre, à propos du jubilé pontifical de S. S. Pie X, rappelant en termes très justes les énergiques directions du Saint-Père, il dit encore :

Un journal catholique ne saurait avoir, je ne dis pas d'autre ambition, mais simplement d'autre raison d'être que de défendre l'Eglise par les armes et sur les positions que le Chef de l'Eglise a marquées.

Ce fut toujours le programme de l'*Univers* et ce n'est pas aujourd'hui qu'il voudrait en changer..

Il faudrait inférer de ces lignes que ceux qui ont suivi l'*Univers* dans les années qui viennent de s'écouler étaient dans la parfaite bonne voie. C'est là une illusion dangereuse, propre à ruiner par avance les bons résultats d'efforts qui s'annoncent si heureux. Car, la vérité qu'il serait malheureusement trop facile de rétablir par des documents indiscutables, est que l'*Univers*, dans cette période récente, loin de combattre résolument contre les amoindrissements de la doctrine et les courtisans de l'erreur, a singulièrement contribué, par ses complaisances envers eux, au progrès du libéralisme. Persister à affirmer le contraire serait à faire douter du reste.

Qu'on renonce donc à mettre le vin nouveau dans les vieilles outres.

Il reste à souhaiter que l'exemple donné par la *Revue du Clergé français* soit imité par les *Annales de philosophie chrétienne*. La liste de collaborateurs qu'elle porte encore aujourd'hui ne contient pas seulement les noms qui ne figurent plus dans l'autre, mais encore plusieurs dont la présence ne saurait désormais être excusée dans une revue dirigée par un prêtre catholique. Outre MM. Birot, Dimnet, Klein, Hemmer; outre les abbés Brémond et Dessoulavy, consolateurs de l'apostolat récemment défunt, et l'abbé Ermoni, MM. Paul Bureau, Fonsegrive, Albert Leroy, le docteur Rifaux, ce sont encore M. Fogazzaro, le baron F. de Hügel et le P. Semeria.

LE CAS DE M. L'ABBÉ BRÉMOND

On lit dans l'*Osservatore romano* :

M. de Narfon publie, dans le *Figaro* du 10 courant, un long article dans lequel il traite, avec abondants détails, le cas de l'abbé Brémond.

Il raconte comment ce prêtre fut frappé par l'autorité supérieure de la suspense *a divinis* après la mort du malheureux Tyrrell, et comment cette même autorité supérieure leva ladite peine à la suite de la rétractation de l'abbé Brémond.

Mais comme la relation de M. de Narfon est sur divers points inexacte et incomplète et peut, par conséquent, donner lieu à des équivoques, nous croyons nécessaire de publier textuellement la rétractation signée par le P. Brémond. En voici les termes :

« *Dans des sentiments de pleine et sincère soumission à l'autorité ecclésiastique, et par l'entremise de S. G. Mgr l'évêque de Southwark, l'abbé Brémond déclare regretter et condamner tout ce qu'il a fait et dit de répréhensible aux funérailles du P. Tyrrell. Il déclare en outre adhérer sans réserve à toutes les doctrines de l'Eglise. et notamment aux enseignements contenus dans le décret* Lamentabili *et dans l'Encyclique* Pascendi.

» *Fait à Aix-en-Provence, le 5 novembre 1909.*

Signé : HENRI BRÉMOND. »

Ajoutons enfin que la lettre écrite par le P. Brémond en date du 8 septembre, et citée dans l'article de M. de Narfon, ne donna pas satisfaction à l'autorité supérieure.

LE IIIe CONGRÈS CATHOLIQUE DE VANNES

Nous avions eu bien raison de suspecter l'authenticité des paroles prêtées à Mgr Gouraud, dans son congrès diocésain, et de signaler le caractère tendancieux des informations du *Bulletin de la Semaine*. Sa Grandeur daigne nous confirmer que, comme nous l'avions supposé, elle n'avait entendu parler que des instituteurs de son diocèse. Il est donc faux qu'Elle ait reconnu à la majorité des membres du corps un droit à notre admiration et à notre reconnaissance. « Que la *Lanterne* m'ait attaqué pour ce discours, nous écrit le distingué et aimable prélat, je ne puis que m'en féliciter. Que le *Bulletin de la Semaine* m'en loue, je m'en désintéresse. » Au point de vue personnel, rien de plus juste. Mais, à celui de l'opinion, le compte rendu du *Bulletin de la Semaine* méritait d'être rectifié, et nous sommes heureux que ce soit avec une telle autorité.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6.801.

LA PRESSE CATHOLIQUE

I

Il n'y a qu'une voix dans les assemblées catholiques pour affirmer l'importance des œuvres de presse. Mais il est remarquable que cette affirmation n'a jamais été plus fréquente et plus applaudie que depuis le jour où, sous l'influence de causes diverses, des coups funestes ont été portés à la presse catholique elle-même. Et nous ne parlons pas ici des coups qu'elle a pu recevoir de l'ennemi. Celui-ci, après tout, était dans son rôle, chaque fois qu'il suscitait des entraves à la diffusion des journaux dévoués à l'Eglise et soucieux d'instaurer l'ordre chrétien en France. Nous songeons à mille efforts latents ou patents qui, venus de nos rangs, ont été entrepris pour entamer l'intégrité doctrinale de la presse fidèle, énerver sa polémique, lui substituer la frivolité de l'information éclectique, et enfin désarmer les publicistes les plus valeureux.

Nous avons à peine besoin de dire que les remarques qui vont suivre, encore qu'elles soient inspirées par des souvenirs précis, n'emportent avec elles aucun ressentiment et ne sont l'écho d'aucune déception. La seule pensée qui les anime est celle d'un regret, non personnel mais religieux et patriotique, au spectacle d'un instrument qu'on a connu puissant, qu'on eût souhaité plus efficace encore, et qui s'est progressivement émoussé au point d'être devenu méconnaissable.

Il n'est pas douteux, en effet, que les catholiques français, il y a moins de quarante ans, possédaient des journaux qui correspondaient exactement à la définition qu'on doit donner d'un « journal catholique ». On y trouvait une doctrine orthodoxe, une compétence pour l'exposer et la commenter, une vigilance pour n'en point dévier, un zèle ardent pour la défendre, un talent toujours dispos pour la faire aimer. Sans parler de l'*Univers*, dont le rôle était si éclatant que Mgr Parisis avait pu l'appeler une « institution catholique », et dont les vicissitudes postérieures seront ici passées sous silence, c'est un fait qu'au lendemain de la guerre, on vit surgir sur tous les points de la France des journaux sérieux, bien écrits, d'un programme net, brillamment soutenu par des plumes agiles. Mettant à profit des franchises légales qui contrastaient sensiblement avec les contraintes imposées à la presse sous le second Empire, toute une pléiade de journalistes diserts, pénétrés de ce qu'on appelle le « sens catholique », se leva pour se consacrer à l'apologie ouverte des bienfaits qu'il fallait attendre d'une rénovation chrétienne, après les du-

res leçons de la défaite et les convulsions anarchiques de la Commune.

Tout de suite, certains objecteront que ce n'était pas là une presse vraiment catholique, attendu que, constituée le plus souvent par les ressources des députés de la droite à l'Assemblée nationale, elle était explicitement monarchiste, et même en très grande majorité légitimiste. Nous ne contesterons pas ce fait historique : la *Décentralisation* de Lyon, la *Guienne* de Bordeaux, la *Gazette du Midi* de Marseille, l'*Union Nationale* de Montpellier, l'*Echo de la Province* de Toulouse, l'*Espérance du Peuple* de Nantes, l'*Etoile* d'Angers, le *Journal d'Indre-et-Loire* de Tours, l'*Union franc-comtoise* de Besançon, l'*Espérance* de Nancy, la *Champagne* de Reims, le *Nouvelliste de Rouen*, le *Journal de Rennes*, le *Pas-de-Calais* d'Arras, la *Vraie France* de Lille, l'*Emancipateur* de Cambrai, cent autres encore de moindre importance, étaient nettement dévoués au principe monarchique; ils servaient avec le même dévouement « le trône et l'autel », ce qui leur était d'autant plus aisé que la politique du comte de Chambord n'était sur aucun point en désaccord avec les enseignements de l'Eglise et même avec la politique propre de Pie IX. Mais nous nous hâtons d'ajouter que ce parallélisme de la fidélité politique et du dévouement religieux ne paraissait à personne alors, et ne nous paraît pas davantage aujourd'hui, un sujet de scandale, moins encore un motif de contester la valeur religieuse des journaux où ce parallélisme s'affichait sans réserve.

Bien plus, nous osons dire que la polémique des journaux de droite a perdu la plus grosse part de son énergie propre et de son efficacité extrinsèque, le jour où ils ont cessé de pouvoir présumer chez leurs lecteurs cet accord politique qui corroborait si naturellement, si commodément, l'union religieuse. On n'employait pas alors la formule : « exclusivement catholique », à l'aide de laquelle on a, par la suite, découragé tant de volontés excellentes. Si quelqu'un se fût avisé de la produire à l'encontre de leurs journaux, les publicistes catholiques-royalistes n'eussent pas manqué de riposter : « Pardon! *catholique* voulant dire *universel*, de quoi, je vous prie, peut-il être exclusif? Contentez-vous donc de dire : *surtout* et *avant tout* catholique! Mais, cela, nous le sommes, dès l'instant que, fidèles au bon sens et au catéchisme, nous mettons Dieu avant le roi, et l'âme avant le corps. Et puis, quelle préoccupation chagrine vous pousse à opposer l'un à l'autre, quand, en fait, le roi est prêt à réaliser très exactement la volonté de Dieu? » Et le sentiment des lecteurs se modelait sans effort sur ces conclusions des rédacteurs. Qu'a-t-on gagné à l'autre système, à celui qui cherche à mettre religieusement d'accord des lecteurs politiquement divisés, et parmi lesquels on encourage expressément cette division même? Le libéralisme seul y trouve son compte, parce que, d'origine anarchique, étant fils du *non*

serviam, il salue son triomphe dans l'épanouissement désordonné des tendances individuelles : mais alors, qu'il ne soit pas surpris de ne rencontrer, là où il a passé, que division et impuissance !

Jusque vers 1880, les rédacteurs des journaux dont nous avons partiellement évoqué la glorieuse liste, ignorèrent ces fantaisies dissolvantes. Ce fut leur mérite, ou, si l'on veut, leur chance, — qu'envieraient leurs cadets, — d'échapper à cette sorte de chantage qu'on a exercé de nos jours contre la presse catholique au nom de l'étiquette républicaine. On lui a dit : « Soyez républicaine, sinon, tout vous sera refusé ». Pur chantage, nous le répétons, car l'hommage-lige qu'en apparence on réclamait ainsi au profit de l'étiquette républicaine, on le réclamait en réalité au profit de l'Etat césarien, régalien, areligieux et omnipotent, négateur des droits de l'Eglise, résolu à s'organiser en dehors et à l'encontre de toute influence chrétienne, et qui par conséquent devait « refuser », et n'a pas manqué de refuser « tout » ce que la presse catholique a pour mission de vouloir, à savoir la liberté souveraine de l'Eglise catholique dans l'exercice de sa divine mission. Cela, c'était le chantage exercé par l'ennemi du dehors ; celui auquel se livraient certains amis du dedans n'était pas moins spécieux, quand ils disaient à la presse catholique : « Soyez républicaine ; sinon, votre désintéressement sera contesté, votre zèle religieux paraissant couvrir une propagande dynastique. » Ceux qui se sont laissé prendre à cette perfidie ont pu voir que, par crainte de passer pour servir un monarque, ils avaient abouti à fortifier la domination d'une oligarchie obtuse, haineuse, oppressive, ruineuse, dépravée, abjecte, domination dont tout pâtit, mais dont pâtit surtout la cause catholique.

Heureuses années pour la presse catholique, que celles où elle put se déployer à l'aise, sans avoir à lutter contre cette double intrigue ! *Foris pugnæ*, sans doute ; mais *intus timores*, pas encore. Elle en profita pour dispenser à ses lecteurs un enseignement salutaire et une saine apologétique Elle défendit vaillamment contre les premiers actes de l'installation piémontaise l'indépendance temporelle du Souverain Pontife ; elle conquit la liberté des pèlerinages ; elle seconda le réveil religieux qui tournait vers le Sacré-Cœur les supplications d'un peuple instruit par ses épreuves ; elle assura la conquête de la liberté de l'enseignement supérieur, appuya la fondation des Universités catholiques et revendiqua sans faiblesse l'intégralité des franchises d'enseignement et aussi d'examen ; elle impose la clandestinité des enterrements « civils » ; elle contribua enfin à cette mémorable éclosion d'œuvres sociales catholiques, dans la constitution desquelles il était entendu qu'on faisait de l'affirmation religieuse la pierre angulaire de l'édifice et la condition préalable de l'action engagée, loin de se complaire dans cette neutralité, tant vantée depuis, qui court à la stérilité par les voies de l'apostasie.

On devine bien que, si ces brillantes et solides campagnes n'ont pas laissé plus de fruits, c'est d'abord parce que l'action politique et parlementaire des députés de l'Assemblée nationale n'a pas correspondu aux vœux non équivoques que formaient et qu'enregistraient chaque jour les journaux catholiques. Nous ne leur faisons d'ailleurs pas dire ce qu'ils ne disaient pas : jamais ils n'ont soutenu qu'il devait suffire de l'intronisation du comte de Chambord pour assurer *ipso facto* la régénération chrétienne du pays. Ce qu'ils pensaient, ce qu'ils disaient, c'est que l'avènement de ce prince chrétien, en brisant toutes les entraves législatives et autres qui s'opposaient à la libre expansion de l'Eglise, déchaînerait sur la France les bienfaits de l'apostolat catholique, et referait bien vite des mœurs chrétiennes et des énergies saines à ce pays. Ils pensaient et ils disaient encore que le relèvement de la tradition nationale aurait pour effet immédiat de refaire entre les catholiques français une union qui serait le principe d'une force incomparable, attendu que leurs divergences politiques cesseraient d'être, comme on l'a trop vu depuis, un obstacle à leur action religieuse et sociale.

Leurs vœux furent déçus. Mais l'histoire n'hésite guère à préciser quelle fut, à cet égard, la responsabilité du libéralisme (politique et religieux), dont les tenants firent preuve d'une obstination sans excuse. Si encore, à défaut d'une restauration politique qui eût remis la pyramide sur sa base, l'Assemblée avait du moins fait œuvre de clairvoyance moyenne, en édictant une loi électorale à peu près sensée ! Ce minimum fut lui-même oublié, et l'Assemblée se sépara sans laisser au pays d'autre instrument que ce suffrage universel omnipotent quoique amorphe, où la brutalité numérique et l'individualisme égalitaire broient sous leur rouleau compresseur : les compétences, qu'elles méconnaissent, les autorités, qu'elles humilient, les vertus, qu'elles bafouent, les mérites, qu'elles contestent, les intérêts, qu'elles sacrifient, les services rendus, qu'elles stérilisent, le rôle social enfin ou familial, dont elles ne tiennent pas le moindre compte. En conservant le suffrage souverain, en laissant un tel avantage au préjugé démocratique, ce fatal héritage du *Contrat* social, pour lequel l'accoutumance perpétuait un fétichisme irraisonné, on perdait de gaîté de cœur tout le profit de la propagande contraire exercée par la presse catholique.

Et comme, d'autre part, l'heure approchait où les « vrais républicains » allaient prendre possession du pouvoir, et réaliser enfin la chose dont on leur avait imprudemment concédé le nom, comment s'étonner qu'entre la monarchie repoussée et la république acclimatée, il se soit formé une opinion intermédiaire, que Mgr Freppel, avec sa précision coutumière, nomma tout de suite « l'indifférentisme politique », et qu'il dénonça comme une erreur grosse de périls ! En plein congrès catholique de Paris, le vaillant évêque d'Angers, évo-

quant la douloureuse histoire du partage de la Pologne, et l'exemple non moins saisissant du relèvement de la Prusse après Iéna, trouva des accents d'une pathétique éloquence pour adjurer ses auditeurs de maintenir l'union des fils de la patrie française, et de fuir le décevant mirage d'un indifférentisme qui, sous couleur d'assurer leur prééminence aux intérêts célestes, les trahissait en leur retirant leurs appuis humains.

Peut-être, hélas! était-il déjà trop tard, et l'indifférentisme avait-il déjà fait trop d'adeptes. N'est-ce pas lui qui, par l'accord de certains intermédiaires ecclésiastiques avec M. de Freycinet, avait imaginé, en septembre 1880, de subordonner le salut des Ordres religieux (autres que les Jésuites, exécutés dès le mois de juin) à la signature d'une Déclaration par laquelle ils devaient certifier que leurs couvents n'étaient pas un foyer d'hostilité aux institutions établies? C'était faire dépendre une question de propriété d'une affaire d'opinions politiques. « Oui ou non, écrivait à cette époque un journal catholique, a-t-on le droit d'être propriétaire, même quand, par hasard, on est bonapartiste? Alors, que signifie cette idée de ne laisser les religieux et les religieuses en paix dans leurs immeubles que s'ils jurent de ne conspirer point contre la République? » Vaine remontrance, d'ailleurs, car, en dépit d'une lettre irréfutable de Mgr Freppel au nonce Czacki, tous les religieux furent contraints de signer la Déclaration, ce qui ne les sauva, ni des crochetages de novembre 1880, ni de la loi d'abonnement du 16 avril 1895, ni de la dispersion définitive et de la liquidation prononcées par la loi du 1er juillet 1901, ni enfin de l'abolition des congrégations enseignantes, même autorisées, qu'opéra la loi du 7 juillet 1904.

II

L'indifférentisme politique, qui n'a donc rien sauvé, réussit par contre à tout compromettre, car c'est lui, disons-le nettement, qui sema la zizanie dans la presse catholique. A côté des journaux traditionnalistes, qui menaient jusque-là le bon combat dans tous les chefs-lieux et dans nombre de petites villes, on vit, aux environs de 1880, des feuilles moins tranchées surgir un peu partout, en annonçant le dessein de créer une presse vraiment et proprement catholique. La plupart de ces feuilles nouvelles étaient des succursales de la *Croix* de Paris.

Sur la fondation de cette *Croix* de Paris elle-même, on peut aisément s'accorder. Il y a place, en effet, dans la capitale, pour plusieurs journaux, encore que, depuis que l'*Univers* a perdu la primauté que lui assurait le génie de Louis Veuillot, l'on ait dépensé pas mal d'argent dans des créations multiples, sans parvenir à créer un journal d'une maîtrise incontestée. Mais, la presse et la publicité

n'étant le monopole de personne, et la carrière de publiciste étant pareillement accessible à tous sans l'ombre de diplôme, on ne peut faire grief aux religieux de l'Assomption d'avoir cueilli, dans les rangs épais de leurs pèlerins de Lourdes et de Jérusalem, une clientèle toute disposée à lire une feuille à la fois pieuse, variée, pittoresque, familière et point transcendante. Autant c'est un devoir aujourd'hui de protester avec indignation contre la basse supercherie dont use le liquidateur Ménage pour confisquer la *Croix* et ses annexes, autant c'est un droit de demander cependant si ce *Pèlerin* agrandi a jamais répondu aux ambitions énoncées à ses origines. Qu'on veuille bien se rappeler que la *Croix* fut initialement le titre d'un journal rédigé à Bruxelles par d'anciens zouaves pontificaux, qui, continuant par la plume les combats qu'ils avaient autrefois livrés par l'épée, défendaient la plus pure doctrine catholique avec une rigueur de méthode et un accent inégalés. Après la disparition de cette *Croix* des zouaves, qui fut, si nos souvenirs sont exacts, achevée par un procès en refus d'insertion (la pièce dont le demandeur requérait l'insertion contenait des blasphèmes), les Assomptionnistes éditèrent à Paris un fascicule du même nom, qui ne rappelait que de très loin son modèle. On y trouva cependant une vigoureuse défense de la liberté de l'enseignement supérieur catholique. Mais avec la *Croix* quotidienne, la dissemblance s'aggrava sans retour. Nous savons bien que l'atténuation des programmes n'est jamais poursuivie qu'en vue de l'extension de la clientèle : mais si l'accroissement de celle-ci donne la mesure de l'affadissement de ceux-là, quelle ne doit pas être l'inconsistance de la *Croix*, étant donné son public innombrable, lequel, au surplus, mérite mieux, et, en fin de compte, pourrait aisément porter davantage ? Nous ne médisons donc pas de ce succès sensationnel : nous regrettons seulement qu'à une multitude aussi considérable, on serve assidûment une nourriture aussi diluée.

Revenons aux *Croix* de province : car c'est d'elles surtout qu'il faut, d'une manière générale, déplorer l'institution. Elles ont, c'est un fait, risqué de tuer la presse catholique des départements. Qu'on fondât, dans les villes où nul journal catholique ne préexistait, des organes de ce nouveau genre, rien de mieux. Mais qu'on les juxtaposât à des journaux notoirement et indiscutablement catholiques, en arborant ce crucifix, qui cessait d'être une affirmation courageuse et méritoire, pour devenir une surenchère où la piété corsait la réclame, c'était, sauf exception, une superfétation discutable.

« Il fallait, alléguait-on, atteindre toute une catégorie de lecteurs qu'effrayait le monarchisme ou la cherté des seuls journaux catholiques connus jusque-là ». Personne ne nous fera croire que le monarchisme desdits journaux fût un épouvantail pour des lecteurs qui devaient s'accommoder si vite de l'exhibition d'un crucifix (d'ailleurs

fâcheusement inesthétique) sur la banalité de ce papier à chandelles qui sert au tirage de la plupart des *Croix* provinciales.

Quant à la question de prix, nul n'ignore plus par quel artifice décevant fut réalisé ce miracle du journal à deux centimes et demi : par la réduction, au minimum, des frais de rédaction! Nous en sommes bien fâchés pour l'inventeur, mais jamais combinaison ne fut plus sotte. On a souvent plaisanté les Assomptionnistes sur l'américanisme de leurs façons, ce mot devant être pris ici au sens, non pas de l'heckerisme, mais de l'habileté commerciale, du *struggle for business* or, la presse américaine, catholique ou non, et en général les œuvres religieuses aux Etats-Unis, partent unanimement d'un principe tout autre. La rémunération sérieuse des collaborateurs y est partout de règle.

Nous n'oublions pas que les *Croix* provinciales prirent le plus souvent pour rédacteurs de jeunes ecclésiastiques dont l'entretien devait coûter peu : mais, sait-on bien qu'en éloignant de leurs études propres ou du ministère sacré ces lévites tout heureux de « jouer aux journalistes », on a tout uniment préparé cette cohorte d'abbés démocrates qui « vont au peuple » avec une jactance opprimante, brouillant toutes les notions de l'ordre religieux, politique et économique, aussi entêtés dans leur chimère démocratique que rebelles aux suggestions de la rudimentaire et chrétienne démophilie, aussi prompts enfin à célébrer le salaire familial qu'empressés à maintenir autour d'eux des salaires de famine?

Aussi bien, les premiers lecteurs de ces *Croix* furent prélevés sur la clientèle des journaux catholiques préexistants : était-ce là une conquête véritable, j'entends une conquête opérée aux dépens de l'ennemi? Les bailleurs de fonds qui aidèrent à la création de ces mêmes *Croix* ne furent-ils pas recrutés aussi, par un joli tour de hardiesse, parmi les amis des anciens journaux catholiques, auprès de qui l'on arguait précisément de leur zèle catholique pour les rançonner au profit d'une création parallèle à la première, et forcément nuisible à celle-là? A moins d'élever à la hauteur d'une découverte géniale le mot lamentablement fameux de Gambetta : « L'armée est coupée? Tant mieux! cela nous en fera deux! », l'on doit gémir des efforts qui furent multipliés pour dissocier des forces jusque-là unies, et pour disperser des ressources qu'une générosité judicieuse appliquait à une destination expressément une.

Vainement aujourd'hui les envieux du *Sillon* s'acharnent-ils à décrier l'avarice des nobles et des capitalistes, et à leur opposer les libéralités démocratiques; vainement aussi les orateurs des congrès catholiques répètent-ils volontiers qu'on ne fait pas pour la presse les sacrifices qu'elle commanderait : nous affirmons qu'avant l'éclosion des *Croix* provinciales et des feuilles plus incolores dont elles furent les avant-courrières, les fonctions de directeur, de rédacteur en

chef, de collaborateur, étaient sérieusement rémunérées. Nous le disons à l'honneur de ces « hobereaux » que nos prétentieux démocrates affectent de mépriser. Bien plus, le journaliste catholique, en ce temps-là, était considéré, honoré, traité enfin à la mesure de son dévouement, de son talent, des risques qu'il courait à prendre *hautement* parti pour de nobles causes couramment calomniées.

Qu'a-t-on gagné à « gâter le métier » par le systématique avilissement de ce « sacerdoce de la presse », qui ne mérita jamais si peu cette appellation figurée que depuis qu'il est exercé par trop de surnuméraires du sacerdoce proprement dit? Qui dira le nombre de publicistes méritants, riches seulement de services rendus et de luttes sincèrement livrées pour l'Eglise, et qui ont dû, à cette invasion de feuilles assurément pieuses mais parasitaires, de se voir finalement congédiés et réduits à la précarité du gagne-pain? Jamais nous ne nous résignerons à saluer des victoires dans les initiatives qui eurent pour épilogue ces froides immolations.

Autant vaudrait donner le nom de victoires catholiques à l'élection d'un abbé Gayraud et à l'élection d'un abbé Lemire, dont les sièges ne furent nullement acquis aux dépens des ennemis de l'Eglise, mais bel et bien prélevés, à ses dépens à elle, dans des régions où sa doctrine exerçait précédemment une influence bien plus authentique. Dans une circonscription où Mgr Freppel et Mgr d'Hulst avaient emporté, en se jouant, l'assentiment de populations fidèles, l'abbé Gayraud prit plaisir à demander son succès au dénigrement des châtelains : jolie préface à tant de discours où la propriété ecclésiastique devait d'ailleurs être congrûment défendue! Quant à l'abbé Lemire, le privilège qu'il a de savoir le flamand n'excusera jamais l'abus qu'il en fait en surprenant la bonne foi des paysans d'Hazebrouck pour l'inconcevable satisfaction d'aller au Palais-Bourbon courtiser tous les forts et trahir tous faibles, y compris et surtout l'Eglise catholique. Au lieu de ce scandale obstinément provocateur, mieux valait, cent fois, le silence du brave général de Frescheville, le député conservateur qu'évinça démocratiquement un prêtre fort peu représentatif du clergé de France.

Pour en revenir aux *Croix*, et pour en finir avec elles, nous permettra-t-on de rappler que l'une d'elles, et non des moindres, fut fondée par un capitaliste catholique, d'ailleurs vraiment saint, alors qu'il avait déjà la propriété du journal catholique de la ville, cette propriété lui étant échue à la mort du comte de Chambord? Par souci de conciliation, au lieu de fortifier l'ancien journal, et d'en faire un sérieux organe catholique, il avait préféré lui susciter, de ses propres deniers, la concurrence d'une *Croix*, qui crut faire merveille en accélérant la disparition de son frère aîné. L'éminent hagiographe qui a écrit la vie de ce saint homme a fort bien fait de passer sous silence ce trait bizarre et fâcheux. Quant aux rédacteurs de la-

dite *Croix*, si vous les grondez de leur démocratisme, ils s'en justifient en alléguant l'échec de la campagne monarchique de 1873 : mais quel n'est pas leur illogisme, puisque le dépit qu'ils en ont gardé les induit à partager désormais les complaisances libérales de ceux qui précisément furent responsables de cet échec? (1).

III

Hâtons-nous de dire que d'autres causes que la création des *Croix* de province ont contribué à l'affaiblissement de la presse catholique. Vers le même temps, plusieurs esprits s'avisèrent de créer de « grands régionaux », au lieu et place des feuilles locales, qui leur paraissaient d'un rendement insuffisant pour que la vitalité en fût constante et la propagande efficace. Et puis, on voulait répondre à l'organisation dont Daniel Wilson, le gendre trop fameux du premier président que se donna la République des républicains, avait pris l'initiative. Suivant la mode américaine, familière à ce yankee, de nombreux journaux avaient été fondés dans toutes les grandes villes, pour la diffusion de l'opportunisme anticlérical, et ces journaux étaient reliés par des fils spéciaux, concédés à bon compte par l'administration des postes, à une agence télégraphique parisienne. A l'instar et à l'encontre de cette centralisation, l'idée prit corps d'instituer, dans plusieurs grands centres, des organes régionaux conservateurs, qui desserviraient plusieurs départements limitrophes, s'y

---

1. L'*Eveil démocratique* du 14 novembre 1909 a publié la lettre suivante, qu'un directeur de *Croix* locale venait de lui adresser, à la suite du toast de M. François Veuillot sur l'union des catholiques, au congrès de la Bonne Presse :

« Monsieur le Directeur,

» Je lis dans l'*Eveil démocratique* du 7 novembre, un article relatif à la protestation des *Croix* locales et notamment de la *Croix de Limoges* contre la portée du toast de M. Fr. Veuillot au banquet du dernier Congrès de la Bonne Presse.

» Permettez-moi d'apporter la considération suivante qui renforce encore cette protestation.

» A la réunion des *Croix* de province qui eut lieu l'avant-veille du Congrès et groupait une quarantaine de directeurs de ces journaux, les plus dévoués à l'œuvre centrale, la question d'une nouvelle attitude politique fut longuement et vivement agitée. Mais la conclusion qui s'en dégagea pour la presque unanimité d'entre nous fut que nous n'avions pas à changer l'attitude *nettement constitutionnelle*, sur laquelle s'étaient fondées la plupart des *Croix*, il y a quinze à seize ans, et qui leur avait valu de pénétrer plus facilement dans les masses populaires. Au reste ce qu'on est convenu d'appeler les « nouvelles directions pontificales » ne comportaient rien qui nécessitât une volte-face politique, que notre clientèle, enfin, ne parviendrait pas à s'expliquer. Cette commune manière de voir les directeurs de *Croix* locales vous explique la protestation de quelques-unes d'entre elles contre la note différente que l'*Univers* a donnée de notre assemblée en publiant le toast de son directeur. » (N. D. L. R.)

assureraient un service de correspondances régulières, et cultiveraient l'information intensive et le reportage à haute pression.

Qu'il y eût, par ces innovations, plus de lecteurs atteints, ce n'est pas douteux; que le besoin se fît également sentir d'informations plus rapides, et qu'il convînt d'échapper au reproche de se laisser invariablement devancer à cet égard par la presse ennemie, ce n'est pas non plus contestable. Toutefois, les professionnels de bonne foi conviendront que le souci de « l'information pour l'information » a bientôt fait choir les journaux de ce genre en des futilités dommageables à la mentalité même de leur public. Que de fois ces services télégraphiques ont absorbé une large part de l'espace dont disposait le journal pour le vain bavardage dont le bourdonnement constitue le plus clair de ce qu'on appelle la vie parlementaire! Les impressions de celui-ci, les intrigues de cet autre, les appréhensions ou les espérances de ce troisième, outre qu'elles n'ont aucune valeur objective, n'offrent pas non plus d'intérêt pour la majorité des lecteurs des villes et surtout des campagnes. De plus, c'est surexciter bien inutilement l'émotivité de l'opinion, que de lui suggérer presque quotidiennement la pensée qu'avant la fin de la semaine surviendra telle ou telle complication plus ou moins grave de la situation politique ou parlementaire. A décevoir la badauderie, on risque d'éveiller le scepticisme, et le crédit des journaux « les mieux informés » ne peut qu'y perdre.

On en peut dire autant du système de l'*interview*, dont la mode s'est implantée concurremment avec celle des informations touffues. Dans ces récits, dont le profit presque unique est pour le *reporter* qui a réussi à les faire accepter du journal où ils paraissent, une première part, évidemment oiseuse, est prise par les anecdotes préliminaires et latérales à l'objet même de la conversation, par la description du lieu de l'*interview*, ou même par la mise en valeur de la hardiesse et de l'ingéniosité du reporter lui-même; la seconde part, où figurent enfin les déclarations qu'il s'agissait d'obtenir de l'illustre patient, a le tort de déflorer le discours qu'il se prépare à prononcer, ou le document qu'il compte faire paraître, de détruire ainsi préventivement l'effet de l'un ou de l'autre, de compromettre à tout le moins le succès de l'acte prévu, d'établir ainsi, en marge de l'histoire réelle et des événements qui comptent, une histoire artificielle et comme un roman-feuilleton qui gaspillent l'attention et abusent le lecteur. Heureux encore quand la pensée de l'*interviewé* n'est pas dénaturée par la maladresse de l'*interviewer!*

Cette pratique devient particulièrement irritante s'il s'agit de questions religieuses : il y a, en effet, des journaux qui, parfaitement dédaigneux d'un document épiscopal ou pontifical après son apparition, auront mis leur point d'honneur à en publier dare-dare une prélibation le plus souvent fantaisiste, où la hâte essoufflée du reporter n'au-

ra d'égale que son incompétence *quant au sujet traité et son ignorance* de ce qu'on pourrait appeler les « travaux préparatoires ». S'il s'agit de nominations épiscopales ou cardinalices, certains journaux n'hésiteront pas, pour arriver les premiers, à commettre des indiscrétions formelles, en estropiant au besoin les noms des intéressés, sauf à ne souffler mot le jour où la nomination devient définitive et se trouve présentée en termes exacts : « on vous a déjà donné », semblent-ils dire à la pauvre information qui leur demande une mention correcte.

Ce sont là des vétilles, pensera-t-on. Cependant, n'est-il pas vrai qu'à la longue, elles déforment l'esprit et troublent la réceptivité du lecteur qu'en entend servir? Ce qui est plus grave, à coup sûr, c'est que cette presse d'information, réserve faite, bien entendu, d'exceptions irréprochables, a *fini*, qu'elle le fît exprès ou non, par sacrifier le principal à l'accessoire. A *force de renseigner*, elle *n'enseigne plus*. Non qu'il appartienne jamais à la presse, si dévouée soit-elle et si compétente, de se substituer à l'*Ecclesia docens*. Mais, dans l'*Ecclesia discens*, n'a-t-elle pas à jouer un rôle analogue à celui qui, dans l'organisation pédagogique d'autrefois, était dévolu au « moniteur », cet élève d'élite qui collaborait à la tâche du maître en reportant, sur ses condisciples moins exercés que lui, le bienfait des leçons dont il avait lui-même profité davantage?

Cet apostolat auxiliaire n'est plus exercé dans la presse dite d'information. Il ne l'était déjà plus dans ces grands régionaux, d'ailleurs réellement conservateurs, dont nous rappelions tout à l'heure la création, et qui furent en si grande faveur à l'époque où le comte de Paris, de 1883 à 1893, reprit sur nouveaux frais la direction de l'opposition, désemparée après la mort du comte de Chambord. Mais ce rôle est moins rempli que jamais depuis que les créations nouvelles, en matière d'agences et de journaux, sont le fait de ces groupes hybrides, qui, de dégradation en dégradation (nous employons ce mot dans le sens où l'emploient les peintres et les photographes), ont fini par dissimuler, non seulement la couleur catholique, trop voyante, mais aussi la couleur conservatrice, qui leur paraît démodée, pour la couleur libérale, comme si cette fade grisaille convenait mieux à des générations sans clairvoyance.

Vainement, dans les publications qu'éditent ces derniers groupes, et dont la Revue a déjà parlé, vous chercheriez une ligne qui semble inspirée d'une doctrine religieuse sûre d'elle-même et puisée à bonne source, une ligne qui révèle chez son auteur le dessein d'armer le lecteur contre les dénigrements de l'ennemi ou d'affirmer un principe vraiment tutélaire. La terminologie dont on s'y sert pour parler éventuellement des choses religieuses ne diffère pas du vocabulaire de la presse indifférente : on y parlera bien de la « liberté de conscience, jamais on n'y affirmera formellement « les droits de la cons-

cience chrétienne », les seuls cependant pour lesquels doive lutter un catholique digne de ce nom; de même, on se risquera, dans les cas extrêmes, à parler de la religion comme d'un calmant appréciable pour certaines douleurs et une consolation utile à ceux qui n'ont point de satisfactions terrestres, jamais on n'y montrera ce qu'elle est, l'adjuvant nécessaire de l'homme déchu, pour l'acquisition de toute vertu véritable et l'accomplissement de tout bien surnaturellement efficace; jamais non plus on ne la présentera comme la condition *sine qua non* de toute rénovation morale et même économique de la société. Vienne le jour où quelque provocation de l'ennemi aura prouvé que, lui du moins, il ne perd jamais de vue l'objectif qui fait l'enjeu de presque tous les conflits de ce monde : tout l'effort des feuilles libérales dont nous parlons se réduira finalement à réclamer la « tolérance » en faveur de l'homme de Dieu ou de la cause de Dieu, sciemment traqués comme tels à raison des bienfaits que l'ennemi redoute de leur part.

Cette pleutrerie dans la lutte, cette déformation dans le langage, ces lacunes dans la doctrine, tiennent manifestement à une cause générale, qu'il importe de préciser : le « sens catholique » sommeille, si même il n'est pas totalement aboli, chez les fondateurs et les directeurs des feuilles dont nous parlons; il s'ensuit qu'il leur arrive le plus souvent de choisir, pour rédiger lesdites feuilles et y collaborer à quelque titre que ce soit, des jeunes gens à qui manquent, non seulement les armes qu'eût pu leur fournir une culture apologétique même élémentaire, mais jusqu'au souvenir des rudiments du catéchisme. Approfondirons-nous le problème, et demanderons-nous si, dans les écoles même chrétiennes de l'enseignement secondaire et primaire supérieur, d'où sortent apparemment les collaborateurs des journaux dont il s'agit, l'enseignement religieux est ce qu'il devrait être? Demanderons-nous si même on y soupçonne l'utilité capitale d'une préparation apologétique? Quoi qu'il en soit, le fait demeure, de l'incompétence et de l'ignorance, en matière religieuse, de la plupart des plumitifs préposés à l'édification quotidienne d'un peuple baptisé. Religieusement parlant, le contingent de ces professionnels est un contingent d'illettrés. Etonnez-vous, après cela, qu'il n'y ait plus, à proprement parler, de presse catholique! Des aptitudes littéraires, du style, de l'agilité de pensée et d'expression, du savoir-faire pour mettre sur pied des pages sobrement et lestement troussées, cela se trouve encore; mais le « sens catholique », le zèle conscient pour Dieu, pour l'Eglise, pour le Saint-Siège; la connaissance au moins générale des droits de la société chrétienne; la notion des rapports de l'Eglise et de l'Etat; le juste départ à faire entre la famille, l'Eglise et l'Etat en matière d'enseignement; le souci seulement de savoir ces choses, et le simple pressentiment de l'intérêt qu'il y aurait à les pou-

voir traiter, tout cela se cherche, tout cela se trouverait malaisément dans une foule de journaux qui ont la réputation de représenter le public chrétien et l'opinion catholique.

Nous ne demandons pas aux publicistes d'aujourd'hui d'être en mesure de discuter, à la façon de leurs aînés, les solécismes théologiques et grammaticaux de l'inscription de la Roche-en-Breny. Nous déplorons qu'ils aient été si faibles, si empêchés, si désemparés quand M. Combes rouvrit la querelle du *Nobis nominavit* déjà engagée sous M. Thiers; ou quand le Saint-Siège repoussa comme injurieuse la visite de M. Loubet au Quirinal; ou quand M. Briand proposa les cultuelles, affranchies de la hiérarchie ecclésiastique; ou quand le même perfide persécuteur proposa les mutualités sacerdotales conçues sur le même plan schismatique; ou quand la justice militaire espagnole, tout récemment, assimila dans la répression l'inspirateur de l'anarchisme à ses instruments manuels.

Et nous avions déploré de même la faiblesse et l'insuffisance doctrinale dont trop de journaux firent preuve dès 1882, quand il s'agissait de défendre, à l'encontre des premiers assauts de la neutralité scolaire, le droit de surveillance du curé dans une école fréquentée par des enfants baptisés, droit à la défense duquel, après vingt-sept ans, la force des choses et la logique des principes ramènent invinciblement, aujourd'hui l'épiscopat; puis en 1891, quand il s'agissait de défendre la comptabilité des fabriques contre une intrusion joséphiste; puis en 1895, quand il importait de montrer, à l'encontre du droit d'abonnement imposé aux religieux, que la mainmorte, loin d'être un privilège, était un impôt d'équivalence établi et payé depuis 1849; puis en 1901, quand il s'est agi de défendre les ordres religieux contre la prétention de les obliger à solliciter une « autorisation » sans laquelle ils avaient le droit de vivre. Mais tout cela, encore une fois, eût requis une bonne volonté, des lumières et une rectitude dont l'absence est à jamais déplorable.

« La presse, a dit Pie IX, la presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. » On en convient partout. Que ceux du moins qui le comprennent, et qui le répètent si volontiers, se persuadent que, pour établir cette œuvre, et pour la faire durer, et pour l'étendre, et pour lui assurer une réelle fécondité, il faut avant tout des journalistes vraiment catholiques, d'esprit et de cœur. Le reste viendra par surcroît.

Paul TAILLIEZ.

POURQUOI LES ÉVÊQUES ONT-ILS CONDAMNÉ QUATORZE MANUELS SCOLAIRES ?

Aussitôt que parut l'admirable *Lettre* de l'épiscopat français sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école, la presse sectaire fit entendre un concert de récriminations furieuses contre le Pape et les évêques.

Depuis l'*Action* et la *Lanterne* jusqu'au *Temps* et aux *Nouvelles*, en passant par la *Petite République*, le *Radical*, le *Siècle*, la *Dépêche* de Toulouse, le *Progrès* de Lyon, ce n'était que cris d'horreur contre « la levée des crosses épiscopales », contre « l'insurrection des tiares, des mitres, des calottes de toute couleur (1) », contre « l'épiscopat en bataille (2), les fonctionnaires d'un chef de secte étranger » montant « à l'assaut de l'Ecole nationale ».

Le ministre de l'instruction publique, le protestant Doumergue, prescrivait aux instituteurs de s'opposer à toute intervention étrangère à l'école et de menacer de peines disciplinaires les élèves qui oseraient repousser le poison que l'Etat leur présente.

Les auteurs des livres condamnés par les évêques criaient, eux aussi, avec M. Albert Bayet, « à la calomnie ». Calomniateurs est un bien gros mot pour l'appliquer à des cardinaux, à des archevêques et à des évêques. Mais voilà que les auteurs de ces *Manuels* mis à l'index ont l'intention d'en appeler aux tribunaux civils pour obtenir réparation du préjudice moral et matériel qu'ils estiment leur être causé. Ils voudraient poursuivre les évêques, comme les poursuivent déjà, au civil, cinquante, cent, deux cent mille (?) instituteurs et institutrices, à l'instigation de M. Briand et de son discours à la Ligue d'enseignement : une assignation a été lancée par la Fédération des *Amicales*, « qu'on n'appellera plus désormais que le magasin des deux cent mille procès. »

Tant de procès antijuridiques (3), d'après l'ancien ministre de la justi-

1. *Les Nouvelles*, 7 octobre.

2. *Le Siècle*.

3. Attaqués comme fonctionnaires, les instituteurs ne peuvent recourir qu'à la Cour d'assises, et ils ont oublié de lire les articles 30, 31 et 46 de la loi sur la presse de juillet 1881 : « L'*action civile* résultant des délits de diffamation prévus.. ne pourra être poursuivie séparément de l'action publique. »

De plus, la Fédération des Amicales d'instituteurs, au nom de qui certaines assignations sont lancées contre les évêques, n'ayant pas de personnalité civile, n'a pas le droit de faire des procès.

L'amicale départementale, qui a lancé les autres, n'a pas, jusqu'à ce jour, rempli les formalités de déclaration requises.

ce, M. Chaumié, ne sont pas de nature à effrayer nos Evêques, qui, dans leur *Lettre pastorale*, se « déclarent prêts à tout souffrir » pour défendre et sauver l'âme de nos enfants.

« De quoi se mêlent les évêques? » dit-on. — Les évêques se mêlent de ce qui les regarde; de l'enseignement, dont le Christ leur a confié la charge divine : « Allez, enseignez toutes les nations », et de l'âme de nos enfants, devenus les leur par le baptême et qu'ils ne doivent pas abandonner sans défense à leurs pires ennemis.

« C'est charité de crier au loup, quand il est entre les brebis », disait saint François de Sales.

Eh quoi! voilà des gens qui violent perpétuellement la loi dans leur enseignement, portent atteinte journellement aux droits de la conscience, se moquent impunément de la liberté des pères de famille, insultent aux croyances des enfants qui leur sont confiés, et quand on leur demande compte de ces outrages et de ces illégalités, ce sont eux qui se disent offensés? C'est le monde renversé.

Et puis, alors qu'en France tout est soumis à la critique, livres, histoires, drames et comédies, hommes et choses, de quel droit MM. les instituteurs viennent-ils nous dire : « Pour nous et pour nos livres, point d'examen, point de critique! »

Après avoir flétri, dans leurs *Manuels*, les privilèges et les privilégiés de l'ancien régime, ils voudraient rétablir parmi nous une classe de privilégiés, intangibles et « tabous » (1), qu'on ne pourrait critiquer sans commettre un crime d'Etat, un crime aboli de lèse-majesté ou de sacrilège.

Enfin, n'est-il pas étrange que l'Université d'Etat qui a mis à l'*Index*, même pour les écoles et les collèges libres, des livres excellents comme ceux des abbés Melin, Vandepitte, Gagnol, Courval, Dubois, — il y en a dix-huit condamnés par le gouvernement — trouve mauvais que les évêques catholiques usent du même droit avec infiniment plus de raison et sur un nombre plus restreint d'ouvrages?

Le plus fort, c'est que deux au moins des Manuels que réprouvent les évêques, la *Morale*, par Albert Bayet, et l'*Instruction civique*, par Aulard, avaient été interdits dans les écoles de l'Etat en 1902; par une circulaire de M. Bayet, père, alors directeur de l'Enseignement primaire.

« Comment! s'écriait Son Eminence le cardinal Luçon, le premier poursuivi, on aurait voulu que nous, les ministres de l'Eglise, nous supportions de voir la liberté de conscience violée, les convictions religieuses des enfants chrétiens mises en péril, sans protester? Nous aurions admis que des fils de familles catholiques on fasse des *athées*

1. « Les cinquante mille tabous », disait M. Faguet dans un article du *Gaulois*.

et des *libres-penseurs*, sans élever la voix pour tenter de détourner le péril qui les menace? Mais ce serait à refaire demain que nous le ferions encore, et ce ne sont pas les tentatives d'intimidation des instituteurs qui nous en empêcheront. »

Nos évêques avaient prévu et rejeté à l'avance les résistances qu'on leur oppose.

« C'est pourquoi, disaient-ils dans leur *Lettre*, usant d'un droit inhérent à notre charge épiscopale, et que les lois et les tribunaux chercheraient en vain à nous contester, nous condamnons collectivement et unaninement certains livres de classes qui sont plus répandus, et dans lesquels apparaît davantage *l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Eglise* catholique, ses doctrines et son histoire. »

Ce n'est donc pas pour des *raisons politiques*, comme on a osé le dire même du haut de la tribune de la Chambre (1), que nos évêques ont condamné les *Manuels* scolaires. Ecoutez leurs graves raisons, étrangères à la politique :

« *Ces livres*, disent-ils, *contiennent une foule de pernicieuses erreurs. Ils nient ou présentent comme insuffisamment démontrées, les vérités les plus essentielles, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle, et ils rejettent, par voie de conséquence, tout l'ordre surnaturel.* »

Il importe donc de montrer, pièces en main, que ce sont des leçons *d'athéisme et de libre-pensée* que donnent formellement les livres condamnés par nos évêques et qui sont depuis longtemps, hélas! entre les mains des quatre millions et demi d'enfants qui fréquentent les écoles laïques.

En voici la liste :

CALVET, *Histoire de France.*

GAUTHIER et DESCHAMPS, *Histoire de France.*

GUIOT et MANE, *Histoire de France.*

ROGIE et DESPIQUES, *Petites lectures sur l'histoire de la civilisation française.*

ROGIE et DESPIQUES, *Histoire de France.*

DEVINAT, *Histoire de France.*

BROSSOLETTE, *Histoire de France.*

AULARD et DEBIDOUR, *Histoire de France.*

AULARD, *Eléments d'instruction civique.*

ALBERT BAYET, *Leçons de morale.*

JULES PAYOT, *Cours de morale.*

JULES PAYOT, *La morale à l'école.*

---

1. *Discours* de M. Briand, 19 novembre 1909.

PRIMAIRE, *Manuel d'éducation morale, civique et sociale.*

PRIMAIRE, *Manuel de lectures classiques (1).*

Il faut les parcourir l'un après l'autre pour en relever, non pas toutes les erreurs — ce serait infini et il y faudrait des volumes plus gros que ceux qui sont en cause, — mais les audaces d'affirmation *les plus contraires à la neutralité spiritualiste et légale* et les plus propres à constituer « *cet enseignement hostile, outrageant contre les croyances religieuses* » que Jules Ferry lui-même s'engageait solennellement « *à réprimer* aussi sévèrement et aussi rapidement que *cet autre méfait* de battre les élèves ou de se livrer contre leurs personnes à des sévices coupables. »

C'est un empoisonnement systématique des jeunes âmes, par l'histoire et par la morale laïques, empoisonnement dont le *Temps* et la *Revue des Deux Mondes* reconnaissent eux-mêmes la gravité (2) et qu'il s'agit de faire connaître à tous ceux qu'intéresse, avec l'avenir de l'Eglise et de la Patrie, « la défense de la Religion ».

I. — *Calvet.*

Histoire de France (Cours moyen), par Calvet, professeur au Lycée Michelet.

Ce Cour d'*Histoire de France* porte comme frontiscipe le supplice d'Etienne Dolet, brûlé par des moines, avec cette devise empruntée au personnage : « *Après la mort, tu ne seras plus rien du tout !* »

Cette devise matérialiste indique assez dans quel esprit la vérité religieuse et l'histoire de l'Eglise sont traitées dans l'ouvrage mis aux mains des enfants.

Quant au choix de Dolet pour patron, il est aussi significatif : Dolet, fut, à Lyon, l'assassin du jeune peintre Compaing, qui « perfidement attiré à un rendez-vous infâme », dit Floridus, résistait aux sollicitations contre nature de l'immonde personnage. Condamné à mort pour ce meurtre, en 1537, il fut gracié par François I[er] à la

1. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, a condamné, en outre, l'*Education morale et civique* de M. et Mme Dès; Mgr Villard, évêque d'Autun, le *Manuel élémentaire de morale*, par Charles Poirson, et Mgr Grellier, évêque de Laval, le *Manuel d'instruction morale* de Catois.

2. Le *Temps*, qui réprouve et foudroie, en bon huguenot, la *Lettre* des évêques, est obligé de convenir, après avoir lu les livres dénoncés, que quelques-uns « sont *tendancieux jusqu'à l'intolérance*... On connaît, en histoire, la manière. Elle consiste à faire dater la France de la Révolution, et même de la Terreur, et même, en ces derniers temps, du bloc cher à M. Combes. *Charlemagne et Louis XIV sont traités de Turc à Maure. Napoléon y marche de pair avec Bazaine.* C'est la plus partiale polémique mise à la portée des enfants de douze ans... On a débarbouillé (tels, cours de morale et de lecture) des mots : Dieu, âme, croix. »

« Eh bien, ajoute la *Revue des Deux Mondes*, la cause est entendue. Les évêques ont raison. » (15 novembre 1909.)

suite de l'intervention de Jean de Pins, évêque de Rieux, du cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, de Duchâtel, évêque de Tulle. Voilà comment « les moines l'ont brûlé ! » Il ne fut pendu, puis brûlé, *que le 23 août 1546, sur une sentence* régulière du Parlement de Paris, pour « blasphème, sédition et exposition de livres prohibés. » « Mon Dieu, dit-il en mourant, que j'ai si souvent offensé, sois-moi propice, et vous, Vierge Marie, saint Etienne, intercédez pour moi. »

Savez-vous ce que pensait Dolet des domestiques et des ouvriers ? Il les appelle « *cette tourbe infidèle, cette* vile cohorte, cette fange de l'humanité ;.. ces ivrognes. Quels animaux bâillants et dormants ! » Et dire que ce sont des fils de paysans, des fils d'ouvriers à qui Calvet offre comme idéal celui qui les traitait d'animaux et d'ivrognes ! (1).

Calvet dit, page 12 : « *Charlemagne fut un vrai barbare.. dévoué à l'Eglise.* »

Et voilà exécuté, l'homme qui est un des plus grands de l'histoire, grand capitaine, grand politique, grand organisateur, grand restaurateur des lettres, des sciences et des arts, grand créateur, avec l'Eglise, des Ecoles gratuites pour le peuple, « le modèle accompli du chef d'empire, dit M. Thiers, aimant les hommes, et méritant d'en être aimé (2). »

Page 47 : « *Philippe le Bel affranchit... le royaume de la tutelle du Pape,* » *parce qu'il fit insulter Boniface VIII.*

Ainsi un soufflet sacrilège, administré par l'envoyé de Philippe le Bel, Colona, à un vénérable vieillard en 1303, serait un « affranchissement !. » Ce n'est qu'un crime inutile.

Page 83 : « *Le premier des réformateurs,* Luther, moine *très pieux,* ne songeait *nullement à cesser d'être catholique ; il voulait simplement une réforme de l'Eglise, le retour à la pureté et à* la simplicité des premiers temps du Christianisme. »

« Très pieux », Luther, qui jurait, sacrait, blasphémait à bouche que veux-tu, et dont les écrits sont pleins « de fureur et d'emportement,... » de bouffonneries aussi plates que scandaleuses,... de saletés les plus grossières. « Le Pape est si plein de diables qu'il en crache et qu'il en mouche », disait-il, et il voulait noyer dans la mer de Toscane « ce petit ânon de Pape, ces ânes de cardinaux, ces ânes de papelins. » (3)

---

1. Voir les excellents articles de M. St. Coubé sur Etienne Dolet, dans l'*Idéal* d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1909.

2. *Histoire du Consulat et de l'Empire,* dernier livre.

3. Bossuet : *Histoire des Variations,* livre IX, Luther disait encore : « La raison, c'est la fiancée du diable ; c'est une prostituée, une abominable g...., une galeuse, une sale et dégoûtante p..., qu'on devrait fouler aux pieds et détruire..., etc... »

La « piété » de Luther n'est pourtant pas plus stupéfiante que « le retour à la pureté » primitive, prêché par ce moine apostat, marié avec une pauvre religieuse, autorisant le divorce, la bigamie, et enseignant l'immoralité par ses doctrines et ses exemples.

Pages 82 et 83 : « *L'Eglise vend les indulgences et de fausses reliques.* »

Eh bien! que M. Calvet nous dise quand se fit un tel commerce, à qui et à quel prix furent vendues reliques et indulgences. Luther lui-même n'a pas pu le prouver.

Page 198 : « *Le clergé réfractaire (c'est-à-dire fidèle à la hiérarchie catholique) est responsable de la guerre civile... Du jour où les biens de l'Eglise eurent été mis à la disposition de la nation, le clergé se montra hostile, et il saisit le prétexte de la constitution civile du clergé pour affirmer son hostilité.* »

Ainsi, refuser, au nom de Dieu et de sa conscience de prêtre, de prêter serment à une constitution civile du clergé schismatique et condamnée par le Pape, être proscrits à cause de cette fermeté, traqués comme des bêtes fauves, massacrés aux Carmes, à l'Abbaye, à Saint-Firmin, guillotinés en 1793 et 1794, déportés par milliers en 1797 pour aller périr par centaines sur les pontons, c'est être « responsables de la guerre civile », dont les prêtres ont été les victimes!

Page 198 : « *Pendant les premières années (de l'Empire) le clergé servit fidèlement ; il alla même jusqu'à enseigner par ordre que l'empereur devait être adoré.* » — Qu'on cite donc cet ordre et qu'on nomme celui qui l'a donné!

Page 299 : « *Avant 1789, le gouvernement se souciait fort peu de répandre l'enseignement primaire.* Le *clergé* et la noblesse n'y tenaient pas davantage, estimant que les gens du peuple en sauraient toujours assez, et que les instruire c'était leur apprendre à raisonner. »

Calomnie inepte. Les ennemis de l'enseignement avant 1789, c'est Luther, qui déclarait « diaboliques » les hautes écoles, « qui mériteraient qu'on les détruisît de fond en comble »; ce sont les protestants, qui ont ruiné, dépouillé presque toutes les écoles primaires de France; c'est Voltaire qui écrivait à Damilaville, le 19 mars 1766 : « Le peuple est comme les bœufs, auxquels il faut du foin, un joug et un aiguillon. »

— « Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas instruit, il n'est pas digne de l'être. »

C'est Rousseau, qui dit dans l'*Emile* :

« Le pauvre n'a pas besoin d'éducation : celle de son état est forcée : il ne saurait en avoir d'autre. » — « L'homme qui pense est un animal dépravé. »

C'est le Tribunal révolutionnaire, disant au grand Lavoisier : « La République n'a pas besoin de chimistes. »

Or, pendant toute la fin du XVIe siècle, comme le dit la *Revue des*

Deux Mondes du 15 janvier 1909, le clergé de France, aux Conciles de Bordeaux, 1583, de Bourges, 1584, d'Aire, 1585, aux Synodes d'Angers. 1594, d'Avranches, 1600, ne songeait qu'à réparer les ruines scolaires accumulées par les Protestants. Les Papes Urbain VIII, Benoît XIII, n'autorisaient les Sœurs de Notre-Dame, les Frères des Ecoles chrétiennes que pour l'éducation des enfants du peuple.

Louis XIV, en 1698, et Louis XV, en 1724, décrétaient l'instruction primaire obligatoire pour tous. Comme ces prescriptions n'étaient pas encore suivies partout, quatre assemblées du clergé, de 1750 à 1765, réclamèrent avec instance l'exécution des décrets royaux, surtout pour le Languedoc, la Provence et le Dauphiné. Tous les statuts synodaux faisaient aux curés l'obligation de s'occuper de leurs écoles, de l'instruction « universelle dans le pays. » Et voilà comment, avant 1789, « le *clergé* et le gouvernement se souciaient fort peu de l'instruction primaire! »

II. — *Gauthier et Deschamps.*

Gauthier et Deschamps, « avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens », ont composé une *Histoire de France*, dont le *Cours moyen* est au 396e mille. C'est effrayant, quand on songe aux milliers d'enfants empoisonnés par un tel livre.

L'idéal de Gauthier et Deschamps, ce n'est pas tout de même le Dolet de Calvet : c'est Mirabeau, trônant sur la première page et lançant l'apostrophe, qui n'est pas du tout authentique : « Nous sommes ici par la volonté du peuple. » Mirabeau, « un satyre colossal et fangeux », comme l'appelle Taine, proposé pour modèle à l'enfance et à la jeunesse, quelle aberration!

Et MM. Gauthier et Deschamps se piquent « d'apprendre à bien penser et à bien juger » (*Aux maîtres*).

Page 4 : « *Le Franc Clovis, pour s'assurer la protection des évêques... épousa Clotilde, princesse chrétienne... Son but étant de conquérir toute la Gaule, il s'était fait baptiser à Reims.* »

Erreurs profondes. Il est historiquement démontré : 1° que Clovis ne s'est pas converti dans un but politique; 2° que, d'après Grégoire de Tours, le père de notre histoire nationale, des messagers de Clovis, ayant rencontré Clotilde à Lyon, conseillèrent à leur prince de la demander en mariage, parce qu'elle était belle, sage, et de sang royal, nièce de Gondebaud, roi des Burgondes.

Page 9 : Dans « la société féodale », « *la noblesse était tout, le peuple n'était rien.* » Et de nombreuses gravures illustrent cette erreur colossale. — Le « peuple » était bien quelque chose et l'Eglise aussi, puisque l'Eglise imposait à la féodalité la *Trêve de Dieu*, et que le peuple, soutenu par nos rois, Louis le Gros, Louis le Jeune et l'abbé Suger, établissait presque partout des Communes et des franchises, des libertés municipales.

Page 12 « *La Croisade contre les Albigeois fut injuste et cruelle, sans excuses.* » — Les Albigeois étant non seulement des hérétiques, mais des anarchistes, des révolutionnaires, la croisade contre eux fut aussi légitime que la guerre de M. Thiers et de l'Assemblée nationale contre la Commune de Paris en 1871.

Vous ne vous doutiez pas que le grand héros du XIVe siècle, c'est Etienne Marcel, pp. 20, 23, 32 : « *Il voulait le gouvernement de la Nation par la Nation ; mais le peuple, tenu dans l'ignorance, ne le comprend pas : il périt assassiné.* »

Ainsi, voilà un misérable qui profite de la défaite de Poitiers, de la captivité du roi Jean, pour se révolter contre le dauphin Charles, faire massacrer sous ses yeux les maréchaux de Champagne et de Normandie, susciter la Jacquerie, et, par une infâme trahison, livrer Paris et la France à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, allié des Anglais, voilà ce misérable dont on fait un héros incompris!

P. 25. Quant à Jeanne d'Arc, « *elle crut entendre des voix* », et l'auteur escamote ainsi tout le merveilleux de sa mission.

« *Elle fut vendue pour la somme de dix mille livres* »; : or, dix mille livres, c'était, au XVe siècle, 5 à 600.000 francs.

Voulez-vous être documentés sur la Réforme et le protestantisme? Lisez pp. 46, 56, 57 : « *Le pape et les évêques n'ayant presque rien gardé de la simplicité et de la charité de l'Eglise primitive..., Luther prêcha la Réforme* de 1517 à *1546.. Quarante ans* plus tard, un Français, Calvin, *prêcha la Réforme en France.. Les protestants* protestaient contre les *abus du clergé.* »

Etait-ce donc des « abus du clergé » que la messe, la sainte Eucharistie, la Confirmation, la Pénitence, l'Ordre, l'Extrême-Onction, presque tous les sacrements et la plupart des dogmes, supprimés par les Protestants, comme le culte de la Sainte Vierge et des saints, la prière pour les morts? Le Protestantisme n'était pas une « réforme », mais une « déformation » complète de la religion catholique et l'Eglise a eu mille fois raison de le condamner au Concile de Trente.

Calvin, « prêchant la Réforme *en France* » — comme si Genève eût été alors en France! — et « *quarante ans* après Luther », mort en 1546, ce qui ferait 1586, — date à laquelle Calvin était mort depuis 26 ans, en 1564 : voilà deux trouvailles qui nous édifient sur l'érudition de nos auteurs.

Quelle autorité ont-ils donc pour déclarer page 46, « *les guerres de religion abominables..* sans nous dire que ce sont les Protestants qui les ont déchaînées, en voulant enlever le roi à Blois, puis à Amboise, 1560, alors que le roi et les Guises venaient de rendre un édit d'amnistie pour tout le passé « au regard de la religion »?

Et puis, pourquoi cacher que les chefs des Protestants, Condé et Coligny, appelèrent l'étranger à leur secours, Condé, les reîtres et les

lansquenets allemands. Coligny, les Anglais auxquels il livrait le Havre par l'infâme traité de Hampton-Court, 20 septembre 1562?

C'est dénaturer la Ligue que de dire, page 51 : » Cette *sainte ligue (qui n'était pas sainte du tout), était organisée contre le roi et contre Henri de Navarre.* » — Elle était « sainte » et organisée contre les Protestants : elle a sauvé la France de l'abjuration, du schisme et de l'hérésie.

Page 62. Saint Vincent de Paul devient « *le bon Vincent de Paul* », *qui, dans* « *un sublime élan de fraternité?* » nourrit et sauva les malheureux.

Page 63, nous apprenons que *Charlemagne mort,* « *personne ne s'occupa plus d'instruire le peuple, et que ce n'est qu'au XVI*e *siècle qu'il y eut des écoles paroissiales où l'on apprenait à lire en latin.* » — — Erreur et calomnie ineptes : aux IXe, Xe et XIe siècles, les petites écoles et les grandes écoles, créées par Charlemagne, fonctionnaient si bien que l'historien de la première croisade, Guibert de Nogent, pouvait écrire en 1100 « que leur nombre les rendait accessibles aux gens les plus pauvres et les plus grossiers ». — Au XIe siècle, saint Ulderic ou Ulric affirmait : « Qu'il était difficile à un fils de roi d'être élevé avec plus de sollicitude qu'on en témoignait à Cluny aux plus humbles enfants du peuple. » — Et ce n'est pas seulement à Cluny qu'il en était ainsi, puisque M. Charles Louandre, très peu clérical, affirme « qu'au Xe siècle, tous les paysans de Normandie savaient lire et écrire. »

M. Bernard a fait tout un livre, *De l'enseignement élémentaire en France aux XI*e *et XII*e *siècles,* d'où il ressort que, dans les quatre catégories d'écoles existant alors, écoles *monastiques,* écoles *épiscopales,* écoles *collégiales,* écoles *presbytérales,* les clercs distribuaient à tout le monde l'enseignement religieux et profane. — Un ambassadeur de Venise, venu en France en 1525 sous François Ier, écrivait à un gouvernement qu'il était « ravi de voir tant d'écoles ouvertes aux enfants du peuple, dont aucun ne pouvait manquer d'instruction. » — Et voilà comment, depuis huit siècles, « personne ne s'occupait d'instruire le peuple! »

Voici maintenant, page 71, « *l'idole de Versailles* » Louis XIV, et « *le sentencieux (?) Boileau* »; page 72, « *le crime odieux* » *de la révocation de l'édit de Nantes.* — Acceptons le mot : si ce fut un « crime », mille fois plus affreux ne commettent pas la République et ques milliers d'enfants dont les familles étaient protestantes, quel « crime, » mille fois plus affreux ne commettent pas la République et les instituteurs qui élèvent dans le mépris de toute religion et surtout du catholicisme, des millions d'enfants de parents catholiques, et qui font de l'école officielle « un moule où l'on jette un fils de chrétien pour qu'il s'en échappe un renégat? »

Page 89 : « *Au XVIIIe siècle, de grands écrivains... Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu, Diderot, démontrent que jusqu'à ce jour les hommes n'ont obéi qu'à la coutume et aux préjugés.* »

Voilà qui est flatteur, n'est-ce pas? pour 18 siècles de christianisme et pour ces hommes de génie qui s'appellent Origène, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Thomas, Pascal et Bossuet, Corneille et Racine, et tant d'autres.

« *Eux, les philosophes, enseignent que l'humanité doit être éclairée par la raison.* » — On le dit « depuis sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent » : seulement, on ajoute que la raison « toujours courte par quelque endroit », a besoin d'être éclairée par la foi.

« *Ils établissent les « Principes nouveaux de liberté, d'égalité, de fraternité »,* que *la Révolution fera triompher.* — Oui, en massacrant, guillotinant, noyant, mitraillant plus de *deux millions* de Français sur 26 millions. D'ailleurs, il y avait dix-huit siècles que l'Evangile avait appris au monde et que l'Eglise catholique pratiquait « la liberté, l'égalité, la fraternité » véritables, et non pas celles qui hurlaient sous la Révolution : « La fraternité ou la mort! »

Toujours au XVIIIe siècle, « *les sciences naissent; sentiments d'humanité!* » — Ainsi, avant le XVIIIe siècle, il n'y avait eu aucune science, aucun savant, ni Gerbert, ni Albert le Grand, ni Roger Bacon, ni Copernic, ni Képler, ni Galilée, ni Descartes, ni Pascal, ni Huyghens, ni Leibniz, ni Newton! c'est de la folie.

Et les « *sentiments d'humanité* » d'un Voltaire, remplaçant saint Vincent de Paul et écrivant à d'Alembert : « A l'égard de la canaille, elle restera toujours canaille : je cultive mon jardin; mais il faut bien qu'il y ait des crapauds. »

L'histoire de la Révolution et du XIXe siècle tiennent près de la moitié du Cours de MM. Gauthier et Deschamps, autant que les quinze siècles précédents de notre vie nationale. Et tout est faussé, horriblement faussé, par des tableaux menteurs comme ceux des pages 106, 107 :

Avant la Révolution | *Après la Révolution*

Avant, « l'*instruction populaire n'existait pas!* » Or, il y avait plus d'écoles qu'aujourd'hui, et moins de Français ne sachant pas lire et écrire qu'à l'heure actuelle, où M. Briand en avoue 30 %!

Les héros de la France nouvelle, c'est Carnot, le démolisseur et le mitrailleur de Lyon, Hoche, Marceau, Kléber, le *jeune Bara et le jeune Viala,* deux gosses de 13 ans.

Page 105 : *Le plus grand monument de la civilisation des temps modernes, c'est la déclaration des droits de l'homme* » : — avec ces erreurs grossières : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation... La loi est l'expression de la volonté générale. »

Il faudrait tout relever dans les mensonges de ces 80 à 90 pages, depuis « Bonaparte *déclaré premier Consul* », comme s'il n'y avait pas eu le vote presque unanime de la nation, jusqu'à Napoléon III, p. 129, *déclarant la guerre à la Prusse,* parce qu'il était « *devenu impopulaire* », alors que le plébiscite venait de lui donner 7 millions et demi de suffrages; jusqu'à « *l'œuvre de Gambetta, l'ardent patriote* », p. 132, qui, par le comte Henckel Donnersmarck, correspondait avec Bismarck, après avoir fait une révolution en face de l'ennemi, crime de lèse-patrie, qui nous a coûté trois milliards et deux provinces, d'après M. Thiers lui-même; jusqu'à « *l'œuvre de Jules Ferry* », exalté pour nous avoir doté de l'école laïque, qui permet aux instituteurs d'empoisonner l'âme des enfants de la France.

P. 135 : « La République libre et égalitaire, pospère « et puissante, se *dresse radieuse sur l'Europe.* » — Il fallait dire, hélas ! avec Clémenceau, « s'aplatit sous l'Europe », avec les hontes de Fachoda et le *renvoi d'un ministre sur un signe de Guillaume !*

III. — *Guiot et Mane.*

Histoire de France, par Mlle Guiot, professeur à l'Ecole normale d'Aix, et Mme Mane, professeur au lycée de Marseille.

Cours Moyen, p. 9 : Les Gaulois ignorèrent toujours ce qu'est une *patrie.* » — C'est, sans doute, pour cela qu'ils luttèrent sept ans contre César et ses légions avec un « héroïsme » que reconnaissent, p. 12, Mmes Guiot et Mane, où elles représentent Vercingétorix comme « *préparant la résistance nationale* » et comme « le *premier* et le *plus noble parmi les enfants de la France* ».

Page 13 . « *Au IIIe siècle, la Gaule devient chrétienne... Saint Symphorien à Autun, saint Bénigne a Dijon, saint Saturnin à Toulouse, saint Denis et ses fidèles compagnons à Montmartre, font pour leur nouveau Dieu le sacrifice de leur vie.* » — Et voilà renvoyée au IIIe siècle l'évangélisation de la Gaule, qui est du Ier siècle, avec saint Maximin d'Aix, saint Lazare de Marseille, saint Trophime d'Arles, saint Saturnin de Toulouse, saint Martial d'Aquitaine, saint Flour, saint Austremoine d'Auvergne, saint Gatien de Tours, et tant d'autres. — Voilà aussi confisquée l'*histoire authentique* des *martyrs* lyonnais en 177, saint Pothin, sainte Blandine, saint Ponticus, et en 202, où périrent 20.000 personnes, immolées pour leur Dieu.

P. 14. « *Les évêques choisissent pour allié en Gaule le païen Clovis.* » — Rien de plus faux. Clovis ne devient qu'après sa conversion « l'allié des évêques », et ce ne sont pas eux qui « ont marié le chef franc avec Clotilde, la seule princesse catholique de la Gaule » : c'est bien Clovis qui la choisit sur l'indication de ses ambassadeurs.

Dans leur *Cours élémentaire,* Mesdames *Guiot et Mane* citent les paroles de Clovis sur le champ de bataille de Tolbiac « *d'après les chro-*

niques », disent-elles. Puis en note elles ajoutent « *Chroniques . anciennes histoires racontées avec naïveté,* » autrement dit, pures légendes.

P. 18. « *L'évêque de Poitiers, Avitus* ». — Avitus était évêque de Vienne, en Dauphiné, et non de Poitiers en Poitou.

Page 19 : « *Clovis, quoique chrétien, fait assassiner les chefs des autres tribus franques, Sigebert par son fils Clodomir* » (1). — Or, rien de moins prouvé que ces prétendus crimes, qui, en tout cas, seraient *antérieurs* à la conversion de Clovis, comme l'a établi le grand historien Godefroid Kurth.

Pages 34, 35 « *A l'époque de la féodalité, vers l'an 1000, la France est divisée en une multitude de seigneuries. Les guerres privées sont à l'état permanent, les seigneurs habitent des châteaux-forts. Grossiers et cruels, ils ne vivent que de brigandages... L'état des paysans est affreux... Il a fallu* HUIT SIÈCLES *pour détruire la féodalité* ». — Autant de mots, autant d'erreurs ou à peu près. La féodalité ne date pas de l'an 1000, mais de l'édit de Kiersy-sur-Oise, en 877, qui institua l'hérédité des charges politiques et des bénéfices. — Guizot, un peu plus fort historien que Mmes Guiot et Mane, dit de la féodalité, dans l'*Histoire de la civilisation en France,* tome V . « Ce qu'elle était, elle devait l'être; ce qu'elle a fait, elle devait le faire ». — Un autre grand historien dit que « la féodalité, en fixant les hommes au sol, a fait cesser les fluctuations de la vie barbare. Elle a jeté un pont entre la barbarie et la civilisation ». Taine a consacré les premières pages de l'*Ancien Régime* à montrer que rien au monde ne fut plus légitime et plus nécessaire que la féodalité, que le pacte conclu entre les seigneurs et les paysans à l'époque des invasions des Normands : « Battez-vous pour nous et nous cultiverons la terre pour vous ». — D'ailleurs, l'Eglise alors rendit les plus grands services : elle arrêta les guerres par la *trêve de Dieu;* elle punit les violences par l'excommunication; elle adoucit les mœurs féodales par la chevalerie. Mmes Guiot et Mane n'en parlent qu'après « l'indépendance des Communes », que l'Eglise et la royauté ont favorisées au XIIe siècle.

Elles osent dire, p. 38 : « *Un cheval vaut cent sous; un serf trente-huit!* (!!!)

Page 47 : « *L'Eglise devenue riche grâce à la terreur de l'an 1000* » : comme si depuis quatre siècles déjà, nos rois et les fidèles n'avaient pas fait à l'Eglise les dons les plus généreux!

Et puis, comment l'Eglise aurait-elle pu s'enrichir par les Terreurs de l'an 1000? Si les fidèles avaient été persuadés qu'à minuit sonnant de la dernière année du Xe siècle le monde allait finir, ils n'auraient point fait à l'Eglise des dons inutiles, et, dans leur simple bon sens, ils auraient dit : « A quoi bon vous léguer des biens qui

1. Dans le *Cours élémentaire,* il est dit plus explicitement encore : « Les populations chrétiennes de la Gaule, reconnaissent aussitôt Clovis pour roi; *mais sa conversion ne change pas son caractère : il reste cruel et barbare.* »

ne vous serviront pas plus à vous, moines et clercs, qu'à nous-mêmes, puisque nous allons tous être engloutis dans la suprême catastrophe ? »

Page 50 . « *Résultat des Croisades... L'Europe féodale et barbare a profité de la brillante civilisation arabe* ». — Et alors, la civilisation chrétienne lui était inférieure? Pourtant, les auteurs ont dit p. 21, en parlant de l'invasion des Arabes au VIIIe siècle : « *Si la Gaule* n'arrête pas cette terrible invasion, c'en est fait de la chrétienté; l'Europe devient musulmane! »

Page 67 . « *Résultats de la guerre de Cent Ans. — Le peuple connaît l'existence d'une grande patrie française* » : comme si, depuis dix siècles, cette patrie française n'était pas connue, sous Clovis et sous Charlemagne, sous nos rois Carlovingiens et Capétiens, alors que nos vieux trouvères chantaient « France la douce, France la libre », et qu'ils s'écriaient :

Des pays est douce France la fleur.

Page 74. — *La féodalité, formidable en l'an 1000, est complètement vaincue en l'an 1500.* — Or, p. 35, on a lu : « Il a fallu huit siècles pour détruire la féodalité. En 1789 seulement, la Révolution française « a fait disparaître les derniers vestiges de cet affreux régime ». Mais Louis XI n'est pas la Révolution, et c'est lui, disent nos auteurs en se contredisant, qui « a complètement vaincu la féodalité ».

Page 89 « *Notre pays a gagné (aux guerres d'Italie) son génie littéraire et artistique, qui, depuis lors, a toujours rayonné sur le monde entier* ». — Est-ce qu'il n'y rayonnait pas au moyen âge, où notre langue était parlée partout en Europe, et où nos Chansons de gestes, populaires en Angleterre, en Allemagne, dans les pays scandinaves, l'étaient aussi en Italie, en Hongrie, dans l'empire d'Orient et jusque dans les jungles de l'Inde, où l'on a entendu le cor de Roland?

Page 94 « *Le protestantisme est prêché ; en France par le moine Calvin* ». — Calvin un « *moine!* » Et Genève où il a prêché, *en France!* Quelles grossières erreurs!

Page 97 . « *Jusqu'à la Révolution française, la liberté de conscience sera inconnue en France* ». — Et l'Edit de Nantes en 1598? *Les protestants,* disent nos auteurs eux-mêmes, obtiennent la liberté de conscience ». Etranges contradictions.

Autre contradiction, page 106 : « *La création des intendants (par Richelieu) empêche à l'avenir toute tentative de révolte.* » Pages 112 et 113 : « *La Fronde; les graves magistrats du Parlement,* les *seigneurs* en *révolte* contre le pouvoir royal. »

Ce qui dépasse toute mesure dans le mensonge perfide, c'est le portrait de Jacques Bonhomme et de ses fils avant 1789. Page 146 : « *Ils se nourrissent comme des moutons et crèvent comme des mouches.* »

Page 152. « *Si l'enfant du peuple a été si longtemps la victime du régime inique issu de la féodalité, c'est que la monarchie absolue lui a refusé l'instruction même élémentaire.* » — Erreur monstrueuse. Avant 1789, il y avait en France 130,000 écoles pour 26 millions de Français; actuellement, pour 38 millions, il n'y en a que 90.000. M. Albert Duruy a établi, par des statistiques irréfragables, qu'avant 1789 il y avait beaucoup moins de gens ne sachant pas signer qu'aujourd'hui, où le nombre des illettrés, qui n'était que de 14 % en 1882, est de 30 %, d'après M. Briand lui-même, en 1907.

Il faudrait un livre pour relever toutes les insanités de Mesdames Guiot et Mane sur la révolution, sur « le soldat de la République et le soldat du Roi », qui seul, d'après Dumouriez, a vaincu à Valmy et à Jemmapes; sur Masséna, qui *a sauvé la France*, sans s'en douter, pas plus que personne; sur Napoléon « *supprimant toutes les libertés* », qui n'existaient plus depuis la Terreur et le coup d'Etat du 18 fructidor; sur Louis Bonaparte qui *se proclame* « empereur des Français » (Et les 8 millions de suffrages qui ont fait cette proclamation? Escamotés); sur la guerre de 1870, où « *à bout de ressources contre ses ennemis intérieurs*, Napoléon III *s'engage dans une guerre désastreuse* », comme si le plébiscite de 1870 ne lui avait donné 7 millions et demi de suffrages, et comme si ce n'étaient pas Bismark et la Prusse qui nous avaient déclaré la guerre, votée par les Chambres françaises, sans l'Empereur, qui ne la voulait pas!

Ce n'est pas une *Histoire de France* que le livre de Mmes Guiot et Mane : c'est un indigne dénigrement du passé pour établir sur les ruines de 18 siècles de gloire « le Triomphe de la République » (1) jacobine, sectaire et despotique, que nous subissons.

(A suivre.)

Th. DELMONT,
Docteur ès lettres.

UN CHEVALIER DU « SYLLABUS »

« Puisque Astolphe, puisque Didier reparaissent, debout la grande ombre de Pépin et de Charlemagne! » Il me semble entendre encore l'écho vibrant qui frémissait dans les rangs des jeunes élèves du Petit Séminaire d'Arras, lorsqu'au réfectoire, on leur faisait entendre cette fière prosopopée du grand évêque de Poitiers, Mgr Pie.

Les programmes d'alors ne comportaient pas l'étude de l'histoire contemporaine. Mais nous étions fils de l'Eglise. Et pour exciter en nous l'amour de notre mère, nos maîtres ne négligeaient aucune oc-

1. Ce « Triomphe » est représenté dans le livre, auquel il sert, sinon de frontispice, du moins de symbole.

casion de nous faire connaître les souffrances dont elle était accablée depuis plusieurs années. Ces souffrances lui venaient surtout de ses fils ingrats d'Italie, soulevés contre elle par la propagande des sociétés secrètes qui reprenaient avec plus d'ardeur et d'astuce, pour le pousser à bout, le mouvement vainement essayé en 1848, le prince Napoléon ayant été contraint par les sentiments catholiques du peuple français, de faire l'expédition de Rome, dont le succès fut la fin de la révolution dirigée surtout contre le Pape.

Depuis lors, les vaincus écrasés par notre victorieuse intervention s'étaient repris. Devenu empereur, Napoléon, travaillé par la peur des Loges, avait paru plus accessible à l'idée de faire, non plus la Fédération des Etats italiens avec le Pape pour chef, mais l'unité du royaume italien avec le roi du Piémont à sa tête. Avec son agrément, l'homme d'Etat Cavour, au Congrès de Paris, avait soulevé et défendu cette thèse, en prévision de circonstances qu'au besoin l'on se chargeait de faire naître, et l'opinion publique, habilement orientée dans ce sens par une presse vénale, soudoyée de longue date ou créée tout exprès, se disposait dès lors à favoriser les tentatives du Piémont, en prêtant sa faveur aux exploits des hordes garibaldiennes, lancées en avant-garde dans certaines parties des Etats de l'Eglise pour y faire le jeu des armées piémontaises. De ce jeu, d'ailleurs, tout le monde n'était pas dupe, et, dans l'Europe catholique tout entière, à laquelle faisait écho le Canada français et catholique, l'appel du Pape s'adressant à ses fils pour avoir leur aide, suscitait d'héroïques phalanges en l'honneur desquelles résonnait l'éloquence épiscopale, encourageant leur ardeur et leur dévouement.

C'est à cet état d'âme que répondait la grande parole de Mgr Pie, citée au début de cet article. Dans le milieu où nous avons dit qu'il nous souvenait de l'avoir entendue, elle excitait plus d'enthousiasme, parce que depuis 1860, souvent, nous, les tout jeunes, nous avions eu le spectacle de plusieurs de nos amis, qui s'attardaient un moment parmi nous, en se rendant, des régions du Pas-de-Calais et du Nord, au but chevaleresque de leur voyage, à Rome, où ils allaient s'enrôler dans la milice volontaire du Pape, afin d'y grossir la petite armée de Charette et de Lamoricière.

On les regardait avec admiration et envie, comme des devanciers, plus heureux, que plusieurs d'entre nous espéraient bientôt suivre, dès que nous serions près de nos vingt ans, et que nous aurions enfin conquis — mais nous n'en doutions pas, — le consentement des parents, plus effrayés parfois qu'il ne convenait, de ces élans d'une jeunesse qui n'aspirait qu'à combattre, et, s'il le fallait, qu'à mourir pour la cause de notre Père et Roi Pie IX.

Parmi les hôtes de passage à qui notre juvénile ardeur faisait ainsi fête, il me souvient qu'un jour nous vîmes apparaître et nous

saluâmes de vivats plus nourris un jeune homme de belle allure et de distinction très fine, ayant toute la grâce et la candeur d'une jeune fille, qu'accentuait encore la rougeur pudique de ses traits, chaque fois que nos applaudissements crépitaient au prononcé de son nom : Ce visiteur qu'on nous avait dit n'être pas le premier venu et dont la pâleur marquait la fatigue d'une récente maladie, portait l'uniforme d'officier des zouaves pontificaux. C'était Arthur Guillemin.

Plus tard, je devais le connaître de plus près et devenir son ami. En ce temps-là, sans savoir de lui autre chose qu'un peu de son histoire, nous nous sentions tous attirés vers lui par la plus vive sympathie, et, à travers le rayonnement où il nous apparaissait, par le seul fait qu'il était un zouave à Pie IX, gravement blessé à son service, nous devinions comme l'auréole future d'un saint.

Ces pressentiments, M. Lecigne, professeur à l'Université Catholique de Lille, vient de les vérifier dans un beau livre consacré à l'histoire d'Arthur Guillemin (1).

Ayant vécu plusieurs années à Aire-sur-la-Lys, lieu natal de son héros, s'étant imprégné des vivants souvenirs qu'il y a laissés, ayant recueilli de ses parents, de ses proches, de ses amis, tout ce qui pouvait concourir à rendre exacte et frappante la figure qu'il en voulait tracer, M. Lecigne a pu mutiplier, le long de sa fidèle étude, tous les traits propres à parfaire la ressemblance du portrait qu'il ambitionnait de reproduire. Et en effet la physionomie d'Arthur Guillemin se détache en relief de ce livre, avec autant de vivacité que de douce puissance. Mais, à notre gré, une phrase de la préface du livre indique bien en quelques mots saisissants quel était l'état d'âme dont s'inspirait en tous ses actes, le jeune volontaire de l'armée pontificale.

« Arthur Guillemin, dit M. Lecigne, frémissait jadis, en songeant qu'un souverain catholique pourrait mettre sa main dans la main de Victor Emmanuel. Si on lui avait dit qu'un jour des députés catholiques approuveraient le voyage à Rome du Président de la République Française, la honte serait montée à son front, et des larmes auraient coulé de ses grands yeux d'enfant surpris. Il se serait demandé si son dévouement n'était pas une erreur et son holocauste une folie. »

En quelques mots, cette phrase dit très bien ce que fut le sacrifice d'Arthur Guillemin, se dévouant pour aller au secours du Pape, et, pour se faire le soldat de Pie IX, affrontant joyeusement la mort. Sans doute son affection pour un Pape tendrement aimé rendait raison de l'élan avec lequel il se précipitait à son secours. Néanmoins, cet élan était raisonné. A maintes reprises, par plus d'une réflexion,

---

1. *Arthur Guillemin*, lieutenant des Zouaves pontificaux, par M. LECIGNE. Un fort vol. in-8°. Paris, Lethielleux, éditeur.

il fera entendre qu'en Pie IX, ce n'est pas seulement le Pape-Roi qu'il considère et dont il défend les droits contre la Révolution garibaldienne et piémontaise, mais encore le Maître de Vérité, celui qui devait s'affirmer tel par la proclamation de deux dogmes et par la condamnation des erreurs du *Syllabus*, en sorte qu'à l'occasion ce Pape-là, Guillemin le défendra avec non moins d'énergie contre les libéraux.

Ainsi s'explique facilement le désir ardent qu'avait le zouave pontifical, en partant pour Rome, de rendre visite à Louis Veuillot. Dans le milieu où s'était écoulée son enfance, il n'avait jamais entendu parler qu'avec éloge, et même avec enthousiasme du célèbre champion de l'Eglise. Soit à Aire-sur-la-Lys, soit à Saint-Omer, ses maîtres ecclésiastiques avaient communiqué au jeune homme à la foi ardente, placé sous leur direction, les articles les plus éloquents du rédacteur en chef de l'*Univers* qui jouissait à leur droit d'une popularité sans mesure parmi le clergé du Nord et du Pas-de-Calais. C'est à sa flamme, il n'est pas téméraire de l'affirmer, que s'était allumé le feu de toute cette jeunesse des Flandres et de l'Artois, empressée de toutes parts à voler au secours du Pape. Aussi n'est-il pas surprenant que nombre des partants pour Rome, recrutés parmi les collèges libres de la région, eussent à cœur de ne point traverser Paris sans aller rendre visite à Louis Veuillot qui passait justement à leurs yeux pour ce que nous appellerions volontiers « le fourrier » intellectuel de la Papauté.

Naturellement, Arthur Guillemin ne fut pas le dernier à vouloir ainsi prendre conseil et encouragement du maître de la presse catholique, dont il ambitionnait de recevoir l'accolade, en souvenir de celle par laquelle, jadis, les maîtres de la chevalerie confirmaient l'institution du jeune chevalier chrétien. Par qui fût-il présenté à Louis Veuillot? Sans que son historien le dise précisément, nous sommes fondés à croire qu'il le fut par son directeur d'alors, M. l'abbé Delannoy, aumônier militaire à Lille, qui était grand ami de l'*Univers* et qui fut nommé plus tard, évêque d'*Aire-sur-l'Adam, où il mourut,* laissant la mémoire d'un prélat plein du zèle le plus ardent et le plus pur pour la doctrine et pour les œuvres. Toujours est-il que Louis Veuillot qui, alors comme pendant toute la durée de sa vie militante, recevait des visites en nombre incalculable, garda la mémoire très nette de celle d'Arthur Guillemin, car plusieurs années plus tard, dans un superbe article qui fut publié à part et tiré à cent mille exemplaires, sans épuiser l'avidité du public, il écrivait : « Il était mon ami, je pourrais presque dire mon enfant, car la distance même que l'âge mettait entre nous donnait ce caractère particulier et plus tendre à notre affection, *je l'avais embrassé au départ*. J'ai vu un enfant timide, étonné de la vigueur de sa résolution, embarrassé, et pour ainsi dire honteux d'offrir sa vie. Pénétré de respect pour ce

courage si pur, enveloppé de tant de candeur, je l'ai prié de rester en relation avec moi, et depuis ce moment, nos cœurs ne se sont pas quittés. Je lisais dans son âme; il me l'ouvrait tout entière. Hélas! plus d'une fois, j'ai osé l'exhorter au sacrifice. Ce héros croyait toujours que son courage avait besoin d'appui; sa modestie demandait des conseils, lorsque toute sa vie était une admirable leçon; il allait au devoir avec autant d'énergie que d'autres trouvent à le conseiller, et il estimait ce conseil facile, sans s'estimer aucunement de l'avoir suivi. »

D'après cela, on comprend aisément qu'une fois à Rome, au service du Pape Arthur Guillemin ait recherché toutes les occasions d'y revoir Louis Veuillot. Chaque fois que celui-ci, suivant l'impulsion de son cœur, y retournait pour s'y retremper dans l'atmosphère papale, en prenant contact, avec tous les dévouements que Pie IX groupait autour de lui. Or, à Rome même, si l'on s'occupait surtout alors des faits et gestes de l'invasion révolutionnaire qui menaçait le pouvoir temporel du Pape, on ne pouvait rester inaccessible aux échos des discours et des écrits du catholicisme libéral dont les progrès, prévus par Pie IX, justifiaient par avance les condamnations doctrinales qui devaient bientôt les atteindre par la publication de l'encyclique *Quantà cura* avec l'annexe contenant, sous le nom de *Syllabus*, la liste des erreurs qui enfermaient en germe, celles que Pie X a cru devoir, condamner à son tour sous le nom de *Modernisme*. D'instinct, nous l'avons déjà dit, Arthur Guillemin découvrait dans les tenants de ces erreurs des ennemis du Pape non moins dangereux que les hordes révolutionnaires qu'il était venu combattre, et c'est merveille de voir avec quelle pénétration de sens chrétien, il s'exprime sur ce point dans ses lettres à sa sœur, dans celle, notamment, où il se plaît à raconter, dans un langage d'une orthodoxie exemplaire, les impressions que lui ont laissées certaines conversations qu'il avait la bonne fortune d'avoir quelquefois avec Louis Veuillot.

« Son bon sens catholique, écrit son historien, s'est affiné durant l'épreuve, l'amitié de Louis Veuillot a été précieuse à ce jeune homme dont la théologie était plutôt sommaire, et que les querelles de France alarmaient dans son désir de paix et d'union paternelles. Le plus beau présent que Louis Veuillot ait fait à son zouave chéri, fut celui de l'*Histoire de l'Eglise* de Rorhbacher. Arthur se jeta sur cette bibliothèque qui lui arrivait; il l'emporta à Frascati: « J'ai de la lecture pour longtemps, » disait-il. Il lut Rorhbacher, il l'étudia et il en garda quelque chose: des idées, des principes et des affections. Dans le brouhaha des polémiques, on le consultait de France, on lui posait des questions qui l'eussent peut-être pris au dépourvu, quelques années auparavant Au mois de mars 1866, une lettre lui vint où on le priait de vouloir bien dire les nuances qui séparaient un catholique ultramontain d'avec un catholique libéral. Arthur répondit avec sa franchise or-

dinaire et une précision qui eût fait honneur à de plus grands docteurs : « On distingue deux sortes de catholiques : celui qu'on appelle *ultramontain* et auquel on donne volontiers l'épithète d'*intolérant*, je suis ou désire être de ceux-là : ce sont les catholiques avec le Pape, ceux qui croient que les lois doivent se régler d'après la religion, et non la religion d'après les lois. Les catholiques libéraux ont d'autres idées ; ils veulent mettre la religion en dehors de tout, ou bien ils veulent quelle cède à ce qu'ils appellent les mœurs du temps, comme si les principes qui régissent les sociétés n'étaient pas toujours les mêmes depuis dix-huit cents ans. Ce sont les catholiques libéraux qui acceptent le fait accompli en Italie. Il en est d'autres qui prétendent qu'on peut discuter les paroles du Pape ; il y en a une grande variété, en France surtout. » Après cela il concrétise ses distinctions par des noms et des exemples ; il s'excuse de dogmatiser à ce point et termine par cette admirable définition où Louis Veuillot eût salué le meilleur de ses doctrines et le plus fidèle de ses disciples : « *Le vrai catholique est celui qui se soumet en tout et toujours à la décision du Pape.* »

On ne se lasse pas, continue M. Lecigne, de le suivre sur ce terrain où, d'instinct et sans effort, il marche aussi droit que les docteurs les plus sûrs. Lorsque parut l'Encyclique et le *Syllabus*, il tressaillit au plus profond de son âme. Il s'empressa d'en adresser à sa famille une analyse où il insiste surtout sur l'opportunité des décisions pontificales, et les propositions qui lui semblent condamner directement la politique française dans la question romaine. Il a lu l'Encyclique avec Louis Veuillot et il confond presque dans une même admiration le Pape qui vient de parler, et l'écrivain qui pouvait voir dans le document pontifical une approbation implicite de tout ce qu'il avait pensé, dit et écrit : « Mon admiration pour lui — écrit-il — augmente à mesure que je le connais mieux. Voilà le vrai catholique ! l'homme dévoué, désintéressé, sans reproche ! L'Encyclique n'a servi qu'à démontrer la vérité de sa doctrine. Il n'a pas, comme les Montalembert, les Falloux... à rétracter quelque erreur ; et comme il me le disait en conversation particulière : « On est heureux, après vingt ans de vie publique, de voir ce qu'on a dit et soutenu confirmé par les actes du Souverain Pontife. Qu'on lise l'*Univers*, on verra que les propositions condamnées par l'Encyclique je les ai combattues toutes sans exception. » — Et c'est vrai. » (1).

Il arrive même parfois à Guillemin de traduire par un mot vif ses convictions et ses préférences. Au mois de décembre 1865, son frère lui annonce l'envoi de l'oraison funèbre de Lamoricière par Mgr Dupanloup. Arthur a un geste bref et presque une moue de dédain. « Je n'ai pas besoin du discours de Mgr Dupanloup ; il est peu à la hauteur du héros qu'il a voulu immortaliser. Que Léon lise les Oraisons

1. *Arthur Guillemin*, p. 275 et suiv.

funèbres de Bossuet, et il verra la différence, Bossuet.... » Il n'acheva pas ; il était en colère, Louis Veuillot eût reconnu son disciple à ces franchises, à ces intransigeances superbes. »

Rien que par ces citations, on peut se rendre compte de l'état d'esprit du jeune zouave et juger si nous nous sommes trompés en l'appelant « un chevalier du *Syllabus* ». Quelques autres traits achèveront de peindre cette attachante et vigoureuse physionomie. Une fois encore il revit Louis Veuillot, venu à Rome pour demander au Pape la permission de ressusciter l'*Univers*. Au bout de quelques jours, Arthur Guillemin écrit modestement à sa mère : « M. Veuillot a de l'amitié pour moi. Je le dois à mon titre de zouave : comme il le dit, nous servons la même cause.... je suis allé chaque jour le voir ; j'ai joui de sa conversation et de ses avis, toujours excellents, comme je me suis efforcé de lui rendre quelques petits services, il a désiré que je l'accompagne jusqu'à son embarquement. Il est donc parti, escorté de Mgr Bastide et de moi, je pensais qu'à nous trois nous représentions assez bien tout ce qui défend à présent la Papauté : l'écrivain exclusivement catholique, le prêtre et le volontaire pontifical. Nous avons embarqué le terrible adversaire du *Siècle* et nous avons reçu sa dernière poignée de main. »

Et voilà, poursuit son historien, qu'il attend le premier numéro de l'*Univers* avec autant d'impatience que le premier coup de feu de Garibaldi. Il a vu juste : Veuillot et lui combattent sous le même drapeau pour la même cause. Les armes seules diffèrent. Il n'insiste pas sur l'analogie ; il veut seulement que l'on sache bien la nuance de l'*Univers* qui sera — dit-il — le journal *exclusivement catholique*, M. Veuillot est pour la religion ; il ne défend aucune autre idée, et il n'attaque rien que ce qui est contraire à cette idée. C'est une observation qu'il n'est pas inutile de faire et c'est ce qui lui donne des partisans, comme des détracteurs dans tous les partis politiques. »

Dans une lettre à M. Morel, continue M. Lecigne, il revient sur la même idée : C'est un vrai plaisir de voir le jeune lieutenant déblayer la voie à l'*Univers*. Il a peur que ce journal ne rencontre de la défiance, de l'opposition dans quelques milieux catholiques, et il veut au moins que ses amis n'aient pas l'excuse de la bonne foi. « Vous savez — écrit-il — que M. Veuillot est venu à Rome demander au Saint-Père l'autorisation de rétablir son *Univers*. Pie IX lui a donné deux audiences. Il l'a béni, il l'a encouragé dans son œuvre. M. Veuillot est parti heureux, et nous attendons le premier numéro.. Quel homme, et quelle élévation dans les idées ! Je sais bien que tous ne l'aiment pas ; mais c'est que tous ne le comprennent pas. M. Veuillot ne fait que de la *politique exclusivement religieuse.* » Aucun sentiment humain ne s'y mêle. Le bien de la religion est son unique but, et il s'inquiète fort peu des gouvernants et des gouvernements, quand la religion est protégée, et loue celui qui la protège ; quand la religion souffre dans ses

droits, sa plume attaque l'auteur du mal, sans s'inquiéter des conséquences personnelles. Voilà, ce me semble, un chrétien qui doit plaire à Dieu, s'il ne plaît pas à tous les hommes. » C'est à peu près dans ces termes que Louis Veuillot aurait pu se définir lui-même, dans ses idées et dans son journal (1).

Pour achever de faire connaître cette belle figure de soldat du Pape, de montrer qu'il a pleine conscience du rôle qu'il remplit, au service de l'Eglise militante, nous croyons devoir faire une dernière citation, celle d'une lettre à sa sœur dans laquelle Arthur Guillemin résume un entretien qu'il eut avec Louis Veuillot, un jour que « le grand batailleur de la catholicité, » comme il se plaît à l'appeler, l'avait pris en voiture pour faire une longue promenade à l'église Saint-Laurent.

CHÈRE LAURE.

Il y a une quinzaine de jours, Mgr Sottovia me chargeait d'une petite commission pour lui, et le lendemain matin, je me rendis dès huit heures au palais Pamphili, tant pour accomplir ma mission, que pour voir de près le grand batailleur de la catholicité.

Je trouvais M. Veuillot prêt à monter en voiture: « Pouvez-vous disposer de deux heures? » me dit-il, après que je l'eus salué et que je lui eus rendu compte de ma commission. Je lui réponds que je pouvais disposer d'un laps de temps même plus considérable. « Eh bien! reprit-il, montez; nous allons entendre la messe à Saint-Laurent ». Je pris place à sa gauche, me promettant bien de recueillir toutes les paroles qu'il me dirait. Ma mémoire infidèle en a bien laissé échapper quelques-unes, mais les principales sont gravées dans mon esprit, et je les transcris ici :

« Les opinions politiques, me dit-il, ne sont bien souvent basées que sur l'intérêt personnel. La preuve en est dans ces défections qui se produisent de temps à autre. Cependant, il y a de nombreuses et d'honorables exceptions. Je ne suis, moi, ni légitimiste, ni orléaniste, ni bonapartiste, ni républicain.. je suis du parti catholique.

» Quand un gouvernement a été favorable à mon parti, je l'ai soutenu et trouvé bien; mais quand il l'a desservi, ou a voulu l'abattre, je l'ai aussitôt attaqué et combattu de toutes mes forces. Croyez-vous, ajouta-t-il en souriant, que cette opinion n'est pas la meilleure et la mieux fondée? Et vous-même, par votre présence ici, ne prouvez-vous pas que vous la placez au dessus de toutes les autres!

» Un peu plus tard, il me dit : je voudrais que l'armée du Saint-Père fût composée de jeunes gens envoyés de toutes les parties du monde catholique. Ils resteraient ici deux ans ou davantage; et le temps qu'ils passeraient leur serait compté dans leur patrie; ils pourraient, à leur retour, prendre du service dans l'armée nationale, et ils conserveraient le grade qu'ils auraient gagné à Rome. On aurait ainsi le spectacle admirable du Vicaire de Jésus-Christ, soutenu par ses enfants, et cette communication continuelle de tous les membres de l'Eglise avec son chef, serait en même temps un immense profit pour tous.

» Je te donne ces deux échantillons et je puis t'assurer qu'il parle avec tant de conviction et d'éloquence, qu'il persuade facilement. Comme tu peux croire, j'écoutais plus que je ne parlais.

1. *Arthur Guillemin*, p. 250-251.

» Il me dit encore beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long de transcrire ici. Je te les raconterai peut-être un peu plus tard. »

Cette fin de narration ne nuit pas. Mais c'en est assez pour se représenter le jeune zouave pontifical, préparé par ses propres idées, à entendre et à s'identifier le langage de Louis Veuillot dont il appréciait d'instinct tout le programme. C'est ce qui faisait écrire plus tard à Louis Veuillot : « Le moindre volontaire de l'armée pontificale est supérieur aux serviteurs de la même cause qui se contentent d'écrire. Grâce à Dieu, en ce qui me regarde, je n'attendais pas d'en être averti. Mon cher Guillemin tout seul, s'il l'avait fallu, m'aurait rendu ce service. » Pour savoir combien Guillemin était digne de ce haut témoignage, on n'a qu'à lire d'un bout à l'autre le beau livre de M. Lecigne. Dans chacun de ces chapitres qui s'intitulent: *Le Berceau de l'Ecole. — La Vocation. — La veillée des Armes. — Castelfidardo. — Le miracle. — La Vie de Garnison. — Les épreuves. — L'âme d'un martyr. — Monte-Libretti. — La Gloire;* il y a des pages admirables où le héros a si bien inspiré l'historien qu'il semble qu'on suive le récit, non d'une vie ordinaire, si riche qu'elle soit des faits merveilleux de l'ordre surnaturel, mais d'une radieuse épopée. En lisant cette vie émouvante du brave et pieux soldat que les camarades appelaient, l'ange gardien du bataillon, comme on goûte bien cette belle définition que donne Léon Gautier de la chevalerie :« C'est la chevalerie, dit-il, qui sauve les nations et qui en est l'arome. La chevalerie, c'est le dédain de toutes les aises d'une vie amollie et sans nerfs, c'est le mépris de la souffrance; c'est la mise en action de l'antique *Esto vir.* » Mais ces pages d'épopée ne sont pas tout le livre. La sérénité de la vie de famille, si chère à Guillemin; le cadre charmant où elle se déroule; les paysages et les mœurs parmi lesquels se forme et se développe le caractère d'un jeune homme riant à l'avenir; la force et l'attrait de l'appel de Dieu; l'enthousiasme et l'élan du premier sacrifice; la déception du blessé de Castelfidardo, qui, en recevant l'atteinte du coup mortel, a cru saisir la couronne du martyre, et qui se traîne dans les lenteurs d'une convalescence dont il ne sort miraculeusement que pour connaître les ennuis d'une existence qui lui apparaît désormais inutile; les combats, obscurs et poignants d'une âme chrétienne rivée au devoir, devant la tentation d'un duel où semble engagé l'honneur du régiment, et qu'il lui fut d'autant plus méritoire d'écarter, que toutes les délicatesses du cœur avaient été froissées par la brutalité voulue d'un lâche provocateur; la monotonie de la vie militaire au repos; l'impatience de courir sus à l'ennemi; l'héroïque assaut de Monte-Libretti où Guillemin, avec quelques hommes, grimpe plutôt qu'il ne monte à travers les aspérités d'une escalade à pic pour être frappé, au sommet, de la balle qui le tue pendant qu'il pousse un dernier cri de « Vive Pie IX »! tout cela passe successivement

devant les yeux comme une admirable série de tableaux vivants où le peintre a donné sa physionomie propre à chaque geste, à chaque sentiment qu'il s'agit de rendre. Le ton du récit s'adapte, comme naturellement, à la nature et à la variété des scènes qui, à tour de rôle, sollicitent la curiosité jamais lasse, et l'intensité d'admiration du lecteur, emporté à la suite de l'auteur dans l'émotion éperdue que soulève cette œuvre de foi vécue par le biographe aussi bien que par son héros.

Pour tout dire, Louis Veuillot, qui chérissait tendrement Arthur Guillemin, et le loua si magnifiquement, Louis Veuillot lui-même n'eût pas souhaité pour son cher zouave, un plus parfait historien.

Auguste ROUSSEL.

LA TROISIÈME ÉDITION DU COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE DE M. L'ABBÉ LABOURT

Il n'est que juste de dire d'abord que M. Labourt a fait droit à quelques-unes des observations auxquelles son ouvrage avait donné lieu.

Ainsi, Abraham a maintenant une bonne raison de voyager, et c'est Bossuet qui est chargé de nous la faire connaître. La sortie d'Egypte se fait avec une allure moins scientifico-fantaisiste. L'auteur ajoute une note pour expliquer qu'Israël ne commence qu'avec Abraham et se justifie de ne parler point de grands faits dogmatiques antérieurs au père des croyants.

Mais, dans cette note pleine de bonne volonté, l'auteur oublie que son livre enseigne la religion, toute la religion, et que la religion ne commence pas avec Israël, mais avec l'humanité. L'édition nouvelle porte un sous-titre qui ne se voyait pas dans la première : *Histoire de la Religion*. Cela reste donc une lacune grave. Je me doute bien que ce sous-titre a été adopté pour sauver l'absence des faits dogmatiques. Mais je ne comprends pas beaucoup plus une histoire de la religion qu'un cours d'instruction religieuse avec abstraction des faits dogmatiques, et j'ai autant de peine à admettre que l'histoire de la religion date seulement d'Abraham.

Il est regrettable, à mon sens, que M. Labourt n'ait pas enlevé entièrement une phrase qui termine ce qu'il dit, et que je ne crois pas, de l'influence babylonienne sur Moïse. La voici, corrigée : « Il est tout naturel que des situations analogues soient appréciés par

des législateurs d'une manière analogue. » Elle est moins inélégante, mais pas moins naturaliste. Du reste, on nous laisse ignorer en quoi et comment les situations des deux législateurs étaient analogues.

Ces changements, et d'autres, avec l'avertissement qui remplace la préface, modifient-ils suffisamment l'esprit général du livre? Est-il devenu bon, de mauvais qu'il était? Peut-on en recommander la lecture, et à quelle classe de lecteurs?

J'emprunterai la réponse à la recension de ce livre par le P. de Grandmaison dans les *Etudes* du 5 novembre.

Je n'ai pas l'honneur de connaître ce Père, et je le regrette. Ce doit être un homme extrêmement aimable, et très éloigné de vouloir faire de la peine à personne. Sans doute, il appellerait un chat un chat, mais il ne dirait pas de Rollet qu'il est un fripon. Il dirait, par exemple, que, dans certains milieux, il passe pour un galant homme. Et si son interlocuteur, faute de comprendre qu'il y a d'autres milieux où la réputation de Rollet subit des avaries, confiait son argent à celui-ci et le perdait, tant pis pour lui; il n'avait qu'à ne pas manquer d'intelligence et aurait dû comprendre à demi-mot.

C'est une fortune pour un livre qui laisse à désirer d'être recensé par un homme aussi bienveillant que le directeur des *Etudes*. Seulement la bienveillance et l'exquise politesse n'empêchent pas le P. de Grandmaison d'être savant et consciencieux, et de dire ce qu'il pense dans sa conscience de savant et de prêtre. Mais, pour le bien entendre, il faut le relire et le relire avec attention — avec plus d'attention que n'est capable de lui en donner la majorité de ses lecteurs.

Eh bien! le P. de Grandmaison ne pense pas de bien de ce livre.

Ce livre, dit-il, avec l'auteur en son avertissement, « ne peut être utilement enseigné qu'à des élèves qui auront déjà étudié le dogme, la morale, la liturgie, l'histoire sainte et l'histoire de l'Eglise. » Or, excepté à Stanislas sans doute, il n'y a nulle part des élèves qui aient préalablement étudié tout cela; et c'est à ces élèves qui ne peuvent pas étudier utilement ce livre, qu'il est destiné! Il leur sera donc inutile ou nuisible. Quant à ceux qui savent préalablement tant de choses, que leur apprendra-t-il de bon?

« M. Labourt prévient ainsi, dit le recenseur, les objections que j'aurais à présenter. » Mais un avertissement placé en tête d'un livre en change-t-il le caractère, l'esprit et le but? Le P. de Grandmaison sait bien que non, et les objections arrivent les unes après les autres, avec la note polie, bienveillante, mais sincère, qui caractérise celui qui les fait.

Le livre n'étant pas bon pour ceux à qui il est destiné, le sera-t-il pour ceux que l'auteur cherche à atteindre à travers ses élèves?

exercice qui expose à tuer ou à blesser ceux au travers desquels on tire, en manquant ceux qu'on vise. Chacun sait qu'on ne court pas deux lièvres à la fois. « M. Labourt a voulu faire un livre qui ne s'impose pas, qui ne force pas la main de ceux qui ne partagent pas notre foi. De là ces réticences, ces réserves, ces omissions autrement inacceptables. Il y a réussi, mais aux dépens de la valeur pédagogique de son livre. » Or, tout livre est pour instruire ceux qui le lisent. Qu'est-ce qu'un livre, et surtout un cours d'instruction qui n'instruit pas? Un compagnon d'études pour ceux qui n'ont pas la foi ou qui feignent de ne point l'avoir. Devinez ce que le P. de Grandmaison pense d'un tel livre, ce qu'il en pense surtout comme chrétien et comme religieux.

Conclusion : « En dépit de l'avertissement, le titre reste, et la première destination de l'ouvrage », avec les réserves, réticences et omissions inexplicables, qui font qu'il n'est bon ni pour ceux qu'il vise, ni pour ceux à travers lesquels il les vise.

Quoiqu'en termes galants ces choses-là soient dites, le P. de Grandmaison aura senti que l'exécution était complète, et, sa charité reprenant le dessus, il fait le plus bel éloge de la composition de l'ouvrage : « Haute distinction, aucun pédantisme, français excellent, clarté parfaite, discussion sobre, textes allégués nombreux et choisis, le nombre de faits rappelés en ces courtes pages est immense; peu de mots superflus. » Que d'admirables qualités dépensées en pure perte, puisque le livre est au moins inutile à ceux pour qui il est fait et à ceux qu'on cherche à atteindre par-dessus leur tête. Elles sont en si grand nombre, qu'à peine pourrait-on mieux louer un maître de la doctrine et de la langue, qui aurait produit un chef-d'œuvre.

Seulement, voilà, sans même aller à la ligne, les objections recommencent : « Il y a de l'ambiguïté; la valeur documentaire des Evangiles n'est affirmée qu'indirectement; des expressions qui prêtent à des interprétations fâcheuses, etc... »

« En revanche (?), il y a des lacunes considérables; l'argument des prophéties est plutôt insinué qu'exposé » et même assez mal. « Les pages concernant l'enseignement ecclésiastique sont franchement insuffisantes... L'auteur aurait tout intérêt à dédoubler son ouvrage. » Pour un livre si parfait de composition, c'est dur, mais juste.

Je ne sais pas à quel point M. Labourt sera reconnaissant au P. de Grandmaison, lui qui, dans l'avertissement, nous dit avec tant de candeur : « A tous ces problèmes, nos contemporains recherchent anxieusement des solutions. On s'est efforcé d'indiquer ici les plus importantes. *Chemin faisant*, les principales théories du rationalisme, du protestantisme libéral et de leurs succédanés modernistes ont été critiquées et réfutées, en conformité avec les principes tradi-

tionnels du dogme catholique et les données scientifiques les plus récemment acquises. »

Chemin faisant!!!

Après la recension des *Etudes,* M. Labourt croit-il encore qu'il a bien atteint ce but, chemin faisant?

Fr. EXUPÈRE, capucin.

LE SEUL JOURNAL CATHOLIQUE DU MATIN

Nos lecteurs le connaissent déjà, c'est le *Peuple français.* Ils ont lu, dans notre numéro du 1er novembre (page 90), la circulaire par laquelle M. Féron-Vrau, son propriétaire, et M. Bazire, son rédacteur en chef, en signalaient à tous les groupes de l'A. C. J. F., l'urgente nécessité : « Parmi les journaux du matin, il en manque un qui soit fièrement et intégralement catholique : c'est ce que veut être le *Peuple français.* »

Nous le disions alors, l'opinion doit faire justice de cette manière de se tailler une réclame sur le dos des autres, par une feinte surenchère d'orthodoxie.

Nous le répétons aujourd'hui, plus vivement encore, à propos d'une nouvelle circulaire signée du même M. Féron-Vrau, à l'occasion des réabonnements. Il y est dit : « Au moment où, sur les instances des catholiques les plus éminents, nous voulons développer LE SEUL JOURNAL NETTEMENT CATHOLIQUE du matin, nous avons besoin de la sympathie et du concours de tous ceux dont les idées sont les nôtres. »

C'est là un procédé d'une outrecuidance inouïe et intolérable, contre laquelle on ne saurait protester assez hautement. C'est une injure faite à la presse catholique, à des journaux dont M. Féron-Vrau et la *Croix,* M. Bazire et le *Peuple français,* auraient pu recevoir en mainte circonstance des leçons de courage dans la défense des intérêts de l'Eglise.

Tranchons le mot, c'est un pharisaïsme insupportable.

C'est, de plus, une supercherie.

Le mot est dur, j'en conviens, mais je suis persuadé qu'après avoir lu, on le trouvera juste, et que tout ami des attitudes franches et nettes l'approuvera. En dépit de basses menées, il faut achever de mettre les points sur les i. Ceux que nous allons y poser arriveront peut-être à convaincre les personnes tentées de faire des réserves sur les critiques que l'amour de l'Eglise et de la vérité nous

ont fait émettre dans cette revue au sujet des dirigeants de l'A. C. J. F. (1).

Au mois de décembre 1908, en même temps qu'ils adressaient à tous leurs groupes une double circulaire émanant d'eux et du directeur de *La Croix*, en insistant sur la nécessité d'un journal plus fièrement catholique que les autres, ils en envoyaient une seconde à tous les comités de l'*Action libérale*, où ils se donnaient pour objet de soutenir la politique de M. Piou. A cette seconde circulaire était jointe, en fac-simile, la copie de deux autres documents, de deux lettres, l'une écrite par Mgr l'archevêque de Paris, en date du 14 juin 1908, l'autre signée Jacques Piou. La première se bornait à encourager en termes très généraux la nouvelle œuvre. Voici la seconde :

Le 28 novembre 1908.

Je ne puis qu'exhorter vivement nos amis à soutenir et à répandre le journal *Le Peuple français* transformé qui va devenir, avec une direction et une rédaction nouvelles, un organe militant et bien informé, *et aussi un vaillant défenseur de notre cause.*

Les Présidents de nos comités peuvent être assurés de faire œuvre excellente en lui procurant des abonnements et en organisant sa diffusion.

Jacques Piou.

Rapprochons maintenant les textes.

Le « Peuple Français » aux groupes de l'A. C. J. F.	Le « Peuple Français » aux comités de l'Action Libérale.
La Presse catholique compte deux excellents et puissants organes, la *Croix* et *l'Univers*, mais tous deux sont des journaux du soir, et, pour ce motif, n'atteignent pas une masse considérable de lecteurs ; à côté d'eux il faut un journal du matin. Parmi les journaux du matin, IL EN MANQUE UN QUI SOIT FIÈREMENT ET INTÉGRALEMENT CATHOLIQUE : C'EST CE QUE VEUT ÊTRE LE « PEUPLE FRANÇAIS », qui combattra en première ligne pour la défense, ou mieux pour la conquête des libertés religieuses. Son titre, sa nuance (?), son allure lui faciliteront l'accès des faubourgs et des milieux populaires : il s'adressera de	Journal du matin, muni des dernières informations de la nuit, il (le « Peuple Français ») sera essentiellement populaire. Nous voulons qu'il intéresse les ouvriers, les employés, les agriculteurs qui, trop souvent, lisent des journaux hostiles ou faussement neutres. Il sera très nettement *social* et contiendra tous les renseignements qui intéressent le monde du travail. SUIVANT LA LIGNE POLITIQUE DE L'ACTION LIBÉRALE, il défendra, DANS LA RÉPUBLIQUE, les libertés si odieusement violées, et s'attaquera vigoureusement aux sectaires qui nous oppriment.

1. Voir principalement le numéro du 15 avril, et ceux des 15 mai, 1er juin et 1er octobre 1909.

préférence à tous ceux qui travaillent pour vivre, il s'inquiétera de leurs besoins, reflétera leurs sentiments et défendra leurs droits...

Journal de jeunes, il doit être répandu par des jeunes. Les membres des groupes de Jeunesse catholique *en connaissent tous les rédacteurs ;* ils savent quel affectueux concours ils obtiendront d'eux en toute occasion... N'est-ce point l'occasion de resserrer entre les membres actuels et les aînés de la Jeunesse catholique nos liens d'amitié et de fraternité d'armes ?...

Circulaire de M. Féron-Vrau.

J'ai pensé que ce journal pouvait aider puissamment la *Jeunesse catholique* dans son apostolat... Je suis certain que nous pouvons compter sur vos efforts et sur ceux de votre Comité pour faire connaître et propager le « Peuple Français », etc...

Rédigé par des hommes jeunes, désintéressés, passionnément dévoués aux grandes causes de la religion et de la patrie, qu'aucune crainte ne détournera de la lutte, non plus que du service populaire, il désire apporter à vos comités et à chacun de vous un concours efficace.

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE PEUT COMPTER SUR LUI POUR SA DÉFENSE ET POUR SA PROPAGANDE, etc..

La circulaire adressée aux groupes de l'*Action libérale* porte, en fac-simile, la signature des onze membres du comité du *Peuple français.* Celle aux membres de la Jeunesse catholique a bien raison de dire que tous leur sont familiers. A ma connaissance, neuf de ces noms sur onze, appartiennent à l'A. C. J. F. Ce sont ceux de MM. Jean Lerolle, alors président général de l'association, J. Zamanski, vice-président, J. Gellé, G. Lacoin, G. Piot, membres du comité général, P. Hardoin, G. Lecointe; Henri Bazire, ancien président général et président d'honneur; J. Denais, ancien membre du comité général. Les deux autres noms sont ceux de MM. Champetier de Ribes et P. Goubie.

Cela étant, il faut, sans contestation possible, admettre l'une de ces deux choses : Ou bien il y a, de la part des dirigeants de l'A. C. J. F., des directeurs du *Peuple français* et de M. Féron-Vrau, directeur de *La Croix*, une supercherie consistant à se poser devant les uns en journal plus franchement catholique que tout autre, tandis qu'on promet aux autres de ne défendre la religion qu'au nom de la liberté, selon les principes formels et tout récemment affirmés de l'Action libérale, — car qu'est-ce que défendre l'Action libérale et soutenir sa politique, sinon se placer sur son terrain et adopter son programme? — ou bien, s'il n'y a pas supercherie, il ne reste

aux dirigeants de l'A. C. J. F., à ces jeunes gens, la fleur du catholicisme en France, qu'à soutenir, contre le bon sens, contre l'évidence, qu'ils tiennent et qu'on doit tenir pour la fraction nettement, « *intégralement* », fièrement, plus fièrement catholique que les autres, cette *Action libérale* qui, justement, s'est toujours défendue avec énergie et obstination de se placer sur le terrain catholique.

Je dis que ceux qui portent de tels défis à la vérité sont *les démoralisateurs et les corrupteurs* de l'esprit catholique.

Pourquoi la circulaire aux comités de l'Action libérale, annonçant que le *Peuple français* veut être un journal nettement social, omet-elle de dire qu'il veut être avant tout fièrement catholique? Et pourquoi la circulaire aux groupes de l'A. C. J. F., au lieu de se borner à leur dire que la « nuance » du journal lui permettra de pénétrer dans les milieux populaires, n'avoue-t-elle pas qu'il défendra *dans la République* les libertés violées, et qu'il se consacrera à la défense et à la propagande de l'Action libérale?

Ce dernier trait permet de comprendre comment il est vrai que toutes les forces de l'association de l'A. C. J. F., à l'insu des membres et malgré leurs dénégations sincères, sont mises au service d'une politique, et d'une politique plus républicaine que catholique.

Le comité du *Peuple français* a beau déclarer qu'il combattra avec la dernière énergie les sectaires qui nous oppriment, il ne fera jamais, selon le rêve et le mot d'ordre de M. Piou, qu'une opposition « constitutionnelle », c'est-à-dire plaçant au-dessus de tout la forme d'un régime dont la base essentielle est la complète laïcisation de l'Etat. Un journal nettement catholique doit défendre aujourd'hui l'Eglise et ses droits par tous les moyens nécessaires, dût s'ensuivre, comme conséquence indirecte, la chûte du régime.

Lors même qu'il n'y aurait pas opposition entre ces deux termes : politique de l'*Action libérale* et politique fièrement catholique, les faits, même les plus récents, seraient là pour montrer la vraie couleur de cette action. Est-ce parce que plus fièrement catholique, que le *Peuple français* a combattu âprement l'*Entente catholique* et pris parti contre l'alliance catholique de Toulouse? C'est parce qu'il soutient la politique de l'*Action libérale*.

Il y a peu de jours, le *Matin* a publié un document prétendu épiscopal, authentique ou non, où il était passé condamnation sur quinze années d'attentats contre l'Eglise et les droits les plus sacrés des catholiques, y compris les lois *scélérates* contre l'enseignement religieux; où l'Eglise était montrée *intacte* malgré l'anéantissement des Ordres religieux, etc.. Le *Peuple français* n'en a parlé que pour dire que les catholiques y reconnaissaient l'expression de leurs sentiments.

Voilà le journal plus fièrement catholique que les autres.

C'est à ce titre, sans doute, que la *Ligue patriotique des Françaises*, qui ne s'occupe pas de politique, comme chacun sait, s'est ren-

contrée avec l'*Action libérale*, par hasard, pour mettre toute sa force de propagande au service du *Peuple français* (Echo de la ligue, numéro du 15 novembre 1909).

Oh! la politique des gens qui n'en font pas!

Qu'on n'aille pas croire, toutefois, que ceux dont nous avons dû critiquer une fois do plus l'attitude équivoque soient sans moyens de réponse L'*Eveil démocratique* du 5 décembre vient de relever dans le *Peuple français* une note dont nous n'avions pas connaissance:

« *A quelques moines vaguants :*

» *Deux ou trois anciens religieux, qui ont quitté leurs congrégations dans des conditions qui n'ont rien de particulièrement brillant, se sont sécularisés au point de ne plus faire que de la politique. Ils émettent la prétention de diriger l'action des catholiques ; et contre ceux qui ne partagent point leur passion politique, ils ont recours aux pires violences de langage et aux procédés les plus suspects.*

» *Comme il s'agit de prêtres, nous ne démasquerons leurs intrigues que contraints et forcés. Mais, dans leur propre intérêt, nous leur conseillons de ne pas abuser. Il y a limite à tout.*

» *Comme on comprend l'ancienne défiance de l'Eglise contre les « clerici vagantes !* »

Mais un bon avertissement en mérite un autre : Les surcatholiques du *Peuple français* feraient mieux de répondre loyalement à une critique loyale, au lieu do s'abaisser en pure perte à la diffamation et à des procédés qui ne déshonorent qu'eux seuls.

Emm. Barbier.

UN INCIDENT DU V[e] CONGRÈS DE LA L. P. D. F. A LOURDES

Revenons un moment à la politique de ceux ou de celles qui n'en font pas. à propos d'un fait, bien instructif, qui s'est passé au dernier congrès de la *Ligue patriotique des françaises* à Lourdes, en octobre 1909.

Cet incident, dont un compte rendu a été communiqué par la Ligue à la « Voix de Lourdes » (10 octobre) ne fut pas sans soulever un peu d'émotion parmi les assistantes. Celles des ligueuses qui en furent mal impressionnées purent comparer et contrôler leurs impressions, et les communiquèrent à plusieurs prêtres présents à Lourdes. Des témoignages concordants permettent de restituer à cette petite scène sa vraie physionomie, avec la certitude que plusieurs témoins ne feraient pas difficulté d'en reconnaître l'exacte ressemblance.

Ce serait peine perdue de vouloir accorder ce récit avec la version officielle; nous sommes obligés d'admettre, avec les mêmes auditrices, que le droit d'arranger un compte rendu a été poussé ici jusqu'à la complète interversion des rôles. Il sera d'ailleurs facile de constater des invraisemblances évidentes dans cette version, dont voici d'abord le texte :

Une intéressante discussion amène madame la baronne Reille à faire une déclaration chaleureusement applaudie.

« Sommes-nous sur le terrain constitutionnel ou sur le terrain anticonstitutionnel ? »

Nous ne connaissons, dit-elle, ni l'un ni l'autre. Nous sommes une Ligue qui obéit au Pape et aux évêques, et qui ignore hommes et choses politiques. Nos évêques nous appellent aujourd'hui à porter tous nos efforts contre l'école immorale : nous obéirons, nous y emploierons toute notre influence et toutes nos ressources, bien sûres que cela vaut mieux que toutes les querelles politiques. »

On se sépare à midi et demie, en se donnant rendez-vous à une heure et demie.

Tout d'abord, il paraît donc qu'il y a eu une discussion intéressante; le compte rendu n'en porte pas trace. C'est cette discussion qu'il est bon de connaître.

Or, en premier lieu, il n'est pas vraisemblable que, dans une assemblée des Déléguées de la L. P. D. F., on ait pu se demander si la Ligue était sur le terrain *anticonstitutionnel.* A qui serait venue une idée de ce genre?

En revanche, le compte rendu conduit la présidente à une autre invraisemblance en sens inverse, en lui faisant déclarer que la Ligue ne connaît pas le terrain *constitutionnel*, qu'elle *ignore* les hommes politiques, comme M. Piou, et les choses ou œuvres politiques, comme l'Action libérale. La vénérable présidente n'aurait pas pu se permettre cette mystification devant les *déléguées, qui connaissent bien* l'esprit et le passé de la Ligue (1). Et c'est bien le cas de dire que, qui veut trop prouver ne prouve rien.

Cela met en question la vérité du reste, qui est la partie intéressante. Et, justement, ce qui précède n'est là que pour y intervertir les rôles.

Voici exactement ce qui se passa.

La question fut posée en ces termes : *Sommes-nous toujours sur le terrain constitutionnel ?*

A cette question si évidemment naturelle et opportune, à la suite des récentes directions pontificales, vu l'attitude bien connue de la Ligue, il fut répondu évasivement : nous ne faisons pas de politique.

Réitérée deux ou trois fois dans les mêmes termes, l'interrogation reçut chaque fois la même réponse, jusqu'à ce que la présidente répliquât, non sans impatience marquée : Non, nous ne sommes pas sur le terrain constitutionnel, mais uniquement sur le terrain religieux.

C'était tout ce que demandaient les questionneuses, surprises de la contrariété dont plusieurs membres laissaient percer des signes. Alors commença la discussion intéressante, dans laquelle il devint aussitôt sensible que l'embarras de la situation subsistait.

---

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, nº du 1er avril 1909. Ce numéro ayant été épuisé, il en a été fait un tirage supplémentaire.

Puisque nous voilà résolument sur le terrain de l'action et de la défense religieuses, reprirent-elles, n'y aurait-il pas pour la Ligue quelque chose à faire, après la lettre collective des évêques contre les écoles mauvaises? Que compte-t-elle faire pour aider à cette résistance?

Cette question toute simple, dont l'objet paraissait en si parfaite harmonie avec le but apostolique en vue duquel la Ligue s'est constituée, eut pour effet inattendu de mettre le bureau en désarroi.

Incontinent se trahit la peur de toute résistance effective, de toute lutte efficace contre le pouvoir, devant laquelle s'arrêteront toujours ceux qui tiennent avant tout à ne pas dépasser, à l'égard du régime actuel, les limites d'une opposition « constitutionnelle ».

On chercha tous les moyens d'écarter la question.

Vainement furent représentées la beauté et l'importance du rôle que la Ligue pouvait jouer en ces graves circonstances. Si les deux ou trois cent mille femmes qui la composent mettaient leur zèle à éclairer les humbles populations sur les devoirs que l'épiscopat venait de rappeler, ne serait-ce pas un moyen merveilleusement puissant d'en procurer l'observation?

Le bureau renvoya l'affaire aux curés, aux évêques, et se défendit d'avoir à intervenir. Bien plus, au milieu d'une agitation assez vive, l'un ou l'autre de ses membres soutint que les livres condamnés n'étaient pas absolument prohibés. On ne craignit pas de dire que la fin de la déclaration épiscopale en détruisait ou atténuait les autres parties et, pour comble, cette autre échappatoire, plus inattendue que toutes les autres, fut invoquée : C'est le Pape qui a demandé cette déclaration!

Heureusement le compte rendu vint ensuite pour tout rétablir, sauf la vérité.

Pourquoi la raconter? dira-t-on. Parce qu'il n'y a pas d'œuvre plus urgente, pour restaurer l'action catholique, que de mettre à nu les ressorts cachés des combinaisons faites pour ouvrir de sourds dérivatifs dans la voie franche et droite où elle a besoin d'être ramenée.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LETTRE DE S. S. PIE X SUR LE CARACTÈRE CONFESSIONNEL DES ŒUVRES ÉCONOMIQUES

Un document pontifical de la plus haute importance vient de trancher la question tant discutée du caractère confessionnel des œuvres économiques et sociales organisées par les catholiques.

Nos lecteurs se souviennent des articles documentés que nous avons consacrés à cette question dans les numéros des 15 juillet, 15 août, 1er et 15 septembre 1909.

C'est pour nous une profonde joie de constater, cette fois encore, la confirmation éclatante que les actes du Saint-Siège apportent à nos vues sur l'action catholique.

C'en est une aussi de penser que la sentence formelle et énergique portée par le Saint-Père aura pour effet d'orienter désormais celle-ci dans une voie droite et sûre, en coupant court à toute discussion sur ce sujet.

Pour mettre fin aux divergences d'opinion qui s'étaient produites, notamment au sujet des unions professionnelles (syndicats), la direction de l'Union économico-sociale d'Italie avait demandé récemment au Saint-Siège de se prononcer. Par une lettre adressée au comte Medolago Albani, Pie X vient de se déclarer très nettement en faveur du caractère confessionnel des œuvres économiques.

Voici la circulaire, par laquelle la direction de l'Union économico-sociale fait connaître à ses adhérents la réponse du Pape :

Dans ces derniers temps, à la suite de l'initiative prise par notre Union de constituer un secrétariat général de nos Unions professionnelles, on mit en discussion : s'il ne convenait pas d'apporter quelques modifications au Statut du 20 mars de l'année courante dans le sens suivant : quelques-uns désireraient que le caractère d'association catholique n'apparût pas aussi ouvertement, afin d'obtenir de plus larges adhésions en accueillant dans la nouvelle organisation des groupements qui s'inspireraient même seulement de l'idée de « justice chrétienne » et afin d'obtenir aussi plus facilement une représentation équitable auprès des pouvoirs publics. Ceux qui étaient de cet avis jugèrent bon de soumettre leurs propres idées au jugement suprême du Saint-Siège. La présidence de l'Union économico-sociale fit donc parvenir au Saint-Père un mémoire qui exposait complètement les raisons sur lesquelles ils appuyaient leur manière de voir.

La réponse est venue dans une précieuse *lettre autographe* que le Saint-Père a daigné adresser, le 22 novembre, au président de notre Union et que nous sommes invités à rendre publique pour qu'elle serve de règle à tous. Voici cette lettre :

Illustre Monsieur le Comte,

On a lu ici et médité le nouveau Statut pour la Fédération des Unions et des Ligues professionnelles. Bien que nous soyons intimement persuadés que les partisans de cette modification soient animés d'excellents sentiments, il est

pourtant absolument impossible de l'accepter, et encore moins de l'approuver. D'abord, en effet, les raisons alléguées dans le mémoire nous convainquent qu'on ne pourra pas ainsi obtenir la fin visée, de rendre le Statut pratiquement acceptable pour les catholiques incertains et qui font les délicats, non plus que d'avoir une représentation pour la Fédération près du gouvernement.

En outre, il n'est ni loyal ni digne de simuler en couvrant d'une bannière équivoque la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande. Avec l'idée de « justice chrétienne » très large et dangereuse, on ne sait jamais à quel point on pourrait arriver pour l'esprit des Ligues qui adhéreraient, par conséquent pour les personnes qui pourraient être choisies pour la direction.

Que l'Union économico-sociale déploie donc courageusement le drapeau catholique et s'en tienne fermement au Statut approuvé le 20 mars dernier. Pourra-t-on obtenir ainsi le but de la Fédération ? Nous en remercierons le Seigneur. Notre désir sera-t-il vain ? Il restera toujours les Unions partielles, mais catholiques, qui conserveront l'esprit de Jésus-Christ, et le Seigneur ne manquera pas de nous bénir.

Ayez la bonté, Monsieur le Comte, de transmettre cette décision à Messieurs les membres de la commission auxquels, comme à vous, j'accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

PIE X, PAPE.

Nous ne doutons pas que tous ceux qui travaillent dans le camp social catholique ne reçoivent avec le respect voulu ce document pontifical; ils voudront se montrer reconnaissants au Vicaire de Jésus-Christ de ce nouvel acte, qui prouve une fois de plus l'intérêt avec lequel son cœur paternel suit le développement catholique en Italie. Ils répondront avec un joyeux élan et avec l'adhésion la plus absolue de l'intelligence et de la volonté à ses souveraines dispositions.

De son côté, notre Union fera tout ce qui est en elle pour que la nouvelle institution soit promptement réalisée et coopère dans son milieu à la reconstitution chrétienne de la société.

Signé : Le président, St. MEDOLAGO-ALBANI. — Le secrétaire, N. REZZARA. — L'assistant ecclésiastique, chan. L. DAELLI.

Il est à peine besoin de faire remarquer que cette réponse du Saint-Siège concernant les œuvres économiques, s'applique à plus forte raison aux œuvres purement sociales d'éducation, de bienfaisance ou d'assistance, dans lesquelles on n'a même pas à invoquer les raisons mises en avant pour excuser le caractère non-confessionnel des œuvres économiques.

Ainsi s'affirme, une fois de plus, à propos des œuvres économiques et sociales, la direction que S. S. Pie X n'a cessé d'inculquer à l'action catholique sur tous les terrains, avec la netteté et la force qui caractérisent tous ses actes. Partout, avec une admirable cohésion, elle s'appuie sur les mêmes motifs : 1° l'effacement des principes catholiques est un moyen inapte à réaliser d'une manière efficace l'union plus large à laquelle il sert de prétexte; 2° les catholiques

ne peuvent pas recourir à ce moyen sans se manquer à eux-mêmes et sans humilier leur foi. « Il n'est ni loyal ni digne. »

N'est-il pas également évident que cette direction s'applique aussi bien à l'action politique qu'à l'action sociale? Dans celle-ci, la formule de « *justice chrétienne* », qui exprimait le terrain d'accord cherché, est jugée trop large et dangereuse, parce qu'elle ne garantit pas suffisamment la valeur des adhésions obtenues grâce à elle, et l'esprit des chefs au choix desquels elles concourront. Ne faut-il pas penser exactement la même chose, en politique, de la formule : « *Les libertés civiles et religieuses* »? Car, elle dit peut-être moins encore, dans cet ordre, que la « justice chrétienne », dans l'autre. D'une part comme de l'autre, assurément, le Saint-Siège approuve et encourage tout effort pour réaliser sur ces bases une entente des non-croyants avec les catholiques. Mais, préalablement, des deux parts : le terrain « *nettement catholique* », tel doit être notre mot d'ordre.

Et, si l'on prétendait que l'un de ces programmes d'union rend l'autre vain et irréalisable, la lettre du Pape nous dit clairement celui qu'il faudrait sacrifier. Il importe avant tout de maintenir la profession des principes catholiques (1).

LA « CORRESPONDANCE DE ROME »

La conspiration des libéraux de nuance diverse s'est récemment démasquée de nouveau par leurs perfides attaques contre la « *Correspondance de Rome* ». Celles-ci ont suggéré à un rédacteur de l'*Univers* (5 novembre 1909) une remarquable et très intéressante défense que nous sommes également heureux d'emprunter à ce journal, actuellement si bien orienté dans le sens de la vraie action catholique, et de reproduire.

L'éternelle histoire. — Le mandat de la « Correspondance ». — Son attitude vis-à-vis de la France, de l'Épiscopat et du Saint-Siège. — Les vrais griefs : son rôle et son œuvre.

La *Corrispondenza Romana*, devenue récemment la *Correspondance de Rome*, n'est pas à proprement parler un journal. Ce n'est qu'une feuille d'informations, fondée il y a quelques mois, polygraphiée d'abord, aujourd'hui imprimée au recto d'une ou deux pages. Elle paraît quatre à cinq fois par semaine, et le prix n'en est pas élevé : 24 francs par an. L'on s'abonne à ses bureaux, 23, place Mignanelli, près la place d'Espagne, à Rome. Chaque numéro porte la signature de Giovanni Grandi, rédacteur responsable. Le directeur est M. Tito Serventi. Jusqu'ici, comme l'on voit, rien de mystérieux, et nous ne saurions trop engager tous les hommes d'œuvres et d'études, amis ou ennemis, qui s'intéressent à la politique internationale, à recevoir directement cet excellent bulletin d'informations. Ils y trouveront, sur les affaires de France, sur les choses de Rome, sur tout le mouvement

1. Il est à noter que le *Peuple français*, journal nettement, intégralement et fièrement catholique, a reproduit ce document capital sans y ajouter un seul mot de commentaire. Il est cependant de grande conséquence pour toute l'action catholique. Mais la direction sur laquelle il insiste contrarie celle de l'*Action libérale*.

religieux étranger, des documents abondants et sûrs, des notes substantielles, dont l'*Univers* ne peut reproduire que des extraits, mais que l'on ne cache à personne. L'organe est public, sa propagande se fait au grand jour, et c'est un vilain tour de nos ennemis que de lui avoir prêté les allures secrètes et tortueuses d'un Bulletin du Grand-Orient. Il se vend, il s'achète, il se répand, comme toute autre feuille spéciale, dans les milieux intéressés.

Pourquoi son aspect semble-t-il inquiéter tant de gens? Les feuilles des grandes agences d'informations, comme Havas et Fournier, n'ont pas une autre disposition. Les groupements politiques, les associations confessionnelles ou professionnelles éditent aussi leurs communiqués à reproduire, sous ce format: par exemple, la *Correspondance nationale*, organe officiel du bureau politique de Monseigneur le duc d'Orléans, ou la *Correspondance hebdomadaire*, organe de la Société d'éducation et d'enseignement, présidée par notre éminent ami M. le colonel Keller. La *Correspondance de Rome* n'affecte donc pas cette forme; elle l'a prise, simplement, comme d'autres, par raison de commodité ou d'économie. La grande envergure d'un journal, selon la formule coûteuse d'aujourd'hui, ne lui a pas paru opportune. Notre confrère s'est équipé en feuille volante, en feuille de combat.

« Ni officielle, ni officieuse », telle est la déclaration qu'elle a maintes fois répétée. Loin d'usurper un mandat, comme on le lui reproche afin de mieux lui faire un grief de n'en avoir pas, elle s'est toujours défendue au contraire d'engager aucune autre responsabilité que la sienne.

D'où lui vient par ailleurs son autorité, que personne aujourd'hui ne conteste, soit pour s'en féliciter, soit pour en médire? Elle vient de la sûreté de ses informations. Les journaux amis savent que, placée à la source des directions romaines, d'une doctrine ferme et d'un sens politique éclairé, la *Correspondance de Rome* s'est vite imposée à l'attention de l'élite catholique française. En outre, elle a dans toutes les capitales des correspondants de premier ordre. Pour la France, il y en a plusieurs, et tous des spécialistes compétents.

Grâce à des amitiés publiques et actives, la *Correspondance* s'est répandue parmi l'épiscopat. La presse religieuse peu à peu lui a fait écho. Nous-mêmes, en réservant à ses articles sur l'Eglise de France une place d'honneur dans nos colonnes, nous nous sommes portés garants de son importance, de l'opportunité de ses directions, que nous avons appris à connaître et qu'il eût été ridicule de dissimuler par je ne sais quelles inexplicables précautions. Les *Acta Sanctæ Sedis* sont l'organe officiel du Souverain Pontife; le caractère officieux de l'*Osservatore Romano* n'est un mystère pour personne; la *Correspondance de Rome*, au contraire, tient d'elle seule son mandat, qui est de défendre selon ses propres forces le Pape et les bruits de l'Eglise. Voilà tout!

***

Est-il bien utile à présent de défendre la *Correspondance de Rome* contre les griefs que lui font les sectaires et que tant de complices plus ou moins conscients répètent sans autre forme de procès? La *Correspondance* serait, selon les défenseurs imprévus de la Sainte Eglise, très anti-française; elle ne cesse de morigéner l'épiscopat; et ses violences perfides compromettent ainsi la cause et la dignité du Siège apostolique. Or, nos lecteurs savent ce qui en est; ils ont eu les textes sous les yeux. Jetons pourtant un coup d'œil rapide sur la collection complète de ces derniers mois, pour y trouver quelques réponses plus précises. Elles abondent.

A quelle date, dans quel article, la *Correspondance de Rome* a-t-elle injurié

en quoi que ce soit la France? Qu'on nous cite d'abord un texte : nous le discuterons.

N'est-ce pas elle au contraire qui a fait un si bel éloge de la franchise du caractère français? N'a-t-elle pas applaudi au geste émouvant et auguste de Pie X, embrassant, aux applaudissements du monde, durant les fêtes de Jeanne d'Arc, le drapeau de la France? Ne prend-elle pas la défense de notre protectorat en Orient abandonné par nos gouvernants en haine de l'Eglise? Et n'est-ce pas justement cette leçon qui soulève contre elle la secte maçonnique?

On prétend qu'elle traite avec dédain tout ce qui est de chez nous. Je vois au contraire qu'elle cite chaque semaine avec sympathie, et souvent avec éloges, les efforts des associations ou les articles de la presse française. La *Croix*, le *Peuple Français*, la *Liberté*; l'*Action Française*, l'*Autorité*, la *Libre Parole*, l'*Echo de Paris*, etc.... sont reproduits ou signalés à chaque instant dans ses colonnes. Elle est manifestement à l'affût de toute parole courageuse et vraiment nationale qui lui vient d'ici; elle l'enregistre avec empressement.

Combien de fois ne nous a-t-elle pas conviés à l'union, à l'oubli de nos dissensions, selon les conseils du Père commun? Est-ce une preuve de haine, que cet intérêt qu'elle porte à nos œuvres, à nos progrès, à nos espérances?

En vérité, tout cela est absurde. Lorsqu'il leur faut articuler une accusation précise, les détracteurs restent court, et ils avouent ainsi eux-mêmes leur tromperie éhontée. Ou bien ils falsifient crûment les citations. L'autre jour, par exemple, un journal grave, comme les *Débats*, dans sa lettre de Rome, reprochait à grands cris, à la *Correspondance*.. quoi donc? d'avoir appelé Paris l' « égout du monde ».

« Chaque semaine, notre pays est désigné comme le plus corrompu, le plus » affaibli de tous, frappé d'une décadence irrémédiable, condamné à une fin » prochaine. Paris est appelé l'*égoût du monde.* »

Or, je trouve à la date du 9 octobre ce paragraphe, à propos de l'agitation ferreriste :

« Un journal français et bien français appela récemment Paris l' « égout du » monde » parce que là s'abritent et grouillent les éléments les plus corrom» pus et les plus corrupteurs du cosmopolitisme sectaire. Ces « étrangers » non » seulement à la France, mais à toute société civile et à tout ordre social, » tâchent d'étendre leurs tentacules sur les autres pays, en commençant par » les monarchies voisines. Barcelone le sait; les bagarres ferreristes d'aujourd'hui » l'apprennent à tout le monde.

» Eh bien, ce sont les organes de ce cosmopolitisme des sans-patrie qui crient » contre les empiétements d'un « pouvoir étranger » et contre « les fonction» naires de l'étranger » — c'est-à-dire contre le Pape, et contre les évêques » français dont le patriotisme est une de ses traditions millénaires! »

Est-ce que cela sonne vraiment si haut la haine de notre pays, et que penser de ce procédé de falsification?

En réalité, il y a une faction que l'organe romain n'aime pas. C'est celle qui, dans notre pays, prisonnière elle-même d'une puissance occulte et étrangère, voudrait traiter le Pape en étranger. La *Correspondance* a répondu éloquemment un jour sur ce point, à propos d'une parole grossière de Clemenceau contre le Pape *ennemi de l'extérieur*, par une juste riposte sur l'*ennemi de l'intérieur* qui justement nous opprime et nous dévore. Rien de plus français que ses paroles, de plus soucieux de notre honneur et de nos traditions.

Dans le *Bulletin de la Semaine*, M. de Narfon et M. Mater prétendent que les évêques ont à se plaindre de la *Correspondance*. Attendons d'abord qu'ils nous l'aient dit eux-mêmes. Depuis quand emploient-ils le truchement de

ces Messieurs pour nous transmettre leurs doléances, et n'auraient-ils pas plutôt à élever la voix contre les procédés du *Figaro* et des *Nouvelles?*

Le correspondant des *Débats* ose écrire encore :

« Au cours de ces deux dernières années, il n'est guère d'évêque français » qui n'ait été pris à parti par la *Corrispondenza;* tantôt on procédait par » insinuations perfides, tantôt on injuriait simplement, dans un style qui rap» pelle à s'y méprendre celui de nos journaux anticléricaux. On s'applique sys» tématiquement, d'une part, à ruiner le crédit dont quelques-uns de nos » évêques peuvent encore jouir à Rome; d'autre part, à ébranler l'autorité » et le prestige qu'ils auraient tant besoin de conserver dans leur propre pays. »

Où donc la *Correspondance* a-t-elle commis tous ces crimes? Quel est, dans sa collection, le nom du prélat auquel fût jamais accolé une épithète désagréable? quel est l'acte épiscopal, même discrètement combattu? Encore une fois, qu'on nous cite un texte. Au contraire, toutes les luttes de l'épiscopat sont applaudies et signalées au jour le jour à l'admiration du monde catholique. Les premiers prélats poursuivis, Mgr Gieure, Mgr Ricard, Mgr Laurans, S. E le cardinal Andrieu, leurs déclarations, leur attitude sont chaleureusement approuvées. Les protestations contre la spoliation des biens d'Eglise et particulièrement la lettre de S. G. Mgr l'archevêque de Paris; la lettre pastorale collective de l'Episcopat, la lutte scolaire : la *Correspondance*, comme tous les organes catholiques, ne tarit pas sur ce sujet. Alors, que lui reproche-t-on? D'avoir affiché des préférences? Je compte plus de la moitié des évêques loués nommément depuis trois mois, au courant des événements journaliers; personne n'a signalé aucune exclusion et les actes unanimes de l'épiscopat sont salués d'une approbation générale et sans réserves. Plus des trois quarts des articles réservés à la France sont ainsi consacrés à la louange de nos évêques : c'est certainement la part la plus importante et préférée des *Echos de France.* Nulle part, une insinuation ou une critique.

Comment, dès lors, le joug de la *Correspondance de Rome* aurait-il pu être pesant ou odieux à qui que ce soit? Comment enfin aurait-elle compromis le Saint-Siège? C'est une troisième et suprême absurdité.

La direction imprimée à l'Eglise par le grand Pontife providentiellement régnant est assez manifeste. Il a voulu remettre Jésus-Christ à la base de toute chose; il a tenté la concentration des forces catholiques sur tous les terrains. Concentration sur le terrain dogmatique, par la condamnation du modernisme; concentration sur le terrain de la hiérarchie et de la discipline, par le refus de la loi de Séparation, des cultuelles, des mutuelles et de leurs succédanés; concentration sur le terrain politique lui-même, par l'union de tous les catholiques pour la défense religieuse. La *Correspondance* s'est inspirée de cet esprit, avec une clairvoyance, une promptitude et un courage qui l'ont portée tout de suite au premier rang. Veut-on lui en faire un grief? Des campagnes d'un retentissement profond contre le modernisme allemand, le loisysme et le tyrrellisme; contre les persécuteurs violents ou hypocrites de l'Eglise de France, le combisme, le clemencisme et le briandisme; ses avis pour la réconciliation de tous les catholiques sincères sur le terrain des revendications religieuses, ont prouvé la rectitude de ses vues et l'efficacité de ses efforts : n'est-ce pas la preuve qu'elle a servi et bien servi, opportunément, en toute lucidité et en pleine obéissance? Même quelques vues particulières, quelques méprises de détail — s'il s'en trouvait, et où ne s'en trouve-t-il pas? — aboliraient-ils donc le souvenir d'une clairvoyance si générale et d'un si intrépide dévouement?

On dira qu'il y a la manière, et que les façons de la *Correspondance* ont été quelquefois déplaisantes; que justement cette allure, mi-partie officieuse mi-partie d'avant-garde, est difficile à accepter; etc.. En vérité, la vigueur des

attitudes sur les points nécessaires, indispensables à l'unité, s'est merveilleusement alliée, dans la *Correspondance de Rome*, à la parfaite prudence, au sens politique des ménagements utiles et des temporisations opportunes. Si le ton est quelquefois véhément contre les périls avérés, le doigté ne manque jamais pour le maniement des bonnes volontés. Les directions pontificales, par exemple, dont chaque jour précise la portée pratique et les réalisations viables, où voit-on que la *Correspondance de Rome* les ait promues sans discrétion, sans ménagements? Qu'a-t-elle fait que d'accueillir avec tact les initiatives écloses en France? Le discours de M. Keller et celui de Mgr Amette, les déclarations de Mgr Marty, les articles de la *Croix* et de l'*Univers*, la brochure de M. François Veuillot et l'Alliance des catholiques de la Haute-Garonne, elle a marqué toutes ces étapes, une à une, sans prétendre à les hâter, avec toutes les précautions souhaitables vis-à-vis de toutes les légitimes indépendances. A qui donc a-t-elle dicté sa conduite? Dans quelle libre controverse est-elle intervenue, avec cette virulence tyrannique qu'on lui attribue?

Qu'a-t-elle dit, pour nous en tenir aux faits les plus récents, sur les polémiques engagées à propos du Pacte de Toulouse et du Projet de Nancy? Quand a-t-elle tranché ce débat avec cette suffisance qu'on lui reproche? Tous les jours, la presse publie quelque télégramme de Rome favorable à nos tendances et manifestement inspiré cette fois de cercles bien informés, la *Correspondance* se tait. Le *Momento* de Turin, la *Difesa* de Venise, dont on connaît les attaches personnelles avec le Souverain Pontife, ont donné des articles catégoriques, que nous n'avons pas reproduits afin de ne pas aviver les débats; la *Correspondance* se tait. Elle se réserve. Elle garde la discrétion d'un officieux sans l'être. Elle fait preuve une fois de plus de cette diplomatie romaine qui l'a rendue forte, autant que l'authenticité de ses informations politico-religieuses.

***

Ainsi ces fameux griefs ne sont que calomnies. Ce qui ameute un certain clan contre notre confrère romain, ce qui a soulevé tant de haines et inspirera encore, nous le savons, tant de violentes campagnes, c'est justement le rôle nécessaire qu'il a joué et l'exemple qu'il a donné si opportunément à l'œuvre qu'il a déjà accomplie. Les modernistes de toutes nuances ne peuvent pas lui pardonner; les outranciers de la conciliation non plus; les dissidents électoraux, par sectarisme politique ou tiédeur religieuse, non plus. Ce n'est pas que la *Correspondance* ait eu jamais tort : c'est qu'elle a eu contre eux trop souvent et trop pleinement raison. Cette force tranquille les irrite, parce qu'elle les confond. Et ils ont juré, inutilement, Dieu merci, de l'abattre.

Grâce à elle, à ses encouragements et à son appui, un parti renaît en France de la confusion des dernières années, il organise rapidement toutes les bonnes volontés jusqu'ici dispersées ou hésitantes; un parti selon le cœur du Souverain Pontife, un parti de catholiques tout court, que les appellations de « papiste », d' « ultramontain », de « romain » n'effraieront pas, mais qui s'en pare au contraire, et s'en honore, comme de son « intransigeance ». Et ce parti a pour lui l'avenir. Des évêques en grand nombre l'ont déjà béni; le clergé vient à lui de tous côtés; les fidèles ne demandent qu'à se rallier à ce nouveau ralliement. Ce mouvement, avant peu, emportera tout.

Or, c'est la *Correspondance de Rome* qui a fait cette trouée par laquelle nous passerons, et, si elle a des ennemis et des détracteurs, elle a aussi des amis fervent et reconnaissants. Nous en sommes, et nous tenions à dire notre gratitude en confessant le besoin que nous avions et que nous avons toujours d'elle pour faire contrepoids à toute la conjuration libérale.

Roger DUGUET.

QUESTION SANS RÉPONSE

Nous avons reçu ces jours-ci la lettre suivante :

CHER MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Veuillez éclaircir avec la netteté que j'aime tant dans tout ce qui sort de votre plume, le doute qui me travaille à propos des mauvais journaux condamnés par l'Eglise. J'ai entendu souvent affirmer que les journaux notoirement hostiles à la religion étaient à l'index et qu'un catholique ne pouvait pas s'en permettre la lecture. Les évêques fulminent de tous côtés contre la mauvaise presse et font un cas de conscience aux fidèles de lui apporter aucun concours. Est-ce que le *Matin* n'est pas au premier rang des journaux sur lesquels tombent toutes ces prohibitions? Vous avez eu cent fois raison de faire remarquer dans un article de journal, à propos d'un piteux document que le *Matin* se vantait d'avoir reçu d'un groupe d'évêques, que, s'il ne mentait pas, ces évêques détruisaient l'effet moral de leurs condamnations contre les mauvais journaux, en prenant celui-ci pour organe. Mais il y a aussi les interviews. Le *Matin* se fait maintenant une spécialité des interviews épiscopales. Il en a obtenu toute une série depuis peu de temps, même sur les désaccords entre évêques, et les rapporte avec une pointe d'impertinence, ma foi, bien humiliante pour tout le monde. C'était en dernier lieu près des archevêques de Toulouse et de Paris. Ces communications officieuses contribuent nécessairement au succès de la mauvaise presse. Puisqu'elles lui viennent des évêques et qu'elles nous invitent à chercher leur avis dans des journaux comme le *Matin*, la lecture de ces journaux demeure donc libre et permise? Et pourtant j'ai peine à le croire. Veuillez donc dissiper ce doute et agréer, etc..

Tout ce que je crois pouvoir faire en faveur de ce correspondant est de poser la question. Mais je suis obligé de l'adresser à d'autres pour la réponse.

L'UNION CATHOLIQUE

(UN ARTICLE D'ÉDOUARD DRUMONT.)

Le grand publiciste, vétéran de nos luttes, qui, à notre sens, s'y est surtout honoré par la sûreté et la profondeur du sens chrétien, a récemment écrit, dans la *Libre Parole*, du 20 novembre, au sujet des discussions actuelles, un remarquable article que nous reproduisons ici.

L'union, si désirable, paraît se faire entre les catholiques. Mgr Turinaz a d'abord terrassé ce pauvre Rocafort pour servir d'exemple aux malheureux écrivains qui auraient la funeste idée de servir une cause vaincue. Puis, d'un mouvement impétueux, l'évêque de Nancy s'est retourné vers l'archevêque de Toulouse et il l'a attaqué avec plus de douceur naturellement que Rocafort. Comme me le disait la vieille bonne qui avait la manie de dénaturer les proverbes : « Il faut battre son frère quand il a chaud. »

L'*Univers*, gagné par cette atmosphère de bataille, tricote un peu les côtes à notre excellent confrère Judet, auquel il dit : « Puisque vous n'êtes pas croyant, pourquoi donnez-vous votre avis sur ce que les catholiques doivent faire? »

L'*Univers* a un peu raison et, d'ailleurs, ils ont tous raison.

Je n'avais pas l'honneur de connaître Mgr Turinaz. Quelle admirable et quelle robuste vieillesse! Quelle vieillesse jeune! serait-on tenté d'écrire.

On ne peut croire aux soixante-quatorze ans de ce prélat, d'une si belle physionomie de combatif et de martial que l'âge n'a pas alourdi, d'une vivacité de parole et d'esprit où la fatigue n'apparaît jamais. Si j'habitais Nancy, il me semble que nous serions vite amis, amis sans être toujours d'accord, en dehors, bien entendu, des vérités éternelles, des choses nécessaires, *in necessariis unitas*. Sur ce point, un catholique n'a pas à être d'accord avec son évêque, il n'a qu'à obéir.

Pour le reste, j'ai défendu la foi de mes pères; je n'ai jamais reçu aucun service des dirigeants du parti catholique et j'ai toujours rencontré chez eux le mauvais vouloir le plus cordial. C'est bien le moins, dans ces conditions, que je conserve mon indépendance absolue dans l'appréciation des événements contemporains que je crois connaître mieux que tous les évêques réunis.

Mgr Turinaz, en désaccord, non seulement avec l'*Univers* et avec Rocafort, mais encore avec Mgr Germain, admettra bien que l'on ne soit pas tout à fait d'accord avec lui.

Il l'admet parfaitement, je crois, car, ainsi que tous les hommes violents, le prélat est très courtois et très aimable. Avec la tête énergique et fortement modelée, qui rappelle les images d'évêques dans certains vitraux de cathédrale, l'évêque de Nancy fait songer à ce bon Turpin qui fut archevêque de Reims, aumônier et compagnon d'armes de Charlemagne. Il tapait ferme à l'occasion, mais il donnait la bénédiction à ceux qu'il avait assommés.

Il est vrai que Turpin assommait de préférence les Sarrasins et autres suppôts de l'enfer, et que Mgr Turinaz manifeste plus volontiers sa vigueur sur des écrivains catholiques comme Rocafort.

Quand je dis que je suis en désaccord, c'est une façon de parler. En effet, je ne comprends pas très bien la question et je m'étonne qu'un esprit aussi judicieux que celui de Judet ait pu s'engager sur ce sujet avec tant de passion.

En fait, il est complètement inexact que des catholiques qui ne voteraient pas pour un candidat, s'il était désigné par un évêque, fussent disposés à voter pour ce candidat, s'il était désigné par un comité catholique laïque. Le véritable catholique se dira au contraire : « Après tout, c'est mon pasteur qui est le mieux qualifié pour savoir ce qui est le plus avantageux pour l'Eglise. S'il se trompe, c'est lui que cela regarde et c'est lui qui portera le poids de cette erreur devant Dieu. »

La vérité est que si l'éloquent appel de Mgr Turinaz aux honnêtes gens était une manifestation très digne d'un cœur d'évêque et de patriote, en tant qu'exhortation et invitation à tous de se recueillir et de réfléchir, cet appel n'était, comme essai d'organisation, que la continuation de l'œuvre de Piou.

On ne comprend même pas très bien comment, dans tous ces débats, on a fait le silence sur l'*Action Libérale* et sur Piou.

L'œuvre de Piou représentait une conception politique qui, après tout, était très raisonnable et très défendable. Il disait aux catholiques, aux libéraux, aux progressistes :

« Nous ne sommes pas des agitateurs; nous ne voulons pas renverser le régime; nous invitons tous les honnêtes gens à s'unir pour défendre à la Chambre tout ce qui constitue une société : les libertés religieuses, les droits des citoyens, les intérêts légitimes. »

Dans un autre pays que la France, cette idée aurait peut-être pu grouper une majorité; en France, elle n'a pas réussi.

Depuis plus de vingt ans que Piou tient ce langage, il a *toujours été vaincu*; il s'attend à l'être encore. Cela ne le changera pas; il serait étonné qu'il en fût autrement. Pourquoi ne pas le laisser continuer?

Dans cet ordre-là, vous ne ferez pas mieux que lui.

Les libéraux, sincères ou non, les honnêtes gens dont parle Mgr Turinaz feraient exactement ce qu'ils ont fait pour l'*Action Libérale*. ils se serviraient des voix catholiques et ne serviraient pas les droits des catholiques.

Nous l'avons vu à l'œuvre, l'honnête homme, le catholique de la teinte et de la nuance Piou. Au mois de juin 1899, le jour où se constitua le ministère Waldeck, d'où sont sortis tous nos malheurs, il s'en fallut de bien peu que ce ministère mourût avant d'avoir vécu, qu'il mourût le jour même où il se présenta devant la Chambre.

La majorité ne fut que de vingt-six voix.

Aynard disposait de douze ou quinze voix; il aurait pu encore en déplacer une quinzaine; il les porta du côté de Waldeck.

Si tant de religieux ont été chassés de chez eux, dépouillés, réduits à demander un précaire asile à l'étranger, si de pauvres Sœurs ont cherché des emplois infimes pour manger, si elles ont été obligées de laver la vaisselle chez les autres, si d'autres Sœurs sont mortes littéralement de privations, parce que les morceaux de poisson salé qu'on leur partageait en Belgique étaient trop petits, ce n'est pas à un socialiste hirsute et farouche qu'il faut s'en prendre; c'est à l'archimillionnaire Aynard qu'on le doit.

Aynard n'a pas agi ainsi par bêtise ou par aveuglement. Il a agi par intérêt, parce que la banque Aynard représentait les Rothschild à Lyon, parce qu'Aynard a reçu, comme prix de son concours, le gouvernement général de l'Algérie pour son gendre Jonnart.

Remarquez que, depuis trois ans, personne ne touche à Jonnart.

Jonnart est à la fois député, conseiller général, président du conseil d'administration de Suez, gouverneur général de l'Algérie. Personne, à gauche, ne songe à réclamer qu'on oblige cet effronté cumulard à opter pour une fonction quelconque. Aynard a eu sa part dans la victoire des Dreyfusards, le gendre est sacré.

Les catholiques se rendent bien compte de cette situation, ils n'ont pas d'illusions sur ce qu'on peut attendre de ces alliances électorales entre les progressistes et les libéraux, honnêtes ou non. Les catholiques savent que ces gens-là se serviront d'eux uniquement pour entrer au Parlement; ils n'oseront pas avouer leurs alliés avant, ils les lâcheront après et laisseront accomplir les actes les plus infâmes de persécution religieuse.

Dans ces conditions, les vrais catholiques consentiraient bien volontiers à s'en rapporter à l'évêque, non pas à l'évêque masqué par un comité électoral, mais à l'évêque éclairé par une simple commission consultative et qui dirait : « Je ne garantis rien, mais il me semble que c'est celui-là qui est encore le meilleur. »

Sans doute, les évêques d'aujourd'hui seront effrayés d'une pareille responsabilité, ils hésiteront d'abord devant un tel rôle.

Considérez en effet, qu'ils sortent à peine du Concordat et qu'ils se souviennent qu'ils avaient leur rang assigné dans une société régulièrement organisée, où chacun était à sa place.

C'est une *impression transitoire*; nos évêques ne sont déjà plus ce qu'ils étaient il y a dix ans; ils ne seront plus, dans quelques années, ce qu'ils sont encore aujourd'hui.

Lorsque commença la dissolution de l'Empire romain, les évêques étaient

simplement des chefs de groupes de fidèles et de petites communautés chrétiennes.

Quand tout l'édifice s'en alla en débris, quand tout se désagrégea avec la même rapidité qu'aujourd'hui, ceux qui, devant ces spectacles de mort et de ruine, croyaient encore à quelque chose, se tournèrent vers leurs pasteurs.

C'est ainsi que les évêques devinrent insensiblement, et sans l'avoir désiré, les conseillers. les arbitres, les guides moraux de la Cité.

C'était évidemment des hommes supérieurs et d'un grand caractère. Qui vous dit qu'il ne s'en révélera pas comme ceux-là? Les circonstances, a-t-on écrit fort justement, ne font pas les hommes, elles les montrent..

Edouard DRUMONT.

LES OBSÈQUES DE Mme HYACINTHE LOYSON

On lit dans le *Siècle* du 8 décembre :

Les obsèques de Mme Hyacinthe Loyson ont été célébrées hier à l'église américaine de l'avenue de l'Alma. M. Morgan, recteur, officiait. Il n'y a pas eu de discours.

Le deuil était conduit par MM. Hyacinthe Loyson, père et fils. Dans l'assistance, on remarquait : MM. Frédéric Passy, de l'Institut; Alfred Loisy et Louis Havet, professeurs au Collège de France; Mme Emile Zola; MM. Edmond Thiaudière; ***Julien de Narfon, rédacteur au « Figaro »***; Eugène Réveillaud, député; Roberty, pasteur à l'Oratoire; Louis-Germain Lévy, rabbin; *l'abbé Albert Houtin, en soutane*; les docteurs Charles Monod, Sicard de Plauzolles et Hillemand, directeur de la *Revue Positiviste;* Fischbacher et Pelletan, éditeurs, ainsi que de nombreuses personnalités des divers mondes religieux.

Le cercueil, qui disparaissait sous les fleurs, était entouré par les diaconesses luthériennes qui avaient soigné la défunte.

Le Gérant G. STOFFEL

IMP PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6.850.

CHASSEUR D'HÉRÉSIES

« *La lecture des ouvrages de M. l'abbé Barbier produit de tels effets sur certains cerveaux, qu'ils en arrivent à vivre dans un continuel état de surexcitation et à ne voir autour d'eux que des hérétiques ou des traîtres.* »

Cela se lit dans le *Petit Démocrate* de Limoges, journal de MM. les abbés Desgranges et de Lestang qui se sont placés depuis plusieurs années à la tête des groupes démocrates chrétiens en Limousin et en Poitou (n° du 24 octobre 1909).

Ils avaient récemment organisé de grandes journées sociales avec grande conférence publique. « Un vieux réactionnaire », raconte le compte rendu, « vient accabler d'injures les adversaires du catholicisme « *qui se foutent de vous* », dit-il à l'abbé Desgranges, et demande qu'on revienne à la fidélité à la religion en changeant d'attitude à l'égard de ses adversaires. L'abbé Desgranges répond par une magnifique envolée sur la charité chrétienne qui sera toujours notre plus efficace moyen de conquête.. Le président ayant fait passer un verre de punch au contradicteur devenu absolument aphone, celui-ci le jette devant lui, sur la robe d'une jeune fille, et il s'en va, affirmant que nous sommes les complices des juifs et des francs-maçons. Le cas de ce vieux monsieur n'est malheureusement pas très rare. » Et c'est, paraît-il, l'abbé Barbier qui en est responsable, comme le *Petit Démocrate* en fait ici l'observation dans les termes qu'on vient de lire.

Au point de vue qui m'est personnel, je ne relèverais pas plus cette attaque intempestive et déplacée, que tant d'autres de même valeur. Mais elle se rattache à une question générale concernant le service et la défense de la vérité. Le lecteur voudra bien n'envisager qu'elle, à travers les personnes. Je répondrai donc que, si j'ai le tort de trouver des hérésies partout, MM. Desgranges et de Lestang ont celui, plus grand encore, de n'en voir nulle part.

En attendant qu'ils usent de leur liberté pour donner chez eux une démonstration quelconque de leur assertion, comme je les y invite instamment, je prendrai celle de justifier la mienne pour les lecteurs de cette revue.

Encore une fois, que ceux-ci ne voient pas dans ce qui suit une mesquine querelle de personnes, et que cette opposition de deux attitudes serve seulement à leur faire constater sur le fait quelle direction suivent l'un et l'autre courant.

Notons d'abord que le mot d'hérésie n'est ici qu'une exagération de langage et doit être remplacé par celui, plus général, d'erreur.

Pour ma part, je ne l'ai jamais prononcé et me suis abstenu de qualifier théologiquement les écarts de doctrine ou les tendances dangereuses qu'il m'arrivait de signaler.

La poutre que MM. Desgranges et de Lestang ont dans l'œil est la cause qui leur fait voir une paille dans le mien. Leur conception des limites où commence l'erreur, où apparaissent le droit et le devoir de la poursuivre, me fait naturellement passer à leurs yeux pour un fanatique chasseur d'hérésies, dont l'exaltation est capable d'occasionner tous les dégâts. Mais tout revient à savoir s'ils ont bien le droit de poser, là où ils les mettent, les poteaux indiquant que la chasse est interdite, et si eux-mêmes, et ceux qui leur ressemblent, ne deviennent pas, par cette prétention, responsables pour leur part, de ravages beaucoup plus considérables.

Ce sont ces deux points de vue opposés qu'il s'agit d'examiner en eux-mêmes et dans leurs conséquences.

Le leur est facile à déterminer par quelques traits précis.

A l'époque où je publiai ma première brochure sur M. Marc Sangnier et son école (1), le *Sillon* se faisait gloire d'être surtout défendu dans le clergé par MM. Desgranges et de Lestang, qui depuis...

Celui-ci me répondait dans « Au Large », bulletin du *Sillon* poitevin (août 1905) :

Ne vaudrait-il pas mieux renoncer une bonne fois à toutes ces querelles intestines et laisser chacun poursuivre en paix sa tâche sous le regard de Dieu? Le dogme a son gardien dans le Pape, c'est à lui qu'il appartient de fixer ces choses nécessaires où l'unité doit régner entre les chrétiens. Tant qu'il approuve et tant qu'il permet, nul ne doit se croire autorisé à dénoncer des hérésies que le Pontife ne dénonce pas, à lancer des anathèmes que Rome n'a pas lancés.

Cela revient à dire, à peu près, que le dogme est le seul bien nécessaire de l'unité; qu'à la limite de ses définitions commence le domaine où s'étend l'adage : *in dubiis libertas;* qu'en fait de doctrines et d'opinions, ce qui n'est pas condamné est permis au catholique; et qu'enfin nul n'a le droit de signaler une erreur ou un péril là où n'est pas intervenu un acte du Saint-Siège.

Un compagnon d'armes de M. l'abbé de Lestang, M. l'abbé Godet, directeur de la *Croix des Deux-Sèvres,* exprimait la même idée en ces termes dans son journal (2 septembre 1906) :

Vous étonnerai-je beaucoup en vous disant d'abord que je trouve déplorable la campagne acerbe de M. l'abbé Barbier contre le *Sillon*? Je vous avoue que je ne vois pas du tout à quel titre M. Barbier s'érige en « redresseur de torts » à l'égard de ces jeunes gens...

Au point de vue de la doctrine religieuse, nous avons des chefs « gardiens

---

1. *Les idées du Sillon.* Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris. — Prix : 1 fr.

naturels de la foi ». Si le *Sillon* venait à s'écarter de la parfaite orthodoxie, sans doute parleraient-ils à ce moment-là, et puisque les Sillonnistes sont des catholiques croyants, pratiquants, convaincus tout comme nous, faisons-leur donc l'honneur de croire qu'à ce moment ils se soumettraient et reconnaitraient leurs erreurs, tout comme nous ne manquerions pas de le faire nous-mêmes en pareil cas. Mais ce n'est pas à nous à nous ériger en censeurs de nos frères et juges de leur orthodoxie. Et, puisque nos chefs ne nous ont rien fait savoir encore sous ce rapport, il me semble qu'il est naturel et que c'est sagesse de penser qu'il ne doit rien y avoir dans les doctrines du *Sillon* de contraire soit aux « enseignements constants de l'Eglise », soit au « *Motu proprio* de Pie X ».

Quant à M. l'abbé Desgranges, chargé de m'opposer « *Les vraies idées du Sillon* » (1), il se fit consciencieusement, et au delà, l'apologiste de M. Marc Sangnier, et particulièrement de son apologétique douteuse. Impeccables étaient à ses yeux les réponses fuyantes de celui-ci au sujet du *Syllabus*, et cela jusqu'au point qu'on va voir. Après avoir signalé la faiblesse et l'ambiguïté de certaines de ces répliques, j'avait écrit :

M. Sangnier estime-t-il, d'ailleurs, que les seuls actes *ex cathedra* obligent les catholiques, et croît-il suffisante pour un auditoire comme le sien la réponse suivante?

« M. Lapicque. — Pouvez-vous n'admettre que les dogmes et rejeter tout ce qui n'est pas défini?

» M. Marc Sangnier. — *Nous sommes libres, je ne dis pas sans péril d'orgueil ni de témérité, mais sans hérésie, de ne pas admettre ce qui n'est pas article de foi* » (2).

Posée en ces termes pressants, la question ne permettait pas à un catholique d'équivoquer. Il n'est pas un prêtre qui ne dût comprendre que la réponse de M. Sangnier était faite pour induire en erreur l'auditoire de jeunes catholiques sans instruction solide et de séminaristes devant lequel il parlait, et qu'elle enfermait une erreur certaine: car nous ne sommes libres, en cette matière, ni de n'adhérer qu'aux articles de foi définie, ni d'encourir le péril de témérité.

M. l'abbé Desgranges qui, par définition, connaissait le *Sillon* beaucoup mieux que moi, avait pu lire, avant de publier sa brochure, dans le *Sillon* du 10 décembre 1905, ce commentaire éloquent, quoique superflu, des paroles citées plus haut :

Nous n'avons pas le droit de nous laisser arrêter par des dénonciations bruyantes et tapageuses. Nous disons bien haut tout ce que nous pensons : que l'on prenne une seule de nos idées et que l'on établisse qu'elle va *contre une vérité de foi*; que l'*Eglise infaillible* déclare que, sur ce point, nous sommes dans l'erreur, et ceux qu'affole notre témérité verront qu'il n'y a pas de ca-

1. Vic et Amat, 11, rue Cassette.
2. Compte rendu officiel du Congrès d'Epinal.

tholiques plus soumis que nous, plus que nous respectueux de la doctrine du Christ.

L'erreur et l'infatuation modernistes sont donc là évidentes. Cependant M. Desgranges citant à son tour la réponse de M. Sangnier à M. Lapicque, ajoutait :

Que voit-on de répréhensible dans de pareilles formules?... Sommes-nous obligés de croire, sous peine d'hérésie, non seulement tous les articles de foi, *mais toutes les questions non définies*, y compris les commentaires qu'y ajoute M. Barbier? (1)

Voilà donc l'une des deux positions bien définie. Il nous plaît d'en faire signaler le danger et la fausseté par un écrivain de génie qui, avant d'en offrir un redoutable exemple par sa propre histoire, du jour où il versa dans les excès de la démocratie, les dénonçait avec la clairvoyance de ces intransigeants qu'on appelait alors ultramontains. C'est une réponse directe au prétexte fréquemment invoqué par le *Sillon* et par certains de ses amis : « Rome n'a pas condamné, nous demeurons libres. » A l'époque où Lamennais faisait campagne contre la déclaration de 1682, il disait aux gallicans qui se couvraient de la même excuse :

On ne vous a pas encore censurés, excommuniés; cela suffit-il à votre repos? Ne redoutez-vous que la censure et non le crime qui la provoque? N'y a-t-il pas souvent de sages raisons de la différer et ignorez-vous ce que saint Augustin disait de Célestius et de ses sectateurs : « Nous voulons plutôt les guérir dans le sein de l'Eglise, que les retrancher de son corps comme membres incurables; si pourtant la nécessité le permet. » Pour éviter un plus grand mal, l'Eglise quelquefois tolère les personnes, lorsque déjà, depuis longtemps, elles se sont exclues, de fait, de sa vraie communion.

Et il ajoutait :

Bossuet lui-même vous en avertit, prenez garde *d'argumenter par le silence de l'Eglise ou du Siège apostolique*. De téméraires théologiens ayant soutenu que *les opinions que l'Eglise ne corrige point ne sont ni scandaleuses, ni erronées*, l'Eglise de France s'émut, et, dans une censure rédigée par l'évêque de Meaux, déclara cette *doctrine fausse, scandaleuse, nuisible au salut des âmes, propre à favoriser les plus détestables opinions et à étouffer, sous des préjugés dangereux, la vérité évangélique*.

M. l'abbé Paul Dudon, qui a récemment rappelé cet épisode dans les *Etudes* (20 octobre 1909), en tire un rapprochement avec les faits contemporains, et ajoute ces lignes qui trouvent ici naturellement leur place :

Quand on considère les ruines et les divisions que ces querelles doctrinales entraînent avec elles, on se prend volontiers à regretter la lenteur romaine. Mais

1. *Les vraies idées du Sillon*, p. 66.

il est peu probable que celle-ci change jamais d'allure. Et en citant saint Augustin, dans la page transcrite plus haut, Lamennais lui-même donnait la raison *évangélique de cette longanimité qui si difficilement se lasse.* Dès lors, quelles conclusions tirer de cette histoire de controverses théologiques? Celles-ci, semble-t-il. *Les esprits téméraires feront bien de ne pas trop escompter à leur avantage la réserve expectante qu'en matière délicate l'on a coutume de garder au Vatican. Et, par contre, les sages auraient grand tort de conclure toujours qu'ils doivent se taire tant que le pape n'a pas encore parlé.*

Les oracles rendus dans le passé doivent nous guider, jusqu'à ce qu'ils aient été précisés par d'autres qui les confirment en y ajoutant. Les vérités anciennes *n'empêchent* pas les erreurs nouvelles de se produire, c'est trop évident. Mais elles peuvent aider à démasquer ces erreurs; et il faut qu'elles y aident. La Providence a voulu que le progrès du dogme catholique s'accomplît au milieu d'une véritable bataille d'idées.

Ce mouvement continuel des âmes baptisées vers la science infinie de Dieu même SERA D'AUTANT PLUS FACILE ET PLUS SUR, *que les prêtres de vrai savoir et de piété éminente, d'esprit juste et de noble cœur, seront plus courageux et plus prompts à combattre, dès qu'elles se produisent au grand jour, les fantaisies des novateurs.*

L'irréflexion et l'ignorance étant seules causes de l'illusion que nous venons de constater, il suffira, sans entrer dans une discussion approfondie, de rappeler l'exhortation par laquelle le Concile du Vatican clôturait sa troisième session. « Comme ce ne serait pas assez d'éviter la perversité de l'hérésie, si l'on ne fuyait soigneusement les erreurs qui en approchent plus ou moins, nous avertissons tous les catholiques d'observer toutes les constitutions et décrets par lesquels le Saint-Siège a proscrit et prohibé des erreurs perverses de cette sorte, qui ne sont point énumérées ici. »

En outre, le devoir d'obéissance à l'autorité de l'Eglise oblige tous les fidèles à rejeter les erreurs frappées par ses censures : censures morales, si ces erreurs intéressent les mœurs et la discipline; censures théologiques, s'il s'agit d'une doctrine jugée nuisible à la foi. Or, les formules de ces censures théologiques sont multiples et de gradation très variée, depuis la proposition *erronée* ou *téméraire*, jusqu'à la *malsonnante*. On en a relevé 69, dont l'Eglise a fait usage. Et outre les censures théologiques, infligées par le ministère de l'Eglise, il y a les censures doctrinales, émanant des corps de théologiens, comme étaient les anciennes universités.

La doctrine catholique a donc un double objet : au sens strict, ce sont les articles de foi, et, dans une acception plus large, elle comprend, avec le dogme, tout ce que nous venons d'indiquer, en quoi il faut reconnaître moins une règle de foi, que celle du sens catholique.

Pour montrer par un exemple pratique, jusqu'où celle-ci s'étend, le Pape Pie IX, dans sa lettre à l'archevêque de Cologne (15 juin 1857) contre les écrits de Günther, notait qu'il y violait souvent *les formes saines du langage, sanam loquendi formam*, contrairement à

la recommandation de l'Apôtre (II. Tim. 13), et à celle de saint Augustin, souvent renouvelée en termes analogues par les autres Pères : « Nous devons conserver une règle fixe de langage, de peur que la licence des expressions ne produise une opinion fausse sur les choses auxquelles on les applique. »

La Congrégation des Affaires ecclésiastiques (27 janvier 1902), ne faisait récemment que rappeler ce précepte, lorsqu'elle émettait, avec la sanction de Léon XIII, cette règle à laquelle tous les catholiques devaient soumission : « *On ne pourrait approuver dans les publications catholiques un langage qui, s'inspirant de nouveautés malsaines,* ***semblerait railler la piété des fidèles et pousser à de nouvelles orientations de la piété chrétienne, à de nouvelles directions de l'Eglise, à de nouvelles aspirations de l'âme moderne, une nouvelle vocation sociale du clergé, une nouvelle civilisation chrétienne, etc...***

Presque tout l'objet du désaccord actuel entre les deux courants, entre les deux attitudes, est exprimé dans cette règle avec une étonnante précision et tranché par elle. On pourrait en croire la rédaction postérieure aux discussions qui se poursuivent depuis quelques années.

Au risque d'une apparente digression, citons encore la suite de ce document :

Pour éviter toute tendance dangereuse, *tous les catholiques* se rappelleront et appliqueront à leur situation ces graves avertissements donnés par le Saint-Père au clergé français : « Assurément, il y a des nouveautés avantageuses, propres à faire avancer le royaume de Dieu dans les âmes et dans la société. Mais, nous dit l'Evangile (1), c'est au *père de famille*, et non aux enfants et aux serviteurs, qu'il appartient de les examiner et, s'il le juge à propos, de leur donner droit de cité, à côté des usages anciens et vénérables qui composent l'autre partie de son trésor. » (Encyclique *Depuis le jour*, 8 septembre 1899.) — On sait que le Siège apostolique « a de tout temps réglé la discipline, sans toucher à ce qui est de droit divin, de façon à tenir compte des mœurs et des exigences des nations si diverses que l'Eglise réunit dans son sein. Et qui peut douter que celle-ci ne soit prête à agir encore de même si le salut des âmes le demande? Toutefois, ce n'est pas au gré des particuliers facilement trompés par les apparences du bien que la question se doit résoudre; mais c'est à l'Eglise qu'il convient de porter un jugement, et tous doivent y acquiescer, sous peine d'encourir la censure portée par Notre prédécesseur Pie VI. Celui-ci a déclaré la proposition LXXII du Synode de Pistoie « injurieuse pour l'Eglise et l'esprit de Dieu qui la régit, en tant qu'elle soumet à la discussion la discipline établie et approuvée par l'Eglise, comme si l'Eglise pouvait établir une discipline inutile et trop lourde pour la liberté chrétienne. » Et le dessein des novateurs est encore plus dangereux et plus opposé à la doctrine et à la discipline catholiques. Ils pensent qu' « il faut introduire une certaine liberté dans l'Eglise, afin que la puissance et la vigilance de l'autorité étant, jusqu'à un certain point, restreintes, il soit permis à chaque fidèle de développer librement son initiative et son activité. » (Lettre *Testem benevolentiæ*, au cardinal-archevêque de Baltimore, 22 janvier 1892.)

Plus encore que les simples fidèles, les prêtres, et spécialement les jeunes,

1. *Matth.*, XIII, 5.

doivent avoir en horreur cet esprit de nouveauté; et bien qu'il soit très désirable que ceux-ci aillent au peuple, conformément à la volonté du Saint-Père, néanmoins ils doivent procéder en cela avec la nécessaire subordination à leurs supérieurs ecclésiastiques, mettant ainsi en pratique ces très importants avertissements donnés par l'auguste Pontife même à ceux qui ont déjà mérité de justes éloges pour avoir fait preuve de grande activité et d'esprit de sacrifice dans l'action populaire chrétienne (1).

C'est également « à l'encontre des nouveautés de langage », que S. S. Pie X a écrit l'encyclique contre le modernisme, comme il est dit au début de cet admirable document.

Ce sont elles qui frayent les voies à l'hérésie. On plaide en faveur des bonnes intentions. On proteste contre toute préméditation d'erreur ou d'indiscipline, contre tout concert préétabli en leur faveur. Mais l'hérésie, l'erreur et leurs dangers existent par le seul fait du désaccord avec l'Eglise. La conscience du mal accompli et du concours plus ou moins direct donné à l'œuvre de division n'intéresse que la malice des actes. L'homme ne sait pas toujours le mal qu'il fait, mais l'esprit du mal tire toujours les conséquences de ses erreurs, et même avec d'autant plus de succès que ces conséquences n'étaient ni prévues ni cherchées. Cette inconscience des instruments le sert, au contraire, merveilleusement, parce que, selon le mot de Lacordaire, les pas qu'elle fait franchir sont autant d'étapes ou d'échelons où s'arrêtent les âmes et les instruments qui ne pourraient ou ne voudraient pas aller plus loin. Mais les principes ne sont pas inconséquents comme les personnes; celles-ci, même en restant en route, ouvrent une marche que d'autres continueront sans elles. S'il n'y avait pas de nuance, pas de milieu entre la vérité et l'erreur, peu d'hommes auraient le courage de s'égarer; ils ont besoin de descendre à l'erreur lentement, par degrés, et de se familiariser avec les ténèbres.

L'œuvre de l'écrivain catholique, du prêtre surtout, est d'aider ses frères à ne pas s'écarter de ce sens catholique qui est, dans le sein de l'Eglise et parmi ses enfants, l'écho des enseignements du Saint-Esprit, conservant dans la société indéfectible fondée par Jésus-Christ cette norme des saines paroles, *formam habe sanorum verborum,* que l'Apôtre recommandait à son disciple. C'est le travail de la théologie, qui est la science des conclusions qui se déduisent de principes connus par la foi. Science d'une profondeur infinie, car elle a pour principe l'esprit de Dieu, et pour objet, sa divine vérité; et d'une étendue presque incommensurable, puisque le champ ouvert à ses

1. Il n'a pas manqué de gens, et parmi eux, M. Desgranges, pour faire valoir que cette instruction, étant adressée aux évêques d'Italie, ne concernait que les catholiques de ce pays. (*Les vraies idées du Sillon,* page 72). Comme si le Pape n'y parlait pas pour « tous les catholiques. » Le texte même de cette instruction ne dit-il pas que l'Encyclique au Clergé français devait également servir de règle à celui d'Italie?

conclusions a des perspectives sans fin. Lui-même, sans doute, le théologien, serait exposé à faire de faux pas, à mesure que ses déductions sont en rapport moins étroit avec l'objet de la foi, mais il évitera d'autant mieux ce risque d'erreur, qu'il s'attachera plus scrupuleusement à ce sens catholique qui donne le sûr moyen de penser comme l'Eglise.

On voit où est la différence, l'opposition des deux attitudes.

On comprend aussi que les théories séduisantes sur la liberté qu'on doit laisser à toute opinion non réprouvée, sur la largeur d'esprit avec laquelle il faudrait envisager tout effort sincère, et sur l'abstention dans laquelle il conviendrait de se tenir tant que l'erreur n'est pas criante ou que l'Eglise n'a pas prononcé, est un mirage trompeur, un piège involontairement tendu sous nos pas.

* *

Le lecteur jugera maintenant la valeur pratique des deux méthodes et leurs conséquences respectives par l'application à laquelle le *Petit Démocrate* m'a provoqué.

Ici, ni catilinaire, ni *pro domo*, mais une simple comparaison des faits.

Il m'est arrivé, j'en conviens, depuis l'époque relativement très récente où je me suis trouvé amené à prendre part à la lutte des idées, de critiquer nombre d'attitudes, de signaler nombre de tendances fâcheuses et de relever mainte erreur. Ai-je quelquefois péché par excès, dans cette tâche toujours remplie au jour le jour et toujours hâtive, c'est fort possible, il semble même difficile qu'il en ait été autrement. Cependant je crois ne m'être jamais mépris sur un point d'importance. Il n'aurait pas manqué de gens avisés et empressés pour me le remontrer. Cela ne s'est pas produit. Les écarts du libéralisme sont aujourd'hui si fréquents et si communs, qu'on serait excusable, en ce sens, de prétendre que je vois des erreurs, sinon des hérésies, partout. L'important est de savoir si je les ai vues où elles sont. Or, il faut bien, pour ma défense, et surtout pour l'honneur de la position visée, qu'on me permette de constater ce qu'il en est.

C'est au *Sillon* que je m'en pris tout d'abord. A une époque où il jouissait encore de la faveur générale, j'ai critiqué le dangereux individualisme qu'il couvrait du nom de démocratie, ses visées politiques cachées sous les beaux dehors d'une action purement religieuse et sociale, son faux mysticisme, sa façon d'accommoder l'Evangile comme les protestants, les tendances modernistes de son apologétique, l'opposition de ses théories sociales avec les directions les plus précises de l'Eglise et du Saint-Siège, la nouveauté malsaine et dangereuse de la terminologie qu'il affectionne, son affectation

d'accord avec les ennemis de la société et de l'Eglise et sa répulsion violente pour les catholiques défavorables à ses idées, son alliance téméraire avec les protestants, etc... Toutes ces critiques ne sont-elles pas aujourd'hui ratifiées par la défaveur et les blâmes du Saint-Siège, de l'épiscopat, et par l'opinion catholique mieux éclairée?

Parmi les organes catholiques les plus favorables à l'esprit de nouveauté, je me suis attaché particulièrement à relever les écarts de la *Justice sociale* et de la *Vie catholique* dirigées par les abbés Naudet et Dabry. Il est arrivé ensuite que le Saint-Office a frappé sévèrement ces journaux et leurs directeurs. Dans le même ouvrage (1), j'ai fortement pris à parti un livre de M. Paul Bureau qui, peu de temps après, fut mis à l'index. *Demain* et son école, le *Bulletin de la Semaine*, et autres publications de même genre, où je relevai aussi nombre de points dangereux, ne sont-ils pas frappés aujourd'hui de discrédit?

Même au point de vue de la politique religieuse et de l'action catholique, on nierait difficilement, je crois, que le sens catholique par lequel je me suis toujours efforcé de me guider, m'ait fait pressentir et soutenir par avance les récentes directions pontificales, et ne m'ait donné raison contre des contradicteurs bien puissants.

Plus récemment encore, la lettre de S. S. Pie X sur le caractère confessionnel des œuvres sociales, même économiques, n'a-t-elle pas posé un magnifique couronnement à ma campagne de cet été sur cette question?

Ce ne sont évidemment là que des lignes générales. Sans pousser plus loin cette sorte d'apologie, dont je devrais déjà m'excuser, si elle n'avait pas, dans la circonstance, une utilité supérieure à celle d'une défense personnelle, et sans entrer dans un détail qui, d'ailleurs, ne saurait m'embarrasser, je crois être en état de conclure à l'avantage, à la sûreté d'une position et d'une méthode qui donnent des résultats entièrement conformes à la direction de l'Eglise.

J'ai dit : sa sûreté; c'est là le point capital et la différence essentielle que cette comparaison m'oblige à faire ressortir. Et c'est le moment de montrer que ceux qui me reprochent de voir des hérésies partout, ont, pour parler comme eux, le tort plus grand et plus facile à faire toucher du doigt, de n'en voir nulle part : je veux dire, pour ramener les choses à une juste expression, que la ligne de conduite adoptée par MM. Desgranges et de Lestang les a entraînés sur plus d'un point concernant la doctrine et l'esprit de l'Eglise à défendre ce qui n'est pas défendable, à vitupérer contre

1. *Les Démocrates chrétiens et le Modernisme*, — 1 vol. in-12. Lethielleux, Paris, 1907.

ce qui est louable, et les a exposés à des inconséquences également fâcheuses pour la méthode et pour ceux qui s'y tiennent.

Quelques exemples sont ici nécessaires. Prenons d'abord l'apologétique du *Sillon*. On a déjà vu plus haut M. Desgranges défendre comme irrépréhensible la liberté réclamée par M. Sangnier à l'égard de ce qui n'est pas objet direct de la foi. Il y a plus. Les *Idées du Sillon* avaient blâmé M. Marc Sangnier de sacrifier, comme insuffisantes, les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu, dans les réunions contradictoires, d'accorder aux anticléricaux que la raison est impuissante à démontrer cette vérité, et de l'appuyer sur la méthode d'immanence, condamnée depuis par l'Encyclique *Pascendi*.

Le fait se trouvait régulièrement établi, non seulement par mon témoignage d'auditeur, mais par les justifications mêmes tentées ensuite par M. Sangnier dans la presse (1).

Il se renouvela, d'ailleurs, plus tard, dans des conditions identiques. Un prêtre éminent du nord, ancien professeur de théologie, entendit, comme moi, le président du *Sillon* affirmer dans une autre réunion contradictoire, que l'existence de Dieu ne peut pas être démontrée par la raison, et qu'il faut, pour l'admettre, une intervention de la volonté. Hérésie réelle, celle-là, condamnée par le Concile du Vatican (2).

Plus tard encore, dans la journée qui scella l'alliance du *Sillon* avec les protestants, un des lieutenants de M. Sangnier présenta un rapport religieux où il disait : « Sur quoi se fonde notre croyance en Dieu?... Ce n'est pas par des raisonnements subtils sur l'origine et l'ordre du monde que nous combattrons efficacement l'athéisme. Beaucoup plus qu'une démonstration abstraite, l'humanité demande, j'ose dire, une expérimentation concrète et vivante de Dieu. *C'est par le besoin de Dieu qu'on arrive à Dieu* » (3).

Enfin M. Louis Dimier affirme avoir été témoin, au congrès du *Sillon* tenu à Rouen en 1907, d'une scène, où M. Sangnier ayant fait monter un homme sur l'estrade, et lui ayant demandé s'il croyait en Dieu : « Je crois bien, s'écria celui-ci, je le touche. » Parole que M. Sangnier déclara admirable et qu'il se mit à commenter en expliquant comment nous « expérimentons » Dieu (4).

Ces derniers traits sont postérieurs à l'apologie du *Sillon* par M. Desgranges. Mais déjà, la parenté moderniste de ce système était rendue suffisamment évidente par les citations de ma brochure qu'il voulait réfuter. Elle relevait, par exemple, tel article où M. Sangnier écrivait : « La vérité de notre religion ne saurait se démon-

1. *Les Idées du Sillon*, 4e édition, page 142 et suiv.
2. *Les Erreurs du Sillon*, page 55 et suiv.
3. *L'avant-garde*, 15 octobre 1907, page 500.
4. *Les Démocrates chrétiens et le Modernisme*, page 366.

trer comme un théorème. Le christianisme peut bien, en un certain sens (?), être prouvé, mais il doit surtout être expérimenté.. Souvenons-nous que le Christ s'expérimente peut-être plus qu'il ne se prouve. »

Elle citait cette autre discussion tenue au Mans, où le président du *Sillon* voulant expliquer que le rôle du Pape est de constater la foi existante parmi les membres de l'Eglise, disait que son chef est un simple *thermomètre enregistreur* comparaison familière aux modernistes, pour exprimer que les paroles portant en elles la vérité catholique sont dues à l'effort de la pensée des fidèles, des laïques comme des prêtres, et que le Pape ne fait que les rendre définitives (1).

Eh bien! que répondait à ces critiques M. Desgranges, dont le journal me reproche de voir des hérésies partout?

Il est vraiment un peu mesquin de juger les mille réunions publiques, données, dans le pays tout entier, par le président du *Sillon*, d'après deux ou trois incidents plus ou moins exactement rapportés, et que M. Barbier s'est chargé d'exploiter avec sa bienveillance coutumière. Lorsqu'on a entendu comme nous-mêmes en avons eu si souvent le bonheur, Marc Sangnier développer avec autant d'émotion que de clarté *les sublimes réponses du catéchisme*, faire retentir nos cirques et nos manèges d'immenses acclamations en l'honneur de Jésus-Christ telles que n'en entendirent pas de plus vibrantes nos cathédrales du moyen âge, lorsqu'au sortir de ces réunions on a senti avec quelle fierté nouvelle des milliers de jeunes gens portaient leur titre de chrétiens, *lorsque des centaines de prêtres vous ont fait confidence que ces discours et ces contradictions les avaient étonnés par leur précision théologique, et leur avaient même donné sur le catholicisme des clartés inattendues*, lorsqu'on a assisté aux transformations merveilleuses dont cette éloquente parole a été le principe, lorsqu'enfin on s'est toujours senti soi-même plus près de Jésus-Christ, après l'avoir entendue, on ne peut s'empêcher de juger avec quelque sévérité les misérables efforts tentés pour discréditer un pareil apôtre (2).

De son côté. M. l'abbé de Lestang avait invité un prêtre de ses amis à réfuter mes critiques dans une conférence qui devait se tenir à Poitiers. L'autorité ecclésiastique n'approuva pas ce projet. Nous devons à ce refus de posséder le texte imprimé de cette réponse. L'auteur y défend expressément les passages sur la religion et le Christ qui s'expérimentent *plus qu'ils ne se prouvent* (3). Pour lui, dans la comparaison du thermomètre, « s'il y a faute de goût, ce que j'ignore, *il n'y a pas faute d'idée, et cela seul importe* » (4). La jubilation de M. Sangnier en voyant les jacobins, par la persécution actuelle, « déchirer le manteau vieilli de l'Eglise qui, sans eux, serait

1. Les *Idées du Sillon*, pages 145, 146, 183.

2. *Les vraies idées du Sillon*, page 73.

3. *Lettre à un ami*, par M. l'abbé Vergneau (au *Sillon* poitevin, 1906) page 33.

4. Page 35.

tombé en poussière... » répond à « un de nos thèmes favoris » (1). Admirable, au point de vue théologique, malgré « des alliances de mots auxquels beaucoup d'oreilles ne sont pas habituées », cet aperçu du *Sillon* sur la démocratie au sein de la divine Trinité : « Si l'homme est incapable de *démocratiser* la divinité, Dieu le peut, et le christianisme n'est précisément que *la démocratie de la vie divine,* de la vie éternelle, comme dit l'Evangile. Par lui, la souveraineté de Dieu est véritablement mise en participation. Dieu, qui aurait pu nous traiter en monarque, *a préféré nous proposer l'idéal républicain jusque dans nos rapports avec lui,* etc.. » (2).

Mais voyez l'inconséquence des mêmes hommes, et comme ils se déjugent. Ayant rompu, depuis lors, avec le président du *Sillon,* M. de Lestang qui avait provoqué et imprimé cette apologie, écrit, dans une brochure contre ceux qui voient un rapport entre les démocrates chrétiens et les modernistes, ces lignes qui visent directement M. Sangnier

Quand on les pousse ainsi dans leurs derniers retranchements, ils se rejettent sur les fautes réelles ou supposées des démocrates, ce qui, pour le dire en passant, prouve *combien certains hommes,* d'ailleurs très sincèrement démocrates, *sont néanmoins un danger de tous les instants pour la cause qu'ils ont la prétention de défendre et quelquefois de monopoliser.* Ces démocrates, d'*une orthodoxie douteuse,* ont pourtant *signalé assez âprement le mal que font à l'Eglise ceux qu'ils appellent les ennemis intérieurs du catholicisme,* pour comprendre qu'on peut aussi, sans le vouloir, devenir un ennemi intérieur de la démocratie, si on écarte d'elle, *par des témérités dogmatiques,* les bonnes volontés catholiques, et si on fournit matière aux calomnies de ses adversaires *par une attitude frondeuse* que la malveillance peut, aisément, travestir en préliminaire de révolte. Et ils ne doivent pas s'étonner que des démocrates catholiques se désolidarisent d'avec leurs imprudences, pour que la démocratie elle-même n'en soit pas rendue responsable dans les milieux catholiques, eux qui conseillent, et très justement, aux catholiques de se désolidariser d'avec les préjugés d'ancien régime pour que la religion ne porte pas devant les foules la responsabilité des tentatives de réaction (3).

M. l'abbé de Lestang, si vif aujourd'hui contre ces démocrates d'une orthodoxie douteuse, qui compromettent la démocratie par leurs témérités dogmatiques, est cependant le même qui avait écrit précédemment dans sa revue :

« Il leur suffit (aux sillonnistes) de prendre la vieille théologie et la vieille exégèse de l'Eglise pour y puiser les lumières dont leur intelligence a besoin.. et cela est tellement vrai que, pour maintenir cette équivoque grâce à laquelle il est si facile de nous critiquer, l'abbé Emmanuel Barbier a dû remonter jusqu'à 1899 pour trouver dans la revue du Sillon.. quelques opinions incontestablement hasardées et dangereuses.. Il me semble qu'il eût

1. Page 15.
2. Page 17.
3. *Modernisme, science et démocratie.* Vic et Amat. Paris, Page 38.

été mieux... de ne pas invoquer contre nous des tendances *qui n'ont jamais été celles du Sillon, et qui le sont si peu aujourd'hui que, depuis six ans, l'abbé Emmanuel Barbier n'a pu en relever une trace, etc...* » (1).

Et, pas davantage, sans doute, elle n'était « *frondeuse* », l'attitude du *Sillon* et de ses apologistes, à l'époque où M. l'abbé de Lestang, gêné par les approbations épiscopales accordées à ma brochure, répondait :

Que nous apprennent ces encouragements? Que l'évêque de Quimper et celui de Nancy n'aiment pas le Sillon. On le savait déjà puisque ces deux evêques n'avaient pas attendu la brochure de M. l'abbé Barbier pour partir en guerre non seulement contre tous nos camarades, mais contre tout le mouvement démocratique. En félicitant l'auteur des *Idées du Sillon,* ils ont un peu l'air de se féliciter eux-mêmes (2).

Assurément il est toujours noble de reconnaître qu'on s'est trompé; et si M. de Lestang a entendu faire amende honorable, son acte est digne de tout respect. Mais, ici, il n'est question que de juger la valeur et les résultats d'une méthode.

Le cas de M. Desgranges n'est pas moins curieux. Chargé par Marc Sangnier de venger le *Sillon* de mes critiques, et en particulier de celle du drame *Par la Mort,* il s'en tira sur ce dernier point par un tour de force étonnant. Je laisse de côté l'apologie des scènes, qui selon moi, portaient au mépris ou à la haine des patrons, au nivellement des classes, à la lutte sociale, et tournaient en dérision le sentiment du patriotisme. Il y avait une chose encore plus choquante, c'était de voir le héros chrétien de M. Sangnier fouler brutalement aux pieds la loi naturelle et le quatrième commandement de Dieu. M. Desgranges trouva un excellent moyen de nier le scandale. Ce fut de retourner la thèse de l'auteur, de transformer l'apothéose en spectacle d'expiation, et d'affirmer que, loin de prétendre glorifier son jeune saint jusque dans cet oubli de ses premiers devoirs, M. Sangnier avait voulu montrer dans l'effondrement de tous ses projets le châtiment de cette faute. La gageure était vraiment forte (3).

Qu'y a gagné M. Desgranges? Lui-même le raconte dans la brochure où il étale ses démêlés postérieurs avec M. Sangnier :

C'est vers le mois de novembre 1905, au moment où venait de paraître la seconde édition des « Vraies Idées », que survint notre premier dissentiment. Mon commentaire de *Par la Mort* a déplu. J'ai fait, sur la piété filiale de Jean Mascurel, des réserves qui révèlent un défaut regrettable de sens sillonniste. C'est cependant au prêtre qu'on s'est adressé pour rédiger cette apologie

1. *Les Erreurs du Sillon,* pages 28 et suiv.
2. *Les idées du Sillon,* 4e édit. Appendice, page 10.
3. *Les vraies idées du Sillon,* page 99 et suiv.

théologique du *Sillon*. M. Sangnier a beaucoup insisté pour que j'obtienne l'*Imprimatur* Il apparaît, à l'évêque qui veut bien recommander mon ouvrage et à moi-même, que Jean Mascurel n'est pas le modèle des fils, que la passion de la justice l'entraîne à méconnaître les prescriptions du 4e précepte du décalogue, que, dès lors, il est nécessaire de faire des réserves sur la conduite du héros, avant de le présenter aux adolescents de nos patronages. M. Sangnier m'écrit une lettre pressante pour m'amener à une conception différente. Il m'est impossible de lui donner complète satisfaction. J'apprends alors, à mes dépens, qu'il en coûte de heurter la volonté du Chef, même sur un point de théologie morale. Je reçois, du *Sillon central*, des semonces sévères ; on crible d'ironies mes opinions démodées, etc.. (1).

M. Desgranges, dont on ne doit soupçonner la bonne foi dans sa discussion contre moi, ne s'est pas souvenu, en demandant qu'on rappelât le héros de la pièce à ses devoirs de fils avant d'approuver le drame, que c'était supprimer l'idée maîtresse et la moralité de celui-ci, puisque les péripéties accablantes qui s'y déroulent sont la conséquence de cette conduite dénaturée. Il oublie même qu'il avait déclaré cette moralité inattaquable :

Il en est — et M. Barbier est naturellement de ce nombre — qui ont reproché à Marc Sangnier d'avoir fait enfreindre à son héros le quatrième commandement de Dieu et découvrent là un scandale. Je ne comprends pas bien ce grief. Ne faudra-t-il mettre en scène que des saints ? Non, direz-vous, mais il est immoral de projeter en quelque sorte la sympathie qui s'attache à un héros dramatique sur les fautes elles-mêmes qu'il commet. *Je nie qu'un pareil reproche puisse être fait à « Par la Mort »*. Sans doute, Jean Mascurel paraît très digne de sympathie et même d'admiration, parce qu'il reste obstinément fidèle à son rêve malgré tous les mécomptes ; mais ***ceux qui se scandalisent de sa conduite à l'égard de son père devraient noter que cette conduite reçoit précisément, dans le drame, la sanction, j'ose le dire, la plus théologique que puisse exiger un moraliste chrétien, etc...*** (2).

M. Desgranges se plaint de la duplicité avec laquelle M. Sangnier agit envers lui dans cette circonstance, en lui faisant adresser par les membres du *Sillon* des reproches mordants auxquels lui-même affirmait être étranger. Et, en confirmation de cette conduite, il raconte avec une belle inconscience comment lui-même avait antérieurement pratiqué ce jeu, de concert avec le président du *Sillon*. Le trait qu'il rapporte ne les montre ni l'un ni l'autre en noble posture, surtout si l'on songe que M. Desgranges était un familier de la maison de la *Croix* (3).

---

1. *Réponse à la revue du Sillon*, page 16.

2. *Les vraies idées du Sillon*, page 103.

3. Le 20 février de cette même année 1906, un petit fait m'éclaire encore sur les procédés à contrastes du président du *Sillon*. A une des séances du Congrès national, un petit camarade, le jeune Bombezine, avait reçu un coup de couteau. Il importait d'obtenir des journaux catholiques de violents articles de protestation. M. Sangnier trouvait que la *Croix de Paris* ne donnait pas avec assez de vigueur. Il me pria de l'accompagner chez les rédac-

Ce n'est pas une histoire plus édifiante que claire, celle de la rupture violente de M. Desgranges et du *Sillon* avec lequel il avait longtemps goûté les douceurs de « l'âme commune ». Ce fut entre eux un déballage public de faits du genre de celui auquel je viens de faire allusion, et d'autres moins beaux encore. Leurs réunions contradictoires en ont été pleines, et le tout fut livré à l'imprimerie. Je n'en veux retenir que ce qui intéresse notre sujet. On aimerait à croire que M. Desgranges avait enfin ouvert les yeux. Cependant, quoiqu'on fût en 1907 et après l'Encyclique *Pascendi*, on l'entend déclarer :

Vous paraissez croire.. que nous sommes en désaccord avec Marc Sangnier ***sur la question religieuse***. Rien n'est moins exact. ***Je ne puis avoir la prétention que mes principes soient plus catholiques que les siens***.. (Lettre au *Populaire du Centre*, 31 octobre 1907).

Et après avoir cité un passage de la lettre de Marc Sangnier à Mgr Delamaire :

J'avoue ne m'être jamais exprimé avec une plus admirable rigueur théologique. L'orthodoxie la plus farouche peut être satisfaite par ces déclarations. (Lettre au *Populaire du Centre*, 31 octobre 1907).

J'ai renoncé à des objections de cet ordre (de l'ordre religieux) après qu'elles eurent été ***réduites à néant*** par des évolutions ou des déclarations ultérieures. (*Petit Démocrate*, du 10 janvier 1909.)

Mon scrupule religieux avait été... magnifiquement dissipé par lui (Marc Sangnier)... Il serait si commode de présenter ces critiques comme des scrupuleux un peu faibles d'esprit, alors surtout que par des déclarations ultérieures il a ***anéanti le fondement de leurs scrupules***. (Lettre au *Populaire du Centre*, 21 décembre 1908.) (1)

Il est très difficile de comprendre ce jeu d'attaques et de ripostes entre le groupe de M. Desgranges et les troupes fidèles au chef du *Sillon*. Lorsque M. Desgranges affirme, comme il l'a fait en maintes circonstances, que ses scrupules et ses critiques portaient sur la position du *Sillon* au point de vue religieux et sur son attitude à l'égard de la hiérarchie, ses contradicteurs lui opposent ses propres déclarations qui, telles qu'on vient de les lire, ne laissent guère d'échappatoire; et quand il proteste, comme il l'a fait non

---

teurs principaux, M. Bouvattier et M. l'abbé Bertoye. « Si vous voulez vraiment rendre service au *Sillon*, me disait-il chemin faisant, il faudra adresser, vous, une âpre réclamation. Soyez aussi désagréable que possible. Je prononcerai au contraire, des paroles suaves; j'aurais l'air de vous apaiser. C'est un moyen de ne pas s'user trop vite. » Je fus aussi désagréable que possible et M. Sangnier se montra plein d'aménité et d'atticisme. Des camarades du *Sillon Central* m'ont avoué que M. Sangnier leur demandait souvent un pareil service. Lorsque, plus tard, ce jeu savant des contrastes sera mis en œuvre contre moi, on comprendra aisément que je n'en sois pas dupe (page 17).

1. Le *Sillon* à Limoges. Réponse aux attaques de M. l'abbé Desgranges et du « Petit Démocrate » contre Marc Sangnier et le « *Sillon* » pages 8 et 9.

moins souvent, que la seule cause de son départ est l'organisation intérieure du *Sillon*, « devenu une monarchie absolue soumise à l'autorité exclusive de Marc Sangnier, autorité compliquée de la force capitaliste que sa grande fortune lui permet de faire peser sur ce mouvement » (1), on lui objecte tout ce qu'il a dit ou écrit de ses scrupules religieux.

Une seule chose ressort clairement de tout cela, c'est le flottement, et, le mot n'est pas trop fort, l'incohérence d'un esprit dont l'inspiration manque d'unité et de sûreté. Il eût été plus honorable pour lui de ne pas se solidariser jusqu'au bout avec les idées religieuses de M. Sangnier; et si vraiment l'autocratisme de celui-ci a été la seule cause de rupture entre eux, la retraite de M. Desgranges n'en devient ni plus intéressante, ni plus glorieuse.

Sans fatiguer le lecteur en multipliant les exemples de ces cas où la méthode de M. Desgranges l'exposait à trop fermer les yeux sur des opinions condamnables, en voici un qui a l'avantage de le montrer recommandant à la fois Fogazzaro, l'abbé Murri et la revue *Demain* à la sympathie des jeunes démocrates qui s'attachent à sa direction. C'est un article écrit par lui dans le *Petit Démocrate*, après la mise à l'index de *Il Santo*, comme il le note expressément.

Il est impossible d'approcher M. Fogazzaro sans éprouver le charme pénétrant de son âme chrétienne et artiste.

Le chrétien et l'artiste sont, d'ailleurs, étroitement unis et comme inséparables. « Depuis mon premier poème jusqu'à mon dernier roman, tout ce qui est sorti de ma plume est fortement coloré du sang de mon cœur, où des idées, lentement, longuement élaborées par la pensée, par l'étude, par la vie, ont pénétré peu à peu dans mes amours, les ont rendues raisonnables et en sont devenues passionnées. » Le catholicisme est l'objet de l'ardente passion de l'artiste. Et comme il constate que l'Eglise qui ne meurt pas, qui ne vieillit pas, qui a dans son cœur le Christ vivant, ne règne pas comme jadis sur les peuples, il demande si *son sein maternel n'a pas été rendu méconnaissable aux âmes contemporaines par le vêtement étroit et suranné dont il est recouvert.*

L'Eglise est à la fois divine et humaine. Les hommes d'Eglise, sujets à l'ignorance et aux défauts inhérents à notre nature, enveloppent souvent la vérité immuable dans des formules imparfaites; leur culte est trop extérieur, leur administration trop inspirée par l'esprit de domination, trop préoccupée des biens de ce monde. Cet extérieur humain, ce vêtement du catholicisme, M. Fogazzaro désire ardemment le modifier. Il juge cette œuvre fondamentale et s'y emploie avec une douce obstination.

Par la popularité de son nom et l'éclat de son talent, l'illustre sénateur est devenu l'un des chefs des catholiques progressistes. On voit avec quel esprit et *dans quelles limites* ceux-là poursuivent leur réforme religieuse.

Telle est aussi la conception de l'*abbé Murri*, dont l'activité s'applique beaucoup moins aux questions démocratiques qu'aux questions proprement catho-

1. Lettre au *Populaire du Centre*, 31 octobre 1907.

liques; telle paraît être encore l'idée des directeurs de *Demain, cette revue lyonnaise d'une si précise et si probe documentation.*

M. l'abbé Desgranges met ensuite une distinction et une différence entre ces autres groupes de catholiques progressistes et le *Sillon.* Elle consiste, dit-il, en ce que ce n'est pas la religion que les sillonnistes veulent modifier, mais nos mœurs et nos institutions nationales.

Mais *Demain,* en reproduisant son article (29 mars 1907), observe que M. l'abbé Desgranges « groupe et délimite peut-être trop rigoureusement des tendances *qui s'harmonisent* et se dosent différemment suivant les individus ».

On ne pouvait mieux dire.

Outre les questions de doctrine, il y a celles de morale et de conduite dans lesquelles il n'est pas moins important pour les chrétiens de discerner avant tout le vrai sens catholique et de s'y attacher. Comme spécimen de la façon dont une certaine école le comprend, voici, sous la plume de M. l'abbé de Lestang, dans son journal *Le Labeur démocratique* (26 août 1906), une page sur la résistance catholique lors des inventaires, dont chaque ligne est empreinte du plus pur esprit sillonniste :

Tout d'abord il est un grave péril que nous devons écarter, c'est celui de nous imaginer que nous aurons fait quelque chose avec des violences de paroles ou de plume, avec des injures ou des émeutes.

A tout prix, il ne faut pas recommencer la faute des inventaires et il faut suivre les conseils du Pape qui demande formellement aux catholiques, dans son encyclique, de ne se livrer à aucune violence.

La violence n'est ni l'action, ni le dévouement. Dans les tapages bruyants qu'on organise pour protester contre les vilenies gouvernementales, la tête du mouvement est souvent prise par des hommes qui parfois ne font pas leurs pâques, par des duellistes ou par des noceurs. Ces hommes apportent à la défense des libertés de l'Eglise les passions de leur vie quotidienne, les procédés haineux des impies, *ils déshonorent et compromettent la cause qu'ils ont la prétention de servir. Quant à la masse qui les suit, elle annihile ainsi son énergie dans de vaines manifestations qui ne sauvent rien, qui ne convertissent personne, qui écartent même du christianisme les indifférents de bonne foi, scandalisés de voir la vitalité chrétienne se traduire par des attitudes en désaccord avec la charité que prêche l'Evangile.* Après avoir lu un vibrant article flétrissant les sectaires, après avoir bien crié dans la rue et parfois bourré quelques agents, on a ainsi donné libre cours à son indignation, on a soulagé sa conscience, et beaucoup retournent ensuite, le cœur en paix, à leurs petites habitudes de vie douce et tranquille, très peu éloignés de se transformer en héros, alors qu'en réalité, ils n'ont rien fait du tout.

Les catholiques ne commettront pas, du moins nous voulons l'espérer, la faute de se mettre à la remorque des violents. Ils les laisseront à leurs vaines et néfastes parades, et eux se réserveront pour l'action féconde qui consiste à conquérir les âmes à force de vertus et de dévouement. Cela se remarque moins que les injures et les cris, cela attire moins les éloges de certains journaux plus politiques que religieux, mais pourtant cela est un peu plus difficile, cela exige un peu plus de vrai courage et de réelle abnégation, etc., etc..

Pour faire encore plus complètement pendant aux diatribes du président du *Sillon* contre les réactionnaires, « ennemis intérieurs du catholicisme », le même prêtre écrivait dans sa revue sillonniste « Au Large », en mai 1906, après les élections législatives :

L'*Action Libérale* n'a pas été vaincue pour avoir mal dirigé la lutte, elle l'a, au contraire, très vaillamment conduite. Elle a été vaincue néanmoins parce qu'elle s'est présentée aux masses comme l'alliée des vieux partis réactionnaires; aussi, en dépit des froissements de conscience, et des inquiétudes d'intérêts, les électeurs sont encore une fois allés aux anticléricaux et aux révolutionnaires, parce qu'ils veulent avant tout la république et le progrès social et qu'ils n'ont pas cru à la sincérité démocratique des candidats de l'opposition.

Sans doute, l'*Action Libérale* a répété qu'elle se plaçait sur le terrain constitutionnel, mais elle compte dans son sein des hommes qui sont notoirement monarchistes, et ceux qui ne le sont plus, sont des résignés à la République, plutôt que des partisans convaincus du régime. Ce bloc libéral ne peut pas inspirer confiance aux foules, et les déclarations de M. Piou ou de M. de Castelnau ne peuvent pas suffire à les rassurer. Tant que, sous prétexte d'union, on verra se coudoyer dans l'*Action Libérale* les plus fougueux partisans des gouvernements déchus, tant qu'on verra ses comités présidés par des royalistes, et ses adhérents recrutés parmi les vétérans de la réaction, le peuple se dira toujours qu'il y a quelque danger à remettre en de telles mains le sort de la République et les aspirations de la démocratie...

Les votes du 6 mai prouvent donc jusqu'à l'évidence combien on a fait fausse route en exigeant des catholiques républicains démocrates, qu'ils sacrifient à l'union de tous les croyants et de tous les libéraux, l'affirmation extérieure de leurs tendances et de leurs opinions, en leur demandant de s'enrôler derrière un drapeau équivoque avec les conservateurs de tout acabit. Cette faute ne doit plus être commise désormais. Il faut qu'on sache partout en France que catholicisme n'est pas synonyme de réaction, il faut qu'à côté, et peut-être contre les anciens partis, s'affirme publiquement et très haut le groupe des chrétiens qui aiment passionnément la République et poursuivent avec une joyeuse et enthousiaste confiance l'avènement des progrès démocratiques les plus hardis.

Les catholiques n'ont pas le droit de regarder les anticléricaux comme des ennemis *qu'il faut battre, ils doivent voir en eux des frères qu'il s'agit de délivrer.* La tâche qui leur incombe ne consiste donc pas à enrôler des soldats, à les embrigader, à les discipliner et à les conduire à l'urne pour vaincre, mais plutôt à détruire les barrières qui divisent la France en deux camps qui se haïssent parce qu'ils se méconnaissent, à pénétrer dans la grande foule ignorante, non pas à la façon de guerriers et de conquérants qui veulent la dompter, mais comme des amis qui veulent l'éclairer, l'aimer, panser ses blessures, dissiper ses préjugés, satisfaire ses meilleures aspirations.

A l'inverse de l'action électorale, cette œuvre exclut l'esprit de parti, puisqu'elle s'inspire de l'esprit d'amour. Dans l'anticlérical le plus farouche, elle n'envisage pas une brute qu'il faut museler, mais une intelligence qu'il faut éclairer et un cœur qu'il faut guérir. Aussi tandis que la passion politique, même au service d'idées vraies, ne convertit personne, aigrit les adversaires, et rejette même dans leurs rangs des indifférents qui ne reconnaissent pas l'esprit du Christ dans les violences et les haines de ceux qui se déclarent ses champions, l'apostolat fraternel de tous les jours exerce sur les

masses une incomparable puissance d'attraction, parce qu'il fait transparaître à leurs regards la splendeur de vérité et de vertu qui se dégage du christianisme.

Avec cela, on devine de quel côté pencheront toujours de tels hommes. J'ai cité quelque part une page de l'*Eveil démocratique* à l'honneur de l'esprit dreyfusard. La revue de M. de Lestang, « Au Large » (août 1906) cite les deux partis « devant la conscience nationale », et renvoie dos à dos nationalistes et dreyfusards, comme également responsables de cette affaire, qui se réduit à une vaste escroquerie intellectuelle : « Pour ou contre la vérité, la justice, la loyauté, qu'importait donc?... Ni vérité, ni justice, ni loyauté, Dreyfus seul. »

Aujourd'hui la chose est jugée. En l'absence de toute compétence spéciale pour nous orienter à travers les dossiers et les bordereaux, nous sommes bien forcés de nous en remettre à ceux qui avaient mission légale de se prononcer.
Après 1894 et 1899, nous pouvions, devant les verdicts de Paris et de Rennes, *avoir des présomptions* sur la culpabilité du capitaine Dreyfus. En 1906, devant l'arrêt de la Cour, qui introduit réellement des faits nouveaux, et qui semble sérieusement motivé, nous pouvons, en toute liberté d'esprit *avoir des présomptions* pour croire à l'innocence du condamné de Rennes. Au reste, c'est une affaire définitivement enterrée, sur ce point-là, du moins.

Arrive l'affaire Ferrer. Aussitôt, le *Petit Démocrate*, dans le même numéro où il dénonce le fanatisme que j'inspire à mes lecteurs, dit aux siens :

Ferrer a été fusillé, mercredi matin, dans les fossés du fort de Montjuich.
Le célèbre révolutionnaire espagnol ne nous inspirait, certes, aucune sympathie et les idées qu'il professait rencontrent en nous des adversaires déterminés. Mais cela ne peut nous empêcher de protester contre son exécution.
Voici un homme, dont on n'a pu prouver la participation matérielle aux troubles de Barcelone, que l'on arrête trois mois après l'émeute, que l'on juge sommairement, et que l'on exécute de même au petit jour, sans avoir laissé à la défense le temps de se produire..
Mais nous, nous avons le droit et encore mieux le devoir de flétrir, au nom des idées de justice et d'humanité auxquelles nous sommes restés fidèles, les honteux procédés du gouvernement d'Alphonse XIII. Il a fait assassiner Ferrer sur des témoignages suspects, uniquement parce que c'était un adversaire politique. De tels crimes blessent profondément la conscience de tous les honnêtes gens quelles que soient leurs opinions et déshonorent ceux qui les laisse commettre.
Après la révolution, le peuple espagnol avait surtout besoin de goûter le calme et la paix. Le roi pouvait les lui donner en usant de clémence envers le fondateur de l'école moderne. Il ne l'a pas fait. Souhaitons que le sang de Francisco Ferrer ne retombe pas sur sa tête!

Mais, peu de temps après, la lumière se fait. Interpellé dans une réunion, — je cite toujours le *Petit Démocrate*, — par un anarchiste qui commet la méprise de lui reprocher son indifférence pour Fer-

rer, M. Desgranges dira bien qu'il soupçonne une machination maçonnique, mais cela ne l'empêche pas de déclarer :

Vous vous trompez, M. Barbet; nous avons protesté contre les illégalités dont Ferrer a pu être victime. Un de nos amis a écrit, sous le coup de l'indignation, un article qui a paru cette semaine même dans le *Petit Démocrate*. Que d'autres se scandalisent de ces explosions de générosité. Pour moi, j'aime à voir mes jeunes amis se ranger ainsi d'instinct du côté des vaincus et mêler leurs voix à toutes les paroles de pitié.

Mais, en voilà assez.

Pour conclure cette comparaison de deux esprits et de deux méthodes, je prends la liberté de dédier à MM. Desgranges et de Lestang une page de don Sarda y Salvany, dans son livre : *Le libéralisme est un péché*, explicitement loué pour sa bonne doctrine par la Congrégation de l'Index, à laquelle on l'avait déféré.

Il range, dans un de ses chapitres, les libéraux en trois classes : les libéraux exaltés, les libéraux modérés, et les hommes simplement entachés de libéralisme. De ceux-ci, il trace cette fine et vivante esquisse :

Le catholique simplement entaché de libéralisme se reconnaît à ceci : Homme de bien et de pratiques sincèrement religieuses, il exhale néanmoins une odeur de libéralisme par tout ce qu'il dit, écrit, ou tient entre ses mains. Il pourrait dire à sa manière, comme Madame de Sévigné : « Je ne suis pas la rose, mais je m'en suis approché et j'ai pris quelque chose de son parfum. » Ce brave homme raisonne, parle et agit comme un libéral sans qu'il s'en doute. Son fort c'est la charité, il est la charité même. De quelle horreur il est rempli pour les exagérations de la presse ultramontaine ! Traiter de méchant l'homme qui répand de mauvaises idées, c'est aux yeux de ce singulier théologien pécher contre le Saint-Esprit. Pour lui il n'y a que des *égarés*. On ne doit ni résister ni combattre; ce qu'il faut sans cesse s'efforcer de faire c'est d'attirer. Etouffer le mal sous l'abondance du bien, c'est sa formule favorite, lue au jour par hasard dans Balmès, et la seule chose qu'il ait retenue du grand philosophe catalan. De l'Evangile il cite seulement les textes à saveur de sucre et de miel. Les effrayantes invectives contre le pharisaïsme lui font, on le dirait, l'effet de bizarreries et d'excès de langage chez le divin Sauveur. Ce qui ne l'empêche pas de s'en servir fort bien lui-même, et très durement, contre ces agaçants ultramontains qui compromettent chaque jour par leur défaut de mesure, la cause d'une religion toute de paix et d'amour.

Contre eux ce teinté de libéralisme d'ordinaire si doux se montre acerbe et violent.

Contre eux son zèle est amer, sa polémique est aigre, sa charité agressive. C'est à lui que s'adressait le Père Félix, dans un discours célèbre où, à propos des accusations dont l'éminent Louis Veuillot était l'objet, il s'écriait : « Messieurs, aimons et respectons jusques à nos amis. »

Mais non, notre homme à teinte libérale n'agit pas de la sorte. Il garde tous les trésors de sa tolérance et de sa charité pour les ennemis jurés de sa foi ! Quoi de plus naturel, le pauvre homme ne veut-il pas les attirer? En échange, par exemple, il n'a que sarcasmes et cruelle intolérance pour les plus héroïques défenseurs de cette même foi.

En résumé, ce teinté de libéralisme n'a jamais pu comprendre l'opposition *per diametrum* dont parle saint Ignace dans les *Exercices spirituels*. Il ne connaît pas d'autre tactique que celle d'attaquer par le flanc, tactique qui, en religion, peut être la plus commode, mais qui n'est point la plus décisive. Il voudrait bien vaincre, mais à la condition de ne pas blesser l'ennemi, de ne lui causer ni mortification, ni ennui. Le seul mot de guerre lui agace les nerfs et il donne toutes ses préférences à la pacifique discussion. Il est pour les cercles libéraux dans lesquels on pérore et on délibère, et non pour les Associations ultramontaines dans lesquelles on dogmatise et on blâme. En un mot, si on reconnaît le libéral exalté et le libéral modéré à leurs fruits, c'est principalement par ses affections que l'homme à teinte *libérale* se *fait* reconnaître.

Ces traits mal profilés, qui ne vont pas jusqu'au dessin, ni même jusqu'au croquis, encore moins jusqu'à un véritable portrait, suffisent cependant, à faire discerner promptement les types de la famille libérale à leurs degrés divers.

Pour résumer en quelques mots le trait le plus caractéristique de leur respective physionomie, nous dirons que le libéral exalté *rugit* son libéralisme, que le libéral modéré le *pérore* et que le pauvre libéral teinté le *soupire et le gémit.*

On aime à répéter aujourd'hui que Pie IX a tué le libéralisme; mais c'est un bruit que le mort lui-même fait courir.

Emm. BARBIER.

DOM GUÉRANGER ET LE LIBÉRALISME

Le premier volume de la vie de *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, vient d'être donné au public. Je l'attendais avec une certaine impatience, car j'espérais bien à l'aide de ce livre fixer définitivement mon opinion sur ce qu'on appelle les « idées de Solesmes », la « doctrine de Solesmes », l' « esprit de Solesmes ». Et il se trouve que je suis servi à souhait puisque, en dépit d'un anonymat qui n'a trompé personne et qu'ont démasqué dès la première heure journaux et revues, l'auteur de cette biographie est le second successeur de Dom Guéranger, l'abbé actuel de Solesmes, le Rme Père Dom Paul-Henri Delatte. Nous pourrons donc voir dans ce livre non seulement ce qu'a été et ce qu'a fait Dom Guéranger, mais aussi — et cet exposé nous intéresse grandement — comment son enseignement a été vécu et s'est conservé dans la maison qu'il a fondée.

J'ai maintes fois entendu parler de Solesmes, parfois en bien, plus souvent avec de fortes réserves ou même avec hostilité; je me souviens surtout d'un mot prononcé dans un milieu ecclésiastique et qui résume assez exactement l'impression générale : « Il n'y a rien à faire avec Solesmes. Ces gens-là se croient encore au temps de saint

Athanase! » Tout d'abord j'avais comme les autres souri de cette boutade; mais à la réflexion je me demandais si saint Thomas Becket en résistant à Henri II d'Angleterre, si saint Grégoire VII en luttant contre Henri IV d'Allemagne ne se croyaient pas eux aussi au temps de saint Athanase, et si saint Athanase lui-même, traqué de toutes parts par les Ariens, n'avait pas quelque chose du tempérament de saint Jean-Baptiste opposant son tranquille et ferme *Non licet* au tétrarque incestueux.

C'est un grand honneur pour un homme d'Eglise que de tels noms se présentent sous la plume lorsqu'on veut parler de lui. Au XIXe siècle, en France, il n'était sans doute point donné d'acheter au prix du sacrifice de sa vie le droit de rappeler sans faiblir la loi morale, ou de défendre l'Eglise contre de violents persécuteurs; mais n'y avait-il pas sur le terrain des idées, de la doctrine, certaines luttes où pour demeurer fidèle jusqu'au bout il fallait avoir dans les veines un peu du sang généreux et fier qu'ont répandu les martyrs? C'est ce que je voudrais examiner au cours de cette étude. Il ne s'agit donc point de faire du livre qui vient de paraître ce qu'on appelle un compte rendu; ce travail a été fait dans beaucoup de revues littéraires et historiques : mon intention serait seulement d'en recueillir l'enseignement et de profiter, pour parler des « idées de Solesmes », du premier document authentique qui ait été offert au public. Ces idées me semblent tenir dans l'histoire du libéralisme catholique une place très marquée.

Sans doute la plupart des catholiques connaissent l'œuvre de Dom Guéranger, au moins dans ses grandes lignes. L'*Année liturgique* est en beaucoup de mains et les hommes qui se sont intéressés au mouvement religieux du XIXe siècle ne peuvent ignorer complètement les combats qu'a soutenus le rude jouteur pour faire triompher en France la cause de la liturgie romaine, la doctrine de l'infaillibilité pontificale, pour s'opposer de toutes ses forces à l'envahissement universel du libéralisme. Ils savent aussi que cet homme a restauré en notre pays la vie bénédictine et qu'il a eu une grande part dans le relèvement d'autres formes de la vie religieuse; mais ce que jusqu'à présent il était difficile d'apercevoir clairement, c'est l'unité, le lien de coordination, la source profonde des principes qui ont guidé cette vie si bien remplie et inspiré tant d'œuvres bénies de Dieu. Notre esprit est naturellement paresseux, il répugne au long travail d'une synthèse et préfère attendre aussi longtemps qu'il faudra qu'un écrivain accomplisse la besogne qui nous a rebutés et nous présente le résultat de lectures et de recherches que nous n'avons pas eu le courage d'aborder. Il faut avouer d'ailleurs qu'en l'espèce la synthèse eût été particulièrement laborieuse : l'œuvre littéraire de Dom Guéranger est considérable, ses articles polémiques si nombreux se trouvent disséminés dans des collections de revues et

journaux de l'époque qu'il serait difficile de rassembler aujourd'hui; de plus sa correspondance n'a malheureusement pas été livrée encore à la légitime curiosité des historiens, et on n'en trouve que de courts fragments dans les biographies publiées, — déjà celle-ci vient la dernière de toutes — des grands hommes d'Eglise du siècle passé.

Et puis, si quelqu'un eût fait pour son propre compte un tel travail, il fût arrivé peut-être à condenser en un ensemble assez bien défini les idées pour lesquelles Dom Guéranger a combattu toute sa vie : eût-il été certain que ces idées sont défendues encore à Solesmes, qu'elles y sont toujours vivantes, et que les fils n'ont pas abandonné ou laissé dévier l'enseignement de leur père? On nous parle tellement d'évolution aujourd'hui, et sur le terrain même où le mot risque de choquer le plus, qu'il était au moins téméraire de l'affirmer. Comment résoudre ce doute? Soit crainte de toute initiative, soit désir légitime de ne pas compromettre par des déclarations aventureuses et non autorisées l'ensemble auquel ils appartiennent, les moines sont volontiers silencieux sur leurs affaires de famille. D'autre part, ils ne font pas de politique — ceci est fort loin d'être un blâme — ne donnent pas de conférences publiques, n'écrivent pas dans les journaux, et leur chef paraît se dérober obstinément à la célébrité de douteux aloi des interviews. Il n'a certainement pas le tempérament combatif de celui que Pie IX appelait amicalement Dom Guerroyer; il n'a presque rien publié et semble avoir jusqu'aujourd'hui réservé son activité et ses talents d'ancien professeur d'université à la formation et à l'enseignement de ses seuls moines. Dans les deux volumes de théologie qu'il a fait imprimer, sans nom d'auteur du reste, on trouverait peut-être en cherchant bien certaine théorie de la liberté qui pourrait nous fournir quelques indices sur sa doctrine. On lui attribue aussi une brochure parue à la fin de juillet 1901 au milieu de la grande débandade des communautés religieuses : le ton en était élevé, grave et ferme, mais le cri d'appel se perdit dans le piétinement affolé et la panique des exilés. *L'Examen de conscience d'un Religieux* causa, paraît-il, un très violent dépit à M. Waldeck-Rousseau : cela a bien son mérite.

Mais nous n'avons pas à regretter ce qui dans le passé n'a point été fait, puisqu'aujourd'hui l'abbé de Solesmes, fort de l'expérience acquise après vingt années de gouvernement, nous présente, aidé de documents aussi indiscutables qu'abondants, la biographie de son prédécesseur et nous montre à la fois ce qu'était Solesmes au temps de Dom Guéranger et quelles doctrines y ont cours à l'heure présente. Nous ne pouvions désirer d'interprétation plus authentique, d'historien mieux qualifié : volontairement ou non, il aura pris dans les œuvres de son prédécesseur ce qui cadre le mieux avec ses propres idées, il aura mis en relief ce qui excite davantage son admiration.

***

L'auteur n'a pas pris la peine de présenter son héros : il le suppose connu déjà suffisamment pour se dispenser de tout préambule; mais dès la première page l'accent est si personnel, le ton est si différent de ce qu'on entend habituellement à propos de l'émancipation intellectuelle de la fin du XVIII[e] siècle et des « bienfaits » de la Révolution française, que nous n'hésitons pas à reproduire ici le début de cette retentissante déclaration :

Sur leur déclin, les siècles parfois deviennent maussades, et c'est volontiers sur l'Eglise que s'exerce leur méchante humeur. Avant d'arriver à la tourmente de violence et de sang qui marqua ses dernières années, le dix-huitième siècle y avait préludé par la destruction et le sacrilège. Les premiers efforts de l'impiété furent dirigés contre la vie religieuse dans son expression la plus entreprenante et la plus active : la compagnie de Jésus. Une vaste conjuration s'ourdit contre elle; les rois y entrèrent. Le Portugal, l'Espagne, Naples, la France, avant même d'avoir arraché à la faiblesse de Clément XIV ce que leur avait obstinément refusé la fermeté de Clément XIII, procédèrent contre les jésuites par les mesures ordinaires de la sécularisation, de la suppression violente, de la spoliation la moins déguisée. Le signal une fois donné, on ne s'arrêta plus. Semblables dans leur vertige à l'homme inconscient qui sape son point d'appui, gouvernements et ministres, ivres de joséphisme, aveuglés par les doctrines nouvelles, en vinrent à se persuader qu'il n'y avait pour eux de sécurité qu'à la condition de se liguer contre l'Eglise et de se défendre contre la liberté de ses institutions. Un pressentiment secret leur disait que la société européenne était menacée: ils se persuadèrent que le péril venait surtout de l'ordre religieux (1).

Le livre entier est écrit sur ce ton; les sentences y abondent, rappelant l'ancien professeur de philosophie, et la note pourrait même sembler trop austère si des traits d'une fine et amusante psychologie, des mots heureux ou des anecdotes curieuses et vivement racontées ne venaient offrir au lecteur un agréable mélange de sérieux et de plaisant. Mais ne nous occupons ni du style ni de la composition de l'ouvrage, ne parlons même pas des événements de la vie de Dom Guéranger et bornons-nous à recueillir çà et là les éléments qui nous permettront de justifier l'appréciation d'ensemble que nous croirons devoir donner ensuite sur sa personne et sa maison.

Après avoir reproduit le texte des décrets de l'Assemblée Nationale

---

1. Outre l'intérêt qui s'attache pour elles-mêmes aux citations un peu détaillées que fait l'auteur de cet article, elles ont, comme il le dira plus loin, une grande importance pour appuyer les observations contenues dans la deuxième partie de son étude. (N. D. L. R.)

supprimant les ordres religieux, l'auteur qui n'oublie pas que les Français, malgré leur esprit frondeur et souvent révolté, tremblent facilement devant le plus humble garde champêtre sous prétexte qu'il représente la loi, ajoute ces réflexions :

On reconnaît la saveur de cette prose législative. Un siècle la lègue à un autre siècle, et les *procédés ne changent pas. L'impiété*, le fanatisme sectaire, la haine de l'Eglise et de Dieu, l'avidité, la jalousie basse et forcenée se liguent ensemble contre le bien. Ce sont les accès réguliers de l'apostasie qui est faite de haine et de peur. Avant même d'avoir reçu un commencement d'exécution, les dispositions de la première heure qu'un reste d'équité ou de pitié avait obtenues de l'Assemblée furent mises en oubli; la violence et l'échafaud bientôt ne distinguèrent plus. L'ignoble et sinistre curée commença. Ensemble, Commission des réguliers et Assemblée nationale avaient supprimé près de trois mille couvents et monastères et livré à tous les vents du siècle, comme une poussière vivante, plus de vingt-six mille religieux.

Peut-être est-il des hommes, à ce point fascinés par l'idole du « légisme », que toute mesure, une fois inscrite dans un décret ou dans le texte d'une loi, leur *paraît équitable et justifiée*. Ceux qui échappent à cette fascination n'ont pas de peine à reconnaître que, dépouillée de ses artifices juridiques, la mainmise de l'Etat sur les biens des religieux constituait, — et le concordat l'a reconnu, — un attentat contre la richesse la plus sacrée par son origine, par son but et par son usage. Ce n'était que le brigandage à main armée et au profit de l'Etat. Celles des abbayes qui, au cours de l'effroyable tourmente, ne furent ni incendiées, ni détruites, ne survécurent que pour être affectées à tous usages. Heureuses encore celles qui devinrent des *palais épiscopaux* ou des séminaires! D'autres furent converties en préfectures, musées, bibliothèques, maisons pénitentiaires, bâtiments de fermes, casernes, haras.

Tous les *offices de l'administration* nouvelle se mirent à l'aise dans les édifices dépeuplés. Comme tout cela se faisait en vertu d'un décret, tout cela parut naturel et juste. L'œuvre de dix siècles disparut en dix ans. Le nom et jusqu'au souvenir des moines s'effaça rapidement de la mémoire même de ces contrées qu'ils avaient créées de leur travail et de leurs bienfaits, comme les abeilles font une ruche.

L'abbé de Solesmes n'oubliait pas en écrivant ces lignes que sa maison, acquise par son prédécesseur au prix des durs labeurs qu'il nous a racontés, était une fois de plus confisquée et mise en vente en vertu d'une prétendue loi et selon des formes juridiques qui ne réussissent pas à masquer un despotisme et une odieuse spoliation indigne d'un peuple vraiment civilisé. Au reste il avait déjà affirmé ses droits en 1901, au lendemain de la loi sur les associations, dans

les termes mordants et l'alerte persiflage qu'autorisait l'allure d'un article de journal.

Que veut-on de moi? Pourquoi et à qui irai-je demander un supplément d'autorisation? Mes titres sont fort bons; qui, au monde, pourrait en montrer de meilleurs? Si je fais le mal, il y a des tribunaux et des juges; si je ne fais pas de mal, nul n'a barre sur moi. Je ne peux pas être coupable ou dangereux, parce que je ne plais pas à M. Brisson. N'est-ce pas mon droit de ne pas plaire à M. Brisson? Une loi faite pour molester ceux qui ne plaisent pas à M. Brisson n'est pas une loi. C'est une iniquité, alors même que l'esprit sectaire, la haine des personnes et la vénalité n'y auraient eu aucune part. Suffit-il d'une majorité quelconque, recrutée n'importe comment, pour convertir en délit, pour frapper de suspicion, une forme de vie qui vient de Dieu et que l'Eglise a bénie? Une loi, cela? Allons donc!

Ah! je sais bien, la Chambre a discuté, le Sénat a discuté à son tour, puis encore la Chambre, puis de nouveau le Sénat, puis est venue la signature du président de la République, puis la promulgation avec l'arrêté ministériel; et tout cela a paru au *Journal Officiel*, sous l'aspect d'un texte de loi, distribué en titres et en articles; mais tout cela n'est pas une loi. Tout cela est iniquité et violence et n'a sur la conscience aucune prise. Un très ancien jurisconsulte, que j'ai beaucoup fréquenté autrefois, et qui m'a toujours semblé raisonner juste, m'assure que la loi n'est point dispensée de prouver son équité : *Nulla lex sibi soli conscientiam justitiæ suae debet, sed eis a quibus obsequium exspectat*. Où donc en serions-nous, grand Dieu, s'il suffisait de trois cents bulletins pour déplacer les limites du juste et de l'injuste?

Nous n'avons fait cette double citation que pour abriter derrière une autorité compétente ce que nous pensons nous-même du respect et de l'obéissance dus à une loi injuste. Il ne semble pas d'ailleurs que cette vérité si simple ait réussi encore à entrer dans le cerveau des Français, ni que ces principes, incontestables pourtant, soient rappelés de façon pratique aux heures mêmes où l'on aurait le plus besoin de les entendre proclamer. Ce n'est pas sans un peu de stupéfaction que certains auront lu le compte rendu de la séance du 27 novembre dernier à la Chambre des députés: le président du conseil y a déroulé, avec une habileté qui ne le cède qu'à la perfidie profonde des procédés, une longue série de sophismes qui lui ont permis de faire miroiter aux yeux complaisants de sa majorité les torts constants et l'intolérable rébellion des catholiques de France. Et pas un seul des députés de la droite, qu'il avait su attirer sur un terrain de combat absolument irrégulier, n'a paru se douter un instant que puisqu'il s'agissait de l'Eglise, il fallait parler comme un fils de l'Eglise. On ne dira pas qu'il ne se trouvait dans la salle aucun théologien pour rappeler les notions, du reste connues de tous,

sur la constitution et la nature de l'Eglise, sa liberté et sa souveraineté. Sans doute il est très crâne d'adresser au Souverain Pontife, du haut d'une telle tribune et en un tel moment, un solennel hommage d'obéissance et de respect : cela n'empêchait nullement le prêtre catholique de faire appel aux vérités élémentaires du catéchisme, qui eussent suffi à montrer clairement la faiblesse, la fausseté absolue des thèses que soutenait le chef du gouvernement.

Mais nous n'avons pas à nous occuper ici des débats politiques contemporains et, ayant hâte d'arriver à ce qui fait l'objet principal de cette étude, nous ne parlerons même plus de l'histoire tourmentée de l'abbaye de Solesmes et des diverses persécutions dont elle a été victime depuis 1880, nous contentant de répéter avec l'auteur :

Nous le rappelons sans colère, n'attendant rien du monde et seulement pour que nos arrière-neveux apprennent, le jour où le bon sens et la liberté auront triomphé en France, à quel despotisme notre patrie a définitivement échappé.

Le livre nous montre par le détail quelles influences gallicanes et même un peu jansénistes ont circonvenu dans ses premières années Dom Guéranger, successivement élève du grand séminaire du Mans et secrétaire de l'évêque : on réagit toujours avec plus de force contre les erreurs qui vous ont séduit au cours de la jeunesse. Il nous montre surtout quels ont été les rapports du fondateur de Solesmes avec l'abbé de Lamennais, et ceci mérite de nous arrêter. L'abbé de Lamennais avait été suscité de Dieu pour commencer avec vigueur et résolution le mouvement de réaction contre la funeste doctrine du gallicanisme, et Dom Guéranger — que déjà l'étude de l'antiquité ecclésiastique et ses recherches historiques sur les droits et l'autorité du Souverain Pontife avaient débarrassé des impressions fâcheuses laissées par ses premières lectures — ne pouvait manquer d'applaudir de tout cœur à la campagne que menait énergiquement à cette époque le vaillant champion de l'ultramontanisme. Son tempérament le poussait même à se jeter dans la mêlée. Il n'était pas l'homme des concessions et des demi-mesures. Parlant à son frère d'une séance de la Chambre des députés à laquelle il venait d'assister, il disait ironiquement :

Le premier coup d'œil sur l'assemblée nous apprend tout de suite à quelle heure nous sommes en politique. La gauche, remplie; à droite, quelques individus épars; le centre droit, bien garni : c'est une si belle chose que les milieux!... Les ministres sont pourtant des modèles de docilité. Ils font des projets de loi libéraux, ils prennent des mesures de police libérales; ils sont de *leur temps*. Ils font toutes les concessions possibles, et ils sont méprisés. Il faut avouer que le monde est bien difficile.

Mais l'auteur a soin de nous faire observer qu'avant février 1829, date des premières relations de l'abbé de Lamennais et de Prosper Guéranger, ce dernier était déjà en possession de l'idée directrice qui orientera tout le travail de sa vie : il côtoya l'école mennaisienne, *mais n'en fut pas.*

Pour lui, l'abbé de Lamennais était le chef incontesté et vénéré de l'école ultramontaine; son génie et son éloquence appelaient naturellement à lui tous les tenants des doctrines romaines. La déférence de l'abbé Guéranger ne le portait pas plus loin. Les lignes de son travail étaient dès lors nettement dessinées, et il était fort éloigné d'épouser un système philosophique, ni de s'inféoder à la conception politique que le lendemain allait voir éclore. « Je n'ai pas voulu, disait-il, me jeter dans les hasards... » Dans ses rapports avec l'école mennaisienne et dans cette invitation à collaborer au périodique ultramontain (le *Mémorial*), Prosper Guéranger, nullement soucieux de célébrité, de gloire, ni d'aucun avantage humain, ne vit qu'un moyen de se dévouer à la cause supérieure qui dès cette heure même était déjà au centre de sa pensée, comme elle dominera et résumera toute sa vie : servir l'Eglise romaine, en dégager la constitution divine des altérations gallicanes sous lesquelles un enseignement de plusieurs siècles l'avait défigurée, aider la polémique ultramontaine dans la lutte qu'elle avait à soutenir contre une école richériste forte encore, *soutenue qu'elle était par le vieil épiscopat* et par le gouvernement. Il ne pensait être qu'un soldat : Dieu voulut en faire un chef et constituer entre ses mains les armes que d'autres mains laisseraient tomber. C'est la science liturgique qui lui fournit l'occasion décisive d'entrer en lutte pour les doctrines romaines. La liturgie et les doctrines romaines, n'est-ce point déjà l'abbé de Solesmes tout entier?

Il nous a semblé nécessaire de préciser ce point, car dans son *Histoire du catholicisme libéral en France*, M. Georges Weill a trop fait de celui qu'il appelle le « publiciste Guéranger » un disciple de Lamennais au même titre que l'abbé Gerbet, Rohrbacher, Jules Morel, Léon Boré et les autres habitants de la Chênaie. Cette remarque faite, nous sommes à l'aise pour reconnaître avec le biographe de Dom Guéranger que l'abbé de Lamennais avait vu juste lorsque plus d'un an avant la révolution de 1830, dirigée autant contre l'Eglise que contre la royauté, il montrait que la pensée des révolutionnaires, voilée du nom de libéralisme, était de ruiner l'esprit chrétien :

Le monde intellectuel et moral a ses lois aussi inflexibles que celles du monde physique; et selon ces lois, toute idée, tout principe, tout système en action dans la société tend incessamment à réaliser ses dernières conséquences. Nulle volonté humaine, si puissante qu'elle soit, ne peut arrêter ce développement. Il est donc nécessaire, en ce sens, que les théories libérales pénètrent de plus

en plus l'ordre politique, dominent de plus en plus le pouvoir... Ce que le libéralisme a obtenu n'est que bien peu de chose, comparé à ce qu'il lui reste à exiger encore; il n'a fait qu'un pas vers le but où il marche forcément. Et quel est ce but? Nous le répétons : l'abolition du catholicisme.

Et l'auteur ajoute aussitôt cette remarque :

Les avertissements du moins n'ont pas manqué au siècle. Seulement, ils viennent trop tard, lorsque le mal est déjà sans remède. Et puis, il est beaucoup d'hommes à qui les avertissements sont importuns, sous prétexte que les choses ne vont pas si *mal* et qu'après tout elles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier.

C'est encore l'abbé de Lamennais qui écrivait à cette même époque :

L'Eglise ne saurait s'allier avec le libéralisme, que ses doctrines actuelles rendent l'ennemi le plus ardent de l'Eglise et du christianisme, en même temps qu'elles renversent la base de la société et consacrent tous les genres de tyrannie et d'esclavage. Elle ne saurait s'allier avec le pouvoir politique, qui travaille à la détruire en l'asservissant, afin d'établir sur ses ruines un despotisme absolu. Et d'ailleurs s'allier au libéralisme, tant qu'il restera sous l'influence des théories qui l'égarent maintenant, ce serait s'allier à l'anarchie même, à ce qui n'a de force que pour dissoudre, sans pouvoir reconstruire jamais; et s'allier au pouvoir, tel que l'ont fait les maximes athées qui l'affranchissent de toute règle et de toute dépendance, ce serait s'appuyer sur ce qui tombe, sur ce que nulle puissance mortelle ne saurais désormais soutenir, et aliéner les peuples de la religion, en sacrifiant à quelques hommes tristement aveuglés leurs droits les plus saints et leur légitime avenir.

Nous nous plaisons à multiplier ces citations, car les questions qui s'agitaient en 1830 demeurent encore actuelles après quatre-vingts ans. De plus nous en avons besoin pour bien montrer la genèse de la doctrine qui prit possession de l'esprit de Dom Guéranger et à laquelle il demeura fidèle toute sa vie, et en outre pour montrer en quoi dès cette époque il s'écarte des idées de l'abbé de Lamennais et de Lacordaire. Nous citons maintenant l'abbé de Solesmes :

M. de Lamennais ne confondait aucunement avec la cause de la liberté, qu'il déclare sainte et chrétienne, les *altérations anarchiques* qu'y a mêlées à dessein le libéralisme politique de son temps. Il reconnaît ce qu'il y a de logique profonde et providentielle dans ces grands courants qui secouent et entraînent les peuples. « Nous le disons sans détour, poursuivait-il, ce mouvement (vers la liberté) est trop général, trop constant pour que l'erreur et les passions en soient l'unique principe. Dégagé de ses fausses théories et de leurs conséquences, le libéralisme est le sentiment qui, partout où règne

la religion du Christ, soulève une partie du peuple au nom de la liberté. Ce n'est autre chose que l'impuissance où est toute nation chrétienne de supporter un pouvoir purement humain, qui ne relève que de lui-même et n'a de règle que sa volonté. »

L'abbé de Lamennais aime à se replacer à ce point de vue.

« Le libéralisme, *dit-il ailleurs, considéré dans ce qu'il a d'universel* et de permanent, n'est autre chose que le désir invincible de liberté inhérent aux nations chrétiennes, qui ne sauraient supporter un pouvoir arbitraire ou purement humain. »

Nous aurions, dans cette impatience secrète de tout joug qui ne serait pas celui de Dieu, l'explication de ce phénomène aperçu déjà par Bossuet : « Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. »

Quoi qu'il en soit, nous assistons ici à la genèse de ce qu'on a appelé le libéralisme catholique. Devant ce grand mouvement des peuples qui les portait vers la liberté, en face des pouvoirs athées, résolus à l'être et pourtant menacés eux-mêmes par un *faux* libéralisme qui ne faisait que continuer la révolution et préparer l'anarchie, l'abbé de Lamennais crut que l'attitude de l'Eglise devait être à son époque celle de la concentration, de l'action indépendante, un effort de recueillement. On s'était appuyé sur les rois; désormais, on s'appuierait sur les peuples. La formule de « l'Eglise libre dans l'Etat libre » n'était point conçue encore; mais si elle se fût présentée à son esprit, Lamennais ne l'eût pas désavouée. Il l'eût regardée comme la formule de l'heure présente, comme le terme idéal de la tendance actuelle, mais en lui donnant cette valeur spéciale : *l'Eglise libre,* c'est-à-dire affranchie de toute sujétion politique et de tout lien concordataire, exerçant sans entraves son œuvre d'enseignement et de sanctification; *dans un Etat libre,* c'est-à-dire affranchi de ce despotisme qu'implique toujours un pouvoir qui ne relève que de l'homme et ne connaît d'autre loi que sa volonté.

L'abbé Guéranger applaudissait à certaines idées de Lamennais, surtout à celle de la « concentration » de l'Eglise, qui ne voulait dire autre chose que l'union plus étroite des Eglises particulières au chef de l'Eglise universelle; mais d'autres l'inquiétaient, la condamnation prononcée contre les concordats, les rêves d'alliance avec les groupements révolutionnaires de l'Europe.

Serré un jour d'un peu près au sujet de son parti pris de coquetterie avec la révolution européenne, l'abbé Gerbet se dérobait par une boutade : « Que voulez-vous? répondait-il. Il faut de toute nécessité passer par la démocratie pour revenir à la théocratie. » En d'autres termes, il fallait dégoûter les peuples de l'autorité pour les y ramener. Le jeu était plein de péril (1). Sans méconnaître que les

1. Encore une fois, ces utopies contre lesquelles se tenait en garde l'abbé Guéranger dès 1830 se sont manifestées à plusieurs reprises au cours du siècle dernier. Voici ce qu'écrit M. N. Ariès dans l'Avant-Propos du livre

conditions du temps et les conseils mêmes de la prudence peuvent parfois suspendre l'exercice plénier du droit chrétien et laisser aux catholiques le loisir de réclamer, pour les institutions religieuses, les dispositions libérales de la charte et les conditions de droit commun, l'abbé Guéranger se refusait à reconnaître l'idéal d'une société chrétienne dans cette séparation hors nature de deux autorités, qui se doivent appui mutuel et concert affectueux en vue du bien de ces peuples qui sont confiés à l'une et à l'autre.

Il s'était engagé à collaborer au journal *l'Avenir* que l'abbé de Lamennais et l'abbé Gerbet venaient de fonder pour remplacer par un journal résolument politique l'ancien *Mémorial catholique;* mais quand il vit les colonnes de ce journal s'ouvrir à tous les libéralismes, au libéralisme français dans la personne de Lacordaire, au libéralisme anglais dans la personne de Montalembert, au libéralisme des Etats-Unis dans la personne de M. de Coux, il recula effrayé. Son premier article avait paru le 24 octobre 1830, il en donna un second quatre jours après : ce fut le dernier. Tous deux avaient pour sujet : *De la prière pour le roi,* et le biographe de Dom Guéranger prend soin de noter combien l'auteur de ces articles se séparait nettement de l'esprit qui animait les autres collaborateurs du journal.

L'attitude de neutralité armée que *l'Avenir* avait prise dès la première heure devant les pouvoirs politiques ne le disposait pas à donner, dans la prière publique de l'Eglise, une place à ce pouvoir qu'il professait ignorer. Il est si facile de confondre l'Etat et la société, de mêler ensemble les questions purement politiques dont l'Eglise

---

qu'il vient de publier sous le titre : *Le Sillon et le mouvement démocratique:* « Le catholicisme libéral semblait éteint depuis la proclamation de l'infaillibilité pontificale. Il reparaît modifié (en 1891), mais toujours à la recherche d'une « réconciliation entre l'Eglise et le Siècle », sous l'égide de la Liberté, divinité suprême qui nivelle toutes les prétentions. Qu'il ne soit plus question du passé, que les barrières sociales tombent, que l'on renonce une fois pour toutes aux privilèges de classes. Il n'y a plus de classes dirigeantes, la preuve en a été faite par l'échec des Cercles catholiques, il n'y a plus que des individualités dirigeantes, et l'âge est venu de la Liberté et de l'Egalité, en un mot de la Démocratie. La Démocratie monte, elle est inévitable, donc elle est providentielle. Que les catholiques soient démocrates, qu'ils le soient avec enthousiasme : la démocratie sera bien forcée d'être chrétienne, car *la démocratie, qui ne peut se soutenir que par la vertu, sera chrétienne ou ne sera pas.* Servir la démocratie, c'est le meilleur moyen de servir à la fois la cause divine et la cause humaine... Illusions trop tôt déçues, auxquelles on ne peut penser sans tristesse. Parmi les néo-chrétiens, aucun ne devint catholique. « Il n'est pas vrai, a dit l'un d'eux (M. Henry Bérenger), » que dans la réalité l'Eglise catholique ait bénéficié du mouvement néo- » chrétien qui nous emportait... L'Eglise n'a pas reconquis sur nous une seule » âme, et nous en avons conquis beaucoup sur elle : Voilà la vérité. » Quant au mouvement social catholique, il subit encore un déchet. A partir de ce moment, l'esprit démocratique ne va pas cesser d'étendre ses conquêtes parmi les catholiques, et tout d'abord, sous une poussée de sève folle, du tronc démocratique va se détacher un rameau malencontreux : celui de l'américanisme. »

peut se désintéresser et les causes sociales auxquelles elle ne saurait, sous peine d'abdiquer, demeurer étrangère! L'étude attentive de la tradition et de la vie historique de l'Eglise avait donné à l'abbé Guéranger sur l'Eglise, sur son rôle dans la société, sur son attitude en face des pouvoirs politiques, une conception assez différente de celle qui avait prévalu autour de lui. Aussi, s'élevant tout d'abord au-dessus de la région des rivalités dynastiques et des rancunes, demande-t-il à l'enseignement apostolique, à la tradition et à l'histoire de l'Eglise la réponse à ces trois questions : « Y a-t-il pour l'Eglise une obligation de prier pour les gouvernements? Quel est le sens et la nature de cette obligation? Les gouvernements ont-ils des ordres à donner à l'Eglise en cette matière? » Ainsi posée, ainsi élevée, la question était facilement résolue... La doctrine est haute, la pensée est mûre, et, par une tactique habile autant que fière, ce n'est pas seulement aux gallicans scandalisés et aux gouvernements séculiers, c'est aux gens de son propre journal que l'abbé Guéranger donnait un bon conseil et une utile leçon. Le devoir de l'Eglise de prier pour les peuples et pour les rois lui vient de sa mission divine et n'implique aucune inféodation, aucune servilité.

« Ce n'est pas au prince qu'il appartient d'ordonner quelque chose dans l'assemblée des fidèles; et, pour être le ministre de Dieu dans la société, il n'a rien de commun avec ceux qui sont appelés ministres et dispensateurs des mystères de Dieu. Si ces principes sont incontestables, quand il s'agit de ces monarques qui reconnaissent tenir leur couronne de la grâce de Dieu et se font gloire de porter le glaive pour la défense de l'Eglise, combien plus encore doivent être éloignés de la pensée d'intervenir dans l'accomplissement des devoirs religieux, ces gouvernements qui n'ont même pas à nous montrer le nom de Dieu inscrit dans la charte qui les a élevés au pouvoir. Effets de la puissance populaire, investis d'une domination terrestre, ils ne reconnaissent point tenir d'en haut leur souveraineté. Tout est civil, tout est séculier dans leur élévation et dans leurs droits. Placés en présence de l'Eglise comme à la frontière d'un pays libre et inoffensif, s'ils sont sages, ils profiteront de l'influence morale dont elle usera toujours en faveur de l'ordre; s'ils sont justes, s'ils sont clairvoyants, ils n'iront point s'immiscer dans les affaires d'un état le plus indépendant de tous. »

L'abbé de Solesmes ne connut jamais d'autre politique. Il était homme d'Eglise : ni frondeur, ni servile, ni partisan, équitable envers tous régimes, de pensée accueillante pour tous les pouvoirs établis dans la mesure de leur attitude envers l'Eglise. Il demeura dans la suite en relations avec M. de Lamennais et l'abbé Gerbet, mais n'écrivit plus dans *l'Avenir*.

Ceux qui connaissent l'histoire religieuse du XIXe siècle ne seront pas surpris de constater que les mêmes idées qui éloignaient de *l'Avenir* l'abbé Guéranger étaient saluées par Lacordaire comme l'aube d'un renouvellement chrétien et la manifestation éclatante de doctrines longtemps caressées.

L'idéal de Lacordaire, auquel était dévoué et dont périra *l'Avenir*, était depuis longtemps la rénovation de la société par le double affranchissement de l'Eglise séparée de l'Etat, de l'Etat séparé de l'Eglise. Aux derniers jours de sa vie, rappelant l'idée qui en avait été la règle, il disait encore :

« Au temps de ma jeunesse, la question libérale ne se présentait à moi qu'au point de vue de la patrie et de l'humanité; je voulais, comme la plupart de mes contemporains, le triomphe définitif des principes de 1789, par l'exécution et l'affermissement de la charte de 1814. Tout était là pour nous. L'Eglise ne se présentait à notre pensée que comme un obstacle; il ne nous venait pas à l'esprit qu'elle eût besoin elle-même d'invoquer sa liberté et de réclamer dans le patrimoine commun sa part du droit nouveau. Quand je fus chrétien, ce nouveau point de vue m'apparut mon libéralisme embrassa tout ensemble la France et l'Eglise. »

L'abbé Guéranger se bornait à prendre son parti de ce qui était pour Lacordaire un idéal. C'était le conflit de la thèse et de l'hypothèse; il ne cessera plus.

Au printemps de 1831, l'abbé Guéranger publia son livre *De l'élection et de la nomination des évêques.*

« Tous les catholiques comprennent aujourd'hui, disait l'auteur, que le sort de l'Eglise de France dépend de la solution donnée à cette importante question : Le gouvernement conservera-t-il la nomination aux évêchés? C'est là qu'est le secret de notre avenir : la ruine complète ou la résurrection du catholicisme. »

Tout le livre est un avertissement.. Il met en pleine lumière, avec la souple fermeté qu'apporte l'Eglise à s'adapter aux mouvements de l'histoire, l'esprit d'intrusion et l'incompétence absolue du pouvoir politique en matière d'élection des évêques... A la lumière de tout ce qui s'est passé durant les derniers jours du concordat, nul ne saurait méconnaître combien le livre fut opportun et avec quelle sûreté de vue il avait signalé l'écueil. S'il consent à remarquer la plénitude d'information historique répandue sur tout le traité, la déférence religieuse qui s'adressait aux évêques afin d'établir leur concert, la soumission respectueuse qui en appelait au jugement du pontife romain pour obtenir de lui la solution de la question posée par son livre; enfin, s'il observe à quelle distance l'auteur se tient des doctrines de *l'Avenir* et de l'éloignement systématique pour les concordats, le lecteur avisé reconnaîtra dans ce prêtre de vingt-cinq ans quelque chose de cette maturité théologique dont l'évêque de Poitiers saluait la plénitude dans le livre *de la Monarchie pontificale.* Il n'est pas jusqu'à cette question du *nobis nominavit*, depuis lors si vivement discutée, qui ne trouve au chapitre XIII *de l'élection des évêques* ses éléments historiques et sa solution très précise.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable en effet dans la vie de Dom Guéranger, c'est cette maturité absolue qui lui faisait as-

signer à sa vie un but unique et très élevé à un âge où les jeunes gens se préoccupent à peine de chercher leur voie et se bornent à écouter les conseils de leurs maîtres. Son biographe l'a éloquemment exprimé à propos des *Considérations sur la liturgie catholique*, publiées en 1830 dans le *Mémorial catholique* :

Solesmes consacré tout entier à sa prédication liturgique, les *Institutions liturgiques*, l'*Année liturgique*, la restauration de la prière traditionnelle en sa glorieuse intégrité; l'attachement à l'Eglise romaine, la *Monarchie pontificale* et la doctrine de l'infaillibilité : tout est en germe déjà dans cette première démarche. Le comte de Maistre a dit : « Il n'y a rien de si difficile que n'être qu'un. » Il peut se faire que ce soit chose impossible dans la nature humaine, si ondoyante et si diverse, si instable et si indécise. Dieu supplée, dans une âme loyale et docile, par une direction intérieure constante, toujours obéie, afin de nous donner ce spectacle vraiment unique de toute une vie humaine rassemblée dans le faisceau de la cohérence parfaite et de l'unité.

Loyauté et souplesse entre les mains de Dieu, ce fut vraiment le trait saillant de Dom Guéranger. Ce fut aussi le secret de sa force. Nous ne reproduirons qu'une page de tout ce qui touche à la fondation de Solesmes, — c'est à un autre point de vue que Dom Guéranger nous intéresse surtout; — mais cette page est nécessaire pour nous montrer à quelle source bénie il puisa l'invincible énergie qui lui fit produire tant d'œuvres étonnantes.

A cette heure-là même (après la dispersion des Trappistes de Melleray en septembre 1831), l'abbé Guéranger, seul, sans nom, sans ressources, sans appui, rêvait de restauration bénédictine. La vie monastique s'offrait à lui comme un centre de prière, un levier d'action pour l'Eglise, en même temps qu'un loisir studieux. Les projets ébauchés autrefois se précisaient dans sa pensée. Il ne songeait plus aujourd'hui au Mont-Cassin; mais le souci de la vie religieuse ne l'avait jamais quitté. Ce souci persévérant explique l'intérêt qu'il avait porté d'abord à la société fondée par M. de Lamennais sous le nom de congrégation de Saint-Pierre et donne le sens des questions qu'il adressait volontiers à son ami Léon Boré : « Y aura-t-il une règle? Y aura-t-il des vœux? » Sans doute, le moment politique n'était pas favorable; le souvenir des moines était effacé; la sympathie n'irait guère dans le diocèse du Mans à ce jeune prêtre qui voulait souffler sur des cendres éteintes. Au point de vue de la prudence, il n'y avait que difficultés, obstacles, motifs de s'abstenir et d'ajourner. Mais si la sagesse humaine mesure les difficultés, la sagesse surnaturelle les ignore; sa force est là : elle est plus haut encore.

« Toutes les fois, dit le comte de Maistre, qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le créateur, et qu'il produit une

institution quelconque au nom de la divinité, quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénuement absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance dont il s'est fait l'instrument; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison. »

C'est d'appartenir à Dieu et de se laisser guider par lui, qui a fait au cours de sa vie le trait caractéristique de l'abbé de Solesmes. Sa force tout entière s'est formée de cette souplesse. L'évêque de Poitiers l'a dit en des termes qu'on ne peut que répéter après lui : « Les grands types de patriarches sont simples comme la vraie grandeur; le cachet de leur personnalité est d'en avoir le moins possible devant Dieu et d'être exclusivement dominés et terrassés par lui. Pas de systèmes, pas de combinaisons, pas d'arrangements dans leur sainteté : ils s'acheminent selon que Dieu les soulève et les porte, les mène et les ramène. A la voix du Seigneur, à la voix de son ange, ils ne savent que répondre : *Adsum*, me voici. »

Cette plénitude de souplesse à Dieu ne laisse plus à l'instrument le loisir ni de compter les obstacles, ni de se décourager de sa propre faiblesse : il est porté intérieurement et va dans le sillon lumineux tracé devant lui... « Ma jeunesse, a dit l'abbé Guéranger, l'absence complète de ressources temporelles, le peu d'appui que je trouvais chez ceux que je pensais m'associer, rien ne m'arrêta. Je n'y songeais même pas, me sentant poussé à aller de l'avant. Je priais de grand cœur pour obtenir le secours de Dieu; mais il ne me venait même pas à la pensée de demander à connaître sa volonté. »

Lorsque Dieu, qui tient les âmes en sa main comme le cours des eaux vives, crée en elles cette conviction, il ne leur laisse aucune disposition humaine ni d'ambition ni d'anxiété. La force surnaturelle se traduit dans une action continue mais paisible. La tendance de toute la vie est de se maintenir dans le contact avec Dieu.

Nous savons maintenant comment et sur quoi fut fondée l'abbaye de Solesmes, nous ne suivrons plus Dom Guéranger que dans ses relations avec les courants d'idées qui agitèrent le siècle passé. M. Georges Weill conclut son *Histoire du Catholicisme libéral en France* en disant très justement : « Le catholicisme libéral a fait trois tentatives pour conquérir l'Eglise de France et la papauté : la première a été arrêtée par l'encyclique *Mirari vos*, la seconde par le *Syllabus* et le concile du Vatican, la troisième par les actes pontificaux de Pie X. » Nous devons demander au biographe de Dom Guéranger son appréciation sur le premier de ces arrêts sauveurs.

Evêques, prêtres, catholiques étaient effrayés des thèses enflammées auxquelles se laissait emporter le libéralisme effréné des rédacteurs de *l'Avenir*. La séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, prônée comme un idéal et prêchée comme un droit; la liberté des cultes, la liberté de la presse, données comme le corollaire obligé

du libre arbitre de l'homme, et, par un étrange retour des choses, les conquêtes de la Révolution s'abritant ainsi d'une sorte de droit divin; l'Eglise au contraire se réduisant à n'être plus dans l'Etat qu'une secte religieuse comme une autre; l'incomparable talent des rédacteurs servant chaque jour de porte-voix à d'étonnantes audaces : tout ce parti-pris de révolution et de violence avait réuni contre *l'Avenir* ceux-là mêmes qui avaient applaudi à l'éclat de ses débuts... Rome se devait à elle-même de dire hautement cette vérité que réclamait d'elle le monde troublé et indécis. Comme conscience de l'humanité baptisée, elle ne pouvait se refuser à la parole qui guide l'action commune; elle le pouvait d'autant moins que les rédacteurs de *l'Avenir* s'autorisaient de son nom. Il y avait équité à retenir la société et le clergé catholique sur la pente de tendances périlleuses, en même temps qu'une part de tendresse à épargner à M. de Lamennais et à ses amis les dangers d'une plus longue déviation.

L'encyclique *Mirari vos,* datée du 15 août 1832, réprouva, avec une netteté vigoureuse qui n'a rien perdu aujourd'hui encore de sa forte saveur, les nouveautés doctrinales qui inquiétaient alors l'Eglise. « Il serait absurde et injurieux pour l'Eglise, disait-elle après le concile de Trente, qu'ayant recueilli la doctrine du Seigneur et des apôtres, recevant chaque jour l'influence de l'Esprit de Dieu qui lui enseigne toute vérité, elle eût besoin de je ne sais quelle rénovation ou régénération nouvelle, comme condition de son influence actuelle et de son accroissement. »

Liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de la presse, étaient signalées et proscrites; et afin que nul ne pût se méprendre sur l'intention pontificale, l'encyclique rappelait aux peuples, au milieu des excitations publiques à la révolte, l'éternel devoir de la fidélité et de la soumission aux pouvoirs établis.

L'abbé Guéranger adhéra sans retard et sans hésitation aux enseignements venus de Rome.

Dès que l'encyclique eut paru, il en avait aussitôt mesuré la portée doctrinale et y avait reconnu sans peine la réprobation des principes libéraux de *l'Avenir*. S'il avait eu grand souci de lui-même, il lui eût été facile peut-être de montrer que l'abbé de Lamennais, pour lui, n'avait jamais été que le chef de l'école ultramontaine, non le théoricien du sens commun, ni l'écrivain ultra-libéral de *l'Avenir;* mais il avait depuis presque dix ans la réputation de mennaisien. Au Mans comme partout, les appréciations communes étaient simplistes. L'esprit humain aime à généraliser, et l'on fait assez couramment honneur à chacun de tout ce que contient l'étiquette du groupe où il s'est rangé. Avec sa nature généreuse et droite, l'abbé Guéranger regardait comme peu séant d'entrer dans des distinctions même fondées et, ayant accepté le nom de mennaisien avant l'encyclique, de se dérober par une apparente subtilité au devoir d'y renoncer le lendemain de sa publication. Il était de ceux qui ne se croient pas déshonorés par un acte d'obéissance et qui pour l'accomplir feraient

bon marché d'une part de leur renom. Dès le 20 septembre, il avait adressé à l'évêque du Mans une lettre d'entière adhésion à l'encyclique pontificale.

Deux mois après, il rompait définitivement avec l'abbé de Lamennais, qu'une lettre reçue de la Chênaie lui montrait irrité, railleur, nullement soumis.

Nous avons vu l'abbé Guéranger en contradiction avec les rédacteurs de *l'Avenir* au sujet du devoir de la prière pour le roi; ce n'est pas à dire pourtant qu'il consentît jamais à céder quelque chose de ses droits en face d'un gouvernement qui, comme celui de Juillet, professait pour l'Eglise une complète indifférence et un parfait dédain. il refusa absolument de placer sous la tutelle de l'Etat la restauration bénédictine à laquelle il travaillait.

Il ne voulait d'autre égide que celle de la liberté. Demander l'autorisation lui semblait humilier l'Eglise. Il avait prévu sans doute l'hypothèse de vexations qu'il eût été trop naïf de ne pas pressentir; mais, homme d'Eglise avant tout et conscient de ses droits, puis, comme fils de l'Eglise, résolu à la soumission et à la docilité envers le pouvoir, ne lui démandant aucune faveur et ne lui mesurant pas son obéissance, il croyait que le sens de la liberté était en France assez éveillé et la magistrature assez équitable, pour reconnaître à des citoyens sans reproche le droit de respirer et de vivre dans leur pays. L'article premier du concordat stipulait que la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Or, pensait-il, cet article est menteur et la religion catholique n'est pas librement exercée en France, s'il est telle institution appartenant soit à l'essence, soit à l'intégrité de la religion elle-même, qui ne peut s'établir ni se développer. Je ne serais pas libre comme catholique, si l'Etat m'interdisait d'aller à la grand'messe et m'imposait une messe basse; je ne serais pas libre davantage dans l'exercice de ma religion, si une contrainte politique me maintenait dans l'exercice des préceptes, sans me permettre de pratiquer les conseils de religion selon les règles qui ont été approuvées par l'Eglise. L'article cinquième de la charte de 1814, reproduit par la charte de 1830, me garantit à son tour l'exercice de ma religion : mon droit d'être religieux se confond avec mon droit d'être chrétien.

Très certainement l'homme qui raisonnait ainsi sous un gouvernement qui se vantait d'indifférence religieuse n'eût pas songé à humilier devant un gouvernement ouvertement persécuteur son caractère de chrétien et sa dignité de religieux. Nous verrons plus loin la conduite que tint son successeur en 1901.

(A suivre) Paul DASNAN.

" L'ATTITUDE ET L'AFFIRMATION " CATHOLIQUES

D'après M. ÉDOUARD LE ROY

M. Edouard Le Roy, professeur au Lycée Saint-Louis, inaugurait le *jeudi, 18 novembre* à l'école des hautes études sociales, 16, rue de la Sorbonne, la première série des conférences qu'il consacrera à la question religieuse envisagée sous cet aspect · la pensée et l'action catholiques à l'heure présente.

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que cette école de morale, de philosophie et de pédagogie, est imprégnée de l'esprit universitaire. C'est un foyer de libéralisme, où les idées les plus modernistes trouvent hospitalité et bon accueil.

L'auditoire très nombreux qui se presse au cours de M. Le Roy offre, par sa composition, une physionomie particulière. Il y en a pour tous les goûts. Il y a le vieux monsieur qui écoute d'un air très entendu; il y a la dame élégante, qui est venue là par snobisme, et qui s'imagine comprendre *quelque chose; il y a la jeune fille qui* enregistre avec conviction, comme autant d'oracles sibyllins, les paroles qui tombent de la bouche du philosophe. Il y a les jeunes gens pour qui les nouveautés sont toujours un attrait, les simples curieux attirés par la réputation du conférencier et qui y vont de confiance, puis les incorrigibles, et quelques abbés plus ou moins modernisants, qui viennent applaudir à une nouvelle offensive du modernisme sur un nouveau terrain combat. — Enfin, il y a, nous l'espérons du moins, quelques hommes de doctrine qui doivent regretter qu'un philosophe d'une réelle valeur se donne tant de peine pour obscurcir des choses si claires, et contredire l'enseignement de l'Eglise.

M. Edouard Le Roy a eu soin de se donner, non pas comme le représentant du néo-catholicisme, mais bien du catholicisme traditionnel. Il est vrai que cette déclaration est suivie d'un correctif, car aussitôt le distingué philosophe ajoute qu'il n'a pas qualité officielle pour engager d'autre responsabilité que la sienne, qu'il n'est pas interprète de la doctrine, mais qu'il se présente comme un philosophe croyant, dont la foi n'est pas autre que celle de l'Eglise à laquelle il se fait honneur d'appartenir.

Est-ce illusion de la part du professeur, est-ce précaution pour ne pas effrayer son auditoire par de certaines témérités doctrinales? toujours est-il que nous ne tarderons pas à rencontrer dans son enseignement la trace des erreurs modernistes.

Dans la première leçon où M. Le Roy pose le problème religieux,

il examine : 1° en quoi il consiste, par quelles voies le résoudre; 2° avec quelle urgence il se présente devant nous et en nous.

Il y a présentement des esprits capables de réflexion, désireux de lumière, et qui font profession de la foi catholique. Pourquoi et comment sont-ils chrétiens, quels sont les principes fondamentaux de leur adhésion, comment peuvent-ils en rendre raison? Car, aux yeux des croyants, les raisons de croire sont capables de se justifier devant la critique. La raison, dit justement M. Le Roy, précède la foi : pas de foi aveugle, mais une foi basée sur des raisons. La question est donc de justifier l'attitude et l'affirmation catholiques. C'est d'apologétique, comme on le voit, qu'il s'agit ici, et le mot n'effraie pas du tout le conférencier. Mais ce sont les vieilles méthodes didactiques, les démonstrations spéculatives, l'intellectualisme en somme que le professeur rejette pour s'en tenir aux faits à analyser. Nous pressentons déjà la méthode expérimentale qui, dans le cours suivant, nous jettera en plein modernisme.

Le deuxième point qu'il examine est de savoir comment et pourquoi se pose le problème religieux. C'est là une question vitale dont on ne peut se désintéresser. Nous ne devons pas rester simples spectateurs, mais nous devons prendre un parti. La civilisation est à base religieuse. Nos croyances sont imprégnées de christianisme. Le problème religieux est mêlé à tout, remplit le passé. La religion est l'élément essentiel de la nature humaine. L'éducation nationale sort de l'éducation religieuse. Nous portons en notre cœur une marque religieuse : d'où nécessité d'y porter la lumière. Une inquiétude en nous répond à l'appel du dehors. L'écho intérieur donne un sens vivant aux langues que parlent les choses du dehors. Le problème religieux n'est pas une spéculation spécieuse; c'est un problème concret, pratique, immanent au fait de Dieu. Pascal a parlé de la misère de ceux qui vivent sans inquiétude. Osons regarder le mystère poignant de l'avenir. La vie s'écoule; quoi de solide en nous? pas même notre personnalité. Et avec cela des aspirations infinies. Il faut trouver le mot de cette énigme. Nous vivons sans avoir choisi notre condition de vie. Il nous faut marcher et mûrir. Où allons-nous? que faire de la vie? Enfin nous voulons que notre vie ait un centre. Exigence de raison autant que besoin du cœur. Vivre c'est rechercher, et la vie implique une réponse à nos questions. A quoi travaillons-nous, à quoi coopérons-nous? Rester dans le doute n'est pas une condition acceptable. De là le problème de la destinée humaine. Nous ne pouvons éluder la mort certaine, mais inconnue. Inutile de faire les braves devant cette situation tragique. Ainsi se pose le problème religieux de notre destinée. D'où cette première conclusion : les prophéties et l'histoire montrent la religion inhérente à la nature humaine; impossible que tout cela ne corresponde pas à une réalité mystérieuse, mais certaine. La religion a résisté à trop d'efforts tentés pour la dissoudre, pour

qu'elle ne réponde pas à une réalité solide. Il y a aussi l'intuition du cœur. Mais au-dessus de l'intuition du cœur il y a une réalité. D'où la conclusion que le problème religieux existe et a un objet réel. De là, nécessité d'une enquête. Bref, on peut subir inconsciemment l'influence religieuse : on ne peut pas s'en affranchir. Mieux vaut donc en prendre conscience.

Ainsi posé le problème religieux, M. Le Roy, dans sa deuxième leçon, va nous initier à sa méthode d'apologétique normale, qui nous introduit de plain-pied dans les régions modernistes. Et quelle méthode convient au problème qui se pose devant nous et en nous sous les espèces du christianisme? Avant de nous le dire, le conférencier va se livrer à la critique des méthodes défectueuses ou insuffisantes, parmi lesquelles la méthode extrinsèque qui « pose en principe que la religion est essentiellement un système de croyances et de préceptes imposés du dehors à l'homme », faisant de la religion une « importation pure », et de la vérité religieuse une étrangère qui entre avec violence dans la place. Avec cette méthode, impuissante à fonder une démonstration probante, l'adhésion de l'esprit à la vérité religieuse ressemble à l'acceptation passive d'une consigne verbale. Une vérité qui viendrait purement du dehors serait inassimilable, un pur néant, un principe de mort spirituelle, sans rapport avec notre pensée, et constituerait notre vie dans un dualisme inacceptable. De plus, le surnaturel apparaîtrait comme une superfétation, comme un esclavage, car si nous avons à nous donner, nous n'avons pas être pris. La méthode extrinsèque s'inspire d'ailleurs d'une fausse conception de la nature humaine. On représente celle-ci comme une chose, un donné statique, définitif, alors que les faits démontrent que la nature spirituelle est plutôt un *devenir, une vie, une création incessante*. Mais la question du surnaturel reste ouverte malgré le rejet de la méthode extrinsèque, et c'est ici qu'intervient, à « titre de méthode seulement, jusqu'à nouvel ordre », le principe d'immanence qu'il formule ainsi : « Rien ne peut entrer dans l'esprit humain qui n'y soit attendu ou appelé, rien, s'il n'est postulé comme aliment effectif. Or, toute nourriture suppose des dispositions intérieures. Rien ne peut être accepté sinon comme un principe vivifiant et conforme aux exigences profondes de notre nature. »

M. Le Roy a soin toutefois d'ajouter que l'immanence vitale n'est pas un principe de doctrine, mais de méthode, pour entrer en rapport avec la vérité. Nous verrons bientôt que c'est jouer sur les mots, car sa méthode comporte le principe lui-même.

De l'extrinsécisme M. Le Roy passe à la méthode inverse, dite d'intrinsécisme, suivant laquelle rien ne vaut pour l'esprit que ce qui émane de son propre fonds par émergence intérieure, et comme une explicitation de ce qui y était contenu. Une telle méthode, comme le reconnaît M. Le Roy, méconnaît l'aspect transcendant de la vérité;

elle implique un postulat : à savoir que l'homme se suffit à lui-même. A aucun degré, une telle affirmation ne peut être un point de départ. L'insuffisance de cette méthode est prouvée par l'apologétique chrétienne. La vérité est mitoyenne entre cette méthode et l'autre. Si la méthode de l'*intrinsécisme* décèle un vide, un besoin, un appel, elle ne saurait susciter la nourriture que l'esprit réclame. La rencontre du fait intérieur avec le fait extérieur, non pas immédiate, spontanée, mais après une expérience de vie : voilà qui nous permettra de vérifier si une doctrine offerte du dehors offre les caractères de la vérité.

M. Le Roy nous dira encore pourquoi l'emploi de la méthode historique et de la méthode philosophique ne convient pas à la solution du problème religieux, pas plus que les méthodes psychologiques et sociologiques.

Dans l'œuvre de vérification religieuse, l'histoire est, selon M. Edouard Le Roy, incompétente en matière doctrinale, parce qu'elle est incapable de faire surgir une pensée d'obligation, l'idée d'un devoir à remplir « La religion est chose vivante, qui ne tient pas toute dans le passé, mais qui continue à évoluer. L'histoire peut donc nous aider, mais non pas nous autoriser à conclure. Livrée à ses seules forces, l'histoire ne nous révélerait qu'un surnaturel facultatif, sans nous déterminer à aller vers lui. D'ailleurs la religion est prophétique au moins autant qu'historique. Elle ne porte pas seulement, *et même peut-être pas autant* sur ce qui a été que sur ce *qui est et surtout sur ce qui sera.* » Réduire l'histoire au simple rôle d'informatrice et poser en principe que la religion, étant chose vivante, est soumise aux lois de l'évolution : il y a là de graves erreurs. L'histoire peut être un témoin irrécusable, et la religion, dans sa partie fixe, c'est-à-dire dans ses dogmes, ne peut évoluer, c'est-à-dire changer. De la méthode historique, si nous passons à la méthode philosophique, M. Le Roy nous dira encore que cette méthode peut nous confirmer dans nos croyances, mais ne suffit pas à fonder la foi, par ce motif que la notion du surnaturel ne peut pas être posée d'abord. L'idée du surnaturel ne peut naître *qu'au sein de la foi.* On voit que le philosophe croyant fait bon marché des lumières de la raison.

Mais arrivons au point central qui va nous livrer toute sa pensée. Quelle est donc la vraie méthode pour résoudre le problème religieux ?

Il s'agit ici d'une œuvre de vérification religieuse et non d'un système. C'est une question de fait, nous dit M. Le Roy, qui ne peut être tranchée par *postulats* . méthode qui n'implique aucune réponse.

Après avoir écarté le fidéisme, le sentimentalisme, le volontarisme, il repousse de même le procédé mathématique. La certitude religieuse étant une certitude morale, il n'admet pas ce qu'il appelle les *preuves contraignantes.* La foi est avant tout un acte, une démarche, donc un

acte libre. La genèse de la foi requiert une coopération morale. La foi n'est pas un probabilisme vague, non plus qu'une simple conjecture : elle veut être autre chose qu'une opinion. C'est une affirmation objectivement valable. En ce dernier point il a raison, mais où il se trompe, c'est quand il prend pour point de départ cette affirmation qui faussera toute sa méthode : à savoir que la religion est avant tout une *participation vécue* plutôt qu'une adhésion à des vérités. Elle nous dit ce que nous devons faire plutôt que ce que nous devons croire, la religion étant un support pour une doctrine de vie. La question essentielle est donc de vivre de la vie spirituelle. La vérité se juge *pragmatiquement* à ses fruits. D'où sa méthode se formulera ainsi : « La *seule démarche vérifiante* offerte à *l'apologétique consiste dans l'expérience morale.* » Croire, c'est d'abord se mettre en état de percevoir un fait pratique donné dans la vie elle-même, puis consentir à l'influence informante d'un dogme reçu, et enfin affirmer que cette attitude ne sera pas déçue. Mais pour se mettre en état de percevoir la vérité, il faut consentir à l'effort de vie qu'elle réclame. L'acte initial de la foi est donc un acte tout moral. L'assentiment intellectuel et discursif n'en est qu'un acte dérivé. La vraie tâche de l'apologétique ne sera pas de faire entrer l'âme dans la foi dont elle serait destituée, mais de montrer à l'âme qui s'ignore le germe de foi qui déjà vit en elle par le fait même de la vie, lui faire prendre conscience d'elle-même et l'orienter dans la foi croissant par l'expérience *vécue*, seule décisive. D'où 1° examen de conscience et 2° effort à traduire ce qui est de l'exigence spirituelle. Le critère de cette expérience c'est son succès, le progrès spirituel qui résulte de son accomplissement. L'intelligence est graduellement élargie par l'expérience qu'elle a vécue. Mais nul ne voit s'il ne se met en état de voir. L'objectivité de la vérité religieuse consiste en ce que tous peuvent faire cette expérience. Mais cette expérience morale requiert des conditions morales. D'où nécessité d'une expérience pratiquement vécue, et non simple contemplation ni regard spirituel. Ce que l'on voit n'est pas indépendant de ce que l'on veut. Nous faisons ainsi la vérification de l'évidence, l'expérience de ce qu'est la pensée.

A cette méthode qui, tout en maintenant l'objectivité de la vérité religieuse, en soumet la validité au contrôle de l'expérience vitale, nous pouvons déjà opposer la condamnation portée en ces termes par le Concile du Vatican, rappelée par l'Encyclique sur le modernisme, et ainsi formulée : « Si quelqu'un dit que la révélation ne peut être rendue croyable par des signes extérieurs, et que ce n'est donc que par l'expérience individuelle ou par l'inspiration privée que les hommes sont mus à la foi, qu'il soit anathème. » M. Le Roy, je le sais bien, pour échapper à cette condamnation, nous dira qu'il ne s'agit ici que d'une question de méthode, et non d'un point de

doctrine. Mais ce n'est là qu'un argument fallacieux. Que reste-t-il de la doctrine avec une méthode qui la mutile?

Mais est-il besoin d'insister longuement pour montrer le peu de sérieux de cette méthode apologétique qui peut se formuler ainsi : la seule démarche efficace est l'expérience de foi, l'épreuve de vie spirituelle. La connaissance de la vérité religieuse est le fruit d'une expérience vécue, et non d'un raisonnement abstrait. Dans le système pragmatique la vérité se présente à nous par le côté vital et salutaire, sous les espèces de l'attitude et de la démarche d'âme, qui constituent notre devoir vis-à-vis d'elle. Avec cette interprétation, la réalité qui constitue l'objet de la foi nous est notifiée à titre de fait sous les espèces de la réaction vitale qui lui correspond en nous. Bref, la vérité n'est pas affaire de contemplation, mais d'action. On voit de suite les conséquences du pragmatisme : il n'y a jamais de vérité faite, puisqu'elle ne se réalise à aucun moment déterminé, et qu'elle consiste en une série d'expériences illimitées. La vérité, soumise à l'expérimentation, est non seulement variable, mais encore librement faite, librement acceptée. Où est donc, dans ce système, la nécessité qui est le caractère de toute vérité? Qu'est-ce que cette vérité, toujours en devenir, toujours à l'essai, qui n'existe que dans la mesure où elle se vérifie expérimentalement, et qui n'est susceptible d'être contrôlée, une fois pour toutes, à aucun moment?

Nous pourrions aller plus loin et montrer à quelles conséquences absurdes aboutit le système pragmatiste : nous préférons renvoyer le lecteur à l'excellent opuscule du P. de Tonquédec « la notion de vérité dans la philosophie nouvelle (1) », où la question a été lumineusement et magistralement traitée.

Dans sa troisième conférence qui a pour objet les affirmations préliminaires, M. Le Roy constate l'existence d'une réalité spirituelle. Cette existence est affirmée, mais non prouvée par la philosophie, car la philosophie, dit-il, joue un rôle secondaire dans l'évolution religieuse.

Dans la recherche d'une réalité spirituelle, la méthode subjective l'emporte sur la méthode objective. L'ensemble des faits révélés par le regard intérieur : voilà la réalité spirituelle. Ce regard intérieur est en nous conscience et pensée, et fait l'objet d'une constatation irrésistible et permanente. L'existence d'une réalité spirituelle se présente sous deux aspects : objet et sujet. Mais pour entrer en contact avec cette réalité spirituelle, voici qu'apparaît la théorie du sub-conscient et du supra-conscient, chère aux modernistes. Nous aurons occasion de revenir sur ce point ainsi que sur le caractère de l'esprit qui, pour les pragmatistes, est plutôt une réalité en devenir, une vie, un mouvement qu'une pensée réfléchie.

1. Paris, Gabriel Beauchesne et Cie, édit., 117, rue de Rennes.

Au cours de cette rapide étude sur le pragmatisme, système mitigé d'*immanence* et d'*extrinsécisme*, nous aurions pu citer les passages de l'Encyclique *Pascendi* qui s'y réfèrent; mais la doctrine et l'exposé bien connus du document pontifical nous dispensent d'insister sur la réfutation.

Aussi bien, est-il facile de conclure, dès le début des leçons de M. Le Roy, que, les intentions mises à part, nous assistons au réveil du modernisme qui, battu sur le terrain doctrinal, essaie de reprendre l'offensive sur celui de la méthode. La suite des conférences nous dira ce qu'il en est de cette contre-attaque.

Stanislas DE HOLLAND

SOYONS CATHOLIQUES

La *Correspondance de Rome*, du 16 décembre, donne un commentaire d'importance capitale sur la récente lettre de S. S. Pie X au sujet du caractère confessionnel des œuvres économiques, et nul ne saurait douter, en le lisant, qu'il émane des sources les plus directes.

Ce qui a été dit dans cette Revue de la portée générale de l'acte du Saint-Père s'y trouve surabondamment confirmé.

« Aux catholiques italiens », tel est le titre de l'article qui contient cette explication. Il est écrit dans leur langue. Mais la partie constituant le commentaire est ensuite reproduite en français, comme pour indiquer aux catholiques des autres pays qu'ils ont également à se l'approprier. Précaution non superflue, quoique les directions du Saint-Père soient évidemment d'une application universelle.

Il y a plus. Le rapprochement est frappant entre la situation politique des catholiques italiens à l'égard de leur gouvernement, envisagée dans cet article, et celle où se trouvaient les catholiques de France, il y a quelque vingt ans, en présence du leur. Sans s'attarder à des récriminations, il est même permis de dire que les affaires de l'Eglise dans notre pays n'auraient pas pris une tournure aussi désastreuse, si l'on nous eût tenu alors le langage qu'on fait entendre aujourd'hui aux catholiques d'outre-monts.

On s'évertue, dit la *Correspondance de Rome*, à pronostiquer la fortune du cabinet Sonnino. On assure que son président hait le sectarisme et tous ses « anti », y compris l'anticléricalisme. Cela prouve une ingénuité qui prête à rire. Sonnino a offert à deux francs-maçons notoires les ministères de l'instruction publique, de la justice et des cultes. Ceux-ci ont voulu lui imposer un programme ouvertement sectaire. Il a compris que l'accepter serait une faute politi-

que, et il s'est adressé à deux autres personnages, qui feront de l'anticléricalisme prudent et avisé. Du reste, ajoute la *Correspondance*, il y a une chose certaine : aujourd'hui, tout ministère, et en particulier celui-ci, ne pourra se tirer d'affaire que par des expédients et des diversions. Or, de toutes les diversions, l'anticléricalisme est la plus commode. Même sans se proposer de faire de l'anticléricalisme, le ministère pourra se trouver dans telle circonstance où il lui paraîtra nécessaire d'y recourir. Et alors?..

Et c'est en présence de cette situation des catholiques italiens, si semblable à la nôtre, quoique de plus fraîche date et moins extrême, que S. S. Pie X vient de faire entendre sa volonté, dont la *Correspondance de Rome* intercale ici le commentaire.

En voici le texte français :

« Les circonstances politico-sociales de l'Italie sont telles que si » la masse des catholiques italiens continue à sommeiller, à se perdre » dans des discussions académiques, dans des projets platoniques, » ou dans un individualisme réel aussi borné qu'indiscipliné, on » arrivera à reconnaître qu'ils ne méritent que ce qu'ils ont et que » ce qui les attend.

» Depuis trop longtemps le Pape leur a parlé assez hautement et » assez fermement, pour qu'on puisse ignorer ou mal comprendre ses » directions. *Sa lettre au Président de l'Union Economique est un enseignement fondamental non seulement pour le cas particulier qu'elle vise, mais aussi comme un critérium général de l'action catholique italienne.*

» Le Pape veut que les catholiques italiens s'organisent en *asso-* » *ciations catholiques* avec leur *drapeau catholique* et leur *action ca-* » *tholique, sans restrictions ni d'un sens ni de l'autre.*

» Cette parole de Pie X est d'autant plus opportune, que quelques » catholiques italiens se laissent illusionner par une fausse prudence; *ils craignent qu'une organisation catholique, forte et franche ne serve* » *de prétexte à leurs adversaires pour crier au « péril clérical »*. Ces » bons catholiques ne comprennent pas que le prétexte le plus dan- » gereux du « péril clérical » serait qu'il empêchât la formation d'une » organisation catholique, forte et franche.

» Dans certaines circonstances spéciales les catholiques pourront » agir, par exception, sans se poser comme « organisation »; mais » ce sera leur organisation, vraie et réelle, basée sur des instructions » supérieures, qui déterminera ces cas-là et leur modalité.

» Si les catholiques italiens ne se hâtent pas de s'organiser d'une » façon ferme, disciplinée et active, ils trahiront leurs devoirs les » plus sacrés et leurs intérêts les plus graves. »

Qui ne reconnaîtrait que tout ici s'applique à l'état de la France aussi exactement que si ces énergiques avertissements nous étaient directement adressés? Et, sans doute, le Saint-Père, usant de pru-

dence pour enlever un prétexte à nos adversaires, évite de nous donner des instructions aussi formelles, mais comment douter qu'il compte sur notre docilité filiale pour suivre une volonté si claire? Comment voir ici autre chose qu'une précision de celle manifestée avec éclat par les récentes directions pontificales? (1).

« Soyons catholiques », c'était le titre que j'écrivais en tête du dernier chapitre de *Rome et l'Action libérale*, il y a quatre ans. Voici enfin l'heure où le Saint-Siège en fait notre mot d'ordre universel. A celle où la ligue dirigée par M. Piou passait aux yeux de presque tout le monde, pour consacrée par l'autorité spirituelle comme la véritable forme d'organisation catholique, je fis ce livre pour prouver que cette ratification n'aurait pu être que l'effet d'un malentendu créé par des équivoques. L'*Action libérale* était sans doute une association très défendable, très louable même, comme ligue formée de ces honnêtes gens que la récente lettre du Saint-Père à Mgr Turinaz distingue des catholiques, mais il ne se pouvait que l'Eglise demandât à ceux-ci de ne plus invoquer que les vagues et douteuses formules de droit commun et de liberté, en renonçant à s'appuyer sur les principes religieux qui sont leur force et l'unique clef du salut social. Or, l'*Action libérale*, comme presque toutes les œuvres qui s'organisent sous le pavillon de la neutralité confessionnelle, se recrutait exclusivement, ou à peu près, parmi les catholiques; ce sont eux qui composent sa masse, ses cadres et son état-major. C'est, en France, la neutralisation de nos ressources.

En France, comme en Italie, la crainte du « péril clérical », dont la *Correspondance de Rome* montre si justement la conséquence la plus claire, était le prétexte de cette manœuvre. Il me semble que ces dernières pages de mon livre ont aujourd'hui un intérêt croissant d'actualité.

« On dit que la France n'est plus chrétienne. C'est un bruit que » les catholiques font courir.

» Oui, ce sont des catholiques qui haussent le plus fort les épaules, » qui vous rient au nez, quand vous parlez des droits de la France » baptisée : tels, ces abbés conducteurs de la démocratie, ces jeunes » gens du *Sillon*, et autres précurseurs d'une nouvelle civilisation évan- » gélique.

» Comme ils ne veulent à aucun prix se placer sur le terrain » catholique, parce qu'il leur faudrait renverser l'ordre de leurs allian- » ces, marcher d'accord avec ceux qui s'honorent de la même foi » religieuse, sans avoir la même foi républicaine, et maintenir une » démarcation positive du côté des libéraux rationalistes, partisans

1. Le lecteur pourra se reporter sur ce point à notre numéro du 1er novembre, tout entier consacré à ces directions.

» de la sécularisation de l'Etat, ils ont trouvé ce bel argument qu'ils » emploient sans rougir : la France n'est plus une nation chré- » tienne (1).

» Tandis que Léon XIII, dont ils ont toujours l'autorité à la bou- » che, dans tous ses actes, depuis l'Encyclique *Nobilissima Gallo-* » *rum gens* en 1884, jusqu'à la fin de son pontificat, s'adresse très » expressément à la France comme à la Fille aînée de l'Eglise, pour » lui rappeler ses devoirs au nom de sa foi toujours vivante, ces catho- » liques, plus soumis à sa voix que tous autres, ces interprètes quasi » patentés de la pensée pontificale nous crient : Vous savez, n'en » croyez rien, la France n'est plus un pays catholique, et il faut » avoir des idées bien surannées pour y parler d'autre chose que » d'égalité dans la liberté.

» La foi s'affaiblit de plus en plus dans notre malheureux pays, » mais, justement, à qui la faute? Ayons le courage de le dire : » cette politique d'effacement, de silence, d'abdication et de capi- » tulations quotidiennes, n'a pas moins contribué que les violences des » sectaires à obscurcir dans le peuple le respect et l'amour de la » religion.

» Et ce sont les mêmes hommes qui nous conjuraient de ne pas » soulever de questions religieuses, qui avaient tacitement accepté » l'école sans Dieu, la laïcisation des hôpitaux, le divorce, les clercs » à la caserne, en un mot la déchristianisation du pays, et qui, » aujourd'hui, cherchent un nouvel argument en faveur de leur poli- » tique néfaste dans la constatation même de ses résultats.

» Un crime national pèse sur la France, c'est l'apostasie officielle » de son gouvernement. La France est coupable de ne pas s'y être » opposée; par sa faiblesse elle a été complice.

---

1. Un des principaux organes de cette thèse fallacieuse, le *Bulletin de la Semaine,* dit encore, le 8 décembre 1909, dans une page contre l'*Action catholique* :

« Il faut en finir avec le mirage des trente-six millions de catholiques fran- » çais qui n'ont qu'à vouloir pour pouvoir. L'état de la puissance religieuse, » au point de vue de l'opinion publique en France, ressemble plus, toutes pro- » portions gardées, à ce qu'il était au temps de saint Paul qu'au jour de Ca- » nossa. Cest une œuvre de persuasion et de pénétration qui s'impose vis- » à-vis du monde, et non pas une œuvre d'autorité. Aussi le catholicisme, » — contre lequel la mauvaise foi s'efforce d'exploiter tant de choses, aux » yeux des indifférents et des tièdes, — a tout intérêt à chercher, dans une » sorte de recueillement qui ne donne prise à rien, le réveil des énergies latentes » qui sont en lui et qui sont vraiment de lui. »

Mais la vérité prend parfois sa revanche. Nous n'opposerons que ces lignes : « *L'esprit de la France est un esprit catholique,* tous les intérêts de la France sont des intérêts catholiques; quels que soient ses gouvernants, *la France demeure la grande, la seule nation catholique.* C'est son originalité dans le monde et, bien que nous l'oubliions trop, une des raisons de son ascendant ». Elles sont signées : G. Fonsegrive, et extraites de la *Quinzaine.* (Cité par Mgr Fèvre, *Histoire du pontificat de Léon XIII,* t. II, p. 707.)

» Mais a-t-on réfléchi à la part de responsabilité qui en incombe » à la politique de ralliement, et à son instrument, la ligue de l'Action » libérale ?

» Certes, je n'ai garde d'oublier ni la sincérité des intentions, ni le » désintéressement du zèle, ni la générosité du dévouement dont ceux » que ces critiques atteignent ont donné le constant exemple.

» Je ne prétends pas davantage qu'il n'y ait point à tenir compte » de cette diversité de situation, de milieux, de circonstances, qui » nécessite les combinaisons de la politique.

» Quand nous aurons fait aussi large que vous le voudrez la » part des ménagements nécessaires dans la tactique parlementaire » et électorale, celle du crédit qu'il faut savoir accorder à ses chefs, » celle aussi de la diversité des temps, ce sera encore un devoir de » proclamer hautement que le sens catholique réprouve, que la con- » science catholique condamne des calculs qui deviennent une défec- » tion.

» Encore une fois, nous mettons toutes les bonnes intentions hors » de cause ; nous n'avons garde d'identifier les vraies directions pon- » tificales avec la politique de ralliement, ni ce qui a été avec ce qui » aurait pu être. Ces réserves, auxquelles aucun esprit sincère ne » se refuse, volontiers nous en donnons acte de nouveau.

» Mais, cela fait, qu'on ne nous demande pas d'envelopper avec soin » nos conclusions dans ces réticences, ces atténuations, ces ména- » gements de toute espèce, où tant de gens se complaisent, et qui sont » pour eux l'accompagnement nécessaire de la vérité, peut-être parce » qu'ils leur servent de prétexte pour se dispenser de la reconnaître. » Il est temps enfin de se placer franchement en présence de la » situation.

» Ces conclusions nettes, formelles, auxquelles il nous semble im- » possible d'échapper, sont celles-ci :

» La politique de ralliement a été une immense erreur, une immense » injustice, et un désastre.

» Le premier pas nécessaire pour se relever du désastre sera de » reconnaître l'erreur et de réparer l'injustice.

» L'erreur fut de marcher au rebours des prescriptions de l'Ency- » clique. La politique, qu'elle reléguait au second plan, a tout primé, » beaucoup plus qu'auparavant, et au profit d'une cause détestable ; » tandis que la défense de nos droits catholiques, que le Pape nous » pressait de faire passer avant tout, est devenue question très se- » condaire.

» La conséquence de cette erreur a été une odieuse injustice. Ceux » qui plaçaient l'honneur et le salut de la cause religieuse avant le » triomphe d'une politique pleine d'embûches ont été signalés par- » tout comme réfractaires aux directions de l'Eglise, exclus des rangs

» de ses défenseurs officiels, reniés et combattus par les catholiques
» républicains.

» Et ce n'a pas été seulement le fait des exaltés. L'Action libérale et
» tout ce qui se réclamait du ralliement a trempé dans cette in-
» justice comme dans cette erreur.

» La paix ne commencera à renaître parmi les catholiques et l'union
» ne redeviendra réalisable que le jour où les autorités dont le nom,
» par un incroyable abus, a couvert depuis si longtemps ces excès,
» les aura désavoués, non pas seulement dans l'intimité de conver-
» sations particulières, mais par le refus public de se prêter à cet
» abus.

» Ce ne sont pas là des conditions qu'on aurait l'insolence de poser,
» c'est la constatation évidente d'un état de choses.

» Ce jour-là, dis-je, si nos chefs légitimes veulent ramener indis-
» tinctement tous les catholiques à une franche action religieuse, sur
» le terrain constitutionnel tel que l'Eglise l'a toujours entendu, ils
» pourront faire concorder les efforts.

» Quant à l'Action libérale, il faudrait en changer le nom, le pro-
» gramme et la direction. Le reste pourra être conservé, si l'on
» veut.

» Le nom est équivoque, le programme est faux, la direction mau-
» vaise.

» Tous les compromis s'abritent sous ce nom de *libérale;* il manque
» l'essentiel à ce programme et ses affirmations sont douteuses; la
» direction répond nécessairement au programme et au nom qu'elle
» a choisis.

» La France est encore chrétienne, quoi qu'en disent certains dé-
» mocrates qui trouvent, à le nier, l'avantage de se soustraire au de-
» voir d'agir en représentants d'une nation catholique; la France
» chrétienne sera sauvée par ceux qui sauront réveiller sa foi, au
» lieu de l'endormir, qui en connaîtront les merveilleuses ressour-
» ces et qui, devant le pays, au parlement, partout, la professeront
» courageusement, s'honorant de défendre, avant les droits de la li-
» berté commune, les droits de Dieu et l'indépendance de l'Eglise. »

Les récentes directions pontificales, confirmées et commentées par la lettre sur le caractère franchement confessionnel de toutes les organisations catholiques ont enfin fait luire ce jour où la paix devient réalisable, et l'union possible.

L'issue dépendra de la réponse des catholiques à l'appel du Pape, et, pratiquement, de l'orientation adoptée par leurs groupements. Malheureusement, à en croire certaines voix, on ne serait rien moins que disposé aux changements nécessaires. Le *Bulletin de la Semaine* du 1er décembre consacre son premier article au récent Congrès général de l'*Action libérale*. On pouvait craindre précédemment, dit-il,

que le patronage ecclésiastique dont cette ligue était favorisée et « les adhésions hétérogènes qu'elle ne pourrait écarter », l'inclinassent à devenir un parti confessionnel. Ce sont, semble-t-il bien, les catholiques déclarés qui constituent cet élément « hétérogène » de la Ligue. Et, en effet, si elle doit rester ce que le *Bulletin de la Semaine* prévoit, nous admettrions la justesse du mot. Le retrait de ce patronage et les récents essais de formation catholique ont, d'après lui, pour heureux effet d'offrir à l'A. L. P. « un moyen de libération, une opportunité inespérée de s'arracher à la sorte d'équivoque qui rendait indécise à son égard une partie de l'opinion ».

On devine dans quel sens le *Bulletin de la Semaine* espère voir s'accomplir cette libération. Sans oser en préjuger absolument, et en attendant la publication officielle des actes du Congrès, il se croit, non sans une sérieuse apparence de raison, en mesure de dégager des conclusions fondées.

Il est certain que M. Piou, dans son grand discours de clôture, a maintenu son ancien programme, en vue des élections, et les mêmes principes de revendication : « Votre programme n'a pas varié. *Réclamant la liberté pour tous et le droit commun,* vous êtes les adversaires déclarés de toute loi d'exception, etc... » (1).

Mais c'est sur une autre indication que le *Bulletin de la Semaine* s'appuie :

Nous nous bornerons à en souligner une seule, parce que, à notre avis, elle est décisive, et que, peut-être pour cette raison, c'est celle que la plupart des journaux qui parurent se féliciter du Congrès ont soigneusement passée sous silence.

Voici ce qu'a dit M. Piou, dans le très beau discours qu'il a prononcé au banquet de clôture du Congrès :

« . . Il est une autre union que vous n'avez ni espérée, ni tentée : c'est » l'union politique. Celle-là suppose la fusion de tous les partis en un seul » et vous connaissez trop l'histoire de votre pays pour ne pas savoir qu'elle » est une chimère. Le grand Pape Léon XIII l'a essayée au nom d'un des principes séculaires de l'Eglise : le respect aux régimes établis. Les gens pressés » disent d'un ton de triomphe qu'il a échoué. Qu'il ait échoué, l'avenir le dira; » en tout cas, on reconnaîtra que ce n'est pas par notre faute.

» A défaut d'une union loyale et solide, fallait-il essayer quelque combi» naison vague qui, sous son étiquette équivoque, n'aurait donné le change » à personne et se serait misérablement écroulée au premier choc? Vous ne » l'avez pas pensé et vous avez eu raison. La franchise, est, même en » politique, la meilleure des habiletés; elle laisse à tous leur dignité et permet » des rapprochements d'autant plus féconds qu'ils n'inspirent à personne la » crainte d'être trompé. »

Il ne faut pas se lasser de répéter, en réponse à de fausses assertions cent fois réfutées et toujours reproduites, qu'en fait de directions

1. Texte reproduit par le *Peuple français,* du 6 décembre 1909.

politiques, seule, la soumission au pouvoir établi, dans l'exercice légitime de son autorité, est exigée par la doctrine constante de l'Eglise, mais qu'en aucun temps, on n'a pu ni ne pourra tirer de ses principes séculaires le devoir d'adhérer explicitement à une forme particulière de régime, encore moins d'un régime qui s'affirme essentiellement a-religieux. Ce qu'il importe de relever, au profit des calculs du *Bulletin de la Semaine*, c'est la manière preste et dégagée dont le président de l'A. L. P. s'affranchit des récentes directions pontificales. Que faut-il entendre par cette « combinaison vague », sinon l'union sur le terrain religieux réclamée par nombre de catholiques et conseillée formellement par le Pape; et quelle est cette « étiquette équivoque », sinon le « *terrain nettement catholique* »? Voilà donc ce qui répugne au besoin de netteté et de franchise qui a toujours tourmenté le chef de l'Action libérale.

On comprend la satisfaction du *Bulletin de la Semaine*. Il y a plus, ajoute-t-il.

Une personnalité très représentative, membre autorisé d'un des comités de province de l'A. L. P., nous adressait, à la suite du Congrès, une lettre où nous lisions :

« En séance, le samedi, on l'a même écarté presque par prétérition, *toute motion qui aurait tendu à imposer aux candidats une même formule de revendications religieuses positives*, c'est donc la *formation d'un parti catholique, même sous cette forme atténuée*, qui a été écartée *et fort dédaigneusement*, en fait (1).

Voilà, en effet, un commentaire dont la clarté égale la vraisemblance. C'est bien ce que nous disions.

Le *Bulletin de la Semaine* conclut pour sa part :

S'il en est ainsi, si l'A. L. P., affranchie de l'équivoque qui a pesé sur son passé, échappe aux équivoques de l'heure présente; si elle n'apparaît plus à l'opinion, comme un groupe religieux, mais comme un parti politique, l'entente devient désormais facile, avec d'autres républicains, non plus seulement pour nouer un pacte électoral, mais pour former, avec tous les éléments jeunes et actifs, un grand parti de liberté et de réformes.

Mais nous, aujourd'hui, comme il y a quatre ans, appuyés cette fois sur une direction pontificale dont le rapport avec les intérêts de la foi ne saurait être plus étroit ni plus évident, nous concluons une fois de plus : s'il en est ainsi, si telle est la position où l'A. L. P. entend se maintenir, qu'elle prospère parmi les honnêtes gens sé-

1. Il n'est plus permis à personne de se laisser prendre à la couleur des mots. Les partisans du parti catholique n'ont jamais entendu par ceux-ci autre chose que l'association d'hommes unis pour donner comme base à leur action et à leurs revendications les devoirs de la société envers Dieu et envers l'Eglise, et c'est moins une *étiquette*, que l'accord sur ce principe que l'on repousse, même aujourd'hui.

parés de nous par l'absence des croyances chrétiennes; quant aux catholiques, élément « hétérogène » de la Ligue, ils ont mieux à faire que de s'y annihiler. « Le Pape veut que les catholiques, en France, comme en Italie, s'organisant en *associations catholiques*, avec leur *drapeau catholique* et leur *action catholique*, sans restriction ni d'un sens ni de l'autre. Si les catholiques (français) ne se hâtent pas de s'organiser d'une façon ferme, disciplinée et active, ils trahiront leurs devoirs les plus sacrés et leurs intérêts les plus graves (1). »

Emm. BARBIER.

Les présentes pages allaient être mises sous presse, lorsque nous est parvenu un autre commentaire de la lettre de Sa Sainteté, sous la forme d'un magistral article de l'*Osservatore romano*.

Nous le donnons ici. Plus encore, peut-être, que les avis de la *Correspondance de Rome*, les considérations contenues dans cet article s'adaptent si exactement à notre passé récent et à notre état actuel, que l'on serait tenté de présenter cette page comme une philosophie de notre propre histoire.

Nous laissons au lecteur le soin de comparer la ligne de conduite si hautement recommandée par le journal qui reçoit ses inspirations du Vatican avec celle que nous n'avons cessé de défendre comme la seule digne et efficace.

Faire abstraction du caractère de confessionnalité ou de catholicité dans la Fédération des Unions professionnelles équivaudrait à la soustraire, au moins extérieurement, à l'action et à l'influence de ces principes qui, seuls, permettent d'espérer la régénération chrétienne de la société, et ce serait en somme exposer l'action économique et sociale, qui doit être et est en fait une partie intégrale de l'action catholique, à manquer complètement au but qu'elle doit poursuivre.

Au moment où la lutte contre le principe et le sentiment catholique est la plus vive et aveugle, où la guerre est faite à l'Eglise et à son action sociale de la manière la plus violente et déloyale, ce n'est pas certes en repliant sa bannière ou en la plaçant dans une pénombre voulue, ce n'est pas en cachant ou en travestissant en partie l'étiquette catholique que l'on peut espérer le succès de cette œuvre de restauration. Dans la doctrine catholique il n'y a rien de superflu, rien qui se puisse remplacer, et si la société moderne s'est éloignée progressivement de sa profession franche et ouverte, cela s'est fait à travers une suite de faiblesses, de condescendances coupables, d'accommodements peu honorables, par lesquels on a commencé à dévier de la rigi-

1. Il est à noter que « le seul journal nettement catholique du matin », le journal « fièrement et intégralement catholique » du matin, dont le besoin se faisait si cruellement sentir, le *Peuple français*, en un mot, n'a cru opportun ni de commenter, ni même simplement de reproduire, cette note capitale de la *Correspondance de Rome*. Et cela prouve une fois de plus qu'il n'est pas possible, en dépit des étiquettes les plus voyantes, de concilier une action franchement catholique avec le service et la défense de l'*Action Libérale*.

dité inflexible des principes, pour en arriver peu à peu dans l'application pratique à une latitude parfois si illimitée qu'il est devenu impossible de discerner certaines lignes de démarcation qui devraient toujours rester nettes et inviolables.

En conséquence, pour le retour si désiré de la société dans ses limites, l'action catholique ne peut rien faire de mieux ni de plus concluant que de maintenir bien nette une telle démarcation si bien que, à mesure qu'un homme se placera au dedans ou au dehors, il aura ou perdra le droit de s'affirmer comme militant dans le camp de cette action.

A ce concept fondamental, si clair et si beau, de l'action catholique, s'oppose un dangereux préjugé qui s'est peu à peu insinué dans nos rangs. C'est celui qu'on reprend généralement dans la formule ressassée de programme de pénétration.

Mais pénétration ne veut pas dire amalgame, ni combinaison, ni mélange d'éléments réfractaires, ni encore moins confusion.

L'exemple le plus grandiose, le plus magnifique de pénétration que présente l'histoire, est celui de la civilisation chrétienne et de la foi catholique à travers les âges et les peuples. Jamais cette pénétration ne s'est accomplie au prix de subterfuges, de feintes, de formules douteuses, de lumières incertaines, mais seulement par des affirmations franches et ouvertes, par des professions de foi explicites et courageuses.

Il ne faut pas oublier, en effet, que dans la mesure où l'on diminue et où l'on atténue la vigueur du caractère, dans la même mesure on amoindrit la force de résistance et d'expansion d'une idée.

Il ne faut pas oublier, que partout où cette vigueur, cette force et cette résistance ne sont pas suffisamment mises en sûreté par une sélection opportune, la pénétration peut souvent, et comme sans *qu'on* s'en aperçoive, se produire, mais en sens contraire.

Et si le fait de cacher, de dissimuler notre personnalité — c'est-à-dire *nos principes* et notre profession de foi — doit avoir pour but d'attirer dans nos rangs ceux qui ne professent pas ces principes ou qui les professent moins clairement, cela équivaut à rendre possible des communions et des contacts dans lesquels la cause catholique subira certainement beaucoup plus de dommages qu'elle ne trouvera d'avantages.

Ce principe, largement et si efficacement répété dans la doctrine catholique et dans l'enseignement de l'Eglise, reçoit chaque jour une confirmation de l'expérience. Celle-ci nous enseigne que, précisément, par une excessive atténuation et adaptation de principes, cette pénétration ne s'accomplit que trop souvent dans un sens tout opposé.

La parole auguste du Vicaire de Jésus-Christ résout cette si importante question préjudicielle en rappelant les catholiques italiens à l'observation scrupuleuse du principe fondamental qui est la netteté et la sincérité catholiques dans l'action digne de ce nom.

Cette parole non seulement par l'autorité vénérée de celui dont elle émane, mais aussi par l'utilité pratique de sa direction prévoyante, ne pouvait être écoutée qu'avec un sentiment de vrai soulagement et de saint enthousiasme par tous ceux qui combattent (à visière levée) dans le camp de l'action catholique et s'intéressent sincèrement à son avenir et à son efficacité sociale.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE INTERVIEW ÉPISCOPALE

Le *Nouvelliste de Bretagne,* journal catholique, a récemment interviewé Mgr Gouraud, évêque de Vannes, sur la question scolaire. La conversation qu'il rapporte peut servir, nous semble-t-il, à montrer qu'il n'est pas sans inconvénients pour les évêques, dont le caractère et les déclarations doivent toujours s'imposer au respect des catholiques, de se plier aux mœurs actuelles de la presse, et d'accepter des journalistes pour truchements de leurs pensées, même en matières de principes.

Voici, d'après ce journal, la partie saillante des déclarations du prélat :

— Mais, Monseigneur, supposons qu'un jour les libéraux parviennent au pouvoir, que devraient-ils faire vis-à-vis de l'école laïque?

— Ils pourraient d'abord exiger un respect sincère et véritable de la religion. Sans faire le catéchisme on peut ne pas rayer le mot « Dieu » quand on le rencontre au cours d'une lecture. Mais là ne serait pas à mon avis — et je vous livre ici toute ma pensée — la solution la meilleure. L'Etat ne devrait pas avoir d'écoles. La liberté la plus complète devrait être laissée en matière d'enseignement. Si les catholiques veulent avoir des écoles catholiques, qu'ils en fondent, si les libres-penseurs veulent avoir des écoles athées, qu'ils en établissent. On verra bien de quel côté iront les enfants. Et l'Etat devrait se contenter de subventionner les écoles, toutes les écoles indistinctement, au prorata du nombre d'élèves.

— Et si dans une commune, aucune école libre ne s'ouvrait?

— La commune — et pas l'Etat — serait alors chargée d'en ouvrir une. Mais la présence de cette école n'empêcherait évidemment pas des établissements libres de s'établir par la suite. Voilà, à mon sens, comment devrait être comprise la liberté de l'enseignement. Le pays devrait la comprendre ainsi s'il avait une juste notion de la liberté... Vous m'avez entraîné bien loin, poursuit l'évêque, et nous voici rêvant d'un régime de liberté que nous sommes loin de posséder.

Bien que nous n'ayons pas entendu parler de rectification demandée par Mgr l'évêque de Vannes, nous avons bien peine à croire qu'il ait donné pour le meilleur, même sur le terrain de l'hypothèse, c'est-à-dire dans les conditions présentes, un système fondé sur l'égale liberté du mal et du bien; qu'il ait vu dans ce système la solution la meilleure et qu'il admette l'idée de l'Etat subventionnant les écoles athées comme les écoles chrétiennes, ce qui implique la reconnaissance du principe de l'Etat neutre, et par conséquent a-religieux.

Le reporter a évidemment confondu les expédients auxquels pourraient recourir des hommes politiques, étrangers aux croyances religieuses ou cantonnés dans les positions mal assurées du libéralisme, avec ce que réclament les gardiens de la foi.

On l'entend bien, d'ailleurs, Mgr l'évêque de Vannes ne parle ainsi que pour répondre à la supposition faite par son interlocuteur,

d'un changement de pouvoir au profit des libéraux. Mais, même en l'acceptant de la sorte, les catholiques peuvent-ils, sans inconséquence, prendre l'initiative de proposer un tel système et ont-ils quelque résultat à en espérer?

Telle qu'elle était posée par le rédacteur du *Nouvelliste*, la question exprimait simplement une chimère. Les « libéraux » dont il suppose l'accession au pouvoir, ce sont évidemment les prétendus modérés du parti qui gouvernent la France depuis trente ans : celui qu'on appelait le « doux » Méline, M. Ribot, M. Poincarré, et les autres hommes d'Etat ou hommes politiques de même nuance. On ne peut admettre qu'il ait voulu désigner par ce nom les catholiques : car, ceux-ci ont leur devoir tout tracé à l'égard de l'école laïque, auquel ils ne sauraient manquer sans trahir leur conscience, leurs principes et leur foi.

Or, ces libéraux, ces modérés, sont justement les auteurs des lois scolaires de 1881, 1882 et 1886. Elles sont leur œuvre, comme toute la législation sectaire comprenant la loi du divorce en 1884, la loi militaire de 1889 enlevant au clergé l'immunité ecclésiastique, la loi contre les fabriques en 1892, la loi d'abonnement contre les Congrégations en 1884 et 1894, etc...

Non seulement ils ont toujours déclaré, pendant cette longue période, que les lois scolaires devaient demeurer intangibles, mais aujourd'hui encore, à l'heure où la crise devient suraiguë, ils se forment comme un rempart autour de l'école laïque, appelée par M. Briand « le cœur de la République. »

Récemment, M. Poincarré en faisait l'apologie dans son discours de Bordeaux, et disait :

« Ce ne sont pas les *dernières cartouches dont le crépitement fatigue aujourd'hui nos oreilles* qui nous détourneront de notre chemin. L'*école laïque résistera sans peine à ce retour offensif, tumultueux et désespéré.* Il n'est pas un de nous qui ne soit prêt à défendre en elle *le foyer de la République... Tous les républicains accourront donc, s'il le faut, pour défendre l'école contre le suprême assaut de la réaction.* M. Ribot qui, comme M. Méline, s'est présenté au Sénat sur la liste radicale socialiste, et, par conséquent, blocarde, a dit l'autre jour à cette tribune : « *L'honneur de la République, c'est l'école laïque* ». M. Paul Deschanel vient d'élever aussi la voix : « La préférence donnée à tel ou tel système électoral ne peut évidemment pas être la pierre de touche de l'esprit républicain. *La pierre de touche de l'esprit républicain, c'est la défense de la République, de son œuvre, et d'abord de l'école ; car c'est là que se prépare l'homme, le citoyen, le patriote, le soldat. Nous avons contribué à la fonder ; nous la défendrons, elle et le maître, en demeurant fidèles à la pensée de ses fondateurs...* Cet esprit à la fois laïque et patriote, c'était celui de Gambetta, de Jules Ferry, de Paul Bert, de René Goblet, de Waldeck-Rousseau, de Jean Macé l'Alsacien, fondateur de la *Ligue de l'Enseignement*; c'est l'esprit qui doit animer tous les maîtres de la jeunesse. *Dans l'accomplissement de cette mission auguste, ils peuvent compter sur nous pour les défendre contre toute les attaques.* Enfin, pour nous borner là, M. Francis Charmes écrivait dans la *Revue*

des Deux-Mondes du 1er décembre (page 712) : « On a crié très haut que l'école laïque était en danger et que tous les républicains devaient voler à sa défense. *Il faudrait le faire sans nul doute, si le danger était réel, même si on n'était pas républicain, car l'école laïque et neutre est nécessaire.* »

On voit à quel point il serait illusoire de penser que l'arrivée des libéraux au pouvoir changerait efficacement la situation, et d'attendre qu'ils commencent par « exiger un respect sincère et véritable de la religion. » Quant à subventionner également les écoles chrétiennes et l'école laïque et athée, lors même que leurs principes de neutralité a-religieuse ne s'y opposeraient pas, ce serait absolument impraticable pour leur faiblesse. Il est clair que le gouvernement capable de subventionner les écoles libres catholiques, et déterminé à le faire, commencerait par refuser son concours aux écoles libres-penseuses.

Que conclure de tout cela? C'est qu'un régime n'ayant pour principe que la liberté, ou le système libéral, est incapable de fournir une solution, je ne dis pas : meilleure que les autres, mais simplement viable. C'est que les catholiques demeureront inconsciemment complices de leurs adversaires, tant qu'ils n'oseront pas appuyer la liberté sur la vérité et dire qu'il n'y a pas de liberté en dehors de la vérité. C'est que la seule réaction efficace contre l'école laïque et athée, c'est d'affirmer, de proclamer en toute circonstance, *opportunè, importunè,* les devoirs de la société envers Dieu et l'obligation pour l'Etat d'empêcher qu'ils soient foulés aux pieds. Il ne saurait exister d'hypothèse ou de conditions de fait qui les dispensent de tout appuyer sur cette thèse fondamentale, hors de laquelle prévaudra toujours la liberté du mal, qui est la négation de la liberté du bien. La question n'est pas de savoir si la société actuelle est disposée, ou non, à reconnaître cette vérité. Il suffit qu'elle soit l'unique clef du salut, sans laquelle rien ne peut arracher un pays à la perdition.

Voilà trop longtemps que les catholiques s'ingénient en pure perte à trouver un terrain d'action et de résistance où ils puissent se dispenser de s'appuyer sur des principes religieux. Le sol continuera de se dérober sous leurs pas, tant qu'ils ne se décideront pas à attaquer de front « l'idole de la neutralité. »

UNE REVUE MODERNISTE QUI RESSUSCITE

Sous ce titre, on lit dans l'*Ami du Clergé* du 16 décembre :

La *Revue critique* (rationaliste) annonce, à la fin de son n° du 2 décembre :

« La *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses,* qui avait suspendu sa publication à la fin de 1907, reparaîtra au commencement de l'année 1910, sous la direction de notre collaborateur A. Loisy.. S'adresser à la librairie Nourry, 14, rue Notre-Dame de Lorette, Paris. »

On se rappelle dans quelles circonstances cette Revue avait disparu, à la suite du scandale Herzog-Dupin et de l'interdiction faite aux ecclésiastiques

d'y collaborer. Car des ecclésiastiques y collaboraient : elle avait été fondée par ou pour M. l'abbé Loisy; on l'appelait couramment « la Revue Loisy »; *le secrétaire de rédaction était M. l'abbé Paul Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris (qui continue à collaborer aux côtés de M. Loisy à la « Revue critique »)*; etc. Au fond, elle n'a jamais rien valu, et l'on ne s'est pas gêné pour le dire. ici ou ailleurs; mais enfin elle affichait des prétentions scientifiques, et d'honnêtes gens ont pu s'y laisser tromper. C'est une illusion qui désormais, et grâce à Dieu, ne sera plus possible, avec M. Loisy installé officiellement à la direction, et, comme maison d'édition, la librairie moderniste Em. Nourry.

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Il paraît de mode en ce moment, parmi cette portion la plus éclairée des catholiques, qu'une intelligente modération préserve des excès et vilenies où les intransigeants tombent chaque jour, de lancer dans la circulation, sans nom ni adresse, les compliments désagréables qu'on veut faire parvenir à ceux-ci. On espère qu'ils les recueilleront au passage ou que quelque ami les leur portera. C'est ce qui arrive. Mais il arrive également que les destinataires, comme de simples gens de cœur et bien élevés, répondent par un accusé de réception, quoiqu'on ait eu l'intention de les en dispenser.

Nos lecteurs en ont trouvé un, à l'adresse du *Peuple français* dans notre numéro précédent.

Aujourd'hui, la *Croix* en expédie un autre à M. l'abbé Paul Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris. Celui-ci, rendant compte d'un ouvrage du P. Delehaye, bollandiste, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, en profite d'abord pour afficher comme un brevet d'orthodoxie l'estime que lui témoigne le P. Delehaye, auteur « estimé et discuté », comme le dit très bien la *Croix*, des *Légendes hagiographiques*, puis, pour mettre au bas d'une page la note suivante :

> Je dédie cette démarche du P. Delehaye aux personnes qu'a scandalisées, récemment, ma collaboration à la *Revue critique*. Elles ont mis le temps: mon premier article est de 1884. J'aime mieux collaborer à la *Revue critique* qu'à certaines entreprises de délation.

Cette note, reprend le journal, pourrait viser la *Croix*, qui, en effet, s'était scandalisée de la collaboration de M. l'abbé Lejay à la *Revue critique*. La date de sa collaboration nous importe peu. Ce qui nous émeut, ce n'est pas que M. Lejay ait collaboré à la *Revue critique* dès 1884, mais qu'il persiste à collaborer à celle de 1909, où pontifie l'apostat Loisy.

Et, au milieu d'autres réflexions non moins justes, elle encadre celle-ci :

> M. Lejay « aime mieux collaborer à la *Revue critique* qu'à certaines entreprises de délation ». Merci du compliment. M. P. Lejay oublie que la *Revue critique* n'est pas une catacombe, que signaler un fait public n'est pas un acte de délateur. Le premier qui a dénoncé M. Paul Lejay, c'est M.

Paul Lejay lui-même. S'il veut être ignoré, pourquoi écrit-il dans la *Revue critique ?*

A notre tour, de nouveau, nous pourrions faire une réponse analogue à M. Jean Guiraud, chroniqueur d'histoire à la *Revue pratique d'apologétique*. Il y a écrit, à propos d'un nouveau livre sur l'inquisition, dans le numéro du 1er novembre 1909 (page 221) ces lignes qui nous avaient d'abord échappé.

..M. de Cauzons nous permet de pénétrer dans son esprit et de préciser, à nos propres yeux, sa mentalité. Non pas que nous voulions lui faire un procès de tendance à juger son œuvre d'après l'idée préconçue que nous pourrions nous faire de lui-même. Nous laissons ces procédés de critique aux revues qui se font une réclame de mauvais aloi par une surenchère d'orthodoxie, et exercent, sans mandat, des fonctions inquisitoriales contre quiconque n'a pas la bonne fortune de leur plaire..

Nous ne prétendons pas infliger à M. Guiraud la lecture de l'article : *Chasseur d'hérésies* qu'on a vu plus haut; mais, qu'il s'adresse aux directeurs de sa revue, pour se renseigner sur les principes et les droits de la critique catholique. C'est leur partie.

Au surplus, que voulez-vous, tous ceux qui écrivent ne possèdent pas, même à l'égard de ceux « qui n'ont pas la bonne fortune de leur plaire », la sûreté de jugement, la parfaite mesure, et l'impartialité sereine du chroniqueur qui a écrit ces lignes, en rendant compte de l'histoire de l'Eglise sous le pontificat de Léon XIII par Mgr Justin Fèvre, continuateur du grand ouvrage de l'abbé Darras.

Quoi qu'en dise le titre, nous ne sommes pas en présence d'un ouvrage d'histoire, mais bien d'une compilation sans intelligence se transformant le plus souvent en un vulgaire pamphlet. Il est vraiment à regretter qu'un prêtre, un prélat ait dédaigné d'être un historien pour prendre le ton, les allures, le style d'un journaliste de bas étage. Il est certes permis, même à un ecclésiastique, de préférer tel évêque à tel autre et de porter un jugement motivé sur les manifestations de la vie politique de l'Eglise et de ses chefs. Mais ce que l'on ne saurait admettre, c'est que ces appréciations se transforment en grossières attaques, en violentes injures, en plaisanteries vulgaires, et que les pages écrites par un prélat puissent être signées par les rédacteurs de la *Lanterne*.

Tout cela (les grands titres de Léon XIII) disparaît dans cette *Histoire de l'Eglise* pour faire place aux potins, aux commérages, aux injures, aux polémiques que dédaignerait le plus bas des folliculaires. Chacun reçoit son éclaboussure, quand ce n'est pas sa dénonciation. Nos plus belles gloires, Montalembert, Gratry, Mgr d'Hulst, le cardinal Perraud, sont traînés dans la boue tandis que se dresse le piédestal de Mgr Fèvre lui-même et de ses amis, proclamés les seules lumières de l'Eglise, les seuls athlètes de la foi. Il est impossible d'imaginer des appréciations plus haineuses, plus sectaires. C'est un état d'esprit qu'il est bon de signaler; parce qu'il a déjà causé les plus grands maux en créant beaucoup de divisions parmi les catholiques

et parce qu'il en ferait de plus grands encore en les accentuant. En tout cas, il enlève toute valeur aux deux volumes de Mgr Fèvre.

Puis, passant au pamphlet de l'ex-abbé Houtin sur la *Crise du clergé*, le même chroniqueur commence par comparer les deux ouvrages en ces termes :

Les extrêmes se touchent: entre la violente *Histoire de l'Église* de Mgr Fèvre et le livre qu'un prêtre apostat, M. Houtin, a écrit sur la *Crise du Clergé*, il y a les plus frappantes ressemblances. Mgr Fèvre est peut-être plus injurieux, M. Houtin plus sardonique et plus perfide, mais ils s'attaquent souvent aux mêmes personnes et parfois par les mêmes procédés.

Ces lignes portent aussi la signature de M. Jean Guiraud, et elles ont paru dans la même *Revue pratique d'apologétique* (15 octobre 1908). Il dira sans doute qu'il appuie ses dires sur des citations. C'est également ce que nous avions fait précédemment en parlant de lui, et c'est un devoir auquel nous n'avons pas voulu manquer davantage à son égard aujourd'hui.

LE BON PROPOS D'UN DIVORCÉ

L'*Echo de Paris* a publié, le 26 novembre, en sa sixième page, consacrée à la publicité, et sous la rubrique : *Mariages*, l'annonce suivante :

TRÈS SÉRIEUX Monsieur, 35 ans, rentier, fils unique, grand, sérieux, honorable, désintér. épous. jne fille, goûts simples. Quoique divorcé, se remariera religieusement. Donner détails et adresse. Discrétion absolue. Ecrire à lui-même: Bon Panama, nº 1,603,518, poste restante, à Chelles (Sne-et-Marne).

Que le dessein révélé par cette annonce soit « très sérieux », nous l'acceptons volontiers. Mais que l'auteur soit aussi « sérieux » que lui-même prétend l'être, nous nous permettrons d'en douter. Est-ce parler sérieusement, en effet, que d'annoncer : « Quoique divorcé, se remariera religieusement » ? Nous osons penser, quant à nous, qu'il y a là, jusque dans les mots, une juxtaposition qui dépasse les plaisanteries permises. Ignore-t-il donc, ce « monsieur honorable », que « se marier religieusement », cela veut dire engager sa foi devant un prêtre, et que, tant que le lien ainsi formé n'est pas dissous, l'on ne peut « se remarier religieusement » ? Or, le divorce ne dissolvant aucun lien devant Dieu ni devant ses prêtres, c'est vainement que ce « monsieur sérieux » fait savoir qu'il « se remariera religieusement ». Tout cela étant du catéchisme élémentaire, il devrait être à peine besoin de l'énoncer. Mais telle est l'insuffisance de l'éducation religieuse courante, que même ce minimum est ignoré.

A l'ignorance, cependant, l'annonce que nous relevons ajoute un défaut pire, et c'est ici qu'éclate le libéralisme sans doute inconscient de l'auteur : nous voulons parler de ce calcul à la faveur duquel on se flatte de se servir de l'Eglise pour les situations avantageuses que son égide peut procurer, tout en refusant de la concevoir elle-même

telle qu'elle se définit authentiquement et notoirement. Pour obtenir la main de la « jeune fille aux goûts simples », le « monsieur honorable, sérieux » et d'ailleurs « désintéressé », n'hésite pas à faire marcher la croix et la bannière, mais il trouve de bonne guerre de mutiler cette croix et de maculer cette bannière : car n'est-ce pas cela qu'il fait quand il présente l'Eglise comme capable de l'admettre à « se remarier religieusement, quoique divorcé »? Invoquer un patronage, c'est bien; mais diffamer ce patronage dans le temps même où on l'invoque, n'est-ce pas une tentative d'extorsion audacieuse, en tout cas une indélicatesse caractérisée? Avec une désinvolture entière, ce « monsieur » promet qu'il s'assurera le concours de l'Eglise dans la combinaison qu'il projette; mais, quant à vérifier si ce concours est possible, il n'en a cure, et il omet, sans plus, de s'enquérir des vrais sentiments de l'Eglise touchant l'hypothèse dont il annonce la solution. Même, cette solution, il l'escompte, les yeux fermés, au gré de ses désirs : son « quoique divorcé » prouve qu'il prévoit l'obstacle, mais il le franchit hardiment, de sa propre autorité. Autant dire que l'Eglise, volontiers utilisée comme propice aux petites opérations personnelles, est délibérément négligée comme interprète de la loi morale et gardienne des principes essentiels de l'ordre familial et social. Et nous disons que cette diminution de l'Eglise, ce travestissement de sa morale, cette tentative d'exploitation dirigée contre elle, forment une application pratique, et plus ordinaire qu'on ne le croit, du libéralisme

L'Eglise, au surplus, n'est pas seule à être menacée par cette annonce aux allures si « sérieuses », si « honorables » et si « discrètes ». Il y a aussi la « jeune fille aux goûts simples ». Celle-là, on ne lui épargne aucun genre de mépris. N'est-ce pas la mépriser que de la croire assez ignorante pour admettre la possibilité pour un « divorcé » de « se remarier religieusement », ou assez frivole pour ne point prendre garde à cette ligne de l'annonce, ou assez pervertie pour se prêter à nous ne savons quelle fraude ou quelle falsification, ou assez niaise pour croire au « désintéressement » du « monsieur » qui, pour conquérir son cœur, use de tels procédés? La vérité, cependant, est peut-être plus brève : le « monsieur » aura tout uniment présumé le libéralisme réciproque des parents de la « jeune fille aux goûts simples »; il se sera dit qu'eux non plus n'attachent pas aux principes une importance trop gênante, et n'attribuent pas à l'Eglise une inflexibilité apparemment démodée. Et c'est dans cette pensée qu'il aura rédigé son annonce.

Souhaitons, très sincèrement, qu'il se soit mépris, et espérons que, si la « jeune fille aux goûts simples » finit par se rencontrer, elle opposera au « monsieur » cette réponse vraiment « simple », enfin : « Relisez votre catéchisme, monsieur, et vous verrez combien, en annonçant que vous vous remarierez religieusement, vous vous êtes trompé et vous avez risqué de me tromper moi-même. Vous aviez formé sans doute un bon propos, mais tout s'oppose à ce que vous puissiez le tenir. Si vous avez été volage jusqu'au divorce, l'Eglise de-

meure, elle, fidèle à son divin Fondateur, qui a déclaré le mariage indissoluble. C'était faire injure à ma simplicité que d'élever un doute sur ce point. Et si j'étais tombée dans ce piège, c'eût été le triomphe de la duplicité. Souffrez que mes « goûts simples » s'y refusent... »

UNE CAUSE MATRIMONIALE

Le tribunal de Grenoble a été saisi d'une cause matrimoniale qui avait d'abord été soumise au tribunal des Rites. Il s'agit du mariage de M. Marc de la Salle, fils du duc de la Salle-Rochemaure, avec Mlle Marika Karousos, fille d'un fonctionnaire des chemins de fer à Athènes. Avant d'indiquer à quel titre cette affaire peut donner matière à nos observations, exposons-la, d'après le compte rendu qu'en a donné M. Edgar Troimaux, chroniqueur judiciaire de l'*Echo de Paris* :

Le duc de la Salle-Rochemaure est, comme l'on sait, l'une des personnalités les plus connues du monde catholique. Sa fortune est considérable. Camérier du Pape, il jouit au Vatican d'une grande considération. En France, il est apparenté aux plus nobles familles.

Son fils, Marc de la Salle, est âgé de 22 ans. En punition de quelques fredaines, il fallut, à la fin de l'année 1904, lui imposer un de ces voyages qui forment, dit-on, la jeunesse. La sienne n'y gagna rien, au gré de ses parents, du moins : il ne devait revenir que marié, au grand désespoir de son père, qui, dans cette union, voit la plus scandaleuse des mésalliances et s'est mis en tête d'en obtenir l'annulation.

Aujourd'hui, M. Marc de la Salle, assagi, étudie le droit à la faculté de Grenoble.

Celle dont il a voulu faire sa femme légitime, Mlle Marika Karousos, est est une jeune Grecque d'une grande beauté, fille d'un modeste fonctionnaire des chemins de fer helléniques, résidant au nouveau Phalère, aux portes d'Athènes. Abandonnée avec un enfant, elle vit depuis trois ans à Paris, encouragée et soutenue dans sa détresse par des personnes appartenant à la plus haute aristocratie. Elle s'oppose de toutes ses forces aux desseins du duc de la Salle et entend conserver la situation et le titre que son mari lui a volontairement et librement conférés, affirme-t-elle avec énergie.

Dans cette lutte, elle a, d'ailleurs, remporté un significatif succès. Le duc, ayant porté le procès en nullité devant le tribunal romain, c'est pour la petite Grecque schismatique et contre le camérier du Saint-Père, jadis familier de Léon XIII, que les cardinaux se sont prononcés. Ils ont refusé d'annuler ce mariage, quoique célébré devant un prêtre orthodoxe, montrant ainsi qu'autour du trône de saint Pierre, les petits et les humbles trouvent encore des protecteurs et des défenseurs, même contre les puissants et les riches.

Ayant succombé à Rome, le duc de la Salle et son fils se souvinrent de la justice française, mais le père s'est désisté de son instance, de sorte que M. Marc de la Salle se trouve maintenant seul en présence de celle qu'il a, dans un jour de passion, voulue pour sa femme et qu'aujourd'hui, est-ce dans un jour de raison ? il répudie.

Sa cause a été plaidée par Me Grollet, du barreau de Grenoble. Me Emile de Saint-Auban apportera à celle de Marika Karousos, l'appui de sa parole éloquente.

Suit l'analyse de la plaidoirie de Me Grollet. De cette analyse, nous ne ferons que deux extraits. Voici le premier :

Marc, parti de Grèce, regagné par sa famille, son père songea immédiatement à obtenir de Rome l'annulation de son mariage. Est-ce là une chose que l'on refuse à un duc romain, à un camérier du Pape, à un homme qui appelait le précédent Pape mon cousin?

Sa surprise dut être grande : le tribunal des Rites repoussa sa demande, et ce fut Pie X, en personne, qui donna pour marraine à l'enfant une princesse romaine et commanda qu'elle fût baptisée dans la basilique Saint-Pierre.

C'est alors qu'il fallut avoir recours à la justice française et demander aux juges de Grenoble de proclamer nul un mariage célébré à Eleusis.

Voici le second extrait intéressant :

Elle (Marika Karousos) a visité des cardinaux, Mgrs Rampolla, Satolli, Gotti, Ferrata, notamment, mais elle était accompagnée d'un jeune prêtre grec de Céphalonie.

Le président Rabatel est scandalisé que les justiciables des cours ecclésiastiques aillent ainsi rendre visite à leurs juges. Je crois, dit-il, que l'usage français, qui interdit de voir les magistrats devant lesquels on a procès, vaut mieux.

— Oh ! fait Me Saint-Auban.

On aime à voir nos juges, si soucieux de la bonne réputation des magistrats-prélats du Vatican, n'est-il pas vrai?

Puis, Me de Saint-Auban a plaidé pour la défenderesse :

Il prit d'abord à parti le père de Marc. Il le montra se targuant de compter parmi ses aïeux le bienheureux de la Salle, dont il oublie les vertus et la douceur évangéliques pour ne laisser éclater que son âpreté et sa violence dans la revendication de ce qu'il regarde comme ses droits.

Mais, pourquoi, après avoir engagé ce procès, s'est-il désisté? Est-ce par conviction juridique et parce qu'il savait son intervention irrecevable? Ne serait-ce pas plutôt parce qu'on lui a fait comprendre qu'un duc papal ne peut pas se conduire ainsi?

Quoi qu'il en soit, il s'est retiré de la bataille. Mais, pour Me de Saint-Auban, il y reste présent, quoique visible. C'est lui qui *mène tout*.

Plus loin, l'avocat expose le revirement survenu dans l'attitude de M. Marc de la Salle :

Le 31 mai, après avoir conféré avec le chanoine Bridisis, il se juge sévèrement : « Ma chère maman, j'ai encore revu le curé d'Athènes, mon confesseur; il m'a dit que mon mariage est valable et que, en conscience, je ne pourrais quitter ma femme, que ce serait un crime et une tache à l'honneur si j'agissais ainsi. Je vous en prie, écrivez-lui pour lui demander des renseignements sur ma situation religieuse. Je suis donc placé entre commettre un crime ou être maudite par vous ».

Quelques jours plus tard, le choix de Marc était fait. L'agonie de sa conscience était finie, et il commettait ce qu'il a lui-même qualifié un crime. Il partait, et Marika restait seule avec son enfant. Combien d'autres à sa place auraient eu la suprême révolte !

Une dernière citation, qui se rapporte aux notabilités qui ont pris hautement parti pour la jeune mère abandonnée :

> On n'a certainement pas oublié les violentes accusations qui ont été portées au nom de M. Marc de la Salle contre sa femme Marika Karousos. Les plus malveillantes insinuations ont été formulées contre elle. Comment a-t-elle pu vivre à Paris? N'y aurait-elle pas eu quelque galant protecteur? D'où lui vient l'argent enfin?
>
> La réponse de Me de Saint-Auban fut péremptoire; les protecteurs de la jeune duchesse, ce sont de vénérables ecclésiastiques, tels que l'abbé Valadier, ancien aumônier de la Roquette, aujourd'hui chanoine de Notre-Dame et septuagénaire, et l'éloquent prédicateur de Sainte-Clotilde, le Père Gaffre, dominicain sécularisé.
>
> Quant à ses relations mondaines, elle ne les a pas cherchées dans la tribu des aventuriers et des rastas; elle a été accueillie dans la propre famille du duc de la Salle-Rochemaure, où on la traite d'amie et de cousine, où on lui prodigue les encouragements, les appuis et l'affection la plus tendre. La fille du petit entrepreneur de camionnage est entrée dans l'aristocratie française, où on la plaint et où on l'aime.
>
> Le dossier de Me de Saint-Auban est plein de lettres, signées du comte et de la comtesse de La Tour d'Auvergne, de la marquise de Courtavel et de la princesse de Carignan. J'en passe et des plus précieuses.

De cet exposé, il résulte que l'influence de M. le duc de la Salle-Rochemaure s'est exercée auprès de son fils dans le sens d'une instance qui presse le tribunal de Grenoble d'infirmer la sentence rendue par la juridiction pontificale. On ne nous défendra pas de nous associer, pour regretter cette attitude, aux critiques qu'elle a soulevées de la part de Me de Saint-Auban et que fait siennes M. Edgar Troimaux. Mais on ne trouvera pas mauvais davantage que nous rappelions le zèle qu'à l'époque du ralliement, le même duc de la Salle déployait en faveur des « directions pontificales ». Il s'était, c'est de l'histoire, constitué le *missus dominicus* de la politique constitutionnelle, et sa table somptueuse était le rendez-vous des zélateurs de l'esprit nouveau. L'on y vitupérait hardiment les « réfractaires », et la *Vérité française* y passa de vilains quarts d'heure. Ses rédacteurs, sans se plaindre, se demandaient secrètement quelle était la valeur réelle de ce papalinisme exubérant, et s'il garderait sa ferveur en quelque hypothèse où il s'agirait, non plus de contingences politiques, mais de principes religieux. L'hypothèse s'est produite : celle d'un procès soutenu en cour de Rome, et couronné par une sentence où les juges désignés par Pie X se montrent incorruptibles pour dire le droit. Or, au lieu de s'incliner, le duc de la Salle s'y montre, en toute vérité cette fois, « réfractaire ». *Et nunc, erudimini...*

« POURQUOI LES ÉVÊQUES ONT-ILS CONDAMNÉ QUATORZE MANUELS SCOLAIRES ? » — Pour se conformer à un désir exprimé par plusieurs évêques, notre collaborateur, Mgr Delmont, vient de publier en brochure le travail qu'il avait préparé sous ce titre pour la *Critique du Libéralisme,* mais dont l'insertion intégrale n'aurait pu être assez prompte dans cette Revue. Cette étude fortement documentée vient de paraître en brochure de propagande à 0 fr. 10 (8 fr. le cent) à l'imprimerie Paillart, à Abbeville. Nos lecteurs ne manqueront pas de se la procurer et de la répandre. La brochure de Mgr Delmont atteint déjà son quarantième mille. Près de quarante cardinaux, archevêques ou évêques ont écrit à l'auteur pour le féliciter.

Le Gérant G. STOFFEL

IMP PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6.866.

L'ILLUSION DÉMOCRATIQUE

Un précédent article a donné une réponse au journal où écrivent MM. les abbés Desgranges et de Lestang, qui m'accusait de troubler les cerveaux en agitant de tous côtés le spectre de l'erreur (1). Il a montré, par une série de faits et de documents précis, qu'en m'imputant le tort présumé de voir des hérésies partout, ils s'exposaient, pour employer leur langage, au reproche plus justifié et plus grave de n'en voir nulle part. Mais ma discussion a omis à dessein de relever la cause de cette faiblesse. Je me proposais d'en faire une étude particulière, et je veux maintenant la faire ressortir, non pour en tirer parti contre les personnes, mais parce qu'elle est commune à toute une classe d'esprits.

Cette cause, c'est leur engouement pour la démocratie. Leur illusion, c'est l'illusion démocratique. L'illusion démocratique! il faudrait pour la décrire la plume d'un Louis Veuillot qui a peint si éloquemment « *l'illusion libérale* ». Et il y a entre elles plus d'un trait commun.

Une récente brochure de M. l'abbé de Lestang, où ma personne est également mise en cause, va nous donner occasion d'en saisir quelques-uns. Elle a pour titre : *Modernisme, science et démocratie*, et a paru avec l'imprimatur de Mgr l'Evêque de Limoges (2). Il nous sera, je crois, facile d'établir que la ferveur de M. de Lestang pour les idées démocratiques, et son zèle à défendre démocratie et démocrates, ont pour effet de lui faire atténuer notablement la portée et les applications de l'*Encyclique Pascendi*. C'est encore là un inconvénient auquel on s'expose en marchant à contre-pied des chasseurs d'hérésies.

L'auteur, se plaçant dans la position qu'on affecte au *Sillon* dont il fut longtemps l'adepte, se propose de défendre l'Encyclique *Pascendi* à la fois contre les anticléricaux sectaires de gauche, et contre les catholiques réactionnaires de droite, qu'il appelle simplement : les réactionnaires. Réactionnaires contre quoi? M. de Lestang a pensé, non sans raison, qu'on le comprendrait assez en le lisant. Tel est donc son double but; encore peut-on dire que la première défense est surtout là pour servir de prétexte à l'autre.

Il commence par exposer qu'une analogie d'intérêts pousse également les anticléricaux et les réactionnaires à défigurer l'encyclique contre le modernisme; il dit même : à la défigurer « dans le

1. Numéro du 1er janvier 1910 : *Chasseur d'hérésie.*

2. Vic et Amat, Paris, 1908.

même sens » (page 6); ce qui est vraiment pousser l'analogie très loin. Lui-même, cependant, marque la différence. *Les anticléricaux* y trouvent un prétexte pour « accuser une fois de plus l'Eglise d'être l'ennemie de la science et du progrès » (page 1). Les réactionnaires, espérons-le, ne vont pas jusque-là. Mais voici où l'analogie d'intérêts les rapproche et où se retrouve le même sens dans leurs fausses interprétations : les uns, comme les autres, et, pour ne nous occuper que de ceux-ci, les réactionnaires, à l'imitation des anticléricaux, *exploitent cette encyclique « en transformant* la condamnation du modernisme en une condamnation de la démocratie » (page 5); c'est-à-dire des institutions républicaines.

Ce c'est-à-dire n'exprime qu'une relation bien obscure sur laquelle une glose serait indispensable. Mais le lecteur a pressenti que le terme de démocratie, tout d'abord, demanderait ici à être précisé.

Tentons cette précision avant d'aller plus loin. Ce sera un inconvénient pour la thèse de M. de Lestang dont elle mettra à nu, dès le premier pas, les faiblesses et les équivoques, mais, elle offrira à qui suit cette discussion, un fil directeur que nous l'invitons à ne plus abandonner.

Une première distinction nécessaire est celle de la démocratie chrétienne d'avec la démocratie politique. D'après les règles prescrites par Léon XIII et confirmées par Pie X, personne n'ignore que l'expression de démocratie chrétienne n'est autorisée parmi les catholiques que pour désigner l'action populaire chrétienne, également nommée action sociale catholique, et que toute signification politique doit en être exclue. Tout le monde sera d'accord que la démocratie, *ainsi* entendue, n'a rien de commun avec la condamnation du modernisme. On pourra seulement regretter que la *tolérance accordée* à cette expression ait encore accru la confusion d'idées provoquée par le seul terme de démocratie, et les abus qu'elle entraîne.

Faisant donc abstraction définitive de la démocratie chrétienne, nous n'aurons à prendre le mot que dans son acception politique. Mais ici la confusion redouble. Qu'est-ce que la démocratie? « Je ne sais pas de mot plus équivoque, — a écrit justement M. de Mun, après plusieurs autres, dans la *Conquête du Peuple,* — et qui cache des conceptions plus diverses. »

Et l'éminent écrivain fait ici quelques distinctions fort utiles.

« Est-ce seulement une société où l'hérédité ne conférant aucun droit public, les obligations de la loi sont les mêmes pour tous? Aucune contestation d'ordre pratique, ne s'élève contre ces *conditions actuelles de notre vie nationale.* » Rien de plus exact. D'aucune part, l'égalité devant la loi ne soulève point d'objection contre la démocratie. Ce n'est donc pas à ces conditions actuelles que les réactionnaires opposeraient l'Encyclique *Pascendi.*

« Est-ce une organisation sociale où les droits et les intérêts du

peuple sont représentés et protégés par des institutions qu'il administre et gouverne librement, où les faibles sont, par la puissance des associations autonomes, garantis, autant que possible, contre la tyrannie du pouvoir souverain, les abus de la force et les excès des détenteurs de la richesse? un tel régime est assurément conforme à tous les principes catholiques. » M. de Mun observe à bon droit que « le moyen âge offrit, dans la constitution corporative et communale, plus d'un exemple d'une semblable démocratie : elle était fondée sur le droit chrétien, inspiré par la philosophie de l'Evangile, et l'action de l'Eglise pénétrait de sa constante influence, ses mœurs et ses lois. » On pourrait ajouter que, sous toute la monarchie d'ancien régime, l'état de la France était, sous ce rapport, infiniment plus démocratique qu'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ce ne saurait être, non plus, à cet état social, qu'aucun réactionnaire appliquerait les réactions de l'encyclique contre la démocratie.

Cet état paraît bien répondre à une légitime et louable conception de démocratie sociale; l'autonomie des institutions populaires y légitime l'application de ce terme, par analogie avec sa véritable étymologie qui lui donne une signification proprement politique et désigne le gouvernement du peuple par le peuple. Mais il faut en venir à la démocratie politique, et, là, l'embarras, l'obscurité redoublent.

En fait, pour personne aujourd'hui, parmi ses champions, elle ne se réduit à l'*exercice* de la souveraineté populaire, contre lequel la critique exercée au nom des principes catholiques ne saurait, ici encore, rien objecter.

Aux yeux de presque tous ses partisans, elle inclut le *principe* de cette souveraineté, un principe fondé sur la négation de celui d'autorité et sur l'immorale et anti-sociale loi du nombre; et ceux d'entre eux qui ne veulent pas se réclamer de ce principe réprouvé, tels que MM. Desgranges et de Lestang, s'abstiennent de le combattre, de peur d'ébranler l'édifice et de s'en voir tout d'abord expulsés. En outre, cette démocratie contemporaine, celle même de MM. Desgranges et de Lestang, est un mélange deux fois corrompu de la saine démocratie sociale décrite plus haut et de la simple démocratie politique.

C'est ce que M. de Mun a très bien dit, sans l'analyser : « Ce qu'elle (la langue politique moderne) entend par ce mot retentissant, dont elle jette au peuple les promesses, confuses comme les aspirations qu'il abrite, c'est le règne absolu du nombre, l'aveugle domination d'une masse inorganique, formée d'individus confondus dans une apparente égalité. En ce sens, elle n'est que la formule sonore d'une grande *illusion* sociale créée par la Révolution, l'expression ambiguë d'un de ces « faux dogmes » dénoncés par Le Play, et sur lesquels repose toute la société moderne, ou plutôt de celui qui contient tous les autres et dont ils découlent naturellement. »

Est-il vrai que cette démocratie là, celle que tout le monde entend dans le langage courant, pour laquelle des catholiques et des prêtres tels que M. de Lestang ont maintes complaisances et flatteries (1), n'ait, comme il se propose de le prouver dans sa brochure, rien à démêler avec l'encyclique contre le modernisme, c'est ce que nous verrons tout à l'heure.

Ou, si ce n'est pas de celle-là qu'il parle, ce dont il faudrait apporter quelque preuve, ne devrait-il pas regretter de s'être placé à côté de la question, et d'avoir ainsi contribué à favoriser les faux-fuyants de l'erreur?

Mais, ce qu'il faut d'abord remarquer, c'est la complète absence de logique du c'est-à-dire placé plus haut. Les distinctions que nous venons de poser, spécialement entre le sain état démocratique social et même la simple forme politique des institutions, d'une part, et la démocratie courante, de l'autre, suffisent à montrer que l'identification faite par lui de la démocratie avec les institutions républicaines est arbitraire, nullement fondée en fait ni en droit, et qu'il tombe dans un abus non moins grave, en accusant ceux qui, à raison ou à tort, constatent une opposition entre la démocratie et l'encyclique, d'exploiter celle-ci en la transformant en une condamnation de la forme républicaine.

Tel est cependant tout le sens de son exposé.

Un intérêt analogue pousse donc les anticléricaux et les réactionnaires à défigurer, dans le même sens, la parole pontificale. Ceux-ci veulent empêcher les catholiques d'être républicains, ceux-là veulent empêcher les républicains d'être catholiques; le but est différent, mais le moyen employé est toujours le même : faire croire qu'un républicain ne peut pas être catholique et réciproquement qu'un catholique ne peut pas être républicain (page 6).

Elle (la foule) est toute disposée à croire les anticléricaux quand ils lui disent : « Un catholique ne peut pas être républicain, l'Eglise le défend et le Pape vient encore de renouveler cette défense en condamnant, par son

1. Je me borne à en saisir un trait dans cette brochure (pages 9 et 10). L'auteur écrit que « les milieux catholiques sont loin d'être hostiles aux aspirations populaires » et explique l'origine de « ces tendances démocratiques de leur esprit et de leur cœur » : « Ces catholiques trouvent en effet dans l'Evangile un idéal de justice qui les dispose à prendre parti contre toutes les oppressions, ils y puisent des sentiments de fraternité et de respect de la dignité humaine qui les préparent à accueillir avec sympathie tout ce qui tend à développer la valeur de l'homme en agrandissant la sphère de ses initiatives. »

Il serait assez curieux de montrer comment le sermon sur la montagne est la source de l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité civique de chacun. La thèse aurait de quoi séduire un ancien disciple du président du *Sillon*. M. de Lestang n'est pas plus heureux quand il tire de l'Evangile la disposition à prendre parti contre toute tyrannie, que quand il en invoquait la loi d'amour et de charité, comme on l'a vu antérieurement, pour condamner avec véhémence la résistance à l'oppression jacobine, lors des inventaires des églises. Qu'ont de commun ces « aspirations populaires » avec l'Evangile?

Encyclique *Pascendi*, les modernistes qui prétendaient concilier la foi chrétienne avec l'amour de la démocratie.

La foule ne sait pas ce que c'est que le modernisme et n'a pas lu l'Encyclique *Pascendi*, pourquoi donc douterait-elle de la parole des anticléricaux ? Pourquoi surtout en douterait-elle quand, à cette première affirmation, les anticléricaux peuvent ajouter : Ce que nous disons là, nous ne sommes pas seuls à l'affirmer, les catholiques le disent, eux aussi; leurs journaux : l'*Autorité*, le *Soleil*, la *Gazette de France*, le répètent chaque jour; des théologiens, comme l'abbé Barbier ou le chanoine Delassus, l'écrivent dans des livres que vantent un certain nombre de Semaines Religieuses (page 81).

M. l'abbé de Lestang m'excusera de lui donner un absolu démenti. Je n'ai, quant à moi, dit cela nulle part, dans aucun livre, dans aucun article, quoique j'aie pas mal écrit sur la question; et je défie qu'on apporte une seule ligne de moi où cette prétendue incompatibilité soit exprimée. Un homme sérieux devrait s'abstenir d'avancer ces choses à la légère, sans apporter la moindre confirmation de ses dires, alors qu'il devrait lui être si facile de la présenter.

Sans avoir à répondre pour les autres « réactionnaires », ni surtout pour les journalistes, je suis persuadé qu'ils opposeraient le même démenti. Le seul trait que M. de Lestang apporte, emprunté à l'un de ceux-ci (page 14) en est même la preuve. C'est un extrait de la *Revue de l'Ouest* qui débute ainsi : « Dire que les royalistes cherchent à faire croire qu'on ne peut être catholique et démocrate, *cela est faux. Jamais* les royalistes n'ont dit, écrit ou pensé une pareille bêtise. » Seulement M. de Lestang veut qu'on lui accorde qu'en France, non moins qu'ailleurs, c'est sans risques ni inconvénients pour la défense des principes moraux et religieux auxquels ils doivent tenir, et il ne permet pas aux monarchistes de considérer le régime affectionné par eux comme plus favorable à la sauvegarde de ces principes et aux intérêts de l'Eglise. Il faut cependant admettre que, si les démocrates ne se privent pas de présenter la forme démocratique et républicaine comme plus conforme au christianisme, parce que, spéculativement, c'est le régime qui exige de tous les membres de la société le plus de vertus, il doit être permis aux autres de lui préférer, même à ce titre, la monarchie, en voyant que les institutions démocratiques développent pratiquement plus de vices qu'elles n'exigent de qualités, et parce qu'ils reconnaissent à celle-ci sur celles-là cette supériorité de supporter l'absence de ces vertus dans la multitude avec des dangers moindres. En outre, l'histoire vient aussi à l'appui des « réactionnaires », pour les autoriser à croire et à dire que la monarchie rendrait à l'Eglise et au culte catholique la liberté que la République, en France, s'obstine à leur enlever par tous les moyens.

Mais tout cela n'a plus rien à voir avec la question, et, pour y revenir, je conclus sur ce point que c'est M. de Lestang lui-même

qui fait le jeu des anticléricaux, et non pas les « réactionnaires », en paraissant admettre avec les ennemis de l'Eglise, que toute relation établie entre la démocratie et les sentences pontificales ferait retomber le poids de celles-ci sur la forme du régime actuel. Toutefois, ce ne sont là que les préliminaires. Il faut maintenant aborder le vrai sujet du débat.

Il n'est pas dans la discussion avec les anticléricaux. M. de Lestang établit contre eux en quelques bonnes pages que l'encyclique *Pascendi* n'est pas un acte de tyrannie à l'égard des consciences catholiques, et que la condamnation du modernisme ne porte atteinte ni à la science ni au progrès.

Puis il arrive à ce qui lui tient le plus au cœur et l'énonce dans ce titre qui, à lui seul, appelle tous les distinguo applicables aux propositions par lesquelles il le développe : « *La condamnation du modernisme n'a visé ni atteint la démocratie.* »

Et, pour poser ici une première distinction, relevons ces lignes du texte : « Avant l'Encyclique, M. Decurtins, l'éminent homme d'état suisse, avait publié une brochure pour montrer que la démocratie n'avait rien de commun avec le modernisme. Cette brochure fut hautement louée par le cardinal Merry del Val et par un certain nombre de prélats.. Que cela n'ait pas arrêté les réactionnaires, on a lieu d'en être surpris, car, étant catholiques, ils auraient dû tenir compte de cette indication » (page 52). Mais notre auteur a lui-même le tort d'en négliger une de capitale importance. L'opuscule de M. Decurtins ne défend que « la démocratie chrétienne », qui est ici hors de cause. Son titre l'indique suffisamment : « Réforme sociale chrétienne et réformisme catholique ». et toutes les pages le disent. M. Decurtins établit très justement que les principes de la réforme sociale chrétienne sont complètement étrangers à ceux du réformisme catholique. Cette réforme sociale n'a de commun avec la démocratie dont parle l'encyclique qu'un rapprochement de nom; et tout le monde est d'accord pour l'écarter de la question. Voilà une première équivoque dissipée, et un argument sans nulle valeur.

Remarquons, en outre, que M. Decurtins traite la question de droit, et s'abstient d'aborder celle de fait. Il ne suffit pas de se réclamer de la démocratie chrétienne pour être reconnu exempt du virus moderniste. A cet égard, il faut encore distinguer entre la démocratie chrétienne et les démocrates chrétiens, comme entre le catholicisme et les catholiques. Ce n'est pas le nom de sectateur, c'est la conformité de conduite avec la doctrine reconnue qui confère l'immunité.

Mgr Vanneufville, qui n'a pas oublié les anciennes sympathies et tendresses de B. Sienne, de la *Croix*, pour les démocrates chrétiens, a écrit récemment à ce propos quelques lignes curieuses (1).

1. Revue de la *Démocratie chrétienne*, 8 juillet 1908, pages 139 et 140.

Il dit d'abord avec raison : « Dans la même mesure où il devient moderniste, un démocrate chrétien s'écarte de la démocratie chrétienne ». Mais il ajoute : « Là où vous rencontrerez la démocratie chrétienne, vous êtes sûr que le modernisme est écarté »; puis, supposant qu'on serait tenté de lui faire dire que tout catholique qui n'est pas moderniste devrait donc se déclarer démocrate chrétien; « non, répond-il, ce n'est pas nécessaire... Seulement prenez garde qu'il n'est pas non plus nécessaire de se déclarer démocrate chrétien pour l'être; et, je n'hésite pas à avancer qu'un catholique qui n'est pas moderniste est, plus ou moins consciemment, un démocrate chrétien » (1). C'est le pendant des paroles de M. Marc Sangnier, dans le *Sillon,* après l'Encyclique *Graves de Communi:* « Désormais la démocratie chrétienne fait partie intégrante du catholicisme; on ne pourra plus être catholique sans être démocrate chrétien. »

Voilà une carapace bien commode, capable d'abriter ensemble la démocratie chrétienne, qui n'en a point besoin, et les démocrates chrétiens, à qui elle était fort nécessaire. Mais, sur elle, peu après l'encyclique, l'*Osservatore romano* fit tomber cette tuile qui aurait dû l'écraser, en réponse aux organes vantards du parti qui allaient criant très haut : le pape a approuvé le *mot* et la *chose:* « Le Chef suprême du monde catholique vient de dire magistralement et clairement quelle *doit être* pour les catholiques cette démocratie, dont on parle tant aujourd'hui, même dans le camp catholique, dans le but louable de la rendre chrétienne *et de la mettre au service* de l'Eglise, et de la société, mais *avec le péril de passer sans* S'EN APERCEVOIR *dans le camp libéral et socialiste.* Le Saint-Père Léon XIII a enseigné et expliqué comment les catholiques peuvent être démocrates, *sans dire pour cela, comme l'ont prétendu quelques-uns, qu'on doit être démocrate pour servir efficacement les intérêts de l'Eglise et ceux du peuple. Dans le cas actuel, certains ont fait une confusion injustifiée entre* LA DÉMOCRATIE *et* LES DÉMOCRATES. »

Ecartons donc encore une fois la démocratie chrétienne; et, quant aux démocrates chrétiens, que M. de Lestang s'efforce noblement de sauver avec la démocratie, comme on le verra, nous les jugerons plus tard, non sur la qualité qu'ils prennent, mais sur leurs actes.

On doit à M. de Lestang cette justice de reconnaître que personne n'a poussé plus loin que lui le courage de cette défense. Ni après la condamnation de l'américanisme, ni après l'encyclique sur la démocratie chrétienne, les nombreux membres du parti démocrate chrétien qui auraient eu à s'appliquer les graves avertissements du Saint-Siège n'en nièrent la portée pratique avec une énergie égale à celle qu'il déploie ici pour mettre la démocratie à couvert des condamnations qui frappent le modernisme.

Certes, l'abbé Naudet, l'abbé Dabry, et beaucoup d'autres, avaient

dit assez haut : « Nous n'avons rien à changer à notre manière de faire, nous n'avons rien à rétracter, nous n'avons pas d'autre chemin à prendre » (1). M. Desgrées du Loû, directeur de l'*Ouest-Eclair,* de parfait accord avec M. de Lestang, prenant la défense du *Sillon* « dans la guerre acharnée et parfois féroce que quelques professionnels de la dénonciation ont entreprise contre lui », expliquait que le crime du *Sillon* n'est en aucune manière de propager des idées et des formules dangereuses pour l'orthodoxie catholique », et prenant « le souci de faire voir, par delà les prétendus griefs d'ordre philosophique ou théologique que l'on nous oppose avec une si remarquable insistance, le grief réel et fondamental », il le plaçait en ces termes dans la bouche de ces adversaires : « Il est une chose que nous ne lui pardonnerons jamais, il est une tare d'infamie, d'abomination et de contradiction qui nous dispense de toute justice à son égard, *et cette tare c'est son républicanisme* (2). » De son côté, M. l'abbé Desgranges, directeur du *Petit Démocrate,* disait dans une interview « Lisez mon discours. Vous verrez que les idées démocratiques n'ont rien à voir avec le modernisme.. J'espère bien que vous, journaliste informé, vous savez que l'Encyclique n'a rien à voir ni avec les idées républicaines, ni avec les idées démocratiques, ni avec le *Sillon* (3). »

Mais, sur le fond, aucun n'a égalé M. de Lestang par la netteté des affirmations. « Le modernisme exposé par Pie X *n'a pas le moindre rapport avec la démocratie,* et, dans la longue suite d'opinions hétérodoxes que l'Encyclique condamne, *il n'en est pas une seule qui lui ressemble, de près ni de loin* » (page 34); l'Encyclique *ne parle pas de la démocratie,* c'est un fait que les réactionnaires eux-mêmes sont obligés de reconnaître (page 36); sur quoi se fondent-ils pour soutenir que la démocratie a été condamnée par l'Encyclique *Pascendi,* puisque, d'une part, l'Encyclique ne parle pas de la démocratie, et que, d'autre part, *les idées démocratiques n'ont aucun lien logique avec les erreurs dont parle l'Encyclique?* (page 38).

Fort de cette évidence, M. de Lestang constate avec assurance que les « réactionnaires » sont impuissants à le démentir, sinon par de pures affirmations dénuées de toute preuve. « L'Encyclique ne parle pas de la démocratie, c'est un fait que les réactionnaires eux-mêmes sont bien obligés de reconnaître. Sans doute ils n'ont pas pour habitude de l'avouer expressément car cet aveu diminuerait singulièrement la force de leurs insinuations, mais ils le constatent implicitement puisqu'*ils ne citent jamais* (ainsi souligné) les passages qui frappent la démocratie, le texte précis de la condamnation dont ils par-

1. La *Justice sociale* et la *Vie catholique* du 29 sept. 1907.

2. L'*Eveil démocratique*, 9 juin 1907.

3. Cité par le *Sillon*, 10 novembre 1907.

lent toujours. A défaut de ce texte précis, leur argumentation ne peut pas se soutenir à moins qu'ils ne démontrent l'existence d'une relation de cause à effet entre les doctrines démocratiques et les thèses modernistes. L'affirmation serait si audacieuse que, si quelques-uns ont semblé vouloir l'émettre, aucun n'a prétendu en établir la démonstration rigoureuse (page 36). « Ils n'ont pas voulu tenter une démonstration impossible; ils se contentent d'affirmer dogmatiquement que l'Encyclique condamne les démocrates, comptant bien qu'à force de le dire ils finiront par le faire croire à pas mal de catholiques, ce qui leur apparaît très justement comme la meilleure tactique pour détacher ces catholiques de la République et les enrégimenter parmi les recrues du parti monarchique » (page 5).

Que répondre à cette mise en demeure?

Observons, premièrement, que la forme dans laquelle M. de Lestang raisonne pourrait également servir à mettre hors de cause les modernistes les plus avérés. L'encyclique ne porte condamnation directe contre personne et ne nomme personne, pas même M. Loisy. Elle réprouve un système d'idées. Quiconque, individu ou école, participait à ce système, se trouve atteint dans la mesure où il s'y rattachait, par la condamnation de l'Eglise. La question n'est donc point de savoir si l'encyclique nomme, ou non, la démocratie, mais bien, comme M. de Lestang le dit plus *justement*, en *niant le supposé*, avec ses amis, si « les idées démocratiques ont un lien logique avec les erreurs dont parle l'encyclique », et si l'on peut démontrer « l'existence d'une relation de cause à effet entre les doctrines démocratiques et les thèses modernistes. »

Il faut que M. de Lestang ait été singulièrement distrait pour ne pas s'être aperçu que cette démonstration a déjà été faite plusieurs fois. Pour mon humble part, j'y ai consacré tout un volume (1), c'est peut-être la surabondance de documents sur lesquels il s'appuie qui l'a fait juger indigne de toute réponse.

Mais une autre distraction, non moins grave, explique l'assurance de M. de Lestang, car je suis très loin de lui prêter l'intention réfléchie d'un subterfuge. Cette distraction lui fait oublier toute la partie de l'encyclique qui a justement trait à la démocratie.

En faisant dans la dernière partie de sa brochure, l'apologie des démocrates, après celle de la démocratie, il écrit (page 43) pour défendre l'abbé Lemire, tout en reconnaissant que certains de ses actes sont dignes de blâme : « Le modernisme est une erreur doctrinale très définie : on n'est donc pas moderniste toutes les fois qu'on se trompe, surtout si l'erreur qu'on commet n'est pas une erreur d'idée,

1. *Les Démocrates chrétiens et le modernisme*, in-12. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, 1908.

mais une erreur de conduite. » Oui, sans doute, excepté lorsque l'erreur de conduite tient à une erreur d'idée ou en est accompagnée, comme c'est peut-être le cas. Mais le modernisme ne se réduit pas à une erreur doctrinale très définie. La pensée de l'auteur paraît ici quelque peu fuyante.

Précédemment, il avait dit, dans une conférence faite à Poitiers sur l'Eglise en face des partis, selon le compte rendu du *Progrès républicain*, journal dans lequel il écrit fréquemment et qu'il n'a point rectifié (1) : « On sait, maintenant que le Pape a défini le modernisme en le condamnant, la différence qu'il y a entre cette théorie nouvelle et la démocratie. Le modernisme est *un enseignement doctrinal et exégétique* qui nie le catholicisme. Donc ceux qui professaient cette doctrine n'étaient pas des catholiques. C'est tout ce que le Pape a dit et avait le devoir de dire en sa qualité de chef de l'Eglise. »

Or, le modernisme n'est pas seulement un enseignement doctrinal et exégétique. L'Encyclique ne prononce pas seulement contre le moderniste croyant, le moderniste historien et critique et le moderniste apologiste; elle condamne aussi le moderniste réformateur. Le Pape ne s'est pas borné à réprouver l'enseignement philosophique, théologique ou exégétique des premiers, il a aussi réprouvé les prétentions du modernisme qui réclame la réforme de l'enseignement de la philosophie surtout dans les séminaires, la réforme de la théologie, des méthodes historiques, du catéchisme, du culte, et, non moins, la réforme dans le gouvernement de l'Eglise, dans les Congrégations romaines, dans l'exercice du pouvoir ecclésiastique sur le terrain social et politique, et même dans la morale, où ces prétentions ramènent les principes de l'américanisme, enfin dans le clergé.

Et c'est ici, sans parler du reste, que se trouvent atteints les démocrates chrétiens et la démocratie.

Pour ne parler que de celle-ci, en réservant pour le moment ceux-là, c'est ici qu'il est facile de montrer combien est fausse la présomption de MM. Desgranges et de Lestang, quand ils affirment que « les idées démocratiques n'ont aucun rapport logique avec les erreurs dont parle l'encyclique ». Ce rapport y est rendu manifeste. Elle n'établit pas explicitement, il est vrai, « l'existence de cause à effet entre les doctrines démocratiques et les thèses modernistes », dont la conséquence nécessaire eût été la condamnation directe de la démocratie civile sur laquelle le Saint-Siège n'avait pas à se prononcer. Mais l'encyclique fait ressortir en termes précis l'identité de principes entre la démocratie et le modernisme. Toute cette partie est consacrée à décrire le « lien logique » qui les unit. Et ce devrait être assez pour faire comprendre à tous les catholiques qu'il est imprudent et dan-

1. 19 juillet 1908.

gereux de flatter sans cesse la passion démocratique, d'exalter à tout propos la démocratie, comme le palladium des libertés sociales et religieuses, et d'en faire l'unique formule de salut, alors qu'elle sert de *mot de passe aux ennemis* de l'Eglise, de la religion et du pays.

Il va sans dire que la démocratie dont parle l'encyclique, — car elle la nomme bien par son nom, — n'est pas la démocratie entourée de restrictions que peuvent faire *in petto* des hommes attachés de cœur aux principes catholiques, tels que MM. Desgranges et de Lestang, mais la démocratie entendue selon l'acception de la langue politique moderne, qu'eux-mêmes ont le tort de ne pas rejeter.

Rappelons donc quelques-uns de ces passages « qu'on ne cite jamais ».

Que reproche S. S. Pie X aux modernistes réformateurs? — De vouloir *démocratiser* l'Eglise.

Ils demandent qu'elle « veuille, sans trop se faire prier, suivre leur direction et qu'elle en vienne enfin à *s'harmoniser avec les formes civiles.* » C'est la prétention que l'Encyclique rejette et réprouve. Et quelles sont ces formes civiles auxquelles l'Eglise refuse de s'adapter? « Comme, au dire des modernistes, le magistère de l'Eglise a sa première origine dans les consciences individuelles et qu'il remplit un service public, il est de toute évidence qu'il s'y doit subordonner, par là même, se plier aux formes populaires. » Il s'agit du gouvernement démocratique, qui tend à prévaloir sous la poussée des circonstances politiques. Le Pape va désigner par son nom cette forme de gouvernement, et mettre à nu la prétention moderniste. « Que le gouvernement ecclésiastique soit réformé, que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience qui tourne à la *démocratie;* qu'une part soit donc faite dans le gouvernement de l'Eglise au clergé inférieur et même au laïque; que l'autorité soit décentralisée. »

Or, l'Eglise tient de son divin Fondateur un régime monarchique; toute tentative pour démocratiser son gouvernement et ses institutions serait contraire à sa constitution essentielle. D'où peut procéder cette tentative audacieuse? L'Encyclique en révèle ainsi la source : « Aux temps passés, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Eglise, savoir de Dieu immédiatement : en ce temps-là, on pouvait à bon droit, la regarder comme autocratique. Mais on en est bien revenu aujourd'hui. De même que l'Eglise est une émanation vitale de la conscience collective, de même, à son tour, l'autorité est un produit vital de l'Eglise. La conscience religieuse, tel est donc le principe d'où l'autorité procède, tout comme l'Eglise; et s'il en est ainsi, elle en dépend. Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance, elle tourne en tyrannie. »

Et, poursuit-elle, d'où provient cette conception d'une République d'Eglise? — De la conception courante de la démocratie civile. « Nous

sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement; dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or, il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier *aux formes démocratiques*. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car, il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion; elle emporterait tout, Eglise et religion. »

Voilà le lien logique, clairement établi. De même que la démocratie politique ne voit dans l'autorité civile qu'un produit de la conscience et de la volonté populaires dont elle est issue, et dont, par conséquent elle dépend; de même, les modernistes ne voient dans l'autorité ecclesiastique qu'une émanation des consciences religieuses, et donc celles-ci en sont le principe et elle leur demeure asservie. N'existait-il pas, logiquement et historiquement, une relation de cause à effet entre ces deux conceptions? Cela paraît bien clair, quoique l'encyclique ne le dise pas en termes explicites. Mais on peut dire qu'elle l'affirme équivalemment, quand elle montre les modernistes exigeant que l'Eglise s'harmonise avec les formes civiles PARCE QUE la démocratie politique prévaut aujourd'hui.

Et le danger de s'attacher sans mesure et sans discernement au triomphe de celle-ci devient évident par l'argument tiré de la dualité de conscience. Plus on contribuera à rendre le mouvement démocratique irrésistible, plus on aggravera le trouble et le confilt.

L'exemple personnel de M. de Lestang offre, sans qu'il y ait pris garde, une preuve de ces tiraillements et de l'embarras où le système moderniste met les sectateurs des idées démocratiques. Ils sont gênés pour reconnaître franchement le caractère essentiel de la constitution de l'Eglise; et cela est de leur part, je ne dis pas une complicité, mais un silence non exempt de faiblesse.

On se souvient des paroles prononcées par M. l'abbé Lemire à la Chambre des Députés : « Je ne reconnais à personne le droit de faire de nous, catholiques, les serfs d'un régime *centralisateur*, d'un régime à la Louis XIV. La constitution de l'Eglise n'est modelée sur aucune des formes éphémères des gouvernements humains. ELLE N'EST PAS UNE MONARCHIE. Elle est à proprement parler une hiérarchie. C'est tout différent. L'Eglise est gouvernée par une série d'autorités locales dépendantes les unes des autres, et contrôlées (seulement cela?) par une autorité centrale et supérieure (1). » Le dé-

1. *Journal officiel*. Chambre des députés, séance du mardi 15 janvier 1907. P. 41 et suiv.

puté prêtre démocrate se rencontrait, même dans ses expressions, avec les *modernistes*, qui demandent que, « l'autorité soit décentralisée » dans l'Eglise. En affirmant que son régime est simplement une hiérarchie, par opposition à la forme monarchique et à un pouvoir centralisateur, il niait, du moins implicitement, la constitution divine de l'Eglise qui est un objet de notre foi.

M. l'abbé de Lestang ne pousse pas la témérité aussi loin, mais son langage trahit le même embarras, le même tiraillement. Il écrit (pages 50 et 51) : « L'Eglise est-elle une monarchie ou une démocratie, au sens politique de ces mots? Il y aurait beaucoup à écrire là-dessus.. En réalité, l'Eglise n'est ni une royauté, ni une république, au moins à la manière des royautés et des républiques de ce monde, elle est *l'Eglise*, c'est-à-dire une société d'une nature spéciale qui a sa constitution, ses règles et ses traditions appropriées à sa fin, et naturellement différentes de la constitution, des règles et des traditions de sociétés dont le but est tout autre que le sien. »

Cela reviendrait à dire que l'Eglise n'a pas de forme de gouvernement bien déterminée, ou, du moins, qu'à raison de son caractère de société d'une nature spéciale, il n'y a pas de nom qui puisse exactement s'appliquer à la fois à la forme de son régime et à celle des sociétés humaines.

Cependant quel autre sens qu'un sens politique, c'est-à-dire se rattachant à la forme de gouvernement, pourrait-on attribuer au mot de monarchie? Il n'en a pas d'autre que celui du gouvernement d'un Etat régi par un seul chef.

Or, il est de foi que le pouvoir de juridiction appartenant au Pontife romain, possède, selon la définition du concile du Vatican, tous les caractères d'un pouvoir « ordinaire », et qu'il est « plein, universel, suprême et immédiat. »

L'Eglise entend par le terme de pouvoir ordinaire, celui qui appartient au chef d'une société en vertu de la charge qui lui est confiée. C'est bien à Pierre et à ses successeurs que Jésus-Chrit a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. C'est à lui, et, selon la foi catholique, à ses successeurs, dans sa personne, qu'il a dit : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Ce pouvoir, le Pontife romain ne le tient d'une délégation ni des brebis ni des agneaux du Christ.

Son pouvoir est « universel », c'est-à-dire qu'il s'étend à toutes les personnes dans l'Eglise, et à tous les faits qui intéressent son existence

Il est « *plein* » : un plein pouvoir, est un pouvoir parfait sur tout et sur tous, sans restrictions, sans exceptions, et indépendant, dans son exercice, du consentement de personne.

Il est « suprême » : par conséquent il ne dépend d'aucun autre

dans son ordre, il est sans limitations et s'exerce sans partage sur la société qui lui est soumise.

Il est « immédiat ». Cela veut dire qu'il en atteint directement tous les membres, sans interposition d'aucune autre autorité, comme serait, par exemple, celle des évêques.

Le concile déclare, en outre, que ce pouvoir du Pontife romain, ainsi défini, s'étend également sur tous les évêques, pris soit individuellement, soit collectivement, soit même assemblés en concile général.

Sans doute, c'est en vertu de l'institution divine et de droit divin, que ceux-ci gouvernent les différentes parties de l'Eglise à titre de pasteurs, en vertu des paroles adressées par Jésus-Christ à tous ses apôtres, dont ils sont les successeurs : « Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, etc... ; et, c'est pourquoi ils exercent tous les droits ordinaires du pouvoir ecclésiastique, qui sont d'enseigner, de porter des lois, des sanctions. Mais leur autorité est subordonnée à celle du Pontife romain, selon les définitions précédentes. C'est même la doctrine commune dans l'Eglise qu'ils ne la tiennent que par son intermédiaire.

Tous les autres titres de cardinaux, de patriarches, de primats, d'archevêques, sont seulement d'institution ecclésiastique, et par conséquent, les droits et les dignités qui y sont attachés dépendent du Pontife romain.

Cela étant, existe-t-il, dans tout l'ordre des sociétés humaines, une seule forme d'état ou le type du gouvernement monarchique soit plus parfaitement réalisé que dans l'Eglise?

Et comment les catholiques peuvent-ils mieux reconnaître les caractères essentiels de sa divine constitution, que leur foi les oblige à confesser, qu'en lui attribuant celui de monarchie? Y a-t-il un autre nom, pour exprimer ce qu'ils sont tenus de croire et de professer? Le repousser, hésiter à l'admettre, le déclarer impropre, n'est-ce pas une réserve incompatible avec leur devoir et une sorte de restriction à l'hommage imposé par leurs croyances?

Tant est étroit « le lien logique des idées démocratiques avec les erreurs dont parle l'encyclique ». Tant sont dangereux les effets de l'illusion démocratique.

Emm. Barbier.

DOM GUÉRANGER ET LE LIBÉRALISME (1)

Dom Guéranger a cessé toutes relations avec Lamennais révolté : nous devons nous occuper désormais de la conduite qu'il tint vis-à-vis

1. Voir le numéro du 1er janvier 1910.

de Lacordaire et de Montalembert. L'auteur nous a raconté longuement la nature de leurs rapports et combien profita à ces trois hommes la profonde amitié qui les unit longtemps, ainsi que les généreux efforts de Mme Swetchine pour maintenir durable cette union : nous noterons seulement après lui la divergence foncière et chaque jour plus accentuée de leurs idées. Après avoir reconnu la part exacte, et jusqu'aujourd'hui insuffisamment appréciée, qu'eut Dom Guéranger dans la décision de Lacordaire relativement au rétablissement des Frères prêcheurs en France, nous pressentons déjà les caractères des trois hommes dans le récit rapidement esquissé de l'entrevue de Villersexel à la fin de 1837. Montalembert hésitait sur ses projets d'avenir, Lacordaire lui conseilla résolument d'entrer dans la diplomatie, Dom Guéranger insista non moins vivement pour qu'il poursuivît la carrière parlementaire si brillamment commencée. Lacordaire et Montalembert supplièrent l'abbé de Solesmes de faire en passant à Paris une visite au roi pour attirer sur sa fondation la bienveillance du gouvernement : l'abbé de Solesmes ne consentit pas à se chercher un appui en dehors du droit commun.

Et tout aussitôt le biographe trouve l'occasion de nous dire sa pensée sur l'attitude habituelle des gouvernements à l'égard des familles religieuses.

Il n'y a pas lieu ici de refaire, au sujet de la vie monastique, un plaidoyer que personne ne lira. Les hommes se déterminent rarement par des raisons : ils aiment ou haïssent pour des causes plus profondes. De leur côté les moines ne s'étonnent de rien. Néanmoins, pour un observateur impartial, à côté de l'attrait obstiné qui renouvelle et grossit sans cesse les rangs de cette milice, n'est-ce pas un curieux problème que la haine et la défiance invétérées qui se sont élevées contre elle et n'ont jamais désarmé? Voici des hommes qui n'ont nul souci de la politique, ne demandent rien au monde et ne fomentent point de révolutions. Leurs amis parfois leur reprochent de se désintéresser outre mesure des choses d'ici-bas. En cette époque d'effrénée concurrence, au sein de cette ardente rivalité pour qui la langue a trouvé un nom, la lutte pour la vie, ils se retirent volontairement d'un combat pour lequel ils n'étaient pas plus mal armés que bien d'autres et laissent vacante, ouverte à l'ambition de tous, la place qu'ils auraient pu briguer. Toutes les avenues des charges et emplois sont encombrées de candidats, et voici que la retraite volontaire de chacun de ces hommes diminue d'un degré l'âpreté de la concurrence, augmente d'un point les chances de leurs rivaux, prépare le succès de ceux à qui il ne leur plaît pas de rien disputer. Au sortir du monde, ces hommes se réunissent pour prier, pour étudier, pour écrire, pour se sanctifier, pour obéir. La condition essentielle de leur retraite et les œuvres auxquelles ils sont voués, leur silence et leur prière ne sont pour personne un danger; ils ne sauraient entrer en conflit ni avec les particuliers, ni avec l'Etat.

Pourtant l'Etat arme contre eux comme contre un danger public et le despotisme des monarchies et des républiques considère comme son premier intérêt de les mettre à néant. Sans doute cette hostilité s'explique souvent par la cupidité : on est si enclin à souhaiter la *mort de qui on veut hériter*. Il est bien rare cependant, et plusieurs fois la France l'a éprouvé, que les biens monastiques enrichissent le spoliateur. De ces biens sacrés, il ne reste rien aux sacrilèges.

Chez plusieurs, cette défiance armée ne s'explique bien que par un éloignement secret pour la réalité invisible et le pouvoir divin dont l'ordre monastique est une vivante et irrécusable affirmation; mais dans l'histoire l'ordre monastique est encore l'indice d'un autre pouvoir et d'une autre majesté (celle du Saint-Siège).

Au sujet des fâcheux conflits qui s'élevèrent entre le nouvel abbé de Solesmes et l'évêque du Mans, conflits qui durèrent plus de quinze ans et finalement se terminèrent à l'avantage de l'abbé, on nous fait remarquer :

Dom Guéranger était très élevé au-dessus de toute recherche personnelle, très enclin à faire litière de tout ce qui n'est que hochet, vanité ou réputation. Nul n'a été plus simple que lui; mais il était incapable, dans la conscience éclairée qu'il possédait du sens historique des choses, de transiger maladroitement sous l'influence d'une sotte humilité. Libre en effet de renoncer à des privilèges personnels, il ne l'était pas de renoncer aux privilèges de son abbaye et aux droits que lui conférait l'Eglise; et les motifs pour lesquels Fébronius et Van Espen ont poursuivi dans les privilèges des réguliers l'expression du pouvoir immédiat du souverain pontife étaient de nature à affermir sa conviction, si elle en avait eu besoin.

A M. Barthe, ministre de la justice et des cultes, qui concevait de l'inquiétude au sujet de la restauration de Solesmes, Dom Guéranger se contentait de répondre avec courtoisie et fermeté :

Le Souverain Pontife n'a pas eu l'intention, en nous reconnaissant pour bénédictins, de nous placer dans une situation d'exception auprès de la loi française. De même que les chartreux et les trappistes qui vivent sur notre sol national, nous n'entendons nous écarter en rien du droit commun; nous sommes bénédictins pour notre conscience, comme ils sont pour leur conscience chartreux ou trappistes, comme d'autres sont, suivant ou contre leur conscience, saint-simoniens ou chatelistes.

Voila, M. le Ministre, tout le fond de l'affaire. C'est une application du principe de la liberté religieuse, une à coup sûr des plus pacifiques et des plus innocentes.

Ce n'est pas seulement aux ministres du roi que Dom Guéranger parlait avec cette fermeté : à l'évêque du Mans qui n'avait pas craint, pour obliger la dignité abbatiale à ne point paraître extérieurement,

d'alléguer le motif que cette dignité n'a plus aujourd'hui d'existence légale, il répliquait fièrement :

Cela suppose que l'abbé craint les gendarmes, Monseigneur; il en est autrement, s'il croit à la validité de ses pouvoirs même dépourvus du contrôle civil. L'épiscopat n'a en Angleterre, en Irlande, en Belgique aucune existence légale; un jour viendra peut-être où il n'en aura plus en France : l'épiscopat en sera-t-il moins sacré pour cela? Les vicaires généraux que se donnent nos évêques au delà de ceux qui ont été agréés par le gouvernement n'ont-ils pas droit, au même titre, au respect des peuples et à l'obéissance du clergé? Que dirait l'évêque qui les a choisis, si quelque curé trouvait mauvais qu'ils fussent honorés comme tels, à raison de la reconnaisance légale qui leur fait défaut?

Ce qui est intéressant pour notre étude, c'est l'opinion de Lacordaire sur les débats de Dom Guéranger avec l'évêque du Mans. Il s'appliquait dans une lettre à modérer l'intransigeance de son ami :

« On m'écrit de Rome qu'on n'a pas été content de la raideur que vous avez mise dans tout cela. Je vous le dis simplement comme on me l'a écrit, et puisque vous me faites l'amitié d'avoir quelque confiance en moi, je vous ouvrirai mon cœur jusqu'au bout. Avant votre voyage de Rome, je ne vous connaissais que par quelques écrits; et l'impression qu'ils me laissaient au fond de l'âme, en un certain nombre d'endroits, était une sorte de répulsion pour le caractère absolu de votre pensée. En vous voyant de près, j'ai souvent saisi chez vous le même trait : je vous trouvais trop absolu en une foule de choses, acceptant trop dans leur rigueur des doctrines susceptibles de plus de modération. Ainsi par exemple, l'autorité politique des papes au moyen âge, la répression des hérétiques, les rapports de l'autorité spirituelle et temporelle : toutes choses, à mon sens, où la pratique de l'Eglise a été diverse selon les temps, et où ce qui est certain, catholique, nécessaire, est moins étendu qu'il ne le paraît au premier coup d'œil. Je ne vous cite cela que comme exemple. Enfin l'écueil qui me paraissait à craindre pour vous devant le pays et devant l'Eglise de France était l'*absolutisme* de vos doctrines et de votre conduite. C'est là ce qui m'a souvent préoccupé... Il m'est revenu d'ailleurs que d'autres personnes se plaignaient de vous sous le même rapport. On ne vous le dira que bien peu. Mon amour pour votre œuvre, mon amitié pour votre personne m'ont engagé à vous parler à cœur ouvert. »

Nous n'avons pas la réponse que fit Dom Guéranger à cette ouverture de l'amitié. On ne saurait le reconnaître, Lacordaire avait touché juste. Nous ne contesterons pas, — Dom Guéranger ne l'eût pas fait non plus, — l'exactitude de ce jugement. Les exemples mêmes qui viennent sous la plume de Lacordaire pour montrer les points où se trahit l'absolutisme doctrinal de l'abbé de Solesmes nous paraissent avoir une valeur décisive et topique. A distance et après l'expé-

rience d'un demi-siècle, on serait tenté presque de trouver que cet absolutisme avait de bonnes parties et que la théorie des concessions et des accommodements a décidément peu réussi. Si l'*hypothèse* a ses nécessités, la *thèse* a ses droits, ne fût-ce qu'à titre d'idéal dont les efforts pratiques doivent s'inspirer, alors même qu'ils ne pourraient le réaliser pleinement. Quoi qu'il en soit, telle devait être la lettre écrite par Lacordaire, par Lacordaire jugeant Dom Guéranger; et, quelle que fût la divergence originelle et profonde des deux tempéraments, l'amitié ne fut pas atteinte : *Lacordaire pouvait tout dire*, Dom Guéranger savait tout entendre.

Montalembert lui-même, malgré sa nature ardente, invitait Dom Guéranger à ménager davantage évêque et *ministres*.

« Vous savez combien je vous aime, lui écrivait-il, avec quelle tendre sympathie j'ai pris part à toutes vos épreuves. Mais vous me désespérez par la facilité avec laquelle vous me semblez compromettre les fruits de la victoire si complète de l'année dernière. Jamais vous ne me ferez croire qu'en cédant à la force pour conserver la vie, vous compromettez le droit.. Encore une fois, *vivez* . vivre, pour vous, c'est avoir vaincu. »

Lacordaire écrivait sur le même ton : « Vivez, c'est l'essentiel. »

Dom Guéranger avait bien l'intention de vivre, mais, plus exactement que ses amis, prenait conscience de tout ce qu'impliquait le débat. On aurait pu le supposer abattu ou fatigué d'une lutte très inégale où tout semblait ligué contre lui, il gardait néanmoins la fermeté d'esprit qui lui faisait écrire à Montalembert :

« Je veux vous tranquilliser, mon très cher ami. Au lieu de regretter mon opposition à des actes arbitraires, je m'en félicite de plus en plus. Nous achevons une année de résistance canonique; voilà tout... Depuis des siècles, on n'avait vu un évêque gallican réduit à implorer Rome pour réduire des moines... Quant au gouvernement, dans tout ceci nous ne l'avons pas craint. Heureux qui souffre persécution pour la justice! Si j'eusse fléchi, c'en était fait de l'existence des réguliers pour cinquante ans encore. Le gouvernement, au mépris du droit de propriété, de la liberté du domicile, de la liberté de conscience, aurait pu prononcer l'expulsion; on ne saurait nous dissoudre; nos vœux sont là : unis ou séparés, en France ou ailleurs, nous sommes moines bénédictins, prêts à rentrer, dès l'heure de la paix, comme les jésuites, et ennemis du gallicanisme d'autant plus résolus que nous serions plus meurtris de ses coups. Les terreurs pouvaient être avant notre constitution définitive et canonique par le Saint-Siège; mais depuis lors nous ne craignons rien; nous ne craignons qu'une chose, c'est que le principe de la liberté monastique vînt à périr : nous le confesserons devant tous les proconsuls du gallicanisme. *Vae mihi si non evangelizavero.* »

Il est impossible de méconnaître en tout ceci l'esprit de prudence et l'affection dévouée qui inspiraient les conseils de Montalembert; on ne saurait contester non plus la fierté et la résolution de l'abbé

de Solesmes. L'historien n'a aucunement le devoir de choisir entre les deux points de vue auxquels se plaçaient les deux amis : il est naturel d'ailleurs de préjuger en faveur de celui qui est le plus intéressé dans la cause, qui en a étudié les aspects divers et qui y va de sa vie. Aussi bien, les hommes agissent comme ils sont; et il est telle structure d'âme qui d'avance fixe dans une large mesure la qualité des décisions qui seront prises. On rapporte que dans une des soirées de la Chênaie, l'abbé de Lamennais, que le fil de la conversation commune avait entraîné à parler de la conviction religieuse, se tourna vers l'humble pendule qui marquait l'heure : « Voyez cette » pendule, disait-il au groupe de ses jeunes amis, défendez-lui de sonner » son heure menacez-la, de la décapiter et de la briser si elle désobéit : » le moment venu, elle sonnera son heure quand même. Faisons » comme elle, messieurs, et quoi qu'il puisse arriver, sonnons notre » heure. » Retirons à l'anecdote tout ce qu'elle peut impliquer d'orgueil secret, d'attachement obstiné à une idée préconçue; laissons-lui le seul caractère d'une résolution constante et fière que les difficultés et les hommes ne sauraient faire fléchir, parce qu'elle a conscience de ses motifs, parce qu'elle a pris ses racines dans la foi, nous aurons un côté de l'âme de Dom Guéranger. A marquer ainsi son heure, on peut endurer dans le présent, mais on dessine et prépare l'avenir.

Dans une lettre de janvier 1839, Montalembert répétait encore : « Vivez, n'importe à quelle condition; *vivez, tout votre avenir est là.* » Peu de temps après, Lacordaire publiait son fameux *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères prêcheurs.* Dom Guéranger, tout en rendant hommage au talent et à l'habileté de son ami, était forcé de faire des réserves, qui du reste furent peu accueillies. Elles portaient sur la façon dont Lacordaire, pour accréditer sa personne et son œuvre auprès d'un public que des thèses austères eussent certainement rebuté, avait parlé de l'Inquisition : Dom Guéranger ne trouvait pas que le christianisme eût aucunement à rougir de cette institution : « Un gentilhomme ne renie pas son écusson », écrivait-il à Montalembert. Mme Swetchine avait bien deviné cette réserve : « Le chapitre auquel vous trouveriez le plus à reprendre, écrivait-elle à Dom Guéranger, est celui précisément qui a paru le plus merveilleux : le chapitre de l'Inquisition, sur lequel du reste il est assez simple que votre jugement pieux et savant ne coïncide pas avec celui du monde, qui est précisément le contraire. »

Les réserves de Dom Guéranger portaient aussi sur la conception de la liberté religieuse. Il ne pouvait admettre que la situation des religieux fût illégale et ne reconnaissait pas comme loi les dispositions qui les proscrivaient.

Il y avait plus d'un point de contact entre l'attitude de Lacordaire et celle de Dom Guéranger dans la question des ordres religieux.

Tous deux ne voulaient se réclamer que du droit commun, sans rien demander au gouvernement que ce qu'il ne pouvait refuser à personne; tous deux en appelaient à ce programme de liberté dont la charte de 1830 avait enregistré la promesse. Ils ne différaient ensemble que par un sous-entendu : la liberté pour Lacordaire était un idéal abstrait et universel dont il cherchait partout la réalisation; le vieux continent lui ayant semblé fermé à son idée, il avait été un instant sur le point d'aller en poursuivre jusqu'en Amérique le fuyant mirage. Pour Dom Guéranger, la liberté était une condition de fait que le pays et le monde politique ne pouvaient, sous peine de forfaire à la parole de la charte, refuser à l'ordre religieux; mais elle était aussi la condition et la situation de droit d'une institution religieuse fondée et reconnue par l'Eglise.

Simple sous-entendu, dira le lecteur, réticence pure qui ne se traduit aucunement, puisqu'elle est réticence. Il y aurait erreur à le penser. Des attitudes extérieurement identiques, dont l'unité apparente est le fruit des circonstances ou du hasard mais qui se ramènent à des conceptions différentes, ne tardent pas, lorsqu'elles sont mises en demeure de se motiver, à trahir sous leur ressemblance fortuite et momentanée les divergences originelles d'où elles sont sorties. Les pensées, les opinions, les actes des hommes prennent souvent leur source dans une région lointaine, retraite de leur caractère personnel.

Dom Guéranger avait reproché à Lacordaire au sujet de l'Inquisition un plaidoyer qui lui semblait une diminution. Quand parut le premier volume des *Institutions liturgiques,* Lacordaire se déclara rebuté par l'idée de l'*hérésie antiliturgique* qui selon lui « n'a jamais existé, parce qu'on ne saurait démontrer historiquement qu'un cénacle d'esprits se soit jamais réuni ni concerté dans le dessein premier et principal de corrompre la liturgie catholique ». Ici encore, il nous fait citer exactement l'auteur qui a précisé avec une remarquable finesse d'observation les divergences de ces deux grands esprits.

Je crois que Dom Guéranger n'eût pas contesté sur ce point; mais n'y a-t-il donc hérésie que moyennant cette entente formelle de plusieurs dans un but déterminé (1)? Le concert préétabli, l'intention directe, la conscience précise et totale du but poursuivi, rien de tout cela n'est indispensablement requis pour constituer l'hérésie.

---

1. Je ne puis m'empêcher de songer, en transcrivant ces lignes, à ces associations occultes qu'on m'affirme s'être formées depuis quelque temps entre jeunes séminaristes infectés de modernisme : ces carbonari d'un nouveau genre s'engageraient à soutenir par leurs publications les idées condamnées par l'encyclique *Pascendi*; si l'un d'eux est frappé par une censure, il se soumettra extérieurement et gardera le silence, mais un autre prendra immédiatement sa place sur la brèche. *Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus a nobis jugum ipsorum;* mais le Psalmiste ajoute aussitôt après : *qui habitat in cœlis, irridebit eos.*

Ce qui fait l'hérésie, c'est le désaccord formel avec l'Eglise. Alors même que, dans la pensée des agents humains qui s'éloignent ou se *tournent contre elle, il n'y aurait pas la pleine* conscience des résultats de leur indocilité, l'infiltration hérétique n'en existe pas moins; et si l'homme ne sait pas toujours tout le mal qu'il fait, il est un invisible ennemi qui réclame volontiers pour lui la pleine responsabilité des conséquences qu'il a prévues, voulues et procurées, plus encore par l'entraînement irréfléchi de ceux qui le servent que par une malice *résolue et concertée. Nul mieux que* Lacordaire lui-même n'a reconnu la collaboration donnée au mal par des agents non avertis.

« Ce n'est pas que tous les rationalistes le soient de la même façon, dit-il dans sa *Lettre sur le Saint-Siège,* et aient une conscience claire de leurs vœux ni du but où tend de soi-même la puissance dont ils font partie. La plupart des hommes ignorent leur route; ils croient que l'univers s'arrête à l'endroit où ils sont fatigués et que les principes sont inconséquents comme les personnes ou n'ont pas plus de portée qu'elles n'en ont. Mais, poursuit-il admirablement, loin que cette portion aveugle et paresseuse diminue la force du pouvoir qui lui donne l'impulsion, elle le sert merveilleusement, *parce qu'elle forme des échelons* où s'arrêtent les âmes et les instruments qui ne pourraient pas aller plus loin. S'il n'existait aucune nuance entre l'erreur et la vérité, peu d'hommes seraient assez forts pour tomber dans l'erreur; ils ont besoin d'y descendre lentement et de se familiariser avec les ténèbres. C'est pourquoi, pour juger une puissance, il faut en poser le principe, déduire des conséquences accomplies celles qui en sortiront inévitablement et, laissant de côté la foule qui ne sait jamais ce qu'elle fait, voir l'action d'où elle part. »

Assurément, il est impossible de mieux dire et de réprouver en meilleurs termes tout amoindrissement du dépôt surnaturel confié à l'Eglise; mais aussi, qui pouvait interdire à Dom Guéranger de parler de l'hérésie comme Lacordaire faisait du rationalisme, et de reconnaître que, sans cesser d'être elle-même, l'une tout comme l'autre a ses degrés et, chez ceux qui en sont les victimes, ses inconsciences?

Mais Lacordaire ne voulait voir en l'abbé de Solesmes qu'un théoricien intransigeant, et chacun connaît la boutade irritée qui lui échappa un jour sur le compte de son ami : « Un homme à théories raides qui pour un coup de canon d'il y a six cents ans perdrait un empire. »

Il est trop vrai que l'abbé de Solesmes était incapable de faire de l'histoire *à priori.* « Depuis l'âge de douze ans, disait-il à Montalembert, j'étudie l'histoire ecclésiastique. Je suis sur ce point sans prétentions exagérées, mais cela me détermine pourtant à ne céder qu'à des faits. Il est impossible, aujourd'hui comme toujours, de bien savoir une chose si on ne l'a étudiée spécialement. » Il craignait dans l'histoire l'intrusion des tendances, du sentiment, du parti pris. Avouons de plus qu'il était aussi peu enclin à plaider les circonstances atténuantes pour la conduite de l'Eglise qu'éloigné de toute transaction

doctrinale. Pour lui, l'histoire qui se compose de faits et de documents, et la doctrine qui forme le dépôt des vérités saintes, constituent l'une et l'autre des ensembles affranchis par leur nature même de toute chance de diminution. L'histoire ne se prête pas non plus que la doctrine à des remaniements qui sont des capitulations. Dom Guéranger croyait *et sa famille tout entière croît avec lui* que nul homme quel qu'il soit n'a qualité pour transiger sur des questions de fait ou de foi. L'histoire qui s'appuie sur le témoignage de l'homme, la foi qui repose sur le témoignage de Dieu, se présentent telles qu'elles sont : l'homme de génie lui-même n'a pas autre chose à faire qu'à les accepter. En vain voudrait-on les diminuer par déférence pour les idées du jour et à dessein de les rendre acceptables aux esprits dont elles sont la règle : ce calcul est toujours déjoué par le résultat. Seule une prédication intégrale peut faire honneur à la vérité divine, qui n'a besoin que d'être connue, qui a le droit d'être dite tout entière. En vain espérerait-elle être mieux acceptée en se faisant petite; si elle consent à s'amoindrir elle-même, elle perd de son efficacité dans la mesure de ces diminutions qui l'inclinent devant les désirs d'un siècle, elle qui doit régler la pensée de tous les siècles. Ce n'est pas encore le moment de marquer l'attitude de Dom Guéranger en face de ces tendances; les événements de sa vie mettront en pleine lumière la pureté sans tache et les fières exigences de sa foi.

Nous retrouvons cette même fierté lorsque l'archevêque de Paris, Mgr Affre, lui faisait savoir qu'il accueillerait volontiers les Bénédictins dans son diocèse, mais à la condition qu'ils renonceraient à l'habit de saint Benoît, porteraient la soutane et ne se distingueraient en rien des prêtres séculiers. Sur ce point encore, l'abbé de Solesmes n'était pas disposé à capituler.

Nous ne suivrons pas son biographe dans le long récit qu'il nous fait en trois chapitres de la querelle relative à la publication des *Institutions liturgiques*, si ce n'est pour faire remarquer après lui qu'il s'agissait là au fond de la guerre au protestantisme sous sa forme mitigée qui est le jansénisme, et de la guerre au gallicanisme. Nous y voyons aussi Montalembert, qui s'était donné tout entier en cette année 1844 à la cause de la liberté d'enseignement, supplier Dom Guéranger de garder le silence vis-à-vis des évêques qui s'opposaient au retour à la liturgie romaine. L'abbé de Solesmes répondait :

Vous m'accusez de voir les choses d'un point de vue tout personnel! Rien n'est pourtant moins personnel que ma politique qui n'a d'autre résultat pour le présent que de me placer continuellement entre l'enclume et le marteau. Et pourtant l'avenir de l'Eglise de France est à ce prix. Elle ne sera sauvée ni par des pétitions ni par des mémoires au roi, mais par la réforme des doctrines et le rétablissement de la discipline romaine.

Montalembert, chef de parti, faisait de la politique : Dom Guéranger, homme d'Eglise, ne pouvait se persuader que les affaires de l'Eglise dussent être menées humainement au gré du siècle et des combinaisons politiques.

Cette petite contestation, poursuit l'auteur, dessine discrètement encore la ligne sur laquelle se fera la séparation. Tous deux aiment l'Eglise; tous deux veulent servir ses intérêts, l'un avec l'unique souci de ses droits et de sa vérité, l'autre avec une préoccupation des circonstances du moment, des exigences de la politique, des conditions de la société. L'abbé de Solesmes revenait souvent à la charge : il voulait la réforme intérieure de l'Eglise, la ruine du gallicanisme. Là était selon lui la condition première d'un parti vraiment catholique, d'un groupement puissant de tous les évêques, succédant à la coalition confuse dont Montalembert se promettait selon lui trop de bien; là était aussi la condition de toute vraie liberté chrétienne et en particulier d'une loi fructueuse sur la liberté de l'enseignement. Amener Montalembert à cette conception eût été un triomphe; mais l'antagonisme est fatal entre l'esprit surnaturel et l'esprit politique.

Des mesures répressives avaient été provoquées au milieu de l'année 1845 par le gouvernement français contre les ordres religieux, à la suite de la crise qu'amena la question de la liberté d'enseignement; l'auteur note une fois de plus à cette occasion la divergence des vues qui inspiraient la conduite de l'abbé de Solesmes et celle de Lacordaire.

Celui-ci avait à plusieurs reprises blâmé l'outrance doctrinale de Dom Guéranger et son incapacité à sacrifier dans le présent par un calcul d'habileté ce que lui aurait peut-être restitué l'avenir. Lacordaire estimait volontiers les actes par leurs résultats; Dom Guéranger les mesurait davantage aux principes. Peut-être le dominicain n'était-il pas éloigné de voir, dans la sévérité des mesures qui de Rome atteignaient jésuites et bénédictins, une part de réprobation pour tout ce qui dans ces deux ordres religieux était en désaccord avec les exigences de la société actuelle.

En 1848, à la vue de la révolution triomphante, Montalembert est découragé, il se plaint dans une lettre à l'abbé de Solesmes « des tendances démagogiques qui ont infecté le clergé ». Le Père Lacordaire se fait élire député à l'Assemblée constituante et donne un gage éclatant à la démocratie en allant siéger à l'extrême-gauche, mais quelques jours plus tard doit donner sa démission. L'abbé de Solesmes ne nourrissait aucune illusion sur l'état actuel de la société; il croyait pourtant possible de la sauver et voulait que Montalembert fût de ceux qui le tenteraient courageusement; mais le noble comte voyait avec peine le parti catholique un instant groupé au-

tour de lui se désagréger pour se reformer autour de M. de Falloux. Le nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes, qui « avait le génie de la transaction », présenta aussitôt sa loi sur la liberté de l'enseignement. Montalembert faisait partie de la commission de rédaction. L'impression première de Dom Guéranger avait été favorable au projet de loi; mais au cours d'un voyage qu'il fit à Paris en août 1849 son appréciation changea sensiblement. Il se rencontra pour la dernière fois de sa vie avec le P. Lacordaire à la table du ministre.

La question romaine était à l'ordre du jour; avant même de se mettre à table, on la discutait déjà. Avec l'audace qui lui était familière, le P. Lacordaire ne craignait pas d'émettre l'opinion que le pape pouvait fort bien se passer de ses Etats, qu'avec Rome et quelques dépendances il lui serait facile de soutenir son rôle, en même temps que la chrétienté pourrait se cotiser pour lui faire un traitement honorable.

L'abbé de Solesmes jugea de son devoir de protester hautement contre cette étonnante déclaration :

Les propriétés de l'Eglise sont sacréés, dit-il gravement; nul n'y peut porter la main sans sacrilège.

— C'est le côté mystique de la question, repartit vivement le P. Lacordaire; je me place, moi, exclusivement au point de vue politique; et tout en respectant les opinions d'autrui, je garde ma conviction personnelle

La question fut reprise au dîner; Lacordaire put constater que son avis n'était point partagé. Dom Guéranger et lui se serrèrent la main avant de se quitter; ce fut leur dernière rencontre.

Point de vue « mystique », point de vue politique; c'est la même divergence qui nous explique la rupture entre Montalembert et Dom Guéranger. Cette rupture ne se consommera que plus tard, mais dès cette époque les deux hommes ne parlaient plus la même langue : Montalembert défendait avec ardeur la loi Falloux, qu'il regardait comme une « transaction excellente », alors que Dom Guéranger lui faisait un devoir de l'attaquer, lui rappelait à tout le moins qu'elle avait des parties qu'il ne pouvait défendre. L'auteur nous a redit longuement le douloureux dialogue qui se tenait entre les deux amis, et ces pages qui achèvent le volume sont d'un intérêt poignant. On y voit la série des affectueux efforts tentés par l'abbé de Solesmes pour retenir sur la pente nouvelle où il va s'engager le grand orateur. Il faudrait tout citer de ces pages vraiment lumineuses; nous nous contenterons, — et ce sera le dernier emprunt que nous ferons à ce livre qui nous a tant charmé par sa vigoureuse allure et sa noble élévation, — de reproduire le passage où l'auteur nous livre le secret

de ses propres sentiments sur la loi Falloux tout en nous donnant les raisons profondes de l'attitude de Dom Guéranger.

Lorsque l'abbé de Solesmes repartit, il avait arrêté quelques violences et obtenu la suppression de quelques articles; mais son rôle d'arbitre avait échoué : la réunion n'était pas faite. « Outre la passion qui régnait des deux côtés, il était difficile, disait l'arbitre lui-même, de trouver un terrain sur lequel on pût s'entendre. Il y a du bon et du mauvais dans la loi; les uns ont le tort de la combattre tout entière, les autres de la soutenir tout entière. Montalembert est désarçonné; les exagérations de son dernier discours le poursuivent toujours. Il est entré dans une quinte de réaction exagérée. Je le remonte comme je peux. C'est tout au plus si j'avance. »

Il est visible qu'à Paris et au cours de ses entretiens avec les hommes de l'un et l'autre parti, l'appréciation de Dom Guéranger sur la loi d'enseignement s'était notablement modifiée. Il lui était apparu que l'on ne pouvait se ranger au projet que dans l'hypothèse où il serait impossible d'obtenir mieux et de conquérir la liberté entière. L'indécision même des évêques et la faveur de la presse laissaient croire que l'Eglise avait le droit de réclamer d'autres avantages que ceux assurés par le projet de loi. Et dès lors, n'était-ce pas trahir l'Eglise que s'arrêter à mi-chemin de la liberté? L'épiscopat et les catholiques n'avaient-ils pas mieux à faire qu'à solliciter d'une institution née du despotisme et dont ils n'avaient cessé de dénoncer l'esprit, les doctrines et le danger, une part seulement de son privilège usurpé? N'était-ce pas reconnaître le droit de l'Etat à enseigner que d'incliner ainsi devant l'Université l'auguste majesté de celle qui a reçu de son fondateur dont elle poursuit l'œuvre le droit d'enseigner toutes les nations? L'Eglise était vraiment en cause, car ce n'était pour personne un mystère que seule elle serait capable de bénéficier de cette loi de liberté. Par suite, n'y avait-il pas une contradiction flagrante, après avoir dénoncé le monopole, d'en solliciter une part; après avoir décrié l'Université, de lui demander à son foyer une situation humble et asservie? Au lendemain d'une loi acceptée par les catholiques et consacrant la vassalité de leur enseignement, leur condition ne serait-elle pas aggravée et demeureraient-ils encore recevables à réclamer la liberté entière, après avoir renoncé au droit de la posséder en s'évinçant eux-mêmes et en consentant à la loi?

Ces réflexions amenèrent Dom Guéranger à une appréciation du projet de loi très sensiblement différente de celle qu'il avait eue tout d'abord. Il reconnut qu'il s'agissait non de la loi seulement, mais de tout un système auquel la loi appartenait. Encore si ses défenseurs, — et elle n'avait guère d'autres défenseurs que ses auteurs mêmes, — se fussent bornés à dire : « Le projet de loi laisse beaucoup à désirer, mais le malheur des temps est tel que rien de plus n'est possible. » Parler ainsi eût sauvegardé les droits de la vérité, et l'Eglise n'eût semblé que s'incliner avec une maternelle compassion devant les exigences d'une société malade envers qui on use de condescendance, parce qu'elle est trop faible encore pour porter

le remède qui la sauverait. Mais tenir ce langage était difficile, alors que les esprits les moins suspects d'un christianisme exagéré, épouvantés par la marée montante des doctrines impies et antisociales, eussent consenti aux mains de l'Eglise des avantages beaucoup plus larges. Le projet de loi n'était donc plus une transaction : il contenait tout un système; il recélait le vice de l'erreur libérale; l'Eglise était admise par l'Etat à exercer ses droits, l'Etat accordait à l'Eglise par une concession généreuse sa place dans la société; la loi était accueillie, parce qu'elle faisait un départ équitable des droits de chacun; en un mot, la loi était bonne en *thèse*. Ce point de vue ne pouvait sourire à Dom Guéranger et il recula effaré dès qu'il l'aperçut.

Nul ne saurait s'étonner que le *Correspondant*, parlant dans son numéro du 25 novembre du livre qui vient de paraître, n'ait sur ce même sujet donné pleinement raison à Montalembert contre Dom Guéranger : « Au point de vue des idées conductrices de la vie, nous sommes pour ainsi dire revenus à l'époque où vécurent ces hommes également croyants, mais dont les uns réclamaient *tout*, quitte à ne *rien* obtenir, dont les autres ne se croyaient pas le droit de priver la grande masse de leurs frères de *quelque chose* en attendant *mieux*.. C'est la grande différence qu'il y a entre les hommes de parti et les hommes d'Etat. On conviendra sans doute que les hommes de parti sont fort heureux que leurs hommes d'Etat leur rendent la vie possible! Et c'est parce que Montalembert avait pris nette conscience de la situation qu'il soutint et fit aboutir la loi Falloux, lui qui avait, vingt ans durant, mené si ardente et violente campagne contre l'Université. Il avait souhaité tout. Le moyen se présentait d'avoir une partie. Il prenait la partie, comme l'homme affamé se contente de pain sec, faute de mieux. Je suis toujours stupéfait de voir si souvent peu comprise une page d'histoire pourtant si claire. Mais l'absolutisme de l'idée, la fière rigueur des principes ont, je le sais, trop de faciles attraits, pour ne pas séduire des âmes nobles, qui, dans la splendeur évocatrice du rêve, prennent leur revanche des contingences limitatives de la vie réelle. Ces âmes-là veulent déjà le paradis sur terre. Elles avancent. » Le *Correspondant*, ayant à apprécier l'attitude de Dom Guéranger, ne pouvait le faire dans un autre esprit. Je me plais au reste à reconnaître le ton modéré, courtois et discrètement louangeur dont l'auteur de l'article a parlé d'un livre dont chaque page contredit ou choque les idées que défend cette revue depuis plus de trois quarts de siècle.

(A suivre) Paul DASNAN.

LE COURS DE Mgr LACROIX

Le 19 novembre dernier, Mgr Lacroix reprenait à l'école des Hautes études, en Sorbonne, son cours sur l'histoire de l'Eglise pendant la Révolution.

Nous n'avons pas à faire connaître ici l'Evèque-conférencier, non plus que le genre de son enseignement historique. Les lecteurs de la revue ne savent que trop dans quel esprit est donné cet enseignement.

En acceptant du gouvernement une chaire officielle, l'ancien évêque de Tarentaise renonçait, par là même, à cette indépendance, à cette sérénité, à cette impartialité qui sont les premières qualités de l'historien. Mgr Lacroix doit trop au gouvernement pour ne pas le payer, en retour, par quelques complaisances historiques dont la vérité n'a pas moins à souffrir que le tact et le bon goût. Ceci dit, il serait injuste de ne pas reconnaître à l'ancien évêque de Tarentaise, les qualités d'un excellent conférencier : diction facile, netteté dans les idées, exposition très claire, heureuse mémoire qui le dispense de recourir à la lecture de son manuscrit, bref un ensemble de dons qui révèlent le professeur de carrière. Mais en faisant la part de ce qui revient justement au conférencier, nous n'en serons que plus à l'aise pour juger sévèrement l'esprit de critique, de dénigrement, de parti pris qu'il laisse *deviner* plus qu'il ne l'accuse assurément, contre l'Eglise de l'ancien régime, dont il relève surtout les petits côtés, sans faire allusion aux grands exemples de vertus, de foi, de sacrifice, d'héroïsme même qu'il sut donner aux heures sinistres de la tourmente révolutionnaire. A première vue, il semble que la méthode de l'Evêque historien relève plutôt du pamphlet que de la saine critique. C'est ce que nous avons eu occasion de constater dans la deuxième leçon qu'il a consacrée à l'origine des biens de l'Eglise, et dont nous parlons plus loin.

Voici en quels termes M. Julien de Narfon, rend compte, dans le *Figaro*, du cours d'ouverture de cette année. L'éloge qu'il en fait suffirait à éveiller notre légitime défiance, si, par ailleurs, nous n'avions entendu, il y a deux ans, sur le même sujet, et avec un tout autre souci d'exactitude, Mgr Baudrillart, dans ses remarquables conférences à l'Institut catholique : ce qui nous permet de tenir pour suspecte et très partiale la documentation de l'Evêque devenu professeur. Il nous faudrait faire œuvre de critique pour relever toutes les erreurs d'ensemble et de détail; un tel travail nous entraînerait bien au delà des limites qui nous sont imposées. Il nous suffira, le plus souvent, de saisir, sur le vif, l'esprit et les tendances de cet enseignement historique qui, dès le début, s'annonce un peu trop comme une œuvre de parti.

Sous le bénéfice de ces observations, nous donnons la parole au

journaliste, tout en regrettant pour l'ancien Evêque de Tarentaise d'être loué par un écrivain qui achève de le compromettre.

Mgr Lacroix a repris hier à la Sorbonne son cours d'histoire de l'Eglise pendant la Révolution. Je faisais prévoir en annonçant cette reprise, une affluence encore plus grande que l'année dernière, autour de la chaire de l'éminent professeur. Je ne m'étais pas trompé. Toutes les chaises disponibles étaient occupées bien avant l'heure fixée. Quelques auditeurs étaient même venus d'assez loin. M. Chaîne, par exemple, l'auteur d'un livre dont le succès mérité fut considérable : *Menus propos d'un catholique libéral*, et l'un des représentants les plus autorisés du catholicisme libéral à Lyon, avait fait le voyage de Paris tout exprès pour assister à la leçon d'ouverture de l'ancien évêque de Tarentaise.

Mgr Lacroix traitera cette année, ainsi que je l'ai annoncé, de la nationalisation des biens d'Eglise, de la suppression des vœux monastiques et de la constitution civile du clergé. Mais avant d'aborder le premier de ces sujets, il a voulu procéder à une sorte d'examen de conscience rétrospectif, et nous dire quel était, à la fin du mois d'août 1791, l'état d'âme ou, si l'on veut, la mentalité de l'Eglise de France.

D'abord l'état d'âme des évêques. Ceux-ci, à l'exception d'un petit nombre de prélats libéraux, étaient plutôt défiants à l'égard du nouveau régime. Ce qu'ils lui pardonnaient le moins, c'était d'avoir aboli le catholicisme en tant que religion d'Etat, en accordant aux confessions dissidentes une situation à peu près équivalente à celle de l'Eglise catholique. Dès lors, ils étaient prêts à faire cause commune avec la noblesse dans le dessein de reconquérir les vieux privilèges que le premier souffle de la Révolution avait emportés.

Quant aux chanoines et aux réguliers, qui avaient souffert davantage, c'étaient, nous dit Mgr Lacroix, de braves gens pour la plupart, mais en qui la flamme apostolique semblait éteinte et qu'il ne faudra pas s'étonner outre mesure de voir pactiser avec les adversaires de l'Eglise.

Restaient les 44.000 membres du clergé séculier, le gros de l'armée sacerdotale. Ils avaient eu beaucoup à se plaindre des abus de l'ancien régime auxquels la Révolution venait de mettre fin. Aussi manifestèrent-ils, au commencement du moins, un grand enthousiasme pour les idées nouvelles, mais la Constituante les déçut.

Bref, c'est de ce conflit latent entre la nation et l'Eglise que le drame révolutionnaire allait sortir.

La révolution religieuse pouvait-elle être évitée? Et d'abord l'Eglise pouvait-elle se réformer elle-même? Mgr Lacroix pose la question, et tout de suite il la résout par la négative. Il est sans exemple dans l'histoire, dit-il, qu'une grande collectivité se soit réformée, si ce n'est par une impulsion du dehors.

Mais alors, qui donc aurait pu réformer l'Eglise de France? Le Roi? — Il était trop ami de la paix, il avait trop grand peur de s'occuper des affaires religieuses. Et en outre, comment aurait-il renoncé de gaieté de cœur aux immenses avantages que le Concordat de 1516 assurait à la couronne?

Le Pape? — Mais Pie VI, dans les difficultés politiques internationales au milieu desquelles il se débattait, n'avait d'espoir qu'en Louis XVI. Jamais il n'aurait songé à supprimer le Concordat. Il se rendait un compte très exact des abus auxquels il fallait remédier, mais il ne croyait pouvoir mieux faire que de temporiser.

Les évêques? — Ils étaient trop divisés. Et au surplus, n'étaient-ils pas

les premiers bénéficiaires de la situation qu'il importait de modifier de fond en comble ?

Peut-être ces trois forces : le Roi, le Pape, les évêques, si elles avaient pu se réunir pour l'œuvre commune, auraient-elles mené à bien la tâche colossale que chacune d'elles ne pouvait entreprendre séparément. Une vaste commission d'initiative comprenant les représentants du Pape et du Roi, les évêques et une délégation du bas clergé, aurait pu en finir avec le Concordat de 1516 et jeter les assises d'un nouveau concordat, en proposant des règles plus sages pour l'élection des évêques, en supprimant les congrégations dégénérées, en infusant aux autres un plus pur esprit évangétique, en instituant l'accessibilité de tous aux grandes charges ecclésiastiques.

Il aurait fallu pour cela des saints, comme il s'en était rencontré après le seizième siècle dans l'Eglise de France. Mgr Lacroix évoque ici les grandes mémoires du cardinal de Bérulle, de Saint Vincent de Paul, de M. Olier. Des saints, il n'y en avait pas, ou du moins on n'en distinguait pas à la fin du dix-huitième siècle et à l'aurore de la Révolution dans l'Eglise de France.

On se rappelle que la leçon d'ouverture que l'ancien évêque de Tarentaise a consacrée, le 13 novembre 1908, au « rôle de la critique dans l'histoire de l'Eglise », et qu'il vient précisément de publier, chez Plon, en une élégante plaquette, avait fait sensation. La leçon d'ouverture de la deuxième année de son cours n'a pas eu un moindre succès. Mgr Lacroix s'y est montré fidèle à lui-même, avec la sérénité et l'indépendance d'un véritable historien, avec le respect attentif dont un évêque ne doit jamais se départir quand il parle — même sous l'espèce de l'histoire — de la vie de l'Eglise, avec la clarté, enfin, et la précision d'un professeur de carrière.

Dans la deuxième leçon, Mgr Lacroix aborde la question de la propriété de l'Eglise. Voyons, d'après nos notes prises en séance, abrégées sans doute, mais fidèles, comment il la traitera. « La constitution des biens de l'Eglise, dit-il, remonte en partie à l'époque de Charlemagne. — A partir de ce moment on remarque deux innovations législatives : 1° la dîme, perception religieuse, devient liste civile, et le pouvoir civil intervient pour en assurer le recouvrement; 2° tous les biens du clergé sont exempts d'impôts. C'est une mesure universelle, définitive, et qui eut sa répercussion jusqu'à la fin de l'ancien régime. Mais quand le roi se vit obligé de faire appel au bon vouloir de l'Eglise, il fut convenu que le don de l'Eglise serait spontané : de là le nom de don gratuit, parce qu'il ne constituait ni une taille ni une contribution. Le don gratuit a donc son origine dans les Capitulaires de Charlemagne. Il y avait alors une autre institution appelée la *Commende*. La chose était bonne en soi qui consistait à abandonner à un titulaire les revenus d'une abbaye, à charge par lui d'en gérer la propriété. Mais n'oublions pas que nous sommes à l'âge de fer, à cette époque de seigneurs pillards et d'abbés commendataires qui dilapident *outrageusement* les revenus des abbayes. »

Voilà certes un point d'histoire cavalièrement et rapidement exé-

cuté. Mgr Lacroix n'a pas eu besoin d'aller chercher bien loin ses renseignements. Les Manuels d'instruction civique à l'usage des écoles laïques ne disent pas autre chose. Mais avançons.

« Avec les Capétiens il en alla tout autrement. Hugues Capet renouvela les mêmes libéralités que Charlemagne et Clovis, à l'égard de l'Eglise. Mais le domaine ecclésiastique prit une extension *formidable* en l'an 1000. La crainte de la fin du monde fit affluer les dons, et l'Eglise se trouva à la tête d'un domaine *démesurément* agrandi. » Je crois que c'est aux mêmes sources d'information que Mgr Lacroix est allé puiser, sur cette question dont une saine critique a fait justice. — Il faut en rabattre beaucoup aujourd'hui des prétendues terreurs de l'an 1000. En tout cas, il serait assez contradictoire que l'Eglise, sous le coup de cette terreur, eût la préoccupation d'augmenter un domaine qui allait sombrer dans la catastrophe finale, alors que les fidèles ne songeaient qu'à se dépouiller en vue de ce terrible événement. Il y a beaucoup de légendes de ce genre en circulation : nous en prévenons charitablement Mgr Lacroix.

« Arrive l'âge des croisades. La plupart des seigneurs ne reviennent pas de ces expéditions lointaines, et leurs libéralités attendent une destination. C'est alors que fleurit l'industrie des moines de Saint-Médard de Soissons, qui consiste à fabriquer de fausses chartes au profit des abbayes qui en étaient dépourvues. Qu'y a-t-il là de vrai, qu'y a-t-il de faux, je n'en sais rien. Ce qui est probable c'est que ces moines abusèrent des libéralités et introduisirent la cupidité jusque dans les monastères. Partout où il y a des hommes, veut bien ajouter le conférencier, il y a des faiblesses. »

On remarquera avec quelle désinvolture et quel dédain de l'exactitude historique, Mgr Lacroix lance une pareille accusation, quitte à s'en désintéresser. C'est à croire qu'il n'a qu'une seule source d'informations et qu'il s'y tient.

« L'époque des guerres de religion marqua un temps d'arrêt pour la propriété de l'Eglise. De part et d'autre il y eut des représailles et les abbayes furent rendues responsables de ces représailles Ce fut une période désastreuse pour l'Eglise. » Nous avions toujours pensé, en nous plaçant à un tout autre point de vue, que jamais le rôle de l'Eglise n'était apparu plus grand et plus bienfaisant que durant cette période, non pas désastreuse mais fort glorieuse pour elle. « Le XVII[e] siècle fut l'âge d'or de la propriété ecclésiastique. La première moitié de ce siècle marqua une période de renaissance religieuse La forte impulsion de Richelieu y contribua. Les familles ambitionnaient de faire des libéralités à l'Eglise, et tel fut l'entraînement de cet élan religieux que Richelieu dut l'enrayer par un édit de 1629. A l'avenir on ne pouvait faire de libéralités aux établissements religieux que dans les conditions suivantes : l'autorisa-

tion de l'Evêque, l'avis des personnes autorisées (parents des bienfaiteurs, autorités locales), l'autorisation du Roi, sous forme de lettre patente, enregistrée par le Parlement. Ces mesures avaient pour but d'empêcher le développement excessif de la propriété ecclésiastique au XVIII[e] siècle. Mais il fallait faire davantage encore, car les philosophes avaient pris possession de l'esprit des masses. Montesquieu se fait, de façon brutale, l'écho de ce mécontentement contre la propriété ecclésiastique. Aussi le pouvoir royal, par un édit de 1749, inspiré par d'Aguesseau, crut-il bon d'apporter des restrictions à la propriété ecclésiastique qui, à cette époque, s'était développée *outre mesure*. Les biens d'Eglise étaient immobilisés, beaucoup de terres étaient mal cultivées. Il y avait là quelque chose de *choquant, d'odieux* même pour le peuple, à voir des terres en friche, alors que des gens pleins de courage auraient pu en tirer un parti si utile. »

Nous ouvrons ici une parenthèse pour nous demander ce qu'aurait bien pu dire de plus contre la propriété ecclésiastique un de nos adversaires.

Si tout le cours de l'Evêque conférencier se poursuit dans le même esprit et avec le même souci de la vérité historique, nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Mais continuons :

« Le roi se préoccupa de cette situation par souci des familles et, sous l'inspiration de d'Aguesseau, porta, comme on l'a vu, l'édit de 1749. — Déjà, avant cet édit, le pouvoir civil s'était inquiété de cet accroissement *anormal* de la propriété ecclésiastique. Des édits antérieurs étaient intervenus pour la limiter. Mais l'édit de 1749 fut plus sévère. »

Voulez-vous savoir maintenant comment Mgr Lacroix exécute les fondations religieuses de ce temps.

« A l'origine de ces fondations, dit-il, on trouve une question de gloriole, de vanité. Les bienfaiteurs donnaient pour que l'on parlât d'eux. »

« Cette riche dotation de l'Eglise avait d'autres sources que les offrandes. Quand les seigneurs avaient besoin d'argent, ils vendaient leur château qui passait à l'abbaye. Mais ces biens soumis à la taille cessaient de l'être dès qu'ils passaient dans le domaine religieux, et accroissaient d'autant la part du peuple. C'est ainsi que le roi fut amené à limiter cet accroissement *excessif* des biens de main morte. Quel est le fond de l'édit? Le roi autorise toutes les donations mobilières, mais interdit absolument toutes les donations immobilières, et toutes les libéralités testamentaires. Restent les donations entre vifs. Celles qui regardent les immeubles ne peuvent être autorisées qu'avec la permission du roi. Ainsi se produit l'intervention constante de l'autorité civile; par conséquent, grâce à cette mesure, la propriété *colossale* de l'Eglise fut enrayée. »

Mgr Lacroix appuie sur cette épithète : *colossale*, et se garde bien

de mettre en regard les innombrables œuvres de bienfaisance et d'instruction auxquelles ces richesses ecclésiastiques étaient chargées de pourvoir.

« Mais cette propriété restait *colossale*, — le conférencier y revient — car les gens d'Eglise ne constituaient que la 132e partie de la population, et ils possédaient le tiers du royaume. Dans les provinces du Nord, l'Eglise possédait les trois quarts des terres. De plus, au XVIIIe siècle, la dotation de l'Eglise était mal répartie. Sur les 220 à 250 millions qu'atteignaient les revenus ecclésiastiques, à la veille de la Révolution, 180 millions allaient à d'autres qu'à la hiérarchie.

» Mais ce qui causait le plus d'irritation chez le peuple, c'est qu'il n'y avait pas de compte rendu public de cette *immense* richesse. On savait le trésor *immense* (l'Evêque-conférencier insiste) et il n'y avait jamais rien de public. Ce fut, en grande partie, la cause d'irritation contre la dotation de l'Eglise. » Et Mgr Lacroix ajoute cette stupéfiante remarque : « Si la Constituante a pu voter la nationalisation des biens de l'Eglise, il fallait que l'opinion publique fût avec la Constituante. S'il n'y était entré une grande part de justice, l'Eglise n'aurait pas pu être dépouillée. » On croirait lire le Manuel d'histoire de M. Aulard.

Il est facile de répondre que la Constituante a volé les biens de l'Eglise, tout comme notre gouvernement, sans consulter l'opinion publique, mais par ordre de la franc-maçonnerie. Mgr Lacroix, dans le but sans doute d'étayer une thèse qui se dessine déjà nettement, cherche à atténuer ce premier acte de brigandage qui devait avoir son pendant de nos jours.

Et le conférencier continue. « En conséquence du décret de la Constituante, les ressources *énormes* dont l'Eglise disposait, passèrent aux mains de l'Etat. Mais est-ce qu'il n'y avait pas de passif, de dettes, de charges? En général les historiens laissent de côté cette question qui a son importance.

Quelles étaient donc les dettes de l'Eglise à la fin du XVIIIe siècle? Considérables, répond le conférencier, et d'environ 130 millions. Mais comment l'Eglise était-elle arrivée à faire des dettes? « Avant la Révolution, il y avait deux sortes de clergé : le clergé français qui exerçait dans les provinces qui composaient l'ancien domaine de France, et le clergé étranger qui exerçait dans les provinces acquises depuis Louis XIII. Il y avait donc 24 diocèses français dont le clergé était appelé étranger. Ce clergé ne jouissait pas des mêmes privilèges que l'autre. Celui-ci tenait des assemblées du clergé dans lesquelles on votait le *don gratuit*. Le clergé étranger n'avait pas le droit de s'y faire représenter. Or, la dette de 130 millions représente celle des anciennes provinces. Pour avoir la dette générale,

il faudrait y ajouter celle des provinces annexées. Ce qui n'a jamais été établi. »

« Le coup de foudre du 2 novembre 1789 dut surprendre tout le monde. Or, tout établissement a toujours des dettes spéciales. Il y aurait un travail intéressant à faire, dit Mgr Lacroix, en consultant aux Archives, les cartons des dettes du clergé, pour reconstituer le passif de la propriété ecclésiastique, au moment où elle fut disloquée par le décret du 2 novembre. Mais une question autrement intéressante, autrement palpitante, qui passionna l'opinion publique et qui la passionne encore aujourd'hui, une question toute d'actualité est de savoir à qui appartenaient tous ces biens, tous ces trésors amassés par les libéralités des fidèles. Etait-ce aux Abbayes, aux Evêchés, aux Séminaires, aux Monastères, etc., etc.? Ici on se trouve en présence de plusieurs doctrines. Il y a la doctrine ultramontaine, en vertu de laquelle le Souverain Pontife a la propriété virtuelle des biens de la catholicité. De telle sorte que les établissements religieux sont obligés d'en référer au Souverain Pontife, pour transiger sur la question de propriété.

» En regard de la doctrine ultramontaine, il y a la doctrine gallicane, d'après laquelle les biens d'Eglise appartiennent au roi qui en est le propriétaire virtuel. D'où il résulte que les établissements ne pouvaient aliéner leur propriété sans l'autorisation du roi. Les docteurs gallicans conféraient au roi des privilèges identiques à ceux du Souverain Pontife.

» En 1710, lors de la guerre de la succession d'Espagne, le trésor public étant vide, le roi eut besoin d'argent. Il se trouva des docteurs de Sorbonne qui lui présentèrent un mémoire, où ils soutenaient que tous les biens de ses sujets lui appartiennent en propre. En les prenant, il ne prenait que ce qui lui appartenait. Plus tard, l'Assemblée Constituante sera amenée à faire ce sophisme (ah! tout de même) : ce que le roi a pu faire, nous représentants de la nation, nous avons le droit de le faire aussi et de revendiquer les biens d'Eglise.

» Il y a une troisième doctrine, et c'est la doctrine de l'Evangile. Saint Grégoire de Nazianze voulant résister à l'empereur Julien qui avait besoin d'argent, lui répondit : « Non, ces biens ne sont pas à toi; ils sont aux autels, aux pauvres, aux orphelins. » En définitive, tous ces biens appartiennent à ceux en faveur desquels les fondations avaient été faites. C'est aux pauvres et aux malades qu'ils doivent aller. Mais comme ces diverses personnes sont destituées de la personnalité juridique, elles ne sont pas aptes à posséder. Il en résulte que c'est à l'établissement au profit duquel la libéralité a été faite, que revient la propriété.

« Quand on consulte les juristes pour savoir à qui appartiennent ces biens, ils répondent : Aux établissements proprement dits, envisagés l'un en dehors de l'autre.

» Au début de la Révolution, un malentendu effroyable *(sic)* se produisit qui fut funeste à l'Eglise. Quand la question de la propriété des biens fut discutée à l'Assemblée nationale, on vit un singulier spectacle. Les religieux de Saint-Martin des Champs envoyèrent à l'Assemblée des délégués chargés de lui dire : que, puisque la France était épuisée, ils faisaient l'abandon de tous leurs biens. Naturellement l'Assemblée constituante accepta. Le lendemain, quand on lut le procès-verbal de la séance, l'Evêque de Clermont protesta contre la façon dont avait été rapporté le fait. Les Religieux n'avaient pas le droit d'abandonner la propriété, puisqu'ils n'étaient que de simples usufruitiers. C'est l'Eglise qui est propriétaire. De là l'équivoque qui donnera lieu à cette thèse *médiocrement soutenable :* les biens de la collectivité appartiennent, dites-vous, à l'Eglise, répondirent les membres de la Constituante; non, ce n'est pas à l'Eglise, mais à cette autre collectivité qui est la nation. Ce fut faute de s'entendre que la Constituante décréta la nationalisation des biens ecclésiastiques.

» Ce décret du 2 novembre fut un désastre pour l'Eglise. »

On croit rêver quand on entend une pareille explication qui ne tend à rien moins qu'à atténuer l'acte de brigandage de la Constituante. Il faut tout ignorer de l'histoire de la Révolution ou vouloir tout ignorer, pour s'en tenir à de pareils arguments. Ainsi c'est un simple malentendu qui fit qu'on dépouillât l'Eglise de tous ses biens. C'est vraiment dommage qu'une cause si anodine ait produit des effets aussi désastreux. Au lieu de nous raconter ces sornettes, Mgr Lacroix aurait mieux fait de nous parler de la vaste conspiration ourdie par les loges de ce temps-là contre l'Eglise. C'est là, et non dans un misérable incident de séance, qu'il faut chercher la raison des événements d'alors, et en particulier du vol dont l'Eglise fut victime. Mais qu'à cela ne tienne. On nous dit bien aujourd'hui que c'est le Pape qui est cause de la confiscation de tous les biens de l'Eglise. Il n'avait qu'à accepter les *cultuelles.* C'est un autre genre de malentendu. On voit que les voleurs, qu'ils appartiennent à la Révolution ou à la Troisième République, ont toujours d'excellentes raisons pour voler. Par ailleurs, c'est la même méthode, ce sont les mêmes procédés.

La 3e leçon de Mgr Lacroix est consacrée aux préliminaires de la sécularisation ou plutôt, veut-il bien ajouter, de la confiscation des biens de l'Eglise. A ce sujet il indique les principaux ouvrages à consulter. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les opinions. Nos notes prises en séance nous permettent de donner la substance de cette conférence qui débute ainsi :

« Je ne vous apprendrai rien, si je vous dis que le problème financier fut le plus aigu, le plus angoissant, le plus pressant de ceux qu'offre l'histoire de la Révolution. Il s'agissait de remédier à un

déficit énorme. Necker avait fait un aveu incomplet. Il avait bien accusé un déficit de 56 millions pour les recettes ordinaires, mais il avait laissé de côté 30 millions pour les dépenses extraordinaires. Ce qui portait le déficit annuel à 100 millions environ.

» Depuis le 14 juillet 1789 qui avait commencé le mouvement révolutionnaire, les impôts n'étaient plus payés. Les paysans n'avaient retenu qu'une chose de ces événements : c'est que les impôts étaient illégaux et qu'ils ne devaient pas les payer. En réalité on ne payait plus; on se croyait affranchi des charges fiscales.

» Le 17 août, Necker proposa à l'Assemblée le vote d'un impôt de 30 millions. On ouvrit même un livre d'honneur où seraient inscrits les noms des personnes qui contribueraient à cet impôt. Mais la Constituante eut bien vite le sentiment que cette ardeur ne se soutiendrait pas. L'impôt ouvert, deux millions six mille livres entrèrent à peine dans les caisses publiques. Quelques jours après, Necker demanda 80 millions dont le besoin était urgent pour la marche normale des services de l'Etat. L'Assemblée vota l'emprunt, mais il n'eut pas plus de succès. La France était aux abois, réduite aux expédients. Et cependant la Cour continuait à faire *des dépenses énormes*, hors de proportion avec la situation fâcheuse des finances. C'est alors qu'on eut l'idée de recourir à certains moyens dont on espérait un résultat. »

» Depuis le 14 juillet, qui avait jeté le trouble dans le pays, la paix n'y régnait plus. Il fallait donc un grand effort pour réorganiser la France. Au milieu de cet immense désarroi, une seule force restait debout : la force de la religion.

» Le 3 septembre 1789, Louis XVI écrivit une lettre aux Evêques de France pour leur demander de venir en aide à la détresse de la nation. Cette lettre est une des plus belles qu'il ait écrites. Elle révèle quelque chose de la hauteur d'âme qui devait lui inspirer le magnifique testament qu'il écrivit avant de monter à l'échafaud. On y remarque une phrase caractéristique sur les embarras et les angoisses de la situation, où il déclare qu'il est prêt à tous les sacrifices nécessaires pour rétablir l'ordre dans les finances.

» A la suite de cette lettre, les Evêques publièrent un mandement faisant appel au patriotisme des fidèles. Avec ces 140 mandements publiés à cette époque troublée, on pourrait reconstituer l'état d'âme de la France.

» L'archevêque de Paris fit un très beau mandement où il laisse percer ses préoccupations intimes, informé qu'il était des attaques injurieuses, des calomnies absurdes et atroces auxquelles il était en butte. Manifestement il y avait complot pour discréditer cet homme de vertu si haute. »

Jusqu'ici ça ne va pas trop mal, mais, comme on dit en langage populaire, les bêtises vont recommencer.

« Le 7 septembre, l'Assemblée constituante fut témoin d'une scène des plus touchantes, des plus poétiques. 21 femmes et jeunes filles, ayant à leur tête Mme Vien, vêtues de blanc et portant l'écharpe tricolore pénétrèrent au sein de l'Assemblée, apportant dans une riche cassette, diamants, perles, bijoux, etc. Mme Vien offrit tous ces bijoux dont elle faisait le sacrifice à la Patrie. Mais la valeur de ces dons était au plus de 200 ou 300 livres. Quoi qu'il en soit, elles eurent *l'honneur*, dans cette séance, d'assister aux délibérations. » Un bel honneur ma foi!

« Cette scène eut une autre importance. A partir de ce moment, il y eut comme une frénésie *touchante* pour venir en aide à la détresse de l'Etat par des dons patriotiques. Toutes les classes de la société rivalisèrent d'ardeur. Une femme du monde envoie une offrande de 1200 livres, ajoutant : « J'ai un cœur pour aimer; j'ai amassé cette somme en aimant, j'en fais don à la Patrie — Que mon exemple soit imité. »

J'espère pour Mgr Lacroix que les jeunes auditrices de son cours n'ont pas compris : nous ne voulons rien dire de plus. Mais vraiment n'y avait-il pas d'autre exemple à choisir que celui qui fait si peu d'honneur au tact du conférencier?

« Le clergé fut obligé, par la force même des choses, à suivre l'exemple donné par les 21 femmes.

» Mais on peut dire à son honneur, qu'il y eut de sa part une explosion de générosité. Un brave ecclésiastique dépose sur le bureau de l'Assemblée, la renonciation à ses frais de voyages et honoraires. Il fait le sacrifice de son indemnité parlementaire : ce qui est rare, ajoute Mgr Lacroix. »

Que le clergé ait été généreux, nous nous en doutions bien; mais qu'il ait eu à honneur de suivre l'exemple grotesque et charlatanesque donné dans la scène rappelée plus haut; c'est ce que nous ne saurions admettre.

« Le 22 septembre Louis XVI donna un grand exemple. De Versailles on vit arriver plusieurs chariots, chargés de la vaisselle du Roi, de la Reine, et des ministres. Et tout cela fut porté à la Monnaie pour être transformé en numéraire.

» A la suite de cette offre, le Président de l'Assemblée renouvela ses épigrammes à l'adresse du clergé : « Tout le clergé reste insensible à nos maux. Ceux qui ne sont riches que par nos biens ne donnent pas leur inutile superfluité. »

« Il est évident que le clergé, après l'exemple donné par le Roi, ne pouvait rester en retour de générosité.

» Le 29 septembre, le baron de Gesté propose de confisquer toute l'argenterie des églises. Ce jour-là Mirabeau parla d'un milliard. On avait déjà le milliard facile, de ce temps-là, ajoute le conférencier.

En réalité il y avait tout au plus 140 millions d'argenterie d'église. Le baron de Gesté fit alors cette motion : tous les objets d'argent qui ne serviront pas au culte seront transportés à la monnaie. »

Il est à remarquer, dit alors le conférencier, que la plupart des coups portés au clergé le furent par la noblesse, et il cite des exemples. Mais il se garde bien de faire allusion aux agissements du Tiers dans cette même circonstance.

« Le clergé ne s'attendait pas à cette mesure. Ce fut un véritable désarroi dans les rangs des Evêques et du clergé. L'Archevêque de Paris consulta ses collègues, disant qu'en maintes circonstances l'Eglise était venue au secours de la détresse de l'Etat.

» La Royauté *s'était déjà emparée* de l'argenterie de l'Eglise, observe le conférencier. Il y avait donc des précédents. Le 14 février 1650 le Roi avait invité l'Evêque de Poitiers à faire porter toute l'argenterie des Eglises à la monnaie, afin de rétablir la circulation du numéraire. Et chaque fois l'Eglise avait répondu à l'appel. Ce n'était donc pas une nouveauté. On discuta à l'Assemblée la question de savoir si on adresserait un ordre ou une invitation au clergé. Sur la proposition de plusieurs membres, un décret fut rendu invitant les Evêques à faire porter à l'hôtel de la monnaie toute l'argenterie des Eglises, qui ne serait pas nécessaire pour la décence du culte.

» Aujourd'hui, à 120 ans de distance, on ne peut s'empêcher de déplorer cette mesure qui ne servit à rien. Ce fut une goutte d'eau dans l'océan. Comment ne pas déplorer ces pertes artistiques d'une valeur inestimable : châsses, reliquaires, vases, ciboires, ostensoirs, etc., etc., autant de merveilles qui remontaient au moyen âge. Tout cela tomba dans un creuset effroyable.

» A la suite de ce décret, les Evêques durent écrire au clergé pour l'engager à exécuter les ordres de l'Assemblée. M. de Baralle, Evêque de Troyes, fit une très belle lettre pour demander les trésors d'Eglise, et l'on vit les Religieux de Clairvaux apporter leur argenterie qui représentait une valeur de 450 livres.

» L'histoire des diocèses montre un clergé plein de générosité et prêt à tous les sacrifices. Malgré cela il s'en fallait que le déficit eût disparu. C'est alors que Necker émit la proposition de la contribution du quart, invitant tout Français à faire le sacrifice du quart de son revenu. Ce fut pour Mirabeau l'occasion d'un de ses plus beaux discours. Il fit un tableau si saisissant de la banqueroute, que l'assemblée subjuguée, d'un seul élan, vota le projet de Necker. A partir de ce moment, Mirabeau fut le chef incontesté de l'Assemblée. Malheureusement ce moyen ne fut guère efficace. Les classes riches montrèrent peu d'empressement, et les offrandes atteignirent à peine le chiffre de 600 mille livres. »

Puis le conférencier nous parle des journées d'octobre.

« Le peuple de Paris, surtout les femmes conduites par Maillard

firent le trajet de Paris à Versailles et le 5 octobre pénétrèrent dans l'assemblée. Maillard parla, au nom de ces énergumènes, d'un ton menaçant, disant que le peuple voulait du pain, et qu'il savait que l'on avait donné 200 francs à un meunier pour ne pas fournir de farine. Deux membres du Tiers s'approchent pour savoir qui a fait cela. C'est l'Archevêque de Paris, leur répond-on. Lui qui avait dépensé toute sa fortune pour venir au secours des malheureux fut accusé d'affamer le peuple. En apprenant ce qui s'était passé le 5 octobre, l'Archevêque en fut douloureusement affecté. Quatre jours après, l'Assemblée rentrait à Paris, et l'Archevêque de Paris demandait ses passeports pour Aix. Son exil dura 13 ans. »

C'était le cas de regretter cet acte de faiblesse du pieux et charitable Archevêque qui, malheureusement, ne fut pas à la hauteur de la situation, et que l'on aurait souhaité voir à la tête de son clergé à l'heure du danger. Tel n'est, sans doute pas, l'avis du conférencier.

Nous en avons dit assez pour être fixé sur le genre d'enseignement de Mgr Lacroix, et si nous avons abusé, outre mesure, de citations, c'était pour bien montrer que nous ne faisions pas œuvre de parti, en critiquant l'œuvre de l'historien. Aussi bien, pouvons-nous conclure, dès à présent, à une tendance visible chez le professeur à chercher, dans les fautes de l'ancien régime, dans la richesse excessive du clergé, comme dans les précédents historiques, une atténuation sinon une explication, préparée de loin, de la monstrueuse spoliation dont l'Eglise sera victime. Ou nous nous trompons fort, ou nous voyons déjà s'esquisser une thèse à double fin, et pour le passé et pour le présent. Mais nous ne sommes encore qu'aux préliminaires. Espérons que l'Evêque-professeur entrera prochainement dans le vif de son sujet.

Stanislas de Holland.

RÉSISTANCE NEUTRE

Ces deux mots dont l'accouplement implique une contradiction, résistance neutre, nous paraissent caractériser exactement la portée des *associations de pères de famille* organisées par M. Gurnaud, et dont l'organe est le bulletin *Parents et maîtres* (1).

Cette œuvre est le type accompli des entreprises de dérivatifs à l'action catholique que nous avons déjà signalées sous plus d'une forme, qui, organisées avec notre concours, et, en apparence, à notre profit, n'ont pour effet réel que de paralyser toute initiative sérieuse.

1. 51, rue de Lévis. Paris.

Le promoteur de celle-ci n'a pas reculé devant cette gageure de poser la neutralité confessionnelle comme principe des associations formées parmi les pères de famille pour résister à la démoralisation de l'enfance par l'école laïque.

Si la récente déclaration du Saint-Siège sur le devoir qu'ont toutes les œuvres sociales catholiques, même les unions professionnelles, d'arborer franchement leurs convictions religieuses, trouvait l'écho, la soumission que le Pape est en droit d'attendre, c'en serait assez, et au delà, pour faire justice de cette fausse sagesse, de ce libéralisme trompeur, introduit jusque dans une œuvre qui devrait avoir pour objet direct de lutter pour l'âme et la foi de l'enfant.

Il n'y aurait rien à objecter contre cette œuvre si elle ne cherchait à réunir que les honnêtes gens auxquels manquent nos croyances. Mais, comme l'*Action libérale* et toutes les associations qui se défendent d'un caractère confessionnel, c'est aux catholiques qu'elle s'adresse, c'est parmi eux qu'elle se recrute. Et dès lors, c'est à l'abdication, tout au moins à l'abstraction pratique de leurs principes essentiels qu'elle commence par les inviter.

La presse catholique a rendu récemment compte, avec grands éloges, du congrès régional de ces associations tenu à Reims. De tous côtés, M. Gurnaud organise des conférences avec le concours des catholiques et parfois avec les encouragements de l'autorité ecclésiastique, comme, dernièrement à Versailles. La *Croix* du 2 décembre 1909, le *Peuple français* du 28, insèrent sans doute par inattention ou surprise, des articles en faveur de son œuvre. Quelle est-elle donc ?

J'ignore si M. Gurnaud fait partie de l'*Action libérale*. Je sais seulement qu'il fut un des collaborateurs de M. Mouthon, quand celui-ci dirigeait la *France libre* de Lyon, journal démocrate qui succomba dans sa résistance au cardinal Coullié. Mais, après tout, ce sont les principes de l'œuvre, et non ceux de l'homme, qui importent ici. Lui-même expose « la méthode à suivre lorsqu'il s'agit de fonder des A. P. F. » dans son bulletin du 10 décembre 1909. Afin d'écarter l'Eglise autant que possible, la question se posera seulement entre les pères de famille et l'école. Elle se résoudra par un contrôle librement accepté, dont l'objet sera le simple respect de la neutralité, et la garantie, l'absence de toute préoccupation confessionnelle.

Et voilà l'organisation à laquelle, en présence d'une persécution tantôt sataniquement perfide, tantôt cynique, les catholiques consacreront consciencieusement leurs efforts ! Il faut citer

Nous voulons rendre à la famille la place qui lui revient auprès de l'école, opposer aux influences jusqu'à ce jour exclusives de l'instituteur et de l'Etat le contrepoids d'un organisme approprié, enfin restaurer dans l'esprit des pères, des mères de famille la notion du devoir et du droit d'éducation.

Si tel est le but, seuls nous intéresseront, cela va de soi, dans l'effort que nous tentons, les parents dont les enfants fréquentent les écoles d'Etat. C'est entre leurs mains qu'est l'avenir de l'enseignement en France; eux surtout, je dirais presque eux seulement peuvent, par des rapports constants entretenus avec les maîtres, accroître auprès de l'école l'influence du foyer, *amener cet équilibre de forces* — force de la famille et force de l'Etat — dont la rupture est la vraie cause de la crise actuelle.

Ainsi, où qu'elle s'organise, que ce soit dans une grande ville ou dans un petit canton, l'Association n'aura de bases solides que si elle s'appuie sur des « ayants droit », sur des *parents d'enfants fréquentant* les écoles publiques.

Toute formation qui méconnaît ce principe, qui groupe en un chaos confus des éléments divers, pour la plupart sans lien direct avec l'école, se condamne par sa constitution même à l'impuissance. Quelque précaution qu'elle prenne, elle apparaîtra comme *un organisme militant*, préoccupé davantage de molester que d'aider l'instituteur; elle revêtira une « couleur » qui la signalera *aux méfiances et aux suspicions intéressées*; elle se fera difficilement agréer des instituteurs comme un rouage de contrôle normal de l'école publique...

Ce principe posé, comment l'appliquerons-nous? Parmi ces parents ferons-nous un choix systématique? Nous préoccuperons-nous d'introduire dans l'Association des pères de famille d'une certaine opinion, à l'exclusion de ceux qui professeraient des opinions différentes? *Au contraire*, l'œuvre nécessaire, l'œuvre urgente, n'est-elle pas de grouper, *sans distinction de parti ou de confession* sur le terrain favorable qui s'offre à nous, tous ceux dont le droit est le même, qui tous ont intérêt à surveiller l'école, et dont aucun ne peut se refuser à signer le programme minimum de l'Association, *respect de la neutralité, culte du patriotisme?* Assurément si. Tout père de famille qui entre dans l'Association — à titre de père de famille uniquement — ne peut, quelles que soient d'ailleurs ses idées, *que désirer la stricte neutralité de l'école*. Il est donc de l'intérêt bien compris de l'Association qu'elle groupe le plus grand nombre possible d' « ayants droit », sans se préoccuper aucunement de leurs tendances politiques *ou religieuses*.

Mais comment atteindre ceux dont vous sentez que vous êtes séparés à ce double point de vue? Grosse question. Dans la plupart des cas, dans tous les cas même, si l'Association est l'œuvre d'un groupe politique ou d'un organisme *confessionnel*, nous mettons en fait qu'il sera impossible d'atteindre l'unanimité des familles trop souvent indifférentes en matière d'éducation. Un grand nombre s'écarteront d'elles-mêmes et il arrivera qu'ayant à utiliser une plate-forme infiniment large, apte à réunir autour de quelques idées communes une majorité d'intéressés, vous n'y aurez groupé que vos amis, toujours les mêmes et que vous aurez manqué le but qu'il importait d'atteindre. Peut-être arriverez-vous, par une vigilance constante, à assurer *la neutralité de l'école;* vous n'aurez pas fait avancer d'un pas cette question qui domine toutes les autres, celle de la restauration dans les consciences de la notion *du droit familial,* prélude nécessaire de sa restauration dans les lois.

Comment donc agir? Rien n'est plus simple, si l'on veut mettre au service de cette œuvre autant *d'abnégation* que de zèle. Il suffit de s'effacer, et de procéder avec la discrétion la plus grande...

Ce qu'il faut, en un mot, c'est que ce mouvement d'Association parte des familles, et soit dirigé par elles, libres d'ailleurs qu'elles sont de prendre auprès de vous les conseils nécessaires. Si, au contraire — nous ne craignons pas de l'écrire, parce que nous vous devons toute notre pensée — les pro-

moteurs du mouvement étaient des groupes politiques *ou des organismes confessionnels*. qui ne voit qu'ils seraient aussitôt suspects de vouloir organiser, non pas le contrôle de la famille sur l'école, mais *le contrôle d'une Eglise*, d'une secte ou d'un parti, la famille ne jouant dans cette entreprise que le rôle d'un intermédiaire opportun?

M. Bernard de Vesins, convoqué comme père de famille catholique, à la récente réunion de Versailles, en a fait, dans le *Petit Versaillais* du 16 décembre, un compte rendu dont nous citons quelques extraits relatifs au discours de M. Gurnaud :

D'abord, l'*association n'a aucune prévention contre l'enseignement de l'Etat, ni contre la neutralité de l'école*, par conséquent, elle s'adapte au régime en vigueur Ensuite elle *sera soucieuse de se conformer aux lois scolaires* et cela sera fort bien, car elle pourra ainsi contrôler l'instituteur et collaborer avec lui.

Le droit de contrôle de la famille, il n'est ni contestable, ni contesté. Et l'orateur cite le code, un manuel d'Aulard, un discours de Briand et des fragments de protestants notoires, tels que Doumergue, Steeg et Buisson. Après quoi il veut bien rappeler que l'Eglise est du même avis. D'où il conclut que le terrain du contrôle est propice; il avait dit solide au début de sa démonstration, il ne l'a point répété à la fin et l'auditoire ne lui en a pas tenu rigueur.

En fait, ce contrôle est inexistant et alors tout le monde s'en mêle : les Amicales, la Ligue de l'enseignement, l'Etat et l'Eglise. C'est pourquoi la question, au lieu de rester pédagogique, est devenue politique. Grave danger! Pour y parer, ouvrons l'école à la famille qui doit être là chez elle et y être seule avec l'instituteur. Cette collaboration future met en délire M. Gurnaud qui nous engage à avoir foi comme lui-même « dans la vertu d'un généreux optimisme!! »

Mais on dira : le père de famille est souvent incompétent en matière d'éducation. Ceci indigne M. Gurnaud, bien qu'il ne le nie pas. Seulement il faudrait dire alors que l'électeur est incompétent; oseriez-vous le dire? — Mais oui! mais oui! crie-t-on de toutes parts. Ce fut le seul moment où M. Gurnaud eut un succès. Modeste, il ne s'en trouble pas et continue en assurant que si chacun des pères de famille est incompétent, l'association leur donnera la compétence qui leur manque. Zéro plus zéro ne fait plus zéro pour M. Gurnaud. Généreux optimisme!

Enfin arrive l'éloge de l'association qui va se former. Louée de n'avoir aucune prévention contre l'enseignement d'Etat, louée de se conformer aux lois scolaires, elle le sera de chercher à la fois le bien de l'école et celui de l'enfant, elle le sera aussi, et longuement, de n'être aucunement confessionnelle. Cela, M. Gurnaud y tient beaucoup; cela lui paraît essentiel. Il y revient à plusieurs reprises, il est plein de belles phrases là-dessus. « Vous avez raison de tenir à vos idées, quelles qu'elles soient », dit-il textuellement; il marque un temps, mais comme personne n'applaudit, il continue et affirme que l'association sera d'autant plus forte qu'elle n'aura aucun esprit de parti. « L'école est ouverte à tous, l'association doit l'être aussi. » Comme l'école, elle sera neutre. Puis une péroraison qui fut juste applaudie par cinq personnes sur les bienfaits de l'école quand elle sera sous la triple surveillance de la famille, de l'Etat et du corps enseignant.

Telle fut cette conférence. Il faut avoir le courage de le dire : pour les catholiques, elle fut écœurante ou bouffonne.

Comme M. de Vesins l'observe très justement, si la neutralité est un mal à l'école, est-il admissible qu'elle règne dans les associations destinées à surveiller cette école?

On voit à quel état de lettre morte les condamnations de l'Eglise et la récente déclaration épiscopale se trouveraient réduites par un tel système.

Celui des A. P. F. imaginé par M. Gurnaud et que les catholiques se montrent tout prêts à seconder, à adopter, commence par écarter toute participation directe des représentants de l'Eglise à cette œuvre fondée pour la surveillance de l'enseignement et jusqu'à l'apparence de leur contrôle, c'est-à-dire par sacrifier spontanément le droit essentiel de l'Eglise, dont l'exercice aujourd'hui plus que jamais, est le seul remède à une démoralisation effroyable. Leur premier souci est donc de se mettre en cela d'accord avec le Gouvernement. Leur manière de lui résister est de faire son jeu.

Cherchez d'ailleurs, dans le programme de ces associations le premier objet que les catholiques *ont l'impérieux devoir de poursuivre*, l'exigence d'une formation morale et religieuse, vous ne l'y trouverez pas. Ce sont des noms qu'on n'ose pas prononcer. Cet objet en est exclu à dessein. On n'y voit que « le respect de la neutralité (chimère décevante) et le culte du patriotisme ». Cette autre désertion s'efforce de se déguiser sous le nom de programme minimum. Mais il faudrait avoir bien envie de se laisser endormir avec des mots, pour se tromper au sens de celui-ci. C'est évidemment, au contraire, le maximum d'effort auquel on soit résolu. L'expérience nous a déjà amplement édifiés sur ce qu'on peut attendre des organisations catholiques lorsque, sous prétexte de prudence et de tactique, elles commencent par réduire leurs *affirmations* au *minimum* (1).

Les A. P. F. ne mettent en avant que la restauration du « droit familial », le rétablissement de l'équilibre entre ces deux forces, la force de la famille et la force de l'Etat; mais cette force et ce droit de la famille ne représentent rien, s'ils ne se montrent appuyés sur l'autorité divine dont ils procèdent, et, pour des catholiques, sur l'union avec l'Eglise, dépositaire de cette autorité.

Enfin, au point de vue purement pratique, même en admettant, contre toute prévision sérieuse, que, dans la multitude des paroisses rurales, des bourgs et des petites villes de province, les A. P. F., constituées sur ces bases, aient assez de cohésion et soient assez capables d'initiative pour obtenir le respect de la neutralité et du patriotisme, serait-ce autre chose qu'un dérivatif aux revendications catholiques?

---

1. Voir dans *Rome et l'Action libérale*, chap. III, l'histoire du programme minimum préconisé par M. Piou, en inaugurant la politique de ralliement.

Et maintenant, pour montrer une fois de plus comment la manie des enquêtes sert à berner les catholiques, en leur donnant l'illusion de croire que parler ou déparler c'est faire quelque chose, cueillons les lignes suivantes dans *Parents et Maîtres* du 10 décembre 1909 :

Quels organismes sociaux peuvent légitimement exercer une influence sur l'école publique? Dans quelle mesure et comment sanctionner leur droit? Telles étaient les questions posées.

Ont, sur notre demande, accepté d'y répondre MM. Nègre et Ferdinand Buisson, Mgr Gibier, évêque de Versailles, MM. Gabriel Compayré et Louis Marin.

C'est dire que nous avons ouvert une tribune libre où toutes les opinions pourront s'affirmer. Nos collaborateurs écriront ce qu'ils pensent et ils l'écriront avec la plus entière liberté. Les pères de famille, les membres du corps enseignant qui nous lisent ont un intérêt de premier ordre à connaître sur les questions posées par nous l'avis d'hommes compétents, appartenant aux milieux les plus divers et s'inspirant des idées les plus opposées.

Chacun de nos collaborateurs donnera donc à cette place son opinion toute nue et dans la forme que les circonstances et son tempérament lui dicteront. Nos lecteurs seront juges et *Parents et Maîtres,* une fois terminée l'enquête, reprendra une à une les idées qui s'en seront dégagées et les discutera, au point de vue qui n'a cessé d'être le sien qui fait toute sa force, celui de *l'intérêt et du droit familial.*

Ce qu'il y a de curieux là-dedans, ce n'est pas seulement la façon dont le nom de Mgr l'Evêque de Versailles s'y trouve encadré; c'est de penser que des pères de famille catholiques attendent les avis que les circonstances ou leur « tempérament » suggéreront à l'ancien instituteur, M. Nègre, secrétaire général de la Fédération des syndicats d'instituteurs, ou au sectaire F. Buisson, ou à M. Compayré, auteur d'un manuel de morale civique qui fut fameux en son temps, et la sélection que la direction de *Parents et Maîtres* y opérera, pour s'éclairer sur l'intérêt et le droit familial, et surtout, car ce doit être là leur préoccupation première, sur leurs obligations de parents chrétiens.

Mais c'est là un point de vue que M. Gurnaud évite de relever.

M. Gurnaud qui poursuit son projet avec une louable ténacité, vient de le traduire par un projet de loi, et voici en quels termes très intéressants le *Temps* du 28 décembre 1909 apprécie cette initiative :

M. Gurnaud, secrétaire général des associations de pères de famille, vient de préciser dans un texte de proposition de loi ses idées sur la collaboration des familles dans l'œuvre scolaire. L'idée, en soi, n'est certes pas nouvelle. Elle a été défendue maintes fois ici même. On n'a peut-être pas oublié une lettre que nous adressait *M. Thalamas,* avec lequel l'on est heureux d'avoir une occasion de se trouver d'accord : il demandait l'établissement d'un tribunal de paix, chargé de juger en premier ressort les conflits entre maîtres et

parents, et composé de l'inspecteur primaire, d'un représentant élu des instituteurs et institutrices, d'un représentant élu des familles. M. Gurnaud cite une circulaire ministérielle de 1877, qui dit : « Plus la famille s'intéresse à l'école, plus l'école est sûre de prospérer. L'idéal en cette matière ne serait-il pas que l'école fût pour ainsi dire ouverte perpétuellement aux regards de la famille, et la famille invitée sans cesse à aider le maître dans sa tâche par un concours effectif et journalier ? »

Mais il y a mieux. Il y a la volonté formelle de la *Convention*, qui lui a donné force de loi dans son décret du 29 frimaire an II sur l'organisation de l'instruction publique, où l'on trouve ceci : « Les instituteurs ou institutrices sont sous la surveillance immédiate de la municipalité ou section, des pères, mères, tuteurs ou curateurs, et sous la surveillance de tous les citoyens. » (Section II : De la surveillance de l'enseignement. Article 1er.)

Voilà qui est clair et qui répond catégoriquement à l'accusation de cléricalisme, souvent portée contre les partisans du contrôle des familles. Les instituteurs, trop enclins à ne vouloir souffrir aucun contrôle, à croire que l'école leur appartient, à prétendre y exercer une autorité souveraine et à oublier qu'ils ne sont que les serviteurs de la nation, feront bien de méditer cet article du décret du 29 frimaire. La Convention, qui n'était point suspecte apparemment de tendances cléricales et réactionnaires, accorde aux pères, mères ou tuteurs un droit de surveillance immédiate sur l'école. On ne saurait imaginer un texte plus péremptoire. Il était précisément dicté par l'esprit vraiment et profondément républicain de la Convention, qui ne tolérait aucune déviation du principe de la souveraineté nationale. Comment les membres du peuple souverain, et particulièrement les intéressés, c'est-à-dire en l'espèce les pères de famille, n'auraient-ils pas une juridiction sur ces écoles qui sont leur propriété et sur ces instituteurs qu'ils payent ? Les instituteurs d'aujourd'hui, et beaucoup d'autres fonctionnaires semblent viser à se rendre indépendants vis-à-vis du gouvernement et du public ; les amicales voudraient que l'école ne pût être surveillée ni par les délégués du pouvoir, ni par ceux des familles. Ces prétentions ne vont à rien de moins qu'à créer une sorte de nouvelle féodalité administrative et bureaucratique, c'est-à-dire un Etat dans l'Etat, en opposition absolue avec les thèses élémentaires de la Révolution.

On ne peut donc qu'approuver hautement les vues générales de M. Gurnaud. Dans l'application, il y aurait peut-être lieu de modifier certains points de son projet.

Il a raison, sans doute, de se plaindre qu'actuellement le conseil départemental de l'enseignement primaire, présidé par le préfet, soit composé uniquement de fonctionnaires et d'hommes politiques (quatre conseillers généraux), que la commission départementale chargée de choisir les livres de classe ne contienne que des fonctionnaires (inspecteur d'académie, inspecteurs primaires, directeur et professeurs d'écoles primaires), que les délégués cantonaux, étant désignés par le conseil départemental, ne soient eux aussi que des émanations du pouvoir officiel. M. Gurnaud demande à bon droit que les familles soient représentées ; mais pour y arriver, il propose la création de conseils cantonaux, qui nommeraient les délégués cantonaux, interviendraient dans le choix des manuels, enverraient un de leurs membres siéger au conseil départemental, et qui seraient entièrement élus par les pères de famille du canton ayant un enfant au moins dans une école publique.

C'est surtout cette dernière disposition qui prête à la critique. Des conseils composés uniquement de pères de famille seraient presque aussi abusifs que ceux d'où les familles sont radicalement exclues. Les familles d'un canton

ont des droits, mais l'Etat, organe de la nation entière, a aussi les siens. Il ne faut confier la surveillance de l'école ni à l'Etat seul, ni aux familles seules, mais à une collaboration des familles et de l'Etat. A supposer que le rouage nouveau inventé par M. Gurnaud fût reconnu utile, il conviendrait de faire une place dans ces conseils cantonaux à l'inspecteur primaire, à un ou plusieurs représentants des instituteurs et institutrices, par exemple à côté de ceux des parents. Peut-être encore suffirait-il d'introduire une représentation des familles dans le conseil et dans la commission du département, d'où *résulteraient des garanties nouvelles* pour le choix des livres et la désignation des délégués cantonaux. Les modalités pratiques restent à examiner, mais le principe est certain.

D'autre part, le *Siècle*, organe de la libre-pensée sectaire, a fait son enquête pour démêler les tendances des A. P. F. « de la nouvelle forme ». Il s'est adressé à M. Gurnaud lui-même.

Si la plume de M. D. Gurnaud est sévère, sa parole est onctueuse et donne l'impression de l'homélie qui coule du haut de la chaire paroissiale, et c'est de cette voix d'ambroisie qu'il répond à notre première question et nous fait cette déclaration :

— « Il n'y a pas, à vrai dire, d'autre organisme et d'autre lien entre les A. P. F. que la revue que je dirige; et le vain titre de « scrétaire général des A. P. F. » alors qu'il n'y a ni Union ni Fédération de celles-ci, ne m'est attribué que parce que j'ai été l'initiateur de ce mouvement et l'organisateur d'un grand nombre de ces associations. »

M. Gurnaud nous déclare ensuite que son œuvre « ne reçoit pas l'inspiration du clergé » et ajoute que, « dans la formation de ses A. P. F., il rencontre encore plus de difficultés à droite que de méfiance à gauche, car ses associations s'ouvrent aux hommes de bonne foi de tous les partis et *de toutes les religions*, qu'elles ne peuvent donc être ni politiques ni confessionnelles et doivent admettre tous les hommes de bonne foi ***préoccupés seulement de faire respecter la neutralité recommandée par Jules Ferry*** aux instituteurs en veillant à ce que rien ne soit dit à l'école qui puisse blesser la conscience d'aucun enfant »..

Pour la création des A. P. F., M. Gurnaud, *qui s'affirme « un fils respectueux de la* ***Révolution*** », s'inspire du rapport de Michel Lepelletier, lu à la Convention par Robespierre, qui instituait dans chaque canton un conseil de 52 membres nommés par les pères de famille pour surveiller l'école, etc..

Ainsi donc, c'est sous une forme d'action à laquelle M. Thalamas, l'impie professeur, ne répugnerait pas de s'associer; où ils collaboreraient avec les hommes « de toutes les religions »; avec la faveur du *Temps*, cet organe sectaire d'un prétendu libéralisme, et par conformité avec les principes de la convention, que les catholiques, partis en guerre contre l'école sans Dieu, vont s'organiser, en se flattant que ce sera pour eux une organisation de victoire.

Quelle illusion! Et n'y a-t-il pas là de quoi ouvrir les yeux à tous ceux qui ne les ferment pas obstinément ou qui ne demandent que la liberté de se rendormir?

Encore une fois, que les A. P. F. ainsi comprises représentent à

peu près tout l'effort qu'on peut attendre de « fils respectueux de la Révolution », d'honnêtes gens auxquels manquent des convictions religieuses arrêtées, il est juste d'en convenir. Qu'au succès du projet de M. Gurnaud puisse correspondre un progrès réel sur l'état présent, encore que ce progrès doive être nécessairement précaire et laisse prévoir à brève échéance une décadence nouvelle, on ne saurait non plus le contester. Mais est-ce là une solution pour les catholiques, et même pour les honnêtes gens qui croient sincèrement en Dieu? Est-ce à cela que se borne leur devoir? Est-ce en commençant par adopter le principe mortel de la neutralité, qu'ils répondront à la voix de l'Eglise et soutiendront l'appel de leurs évêques?

Je dis que c'est simplement là un dérivatif à l'action catholique. Le *Temps* l'a bien compris, et c'est pour cela qu'il s'empresse d'applaudir aux essais de M. Gurnaud.

La recherche de la pierre philosophale n'était qu'un jeu en comparaison de la formule que les catholiques s'obstinent désespérément à faire sortir de leurs combinaisons : comment, trouver le moyen de résister à la tyrannie jacobine, même au prix d'une défense héroïque, mais sans faire d'opposition au gouvernement qui incarne cette tyrannie!

Je lisais naguère dans un bulletin paroissial d'une commune très importante du Nord, rédigé par un prêtre vénérable et comptant de beaux états de service, un appel à ses paroissiens pour l'adhésion à un comité catholique. M. Gurnaud qui invoquait naguère à Versailles, l'autorité d'Aulard, de Briand, de Doumergue et de Buisson, pour encourager les catholiques à entrer dans les A. P. F., y reconnaîtra sa pensée, et presque son langage, dans ces paroles : « A tous ceux qui craindraient l'ombre d'une opposition au Gouvernement actuel en entrant dans nos comités, je dirai qu'ils ne se rendent pas compte du caractère de ce que nous leur demandons. M. Briand, lui-même, le rapporteur de la loi de séparation, comprenait et admettait parfaitement qu'en faisant disparaître le régime du Concordat, il fallait lui substituer une organisation de catholiques; le malheur est que, légiférant sur des questions touchant à l'essence même de l'Eglise, il ait conçu les cultuelles d'une façon que le Pape ne pouvait accepter. » Suivent quelques considérations pour expliquer où était ce malheur, puis : « Retenons simplement de ce qui précède que le Gouvernement, comme nos chefs spirituels, s'accordent à reconnaître qu'il est de toute nécessité qu'aujourd'hui ceux qui font partie de la religion catholique, comprennent qu'ils doivent s'unir et s'entendre pour aviser au maintien de leurs croyances. Venez donc tous aux réunions auxquelles je vous convie (1). »

1. Bulletin de la paroisse Saint-Pierre, à Fourmies, 21 novembre 1909.

Voilà quelles nuées on amasse autour de l'action catholique, sous le prétexte d'expliquer, comme se le propose ici le rédacteur de ce bulletin, qu'il s'agit de faire l'union « en dehors de toute question de nuances politique. » Il en est des A. P. F. comme du comité catholique de Fourmies. M. Paul Desvigne, le jeune et brillant directeur du *Libéral de Fourmies*, observait justement à ce propos :

Pourquoi M. le Curé fait-il un comité catholique, sinon pour réclamer et réclamer énergiquement les droits des catholiques proscrits par le gouvernement sectaire? Dès lors, comment entrer dans des comités qui auront à exiger du gouvernement des droits qu'il nous a pris, sans risquer « l'ombre d'une opposition » à ce gouvernement? Sans doute l'union doit se faire en dehors des nuances politiques, mais vraiment, cela ne veut pas dire qu'il faut se contenter d'admirer le gouvernement et les comités catholiques ne peuvent être, à la veille du vote des lois Doumergue, et après la si belle lettre de nos évêques, les derniers salons où l'on cause..

Nous n'avons à nous inquiéter que de nos chefs spirituels sur le terrain catholique. Quant au gouvernement, nous ne lui reconnaissons aucun droit en ceci et si des catholiques *veulent pousser l'union jusqu'à y englober* un gouvernement que pour ma part, je méprise profondément, ce n'est donc pas sur ce terrain que peut se faire l'union.

Il faut, en effet, de toute nécessité choisir. Si les catholiques entendent, tout d'abord, ne pas faire de peine au Gouvernement et n'agir que dans les limites où il ne verra pas une résistance formelle de leur part, qu'ils s'épargnent donc même l'apparence d'une agitation et demeurent couchés sous le talon qui les broie. Mais, s'ils ont vraiment compris enfin la nécessité de défendre leurs droits, leurs intérêts les plus sacrés, et les âmes de leurs enfants, trêve à ces attitudes douteuses qui font augurer la fuite plutôt que la lutte, à ces réticences mortelles qui les empêchent d'oser même avouer ce qu'ils veulent. Comment auraient-ils le courage de faire ce qu'ils n'ont pas le courage de dire?

Aux associations de pères de famille formées pour défendre l'enfance contre l'école athée, plus directement encore qu'aux unions purement sociales ou économiques, s'appliquent les récentes déclarations du Saint-Siège commentées par la *Correspondance de Rome:*

« Depuis trop longtemps le Pape parle assez hautement aux catholiques pour qu'on puisse ignorer ou mal comprendre ses directions. Sa lettre au Président de l'Union économique est un enseignement fondamental non seulement pour le cas particulier, mais aussi comme un critérium général de toute l'action catholique (italienne).

» Le Pape veut que les catholiques (italiens) s'organisent en associations catholiques, avec leur drapeau catholique et leur action catholique. »

Comment expliquer que la presse catholique française, j'entends celle qui professe le plus hautement d'être dévouée aux directions du Saint-Siège, s'abstienne de faire écho à celles-ci et d'en réclamer

l'*application*, en dénonçant l'illusion et le *péril* d'entreprises comme celle de M. Gurnaud ?

J'ai sous les yeux un modèle de statuts pour les associations de pères de famille, publié ces jours derniers par *La Croix*. Un article unique en renferme tout le programme et le but. Les autres n'ont trait qu'à la forme et à l'administration de la société. Ce programme et ce but sont communs aux A. P. F. de M. Gurnaud et à nombres d'autres qui naissent sous l'impulsion catholique. Ils sont formulés dans ces deux lignes : « L'association a pour but de maintenir dans les écoles le culte du patriotisme et des traditions nationales et de faire observer la neutralité inscrite dans la loi. »

Je ne m'arrête plus à faire remarquer combien ce but est illusoire, si les catholiques se bornent vraiment à réclamer l'observation de la neutralité religieuse inscrite dans la loi. Ils se montrent ainsi de *trente ans en retard* sur leurs adversaires qui, maîtres aujourd'hui de la situation, sont maintenant les premiers à reconnaître qu'une réelle neutralité est impraticable, contradictoire; et il est, en effet, de toute évidence que l'*école sans Dieu* est l'*école contre Dieu*.

On répond à cela que l'unique recours des pères de famille contre l'instituteur est d'invoquer la loi et qu'ils n'ont aucun moyen d'exiger autre chose que son observation.

J'en conviens; et il est également juste de reconnaître que, même limitées à cela, les A. P. F. pourraient, si elles entraient sérieusement en jeu, mettre un certain frein aux excès du mal.

Mais est-ce là tout? Sera-ce même quelque chose d'efficace et de durable? Et les catholiques continueront-ils de prendre leur parti d'une législation et d'un état social qui renversent tous les principes non seulement du catholicisme, mais encore de la religion naturelle?

Et, cependant, l'invasion du libéralisme est si universelle parmi les laïques et le clergé catholiques, qu'on se voit considéré comme un intransigeant et comme une sorte d'énergumène, quand on réclame davantage.

Eh bien! ayons néanmoins le courage de crier la vérité une fois de plus, fût-ce dans le désert.

Il n'y a pas deux manières de poser la question, il n'y en a qu'une. La voici :

En présence d'un régime qui prétend exclure Dieu, qui le chasse des lois, de toutes les institutions, de la société et de l'école même, le premier et le plus impérieux devoir des catholiques est de réclamer franchement, ouvertement, que sa place lui soit rendue; d'affirmer, à temps et à contre-temps, l'obligation qui incombe à la société et à l'Etat de reconnaître son existence et sa souveraineté, de pratiquer son culte, d'enseigner sa loi dans les écoles et de la faire respecter dans les mœurs.

Or, c'est à cette affirmation de la vérité primordiale et essentielle qu'on voit aujourd'hui même, les catholiques se dérober soigneusement.

Ils font des discours pleins d'emphase. Mais voyez-les à l'œuvre, soit dans ces associations de pères de famille, soit dans certaines des unions catholiques, tant vantées, qui se forment en plusieurs diocèses. Examinez leurs principes, leurs programmes. *Ils réclament la liberté, mais ils se gardent d'affirmer aucune vérité..* Eh bien! la liberté continuera de les trahir, tant qu'eux-mêmes trahiront la vérité; car c'est la trahir, de permettre qu'elle soit impudemment niée et proscrite, sans oser la défendre, alors même que le salut et l'existence de la société dépendent d'elle.

Car, qu'on le remarque bien, il ne s'agit point ici du dogme ni des vérités révélées, mais de la connaissance de Dieu que l'homme atteint par les lumières naturelles de sa raison, et des strictes obligations qui en découlent pour la société comme pour l'individu.

On aime aujourd'hui, par une prétendue prudence et sagesse, à ne pas dépasser le minimum nécessaire. Encore faut-il y atteindre. C'est là le minimum de la vérité sociale.

La honte des catholiques est de la dissimuler. Car, je le répète, on prête vainement l'oreille pour entendre de leur part *l'affirmation de cette vérité,* en dehors des congrès où ils s'exhortent à tout souffrir pour leur foi. Dès qu'il s'agit de passer à l'œuvre, d'organiser l'action, l'action scolaire, l'action électorale, ils se taisent sur *l'affirmation de la vérité,* dont les fameux « honnêtes gens » eux-mêmes pourraient s'effaroucher, et ils ne se réclament plus que de la liberté.

Cependant la vérité seule peut donner et assurer la liberté, qui, sans elle, est une arme à deux tranchants fort inégaux.

Y a-t-il là rien qui ressemble, même de loin, à cette organisation sur « *le terrain nettement catholique* » que S. S. Pie X réclame si énergiquement?

Emm. BARBIER.

SOUVENIRS D'UN VIEUX MISSIONNAIRE

J'ai assisté récemment à une séance du Congrès diocésain de Bayonne. Un rapport surtout fixa mon attention. Le rapporteur parlait de la presse, et au lieu de se perdre dans les considérations les plus générales et les plus inutiles, il se mit à nous dire le chiffre des bons et des mauvais journaux reçus dans les principales paroisses du diocèse. On prêtait à ce simple discours une attention d'une toute autre espèce que celle accordée aux autres. Je parle surtout des auditeurs ecclésiastiques. Il me semblait voir sur les visages je ne sais quelle

confusion étonnée. Visiblement on apprenait quelque chose qu'on ne savait pas, qu'on soupçonnait sans doute, mais dont peut-être on ne désirait pas beaucoup avoir une connaissance précise.

Cependant le rapporteur continuait sa lecture. Presse locale, presse régionale, presse parisienne. Dans telle paroisse, tant de bons, et tant de mauvais de chaque espèce. La presse locale donnait des chiffres consolants. Mais les deux autres, quelle épouvantable relation! La *Dépêche*, la *France*, la *Petite Gironde*, quels chiffres et totaux formidables en comparaison du petit nombre des bons journaux! Là était le grand mal. Les journaux de Paris y ajoutent beaucoup. Je ne peux pas citer des chiffres exacts; mais que de fois c'était à peu près ceci : 10 bons, 150 mauvais! Et cela, même dans les principales paroisses du pays basque qui a si bonne réputation.

Il me semblait clair que ces chiffres étaient une révélation pour tous, et surtout pour les curés des paroisses, que le rapporteur nommait. Ensuite il indiqua quelques remèdes au mal. On pourrait faire ceci ou cela qui se fait en Belgique ou en Allemagne ou ailleurs.

Je fus obligé de quitter la salle avant la fin. Mais je n'ai pas entendu dire que le rapporteur ait indiqué ce qu'il y avait de plus nécessaire à dire, par exemple ceci : combien parmi les confesseurs et curés ici présents, y en a-t-il qui aient surveillé ce mal qui depuis des années ne cesse pas de grandir? Quelle barrière ont-ils cherché à lui opposer? ont-ils eu soin d'interroger les pénitents sur ce sujet? ont-ils refusé l'absolution aux propagateurs et même aux abonnés des mauvais journaux? Ont-ils, en chaire, averti les fidèles du péché qu'il commettent et du danger auquel s'exposent pour leur foi les lecteurs des mauvais journaux?

Le rapporteur était un jeune homme. Peut-être n'eût-il pas été séant qu'un laïque, surtout si jeune, posât de telles questions. Je sais que plus d'un aurait pu y répondre affirmativement; j'en étais certain notamment pour les prêtres à côté desquels je me trouvais et dont je connaissais depuis longtemps la sainteté. Mais certainement si tous avaient eu le zèle de ceux-là, le rapport aurait donné des chiffres bien différents et bien meilleurs.

Si cela m'avait regardé, j'aurais voulu que ce rapport eût été agrémenté de quelques histoires authentiques et faits locaux. On aurait pu parler, par exemple, de certains ateliers de jeunes filles où l'une d'elles fait aux autres, lecture des pires romans. On dit que cela se passe à Bayonne, peut-être ailleurs aussi.

Voici une histoire toulousaine. Le frère quêteur était en très bons termes avec un épicier qu'il trouvait souvent la *Dépêche* à la main. Il l'en grondait. L'autre de répondre : que voulez-vous que cela me fasse à mon âge? Et puis, je passe ce qui est contre la religion. — Un beau jour le frère le trouva sans la *Dépêche* et alors cet homme changea de ton : Mon père, lui dit-il, maintenant que je suis converti, je

vais vous dire la vérité : *je lisais la Dépêche pour m'autoriser à me* conduire mal et à continuer. Dans ce but j'y cherchais précisément ce que je vous disais que je ne lisais pas. Ce n'était au contraire que pour cela que je l'achetais. Maintenant, grâce à Dieu, c'est fini. Il ajouta : et beaucoup d'autres la lisent pour la même raison.

Il est certain en tout cas qu'il a fallu, pour que la mauvaise presse se développât à ce point, que certaines gens aient déployé beaucoup de zèle et que la direction de ces journaux ait su employer les moyens de stimuler ce zèle.

Est-il donc impossible d'avoir pour l'amour de Dieu et le salut du prochain un zèle semblable? Les moyens employés pour l'exciter ne doivent pas être si difficiles à découvrir, et, découverts, à employer. Au fond, je crois, la vérité est dans la parabole de l'Evangile : après la semence du bon grain, les serviteurs du Père de famille se sont endormis. L'homme ennemi est survenu et a semé la zizanie sans obstacle. Plaise à Dieu qu'on se réveille maintenant qu'on s'aperçoit avec quelle abondance elle a été repandue depuis longtemps.

Ce sommeil des serviteurs qui a permis à l'homme ennemi de faire tant de mal, à quoi donc a-t-il pu tenir et être si profond? Il ne fallait pourtant pas être grand clerc pour soupçonner au moins ce mal, et, dès lors, pour comprendre que ce qu'on tolérait ou du moins à quoi on ne s'opposait pas, était chose doublement défendue et par la loi de Dieu, ou si vous préférez, le droit naturel, et par la loi de l'Eglise qui a institué l'Index et ses lois tout exprès. De plus, une science de primaire suffisait pour ne permettre pas d'ignorer qu'aux XVIe et XVIIIe siècles, c'étaient surtout les papiers imprimés qui avait servi à propager l'hérésie et l'impiété. On pouvait prévoir que beaucoup plus de papier imprimé arriverait à faire plus de mal encore. Et ce qui peut sembler encore plus étrange, c'est que les vieux et si bons prêtres à tous autres égards que j'ai connus il y a quarante ans et plus, étaient encore moins préoccupés de cette grave situation que les générations sacerdotales qui ont suivi.

Il y a 45 ans, je prêchais une mission dans une petite ville du midi. Le curé était là depuis presque autant d'années. Durant cette période, la richesse de sa paroisse avait pris un développement fabuleux: la population avait triplé; la mauvaise presse avait tout envahi; les mœurs s'étaient perverties; la jeunesse bourgeoise ou récemment embourgeoisée, élevée au collège du prochain chef-lieu, affichait l'impiété la plus perverse et la plus sotte. Le bon curé ne s'apercevait de rien, et continuait toutes choses comme il les avait trouvées ou commencées 40 ans auparavant. Je crois que cette attitude était générale, au moins dans le Midi; du moins je l'ai vue partout où j'ai été à cette époque.

Ces prêtres avaient entendu dire, ce que j'ai entendu moi-même

en ces temps lointains : « l'Index n'oblige pas en France », sans que la pensée leur fût venue de répondre : est-ce qu'une plus grande facilité d'aller en enfer est au nombre des précieuses libertés gallicanes ?

Cependant je ne crois pas que le gallicanisme fût pour beaucoup dans la raison de cette attitude. C'était plutôt le résultat du collier porté sous le règne de Louis-Philippe et de l'attitude insolente et méprisante de la bourgeoisie voltairienne, qui n'avait cessé de peser sur eux depuis la Restauration. Apeurés, ils s'étaient enfermés dans leur sacristie, et attendaient qu'on les y vînt trouver. Ce n'était pas même la guerre défensive des assiégés. Ils laissaient battre en brèche les murailles de la citadelle, sans avoir l'air de s'en apercevoir, au fond pleins de crainte de les voir tomber.

Ce fut un grand malheur. Car, dans les pays que j'évangélisais alors, il subsistait encore un fond de foi qui se réveillait à la moindre occasion. Dans la paroisse dont je parlais tout à l'heure, la mission que j'y prêchais était la première depuis la restauration du culte, les développements que j'ai marqués étaient à leur apogée. Il s'y produisit néanmoins un mouvement religieux extraordinaire, qui se termina par le retour de plus 1500 personnes à la fréquentation des sacrements, dont plus de 400 hommes, et l'érection d'un Calvaire pour lequel la paroisse donna plus de 10.000 francs.

Hélas! et depuis, aucune autre mission, et la paroisse est presque entièrement perdue, parce que, si nous dormions, la presse judéo-maçonnique veillait et agissait.

Depuis ces temps lointains, deux causes principalement me paraissent avoir entretenu notre sommeil, trop semblable, à celui des apôtres pendant l'agonie. C'est d'abord le libéralisme. Presque personne en France n'est entièrement exempt de ce mal, le plus funeste de tous. Il s'est insinué dans notre sang par tous les pores de notre corps et par tout l'air que nous respirons. Les droits de l'homme, grâce aux lois et coutumes qui ont été mises en vigueur depuis, sont entrées à la place des droits de Dieu même au foyer domestique. Les idées de liberté et d'égalité, de mépris de l'autorité et de révolte, sont en pratique partout. Elles nous pénètrent sans que nous nous en apercevions; et quand elles nous ont empoisonnés, bien peu, même parmi les meilleurs, arrivent à en avoir conscience et à travailler sérieusement à se désintoxiquer. Pour mon compte, voilà 55 ans que j'y travaille et je ne suis pas sûr d'avoir fini.

De cet empoisonnement universel et toujours augmenté par les soins de presque toute la presse, il résulte que le peuple se croit absolument dans son droit en lisant assidûment ce qui tue sa foi, pervertit son intelligence et pourrit son cœur. Il est stupéfait et tombe de haut quand quelqu'un s'avise de lui dire et de lui prouver le con-

traire; il ne croit pas ce qu'on lui dit et continue comme si on avait rien fait.

De notre côté, nous sommes un peu et beaucoup arrivés à trouver cette conduite naturelle, point répréhensible et funeste au point où elle l'est en effet. Et si vous y ajoutez le sentiment de la difficulté de changer cet état d'esprit général, vous aurez la vraie cause de notre sommeil si funeste.

Pour être complet, il faut ajouter que beaucoup des nôtres se sont laissé emporter par ce courant dangereux. J'en sais, et non pas en petit nombre, qui s'autorisent à lire des journaux que des mains sacerdotales ne devraient pas même toucher avec des pincettes, et des livres qui valent ces journaux. Ceux-là ne comprendraient pas même ce que je viens de dire et déclareraient hardiment que le droit d'agir ainsi leur appartient, étant des intellectuels et des modérés.

J'ai eu le plaisir de discuter un jour avec un Evêque qui me disait avec la plus grande conviction : que la *Libre Parole* faisait plus de mal que la *Lanterne*. Nous ne parvînmes pas à nous entendre. Depuis, il est devenu Archevêque. C'est que beaucoup des nôtres appellent paix ce qui est le coma et ne craignent rien tant que la lutte.

De son côté, le judéo-maçonnisme, que dirige la presse, s'est arrangé pour qu'il n'y ait presque pas de journaux ou de revues qu'on puisse lire sans aucun danger. Dernièrement j'achète en voyage un numéro de la *Revue hebdomadaire* (1). Je n'y trouverai rien de mal, pensai-je, le directeur est un catholique. Je fus vite obligé de voir que, s'il était catholique, il était encore plus libéral, et qu'il avait très libéralement tiré le cordon à un article de M. Paul Adam du plus pur matérialisme évolutioniste. Et voilà l'excuse française par excellence : c'est bien écrit ou il parle bien, moyennant quoi on a été tenu de lire ou d'écouter — et ce n'est plus seulement l'idée révolutionnaire qui empoisonne, ce sont successivement toutes les billevesées impies, matérialistes, panthéistes, tous les blasphèmes, toutes les négations.

On avale, on digère, on perd la foi, et l'on meurt sans Christ, sans Dieu, sans espérances. Notez que le plus souvent ceux qui écrivent ou parlent si bien, sont dénués de tout talent. Mais comme ils servent la secte, la secte les sert.

Avec la foi, le bon sens s'en va. Nous en avons eu successivement deux preuves absolues dans l'affaire Dreyfus et l'affaire Ferrer. Avec le bon sens, le patriotisme est tout, sauf une chose qui croît toujours et qui grandit de la perte de tout le reste : le libéralisme qui nous tue.

---

1. C'est le n° du 25 septembre 1909.

L'autre cause de notre sommeil me paraît être que nous ne nous sommes pas contentés de suivre, quoique de loin, la licence des lectures que nous tolérions chez les fidèles, nous les avons suivis aussi, et peut-être davantage, dans leur goût du bien-être et d'une vie dont l'esprit d'austérité, de pénitence et de mortification chrétienne a été, avec la pratique de ces mêmes vertus, de plus en plus absente. Il faut avoir mon âge pour juger de ce triste progrès, disons rondement de la mondanité parmi nous. On dira : ce progrès a été général. Je l'accorde, et c'est de quoi je me plains. Jamais un peu plus de mollesse physique n'a produit un peu plus d'énergie morale et de force de caractère. Il est vrai, pas mal de prêtres de ce temps lointain mouraient en laissant un petit magot à leur famille; mais pas mal de ceux d'aujourd'hui meurent en laissant des dettes, dues principalement à ce qu'ils se sont crus obligés de traiter leurs hôtes à la manière des bourgeois.

On n'a pas fait non plus donner assez de missions, sauf en de rares diocèses; et les missions, en général, ne se faisaient pas assez sérieusement. Je pourrais citer des diocèses qui comptent aujourd'hui parmi les mauvais, qui sont devenus tels malgré ou avec des missions qui réussissaient toujours, d'après les récits qu'on avait grand soin d'insérer dans la *Semaine religieuse* du diocèse. La prédication était de la littérature méridionale. Le temps se passait en cérémonies plus ou moins émouvantes. Ni en chaire, ni au confessionnal, il n'était question de réformer sa vie, surtout sur les points les plus essentiels, parce que le mal était le plus commun : les lectures et l'infécondité volontaire dans le mariage. Dame! si on avait touché ces points-là, on aurait eu moins de monde à la communion générale que les confrères ou les rivaux qui prêchaient à côté une autre mission. Non, les missionnaires, non plus, n'ont pas fait ce qu'on attendait d'eux, ce que Dieu et l'Eglise demandaient de leurs efforts, qui ont été trop souvent plus vaniteux qu'apostoliques.

Les Evêques étaient trompés par ces faux succès dont ils étaient souvent témoins, ou par les rapports qu'on leur en faisait. Ils n'étaient mis par personne en mesure de faire prendre et d'imposer des changements à ce qui se faisait. Plaise à Dieu que la vue de l'abîme vers lequel nous courons leur révèle les erreurs et négligences du passé et leur inspire des ordonnances nécessaires.

Nous avons à Mont-de-Marsan un père Joseph qui, lui, n'a pas été un chien muet. Depuis plus de trente ans, dans le sud-ouest, et auparavant dans l'ouest, il n'a cessé de crier contre la mauvaise presse, les juifs et les francs-maçons. Cela lui coûta quelques comparutions devant les tribunaux, mais pas un jour de prison, et quelques amendes seulement. Il a mérité et acquis la réputation d'un saint par son austérité de vie, marchant à pied malgré une enflure de

jambes provenant d'une maladie de cœur, varices, plaies, etc... On le trouvera mort au pied d'une borne ou d'un arbre sur une grand'route.

Le plus beau de son histoire apostolique n'est pas ce que je viens de dire, mais ceci : Il y a dans les Hautes-Pyrénées une quantité de français petits ou grands qui ne seraient jamais nés sans les missions de ce Père. Dieu seul en sait le nombre. Mais, étant donné le chiffre de ses missions, on doit l'évaluer à plusieurs milliers, peut-être et probablement à quatre ou cinq. C'est qu'il ne se contentait pas d'exhortations, ni même de promesses. On n'avait avec lui l'absolution que lorsqu'on pouvait lui affirmer que les promesses avaient été tenues. Mgr Billière, de Tarbes, l'aimant et même le vénérant, le laissait faire et au besoin le défendait. Dans le diocèse d'Aire, là où sa réputation est la mieux établie on le supportait. Dans celui d'Auch, on aimait de l'éloigner.

Ce mal suprême de l'infécondité volontaire dans le mariage sera probablement le chef d'accusation le plus grave que Dieu et les hommes, que la patrie et l'Eglise auront à faire valoir contre nous. Vous entendez bien que je parle de l'attitude que nous avons eue en chaire et au confessional à cet égard.

Je m'en étais préoccupé moi aussi. Il ne faut pas réfléchir bien longtemps pour comprendre que presque tous les désordres qui troublent les familles, inconduite, dépenses excessives au profit de la vanité, abaissement des caractères, viennent de là et, qu'en grande partie, la haine des classes a également sa source dans le même péché. Je voulus donc essayer de lutter.

En ces temps, j'étais à Toulouse, gardien ou provincial. Bientôt les miens et moi dûmes constater qu'à nos refus d'absolution, on nous répondait tranquillement : nous savons qui nous la donnera. Et l'on s'en allait sans la moindre émotion.

Je pensais que pour obvier à ce mal, il fallait une action commune des Evêques, c'est-à-dire que, d'accord ensemble, ils imposassent la même ligne de conduite aux confesseurs. En conséquence, j'allai voir le cardinal Desprez et je lui parlai de mon idée. Le bon cardinal m'écoutait d'un air qui me disait clairement : Ah! mon père, vous ne vous doutez pas de l'ennui que vous me causez. Il y a longtemps que je sais tout cela et que je m'efforce de l'oublier, et vous venez me le rappeler! Je comprenais le sens de son attitude, ce qui m'aida à comprendre aussi la valeur de l'eau bénite de cour qu'il voulut bien me donner. Je ne me décourageai pas, et j'allai voir l'archevêque d'Auch, Mgr de Langalerie. Celui-là luttait personnellement contre le mal et il donnait des missions, aidé par quelques missionnaires diocésains. Mais il trouvait l'obstacle auprès même de ceux qui auraient dû être ses aides les plus zélés, certains de ses vicaires-généraux. Beaucoup de bons — trop savants peut-être — théologiens ne croyaient pas qu'il fût avantageux à aucun point de

vue d'éclairer les âmes et qu'il valait mieux laisser s'établir je ne sais quelle bonne foi sur ce point. Les vicaires-généraux d'Auch étaient dans ce sentiment et le disaient à l'occasion; et comme cela tirait les confesseurs d'embarras, pensez s'ils se faisaient faute d'adopter une opinion émise par de telles autorités. L'archevêque était d'un sentiment contraire, sans doute. Mais était-il aussi bon théologien? Bref, il se sentit paralysé et renonça lui aussi à une lutte impossible.

Je fis comme le bon archevêque, je perdis espoir et je laissai là l'affaire. Vous savez que depuis, il y a eu des décrets venus de Rome. Mais ils ont beau être clairs, on les interprète, et le mal continue à grandir, et, avec ce péché, les autres arrivent à la file indienne ou en groupes.

J'ai entendu dire que les Evêques de Belgique ont fait récemment ce que je souhaitais que fissent les Evêques français. Si c'est vrai, ils auront fait pour la seconde fois ce qu'il fallait faire pour sauver leur patrie et la foi dans leur patrie. La première fut lorsqu'ils persévérèrent dans leur ligne de conduite au sujet de l'école sans Dieu, même après la lettre de Léon XIII.

Depuis ma tentative, j'ai beaucoup moins prêché qu'auparavant, grâce à la divine Providence : je fus d'abord à Rome, procureur général; puis, à l'expulsion de 1880, en Espagne, près de cinq ans. Depuis une douzaine d'années que la maladie m'a réduit au silence, je ne prêche ni ne confesse presque plus — et je n'en suis pas fâché pour ces motifs.

J'ai dit que l'Eglise et la patrie ont à se plaindre. C'est trop clair, pour la patrie, que ce crime plus que tout, reste livré à l'Etranger, car Dieu a donné par acte authentique la terre à qui la peuple. Quant à l'Eglise, remarquez où se recrute la masse du clergé séculier et régulier. De mon temps, c'était dans la petite bourgeoisie. Nous payions notre pension. Et cela voulait dire qu'il y avait chez nous certaines traditions d'honneur et d'indépendance, et que nous avions une mère chrétienne et pieuse, une mère au moins. Aujourd'hui, dans un séminaire que je pourrais nommer, sur 120 élèves, il n'y en a pas dix qui paient leur pension.

Et cela m'amène à signaler une cause assez peu comprise de nos maux : l'ignorance de nos législateurs catholiques, alors que nous en avions de tels.

Un jour, le P. Marie-Antoine m'avertit que M. de Belcastel m'attendait avec M. Chesnelong à telle heure. Bah! pensais-je, on aura combiné quelque affaire avec P. Marie-Antoine, et il faut que je donne quelque permission. C'était cela : une mission dans une partie de la France, hors de notre province. Une fois cela fait, on causa. Ces messieurs en arrivèrent à comparer l'état misérable au point de vue du recrutement du clergé avec l'état prospère des diocèses du Midi. J'étais stupéfait. A la fin, je crus utile de leur dire la

vérité qui était que, sauf deux ou trois diocèses, la situation dans le midi était celle de Versailles. On prend dans la rue, dans la loge du concierge, des enfants qui aient bonne voix, on les élève dans les manicanteries, puis on les met au petit séminaire et enfin au grand, sans frais pour leurs parents. C'est la masse. Les autres sont peu nombreux. Pourquoi? parce qu'il n'y a pas d'enfants et que les autres carrières libérales sont plus rétribuées. — 'Cest la faute du code. — Non, messieurs, c'est la vôtre. L'égal partage des biens est dans les mœurs, la nation ne désire pas autre chose. Mais quand vous avez fait la loi militaire, vous auriez pu restaurer l'autorité paternelle, en donnant au père de trois enfants le pouvoir d'en exempter un, à celui de quatre, le pouvoir d'en exempter trois, à partir de cinq, la liberté de les exempter tous ou de faire aller à la caserne ceux qu'il voudrait. Et remarquez que vous n'auriez été que justes. Car le père d'une famille nombreuse rend un immense service à la patrie; et au lieu d'en être récompensé, il en est puni. Le bon sens comprend que l'homme doit être encouragé à faire son devoir. En Allemagne, on augmente la solde de l'officier qui se marie, et on l'augmente encore chaque fois qu'il a des enfants. En France, qu'il se serre le ceinturon et qu'il crève de faim, lui et tout petit employé de l'Etat ou de quelque compagnie. — Mais, repris-je, peut-être ne savez-vous pas pourquoi il y a tant d'enfants dans les villes de mer? — M. de Belcastel répondit : c'est que le poisson est très prolifique. — Pas plus que la côtelette de mouton. Ce qui est prolifique, c'est le décret de Colbert, encore en vigueur, qui exempte du service de l'Etat tous les marins dès qu'ils ont six enfants. C'est pourquoi ils se dépêchent de les avoir.

Les lois de Dieu et de l'Eglise pourvoient au salut des sociétés, aussi bien que des individus. La loi humaine, quand elle, s'en éloigne, les met également en péril.

Fr. Exupère, Capucin.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN BON APOTRE

Un bon apôtre, dont les entrailles s'émeuvent en voyant que les enfants de Dieu demandent du pain et qu'il n'y a personne pour le leur rompre, c'est M. J. de Narfon, chroniqueur religieux du *Figaro* et correspondant du *Journal de Genève*.

Il raconte, dans le *Figaro* du 26 décembre 1909, que M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique, vient d'être mis en demeure par Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut, d'opter entre la chaire qu'il

y occupe et son enseignement à l'Ecole des Hautes Etudes sociales. M. Bureau a pris le parti d'abandonner celui-ci. Il paraît également que M. l'abbé Hemmer, vicaire à Passy, dont le nom figurait avec celui de M. Bureau, parmi les conférenciers de cette année, sous le patronage de MM. F. Buisson, J. Reinach, L. Bourgeois, Seignobos, etc..., et en compagnie de MM. R. Allier, G. Lanson, G. Séailles, etc... s'est vu prié par l'archevêché de retirer son concours. Et c'est ce que M. de Narfon déplore dans l'intérêt de la foi. Elles sont curieuses, les doléances du bon apôtre :

Or cette défense faite à des prêtres comme M. Hemmer, ou à des laïques catholiques éprouvés comme M. Bureau, d'enseigner au même lieu que des protestants ou des libres-penseurs, ne semble peut-être pas témoigner d'assez de confiance dans la force attractive de la vérité dont l'Eglise a le dépôt. Et je m'imagine que saint Paul, s'il vivait de nos jours, enseignerait volontiers à l'Ecole des hautes études sociales, plus volontiers peut-être qu'à l'Institut catholique, où l'auditoire est acquis d'avance. De son temps, il enseigna un peu partout, chez les juifs, sur l'agora ou le forum.

Ce fut aussi la méthode des Jésuites, ces maîtres en apostolat. Saint Louis de Gonzague arrêtait des gens au passage, dans les rues de Rome, pour les évangéliser. Et l'on sait avec quel succès saint François Xavier pratiqua aux Indes cette évangélisation de plein air. Je connais, d'ailleurs, un ecclésiastique éminent, profès sécularisé de la Compagnie de Jésus, qui vient de solliciter une chaire à l'Ecole des hautes-études sociales (1).

Il va sans dire que je ne préjuge rien des raisons qu'a pu avoir Mgr Amette d'empêcher l'abbé Hemmer d'exposer à l'Ecole des hautes-études sociales le rôle du prêtre. Il ne faudrait guère connaître l'archevêque de Paris pour ne pas tenir ces raisons pour excellentes. Et de même la décision de Mgr Baudrillart en ce qui concerne M. Bureau est peut-être au fond très justifiée. Je ne discute ici que les motifs qu'on lui peut extérieurement attribuer, au dommage de la cause catholique. Et je crois enfin qu'il y aurait intérêt, pour cette grande cause, à ce que ses représentants autorisés fissent confiance dans la plus large mesure possible à la liberté, à une époque où l'argument de liberté est peut-être le seul qui soit de nature à émouvoir l'opinion, quand il s'agit de revendiquer, sur quelque terrain que ce soit, les droits de l'Eglise.

Deux petites remarques seulement, pour tempérer les regrets de M. de Narfon. D'abord, s'il y a un lieu où l'on ne jouisse pas du plein air pour revendiquer les droits de l'Eglise et prêcher sa doctrine, ce sont les officines judéo-protestantes constituées dans l'intention évidente de corrompre l'esprit public et de le tourner contre elle. La participation qu'on y offre à certains catholiques soigneusement choisis n'est qu'un leurre destiné à couvrir de leur nom même le dessein formé contre leur foi. Et, en outre, c'est peut-être bien parce que M. Bureau, et même M. Hemmer, dont la modestie s'effarouchera sans doute d'un rapprochement avec saint Paul et saint François Xavier, offrent des garanties inférieures à celles exigées pour un tel rôle, que l'autorité ecclésiastique ne juge pas bon de le leur laisser remplir. Si les Narfon de ce temps-là eussent proposé à saint

1. Serait-ce M. l'abbé H. Brémond ?

Paul et aux apôtres de collaborer avec les docteurs de l'impiété, ils les auraient vus secouer aussitôt la poussière de leurs chaussures. Votre liberté, leur auraient-ils répondu, n'est qu'un piège de l'enfer.

Le *Siècle* du 27 décembre faisant chorus avec le *Figaro*, ajoute que, récemment, le bibliothécaire de l'Institut catholique, a été mis en demeure de choisir entre son emploi et « sa collaboration à un périodique catholique d'allure indépendante, la *Bulletin de la Semaine* » (1) Et il est d'accord avec toute la coterie pour attribuer ces mesures à la même cause : « Même son renvoi avait été d'abord exigé par les gens du monsignor Benigni qui poursuivent, dans la *Correspondance de Rome*, leur besogne de censeurs et de délateurs. » On pourrait faire observer à M. de Narfon et au *Siècle* qu'il n'est pas nécessaire de les faire intervenir, et qu'il serait plus simple de reconnaître dans tout cela une application, plutôt tardive et bénigne, des sanctions prescrites par l'Encyclique *Pascendi* pour assurer l'intégrité doctrinale des corps enseignants, et séparer de leur personnel « qui, *d'une manière ou d'une autre*, se montre imbu de modernisme, qui favorise le modernisme, soit en vantant les modernistes, soit en excusant leur conduite coupable... de même, qui en histoire, en archéologie, en exégèse, trahit l'amour de la nouveauté... ». Mais ils n'ont pas besoin qu'on le leur apprenne et l'appel à leur bonne foi serait temps perdu.

Ajoutons à cette occasion qu'une lettre de Mgr Baudrillart, adressée au directeur de *La Croix*, annonce que M. l'abbé Lejay cesse sa collaboration à la *Revue critique*.

LES EXIGENCES D'UNE BONNE APOLOGÉTIQUE

Dans les deux premiers numéros de la *Revue de la Jeunesse*, publication nouvelle rédigée par des Pères Dominicains, et dont le programme comporte : « formation religieuse, formation morale, préparation à l'action », le P. Bernard Allo, professeur à l'Université de Fribourg, a présenté un exposé des exigences morales d'une bonne apologétique. Après s'être félicité de voir si répandu le goût de défendre les vérités de la religion par la plume et par la parole, l'auteur indique deux conditions indispensables à l'exercice de cet apostolat. Et c'est, premièrement, la connaissance de la matière, deuxièmement, la pratique personnelle de ce catholicisme qu'on prétend défendre. A ce prix seulement, estime-t-il, il apparaîtra aux lecteurs et aux auditeurs que l' « apologète » possède ces trois choses : la droiture (envers l'Eglise, envers les systèmes, envers les personnes), l'information et la conviction.

Et, sans doute, ce sont là des règles judicieuses et excellentes. Mais en les énonçant, l'auteur se trouve conduit à censurer quiconque les viole ou néglige de les observer, et il nous paraît bien que ses critiques, moins précises quant à la désignation de leurs des-

1. Il y remplissait, croyons-nous, les fonctions importantes de secrétaire de la rédaction et fut aussi rédacteur à la *Quinzaine*.

tinataires qu'énergiques dans leur expression, risquent d'atteindre çà et là bien des initiatives louables et bien des dévouements dignes d'être encouragés. Voici sa description, quelque peu poussée en couleur, des façons qu'il répudie :

Supposez des jeunes gens qui viendraient défendre l'Eglise, exalter « la foi de nos pères, la vieille morale traditionnelle et chrétienne », devant un auditoire qui sait ou s'aperçoit qu'ils seraient prêts, par exemple, le cas échéant, à se battre en duel; supposez qu'ils traitent les « mal pensants », pour faire de l'esprit, ou par besoin de frapper fort, plutôt que de frapper juste, au mépris des règles les plus élémentaires de la justice et de la charité chrétienne; qu'ils semblent croire que la fin justifie les moyens, et nourrir des désirs d'écrasement vis-à-vis de tout ce qui pense autrement qu'eux, pour se faire une réputation de lutteurs; qu'on sache qu'ils négligent leurs occupations professionnelles, ne fréquentent pas leurs cours d'étudiants, paient mal leurs créanciers, détournent de leur emploi les sommes envoyées par leurs familles, gaspillent follement leur argent aux cartes ou aux paris des courses; qu'ils se brûlent d'alcool dans les beuveries, et se couchent trop tard chaque samedi pour avoir la force d'aller à la messe le dimanche; qu'ils lisent volontiers, à l'occasion, des livres ou des journaux pornographiques, aillent chez les filles à l'occasion, et puis, après tout cela, se mettent à tonitruer pour les bons principes; alors, je vous le dis, il n'y a pas un enfant au-dessous de quatorze ans qui n'eût l'impression sourde qu'on fait devant lui de la fantaisie ou du sport, rien de plus. Pas un esprit sérieux, croyant ou incrédule, qui, en les entendant discourir religion, n'eût bientôt la tentation de leur crier : « Assez ! vous nous rasez.. », ou de jeter leur écrit au panier.

Sans insister sur la truculence de ce morceau, dont l'enseignement eût gagné à être fourni avec plus d'atticisme, plaçons tout de suite en regard la consigne que le P. Allo y oppose :

On ne saurait faire aimer à autrui la doctrine du « Notre Père », quand on néglige les moyens de faire, avec une bonne conscience, sa prière du matin et du soir...

Rien n'est plus juste, assurément, que de recommander aux défenseurs, jeunes et vieux, de la vérité religieuse, la plus grande conformité possible de leur vie propre avec les principes dont ils se font les champions.

N'est-ce pas excéder, cependant, que de faire de l'état de grâce assidu ou au moins habituel, car c'est à cet état que revient « une bonne conscience », une « exigence » morale d'une bonne apologétique? Il y a là une tendance rigoriste qui risque de confondre des domaines distincts. Nous nous souvenons d'un professeur de littérature qui mesurait le mérite des auteurs à leur orthodoxie théologique. On tomberait dans le même travers en subordonnant l'efficacité d'un plaidoyer pour l'Eglise à la vertu personnelle de l'avocat. Aussi bien, il y a précisément un groupe connu pour la réputation d'intégrité que ses membres se sont acquise : ce mérite, que nous n'entendons nullement diminuer, ne les a cependant pas préservés des pires aberrations doctrinales; qui sait même si, d'affinité en affi-

nité, cette vertu farouche ne les a pas conduits, après avoir douté de la compatibilité du mariage avec leur propagande, à fraterniser aisément avec les « puritains » et les « quakers » de *l'Union chrétienne des jeunes gens?* « Qui veut faire l'ange fait la bête », a dit Pascal, qui n'était pourtant pas un parpaillot.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule règle trop absolue que nous trouvons dans ces pages du P. Allo. N'en vient-il pas écrire :

On doit ignorer la politique tant qu'on fait de la religion.

Nous n'aurons pas, devant un oracle aussi catégorique, la cruauté de rappeler qu'il y a moins de dix ans, trois réunions religieuses sur quatre aboutissaient à l'apologie d'une attitude politique déterminée, recommandée sur le ton le plus impérieux et le moins débonnaire; nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à toutes les raisons qui montrent qu'il y a politique et politique; que la politique, étant la morale appliquée à la vie civique, ne saurait, elle, s'isoler de la religion; qu'à « faire de la religion » avec cette affectation d'indifférentisme politique on risque de desservir gravement la religion elle-même; enfin qu'on ne saurait mieux faire, pour assurer le triomphe d'une politique a-religieuse, que de persister à tenir toute politique pour une chose ignorée de qui « fait de la religion ».

Le pis est que tous ces conseils, donnés un peu pêle-mêle, et suivant les caprices d'une plume trop fougueuse sans doute pour savoir se maîtriser, finissent, à travers plusieurs airs de bravoure, dans une véritable berquinade. A ces jeunes gens, qu'il a conviés à s'armer d'une doctrine solide et d'une forte vertu, savez-vous ce que le P. Allo recommande encore? Lisez :

L'action, sans direction, c'est tout bonnement stupide, d'une stupidité qui n'est pas même à l'usage des bêtes. C'est de l'agitation fatigante, du désordre, du « chahut ». Il y a des sociétés instituées pour sauver la France en faisant du chahut. Laissez-les se recruter où elles voudront; j'espère bien qu'aucun de mes lecteurs n'aura jamais l'idée de leur donner *son nom*.. Cette manière d'argumenter ne décèle pas d'information assez spéciale.

Ou le P. Allo écrit pour ne rien dire, ou ces lignes visent *l'Action française*. Celle-ci est assez grande personne, et assez sûre d'elle-même, pour montrer qu'elle n'agit pas « sans direction » et que son « information » mérite au premier chef l'épithète de « spéciale ». Mais il n'est pas besoin d'être affilié à cette école et d'en partager les aspirations pour trouver de mauvais goût le *veto* méprisant qu'un religieux, écrivant dans une revue soucieuse de « préparation à l'action », dresse devant ses jeunes lecteurs pour leur consigner, sans autre forme de procès, la porte d'un groupe qui, sans parler de ses autres titres, fit une œuvre éminemment apologétique le jour où il infligea à l'insulteur de Jeanne d'Arc une correction publique.

Pour tout dire, le P. Allo énumère, parmi les « exigences morales d'une bonne apologétique », une série de conditions telles, qu'on peut se demander comment il s'y prendrait s'il ne voulait plus d'a-

pologistes du tout. Et il n'est pas hors de propos de remarquer combien aisément les hommes à théories larges deviennent exclusivistes. L'étude que nous venons d'analyser affecte, fond et forme, cette largeur de conceptions et de tendances : et voici qu'elle aboutit à exclure du contingent des apologistes acceptables ceux dont la vie n'est pas absolument irréprochable, ceux qui ont pris couleur en politique, et ceux enfin qui joignent au zèle doctrinal une action effectivement militante : tous ceux-là évincés, le reliquat ne sera-t-il pas infime ?

En présentant ces remarques, notre dessein est de montrer que la *Revue de la Jeunesse*, qui, dans son article initial, a déclaré « s'adresser à tous les jeunes », n'a pas eu l'heur de remplir d'emblée ce programme, pour la réalisation duquel on lui souhaiterait plus de précision dans les principes, plus de justesse dans les coups, plus de tenue enfin dans le langage.

LES AMIS DU SILLON

Cueilli dans l'*Eveil démocratique* du 26 décembre 1909 :

Le lundi 20 décembre 1909, Marc Sangnier avait, comme il a coutume de le faire chaque hiver, invité à dîner aux Sociétés Savantes quelques amis du *Sillon*.

« Les convives, lisons-nous dans le *Figaro*, étaient, cette fois, très nombreux, tous les invités ayant tenu à honneur d'apporter à M. Marc Sangnier, dont la très belle œuvre semble fortifiée par les attaques qu'on ne lui ménage pas, le témoignage de leur affectueuse et fidèle sympathie. »

Au dessert, de nombreux toasts ont été prononcés par Marc Sangnier, MM. le chanoine Fonssagrives, aumônier du Cercle du Luxembourg; Fonsegrive, ancien directeur de la *Quinzaine;* Georges Blondel, professeur au Collège de France; l'abbé Naudet; Edouard Soulier, (pasteur protestant); l'abbé Ackermann, professeur de philosophie au collège Stanislas; G. Latouche, rédacteur à l'*Eclair;* Scarpattett, secrétaire de rédaction du *Bulletin de la Semaine;* l'abbé Boyreau, directeur des œuvres de Notre-Dame du Rosaire; Marcel Basseville, l'abbé Labourt, aumônier du collège Stanislas; Peyric, (pasteur protestant); l'éditeur Bloud; Chastel, architecte de la Maison du Journal quotidien, etc.

« Dans tous ces toasts très applaudis, écrit l'*Eclair*, si quelques-uns ont pu dire qu'ils ne partageaient pas toutes les idées généreuses qui jaillissent du cerveau et du cœur des jeunes gens du *Sillon*, tous, du moins, ont rendu hommage à l'esprit de dévouement, de loyauté et de sacrifice qui animent ces jeunes gens. »

Et le *Figaro*, dans son très aimable compte rendu, conclut ainsi :

« L'on a bu à la prospérité du grand quotidien que M. Marc Sangnier fonde sous ce titre : *La Démocratie*, et qui paraîtra dans les premiers jours du mois de février prochain. »

Et, à la suite, cette autre information :

Les journaux ont publié l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité à la fin d'une réunion tenue dans le XVIIe arrondissement :

« Deux cents citoyens, réunis le 17 décembre, salle Clément, 143, rue Cardinet, sous la présidence du citoyen Legras, assisté des citoyens Pamart et Musard, après avoir entendu le discours de Jacques Roëdel et les explications qui ont suivi,

» S'engagent à faire triompher aux prochaines élections législatives, dans la circonscription des Batignolles, sur le nom de Marc Sangnier, le large programme de la République démocratique. »

On nous dit, et nous donnons l'information pour ce qu'elle vaut, que M. Marc Sangnier a porté ses préférences sur cette circonscription parce qu'il s'y trouve beaucoup de protestants dont il espère le concours.

Les exigences de l'actualité et l'abondance des matières, qui nous ont fait dépasser depuis plusieurs mois les proportions normales de cette revue, n'ont pas encore permis d'y faire place à plusieurs documents récents sur le *Sillon*. C'est une lacune qui sera comblée.

ERRATUM. — Dans l'article : *Accusés de réception* (no du 1er janvier 1910) les deux derniers alinéas de la page 318 sont une citation d'un compte rendu de M. Jean Guiraud. L'omission des signes ordinaires en pareil cas aurait pu induire le lecteur à y voir une suite inintelligible du texte.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 6.976.

LE « SILLON » DEVANT L'ÉPISCOPAT

L'enquête dont un vaillant rédacteur de la *Libre Parole*, M. Albert Monniot, vient de publier les résultats sous ce titre (1) contient plusieurs documents d'un haut intérêt. Les réponses qu'elle renferme sont, il est vrai, d'importance fort inégale. On n'y trouverait point une complète uniformité dans les jugements de l'épiscopat. Il y a même des divergences, les unes manifestes, les autres faciles à deviner. Et les sentences défavorables sont plus ou moins gravement motivées.

Néanmoins, cette enquête marque manifestement un nouveau stade de l'évolution par laquelle l'autorité ecclésiastique paraît désormais bien proche de passer de la faveur déclarée à la réprobation définitive à l'égard du mouvement dirigé par M. Marc Sangnier.

Ce qu'on se propose ici est d'analyser cette évolution, d'en caractériser les phases, et de préciser son progrès actuel.

Il ne peut être d'ailleurs question que de résumer les lignes générales, en renvoyant le lecteur, pour les détails et pour les faits sur lesquels reposent nos assertions, aux écrits spéciaux où ils sont réunis.

Il y aura eu trois périodes bien distinctes dans les rapports des représentants de l'Eglise avec le *Sillon:* la première, celle d'une faveur officielle, a duré jusqu'au jour où il a fini par s'affirmer comme mouvement politique. De ce moment a commencé la seconde, période de *détachement marqué*, dont les causes principales étaient sa prétention à l'autonomie et la répugnance de l'épiscopat à paraître solidaire de ce nouveau mode d'action. La troisième, que certains symptômes permettaient sans doute d'entrevoir, mais qui, à notre gré, se faisait trop attendre, la période d'une réprobation formelle, motivée, non plus seulement par cette affectation d'autonomie, mais par les dangers que le faux esprit et les erreurs du *Sillon* en matière religieuse et sociale font courir à la jeunesse catholique, s'ouvre enfin, non sans éclat, avec l'enquête de M. Monniot, et par certains actes tout récents.

Sans entrer à ce sujet dans les détails que nous devons écarter ici, empruntons au témoignage non suspect d'un organe anticlérical et libre penseur, l'explication générale de ce danger. On n'aura qu'à

1. *Le Sillon devant l'épiscopat*, en vente chez l'auteur, 64, rue Turbigo, Paris; et à la Renaissance française, 52, passage des Panoramas, Paris.

appliquer à tout ordre de vérités ce qu'il dit à propos des questions sociales. Le journal *La Raison* appréciait en ces termes. il y a quatre ans, la tactique de M. Marc Sangnier et de son école, dans un article justement intitulé : *Phraséologie socialiste :*

L'ESPRIT ORIGINAL DU SILLON CONSISTE EN CETTE GAGEURE D'ALLIER LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE DU SOCIALISME PLUS OU MOINS INTÉGRAL A UNE DÉVOTION DE CAPUCIN, ET DE PARLER A LA FOIS *LE LANGAGE DU MYSTIQUE ET DU* COMPAGNON LIBERTAIRE.

Le chef, — « Marc », comme on dit entre « camarades » au Sillon — a proclamé, en maintes circonstances, que l'idée de Patrie aboutissait à une situation immorale quand elle dressait les uns contre les autres, de chaque côté de la *frontière*, les *frères* d'une même doctrine ou d'une même misère. Et cet écho des théories d'Hervé voisine chez lui avec des phrases de sermon dans lesquelles il recommande aux auditeurs la grave affaire de leur salut éternel et la pratique chrétienne des vertus de l'Evangile.

Le Sillon se proclame volontiers « anticlérical » et s'en va à Rome chercher la bénédiction du Saint-Père; en même temps qu'il fait son bréviaire des encycliques du Pape, il affecte une indépendance frondeuse à l'endroit des vieilles barbes réactionnaires de l'Action libérale populaire et jusqu'à du mépris pour les syndicats jaunes des cercles catholiques...

Il m'avait toujours semblé, à moi, que le Sillon faisait admirablement le jeu des réactionnaires. J'ai souvent entendu Marc Sangnier. L'ESPRIT DU SILLON, comme ils disent, le « truc », si vous aimez mieux, C'EST DE NOUS EMPRUNTER, A NOUS AUTRES LIBRES-PENSEURS, TOUTES NOS FORMULES, TOUS NOS CLICHÉS SUR L'ÉMANCIPATION ET LE PROGRÈS. Et alors on pouvait dire au bon populo : « Le Sillon, c'est des gens qui vont à la messe. Ecoutez-les pourtant. Est-ce qu'eux aussi ne veulent pas l'affranchissement du prolétaire! Eh bien! en ce cas, les curés ne sont pas *forcément* les défenseurs du capital et des privilèges. On perd son temps en faisant la guerre à l'Eglise! » Et le tour était joué..

Après avoir écrit *Les idées du Sillon* en 1905, *Les Erreurs du Sillon* en 1906, (erreurs religieuses, erreurs sociales, erreurs de polémique et de conduite), je plaçai en tête de *La décadence du Sillon* (décembre 1907) (1) ce que j'appelais son nouveau livre d'or, c'est-à-dire, par opposition avec les témoignages de la faveur ecclésiastique dont il avait joui jusqu'alors, ceux de la désaffection des autorités religieuses, sans dissimuler, d'ailleurs, le regret de voir cette défaveur *justifiée seulement*, dans la plupart des cas, par des motifs trop restreints. Aujourd'hui la troisième étape est franchie.

Je ne saurais mieux analyser les deux premières, et montrer par où la nouvelle se distingue des précédentes, qu'en rappelant les conclusions du dernier de ces ouvrages. C'est à peine si le progrès qu'a fait aujourd'hui l'idée d'une action franchement catholique demanderait quelque changement dans les réflexions que j'émettais alors. Voici donc en quels termes j'appréciais la situation du *Sillon*.

---

1. Ces trois ouvrages ont été publiés par l'éditeur Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

***

« Le *Sillon* a noué de ses propres mains la corde qui l'étrangle aujourd'hui. Il est victime de ses propres agissements. Le comble de son infortune est qu'il doit s'en prendre à lui-même du discrédit où *il est tombé* aux yeux de l'épiscopat.

» Cependant il n'a pas complètement tort, quand il répond qu'on n'a pas lieu d'être surpris de l'entendre parler *politique*.

» Et c'est à quoi il est bon de nous arrêter en terminant.

» La prospérité du *Sillon*, son développement rapide, ses succès bruyants sont principalement dus à la faveur de l'autorité ecclésiastique. Il n'eût jamais attiré l'attention à ce point, ni conquis autant de sympathies, d'adhésions et d'enthousiasme, sans son appui déclaré.

» Or celui-ci était déterminé par deux causes. Il faut sans doute voir la principale dans le caractère de mouvement *catholique*, dont le *Sillon* se parait avec courage, avec fierté, et même avec ostentation; dans la générosité de sa foi, dans les affirmations de son dévouement à l'Eglise, à la direction de ses représentants.

» Mais, il ne faut pas, non plus, craindre de le dire, cette faveur avait une autre cause, moins avouée, moins consciente peut-être, mais réelle aussi : c'était justement la tendance politique du *Sillon*

» Il ne déplaisait pas, alors, que Marc Sangnier et son école déclarassent hautement leur sympathie pour le régime actuel; car ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, qu'ils la confessent et s'en font un titre. Mais tout en s'affirmant républicains, tout en prônant la République avec fanatisme, tout en repoussant tout accord avec ceux qui ne professaient pas la même fidélité, ils se défendaient plus haut encore de faire de la *politique*.

» Cela s'appelait, pour presque tout le monde, se placer sur le terrain *constitutionnel*.

» On était heureux de pouvoir patronner un mouvement catholique qui promettait d'accomplir de grandes choses pour la rénovation religieuse, tout en manifestant une sainte horreur pour ce qui aurait eu couleur d'opposition au régime; car telle était l'exigence de l'évolution marquée par le Ralliement.

» Il n'y a point de témérité à dire que si le *Sillon*, même en donnant d'égales espérances au point de vue de la foi, avait été moins *constitutionnel*, il n'eût pas aussi vite conquis les suffrages.

» Par quel événement les a-t-il perdus?

» Impossibilité particulière d'invoquer son indépendance à l'égard des évêques, et impossibilité particulière de se constituer ouvertement en mouvement politique sans provoquer les désaveux de l'autorité

religieuse : voilà le double nœud que le *Sillon* s'est lui-même passé au cou.

» S'il était fondé et maintenu dans les conditions ordinaires des œuvres *politiques*, dont il se réclame aujourd'hui, des œuvres n'ayant pas un but directement religieux et social, le *Sillon* eût été parfaitement en droit de réclamer cette indépendance et cette liberté.

» Les évêques ne sont pas chefs naturels en politique; ils n'y interviennent qu'au nom de la moralité et de la religion; et toute action ou organisation politique qui ne blesse ni les lois de la morale ni les intérêts religieux, échappe à leur autorité. Ils n'en pourraient prendre la tête qu'en se montrant les premiers des citoyens, comme on l'a vu autrefois, pour le plus grand bien du pays et de l'Eglise.

» L'action sociale a des rapports encore plus étroits avec la morale et la direction religieuse que l'action politique. Une des erreurs du *Sillon* a été de le méconnaître, d'abord par des déclarations, à peine voilées, puis par des actes publics.

» Mais, quoi qu'il en dise aujourd'hui, le *Sillon* s'est présenté, s'est fait adopter, s'est proclamé avec plus d'éclat même que de mesure, comme un mouvement essentiellement *religieux*, un mouvement d'*action sociale catholique*.

» C'est à ce titre qu'il a obtenu la faveur du clergé et que tant de hauts personnages ecclésiastiques fondaient sur lui de si chères espérances.

» Il suffit de rappeler en quels termes lui furent accordées les approbations les plus hautes, celles dont le *Sillon* s'était fait un invincible bouclier, pour se défendre contre toutes les critiques.

» Quand le cardinal Rampolla lui écrivait, en 1902, cette phrase tant exploitée depuis : « Il m'est très agréable de vous faire savoir que le but et les tendances du *Sillon* ont hautement plu à Sa Sainteté », ce but et ces tendances spécialement bénis, le secrétaire d'Etat les précisait en ajoutant : « Pour cette raison, Elle bénit de tout cœur les efforts que les membres de cette œuvre entendent faire pour promouvoir le véritable esprit catholique dans le sein de la société et Elle en espère le succès désiré. »

» Et lorsque le cardinal Merry del Val prononçait à son tour ce jugement trop flatteur, dont le *Sillon* a si bruyamment triomphé : « Sa Sainteté s'est complu à encourager les sages initiatives du *Sillon* ». lui aussi précisait en ajoutant : « Et dans l'espérance d'en voir toujours les bons résultats au service de la religion pour le réveil de la foi et des sentiments catholiques, Elle a béni, etc.. »

» Aujourd'hui le *Sillon* se déclare un « mouvement républicain et démocratique qui, se plaçant sur le terrain temporel, ne saurait donc tomber sous la juridiction des évêques », « un mouvement laïque

se proposant de réaliser en France une république démocratique, honnête, juste et fraternelle. »

» *D'où il appert qu'en se définissant* de la sorte le *Sillon* donne complètement raison à celui qui marquait déjà son caractère et son but politiques en écrivant les Idées du « *Sillon* », mais qu'il fausse compagnie à l'Eglise avec une désinvolture qui, naturellement, la froisse.

» En un mot, l'équivoque sur laquelle reposait sa fortune a fini par se dissiper, et, avec elle, son prestige.

» Autre nœud non moins douloureux, autre ironie du sort! L'impossibilité pour le *Sillon* de s'avouer publiquement un mouvement politique, sans voir les évêques se détourner de lui, est une conséquence naturelle et inévitable de sa campagne acharnée contre la seule idée d'un *parti catholique.*

» On sait que c'était là, que c'est encore le *delenda Carthago* du *Sillon*. Marc Sangnier et ses acolytes enflent leur voix, jusqu'à la briser, quand il s'agit de signaler « le terrible danger » qui nous menace et nous ferait « courir à l'abîme ». Et il ne s'agit plus que de cela, chaque fois qu'ils parlent.

» Plus que tout autre, à cause de son influence sur les milieux ecclésiastiques et de son crédit près des évêques, Marc Sangnier a contribué à faire prévaloir dans beaucoup d'esprits la thèse maîtresse du libéralisme, qui sépare la religion d'avec la politique. Car, personne ne peut s'y tromper, si ce n'est volontairement : ce qu'on repousse dans le *parti catholique*, ce n'est pas la dénomination ou le mot, qui ne ferait question pour personne; c'est la chose même, c'est-à-dire la défense des intérêts religieux sur le terrain de la politique. Ce qu'on préconise, par le fait même de l'opposition au parti catholique, — et la logique libérale, celle du *Sillon*, spécialement, n'exige pas moins, — c'est la renonciation des citoyens catholiques à toute résistance efficace au pouvoir, c'est l'abandon de la lutte politique, l'abdication des droits de Dieu et de la religion dans la société civile, la soumission à la tyrannie; tout cela sous le couvert de l'esprit évangélique, qui devient un simple masque, tout cela remplacé par un plan chimérique de rénovation sociale et chrétienne, relevant la société par la seule vertu de la perfection individuelle; comme si le fait même, le fait seul de vivre dans l'Etat constitué politiquement ne créait pas, au point de vue religieux qui est la loi suprême de la société, comme de l'individu et de la famille, des droits et des devoirs politiques d'un ordre spécial. *Hæc oportuit facere et illa non omittere.*

» Le *Sillon*, dis-je, est particulièrement responsable de cet état d'esprit régnant actuellement chez nous, surtout, peut-être, dans le clergé, et dont il est difficile de ne pas voir la trace dans ces consultations épiscopales récemment provoquées, et trop facilement obte-

nues par des journalistes sans mandat, connus par leurs campagnes soumissionnistes et modernistes.

» Or, qu'est le *Sillon*, aux yeux des évêques, malgré ses efforts actuels d'émancipation laïque? Pour eux, il est resté, il demeure avant tout un mouvement catholique.

» Mais les groupements catholiques, comme tels, doivent s'abstenir de la politique.

» Quoi qu'il en soit du principe en lui-même, on doit rendre justice à la sincérité, à la loyauté avec laquelle l'épiscopat en fait ici l'application : Le *Sillon* se déclarant mouvement politique devient nécessairement un *parti catholique* et tombe sous ces propres anathèmes. *Tel cuide engeigner autrui*..

» Mais la vraie conclusion que je veux tirer se rattache à un autre point de vue. Elle est la constatation de ce résultat incomplet dont je faisais l'aveu dès la première page de ce livre (en disant : si la décadence du *Sillon* justifie avec éclat nos prévisions et nos critiques, les causes de cette décadence en ce qui concerne l'abandon des autorités épiscopales ne donnaient cependant à nos idées qu'un triomphe incomplet). Et cela tient précisément à ce que les désaveux épiscopaux ont plus visé la tendance du *Sillon* à l'action politique que ses erreurs sociales et religieuses.

» Certes, les actes épiscopaux que nous avons énumérés sont un coup accablant pour Marc Sangnier et son école, d'autant plus que, précédemment, ils s'enorgueillissaient d'une plus haute faveur.

» Mais, quoique certains aient pu croire ou dire, ce n'est pas dans l'humiliation du président du *Sillon* que nous mettrions notre triomphe, c'est dans la réparation du mal qu'il fait.

» Or, le désaveu de son ambition politique n'y suffit pas.

» Plusieurs évêques, il est vrai, ont marqué, en termes brefs, mais significatifs, leur désapprobation et leurs inquiétudes sur divers points de sa conduite; et, d'ailleurs, le seul fait de leurs réserves officielles est déjà un grave avertissement pour les catholiques.

» Mais si cette remarque nous est permise, puisque l'épiscopat, considérant surtout le *Sillon* comme un mouvement d'*action sociale catholique*, revendiquait à si juste titre son droit de contrôle et de direction, n'y aurait-il pas eu lieu de signaler plus tôt la violation ouverte et constante des règles tracées dans cet ordre par les souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, rappelant les principes et les traditions de l'Eglise? »

Et je terminais en dressant la nomenclature de ces *erreurs* du *Sillon* dans ses différentes phases, dont mon livre sur ce sujet avait réuni toutes les preuves :

En finissant d'écrire *les Erreurs du Sillon*, nous disions :

« Un des plus grands périls qui menacent l'Eglise de France est, à notre avis, que, depuis un certain temps, on semble attacher moins d'importance à la pureté de la doctrine qu'à la ferveur des intentions, et que, sous le prétexte d'éviter les causes de discussions, on ferme assez volontiers les yeux sur la valeur des idées, là où s'affirme un grand désir du bien.

» Les récents actes du Saint-Siège ne sont pas pour affaiblir l'importance de cette réflexion.

» Et voilà pourquoi, aujourd'hui encore, nous réjouissant du résultat acquis grâce à la courageuse vigilance de plusieurs évêques, nous émettons de nouveau le vœu qu'il soit dit plus explicitement que le *Sillon* béni et loué par tant d'autorités ecclésiastiques n'a jamais été :

Ni le Sillon qui fraternise avec les *Unions chrétiennes* protestantes,

Ni le Sillon américaniste,

Ni le Sillon loysiste,

Ni le Sillon réformateur des études ecclésiastiques,

Ni le Sillon propagateur des fausses notions du dogme,

Ni le Sillon sacrifiant les preuves rationnelles de l'existence de Dieu dans l'apologétique populaire,

Ni le Sillon affirmant que la vérité et la divinité du Christ « s'expérimentent plutôt qu'elles ne se prouvent »,

Ni le Sillon condamnant en public la religion d'Etat,

Ni le Sillon faisant cause commune avec les démocrates chrétiens, exaltant M. l'abbé Naudet et M. l'abbé Dabry comme des martyrs, et couvrant de son adhésion enthousiaste le scandaleux discours de M. l'abbé Lemire sur la loi de Séparation,

Ni le Sillon saluant la persécution religieuse comme un événement providentiel en faveur de la démocratie, et avantageux en lui-même pour l'Eglise,

Ni le Sillon abusant de l'Evangile, à la façon des protestants, pour justifier ses écarts et ses erreurs,

Ni le Sillon cherchant à enfermer la vérité religieuse et l'enseignement social de l'Eglise dans les formules et les clichés de leurs adversaires,

Ni le Sillon faisant découler la démocratie de l'Evangile,

Ni le Sillon qui couvre du nom d'action sociale catholique son action démocratique républicaine,

Ni le Sillon présentant le Christ comme l'intérêt général *humain* et absorbant en lui tout intérêt privé ou social,

Ni le Sillon prêchant un humanitarisme mystico-socialiste,

Ni le Sillon condamnant la Société actuelle à disparaître,

Ni le Sillon contredisant l'enseignement social de l'Eglise sur tous les points :

En voulant réduire à un minimum la propriété.

En lui opposant l'esprit chrétien,

En refusant de chercher la solution des luttes de classe dans l'entente entre patrons et ouvriers,

En combattant avec acharnement les syndicats *jaunes* pour ces raisons,

En excitant au mépris et à la haine des patrons,

En excitant les convoitises et les rancunes populaires par l'attente de la suppression du patronat et du salariat,

En prêchant le nivellement des classes,

En soutenant qu'il ne faut pas être anti-socialiste,

En contestant qu'il y ait des *erreurs sociales* condamnées par l'Eglise,

En troublant l'ordre social par sa participation à des menées révolutionnaires,

En déclarant que l'idée de patrie, en cas de conflit armé, aboutit à une idée immorale,

En livrant à la dérision le patriotisme militaire, auquel il oppose l'humanitarisme international,

En dénigrant l'armée,

En couvrant d'un pharisaïsme de mansuétude évangélique les attaques violentes et les insinuations malignes dont il poursuit les catholiques opposés à ses idées; en se targuant d'une charité à toute épreuve, mais ne voyant en eux que de la haine,

En semant partout la division, par son intolérable prétention de dicter aux catholiques leur devoir ou de juger leur conduite, lorsque la sienne est manifestement condamnable, comme dans la question de la résistance aux inventaires ou des élections, et dans presque toutes les questions sociales (1). »

***

Le souhait que nous émettions alors s'accomplit aujourd'hui, et c'est ce que nous appelons la troisième phase. Il suffit de jeter un coup d'œil sur certaines réponses des évêques à l'enquête de M. Monniot pour constater que les graves jugements portés antérieurement par quelques prélats isolés, comme Mgr de Cabrières, Mgr Dubillard et Mgr Turinaz, dans les approbations accordées par eux à mes écrits, tendent à devenir les jugements collectifs de l'épiscopat et prennent même plus d'ampleur.

En outre, l'enquête a eu pour résultat de révéler la pensée de plusieurs des évêques le plus récemment nommés; et ce ne sont pas ceux qui se prononcent avec le moins de fermeté et de force.

Voici, par exemple, la réponse de Mgr Mélisson, évêque de Blois :

1. Voir les preuves et documents dans *les Erreurs du Sillon.*

Monsieur,

Je n'ai point l'intention d'ouvrir, sur la question du *Sillon*, une polémique qui pourrait s'éterniser et ne produirait, je le crains bien, aucun résultat pratique.

Je me bornerai donc à vous indiquer brièvement l'attitude que j'ai prise à l'égard du clergé de mon diocèse et les motifs qui me l'ont inspirée.

Les directions que j'ai données se résument en ces deux points :

1° Nous défendons aux prêtres soumis à notre juridiction d'assister aux congrès du *Sillon*, ainsi qu'aux réunions spéciales de propagande;

2° Nous blâmons ceux qui s'abonnent au journal l'*Eveil démocratique*. organe du *Sillon*.

J'estime, en effet, que les directeurs et les partisans du *Sillon* suivent une « voie dangereuse », pour employer une expression du Souverain Pontife Pie X : « *Viam sequuntur damnosam* ».

Elle est dangereuse, parce que les Sillonnistes, qui se disent catholiques, affectent de ne tenir aucun compte de la hiérarchie ecclésiastique. Ils prétendent agir sinon contre (et encore !) du moins en dehors des chefs spirituels établis pour régir l'Eglise du Christ.

Elle est dangereuse parce que le *Sillon* a des tendances, des affirmations même qui conduisent à « l'illuminisme démocratique » et présentent le caractère démocratique comme l'essence même de l'Eglise.

Elle est dangereuse, parce qu'en sociologie, le *Sillon* prêche l'égalitarisme le plus absolu.

Au nom du Christianisme, il impose une raison et une loi universelle de nivellement qui se traduit par cette formule : égalité de dignité des personnes.

De là cette phraséologie familière aux Sillonnistes : « le Camarade Sarto, le Camarade Delamaire (coadjuteur de Cambrai), le Camarade Marc Sangnier. »

Elle est dangereuse, enfin, car je ne puis tout dire ici, parce que le *Sillon* enseigne une *doctrine collectiviste*. Son collectivisme, il est vrai, revêt un caractère spécial. Il préconise la *mise en commun spontanée, généreuse* de leurs biens de la part de ceux qui possèdent, à l'exemple, disent-ils, des chrétiens qui, dans la primitive Eglise, pratiquaient la communauté (?) des biens.

Mais, dans le fond, il n'en admet pas moins le principe collectiviste.

C'est donc à bon droit que de vénérés prélats ont condamné l'œuvre du *Sillon*, où « le vrai et le faux, le bien et le mal, l'utile et le dangereux sont tellement mélangés » qu'ils considéraient comme un devoir de leur charge d'en détourner tous les catholiques ».

Les organes du *Sillon* rééditant, sous des formes diverses, ces théories et ces tendances, créent dans l'esprit de leurs lecteurs une fausse mentalité, et aucun catholique ne peut, sans un véritable danger, en faire assidûment la lecture.

Telles sont les réflexions que je viens de jeter au courant de ma plume pour répondre à votre désir.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

La lettre de *Mgr Marty*, évêque de Montauban, n'est pas moins formelle :

Montauban, le 1er octobre 1909.

Cher Monsieur,

Je ne puis pas vous répondre, ce soir, comme je le voudrais; mes occupations m'en empêchent.

Mais je vous dédommagerai si vous le voulez.

En attendant, je vous dis, sans détour, qu'un catholique « ne peut pas, sans danger, lire les organes du *Sillon* ni suivre ses errements ».

Ce sont les termes mêmes de votre question.

Notre admirable Pie X a parlé clairement pour quiconque veut entendre.

« *Viam sequuntur damnosam.* »

C'est à Monseigneur de Bayonne qu'il a dit cela.

Il m'a *dit, à moi:*

— « M. Sangnier est venu me voir. Je lui ai dit: « *Tu defecisti.. Voluisti associationem mere laïcam: Nolumus* ».

Ceci est encore plus clair que cela : « Vous avez fait défection. Nous ne voulons pas de votre association socialo-laïque. »

Et il est facile d'entendre la parole du Pape.

Il n'y a pas de sociologie sans morale, et la morale n'est pas vêtue en redingote; elle est essentiellement cléricale.

Le rationalisme ne fait pas de bonne morale, et quiconque croit le contraire n'est pas catholique.

Concluez de tout cela, cher Monsieur, que je trouve très regrettable, parce que fort dangereuse, la propagande obstinée que font les Sillonnistes, propagande qui les convainc d'ailleurs de révolte contre leurs chefs catholiques et donc contre le catholicisme lui-même, car il n'y a pas de catholicisme sans hiérarchie.

Je pense d'ailleurs que l'Autorité seule pourra arrêter cette propagande; mais c'est de Rome que doit venir l'acte sauveur.

J'ai l'intention, depuis quelques jours, de l'écrire au Souverain-Pontife lui-même dès que j'en aurai le temps.

Merci des services que vous rendez à la bonne cause.

Mgr Bougoin, évêque de Périgueux, définit la question en trois lignes :

Le *Sillon* est un mouvement qui rappelle l'*Avenir Mennaisien*, avec, en plus, le double esprit américaniste et moderniste.

Quelle témérité de le suivre, et quel danger pour les catholiques!

Mgr Boutry, évêque du Puy, fait cette réponse d'une parfaite justesse et netteté :

Monsieur,

Je partage entièrement les sentiments de Son Eminence le cardinal-archevêque de Reims, de Monseigneur le coadjuteur de Cambrai et des autres évêques qui ont blâmé la campagne du *Sillon*.

J'estime, moi aussi, que le genre de propagande préconisé par les orateurs et les journaux de l'œuvre est nuisible à la jeunesse.

Il n'est pas, d'ailleurs, permis de douter que le Saint-Père ne voie avec peine ce mouvement à tendance hostile à l'esprit catholique, et cela devrait suffire pour en éloigner ceux qui se disent les fils très soumis de l'Eglise.

Un enfant respectueux n'attend point, pour obéir, que son père menace de le chasser de la maison.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Mgr Nègre, évêque de Tulle écrit :

J'aurais voulu vous livrer sur le *Sillon* un jugement motivé, mais le temps me manque pour réunir la documentation nécessaire.

Vous n'aurez donc que mon opinion, basée, il est vrai, sur d'assez nombreuses lectures.

Le *Sillon*, quoi qu'il dise, ne faisant pas œuvre purement politique, sa semi-indépendance vis-à-vis de l'Eglise doit mener logiquement, au point de vue religieux, à des conséquences déplorables.

Le caractère de ses rapports avec les protestants ne peut que porter les jeunes sillonnistes à concilier l'erreur avec la vérité, et, finalement, à reprocher à l'Eglise sont intolérance religieuse.

A mon humble avis, il est préférable de n'avoir aucune œuvre de jeunesse dans un diocèse, plutôt que d'avoir des patronages et des cercles d'études sillonnistes.

Nous ne sauverons notre pays qu'en formant des *catholiques* tout court, avec le *Credo* intégral, avec le Pape et les évêques unis au Pape.

Tout à vous, cher monsieur, en N.-S.

Mgr Biolley, évêque de Tarentaise, tout en s'excusant sur son incompétence, donne ainsi son avis :

J'ai eu l'occasion d'interroger quelques chefs du *Sillon* venus de l'étranger et de lire quelques articles de M. Marc Sangnier.

Est-ce obscurité dans l'exposition? Est-ce manque d'intelligence de ma part? Je ne sais; mais j'avoue que je n'ai pas compris grand'chose ni dans les réponses, ni dans les articles.

Autant que j'ai pu saisir, le *Sillon* tendrait à former une démocratie fondée sur l'Evangile, mais sur l'Evangile interprété par le *Sillon*. Les sillonnistes admettraient l'intervention de l'Eglise et de ses pasteurs au point de vue de la foi et des œuvres, mais non au point de vue de leur action politique et sociale, comme s'ils avaient une double conscience.

Evidemment, ce serait du protestantisme et du modernisme. Mais ai-je compris quelque chose?

Depuis quelque temps, le Pape et bon nombre d'évêques ont élevé la voix contre le *Sillon*. Evidemment, ils n'ont pu le faire sans être pleinement renseignés. Il faut donc croire qu'il y a quelque chose de condamnable dans la doctrine et l'action du *Sillon*.

La lettre de Mgr Campistron, évêque d'Annecy, est une des plus remarquables.

Annecy, le 25 octobre 1909.

Monsieur,

Permettez-moi, pour répondre à votre question, de vous vous dire sans préambule ce que je pense du *Sillon*.

Je n'ai eu qu'une seule fois l'avantage de m'entretenir avec M. Marc San-

gnier : c'est à l'occasion d'une conférence contradictoire qu'il vint donner, en 1905, dans la salle du théâtre d'Annecy.

Dans une conversation particulière, le conférencier se plaignait devant moi des obstacles que les évêques de France opposaient à la propagation de ses idées et à l'extension de sa ligue.

« Ils me mettent, assurait-il, des bâtons dans les roues. »

Je lui fis observer que ces évêques usaient à cet égard de la prudence dont ils s'inspirèrent toujours avant de prendre des décisions fermes.

« Ils ne peuvent encore, à travers vos formules assez vagues, facilement saisir ni les principes qui vous dirigent, ni les moyens que vous voulez employer, ni le but précis que vous vous proposez d'atteindre. Ils vous observent. On juge un arbre sur les fruits qu'il porte : les évêques vous jugeront d'après les résultats de votre œuvre. »

Or, monsieur, les résultats se sont déjà produits, et ils sont bien connus.

Le *Sillon* est, en même temps, une entreprise qui a un but politique, et une œuvre de régénération morale et religieuse.

Que Marc Sangnier veuille former un parti politique, c'est son affaire. Il est entendu que la religion plane au-dessus et en dehors de tous les partis politiques.

Mais qu'il entende donner à la jeunesse catholique un idéal nouveau de vie morale et religieuse, c'est ce que nous ne pouvons accepter.

En effet, les laïques n'ont point reçu la mission de prêcher l'Évangile, de diriger les consciences, de conduire les âmes aux sources de la vie surnaturelle et divine. Ils doivent, au contraire, se soumettre avec docilité au magistère institué par Jésus-Christ, et recevoir, avec une foi entière et une grande pureté de cœur, les bienfaits et les grâces du ministère sacré.

C'est un point de doctrine incontestable; il ressort clairement de ces paroles de l'apôtre : *Spiritus sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam.*

M. Marc Sangnier en convient lui-même, car il ne manque pas une occasion de témoigner de sa déférence et de son profond respect pour l'autorité épiscopale.

Mais il faut examiner avec soin si ses actes et ceux de ses adeptes sont toujours conformes aux belles protestations verbales qu'ils prodiguent sans mesure.

Il n'en est rien. Les sillonnistes, à part quelques rares exceptions, sont tellement dominés par l'ascendant de leur chef, qu'en toutes choses et même en matière religieuse, ils cherchent à connaître la pensée du maître, et qu'en cas de dissentiment, ils la suivent plus volontiers que la direction donnée par les chefs légitimes du diocèse.

En certains endroits, on les voit se constituer en une sorte de *petite Eglise.*

Ils ne se font pas scrupule d'y critiquer les décisions de l'autorité diocésaine, de blâmer ses actes, d'éluder ses prescriptions, d'échapper à sa vigilance pour lui résister, en un mot, de se mettre en révolte contre elle, non pas ouvertement, mais dans l'ombre et en cachette.

Est-ce là le respect et la docilité dont ils font profession en paroles, et qu'en réalité ils doivent aux chefs que Dieu, par son divin fils, a donnés à son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut?

Non, certes. La doctrine qui produit de si tristes effets, il faut la qualifier du seul nom qu'elle mérite : c'est le libéralisme condamné par l'Eglise. Or, ce libéralisme est d'autant plus dangereux qu'il se déguise sous des formules d'apparence orthodoxe, et qu'en fait et en pratique, il se montre tel qu'il est dans son fond.

Il exerce principalement sur la jeunesse *une action dissolvante*, parce que,

par l'attitude et la conduite de ses adhérents, il énerve à la longue l'autorité épiscopale.

Et c'est d'après un semblable idéal qu'on prétendrait former l'esprit et le cœur du jeune clergé et des élèves mêmes du sanctuaire! Si cet idéal venait à prévaloir, il aurait des conséquences lamentables. Ce serait le renversement de la hiérarchie sacrée, ce serait la ruine de toute discipline ecclésiastique, et, sans les promesses d'indéfectibilité, ce serait la fin de l'Eglise fondée par le divin Sauveur.

Le Saint-Père a déjà dit des sillonnistes : « *Viam sequuntur damnosam* ». Cette parole suffit.

Il est du devoir des évêques de fermer leurs diocèses aux idées du *Sillon*.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

En outre, et comme application, la *Semaine religieuse* d'Annecy (3 décembre 1909), en reproduisant cette lettre, contenait l'ordonnance épiscopale suivante :

Vous n'éprouverez aucun étonnement, chers Messieurs, si, à la séance du Congrès consacrée aux Œuvres de Jeunesse, nous avons prononcé, en vertu de notre autorité épiscopale, la sentence suivante qui n'admet aucune restriction et aucune exception. Elle s'étend à tous, et à chacun de nos prêtres et fidèles.

« Nous interdisons formellement à tous nos prêtres et à tous nos fidèles les écrits (livres, brochures, journaux et tracts) entachés de modernisme et de sillonnisme. »

Mgr Duparc, évêque de Quimper, dont la réponse ne figure pas dans l'enquête de M. Monniot, a pris une ordonnance semblable, récemment relatée dans la *Croix*.

Nous rappelons au clergé qu'il est tenu rigoureusement de s'abstenir de toute participation au mouvement du *Sillon*, et qu'il ne doit par conséquent : *ni s'abonner à la Revue du Sillon ou à l'Eveil démocratique* hebdomadaire ou quotidien, *ni les lire, ni en favoriser la propagande ou la lecture.*

Ce sont là des actes éloquents, dont le lecteur comprendra toute l'opportunité, s'il se reporte aux listes de souscription des membres du clergé pour le nouveau journal du *Sillon*. et à leur teneur relatées par cette Revue dans les numéros des 15 novembre 1909, avril et mai 1910.

Mgr Dubillard, alors évêque de Quimper, avait spontanément écrit à l'auteur des *Idées du Sillon :*

Quimper, le 12 juillet 1909.

Bien cher monsieur l'Abbé,

J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt votre opuscule *les Idées du Sillon*. Je suis persuadé que les attaques ne vous ont pas manqué, c'est pourquoi je tiens à vous envoyer mes sincères félicitations.

L'Esprit du Sillon, qui aime à se couvrir d'un extérieur religieux et catho-

lique, cache, sous des expressions plus ou moins équivoques, un libéralisme mille fois plus pernicieux que celui qui fut condamné par le *Syllabus*.

Je souhaite donc que votre écrit soit lu et médité par tous ceux qui ont à cœur l'avenir de l'Eglise catholique en France.

Veuillez recevoir..

Aujourd'hui, archevêque de Chambéry, le même prélat répond à M. Monniot :

Pour moi, j'estime qu'un homme suffisamment éclairé ne peut, en sûreté de conscience, adhérer aux doctrines du *Sillon*.

CELLES-CI, EN EFFET, AUTANT QU'ON PEUT S'EN RENDRE COMPTE DANS LES DIVERS ÉCRITS ET DISCOURS DE LEUR AUTEUR, PEUVENT SE RÉSUMER EN TROIS POINTS :

1° ABSORPTION DU CATHOLICISME DANS LA DÉMOCRATIE ;

2° NÉGATION DE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE D'ÉTUDES SOCIALES ;

3° INTERPRÉTATION FANTAISISTE, A LA MANIÈRE PROTESTANTE, DE L'ÉVANGILE POUR LES BESOINS DE LA CAUSE.

Assurément, si Messeigneurs les évêques de France, estimant que ces doctrines sont encore actuellement en pratique chez les sillonnistes, se proposaient de les condamner comme très préjudiciables à leurs diocèses, je n'hésiterais pas à joindre mon nom au leur.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, avait été le premier à élever la voix contre les dangers du *Sillon*. Sa réponse très complète à l'enquête de M. Monniot résume toutes les erreurs dont mes écrits contiennent les preuves. J'en détache seulement ce passage, relatif au dernier voyage de M. Marc Sangnier à Rome, dont celui-ci avait eu soin, selon son habitude, de publier partout le compte rendu triomphal :

Au mois de février 1908, j'étais à Rome. M. Marc Sangnier y était venu peu auparavant et avait donné, des audiences qui lui avaient été accordées au Vatican, un récit absolument inexact.

Voici une note que j'ai rédigée à Rome, après avoir reçu des renseignements des sources les plus sûres, et avoir pris toutes les précautions possibles pour avoir la certitude absolue de l'exactitude, non seulement de toutes mes affirmations, mais des expressions dont je me suis servi.

« J'affirme tenir des sources les plus sûres que dans la dernière audience qu'il a obtenue (je ne sache pas que Marc Sangnier ait obtenu une autre audience, et même qu'il soit allé à Rome depuis lors), Notre Saint-Père le Pape n'a donné à M. Marc Sangnier aucune approbation, qu'il ne lui a adressé aucune parole favorable à sa personne ou au *Sillon*, mais qu'il lui a fait de sévères observations.

» J'affirme que S. E. le cardinal secrétaire d'Etat n'a donné à M. Marc Sangnier aucune approbation et qu'il lui a fait, pendant plusieurs heures, des observations sévères et de graves reproches, en particulier sur ses relations avec les protestants, les socialistes et les francs-maçons, sans avoir obtenu satisfaction sur un seul point. Son Eminence a jugé très sévèrement les affirmations que M. Marc Sangnier a publiées au sujet des audiences qui lui ont été accordées au Vatican. »

Il faudrait ajouter encore que plusieurs prélats qui s'étaient déjà prononcés contre le *Sillon* ont confirmé leur jugement en répondant à l'enquête de M. Monniot. Tels, le cardinal Luçon, archevêque de Reims; Mgr Dubourg, archevêque de Rennes; Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai; Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier; Mgr Gieure, évêque de Bayonne, etc..

***

Cependant on ne donnerait pas le résultat exact de cette enquête, si l'on n'ajoutait quelques remarques. Une partie notable de l'épiscopat s'est abstenue d'y répondre, sans doute pour le même motif que plusieurs évêques ont exprimé à M. Monniot : cette forme de consultation ne leur paraissait conforme ni à la gravité de la question ni au caractère de ceux à qui elle s'adressait. Il est intéressant de noter que plusieurs évêques se sont excusés sur ce que le *Sillon* n'existait pas, ou peu s'en faut, dans leurs diocèses. Ce sont ceux de Beauvais, Cahors, Carcassonne, Digne, Maurienne, Nîmes, Pamiers, Perpignan, Tarentaise et Viviers.

Certaines réponses laissent percer une indécision ou une réserve très voisine de la faveur.

Mgr de Carsalade, évêque de Perpignan, écrit, par exemple :

Pour répondre à votre demande, je devrais ou blâmer ce que des gens de bien ont loué, ou louer ce que d'autres gens de bien ont blâmé.

Il me semble qu'à l'heure présente, il y a mieux à faire qu'à décourager les bonnes volontés — et il y a, malgré tout, des hommes de bonne volonté dans les rangs du *Sillon* — il faut s'efforcer de les maintenir dant la vraie voie, de les orienter vers la vérité intégrale « en toute patience et doctrine ». selon le précepte de saint Paul, surtout de les grouper et de les unir, de quelque part qu'elles viennent, ainsi que nous le demande Pie X, pour la défense de ces deux grandes choses contre lesquelles sont coalisées les forces antireligieuses et antisociales : l'autel et le foyer.

C'est ainsi que j'agirais, je le crois du moins, si j'avais des sillonnistes dans mon diocèse.

Dieu m'a épargné ce souci!

Cette même fin de non-recevoir, appuyée sur les prétextes bien connus de paix, d'union, de tolérance, est encore plus accentuée dans la réponse de Mgr Mignot, évêque d'Albi. Il écrit à M. Monniot :

Sans approuver toutes les théories du *Sillon*, je pense qu'il vaudrait mieux ne pas se déchirer entre catholiques, alors que les ennemis de notre foi sont à nos portes.

Je ne m'illusionne pas sur les dangers que court le *Sillon*, mais je crois en conscience devoir rendre justice aux sillonnistes, qui sont, pour la plupart, d'excellents chrétiens, sachant payer de leur personne, sacrifier leur temps et leur argent.. quand ils en ont.

Au lieu de s'attaquer entre frères, ne serait-il pas plus sage de concentrer nos efforts contre nos adversaires? Sommes-nous déjà si nombreux?

Vous savez avec quelle discipline nos ennemis, si profondément divisés entre eux, savent s'unir contre nous. Serait-ce trop de tous nos efforts pour lutter contre eux?

Soyez assuré que si le *Sillon* s'écarte de la doctrine d'une façon trop grave, Pie X, dont le regard est si vigilant, le rappellera à l'ordre comme il l'a déjà fait paternellement.

Ne pourrait-on pas accuser la jeunesse royaliste — qui ne manque pas de crânerie — de dépasser la mesure dans un autre sens?

Un bon nombre de prélats, juges de ce qui convient chez eux, ont blâmé publiquement le *Sillon*, d'autres ont distingué entre le *Sillon* et l'action personnelle des sillonnistes; d'autres se taisent et, comme le sage Gamaliel, se disent que ce mouvement, s'il ne vient pas de Dieu, disparaîtra comme tant d'autres essais depuis cinquante ans.

Mais en attendant?..

Mgr Monnier, évêque de Troyes, dit dans sa courte réponse :

Me permettez-vous de souhaiter que, dans les temps douloureux et difficiles que nous traversons, nous nous inspirions tous de la pieuse maxime : *In certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

Enfin il peut être bon de rappeler ce que M. J. de Narfon, toujours bien informé de ce qui se passe dans certains milieux, rapportait naguère dans le *Figaro* (14 décembre 1909), confirmant une information que nous avions déjà donnée. Il raconte que, dans la dernière réunion des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, Mgr Marty, évêque de Montauban, et Mgr Bougoin, évêque de Périgueux, se levèrent pour demander la condamnation du *Sillon*. Mais, parmi eux, des défenseurs surgirent, et entre autres, Mgr Mignot, archevêque de Toulouse qui déclara que, si l'on insistait, il demanderait la condamnation de l'*Action française*, M. de Narfon cite encore à l'appui la réponse de Mgr Chapon, évêque de Nice, à l'enquête de M. Monniot, où ce prélat écrit : « si l'épiscopat français croyait devoir se prononcer un jour entre le *Sillon* et ses accusateurs, de plusieurs je devrais dire ses *détracteurs*..., il faudrait que cette déclaration ne pût être considérée par personne comme l'épilogue d'une campagne où les passions politiques laissent évidemment peu de place au souci d'une impartiale orthodoxie, qu'aussi bien la vigilance du Saint-Siège suffit à sauvegarder. »

Il semble bien, en effet, que le grave avertissement prononcé, il y a deux ans, par le Saint-Père, et dont plusieurs évêques ont garanti l'authenticité, ne permettait plus d'hésitation sur l'attitude à observer (1). Cependant M. de Narfon croit intéressant d'appuyer ses dires par le trait suivant :

1. Il est à remarquer qu'on a couramment donné une traduction très atténuée du *Viam sequuntur damnosam*. L'expression employée par le Saint-Père ne signifie pas seulement, une voie *dangereuse*, comme on l'a répété, mais, plus positivement, une voie *pernicieuse*, *funeste*.

Je puis ajouter qu'il y a un an, Mgr Chapon a adressé à une trentaine de ses collègues une défense du *Sillon* qui sera peut-être publiée un jour. L'évêque de Nice y faisait sans doute des réserves relativement à certaines idées et à certains actes émanant de sillonnistes, mais qui, à son avis, ne justifieraient pas une condamnation. Il y louait leur foi, leur pureté, leur piété. Il y rendait justice à la vaillance et à la fécondité de leur apostolat, surtout dans les classes populaires; et, sans se porter garant de certaines « chimères » qu'à leurs risques et périls ils mêlent à leurs projets de réformes sociales, il affirmait sa conviction qu'ils n'avaient pas dépassé les limites de la liberté que l'Eglise reconnaît à ses enfants dans le domaine des questions politiques et sociales. Il disait encore que s'ils avaient émis quelques propositions hétérodoxes, ceux qui les accusaient avaient le devoir de préciser. La plupart des prélats auxquels fut envoyée cette défense répondirent. Quelques-uns ajoutèrent aux réserves de Mgr Chapon, d'autres les trouvèrent excessives. Aucun n'estima qu'une condamnation du *Sillon* fût juste ou opportune.

***

Mais les intercessions en faveur de la Cause, comme on dit au *Sillon*, paraissent n'avoir à peu près plus qu'un intérêt documentaire. C'est à le faire conclure qu'aboutit la nouvelle apologie que le *Sillon* oppose, le front libre et haut, au jugement des évêques.

On ne l'eût plus reconnu, s'il s'était incliné. Les justifications publiques précédemment adressées par M. Sangnier au cardinal Luçon et à Mgr Delamaire, à la suite des mesures prises par eux, sont assez connues. Cette fois, ne pouvant répondre à tant d'évêques à la fois, le président du *Sillon* s'est adressé à celui dont la sentence, accompagnée de sanctions, atteignait le plus à fond son œuvre, et il a prié Mgr Campistron, par une lettre dont il a demandé la publication aux journaux, de vouloir bien le recevoir, lui et ses amis, pour se laver devant lui de toute suspicion. L'Evêque d'Annecy lui répondit :

... Ne vous donnez donc pas la peine de venir si loin pour justifier les idées sillonnistes. J'aurais le regret de fermer ma porte à un homme dont j'estime la personne mais dont je ne puis admettre les conceptions religieuses.

Le mieux serait pour vous qui vous proclamez bon catholique de renoncer à des opinions qui, en un temps où nous avons tant besoin de rester unis, jettent le trouble et la division parmi les catholiques; ce serait aussi de vous en tenir avec docilité à ce qu'en pensent et en ont dit le Saint Père et la majorité de l'Episcopat français.

Vous n'ignorez pas que Pie X, à propos des sillonnistes, a dit : « Viam sequuntur damnosam. » Cette parole est absolument authentique.

Et de nouvelles instances de M. Marc Sangnier lui attirèrent une seconde réplique non moins péremptoire :

Monsieur,

L'interdiction que j'ai portée dans mon diocèse concernant les écrits sillonnistes, se justifie par les motifs que j'ai exposés dans ma lettre-circulaire adres-

sée à mon clergé. Ma conclusion est déduite de faits certains dont j'ai été témoin moi-même. Ils m'ont fait toucher du doigt le danger auquel le Sillon expose la jeunesse laïque et surtout les jeunes clercs. Ce danger a été signalé par le chef de l'Eglise; et en Evêque soumis, j'ai voulu en préserver mes diocésains.

Si mes explications écrites ne vous suffisent pas, vous pouvez, vous devez même recourir à Rome.

C'est de là que nous vient la lumière, et quand Rome aura parlé, la cause sera jugée pour vous et pour tous les catholiques. Rome vous tracera la voie à suivre; et si vous la poursuivez docilement, vous pourrez dire, alors en toute assurance, « que vous tenez par-dessus tout à conserver la foi, et à rester soumis à la discipline catholique. » (1).

L'occasion serait en effet toute naturelle pour le chef du *Sillon* d'en appeler au jugement du Saint-Siège dont il s'est vanté si haut d'avoir reçu un accueil toujours aussi flatteur, quand il est allé l'informer de son évolution politique, et de faire ratifier officiellement le programme de rapports entre le clergé et le *Sillon* qu'il présenta partout alors comme l'expression authentique des volontés du cardinal Secrétaire d'Etat. Cependant il est douteux qu'il goûte et suive le cônseil de Mgr d'Annecy.

Aussi bien, la pensée du Saint-Siège vient-elle de se manifester une fois de plus, à l'occasion des apologies dont nous parlions tout à l'heure. Il a paru, d'une part, en décembre 1909, une brochure compacte dont l'auteur est M. Cousin, ancien professeur au collège Stanislas, qui fut, dès l'origine du *Sillon*, et qui est demeuré depuis lors, l'ami, le conseiller et le père de ce groupement. Elle a pour titre : *Le Sillon et les catholiques* (2). Plus directement encore, le Sillon a fait récemment paraître et a largement répandu une plaquette intitulée : *Le Sillon et les erreurs contemporaines.* Le système de défense est toujours le même. M. Sangnier et ses disciples sont de perpétuels incompris. Vous avez beau leur mettre sous les yeux ce qu'ils ont écrit, ce qu'ils ont dit, ce qu'ils ont fait, et montrer que c'est en opposition avec la doctrine et la discipline de l'Eglise, ils se bornent à vous répondre, sans jamais s'expliquer sur les faits qu'on leur objecte, que, dans d'autres circonstances, ils ont fait des déclarations acceptables, et à protester de leurs dispositions parfaites. Le dernier de ces opuscules met en regard en deux colonnes certains griefs exprimés dans les lettres des évêques citées plus haut, et différents passages des écrits de M. Marc Sangnier consistant en ces professions sonores d'orthodoxie dont nul n'est aussi prodigue que lui. Mais rien ne serait plus facile et plus piquant que d'ajouter une troisième colonne de textes non moins authentiques, qui fourniraient

1. Ces deux lettres ont été communiquées par Mgr l'Evêque d'Annecy à la *Croix de Haute-Savoie*, après la publication de celles de M. Sangnier (19 décembre 1909).

2. Chez Lethielleux, Paris.

un éloquent commentaire du jugement des prélats et feraient donner par le *Sillon* lui-même le plus beau démenti à ses protestations.

C'est ce système de défense, aujourd'hui visiblement usé, que l'*Osservatore romano* vient de juger dans un article dont l'importance ne peut faire doute pour personne. Les étroites relations de l'*Osservatore romano* avec le Vatican sont connues de tout le monde; on ne peut croire que ce journal ait parlé autrement qu'à bon escient en pareille matière (1), sans même se laisser arrêter par certaines différences d'appréciation bien connues entre les évêques au sujet du *Sillon*, qui ont permis jusqu'ici à M. Sangnier et à son école d'en appeler à la faveur de quelques-uns d'entre eux contre les blâmes infligés par le plus grand nombre.

La note de l'organe romain a même ceci de caractéristique, d'indiquer, à ne pas s'y méprendre, que le Saint-Siège ne se laisse aucunement influencer par des intercessions plus ou moins directes, et que, les passant délibérément sous silence, il ratifie pleinement la sentence défavorable portée par la majorité des évêques.

Voici cet article :

Aux zélés évêques français qui ont cru de leur devoir pastoral d'élever leur voix autorisée pour prémunir les fidèles de leurs diocèses contre les dangereuses et préjudiciables doctrines du *Sillon*, les partisans de Marc Sangnier ont essayé d'opposer une réponse, que nous qualifierions d'ingénue, si nous ne la jugions pas irrévérencieuse en elle-même, trompeuse dans la forme, captieuse et mensongère par les intentions.

La doctrine du *Sillon* est jugée préjudiciable et dangereuse par les maîtres de la foi. Des centaines d'anthologies de morceaux choisis dans les si nombreuses publications du *Sillon* ne réussiront pas à diminuer, pas même d'une seule virgule, la gravité de leur jugement. On a beau opposer phrases à phrases, mots à mots : c'est un système qui tout au plus pourrait servir à prouver combien peu les promoteurs des théories mises en suspicion sentent le respect qui est dû à ceux qui ont la garde du trésor de la foi.

Ce n'est pas telle ou telle phrase qui a rendu nécessaire la réprobation publique des évêques; c'est tout un système de doctrines non-orthodoxes et dangereuses, et ce qu'il y a de pire encore, c'est que ceux qui travaillent à leur diffusion veulent les faire passer comme étant les propres et authentiques doctrines de l'Eglise.

Les censures des évêques ont été motivées par des considérations sérieuses; nous avons publié quelques-unes des lettres graves et méditées des évêques; en comparaison avec elles, celle des sillonnistes est une réponse *ad usum delphini*, qui ne peut tromper personne.

Les sillonnistes ont trouvé des défenseurs chez certains détracteurs systématiques de l'autorité des évêques de France; cela ne nous surprend pas.

Assurément, les évêques français, que ces gens-là présentent toujours comme les ennemis nés de la République, ne tiennent aucun compte de pareils sys-

1. L'article de l'*Osservatore romano*, du 3 janvier 1910, se lisait aussi, le 4, dans l'*Unità cattolica*, de Florence, qui est particulièrement soumise à l'influence du Saint-Siège.

tèmes. Ces sillonnistes disent qu'ils ont été condamnés seulement parce que républicains.

Nous ne relèverons pas cette insinuation; cela n'en vaut pas la peine. Tous savent que le *Sillon* était bien vu à l'origine, alors que la foi républicaine de Marc Sangnier et de ses adhérents n'était un mystère pour personne. Heureusement, les catholiques savent quel compte ils doivent tenir et des réponses *ad usum delphini* des uns et des insinuations malignes des autres.

Telle est donc la troisième phase, prélude non équivoque d'une réprobation définitive. Tous les catholiques en plaindront les victimes et regretteront qu'un mouvement inauguré sous d'aussi heureux auspices ait abouti à un échec aussi désastreux que lamentable. Puisse cet exemple éclairer ceux que l'illusion libérale et démocratique attachait au président du *Sillon;* puisse-t-il faire comprendre à tous que, dans une œuvre comme celle qu'il tentait, ni le talent, ni les hautes aspirations, ni un religieux enthousiasme, même s'ils n'étaient pas gâtés par l'ambition, ne peuvent suppléer la solidité des principes, et que la condition première est de s'attacher fidèlement au vrai sens catholique!

Emm. BARBIER.

APPENDICE. — Il ne sera pas sans intérêt, pour se rendre compte du travail qui s'opère encore aujourd'hui en faveur du *Sillon* dans les milieux religieux, et de la propagande funeste qui continue à s'exercer, d'en citer un exemple frappant.

Tout le monde connaît l'œuvre admirable de l'*Apostolat de la Prière* créée par le Père Ramière et répandue dans tous les pays du monde. Son docte et saint fondateur était avant tout un homme de doctrine et de principes. De quel œil aurait-il vu dans une de ses publications, l'*Appel du Sacré-Cœur* (numéro d'octobre 1909), l'insertion d'une homélie doucereuse et trompeuse, à la louange du *Sillon?* Cela s'appelle : « *Les efforts que nous aimons* » :

Des jeunes, armés seulement de bon vouloir, ont décidé de se réunir pour travailler ensemble. Et depuis plusieurs années déjà, sans ostentation, mais sans mystère, ils tiennent leur promesse, et, de bon courage, poursuivent la besogne commencée. Dans leur petite vie, modeste et régulière, tout paraît étrange.

Ils s'assemblent, souvent, de longues heures, le dimanche. Ce n'est ni pour jouer ni pour boire; c'est pour étudier et s'instruire. Ils causent entre eux de choses graves et austères, dont, en général, les jeunes se préoccupent assez peu : de questions syndicales, de problèmes coopératifs, d'institutions mutualistes; ils parlent de lois et de réformes législatives à appliquer; de réformes morales et d'efforts individuels nécessaires; quelquefois, quand ils ont un prêtre avec eux, ils cherchent à s'éclairer personnellement sur quelques grosses questions religieuses qu'ils entendent discuter autour d'eux. Ceux qui, du dehors, les regardent, se disent : Où veulent-ils en

venir? Eux répondent : A rien d'autre qu'à nous mieux munir, par le travail, de tout ce qui peut faire de nous des hommes plus utiles. Ce but suffit à combler nos ambitions.

C'est étrange.

Et ces jeunes ont, avec des amis, un journal, qu'ils lisent et font lire un peu. Et ce journal est plus étrange encore qu'eux-mêmes. Tout ce qu'on cherche, de coutume, dans les journaux, il le refuse : les papotages, les gazettes scandaleuses, les médisances mondaines, les descriptions sensationnelles tant aimées des lecteurs — et des lectrices — les récits de crimes, d'accidents ou d'exécutions. C'est même un journal — croyez-le si vous pouvez — qui ne se bat contre personne (que contre l'ignorance, la paresse ou l'égoïsme). Quoique (il dit, lui : *parce que*) catholique, il s'abstient de batailler — pas même, systématiquement, contre le gouvernement de son pays. Quoique (lui dit : *parce que*) démocrate, il omet de partir en guerre contre des concitoyens, pas même contre les curés.

Il est vrai qu'en échange de toutes ces choses coutumières, qu'on attend et qu'il refuse, il prodigue d'autres choses qu'on n'attend pas : des enquêtes — mais cela n'intéresse que ceux qui veulent savoir; — des études, des réflexions — mais cela ne convient qu'à ceux qui réfléchissent et étudient; — des faits, des initiatives, des exemples — mais cela ne vaut que pour ceux qui agissent. C'est pourquoi, sans doute, leur journal est lu d'un petit nombre. Ceux qui le lisent, disent qu'ils l'aiment beaucoup. Pour les autres, il est indigeste et bizarre.

Et eux, les petits travailleurs du groupe, qui cherchent ainsi, de toute leur âme, la vérité, dès qu'ils agissent, essaient d'y conformer leur vie et leur action.

On les dit (quelques-uns les en accusent) des *avancés*. Eux voudraient bien l'être; ils croient qu'on ne l'est jamais assez, et ils ne veulent aucune borne à leur marche toujours en avant. Au service de leur idéal social, de leurs désirs démocratiques, ils apportent, aussi largement qu'ils peuvent, sans rogner aucune d'elles, toutes les forces dont ils disposent : celles qui les rendent plus instruits, mieux armés pour être utiles, le travail, l'étude, l'expérience, le savoir — et celles qui rendent meilleurs moralement et plus dévoués, toujours pour être utile, l'esprit chrétien de fraternité, de paix et d'amour.

C'est étrange, de plus en plus.

Dans cette voie, pourtant, on les trouve obstinés et têtus. On n'arrive pas à les aiguiller ailleurs. Parlez-leur de politique, de partis, fût-ce des partis qu'on appelle « bons » ou « bien pensants », ils se détournent. A la seule idée d'être enfermés dans ces prisons, ils frémissent d'horreur, car ils aiment l'air pur et l'espace libre, et ils trouvent que, dans les partis, on est esclave et on étouffe. Avec un empressement joyeux, ils vont au-devant de toutes les camaraderies fraternelles, et ils veulent y vivre en bons frères dévoués. Mais là où les partis sont en jeu et s'agitent, ils passent sans prêter attention : ils ne sont en quête que de vérité. Dites-leur de mettre au service de leurs idées les trucs électoraux, les comités et les intrigues, ils fuient à leurs études paisibles et loyales.

Est-ce donc qu'ils se désintéressent des choses communales, des choses régionales, des choses nationales? Ils s'y intéressent tellement au contraire, ils sont si loin d'y demeurer étrangers, qu'ils ne travaillent que pour les mieux servir, et que, pour les voir mieux servies, ils voudraient les voir libérées des partis et de leurs intrigues parasitaires.

Leur petit groupe se considère fièrement comme un outil social, *communal*

et national, dans la *République française*. Composé de catholiques convaincus et fidèles, qui se veulent plus éclairés pour être meilleurs, il est une association civique et démocrate, libre dans sa commune et dans son pays. Ses membres trouvent dans leur paroisse quelques-unes des forces — les forces morales — qui sont nécessaires à son œuvre sociale; ils les y puisent pour les porter, avec d'autres qu'ils trouvent ailleurs, au service de leurs frères et de leur temps.

Ce sont les efforts qu'ils aiment. Ils voient en eux une beauté assez lumineusement attirante pour que leurs vies, ardentes et jeunes, s'y donnent *tout entières, sans paresse* et avec amour.

A la suite de cet article, un excellent catholique de Toulouse, secrétaire du *Bloc catholique*, a adressé au directeur de l'*Appel* la lettre suivante. C'est un acte qui servirait utilement d'exemple en des cas semblables :

Toulouse, le 14 octobre 1909.

Mon Révérend Père,

Je n'aurais jamais cru que le Sacré-Cœur nous appelât dans les rangs du *Sillon;* j'aurais même cru exactement le contraire, si je m'en rapporte aux nombreuses condamnations portées par les évêques contre cette secte, et aux deux paroles du Pape rapportées par deux de nos évêques, Mgr Gieure, évêque de Bayonne, et Mgr Marty, évêque de Montauban : « Viam damnosam sequuntur »; « Ne dent nomen huic associationi ».

Et cependant, dans votre « Appel du Sacré-Cœur, Apostolat de la Prière » de ce mois, envoyé à un grand nombre de catholiques dont une infime poignée seulement est sillonniste, vous ne craignez pas de faire l'apologie du *Sillon*, sans le nommer, il est vrai, parce qu'il n'est pas nommable. Et naturellement cette apologie s'allie à celle de la démocratie et de la république. Il n'y manque que celle des juifs, des protestants et des francs-maçons, les seuls pour lesquels les sillonnistes se sentent de la tendresse, les catholiques non sillonnistes leur inspirant de l'horreur.

L'Apostolat de la Prière n'a pas été créé pour cela, que je sache, et je ne crains pas de dire que vous commettez un abus en cherchant à propager une secte sous le couvert d'une œuvre très respectable.

Pour ma part, je ne saurais tolérer que mon nom figure encore sur les listes d'une œuvre à laquelle vous imprimez une direction équivoque, et je vous prie de vouloir bien me rayer définitivement. Si je recevais encore votre bulletin, j'aurais le regret de vous le renvoyer avec la mention « refusé ».

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'hommage de mes respectueux sentiments.

Paul NAHON.
3, rue des Lois.

DOM GUÉRANGER ET LE LIBÉRALISME (1)

Nous avons entendu successivement Lamennais, Lacordaire, Montalembert nous parler du libéralisme; nous avons entendu surtout les deux abbés de Solesmes, celui de la fondation et celui d'aujourd'hui. Les citations ont été fréquentes, elles ont été aussi d'une longueur qui serait injustifiable si chacune d'elles ne se rapportait précisément aux sujets qui ont coutume d'être traités dans la *Critique du libéralisme* et si nous ne savions en outre avec quelle facilité on trahit la pensée d'un auteur, souvent avec la meilleure foi du monde, lorsqu'on détache de son œuvre quelques phrases isolées, particulièrement saillantes, que l'écrivain lui-même a peine à reconnaître lorsqu'il les retrouve mises en un tel relief. Il peut se faire du reste que malgré les précautions prises, les conclusions que nous allons tirer de l'analyse qui précède soient encore aventureuses; aussi je me hâte de déclarer que je n'ai nulle mission pour parler au nom des moines de Solesmes : ils ont assez d'ennemis pour que je ne leur inflige pas le surcroît d'un ami gênant ou d'un apologiste maladroit. Ce qui suit n'est donc pas un manifeste, je ne suis point qualifié pour cela : ce sont les réflexions toutes personnelles que m'a suggérées la lecture que je viens de faire. Si par hasard ces lignes tombaient sous les yeux de l'abbé de Solesmes et qu'il y jugeât quelque chose à reprendre, je serais heureux d'en être averti et je profiterais de l'apparition du second volume pour rectifier et corriger ce qu'il peut y avoir dans ce que j'ai écrit d'inexact ou de compromettant : j'espère qu'il me sera tenu compte de la sincérité de mes intentions.

Une première remarque concerne l'auteur du livre. Il n'a pas craint de nous parler de Dieu, de la vie surnaturelle, de la grâce, de la prière. C'est presque héroïque par le temps qui court : on y risque sa réputation de savant ou d'historien. Je sais bien que c'est un prêtre et un religieux qui écrit, que c'est la vie d'un prêtre et d'un religieux qu'il écrit. N'empêche, c'est osé. On n'a pas le droit de nos jours, paraît-il, de parler de certains sujets. Chose plus triste, les ecclésiastiques eux-mêmes semblent entrés dans cette vaste conjuration du silence. Cela m'a fait vraiment plaisir de voir l'auteur s'affranchir de cette loi, d'autant plus qu'à propos de ce que j'écrivais ici même, le 15 octobre dernier, sur l'obligation pour les historiens catholiques d'affirmer fortement les droits de l'Eglise qui sont niés fortement par les adversaires, je me suis attiré de vives remontrances de la part d'un de mes amis. C'est un historien, et c'est un prê-

1. Voir les numéros des 1er et 15 janvier 1910.

tre; il est venu me soutenir une fois de plus que la vraie méthode est de rester strictement objectif : « Nous sommes chargés d'écrire l'histoire, et non de réfuter des erreurs; il ne faut point mêler de doctrine là où elle n'a que faire. — Mais alors, vous écrirez l'histoire comme pourra le faire tel chartiste qui sera protestant ou juif? — Cela m'est parfaitement indifférent : je fais de *l'histoire*, je ne fais pas de théologie. — Mais si à propos d'histoire on insulte l'Eglise votre mère, vous laisserez dire sans protester? — Parfaitement; si j'en ai l'occasion, je rétablirai la vérité, mais sans polémique, uniquement par l'exposé des faits. Je ne me crois nullement chargé de rééditer le traité de saint Epiphane : *Adversus haereses.* C'est si doux d'être tranquille, de ne pas se faire d'affaire! — Il faut en avoir : c'est un des facteurs les plus efficaces et les plus habituels de la lâcheté que désirer n'avoir pas d'affaire ». Moins d'une heure après, le même ami venait me parler de la lecture qu'il avait faite d'un délicieux roman psychologique récemment paru : « C'est égal, il y manque quelque chose. On dirait que l'auteur s'est ingénié à éliminer tout sentiment chrétien. Cette petite Colette Baudoche est bien gentille de ne pouvoir épouser un Prussien, parce qu'elle est messine; mais pourquoi n'avoir pas fait intervenir le motif religieux, n'avoir pas associé à l'idée de patrie l'idée de Dieu? L'occasion était toute fournie par la messe des morts qu'on nous décrit. N'était cette lacune, le livre serait un vrai chef-d'œuvre. — Comment! vous osez reprocher cette abstention à un laïque, à un romancier; et vous qui êtes prêtre, vous qui faites de l'histoire ecclésiastique, vous ne redoutez rien tant que d'y mêler de la théologie! » La discussion finit comme elles finissent souvent : nous restâmes chacun sur nos positions.

Une autre remarque qui vise l'auteur de la biographie, c'est la netteté et la vigueur des opinions qui sont exprimées. L'abbé de Solesmes aujourd'hui parle un langage aussi fier qu'au temps de Dom Guéranger : on sent avec joie qu'il n'est pas plus disposé que son prédécesseur à fléchir le genou devant Baal, à chercher des compromis avec un gouvernement athée et persécuteur. Chacun pourra s'en rendre compte à la lecture de certaines pages du livre; ceux qui avaient en 1901 lu l'*Examen de conscience d'un religieux* savent déjà à quoi s'en tenir.

Mais ce n'est pas seulement le ton indigné de la fierté chrétienne dont on a conservé le secret dans la maison qu'a fondée Dom Guéranger, et qu'on entend avec joie retentir aux heures de crise sur les lèvres de l'abbé de Solesmes, quel qu'il soit : l'esprit du fondateur y règne toujours, et c'est cet esprit que nous voudrions définir.

En toute occasion affirmer le surnaturel, maintenir avec intransigeance les *droits* de *Dieu* et de son Eglise, ne consentir à aucune lésion de l'intégrité du dépôt révélé dont l'Eglise a la garde, telles sont les notes caractéristiques qui me semblent se dégager de la vie de Dom Guéranger. Je crois que M. Georges Weill, dans son récent livre déjà cité, a parfaitement raison lorsque, après avoir parlé de la critique historique contemporaine et de ses « progrès dans l'élite catholique », il conclut en ces termes :

Il ne saurait être question ici de dresser le catalogue des historiens catholiques rompus aux méthodes critiques, amis de la vraie science, qui ont apporté cet esprit dans l'étude des périodes les plus diverses. Il faut constater seulement que leur nombre augmente sans cesse, qu'ils se bornent à l'explication rationnelle des faits; Guéranger pourrait leur adresser à tous le reproche de naturalisme qu'il fit à son adversaire Albert de Broglie. Cet esprit scientifique a développé chez plusieurs d'entre eux l'esprit libéral; sur les questions les plus controversées de l'histoire, sur la Réforme et la Révolution, par exemple, ils ont porté des jugements faits pour scandaliser l'école conservatrice.

Certes, Dom Guéranger n'eût pas manqué de leur adresser ce reproche; il n'eût même pas failli au devoir d'entamer avec eux une vigoureuse polémique. Quand l'Eglise était attaquée, il était toujours sur la brèche. Et lorsqu'il ne s'agissait point d'attaques, mais seulement de diminutions, de transactions, de compromis, ou d'imprudentes concessions faites par des mains amies, il estimait encore nécessaire de protester au nom de l'Eglise qui jamais n'a besoin que de la vérité et qui jamais ne peut laisser prescrire ses droits. C'est ainsi que nous l'avons vu rappeler hautement à Lacordaire que l'inquisition fut bel et bien un tribunal d'origine ecclésiastique, que les abus qui s'y glissèrent, comme dans toute institution humaine, ne sauraient altérer ce caractère primitif et essentiel, que si aujourd'hui l'Eglise ne se sert plus de ces mêmes organes et procédés pour défendre la foi, ce n'est point du tout qu'elle avoue implicitement s'être trompée autrefois ou avoir outrepassé les bornes légitimes de son pouvoir, mais c'est seulement parce que la condition des sociétés, l'amoindrissement de la foi, l'apostasie des gouvernements, l'envahissement universel de l'infidélité lui ont fait une loi de prudence d'y renoncer.

Nous pouvons affirmer de même qu'il se fût révolté avec indignation s'il lui eût été donné d'entendre des prêtres, des professeurs d'Ecriture Sainte poser en principe qu'il serait sage aujourd'hui d'abandonner l'exégèse de l'Ancien Testament devant les objections décidément trop embarrassantes des écrivains protestants et rationalistes pour concentrer toute la résistance sur celle du Nouveau Testament, et reconquérir ensuite, à la faveur d'un mouvement tournant,

le terrain momentanément délaissé. Les exemples de fermeté et de loyauté qu'il puisait au contact des saints qu'il a si magnifiquement célébrés dans l'*Année liturgique* ne lui permettaient point de s'accommoder de si périlleux sophismes, ni de recourir à des procédés qui ont comme terme fatal d'amener le drapeau et de livrer la place à l'ennemi

Adversaire résolu du libéralisme, Dom Guéranger le fut sur tous les terrains, toujours, et avec une sorte d'obstination. Il était bien loin sans nul doute d'admettre les idées modernes sur la Révolution française et de canoniser les sacro-saintes libertés de 1789, liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de la conscience. Il reconnaissait, dans la facilité avec laquelle on prône ces libertés chéries, une immense aberration, estimait qu'il vaudrait tout autant décréter la liberté du poison, la liberté du couteau, la liberté du coup de fusil, et considérait comme suprême et dernier moyen de défendre la foi la fermeté avec laquelle l'Eglise n'a cessé de réprouver ces fallacieuses et sataniques libertés. Et encore que les tendances hostiles à l'obéissance soient de tous les temps, car elles sont en fonction de ce qu'il y a au cœur de l'homme d'égoïste, d'animal, d'insubordonné à Dieu, il faut reconnaître qu'au XIXe siècle, au milieu de l'effort universel d'affranchissement, de l'aspiration véhémente à la liberté, à l'autonomie absolue, à l'effacement définitif de toute autorité, il fallait un rare courage pour proclamer bien haut la loi éternelle de la soumission et flétrir l'esprit de révolte.

Un autre caractère du tempérament surnaturel de Dom Guéranger, c'est l'unité, l'exclusion absolue de toute espèce de dualité. Il voulait servir Dieu, et Dieu seul, se rappelant la parole du prophète : Dieu ne consent pas au partage, *gloriam meam alteri non dabo*. Il estimait impossible de servir à la fois Dieu et mammon, que mammon soit la richesse, ou bien soit tout ce qui fait se passer de Dieu. Etablir ainsi une sorte d'alliage dans sa vie lui semblait à juste titre indigne d'un chrétien. L'abbé de Solesmes n'aurait approuvé aucune de ces formules périlleuses qui ont cours de nos jours : Dieu et la science, Dieu et la société, Dieu et l'humanité, Dieu et la démocratie, Dieu et la conscience, Dieu et la patrie, que sais-je encore? Il réprouva de même la formule de Montalembert : Dieu et la liberté. Sans doute la phrase était sonore; mais de quelle liberté s'agissait-il? jamais l'inventeur de la formule n'en a précisé le contenu. Pourtant ce mot de liberté n'agit pas comme un charme, ce n'est pas une formule magique. Il y en a de toute nature, des libertés, nous venons de le voir. Et si l'on veut regarder ce qu'il y avait au fond de la formule de Montalembert, ce qu'on trouve sous ce mot qu'il ne définissait pas, c'est l'autonomie de la société civile, c'est l'indépendance de l'individu en face de l'Eglise, c'est l'affranchissement, on pourrait dire l'apostasie, c'est le droit stipulé pour la société et pour

les individus de vivre et de se développer en dehors de l'Eglise et en dehors de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pour Montalembert, au moins dans les dernières années de sa vie, l'indice, le signe, la marque de cette liberté, c'est le parlementarisme. Tant qu'il y aura deux Chambres, on aura la liberté. De sorte que finalement, Dieu et la liberté, c'est Dieu et le parlementarisme. Il est certain que Dom Guéranger avait de bonnes raisons pour rejeter une telle association : il est également certain que ses fils, exilés aujourd'hui aux quatre coins de l'Europe, sont payés pour savoir si l'on ne peut pas être persécuté aussi bien sous le régime parlementaire que par un tyran, et peut-être même répéteraient-ils à ce propos le mot de Voltaire : J'aime mieux être dévoré par un lion que par cinq cents rats.

Cette intransigeance voulue, réfléchie, de Dom Guéranger lui suscita beaucoup d'ennemis, et son refus persévérant d'abandonner quoi que ce soit des droits de la vérité éloigna de lui ceux avec lesquels il aurait pu mener, ou pour mieux dire ceux qui auraient dû mener avec lui le bon combat pour l'Eglise : Lacordaire et Montalembert sont les deux principaux; tous deux se lassèrent vite de ce qu'ils appelaient sa farouche orthodoxie. Que de fois il a été vainement sollicité de concéder quelque chose pour obtenir un plus grand bien et l'a-t-on rendu responsable de la perte de ce bien qui n'avait point été réalisé! Mais sur ce point les jugements de Dieu concordent-ils toujours avec les appréciations humaines? Comme il nous paraîtrait trois fois légitime, avec nos mœurs et notre tempérament d'aujourd'hui, l'acte de charitable condescendance de saint Martin qui, à Trèves, après avoir longtemps résisté, consentit, sur les prières et devant les menaces de l'empereur Maxime, à entrer en communion avec Ithace et les autres évêques responsables du meurtre de Priscillien et de ses adeptes! Il s'agissait là de sauver de nombreuses vies humaines en empêchant une sévère répression. Pourtant saint Martin déplora toute sa vie d'avoir été dans la nécessité d'interrompre un instant sa protestation contre le sang versé, et Sulpice Sévère nous montre que le Seigneur punit son fidèle serviteur pour avoir accepté ce compromis : « Comme Martin délivrait les possédés avec moins de facilité qu'auparavant, il nous avoua en pleurant qu'à cause de cette coupable communion, à laquelle il avait participé un instant par nécessité et non de cœur, il sentait une diminution de sa puissance. »

S'il me fallait résumer en une seule formule le trait foncier du caractère de Dom Guéranger tel que j'ai cru le voir dessiné dans sa biographie, j'emprunterais cette maxime à la Règle de saint Benoît, et je dirais qu'il se montra tout à fait éloigné des tendances du siècle : *a sæculi actibus alienus.* Et pour justifier cette affirmation, je demande la permission de m'étendre un peu longuement.

Il est incontestable qu'il y a une crise religieuse. Elle ne date pas d'aujourd'hui, elle a toujours existé, et l'apôtre saint Paul disait déjà, en parlant de l'Antéchrist : *Nam mysterium jam operatur iniquitatis;* mais il semble que le caractère de l'époque où nous vivons, ce soit l'apostasie, l'irréligion, un parti pris de l'athéisme, d'un athéisme mesuré et qui ne produit pas partout les mêmes ravages, d'un athéisme qui sait se doser lui-même. Ce sera l'oubli de Dieu, ou ce sera le blasphème et la haine de Dieu, ou bien ce sera la négation tranquille et, chez le public, la distraction. Mais enfin c'est quelque chose de doctrinal, de systématique et d'agressif. C'est l'athéisme résolu et ne gardant plus de mesure, ne reculant devant aucune proscription. Il est devenu vraiment pour quelques-uns une conscience, et les choses sont définies, dans leur valeur et dans leur bonté, d'après leur relation à ce système central et foncier : est bon et moral tout ce qui peut promouvoir l'athéisme. C'est un effort universel pour construire toutes choses en dehors de Dieu. Notons-en quelques indices.

Il y a plus d'un quart de siècle déjà que Guyau écrivait : *L'irréligion de l'avenir*, et nous indiquait les équivalents de l'idée de Dieu, de l'obligation de la morale pour les générations futures; et ceux qui suivent le mouvement des idées savent bien que l'athéisme est le caractère distinctif de la philosophie contemporaine, que tout ce qui a un nom est dans cette direction-là, que toute doctrine qui élimine Dieu est assurée du triomphe. « La philosophie incroyante, disait Dom Guéranger dès 1858, s'est réfugiée dans le naturalisme comme dans une citadelle inexpugnable; elle fait de là toutes les concessions; elle est devenue tolérante, respectueuse même, pour le christianisme; elle avoue tout, jusqu'à ses torts du XVIIIe siècle; mais il est un point sur lequel elle ne cédera jamais : c'est sa prétention à nier le surnaturel. »

La politique met en pratique cet athéisme de la pensée : les lois qui conservent un vestige de christianisme seront bannies du Code, les religieux sortiront de France, leurs biens seront saisis, et se vérifiera une fois de plus l'ancienne description : *Atque omni bona arte in exilium acta, ne quid honestum usquam occurreret.* Car enfin, comment expliquer autrement cette universelle levée de boucliers? Il n'y a pas au fond d'autre motif que la haine de Dieu et l'absolue résolution de se défaire de tout ce qui parle de Lui. Si les religieux sont traqués, c'est qu'ils portent un nom abhorré, c'est que religieux signifie un homme attaché à Dieu, et que, selon l'expression populaire, de Dieu il n'en faut plus.

Sur le terrain scientifique lui-même, nous rencontrons la même exclusion. Et elle est courageuse, obstinée. Nous sommes loin de la boutade de Laplace : « Sire, je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse. » L'hypothèse de Dieu n'est pas scientifique, on est perdu d'honneur

lorsqu'on Lui laisse une place, lorsqu'on fait appel, même timidement, à son intervention. Le crédit, la popularité de certaines doctrines ou théories scientifiques vient de ce qu'avec elles on peut se passer de Dieu. Ceux qui doutent et qui nient s'acquièrent une célébrité en quinze jours. On ne regarde pas aux sacrifices, on ne compte pas les destructions, tout est accepté : s'il faut renoncer à l'intelligence, on y renoncera; s'il faut soutenir *la régularité du hasard*, eh bien! on divinisera le hasard, on affirmera la fixité de l'instable, l'intelligence de l'inintelligent, la vie du non vivant, l'ordre et la pensée dans le mécanisme, on acceptera tout, pourvu qu'on se débarrasse de Dieu, pourvu que cette effrayante et odieuse hypothèse n'ait aucune place dans notre vie. Cela devient même parfois de la naïveté : ainsi il est des choses qu'il ne faut pas regarder, il est certains phénomènes qu'il ne faut pas étudier, il est des théories où il ne faut pas entrer. Que l'on se garde bien par exemple d'admettre le principe de causalité : cela impliquerait une puissance infinie. Que l'on n'admette pas davantage le principe de finalité : cela impliquerait une intelligence souveraine. Et on bannit le principe de causalité, et on décrète aboli le principe de finalité!

On nous reproche parfois, à nous autres catholiques, d'humilier notre intelligence devant notre foi. Je n'ai jamais compris comment entrer en communion avec la pensée de Dieu et enrichir mes connaissances de tout ce qu'il a plu à Dieu de me révéler pouvait humilier mon intelligence, mais quand même cela serait, il n'y aurait pas de commune mesure entre cette prétendue humiliation et ces actes de foi que l'on veut nous imposer aujourd'hui. Sans doute cette crise ne sévit pas partout de même. Il y a des réserves de bon sens auxquelles on se heurte encore, tous les tempéraments intellectuels ne s'y prêtent pas; mais on reconnaît bien pourtant, au silence mesuré de ceux-là mêmes qui sont bons, qu'ils se trouvent embarrassés et gênés de leurs mots et de leurs affirmations, et qu'ils achètent au prix de leurs réticences le droit de passer encore pour des savants.

Si nous envisageons maintenant le terrain de l'histoire, là non plus nous ne devons pas trouver trace d'une intervention volontaire, intentionnelle, surhumaine dans la trame des événements. C'est la thèse d'Ernest Renan, et c'est la thèse d'Auguste Sabatier. *Les choses de l'histoire se déroulent sans règle et sans loi, l'Eglise n'a rien que de normal, la prière est inutile, le ciel est vide, et le miracle n'a jamais existé.* Tous les événements historiques sont soigneusement nivelés, afin qu'aucun d'eux n'exige une intervention plus haute.

Ah! la gageure est forte. Il est incontestable qu'il faut une foi robuste, un rare courage, une véritable résolution et, comme disent les gens du peuple, un solide estomac pour se tenir à ce système. Car enfin les lois, lorsqu'elles existent, rendent raison des faits; mais

qui rendra raison des lois elles-mêmes? Il faudra donc reprendre un à un, depuis l'origine du monde, y compris cet acte premier qui a donné origine au monde et à ses lois, tous les faits historiques où l'humanité s'est plu jusqu'ici à reconnaître une intervention divine, il faudra examiner tous les événements et l'ordre selon lequel ils se sont déroulés, tous les miracles et les coups d'état de la Providence, il faudra reprendre tout, soumettre tout cela à la critique et trouver que tout cela n'est que mensonge. Or, il y en a des foules, de ces événements; les négliger en bloc est vraiment trop sommaire : il faut les reprendre un à un, il n'en faut laisser échapper aucun. Rien ne doit survivre, car s'il est un seul fait qui soit réfractaire, s'il est une marque, une seule, d'intervention, c'est donc qu'il y a intervention d'une volonté, et le problème demeure tout entier : on voit rentrer, par la fissure de ce fait unique, l'intervention divine, la cause surhumaine, l'Etre abhorré, et Dieu que l'on veut bannir de l'histoire s'y maintient quand même, grâce à ce menu fait qui est demeuré inexplicable et sur lequel le niveau naturaliste n'a point pu passer.

Vraiment oui, pour démontrer, ou plutôt pour essayer de démontrer cela, il faut une ample provision de courage. Il faut piétiner son intelligence comme un forcené, il faut une foi vigoureuse à ce nouvel article révélé : Il n'y a pas de Dieu. Nous avons notre foi : ces hommes ont la leur. Sans cette conviction résolue, est-ce qu'ils sacrifieraient leur raison, leur vie, et même l'autre vie dans la mesure où ils n'ont peut-être pas cessé d'en avoir peur, à cette affirmation ou à cette négation? Car enfin, c'est fort difficile de démontrer la non existence et l'impossibilité. Un fait se prouve, une non existence de fait se prouve aussi, plus difficilement; mais une impossibilité ne se peut prouver que par la contradiction. Dire que la chose est inconcevable ne suffit pas, car cette inconcevabilité n'est peut-être que relative. Oui, l'œuvre est délicate, difficile, désespérée; elle échouera, mais n'importe : elle fera des dupes, et l'on aura assouvi dans une certaine mesure et pour un temps cette faim et cette soif de n'avoir plus affaire à Dieu.

Et notez que ces hommes ont à peine achevé de nier Dieu qu'ils sont obligés de Le reconstruire en reconnaissant à une matière brute, à l'homogène primitif, cette éternité, cette nécessité, cette intelligence ordonnatrice qu'ils ont refusées à Dieu. Car cette matière, en dehors de laquelle il n'y a rien, s'est admirablement organisée, ils sont bien forcés d'en convenir; mais plutôt que de faire appel à la seule cause suffisante, une cause insuffisante leur suffira pourvu qu'ils puissent se passer du Dieu qu'ils exècrent.

Nous sommes bien loin, on le voit, de l'état d'esprit que décrivait Paul Bourget en 1885, dans une étude sur Alfred de Vigny,

lorsqu'il se plaignait avec son ordinaire sensibilité de l'irréligion contemporaine :

De tous les maux de notre âge d'angoisse, l'un des plus douloureux est cette solitude morale où vivent tant de personnes aujourd'hui... Aucun autel nouveau ne se dresse en face de l'autel déserté... L'homme moderne a cessé d'avoir cette notion du déisme, dogme consolateur où se réfugiaient les contemporains de Voltaire et de Rousseau. Esclaves de la conception scientifique de l'univers, nous ne pouvons pas nous représenter autrement qu'à l'état d'inconnaissable le fond ténébreux sur lequel se détache le songe, peut-être inutile, de notre pauvre vie. Où Le retrouver, ce Dieu personnel, ce Père qui était aux cieux, le seul être avec qui l'âme pût engager le dialogue immortel du repentir et du pardon ? Ils sont noirs et fermés, les cieux, pour l'âme qui a perdu la foi, et elle se sent seule, d'autant plus seule qu'elle se souvient d'avoir été aimée, d'avoir senti qu'elle était aimée infiniment. Comme le saint Jean de la céleste Cène, elle se penche, cherchant une épaule où reposer le poids de ses pensées, et, ne la trouvant pas, ses larmes coulent, intarissables.

Oui ! nous avons fait du chemin depuis lors. Est-ce que le long réquisitoire que nous venons de dresser est trop sévère? Est-ce que ce tableau de la crise religieuse contemporaine est trop poussé au noir ? Je ne le crois pas. Cette attitude du monde moderne me semble nettement visible dans la vie politique et dans la vie sociale, très accentuée aussi dans toutes les productions littéraires ou scientifiques de notre époque. Comment pourrait-on nier qu'il y a aujourd'hui une vaste conspiration ourdie contre Dieu? Et ce qui nous afflige doublement, nous catholiques et nous Français, c'est de voir notre pays qui dans l'histoire a toujours marché le premier, en tête du catholicisme comme en tête des Croisades et de cette croisade nouvelle et maudite qui s'appelle la Révolution, se retrouver encore en tête de cette apostasie, de cette conjuration de l'athéisme. Il est tellement premier là encore que tout a disparu pour lui devant cet idéal satanique et que, comme un taureau qui voit rouge, il se rue éperdument contre Dieu. Nous avons été à la tête de tout ce qui s'est fait de bien dans l'humanité : nous sommes aujourd'hui à la tête de tout ce qui se fait de mal. Et à l'heure présente il n'y a pas d'autre intérêt : la haine de Dieu inspire toute la politique française, comme si dans ces quatre actes, l'établissement de l'Eglise, les Croisades, la Révolution, l'apostasie universelle, devait s'achever la période et se consommer la tétralogie de notre vie nationale.

Tout cela, nous le verrons plus loin, dérive en droite ligne du protestantisme. Mais du moins, m'objectera-t-on, il ne s'agit dans tout ce qui précède que de ce que pensent et de ce que veulent les im-

pies, les incroyants; les chrétiens réagissent contre ces tendances et le clergé catholique est là pour leur signaler le danger : lui du moins a su se tenir en garde contre les doctrines perverses qui conduisent à de telles conséquences. Hélas! il serait fort heureux qu'il en fût ainsi; mais les lettres encycliques du Souverain Pontife Pie X, en particulier celle du 8 septembre 1907, nous montrent que nous en sommes loin.

Il semble bien oublié aujourd'hui, l'admirable enseignement de l'apôtre saint Paul écrivant aux Colossiens . *Omne, quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi.* Tout faire sous la maîtrise et la juridiction intérieure du Seigneur qu'ils portent en eux, se soumettre avec docilité et souplesse à cette mainmise, à cette servitude qui n'est autre chose que la liberté bien entendue, c'est ce que les chrétiens d'aujourd'hui ont peine à concevoir; ils se refusent à l'admettre dans la pratique. Et pourtant les paroles de l'Apôtre sont formelles: c'est l'universalité de la soumission et de la dépendance qu'il nous enseigne et qu'il nous prescrit. Rien n'échappe à cette direction divine qui est donnée au chrétien par la vie surnaturelle qui est en lui; il n'est pas de province dans sa vie qui soit libre, pas de portion de son activité qui soit affranchie, indépendante, il n'est rien dans sa conduite qui ne soit soumis à Dieu.

Mais alors, si je comprends bien, c'est donc que par le fait que nous sommes baptisés nous n'avons plus le droit d'agir à notre gré, et ceci dans n'importe quel ordre. Là où nous ressaisissons quelque chose de notre activité à nous, afin de l'affirmer même en face de Dieu, nous échappons à Dieu, nous entrons dans le naturalisme ou dans le libéralisme, car ici je ne différencie pas l'un de l'autre le système qui nie l'ordre surnaturel et celui qui prétend agir comme si l'ordre surnaturel n'existait pas, ce qui est peut-être plus outrageant encore que la négation pure. Nous avons parlé tout à l'heure de la philosophie athée, de la politique athée, de la science athée, de l'histoire athée : si nous disions un mot maintenant de ces nouvelles méthodes que l'on prétend imposer aux chrétiens de nos jours, à des hommes, je le répète après saint Paul, chez lesquels tout, absolument tout doit appartenir à Dieu.

Avez-vous le droit, vous chrétien, qui vous occupez de philosophie, de faire ce que vous appelez de la philosophie séparée, de concevoir ou d'étudier les systèmes comme si la foi n'existait pas, d'une façon libre, personnelle, abstraction faite de toute espèce de souci au sujet de vérités plus hautes, auxquelles pourtant se rapportent les questions de philosophie que vous voulez étudier ou résoudre?

Avez-vous le droit, vous chrétien, d'appliquer ou d'approuver une politique qui ne s'inspirerait que d'elle-même, sans s'inquiéter ni de l'Eglise,

ni de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ni du droit canon, ni du Souverain Pontife? Avez-vous le droit de vous rallier à une politique qui néglige à ce point le surnaturel qui existe dans l'Eglise? Car le surnaturel n'existe pas à l'état abstrait, ce n'est pas une simple doctrine : il existe d'une façon parfaitement concrète dans l'Eglise, qui est le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pouvez-vous dire ou laisser dire sans protester : Moi, je fais de la politique, mais je m'occupe simplement du bonheur matériel et naturel des individus, je cherche seulement à procurer à la plus grande portion possible de l'humanité une part aux biens de ce monde; s'il y a une Eglise, je n'en sais rien et, comme homme politique, je veux l'ignorer?

Avez-vous le droit, vous chrétien qui étudiez les sciences, de poursuivre vos recherches sans vous demander aucunement s'il y a une doctrine surnaturelle qui règle, qui gouverne, qui purifie et qui garantit vos recherches? N'est-ce pas du naturalisme pur que de dire : Moi, je fais de la physique, je fais de la chimie, je fais de la médecine, mais j'ignore complètement et veux ignorer les questions religieuses?

N'est-ce pas là oublier jusqu'où va notre être de chrétien? Agir comme nous venons de dire, faire de la philosophie séparée, de la politique séparée, de la science séparée, c'est soustraire à Dieu, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à l'Eglise qui n'est autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ se survivant à travers les siècles, c'est leur soustraire quelque chose qui leur appartient; c'est s'établir en dehors et indépendamment de tout ordre surnaturel, c'est s'établir dans la séparation, et ces séparations aboutissent toujours à l'hostilité.

De même avez-vous le droit, si vous êtes historien, de dire : J'ignore la *théologie et*, comme historien, je me fais gloire de l'ignorer? Je rapporte toute chose à une histoire *strictement objective*, affranchie de toute préoccupation et de tout souci confessionnel. Je me borne à ce que je puis dire sans provoquer de contestations. Et j'ai raison d'agir ainsi, puisque je ne pourrai exercer d'influence sur ceux qui sont en dehors de l'Eglise et acquérir autorité auprès d'eux qu'en m'établissant ainsi en dehors des choses de la foi, qu'en commençant par dépouiller tous les faits de l'histoire ecclésiastique de la part d'interprétation qui se glisse à côté des faits par les vider de tout ce qu'il y a en eux de surnaturel, et les appréciant uniquement d'après leur réalité matérielle. — Mais à chaque pas que vous faites en histoire, vous rencontrez l'Eglise : Dieu a fait toutes choses pour elle. — C'est pour faire taire les blasphèmes des incrédules que j'agis ainsi. — C'est de la mauvaise politesse, de la mauvaise politique et de la mauvaise stratégie. Ils ne se tairont quand même pas. Ce n'est pas avec des réticences que l'on rallie les hommes, c'est avec des affirmations. Quelle que soit votre préoccupation secrète de ne pas froisser les intelligences adverses en atténuant une vérité

qui pourrait blesser ou sembler inopportune, soyez bien persuadé que ces diminutions sont toujours interprétées par ceux-là mêmes que vous croyez ainsi rallier comme provenant de la timidité de votre foi. S'il vous était donné d'écouter leurs réflexions intimes, vous ne seriez pas peu surpris d'entendre : S'il croyait, parlerait-il de la sorte? D'ailleurs la situation où vous vous établissez est presque un premier blasphème pour un chrétien, puisque vous vous établissez dans le naturalisme pur, que vous donnez un démenti à l'injonction formelle de l'Apôtre qui vous dit : Tout ce que vous faites, toute chose absolument, faites-le au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dom Guéranger montrait le danger qu'il y a à vouloir ainsi servir de trait d'union entre la société moderne et le catholicisme, en des termes qui n'ont rien perdu aujourd'hui de leur force probante et de leur actualité :

C'est là un poste périlleux; car il semble que pour servir de *trait d'union* entre l'erreur et la vérité, on doit tenir quelque chose de l'une et de l'autre, ou tout au moins offrir simultanément à l'une et à l'autre ses garanties. Je le demande, une telle situation est-elle sûre? Ne peut-on pas glisser insensiblement du côté même que l'on voudrait éviter? Quoi de plus imprudent que de s'exposer ainsi! A-t-on exemple dans le passé de l'Eglise d'une situation aussi douteuse et aussi hasardée? et si elle offre quelques antécédents, leur souvenir ne se rattache-t-il pas à celui de ces naufrages fameux qui effraient la pensée? Et compte-t-on pour rien l'effet que produiront sur des chrétiens très incomplets, comme on en rencontre tant aujourd'hui, ces jeux pleins de danger que vous vous permettez avec le naturalisme? Ils ont surtout besoin, ces chrétiens, d'un enseignement solide et fortement accentué; et vous leur jetez en place des livres, des articles de revues, dont un incroyant pourrait signer presque toutes les pages. Comment arriveront-ils, en vous lisant, à compléter leur éducation surnaturelle, sans laquelle cependant ils ne seront jamais solides dans la foi, et n'apporteront jamais qu'un concours faible et douteux à l'œuvre de régénération pour laquelle un catholicisme vigoureux et fortement tranché est la première de toutes les nécessités?

De même encore vous faites de la critique : littéraire, historique ou textuelle, peu importe. Comme vous désirez que vos résultats et vos découvertes ne soient pas suspectés d'avoir subi l'influence d'une préoccupation confessionnelle quelconque qui aurait dirigé votre pensée, vous dites : Moi, j'étudie les textes, et ne veux pas savoir autre chose. Si ces textes, comme ils sont traités par moi, sont en désaccord avec l'enseignement de l'Eglise, dame! tant pis pour l'Eglise! mais je n'aurai d'autorité auprès du monde intellectuel qu'à la condition de *maintenir l'exactitude* de mes résultats. — Ah! vous commencez par soustraire à Dieu une province de votre activité et de votre pensée! Ah! vous estimez que cette exégèse qui vient de l'E-

glise est vulgaire, est commune, et doit être relevée par vous! Ah! vous vous permettez de dire : Ce n'est pas l'Eglise qui est infaillible, c'est moi! Mais tout cela, c'est une infraction et un démenti premier donne à l'être surnaturel qui a été créé en vous. Avez-vous donc le droit d'exercer votre intelligence et votre vie en dehors de toute relation avec cet être surnaturel?

Et lorsque cette critique s'exerce sur des choses qui sont à l'Eglise, qui appartiennent exclusivement à l'Eglise, sur les sacrements que seule l'Eglise dispense, sur l'Ecriture Sainte qui est le bien de l'Eglise, sur les âmes qui sont la propriété de l'Eglise, on se demande à quel degré vraiment lamentable d'erreur et d'aveuglement il faut être parvenu pour faire ces choses-là en sécurité de conscience. Vous êtes fils de l'Eglise, vous êtes enseigné par elle, vous recevez d'elle la vie, la lumière, la doctrine, la foi. Comment oserez-vous contester avec la Mère qui vous donne tout? Comment l'idée peut-elle vous venir de mesurer à votre Mère l'aumône de votre créance, de lui dire : « Oh! vous êtes trop vieille! Ne pourriez-vous pas vous renouveler un peu? Vous avez jadis coulé votre doctrine dans des moules qui aujourd'hui éclatent et se brisent : tout cela est périmé. Ne pourriez-vous pas nous donner une deuxième édition de l'Evangile, quelque chose de bien esthétique, de bien complet, de bien kantiste? » Si vous êtes chrétien, si par suite aucune province de votre nature n'est libre, n'est indépendante, — et cela sous peine de tomber dans la négation absolue du surnaturel, ce surnaturel concret qui encore une fois est l'Eglise et la seule Eglise, — comment pouvez-vous dire : Moi, je fais de la philosophie, de la politique, de la science, de l'histoire, de la critique sans m'occuper des enseignements de l'Eglise?

Et l'erreur ici n'est pas seulement dans les résultats éventuels auxquels nous sommes exposés à arriver en suivant cette voie : le philosophe séparé en viendra par exemple à nier un dogme de l'Eglise; le critique viendra, au nom de ses recherches d'un jour, apprendre à l'Eglise — qui, elle, a tout au moins de l'âge, qui a les cheveux blancs, qui a étudié et qui étudie depuis toujours, qui surtout a reçu de son Epoux divin le dépôt de toute vérité, — lui apprendre, dis-je, le sens de ces livres qu'elle portait en ses mains depuis dix-neuf siècles sans en savoir la signification; il viendra heurter tel ou tel dogme, telle ou telle interprétation authentique d'un texte sacré, telle ou telle vérité pratique enseignée par l'Eglise.

Non, le détriment véritable est à la base, il est dans cette espèce de blasphème initial inclus, dans cette négation résolue qui est le fond même de tout naturalisme et de tout libéralisme : Je m'appartiens, je suis là sur mon terrain, il y a des choses en moi que je n'ai pas à soumettre à Dieu et à l'Eglise.

Qu'un Platon, qu'un Aristote, qu'un Victor Cousin, qu'un Guyau tiennent des propos pareils, cela se comprend encore : ils ne sont

pas chrétiens, ou bien ils ont tellement oublié leur baptême que Dieu seul peut encore en discerner en eux le caractère. Mais des baptisés! des chrétiens! des hommes qui appartiennent à Dieu et qui commencent leurs recherches en disant résolument « Ici je suis le maître; sur mon chemin je rencontrerai Dieu, je rencontrerai l'Eglise, mais je passerai à pieds joints à travers toutes ces choses-là! » C'est effrayant de folie et d'ingratitude!

Et quand on discute ainsi avec les séparés, avec les modernes, avec les modernistes, puisqu'il faut les appeler par leur nom, on les entend à chaque instant se réclamer de la liberté intellectuelle. Il y a vraiment de quoi faire bouillir le sang d'un chrétien. Est-ce donc une liberté qui vaille la peine d'être revendiquée que celle de pouvoir mentir, de pouvoir se tromper, de contredire Dieu? Ah! il n'y a pas de liberté intellectuelle qui tienne : ce qu'il y a, c'est le devoir très simple et très doux de ne nous appartenir jamais, de soumettre toujours notre pensée à celle de Dieu; ce qu'il y a, c'est l'incapacité d'agir à son gré, de se séparer de Dieu et de l'Eglise, de diriger son activité intellectuelle ou pratique comme on le veut, d'une façon indépendante et affranchie de toute autorité.

Mais nous n'avons fait là qu'exprimer en termes infirmes ce que le Souverain Pontife Pie X a magistralement exposé dans l'encyclique *Pascendi dominici gregis*, et pour nous excuser d'avoir semblé prendre, malgré notre parfaite incompétence, un ton doctoral qui ne serait aucunement justifié, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur aux passages bien connus de ce lumineux enseignemnt qui confirment avec une indiscutable autorité ce qu'on vient de lire.

(*A suivre*) Paul DASNAN.

LA SCANDALEUSE HISTOIRE D'UNE ÉLECTION (1)

L'élection municipale qui a eu lieu le 16 janvier à Paris dans le XIVe arrondissement (quartier Montparnasse), en remplacement de M. Béet, décédé, vient de révéler une fois de plus le parti pris d'opposition de l'*Action libérale* et de ses succédanés la *Croix* et le *Peuple français* contre les catholiques qui ne consentent pas à servir leur politique. Cette persistance à faire passer de faux et décevants calculs humains avant la défense des intérêts religieux, même

1. La première partie de cet article a été écrite au moment du premier tour de scrutin.

après les invitations formelles du Saint-Siège, ne saurait être jugée assez sévèrement et doit être pour les hommes de bonne foi un indice de la profondeur du mal que nous avons fréquemment signalé. Cette fois, même, il ne s'agit plus d'une hostilité sourde, mais publique, astucieuse un jour, cynique le lendemain, qui devient un vrai scandale. Il apparaît de plus en plus clairement que cette politique de ralliement, avec son masque de loyalisme constitutionnel, est un fléau pour la cause catholique.

Voici les faits :

Quatre candidats étaient en présence : M. Oudin, radical-socialiste; M. Chopard, socialiste unifié; M. Camper (prêtre défroqué), radical dissident; et M. Charles Faure-Biguet, catholique, qui se présentait comme républicain indépendant.

Celui-ci disait dans le préambule de sa profession de foi :

« Grâce à la parfaite courtoisie des adversaires et à leur absolue loyauté, la lutte des parties est bien définie : M. E. Oudin se réclame nettement des Francs-Maçons. M. Jean Camper, dans ses discours, déclare que s'il a quitté la Grande Eglise, il y a dix-sept ans, ce n'est pas pour entrer dans telle ou telle petite Chapelle, il est donc Libre-Penseur. M. Charles Faure-Biguet a carrément affiché sa foi catholique. Donc : Les Francs-Maçons voteront pour M. E. Oudin. Les Libres-Penseurs, pour M. Jean Camper, et tous les Catholiques sans exception doivent voter pour M. Charles Faure-Biguet. »

Il semblait, en effet, qu'il ne dût pas y avoir d'hésitation.

M. Faure-Biguet avait déjà été candidat à l'élection précédente, en mai 1908. Il rappelait qu'il avait obtenu 1.630 voix contre 2.400 à M. Béer, radical, qui fut élu (1). C'était donc une minorité très respectable. M. Faure-Biguet faisait remarquer que sur 6.000 électeurs inscrits, 4.000 seulement avaient voté; que les 2.000 abstentions n'étaient évidemment pas le fait du parti blocard; et que si les catholiques remplissaient leur devoir, le succès du candidat d'opposition était assuré.

Mais il comptait sans l'*Action libérale* servie par le *Peuple français* et la *Croix*.

Voici en quels termes lui-même le constate dans une lettre adressée à la veille de l'élection à l'un des directeurs de l'*Autorité*, et publiée le 16 dans ce journal :

Mon cher Confrère,

On me met seulement, à l'instant, sous les yeux l'entrefilet du *Peuple Français*, du jeudi 13 courant.

Ce journal dit que ma candidature au siège laissé vacant par la mort de Maurice Béer, dans le quartier Montparnasse, a été rejetée par tous les comités d'opposition.

1. Depuis 14 ans, aucun candidat de l'opposition n'avait, dans aucune élection, réuni un nombre de voix aussi considérable.

Qu'entend-il par « comités d'opposition »?

Le 30 décembre, j'ai reçu avis officieux d'un membre de l'Action Libérale, qui *n'est même pas du quartier*, qu'une réunion plénière des groupes d'opposition allait se tenir pour le choix d'un candidat et que je pourrais y venir. *Cette réunion eut lieu. Ils* n'étaient pas soixante, sur six mille électeurs.

J'étais à Nice; j'ai répondu que, puisqu'on ne m'avait pas avisé officiellement, je n'avais rien à faire à ce congrès; que j'étais candidat et le resterais au second tour, quel que soit mon *nombre de voix au premier.*

J'ai attendu quelques jours pour voir quel serait le candidat d'opposition et, comme sœur Anne, ne voyant rien venir, *j'ai marché au combat.*

Suis-je soutenu, ou non, par ces soixante personnes, je l'ignore. Mais, est-ce que des personnalités comme vous et votre frère, mon cher Confrère, Maurice Barrès, de l'Académie française, Biétry, des Jaunes, l'amiral Bienaimé, de la Patrie Française, Joseph Ménard, l'éminent avocat qui, dès la première heure, m'ont soutenu par des lettres que j'ai publiées dans ma profession de foi, ne font plus partie des groupements d'opposition?

Fort de leur appui, je déclare une fois de plus que je me maintiendrai au second tour, qui ne devrait pas avoir lieu, du reste, si tous les catholiques se faisaient un devoir de ne pas abandonner un candidat qui a toujours partagé et représenté leurs idées, pour voter en faveur de l'ex-abbé Jean Camper, candidat radical, radical-socialiste.

Je termine, mon cher Confrère, en exprimant la surprise que le *Peuple Français*, qui déclare tous *mes concurrents* inacceptables, ne conseillent que le bulletin blanc.

Je vous prie de croire, mon cher Confrère, à mes sentiments très reconnaissants.

Charles FAURE-BIGUET.

La communication dont M. Faure-Biguet parle dans cette lettre était signée de quatre noms : M. Bazelet, président; M. Marandas; M. Cathelas. La quatrième signature était complètement illisible, comme à dessein. Le président de ces comités d'opposition, M. Bazelet, est le délégué général de l'Action libérale dans le XIVe, mais il n'est pas électeur dans le quartier Montparnasse; il appartient à celui de Montrouge. M. Marandas est président du comité de l'Action libérale pour le quartier Montparnasse, mais il n'y est plus électeur. M. Cathelas était secrétaire de la défunte *Patrie française*, dissoute depuis un mois, et ne représente par conséquent aucun *comité*.

Et au nom de quels groupements d'opposition, hormis l'Action libérale, parlaient ces messieurs, étant donné l'appui qu'accordaient à M. Faure-Biguet des hommes comme ceux qu'il nomme et dont il a publié les lettres?

Citons maintenant le filet du *Peuple français*, pour mettre à nu les agissements inavouables de cette politique. Ils se traduisent tout d'abord par la substitution traîtresse de la qualité de « plébiscitaire » à celle de « républicain indépendant » sous laquelle se présentait M. Faure-Biguet. On lisait dans ce journal, le 13 janvier :

Dimanche prochain, comme nous l'avons annoncé, une élection municipale a lieu dans le quartier Montparnasse pour remplacer M. Béer, radical dissident, décédé.

La situation est actuellement la suivante : M. Oudin, radical-socialiste; M. Chopard, socialiste-unifié; M. Jean Camper, radical dissident; M. Faure-Biguet, plébiscitaire, sont candidats.

Aucun de nos amis, aucun libéral, aucun républicain d'ordre ne peut voter pour M. Oudin, protégé des francs-maçons et des combistes, ni pour M. Chopard Ces deux candidats ne sauraient d'ailleurs prétendre au succès : M. Chopard peut escompter 300 voix, M. Oudin, 1200 au maximum.

Candidat de l'opposition, en 1908, M. Faure-Biguet, réunit alors 1630 voix. Pour des causes que nous n'avons pas à apprécier, la candidature de M. Faure-Biguet a été rejetée par tous les comités d'opposition.

Quant à M. Camper, dont le programme donnerait, sur plus d'un point, satisfaction à nos amis, il ne saurait pourtant avoir une seule voix catholique ou libérale : M. Camper, aujourd'hui employé au ministère de l'Agriculture, ancien candidat radical-socialiste contre M. Doumer et contre le duc de Rohan, est « un prêtre défroqué ». Ce n'est pas parmi les renégats des serments les plus sacrés que les bons citoyens peuvent chercher un mandataire autorisé.

Nous conseillons donc aux électeurs de Montparnasse, qui ne voteraient pas pour M. Faure-Biguet, de mettre dimanche, dans l'urne, un bulletin portant « un nom quelconque » (sauf celui de MM. Oudin, Camper et Chopard) : cette manifestation, qui rendra le *ballottage certain*, sera une *indication précieuse* pour l'attitude à prendre, dès le lendemain du premier tour, en vue du *scrutin de ballottage*.

Ainsi, l'on n'ose pas conseiller ouvertement de voter contre le candidat catholique, mais on insinue en termes tortueux le conseil de donner sa voix à n'importe qui, de préférence à lui, en laissant pressentir qu'on suscitera un autre candidat au second tour. Deux jours après, le *Peuple français* devait donner un peu plus de jour à sa pensée.

Quant à la *Croix*, elle insérait, le 15, une note identique à celle qu'on vient de lire, laissant voir le même calcul, et sortie de la même officine :

Dimanche prochain, une élection municipale aura lieu dans le quartier Montparnasse pour remplacer M. Béer, radical indépendant, décédé.

Les candidats sont : MM. Faure-Biguet, plébiscitaire; Camper, radical, *prêtre défroqué*; Oudin, radical-socialiste, protégé des blocards et des *francs-maçons*; Chopard, socialiste unifié.

Il n'est pas probable que le premier tour du scrutin donne des résultats.

Nous engageons cependant nos amis à faire leur devoir et à mettre dans l'urne un bulletin au nom du meilleur candidat.

Un bulletin à un nom quelconque vaudra mieux, en tous cas, qu'un vote pour *Oudin*, *Camper* ou *Chopard*, tous trois blocards.

C'était déjà bien fort. On ne s'en tint pas là. Ces bons catholiques ne rougirent pas de faire acte public d'hostilité contre la candidature

de M. Faure-Biguet et opposèrent, deux jours avant l'élection, l'incroyable affiche qu'on va lire, avec le nom d'un candidat supposé, pour éviter les droits de timbre :

LES COMITÉS RÉPUBLICAINS D'OPPOSITION

Aux électeurs du quartier Montparnasse

En présence de la candidature de M. Faure-Biguet, nous avons le devoir de porter à votre connaissance que le 4 janvier dernier, les comités d'opposition ont, dans une réunion plénière, examiné s'il y avait lieu de soutenir de nouveau cette candidature.

En raison de l'insuffisance de la campagne de M. Charles Faure-Biguet en 1908, *et de ses affirmations et de ses démonstrations postérieures en faveur d'une politique qui n'est pas la nôtre,* sa candidature a été jugée inopportune et repoussée à l'unanimité.

Notification de cette décision fut faite le lendemain à M. Faure-Biguet par les soins du bureau de la réunion qui en avait la mission expresse.

Sa défaite par conséquent ne sera pas celle de l'opposition, mais celle de lui tout seul.

Vu le Candidat :
DUBOIS.

Pour l'union des Comités.
Le Secrétaire :
CATHELAT.

Le lendemain de l'affichage de ce document pitoyable, le *Peuple français* disait

L'union des comités d'opposition rappelle, par voie d'affiches, que, le 4 janvier, la candidature Faure-Biguet a été rejetée par elle.

Nous engageons vivement tous nos amis à se rendre au scrutin pour déposer dans l'urne un bulletin portant un nom quelconque (sauf celui de MM. Camper, Oudin et Chopard).

Enfin, pour comble, s'il est possible d'ajouter quelque chose au scandale d'une telle attitude, M. Marandas, président du comité de l'*Action libérale* dans le XIVe, intervenait publiquement le 14 janvier, dans une réunion contradictoire tenue par M. Faure-Biguet, et montait à la tribune pour déclarer qu'il n'était pas le candidat des « comités d'opposition ». Il y gagna de se faire conspuer par les socialistes et blocards qui composaient en grande partie l'assemblée et qui lui crièrent plus fort que tous autres : Judas! Judas (1)!

Et, maintenant, jugeons le cas.

Il va sans dire, tout d'abord, que nous ne prenons nullement fait et cause pour la personne ou les opinions politiques de M. Faure-Biguet, et qu'il s'agit seulement de se prononcer sur la valeur d'une candidature. Quelques réserves qu'on puisse être en droit de faire

1. M. Marandas, candidat dans l'élection municipale de 1907, avait réuni 300 voix.

sur le caractère, les qualités ou la vie d'un homme, on a le devoir de ne considérer en pareille circonstance, que les garanties nécessaires dans un candidat. On doit donc parfaitement admettre, qu'à tort ou à raison, la personne de M. Faure-Biguet n'inspirât pas de sympathie aux gens de l'Action libérale. Mais, certes, ils se montrèrent moins scrupuleux, lorsque, par exemple, ils firent voter les catholiques, dans la Lozère, pour le juif radical Louis Dreyfus, aujourd'hui l'un des plus beaux ornements du Bloc (1).

Ajoutons que, pour notre propre compte, M. Faure-Biguet est loin d'être à nos yeux le candidat idéal et que nous aurions aimé trouver dans sa profession de foi des affirmations religieuses plus énergiques.

Serait-ce à ce point de vue qu'il a paru insuffisant à l'*Action libérale*, au *Peuple français* et à la *Croix?* Nullement. Il faudrait ajouter: loin de là. Non seulement on ne lui en a aucunement fait grief, mais on peut être certain d'avance que si, comme il est à prévoir, ils essaient de lui substituer un autre candidat au second tour, ce sera pour le remplacer par un plus modéré. C'est ce que font assez pressentir les négociations des jours précédents dont nous ne pouvons faire ici le récit. C'est même, sans doute, tout le but de ces manœuvres.

Si les dits comités d'opposition qui annonçaient se réunir pour le choix d'un candidat en avaient effectivement désigné un qui offrît des garanties égales ou supérieures à celles que M. Faure-Biguet présentait, c'eût été sans doute une grosse faute, mais enfin le cas serait autre. Du moment qu'ils ne le pouvaient faire, la discipline catholique exigeait qu'on soutînt énergiquement celui-ci.

Au lieu de cela, on s'est acharné à le démolir. Quels pouvaient être les motifs d'une conduite aussi inexplicable?

L'*Action libérale* déclarait tout récemment, à la surprise d'un grand nombre, qu'elle mettrait tous ses efforts à faire passer avant tout la représentation proportionnelle, et que les partisans de cette réforme électorale auraient son appui de préférence à tous autres. Or, elle tient la première place dans la profession de foi de M. Faure-Biguet.

Son programme social n'est certes pas en retard sur celui de l'*Action libérale*. Dans l'ordre budgétaire, il souhaite « l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu, dans l'intérêt des petits contribuables et au nom même de sa justice, mais (il souligne) à la condition que cet impôt ne soit *ni vexatoire ni inquisitorial.* » Dans l'ordre administratif : « Une réforme qui étende les libertés communales et départementales, simplifie les rouages administratifs, réduise les dépenses publiques, le nombre des fonctionnaires, tout en augmentant la rétribution des petits emplois et mette l'organisation

1. Voir les détails de cette élection dans notre numéro du 15 mars 1909.

du pays mieux en rapport avec les progrès réalisés depuis un demi-siècle. » Dans l'ordre judiciaire : « La justice égale pour tous et sa réelle gratuité. »

Mais c'est aux garanties religieuses qu'il faut s'attacher avant tout. A ce point de vue, nous l'avons dit, on aurait pu souhaiter de la part de M. Faure-Biguet des affirmations plus complètes et plus énergiques. Mais, enfin, il a eu la noblesse, qui n'est pas sans courage, dans la situation d'un candidat en présence de la population ouvrière de ce quartier, de s'avouer ouvertement catholique et il a réclamé de l'Etat, pour les parents chrétiens, qu'il leur assure le moyen de faire élever leurs enfants selon leur foi religieuse : « En matière d'instruction publique, je considère que si l'enseignement est une des plus nobles prérogatives de l'Etat, le droit du père de famille n'en est pas moins absolu et que tous les enfants du peuple ont droit à l'instruction intégrale suivant leurs aptitudes et surtout suivant leur foi cultuelle. »

Par ailleurs, il est notoire que M. Faure-Biguet a toujours été le défenseur de nos libertés religieuses dans le journal qu'il dirige.

Mais nous touchons là aux causes réelles et injustifiables de cette scandaleuse opposition. Quel est donc ce journal? Il a pour titre *Le Petit Caporal*. C'est un organe bonapartiste. M. Faure-Biguet appartient à ce parti et il a suivi le mot d'ordre donné depuis plusieurs années par son prétendant, qui consiste à faire profession de foi de républicain indépendant, tout en soutenant la doctrine du plébiscite, pour bien attester qu'on ne veut rien tenter contre la République.

N'importe, c'est là le crime irrémédiable. Les notes du *Peuple français* et de la *Croix* le donnent clairement à entendre, en lui infligeant l'étiquette de candidat plébiscitaire au lieu de celle de républicain indépendant qu'il avait prise, et quoiqu'il terminât sa profession de foi en criant : Vive la République! Et l'affiche des prétendus comités *républicains* d'opposition l'avoue plus franchement : « En raison de... ses affirmations et de ses démonstrations postérieures en faveur d'une politique qui n'est pas la nôtre.. »

C'est donc bien un misérable prétexte politique, et nullement l'intérêt de la cause religieuse, qui a déterminé cette campagne coupable. Quant à l'autre motif joint à celui-ci : « L'insuffisance de la campagne de M. Faure-Biguet en 1908 », il n'est pas moins pitoyable, faux, et négateur des droits acquis.

Cela met donc un nouveau méfait politique au compte de l'*Action libérale* soutenue par ces deux journaux qui se prétendent supérieurs à tous les autres par leur zèle pour la cause catholique, la *Croix*. dirigée par M. Féron-Vrau, et le *Peuple français* dirigé par l'élite de la *Jeunesse catholique*. Ils demeurent responsables de toutes ses conséquences.

Les résultats du vote, tels que le *Peuple français* les relève, ont été ceux-ci :

Inscrits, 6.182. — Votants, 3.822.

Ont obtenu :

MM. Oudin, rad.-soc.	1.742 voix
Faure-Biguet, *bonapartiste*	857 —
Camper, rad.-soc.	829 —
Chopard, soc. *unifié*	309 —

(Ballottage).

L'écart entre le nombre de votants inscrits et celui des voix assignées aux divers candidats est de 85. L'appel de la *Croix* et du *Peuple français* invitant les catholiques à voter pour n'importe qui n'est donc parvenu à disperser que 85 voix. La différence entre le nombre des votants dans cette élection et dans celle de 1908, accroît de 293 voix le chiffre des abstentions. Mais l'on constate ceci qui est encore plus beau : En retranchant du chiffre de 1630 voix précédemment obtenu par M. Faure-Biguet ces deux chiffres de 85 et 293 voix, soit 378 voix, il aurait dû en retrouver 1630 — 378, c'est-à-dire 1252. Il n'en a recueilli que 857. Il y a donc en outre, 395 voix, voix de catholiques ou de conservateurs évidemment, qui se sont détachées de lui pour aller au prêtre défroqué Camper, ou au franc-maçon Oudin, ou au socialiste-unifié Chopard.

Edifiante manœuvre et heureux résultat!

Voici de quel cœur léger le *Peuple français* apprécie la situation au lendemain du scrutin et s'apprête à tirer les marrons du feu :

> Comme nous l'avions prévu, M. Faure-Biguet, abandonné par les groupes d'opposition qui l'avaient soutenu dans ses luttes précédentes, perd 50 pour cent des suffrages qu'il réunit en 1908.
>
> Quant à M. Camper, il doit connaître que le corps électoral, à Montparnasse comme ailleurs, pèse les hommes autant et parfois plus que les programmes : il est des passés qui interdisent de rechercher les fonctions publiques.
>
> Le candidat radical-socialiste et maçonnique, M. Oudin, a bénéficié de cette situation équivoque et a réuni des voix qui ne sont pas siennes : il ne les retrouvera pas dimanche prochain.
>
> Et si tous les bons citoyens font leur devoir, le quartier de Montparnasse n'enverra pas un blocard à l'Hôtel de Ville.

Si les bons citoyens, disons si les catholiques éminents du *Peuple français*, de la *Croix* et de l'*Action libérale* avaient fait leur devoir au premier scrutin, ils auraient envoyé un catholique de plus à l'Hôtel de Ville. Et si, comme il faut assurément le prévoir, il y entre un blocard, ce sera uniquement leur faute. C'est ce que M. Faure-Biguet sera parfaitement en droit de leur répondre. Car il y a tout lieu de prévoir aussi qu'après être resté seul à la peine, malgré

cet abandon injuste et perfide, il n'estimera pas que sa conscience lui demande et que son honneur lui permette de passer demain à un autre, peut-être moins digne, le drapeau qu'il a porté seul entre les mains.

Récemment, le *Peuple français* demandait à deux reprises, avec une assurance superbe : quand est-ce donc que l'*Action libérale* et ses partisans ont fait échouer une candidature catholique pour servir leurs préférences politiques? Qu'on en cite un seul exemple.

Sans en rappeler d'autres, nous lui dédions celui-ci.

Et nous ne craignons pas de conclure qu'il s'ajoute à tous les autres pour achever de rendre évidente la nécessité de nous débarrasser définitivement d'une organisation néfaste.

LE SECOND TOUR DE SCRUTIN. — Au moment de mettre sous presse, nous résumons ce qui s'est passé pour le scrutin de ballottage. C'est ici que le vrai dépasse les limites du vraisemblable.

Dès le lendemain du premier tour, M. Faure-Biguet, prenant les devants sur les manœuvres pressenties, faisait apposer l'affiche suivante :

LA BATAILLE CONTINUE

Mes chers Concitoyens,

857 électeurs catholiques indépendants ont affirmé, sur mon nom, leur foi religieuse et leurs sentiments nettement patriotiques.

Je les remercie du fond du cœur.

Ce vote m'indique mon devoir et je n'y faillirai pas.

Je reste pour dimanche prochain le porte-drapeau des revendications Catholiques et Françaises.

Au moment où, du haut de la tribune française, le ministre de l'instruction publique, le protestant Doumergue, déclare que c'est la guerre à outrance contre l'Eglise dans l'Ecole laïque, les pères de famille, conscients de leur devoir vis-à-vis de leurs enfants, diront, au scrutin de dimanche prochain, s'ils veulent envoyer à l'Hôtel de Ville, le Franc-Maçon E. Oudin ou le Catholique Faure-Biguet.

On n'en vit pas moins surgir la candidature de M. Drouard, dans les conditions que nous allons dire.

M. Drouard, ancien inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, fit beaucoup pour la construction et le bon aménagement des écoles, expose son Comité de propagande, puis, « l'instruction et l'éducation de nos enfants étant assurées, il provoque la création de nombreuses amicales d'anciens et d'anciennes élèves et de patronages où, maîtres et maîtresses, bénévolement, continuent leur œuvre de protection morale aux jeunes gens et aux jeunes filles. »

Je lis, à ce propos, à la page 387 de son livre sur *Les Ecoles urbaines:* « A Paris, dès 1889, une société s'était fondée à l'école de la rue Boulard, sous la direction de M. Bizet. Cette société, dont

nous avons suivi le fonctionnement depuis sa création, qui a eu l'honneur et la bonne fortune d'avoir comme patrons et conférenciers MM. Buisson, Steeg, Edouard Petit, Bouchor, Fabié, etc., et qui est la plus prospère de la capitale, peut être proposée comme le modèle de ce genre... »

M. Drouard avait déjà été candidat à l'élection municipale de 1907, où il recueillit 700 voix au premier tour. *L'Action libérale* qui, à cette époque, ne le jugeait pas acceptable, lui opposa au second tour son président de quartier, M. Marandas qui n'en obtint que 300.

La nouvelle candidature Drouard se présente cette fois sous les auspices du « Comité d'union républicaine radicale socialiste du quartier Montparnasse, ancien comité Maurice Béer », qui patronnait au premier tour le prêtre apostat Jean Camper. Celui-ci, dit ce comité dans sa circulaire, « écœuré par une odieuse campagne de diffamation », se retire. « Mais si l'homme disparaît, les idées restent. Et, pour défendre nos principes, nous avons choisi le citoyen Drouard, dont le programme de 1907 est absolument identique au nôtre. » La circulaire se termine par ces mots : « Vive la République démocratique et sociale, asile de Bonté, de Tolérance et de Fraternité ! »

La candidature de M. Drouard est également appuyée par une affiche de M. Bellan, conseiller municipal, « président du groupe radical-démocratique de l'Hôtel de Ville. »

Il n'y a plus de motif de taire que, pour déterminer la première assemblée d'électeurs convoquée par l'Action libérale pour le choix d'un candidat, à repousser M. Faure-Biguet, on leur avait promis que M. Bellan se chargerait de leur donner celui qu'il leur fallait. Au fond de toute cette campagne, il n'y avait qu'un misérable compromis avec le groupe radical du Conseil municipal.

Nous n'avons aucune raison de transformer M. Drouard, qui nous est très peu connu, en sectaire. Il s'agit uniquement de connaître sous quel aspect il se présente. Sa profession de foi, qui est sous nos yeux, toute relative aux intérêts municipaux et aux améliorations sociales, ne contient rien, *pas même une allusion*, relativement aux libertés religieuses et à celle de l'enseignement.

Eh bien, en présence de M. Drouard, candidat radical, solidaire du comité du défroqué Camper, et de M. Faure-Biguet, candidat conservateur catholique, quelle a été l'attitude des catholiques qui avaient tout mis en œuvre pour faire échouer celui-ci au premier tour ?

Le 21 janvier, la *Croix*, dont on n'a pas oublié la note précédente, publie celle-ci :

M. Faure-Biguet qui avait obtenu au premier tour de scrutin 859 voix continue la lutte.

Il vient de faire apposer sur les murs du quartier une affiche intitulée : « La bataille continue », où il annonce qu'il reste pour dimanche le porte-drapeau des revendications catholiques et françaises.

D'autre part, on annonce la candidature de M. Drouard, ancien inspecteur primaire, qui fut déjà candidat. Il se présente comme radical indépendant avec l'appui du groupe radical indépendant du Conseil municipal, présidé par M. Bellan et sous le patronage du Comité de M. Béer, le conseiller décédé qu'il s'agit de remplacer.

Enfin, M. Camper se retire de la lutte.

C'est de nouveau l'abstention complète. Visiblement, la *Croix* est liée par une puissance qui ne lui permet pas d'émettre une appréciation favorable au candidat catholique. C'est ce qu'on peut dire de moins accusateur contre le journal qui porte à son frontispice l'image du divin Crucifié.

Le *Peuple français*, lui, trouve plus simple de supprimer le candidat Faure-Biguet, cela lui permet de se prononcer carrément en faveur de M. Drouard, en des termes qui méritent d'être conservés. Il dit le 22 janvier.

C'est M. Drouard, ancien inspecteur primaire du quatorzième arrondissement, qui se présente contre M. Oudin, radical-socialiste.

M. Drouard, radical anticollectiviste, absolument indépendant, *fait une profession de foi suffisamment libérale pour que pas un seul de nos amis n'hésite à voter pour lui,* en sorte de barrer la route au candidat des loges maçonniques.

M. Chopard, socialiste, maintient sa candidature.

Mais du fond des oubliettes où le *Peuple français* l'a jeté, le candidat catholique fait entendre sa protestation. Obligé de lui en donner acte, le journal de M. Bazire n'ose pas l'y replonger brutalement, ni avouer qu'entre lui et M. Drouard son choix ne saurait hésiter. Il s'en tire par une formule ambiguë, comptant bien que sa déclaration de la veille en donnera la bonne interprétation à ses lecteurs; et, sans rougir d'imputer au candidat catholique dont les droits et les chances devaient rallier tout le monde, la responsabilité des conséquences, il dit le lendemain :

Nous pensions, et nous l'avons dit, que le bloc des adversaires de la franc-maçonnerie et du collectivisme était reconstitué dans ce quartier sur le nom de M. Drouard, *dont la profession de foi est acceptable pour nos amis.*

Il paraît que nous nous étions trompés : notre confrère M. Faure-Biguet nous prie d'annoncer qu'il maintient sa candidature, qui a groupé dimanche dernier 857 voix.

En ces conditions, le Bloc combiste a les plus grandes chances de l'emporter avec M. Oudin, malgré que la grande majorité des électeurs — on l'a vu en 1907 et en 1908 — lui soit hostile.

Nous n'engageons pas moins nos amis à voter et à faire voter dimanche prochain : il ne faut pas que M. Oudin puisse se targuer d'avoir réuni sur son nom la majorité des suffrages exprimés.

Détail rétrospectif : M. Joseph Ménard, l'éminent avocat catholique, membre du conseil municipal, s'étant rendu la veille du second scrutin à la permanence de M. Faure-Biguet, a raconté devant plusieurs

témoins dont nous avons l'affirmation précise, que, le 14 janvier, avant le premier tour, M. Bazelet, délégué général de l'*Action libérale* dans le XIVe arrondissement, et M. Marandas, président du comité de cette ligue dans le quartier Montparnasse, étaient venus le solliciter avec les plus vives instances de ne pas se rendre, le soir, à une réunion de M. Faure-Biguet où il devait prendre la parole en faveur de celui-ci; et que, ce même jour, 22 janvier, veille du scrutin de ballottage, M. Joseph Denais, secrétaire de la rédaction du *Peuple français*, était venu le prier de paraître à une réunion de M. Drouard pour appuyer sa candidature.

Il y a bien mieux, car on va toujours de plus fort en plus fort dans cette histoire. Certes, les articles du *Peuple français* ne laissent pas place au plus léger doute sur ses agissements en faveur de M. Drouard. Cependant, comme si ce n'était pas assez, il n'a pas fait difficulté d'y apposer sa signature authentique. Voici comment.

A la dernière heure, M. J. Denais n'hésita pas à négocier personnellement avec M. Faure-Biguet pour obtenir le désistement de celui-ci. Il lui remontra que ses opinions politiques lui enlevaient toute chance, et lui offrit en revanche la perspective séduisante d'une candidature législative dans l'Ouest, qu'il aurait peut-être la satisfaction de faire triompher.. en 1914. Il pousse même l'obligeance jusqu'à lui présenter, rédigée de sa propre main, une affiche de désistement qui lui permettait, estimait-il, une retraite honorable. M. Faure-Biguet l'emporta et n'envoya aucune réponse. Il fit voir à plusieurs personnes cette pièce intéressante. Elle a passé sous nos yeux et nous sommes autorisés à la reproduire.

Le précieux autographe de M. Denais n'a pas seulement l'avantage, d'ailleurs bien superflu, d'authentiquer tout ce que nous avons dit du rôle du *Peuple français* dans cette affaire. Il montre surtout ce que devient la profession de foi d'un catholique, quand elle a été remaniée par les directeurs du « seul journal nettement catholique du matin », du journal « fièrement et intégralement catholique » dont le propriétaire de la *Croix* a enfin doté la presse, et quel langage ils font tenir à ce candidat. La note religieuse est soigneusement éliminée, par prudence, et remplacée par ces formules empruntées à la Franc-Maçonnerie qu'on se flatte de pourfendre, « les idées de liberté, d'ordre et de progrès », qui plaisent aux foules, mais en aidant à les pervertir. Il est vrai que, dans la circonstance, il fallait faire parler au candidat catholique un langage qui lui permît de passer la main sans déshonneur à celui du *Peuple français*, patronné par le comité du juif Béer et par celui de l'apostat Camper. Encore la logique de la situation est-elle si forte, qu'on le lui fait renier et adopter tout ensemble. Voici le morceau :

Electeurs du quartier Montparnasse,

J'ai lutté, seul, au premier tour de scrutin, pour la liberté contre la Franc-Maçonnerie.

J'étais disposé, — et je vous l'ai dit jeudi matin, — à poursuivre la même bataille. Mais une candidature a surgi, qui, sans être nôtre, est du moins une protestation énergique contre la candidature maçonnique et sectaire de M. Oudin (1).

Je ne veux pas discuter les droits acquis, encore que je les tienne de vos suffrages.

Je veux, en cette circonstance, comme en toute autre, songer seulement à contribuer de mon mieux au succès des idées de liberté, d'ordre et de progrès qui sont les nôtres.

---

1. Afin de permettre au lecteur de chercher dans la profession de foi de M. Drouard ce qui lui donne ce caractère de protestation énergique contre la candidature maçonnique, et les « déclarations libérales » que le *Peuple Français* déclare satisfaisantes pour les catholiques, en voici le texte :

COMITÉ D'UNION RÉPUBLICAINE RADICALE-SOCIALISTE

DU QUARTIER MONTPARNASSE

Chers concitoyens,

Le Comité d'U. R. a fait appel à mon dévouement pour être son porte-drapeau au scrutin de ballottage dimanche prochain.

Bien que deux jours à peine nous séparent de ce scrutin, j'ai accepté le grand honneur qui m'est fait.

Après avoir consacré toute ma vie professionnelle à l'éducation des élèves de nos écoles, il m'est agréable, puisque je dispose de tout mon temps, d'élargir mon champ d'action pour le bien public, surtout dans ce quartier que j'aime et que j'habite.

Si vous m'envoyez à l'Hôtel de Ville, j'y défendrai énergiquement la République et nos institutions sociales qui m'ont permis d'être ce que je suis, les droits de Paris et ceux de notre beau quartier, dont la population intelligente et laborieuse, d'Ouvriers, de Commerçants, d'Employés et de petits Rentiers, de Professeurs et d'Artistes reflète si bien la physionomie générale de la grande cité.

Je m'occuperai particulièrement des enfants et des adolescents, qui, dans les grandes agglomérations, courent tant de dangers moraux, des femmes abandonnées, des adultes et des vieillards à qui la société doit être secourable.

Je veillerai sur les intérêts des travailleurs quels qu'ils soient, ouvriers manuels, intellectuels, et de nos services municipaux ou départementaux, notamment sur ceux qui, dans les hôpitaux, soignent nos maux, et qui, dans la rue, assurent notre sécurité, quelquefois, hélas! en la payant de leur vie.

Je ne vous promets pas de ne pas faire de politique. Je n'en ferai que lorsque je ne pourrai pas m'y dérober. Je serai simplement un conseiller actif et vigilant.

Je me mettrai donc à la disposition de tous les citoyens qui auront légitimement besoin de mon concours. Ils me trouveront toujours accueillant et disposé à leur être utile.

Comptez sur moi, et comptez-vous, Républicains sincères, hommes d'ordre et de labeur, comptez-vous dimanche prochain sur mon nom, synonyme de travail et d'honnêteté.

Vive le quartier Montparnasse! Vive Paris! Vive la République!

Charles DROUARD,
candidat radical anticollectiviste.

Je me retire donc de la lutte, en remerciant les vaillants qui m'ont fait confiance et en les invitant à faire bloc contre M. Oudin, protégé de M. Combes et complaisant des collectivistes.

On se demande comment pourraient agir ces catholiques de marque supérieure s'ils n'étaient que de vulgaires politiciens.

Enfin, voici la manœuvre de la dernière heure, qui met le comble à tout le reste. Le matin du dimanche 23, jour du second scrutin, à l'instigation de personnes inconnues, M. l'abbé de Fonchécourt, premier vicaire de Notre-Dame des Champs, a fait distribuer à la sortie des messes, depuis celle de sept heures, par les jeunes gens et jeunes filles des patronages, l'avis suivant, qu'une affiche colombier a également étalé sur les murs. Le signataire est un allumeur de gaz, ancien plébiscitaire, exclu du groupement de M. Faure-Biguet depuis plusieurs années.

CATHOLIQUES !

La situation électorale du Quartier ne nous permet plus d'hésiter, et nous serions bien coupables si nous ne prenions pas parti dans la lutte engagée entre les Républicains indépendants et les Sectaires.

Si le *Franc-Maçon OUDIN était élu dimanche, c'est que nous l'aurions voulu.*

En maintenant sa candidature, M. FAURE-BIGUET a commis une faute impardonnable !

Notre conscience nous défend de le suivre, et nous vous conjurons de faire bloc contre le Citoyen OUDIN pour l'empêcher, à tout prix, de faire triompher un programme absolument contraire à nos idées les plus chères.

SURTOUT PAS D'ABSTENTIONS.

VOTONS ET FAISONS VOTER NOS AMIS (1).

Un groupe d'électeurs de FAURE-BIGUET lui ayant accordé leur confiance au premier tour, mais dont la conscience refuse de le suivre au second tour,

Par délégation . MÉDARD Jules,
21, rue Departieux,
Membre du Comité Faure-Biguet.

Le résultat du scrutin a été ce qu'il devait être après tant de manœuvres si peu honorables, dont le *Peuple français* trahit une fois de plus le secret par l'étiquette qu'il attribue à M. Faure-Biguet. Il annonce ainsi ce résultat :

1. Voter pour qui ? A quoi tient cette pudeur qui empêchait de dire : *Catholiques,* votez pour Drouard ?

Inscrits : 6.182. — Votants : 3.469

MM.	Oudin, rad.-soc.	1.877 v. ELU
	Drouard, rad. indép.	926
	Faure-Biguet, *bonap.*	644
	Chopard, soc. unif.	16
	Divers.	6

Répétons-le en terminant : il est parfaitement admissible que la personne et les idées de M. Faure-Biguet inspirassent plus d'une réserve à certaines personnes. Nous n'avons point à en juger, et, comme il a été dit dès le début, n'avons pas davantage à nous solidariser avec lui. Mais, ici, en matière électorale, et dans les conditions qui se présentaient, la discipline catholique et le souci de la défense religieuse ne permettaient pas même une hésitation.

Les répresentants de l'*Action libérale,* les directeurs de la *Croix* et surtout du *Peuple français* ont donné en cette circonstance un exemple déplorable et scandaleux.

L'histoire de cette élection, dont les détails pouvaient nous être plus facilement connus, est malheureusement celle de ce qui se passe en beaucoup d'endroits. Elle donne un nouveau poids à toutes nos critiques et démontre la nécessité de briser le moule d'une organisation qui, sous le couvert de défense religieuse, sacrifie en fait nos plus chers intérêts à une politique de compromis sans honneur et sans résultats.

Emm. BARBIER.

LES DÉPUTÉS CATHOLIQUES ET LE DÉBAT SCOLAIRE

Les députés catholiques qui ont pris part à la grande lutte parlementaire qui vient de se livrer à la Chambre sur la question des écoles y ont rempli leur rôle non sans éclat.

Rivalisant de talent et de présence d'esprit, ils ont fait complète justice de la mauvaise foi de nos adversaires et revendiqué avec éloquence le respect dû à nos convictions religieuses. M. Groussau a triomphé avec sa dialectique incomparable. M. Massabuau a brillamment pris l'offensive contre le sectarisme protestant. M. l'abbé Gayraud a obligé la Chambre à reconnaître que la lettre collective des évêques et l'adhésion des catholiques à cet acte étaient la chose

la plus légitime. M. Piou, dans un discours qui, à notre sens, est le meilleur de tous, après avoir montré l'évolution de la neutralité spiritualiste de 1880, a réclamé l'entière liberté de l'enseignement.

Néanmoins, à notre avis, cette discussion si pleine sur la matérialité des faits, n'a pas atteint la hauteur qu'on devait espérer. Ces discours, disons-le franchement, manquaient un peu d'âme. On n'y sentait pas ce grand souffle qui soutenait naguère nos orateurs chrétiens; on n'a point entendu ceux d'aujourd'hui venger contre nos oppresseurs ces grands principes religieux et sociaux sur lesquels tout état repose. Ce n'était pas assez de réclamer pour les catholiques le droit d'y demeurer fidèles. Dans la grande joute qui s'instituait devant le pays, la vraie question était celle des bases essentielles de la société. Ç'a été une faiblesse chez nos défenseurs de scinder pour ainsi dire le débat. Si victorieusement qu'ils aient repoussé une attaque, après tout secondaire dans la circonstance, ils ont esquivé la lutte sur le point capital, en se bornant à réclamer la liberté, au lieu de défendre intrépidement ces bases essentielles de toute société humaine et de saper la position des adversaires en mettant tout leur effort à dénoncer l'illégitimité et l'impossibilité d'un ordre politique et social dont Dieu est exclu. C'est là qu'apparaît une fois de plus l'embarras inextricable où se sont mis tant d'hommes bien intentionnés, par leurs déclarations de fidélité et de loyalisme constitutionnels à l'égard d'un régime fondé sur l'athéisme d'Etat. Leur langue était liée, leur volonté hésitante, et leur esprit même quelque peu indécis. L'amour passionné de la cause de Dieu, dégagé de tout calcul humain, inspire d'autres accents que les leurs. Comme l'a dit M. Lasies dans son discours, on s'est jeté les manuels scolaires à la tête pendant plusieurs séances. Mais, en dehors de cette discussion de détail, si l'on cherche quelle conclusion ferme nos députés catholiques ont opposée à celle, parfaitement nette et précise, de nos adversaires, on ne la trouve point. C'est le point qu'on éludait.

Cela me ramène aux réflexions que j'émettais dans un précédent article : *Résistance neutre*. La grande faiblesse des catholiques, dans le conflit entre eux et l'Etat, disais-je en terminant, est de se soustraire au devoir d'affirmer l'indispensable vérité religieuse.

Et, pour prévenir les malentendus ou les faux prétextes, j'observais que l'Eglise et la révélation apportée par Jésus-Christ au monde ne sont point directement en cause. Il y aurait donc méprise ou diversion, à mettre en avant l'impossibilité d'exiger que l'Etat moderne s'incline devant elles. Non, il s'agit d'abord des vérités d'ordre naturel, dont l'homme acquiert la certitude par le simple usage de sa raison, à savoir : l'existence de Dieu et son souverain domaine sur l'humanité. Vérités d'où découle tout l'ordre des devoirs individuels et sociaux, et sans lesquelles il ne peut y avoir qu'anarchie totale; si bien qu'une société qui prétendrait vivre et se gouverner sans admettre

ces vérités et leurs conséquences serait, ni plus ni moins, une société criminelle et contre nature.

Ce que notre état actuel offre de particulier et d'inouï, c'est de réaliser pour la première fois, dans l'histoire des peuples civilisés, cet essai d'un Etat sans Dieu.

Il y a donc là une question de vie ou de mort.

Et c'est cette question fondamentale à laquelle il importait avant tout de s'attacher dans un débat solennel sur l'enseignement, car c'est là qu'elle se pose avec le plus d'évidence et de nécessité.

M. Piou a prononcé un discours remarquable, où se retrouve quelque chose de cette chaleur de sentiments et de cette noblesse de convictions dont nous regrettions tout à l'heure l'absence. Cela tient justement à ce qu'après avoir excellemment décrit l'évolution, c'est-à-dire les trahisons de la neutralité scolaire, il a fait ressortir la valeur unique de la morale chrétienne qui commence par une affirmation, celle de l'existence de Dieu, et se termine par une autre affirmation, la sanction de Dieu. Il a très bien rappelé que la raison naturelle est capable d'atteindre ces vérités avec ses propres lumières et de poser ces affirmations. Mais, au moment où il touchait ainsi au vrai point du débat, l'orateur arrêté par l'embarras signalé plus haut, au lieu de saisir l'adversaire corps-à-corps et de s'élever avec toute l'énergie du citoyen honnête et du chrétien contre l'Etat athée, a concédé à l'ennemi ses positions. Sans doute, il a éloquemment proclamé la résolution des catholiques de ne pas laisser détruire leurs croyances, mais il s'est borné à réclamer la liberté de l'enseignement.

Cette faiblesse de nos orateurs a fourni à M. Jaurès, parlant après eux tous, l'occasion d'un triomphe facile. S'ils avaient su faire clairement le départ entre les droits dont l'Eglise peut consentir à suspendre l'exercice en présence d'une société qui ne veut pas connaître le Christ et ce que cette société se doit à elle-même et doit à Dieu essentiellement, sous peine de prononcer sa propre dissolution, ils auraient coupé court à ses impiétés. Mais il avait beau jeu à s'élever contre la dualité qu'aurait consacrée, d'une part, leur concession à l'enseignement a-religieux donné par l'Etat, et, de l'autre, leur prétention d'élever librement contre lui l'école catholique. Ce fut le point de départ du discours du leader socialiste : « J'admirais avec quelle facilité, de quel cœur, je ne dirai pas léger, mais presque provocant, M. Piou acceptait cette scission définitive. Ce serait la plus grave qui pourrait se produire dans une société. » Et, alors, prenant pour thème la défense de l'unité nationale, et exploitant, avec une ignorance supérieure peut-être à sa mauvaise foi, contre les catholiques, leurs silences et leurs concessions, M. Jaurès entreprit de démontrer, en s'appuyant sur l'histoire récente, que « le mouvement qu'ils ont été obligés d'accomplir, entraînés, pour ainsi dire, par la force du monde mo-

derne, ira plus loin et que c'est dans l'accommodation inévitable de l'Eglise, si elle ne veut pas périr, aux vérités de la science et aux lois de la démocratie, qu'est la solution définitive de la question de l'enseignement. »

Relevons seulement un incident d'une saveur vraiment piquante. Le lecteur verra, dans les derniers mots, s'il veut excuser M. Jaurès de paraître croire que, jusqu'à cette heure, la doctrine catholique refusât d'admettre qu'il pût y avoir des individus honnêtes parmi ceux qui n'ont pas la foi, et de traiter un billet dicté par le Pape à un secrétaire comme une définition dogmatique.

M. Jaurès. Et voyez le Pape lui-même : l'intransigeant Pie X est, si je puis dire, en passe de glisser à son tour. *(Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)*

L'autre jour, comme l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, avait proposé, pour les élections prochaines une association, une entente des catholiques, des libéraux et des honnêtes gens de tous les partis, la papauté a écrit à l'évêque que si Pie X avait été appelé à rédiger lui-même le document, il n'aurait pas fait appel aux libéraux; et c'est vraiment bien peu gracieux pour l'Action libérale de M. Piou. *(Applaudissements et rires à gauche et à l'extrême gauche.)*

M. Jacques Piou. Voulez-vous me permettre un mot?

M. Jaurès. Je vous en prie.

M. Jacques Piou. Le mot « libéraux » s'applique à ceux qui font partie de l'école philosophique libérale dont vous êtes vous-même un des représentants, et non à nous qui n'avons rien de commun avec elle, et qui demandons simplement au Gouvernement, qui nous les refuse, les libertés dues à des citoyens dans un pays libre.

M. Marcel Sembat. C'est-à-dire que vous repoussez l'épithète.

M. Jaurès. J'entends bien, monsieur Piou; mais alors comment l'habile homme que vous êtes, et si maître de la langue française, a-t-il pris précisément, comme titre de son association, un mot qui prête à tant de malentendus? *(Nouveaux rires et applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)*

M. Jacques Piou. Le mot « libéral » a un sens philosophique qui est justement reprouvé par l'Eglise. Il ne prête à aucun malentendu dans le sens restreint politique et nullement religieux où nous l'avons pris. *(Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.)*

M. Jaurès. Ah! voici qui est grave, car c'est dans un document politique de Mgr Turinaz qu'était le mot « libéraux ». C'est donc dans un document politique que le pape a condamné ce mot et puisqu'il le condamne quand il a un sens politique, c'est sur vous que tombe toute la condamnation. *(Vifs applaudissements et rires à gauche et à l'extrême gauche. — Dénégations à droite.)*

M. Jacques Piou. Vous m'avez prédit l'excommunication; alors je ne suis pas surpris! *(Rires à droite.)*

M. Jaurès. Ce que je voulais dire — ce léger incident n'est qu'une parenthèse — c'est qu'en obligeant l'évêque ou en lui conseillant de retirer le mot « libéraux », le pape consentait au maintien de l'appel aux honnêtes gens Il y a donc maintenant, officiellement dogmatiquement, comme parole relevée de la papauté elle-même, à côté des catholiques qui sont honnêtes comme catholiques, des gens qui sont, sans être catholiques, d'honnêtes gens. *(Interruptions à droite. — Mouvements divers.)*

La liberté, telle a été la conclusion et le dernier mot de tous nos orateurs.

A peu de chose près, ils ont tous tenu le même langage. Ils ont proclamé la neutralité impossible, et, comme solution, réclamé... la liberté.

M. Lasies dit très bien : « La neutralité inscrite dans la loi, je la trouve impossible. » Et il finit en disant : « Dans la situation troublée où nous nous trouvons, il y a un remède à tout, un remède qui fera les plus étonnants miracles et qui déjà, dans ce pays, a provoqué d'étonnantes et prodigieuses résurrections. Vous ne parlez que de lois de répression. Si vous voulez accomplir un miracle, renoncez à vos lois répressives et faites appel à cette chose si simple et si belle : la liberté. » *(Vifs applaudissements à droite et au centre)* (1).

M. Denys Cochin a terminé son discours par ces mots : « Ma conclusion est donc simple. Neutralité de l'école? Je ne la crois pas possible, et surtout je crois que nous en sommes fort loin. Neutralité de l'Etat? C'est la liberté; et c'est la liberté que je demande. » *(Vifs applaudissements à droite et au centre.)*

M. Massabuau se contente de demander que, puisqu'on reconnaît que certains livres, comme celui de M. Bayet, ne sont pas pour l'école primaire, on dise aux pères de famille : « Patientez jusqu'à la fin de l'année; l'instituteur, à la fin de l'année, pourra changer ses ouvrages, si cela lui plaît, et nous le laisserons libre de s'entendre avec vous. » Il invite le président du conseil à reconnaître que c'est la moindre des choses qu'on puisse attendre de lui, et termine ainsi : « Ce que nous demandons, nous autres, ce n'est ni le trouble ni l'agitation, nous voulons qu'on nous assure la justice et le respect de nos croyances et que l'on nous permette de travailler en paix aux réformes sociales, aux réformes économiques et au progrès social que nous désirons tous. Cela ne sera possible qu'en laissant enfin de côté les querelles religieuses pour procurer à ce pays la paix sociale et la prospérité économique à laquelle il a droit. » (*Applaudissements à droite.)*

M. l'abbé Gayraud, après avoir signalé l'impossibilité d'organiser la neutralité scolaire, a fini en confessant que l'unité morale du pays était impossible, et, omettant d'en affirmer les bases essentielles, il indique où il espère la trouver : « Cette unité morale, ce serait, pour moi, la paix et l'union de tous les citoyens dans la pratique sincère et loyale de toutes les libertés communes. Voilà, pour moi, la véritable unité morale. » *(Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre. — L'orateur, de retour à son banc, est félicité par ses amis.)* Dans le corps de son discours, à un moment où le ministre de la justice qui lui objectait : « Cela prouve qu'il y a conflit entre deux

1. Cette citation et toutes les autres sont tirées du *Journal officiel.*

doctrines : celle du gouvernement laïque qui veut l'école neutre, et celle de l'Eglise qui veut l'école confessionnelle », il avait fait cette réponse bien faible, surtout dans la bouche d'un prêtre : « Si vous êtes capable, monsieur le ministre, d'organiser dans ce pays une neutralité scolaire effective, je me rallierai à votre neutralité. »

L'Etat et la société ont envers Dieu les mêmes devoirs essentiels que l'individu. S'il *existe un Etre infini, cause première* et finale du monde, un Etre infiniment parfait, saint, juste et *miséricordieux, tout-puissant* et souverainement aimable, auteur de tout ordre et source de toute morale, l'obligation fondamentale de la société, aussi bien que de ses membres, est d'adorer sa grandeur et de se soumettre à sa loi.

La neutralité à son égard implique une telle contradiction que c'est, comme on l'a très bien dit, une chose impensable. Entre adorer Dieu et le nier, il n'y a pas de milieu. Si l'homme et la société ne sont pas tenus de l'adorer, ils demeurent libres de le nier, car il n'y a pas deux positions de l'esprit humain vis-à-vis de Dieu. Dieu est ou il n'est pas. Le seul peut-être est déjà une conclusion contre lui. La simple *prétérition est une négation*. Mais le silence, au surplus, est une attitude impossible, et tout enseignement qui ne *reconnaît pas Dieu*, sa loi ni sa morale, devient nécessairement agressif contre leur joug.

Et c'est pourquoi la liberté n'est qu'une solution illusoire.

Tout d'abord, la liberté, même obtenue, contre toute vraisemblance, par les catholiques, n'en laisserait donc pas moins subsister l'école athée, l'école ennemie de Dieu, et, par conséquent, un régime politique et social contre nature.

En outre, bien qu'il faille s'aveugler de parti-pris pour contester que cette liberté ne dût être un grand progrès sur l'état actuel, il ne faut pas être moins aveugle pour croire que, l'Etat continuant d'ignorer Dieu et d'afficher l'impiété, il consente à concéder cette liberté, et, moins encore, qu'il la laisse subsister.

Aussi, ne craignons-nous pas de dire, qu'à tout point de vue, rien ne dispensait les orateurs catholiques de porter le débat sur son vrai terrain et de proclamer avec toute leur énergie l'unique et nécessaire solution. Les résultats pratiques n'eussent pas été moindres et notre cause eût grandi, elle se fût fortifiée de tout ce qu'on gagne à soutenir ses principes, surtout quand ce sont ceux de tout ordre social.

Mais, précisément, ce qui leur faisait peut-être défaut, c'est cette solidité de principes. Qu'on me permette de rappeler ce que j'écrivais en terminant un de mes premiers ouvrages.

« Que sont donc les principes? Les principes font l'honneur et la dignité d'une vie, d'une cause. Ce sont des vérités certaines, immuables comme Dieu, servant de fondement solide à l'édifice des croyances et de la conduite. Avoir des principes, c'est conformer sa vie, son action, à des règles fixes de conduite, fondées sur une conviction raisonnée et

profonde. Agir par principes, c'est agir avec la force que donne la possession certaine de la vérité.

» Le Play a fait cette juste observation : « Ce qui manque surtout » aux hommes de notre temps, c'est la fermeté de conduite que » donne la confiance dans la force de la vérité. » Avoir confiance dans la force de la vérité, c'est puiser dans la conscience de ses droits et de ses devoirs cette conviction irrésistible qui donne une énergie supérieure à tout événement.

» Rien ne fait plus défaut, en effet, aux hommes, aux catholiques de notre temps. Mais n'est-ce pas, en premier lieu, parce que rien ne manque davantage à leurs conducteurs?

» Si nous avions confiance dans la force de la vérité, ce n'est pas par des expédients que nous défendrions la cause sacrée et inviolable de Dieu, par des compromis, par ce détestable principe, à rebours de tout vrai principe, celui du moindre mal, qui, depuis tant d'années déjà, légitime en France l'abandon successif de toutes les positions, et permettrait presque de penser que les martyrs ont été des maladroits, car leur affaire, après tout, aurait peut-être pu s'arranger.

» Est-ce que nous n'avons rien de plus haut, de plus grand, de plus impérieux, pour ne pas dire aussi de plus sérieux et de plus juste, dans la religion, dans le Christ et l'Eglise, dans nos droits de catholiques et leur antique possession, que ces idées de droit commun, de liberté pour tous, empruntées à une école qui saurait encore s'en faire de nouveau une arme pour nous combattre? (1)

Si nos députés catholiques possédaient, au moins sur ces questions primordiales, la fermeté de principes qu'ils devraient avoir, non seulement ils n'auraient pas laissé leur tâche essentielle inachevée, mais ils n'auraient pas affaibli en outre celle dont ils voulaient s'acquitter par des faiblesses ou des défaillances regrettables.

M. Lasies a excellemment montré que la lettre collective de l'épiscopat est un acte légal. Mais l'assemblée hostile aux évêques qui l'écoutait a dû se demander comment lui-même en appréciait la sagesse et l'opportunité, en l'entendant commencer par dire :

Les évêques n'ont fait que profiter de la liberté que vous leur avez accordée. Vous avez fait la séparation et je me souviens d'un débat auquel je pris part, en mai 1905. Je rappelais les paroles que M. Briand adressait à notre collègue M. Allard, auteur d'un contre-projet qui ne laissait place à aucune équivoque : « Vous voulez donc, lui disait-il, que la loi de séparation soit un revolver braqué contre l'Eglise catholique? »

Je rappelais ces paroles et j'ajoutais : « Je ne veux pas que la loi de séparation soit un revolver remis entre les mains du Gouvernement contre l'Eglise catholique, mais je ne voudrais pas non plus que ce fût un revolver mis entre les mains des évêques et des curés contre le Gouvernement. »

---

1. *Cas de conscience. Les Catholiques français et la République*, chap. X.

Et au moment où je prononçais ces mots, mon collègue l'abbé Lemire m'interrompait en disant : « Tout arrive. »

Oui, mais il y a des choses que je ne voudrais pas voir arriver. Le revolver est une arme très dangereuse, les évêques et les curés ne savent pas s'en servir et, s'ils s'en servaient, il pourrait arriver des malheurs.

Eh bien! les évêques se sont servis du revolver et le malheur est qu'il n'y a que nous de blessés. *(On rit.)*

On va voir comment. L'orateur a cru bon de suivre M. Besnard dans l'appréciation des incidents qui surgirent peu après, à la suite des actes de Mgr Turinaz et de l'archevêque de Toulouse concernant l'organisation catholique, dont le rapport avec le débat scolaire n'est que très indirect. Après avoir reconnu que c'était le droit et le devoir de l'épiscopat de lancer sa lettre collective, il envisage son application et ses conséquences selon qu'on se rangerait au programme de Nancy ou à celui de Toulouse, et donne raison à Mgr Turinaz, en adressant à Mgr Germain le reproche, aussi inexact qu'inattendu, de chercher dans la question scolaire un prétexte pour l'épiscopat de se mettre à la tête de la politique électorale. Et, là dessus, M. Lasies de lancer cette profession de foi également inopportune et malheureuse :

Comme catholique, je ne puis pourtant pas oublier qu'ils sont prêtres. La mission du prêtre, telle que je la comprends, ne consiste pas à se jeter dans la bataille. Je me fais une plus haute idée de la grande, belle et redoutable mission qu'il a assumée. Si le prêtre descend sur le champ de bataille, ce doit être seulement pour se pencher sur les blessés, sans s'inquiéter de savoir sous quel drapeau ils sont tombés, pour se pencher sur eux et les consoler... et s'il élève la voix, le prêtre, c'est seulement pour rappeler cette parole qui a retenti, il y a dix-huit siècles : « Aimez-vous les uns les autres. »

Voilà la mission du prêtre telle que nous la comprenons. Au laïque, la bataille, au prêtre l'apostolat, avec ces armes : la persuasion, la douceur et l'inlassable pardon. *(Très bien! très bien!)*

Voilà comment je comprends la mission du prêtre et tous ceux qui voudront nous entraîner dans la bataille, nous nous refuserons à les suivre; car nous n'admettons pas que d'une main imprudente, ils aillent arracher au mur du sanctuaire ou du foyer le crucifix qui doit rester un emblème de prière et qu'ils ne doivent pas brandir comme une arme de combat dans les luttes politiques. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

... Je me suis expliqué sur la façon dont je comprends la mission du prêtre, j'ai déclaré très nettement que je n'admets pas que les évêques essayent de nous entraîner dans un parti politique organisé par eux sous le couvert d'idées religieuses. Mais admettez avec moi que la lettre qu'ils ont écrite ne doit plus être dans le débat. Elle est légale. Si elle n'est pas légale, monsieur le ministre, pourquoi n'avez-vous pas engagé de poursuites?

Sans discuter le rôle politique du clergé, on ne saurait s'empêcher de dire qu'un orateur animé du vrai sens catholique, songeant au prix des âmes et plus soucieux des droits de l'Eglise et de ce qu'exige

l'honneur divin, aurait énergiquement appuyé la résistance du clergé, même par l'action politique, au lieu de lui adresser cette homélie digne d'un pasteur protestant ou du président du *Sillon*.

M. Denys Cochin, fidèle à son passé de conciliateur, et qui aime parler philosophie, a tenté de démontrer qu'on n'était pas très éloigné de s'entendre. Il a parlé de la réaction scientifique qui s'opère contre le pragmatisme, d'après lequel, seules, la volonté et l'action atteignent la vérité. Et, parlant de l'ouvrage de M. Poincaré sur la *Valeur de la Science* il en a tiré un rapprochement avec l'intellectualisme de l'Encyclique *Pascendi* :

Il est certain que des deux côtés, du côté de la science comme de la foi, il se produit la même inquiétude, qui est pour la créature humaine une inquiétude profonde : Y a-t-il une vérité? Nous n'en saisissons que des échappées; nous n'avons pas la prétention de la posséder jamais tout entière, mais nous croyons qu'il y en a une.

D'autres disent : Non! ce qu'on appelle vérité, c'est l'idée utile; c'est tout au plus la théorie commode, qui relie ces idées et étend notre champ d'action : mais de vérité, dans l'ancien sens et la force du mot, il n'y en a point.

Des deux côtés, des hommes de foi et certains hommes de science disent : « Mais si! la science peut atteindre la vérité, qui est de son domaine; la foi peut croire à certaines vérités, qui sont aussi de son domaine. » Et de là un rapprochement très curieux et incontestable. Comme le dit M. Jaurès, l'encyclique est plus intellectualiste, non pas que le premier, mais que le second livre de M. Poincaré; là on se retrouve sur le même terrain.

Pour dire quelque chose d'exact, M. Denys Cochin aurait dû mettre en comparaison avec la science, non pas la foi, mais la philosophie; car la foi, ne lui en déplaise, n'a aucune de ces inquiétudes; elle ne croit pas seulement qu'il y a une vérité, elle est certaine de la posséder, et, préalablement, elle suppose l'esprit humain en possession assurée des vérités d'ordre naturel.

Aussitôt après ces considérations d'ordre si élevé, et quelque peu nuageux, l'orateur en vient aux conclusions les plus terre à terre :

Ce n'est pas au moment où existent des divisions si profondes, politiques et philosophiques, qu'on peut renoncer à la liberté qui est, en pareil cas, qui est toujours pour l'esprit humain le seul remède. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

Vous l'avez fait; vous avez voulu être l'école de tout le monde, vous nous devez donc la neutralité.

Cette neutralité à l'école, est-elle possible? Je ne rentrerai pas dans la discussion je dirai tout simplement que je n'y crois pas. Je ne crois pas qu'un homme puisse enseigner en dehors de toute doctrine politique et philosophique, quoi qu'il enseigne. Je ne crois pas qu'un instituteur puisse être l'équivalent d'un receveur de l'enregistrement auquel on doit évidemment demander de ne pas faire de philosophie. *(Très bien! très bien!)*

Quel est donc le remède? Ce n'est pas la neutralité de l'école, je n'y crois pas. Le remède serait la neutralité de l'Etat. L'Etat, lui, peut être neutre,

peut nous donner la neutralité. Qu'est-ce que la neutralité de l'Etat? C'est la liberté.

L'Etat doit d'abord s'inquiéter de savoir s'il y a une école — il faut qu'il y en ait une partout —; il doit s'assurer qu'elle est salubre, que les murs sont sains et la salle assez grande, enfin que l'instituteur est un homme honorable et capable. Mais là s'arrête son rôle et commence celui des pères de famille.

L'idéal, selon moi, serait que l'Etat se désintéressât de tout, excepté de ces trois questions. Aux pères de famille il appartiendrait ensuite de choisir. *(Mouvements divers.)*

Dans l'état de division politique et philosophique où nous vivons, dans l'état d'incertitude où sont nos philosophes, qui mettent en question, dans les ouvrages écrits pour les hommes mûrs, tout ce qu'ils affirment dans les manuels imposés aux enfants, je ne vois qu'un parti à prendre, c'est de recourir à la liberté.

L'Etat n'a rien à faire pour l'école qu'à vous assurer qu'il y en a une, qu'elle sera saine, qu'elle sera honnête et qu'elle sera profitable parce que le maître sera capable. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Voilà ce que je voudrais obtenir. Mais après avoir vu l'article de M. Buisson et la constitution de cette Eglise d'instituteurs, ayant un credo, faite pour partir en guerre contre l'ancienne Eglise, j'ai le droit de dire qu'il n'y a pas de neutralité.

Ma conclusion est donc simple. Neutralité de l'école? Je ne la crois pas possible, et surtout je crois que nous en sommes fort loin. Neutralité de l'Etat? C'est la liberté, et c'est la liberté que je demande. *(Vifs applaudissements à droite et au centre.)*

Cela paraît séduisant, mais ce n'est qu'une jolie chimère. L'Etat, surtout l'Etat moderne, personnifie la société. Cette conception d'un Etat impersonnel, vraiment neutre, indifférent aux doctrines religieuses ou athées est au fond celle de l'Etat a-religieux. Le cercle se referme aussitôt, car si telle est la forme qu'admet la société, il n'y a plus à compter ni sur l'effort des pères de famille, ni sur la liberté.

Le discours de M. Massabuau, député de l'Aveyron, a été excellent dans le cadre qu'il s'était tracé : dénoncer la main protestante dans la rédaction de presque tous les manuels, et répondre au reproche d'intolérance qu'on fait aux catholiques par un réquisitoire accablant contre celle de la Réforme.

N'insistons pas sur certain parallèle qui trahit trop sensiblement l'esprit du libéralisme. M. Massabuau observe que les fondateurs de l'école laïque ont imité la tactique des protestants qui commencèrent par demander leur affranchissement et ont fini par vouloir obliger leurs adversaires à penser comme eux. « C'est le fait de toutes les dominations ». L'orateur cite le programme du Congrès radical de Marseille et de Nantes exigeant le monopole de l'enseignement et ajoute à ce propos :

Relisez les motifs donnés par Louis XIV pour la révocation de l'édit de Nantes. Ces motifs sont les mêmes. Louis XIV disait : Il y a dans le pays quelques perturbateurs de la foi, qui s'appellent les protestants; pour avoir

l'unité morale du pays, faisons comme l'Espagne qui, par ses autodafés, a empêché le développement du protestantisme et a assuré l'unité morale catholique.

Vous avez exactement la même mentalité. Cela peut se soutenir en théorie, mais nous, catholiques du vingtième siècle, nous ne sommes pas du tout de cet avis, nous sommes contre Louis XIV avec les protestants de la première réforme.. nous sommes contre les théories étatistes de Louis XIV, comme nous sommes contre les théories étatistes de la Convention qui, elle aussi, était jacobine à sa façon, car le jacobinisme n'est que l'étatisme et nous protestons contre toutes les dominations de ce genre.

Quoiqu'on puisse être fondé à dire que la révocation de l'édit de Nantes a été une faute et un malheur, parce qu'au lieu d'enlever seulement aux protestants la liberté politique dont ils abusaient contre la sécurité de l'Etat, elle leur refusait même la pratique de leur culte, les catholiques, même ceux du vingtième siècle, s'ils n'ont pas oublié l'histoire, ne sauraient admettre une telle comparaison. Ce serait une grande erreur d'assimiler l'unité morale de la France au XVIIe siècle à son état aujourd'hui; et les théories de Louis XIV, ou plutôt de la nation à cette époque, qu'on a tort d'appeler *étatistes* en cette occasion, différaient essentiellement des théories, vraiment étatistes, celles-là, de la Convention.

Mais le discours de M. Massabuau a été surtout gâté par une digression déplorable, qui a dévoilé à la Chambre et devant le pays l'incorrigible fureur de transactions que certains catholiques décorent depuis longtemps du nom de fidélité au *terrain constitutionnel*.

Il faut d'abord citer ce que raconte le rédacteur parlementaire de l'*Autorité* (20 janvier) sous ce titre : *Compromis libéraux*.

Un douloureux incident soulevé hier, par M. Massabuau, à la tribune de la Chambre, s'est prolongé péniblement dans les couloirs du palais Bourbon.

A la tribune, M. Massabuau a avoué qu'un certain nombre de ses amis libéraux et lui-même avaient rêvé de s'entendre avec M. Briand.

Le prétexte eût été la question sociale; le but à atteindre se fût borné à quelques faveurs dans les circonscriptions électorales; mais, quoique s'affirmant bons catholiques, ces libéraux n'avaient même pas le soin de chercher à obtenir, en compensation de leur soumission, « quelques concessions sur le terrain religieux. »

Cette candeur, ni M. Massabuau ni ses amis libéraux ne l'eurent.

Mais que pouvaient-ils donc espérer de leur aplatissement devant l'auteur de la loi de séparation?

Nous aurions été heureux de le savoir, mais dans les couloirs, à l'issue de la séance, M. Massabuau se borna à déplorer de nouveau que les circonstances aient empêché l'accord cherché par les libéraux avec les pires sectaires.

Et pour soulager son cœur, tout meurtri de ces espoirs déçus, M. Massabuau exhala des plaintes douloureuses.

— Sans doute, je ne saurais comme catholique, blâmer les évêques d'avoir écrit leur lettre, mais était-elle opportune? N'a-t-elle pas empêché des rapprochements désirables?

— Oui, interrompîmes-nous, vous regrettez de n'avoir pu vous réconcilier

avec M. Briand; vous auriez été heureux d'entrer dans la majorité. Que pensiez-vous donc trouver dans cette manœuvre?

— Une entente heureuse pour les catholiques!

— Allons donc, riposta un de nos plus vaillants confrères, vous auriez été roulés par M. Briand, comme vous l'avez toujours été chaque fois que vous avez essayé de pactiser avec l'ennemi.

M. Massabuau tenta encore une explication, puis il retourna vers la salle des Colonnes tandis que notre confrère ajoutait :

— Décidément, nous étions bien renseignés! Oui, nous étions bien renseignés, lorsque dans l'*Autorité* des 31 octobre et 6 novembre, nous signalions avec indignation l'attitude singulière d'une vingtaine de députés libéraux. Nous étions bien renseignés lorsque nous parlions du manifeste qu'ils rédigeaient dans l'ombre et *qu'ils s'apprêtaient à publier* comme gage du traité occulte signé avec M. Briand. Nous étions bien renseignés lorsque nous dénoncions leurs louches intrigues.

M. Massabuau s'est fait hier l'écho de leur peine.

Eh bien! qu'ils sèchent leurs larmes, qu'ils aillent à M. Briand, qu'ils se vautrent à ses pieds; l'opposition ne saurait les regretter.

Voici, en effet, ce qui se passa. Les paroles de l'orateur laissent percer visiblement les réserves qu'il émit ensuite dans les couloirs sur l'opportunité de l'acte collectif des évêques, et, en même temps, elles sont l'aveu public des compromis que cet acte gênait. Et, comme il lui fallait rendre quelqu'un responsable de sa mauvaise humeur, M. Massabuau, parlant comme député catholique, n'hésita pas à prendre pour victime M. Rocafort, en lançant contre lui des insinuations odieuses, dont il essaya ensuite de se disculper, sans y parvenir. Il était visible, d'ailleurs, que ses récriminations intempestives portaient un peu plus haut, et atteignaient des personnes qu'il ne voulait pas nommer.

M. Massabuau. — Maintenant que la séparation est faite, et alors qu'on espérait du côté socialiste, qu'une fois finies les questions religieuses on allait penser aux lois sociales, vous avez cherché une autre diversion... et nous étions quelques-uns qui, à l'arrivée au ministère d'un président du conseil dont les origines socialistes faisaient espérer qu'on s'occuperait de questions sociales plutôt que d'autre chose, d'un ministre qui voulait faire l'apaisement et qui l'avait promis, nous étions quelques-uns, dis-je, qui voulions aussi *faire l'apaisement de ce côté de la Chambre (la droite)*. M. Gauthier (de Clagny) a fait à un journal des déclarations qui n'ont pas passé inaperçues, puisque leur publication a attiré sur celui qui l'avait interviewé, en même temps que moi-même, du reste, l'attention publique dans de telles conditions qu'il a dû renoncer à l'emploi qu'il occupait dans ce grand journal du soir.

On demandait à M. Gauthier (de Clagny), dont la loyauté politique, je pense, ne saurait être contestée : Croyez-vous à la bonne foi de M. Briand? Notre collègue répondit : « Oui, je crois à la parole et à la bonne foi de M. Briand. » *Oui, nous étions quelques-uns qui avions cru à la parole de M. Briand, et qui avions le désir de collaborer à son œuvre sociale. Nous pouvions donner au* Gouvernement, pour cette œuvre, un appui qui lui aurait permis de réaliser promptement les réformes démocratiques. Mais les profiteurs, les détenteurs de l'argent et des situations sociales veillaient; il ne fallait pas que cela fût

et alors on a cherché l'occasion d'empêcher, en essayant de la travestir, la collaboration que nous avions offerte.

Et alors — c'est ici que je veux être particulièrement prudent et ne pas dépasser ma pensée — nous qui sommes journellement sur le champ de bataille, qui avons beaucoup mieux l'optique du combat que ceux qui sont renfermés dans la tour d'ivoire de leur professorat ou qui ne reçoivent qu'au bout d'un fil téléphonique des impressions de reportage dans une salle de rédaction, là-bas, loin au-delà des frontières, nous pensions être beaucoup plus qualifiés qu'un écrivain, fût-il professeur distingué dans un lycée de l'Etat, pour apprécier la tactique qu'il convenait d'employer et ce que nous avions à faire.

Et quelle que puisse être la capacité professionnelle d'un journaliste dont l'avis n'a pour les catholiques ni l'autorité respectée du chef de l'Eglise ni l'autorité respectable d'un cardinal, il était plutôt pénible de voir dans le *départ de M.* Janne, *sitôt que ce journal en eut* exprimé *le* désir, le désaveu en quelque sorte indirect de ceux auxquels il s'était adressé dans ses interviews. Et cependant, si M. Rocafort est l'ami des nationalistes de la valeur de M. Gauthier (de Clagny), il aurait pu tout au moins au préalable le questionner à ce sujet. Quant à ma réponse à certaines attaques dont j'avais été l'objet, réponse faite dans une interview au *XX*e *Siècle* de Bruxelles, le grand journal catholique belge, et que M. Janne m'avait demandée quelques jours après l'interview de M. Gauthier (de Clagny) dans la *Croix*, j'estime qu'elle ne contenait rien qui ne pût être dit.

M. Janne me faisait demander, au nom de ce journal, pourquoi j'avais voté pour le ministère Briand à sa constitution. Et voici ce que je répondais. Je cite les fragments les plus caractéristiques :

« Je sais bien qu'avec l'aveuglement qui caractérise les luttes de parti, mes adversaires radicaux se sont aussitôt emparés de mon vote pour dire que j'adhérais par cela même à la séparation de l'Eglise et de l'Etat après l'avoir combattue. Il serait aisé de leur répondre que, s'il en est ainsi, ils approuvent eux aussi M. Briand défenseur d'Hervé et de la grève générale.

» Mais tout cela n'est pas sérieux; *un vote de confiance* n'est pas un verdict de cour d'assises qui juge et amnistie les actes passés du prévenu...

» Mais, me dira-t-on, quel est ici votre intérêt et qu'attendez vous de Briand? Cet apaisement, cette détente, n'est-ce pas un leurre et n'êtes-vous pas dupe de belles paroles? Qu'y a-t-il donc de changé, et le *Journal officiel* ne contient-il pas chaque jour, comme par le passé, ces attributions de biens volés aux églises?

» A cela je réponds : Nous serions les derniers des naïfs si nous avions pu croire que du soir au lendemain il suffirait d'un nouveau ministère, avec le Parlement actuel, pour modifier en quoi que ce soit les lois contre les catholiques ou pour suspendre l'exécution de l'œuvre poursuivie depuis si longtemps. M. Briand a résumé d'un mot le rôle de tout homme prenant le pouvoir sous un régime représentatif : « Je m'adapte à ma fonction. »

« Tout ce que nous demandons c'est qu'alors que les socialistes peuvent chercher à faire évoluer la République vers leur conception, sans cesser d'être républicains, on ne nous traite plus en parias, parce que nous espérons un jour modifier légalement dans le régime scolaire et dans la loi de séparation certaines dispositions. Nous ne voulons pas voir élever entre la République et nous la barrière du dogme laïque; et cela au profit de petits comités qui sous couleur d'anticléricalisme veulent nous dominer. » *(Applaudissements à droite.)*

L'orateur parle du complot tramé par les Combistes contre le ministère Briand, lors de sa formation, et il ajoute :

Je me demande si précisément tout cela n'a pas été calculé pour empêcher d'agir ceux assez nombreux dont je parlais qui, comme moi, sans espérer de M. Briand une palinodie quelconque plutôt indigne de son caractère, espéraient que sur le terrain des réformes sociales on pourrait s'entendre et faire une œuvre d'apaisement; ce sont ceux qui, comme M. Gauthier (de Clagny) et moi croyaient loyalement à sa parole; je me demande si ce n'est pas pour les décourager, pour empêcher cette orientation nouvelle du Parlement, cette action et sa répercussion dans notre politique générale, que l'on a rouvert à dessein la querelle religieuse. *(Interruptions à gauche.)*

C'est ici qu'est le côté délicat de la question.

Dans tous les partis, il y a des maladroits, ou des hypocrites, ou des faux-frères. Je crois que M. Rocafort, dont il a été parlé ces jours-ci, n'est ni un faux-frère, ni un hypocrite, mais on doit convenir que c'est un maladroit.

Comment s'expliquer — et ici il faut parler clairement, la question est particulièrement intéressante — comment s'expliquer que M. Rocafort qui écrivait dans certains journaux d'une façon plutôt violente, que M. Rocafort qui a tout l'air de ces irréductibles qui ne transigent jamais quand il s'agit de la croix et de leur religion, que M. Rocafort qui est intransigeant et dont nous disions : « Cet intransigeant renseignera mal ceux qui l'écouteront si, comme on le dit, il est chargé réellement de les renseigner et il ne leur présentera pas la situation de la France telle qu'elle est », comment s'expliquer que M. Rocafort, quand il était à Nîmes, était si souple..

M. HENRY FERRETTE. — C'était son devoir de fonctionnaire.

M. MASSABUAU... renonçait aux réunions qu'il avait organisées et les décommandait pour faire plaisir au proviseur? Il faut que son caractère ait bien changé depuis cette époque, ou plutôt que ce soit à Paris comme à Nîmes un impulsif obligé de regretter un acte imprudent après l'avoir commis.

M. JAURÈS. — Alors, d'après vous, M. Rocafort est l'agent provocateur d'un complot juif? *(Très bien! et rires à gauche.)*

M. MASSABUAU. — Monsieur Jaurès, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas; vous avez beaucoup trop d'esprit pour n'avoir pas compris ce que je veux indiquer. Eh bien! des deux côtés, d'un côté extrême à droite comme d'un côté intéressé à gauche on avait le plus grand désir de voir la situation tranchée dans le vif et toute compromission d'ailleurs loyale avec M. Briand prendre fin. Que M. Rocafort n'ait été qu'une occasion, que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, je le veux bien, mais enfin on se sert même à gauche, même dans les ministères, des instruments qu'on a sous la main. *(Mouvements divers.)*

M. Henri Ferrette prit alors, en termes excellents et énergiques, la défense de M. Rocafort. On se demande seulement pourquoi il l'appelle « ultra catholique ». C'est bien le cas de dire que tout est relatif. Tout ce que M. Massabuau accorda fut que M. Rocafort avait pu être un agent inconscient. C'est trop peu pour la dignité de celui-ci, et aussi pour celle des personnages auxquels l'orateur reproche indirectement de s'être laissé entraîner par lui.

L'Union catholique aveyronnaise qui s'est récemment organisée s'est déjà prononcée sur la valeur de certains candidats. Elle déclare textuellement que M. Massabuau lui donne toute sécurité au point de vue catholique. A en juger par cet incident, le témoignage est trop flatteur, encore que les nécessités de tactique expliquent très bien l'adoption du candidat.

Pour donner toute sécurité aux catholiques, il faut quelque chose de plus.

Et maintenant, il ne manquera pas de gens pour nous traiter une fois de plus d'hommes méticuleux, outranciers, qu'il est impossible de satisfaire. Nous estimons, nous, que si la presse catholique avait le sentiment exact de son rôle et de ses devoirs, nous ne serions pas seuls à parler comme nous l'avons fait. L'honneur et les intérêts de la cause catholique ne feraient qu'y gagner, sans rien enlever à la juste considération due aux services de ses orateurs.

Emm. Barbier.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LA CHRONIQUE SOCIALE DE LA *REVUE DU CLERGÉ FRANÇAIS*

M. l'abbé Calippe, conférencier des *Semaines sociales* et chroniqueur du mouvement social à la *Revue du Clergé français*, commence sa dernière chronique par les affaires d'Italie et rend compte de l'appui donné par certains évêques aux revendications professionnelles des ouvriers, même en cas de grève, à propos de celle de Ranica. Il cite à ce propos plusieurs documents fort intéressants. (Numéro du 15 janvier 1910, pages 214 et suiv.).

Puisqu'il estime à bon droit que nous devons être au courant de ce qui se passe outre-monts, nous nous permettons de lui signaler un document de quelque importance qui paraît lui avoir échappé.

C'est une lettre de S. S. Pie X au président de l'Union économico-sociale d'Italie sur le caractère franchement confessionnel que doivent prendre les organisations catholiques.

Cet acte du Saint-Siège, destiné à mettre fin à de longues controverses, est cependant d'une haute gravité. La fermeté et l'énergie des décisions qu'il exprime ne doivent laisser aucune hésitation aux catholiques, dont le devoir est de les soutenir par tous les moyens en leur pouvoir.

Les commentaires autorisés de l'*Osservatore Romano* et de la *Correspondance de Rome* en ont souligné l'importance universelle.

C'est une grave lacune dans les informations du chroniqueur de la Revue, si rien de tout cela ne lui est connu.

Même au point de vue de l'action sociale en France, ses lecteurs devraient en être informés. L'omission est encore plus grave, faut-il ajouter : plus significative? dans une relation de ce qui se passe en Italie

UNE LETTRE DE MGR LACROIX

Nous avons reçu de Mgr Lacroix la lettre suivante, que nous faisons suivre de la réponse que notre collaborateur, M. St. de Holland, nous adresse :

Paris, le 20 janvier 1910.

Monsieur le Directeur,

On me communique le dernier numéro de la *Critique du Libéralisme*, où se trouve un compte rendu très approximatif de mon cours à la Sorbonne.

Je n'ai ni le loisir ni le goût de relever toutes les erreurs contenues dans cet article. Mais, pour qu'on ne puisse pas tirer argument de mon silence, je désire que vos lecteurs sachent que je ne reconnais pour mienne aucune des phrases qui me sont attribuées.

Quant aux critiques qui accompagnent ces citations, elles sont, pour la plupart, tendancieuses, systématiques, injustifiées, aussi bien pour le fond que pour la forme.

En vous demandant de reproduire cette lettre dans votre prochain numéro, je vous prie d'agréer mes religieuses salutations en N.-S.

† Lucien LACROIX.

Monsieur et cher Directeur,

Vous avez bien voulu me transmettre la lettre dans laquelle Mgr Lacroix s'élève contre le compte rendu que j'ai fait, dans la *Critique du Libéralisme*, de son cours à la Sorbonne.

Rien ne m'est plus facile que d'y répondre. Cette lettre, on le remarquera, contient une légère contradiction. Mgr Lacroix parle d'abord d' « un compte rendu très approximatif » de son cours, ce qui signifierait au moins que j'approche, dans une certaine mesure, de la vérité. Et plus loin il dit : « Je désire que vos lecteurs sachent que « je ne reconnais pour mienne aucune des phrases qui me sont attribuées. »

Mgr Lacroix me permettra de lui faire observer, avec tout le respect dû à son caractère, que c'est là jouer sur les mots.

Il ne s'agit pas, en l'espèce, de phrases, mais d'un enseignement historique et de l'esprit de cet enseignement. J'ai eu soin, d'ailleurs, de prévenir le lecteur que c'est sur des notes prises en séance, *abrégées mais fidèles*, que je rapportais les conférences.

Or, j'affirme non pas l'identité des phrases, Mgr Lacroix est, je veux bien le croire, meilleur styliste que moi, mais la parfaite exactitude, quant à leur sens et à leur valeur, des faits historiques et des citations dont il a été question dans ces conférences.

Mgr Lacroix a d'ailleurs à sa disposition un excellent moyen de me prendre en défaut, c'est de publier *intégralement*, sans en retrancher un *mot* ni un *épisode*, le texte même de ses cours, et le lecteur jugera. Je serais très heureux, pour ma part, que le débat fût porté sur ce terrain.

Que Mgr Lacroix éprouve quelque gêne de sa situation officielle qui l'incline à un enseignement qui ne contredise pas trop ouvertement celui qui se donne à la Sorbonne, nous l'admettons volontiers ; qu'il soit, aussi, gêné par quelques

citations que j'ai rapportées fidèlement, sinon dans leur texte, du moins dans leur *sens exact*, je n'y puis rien.

Quant aux critiques *tendancieuses, systématiques, injustifiées* dont il parle, elles ne sont ni dans mes habitudes ni dans mon caractère. Volontiers j'ai rendu hommage à son incontestable talent de conférencier. Mais les critiques dont Mgr Lacroix se plaint sortaient tout naturellement de son sujet, et de la manière dont il l'a traité, et ce n'est pas de ma faute s'il y a donné prise.

Je verrais même avec plaisir que ces justes critiques, dénuées de toute espèce de parti pris, inspirassent, à l'avenir, à Mgr Lacroix, un plus grand respect de justice pour l'Eglise de l'ancien régime et de plus dures sévérités pour les hommes et les choses de la Révolution.

Dans son cours de jeudi dernier, l'évêque-professeur a fait allusion aux appréciations, dépourvues de vérité autant que de bienveillance, dont ses conférences avaient été l'objet de la part d'un de ses auditeurs. Que Mgr Lacroix veuille bien être persuadé que sa personne n'est nullement en cause ici; mais nous ne pouvons pas ne pas dénoncer l'esprit et les tendances d'un enseignement historique trop favorable aux idées d'un libéralisme gouvernemental.

En résumé, nos critiques ne sont pas tendancieuses, systématiques, injustifiées; elles se bornent à caractériser un enseignement historique et à préciser le sens dans lequel il est orienté. Nous ne demandons pas mieux, pour notre part, qu'à n'avoir, à l'avenir, que des éloges à adresser au conférencier. Mais cela dépend de lui et non pas de nous.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Directeur, la nouvelle assurance de nos sentiments respectueusement et affectueusement dévoués.

STANISLAS DE HOLLAND.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE. — 7.007.

LE CHRÉTIEN ET L'HOMME SPIRITUEL SELON SAINT PAUL

Cette étude a pour but d'expliquer que saint Paul voit les chrétiens en état de grâce plus élevés au-dessus du reste des hommes que ceux-ci ne sont élevés au-dessus des animaux sans raison.

J'espère montrer que je n'ai pas exagéré sa pensée, au contraire, et je vais l'essayer d'autant plus volontiers que l'intelligence que donnera le grand apôtre lui-même de cette vérité servira à mieux comprendre beaucoup d'autres choses qui se rapportent à la perfection et au salut éternel.

Il faudra parfois interrompre l'exposé de saint Paul pour donner quelques explications nécessaires. Il ne suffit pas même, en effet, d'être habitué au style du saint apôtre pour entendre toujours exactement sa doctrine. Ceux même qui le lisent beaucoup et l'étudient n'osent pas toujours le comprendre. Ils ont je ne sais quelle peur de se laisser emporter sur ses ailes jusqu'au ciel. Ils craindraient moins peut-être, si le vol de saint Paul ressemblait davantage à celui de saint Jean et emportait comme l'aigle de Pathmos leur esprit jusqu'au ciel, et jusqu'aux profondeurs du Dieu du ciel. Mais le plus souvent saint Paul voit le ciel dans l'âme chrétienne, et c'est vers les profondeurs du Dieu vivant et opérant dans l'âme chrétienne qu'il s'enfonce, pour ainsi dire, d'un vol à la fois majestueux et brûlant d'amour. Qui se laisse emporter sur ses ailes puissantes est aussitôt obligé de planer bien au-dessus de ses pensées ordinaires et de ses préoccupations terrestres; et pourtant ces pensées nouvelles et si élevées s'affirment en même temps entièrement pratiques et s'imposent de vive force à la direction de notre vie chrétienne.

Nous tâcherons de n'avoir pas peur, nous, et au contraire nous supplierons le saint de nous élever avec lui vers Dieu et le mystère de la Croix et de nous donner avec l'intelligence de sa doctrine la constance à la mettre en pratique.

Le passage que j'entreprends d'expliquer commence vers le milieu du premier chapitre de la première épître aux Corinthiens et va sans interruption jusqu'à la fin du second chapitre. Dès le premier mot, la pensée de l'apôtre se révèle sans ménagement.

« La Croix, dit-il, pour ceux qui périssent est une folie; pour ceux au contraire qui font leur salut (c'est-à-dire pour nous), elle est la force même de Dieu. »

Remarquez la distance qui nous sépare de ceux qui regardent la Croix comme une folie; c'est la distance même qui sépare la perte du salut, la mort éternelle de la vie éternelle. La preuve que cette distance n'est pas exagérée par l'apôtre, il la voit dans ce fait qu'un même mystère, la Croix ou Jésus-Christ crucifié, est vu ou regardé d'une manière si absolument opposée par l'intelligence humaine des uns et la foi surnaturelle des autres.

Du reste, il va développer cette preuve. Il est écrit : « Je perdrai la sagesse des sages et la prudence des prudents, je la réprouverai. Où est le sage? ou le scribe ou l'éclectique (1) de ce siècle? N'est-il pas visible que Dieu a rendu insensée la sagesse de ce monde? *Car le monde n'a pas* connu Dieu par les œuvres de sa sagesse. C'est pourquoi il a plu à Dieu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croient. »

Chacun sait que Dieu nous a créés pour le connaître, l'aimer et le servir. Cette vérité seule peut donner et donne son vrai sens à la vie de l'homme sur la terre; elle seule lui imprime la direction qui le conduira à la perfection et au salut. Or, la base de tout est le *premier mot de la maxime* : connaître Dieu. Si cette connaissance manque, tout croule et s'effondre dans la nuit la plus obscure; l'homme alors n'est plus que le plus misérable et le plus affolé de tous les êtres créés. On peut le comparer à une barque perdue dans l'immensité de l'océan, sans boussole et dans une nuit sans étoiles. Le gouvernail subsiste, c'est-à-dire la volonté, mais il ne sait qu'en faire; l'absence d'un point fixe vers lequel se diriger l'empêche de s'en servir utilement; il est forcé d'aller à la dérive et de se laisser emporter au gré des vents et des flots. Hélas! ces vents et ces flots, ce sont ses passions, ses concupiscences charnelles, son égoïsme impie et cruel.

C'est tout cela que nous dit l'apôtre en ce peu de mots. L'homme n'a ni su, ni voulu voir Dieu à travers l'ordre, la beauté, la sagesse de son œuvre. Les sages, les scribes, ceux qui ont tenté d'unir la sagesse grecque à la doctrine pharisaïque des Scribes, se sont contredits les uns les autres sur le point capital de la connaissance de Dieu par la création; ils n'ont pas même su distinguer l'œuvre de l'ouvrier et ils ont entraîné l'humanité entière à leur suite dans cette

---

1. En traduisant *conquisitor* comme je l'ai fait, j'ai voulu indiquer que saint Paul par ce mot visait le gnosticisme, comme il avait visé la philosophie grecque par celui de *sapiens* et l'orgueil des Juifs par *scriba*. Saint Paul avait trouvé, dès le commencement de sa prédication, la gnose en face de lui pour faire obstacle à son apostolat. Le Juif qui cherchait à détourner Sergius-Paulus de la foi était probablement un gnostique. Simon le magicien, l'ennemi de saint Pierre fut l'un des premiers coryphées de cette doctrine, plus redoutable pour les chrétiens que la philosophie grecque, que la haine judaïque et la puissance même des empereurs romains, puisqu'elle poursuit encore aujourd'hui de sa haine et de son astuce infernale Jésus-Christ et son Eglise.

ignorance de Dieu et dans les tristes conséquences pratiques où cette ignorance les avait conduits eux-mêmes. Leur sagesse a consisté en vaines paroles, leur prudence en vaines pratiques, leurs recherches en accroissement de contradictions et de ténèbres. Et Dieu achève de montrer leur folie à tous, en sauvant ceux qui croient par la prédication de la croix qui, aux yeux de ces pauvres insensés, est elle-même la folie suprême.

Il me semble que l'on voit déjà la justification de ce mot « ceux qui périssent » employé plus haut par l'apôtre pour désigner la foule des malheureux enfants d'Adam, en opposition avec « ceux qui sont sauvés », mots employés pour désigner ceux qui ont reçu la grâce de croire au mystère du salut, c'est-à-dire au mystère de Jésus-Christ crucifié.

Mais tout ceci va devenir encore plus clair : « La prédication, telle que Dieu la veut et que l'apôtre la pratique, est doublement une folie et en elle-même et dans la manière de la présenter, car les Juifs la voudraient accompagnée de miracles et les Grecs de philosophie et d'éloquence. Or, nous, nous prêchons Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, qui est un scandale pour les Juifs et une folie pour les Grecs. Cependant pour eux-mêmes, Juifs et Grecs, dès qu'ils sont appelés (qu'ils ont la grâce de la vocation et de la foi) le Christ est la force et la sagesse de Dieu. »

Ici vous voyez ces mêmes hommes changer du tout au tout leur manière de voir à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon qu'ils sont encore dans les ténèbres ou qu'ils reçoivent la grâce de la foi. C'est donc cette grâce qui les a transformés eux-mêmes. Ils étaient les sages insensés du monde, ils sont maintenant les fous du bon Dieu; ils ignoraient Dieu et la voie du salut, ils connaissent l'un et l'autre maintenant. Ils étaient à peine au-dessus des animaux sans raison, ils sont maintenant à peine au-dessous des anges.

Plus loin, saint Paul nous expliquera ce que la grâce de la vocation ajoute à l'âme humaine et lui permet de pénétrer des mystères divins du salut éternel. En attendant il ne faudrait pas prendre trop à la lettre les expressions qu'il emploie pour caractériser sa prédication. Au besoin il faisait des miracles : les Actes des Apôtres en marquent plusieurs, et, en ce qui touche sa manière de parler, s'il est vrai que le grec qu'il employait n'était pas celui des personnes instruites, mais celui du peuple, il est vrai aussi que jamais personne ne parla avec autant d'éloquence de Jésus-Christ crucifié, parce que personne jamais n'en parla avec plus d'amour et une science aussi complète. De plus, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il explique comme tout ce qu'il fait, il le dit ou le fait d'une manière à lui, qui ne se conforme sans doute pas aux règles de l'éloquence humaine ou de la philosophie de Platon et d'Aristote, parce que le Saint-Esprit et son génie le rendent conforme aux règles d'une éloquence et d'une

sagesse divines que les hommes doivent non pas juger et encore moins blâmer, mais vénérer, louer et même adorer en silence. Et puis, Paul de Tarse *n'est pas un occidental qui* va pas à pas syllogiquement, cherchant ou exposant une suite d'idées qui fasse un tout logiquement ordonné. C'est un oriental en même temps qu'un inspiré, il voit intuitivement la vérité et elle lui fait pousser les cris les plus sublimes qui soient sortis du cœur d'un homme, tandis que d'une main puissante et infaillible, il brise et unit les vieux mots faits pour exprimer des idées et des sentiments humains et les force à exprimer exactement des vérités éternelles et des sentiments divins.

Mais comme il a besoin de se faire comprendre de ceux à qui il s'adresse et comme il sait y réussir, en les obligeant à voir en eux-mêmes un exemple frappant de cette loi qu'il a plu à Dieu de s'imposer de faire les plus grandes choses et les plus admirables en se servant des moyens qui sont les plus petits en eux-mêmes et au regard des hommes les moins sensés ! « Car ce qui est insensé en Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est infirme (ou faible) en Dieu, plus fort que les hommes. Voyez en effet, votre vocation. Il y en a peu parmi vous, peu de puissants et de nobles. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde pour confondre les sages. Il a choisi les faibles selon le monde pour confondre les puissants et ce qu'il y a de vil et de méprisable selon le monde et ce qui n'était rien pour confondre ce qui est, afin qu'aucune chair ne se glorifie en sa présence. C'est ainsi que vous êtes dans le Christ Jésus qui est devenu notre sagesse, qui est de Dieu, notre justice, notre sanctification et notre rédemption, afin qu'ainsi qu'il est écrit : que celui qui se glorifie, se glorifie en Dieu. »

Il n'est pas besoin, je pense, de faire remarquer dans ce passage combien le saint Apôtre est possédé du zèle de la gloire de Dieu. Ce zèle va jusqu'à la jalousie. Mais ce qui est plus remarquable, c'est le soin avec lequel il s'applique à nous montrer en Dieu même ce même zèle jaloux de sa propre gloire. Voilà sans doute qui nous apprend l'humilité, la reconnaissance, mais aussi l'abandon et la confiance, puisque ce Dieu jaloux est Père et que son amour de père le guide en tout et toujours. C'est même l'excès de cet amour, surtout quand il se manifeste par le don qu'il nous fait de son Fils unique et bien-aimé qui a paru et paraît chose absolument insensée à la sagesse humaine. Mais lorsque sans repousser entièrement les sages, les savants, les puissants, son choix se porte principalement sur les pauvres, les petits, les méprisés, sinon les méprisables (car quel homme peut-être méprisable pour un autre homme), il fait encore paraître son amour, car en se choisissant ce qui est si peu pour devenir les dépositaires d'un si grand bien, il a pris, si j'ose parler de la sorte, les précautions qui convenaient pour que la gratuité

de la vocation et de la grâce ne fussent point méconnues et que ceux qu'il daigne glorifier par son choix, ne se glorifient que de ce choix même et de la bonté de Celui qui les a choisis, non seulement sans aucun mérite de leur part et malgré de trop réels et de trop grands démérites. Cette préférence des pauvres, des petits, des méprisés est encore une folie aux yeux du monde. Il prétend en effet que c'est des sommets que descend vers les bas-fonds la lumière et le bien sous ses différentes formes. Mais en convertissant le monde à la Croix, après avoir commencé par appeler à lui les humbles, Dieu a montré une fois de plus que ce qui en lui paraît faiblesse et folie est en réalité sagesse et force.

Mais les Corinthiens étaient nécessairement très éloignés de ces sentiments et de ces idées lorsque l'Apôtre vint à eux, précisément pour les en pénétrer. C'est pourquoi il continue :

« Et moi, frères, lorsque je vins à vous, je ne vins pas avec la sublimité des discours et de la sagesse (la perfection de l'éloquence et du raisonnement) vous annoncer le témoignage de Jésus-Christ. Je n'ai prétendu savoir au milieu de vous quoi que ce soit, excepté *Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié.* Et je demeurai parmi vous dans un état de faiblesse, de crainte et de tremblement. Et mon discours et ma prédication n'étaient point en paroles capables de vous persuader selon la sagesse humaine, mais dans la simple exposition de l'esprit et de la vertu (du mystère de Jésus-Christ crucifié), afin que votre foi ne fût point fondée sur la sagesse humaine, mais sur la vertu de Dieu. »

J'ai dit un peu plus haut ce qu'il est juste de penser au sujet de l'admirable modestie de saint Paul. Aussi sans revenir sur ce sujet, je dirai simplement ce qu'il fait entendre par l'esprit et la vertu qui dans sa prédication remplaçaient tous les moyens humains de persuasion.

Je crois qu'il s'agit de l'esprit qui animait sa prédication et qui n'était autre que le Saint-Esprit. Cet Esprit lui dictait ce qu'il devait dire ou le lui avait enseigné auparavant de manière à lui faire remplir avec une fidélité parfaite sa charge apostolique. En même temps, il l'animait afin de donner à ses paroles une efficacité merveilleuse, pour ne pas dire miraculeuse. Cette efficacité était celle qui vient d'une foi et d'une charité brûlantes que manifestaient les paroles de l'apôtre; elle était complétée par l'action secrète du Saint-Esprit qui disposait en même temps l'âme des auditeurs à la docilité.

La vertu, c'était encore la vertu de l'apôtre. L'accord parfait qu'il mettait entre son enseignement et toute sa vie achevaient l'heureux effet de sa prédication. Mais cela était encore aussi l'œuvre du Saint-Esprit dont son cœur était le temple et dont il dira plus tard en écrivant aux Romains : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos âmes par l'Esprit-Saint qui nous a été donné ». Mais quelle

générosité dans le grand apôtre pour suivre avec une fidélité entière cet incomparable mouvement du Saint-Esprit dans sa grande âme! Oui c'étaient l'esprit et la vertu de Dieu qui étaient en lui, mais c'étaient aussi l'esprit et la vertu de saint Paul qui attiraient les âmes.

Je n'ignore pas que cette manière d'expliquer le présent passage de saint Paul n'est pas adoptée par tout le monde; elle me semble cependant la seule qui cadre exactement avec l'ensemble de la théorie apostolique, et c'est ce qui m'oblige à m'y tenir.

Jusqu'ici l'apôtre a traité le sujet qui l'occupe plutôt par ses côtés extérieurs et sensibles. C'est maintenant qu'il va pénétrer jusqu'à l'âme de sa théorie et nous la révéler. Il va encore prononcer le nom de cette sagesse humaine qu'il dédaigne; mais il est une autre sagesse qu'il connaît et qu'il enseigne. « Nous parlons sagesse aux parfaits, non sagesse du siècle et des princes de ce monde qui sont détruits (ils se détruisent les uns les autres, et la doctrine évangélique détruit toutes leurs doctrines); mais la sagesse de Dieu dans le mystère (du salut) qui est cachée et que Dieu a prédestinée avant tous les siècles, pour notre gloire. Aucun des princes de ce monde ne l'a connue, car s'ils l'eussent connue, jamais ils n'eussent crucifié le Seigneur de la gloire. »

Ceux qui ont crucifié Notre-Seigneur étaient des personnages historiques et symboliques. Caïphe et Pilate représentaient contre Notre-Seigneur Jésus-Christ les premiers du monde juif et païen, les sages, les scribes, etc. Ils n'avaient pas connu la sagesse de Dieu dans la création, ainsi qu'il a été dit plus haut; mais ils auraient pu la connaître par ce moyen. Quant à la sagesse de Dieu incarné et rédempteur, auteur de la grâce et principe du salut, ils ne la connaissaient pas non plus et ils ne pouvaient pas la connaître, car ce bien suprême non seulement est gratuit, mais au delà et au-dessus des besoins, des tendances, des efforts et des aspirations de l'homme : « Mais comme il est écrit : l'œil n'a point vu, ni l'oreille entendu, jamais n'est monté au cœur de l'homme (l'idée ou le sentiment) de ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment ».

C'est-à-dire : l'ordre surnaturel tout entier pris objectivement, ou si l'on préfère, les vérités et les faits qui constituent l'ensemble de la révélation, qui est comme l'ombre ici-bas des réalités que nous posséderons un jour au ciel en possédant Dieu même : tout cela est au delà et au-dessus du champ dans lequel s'exerce l'activité humaine par les organes des sens et par la raison; tout cela par conséquent, l'homme non élevé à l'état surnaturel ne peut l'atteindre d'aucune manière. Mais nous sommes, nous, chrétiens, des hommes; comment connaîtrions-nous ce que l'homme ne peut pas connaître?

« Dieu nous l'a révélé en nous communiquant son esprit ».

Cela signifie qu'en même temps qu'il nous propose des vérités divines à croire, Dieu nous communique son Esprit, afin que nous

entrions, par lui, en possession de ces vérités, que nous les connaissions et que nous leur donnions notre adhésion. Sans cette communication de l'Esprit de Dieu, il nous serait impossible, d'une impossibilité physique, de les comprendre au degré possible ici-bas et d'y adhérer. Et c'est le sens de ce qui suit :

« L'Esprit scrute toute chose, même les profondeurs divines. » Il s'agit de l'Esprit de Dieu en nous par lequel nous sommes mis en possession, obscurément il est vrai, mais réellement et substantiellement de l'objet même de notre foi, de notre espérance, de notre amour, comme l'apôtre le dira aux Hébreux . la foi est la substance même des choses qu'il faut espérer. Et il achève de faire comprendre sa pensee par cette comparaison ·

« Car qui des hommes sait ce qui est dans l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme? Ainsi les choses de Dieu, personne ne les connaît que l'Esprit de Dieu. »

Il me semble que la pensée apostolique devient maintenant d'une clarté éblouissante. Cependant pour saint Paul, ce n'est pas encore assez et il ajoute :

« Or, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données de Dieu. »

Aucune explication ici, c'est trop clair. L'Esprit qui nous a été donné pour connaître les choses de Dieu est un; mais les dons qu'il nous apporte avec lui et ses opérations dans les âmes sont multiples. Trois de ces dons et les opérations qui en sont la suite se rapportent plus directement à la connaissance des choses que Dieu nous a données; ce sont les dons d'intelligence, de science et de sagesse. Selon sa nature, c'est aussi par l'intelligence que l'homme arrive à la connaissance des vérités de l'ordre naturel, et l'activité de l'intelligence peut établir en lui la science qui est une possession certaine, habituelle et ordonnée des vérités que l'intelligence lui a fait connaître. Elle pourra même l'établir dans la sagesse qui est la science des vérités de l'ordre naturel par leurs principes les plus élevés. Mais ni cette intelligence, ni cette science, ni cette sagesse ne conduisent à la possession de Dieu, ni dans l'obscurité de la foi, ni dans la splendeur de la gloire. C'est pourquoi il a été nécessaire, afin que le chrétien pût être mis en possession de la vérité révélée de diverses manières, qu'à son âme élevée à l'état surnaturel, fussent surajoutés les dons également surnaturels dont nous venons de parler. Ces dons sont différents les uns des autres quoique provenant d'un seul et même Esprit, selon la vocation particulière de chacun de nous et les dispositions de la Providence à notre égard.

Ce parfait parallélisme entre les deux états de l'âme humaine, possibles et existant l'un et l'autre ici-bas, ne peut pas manquer de servir aux sages de ce monde pour qui saint Paul professe un si

parfait dédain. Ils ne se font pas faute d'affirmer que cet état surnaturel est un rêve de l'imagination surchauffée et ne répond à aucune réalité.

Mais les faits ne sont pas des rêves; les faits qui se reproduisent sans cesse et que chacun peut constater ne sont pas de vaines imaginations. Le Saint-Esprit produit-il l'amour dans les âmes qu'il possède, l'amour de Dieu et du prochain? Les âmes que le Saint-Esprit ne remplit point arrivent-elles à l'habitude de la charité? n'ont-elles pas au contraire en partage leur égoïsme et la haine sa fille? Je ne parle pas seulement des saints. Quand est-ce que les catholiques cessent de pardonner les injures et de les oublier et quand est-ce que les juifs et les protestants se lassent de se souvenir et de se haïr? Dans un autre ordre de faits, qu'une âme vraiment chrétienne lise l'Evangile, la Passion de Notre-Seigneur, par exemple, et qu'un non chrétien le fasse aussi en même temps : y trouvent-ils l'un et l'autre le même enseignement, y puisent-ils les mêmes sentiments? Tandis que le cœur du premier fond d'amour et de contrition, l'autre sans contrition et sans amour, se demande si ces récits sont véritables et ne cherche pas même à se résoudre cette grave question. Mais c'est dans les saints surtout, en opposition avec les coryphées de l'impiété, que la différence des idées et des sentiments, ou plutôt leur opposition, éclate en présence de Dieu, en face de l'exposition ou de la manifestation des choses de Dieu. Quiconque a des yeux peut et doit voir, peut et doit conclure. La vraie science commence par constater les faits. La mauvaise foi les nie sans regarder.

Pour nous, remercions Dieu de nous avoir communiqué son Esprit, afin que nous puissions nous rendre compte de ses dons, de leur divine magnificence, de leur entière gratuité, de leur harmonie avec notre nature présente et avec notre gloire future, et par-dessus tout le reste, de nous avoir appris que tout nous vient par Jésus-Christ et de Jésus-Christ crucifié.

« Telles sont les choses dont nous instruisons les parfaits, non avec les doctes paroles de la sagesse humaine, mais dans la doctrine de l'esprit, procurant aux spirituels les choses spirituelles. »

Remarquez que ces mots : les parfaits, les spirituels, ceux qui ont reçu l'Esprit de Dieu, ceux qui ont reçu le sens du Christ, ont exactement la même signification. De même : ceux qui croient, ceux qui font leur salut, les juifs et les Grecs appelés, expriment également la même idée. Mais dans quel rapport entre elles sont ces deux ordres d'expressions? Ce qui montre clairement qu'il n'y a entre elles qu'une différence de nuance, que les unes et les autres expriment la même chose, mais à un degré de perfection plus ou moins élevé, c'est que toutes sont également opposées à la pensée exprimée par ceux qui se perdent, ceux qui trouvent la croix une folie ou un

scandale, les sages du monde, l'homme animal, etc., et que saint Paul se range lui-même dans les deux catégories, c'est-à-dire dans ceux qui font leur salut et dans ceux qui ont le sens du Christ. C'est qu'il s'agit toujours de faits, de la constatation de ce qui est et non pas de rêves et d'imagination. N'est-il pas vrai que parmi ceux qui sont en grâce avec Dieu, les uns vivent pour ainsi dire de Dieu seul et pour Dieu seul, dans un état d'éloignement de tout ce qui n'est pas Dieu, et les autres, en plus grand nombre, occupés aux soins matériels de la vie d'ici-bas donnent à Dieu leur cœur et leur volonté, mais consacrent leur temps et leur activité aux choses d'ici-bas? Ceux-ci sont ceux qui croient et qui font leur salut, voyant dans la croix (sans peut-être y arrêter assez leur attention) la sagesse et la force de Dieu. Les autres sont les parfaits, les spirituels, les possesseurs du sens du Christ. Leur vocation paraît plus enviable et l'est sans doute. Mais tous peuvent également faire leur salut et tous également doivent tenir allumée, dans l'attente de l'époux, la lampe de la charité : tous également doivent se souvenir de la parole du Seigneur Veillez! Chacun du reste sera jugé selon les dons qu'il a reçus.

L'apôtre dans cet endroit, laisse entendre une autre vérité importante : c'est que les choses spirituelles ne s'apprennent pas et ne s'enseignent pas à l'aide d'expositions savantes et d'explications profondes. L'Esprit les énonce simplement et ce sera encore l'Esprit qui dans la prière, en donnera l'intelligence au degré possible en cette vie et lui qui, par l'amour, en nourrira, fortifiera et perfectionnera l'âme, surtout l'âme contemplative.

« L'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu; elles sont folie pour lui et il ne peut les comprendre parce qu'elles ne peuvent être vues que spirituellement (à la lumière de la foi).

Ce n'est point de l'homme animal que saint Paul, malgré l'apparence, s'occupe ici. Il n'y a pas à juger, dit-il ailleurs, ceux qui sont dehors. D'ailleurs l'écouteraient-ils? Ce n'est donc pas l'homme qui n'a pas reçu la foi vivante, la charité avec l'infusion du Saint-Esprit, qu'il peut instruire et convaincre de son état misérable. Mais il veut en nous montrant cet état achever de nous faire comprendre par l'opposition de son état avec le nôtre, la grandeur, la divinité du don de Dieu en nous..

Pour voir, il faut des yeux. Pour comprendre, il faut une intelligence à l'égard des choses qui sont et qui relèvent de l'Esprit de Dieu; celui qui n'est pas chrétien n'a ni yeux, ni intelligence, quelles que puissent être d'ailleurs ses facultés naturelles. Le même Esprit de Dieu qui révèle les vérités du salut éternel est le même qui les perçoit en nous et nous en donne l'intelligence, le même qui les trans-

forme en charité pratique. Qui n'a pas reçu l'infusion du Saint-Esprit ne peut entendre ce que le Saint Esprit enseigne.

Que valent donc les jugements que l'homme animal porte sur les choses qui sont de l'Esprit de Dieu? Ils justifient trop les mépris de l'apôtre pour la sagesse du monde.

« L'homme spirituel au contraire juge de toutes choses et n'est jugé de personne. »

La vie spirituelle développe beaucoup les facultés naturelles; de plus, elle met à son véritable jour la valeur des choses naturelles. L'homme spirituel perçoit la beauté de la création, qui est une image de Dieu et cette beauté ne lui fait pas oublier le néant de tout ce qui n'est pas Dieu même. Il juge donc sainement de tout ce qui est de la nature et plus sainement même que ne le peuvent faire les savants sans Dieu qui s'occupent d'elle. Quant aux vérités surnaturelles, il les apprécie aussi à leur valeur dans la lumière de la foi. Sa conduite est réglée par les vérités qu'il possède avec une paisible certitude; le jugement qu'on portera sur lui, sur sa conduite ne le trouble pas : c'est le jugement favorable de Dieu seul qu'il recherche; et l'homme animal qui le voudra juger se trompera nécessairement sur son compte, parce qu'il se trompe nécessairement sur tout ce qui relève de l'Esprit de Dieu.

Il ne faut pas croire que par les dernières paroles de ce verset saint Paul soustraie l'homme spirituel, sa vie, sa doctrine, à l'autorité de l'Eglise. Ailleurs, dans cette même épître, il juge lui-même et reprend les spirituels de Corinthe. Il le soustrait simplement au jugement de l'homme animal et peut-être aussi probablement même au jugement de tout autre homme, même spirituel, en qui ne résiderait pas l'autorité de l'Eglise. Celui qui a l'aurité a aussi grâce pour l'exercer en faveur et pour le bien de ceux qui lui sont soumis. Les autres, quelque spirituels qu'ils soient, ne peuvent juger sans s'exposer à se tromper, à moins que la confiance qu'on lui témoigne ne leur confère une sorte d'autorité morale. L'apôtre a souvent de ces expressions qui semblent exagérées ou même fausses au premier regard; mais il les corrige ailleurs par d'autres paroles ou par sa manière d'agir. Elles sont toujours exactes en elles-mêmes pour qui voudra réfléchir et essayer de se rendre compte de la pensée véritable de l'apôtre.

« Qui peut connaître la pensée du Seigneur? Qui a pu l'instruire? Nous, nous avons le sens du Christ. »

C'est la fin du chapitre et la dernière preuve de la thèse de saint Paul. Pour qu'il fût possible que l'homme sans l'Esprit de Dieu, connût les choses que le Seigneur nous a apportées, il faudrait ou qu'il eût pu pénétrer dans la pensée du Seigneur par ses propres forces, ou qu'il pût l'instruire, ce qui est absurde et impossible. Il restera donc l'homme animal par rapport à tout ce qui est de

l'Esprit de Dieu. Mais nous, au contraire, ayant reçu le sens du Christ ou l'esprit de Dieu, nous connaîtrons, nous comprendrons, nous aimerons, nous pratiquerons tout ce que le Christ nous a enseigné et nous mettrons à profit tous les biens et grâces qu'il nous a apportés.

Il serait aisé de tirer beaucoup de conséquences de cette belle doctrine de l'apôtre.

Elle pourrait, par exemple, nous faire comprendre comment il a été possible à saint Ignace d'écrire les Exercices avant d'avoir étudié, et à tant d'autres bienheureux sans instruction, d'étonner les théologiens par la profondeur de leur doctrine.

Elle pourrait aussi faire comprendre aux catholiques d'aujourd'hui, qu'au lieu d'aller demander l'intelligence des Ecritures à des critiques qui sont peut-être au nombre de ceux que l'apôtre designe par ce mot : l'homme animal, ils feraient mieux de se mettre en état de grâce, d'invoquer le Saint-Esprit, de se priver des lectures profanes et surtout impies et impures, pour lire et méditer pieusement le texte sacré et y chercher les choses qui sont de l'Esprit de Dieu.

Enfin, que, pour y trouver ces choses qui sont de l'esprit de Dieu, il n'est point nécessaire de savoir beaucoup de langues orientales, d'être bon assyriologue, égyptiologue, etc.; mais qu'il est indispensable d'avoir beaucoup de foi et grand esprit de soumission à l'Eglise.

Après ce que l'on vient de lire, on pourrait être tenté de croire que la critique rationaliste a pu apporter quelque sincérité et quelque bonne foi dans son effort persévérant contre les Evangiles. Non; elle y a porté une passion et un parti pris également inexcusables. Le parti pris a consisté à se refuser absolument à l'évidence, et, pour cela, à nier les faits les plus patents, se refusant contre tout procédé scientifique à les examiner. L'excuse au refus d'examen a été l'audacieuse affirmation que cela est impossible. La passion la plus acharnée, en même temps que la plus contraire à la nature humaine, a été, comment dire? la théophobie, qu'on nous pardonne ce mot, qui signifie ici la peur maladive de Dieu, la peur de rencontrer quelque magnifique démonstration de sa présence ou de son action, unies à la volonté mauvaise de communiquer ce mal aux autres, semblables en cela aux animaux atteints d'une autre phobie.

Si, selon saint Paul, les critiques étaient dans une impossibilité physique de percevoir des vérités que l'esprit de Dieu révèle aux hommes élevés à la vie chrétienne, il leur était possible, au contraire, et même facile, de trouver dans les mêmes livres qui renferment ces vérités, les motifs qui permettent aux chrétiens de croire tout ce que Dieu leur enseigne avec la certitude absolue que c'est Dieu même, qui les leur propose à croire, et, par conséquent, malgré ce que la

parole de Dieu peut avoir de mystérieux et d'élevé au-dessus de la raison humaine, de les croire, non seulement sans faire la moindre violence à la raison, mais en la faisant agir de la manière la plus conforme à sa nature, tellement conforme à sa nature, que le plus grand nombre de ses actes mêmes, de ceux qu'on imagine être les plus fondés en raison, ne sont que des actes de foi, et que s'il est raisonnable de s'en rapporter au témoignage de ce qu'ils ont vu, entendu et qui savent, le témoignage de Dieu est bien plus grand et plus autorisé. Le miracle et ce qui est un double miracle, sa prophétie et sa réalisation, ce que nous appelons les motifs de crédibilité de la révélation, sont à côté, dans les mêmes livres, et souvent mêlés à la révélation elle-même. Souvent même ce fait historique et la vérité qu'il doit nous apprendre se compénètrent et paraissent, quoique cela ne soit pas, être une seule et même chose. L'étude et l'acceptation, même l'examen loyal et la discussion sincère de ces motifs de crédibilité, ne leur auraient pas donné la foi, qui est un don de Dieu, mais les auraient mis dans les dispositions convenables pour mériter que Dieu la leur donnât. Ils auraient pu la désirer et la demander.

Ils ne l'ont pas voulu et tout leur effort au contraire s'est porté à vouloir se prouver et prouver au monde entier le mensonge et la caducité de ces raisons de croire.

Et comme elles sont invincibles et que, quiconque les voudra examiner en sera convaincu, ils se sont refusés à cet examen en les déclarant impossibles. Au fond cela ne voulait pas dire autre chose que ce qui a été déploré il y a longtemps par le psalmiste : « Dixit insipiens in corde suo : non est Deus ». Pour nous, Dieu n'est pas, parce que nous ne voulons pas qu'il soit, donc il ne peut agir puisque nous ne voulons pas qu'il soit.

Alors même que le malheur de n'avoir pas reçu ou le malheur plus grand d'avoir perdu la foi ne leur aurait pas fourni l'accès des vérités révélées, leur orgueil et leur impiété leur auraient mérité l'aveuglement dont ils font preuve.

Mais que restait-il dans les Evangiles à quoi ils pussent attacher leur ignorance, leurs négations et leurs blasphèmes, puisque la révélation leur était fermée et qu'ils niaient sans examen, il ne faut pas se lasser de le répéter, ce qui donnait son point d'appui dans la raison naturelle? Il ne pouvait rester que des mots, rien que des mots, et l'on pouvait discuter sur leur valeur grammaticale, leur véritable sens, les coutumes auxquelles ces mots pouvaient bien faire allusion, leurs rapports et d'autres mots ou les mêmes anciens ou contemporains, les dates et leur rapport avec des dates profanes, le temps probable de la composition des livres sacrés, les identités, ressemblances ou différences apparentes ou réelles qu'il était possible de constater entre eux. C'était peu et c'est tout.

Le terrain où ils se sont établis pour combattre Dieu était, on l'avouera, d'une extrême étroitesse. Quoi si peu contre l'infini! quoi ce terrain se mouvant contre l'Immuable! quoi ces discussions où la conclusion certaine échappe toujours, et dont les apparences de vérité s'évanouissent sans cesse, contre la vérité substantielle et éternelle! Ils ont trouvé que ce terrain suffisait à leur orgueil obstiné. Or, sur ce terrain, tout en combattant contre Dieu ils ne cessent de se combattre entre eux : Loisy contre Harnack dont au fond il est l'élève, Harnack contre l'école de Tubingue dont il procède, tout en la contredisant.

Il aurait fallu les laisser se combattre sur leur terrain étroit et mouvant, et ne leur prêter aucune attention. Peut-être, si la galerie ne les avait applaudis et sifflés, ils se seraient endormis à leurs propres discours, ou peut-être, à force de se contredire les uns les autres, ils auraient fini, fussent-ils Allemands, par comprendre qu'aucun n'était certain de ce qu'il affirmait avec tant d'autorité pourtant, que tous se trompaient, et un souffle de bon sens, passant là-dessus, ils auraient soupçonné *qu'une raison fragile, une science incertaine*, est bien peu de chose en face de Dieu et se montre insensée en s'opposant à la tradition religieuse du genre humain.

Malheureusement la galerie les a encouragés ayant paru faire attention à leurs ébats, j'allais presque écrire à leurs pitreries. Plus malheureusement peut-être encore quelques-uns des nôtres plus courageux que sages sont descendus dans cette arène pour essayer leurs forces contre eux, sûrs de défendre la vérité avec succès.

Mais entre eux et leurs adversaires, aucun point de contact. Ils avaient la foi, le sens du Christ, leurs adversaires demeurant l'homme-animal incapable de percevoir la vérité révélée qui par conséquent demeure folie pour lui, encore qu'elle soit la force même et la sagesse de Dieu. La philosophie, à la lumière de laquelle les uns et les autres abordaient l'Ecriture-Sainte n'était pas seulement différente, elle était opposée : les nôtres croyant en Dieu créateur du ciel et de la terre, maître absolu de toutes choses pour qui, par conséquent, révélations, miracles, prophéties sont choses possibles et dignes de lui, les adversaires au contraire, hommes sans Dieu, peu sûrs de l'objectivité de la création, assurés seulement de leur propre existence, par conséquent, tenant pour absolument impossibles, d'avance, à peu près tous les faits bibliques ou au moins les plus importants, et, pour folie, tous les enseignements révélés. Le livre sacré n'était pas pour les uns et les autres le même livre : les nôtres, sûrs qu'il a pour auteur principal le Saint-Esprit et qu'il va se complétant en s'expliquant lui-même depuis le premier mot de la Génèse jusqu'au dernier de l'Apocalypse; les autres, se tenant sûrs, au contraire, que toute l'unité du livre est dans sa reliure et qu'il se compose de par-

ties diverses, conditionnées, indépendantes les unes des autres, quand elles ne sont pas contraires.

Or, pour combattre ou discuter, il faut se joindre. Les adversaires ne consentant aucune concession, les nôtres les firent et allèrent les combattre sur leur propre terrain. En d'autres termes ils consentirent à faire comme s'ils n'avaient pas la foi, comme s'ils ne croyaient pas en Dieu, comme si la Bible n'était pas inspirée.

On se brûle aisément quand on joue avec le feu. Il arriva ce qui devait arriver. On ne cite pas un seul rationaliste qui se soit converti à la vérité traditionnelle et catholique, ou même qui soit devenu protestant orthodoxe, je veux dire croyant à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à l'inspiration des Ecritures. Au contraire, plusieurs des nôtres, de concession en concession, ont fait beaucoup de chemin dans la voie du rationalisme et leur intelligence des vérités révélées a diminué jusqu'à admettre à une ou deux affirmations près cette proposition, que la divinité de Jésus-Christ n'est pas dans les synoptiques. Quelques-uns même ont entièrement perdu la foi et ont déserté pour passer à l'ennemi. Ils sont sortis de nous, mais n'étaient pas des nôtres.

Nous aurions été plus utile à nos adversaires et à nous-mêmes, si nous nous étions simplement appliqués à faire des saints Evangiles l'usage pour lequel Dieu nous a donnés. Nous les aurions médités avec assiduité, nous nous en serions nourris avec joie; nous aurions appris dans cette étude à mieux connaître notre Sauveur et notre Dieu; le connaissant mieux nous l'aurions aimé davantage, servi plus fidèlement, suivi plus courageusement. Alors les objections rationalistes ne nous auraient pas même atteints et nous auraient fait pitié et leurs auteurs auraient trouvé dans la sainteté de notre vie la seule démonstration de la divinité de Jésus-Christ et de la sainteté des Ecritures contre laquelle il n'y a aucune objection. On n'objecte rien contre la vérité resplendissante de beauté et produisant la charité; parce qu'il n'y a rien à objecter contre ce qui est l'image du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Fr. Exupère, Capucin.

LA PENSÉE ET L'AFFIRMATION CATHOLIQUES "

(D'APRÈS M. E. LE ROY (1)

Le Pragmatisme, dont M. Edouard Le Roy est un des plus brillants représentants, a ceci de particulièrement fallacieux, qu'il ne se présente pas comme une doctrine, mais comme une méthode de vérification religieuse. Au moyen de cette nuance toute spécieuse, il croit tourner la difficulté et échapper, par ce faux-fuyant, aux censures de l'Eglise. Avec ce procédé, rien n'est plus facile que de se dérober aux questions pressantes en y répondant à côté. Si vous demandez à un pragmatiste : oui ou non, niez-vous *l'objectivité* de la vérité religieuse, il vous répondra carrément : en aucune façon. Seulement il a *de l'objectivité une conception* méthodique. Pour lui l'objectivité de la vérité religieuse consiste dans la possibilité, pour chacun, de faire l'expérience qui lui permettra d'affirmer que la vérité existe et a un objet réel, sans se préoccuper, d'ailleurs, du sort de cette même vérité confiée ainsi aux expériences personnelles qui peuvent conclure dans des sens très différents.

Mais les inconséquences ne sont pas pour gêner le pragmatisme. Si maintenant, pressant la question de plus près, vous insistez en ces termes : oui ou non, la vérité existe-t-elle en dehors et indépendamment de l'expérience qui peut en être faite, il vous répondra : je ne conteste pas le caractère absolu de la vérité, mais c'est seulement après l'avoir expérimentée vitalement, autrement dit ce n'est que par une participation vécue que l'on est amené à reconnaître et à affirmer l'existence de la vérité, suivant cet axiome : la seule démarche *vérifiante offerte* à l'apologétique consiste dans l'expérience morale. De sorte qu'en fin de compte il vous est absolument impossible de savoir s'il admet l'objectivité, le caractère absolu, par conséquent indépendant de l'expérience, de toute vérité et en particulier de la vérité religieuse. Vous ne pouvez pas obtenir d'autre réponse que celle-ci : nous faisons expérimentalement la vérification de la vérité et c'est ainsi que nous pouvons affirmer qu'elle existe.

Si *encore vous demandez au* pragmatiste : oui ou non, l'homme peut-il atteindre à la connaissance de la vérité par les lumières de la raison naturelle, il vous répondra : oui, d'une certaine façon, c'est-à-dire, après s'être mis en état *de la percevoir par la démarche* d'âme, par l'effort de vie nécessaire à cette perception. Nul ne voit

1. Voir le numéro du 1er janvier 1910

s'il ne se met en état de voir. L'intelligence est graduellement élargie par l'expérience qu'elle a vécue.

Et ne dites pas que c'est là une plaisanterie : ceci est très sérieux et constitue ce que M. Le Roy appelle la méthode expérimentale ou méthode de vérification religieuse.

Mais cette méthode qui n'est qu'une manœuvre pour dissimuler une doctrine formellement condamnée par l'Eglise, ne peut faire aucune illusion à un homme de sens droit. M. Le Roy se croit-il à l'abri des censures de l'Eglise, parce qu'il ne se présente pas comme le représentant d'une doctrine, mais d'une méthode philosophique? Cette subtilité ne saurait donner le change. Méthode ou doctrine, son apologétique va positivement à l'encontre de l'enseignement de l'Eglise. Il nous suffit de le constater. Nous nous demandons après cela, et comme nous aurons occasion de le voir plus loin, si M. Le Roy ne s'est pas illusionné, en se défendant d'être le représentant d'un néo-catholicisme et en se réclamant du catholicisme traditionnel. Mais l'esprit de système est tel chez ce philosophe, qu'il lui ferme les yeux à l'évidence, et qu'il s'imagine être parfaitement en règle avec l'Eglise, alors qu'elle réprouve et condamne sa doctrine.

Quoiqu'il s'en défende, M. Le Roy renouvelle bien les erreurs du modernisme, mais il s'y prend avec plus d'habileté. Nous ne serons pas dupes de cette manœuvre qui consiste à faire des concessions opportunes, pour ne pas heurter de front les censures de l'Eglise, mais à maintenir, par ailleurs, une doctrine qui contredit formellement son enseignement. Il importait, dès le début, de démasquer cette tactique d'autant plus dangereuse qu'elle peut faire illusion.

La suite de ses conférences nous prouve bien d'ailleurs, comme on le verra, que M. Le Roy nous ramène au modernisme, sinon par les grandes voies, du moins par les chemins de traverse. Mais peu importe, le point d'aboutissement est le même.

La méthode expérimentale qui est la base et la raison d'être du pragmatisme ne saurait échapper, en dépit des subtiles distinctions qu'y introduit M. Le Roy, à la condamnation formelle de l'Eglise. C'est toute l'Encyclique sur le modernisme qu'il nous faudrait reproduire ici, pour bien montrer que le philosophe croyant qu'est M. Le Roy, est visé à chaque page de ce magistral document. Mais nous citerons cependant un passage où est tout spécialement condamné le système pragmatiste qui donne l'expérience individuelle comme source de la certitude religieuse. Après avoir parlé du philosophe moderniste, l'Encyclique ajoute :

« Si maintenant, passant au croyant, *nous voulons savoir* en quoi, chez ce même moderniste, il se distingue du philosophe, une chose est premièrement à noter : c'est que le philosophe admet bien la « réalité » divine comme objet de la foi; mais cette réalité, pour lui n'existe pas ailleurs que dans l'âme du croyant, c'est-à-dire comme objet de son sentiment et de ses affir-

mations : ce qui ne sort pas après tout du monde des phénomènes. Si Dieu existe en soi hors du sentiment et hors des affirmations, c'est de quoi il n'a cure : il en fait totalement abstraction. Pour le croyant, au contraire, Dieu existe en soi, indépendamment de lui, croyant, il en a la certitude, et c'est par là qu'il se distingue du philosophe. Si maintenant vous demandez sur quoi, en fin de compte, cette certitude repose, les modernistes répondent : Sur « l'expérience individuelle ». Ils se séparent ainsi des rationalistes, mais pour verser dans la doctrine des protestants et des pseudo-mystiques. Voici, au surplus, comme ils expliquent la chose. Si l'on pénètre le sentiment religieux, on y découvre facilement une certaine intuition du cœur, grâce à laquelle et sans nul intermédiaire, l'homme atteint à la réalité même de Dieu : d'où une certitude de son existence, qui passe très fort toute certitude scientifique. Et cela est une véritable expérience et supérieure à toutes les expériences rationnelles. Beaucoup, sans doute, le méconnaissent et le nient, tels les rationalistes; mais c'est tout simplement qu'ils refusent de se placer dans les conditions morales qu'elle requiert. Voilà donc, dans cette expérience, ce qui, d'après les modernistes, constitue vraiment et proprement le croyant. Combien tout cela est contraire à la foi catholique, nous l'avons déjà lu dans un décret du *Concile* du Vatican; comment la voie s'en trouve ouverte à l'athéisme, de même que par les autres erreurs exposées : nous le dirons plus loin. Ce que nous voulons observer ici, c'est que la doctrine de l'expérience, jointe à l'autre du symbolisme, consacre comme vraie toute religion sans en excepter la religion païenne. Est-ce qu'on ne rencontre pas dans toutes les religions des expériences de ce genre? Beaucoup le disent. Or, de quel droit les modernistes dénieraient-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font par exemple, dans la religion mahométane, et en vertu de quel principe attribueraient-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies? Ils s'en gardent bien : les uns d'une façon voilée, les autres ouvertement, ils tiennent pour vraies toutes les religions. C'est aussi bien une nécessité de leur système. Car, posés leurs principes, à quel chef pourraient-ils arguer une religion de fausseté! Ce ne pouvait être évidemment que pour la fausseté du sentiment, ou pour celle de la formule. Mais, d'après eux, le sentiment est toujours et partout le même, substantiellement identique quant à la formule religieuse : tout ce qu'on lui demande c'est l'adaptation au croyant — quel que soit, par ailleurs, son niveau intellectuel — en même temps qu'à sa foi. Tout au plus, dans cette mêlée des religions, ce qu'ils pourraient revendiquer en faveur de la religion catholique, c'est qu'elle est plus vraie, parce qu'elle est plus vivante; c'est encore qu'elle est plus digne du nom de chrétienne, parce qu'elle répond mieux aux origines du christianisme. »

Dans cette citation, que nous pourrions prolonger mais qu'il nous faut abréger, nous trouvons exposé et condamné le système pragmatiste qui fonde les raisons de notre adhésion à la vérité religieuse sur l'expérience vitale. En vain, M. Le Roy nous répétera-t-il qu'il ne s'agit ici que d'une méthode de vérification religieuse qui ne touche pas à la doctrine : ce faux-fuyant ne peut tromper personne. Aussi bien, en poursuivant notre étude, verrons-nous que nous avons affaire à une véritable doctrine, en opposition formelle avec la doctrine catholique. Ce qu'il importait de bien préciser, c'est que nous nous trouvons aux prises avec un modernisme plus subtil, plus fuyant, qui ne nie rien en principe, qui affecte même les allures du respect

à l'égard de l'orthodoxie, mais qui, en réalité, sape par la base tous les fondements de la vérité et de la foi religieuses.

Ceci dit, nous reprenons la suite des conférences au point où nous les avons laissées.

Dans sa troisième leçon dont nous avons déjà parlé, M. Le Roy traite de la réalité spirituelle. Elle nous est révélée par le regard intérieur qui est à la fois conscience et pensée. La réalité spirituelle ne se constate pas seulement dans la région des idées élevées. Plus bas, le subconscient entre en contact avec les sourdes pensées; plus haut, le supraconscient ou l'intuition saisit les pensées d'un ordre plus élevé. Une remarque s'impose ici. M. Le Roy qui n'admet pas la dissociation des facultés, qui ne leur reconnaît aucun rôle séparé mais les fait simultanément entrer en jeu sous le nom de *pensée-action,* introduit dans la conscience des divisions, comme des cloisons étanches, sans prendre garde qu'il se met en contradiction avec lui-même.

Mais sous quel aspect se présente l'esprit? Ce n'est pas une chose, nous dit-il, c'est une activité, un jaillissement, une force dynamique, une ascension, une croissance. Ce n'est pas une nature close. L'esprit est devenir, vie; productivité; avant d'être pensée réfléchie, il porte la réflexion de la pensée en avant. Il est d'abord productivité; c'est une réalité en devenir. On voit donc quel rôle joue la réalité spirituelle dans le problème de notre destinée, car c'est surtout du point de vue intérieur qu'il faut l'envisager. Cette activité spirituelle se façonnera-t-elle par le dehors, est-elle commandée par les forces extérieures, ou bien une certaine initiative ne lui appartient-elle pas? hypothèse que cette opinion que l'activité ne serait que l'écho du mouvement du dehors! De fait, l'activité spirituelle est affranchie de la tyrannie mécanique. L'esprit a une fonction initiale, antérieure à la réflexion et au discours, *la pensée-action,* par laquelle il constitue le donné. Il est un « pouvoir de position » : il est « ce qui donne. » En ce qui concerne le problème de notre destinée, le *primat* appartient à l'activité *spirituelle.*

Sans insister autrement, on voit se dessiner nettement la thèse pragmatiste, à savoir : que l'esprit étant activité, puissance, dynamisme, productivité, n'a pas à recevoir, à se laisser imposer une vérité du dehors, mais à s'y adapter et à la vérifier par une expérience vécue.

Car l'activité spirituelle est une activité véritable et non effet mécanique : ceci est prouvé par la liberté qui, en somme, se mesure à l'*originalité.* C'est dans les actes longuement mûris, dans le profond examen d'orientation intérieure, que la liberté se manifeste. Cela arrive inégalement mais cela arrive dans *la mesure où nous sommes esprit.* En réalité, nous sommes plutôt *libérables*

que libres. La vie spirituelle est vraiment originale; l'évolution de la vie spirituelle est créatrice. Nous nous faisons sans cesse nous-mêmes. Notre existence est changement, devenir, mais un devenir, une marche, une ascension orientés. L'évolution créatrice n'est pas errante, désordonnée, livrée au hasard. Vivre c'est affirmer le contraire. Et par *là même que nous vivons* nous ne pouvons nous désintéresser du problème de notre destinée. C'est là ce qui constitue l'exigence morale, ce qui donne à notre activité son caractère moral. A l'origine, la vérité nous apparaît comme crépusculaire, ensevelie dans le mécanisme; mais à mesure que nous nous engageons dans la voie de la libération, le progrès est comme la suite de nos efforts. D'où le problème : comment nous conduire? Alors apparaît le spectre de l'exigence morale, l'au delà de l'exigence morale.

Nous ne saurions prétendre, avec de simples notes prises en séance, reconstituer la physionomie de chaque conférence; nous nous contentons d'en donner le sens général, et cela suffit pour offrir ample matière à critique.

Après avoir constaté l'existence d'une réalité spirituelle, M. Le Roy passe au problème religieux lui-même, et analyse les exigences morales qui le posent en nous. Cette quatrième conférence ne manque pas d'une certaine enflure. Elle s'inspire surtout des pensées de Pascal sur la grandeur et la misère de l'homme. Mais dès le début, nous nous trouvons en présence de l'évolution panthéiste. « Nous sommes, nous vivons, » dit le conférencier; voilà le point de départ. Nous sommes un centre dans l'universel, un lien nous réunit à tout. Il y a en nous comme un raccourci de la nature entière. Quand nous agissons, tout l'univers est engagé... Nous plongeons par des racines profondes dans la nuit des origines... Quand nous agissons, nous ramassons toute l'évolution; c'est tout l'élan créateur que nous faisons agir et conclure. Mais au sein de cette grandeur, quelle faiblesse! Nous sommes un point imperceptible dans l'immensité. Notre vie, d'une réussite précaire, est un équilibre vacillant, un éclair fugitif. Nous sommes une petite lueur sur un flot d'ombres. Une force inconstante nous impose les conditions de vie et nous retranchera du monde. Pendant ce court passage, très fragile est le lien qui nous réunit à l'être, débile est notre machine. Notre existence est à la merci de l'heure fatale. Les infirmités nous paralysent. La matière instable nous enchante et nous opprime. Notre raison peut s'obscurcir sous le poids de la bestialité. Et cependant un effort spirituel peut nous sortir de cet esclavage. C'est la pensée qui fonde notre propre grandeur. Nous sommes un roseau, mais un roseau pensant. Par la pensée nous contenons l'univers et l'infini des temps. C'est par la pensée que nous sommes capables d'amour, de ces démarches d'âme transcendantes à tout mécanisme. C'est par la pen-

sée que l'homme se hausse à la dignité d'agent libre et d'agent moral. Voilà la grandeur vraie, voilà le fait supérieur à tout. Mais au sein de cette grandeur, quelle faiblesse et quelle misère! La science que nous acquérons péniblement est une petite lueur, et le peu que nous savons est déjà trop pour nous. L'erreur nous guette partout. (M. Le Roy doit en savoir quelque chose).

Les sens et l'imagination nous enchantent et nous déçoivent. La raison, en droit, juge mais, en fait, est facile à prévenir. Dans quelle mesure notre raison est-elle affranchie des suggestions de la nature? Où nous prendre pour juger avec certitude et justesse? La pensée de l'homme est linéaire : il n'en a qu'une seule à la fois, et encore ne peut-il aller jusqu'au bout de l'attention nécessaire. Aussi la raison reconnaît sa misère au sein de sa grandeur, dans cet infini qu'elle ne peut ni saisir ni étreindre...

Si nous nous tournons vers le plus intime de nous mêmes, vers nos sentiments, trouverons-nous un appui plus ferme? Mais hélas! nous sommes divisés en nous-mêmes. Nous nous défions, à bon droit, de nos sentiments et de nos passions, comme des instruments d'erreur. Dans la recherche de la vérité, l'absorption, la condensation de toutes les puissances intellectuelles ne nous fait voir qu'un seul côté des choses. Et, conséquence plus grave, le dessèchement de cœur résulte d'une vie trop intellectuelle. Plus avant, allons-nous nous trouver nous-mêmes? Hélas! ce refuge nous fait défaut. Quand nous pénétrons à la racine de notre être, nous éprouvons le sentiment de la fuite et de l'écoulement du moi. Livrés à nous-mêmes, nos volontés nous échappent, nos amours meurent, nos résolutions les plus fermes se dissipent comme l'eau. Et comme le dit Pascal, un rien nous divertit et nous détourne de ce à quoi nous tenions le plus.

Voilà notre état réel, condition pleine de contrariétés et de contrastes déconcertants. De là notre impuissance à nous fixer, nos inquiétudes, nos agitations dans l'effort. L'homme cherche toujours autre chose que ce qu'il a; il ne vit jamais dans le présent.

Grandeur et misère sont mêlées partout jusque dans la vie morale, Qui débrouillera ce chaos! Mais voici que l'esprit ne peut rien si la chair conspire contre lui. Allons-nous nous abandonner, et abdiquer ainsi notre dignité d'homme?

Enfin se pose le problème de notre destinée : impossible de ne pas le résoudre. Et pour cela, il faut nous attacher à rentrer en nous-mêmes, à nous *réaliser* dans un acte de pleine sincérité, pour voir ce que veut la volonté qui constitue la racine de notre être.

En commençant cette recherche, observe le conférencier, un avertissement préliminaire est nécessaire. La volonté n'est pas une force aveugle et obscure que l'on peut opposer à l'intelligence. L'intelligence et la volonté ne sont pas *extérieures* mais *immanentes* l'une à l'autre. Chacune implique l'autre. Ce sont deux aspects de la même

vue. Par volonté on entend l'âme entière, la vie spirituelle intégrale.

Gardons-nous de séparer des facultés, comme si elles étaient indépendantes et dont chacune aurait un jeu à part. L'esprit s'implique tout entier dans chacun de ses moments. En ce second sens, la volonté représente l'esprit actif se portant vers ce qui n'est pas encore.

La distinction entre la volonté *superficielle* et la volonté *profonde* est radicale. Il y a la volonté première, principe de notre vie, qui se présente comme sous-jacente, puis des volontés sourdes. Entre les actes voulus profondément et voulus superficiellement, il y a souvent conflit. La volonté de détail n'est pas d'accord avec la volonté de fond.

Cette volonté profonde existe en nous et anime les volontés particulières.

La volonté profonde est difficile à connaître, mais nous devons y travailler : c'est par là que nous devenons hommes raisonnables et libres. Et quel est le principe de notre recherche? Ne pas nous laisser imposer par le dehors le but à atteindre, mais discerner au plus intime de nous-mêmes ce que veut la volonté profonde. Or, nous voulons un au-delà, et vivre c'est chercher l'au-delà. Quand l'idéal prend corps, cela ne nous suffit pas. L'inquiétude se change en un besoin infini. Les observateurs ont reconnu que c'est un besoin fondamental à l'homme de vouloir et d'agrandir sans fin. Il ne peut pas supporter l'idée de borne.

Prendre conscience de cette exigence profonde, c'est connaître ce qu'elle implique, ce qu'elle appelle afin d'égaler l'intelligence aux aspirations, afin de travailler à nous *réaliser nous-mêmes*.

Et maintenant quels sont les points de repère principaux?

Le premier mouvement de la vie réalise la vie animale et sensible qui se réveille et s'ébauche en nous. La conscience et la pensée se réunissent pour porter la vie plus avant. Pourrions-nous nous tenir à ce stade? La vie purement sensible a ce caractère que qui la veut tenir la manque. Il n'y a pas de civilisation sans idées morales, pas de bonheur sans amour ni d'amour sans pensée... L'homme ne se contente jamais de ce qu'il a, il aspire touojurs à monter. Il tombe au-dessous de sa nature quand il veut s'y tenir. Vivre physiquement c'est tendre à progresser. Dès les premiers stades de la vie, nous sommes engagés dans les voies d'une libération graduelle. Mais nous ne pouvons pas nous borner au progrès d'ordre matériel. Il n'existe que comme moyen, il n'est pas le principal moteur qui est d'ordre moral.

La science ne remplit pas tous nos besoins; jamais elle ne peut les assouvir. Elle a d'ailleurs des limites qu'elle reconnaît. Elle porte sur ce qui est, mais ce qui doit être lui échappe. Mais ce qui doit être m'est plus cher que ce qui est. Toute science est symbolique et

ne nous donne pas le fond de la réalité. La science ne résout pas le problème de la vie. Supposons les victoires de la science illimitées : qu'en ferons-nous?

La philosophie pourra-t-elle combler les vides de la science? Ou la philosophie sera conçue comme portant sur ce qui est : alors ce sera une science supérieure; ou elle sera un effort pour saisir dans ses lois l'activité spirituelle, et, du même coup elle posera le problème que nous posons..

Ce que nous voulons c'est nous dépasser, nous transcender, nous libérer, devenir esprits, créer en nous le *surhomme*. L'homme ne se *réalise* qu'à la condition de se dépasser, et même nous voulons aller au delà de nous-mêmes. Notre vie est une œuvre de maturation. Mais vers quoi? C'est par l'au-delà qui les sollicite que les efforts progressent. Mais est-il possible que cet au-delà qui les fait être ne soit pas?

Ainsi se pose le problème de la destinée au delà de la vie. Tout commence à ce moment et tout finit ailleurs. Impossible que les aspirations que je porte en moi soient duperie et rêve. La vie est grosse d'éternité... Nous voulons au delà de la vie, de l'univers. Voilà des faits. Tout cela est voulu par nous, en nous. L'acte de vie est un acte de recherche. La persévérance dans cet acte est l'affirmation qu'il doit y avoir une réponse. Cette exigence de la nature elle est en nous, et cependant elle n'est pas de nous.

La question se pose ainsi : nous voulons au delà de notre volonté même, et c'est cette volonté qui nous donne vie et mouvement.

L'exigence religieuse, l'exigence de l'au-delà, qui nous meut, reçoit-elle une réponse?

Aujourd'hui, conclut M. Le Roy, nous avons pu constater le fait de cette exigence. L'exigence du surnaturel en nous, c'est cette volonté profonde qui nous porte à nous dépasser nous-mêmes et implique plus que nous.

Quelle réponse reçoit cette exigence, et quel est le caractère de cette exigence? C'est à cette question que répondra le conférencier dans sa sixième leçon, la cinquième étant réservée aux discussions.

Nous avons à peine besoin de faire remarquer, sous l'enflure des phrases, l'inanité de la doctrine. L'enfant qui va au catéchisme, sans se travailler intérieurement à créer en lui le *surhomme, à se réaliser*, comme dit M. Le Roy, connaît parfaitement le problème de sa destinée. Docile aux enseignements de l'Eglise, il perçoit par la lumière de la raison qui éclaire tout homme venant en ce monde, les vérités religieuses dont elle est la gardienne et la dispensatrice. Mais la philosophie moderne ou moderniste ne peut se contenter de moyens si simples. Ecouter l'Eglise c'est très joli, mais c'est un peu démodé. Elle préfère engager l'homme dans les voies où il sera amené à se dépasser lui-même, à *se transcender*, à évoluer

si bien et si loin qu'il finira par se rencontrer avec la vérité qu'il cherche, à moins qu'il ne se casse les reins en route : c'est ce qui pouvait lui arriver de moins fâcheux.

On serait parfois tenté de sourire de pitié devant les extravagances de la philosophie nouvelle condamnée à racheter, par l'emphase et l'obscurité, le vide et le ridicule de la doctrine. Comme l'a si bien dit notre grand Pape Pie X en recherchant les causes qui ont engendré le modernisme :

« La cause prochaine et immédiate réside dans une perversion de l'esprit, cela ne fait pas de doute. Les causes éloignées nous paraissent pouvoir se réduire à deux : la curiosité et l'orgueil. La curiosité, à elle seule, si elle n'est sagement réglée, suffit à expliquer toutes les erreurs. C'est l'avis de notre prédécesseur Grégoire XVI qui écrivait : « C'est un spectacle lamentable que de voir jusqu'où vont les divagations de l'humaine raison dès que l'on cède à l'esprit de nouveauté; que, contrairement à l'avertissement de l'apôtre, l'on prétend savoir plus qu'il ne faut savoir, et que se fiant trop à *soi-même*, l'on pense pouvoir chercher la vérité hors de l'Eglise, en qui elle se trouve sans l'ombre de la plus légère erreur. » Mais ce qui a incomparablement plus d'action sur l'âme, pour l'aveugler et la jeter dans le faux, c'est l'orgueil. L'orgueil ! il est dans la doctrine des modernistes, comme chez lui, de quelque côté qu'il se tourne, tout lui fournit un aliment, et il s'y étale sous toutes ses faces. Orgueil assurément, cette confiance en eux qui les fait s'ériger en règle universelle. Orgueil, cette vaine gloire qui les représente à leurs propres yeux comme les seuls détenteurs de la sagesse, qui leur fait dire, hautains et enflés d'eux-mêmes : « Nous ne sommes pas comme le reste des hommes; et qui, afin qu'ils n'aient pas, en effet, de comparaison avec les autres, les pousse aux plus absurdes nouveautés. Orgueil cet esprit d'insoumission qui appelle une conciliation de l'autorité avec la liberté. Orgueil cette prétention à réformer les autres, dans l'oubli d'eux-mêmes; ce manque absolu de respect à l'égard de l'autorité sans en excepter l'autorité suprême. Non, en vérité, nulle route qui conduise plus droit et plus vite au modernisme que l'orgueil. »

De la séance de discussion nous dirons peu de choses, car nous aurions trop à dire, si nous voulions reprendre, par le détail, les objections qui ont été faites au conférencier, soit par écrit, soit verbalement. Peu d'ailleurs méritent de retenir notre attention, quoiqu'elles portent toutes sur la deuxième conférence où M. Le Roy a exposé la vraie méthode, selon lui, de résoudre le problème religieux, méthode, comme nous l'avons vu, qui repose sur l'expérience vitale. Elles ont été pour M. Le Roy l'occasion d'une nouvelle exposition du système pragmatiste qui lui offre, bien entendu, le moyen de répondre à toutes les objections. Cette séance, au surplus, n'a présenté qu'un intérêt très relatif, les objections ayant été, presque toutes, adressées par écrit et n'ayant donné lieu à aucun débat contradictoire. Une de celles-ci pourtant méritait toute l'attention du conférencier : c'est celle précisément que vise le passage de l'Encyclique, cité au début de cette étude. Elle peut se formuler ainsi : « Le catholicisme est

sans doute une belle religion qui satisfait grandement à nos exigences morales, mais enfin il y a d'autres religions où les besoins moraux trouvent aussi leur satisfaction. Comment l'expérience pourra-t-elle, dans ce cas, nous révéler la vraie religion? » A cette question qui montre bien l'inanité du système pragmatiste, M. Le Roy a répondu, en substance, que l'objection reposait sur une conception trop simple de la diversité des religions qui se partagent le monde, et qu'il faudrait se demander d'abord dans quelle mesure ces diverses religions sont concordantes ou divergentes, pour voir dans quelle mesure elles constituent les degrés d'une même expérience. Voilà, en quelques mots, à quels misérables arguments aboutit un système qui veut affranchir la vérité de toute attache extérieure pour la transporter dans le domaine de l'action, faisant de la vérité la vie de l'esprit, la série de ses expériences.

La vérité n'est plus, dans ce système, une chose absolue, essentiellement invariable : elle n'a plus rien de fixe, elle est vivante, changeante, soumise à toutes les variations de l'expérience personnelle. Dès lors que la vérité n'implique plus aucun terme extérieur dont elle dépende, elle est tout entière *en nous et de nous. C'est nous qui la faisons.* Le pragmatisme ne peut échapper à cette conclusion, et c'est ce que nous avons essayé de démontrer en intervenant directement dans le débat. Il nous a été répondu par l'exposé de la méthode pragmatiste; mais avant comme après, nos questions restent entières. Nous ne sommes guère avancés, en effet, si l'on nous dit : la vérité n'a rien de statique; ce n'est pas une chose, c'est une vie, c'est moins un terme qu'une croissance; ce qu'il y a de stable en elle, c'est avant tout une orientation, un sens de développement. Ou encore : est vrai tout ce qui résiste à l'épreuve de la pratique, tout ce qui arrive à se réaliser et dans la mesure où il se réalise. La vérité religieuse est saisie non par ses déterminations intrinsèques, mais par les réactions de vie qu'elle provoque en nous, qu'elle exige de nous. On nous dira encore : les vérités sont d'ordre vital, non d'ordre purement intellectuel et théorique. La recherche du vrai doit être vécue autant que pensée. En vain objecterait-on les très nombreux exemples d'hommes qui connaissent parfaitement la vérité religieuse, mais qui, pour une raison ou une autre, se refusent à la mettre en pratique, ou si l'on aime mieux, à en faire l'expérience vitale. D'où l'on peut conclure que ces réfractaires à l'expérience vitale connaissent la vérité religieuse par les lumières de la raison naturelle. L'expérience vitale, autrement dit, la pratique, peut et doit nous confirmer dans la vérité, mais elle est incapable de nous la donner, de la créer. Enfin, chose plus grave, avons-nous ajouté : le système pragmatiste tombe sous les censures de l'Eglise. Nous avons rappelé alors le quatrième canon du Concile du Vatican : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut être rendue croyable par des signes exté-

rieurs et que ce n'est donc que par *l'expérience individuelle ou par l'inspiration privée* que les hommes sont mus à la foi, qu'il soit anathème. » L'Encyclique sur le modernisme condamne formellement le pragmatisme, et proclame à nouveau que l'homme, par les seules lumières de la raison naturelle, peut atteindre la vérité religieuse et arriver à la foi.

Bref le pragmatisme repose sur une confusion entre la vérité religieuse, objet de croyance, et cette même vérité, précepte ou doctrine de vie. Que la religion en tant que précepte, que règle de conduite, doive être pratiquée, vécue, pour devenir, chez le croyant, un principe de vie spirituelle, cela ne fait pas de doute. Mais que cette même vérité religieuse doive être expérimentée vitalement, pour être reconnue vraie : voilà l'erreur fondamentale du pragmatisme, par où il aboutit à la négation *de l'absolu* et par conséquent au suicide intellectuel. Voilà l'erreur qu'il fallait démasquer. C'est donc bien à un réveil du modernisme que nous assistons, et l'offensive qu'il tente sur le terrain de la méthode, ne peut dissimuler le but qu'il poursuit.

Dans sa sixième conférence, M. Edouard Le Roy, rappelle les conclusions de la précédente, et aborde la question de la « foi en Dieu ». Il commence par constater qu'il n'y a pas dans la nature de quoi nous *réaliser* pleinement. C'est un fait, dit-il, que nous nous cherchons, et ce fait est attesté par la respiration de l'esprit en nous qui nous pousse toujours vers un au-delà. Cet au-delà, nous le cherchons dans la voie d'une libération graduelle, d'un continuel progrès, et par le fait même que nous vivons une vie proprement humaine. L'acte de vie implique que notre recherche a un objet et qu'elle demande une réponse. Le succès de la vie, le progrès qu'elle accuse, l'expérience incessamment renouvelée vérifient cette affirmation. Ceci posé, M. Le Roy définit la foi, une croyance qui prend sa source dans l'exigence spirituelle et qui rend possible l'adhésion à la vérité. Croire, dit-il, c'est discerner une exigence de vie spirituelle, accepter son action informante et affirmer que cette attitude ne sera pas déçue. La foi n'est pas illusoire quant à son fond et dans le sens d'une direction générale et comme sujet des représentations qu'elle suscite. Elle n'est pas illusoire si elle est un ressort dans la vie, si le critique ne peut la dissoudre.

Mais si une telle foi n'est pas illusion, il reste qu'elle est obscure puisqu'elle porte sur l'inconnu et le mystère. On ne peut la trouver toute faite. Elle est dans le crépuscule, dans la pénombre et le pressentiment qu'elle pourra arriver à se réaliser et que l'au-delà sera saisissable avec le grand jour de sa complète vérification.

C'est un problème à résoudre par échelons. La vérification entreprise ne peut procéder que de la mise en action. L'expérience seule préside à la vérification religieuse. Et M. Le Roy, dont les audaces

doctrinales ressemblent à une gageure, ajoute : nous sommes d'ailleurs dans la tradition, car les premiers chrétiens n'avaient qu'un mot pour désigner la religion : ils l'appelaient, la voie, le chemin.

L'au-delà, continue le conférencier, nous le saisissons par l'exigence qu'il met en nous et qu'il nous provoque à réaliser à tous les stades de la vie. Cette exigence profonde, c'est l'exigence du surnaturel en nous; elle nous pousse d'un élan qui monte, nous inspire et nous oriente dans les voies de l'au-delà. La religion se présente donc comme une sorte de travail de surnaturalisation intégrale.

Cette exigence profonde qui nous meut, nous conduit, c'est en lui obéissant que nous réalisons le surnaturel. Mais elle se borne à inspirer notre vouloir propre : elle nous laisse libres. C'est une vocation.

D'où vient, sur quoi se fonde, que signifie cette exigence profonde qui nous porte au delà? C'est le problème de Dieu.

Ici les distinctions entre le Dieu populaire et anthropomorphique, objet d'un enseignement collectif, le Dieu philosophique, premier principe d'existence, centre des intelligences, et le Dieu moral connu par l'expérience intérieure, principe de l'activité morale. Pour l'homme primitif, Dieu est vraiment Dieu. Le polythéisme existe plus dans sa religion que dans sa foi.

Affirmer Dieu c'est affirmer le *primat* de la réalité morale. Dieu est une action réalisante et première : voilà ce qu'affirme celui qui croit en Dieu.

Pour l'homme primitif, l'univers est fait par le Dieu social. Voilà qui explique son unité intelligible. C'est par l'expérience de vie que le Dieu social est connu et pensé. Le Dieu des mystiques ne se révèle qu'au sein d'une église qui juge et informe. C'est la foi des fidèles.

L'affirmation de Dieu est la confirmation de la preuve de la réalité morale. L'affirmation de la religion est la synthèse de ces deux affirmations. Il y a trois étapes, trois moments dans le progrès.

Et maintenant, se demande M. Le Roy, que voulons-nous dire quand nous disons que Dieu existe? entendons-nous une existence séparée qui commanderait la foi, du dehors? Ce serait alors une sorte d'idole. Dieu est infiniment élevé au-dessus de toute créature, principe ineffable de tout être. En affirmant qu'il existe, nous signifions qu'il est au-dessus de toute existence, source suprême des réalités, principe inspirateur de toute *vérification effective*. Enfin nous devons tenir compte de ce problème : l'univers est-il inerte, aveugle, sans écho dans l'homme, ou, au contraire, l'univers a-t-il une réalité morale et de telle nature que nous pouvons entrer en relations avec elle?

Nous ne donnons ici qu'une analyse très sommaire des préliminaires de la question, mais cela suffit pour nous indiquer dans quel sens elle va être traitée et résolue.

On a proposé, continue M. Le Roy, bien des arguments pour prouver l'existence de Dieu. Mais pouvons-nous atteindre Dieu comme une chose physique, ou comme une chose abstraite, inconnue? si on atteint quelque chose, ce n'est pas le vrai Dieu, le Dieu de la religion. Pour l'atteindre, il faut *rentrer en nous-mêmes*. Le reste est un moyen de le chercher en nous. L'histoire n'est qu'un instrument d'information. *La vraie lumière vient de l'expérience morale. On ne peut pas prouver Dieu par le dehors. La foi en Dieu n'est pas une foi explicite.* C'est par l'analyse de l'exigence profonde qui est en nous, que nous arrivons à cette foi, exigence créatrice et vivifiante par laquelle nous nous réalisons nous-mêmes, réalité qui nous dépasse et met en nous des aspirations infinies. Dieu est donc affirmé *primat* de la réalité morale, laquelle est en nous action inspiratrice, et nous engage dans les voies de la libération graduelle. Et cette réalité morale fait que l'évolution de l'esprit peut être créatrice sans être errante et désordonnée. Comment serait-elle illusoire et sans objet, une aspiration si universelle qui a subi victorieusement l'expérience de la durée? Mais le Dieu intérieur est-il un Dieu rationnel? On ne peut nier, dit le conférencier, à la racine de l'être l'affirmation de la pensée. Le principe, signe d'intelligible, est en haut et non en bas. De là, dans l'expérience morale, la nécessité de s'orienter de l'intérieur vers l'extérieur, car la pensée ne peut pas se former elle-même sans un principe supérieur et premier.

Si maintenant on se retourne vers la nature pour contrôler les affirmations intérieures, on constate dans la nature trois tendances : 1° de conservation par le mécanisme; 2° de chute par la mort ou la dégradation; 3° de tendance à progrès par l'évolution de la vie. Or, ces tendances ne peuvent être niées. On ne peut non plus méconnaître la tendance au progrès qui se prépare dans l'évolution de la vie morale, évolution créatrice et non anarchique. La réalité morale est devenir, élan de vie, jaillissement, poussée en avant, et le devenir lui communique une orientation dans un sens précis. L'évolution morale se continue par l'effort de vie spirituelle. Nous voici donc amenés à conclure de l'affirmation morale à la réalité morale de l'existence de Dieu.

Inutile de faire remarquer à quelle aberration aboutit la philosophie nouvelle, pour avoir voulu chercher ses preuves de l'existence de Dieu en dehors des règles d'une saine philosophie, et en s'affranchissant du magistère infaillible de l'Eglise.

Maisi ici surgit un nouveau problème. Dieu, se demande le conférencier, est-il une chose ou une personne? Sous quelles espèces le connaître? Car il s'agit plus du problème de la personnalité que de l'existence de Dieu. Il y a, dit-il, une façon anthropomorphique de concevoir la personnalité de Dieu, qui arrive à la nier. Elle est contraire à l'orthodoxie religieuse et à la philosophie.

Partant de Dieu intérieur, de l'inspiration génératrice, principe immanent à la vie, qui nous meut, nous sollicite à toujours nous dépasser, à nous transcender, nous sommes engagés dans les voies d'une perfection ascendante. Obéir au Dieu intérieur, nous donner à lui-même : c'est la condition pour devenir une personne. Mais le Dieu intime qui nous inspire, nous dilate, nous purifie, agit à la façon d'une personne. Nous voici donc conduits à affirmer la personnalité divine, et en affirmant cette personnalité nous affirmons par là même. que Dieu n'est pas impersonnel. Affirmer que Dieu est une personne, au sens pragmatique, c'est dire qu'il faut nous donner à lui, car l'homme trouve en lui sa propre personnalité. C'est le mystère de Dieu en soi. Mais cette présence idéale ne nous suggère qu'un lien d'union avec Dieu et prévient ainsi tout danger d'anthropomorphisme. Dans la mesure où nous affirmons le *primat* de la réalité morale, nous affirmons Dieu. Mais l'homme ne se contente pas de ce qu'il a et de ce qu'il est. Plus que le présent il veut, par un effort de transcendance, atteindre l'au-delà. En un mot, nous devons vivre la foi en Dieu et c'est l'action de Dieu en nous qui nous dirige vers un mieux, vers un accroissement.

L'athée sera celui qui ne voudrait pas d'accroissement. En quelque sorte, il n'y a pas d'athées, mais des croyants qui vivent inégalement. Même certaines formules d'athéisme affirment Dieu. Quand on pense à sacrifier le divin on pense à Dieu. Toutefois il y a des athées véritables : ce sont ceux qui se détournent de l'appel intérieur. L'athéisme serait l'immobilité même, car la foi est immanente à l'acte de vivre la vie spirituelle.

Encore un mot. Dieu est-il immanent ou transcendant? L'un et l'autre. Mais on peut dire que Dieu est plus intérieur qu'extérieur, parce que les inspirations vivifiantes qu'il met en nous nous sollicitent à nous dépasser, à nous transcender. Nous ne saisissons Dieu qu'en nous et dans la mesure où Dieu nous sollicite par appel de transcendance.

Telle est, dans ses grandes lignes et en prenant les choses par le sommet, la doctrine du pragmatisme sur la foi en Dieu.

En résumé, la foi en Dieu se fonde sur le fait d'une exigence spirituelle. Si Dieu se fait sentir à l'âme du croyant, cette croyance repose sur une réalité spirituelle. C'est cette réalité spirituelle qui est en nous, vie, mouvement, dynamisme, progrès, ascension, qui nous fait atteindre Dieu initialement. L'affirmation de Dieu est donc impliquée dans l'acte de vie. Affirmer Dieu ce n'est pas autre chose qu'affirmer le *primat* de la réalité spirituelle, laquelle nous est révélée par l'examen de conscience. Or l'analyse de la conscience révèle une exigence profonde de progrès infini de vie spirituelle parfaite. Cette exigence inspiratrice nous oriente vers notre destinée. C'est une force attirante non contraignante : elle nous appelle, nous incite à nous dépasser

toujours, à nous transcender. La connaissance de Dieu est donc le fruit d'une expérience vécue, et l'affirmation de Dieu immanente à la vie. L'effort vital l'implique dans chacune de ses démarches. La tâche de la foi est de l'orienter dans cette expérience. D'où l'évidence expérimentale émane de la vie même. Vivre c'est croire en Dieu, et connaître Dieu c'est prendre connaissance de la réalité morale. Pour atteindre Dieu il faut rentrer en nous-mêmes. La vraie lumière vient de l'expérience morale, car on ne peut pas prouver Dieu par le dehors. On ne s'élève jusqu'à cette mystérieuse existence que par une action du dedans, par une expérience de vie intérieure, par les démarches efficaces de l'amour. Il y a en tout homme un élément directeur qui oriente vers le parfait, qui sollicite au mieux, une exigence d'ascension, un principe de croissance. Prendre conscience de cette exigence, immanente à notre vie, qui nous meut, qui nous oriente, qui nous sollicite à nous dépasser toujours dans les voies du progrès spirituel, c'est connaître pratiquement Dieu intérieur. Se rendre compte du caractère irréductible et transcendant de cette réalité profonde, c'est affirmer l'existence de Dieu.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de réfuter une pareille doctrine. Cette réfutation se trouve dans l'admirable Encyclique de Pie X sur le modernisme, qui condamne directement la doctrine de l'immanence vitale sur laquelle se fonde le pragmatisme, système d'après lequel l'exigence spirituelle crée la foi en Dieu, par un effort de transcendance. D'où il suit que l'homme se fait expérimentalement sa foi. Bornons-nous simplement à rappeler encore une fois le canon du Concile du Vatican qui vise expressément le pragmatisme en ce qui concerne la foi en Dieu. « Si quelqu'un dit que Dieu, unique et véritable, notre créateur et notre maître, ne peut être connu, de manière certaine, au moyen des choses créées, par la lumière naturelle de la raison, qu'il soit anathème. »

Cette condamnation formelle nous dispense de recourir aux autres arguments victorieux que l'on peut opposer au pragmatisme. Qu'il nous suffise de constater à quelles conséquences absurdes aboutit un système philosophique qui sacrifie à un subjectivisme expérimental, emprunté au kantisme, les droits de la vérité objective et absolue.

Qu'une telle philosophie trouve de nombreux auditeurs et partisans, cela n'a rien d'invraisemblable à une époque où le modernisme, que l'on peut justement appeler le libéralisme doctrinal, fait encore tant de victimes; mais qu'elle recueille, parmi ces mêmes auditeurs, comme nous en avons été témoin, les applaudissements de plusieurs ecclésiastiques : voilà qui vous déconcerte et vous afflige à la fois. Mais ce qui est plus surprenant encore, c'est que cette doctrine philosophique, en opposition formelle avec la doctrine catholique, se présente sous le couvert de l'orthodoxie et se prétend à l'abri

des censures de l'Encyclique *Pascendi*. Ou M. Le Roy ne veut pas comprendre le magistral document pontifical, ou il ne veut pas se comprendre lui-même : il n'y a pas d'autre explication à cette stupéfiante prétention à l'orthodoxie. Enseigner l'erreur et se réclamer de la doctrine catholique : voilà assurément ce qu'il y a de plus nouveau dans la *philosophie nouvelle*.

Stanislas de HOLLAND.

DOM GUÉRANGER ET LE LIBÉRALISME (1)

Nous avons semblé nous écarter de notre sujet. Et pourtant notre conviction est ferme et assurée que toutes ces erreurs modernistes qu'a stigmatisées si vigoureusement le Souverain Pontife ont la même source maudite que le libéralisme contre lequel a combattu toute sa vie Dom Guéranger, je veux dire l'esprit du protestantisme; et aussi que l'un des plus sûrs obstacles, l'un des plus fermes remparts que l'on puisse opposer à ces tendances qui cherchent avec une rare audace et une perfide habileté à s'infiltrer de nos jours dans l'Eglise de Dieu, c'est l'institution qu'a établie Dom Guéranger, je veux dire un monastère bénédictin.

C'est par là que je conclurai cette trop longue étude.

Nul n'a mieux que Dom Guéranger lui-même, dans les premières lignes de la préface de ses *Essais sur le naturalisme contemporain*, montré la série des mouvements d'idées qui ont abouti à l'athéisme qui règne aujourd'hui.

Tout semble annoncer que le siècle actuel est appelé à voir les luttes les plus ardentes et les plus décisives qui se soient jamais livrées sur les plus grands intérêts dont l'homme ait droit de se préoccuper ici-bas. A ne considérer même que la surface des événements, il est impossible aux esprits les moins clairvoyants de ne pas s'apercevoir que la société humaine est en péril chez les nations qui se regardent comme les mieux civilisées, et que sans une vigilance spéciale de la divine Providence, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les chocs que nous avons ressentis, ceux qui nous attendent peut-être encore, suffiraient pour ensevelir sous une ruine irréparable tout ce qui est resté debout dans l'ancien monde.

Ces périls inouïs et toujours imminents ont une cause, et malheureusement cette cause n'est pas toujours observée ni reconnue par ceux auxquels il appartiendrait de la signaler, et même d'en arrêter le cours. L'édifice social ne tremble sur ses bases que parce que la

---

1. Voir les numéros des 1er et 15 janvier 1910.

croyance à l'ordre surnaturel, qui seule était son ciment, a cessé d'en lier ensemble les parties. La réforme religieuse du XVIe siècle lança les esprits dans le naturalisme, en substituant, dans les choses de la religion, l'examen rationnel à l'autorité divine. On ne s'en aperçut pas trop d'abord, parce que l'habitude de croire à des vérités révélées était encore impérieuse chez le plus grand nombre de ceux qui embrassaient les nouvelles opinions. Néanmoins, le socinianisme naquit de bonne heure, et l'on sait les ravages qu'il fait aujourd'hui dans les pays protestants où, sous le nom d'unitarisme, il va rongeant sourdement jusqu'à la dernière notion du surnaturel.

La France qui avait échappé presque tout entière à l'invasion de la réforme protestante eut plus tard son épreuve. Elle fut d'abord préparée à la résistance envers l'autorité spirituelle par les succès du jansénisme, qui sut intéresser à sa cause le grand monde et les gens d'esprit. Une philosophie imprudente qui, non contente de séparer dans l'ordre spéculatif la raison d'avec la foi, comme on l'avait fait jusqu'alors sans danger dans les écoles, tendait à les isoler l'une de l'autre dans l'ordre pratique, frayait une voie large au rationalisme; et le XVIIIe siècle qui s'ouvrit bientôt inaugura sous le nom de philosophie une vaste insurrection contre le christianisme. On connaît les conséquences de ce mouvement qui trouve encore aujourd'hui ses partisans : les croyances renversées, la règle des mœurs détruite, la société compromise dans son existence, le lien qui unissait les sciences entre elles anéanti; sans parler des révolutions politiques, des guerres civiles, des torrents de sang répandu. Le XVIIIe siècle, avec tout cela, est signalé comme l'ère du *progrès*, à moins que l'on ne préfère, ainsi que le font les plus clairvoyants, attribuer cet honneur au XVIe qui enfanta la réforme de Luther. Il est un moyen de mettre tout le monde d'accord; c'est de convenir que le principe surnaturel qui fut attaqué sur toute la ligne par la philosophie du XVIIIe siècle, avait reçu les premiers coups dès le XVIe par le protestantisme.

M'appuyant sur l'autorité du fondateur de Solesmes, sur l'autorité plus haute encore du Souverain Pontife Pie X, j'ai dit que le modernisme avait l'esprit du protestantisme; j'aurais pu dire aussi bien : l'esprit d'orgueil, l'esprit de révolte, l'esprit du siècle. Et le siècle n'a pas d'autre esprit que l'esprit de celui qui en est le dieu et le roi : c'est l'esprit de superbe, c'est l'impatience de toute tradition et de toute autorité, c'est une naïve persuasion au cœur de chacun que jusqu'à lui on a vécu dans les ténèbres et que la vérité resplendissante n'a commencé qu'avec lui. Chacun est non seulement novateur mais rénovateur; chacun est Descartes au petit pied et institue le doute méthodique au sujet de tout ce qui n'a pas été découvert par lui. Si on lui objecte la tradition, il vous répondra : Qu'est-ce que la tradition, et combien faut-il de sots pour en établir une? — Si on lui objecte l'autorité, il vous répondra dédaigneusement : L'autorité! mais elle ne sait pas encore ce qu'elle doit penser elle-même,

elle ne conçoit pas ce qu'elle enseigne, elle n'est pas encore arrivée, depuis plus de dix-neuf siècles qu'elle s'exerce, à comprendre que les formules dogmatiques n'ont pour nous qu'un sens pratique et relatif à l'action, et que pour tout le reste elles ne sont que symbolisme et inconnu. Dans l'inventaire que j'ai pu faire des variétés de la science, je n'ai point trouvé la mention d'une science « approuvée par les supérieurs ». Et c'est, à l'abri de ces sophismes grossiers, l'assaut livré à toute autorité : politique, religieuse ou paternelle. L'Eglise catholique est aujourd'hui visiblement menacée — le Souverain Pontife nous le rappelait tout à l'heure — par l'invasion de toutes ces doctrines malsaines et de ces ferments de révolte, qui *tous sont des succédanés* du protestantisme. Il semble que maintenant qu'on entend de tous côtés sonner le glas du protestantisme expirant — il n'en reste rien comme religion et rien comme doctrine — les microbes infectieux s'éloignent de ce cadavre et veulent s'élancer sur l'Eglise de Dieu pour tâcher de porter jusque dans son sein les germes de mort. Car que font les modernistes qui viennent nous parler aujourd'hui de « la foi indépendante des croyances », sinon adopter et épouser la thèse de Ménégoz dans son ouvrage sur le fidéisme? Encore les protestants ont-ils sur eux l'avantage d'être logiques : quand ils prétendent que les croyances importent peu, que les dogmes sont choses de rien, choses inintelligibles, formules variables et indécises, c'est là l'aboutissement *régulier et fatal* de la théorie de l'examen privé, principe assuré de division et d'émiettement.

Et quels sont ces docteurs qui s'érigent ainsi en face de l'Eglise et se permettent de contredire audacieusement son enseignement traditionnel? Ah! le siècle n'est pas exigeant pour leur décerner un si beau titre, il a ses docteurs à bon marché. Lorsqu'on s'entretient avec des laïques qui veulent passer pour renseignés et font les esprits forts, et qu'on leur objecte l'autorité d'intelligences comme celles de saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Bossuet, Pascal, on reste parfois confondu d'étonnement en les entendant répondre : Oh! il y a longtemps que M. X. et M. Y. ont réfuté tout cela! Et c'est une réelle stupéfaction, c'est aussi une vraie tristesse d'entendre les hommes qui vous sont nommés comme ayant victorieusement renversé la doctrine d'un saint Augustin! Ce sera un avocat, un bachelier, moins que cela peut-être : il n'a rien vu, rien lu, rien étudié, il ne sait rien, mais il est dans la salle de rédaction d'un journal, il a une feuille de papier devant lui, et il écrit. Ce sont des balivernes, des raisonnements incongrus, des stupidités; n'importe, il écrit. On imprimera sa prose pendant la nuit, et le lendemain matin tout le monde sera à même de boire cela dans cet emporte-pièce quotidien de l'intelligence et de l'activité qui s'appelle le journal. On voit chaque jour de ces exemples d'une étourderie intellectuelle infinie. L'auteur est-il intelligent, est-il honorable? N'a-t-il point un

casier judiciaire? A-t-il les qualités élémentaires indispensables pour dire sa pensée? La belle question! Que nous importe, pourvu qu'il nie? Nous prenons nos docteurs à tout hasard, au petit bonheur.

La sainte Eglise de Dieu est plus difficile. Elle ne décerne le titre de docteurs qu'à ceux de ses saints qui ont excellé dans l'enseignement de la vérité révélée, qui lui ont rendu un service signalé, qui ont puisé dans l'étude et la prière continue une doctrine éminente sur un point particulier, le plus indispensable, le plus en butte aux attaques de leur temps. Ce n'est pas au prix d'un travail critique, ou philologique, ou grammatical, ou philosophique, mais seulement au prix de la sainteté que les vérités de la foi se développent. Dieu ne consent pas à ce qu'on L'écarte, et que des procédés simplement naturels arrivent à développer la connaissance surnaturelle : après une vie tout entière passée dans l'exercice de ces procédés, on n'aura pas accru la doctrine d'une once ou d'un atome et on sera parvenu seulement à une savante puérilité. Nous n'avons qu'à réfléchir à cela pour être maintenus fermes dans notre foi à l'encontre des opinions discordantes qui se font entendre autour de nous. Si nous croyons fermement que dans l'Eglise c'est le Seigneur Lui-même qui nous parle et qui nous enseigne, si nous croyons — et comment serions-nous chrétiens si nous ne le croyions pas? — que comme son Epoux divin l'Eglise a les paroles de la vie éternelle, nous sentons aussitôt quelle est la sécurité inébranlable de notre croyance. Nous voyons aussi tout ce qu'il y a de bouffon et de parfaitement grotesque dans l'étonnante facilité avec laquelle une intelligence quelconque ose s'isoler de l'Eglise et, par une négation, s'inscrire en faux devant l'affirmation commune de tous les chrétiens, devant l'affirmation de l'Eglise, devant l'affirmation du Seigneur même. Nous voyons de nos jours quantité d'hérétiques en raccourci lancer leurs négations autour de nous et nous inviter à déserter la pensée et l'enseignement de Dieu pour aller recueillir sur leurs lèvres les vagissements et les balbutiements d'une science hésitante, imparfaite et incompétente. Si nous n'avions parfois cette espèce de sympathie maladive pour toute intelligence révoltée, si plus la négation est audacieuse nous ne nous disions sottement : Cet homme a tout de même du courage; une intelligence comme celle-là ne peut pas se tromper tout à fait, il doit y avoir du vrai dans ce qu'il dit! alors nous verrions le côté profondément ridicule de toutes ces négations et de toutes ces révoltes. Voilà un homme qui a reçu une éducation quelconque, qui peut avoir même l'esprit déformé à l'avance, en tout cas un homme qui n'est annoncé par rien, et qui tranquillement avec son intelligence individuelle et limitée, vient nous dire : La vérité surnaturelle commence avec moi, qui se met à démentir de cette façon l'affirmation de tous les chrétiens d'hier et d'avant-hier, qui veut faire subir à la théologie l'opération de Pro-

custe, comme si elle était un système indécis et flottant, qui se met en désaccord avec cette doctrine qui a fait ses preuves pourtant, et les meilleures des preuves puisqu'elle a fait des saints, et qui finalement, sous prétexte d'une nouvelle édition de la vérité surnaturelle, voudra diminuer la foi, humilier Dieu et amener l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ à s'évanouir dans la confusion, l'illuminisme et la puérilité. En vérité, c'est un singulier spectacle que celui-là : il y a une telle disproportion entre l'affirmation de tant de siècles de vie chrétienne et la négation de ce monsieur! On parle toujours d'humilité chrétienne; mais si nous songions un peu aussi à la fierté chrétienne!

Si nous pouvons et devons parler ainsi, nous autres simples chrétiens, que diront donc les Bénédictins avec leurs quatorze siècles d'une tradition de famille ininterrompue? On leur a reproché parfois de se souvenir trop qu'ils étaient les patriciens de la vie monastique, et le Père Monsabré disait en riant qu'ils étaient certainement visés par les deux premiers mots de l'Evangile qu'on chante à la messe du commun des Abbés : *Ecce nos*. Ce n'est là qu'une plaisanterie aimable, et je puis avouer que de tous les Bénédictins que j'ai fréquentés — et ils sont nombreux — je n'en ai rencontré qu'un seul qui marchât avec quelque solennité, avec une majesté un peu affectée. Quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'ils n'humilieront pas leur tradition devant les fantaisies doctrinales et les audaces de Monsieur n'importe qui. Pour leur enseigner quelque chose de nouveau, il faudra montrer patte blanche. Ils ont conservé cette altière intransigeance des anciens, de Tertullien en particulier, qui écartaient résolument de l'enseignement et de la discussion tous ceux qui n'avaient pas l'Esprit de Dieu, tous ceux qui n'étaient pas purement et simplement catholiques, et leur disaient : Pour discuter avec nous sur la doctrine, il faut porter en vous l'Esprit qui a inspiré cette doctrine. Ils rediront la belle profession de foi de saint Hilaire : « Mon mal, si c'est un mal de croire, est un mal inguérissable; mon erreur, si c'est une erreur de confesser le Dieu et le Christ de l'Evangile, est une erreur irréformable. Mon âme s'est pénétrée, ma raison s'est imbibée de ces hautes doctrines, et il n'y a plus de remède à cela. Pardonnez-moi, Dieu tout-puissant : je puis mourir dans ma croyance, je n'en puis pas changer. Ils viennent trop tard pour moi, les docteurs impies qu'a produits maintenant notre siècle. Ma foi, que vous-même avez instruite, n'accepte point ces maîtres nouveaux et tardifs. Avant qu'il fût question d'eux, je vous ai donné ma créance, et j'ai été régénéré en vous; tel mon baptême m'a fait, tel je suis et je serai à jamais. Je n'avais pas cru toujours; mais j'ai appris ces choses ainsi, je les ai ainsi crues; et ma foi et ma raison sont tellement fermes à les retenir que je ne pourrais

ni ne voudrais croire autrement. » Ils ne permettront pas qu'au XXe siècle on prétende ajouter quelque chose au *verbum veritatis* dont parle saint Paul, pas plus qu'en diminuer quelque chose, ni qu'on vienne leur dire, au nom de la critique, au nom de l'évolution, au nom de l'immanence, au nom de l'esprit démocratique : Jusqu'à présent vous n'avez pas su vous conduire, vous n'avez pas su étudier, vous n'avez pas même su au juste ce que vous étiez et quel rôle vous aviez à remplir dans l'Eglise, quelle doctrine à répandre ou quel exemple à donner. Moi, je vais vous dire ce que vous êtes et ce que vous devez être.

En vérité ce serait grand dommage si de tels propos ne leur faisaient hausser les épaules. Une famille monastique a une existence réelle et distincte; il y a chez elle une solidarité organique qui fait que c'est quelqu'un et quelqu'un qui ne meurt pas, quelqu'un qui a une tradition et la garde fidèlement. Je ne veux pas examiner ici si on ne pourrait pas tirer un meilleur parti encore de ces centres de doctrine et de piété que doivent être les cloîtres bénédictins et si, quand la sainte Eglise subit quelque assaut sur le terrain de la doctrine, la réponse décisive et victorieuse, celle qui écrase la tête de l'ennemi, ne devrait pas venir tout de suite de ces citadelles vivantes; je remarque seulement que cette famille monastique a eu son père, elle a eu un berceau, elle a une vocation, elle a un esprit, elle a une conception de la vie surnaturelle, de l'éducation qu'elle doit donner, de l'œuvre et de la mission qu'elle doit remplir, de la place spéciale et personnelle qu'elle occupe dans l'Eglise de Dieu. Et le devoir des supérieurs est d'en prendre conscience et, malgré la variété des temps et des personnes, de continuer l'œuvre dont chacun d'eux est successivement l'héritier. Et le devoir de tout religieux, lorsqu'il entre dans cette famille qu'il a librement choisie, c'est de soumettre son âme, sa vie, son activité à l'esprit du corps qui l'a admis en son sein, et *non point de lui imposer ses vues, ses habitudes*, ses dispositions, son caractère. Je sais bien que les mots d'obéissance et d'abnégation sonnent mal aujourd'hui, et que nous autres Français nous sommes un peu révolutionnaires par nature : lorsqu'il nous semble que dans notre maison il y a une toile d'araignée ou une petite lézarde, nous jetons facilement notre maison par terre. Les femmes romaines, au temps de Juvénal, comptaient les années par leurs maris successifs ; nous les comptons, nous, par nos constitutions politiques : treize en quatre-vingts ans ! Il est donc très français de se considérer comme appelé à une rénovation, à un changement, à une *instauratio magna;* mais précisément l'obéissance et la mortification dans la vie monastique ont pour but de réduire cet égoïsme tumultuaire, et elles s'en acquittent à merveille. Ce n'est pas un des moins consolants spectacles, au sein des monastères, que de voir ceux-là mêmes qui y étaient entrés avec des idées quelque peu

avancées se ranger spontanément et rapidement à la doctrine traditionnelle, à celle qu'ont professée avant eux tant de vertueux personnages qui ont vécu au même lieu et sous la même Règle.

Donnons une fois encore la parole à Dom Guéranger lui-même qui, dans son *Règlement du noviciat*, a déterminé quel devait être chez ses enfants leur amour pour la Congrégation et leur amour pour l'Eglise :

Les Frères entretiendront aussi un solide attachement à la Congrégation qu'ils tiendront pour leur mère, et ils prieront sans cesse le Seigneur de la protéger, de la maintenir et de l'accroître pour sa gloire, le salut et la sanctification des âmes. Ils auront une grande estime pour le mode de vie que l'on y mène, lequel ayant été reconnu et approuvé par le Siège apostolique comme conforme à l'esprit de saint Benoît, a droit au respect de tous les enfants de l'Eglise et à plus forte raison de ceux que la grâce divine a conduits dans le noviciat de cette Congrégation. Ils ne se permettront jamais la moindre critique sur les observances, sous prétexte qu'elles sont plus parfaites ailleurs; mais ils se souviendront que n'ayant pris encore aucun engagement, ils sont pleinement libres de se rendre là où les pousse leur attrait. Que si quelques-uns n'avaient pas l'estime de la Congrégation, de son esprit ou de son régime, ils comprendraient dès lors que l'esprit de famille est impossible pour eux dans le noviciat et plus tard dans la Congrégation. Leur devoir serait alors de se retirer et de ne pas garder plus longtemps les dehors d'une vie qui n'obtiendrait pas la préférence dans leurs pensées et leurs intentions...

Le religieux doit professer une adhésion illimitée à la sainte Eglise, qui a reçu de son Epoux divin la charge de nous introduire dans la lumière de Dieu. Les Frères ne se contenteront donc pas d'observer la soumission d'esprit envers les décisions formelles de celle que l'Apôtre appelle *la colonne et l'appui de la vérité:* ils inclineront leur cœur vers toutes les croyances pieuses qu'elle favorise; ils auront en horreur tout ce qui s'en écarte, assurés qu'étant unis à elle dans les moindres détails, ils sont en sûreté; et s'étudiant à connaître tous les côtés par lesquels l'Esprit de Dieu agit en elle, ils s'empresseront de se conformer d'esprit et de cœur aux moindres manifestations de sa pensée et de ses désirs. Et comme le centre de la vérité et de la vie de la sainte Eglise est dans le Siège apostolique, les Frères professeront une tendre dévotion pour toutes les prérogatives du Pontife romain, son infaillibilité dans l'enseignement, et sa divine et immédiate autorité sur toute l'Eglise qui fait que nulle puissance ici-bas, même celle du Concile œcuménique, ne lui peut être supérieure, attendu qu'il est le véritable Vicaire de Jésus-Christ. Ils auront un souverain éloignement pour la doctrine contraire qui est aussi incompatible avec la vraie science qu'avec l'esprit de foi; en sorte que s'ils ne pouvaient se défaire des préjugés qu'ils auraient contractés à ce sujet dans le siècle, ils devraient plutôt se retirer que de nuire aux autres et à eux-mêmes,

en persistant dans une société dont la première loi consiste en cette adhésion aux doctrines romaines sur la divine monarchie de l'Eglise.

Ces dernières lignes sont très caractéristiques, et elles me permettront de dire en terminant que la vie de Dom Guéranger écrite par son successeur n'a fait que confirmer l'idée que je m'étais faite déjà au sujet de l' « esprit de Solesmes ». S'il me fallait exprimer d'un mot cet esprit, lui donner en quelque sorte une étiquette, je dirais que c'est l'esprit conservateur. Je m'explique aussitôt, car je sais que ce mot, lui aussi, a peu de faveur aujourd'hui, qu'il est souvent mal interprété et mal appliqué. On a quelquefois donné du conservateur cette amusante définition : un homme qui laisse vider son coffre pièce par pièce sans le défendre, qui après cela le ferme avec soin, s'assoit dessus en disant : Je conserve. En parlant d'esprit conservateur, j'entends l'esprit de conservation, de sauvegarde, de défense; je n'entends nullement l'esprit rétrograde, arriéré; si même il est permis d'avancer un paradoxe, j'ajouterai que c'est par l'esprit de conservation que l'on peut être vraiment progressiste, puisqu'il n'est pas chez l'être vivant de progrès qui ne soit en rapport de continuité avec l'état qui a précédé. Cet esprit conservateur, c'est l'instinct de la vie, c'est la disposition essentielle à maintenir l'être en possession de soi-même; Dom Guéranger ne voulait pas dire autre chose quand, interrogé par un ami au sujet de la fondation qu'il projetait, il répondait : « Je veux m'instruire par la tradition de ce que pense et de ce que veut l'Eglise. » Et cette disposition me paraît d'une sagesse intentionnelle infinie. Ah ! je sais fort bien que cela ne sonne pas comme les mots de progrès, d'émancipation, d'évolution, d'éveil dogmatique, de modernisme. Mais pour aller jusqu'au bout de ma pensée, j'assimilerai cet esprit conservateur à l'inertie elle-même. C'est une belle chose que l'inertie : si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. C'est la tendance instinctive ou naturelle de l'être à demeurer ce qu'il est actuellement, c'est la résistance positive à tout déplacement, c'est comme un effort réel contre tout changement, c'est surtout la nécessité imposée à la force de monter plus haut afin de vaincre cette résistance. Sans l'inertie, un souffle nous déplacerait, toute force survenante serait une force décisive, le dernier qui nous parlerait aurait toujours raison. Il faut une certaine résistance, *ut jam non simus sicut parvuli et circumferamur omni vento doctrinae*, pour que nous ne soyons pas dans la condition d'un bateau qui n'aurait pas de lest et serait à la merci de toutes les vagues, porté de-ci de-là, *oscillant toujours, obéissant* à tout, c'est-à-dire n'obéissant à rien, et finalement déchiqueté par les impulsions antagonistes.

C'est vraiment aujourd'hui le cas de répéter la question que posait Notre-Seigneur Jésus-Christ à ses disciples : Croyez-vous que lorsque le Fils de l'homme reviendra, Il trouvera encore de la foi sur la

terre ? De nos jours la foi semble morte chez presque tous, et on dirait que nous sommes arrivés à cette époque dont parle l'Apocalypse, où n'ont plus droit d'acheter et de vendre que ceux qui portent le caractère, le nom et le signe de la Bête. Peut-être l'élite intellectuelle arrivera-t-elle à réserver dans ses systèmes une petite, très petite place pour Dieu ; mais la plupart des hommes estimeront que pour manger, boire, vaquer à leurs affaires et à leurs plaisirs, ils n'ont aucun besoin de ce Dieu dont on ne leur parle plus que timidement et que la raison humaine a su reléguer dans le bazar des choses démodées et qui ont fait leur temps.

Est-on réduit à assister impuissants au lamentable spectacle de cette universelle décadence ? Il est bien certain pour moi en tout cas que si un arrêt peut se produire dans l'effrayante course à l'abîme qui n'a point trouvé son Berlioz pour la chanter, ce sera l'œuvre d'hommes de la trempe de Dom Guéranger, ce sera surtout l'œuvre des monastères, de ces centres d'humilité, de sainteté, de doctrine, de travail continu et d'obéissance. Ils ne sont pas assez nombreux, direz-vous ? Mais Gédéon n'avait que trois cents soldats pour mettre en déroute les hordes madianites ! Mais les Apôtres n'étaient que douze ! Mais il suffit d'un saint Paul pour soulever le monde ! Qui peut dire dans quelle mesure une maison monastique fervente et bien gouvernée pèsera dans la balance de Dieu, de la justice, de la vérité, et concourra au triomphe du Seigneur à la fin des temps ? Et il semble bien que les enfants de saint Benoît aient à ce sujet une assurance toute spéciale. Sans doute il ne faut pas attacher trop d'importance aux révélations particulières ; néanmoins il y a sur ce point un tel faisceau de témoignages convergents — celui de sainte Thérèse est un des plus formels — que Mgr Pie, en prononçant l'oraison funèbre de l'évêque du Mans, Mgr Fillion, n'a pas craint d'y faire allusion, et cela en présence de Dom Guéranger : « D'anciens oracles ont prédit qu'encore que de nouveaux besoins dussent faire éclore successivement dans l'Eglise d'autres familles militantes, la descendance de saint Benoît subsisterait toujours, et que, dans le combat des derniers âges contre l'antichristianisme, ses fils se retrouveraient au premier front de l'armée. Je n'en dois pas dire davantage : je ne suis pas monté dans cette chaire pour louer un vivant. »

Il y a longtemps que l'apôtre saint Paul disait aux Thessaloniciens que la puissance qui ajourne la révélation de l'Antéchrist, qui suspend son avènement, qui retient la manifestation achevée du mal dans le monde, c'est l'Empire romain, cette force sociale dont le but était *parcere subjectis et debellare superbos*. L'Eglise a hérité de cette structure puissante de l'Empire romain et l'a transmise au monde barbare. Les anciens Pères ont souvent fait allusion à cette union de l'Empire et de l'Eglise, et Tertullien observait dans son Apolo-

gétique que les chrétiens étaient très intéressés à prier pour l'Empire romain, car la vie de l'Eglise dépendait de lui.

Mais au sein de l'Eglise elle-même, quel est l'organisme qui a davantage hérité de cette ossature romaine et qui a su mieux la conserver intacte que le monastère bénédictin? Saint Benoît, romain de vieille race, a mis dans sa Règle tout ce qui faisait l'essence de l'organisation du monde auquel il appartenait. Aujourd'hui encore, après quatorze siècles, le monastère bénédictin, c'est la cité antique, c'est la famille romaine, avec la *patria potestas*, ce pouvoir absolu qui n'a trouvé d'équivalent à aucune époque dans la société civile ni à aucun degré de la hiérarchie ecclésiastique, et dont l'aspect formidable épouvanterait les plus intrépides, s'il oubliait un seul instant qu'il est responsable devant Dieu.

Je n'ai pas le loisir de montrer ici que dans ce débordement de l'esprit de révolte contre toute autorité, qui est un des caractères de l'époque présente, l'institution bénédictine demeure le refuge inviolé de la grande loi de l'obéissance et du devoir de la soumission; je m'explique du moins maintenant le mot du bienheureux Albert le Grand : Le moine est l'antidote du diable; je comprends pourquoi les grands évêques des premiers siècles apportaient tous leurs soins à fonder des monastères, sachant que la foi qu'ils avaient prêchée ne serait par personne conservée plus intacte et plénière que par ces centres vivants de tradition et de respect; je vois la raison du grand rôle qu'ont joué les moines dans les luttes contre l'hérésie, à commencer par les Pères de la Thébaïde, les vaillants soutiens de saint Athanase; je m'explique aussi l'âpre persécution qui déchaîne les loges et les arrière-loges maçonniques sur la vie monastique et ses représentants : les révolutionnaires ne veulent pas du catholicisme, parce qu'ils ne veulent pas qu'il y ait deux France, la leur et celle du catholicisme; ils ont particulièrement en horreur les monastères, où l'esprit du catholicisme est plus intégralement affirmé que partout ailleurs; et la vie de l'abbé de Solesmes m'eût appris, si je ne m'en étais douté déjà, à quoi servent les religieux contemplatifs. Ils ne se contentent pas d'affirmer par le témoignage de leur vie tout entière, qui est la plus éloquente et la plus irréfutable des démonstrations, qui est un argument décisif et inimitable, ce Dieu que le monde s'obstine à nier : ils se tiennent comme ces rochers inébranlables fixés en avant des rivages et contre qui vient se briser l'effort des vagues furieuses de l'impiété et du blasphème.

Sans doute nous ne sommes pas encore au temps de l'Antéchrist. Il y a de si longs siècles qu'on dit : Il viendra bientôt, que les sombres prophètes de nos jours doivent se tromper aussi bien que ceux qui les ont précédés. Je préfère m'en rapporter à ce que disait Dom Guéranger lui-même dans son *Mémoire sur l'Immaculée Conception* : « Le Fils de Dieu ne brisera pas un monde tout retentis-

sant de la gloire de sa Mère. L'arc de paix brillera de nouveau sur les nuées du ciel; le cours des châtiments que les nations ont mérités et qui leur arrachent le cri de la détresse s'arrêtera tout à coup, et les flots de la colère de Dieu se replieront sur eux-mêmes. » Mais si l'heure de nous battre contre l'Antéchrist n'a pas sonné encore, si la société n'est pas parvenue à l'état tout à fait amorphe, s'il y a encore un ordre et un pouvoir social, et si la digue qui s'oppose à la manifestation du mal achevé, cette vieille organisation romaine transfigurée par le christianisme, ne s'est pas écroulée encore sous les coups répétés de l'anarchie et du socialisme, il ne faut pourtant pas que les monastères bénédictins négligent leur mission de résistance et de conservation, et laissent s'attiédir la sainte vigueur de leur foi. Car ce n'est point seulement aux derniers jours du monde qu'il y aura lieu de combattre contre les ennemis de Dieu et de son Eglise : rationalisme, panthéisme, naturalisme, libéralisme, ils sont là déjà aux portes, tous rassemblés pour l'assaut, n'attendant que le chef.

La neutralité dont nous avons si longuement parlé et que l'encyclique *Pascendi* nous a montrée professée aujourd'hui d'une façon résolue, méthodique, en face de la parole et de la vérité de Dieu incarnées dans l'Eglise, cette neutralité qui sera bientôt une neutralité armée et qui n'attend que son naturel développement pour devenir l'hostilité, cet affranchissement, mais c'est déjà l'antichristianisme. La parole du Seigneur est formelle : Celui qui n'est pas avec Moi est contre Moi. Que les enfants de saint Benoît demeurent fidèles aux deux prescriptions de leur Règle, dont Mgr Pie a tiré si éloquemment parti dans l'oraison funèbre de l'abbé de Solesmes : *A sæculi actibus se facere alienum, nihil amori Christi præponere;* que les fils de Dom Guéranger demeurent fidèles, à la sueur de leur front et en dépit de toutes les contradictions, à l'esprit de leur père, à cet esprit de conservation et d'intransigeante orthodoxie, et Solesmes demeurera, pour le grand honneur de l'Eglise et la grande gloire de Dieu, la maison bâtie sur la pierre dont parle l'Evangile, et qui résistera jusqu'au dernier jour aux vents furieux et à la mer démontée. Le fondateur de Solesmes se réjouira alors du haut du ciel de voir son abbaye, pour des siècles encore, être, selon l'heureuse expression de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, le *locus irreprehensibilis*.

Paul DASNAN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

RETOUR OFFENSIF DU MODERNISME

Une « *Revue moderniste internationale* » vient de se fonder à Genève, dont le premier numéro a paru au mois de janvier. Voici un extrait du prospectus qu'elle a répandu aux bons endroits.

Un groupe de catholiques modernistes, résolus, après une période d'élaboration intime, à reprendre vigoureusement leur poste de combat, ont décidé de fonder une revue moderniste internationale, qui doit être l'organe de leurs aspirations religieuses, et en même temps, un point de concentration pour les différents modernistes répandus dans le monde entier. Convaincus que tous les partis qui travaillent à une transformation radicale du catholicisme dans les différents domaines : politique, scientifique, social, ascétique, peuvent se rencontrer sur la plateforme d'un programme minimum, basé sur l'autonomie de la conscience individuelle par opposition à l'usurpation de l'absolutisme hiérarchique dans ses différentes manifestations, ils veulent que cette revue soit l'écho de tous les divers courants du modernisme actuel. »

Autant dire, plus franchement, l'écho et l'organe de toutes les révoltes.

La revue annonce qu'elle s'est assuré la collaboration de modernistes marquants des différents pays, et elle en nomme quelques-uns. Parmi ces noms, nous avons la tristesse de rencontrer celui de M. Léon Chaîne, de Lyon, connu par plusieurs ouvrages d'un liberalisme ardent, imprudemment loués par certains journaux de nos démocrates chrétiens.

Nous mettons sous les yeux du lecteur la déclaration-programme placée en tête du premier numéro. Il n'aura pas de peine à constater, remarquons-le en passant, que la méthode de M. E. Le Roy, analysée plus haut, est exactement conforme au début de cette pièce.

La recherche libre et sincère des formes les plus intenses et les plus agissantes de la vie religieuse, le besoin de mettre en commun, au profit de tous, les multiples expériences des âmes progressistes de tous les pays, telles sont les raisons d'être de cette revue.

Nous ne devons pas permettre que le résultat de ces épreuves personnelles, souvent décisives, soit entièrement perdu. Sous une apparence destructive, elles sauvegardent, en l'assimilant et en le dépassant, ce que la tradition chrétienne et, pour la plus grande part, toute notre civilisation moderne renferme de meilleur et de plus élevé.

Peut-être faut-il remonter jusqu'au XVIe siècle et, de là, jusqu'à Jésus-Christ pour rencontrer période semblable à la nôtre, où l'on se sente poussé à sacrifier ses biens, sa famille, sa vie pour répondre à l'appel d'un Dieu. Il nous faut bien du courage dans le cœur, bien de la foi dans l'avenir et dans la lumière intérieure qui éclaire notre route, pour renverser les idoles jadis révérées encore menaçantes, mais qui n'eurent souvent d'autre force que celle qu'il nous avait plu de leur accorder inconsciemment.

Toutes les revendications de la conscience moderne catholique, éprise de liberté, de sincérité et de vérité, préoccupée, en même temps qu'elle se débarrasse des entraves ecclésiastiques, de mettre au service de la vie les trésors d'une religiosité épurée et intensifiée : voilà ce qu'on peut entendre par modernisme. Nous avons eu un modernisme scientifique qui réclamait l'autonomie absolue des méthodes scientifiques vis-à-vis de la théologie; nous avons vu un modernisme social qui affirmait l'indépendance complète des questions économiques à l'égard de l'autorité ecclésiastique; mais le modernisme est avant tout un problème essentiellement religieux. Il s'agit de savoir dans quelle mesure et par quels moyens les Eglises peuvent, aujourd'hui encore, être les sources et les guides spirituels de l'humanité et par quoi et comment on les remplacerait le jour où elles auraient failli à leur mission. Il s'agit de savoir quels sont les problèmes fondamentaux de la vie moderne que le christianisme doit se poser et résoudre s'il veut continuer à exister et à diriger la destinée humaine.

Pourra-t-il alimenter dans les cœurs et sous les formes les plus désirables l'amour qui va disparaître, éveiller l'élan spiritualiste dans les intelligences, et dans les consciences un besoin nostalgique de perfection, substituer aux sommations démagogiques un idéal démocratique qui élève plutôt qu'il ne nivelle? nous donner, dans la crise ecclésiastique actuelle, les formes religieuses de la vie qui fermente en nous?

Notre revue apportera sa contribution la plus large à la solution de problèmes si urgents et si vitaux. Et dans cette entreprise ardue, elle s'inspirera de cet enseignement de Jésus : « C'est le sabbat qui est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat. »

Plutôt que de lutter cependant contre les institutions oppressives, notre tâche sera de former des consciences aptes à vivre de liberté pour la vérité et la justice. Quand l'âme de la multitude aura suffisamment évolué, les institutions nuisibles tomberont d'elles-mêmes.

Les conséquences intellectuelles et morales de l'Encyclique *Pascendi;* l'attitude persécutrice de la Curie romaine vis-à-vis de ses fils les plus dévoués; l'excommunication et les mesures disciplinaires érigées en système; la conception toute politique et absolutiste d'une autorité qui ne souffre aucune manifestation de pensée et de volonté personnelle; l'*odium theologicum* contre tout ce qui est moderne et contre tous ceux qui sont modernes, ont fini par persuader plusieurs d'entre nous qu'une conciliation entre l'Eglise romaine et les aspirations les plus sacrées de notre conscience n'était plus possible. Quelques-uns, cependant, espèrent encore et désirent travailler dans le sens d'un accord futur. L'avenir nous dira laquelle de ces deux attitudes, la radicale et la modérée ou réformiste, est la plus féconde et la plus vraie. En tout cas, les pages de la revue sont ouvertes à tous; aux modernistes de la gauche comme à ceux de la droite. Tous, nous avons encore un long chemin à parcourir ensemble. Peut-être serait-il encore souhaitable de se débarrasser de toute préoccupation ecclésiastique, afin de rétablir l'équilibre de notre esprit, en une sérénité absolue. Il est urgent, en tout cas, que chacun assume une allure nette et réfléchie, car cette revue ne saurait vivre d'équivoques.

Le nombre de nos amis est aujourd'hui légion. Il est telles régions d'Italie et de France où le difficile n'est point de trouver un moderniste plus ou moins conscient, mais de rencontrer un conservateur convaincu et sincère. Qui ne sait que des milliers de prêtres quitteraient volontiers l'Eglise s'il était possible de leur assurer un digne travail? Triste sort que celui d'une

institution fondée sur l'amour et faisant appel à l'esprit, qui ne possède d'autre entrave pour retenir ses ministres que celle de la faim!

Si beaucoup de nos amis se cachent encore, pour des motifs compréhensibles et que nous voulons respecter, leur âme nous appartient. Beaucoup d'autres encore sont des modernistes qui s'ignorent. Nous espérons que cette revue sera pour eux l'étincelle qui éclairera définitivement leurs consciences.

A toutes les âmes parsemées à travers le monde, travaillées par une crise tragique, et qui, avides de liberté et de lumière, épiées et persécutées, vivent dans une atmosphère de haine et de soupçons, nous offrons l'affectueuse attention de ceux qui souffrent et ont souffert comme elles, nous offrons le réconfort d'une solidarité internationale.

Bien que la réaction moderniste semble, au sein du catholicisme romain, plus urgente et plus nécessaire que partout ailleurs, nous nous sentons, cependant, en vivante communion d'âme avec les modernistes de toutes les confessions et de tous les partis. Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer que notre cause a gagné la sympathie féconde des protestants les plus éclairés et qu'avec eux nous travaillerons ensemble à nos aspirations communes. Et nous reprendrons alors le vrai idéal de leurs pères du XVI[e] siècle, qui ne fut pas une pure et simple réforme de l'Eglise, mais qui, conçu sous d'autres termes et réalisé par d'autres moyens, est l'idéal qui nous anime tous aujourd'hui : la regénération intégrale de la vie, basée sur la réhabilitation des valeurs sincèrement humaines, fécondée par l'exaltation religieuse et libre en Dieu par Jésus.

Que cette ville de Genève, qui fut le berceau d'une nouvelle étape religieuse de l'humanité, soit d'heureux augure pour le succès de notre entreprise.

Janvier 1910.

La Rédaction.

Il est superflu de faire remarquer l'hypocrisie de ces apostats, qui poussent l'impudence jusqu'à se dire « les fils les plus dévoués » de « la curie romaine » dans la page même où ils montrent « toute conciliation impossible entre l'Eglise et les aspirations les plus sacrées de leur conscience », et appellent une séparation « radicale ». Et ils osent encore se dire catholiques! Ils ne sont pas même dignes du nom de protestants, quoiqu'ils lient ouvertement partie avec ceux qui le portent. Leur Réforme est celle d'une libre-pensée honteuse d'elle-même.

Un article sur « le modernisme en Allemagne » révèle le secret des efforts récemment accomplis pour enlever au centre catholique allemand tout caractère confessionnel et l'affranchir de toute solidarité avec les intérêts de la foi (1). C'est que le clergé allemand, dont on connaît l'influence considérable sur les populations catholiques, « est orthodoxe par politique ». Toute diminution de la foi affaiblit cette influence. Il prête tous ses services au « Centrum » et fournit un immense travail politique. « Ces devoirs du prêtre et du politique commandent l'orthodoxie, l'orthodoxie à tout prix. Comment en serait-il autrement? Le Centre prétend protéger et défendre la foi catholique

1. Voir sur ce sujet notre numéro du 1[er] octobre 1909.

contre les attaques perfides des libéraux, et le prêtre, patron légitime de cette foi traditionnelle, serait, en tant que moderniste, l'allié des libres-penseurs? Voilà qui est bien impossible! »

Et voici comment conclut l'auteur, « une des plus éminentes personnalités de l'Allemagne catholique » :

Maintenant, et probablement pour l'avenir immédiat, l'Allemagne catholique et le Centre sont les plus forts soutiens de la réaction ultramontaine. *Mais la forteresse inébranlable du Centre s'ébranle en dépit de tous les démentis, le moment viendra où elle s'écroulera et, avec elle, la dernière barrière contre le modernisme.* Dominés et tyrannisés pendant des siècles innombrables, les laïques conquièrent peu à peu toutes les positions de leurs anciens maîtres. Ils vont délivrer la religion de la théologie; il faudra délivrer la théologie des théologiens, laïciser l'Eglise, comme Jésus-Christ, qui n'était pas prêtre, nettoya la synagogue et le temple. Alors les catholiques cesseront d'être des fétichistes, les prêtres ne seront plus des magiciens. Ils seront des hommes.

ASCÉTISME ET MYSTIQUE MODERNES

On n'a pas oublié les révélations de l'affaire de la « Maison sociale » sur le dangereux mysticisme de sa directrice (1). Mais ce serait un tort de croire que cette sorte d'illuminisme religieux soit un cas isolé et sans ramifications. Ceux qui suivent de plus près le mouvement religieux à notre époque savent, qu'à des degrés divers, il introduit des germes corrupteurs dans les œuvres parfois les plus belles en apparence. Certaines associations, sacerdotales ou autres, ont élaboré un nouvel ascétisme dont il serait facile de montrer les rapports avec les erreurs du modernisme. Sans nul doute, la bonne foi et la pureté d'intentions doivent être ici mises hors de cause. Il s'agit d'un fait. Et le fait de l'erreur est un danger et un mal. Ajoutons que, dans les cas dont nous parlons, il résulte de témérités qu'une fidélité plus attentive à la doctrine traditionnelle de l'Eglise devrait empêcher.

On en trouvera un exemple dans les observations qu'un théologien de haute valeur nous communique, sous la forme de simples notes, sur un livre paru récemment. L'auteur, dont les sentiments religieux et la sincère piété ne méritent assurément que des éloges, y retrace l'histoire d'une femme de grande vertu : et cependant ni l'œuvre de celle-ci ni celle de son biographe ne sont exemptes de ces témérités et de ces erreurs qui mêlent leur poison aux choses les plus édifiantes.

Cet ouvrage a pour titre : « *Une Hostie vivante.* — Thérèse Durnerin, fondatrice de la Société des Amis des Pauvres (1848-1905), un volume in-8° par Henri-Marie Hamez, missionnaire, aumônier des Frères des Ecoles chrétiennes, imprimerie-librairie Saint-Paul, Paris. »

Voici, dans sa sécheresse éloquente, l'analyse critique qu'en fait ce théologien :

1. Voir les numéros des 1er et 15 avril 1909.

La Société des Amis des Pauvres, telle qu'elle est décrite dans cet ouvrage, est « un ordre religieux », (voir page 291. (Item : 293, 297, 337). Ses membres vivent au milieu du monde (293); ce sont des « chrétiens de la primitive église » (298); ils ne font pas de vœux (307); ils n'en sont pas moins « de vrais religieux » (309, 316, 323); leur société n'est pas une simple confrérie (319, 324).

Son origine est surnaturelle (161); cette œuvre est « une seconde rédemption » (171); « une nouvelle Pentecôte » y amène les âmes (266). « L'Esprit-Saint suscitait les élus entre mille qui étaient appelés à » se grouper autour de Thérèse comme autrefois les apôtres réunis » dans le Cénacle autour de Marie » (266).

La Société des Amis des Pauvres se divise en trois sections : 1° Servants et Servantes de Jésus, c'est le premier ordre, les « vrais religieux et vraies religieuses ». 2° Des Messieurs, des Dames et des Prêtres. 3° Les « frères » et « sœurs auxiliaires », c'est le tiers-ordre dont peuvent faire partie les religieux et religieuses de toutes les congrégations, des couvents entiers s'y sont enrôlés (304); on y a enrôlé d'office les âmes du Purgatoire (302, 303).

Toute cette organisation a été révélée à Thérèse Durnerin « pendant la sainte messe » (263).

La Société comprend une « Réunion socerdotale », fruit des « lumières extraordinaires » que Thérèse reçut « par le canal » de l'âme d'un prêtre qu'elle sauva de l'enfer, alors qu'il comparaissait devant le tribunal de Dieu, en s'offrant pour être victime a sa place (116). C'est Thérèse qui présidait ces réunions de prêtres : « de même que Marie au Cénacle », ainsi « l'humble Thérèse apparut au milieu de ces hommes éminents » (116). Item (266, 298) « elle (Thérèse) enseigne au clergé les voies nouvelles où il doit marcher » (161). Son attitude vis-à-vis de ces prêtres (260, 296, 297). Dans toutes les réunions de la société on rend compte à Thérèse de son oraison (297).

L'œuvre repose tout entière sur la mission surnaturelle de sa fondatrice (418).

On entre dans la Société par une Consécration : cette consécration tient lieu de profession (307); elle peut se faire par procureur (301, 302); c'est « un acte eucharistique » (275); elle a quelque chose de la vertu des paroles de la consécration à la messe (316). Voir sa définition (338); ses effets (318, 319, 325).

Le principal effet de la consécration des Amis des Pauvres est d'en faire des « Hosties Vivantes ». Etre « hostie vivante », c'est être « tellement identifiée au Sauveur que, comme l'hostie du tabernacle, ils (les servants et servantes des pauvres), n'aient plus rien d'humain que l'apparence » (114); « Supplions Jésus de nous changer en Lui comme il le fait pour le pain et le vin » (328). « Elles (ces âmes), seront la chose de Jésus, son enveloppe... l'enveloppe d'une lettre n'est rien... » (293, 306, 388, 459, 479, 480).

C'est pourquoi Thérèse Durnerin, qui était une « hostie vivante, a pu dire : « Jésus a vécu en moi comme en son propre corps » (481, 483); ses paroles sont données comme inspirées par Dieu (228, 272, 283, 289, 299, 300, 311, 314, 351, 417, 419, 422, 427, 430, 435,

439, 442, 485). Ses écrits sont dits « inexplicables sans une intervention divine, une dictée d'en-haut » (62). Un petit livre d'elle contient des « renseignements venus du ciel » (64). « On dirait que Thérèse (Durnerin) a emprunté la plume des Docteurs de l'Eglise » (112). « Ne m'accusez pas, s'écrie-t-elle, de prêcher une doctrine nouvelle... Je ne dirai rien dont la substance ne soit renfermée dans l'Evangile.. *L'Evangile n'est encore compris que quant à l'écorce de la lettre* » (166). « Jésus a promis, écrit-elle, qu'il me donnerait un catéchisme complet pour les pauvres » (340, 344).

Les lumières de Thérèse sont qualifiées de prophétiques (406, 411, 428). « Sa doctrine spirituelle forme une Somme eucharistique merveilleusement lumineuse » (463). « Ces lignes qu'on dirait écrites par la grande sainte Thérèse » (484). Son oraison était « à peu près égale » à celle de sainte Thérèse (497).

Ces écrits contiennent des paroles singulières attribuées à Notre-Seigneur (145, 268, 315); une grave erreur sur la direction spirituelle, erreur empruntée à la « Vie du Père Hecker » (308); elle conseille de négliger un grave devoir d'état (315); elle désigne communément la sainte communion par cette expression : « Manger le bon Dieu » (349). Thérèse Durnerin écrit : « Il y a des religieuses et des prêtres qui, se croyant en bon état, sont cependant si naturels dans leur vie... que je trouve la même distance entre eux et moi qu'entre le ciel et la terre » (514).

Son biographe écrit : « Comme saint Paul, Thérèse est en droit de servir de modèle aux autres » (427). « Les générations à l'envi la proclameront bienheureuse » (596). « Le Bon Pasteur nous conduit par la houlette de sa fidèle bergère » (285). Les membres de sa Société n'avaient pas de règles (296), mais ils devaient à Thérèse une obéissance aveugle (316).

La Société des Amis des pauvres et sa fondatrice eurent des difficultés avec l'archevêché de Paris; il y est fait allusion aux pages 390 et suivantes jusqu'à la page 403.

Les œuvres auxquelles s'appliquent les membres de la société sont on ne peut plus dignes de louange, on doit le reconnaître; c'est par excellence la pratique de la charité et de l'apostolat.

Le livre que nous venons d'analyser est lui-même plein de récits édifiants.

C'est ce qui lui a valu une lettre élogieuse de S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X.

Mais ces qualités du livre et de l'œuvre, ainsi que l'abus qui est fait de la lettre du cardinal Merry del Val, ne rendent que plus dangereuses les erreurs et les témérités mystiques de cet ouvrage.

La Société des « Amis des Pauvres existe toujours; Thérèse Durnerin, en mourant, a désigné elle-même celle qui devait lui succéder.

Voilà donc une société qui prétend être un « ordre religieux », composé d'hommes et de femmes vivant dans le monde, sous la direction d'une femme..

LA GENÈSE D'UN DOCUMENT

On lira avec intérêt le récit de M. J. de Narfon, dans le *Figaro* du 23 janvier, sur la genèse de la lettre collective de l'épiscopat français concernant la neutralité scolaire.

J'ai raconté ce que Me André Hesse a dit, au cours de sa plaidoirie de Reims, des conditions de fait dans lesquelles aurait été écrite la lettre pastorale collective sur les devoirs relatifs à l'école. J'ai mentionné, d'autre part, cette affirmation du cardinal Luçon que ladite lettre était « l'œuvre exclusive des évêques ». Et j'ai ajouté que la parole du cardinal ne s'opposait peut-être pas autant qu'on serait tenté de le croire au récit de l'éminent avocat.

Comment cela?

Sur l'origine du document épiscopal désormais historique, bien des choses ont déjà été dites, mais incomplètes ou inexactes, qu'il importe donc de compléter en les rectifiant par une rigoureuse mise au point. Je n'avancerai là rien dont je ne sois absolument sûr.

Il convient d'abord que l'on sache dans quelle mesure ce document que j'ai signalé dès la première heure comme étant pleinement conforme aux désirs du Saint-Père, est d'origine proprement épiscopale, et dans quelle mesure aussi il est d'origine romaine.

Il est certain que les évêques français avaient l'intention de faire quelque chose pour obvier aux violations, qu'on leur signalait de jour en jour plus nombreuses, de la neutralité scolaire. Mais quoi? Mais quand? Mais sous quelle forme? Ils n'étaient pas encore fixés à cet égard à l'époque de la béatification de Jeanne d'Arc, qui amena beaucoup d'entre eux, au mois d'avril dernier, dans la ville éternelle. C'est à Rome, et à cette occasion, que le pape et le cardinal secrétaire d'Etat exprimèrent à quelques-uns de nos prélats la volonté ou, si l'on préfère, le désir que l'épiscopat sortît enfin de sa réserve *en sanctionnant par un acte décisif sa précédente et trop platonique déclaration* (1).

Peut-être se rappelle-t-on que, de Rome, je télégraphiai, au lendemain de la splendide cérémonie de Saint-Pierre, que le Pape avait voulu s'entretenir privément avec certains évêques, et que notamment Mgr Dadolle, évêque de Dijon, avait été appelé à plusieurs reprises au Vatican. Je ne prétends nullement savoir le détail de ces diverses audiences, mais ce que je sais bien, c'est que Mgr Dadolle fut chargé de rédiger une lettre sur les devoirs des parents relativement à l'école, lettre qui devait être présentée à la signature de tous les évêques de France, et qu'il s'acquitta de cette mission.

Le texte de Mgr Dadolle n'est cependant pas celui qui a été publié. Mais c'est celui que les évêques ont signé. Ce texte fut naturellement envoyé à Rome pour approbation. Or, il ne plut pas au secrétaire d'Etat, qui ne le trouvait point assez énergique. Et de la secrétairerie d'Etat arriva bientôt en France un nouveau texte, très court, une sorte de schéma, rédigé en latin, et d'après lequel le cardinal Andrieu était prié d'élaborer une nouvelle lettre.

---

1. D'après le bruit public, la rédaction de cette première déclaration épiscopale serait l'œuvre de Mgr Dadolle, évêque de Dijon. Dans son rapport sur le budget de l'instruction publique pour 1910, le protestant Steeg s'applique, avec une habileté perfide, à faire ressortir les différences entre ce premier document et le second. (N. D. L. R.)

Ce schéma accentuait la protestation contre l'école neutre telle qu'elle existe de fait. Et, par exemple, il y était dit expressément que l'école neutre constituait à l'heure actuelle dans notre pays une véritable « pestilence ». Mais surtout ce schéma comblait une lacune, jugée grave, du texte de Mgr Dadolle, en insistant sur la nécessité de rappeler que le principe de neutralité dans l'enseignement était formellement condamné par l'Eglise, donc condamnée en droit l'école publique fondée sur ce principe, alors même qu'on y pratiquerait une neutralité vraie, et non pas la neutralité menteuse contre laquelle, par ailleurs, les évêques étaient invités à protester avec une souveraine énergie.

C'est, je pense, à dessein que Mgr Dadolle n'avait pas cru devoir mêler à la protestation nécessaire contre la violation de la neutralité une condamnation de cette neutralité même; et sans doute au point de vue du résultat immédiat à atteindre, cette omission était-elle sage; mais à Rome, où l'on est habitué à voir toutes choses, *sub specie æternitatis*, où l'on a surtout le souci de ne pas laisser prescrire les principes que l'on considère comme essentiels, où l'on ne se prête donc volontiers, qu'après avoir mis la doctrine au-dessus des contingences de l'heure, aux accommodements que ces contingences peuvent imposer dans la pratique, on tenait principalement à ce que la condamnation de l'école neutre, comme telle, fût solennellement rappelée dans le manifeste des évêques.

Et il fut fait selon la volonté du Saint-Siège. Le texte définitif de la lettre collective a été rédigé par le cardinal Andrieu, d'après le schéma envoyé de Rome. J'ajoute que la publication prématurée, par la *Semaine religieuse* d'Aix, de ce texte définitif, n'a pas laissé le temps de la présenter individuellement à la signature de tous les évêques. Beaucoup d'entre eux n'ont signé matériellement que le texte de Mgr Dadolle, qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, n'a été ni agréé ni publié. *En sorte que ces évêques seront poursuivis* pour un document auquel on pourrait dire qu'ils sont parfaitement étrangers, s'ils ne l'avaient après coup approuvé et adopté (1).

On voit, par ce qui précède, que l'affirmation du cardinal Luçon se concilie fort bien avec le fait d'ailleurs incontestable de l'intervention romaine. La lettre collective est l'œuvre exclusive des évêques dans sa *rédaction*. Cela ne veut pas dire que pour la rédiger les évêques n'aient pas obéi à l'inspiration, à la direction du Saint-Siège. C'est assez leur habitude, au surplus, depuis la séparation, et c'est bien leur droit, je pense, puisque le Pape est le chef de l'Eglise. C'est, en outre, un droit à la haute revendication duquel ils mettent toute leur fierté.

AUTOUR D'UNE ALLOCUTION ÉPISCOPALE

Le bruit fait par les gens du Bloc autour de l'allocution adressée aux membres de son clergé, par Mgr Chapon, évêque de Nice, au commencement de la nouvelle année, et l'opposition qu'ils prétendent relever entre le langage particulier de ce prélat et celui de la Lettre collective des évêques sur la question scolaire, demandent à être ramenées à des proportions plus exactes.

---

1. Quoi qu'il en soit de ce que M. de Narfon raconte ici, on sait que quelque chose d'analogue se passa pour la première déclaration. Lorsque les réclamations s'élevèrent contre sa publication prématurée, Mgr de Cabrières, si nous avons bonne mémoire, dit en chaire que ce texte était différent de celui qu'il avait approuvé. (N. D. L. R.)

Les catholiques ne sont pas dupes des grosses habiletés de M. Briand, dont les procédés sont aussi invariables que la tactique, le tout consistant à tenter par tous les moyens d'opposer les plus conciliants aux plus résistants, et d'entretenir un désaccord entre eux par une feinte disposition à s'entendre avec les modérés.

Mais le soin même que les catholiques doivent mettre à se garder de cette perfidie dit assez qu'il serait regrettable de lui fournir des prétextes et des armes. Sur ce point, les amis de la conciliation peuvent avoir non moins sujet de s'examiner que les autres. Et c'est là, croyons-nous, la vraie morale de cet incident.

Tout d'abord, pour faire justice de la prétendue opposition sur laquelle on insiste, il suffit de rappeler les paroles par lesquelles Mgr l'évêque de Nice débutait. Après une distinction verbale entre l'école laïque et l'école neutre, qui lui permet d'affirmer avec plus ou moins de bonheur que l'épiscopat ne combat pas l'école laïque, le prélat ajoute :

Ce que nous condamnons, c'est l'école neutre. Qu'est-ce à dire? Au principe, hautement proclamé et réalisé par nos adversaires, que l'école doit être étrangère à tout enseignement religieux, nous opposons le nôtre, et nous proclamons que l'enseignement religieux et chrétien doit avoir à l'école sa place — une place d'honneur — et que c'est par suite d'une lamentable erreur qu'il en a été proscrit. En le proclamant, nous ne faisons que redire ce que l'Eglise n'a cessé d'affirmer toujours et partout, il n'y a rien de nouveau dans cette déclaration. D'ailleurs, en la renouvelant, nous n'affirmons pas seulement une doctrine traditionnelle que nous ne pouvons taire sans prévarication..

Voilà qui est sans ambages, encore que Mgr Chapon n'attribue ici l'introduction de la neutralité qu'à une lamentable erreur, tandis que la lettre collective dit « par une lamentable erreur ou par un dessein perfide. »

On ferait donc une gratuite et grave injure à Mgr l'évêque de Nice, en le soupçonnant d'avoir désavoué, même tacitement, la condamnation de l'école neutre, c'est-à-dire, en réalité, de l'école laïque telle qu'elle existe.

Le ton général du discours et ses atténuations permettent-ils de constater, relativement à la portée générale et à l'application de ce grand acte collectif, la différence, sinon l'opposition, qu'on chercherait vainement quant au fond? C'est ce qu'il faut voir de plus près.

Une note de la *Semaine religieuse* de Nice, qui a toute l'allure d'un communiqué (28 janvier 1910) en réponse aux commentaires soulevés, dit à elle seule ce qu'il en est. Elle se termine ainsi :

Les débats qui s'achèvent au Parlement ont confirmé Mgr Chapon dans la conviction qu'il serait aussi maladroit qu'inexact de laisser croire au public que l'épiscopat français, en signalant et en condamnant, comme il le devait, les violations et les violateurs de la neutralité religieuse à l'école, ont voulu généraliser et déclarer la guerre sans distinction à tous les maîtres et à toutes les maîtresses des écoles laïques et officielles.

Certains écrivains conservateurs, en le disant ou en le laissant entendre,

sont les meilleurs alliés des sectaires et servent inconsciemment, nous voulons le croire, mais efficacement leurs desseins perfides. Il importait de le faire observer dans une région où, grâce à la sagesse de l'opinion, la neutralité religieuse est généralement respectée dans nos écoles, et les relations entre le prêtre et l'instituteur sont correctes et souvent sympathiques.

Ces paroles donneront peut-être à plus d'un la tentation de dire qu'il y a plus d'une manière de faire inconsciemment, on doit le croire, le jeu des ennemis de l'Eglise.

On pensera, par exemple que, quelle que soit la situation plus ou moins bonne de tels ou tels diocèses en particulier, le moment n'est pas très opportun pour les évêques (cette revue a déjà signalé ce cas) de se féliciter publiquement de ce que la neutralité est respectée chez eux. On dira qu'il resterait à savoir, jusqu'où va ce respect, et, que dans tous les cas, il ne se peut que de semblables démonstrations n'infirment en quelque chose, du moins n'offrent un prétexte d'infirmer la force de leur acte collectif.

Il pourra paraître encore moins heureux de dire que les évêques n'ont pas entendu *généraliser* les violations de la neutralité. Sans doute, ils n'ont pas voulu dire, et personne n'a compris, que ces violations fussent absolument universelles; mais s'ils ne les tenaient pas pour *générales,* on ne s'expliquerait ni la solennité de leurs déclarations, ni l'entente de l'épiscopat tout entier pour les émettre. Cela n'impliquait d'ailleurs aucunement « la guerre sans distinction à tous les maîtres et à toutes les maîtresses des écoles laïques et officielles. »

C'est bien ce caractère général que la lettre collective a voulu marquer, on n'en peut douter, dans ces passages : « A l'heure actuelle, personne ne peut le nier, *un grand nombre d'écoles*, soi-disant neutres, ont perdu ce caractère... Il est aujourd'hui de notoriété publique que ces solennelles promesses sont étrangement méconnues en *beaucoup* d'écoles... »

Mgr Chapon dit dans son allocution :

Est-il exact que cette neutralité y ait été violée en des cas certains *dont nous ne voulons pas évaluer le nombre, sachant le péril et parfois l'iniquité des généralisations hasardées ?*

Est-il vrai que dans des manuels d'histoire ou de morale civique, *en un certain nombre* d'écoles, l'Eglise catholique et ses dogmes soient attaqués, son histoire dénaturée, les vérités de la théodicée naturelle, même, base unique et nécessaire de toute morale, niées et contestées en des termes que les journaux les moins suspects de cléricalisme ont dû dénoncer et réprouver? Est-il vrai que des propos contraires à la morale et au patriotisme aient été tenus dans *plusieurs* de ces écoles, et condamnés au moins une fois, dans un procès désormais célèbre, par un tribunal républicain?

Il est explicable que nos adversaires aient vu là du moins l'apparence d'une restriction sensible à cette généralité du cas.

La différence de ton, et même l'atténuation des applications, toujours à s'en tenir aux formes du langage, ne leur ont sans doute pas paru moins sensibles dans ces lignes :

Il est d'ailleurs inexact d'en conclure qu'ils aient, par cette condamnation, interdit toutes les écoles neutres, et déclaré la guerre aux maîtres et aux maîtresses qui les dirigent en subissant la loi. Ils se sont souvenus, comme ils le déclarent eux-mêmes, qu'il est des circonstances où, sans renier ni ébranler les principes, il est prudent, il est sage, il est nécessaire d'en tempérer l'application. Nous demandons, il est vrai, à nos fidèles (et quoi de plus légitime et de plus naturel?) de *préférer* nos écoles, l'école chrétienne à l'école neutre, là où ce choix leur est moralement possible, sans avoir, pour nous faire obéir, aucune des contraintes ni des faveurs dont nos adversaires usent si fréquemment au profit de l'école officielle. Nous ne méconnaissons pas d'ailleurs, nous reconnaissons formellement les motifs que peuvent avoir les parents catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école neutre : et comment ne le reconnaîtrions-nous pas, alors que, dans un si grand nombre de nos paroisses, ces parents se trouvent dans l'alternative d'envoyer leurs enfants à ces écoles ou de leur refuser toute instruction?

Seulement, nous exigeons que la foi et la conscience de ces enfants y soient d'autant plus respectées que ces écoles sont obligatoires et nous rappelons aux pères et aux mères le devoir rigoureux qu'ils ont d'y veiller.

On aurait tort, assurément, de chercher dans une allocution de circonstance, la rigueur de déductions et de formules que comporte un acte d'autorité épiscopale. Mais, même en tenant compte de cette différence, il faut avouer qu'il subsiste un certain contraste entre ces paroles et, par exemple, l'ordonnance de Mgr Boutry, évêque du Puy. Après une série de considérants et d'attendus qui résument les déclarations de l'épiscopat, elle conclut ainsi :

Tout esprit de provocation écarté, obéissant uniquement à notre conscience, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit pour notre diocèse, *d'après les instructions contenues dans la lettre collective des évêques,* en date du 14 septembre 1909.

Article I. — Les parents sont tenus, *sous peine de péché mortel et de* privation des sacrements, de mettre leurs enfants à l'école chrétienne, à moins qu'ils ne soient contraints par des motifs graves de faire autrement, ce dont les confesseurs sont juges.

Article II. — Au cas où une vraie nécessité les obligerait à préférer l'école neutre, il serait de leur devoir d'assurer par eux-mêmes, à domicile, ou par d'autres, à ces mêmes enfants, l'enseignement religieux.

Article III. — Ils ne pourront, sous les mêmes peines que ci-dessus, de péché mortel et de privation des sacrements, ni garder, ni lire, ni laisser entre les mains des enfants les livres condamnés par l'Episcopat ou tous autres ouvrages mis à l'index.

Article IV. — Il est obligatoire en conscience pour les parents chrétiens de veiller sur l'enseignement de l'école. Si, ce qu'à Dieu plaise! il était porté atteinte soit oralement, soit par l'usage des livres scolaires, aux croyances religieuses ou à la vertu de l'enfant, on devrait retirer celui-ci, quelles que soient les pénalités humaines à encourir.

Article V. — L'élève ne sera, en principe, passible d'aucune sanction. Toutefois, s'il n'offrait pas les garanties suffisantes d'intégrité de foi religieuse, il ne pourrait être admis à la première communion.

Donne au Puy, en notre demeure épiscopale, le 3 novembre 1909, fête de saint André, apôtre.

THOMAS-FRANÇOIS, évêque du Puy.

Cette ordonnance ne fait, cependant, peut-on dire, que codifier les décisions prononcées par l'épiscopat. Il n'y a sans doute qu'une différence de forme, mais elle suffit pour donner lieu aux méprises.

Après avoir parfaitement précisé le motif doctrinal de la condamnation de l'école neutre, en disant : « Nous proclamons que l'enseignement chrétien et religieux doit avoir sa place à l'école », Mgr Chapon insiste avec complaisance sur des considérations dont un orateur aurait pu tirer d'excellents arguments à la tribune contre les sectaires. Il en appelle au témoignage d'hommes demeurés étrangers à l'Eglise, Thiers, Victor Hugo, Jules Simon, et conclut : « Lorsqu'ils ont condamné l'école neutre, vos Evêques, en accomplissant un devoir de leur charge, n'ont donc fait qu'user de la liberté d'exprimer une opinion si hautement revendiquée pour eux par nos contradicteurs. » Il savait bien que cette justification avait peut-être moins de poids devant une assemblée de prêtres; qu'ils entendaient bien tous que les évêques avaient surtout entendu user de leur droit spirituel et remplir un devoir de leur auguste fonction. Ils n'oubliaient pas davantage que l'épiscopat parlait au nom de Dieu et de l'Eglise, lorsque leur évêque, après avoir rappelé les violations de la neutralité, s'écriait : « Que nous reproche-t-on, quand nous protestons au nom de la loi qui nous l'assure? »

Un peu plus loin, il montre les promesses de Jules Ferry violées et ajoute : « Qu'on nous prouve que ces paroles étaient sincères en les appliquant loyalement, et la paix sera faite. » C'est encore là une de ces paroles dictées par l'esprit de conciliation qui ne s'accorderaient pas exactement avec les précédentes ni avec la lettre collective, si on les prenait au pied de la lettre. Car, même à supposer, par impossible, une application sincère de la neutralité, celle-ci serait encore le refus de faire à l'enseignement chrétien et religieux la place que Mgr Chapon réclame, comme tous le évêques, et elle rendrait encore vaine leur protestation contre le principe de la neutralité : « Principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences. Qu'est-ce en effet, que cette neutralité, sinon l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école, et, par suite, le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation? » Mgr Chapon n'a nullement voulu faire croire que les évêques n'ont pas entendu donner à un acte retentissant d'autre valeur que celle d'une déclaration platonique, et qu'une « honnête neutralité » ferait suffisamment droit aux exigences de leur protestation.

Ici se place le passage de l'allocution que la mauvaise presse a reproduit avec le plus de complaisance, après que M. Briand en eût fait la lecture et le commentaire à la Chambre :

Je ne pardonnerais pas, pour ma part, de la troubler (cette paix) là où je puis la maintenir, sans y sacrifier ma conscience et la vôtre, et je croirais faire acte non seulement indigne d'un Evêque et d'un chrétien, mais acte de mauvais citoyen, si, sans y être obligé par un devoir impérieux, je suscitais et j'entretenais dans nos paroisses cette lutte intestine entre l'ins-

tituteur, les familles et le curé, que d'autres, je vous le disais tout à l'heure, exploitent peut-être au profit d'intérêts politiques; car je n'en sais pas de plus capable de déchirer les entrailles de notre pays qui n'eut jamais plus besoin d'apaisement et d'union.

Aussi, vous m'en êtes témoins, Messieurs, je vous ai toujours conseillé, autant qu'il dépendait de vous, de vous faire de l'instituteur un ami, ou, si votre amitié lui paraît trop compromettante, de conquérir au moins sa bienveillance et sa sympathie en lui témoignant d'abord la vôtre; de l'honorer et de le soutenir, au besoin, de le défendre, vis-à-vis des parents parfois injustes et ingrats, dans sa rude et noble mission, avec autant de sincérité que de discrétion, en un mot, d'accomplir envers lui le précepte évangélique « *Faites aux autres ce que vous voudriez qu'il vous fût fait à vous-même* ».

En réclamant les heures nécessaires aux catéchismes, je vous ai toujours recommandé de ne jamais empiéter sur celles qui, légalement, sont attribuées à l'école. Votre docilité à suivre ces conseils nous a trop bien réussi dans ce diocèse pour que je songe à m'en départir. Au cours de mes dernières visites pastorales, j'ai eu la consolation de constater que la paix et souvent l'harmonie règnent dans la plupart de nos paroisses entre le presbytère et l'école, à la satisfaction et au profit de tous. Mais là même où vos avances n'auraient pas été accueillies, là même où elles seraient repoussées, ne regrettez pas de les avoir faites, car les résistances nécessaires ne sont jamais plus invincibles que là où tous les moyens de conciliation ont été loyalement et vainement épuisés.

En admettant, comme on le doit faire, que tout soit pour le mieux dans le diocèse le plus favorisé, et que, par une heureuse exception, la neutralité y soit sincèrement respectée, il y aurait peut-être encore place à un doute sur les conditions auxquelles s'y obtiennent la paix et l'harmonie. La lettre collective des évêques n'a pas seulement condamné le principe détestable de la neutralité et son application mensongère; elle vise dans les termes les plus graves un cas spécial de celle-ci, « certains livres de classe qui sont plus répandus, et dans lesquels apparaît davantage l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Eglise catholique, ses doctrines et son histoire. » En conséquence, « nous interdisons l'usage de ces livres dans les écoles, et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains de leurs enfants, quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer. » Mais, si l'exécution de ces ordres n'offre aucune difficulté qui puisse troubler la paix et l'harmonie entre le prêtre et l'instituteur dans certains diocèses, si les livres proscrits n'y sont pas maintenus en usage, si, dans la plupart des paroisses, ni le curé ni les familles n'ont à protester, *ni contre l'obligation* de s'en servir, ni contre les enseignements oraux, il n'y a qu'à remercier le ciel qu'il y ait encore sur le sol de France des régions aussi privilégiées.

Néanmoins, il n'est pas très surprenant que des paroles comme celles qu'on vient de lire, aient fourni au président du conseil, devant la Chambre, au procureur général dans son réquisitoire contre le cardinal Luçon poursuivi en justice par les *instituteurs*, un prétexte plausible de s'élever contre la *prétendue outrance de l'acte* collectif de l'épiscopat.

C'est d'elles que M. Briand s'est autorisé pour dire à la tribune : les évêques étaient en droit d'éveiller l'attention des parents sur les dangers d'un enseignement susceptible de détourner leurs enfants des voies de la religion catholique. Mais « ils étaient tenus à la justice qui était pour eux le plus impérieux des devoirs. *Ils devaient s'abstenir de formuler des condamnations générales, nécessairement injustes à cause de leur généralité même...* Et ils l'ont si bien senti que, dans des manifestations particulières, ils ont été obligés de donner des conseils de prudence, d'apporter aux termes généraux de la lettre collective des restrictions, des atténuations. »

En preuve, M. Briand cite une parole de Mgr Gibier, évêque de Versailles, il fait allusion à la lettre de Mgr l'archevêque de Paris, et surtout il s'appuie sur l'allocution de Mgr Chapon, dont il lit de longs extraits, qu'il interrompt pour dire : « Oui, ici nous sommes tous d'accord, et je tenais à souligner cet accord. *Mais c'est un autre ton que le ton du manifeste.. Voilà le ton sur lequel les évêques auraient pu donner leurs instructions à leurs prêtres, mais celui qu'ils avaient adopté dans leur lettre collective était bien différent...* » (1)

De son côté, le *Siècle*, organe du protestantisme libéral, écrit le 5 février, en citant les mêmes passages :

Nous avons publié un long extrait d'une allocution de M. Chapon sur la question scolaire. Les instructions suivantes données par l'évêque de Nice aux prêtres du diocèse en sont le logique complément. — Nous les publions d'autant plus volontiers qu'elles sont empreintes de ce large esprit de calme et d'apaisement si désiré par la grande majorité des Français ! Voilà un langage qu'il convient d'opposer au zèle intransigeant de certains prélats turbulents et plus papistes que le pape. Il souligne davantage la violence injurieuse du *factum* épiscopal et la vanité des dénonciations intéressées de ses auteurs.

Encore une fois, nous ne sommes point dupes du jeu de ces beaux messieurs; mais on peut conclure que c'est une duperie de le favoriser et de s'y prêter. L'intransigeance ne serait donc pas la seule, ni même la plus dangereuse manière de le servir.

Mgr l'évêque de Nice a le privilège de gouverner un diocèse où l'application des lois les plus sectaires n'offre pas les mêmes difficultés qu'ailleurs. Il nous souvient que, lors des interpellations sur les inventaires des églises, une dépêche du préfet des Alpes-Maritimes arriva fort à propos pour permettre à M. Poincaré, ministre de la justice, de glorifier, aux applaudissements de la gauche et de l'extrême gauche, l'attitude des agents du gouvernement.

Je ne veux d'autre preuve de l'excellence de leur attitude que la dépêche que je reçois à l'instant du préfet des Alpes-Maritimes. Cette dépêche m'informe que les opérations d'inventaires sont complètement terminées dans ce département, et elle se termine ainsi :

« *J'ai la satisfaction de pouvoir vous signaler que cette opération s'est faite ici dans les plus favorables conditions, dans un calme que je pourrais dire*

1. *Journal officiel*, du 21 janvier 1910.

absolu. J'envoie rapport en rendant compte des impressions excellentes que je garde de l'intervention des agents de l'administration de l'enregistrement. » (1)

Il nous souvient aussi, à ce propos, d'une autre allocution de nouvel an, prononcée par le même préfet, en 1906, sur les préjugés à dissiper, et qui contenait un ensemble de directions concernant les graves questions pendantes alors, y compris celle de la résistance aux inventaires. En voici quelques passages, avec les observations que j'y ajoutai, en réponse aux chauds éloges de certains organes catholiques :

« *Ne laissons pas dire que nous sommes des révolutionnaires, ennemis de notre constitution nationale, quand les directions récentes de Léon XIII maintenues et confirmées par Pie X, rappelées solennellement par l'épiscopat français dans sa lettre collective, nous font un devoir de la respecter et de l'accepter...*

« *Parce que nous sommes des énergiques et des résolus, ne laissons pas dire que nous sommes des violents. La violence serait-elle dans nos moyens, et quand même sa destinée fatale ne serait pas d'être écrasée, par la force régulière et armée, elle n'est ni dans nos doctrines, ni dans nos traditions.* »

Si nous sommes des énergiques et des résolus, nous montrerons notre résolution et notre énergie en nous tenant avec dignité à l'affirmation de la vérité et à celle de nos droits, sans multiplier hors de propos et contre toute opportunité les protestations d'un loyalisme et d'un civisme dont nous avons donné depuis vingt ans des preuves vraiment surabondantes, et qui nous ôtent toute force, nous rendent la risée de nos ennemis.

Et pourvu que nous n'excédions pas le juste usage de nos droits de défense, nous ne nous inquiéterons pas tant de passer pour des violents.

La *violence*, si l'on entend par ce mot une résistance effective, avec recours à la force contre les inventaires, la confiscation de nos églises, la suppression du culte dû à Dieu, ne dépasse pas notre droit. Elle est fondée sur la *doctrine* de droit naturel et autorisée par celle de la théologie; elle est dans la *tradition* de notre France catholique.

Ce peut ne pas être dans le rôle du clergé d'y exciter. Ce peut être, de la part des catholiques, discipline et déférence de s'en abstenir, là où quelque chef ecclésiastique les en prierait. Mais aucun évêque ne saurait porter légitimement une condamnation générale contre la résistance ainsi déterminée; il affaiblirait, en le tentant, les droits d'une cause sainte.

« *Ne laissons pas dire que nous sommes les alliés des partis politiques, car, dans cette cause, où les intérêts supérieurs de notre foi sont en jeu, nous avons répudié, et nous répudierons hautement toute solidarité avec eux, s'il était vrai qu'ils voulussent créer une confusion compromettante et inacceptable.*

« *Ne laissons pas dire à l'opinion si ombrageuse à cet égard que nous rêvons*

1. *Journal officiel*, du 16 mars 1906.

dans un chimérique retour au moyen âge, l'abdication et l'humiliation de la puissance civile devant le pouvoir spirituel, quand notre doctrine, par la parole autorisée de Léon XIII, les proclame l'une et l'autre indépendantes et souveraines, chacune dans leur sphère, quand Pie X lui même déclare que, dans le conflit actuel, le gouvernement français n'a rien à céder, mais seulement à se montrer juste et impartial. Il ne s'agit pas pour les deux puissances de se supplanter, mais de s'entendre et de s'accorder en vue de la paix et du bien public. »

Lorsque des adversaires, sans aucune bonne foi, nous imputeront de rêver le retour au moyen-âge, nous nous contenterons le plus souvent de lever les épaules. Mais sans « vouloir l'abdication de la puissance civile », nous ne nous bornerons pas, surtout quand nous parlons au nom de la doctrine, à les proclamer « l'une et l'autre, indépendantes et souveraines, chacune dans leur sphère », nous ajouterons sans crainte, avec Léon XIII, qu'en ce qui touche à l'ordre religieux la souveraineté de l'Eglise prime celle de l'Etat.

Plus les évêques attendent, à l'heure présente, que les catholiques se rangent derrière eux et acceptent toutes leurs directions, plus ceux-ci sont en droit d'espérer que leurs pasteurs auront à cœur de les soutenir par une doctrine fortifiante, de ne leur imposer que des devoirs certains, de respecter leur indépendance politique et de ne pas leur témoigner d'injustes et maladroites préventions.

Nous apprenons, à la dernière heure, que Mgr Mignot est sur le point de faire paraître un article important sur la question scolaire. Le sectaire *Temps*, qui a pu avoir communication des bonnes feuilles, en cite plusieurs extraits (9 février), qu'il accompagne de réflexions dont voici les principales :

Mgr Mignot, archevêque d'Albi, publiera dans le prochain numéro du *Correspondant* une étude sur « les Evêques et les manuels scolaires ». Elle diffère quelque peu — et au moins dans la forme — des attaques violentes portées contre l'école publique par d'autres représentants de l'Eglise. Certes, Mgr Mignot parle en évêque. Mais — et c'est le cas de le dire — il y a évêques et évêques.

Mgr Mignot admet les controverses autour des systèmes philosophiques les plus divers. « Qu'on s'y applique dans les classes supérieures, qu'on se demande si la morale est indépendante, si elle se soutient toute seule; qu'on examine la raison, la source du devoir », il n'y contredit pas, mais il pose en principe que « ces études ne sauraient être de la compétence d'enfants de huit à douze ans »..

La pensée du vénérable auteur doit être rendue ici d'une manière fort incomplète. On ne peut supposer qu'il admette la légitimité de cette controverse, autrement que si elle a pour but d'aboutir à la solution de la religion naturelle et chrétienne.

La protestation des évêques était-elle justifiée? Mgr Mignot n'est pas éloigné de penser, et il indique, que la lettre, « aurait pu être plus explicite sur certains points » et qu'on « aurait évité, par là, quelques fâcheux ma-

lentendus » (1); et il affirme — ceci ne fait point doute en ce qui le concerne, mais est sujet à contestation quant à beaucoup d'autres — « que les évêques n'ont nullement songé à créer des embarras au gouvernement, qu'ils n'ont été guidés que par les considérations religieuses » et qu'ils « n'ont fait qu'obéir à leur conscience. »

Ils ont eu tort, dit-il, si les manuels scolaires sont inoffensifs; ils ont eu raison, si la neutralité exigée par la loi est violée, si certains manuels sont de nature à faire perdre aux *enfants la croyance au symbole et l'obéissance au Décalogue.*

Ne serait-ce pas encore trop peu dire? Les manuels scolaires fussent-ils inoffensifs, encore que la seule supposition, même comme procédé de discussion, doive coûter à la dignité d'évêques qui ont prononcé sur ce point une sentence grave et si gravement motivée, et, surtout la neutralité exigée par la loi ne fût-elle pas violée, le grand acte épiscopal n'en demeurerait pas moins justifié, car son objet direct et principal est justement la condamnation de cette neutralité impie et le rappel de l'obligation rigoureuse pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école chrétienne, partout où il en existe, hormis le cas d'une impossibilité morale. On entend bien que Mgr Mignot ne parle ici que de la protestation contre les manuels scolaires. Mais il ne faudrait pas que l'accessoire, car telle est sa place en l'occurrence, fît oublier le principal.

Il est ainsi amené à analyser minutieusement les manuels condamnés. Nous ne le suivrons pas dans cette longue exploration, mais il convient de dire qu'il y procède avec un évident souci d'impartialité et avec une réelle déférence à l'égard des personnes.

Il rend hommage à la sincérité de M. Payot, « à la droiture, dit-il, de celui que nous savons être un homme de bien »; et s'il lui reproche « de faire pénétrer son agnosticisme dans le cœur des petits enfants », du moins celui-ci s'efforce-t-il de le prouver et Mgr Mignot reconnaît qu'il n'y a « presque rien à reprendre dans la seconde partie où l'auteur expose les devoirs envers le prochain et envers soi-même » et qu' « elle renferme de fort belles pages dont tout le monde peut faire son profit ».

Devons-nous croire que Mgr Mignot reconnaît une réelle valeur à la morale de la libre-pensée? Certainement non. Mais alors?.. Le *Temps* reproduit enfin la conclusion, et l'accompagne de ces remarques.

---

1. Dans son discours, à la Chambre, dont cette revue a déjà parlé, M. l'abbé Gayraud a donné un bel exemple de facilité à lâcher pied devant l'adversaire et à admettre des « malentendus », au grand détriment de la dignité de l'épiscopat. Comme M. Doumergue prenait la défense du manuel condamné d'histoire de France de Gauthier et Deschamps, le député du Finistère répondit incontinent : « Ce ne serait pas la première fois qu'un ouvrage, ayant été mis à l'index, en serait retiré après plus ample informé. Je ne serais pas du tout surpris que l'interdiction des évêques relativement à ce manuel fût levée à la suite d'une nouvelle étude... Il est parfaitement possible que la question soit soumise à un nouvel examen... Quant à moi, je le souhaite, je ne cache pas ma pensée. » Il n'y a qu'à voir sur ce point la brochure de Mgr Delmont : « Qu'y a-t-il dans les manuels condamnés? » (Paillart, Abbeville).

C'est avec un sincère désir de « pacification » qu'il a commencé cette étude, c'est dans le même esprit qu'il la termine.

Ce langage est tout à l'honneur de l'archevêque d'Albi dont n'attendaient pas moins ceux qui ont apprécié son caractère. Si tous les évêques s'étaient exprimés avec la même modération, si le même esprit de conciliation avait animé le manifeste épiscopal, il n'y aurait probablement pas aujourd'hui ce que l'on s'est habitué à appeler « la lutte scolaire ».

On ne voit pas ce qu'on pourrait objecter aux observations du *Temps*. Il est clair, en effet, que si l'épiscopat est animé de l'esprit dont l'un ou l'autre de ses membres donne des signes aussi marqués, on ne s'expliquerait plus guère la solennité de son acte collectif. Une diminution de solidarité entre eux en affaiblirait nécessairement la portée et en rendrait plus incertaine l'application. Et, pour l'avantage, comme pour l'honneur de la cause catholique, n'y aurait-il pas un réel détriment à ce que nos ennemis puissent dire, non sans apparence de raison, qu' « il y a évêques et évêques? »

LE SAINT-SIÈGE ET LE « SILLON »

Cette fois encore, nous avions exactement pronostiqué des déterminations du Saint-Siège. Une lettre du cardinal Secrétaire d'Etat à Mgr Duparc, évêque de Quimper, vient de confirmer, à point nommé, ce que nous en faisions pressentir, dans notre dernier numéro, à l'égard du *Sillon*.

Cette parole est le coup de canif crevant inexorablement le ballon gonflé de bluff que M. Marc Sangnier s'évertue à faire planer dans l'air. Sa dernière parade a été une réunion tenue dans le nord, il y a une dizaine de jours, dont le *Journal de Roubaix*, rempart du ralliement et des démocrates chrétiens dans cette région, a rendu compte en ces termes officieux :

L'une des séances a porté sur la situation du *Sillon* dans ses rapports avec le clergé. M. Marc Sangnier met au courant les auditeurs des récentes polémiques qui se sont engagées dernièrement au sujet du *Sillon*. Et il déclare « qu'une des dernières notes soi-disant romaines qui fit tout récemment assez de bruit, émanait tout simplement d'un correspondant français, n'ayant aucune qualité pour employer le ton qu'il s'était permis de prendre. »

M. Marc Sangnier est heureux surtout d'apprendre à ses amis que chez plusieurs illustres membres de l'Episcopat français, il se dessine actuellement un revirement d'idées et un mouvement très accentué en faveur du *Sillon*. Plusieurs s'aperçoivent, en effet, ajoute-t-il, qu'ils ont été jusqu'ici circonvenus et il croit que l'attitude calme et digne du *Sillon* en ces circonstances, n'a pas été pour peu dans ce mouvement.

C'est avec joie que M. Marc Sangnier donne à tous ses amis toutes ces nouvelles rassurantes. Il dit à nouveau sa confiance dans l'utilité et l'opportunité et surtout dans le succès de l'œuvre entreprise, et il termine en demandant à tous de continuer ardemment leur propagande sur tous les terrains et dans tous les milieux, pour arriver enfin à briser les équivoques; et si c'est un travail peut-être difficile, il sera du moins facilité beaucoup si

tous savent garder en eux les forces morales infinies que leur donne leur foi catholique.

Hélas! que va-t-il en rester?

Nos lecteurs se rappellent l'ordonnance de Mgr Duparc : « Nous rappelons au clergé qu'il est tenu rigoureusement de s'abstenir de toute participation au mouvement du *Sillon*, et qu'il ne doit par conséquent, ni s'abonner à la revue du *Sillon* ou à l'*Eveil démocratique* hebdomadaire ou quotidien, ni les lire, ni en favoriser la propagande ou la lecture. »

C'est à propos de ces interdictions que le cardinal Merry del Val écrit à Mgr l'Evêque de Quimper :

Du Vatican, 18 janvier 1910.

Monseigneur,

J'ai reçu, avec votre lettre du 28 décembre dernier, le rapport que Votre Grandeur m'adressait sur les séances du Conseil de vigilance de son diocèse.

» JE N'AI PAS MANQUÉ DE PRENDRE CONNAISSANCE DE CE COMPTE RENDU ET D'EN FAIRE PART A SA SAINTETÉ QUI A SURTOUT APPRÉCIÉ LES SAGES MESURES QUE VOTRE GRANDEUR A ADOPTÉES A PROPOS DU « SILLON » ET DE L'*Eveil démocratique*.

C'est la première parole officielle de défaveur et de blâme prononcée par le Saint-Siège contre le *Sillon*. Les circonstances dans lesquelles elles viennent d'être prononcées, et que nous avons relatées précédemment, en indiquent l'importance. Plus on insiste sur les divergences d'appréciation entre les évêques sur l'œuvre et l'école de M. Marc Sangnier, plus cet acte est significatif.

RESTONS LIBÉRAUX

On lit dans le *Peuple français* du 2 février, sous le titre : *Un éclaircissement nécessaire :*

Dans *L'Univers*, M. Rocafort écrit, à propos de l'Union catholique aveyronnaise, et du programme que lui donne l'Evêque de Rodez :

« Mgr de Ligonnès est de ceux qui interviendront pour dissuader les catholiques de voter, pour un franc-maçon, c'est entendu, mais aussi pour un candidat dit libéral, c'est-à-dire équivoque, à moins qu'il n'ait prouvé son programme des revendications catholiques dont nous parlions tout à l'heure (entente avec le Souverain Pontife ou, à défaut, législation nouvelle assurant à l'Eglise sa pleine liberté et acceptée par le Saint-Siège; restitution complète de la liberté d'enseignement avec R. P. scolaire au point de vue des subventions.. »

Nous voulons croire que l'expression a trahi la pensée de M. Rocafort; un candidat libéral n'est pas un candidat « équivoque ». Henri Bazire a défini ici même, voici quelques semaines, quel sens avait pris, à l'heure actuelle, dans l'hypothèse présente, en France, le mot de libéral. Rien de moins « équivoque ». Et puisqu'aussi bien, il n'y a pas et il ne peut y avoir de « parti catholique », très nombreux sont les catholiques qui sont libéraux avec et comme l'Action Libérale Populaire.

Quant aux non-catholiques qui prendraient l'étiquette libérale, nous n'a-

vons, ni M. Rocafort sans doute, la prétention de leur imposer « l'insertion publique » dans leur programme de quelque article que ce soit, non plus que nous ne pouvons, s'ils sont en face d'un adversaire déclaré, décider que, systématiquement, nous leur refuserons nos voix. C'est une question d'espèces. Et nous ne nous associons pas, pour *notre* part, à *des intransigeances*, qui entraîneraient les catholiques à faire la politique du pire et le jeu des sectaires les plus avérés.

L'éclaircissement jugé nécessaire par le *Peuple français* consiste à maintenir soigneusement l'équivoque qui permettra à certains candidats, comme on en connaît peut-être dans cette maison, de couvrir encore d'une étiquette douteuse devant l'électeur leur catholicisme ardent.

Est-ce aussi une façon de nous faire présager qu'on continuera aux prochaines élections, comme dans les précédentes, selon la pratique de la *Croix*, à infliger à tous les candidats catholiques l'épithète de candidats libéraux (1)? Il ne peut pas y avoir de parti catholique. C'est jouer sur les mots. Il peut et il doit y avoir des candidats franchement catholiques qui affirment courageusement leur qualité et leurs principes.

Sans parler de ce que l'honneur, le respect de soi-même et de convictions si hautes, l'intelligence d'une saine politique, exigent d'eux à cet égard, les récentes directions du Saint-Siège, si précises et si formelles, ne permettent plus de faux-fuyants sur ce point. Ce n'est pas sur le terrain libéral et sous l'étiquette de libéraux qu'elles pressent tous les catholiques de se ranger, mais sur le terrain « nettement catholique. » Ce sera, si l'on veut, une *union*, plutôt qu'un *parti*.

Et, à ce propos, justement en matière électorale, S. S. Pie X ne s'est-elle pas clairement prononcée? On se demande comment des catholiques qui font profession d'un dévouement spécial à tous ses conseils peuvent parler encore de la sorte aujourd'hui. M. Piou a prétendu à la Chambre que l'avis exprimé par le Pape dans sa lettre à Mgr Turinaz ne visait que le libéralisme philosophique. Il faut reconnaître que M. Jaurès avait trop facilement raison contre lui, en répliquant : c'est dans un document concernant la politique électorale, qu le Pape vous invite à supprimer la dénomination de libéraux, intermédiaire entre les catholiques et ceux qui ne le sont pas; c'est donc en matière *politique* et *électorale* qu'il vous engage à abandonner ce titre. Et si tel n'est pas, en effet, l'interprétation exacte de ses paroles, nous demandons au *Peuple français* d'en donner un signification valable. Jusque-là, nous nous en tiendrons à la définition du Pape, de préférence à celle de M. Bazire, et nous tiendrons pour acquis qu'au jugement du Saint-Père, le nom de libéral, sinon le candidat catholique qui s'en fait une cocarde, est équivoque.

Quant aux libéraux plus ou moins dignes du seul titre d' « honnêtes gens », nous ne pouvons pas, sans doute, avoir la prétention de leur imposer d'inscrire nos revendications dans leur programme, mais nous

1. Voir notre numéro du 15 mars 1909, pages 458 et suiv.

demeurons en droit de faire de cette acceptation la condition de notre appui et de répondre à leur refus par celui de nos votes. En qualifiant ce refus d' « intransigeance qui entraînerait les catholiques à faire la politique du pire et le jeu des sectaires les plus avérés » a-t-il échappé au *Peuple français* que cette critique et ce reproche atteignaient directement les évêques qui engagent les catholiques à poser ces conditions, comme l'évêque de Montauban, comme l'archevêque de Chambéry qui a fait inscrire dans les statuts de sa fédération diocésaine : « Tous ses membres doivent s'engager à ne voter jamais, dans quelque genre d'élection que ce soit, que pour des hommes absolument résolus à prendre en toute circonstance la défense des intérêts catholiques? »

Seulement, que deviendrait alors l'*Action libérale*?

Le *Peuple français* du 4 février reproduit d'après le Bulletin de la Semaine, les règles récemment données aux catholiques espagnols par le cardinal-archevêque de Tolède, sur l'action sociale catholique, et, incidemment, en matière politique. « Les catholiques français, dit-il, peuvent et doivent en faire leur profit. » Et, après avoir cité ses instructions, il tire quelques conclusions pratiques.

Ces instructions sont formelles : il n'est point permis de s'abstenir au profit d'un sectaire sous prétexte que le candidat qui lui est opposé ne nous donne point toute satisfaction.

Partout où se présente un catholique ou un libéral donnant satisfaction aux revendications catholiques, c'est un devoir de conscience pour les catholiques de tous les partis de voter pour lui.

L'avis est excellent. Mais quel cas le *Peuple français* en a-t-il fait dans la récente élection dont notre dernier numéro a raconté l'histoire? *Medice, cura teipsum.*

Le *Peuple français* ajoute :

Bien plus, là où ne se présente pas un candidat de ce genre, l'abstention n'est pas permise; il faut voter contre le candidat sectaire pour le candidat « le moins indigne ».

Nos lecteurs voudront bien se rappeler notre article d'avant-hier, intitulé : « Eclaircissements nécessaires », où nous protestions contre certains conseils d'intransigeance qui allaient directement contre la ligne de conduite tracée par le cardinal-archevêque de Tolède.

Ici, on exagère légèrement le sens de ces directions, car le cardinal Aguirre a soin de dire, même en cet endroit. « En exigeant le plus de garanties possible. » Il est clair que la détermination de ces garanties nécessaires varie suivant l'état politique des différents pays, et même qu'on ne peut appliquer strictement à l'un ce qui se fait dans l'autre. Si le *Peuple français* prétendait opposer les instructions de l'archevêque de Tolède à celles de nos prélats, voire même à celles que le Pape lui-même leur donne, ce serait un singulier abus.

Aussi bien, comme il s'agit tout d'abord de l'attitude des catholiques eux-mêmes, c'est le cas de demander encore pourquoi le *Peuple*

français qui va chercher pour eux des directions en Espagne, ne fait pas plus d'état de celles que l'exemple de l'Italie pourrait leur offrir, et pourquoi il s'est abstenu de citer le commentaire de la *Correspondance de Rome,* dont il ne méconnaît certainement pas l'autorité en cette matière, sur la lettre du Pape concernant le caractère confessionnel des œuvres sociales. La feuille romaine disait :

Depuis trop longtemps le Pape parle assez hautement aux catholiques pour qu'on puisse ignorer ou mal comprendre ses directions. *La lettre au Président de l'Union économique est un enseignement fondamental, non seulement pour le cas particulier, mais aussi comme un critérium général de toute l'action catholique italienne.*

LE PAPE VEUT QUE LES CATHOLIQUES ITALIENS S'ORGANISENT EN ASSOCIATIONS CATHOLIQUES, AVEC LEUR DRAPEAU CATHOLIQUE ET LEUR ACTION CATHOLIQUE.

On se souvient que le Saint-Père dit dans cette lettre : « Il n'est ni loyal ni digne de simuler en couvrant d'une bannière équivoque la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande. » Avis aux candidats qui, estimant indispensable de se proclamer républicains, témoignent, par contre, une invincible répugnance à se professer catholiques, et se couvrent du nom de libéral comme d'une bannière équivoque.

UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ DE LESTANG

Nous avons reçu le 29 janvier la lettre suivante qu'il ne nous a pas été possible de publier plus tôt.

Monsieur l'abbé,

On vient seulement de me communiquer le numéro de votre revue, en date du 15 janvier, dans lequel vous critiquez la brochure que j'ai publiée, il y a deux ans, sous le titre : *Modernisme, Science et Démocratie.*

Si j'ai bien compris votre pensée, vous me reprochez surtout d'avoir soutenu que l'Encyclique *Pascendi* n'a pas condamné la démocratie (cf., page 330).

Pourquoi me faire ce reproche, puisque vous proclamez vous-même que l'Encyclique n'a condamné ni la démocratie chrétienne, ni l'égalité devant la loi (cf., page 326), ni l'autonomie des institutions populaires (cf., page 327), ni l'exercice de la souveraineté populaire (cf., page 327). Vous précisez même (cf., page 330) qu'elle n'a pas condamné la « forme du régime actuel » — pourquoi ne pas dire tout simplement la République — et vous ajoutez, d'accord avec moi, qu'on fait le jeu des anticléricaux en détournant sur cette « forme du régime actuel », les condamnations portées par l'Eglise contre le modernisme.

Mais, Monsieur l'abbé, je n'ai pas dit autre chose, et puisque vous répétez ce que j'ai dit, pourquoi me reprochez-vous de l'avoir dit?

Ah! je sais bien que vous écrivez (page 327) que la démocratie ne se confond pas avec toutes ces choses dont vous avez dû reconnaître la légitimité et qu'elle est « le règne absolu du nombre, l'aveugle domination d'une

masse inorganique, formée d'indivi lus confondus dans une apparente égalité. »

Seulement vous vous trompez d'adresse, vous prenez la démagogie pour la démocratie, et je vous assure que je n'ai aucune complaisance pour la démagogie. Vous savez bien d'ailleurs que ce n'est pas cela que j'appelle démocratie, puisque vous déclarez vous-même que je désigne, par ce terme, les institutions républicaines. Vous me le reprochez comme une erreur de langage, c'est entendu, — vous n'en reconnaissez pas moins que c'est là le sens que je donne à ce mot, (c'est du reste son sens naturel et usuel), et puisque vous avouez qu'ainsi comprise la démocratie n'a rien à voir avec la condamnation du modernisme, pourquoi, encore une fois, me reprochez-vous d'avoir dit ce que vous êtes obligé de dire vous-même?

En somme, ces variations sur le sens du mot démocratie sont un peu un hors-d'œuvre Vous prétendez que l'Encyclique a condamné la démocratie, prouvez-le. L'Encyclique n'est pas un document indéchiffrable, ou écrit dans une langue inconnue, qu'on cite donc le texte qui frappe la démocratie ou tout au moins qu'on montre le lien logique, nécessaire, qui unit l'idée démocratique à une des thèses condamnées.

J'avais déjà posé ce dilemme dans ma brochure, vous l'avez reproduit en le qualifiant de mise en demeure et en laissant paraître l'intention d'y répondre. La réponse, c'était de reproduire le texte; or, vous ne reproduisez rien du tout, ce qui n'est pas surprenant puisque le texte n'existe pas. Seulement vous expliquez pourquoi vous n'avez pas besoin de citer un texte pour maintenir qu'il y a quand même condamnation de la démocratie et cette explication est vraiment d'une extraordinaire fantaisie : « Observons, premièrement, que la forme dans laquelle M. de Lestang raisonne, pourrait également servir à mettre hors de cause les modernistes les plus avérés. L'Encyclique ne porte condamnation directe contre personne et ne nomme personne, pas même M. Loisy. Elle réprouve un système d'idées » (page 332).

Dans votre article vous parlez quelque part de mes distractions, vous en avez certainement eu une et une forte en écrivant ces phrases, puisque dans ma mise en demeure, citée textuellement par vous, je réclamais non pas un texte condamnant *des démocrates*, mais un texte condamnant *la démocratie, le système d'idées démocratiques.*

A moins de soutenir que l'Encyclique ne condamne rien du tout — ce qui, à coup sûr, n'est pas votre pensée — vous admettrez bien que si elle ne frappe pas nommément des modernistes, il n'est pas difficile d'en extraire de très nombreux passages réprouvant le modernisme. Je me contenterai d'un seul contre la démocratie.

Vous n'avez pas pu fournir cet unique passage, mais vous vous êtes rabattu sur le *lien logique* et vous vous êtes fait fort d'établir qu'il y a une relation de cause à effet entre le modernisme et la démocratie.

Cette relation c'est tout simplement le principe moderniste que la société civile et la société religieuse doivent être régies par des règles identiques et qu'en conséquence l'Eglise doit démocratiser ses institutions pour les mettre en harmonie avec celle de l'Etat.

Probablement vous n'avez pas lu toute la partie de ma brochure où je réfute cet argument que je n'avais pas été surpris de rencontrer sous la plume d'un journaliste, mais que je ne m'attendais pas à trouver sous celle d'un théologien.

De ce que le Pape condamne la thèse moderniste qui tend à démocratiser les institutions de l'Eglise, comment pouvez-vous conclure qu'il condamne les institutions démocratiques dans l'Etat?

Où avez-vous vu cette conclusion dans l'Encyclique? et si elle n'y est pas de quel droit l'y mettez-vous?

Sans doute vous pourriez y aboutir si vous pensiez que l'Etat se confond avec l'Eglise, parce qu'alors il est bien évident que ce qui serait dit de l'une serait par le fait affirmé de l'autre, — ou si vous acceptiez le principe *moderniste*, qu'il faut appliquer à la constitution de l'Eglise et à celle de l'Etat les mêmes règles, les mêmes maximes, les mêmes formes.

Mais je suis absolument certain que vous repoussez ces deux erreurs, et par suite je vous défie bien de mettre en forme régulière, logique, scolastique, l'argument par lequel vous essaierez d'établir *que la démocratie dans les institutions de l'Etat est condamnée par le passage de l'Encyclique qui réprouve la démocratie dans les institutions de l'Eglise.*

Et ceci n'est pas une simple manière de parler. Pour que la discussion ne se perde pas en digressions et en subtilités, je vous demande positivement de rédiger en formes scolastiques votre argumentation et je m'engage à y répondre.

Je compte sur votre courtoisie pour insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre revue et je vous prie de croire à mes sentiments distingués et dévoués *in Christo.*

Ch. DE LESTANG, prêtre.

M. de Lestang nous somme victorieusement de prouver que l'Encyclique condamne la République : c'est justement ce dont personne n'a parlé. Il déclare que, pour son compte, quand il parle de démocratie, il n'entend par ce mot que les institutions républicaines. Ce serait à voir. Mais il ne prétend sans doute pas que telle est l'acception courante du mot dans la langue moderne. Il a combattu dans sa brochure la prétention moderniste de démocratiser l'Eglise : on ne pouvait moins attendre de lui, mais ce n'est pas encore la question. Il se demande en commençant s'il a bien compris ma pensée. Il suffisait de me lire pour voir clairement ce dont il s'agissait, à savoir qu'il a eu tort d'écrire : « Le modernisme exposé par Pie X *n'a pas le moindre rapport avec la démocratie*... l'Encyclique *ne parle pas de la démocratie.. les idées démocratiques n'ont aucun lien logique avec les erreurs dont parle l'Encyclique,* etc... » Et je n'ai rien à ajouter à la démonstration que j'en ai faite, terminée par certaines observations sur la manière dont son penchant pour la démocratie lui fait apprécier la divine constitution de l'Eglise.

Le Gérant G. STOFFEL

IMP PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET C[ie] LILLE. — 7.091.

PIE X ET LA FRANCE

Partout, en France, le sens catholique se réveille. Les diocèses se réorganisent, afin de parer aux ravages de la Séparation et de promouvoir, jusque sur le terrain électoral, les revendications religieuses. Nous assistons à une sorte de réveil ou de renaissance de la vieille foi traditionnelle, et personne n'ignore que nous le devons à la direction ferme et sage, à la clairvoyance du Souverain Pontife, Pie X, providentiellement régnant.

Une véritable rage s'est emparée de nos ennemis, en présence de cette sereine figure qui les domine de si haut. Ils ont ameuté contre elle toute leur presse. Une odieuse campagne de calomnies a commencé et n'en finit plus. Pas une feuille de gauche qui n'essaie de mordre ou de salir cette main bienfaisante qui prépare les prochaines revanches de l'Eglise. Les organes injurieux des partis politiques, comme le *Radical*, l'*Action*, le *Siècle*, la *Lanterne;* les organes officieux de la maçonnerie et du pouvoir, comme les *Nouvelles;* les feuilles libérales ou mondaines comme le *Gil Blas* et le *Figaro*, ne manquent pas une occasion de s'en prendre à la personne auguste du successeur de Pierre. Toute arme leur est bonne, et les mensonges les plus avérés font leur affaire. Il suffit que l'arme soit empoisonnée.

Des journaux graves sont entrés eux-mêmes dans la conjuration. Certes, il serait puéril d'exiger des *Débats*, par exemple, une grande sympathie ou même une exacte justice pour un Pape d'une telle envergure. Mais ces journaux se targuent de tenue et affichent une grande impartialité documentaire, lorsqu'ils traitent des affaires de l'extérieur. Pourquoi font-ils exception à l'égard du chef de la catholicité? Les *Débats* publient avec obstination depuis quelques mois des Lettres de Rome où les erreurs matérielles les plus grossières abondent contre le Pape, contre son entourage et contre un organe d'informations religieuses, la *Correspondance de Rome*.

Le *Temps*, du moins, a su se garder d'employer des armes aussi déloyales. M. Jean Carière lui envoyait dernièrement de la Ville Eternelle une longue interview, et l'impression causée par cet article a été excellente dans ce qu'il est convenu d'appeler « les sphères du Vatican. » L'auteur y montre à l'évidence combien il est absurde de prêter au Souverain Pontife on ne sait quelle gallophobie. Pie X au contraire aime vraiment la France d'un amour de prédilection, comme la fille aînée de l'Eglise.

Cependant les piteuses accusations lancées contre lui ont la vie dure, et le cœur du Père est blessé d'autant plus profondément, à voir ainsi méconnaître ses sentiments véritables, que ceux-ci sont

précisément plus sincères, plus ardents, plus fidèles. Il nous faut donc revenir au moins sur certains points de cette absurde querelle que lui font des sectaires et des ingrats.

***

L'une des premières sottises que nos ennemis ont réussi à propager parmi les ignorants ou parmi les oublieux, c'est que leur sentiment date des premiers jours du Pontificat et que Pie X a toujours été pour eux l'ennemi, parce qu'il fut l'élu d'une faction du Conclave contre S. E. le Cardinal Rampolla, c'est-à-dire contre la France. Son élévation aurait ainsi marqué l'avènement d'un parti gallophobe à Rome. Or, rien n'est manifestement faux comme cette invention d'après coup. Il suffit de s'en rapporter au premier document venu de l'époque, pour s'en convaincre.

Certes, l'élection d'un Pape est soumise à d'autres influences que celle des basses et mesquines intrigues qui s'agitent et se nouent autour des électeurs ou des candidats; mais, même au sens de ces manœuvres extérieures, le Cardinal Rampolla, qui les ignora et les condamna par la noblesse de son attitude, ne fut nullement, au Conclave de 1903, le candidat de la France.

Un journal, à cette époque, en dehors des organes religieux, fut, je ne dirai pas supérieurement, mais surabondamment renseigné, à Paris, sur la fin de Léon XIII et l'élection de son successeur. C'est l'*Eclair*, — l'*Eclair* d'alors ouvert à toutes les opinions. Son informateur était M. Jean de Bonnefon. Et il ne faudrait pas attacher sans doute aux articles de ce personnage plus d'importance que l'homme n'en mérite. Il fut toujours un reporter de grande imagination et d'intentions déguisées, apte à satisfaire les curiosités peu difficiles des journaux sceptiques ou impies, sous couleur d'information. Mais, dans la circonstance, il semble avoir joué un rôle officieux, celui d'agent du Cabinet Combes ou au moins d'organe du ministère de l'Intérieur, sinon de celui des Affaires étrangères.

Il est bien évident, en effet, que la France aussi bien que les autres puissances, songea à intervenir près du Conclave dans les intérêts de sa tortueuse politique. Elle ne pouvait guère le faire ouvertement. Les rapports étaient depuis longtemps tendus entre nos maîtres et la Secrétairerie d'Etat. Les deux représentants officiels de la France, l'ambassadeur M. Nisard et S. E. le Cardinal Mathieu, par leur situation, par leur passé, n'étaient plus que des instruments diplomatiques, qu'on devait ménager en vue des rapprochements opportuns au cas d'un échec, mais impropres à une offensive contre la candidature d'un cardinal encore puissant, éligible, que beaucoup regardaient comme le Pape de demain. D'autre part, le caractère nettement anticlérical de notre gouvernement eût rendu sus-

pect aux cardinaux, aux catholiques et aux gouvernements fidèles le choix trop manifeste de nos maîtres. Enfin, la politique de M. Combes n'était pas tout à fait celle de M. Delcassé. D'où la mission secrète de M. de Bonnefon, au moins comme truchement auprès de l'opinion, de cette manœuvre souterraine.

Si les démarches et l'objet précis de ce mandat sont restés assez occultes, nous avons une preuve, au moins, indéniable et irréfutable, de leur existence. M. de Bonnefon, à son retour de Rome, fut décoré de la Légion d'honneur. En récompense de quels services exceptionnels, sinon de l'accomplissement de sa récente et délicate mission ?

Cette croix paradoxale payait la campagne de M. de Bonnefon menée à Rome selon les vœux de M. Combes

Or, cette campagne fut dirigée uniquement, avec une violence inouïe et abominable, contre le Cardinal Rampolla, qui nulle part, en Italie ou en Allemagne, ne fut insulté comme par ce journaliste français en mission quasi-officielle.

Les dépêches et les articles, que l'envoyé spécial de l'*Eclair* et du Cabinet adressait chaque jour à son journal, restent comme un dossier éclatant de la pensée cachée des gouvernementaux français. Dès son arrivée, il en vient aux accusations les plus forcenées : « La vérité reste, écrit-il le 8 juillet, que sur ordre de Rampolla, le docteur Lapponi avait surchauffé le vieillard (Léon XIII) avec des excitants pour qu'il fût debout le jour du Consistoire (tenu quelques jours auparavant) et proclamât les nouveaux cardinaux, dont les voix sont utiles à certaines ambitions... Depuis trois jours, le Pape est sans aucune conscience : il est soutenu chimiquement depuis trois jours, comme un embaumé vivant; son état ressemble à une ivresse posthume. »

Le docteur Lapponi aurait ainsi tué le Pape pour complaire à Rampolla. Non que celui-ci ait grande chance d'échanger pour la tiare sa charge de secrétaire d'Etat; mais il y a des combinaisons probables (9 juillet).

« Rampolla est ouvertement accusé de tous les insuccès du pontificat de Léon XIII. Il s'est fait un nombre considérable d'ennemis dans le Sacré Collège par son opiniâtreté à ne suivre aucun avis, par l'influence exclusive et, dit-on, néfaste qu'il prétendait exercer sur un pape affaibli. » Mais il entend conjurer cette défaveur par une alliance et de honteux marchandages avec un papable influent le cardinal Gotti (11 juillet).

Est-ce ainsi qu'un homme si agréable au gouvernement français eût parlé de son candidat? Non. M. de Bonnefon ne dissimule guère au reste les intentions de ses mandataires. « Il faut l'avouer nettement : le pays qui se présente aux portes du Conclave dans les conditions les plus désavantageuses est la France... M. Nisard est

sans énergie. Mgr Mathieu manque de la pondération nécessaire. Nous n'avons plus que sept cardinaux. Celui de Reims ne peut venir. Le cardinal Lecot est dans un état lépreux. Le cardinal Laboure ferait l'affaire, mais comme cardinal de curie, Mgr Mathieu l'éclipse trop. Enfin le cardinal Perraud, trop littérateur, reste noblement étranger aux choses de la politique. Sur quel nom d'ailleurs pourraient se réunir les suffrages français? » Volontairement ou involontairement, le gouvernement a donné le plus cruel des coups à la candidature de l'Eminent Rampolla. La publication du Livre Jaune a montré la duplicité du Secrétaire d'Etat. Aucun nom ne s'impose à nous d'autre part » (12 juillet).

Et les calomnies reprennent de plus belle, car l'agonie du Pontife se prolonge en dépit des pronostics du début. Rampolla tente de faire falsifier les bulletins de santé des médecins. Il ne veut pas qu'on sache rien, ne laisse pénétrer personne près du malade, extorque du Pape inexistant une délégation de pouvoirs exorbitante de même qu'il avait apposé un faux seing aux dernières Bulles : « Il y a au Vatican une fabrique d'interviews, de mots historiques, peut-être de vers latins, (allusion aux dernières poésies de Léon XIII), à l'usage des reporters. » Le Cardinal Rampolla multiplie les avances au parti allemand, représenté par Gotti. Mais il ne dispose guère que de deux voix françaises, celles de Mgr Mathieu et de Mgr Lecot, celui-ci bien douteux. Le sage Mgr Labouré penche ailleurs (14-15 et 16 juillet).

Le candidat de M. de Bonnefon enfin, nous le connaissons. Ce serait de préférence S. E. le cardinal Swampa, archevêque de Bologne. (27 juillet), etc...

Qu'on nous dispense d'insister, la démonstration, ce semble, est assez complète. Nul mensonge, nulle infamie ne coûte à la haine déclarée du publiciste officieux contre l'éminent et illustre prince de l'Eglise.

Quant au patriarche de Venise, il n'est pas du tout considéré comme un candidat défavorable à la France. Au contraire. On en parle assez peu à l'avance, car nul ne songeait à lui. Mais dans les quelques notes où il apparaît, c'est comme *persona gratissima* à la cour et au cabinet italien, avec lequel M. de Bonnefon conseille justement de combiner notre effort pour arriver à l'élection d'un Pape « non politique. » Aussi son avènement est-il salué par de véritables cris d'enthousiasme et de triomphe : « Avec le cardinal Sarto, les guerres politiques sont finies, où le prêtre perdait de vue le calice pour l'urne électorale. » Ce n'est pas le triomphe redouté des moines, qui voulaient le cardinal Gotti pour tout briser. Joseph Sarto fut le bon et ferme évêque de Mantoue, sage réformateur des abus, doux aux personnes, sévère sur les principes : « Tel est l'élu, telle est l'élection, les cardinaux ont vraiment travaillé comme sous une égide,

sous l'invisible auréole du Maître. Ils n'ont pas voulu que l'hypocrisie montât sur le trône de Pierre. La *Camora* est finie! Nous l'avons vue couler et tomber, malgré les déjeuners diplomatiques et les soirées de la villa Wolkonski. »

Comme on le voit, M. de Bonnefon est content, très content. Avec un petit air d'indépendance à l'égard de nos représentants de parade, il a su travailler au mieux des intentions de son gouvernement. Et le gouvernement n'est pas moins satisfait de son envoyé, puisqu'il le décore.

La France — ou du moins le gouvernement français — était alors contre le Cardinal Rampolla, pour Pie X que nos maîtres connaissaient mal encore.

***

Que s'est-il donc passé depuis, qui permette de supposer que l'élu, si bien agréé de la France officielle, soit en réalité hostile à notre pays ou même enclin à une opposition systématique envers nos gouvernants ou contre la France?

La presse ennemie soulève ici deux nouveaux griefs : Pie X s'est entouré d'auxiliaires gallophobes et il a modifié radicalement à notre égard la politique de son prédécesseur.

La première de ces accusations vise principalement le nouveau Secrétaire d'Etat, S. E. le cardinal Merry del Val. Elle est trop absurde pour mériter d'être réfutée longuement. Tout le passé du jeune et distingué diplomate proteste contre cette imputation ridicule. Ni les différentes missions qu'il remplit sous Léon XIII, ni la rapide faveur que lui témoigna ce Pontife ne permettent de supposer qu'il fût doué de cette absurde intransigeance, de cette exaltation, de cet acharnement contre la France, qu'on prétend aujourd'hui lui découvrir. Il était sympathique à tous, principalement aux Français. Et il est amusant d'en appeler encore une fois à ce malheureux de Bonnefon, qui semblerait pour un peu l'avoir fait exprès. Il n'est pas seulement bienveillant pour Mgr Merry del Val, alors secrétaire du Conclave; il déborde d'admiration. C'est un dithyrambe : « Ce prélat de 37 ans, directeur de l'Académie des Nobles, est le fils de l'ancien ambassadeur d'Espagne ici. Il a la beauté de sa mère et la grande intelligence de son père, avec la loyauté espagnole. Il est plein de qualités chevaleresques; la flamme jailit vite de son âme émue. Il se plaît aux pieux devoirs. Son savoir est d'une solidité éblouissante. L'ensemble est celui d'un fort grand seigneur qui éteint ses qualités, naturellement trop éclatantes, sous la modestie du prêtre. »

Pas plus que Pie X n'a été élu contre la France, lui-même par

conséquent n'a choisi S. E. le cardinal Merry del Val dans un esprit d'hostilité à notre pays.

Et sa politique n'a rien de contradictoire à celle de Léon XIII. Son cœur n'a pas changé, c'est le gouvernement qui l'a contraint à une attitude qu'il a prise, qu'il devait prendre, que son prédécesseur avait eue avant lui et aurait eue comme lui, en présence de la haine et de la persécution obstinée de l'Etat français.

Il ne faudrait pas oublier, en effet, quels conflits avaient surgi déjà sous le précédent pontificat : conflits aigus, qui se heurtaient à une telle résistance que les anciennes relations en étaient désormais bouleversées et que Combes cherchait comme on l'a vu à empêcher par tous les moyens l'avènement d'un Secrétaire d'Etat, diplomate et conciliant sans doute, mais non pas au delà des bornes de la conscience et de l'honneur, et dont personne n'a jamais suspecté la bonne foi ni la fermeté au milieu de l'écroulement de si belles espérances. Nous ne pouvons retracer ici toute cette histoire. Mais pour finir d'un mot, la question du *Nobis nominavit*, par exemple, n'était pas encore réglée. L'intransigeance de Léon XIII sur ce point n'avait pas fléchi. Ce fut Pie X qui céda. Et il ne cessa de faire à la grandeur du péril et aux légitimes appréhensions du lendemain tous les sacrifices.

Naturellement, dès les premiers jours de ce Pontificat, la presse libérale s'était précipitée comme sur une proie sur les prévisions prématurées et les fausses espérances du nouveau règne pour essayer d'une pression sur l'esprit de Pie X, et l'*Osservatore*, cité par l'*Univers* du 16-17 août, était obligé de la rappeler à l'ordre, d'exhorter la presse catholique elle-même à la patience, à la discrétion, au milieu des difficultés inextricables de l'heure présente, pour la liberté de conseil et de décision du Pape.

On voulait, par une singulière alliance de mots, que le Pontife fût, selon les désirs de la veille, un « pape religieux, et non un pape politique ». Et voici ce que leur répondait dès lors un prélat, depuis lors enveloppé avec éclat dans la réprobation sectaire.

Il était à cette date, directeur de la *Voce della Verita* et déjà fort apprécié. En dépit des calomnies, Léon XIII l'appréciait, et jusqu'à l'heure de la mort, selon les dépêches, se faisait lire encore ses articles. Il avait fidèlement suivi les directions précédentes. Et il écrivait, le 7 août 1903, à propos du nouveau Pape :

Le *la*, donné au premier moment, continue à dominer la musique avec laquelle une certaine presse salue le nouveau Pontife.

Le « motif » est le suivant : Pie X sera un Pape *religieux* et non politique..

Nous leur répéterons notre question de la première heure : Qu'est-ce que cela veut dire, selon vous, un « Pape religieux » et un « Pape politique? »

Nous pourrions sans doute nous entendre en définissant le Pape « religieux »,

un Pape qui a soin des intérêts de la Religion... Donc, le Pape « religieux », tout zèle pour la religion, veillera aux intérêts religieux réels et concrets, ne laissant passer aucune occasion favorable.

Eh bien! mais le Pape « religieux » doit être un Pape politique.

Conséquence inévitable, puisque les intérêts politiques peuvent avoir, et ont de fait, de nombreux, de continuels contacts avec les intérêts religieux.

Voici un gouvernement qui s'occupe de politique religieuse : comment fera le Pape pour s'en désintéresser?

Voici, dans un pays de régime représentatif, deux partis en lutte pour le pouvoir : l'un respecte la religion, l'autre la combat comme une « superstition dégradante ». Le Pape « religieux » pourra-t-il ne pas faire tout ce qui est en lui pour favoriser la victoire politique de celui-là, la défaite politique de celui-ci?

Dans un Etat, les catholiques sont accusés de haïr le gouvernement existant, pour sa forme en elle-même, d'en préparer la ruine au bénéfice d'autres régimes. Cette accusation sert de prétexte à des persécutions contre la religion. Le Pape « religieux » pourra-t-il se dispenser d'imposer aux catholiques l'ordre de ne pas faire une politique de frondeurs, meurtrière pour les intérêts religieux; mais plutôt d'adhérer à la constitution en vigueur pour enlever toute accusation aux ennemis, et pour travailler à rechristianiser la société officielle et réelle?

La religion doit être absolument libre, le Pape religieux doit être absolument libre. Mais si à Rome règne un pouvoir qui est un obstacle à cette liberté, ou *tout au moins soumet cette liberté aux caprices de la politique*, le Pape « religieux » ne devra-t-il pas s'occuper de ce pouvoir politique pour protéger l'indépendance religieuse?

Voilà, non plus des paroles vagues, mais des cas très *pratiques* (1).

L'article est signé du nom de M. l'abbé Umberto Benigni, dont Mgr Glorieux, correspondant romain de la *Croix* et de l'*Univers*, vantait les qualités éminentes, l'érudition extraordinaire et la verve, faite d'esprit, de bon sens et de foi.

« Pape religieux », comme tous les Papes, et comme tous les Papes « Pape politique », Pie X cependant réfléchissait, enregistrait une à

1. On ne pouvait mieux dire. La mission de l'Eglise ne se borne pas à veiller sur le dépôt des croyances intimes, elle est extérieure, comme la société qu'elle régit répandue par le monde; elle a aussi *pour objet d'en* défendre la loi et les droits, et de maintenir tous les peuples dans l'obéissance à Dieu qui l'a instituée *pour cette fin*. Tout pape est donc un pape politique, en tant que son rôle est de gouverner la société chrétienne, même dans les rapports qu'à ce titre elle a nécessairement avec les pouvoirs civils, et parce que les actes même de ceux-ci relèvent de son contrôle sous le rapport moral et religieux. Il faut s'être imbu de l'erreur libérale ou naturaliste, ce qui revient au même, pour méconnaître cette vérité.

La formule d'un pape religieux et non politique se pouvait néanmoins entendre dans un sens très acceptable, que les circonstances expliquaient naturellement Il n'est même pas douteux, qu'à la mort de Léon XIII, et par comparaison avec le rôle qu'il avait exercé, on souhaitât, même parmi les plus hauts dignitaires de l'Eglise, de voir élire un pape qui intervînt moins dans les questions politiques, et qui, en ce sens, fût un pape plus religieux que politique, et cela se disait assez ouvertement, mais ce désir et la forme de son expression n'avaient rien de commun avec la séparation radicale que mes adversaires établissent entre les deux termes. (N. D. L. R.)

une les cruelles expériences de ces temps mauvais. Quand l'heure fut venue, il dut parler et il parla comme il devait. La confiance des catholiques français lui répondit de toutes parts. La lutte peut désormais continuer. Nous le savons trop, et depuis longtemps, qu'il n'a plus droit au « respect » ni à « l'amour » ce gouvernement persécuteur qui chaque jour multiplie parmi nous les ruines. A peine encore a-t-il droit à l'obéissance, lorsque ses prétentions ne s'élèvent pas directement contre les droits de l'Eglise. La preuve est faite que les catholiques ne sont, comme tels, hostiles à aucun régime et, même en France, sauraient s'accommoder de toute politique honnête et respectueuse de nos droits. Ce sont nos maîtres qui n'ont pas voulu poursuivre l'expérience et ont contraint le Pape à une rupture officielle avec eux, non avec le pays. Qu'ils en gardent la responsabiléte devant le monde et devant l'Histoire.

Le Pape a pris la sienne, qui le justifiera à la face des siècles, et, tandis qu'on l'accusait d'hostilité à l'égard d'un pays qu'il affectionne et dont il sauvegarde les dernières espérances, il multipliait au contraire pour les Français fidèles, les marques d'un amour de prédilection. Il nous conservait malgré nous les restes de notre protectorat d'Orient, compatissait avec sollicitude à toutes nos épreuves et, comme un gage d'espérance, faisait briller sur nos autels l'épée de la Bienheureuse Jeanne.

Aux plis de notre drapeau, en dépit de toutes les douleurs, il renouvelait aux applaudissements de la chrétienté, dans Saint-Pierre en fête, le baiser de la Papauté; et, ce jour-là, le cœur ému de tous les Français a rendu, filialement, d'un souffle universel de désir et de reconnaissance, ce baiser solennel au Bienheureux Père : Pie X, Pape, Roi des Romains.

Roger DUGUET.

LE " BULLETIN DE LA SEMAINE "

Le *Bulletin de la Semaine* vient d'être honoré d'une lettre très flatteuse par Mgr Mignot, archevêque d'Albi. Ce prélat « ayant été consulté à propos de quelques controverses récentes, dit cette feuille, a fait à son correspondant la réponse suivante que nous sommes autorisés à reproduire. »

Citons d'abord le document.

« Cher Monsieur,

» Votre démarche m'étonne. Vous me demandez si un catholique peut, en sûreté de conscience, lire le *Bulletin de la Semaine*. Et pour-

quoi non? C'est comme si vous me demandiez s'il peut lire honnêtement l'*Autorité*, la *Libre Parole*, la *Croix*, l'*Action française*, l'*Univers* ou la *Correspondance de Rome*. Je ne sache pas qu'aucun de ces journaux jouisse d'un privilège quelconque. Aucun d'eux ne peut se targuer d'être une sorte d'Encyclique périodique promulguant, *ex cathedra*, des vérités infaillibles. Ce sont simplement des journaux qui font profession de servir l'Eglise et qui la servent, chacun avec son tempérament et ses idées, sous leur responsabilité personnelle.

» Le *Bulletin* en fait autant. Ses idées, sa politique n'engagent que lui. Il vous appartient de les apprécier et de les juger, tout comme celles des autres journaux. Le *Bulletin de la Semaine* a même, sur quelques-uns d'entre eux, l'avantage d'être rédigé par des hommes qui sont des catholiques sincères et convaincus.

» Je n'ignore pas que le Bulletin a été l'objet — il l'est peut-être encore — de quelques hostilités, tout au moins de quelques défiances. Mais sont-elles justifiées? Pour avoir droit de cité dans l'Eglise catholique, il est nécessaire et il suffit de professer intégralement la foi de l'Eglise, d'en pratiquer la morale, d'être soumis, en matière religieuse, aux ordres authentiques de l'autorité hiérarchique. En matière politique proprement dite, l'Eglise n'intervient que quand la doctrine révélée est en jeu. Dans ces limites, le fidèle, journaliste ou non, garde sa liberté de pensée et d'action. Rien ne serait plus funeste aux véritables intérêts religieux qu'une sorte de dictature exercée sur l'opinion publique, en dehors de tout contrôle et de toute discussion, par tel ou tel organe de la presse dont les prétendues directions remplaceraient les décisions de l'autorité responsable.

» C'est à ces décisions seules, émanant du Souverain Pontife et des évêques qu'il faut vous référer, Monsieur, pour juger de l'attitude d'un journal catholique.

» Quant à l'union des catholiques, elle est souverainement désirable en raison de l'exclusivisme des partis.

» Je déplore profondément ces luttes sourdes entre chrétiens, ces dénigrements systématiques qui ont excité vos scrupules et dont votre démarche est l'indice. Car ceux-là même qui n'approuveraient pas les tendances politiques d'un journal n'ont aucun droit d'inquiéter votre conscience à son sujet lorsque aucun grief contre l'orthodoxie et la loyauté de son attitude ne peut être allégué contre lui. Ils peuvent le combattre et le discuter, non le condamner. Il n'y a pas, dans l'Eglise, de catégorie de suspects; il n'y a que des frères qui doivent être animés les uns envers les autres de la même charité bienveillante. Et, pour en revenir à l'union si désirée, il faut qu'on se rende compte, une bonne fois, qu'elle ne pourra s'établir entre les catholiques de ce pays que sur le respect mutuel de leurs personnes, de leurs droits, de leurs divergences.

» Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments les plus dévoués en N.-S.

» † E. I., Archevêque d'Albi. »

Il y a deux choses également importantes dans cette lettre. Mgr l'archevêque d'Albi se prononce sur un point particulier, celui de récentes controverses, et sur une question plus générale, la valeur du *Bulletin de la Semaine* comme organe catholique.

Celui-ci, comme s'il était embarrassé d'une victoire trop complète, ne fait qu'une allusion discrète aux « controverses » qui ont occasionné cette consultation, sans en rappeler l'objet ni nommer la partie opposante. Mais la lettre de Mgr Mignot éclaircit tous les doutes : il s'agit de la *Correspondance de Rome* et des désaccords entre elle et le *Bulletin de la Semaine.*

La *Correspondance de Rome* est suffisamment connue de nos lecteurs (1). Ni officieuse ni officielle, elle n'en est pas moins le reflet exact des pensées et des desseins du Saint-Siège. Aucune solution donnée par lui aux questions soulevées par le conflit religieux depuis quelques années, que cette feuille n'ait par précaution fait pressentir et n'ait expliquée aux catholiques. Etant donnée la source de ses inspirations, il serait puéril de contester la particulière autorité de ces commentaires, quand elle précise la portée des actes pontificaux, comme après le discours du Pape pour la béatification de Jeanne d'Arc. Or, le *Bulletin de la Semaine* a toujours poussé dans un sens opposé à celui où Rome devait finalement se prononcer. Acceptation ou rejet de la loi de séparation, périodicité des assemblées épiscopales, adoption du contrat de location des églises, de la loi de dévolution des biens, des mutualités ecclésiastiques, il a fait campagne en chaque circonstance pour amener l'Eglise aux concessions et capitulations qu'en dernier ressort son chef a repoussées comme contraires à sa divine constitution et à sa sécurité. De là, un sentiment naturel d'opposition et d'animosité de la part du Bulletin contre la feuille romaine qui ne se gênait pas parfois pour souligner l'écart de ses tendances et l'infructuosité de ses efforts.

C'est un fait bien connu que, depuis l'heure de la dénonciation du Concordat, les catholiques libéraux de toute robe et de toute espèce ont organisé autour du Vatican une campagne d'obsession qui rappelle celle de l'époque du Concile. Le *Bulletin de la Semaine* y a joué le rôle proportionné à ses forces, et il a juste autant de bonne grâce à se défendre de donner des directions à l'Eglise que les cardinaux verts ou ceux de toute nuance, excepté la vraie couleur romaine, y compris ceux des *Débats* ou du *Temps*. Mais cette belle discrétion lui fait la partie avantageuse pour s'élever, au nom de la dignité

1 Numéro du 15 décembre 1909.

française, contre l'arrogance d'une feuille étrangère. Aussi a-t-il tenu consciencieusement sa partie dans le concert assourdissant de récriminations contre la *Correspondance de Rome* qu'on a entendu s'élever de divers côtés en ces derniers temps, et dont les crescendo allaient jusqu'à imiter de loin la tempête.

Une chose surtout a redoublé cette irritation. C'est l'insistance de la *Correspondance de Rome* à souligner la volonté du Saint-Père de voir s'affirmer le caractère franchement catholique de notre action. C'était toucher les libéraux à la prunelle de l'œil. C'était le renversement de tous leurs calculs et de toutes leurs espérances. Le Bulletin s'éleva donc de plus en plus vivement contre sa prétention de nous tracer nos plans de conduite et le programme d'union, et, exploitant la nécessité où elle est de s'envelopper d'une certaine réserve, la somma presque chaque semaine de produire ses titres ou de renoncer à son rôle. On pense bien que la *Correspondance de Rome* ne s'en troublait guère et trouvait l'occasion de ripostes faciles.

Inutile d'ajouter qu'en dehors du régime de l'Eglise et des questions politico-religieuses, la critique de celle-ci s'exerçait également sur tout un mouvement d'idées cher à l'école modernisante, et que c'était là une nouvelle cause de récriminations et d'hostilité.

C'est donc une bonne fortune considérable pour le Bulletin de la Semaine, d'avoir trouvé, dans ce conflit, un patronage aussi décidé que celui de Mgr Mignot.

Et c'est assurément un fait très intéressant de voir un archevêque français prendre fait et cause pour lui contre la *Correspondance de Rome*, nier à celle-ci toute autorité, surtout en des termes aussi expressifs, et revendiquer, contre elle, pour la seule puissance épiscopale, le droit de juger de l'attitude d'un journal catholique.

On peut prévoir, toutefois, que l'organe romain qui, sans doute, n'a aucune prétention de parler *tanquam auctoritatem habens* quand il émet des jugements sur les événements et sur le mouvement actuel des idées, n'en continuera pas moins d'user d'un droit d'appréciation que l'Eglise a toujours reconnu aux écrivains catholiques, dont elle tire souvent profit pour sa défense, et que nul n'est à même d'exercer avec autant de sûreté qu'une feuille rédigée au seuil même du Vatican.

***

Mais Mgr l'archevêque de Toulouse tranche, dans sa lettre, une question plus générale et de plus haut intérêt, qui est celle de la valeur du Bulletin lui-même. Il « n'ignore pas que le Bulletin a été l'objet — il l'est peut-être encore — de quelques hostilités, de quelques

défiances. Mais sont-elles justifiées? » L'objet principal de cette réponse est même de dire ce qu'un catholique doit en penser.

Cela indique que son correspondant lui a fait part de ses scrupules à ce sujet. La consultation n'ayant pas été rendue publique, on ne peut faire que des conjectures sur la force des doutes exprimés. Cependant, il n'est pas difficile de supposer ce qu'ils devaient être, et nous allons suppléer à cette lacune par un exposé très succinct.

Ce qui pouvait inquiéter un bon catholique, le voici : ce sont, d'un mot général mais très juste, les tendances et la direction modernistes du *Bulletin de la Semaine*.

Le *Bulletin de la Semaine* est né dans les bureaux de la *Quinzaine*, dont le dernier coup d'éclat, coup fatal pour elle, fut la publication du fameux article de M. E. Le Roy : « Qu'est-ce qu'un dogme? » à propos duquel le cardinal Perraud écrivait : « On se demande comment la *Quinzaine*, qui a la prétention d'être une revue catholique, peut endosser la responsabilité d'une explication prétendue philosophique et scientifique de la religion qui équivaut à sa destruction totale. »

L'épilogue par lequel M. Fonsegrive annonçait la disparition de sa revue, quelques mois après l'Encyclique Pascendi, et que le *Bulletin de la Semaine*, en le reproduisant (20 mars 1907), appelle une page d'histoire, se termine par cet air de bravoure et de défi :

Le temps nous a été mesuré. Mais dans cette période des semences ont été jetées, qui lèveront et qui ne périront pas. L'esprit dogmatique et conservateur a eu raison de s'inquiéter des allures de la *Quinzaine*. Notre attitude a été plus efficace qu'on n'a pu le croire. Tous ceux qui ont respiré chez nous l'air des vraies méthodes ne pourront plus désormais en souffrir d'autres; à leur tour ils s'en feront les propagateurs, et après notre disparition dans notre apparent silence, les échos de notre voix vibreront encore, appelant à la recherche, éveillant dans les âmes la nostalgie de la lumière. Un esprit s'est levé qu'on ne tuera pas, qui triomphera de l'esprit contraire. L'apparent insuccès de cette œuvre ne fera que préparer le seul succès auquel nous ayons toujours tenu, le succès des méthodes et des idées.

Le *Bulletin de la Semaine* n'a pas eu d'autre rôle que de continuer, sous une forme plus discrète et plus habile, et par conséquent, non moins dangereuse, celle d'une simple feuille d'informations, l'œuvre de la *Quinzaine* et du groupe qui l'inspirait.

Au moment où l'Encyclique Pascendi venait de paraître, le *Bulletin de la Semaine*, afin de donner confiance aux catholiques, ou peut-être d'attirer plus spécialement les sympathies d'une certaine classe d'entre eux, formula de nouveau son programme (18 septembre 1909). Il s'annonce comme « la plus complète des revues hebdomadaires consacrées à l'exposé des questions religieuses, sociales, intellectuelles et politiques, et s'assigne deux fins. Il est d'abord « un organe d'informations et de travail. » Suit l'énumération de ce qu'il met, à ce

point de vue, à la disposition de ses lecteurs. Le second but, qui est en réalité le principal, le vrai, auquel le premier sert de moyen, est indiqué en des termes qu'il faut citer textuellement. Nous en respectons scrupuleusement la variété de caractères typographiques. Ces termes ont besoin d'être pesés et compris du lecteur. Qu'il veuille bien ne pas perdre de vue qu'il s'agit du programme d'une revue *catholique* « permettant ainsi d'avoir sous les yeux un résumé complet de *tout ce qu'il est utile de connaître* des questions qui se posent en France et à l'étranger. » On chercherait vainement dans cette profession de foi l'affirmation des principes d'orthodoxie; et ce qui s'y trouve donne un sens encore plus clair à cette omission.

Le Bulletin de la Semaine est encore un **organe d'idées.** Rédigé par un *comité de publicistes, d'écrivains, d'hommes politiques, d'hommes d'œuvre,* il est et entend rester **absolument indépendant.**

Il n'est *inféodé à aucun parti.*

Son seul ennemi est **l'esprit de secte,** le **jacobinisme** sous toutes ses formes, qu'il ne cessera de dénoncer et de combattre. **Sa seule méthode** est la ***discussion libre*** et l'*observation exacte des faits.*

Le nom des membres de son Comité de publication indique, mieux que tout programme ne saurait le faire, les idées qu'il représente et qu'il défend.

Ce dernier avis n'était pas nécessaire, mais le *Bulletin* a justement pensé que ces noms étaient à eux seuls un programme. Nous serons donc bien fixés sur les idées qu'il représente et défend en relevant ceux-ci : Paul Bureau, Georges Fonsegrive, abbé Hemmer, P. Imbart de la Tour, abbé Klein, abbé Laberthonnière, abbé Lemire. Les uns et les autres sont suffisamment connus du public, et en particulier de nos lecteurs. Ils n'auraient qu'à se reporter aux index alphabétiques des volumes précédents.

L'esprit de la revue est celui de catholiques bien intentionnés, nul n'en doute, mais imbus de libéralisme, que le zèle de la conciliation entraîne à pousser l'Eglise, malgré elle, en philosophie, en religion, dans ses rapports avec ces sociétés civiles, à des sacrifices qu'elle considère comme contraires à ses principes; qui témoignent plus de confiance, de sympathie et d'admiration à ceux qui l'attaquent ou la compromettent qu'aux vrais défenseurs de la foi; en un mot, un esprit qui perd de vue, dans la pratique, le fondement et le caractère surnaturels de l'œuvre du Christ, et s'attache inconsciemment à n'en poursuivre le succès que selon des vues naturalistes.

Deux catholiques universitaires y ont la principale direction. Ce sont MM. Imbart de la Tour et Fonsegrive.

M. Imbart de la Tour, historien de mérite, est bien connu pour ses manifestations en faveur de l'esprit de nouveauté. Lors de la Semaine sociale de Dijon, en 1906, il prononça un discours réforma-

teur si avancé, que ses amis eux-mêmes en redoutèrent l'effet, et qu'on lui fit subir de notables modifications avant de l'imprimer. Nos lecteurs peuvent se souvenir de la réponse que M. Imbart de la Tour fit plus récemment à une enquête du B. I. R. S. sur l'avenir social des catholiques et des socialistes. Ce sont les récriminations à peine déguisées du parti libéral démocratique et moderniste (1).

On n'a pas oublié, non plus, que, quand M. Fogazzaro vint faire à Paris, peu de mois après l'Encyclique, la fameuse conférence où il montre à visage découvert le parti réformateur dont il avait esquissé le programme avec un art si perfide dans *Il Santo* et proclama que les modernistes étaient légion, ce fut sous les auspices des directeurs du *Bulletin de la Semaine*. Celui-ci rendit compte, le 23 janvier 1907, de la réunion intime qui clôtura la journée et reproduisit le toast où M. Imbart de la Tour salua en Fogazzaro, le maître qui avait souffert pour la foi et finit en lui disant : « Nous buvons aussi à l'avenir des idées qui nous sont chères et que vous avez traduites d'un mot, les ascensions humaines, qui est toute votre philosophie et qui demeure tout notre idéal (2). »

Le rôle et l'influence de M. Fonsegrive parmi le parti réformateur ont été encore plus considérables. Ses écrits de tout genre sont assez connus. Nul évêque de France ne l'égale pour la connaissance des besoins de l'Eglise en notre pays; aucun n'a tracé d'une vue aussi nette, aussi sûre, le plan d'une réforme universelle. La discipline ecclésiastique, l'organisation des études dans les séminaires, la vie sacerdotale, l'esprit de la vie religieuse, la théologie, les modes de nomination des curés et des évêques, tout cela est de sa compétence, aussi bien que le nouveau système de rapports entre l'Eglise et l'Etat rendu indispensable par les conditions de la société moderne. Tout cela a été traité par lui avec une *compétence* qu'un évêque même n'était pas bien venu à contester. Mgr Turinaz en vit quelque chose, quand il publia ses retentissantes brochures sur les périls de la foi de la discipline de l'Eglise en France.

Les actes pontificaux de Pie X mirent à bas ce bel édifice. On ne saurait faire un crime à l'architecte d'en avoir eu le cœur contristé. Il s'est efforcé d'en prendre son parti, et l'a fait, nous en sommes convaincu, avec sincérité. Ce n'a pas été toutefois sans sauver quelques matériaux. Et c'est à ce sauvetage des épaves auquel il faut seulement s'arrêter ici, parce qu'il intéresse de façon plus directe le procès pendant.

Nous ne rappellerons donc que pour mémoire la réponse de M. Fonsegrive à l'enquête du Dr Rifaux, de l'école de Lyon, sur « les conditions du retour au catholicisme. » Tout s'y trouvait pourtant : sépa-

1. Voir notre numéro du 15 août 1909.

2. Voir mon livre *Les Démocrates chrétiens et le modernisme*, page 245.

ration absolue de la science et de la foi, de la science et de la conscience, cloison étanche entre le travail du théologien et celui du philosophe, coexistence dans la même âme de l'incrédulité du savant et de la croyance du catholique; et l'indépendance absolue de la critique. De cette seule page se déduisait logiquement tout le système de M. Edouard Le Roy sur le dogme, et celui de M. l'abbé Loisy sur l'exégèse (1).

Mais, pour citer au moins une page de cette nouvelle manière, voici un autre document, postérieur à l'Encyclique Pascendi. Nous l'empruntons au *Bulletin de la Semaine*, du 19 juin 1907. C'est la réponse de M. Fonsegrive à une enquête analogue faite par le *Mercure de France*. Ici, ce qu'il y a de saillant, c'est d'abord une conception et une définition naturalistes de la religion, avec une vague tendance au panthéisme et à une religion humanitaire; puis, en termes discrets, et sous l'appellation ingénieuse de division du travail, le séparatisme anticatholique déjà affirmé dans la précédente enquête, allant cette fois jusqu'à la rupture entre la religion et l'Etat, jusqu'à la complète laïcisation de la société, en quoi on salue le progrès et pronostique le triomphe de l'idée religieuse.

La religion me paraît être un système de croyances et de pratiques *qui ont pour but d'établir la communion universelle des esprits, la multiplication de la joie individuelle par la joie de tous (!!!)*

Toute idée qui tend à ce but est une idée religieuse.

Tout sentiment qui nous pousse à l'harmonie, à la joie universelle, est un sentiment religieux.

Ainsi, vos socialistes, épris de justice, vos anarchistes qui veulent supprimer les lois pour avoir la paix ont des idées, des sentiments religieux (!!!).

Cependant ils n'aboutissent point à la religion.

La religion, en effet, est proprement transcendante. Elle aspire à la communion entre les hommes, au développement plénier de la vie, mais, en même temps qu'elle prend pleine conscience de ses hautes ambitions, elle se rend très nettement compte que l'homme est impuissant à les réaliser. Car l'homme n'aspire à rien de moins qu'à se faire dieu. Il sent qu'il ne le peut pas. Il fait alors appel à une puissance surhumaine. Il demande à Dieu sa grâce pour monter vers lui, pour réaliser en Lui et par Lui la communion universelle.

Les trois éléments essentiels de la religion sont donc : l'*aspiration de l'humanité à la divinisation,* l'existence de Dieu, la grâce de Dieu.

Le christianisme, étant la seule religion positive qui ait très nettement compris ces trois éléments du problème religieux, est par là même la vraie religion.

C'est pour cela qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir dissolution du christianisme.

Il y a dissolution de toutes les formes religieuses qui sont inadéquates aux données essentielles du problème religieux, par exemple, dans le christianisme, les diverses formes du protestantisme qui tendent à éliminer la transcendance divine, le surnaturel et la grâce.

1. *Les Démocrates chrétiens et le modernisme,* page 216.

Il n'y a pas dissolution du catholicisme, on y voit au contraire s'opérer une concentration.

Il n'y a pas non plus évolution au sens propre du mot, il y a cependant vie et progrès, mais, sans mutation d'une forme, en une forme spécifiquement différente. Tous les phénomènes auxquels nous assistons : *laïcisation* progressive de l'Etat, péremption de certaines coutumes intellectuelles, *disparition même de certaines formes disciplinaires,* tout cela n'est que le résultat des lois de la division du travail. *De plus en plus, la religion prend conscience et possession de son domaine propre,* qui n'est ni le forum, ni l'école, ni la science profane, mais la communion spirituelle de l'homme avec Dieu et, par Dieu, avec ses frères dans le temps et par delà le temps.

Tout ce que nous voyons et qui paraît hostile à la religion nous y ramène au contraire, et tout l'effort de l'anticléricalisme tournera, par l'épuration, par le renouvellement de vie puisé dans l'effort, au bénéfice du catholicisme.

Une autre pièce encore plus significative est le commentaire de M. Fonsegrive sur l'Encyclique Pascendi paru dans le *Temps* du 28 septembre 1909. C'est comme une contre-encyclique au petit pied, morceau détestable, doucereux et venimeux, où la protestation et la résistance percent à travers les pompeux éloges. M. Fonsegrive qui avait déjà usé du vieux subterfuge des jansénistes pour sauver l'américanisme, en prétendant que les erreurs condamnées par Léon XIII n'avaient été professées par personne, y recourt non moins audacieusement cette fois encore. Il finit sur ce premier point en disant que « plusieurs des auteurs auxquels les propositions condamnées sont empruntées les eussent condamnés d'eux-mêmes s'ils leur avaient trouvé le sens que leur attribue l'Encyclique. » En termes calculés, mais transparents, il reproche au Pape de réserver ses sévérités pour les catholiques et de sacrifier la masse du monde intellectuel. Ramenant dans l'interprétation de l'Encyclique le dualisme de connaissances que celle-ci réprouve comme la base de toutes les erreurs, il en admet les règles comme bonnes pour le clergé, mais impuissantes à modifier la position intellectuelle des penseurs, qui attendront simplement que l'Eglise vienne à eux (1).

J'ai dit que le *Bulletin de la Semaine* se réduisait au rôle modeste d'une simple feuille d'informations. Rarement il en sort. Quand il le fait, c'est, par exemple, en deux articles (30 janvier et 6 février 1907) une étude sur l'*Exercice de l'autorité* qui est un plaidoyer complet en faveur des conceptions modernistes, ou les articles de M. l'abbé Viollet prêchant la neutralisation des œuvres sociales, même celle des œuvres de charité; ou pour adresser au Saint-Siège des sommations à peine déguisées d'expliquer sa politique. Mais sa principale manière d'imprimer une direction à l'esprit de ses lecteurs

---

1. On trouvera ce document dans *Les Démocrates chrétiens et le modernisme,* pages 224 et suiv.

est un choix habile de citations, se couvrant du prétexte d'une documentation impartiale. C'est ainsi qu'une revue catholique peut faire passer sous les yeux de ses lecteurs, en se gardant bien d'y opposer la moindre réfutation, « à titre documentaire et à raison de la grande autorité dont il jouit aux « Etats-Unis » les attaques du Dr Briggs contre l'Encyclique Pascendi et contre Pie X (8 janvier 1908); et, sous un prétexte analogue, celles de Mgr Ehrhard, de Strasbourg (5 février 1908); l'analyse des *Simples réflexions* de M. Loisy, présentée par le *Temps* (12 février 1908), ou encore, pour abréger une énumération qui pourrait s'allonger indéfiniment, les pages les plus audacieuses de M. E. Le Roy sur la valeur apologétique du miracle (5 décembre 1906), où ce philosophe catholique explique à Dieu que, s'il a prétendu donner au miracle une valeur démonstrative, il se méprend sur la vraie nature de l'esprit humain et le renvoie à la psychologie la plus courante. Voici la fin de cette citation à propos du raisonnement que faisait aux juifs l'aveugle-né guéri par Jésus-Christ:

Donner un tel prodige en preuve est aussi contraire à la conscience qu'à la science, à l'esprit religieux qu'à l'esprit critique; car, en somme, c'est spéculer sur l'ignorance, sur les entraînements de l'imagination populaire, au lieu de s'adresser aux puissances raisonnables, et morales de l'âme. Un tel prodige ne pourrait que séduire les simples, au mauvais sens du mot, par une sorte de viol, par un véritable abus d'autorité, d'une autorité qui n'élève pas, qui n'éclaire pas, mais qui dompte et qui stupéfie; en même temps qu'il rendrait plutôt défiants les esprits capables de réflexion et ceux qui ont quelque sens de la vie intérieure. Dieu serait-il donc assez peu habile ou assez ignorant de psychologie humaine que de ne pouvoir trouver en nous pour nous en faire prendre conscience les besoins profonds et les secrètes harmonies qui font que telle doctrine est à notre égard vivifiante et salutaire? Ne saurait-il pas nous amener, par des moyens plus spirituels, plus moraux, à sentir — si nous ne pouvons la comprendre pleinement — la vérité d'un enseignement qui est avant tout moral et spirituel? Non, certes, il ne se peut pas que Dieu emploie un procédé de persuasion (ou plutôt de suggestion) qui ne s'adresse qu'à ce qu'il y a d'inférieur dans l'homme.

Nos lecteurs se souviennent peut-être que la *Rivista di Cultura*, dirigée par le malheureux Murri, consacrant une de ses chroniques à l'état du modernisme en France, caractérisait naguère en termes piquants l'esprit et l'attitude du *Bulletin de la Semaine*. Venant d'une telle source, cette appréciation n'en a que plus de prix. La *Rivista* partage les modernistes français en deux catégories : les uns ont brisé toute relation avec la pensée catholique; les autres ont fait machine en arrière, ils se contentent d'étudier et « se livrent à une propagande silencieuse et discrète. » Parlant de ces ouvriers, elle ajoute : « Les laïques cultivés, les cardinaux verts et ceux qui aspirent à leur succession, se sont enfermés dans un silence plein de dignité, de cette dignité un peu grave et affectée, qui plaît beaucoup à l'esprit de la bourgeoisie française, esprit un peu vieillot, mais

toujours pointu et ingénieux. Le *Bulletin de la Semaine*, organe à Paris, d'un groupe de catholiques laïques, est un remarquable exemple de cette gravité taciturne qui se contente de donner de légères indications et des suggestions servies avec une délicate sobriété. »

Le commentaire auquel le *Bulletin de la Semaine* se livre à propos de la lettre collective de l'Episcopat sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école, dans son numéro du 6 octobre 1909, offre un spécimen très suggestif de la tactique que la *Rivista di Cultura* a si finement analysée.

En dehors des « laïques cultivés », des catholiques éminents, qui s'abritent derrière l'anonyme *Bulletin de la Semaine* et de ceux qui partagent leurs vues, où trouverait-on aujourd'hui la vraie intelligence de notre situation religieuse, la sagesse et la prudence qui doivent régler l'action catholique, le sens exact des nécessités, et la juste compréhension de la conduite que doit tenir l'Eglise? Les autres, d'abord parmi ceux qui n'appartiennent pas à la hiérarchie ecclésiastique, ne sauraient évidemment prétendre à compter parmi « les laïques cultivés », et, laïques ou prêtres, ils sont emportés par la passion politique ou religieuse qui leur enlève toute sérénité de jugement et de langage. Ce sont des violents, des brouillons, qui compromettent tout par leurs intempérances.

Le *Bulletin de la Semaine* reconnaît d'abord que les appréhensions des évêques et leur intervention persévérante dans la question scolaire est motivée par les faits qui se succèdent depuis trop longtemps. On va voir néanmoins comment il apprécie l'opportunité de leur récente déclaration. Il observe non moins justement que la première partie de ce document « ne définit rien qui ne soit un rappel de la doctrine constante de l'Eglise. » Mais, une chose lui paraît intolérable : « Certains organes, il est vrai, de ceux qui, aux deux extrêmes de l'opinion (on reconnaît les sectaires de gauche et les sectaires de droite, comme on les appelle au *Sillon*) s'emploient à attiser les querelles religieuses, s'efforcent de faire signifier au document épiscopal quelque chose de plus, à lui donner le sens d'une déclaration de guerre à l'école publique (1). » Alors, de peur que l'épiscopat n'ait réellement voulu condamner l'école neutre, et, comme si l'on pouvait encore se méprendre sur la portée de son acte, le *Bulletin de la Semaine* explique en douceur aux évêques de France avec quelles restrictions il doit être interprété.

Si le dessein de l'épiscopat avait été, en effet, de se livrer à la démonstration qu'on lui attribue, ceux qui poursuivent la rude tâche de défendre, dans la

1. Le *Bulletin de la Semaine* ne serait évidemment pas embarrassé de se couvrir ici de l'autorité de Mgr Chapon. Mais la question reste la même.

République, la liberté des consciences et la paix religieuse NE POURRAIENT ASSURÉMENT QUE REGRETTER LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT QUE RIEN, A L'HEURE ACTUELLE, NE SEMBLAIT PARTICULIÈREMENT PROVOQUER (1). *Il est trop évident que chercher la solution du conflit scolaire en lançant les catholiques « à l'assaut de l'école publique » serait la plus chimérique et la plus désastreuse des aventures. Mais aussi les prélats éminents qui gouvernent l'Eglise de France sont trop en contact avec les réalités pour se méprendre à ce point sur la vérité des choses. Ils n'ignorent pas que la majorité des petits Français est nécessairement tributaire de l'école publique. Comment, dès lors, auraient-ils jugé opportun d'exaspérer ce germe de discorde, à l'heure où précisément se font jour, non seulement dans le pays, mais jusque dans les conseils du gouvernement, des symptômes de détente* (2), *à l'heure aussi, maintenons-le, où, dans le corps des instituteurs, se manifeste la volonté de soustraire le maître à la main-mise des politiciens, et de rendre l'école à sa véritable mission* (3) *!*

Voici maintenant pour le fond.

La seule vraisemblance défendrait de croire que tel ait été le dessein de nos évêques, qui, ayant la charge et les responsabilités du gouvernement religieux, connaissent trop l'état de l'opinion pour n'avoir pas mesuré toutes les répercussions d'un acte qui atteste leur solidarité.

La part faite à la rigueur de la doctrine, ils ont abordé la question sur LE SEUL TERRAIN OU L'OPINION PUISSE LES SUIVRE : *le terrain* LÉGAL ; *sur le seul terrain où l'on ne saurait, sans déni de justice, leur opposer une fin de non-recevoir : celui du* DROIT COMMUN. L'ESSENTIEL DE LEUR LETTRE EST LA ; *c'est ce qui répond, non pas seulement aux préoccupations des catholiques, mais à celles de la nation tout entière : la manière même dont la neutralité est appliquée.*

Ainsi, l'Eglise et l'épiscopat doivent en prendre leur parti : le

---

1. Autrement dit, l'opportunité ne s'en faisait guère sentir. Heureux exemple de « cette gravité taciturne qui se contente de donner de légères indications et des suggestions servies avec une *délicate* discrétion. »

2. Le *Bulletin de la Semaine* exprime plus bas le regret que les évêques n'aient pas fortifié leurs griefs d'exemples plus précis. « Ils ne pourront jamais assez éclairer le pays. » Il est bien regrettable que le *Bulletin de la Semaine* n'ait pas lui-même employé cette méthode, et n'apporte pas les faits démontrant les symptômes de détente qui se manifestent dans la masse de l'opinion d'abord, et surtout dans les desseins du gouvernement. Tels, sans doute, les projets de loi Doumergue.

3. La véritable mission de l'école, comme nos évêques le rappellent, n'est pas seulement de donner à l'enfant l'instruction profane, mais aussi de lui enseigner la religion et la morale chrétiennes. Est-ce cette mission que les syndicats d'instituteurs songent à lui restituer?

seul terrain où il leur soit permis de se placer dans une question où les intérêts primordiaux dont ils ont la garde sacrée sont engagés, est le terrain de la légalité et du droit commun. Il leur faut d'abord ne point contredire la loi. Or, la loi impose la neutralité de l'école. Ils ne se doivent réclamer que du droit commun, lequel exige justement que, pour tenir la balance égale entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, l'école dirigée par l'Etat s'abstienne de donner un enseignement religieux. Heureusement, les évêques l'ont unanimement compris. La condamnation si formelle qu'ils viennent de porter contre la neutralité de l'école n'est que pour le rappel des principes. Toute la question pratique est dans la manière dont la neutralité doit être exercée. L'*essentiel* de leur lettre est là.

Le *Bulletin de la Semaine* peut donc conclure avec sérénité :

Libre donc, aux partis de violence, de chercher à en fausser le caractère pour envenimer, à la veille des élections, les dissensions religieuses dans ce pays. Nous voulons espérer que l'opinion publique ne se rendra pas dupe de leurs calculs, et l'on attend que le gouvernement, fort du sentiment national, démontre la sincérité de ses promesses et la consistance de sa politique en ne se laissant pas prendre au chantage des factions. La France est lasse de leurs agitations. Il reste à faire prévaloir sa volonté contre ceux qui déploient une détestable industrie pour que rien ne « s'arrange ».

Ah! Si l'on s'en rapportait aux catholiques du *Bulletin de la Semaine*. comme tout « s'arrangerait! »

Il est donc tout naturel qu'aux yeux même des ennemis de l'Eglise, il passe pour un organe moderniste. On a entendu plus haut la *Rivista di Cultura*. M. Paul Doumergue, directeur de la revue protestante *Foi et vie*, y disait le 1er octobre 1907, dans un article où il affecte la commisération pour l'Eglise : « Voici enfin le *Bulletin de la Semaine*, UN DES PRINCIPAUX ORGANES DU MODERNISME A PARIS. Après un résumé de l'Encyclique (25 septembre), ce Bulletin écrit :

« Tels sont les principaux articles de l'Encyclique contre le « modernisme ». Il ne nous appartient pas d'en indiquer les conséquences lointaines ou proches, encore moins d'en affaiblir le sens, par un commentaire que l'autorité ecclésiastique seule est compétente pour rédiger. *Il n'est pas un catholique qui ne condamne les erreurs philosophiques qu'elle condamne.* Ce dont nous ne doutons pas, c'est que pas plus qu'après la lettre *Gravissimo* le faisceau des forces catholiques ne sera rompu. »

Cela est clair : les « modernistes », comme autrefois les « américanistes », ne sont pas atteints par l'Encyclique : elle frappe à côté; ils peuvent rester; ils resteront. Cela est clair — mais c'est étrange... étrangement triste.

Et le même écrivain protestant ajoute, à propos de l'article de M. Fonsegrive dans le *Temps :*

En fait d'étrangeté, je ne connais rien de comparable à la lettre où M. Fonsegrive, AMÉRICANISTE ET MODERNISTE, fait passer par une série sans fin de trous d'aiguilles le fil ténu d'une dissertation qui justifie et le pape et les modernistes : cela est encore plus triste qu'étrange.

Dès lors, on s'explique les doutes du correspondant qui consulte Mgr Mignot et sa crainte de le voir désapprouver le *Bulletin de la Semaine*, d'autant qu'il avait sans doute présent à la pensée ce passage de l'Encyclique Pascendi :

Il est encore du devoir des évêques, en ce qui regarde les écrits entachés de modernisme et propagateurs de modernisme, d'en empêcher la publication, et publiés, d'en entraver la lecture. — Que tous les livres, journaux, revues de cette nature, ne soient pas laissés aux mains des élèves, dans les séminaires ou dans les Universités : *ils ne sont pas, en effet, moins pernicieux que les écrits contre les bonnes mœurs, ils le sont même davantage, car ils empoisonnent la vie chrétienne dans sa source.* — Il n'y a pas à juger autrement certains ouvrages publiés par des catholiques, hommes dont on ne peut suspecter l'esprit, mais qui dépourvus de connaissances théologiques et imbus de philosophie moderne, s'évertuent à concilier celle-ci avec la *foi*, et à l'utiliser, comme ils disent, au profit de la foi. Lus de confiance, à cause du nom et du bon renom des auteurs, ils ont pour effet, et c'est ce qui les rend plus dangereux, de faire glisser lentement vers le modernisme.

Généralement, Vénérables Frères, et c'est ici le point capital, faites tout au monde pour bannir de votre diocèse tout livre pernicieux, recourant, pour cela, s'il en est besoin, à l'interdiction solennelle. Le Saint-Siège ne néglige rien pour faire disparaître les écrits de cette nature; mais le nombre en est tel aujourd'hui, que les censurer tous est au-dessus de ses forces. La conséquence, c'est que le remède vient quelquefois trop tard, alors que le mal a déjà fait ses ravages. Nous voulons donc que les évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criailleries des méchants, suavement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité, se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution Apostolique *Officiorum* . Que les Ordinaires, même comme délégués du Siège Apostolique s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits mauvais, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et de les arracher des mains des fidèles. C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui est imposé. Et que nul ne pense avoir satisfait aux obligations de sa charge, s'il Nous a déféré un ou deux ouvrages, et laissé les autres, en grand nombre, se répandre et circuler..

La réponse de Mgr l'archevêque de Toulouse aura mis ce catholique timoré, et tous les autres, complètement à l'aise, en leur donnant l'assurance que les critiques et les défiances dont le *Bulletin de la Semaine* a été ou est encore l'objet ne sont nullement justifiées, et qu'il se recommande à eux au même titre que... la *Correspondance de Rome*, sans parler de la *Croix* et de l'*Univers*.

L'*Action française*, l'*Autorité* et la *Libre Parole* feraient vainement valoir qu'elles n'ont jamais eu la plus légère complaisance pour les idées qui motivèrent ces critiques et ces défiances; le *Bulletin de la Semaine* conserve sur eux l'avantage, que Mgr Mignot ne leur reconnaît point, d'être rédigé par des catholiques sincères et convaincus.

Et quant aux idées de tendances contraires que propagent ces

différents organes, c'est au lecteur lui-même qu'il appartient de les apprécier et de les juger.

Le consultant a omis de demander s'il n'existait pas du moins quelque règle objective permettant même à ceux qui n'ont point de grade dans la hiérarchie, non pas sans doute de condamner au nom de l'Eglise, une opinion, une tactique, mais de les dire avec raison et assurance opposées à sa doctrine ou à sa discipline. Heureusement, la réponse semble aller au-devant de cette question : « Il n'y a pas dans l'Eglise de catégories de suspects... L'union ne pourra s'établir entre les catholiques que sur le respect des personnes, de leurs droits, de leurs divergences. »

On ne pourra méconnaître, que ce système, appliquée aux divergences dont il s'agit, s'il offre l'inconvénient grave pour un programme d'union de laisser planer l'indétermination sur ses bases, a du moins l'avantage d'élargir assez le cadre de cette union pour que les catholiques du *Bulletin de la Semaine* s'y sentent eux aussi à l'aise, et même plus que les autres.

Emm. BARBIER.

« LE MODERNISME SOCIOLOGIQUE.

DÉCADENCE OU RÉGÉNÉRATION ? » (1)

Tel est le titre suggestif d'un ouvrage aussi savant que nécessaire, dû à la plume compétente entre toutes de M. l'abbé Fontaine, ancien professeur de théologie aux Facultés catholiques d'Angers, auteur très estimé des *Infiltrations protestantes et le Clergé français*, des *Infiltrations kantiennes et protestantes*, des *Infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau Testament*, du *Nouveau Testament et les origines du Christianisme*, de *la Théologie du Nouveau Testament et l'Evolution des Dogmes*, qui ont été comme les précurseurs de l'Encyclique *Pascendi*.

Dans cette Encyclique, le Pape distingue « plusieurs personnages » chez « les modernistes : c'est à savoir « le philosophe, le croyant, le théologien, l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur » : il n'y a pas le sociologue. Mais comme « le modernisme n'est pas seulement une doctrine, mais aussi un état d'âme, une « mentalité », dont l'application s'étend à toute la vie catholique...., rien de plus naturel qu'en dehors du modernisme biblique, théologique, philosophique, il y ait le modernisme sociologique, embrassant toute la

---

1. Un in-8o carré de LIX-515 pages, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (VIe).

question sociale avec les diverses attitudes que les catholiques ont à prendre vis-à-vis d'elle. » (1).

D'ailleurs, comme le dit très bien M. l'abbé Fontaine dans la dédicace de son nouveau livre à Sa Sainteté Pie X : « Le Modernisme, condamné par Votre Sainteté comme destructeur du Christianisme, a modifié ses formes : de dogmaticien il s'est fait sociologue. » Ne l'a-t-il pas toujours été, et certains modernistes, avant comme après l'Encyclique *Pascendi*, n'avaient-ils pas pour « but de ruiner l'ordre social, en s'attaquant aux principes du droit naturel qui les soutiennent? » Le *Modernisme sociologique* en est la preuve évidente.

I

Dans une *Introduction*, qui est une large et puissante synthèse, M. l'abbé Fontaine constate les deux transformations ou révolutions dont la France est le théâtre et la victime : la déchristianisation de la Fille aînée de l'Eglise, et la dissolution de la société française telle que l'avaient constituée les siècles passés.

Pour combattre ce mouvement antireligieux et antisocial, le clergé de France n'était pas prêt, parce que, durant les deux premiers tiers du XIXe siècle, les études théologiques étaient médiocres; parce que, comme le disait en 1869, le chanoine Martin, de Belley, dans son livre prophétique *De l'avenir du protestantisme et du catholicisme*, le protestantisme libéral devenait la forme religieuse, « non seulement des protestants, mais encore d'un très grand nombre de catholiques » que le kantisme universitaire devait amener insensiblemnt aux erreurs de Loisy; et parce qu'enfin les influences que le jeune clergé a subies au point de vue social, journaux, revues, théories démocratiques qui sont les « résidus malfaisants de la philosophie du XVIIIe siècle », ont égaré beaucoup de prêtres plus ou moins sociologues et ont fait trop de ces abbés démocrates qui détestent, non seulement le châtelain catholique, mais encore le bourgeois pratiquant, s'il a des opinions conservatrices. « M. Fonsegrive a le plus contribué, par ses publications, à former cet esprit au sein du jeune clergé. Nous lui devons plus qu'à MM. Naudet et Dabry, avec leurs journaux, la *Justice sociale* et la *Vie catholique*, plus qu'au *Sillon*, aujourd'hui blâmé par neuf archevêques et quarante évêques, au dire du *Bulletin* du diocèse de Reims. La sociologie de M. Fonsegrive semble s'inspirer d'un unique principe, la haine de toutes les supériorités sociales, et cela au nom du Christianisme. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de cette éducation pseudo-démocratique et fort peu cléricale » (page XXVIII). Qu'ils sont rares, les prêtres plus ou moins sociaux ou sociologues qui ont la noble et courageuse

1. *Corrispondenza Romana*, 15 août 1909.

franchise d'avouer ce qu'avouait dans son *Bulletin paroissial,* mai 1902, M. Soulange-Bodin, curé de Notre-Dame du Travail, à Paris, dont cette revue a déjà relaté la confession (1)!

Une lutte intestine existe entre un nombre relativement petit, mais encore trop considérable, de prêtres et la hiérarchie, sur le terrain social. — Une « œuvre honteuse » de l'ex-abbé Houtin est le début d'une campagne en règle contre le célibat ecclésiastique, campagne qu'il faut arrêter par le mot de Mgr Ketteler, évêque de Mayence : « Des prêtres ou pas de prêtres, mais pas de polissons, du moins sous l'apparence de prêtres. » — Le Modernisme sociologique n'a pas encore donné toutes ses conséquences; mais Léon XIII et Pie X les ont prévues et réfutées, condamnées à l'avance, le premier dans ses Encycliques *Quod apostolici muneris, Immortale Dei, Rerum novarum* et *Graves de Communi,* où il combat le socialisme comme la grande menace de l'avenir; le second, dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, où Pie X se réclame de Léon XIII pour établir « le droit naturel, indiscutable, de propriété privée », pour montrer que la justice ne suffit pas à la solution des questions sociales et qu'il y faut la charité; dans la *Lettre* au cardinal Svampa, 1er mars 1905, sur les « démocrates chrétiens autonomes d'Italie »; et dans les deux Encycliques aux évêques d'Italie, 15 juin, 28 juillet 1906, sur l'*Action catholique* et sur *Certaines nouveautés malsaines.* L'éminent directeur de la *Critique du Libéralisme* a trop bien résumé, ici même, 15 juillet 1909, *les enseignements sociaux de Sa Sainteté Pie X* pour qu'il faille y revenir avec M. l'abbé Fontaine. Qu'on nous permette seulement de répéter ce conseil, cet ordre, trop méconnu par les sillonnistes et les « prêtres sociaux » ou abbés démocrates : « Que les écrivains catholiques en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, *se gardent d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société.* Qu'ils ne parlent pas de *revendication et de justice,* lorsqu'il s'agit de *pure charité.* »

L'*Introduction* du livre de l'abbé Fontaine se termine par l'indication des « lignes générales et du but de l'ouvrage » en trois parties : 1° *la déchristianisation* et ses causes; 2° *la dissolution sociale* et ses moyens; 3° *la régénération sociale* et ses conditions.

II

Le *Modernisme sociologique,* c'est d'abord la *déchristianisation,* la laïcisation impie des institutions sociales : de la famille, atteinte par le divorce en attendant les unions libres; de la propriété, ébranlée dans ses assises traditionnelles; des corps « spontanés et nécessaires », dont parle Taine, qui se forment dans l'industrie et le commerce

1. Numéro du 15 décembre 1909, page 162.

avec, pour fondement, le droit naturel et chrétien, émanant de Dieu, mais que bouleversent les grèves déchaînées partout dans leur fureur, les syndicats reliés entre eux par la Confédération du travail, aux cris de « Ni Dieu, ni maître »; de la diplomatie, et de l'armée employée à des besognes pour lesquelles elle n'est pas faite, à des attentats sacrilèges contre les églises et les couvents, et, de plus, travaillée par des ferments d'indiscipline, d'antimilitarisme, qui excitent les soldats contre les officiers, dénoncés, d'ailleurs, et odieusement traqués, s'ils sont soupçonnés de cléricalisme; de l'Etat enfin, qui persécute le Christ et le chasse de partout, « jusque de ces églises que l'amour de ses fils lui avait élevées si belles, et qui ne sont plus à lui que provisoirement.. Quand la religion que l'on cherche à détruire est le christianisme, et que ce christianisme a pendant dix-neuf siècles tout imprégné de son influence : mœurs, lois, institutions; lorsqu'il a créé la nation elle-même, qu'il a présidé à sa formation première, qu'il l'a suivie à travers toutes les phases de son développement, qu'il s'est mêlé à tous les événements dont son histoire est remplie; l'entrelacement entre l'âme, la conscience de ce peuple et le christianisme est tel qu'on risque bien de *tuer l'un en essayant de détruire l'autre*... Lugubre et tragique entreprise », dont ne veulent pas voir la gravité tant de catholiques outragés dans leur foi, frappés dans leurs intérêts, mais à qui l'on dit que « le monde est en travail d'un ordre nouveau », que tout enfantement doit être douloureux, et que bientôt la démocratie républicaine donnera un éden merveilleux à la France,... si d'ici là elle ne l'a pas tuée et rayée du rang des nations.

La déchristianisation systématique de notre bien-aimée Patrie est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, dont ne parle pas directement M. l'abbé Fontaine : il aime mieux insister sur deux autres causes intellectuelles : le *moralisme philosophique* et le *naturalisme scientifique*.

Le *moralisme philosophique* a depuis longtemps abandonné la *Religion naturelle* et le *Devoir* de Jules Simon, même *l'impératif catégorique* de Kant continué par les *Sermons laïques* de Barni, pour en venir à la *Morale sans obligation et sans sanction* de Guyau, à la *Critique des systèmes de morale contemporains* de M. Alfred Fouillée, au déterminisme le plus absolu dans l'ordre psychologique comme dans l'ordre physiologique, et qui est la destruction de toute moralité. « A la morale proprement dite, qui consistait tout d'abord dans l'étude et la connaissance de la loi divine, naturelle et positive, s'appliquant à nos actes, à tous nos actes,.. a succédé ce que l'on appelle la *science des mœurs*. Et dans le langage philosophique contemporain, c'est quelque chose de très différent. La *science des mœurs* consiste à prendre connaissance des actes humains dans les conditions psychologiques et autres *qui ont été décrites*, en dehors et abstraction

faite de toute loi morale. C'est une série de simples constatations; aussi cette prétendue science est-elle une science de pure observation, sans aucune préoccupation métaphysique. »

Le *naturalisme scientifique* se passe tout à la fois de Créateur et de Providence : l'évolutionisme les remplace avantageusement, avec la matière et la cellule primitive (1) se perfectionnant de plus en plus dans les espèces végétales et animales, sous l'influence des conditions climatériques et de la « lutte pour la vie » : au bout de ce progrès séculaire et ininterrompu, l'homme est apparu comme le produit admirable d'innombrables expériences et d'une série indéfinie de hasards heureux. — Le naturalisme évolutionniste vient dire à la race des jouisseurs : « Ne crains rien de ce Dieu que te faisait redouter le spiritualisme. Il n'y a pas de Dieu dans le ciel désert et dépeuplé, où les Viviani « ont éteint des lumières qu'on ne rallumera plus. » Tu n'as pas d'autre loi morale que celle qui sort de toi et de ta vie intensifiée : morale du plaisir, morale de l'intérêt, morale de la force, trinité humaine et laïque, qui a remplacé l'ancienne trinité divine, comme l'épanouissement du moi supprime tout ce qui le gêne. Libre à toi de te suicider. Et les « défaillances tragiques » se multiplient d'une manière lamentable. C'est la décadence, la « régression » dont parlait Brunetière, l'antipatriotisme d'Hervé et de Thalamas, ou les bombes meurtrières de Vaillant.

Ce moralisme philosophique et ce naturalisme scientifique n'auraient pu pénétrer les masses populaires, sans la force mise à leur disposition par l'*oligarchie pseudo-démocratique* du Bloc. Des sectaires se sont emparés du pouvoir, en faisant appel aux passions les plus viles de la multitude, haine et envie démocratiques, et en se prévalant d'un égalitarisme contre nature. Ils ne se sont servis du pouvoir que pour combattre les vérités religieuses et toutes les institutions chrétiennes; ils se flattent d'avoir remporté sur elles une victoire décisive par la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, qui, au lieu d'être une loi libérale, est une loi d'oppression, « une loi de piraterie et de brigandage. »

Sa Sainteté Pie X a eu mille fois raison, en dépit de tous les soumissionnistes (2) et cardinaux verts de « condamner et de réprouver », par ses Encycliques *Vehementer nos*, du 11 février 1906, *Gravissimo officii*, du 10 août 1906, les Associations cultuelles, schismatiques et essentiellement contraires à la divine constitution de l'Eglise.

---

1. Voir l'*Évolution créatrice* de Bergson.

2. On regrette profondément que MM. Klein et Hemmer se soient abouchés avec les Buisson, les Jaurès, les Millerand, les Reinach, etc., pour approuver, comme le révèlent les *Libres Entretiens*, une loi inacceptable comme la loi de séparation.

III

Le *Modernisme sociologique*, après avoir commencé par la « déchristianisation » de la France, se continue par la « *Dissolution sociale* » qui en est la conséquence logique. Il faut en voir la cause principale dans la *sociologie scientifique* qui prétend se substituer à la religion, à la morale, à la métaphysique.

D'après cette *sociologie*, mise à la mode par M. Alfred Fouillée, dans *La Science sociale contemporaine*, l'homme est un animal, plus perfectionné que les espèces inférieures, mais régi comme elles par des lois nécessaires, exclusives de liberté, de moralité, de religiosité et d'âme. La société humaine ne diffère des sociétés animales que parce qu'elle varie ses formes en vertu d'une évolution fatale, qui nous pousse actuellement vers le collectivisme. M. Lévy-Bruhl, professeur-adjoint à la Sorbonne, dans *La morale et la science des mœurs*, dont M. Albert Bayert a vulgarisé les théories dans la *Morale scientifique*, enseigne un droit naturel nouveau, un idéal nouveau qui est, « pour nos sociétés, d'arriver à une plus grande somme de jouissances. Concentrer, dans la durée la plus longue possible, tous les plaisirs possibles et au plus haut degré d'intensité possible, voilà la délimitation de la vie humaine. » Or, seul, le collectivisme peut ainsi « intensifier » la vie, selon le mot de Guyau.

La loi sociologique de MM. Lévy-Bruhl, Alfred Fouillée, et autres professeurs d'antichristianisme, est faite pour débrider toutes les passions, toutes les convoitises, et les pousser à l'assaut de la propriété. Elles n'y manquent pas, et l'anarchie prolétarienne des nomades et des déracinés en est la preuve trop saisissante. — Il y a aussi le « prolétariat intellectuel », de nos 150.000 « primaires » formés par le *Manuel général* de M. Ferdinand Buisson, le *Volume* dirigé par M. Payot, l'*Ecole laïque* de M. Lamourère, la *Revue de l'Enseignement primaire* de MM. Jaurès et Hervé. — L'enseignement donné à la bourgeoisie, dans les collèges et les lycées de l'Etat, ne vaut pas mieux : c'est l'impiété et l'amoralisme, comme on le voit par l'*Essai de catéchisme moral* de M. Lalande, devenu le *Précis raisonné de morale* pratique, auquel M. l'abbé Fontaine aurait pu joindre d'autres ouvrages universitaires que je citais ici même, le 15 juillet, dans *Le Libéralisme et l'enseignement universitaire*. « L'Université française est, à l'heure actuelle, la grande corruptrice de l'esprit national, et elle opère son œuvre malfaisante à l'instigation des pouvoirs publics, ou, pour mieux dire, sous la poussée occulte et toute-puissante de la maçonnerie judaïco-protestante qui commande aux pouvoirs publics eux-mêmes. » Aussi les infiltrations de la philosophie universitaire, kantienne, pragmatiste, bergsonnienne, ne se font-elles que trop sentir sur le jeune clergé, dans les *Annales de phi-*

losophie chrétienne de M. l'abbé Laberthonnière et la brochure *Qu'est-ce que le Droit naturel?* de M. Charles Boucaud, qui prétend que la notion du droit naturel, immuable, universel, nécessaire d'une nécessité morale, serait « purement logique et *à priori* calquée sur une nature idéale, non concrète, non existante, si ce n'est dans le cerveau métaphysique (?) des philosophes. » Le Concile du Vatican avait condamné la théorie qui ne voit qu'un *à priori* religieux dans les preuves de l'existence de Dieu et des autres vérités constitutives de la religion naturelle, du droit naturel : l'égalitarisme absolu et « l'équation des droits » que rêve M. Boucaud, sont chimériques, comme le montrent M. l'abbé Fontaine et surtout M. l'abbé Gaudeau, dans un article vigoureux et cinglant de la *Foi catholique*, juin 1909.

Quoi qu'il en soit, nous voilà « en marche vers le collectivisme » par la guerre sociale qui est une guerre religieuse : « Les intérêts de la société et de l'Eglise ne se séparent pas (1); le collectivisme se rue à l'assaut de l'une et de l'autre. » L'oligarchie pseudo-démocratique, qui nous gouverne, le favorise ouvertement. Toutes les lois édictées depuis 30 ans n'ont pas d'autre objectif, et principalement les lois sur l'enseignement, les lois contre les Congrégations autorisées et non autorisées, qu'on a outrageusement spoliées, sous prétexte de liquidation, les lois sur la nationalisation de certains services publics, etc. Généralisez, multipliez ces lois et ce sera la ruine de la société, une tyrannie telle que le monde n'en a jamais vu de pareille.

Pourquoi faut-il que l'on ait à déplorer les erreurs de certains catholiques, « dupes ou complices » de cette poussée collectiviste, comme M. Paul Bureau dans la *Crise morale des temps nouveaux*, où il est pour « les enfants de l'esprit nouveau », impies et sectaires, contre « les enfants de la tradition », catholiques et pratiquants; comme M. Loisy, louant la loi de Séparation et condamnant avec amertume le Pape Pie X; comme Naudet et Dabry, qui, sans aller aussi loin, ont été bien dangereux; comme M. l'abbé Gayraud lui-même dans certains passages d'*Un catholique peut-il être socialiste?* comme l'*Ouest-Eclair*, et M. Marc Sangnier enfin, qui, « au point de vue religieux et chrétien, peut faire un très grand mal aux jeunes gens qui s'inspirent de lui, par les contacts qu'il leur impose avec les pires rationalistes, les protestants libéraux, et qui, au point de vue social, a des idées si imprécises et si mal affermies, qu'il glisse de plus en plus vers le socialisme et entraîne avec lui les sillonnistes trop confiants (2)? »

---

1. A la Croix-Rousse de Lyon, les apaches écrivent en grosses lettres sur les murs : « Les curés sont les gendarmes du capital. »

2. Voir à ce sujet, les livres si documentés de M. l'abbé Emmanuel Barbier : *Les Erreurs du Sillon, La Décadence du Sillon, Les Démocrates chrétiens et le Modernisme.*

IV

Faut-il croire que la situation est absolument désespérée? Non, certes, dit M. l'abbé Fontaine, qui consacre la troisième partie de son livre substantiel à « *La Régénération sociale: ses conditions essentielles.* »

La première de ces conditions, c'est le retour franc et sincère au Christianisme intégral, tel que le comprend l'Encyclique *Pascendi*, analysée de main de maître et justifiée par M. Fontaine contre Loisy, contre Turmel et Herzog-Dupin, contre Wahrmund et Tyrrell.

La seconde condition du relèvement social, c'est la réconciliation du Christianisme intégral avec les deux reines des temps modernes, la Science et la Démocratie. — A la Science matérialiste et athée, l'abbé Fontaine oppose la véritable théorie philosophique de la vie, appuyée sur les impossibilités de l'évolution bergsonnienne, que M. Fabre énumère dans ses *Nouveaux souvenirs entomologiques*. — Quant à la Démocratie, il y en a au moins deux : la Démocratie chrétienne, que Sa Sainteté Léon XIII a appelée « la bienfaisance de l'Eglise au peuple » et à laquelle il a enlevé tout caractère politique; et la fausse et mauvaise démocratie que l'Encyclique *Immortale Dei* et l'Encyclique *Libertas Præstantissimum* ont flétrie et condamnée solennellement.

Ce sont encore des tendances excessives et dangereuses que celles que signale M. l'abbé Fontaine dans les déclarations de M. Lorin à la *Semaine sociale* de Marseille, 1908, où, à propos de la trilogie consacrée, travail, propriété, *famille*, le président des chrétiens sociaux « ne dit rien ou presque rien de la propriété et de la famille, et ce qu'il dit du travail, est en partie faux. » M. Izoulet lui-même réfute M. Lorin. — M. Deslandre, professeur de droit constitutionnel à Dijon, a eu tort aussi de dire à Marseille : « La bienfaisance publique a été laïcisée; mais les lois d'assistance ont et auront longtemps, quoi qu'on fasse, une base chrétienne. » C'était par trop oublier, avec un optimisme de mauvais aloi, que l'assistance publique organisée par nos législateurs sectaires, est un des plus puissants moyens de déchristianisation qu'il y ait en France, où l'on refuse tout secours aux catholiques indigents, s'ils veulent être enterrés à l'église, ou envoyer leurs enfants aux Ecoles libres.

Enfin, le dernier remède à tous les maux dont nous souffrons, c'est « la fédération catholique de tous les chrétiens » sous la direction de l'épiscopat, avec un caractère nettement religieux et un programme de lutte électorale et politique contre les lois mauvaises, comme la loi Doumergue-Briand, attentatoire aux droits sacrés des pères de famille sur l'âme de leurs enfants, que menacent les doctrines impies et antipatriotiques « des Aliborons », ainsi que les appelle Maurice Barrès.

V

Tel est le livre, vigoureux et fort dans ses principes, calme et modéré dans ses appréciations sur les personnes, par lequel M. l'abbé Fontaine a, une fois de plus, bien méritée de l'Eglise de Dieu.

Elle l'en a félicité et remercié par la plume si autorisee de Mgr Rutten, évêque de Liège, écrivant à l'auteur du *Modernisme sociologique :*

« J'ai lu votre nouveau livre; je puis l'apprécier et je me fais un devoir de vous adresser mes bien vives félicitations. Vous avez fait une œuvre de haute utilité, et il ne me paraît pas possible que le lecteur non prévenu ne partage pas votre sentiment sur la funeste guerre que l'on a déclarée en France à la religion catholique, sur ses causes, sa tactique, ses résultats.

» Avec une grande modération vous établissez les responsabilités; mais vous ne craignez pas de signaler les fautes commises par un trop grand nombre de prêtres et de catholiques laïcs qui, au lieu de combattre aux côtés des chefs hiérarchiques de l'Eglise et sous leur direction, ont été les auxiliaires illusionnés des pires ennemis.

» Je forme le vœu que votre livre soit lu par tous ceux qui veulent sincèrement le bien de la religion et de la France. Beaucoup y apprendront la ligne de conduite à suivre et, espérons-le, beaucoup aussi se laisseront convaincre de la déplorable erreur dans laquelle ils ont versé.

» En lisant ces pages si lumineuses, j'ai souvent pensé à mon propre pays et j'ai prié Dieu de nous préserver des mêmes malheurs. La secte maçonnique poursuit évidemment chez nous le même but et se sert des mêmes procédés. Trouvera-t-elle aussi des coopérateurs inconscients ou abusés dans le camp catholique? Bien des indices me le font craindre. Mais, imitant votre sage discrétion, je m'abstiendrai de les indiquer avec précision. »

Plus haute encore et plus expressive est l'approbation de Son Eminence le cardinal Merry del Val, écrivant du Vatican, le 27 juillet 1909, à M. l'abbé Fontaine :

« Le Saint-Père a particulièrement agréé l'hommage que vous lui avez fait de votre livre intitulé *Le Modernisme sociologique,* revêtu de l'*imprimatur* de l'autorité supérieure.

» Ce remarquable ouvrage qui, à la suite de plusieurs autres, atteste vos profondes connaissances théologiques et sociales, répand une vive lumière sur les dangers que traverse la société actuelle, sur les maux qui l'affligent dans l'ordre religieux et social.

» Vous mettez aujourd'hui en évidence comment le Modernisme, après avoir attaqué les principes de la foi, en arrive à saper les bases

mêmes de l'ordre social, en combattant les principes du droit naturel qui le soutiennent.

» Vous ne vous êtes pas contenté toutefois d'exposer les causes funestes de la déchristianisation, entraînant comme conséquence fatale la dissolution de la société; vous avez eu soin d'indiquer la source des vrais remèdes.

» Vous les *signalez* dans les enseignements de l'Eglise catholique et dans les directions des Souverains Pontifes, qui ont toujours travaillé au vrai bonheur spirituel et temporel des peuples.

» Aussi, Sa Sainteté vous exprime Ses sincères félicitations pour le volume que vous venez de publier, vous remercie de l'hommage que vous Lui en avez fait, et vous envoie de tout cœur la bénédiction apostolique, comme gage des plus précieuses faveurs divines. »

Après cela, l'auteur du *Modernisme sociologique*, peut subir patiemment les contradictions des catholiques sociaux, auxquelles il est accoutumé depuis longtemps, et même les réserves du plus répandu des organes catholiques, qui, malgré son « admiration pour la doctrine sûre et ferme du savant théologien » qu'est M. l'abbé Fontaine, ne « voudrait pas recommander toutes les applications qu'il fait de ses principes. »

Th. DELMONT.

UN LIVRE NOUVEAU SUR LE « SILLON » (1)

Un jeune peintre de talent, qui joint aux études de sa profession l'observation des idées de son temps, ne se présente pas avec la grave autorité d'une consultation épiscopale, comme celle de M. Monniot. L'œuvre de M. Nel Ariès ne laisse cependant pas d'avoir son intérêt et son importance, grâce aux détails en bonne partie inédits qu'elle contient sur la vie du « Sillon », sur ses institutions intérieures et ses moyens d'action et sur les schismes d'un petit monde fermé aux profanes.

« C'est au mois de mars 1907, que la *Revue d'Action française* commença la publication d'articles de M. Nel Ariès, qui piquèrent vivement la curiosité. Venant après les fortes démonstrations du *Dilemme de Marc Sangnier*, ils fournissaient de précieux renseignements sur l'équipe dont Charles Maurras venait d'examiner les théories. Si le *Dilemme* justifiait pleinement son sous-titre d'*Essai sur la Démocratie religieuse*, les études de M. Ariès constituaient un véritable aperçu du mouvement des démocrates chrétiens.

1. *Le Sillon et le mouvement démocratique*, par M. Nel Ariès. Nouvelle Librairie nationale, 85, rue de Rennes, Paris, in-12, 3 fr. 50.

Profondément remaniées et très complétées, ces études forment désormais un volume très intéressant. »

Ces lignes sont empruntées à l'*Action française* dont M. Nel Ariès est membre. Il est bien naturel qu'elle constate avec satisfaction la valeur de son œuvre. Est-ce à dire qu'il faille prendre au pied de la lettre ce qu'en dit le prospectus lancé par sa librairie, d'après lequel « cet ouvrage ne ressemble à aucun de ceux qui ont été consacrés au *Sillon*, soit par ses amis, soit par ses adversaires. Tout d'abord il va plus au fond du sujet, etc... »? Le ton modeste et réservé qui règne dans tout l'ouvrage porte à croire que l'auteur se défendrait d'avoir rédigé lui-même cette réclame et se plaindrait plutôt de paraître oublier ceux dont les travaux ont précédé et singulièrement facilité sa tâche, comme Mgr Delassus, M. l'abbé Maignen, M. l'abbé Dalbin, et surtout M. l'abbé Barbier. On aurait dit plus justement que, malgré la ressemblance des traits, M. Nel Ariès a eu le mérite de mettre en relief une face particulière du *Sillon*, sans toutefois pénétrer aussi à fond que ses devanciers dans la critique de ses doctrines.

Si, même, cette observation était ici à sa place, avant les éloges que méritent le fond et la forme du livre de M. Ariès, il faudrait ajouter qu'un sentiment, d'ailleurs très louable de modération et le désir d'éviter jusqu'aux plus légères apparences de parti pris l'ont parfois empêché de conclure avec assez de précision et de fermeté (1).

Il s'attache surtout à éclairer les rapports du *Sillon* avec le mouvement démocratique. Ce qu'en dit l'*Action française* du 28 décembre 1909 viendrait encore à l'appui des remarques précédentes.

« Quelques-uns éprouveront peut-être une certaine surprise en constatant qu'il n'est point question du *Sillon* dans les cent premières pages d'un livre qui lui est consacré. A la lecture, cet étonnement cessera bientôt.

» Le *Sillon* est une des résultantes d'un état d'esprit qui s'est manifesté sous des formes diverses à la fin du XIXe siècle et au commencement du XXe. Il fallait donc analyser cet état d'esprit et suivre le mouvement démocrati-

---

1. On pourrait même dire que ce souci d'impartialité a entraîné l'auteur trop loin dans son avant-propos (page XXXIV), lorsqu'il fait un mérite aux « démocrates » d'avoir « contribué à déterminer le courant en faveur des questions sociales et des classes malheureuses. » M. de Mun, dans *Ma Vocation sociale*, M. de Ramel, dans une récente déclaration à la tribune de la Chambre des Députés, ont parfaitement établi que le courant en faveur des questions sociales et des classes malheureuses, « date de bien plus haut que l'avènement des démocrates », et que ce sont des membres de la droite qui ont proposé, il y a 25 et 30 ans, la plupart des lois utiles aux classes laborieuses.

Il y aurait aussi une réserve à faire sur le jugement trop *Action Française* qui attribue aux démocrates le mérite d'avoir réagi contre les injustices criantes d'un désordre social, « dénoncé » par d'autres qu'eux, et d'avoir compris le peu de solidité « de ces unions de façade qu'une politique électorale, sans portée comme sans idée, a trop longtemps réussi à imposer aux autres catholiques » *(Ibid.)*.

que, en Amérique, en Italie, en Allemagne, en France surtout, dans la presse, journaux et revues, dans l'enseignement des séminaires, et dans les œuvres dites « sociales ».

» Lorsque M. Ariès nous parle du *saint* de Fogazzaro, lorsqu'il retrace l'histoire des menées occultes dans les séminaires en faveur des idées démocratiques, lorsqu'il rappelle les écrits déconcertants de certains prêtres de France et d'Italie, M. Ariès ne sort pas de son sujet : cette propagande, cet état d'esprit préparaient un jeune clergé tout disposé à accueillir favorablement le *Sillon* et à s'en faire le propagandiste.

» Il y a plus : dans ce qu'il appelle trop modestement *Avant-Propos*, et qui est une véritable introduction, M. Ariès résume à grands traits les courants d'opinion chez les catholiques français pendant les trente dernières années du siècle écoulé : après avoir rappelé l'échec de l'Œuvre des Cercles, il insiste sur ce curieux mouvement d'idées dont l'apogée doit être placée aux environs de 1890. La singulière époque que celle de l'*Esprit nouveau* : Les *Cigognes* du vicomte de Vogüé, le Tolstoïsme naissant, l'Américanisme, le Congrès des religions forment un composé qui, pour beaucoup, pouvait paraître nouveau.

» En réalité, cette préoccupation de « réconcilier l'Eglise et le siècle » n'était pas nouvelle : c'était le vieux *catholicisme libéral*, un moment réprimé par Pie IX, qui reparaissait, obsédant les esprits de quelques catholiques.

» Que l'on imagine des jeunes gens naissant à la vie intellectuelle à ce moment précis; qu'on se les représente, nourris de ces lectures, participant d'autant plus à ces espérances qu'ils ne connaissant rien de la réalité et l'on aura le *Sillon*. »

Rien de plus juste. Seulement, l'*Action française*, citée ici, ne dit pas que M. Nel Ariès a résumé, sous une forme nouvelle, les travaux antérieurs qui lui avaient ouvert la voie toute grande : *Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé* (1), *le Problème de l'heure présente* (2) *les Erreurs du Sillon, la Décadence du Sillon, les Démocrates chrétiens et le Modernisme* (3), *les Erreurs des Démocrates de la justice sociale*, et *Modernisme et Modernistes* (4).

Cela dit, il n'est que juste, de féliciter l'auteur d'un travail dont la parfaite unité s'agrémente de détails multiples, mais sobrement traités, et qui, tous, contribuent à fortifier sa démonstration.

Il nous suffira donc d'indiquer la trame de la première partie du livre de M. Ariès.

I. — UN PLAN DE FRANC-MAÇONNERIE CATHOLIQUE. — *Le Saint* de Fogazzaro. A quel point de vue *le Saint* fait penser au *Sillon*. Les Chevaliers de l'Esprit-Saint. Action occulte préconisée par Fogazzaro. — II. Imitation du secret maçonnique; danger de cette tactique. Véritable caractère de la franc-maçonnerie du *Saint* : opérer une pression sur Rome en fabriquant l'opinion des catholiques. Les manœuvres maçonniques : autrefois et aujourd'hui. *Ne plus se séparer, s'emparer*.

1. De M. l'abbé Maignen.
2. Mgr Delassus.
3. De M. l'abbé Emmanuel Barbier.
4. Mgr Delmont.

II. — ESSAIS DE MAÇONNERIE CATHOLIQUE. — I. Dans les séminaires. Les correspondances secrètes de 1899. Leurs effets. — II. Autres tentatives. La Ligue de Munster. Cénacles divers. — III. Le *Sillon* et la revue *Demain*.

III. — LES FALSIFICATIONS DU CHRISTIANISME. — I. Comment et par qui a été propagé un faux christianisme. La propagande démocratique dans le clergé. — II. Les tentatives pour lancer les catholiques sur la voie de la démocratie. Le Pape présenté comme à la tête du mouvement. — Inquiétudes exprimées par Léon XIII. — Avertissements prophétiques du cardinal Bernetti. Mesures prises par Pie X; leur effet.

La seconde partie du livre de M. Nel Ariès, est beaucoup plus originale et par là même plus intéressante.

Personne, à notre connaissance du moins, ne nous avait initiés comme M. Ariès aux débuts du *Sillon*, naissant avec les premiers discours de Marc Sangnier aux « camarades », dans la *Crypte* du collège Saint-Stanislas, en 1894.

Personne n'avait signalé comme lui, dans l'appel aux jeunes du *Sillon*, l'orientation et l'erreur initiales : « Aimez votre siècle, *malgré et surtout à cause de ses troubles et de ses misères* », et « Laissez-vous faire par la vie. »

« Quel dommage! entend-on souvent dire, que le *Sillon* ait mal tourné : il était si bien parti? Pas du tout, le *Sillon* était mal parti, malgré les plus beaux sentiments du monde. Il est parti à l'aventure; dès le début, il va à tâtons, en criant son désir et sa foi. S'il arrive au but, ce sera par le chemin le moins sûr et le plus long. Mais il n'arrivera pas; il ne pourra pas arriver. »

En effet, voici M. Paul Desjardins, le fondateur de l'*Union pour l'Action morale*, qui prend la parole à la Crypte, en « digne fils intellectuel de Tolstoï », et il entraîne le *Sillon* dans ses eaux dangereuses.

Arrive l'américanisme, qui, en 1899, trouble singulièrement *Sillon* et sillonnistes. Tantôt Léon XIII, qui a condamné l'américanisme, est accusé « de renier peu à peu l'œuvre de son glorieux pontificat » (*Sillon* du 10 avril 1899); tantôt au contraire, ces condamnations sont regardées comme sans portée sur ceux qu'elles visent (*Sillon* du 25 mars 1899); tantôt on va jusqu'à morigéner l'Eglise, à laquelle on trouve, depuis le Concile de Trente, une position « fausse, ramassée, *hostile, hargneuse* » (*Sillon*, 20 juin 1899). Un jeune sillonniste, à peine entré au séminaire, trouve moyen, sous un pseudonyme, de commenter une Encyclique de Léon XIII de façon à lui faire signifier le contraire de ce qu'elle dit (*Sillon* du 23 janvier 1899); et tous plus ou moins se croient le droit de trancher les questions religieuses, sous prétexte qu'il ne s'agit que de « discipline contingente »

et « d'organisation temporelle » et de les trancher, comme le dit M. H. Mazel, 10 juin 1899, « d'après les lumières de leur conscience et de leur expérience, non d'après le mot d'ordre des clercs, même des évêques, *même du Saint-Père.* »

Heureusement, Marc Sangnier mit le holà à ces hardiesses, et, sans désavouer les erreurs de ses coreligionnaires, il déclara que le *Sillon* n'avait pas reçu mission de faire partie de l'Eglise enseignante et que sa tâche était de « faire connaître et faire aimer le Christ par le peuple, de préparer notre France à recevoir de nouveau dans ses veines le sang de Dieu, de montrer à la démocratie que ses aspirations les plus chères ne sont que mensonge dans l'idéal chrétien. » C'était sauver le *Sillon* d'une catastrophe semblable à celle de la *France libre* de Lyon : fondée en 1893, elle eut, en 1896, un congrès de six jours, pour organiser le *Conseil national de la Démocratie chrétienne*, avec les abbés Lemire, Naudet, Garnier, Dehon, MM. Desgrées du Loû, Harmel, Rifaut, tous amis du *Sillon.* Puis, à propos d'un nouveau congrès, de 1898, le cardinal Coullié étant intervenu, M. Mouthon, rédacteur en chef de la *France libre*, osa déclarer qu'elle succombait « sous la triple coalition de la Loge, de la Synagogue et de l'Archevêché !! » J'ajoute ce détail à ce que dit M. Ariès.

Une évolution opportune permit au *Sillon* de profiter de la religion pour arriver à des fins politiques. « Si le *Sillon* avait adopté dès le début l'étiquette politique qui est maintenant la sienne, il n'aurait pas pu bénéficier de tous les concours religieux qui l'ont amené progressivement au degré de puissance où nous le voyons maintenant. Inversement, s'il ne s'était pas à temps débarrassé de l'étiquette d'autrefois, étiquette catholique, les réserves, les censures, les condamnations qui lui viennent depuis deux ans de la part de dignitaires de l'église l'auraient anéanti presque complètement. »

C'est en 1899 que Marc Sangnier accentue la note religieuse du *Sillon* et attire à lui tout ce qui marque dans le monde catholique; en 1901, l'Institut catholique de Toulouse; de 1901 à 1903, le cardinal Rampolla, qui le fait Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand. En 1903, 1904, Marc Sangnier fait des conférences dans les collèges catholiques, au congrès de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, dans les Grands Séminaires d'Orléans, de Saint-Dié, de Périgueux, même dans les églises. Il tient des congrès à Belfort, Limoges, Brest, Rouen, Tours, Paris, Lyon, Le Mans, Nice, Oran, Périgueux surtout, où, sous la présidence de Mgr Delamaire, des évêques de Tulle et de Cahors, il traite le sujet « Catholicisme et Démocratie » devant une salle houleuse où il y eut à la sortie des bagarres violentes.

En 1905, le *Sillon* était parvenue à son apogée, lorsque Marc Sangnier changea son fusil d'épaule. Après avoir accentué le caractère

religieux du *Sillon*, en 1903, il fut amené pour le distinguer de l'Association catholique de la Jeunesse française et pour conquérir une entière indépendance, à donner au *Sillon* un caractère exclusivement politique. « Le *Sillon* est mort », diront quelques-uns. Non : il continua à devoir ses succès à l'appui du clergé, du jeune clergé surtout, conquis par la Démocratie et à l'exploitation des sentiments religieux, regardés comme favorables uniquement à la forme démocratique et républicaine. Le *Sillon* reste une Eglise avec sa constitution, ses rites, sa politique et son Pape, Marc « l'Evangéliste ». Son rôle réel a consisté dans la division religieuse, par la protestation contre les résistances des catholiques aux inventaires, et dans la désagrégation sociale, par l'appui accordé aux éléments révolutionnaires, nihilistes russes, socialistes français, partisans d'Andler et Thalamistes.

Les avertissements de l'autorité ecclésiastique n'ont pas manqué de se faire entendre, et les Lettres de Mgr de Cabrières, de Mgr Gieure rapportant les propos du Pape, de Mgr Delamaire, blâmant courageusement ceux qu'il avait jadis bénis, étaient très significatives. Mais il n'y a point de pire sourd que ceux qui ne veulent pas entendre. Marc Sangnier partit pour Rome et raconta partout au retour qu'il y avait été admirablement reçu : c'était le contraire de la vérité. D'ailleurs, les blâmes sévères du cardinal Luçon auraient dû éclairer le *Sillon* sur ce que Rome pensait de lui.

Sans doute, le *Sillon* a pour excuse qu'il met en pratique les idées qu'on lui a laissé acquérir, par suite du manque d'ensemble dans les mesures prises contre lui : certains évêques, comme le cardinal Lecot, Mgr Gibier, approuvant le *Sillon* condamné par beaucoup de leurs vénérés collègues.

Mais ce qui fait la vie et la force du *Sillon*, c'est le « feu sacré », qui l'anime, qui enflamme surtout la jeune garde sillonniste, et produit des illuminés, des fanatiques, selon cette loi psychologique qui veut que le mysticisme, quand il n'est pas contenu par le contrôle et la discipline de l'Eglise, dégénère fatalement en illuminisme. L'orgueil, et un orgueil immense est encore plus que le sentiment religieux, le grand levier du *Sillon*, quoi qu'en dise M. Nel Ariès. Il a très bien compris que l'unité du *Sillon* vient de sa constitution monarchique, sous l'autorité dictatoriale et absolue de « l'évangéliste, de l'apôtre Marc. » Il a raison de constater son influence sur les autres. Mais comment M. Ariès peut-il parler « de sa maîtrise sur lui-même, alors qu'il a entendu Marc Sangnier parler avec une violence telle que, plusieurs fois, elle a dégénéré en crise d'épilepsie ! »

Il est certain, n'en déplaise de M. Ariès, que le *Sillon* est moins puissant en 1910 qu'en 1905, depuis la scission de la *Chronique du Sud-Est* dont « les camarades » n'ont pas voulu se laisser « absorber » par Marc Sangnier, et celle des Démocrates du Centre ou de Limo-

ges, qui, avec l'abbé Desgranges, chargé jadis d'exposer « les Vraies Idées du *Sillon* », publie maintenant la *Réponse* plutôt vive et âpre, *à la Revue le Sillon.* Ce sont « des cléricaux », riposte le *Sillon*, qui, pendant dix ans n'a vécu n'a grandi que par le cléricalisme et « les cléricaux, abbés et vicaires, qui lui servaient de sergents de recrutement ».

S'il y a des groupements catholiques dont l'attitude en politique favorise le *Sillon*, si l'Association catholique de la Jeunesse française a souvent travaillé au profit du *Sillon* par ses tendances démocratiques et sociales, on a pris dans les séminaires et ailleurs des mesures contre les envahissements du sillonnisme. Il faut, comme le dit très bien M. Ariès, « en venir à la critique serrée des principes des sillonistes qui sont à la base de leurs doctrines et de leur action. » Mais là est justement la lacune de son livre et ce qui empêche de dire qu'il a pénétré au fond du sujet mieux que ses devanciers. Après cette lecture très instructive et attachante, il faudra cependant en revenir aux livres décisifs du directeur de cette revue, M. l'abbé Barbier. *Les Idées du Sillon*, *Les Erreurs du Sillon*, *La Décadence du Sillon*, ou aux sentences épiscopales, fortement motivées, comme celles de Mgr Delamaire, de Mgr Gieure, de Mgr Dubillard, de Mgr Turinaz, de Mgr Mélisson, etc..., citées par M. Albert Monniot.

On assure même qu'il en viendra une autre de Rome après l'étude doctrinale des théories dogmatiques, morales et sociales du *Sillon*, que le Saint-Père a daigné confier à l'un des jeunes et savants évêques de l'est de la France.

Th. DELMONT.

RISUM TENEATIS !...

A ne comparer qu'au point de vue de la méthode deux actions d'ordre différent, qui blessent l'une, la morale du Décalogue, et l'autre seulement la morale politique, on peut dire, en lisant le dernier bulletin de l'*Action libérale*, qu'elle imite ce monsieur correct et grave qui, posant une de ses mains sur le bras de son voisin tandis que, de l'autre, il le débarrasse prestement de sa montre, lui dit d'un ton plein de mystère : *Monsieur, je crois devoir vous avertir de faire attention, car il y a des pickpockets dans cette foule.*

Seulement, l'*Action libérale* s'essaie si maladroitement à cette manœuvre délicate, qu'il y a de quoi éclater de rire. Et peut-être aurais-je tort de prier le lecteur de s'en retenir, parce que le franc rire est parfois la soupape qui peut conjurer l'explosion d'un sentiment violent.

Cette comparaison, irrévérencieuse peut-être, mais dont nous entendons écarter tout aspect injurieux, nous est suggérée par une note du secrétariat général de la Ligue, et elle est justifiée surtout par les dernières lignes. Cette note est relative à l'attitude que l'*Action libérale* doit prendre, en matière d'élections, vis-à-vis de candidats qu'en son sein elle n'a point portés.

Disons tout de suite que les incidents à la suite desquels elle paraît, son allure à la fois cassante, mais en même temps vague et entortillée, la situation qu'elle s'évertue à décrire sans avouer franchement de quoi elle parle, enfin l'allusion claire à de « récents scrutins » qu'on n'a pu retenir, tout montre qu'en traçant la ligne de conduite à suivre pour l'avenir, on se préoccupait en même temps de justifier celle dernièrement tenue à l'égard de M. Faure-Biguet dans l'élection municipale du quartier Montparnasse, et que celle-ci est la véritable occasion du manifeste. Il faut s'en rappeler l'histoire, pour bien comprendre.

Au surplus, le *Peuple français*, qui remplit l'office de compère dans l'opération, avec ce ton discret qui fait retourner la tête à tout le monde, reproduit cette note en l'intitulant *Candidatures « individualistes »*. Ces lignes, dit-il, « devraient être accueillies par tous les honnêtes gens comme un mot d'ordre. » Et par les catholiques eux-mêmes? C'est bien ce qu'on veut dire, mais c'est ce qu'il reste à voir. Suivons le texte.

De toutes parts et de plus en plus vont surgir les candidatures, les unes sérieuses, les autres filles de l'ambition, de la vanité ou du caprice individuel. Que nos Comités ne se hâtent pas d'accepter la première venue, qu'ils examinent minutieusement, de concert avec les autres groupes d'opposition, ce que commandent les circonstances locales et quelle est par suite la *meilleure* candidature à soutenir pour aboutir à la victoire.

Nous serions, en effet, bien exposés, si l'*Action libérale* n'était là pour nous sauver par des candidatures sérieuses, de celles qui sont filles de l'ambition ou de la vanité. Oh! Joseph Prudhomme! Mais ne nous égarons pas dans les hautes considérations, et, pour rester sur le terrain pratique, ramenons celles-ci à la candidature Faure-Biguet, selon l'intention de l'auteur, déjà visible à chaque ligne. Disons donc sans ambages, d'abord, qu'elle était fille du caprice individuel, malgré l'appui public de plusieurs membres éminents des partis d'opposition, fille aussi de la vanité, n'en doutons pas, et fille de l'ambition. Grâces soient rendues à la Providence qui préserve de telles tares les candidats membres de l'*Action libérale!* Mais disons surtout que la profession de foi catholique de M. Faure-Biguet était un motif de plus de se défier de lui, on le verra plus bas. Et, enfin, concluons avec la même franchise, et pour les mêmes raisons, que sa candidature n'était pas la *meilleure*, et que, par conséquent, la meil-

leure était bel et bien celle de M. Drouard, dont nos lecteurs ont pu apprécier toute la supériorité.

Il n'y a qu'à savoir lire.

Cette étude faite consciencieusement et la décision *prise en pleine connaissance de cause*, — que le candidat désigné soit un ami, un allié, le moins mauvais ou le plus proportionnaliste des adversaires, — ***aucune arrière-pensée, aucun regret, aucune hésitation ne doit subsister.***

Donc, pas de remords. Ici, toutefois, l'arrière-pensée a été partout. Chez le *Peuple français*, elle s'est laissée deviner dès le début; elle s'est trahie à chaque pas, à chaque ligne et à chaque geste. L'hésitation n'était pas moins manifeste, puisqu'il recourait à toutes les équivoques pour démolir la candidature de M. Faure-Biguet sans oser donner ouvertement le conseil de ne pas voter pour lui, et pour faire voter en faveur de M. Drouard, sans oser affirmer cette préférence. Espérons qu'une autre fois on marchera avec plus de résolution, selon la rigueur des instructions données. Car elles ne plaisantent pas. Voyez plutôt.

Il faut maintenir ***inflexiblement*** la ligne de conduite adoptée, sans écouter les doléances personnelles, les criailleries des mécontents, les polémiques de presse.

L'intérêt général de la grande cause que nous défendons doit ici tout dominer.

Il faut écarter inexorablement tout candidat, fût-il nôtre, qui n'aurait aucunes chances et diminuerait celles de la candidature adoptée. Et si ce candidat « individualiste » se maintenait au deuxième tour, ***il faudrait l'exécuter*** SANS PITIÉ (1).

On le voit, ç'a été un tort de ne pas tout braver. Jurons donc d'abord, aux pieds de La Palice, d'écarter inexorablement tout candidat qui n'aurait aucune chance. Et, pour ne pas oublier M. Faure-Biguet, car c'est toujours de lui qu'il s'agit, nous devons comprendre que sa candidature était bien individualiste, puisque, dès la première heure, l'*Action libérale* et le *Peuple français* en adoptaient une autre, la *meilleure*, sans oser le dire, il est vrai. Mais cela prouve que le mauvais candidat, le catholique, a été un ingrat de ne pas leur tenir compte de cette extrême délicatesse. Non, vraiment, il ne méritait aucune pitié. Honneur donc à l'allumeur de gaz qui a fait la lumière dans les esprits par son affiche de la dernière heure, en déclarant, au nom des catholiques, qu'en maintenant sa candidature, M. Faure-Biguet avait « commis une faute impardonnable » et que « leur conscience ne leur permettait plus de la suivre. » Celui-là, du moins, a été sans pitié, et s'il a agi sans être poussé par les adversaires honteux du candidat, son mérite n'en est que plus grand. Honneur à lui!

1. C'est le *Peuple Français* qui souligne ainsi.

Tout flottement en cette matière déconcerterait et diviserait les électeurs, compromettrait le succès. *La précision et la fermeté du commandement font seules les troupes disciplinées et victorieuses.* Ainsi seulement se créent les partis compacts et forts; ainsi s'affirme la *puissance de l'association contre les fantaisies de l'individualisme.*

Ce sera une excellente préparation à l'union et à la discipline plus serrée que nous imposera l'application de la R. P.

Cela devient très beau, mais compromettant, car si la précision et la fermeté du commandement sont telles, et telle la puissance de l'association, selon les expressions que le *Peuple français* souligne ici, il n'y a plus moyen de douter qu'elle porte et assume la responsabilité de la campagne peu honorable et mauvaise pour la cause catholique que ses agents et membres ont faite. Et, dans ces conditions, il y a quelque chose de plus grave à redouter que les fantaisies de l'individualisme, ce sont les fantaisistes de l'association elle-même qui pourrait bien, sous le couvert d'individualisme, ou autres prétextes, nous annoncer son opposition à des candidatures, même bonnes, même les meilleures, même aux candidatures catholiques, en faveur de candidatures libérales, c'est-à-dire douteuses par rapport à celles-ci. La question s'élargit, et il faut lire encore avec plus d'attention, car c'est l'avenir prochain qui est en jeu.

Telle est l'utile leçon qui se dégage de l'expérience du passé et de *récents scrutins.* Elle est d'autant plus de circonstance que nous devons prévoir une luxuriante germination de candidats qui, *sous prétexte de défendre un programme plus complètement catholique ou libéral* (1), feront consciemment ou inconsciemment le jeu de nos pires adversaires les radicaux francs-maçons et antiproportionnalistes. Ceux-ci déploieront toutes les ruses pour les susciter ou en favoriser l'éclosion.

Gardons-nous donc de toute naïveté et ne tombons pas dans ce piège aussi dangereux que grossier. Prémunissons tous nos amis et les candidats bien intentionnés eux-mêmes contre ce danger grave, leur rappelant que *« le mieux impossible est l'ennemi du bien ».*

Inutile d'observer d'abord que ce qui est dit d'un programme plus complètement libéral n'est là que pour atténuer ce qui est dit d'un programme plus complètement catholique. L'allusion à la candidature Faure-Biguet est encore évidente. Mais nous n'avons plus à nous en occuper.

Si un tel avis émanait d'une organisation franchement catholique, comme sont les fédérations diocésaines de Chambéry et de Montauban, il aurait sa raison d'être plausible et son explication toute naturelle. La résolution affirmée d'exiger des candidats certaines garanties positives ne permettrait aucun doute de la sincérité de cet avis, car elle en serait une garantie. Mais il en va bien autrement de l'*Action libérale* et de ses succédanés. On sait qu'ils écartent

1. Ces soulignements sont dans le texte reproduit par le *Peuple Français.*

cette exigence comme excessive, et, sans remonter à d'autres exemples, l'expérience de « récents scrutins » nous apprend qu'ils trouvent suffisamment libérales et satisfaisantes les professions de *foi* de candidats où n'est pris aucun engagement, où n'est même faite aucune mention concernant la défense de nos intérêts religieux. Et l'on sait que leur programme ne réclame pas autre chose que la vague formule des libertés religieuses; encore savent-ils s'en passer, comme dans l'élection récente.

C'est donc le cas de leur répondre, comme au renard de la fable : Mais tournez-vous, de grâce... Montrez-nous quelle garantie vous nous offrez de vouloir et de préférer les candidatures catholiques, et alors nous vous écouterons lorsque vous nous mettrez en garde contre celles où vous verriez des surenchères *douteuses*. Mais, jusque-là, le conseil nous paraîtra suspect, parce que trop visiblement intéressé.

C'est vous, libéraux, qui venez nous dire : Méfiez-vous de ceux qui se présentent comme catholiques? Merci du bon conseil. Nous savons ce qu'il veut dire. Et vous venez d'en donner une nouvelle preuve.

Ce n'est qu'un truc ingénieux pour cacher l'escamotage des candidatures trop courageuses au gré de votre pusillanimité.

Si l'on n'en riait pas, il y aurait vraiment lieu de céder à l'indignation en voyant des hommes qui se flattent de représenter l'action catholique, qui prétendent en accaparer la direction, se préparer de nouveau à l'égarer, à la paralyser, même en des circonstances si critiques, au profit de candidatures, vraies filles, celles-là, de la vanité et de l'ambition individuelles. Votre puissante association aura beau leur donner son appui *ouvert* ou *caché*, elle ne fera que s'y diminuer, sans les ennoblir.

Prenons un cas nouveau qui s'offre. Dans la circonscription de Lourdes-Argelès, M. Ernest Renauld, catholique, directeur d'un grand journal catholique, auteur d'ouvrages remarquables sur la conquête de la France chrétienne par les protestants, vient de poser sa candidature législative contre M. Paul Dupuy, fils du sénateur blocard, et franc-maçon Dupuy, directeur du *Petit Parisien*. Il paraît que M. P. Dupuy, associé à l'œuvre de son père, a déjà gagné un certain nombre de catholiques et de membres du clergé par des promesses « suffisamment libérales pour qu'aucun de nos amis n'hésite à *voter pour lui* », comme disait le *Peuple français*, en parlant du programme de M. Drouard qui ne contenait l'ombre d'*aucune*.

Eh bien! quelle sera l'attitude de l'*Action libérale* et de ses organes, qui ont accès partout, en présence de ces deux candidats?

M. Ernest Renauld joint à tous ses torts, celui, encore plus grave, d'être directeur du *Soleil*, journal royaliste.

Aussi, je parierais volontiers ce que l'on voudra contre qui l'on

voudra, qu'ils ne feront rien pour lui, si ce n'est de lui nuire. L'*Action libérale* n'a-t-elle pas désormais sa justification toute prête? D'abord, c'est une candidature « individualiste », car on pense bien que M. Renauld ne lui a pas demandé l'investiture. Et puis, ne faut-il pas se défier des candidats qui, sous le prétexte de défendre un programme plus complètement catholique, feraient *consciemment*, ou inconsciemment, accordons-le-leur par grâce, le jeu de nos pires adversaires? Ce serait alors bien le cas de se rappeler que le mieux impossible, — et tout est impossible à certaines gens — est l'ennemi du bien. Le bien, à n'en pas douter, en l'espèce, serait une candidature du genre de celle de M. Dupuy.

Si je perds ma gageure, je me réjouirai de voir que l'*Action libérale* et ses suppôts aient changé leur manière, en regrettant seulement que ce soit si tard.

Emm. BARBIER.

L'AVEUGLEMENT DE M. MARC SANGNIER

Au point où en est la situation de M. Sangnier et du *Sillon* vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise, Dieu nous garde plus que jamais de toute parole amère ou provocante qui insulterait à leur humiliation et aiguillonnerait leur dépit. M. Sangnier se plaint, on le verra plus bas, que ses contradicteurs cherchent à le pousser hors de l'Eglise. Cependant, s'il prenait le parti d'écouter humblement sa voix, ils s'uniraient tous pour bénir Dieu et louer la généreuse obéissance de son serviteur. L'imputation ne mériterait donc pas d'être relevée, si elle ne venait là pour donner le change et fournir un prétexte assez misérable aux fins de non-recevoir qu'on oppose aux avertissements de cette voix elle-même. Poussées au point que le lecteur va voir, elles dénotent malheureusement cet état dangereux entre tous qu'on appelle l'aveuglement d'esprit.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Marc Sangnier en a donné des signes. Il y a déjà plusieurs années que nous relevions ceux-ci dans nos études critiques sur le *Sillon*. On lisait dans le *Sillon* du 10 décembre 1905 :

Nous croyons à la mission providentielle du *Sillon*. C'est avec toute notre âme que nous nous dévouons à la cause, parce que nous avons foi en elle. Et c'est pourquoi nous ne nous laissons pas intimider par les campagnes que l'on mène contre nous de tous côtés. Certains se scandalisent de nous entendre parler avec cette audace.

— Vous avez d'étranges prétentions, nous disent-ils, vous parlez de mission providentielle, et vous semblez méconnaître ou compter pour rien les voix autorisées qui s'élèvent contre vous, dénonçant vos imprudences, proclamant vos dangereuses témérités...

Et nous laissons dire... Quant aux voix autorisées qui s'élèvent contre nous, loin de les méconnaître ou de les compter pour rien, nous les écoutons avec respect, confiants que nous sommes dans leur absolue sincérité. Mais nous savons qu'il est écrit : Il en est qui vous conduiront au supplice et qui croiront glorifier Dieu.

Ainsi, faisions-nous observer, les évêques qui condamnent les erreurs du *Sillon* font œuvre de persécuteurs. C'est à eux qu'il applique la prophétie de Jésus-Christ.

On sait, par exemple, que Mgr Turinaz, évêque de Nancy, s'opposait à l'établissement du *Sillon* dans son diocèse. Voici comment le *Sillon* du 1er août 1905 rapporte l'ouverture d'un congrès tenu dans cette ville :

En ouvrant la première séance, Marc Sangnier rappelle les difficultés sans nombre qui ont assailli le *Sillon* lorrain jusqu'ici, et il montre que ces difficultés sont le plus merveilleux gage de vie que puisse lui accorder celui qui a dit : « Celui qui conserve sa vie la perd et celui qui perd sa vie la sauve. »

Or, notons que *la Cause*, c'est le triomphe de ce mouvement *laïque*, qui doit procurer l'établissement définitif de la *République démocratique*. C'est cette œuvre laïque et politique, ayant les promesses de Dieu, qui s'arme contre les évêques de l'autorité de l'Evangile.

Le prétexte, on ne peut dire en aucun cas l'excuse à invoquer par le *Sillon*, serait que cette cause est en même temps celle de Dieu et de l'Eglise, et c'est bien, au fond, sa prétention. Cela ne l'empêche pas de crier à la calomnie, quand nous le convainquons d'identifier la religion avec sa politique.

Depuis cette époque, les signes de défaveur, les blâmes marqués se sont multipliés de la part des évêques, confirmés par ceux du Souverain Pontife dont quelques-uns d'entre eux déclaraient avoir recueilli l'expression formelle. La tactique et l'attitude du *Sillon* n'ont pas varié. Pour n'en citer que l'exemple le plus récent, on sait que nulle part, peut-être, le *Sillon* n'a été plus fortement désapprouvé, avec des considérants plus gravement motivés, que dans l'archidiocèse de Reims. Avant même que le cardinal Luçon n'en prît le gouvernement, la *Semaine religieuse* de ce diocèse n'avait cessé de dénoncer l'esprit dangereux de cette école. Les mesures du nouvel archevêque sont connues de tous. Or, dans cette situation, voici ce que publiait l'*Eveil démocratique* du 19 décembre 1909, sous le titre : *Une journée sillonniste à Reims :*

La Journée sillonniste de Reims fut, au milieu des difficultés que traversent aujourd'hui nos camarades, une chaude et réconfortante étape.

Le samedi soir, 11 décembre, Marc Sangnier, devant un auditoire d'amis, parla de l'organisation de ce futur journal quotidien vers l'apparition duquel sont tendus les pensées et les cœurs de tous nos camarades.

Le lendemain dimanche, pendant de longues heures, au nombre de près de 200, les sillonnistes de la région travaillèrent ensemble. Mieux que jamais ils comprirent combien ils étaient profondément unis les uns aux autres et sur quel don définitif d'eux-mêmes reposait la vigueur de leur oropagande extérieure. Ce fut dans un silence religieux que le soir Marc Sangnier montra « à quoi nous donnons notre vie » : une joie grave et forte remplissait tous les cœurs; *cette joie que célébrait naguère saint François d'Assise, faite d'obéissance à Dieu et de confiance en la bonté de la vie.* Quand on est résolu « à chercher d'abord le royaume de Dieu et sa justice », *quand, malgré toutes les attaques et tous les pièges, on est résolu à demeurer indissolublement uni au Christ et à son Eglise, quel mal véritable peut-on redouter et n'est-on pas plus fort que la haine et que la douleur, que la vie et que la mort?*

Aussi, lisait-on, quelques jours après, dans la *Semaine religieuse* du diocèse :

Le fondateur de l'entreprise sillonniste est venu discourir, le 12 décembre dernier, à la loge constituée par ses très rares adeptes rémois. C'est la cinquième fois que ce malheureux donne publiquement lui-même, dans notre diocèse, l'exemple le plus déplorable de l'indiscipline et du mépris de l'autorité épiscopale. Pour la circonstance, il était accompagné de deux séminaristes étrangers qui, probablement, n'ont pas encore eu le temps d'apprendre les règles spéciales concernant leur état. Quand ils reprendront leurs études, leurs maîtres leur feront connaître le texte de l'Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, promulguée par ordre de Léon XIII, le 27 janvier 1902, et qui porte formellement la défense suivante : Que nul prêtre ou clerc ne prenne part à quelque réunion que ce soit qui se soustrait à la vigilance pastorale et à l'action de l'Ordinaire.

L'imposant ensemble des désapprobations et condamnations épiscopales qui s'est récemment affirmé n'aurait-il donc pour résultat que de rendre plus manifeste l'obstination du président du *Sillon?* Le lecteur en jugera par les pages que nous allons citer. Il semble même que M. Marc Sangnier ait voulu y prendre ses précautions contre le coup dont la lettre du cardinal Merry del Val à l'évêque de Quimper vient de le frapper directement, et qu'il s'ingéniât d'avance à se ménager vis-à-vis du Saint-Siège la même fin de non-recevoir.

Si le *Sillon* est blâmé et désavoué par les chefs de l'Eglise, c'est nécessairement le résultat d'une erreur. La bonne foi des évêques qui se sont prononcés contre lui s'est laissée surprendre par les criailleries de ses adversaires; et si une condamnation vient de Rome, elle devra être attribuée à la même cause. Ces évêques attribuent au *Sillon* des erreurs qui lui sont complètement étrangères. C'est sa politique qui est le vrai point de mire des attaques — le thème n'est pas nouveau — mais ses idées ne sont nullement atteintes par tous ces actes. M. Sangnier insinue, tout en ayant l'air de repousser l'idée, qu'il arrive au Saint-Siège de se tromper, de condamner des hommes pour des doctrines qu'ils n'ont point pro-

fessées, pour des actes qu'ils *n'ont pas commis. Les décisions qui* interviendraient de sa part ne seraient dues qu'au succès obtenu près de lui par des *manœuvres* et des intrigues tout humaines, auxquelles l'esprit surnaturel du *Sillon* répugnerait de recourir pour en conjurer les conséquences. Rien donc d' « extérieur » ne doit troubler sa paix. Tel est le résumé exact de l'article que M. Sangnier vient d'écrire en tête de sa revue le *Sillon* (25 janvier 1910) sous le titre : *Dans l'épreuve et la paix.* Il n'est pas une de ces lignes qui ne suggère de tristes réflexions. Qu'on en juge plutôt.

Nous subissons aujourd'hui de dures et pénibles épreuves. Plus notre mouvement se développe, plus les résultats de notre action sont encourageants, plus aussi nos adversaires s'acharnent contre nous, nous entourant d'un cercle de calomnies et de haine qui semble se resserrer chaque jour et risquer de nous étouffer. Certes, on a le droit de ne pas partager nos espérances démocratiques, de ne pas aimer la république, de lui préférer la monarchie ou l'empire; on peut condamner notre tactique, désapprouver nos méthodes, sourire de notre naïve confiance ou mépriser nos illusions : mais ce qui est inadmissible, c'est que, pour nous combattre plus aisément, on nous prête les opinions mêmes que nous avons toujours désavouées et l'on essaie de mettre en doute la sincérité de nos convictions religieuses et notre loyal attachement aux dogmes et à la discipline de l'Eglise.

Rien, certes, n'est plus douloureux que de se voir ainsi calomnier. Nous trouvons cependant dans notre tristesse même une cause profonde de consolation.

Si, en effet, certaines de nos opinions personnelles venaient à être dénoncées comme entachées d'hérésie par des théologiens ou déclarées fausses ou dangereuses par des prélats (1); si l'Eglise condamnait des doctrines auxquelles notre esprit se serait attaché, évidemment nous n'hésiterions pas un seul instant, certain que la soumission est, dans ce cas, pour un catholique, un devoir impérieux de conscience, une noblesse et un honneur; mais nous ressentirions peut-être l'angoisse de quelque déchirement et nous aurions à réprimer le trouble de quelque amertume. Dieu semble bien, jusqu'à présent, nous avoir épargné cette épreuve. Ce ne sont vraiment pas nos idées qui sont atteintes par la désapprobation de certains évêques; il y a une étrange et bien édifiante contradiction entre le caractère des attaques dirigées contre nous par les coteries ou les feuilles réactionnaires et la nature des reproches qui nous sont faits par les pasteurs de quelques diocèses.

Ce qui est plus cruel, c'est l'odieuse atmosphère de défiance que l'on est parvenu à répandre autour de nous. Les évêques, qui ont cru nos détracteurs, justement, peut-être, parce que leur bonne foi a été surprise, ne nous permettent pas même de nous défendre et vont jusqu'à refuser de nous dire ce qu'ils nous demandent et attendent de nous. C'est, à n'en point douter, que la perfidie de nos adversaires est parvenue à leur faire mettre en doute jusqu'à notre loyauté même et nous a ainsi rendu impossible de faire connaître quels sont nos véritables sentiments.

---

1. Ainsi, jusqu'à ce jour, ni « des théologiens » n'ont constaté d'opposition entre les opinions, les actes du *Sillon* et la doctrine ou la discipline de l'Eglise, ni surtout, même à l'heure actuelle, les évêques n'ont encore déclaré ces opinions et ces tendances fausses et dangereuses ! Peut-on pousser plus loin l'audace et le parti pris de ne rien savoir?

Seulement, pour nous, pour tous ceux qui savent qu'avant toute chose nous sommes et nous voulons rester catholiques, il peut bien y avoir encore de la douleur, certes, et parfois de l'indignation : il n'y a ni trouble, ni inquiétude possibles.

Nous pouvons être, nous et nos camarades, les victimes d'une erreur, méchamment entretenue par des coalitions qui, depuis longtemps, nous le savons, conspirent contre nous et ont juré notre perte : nous ne pouvons pas, quelles que soient les provocations, être des révoltés malgré nous.

— Nous vous avertissons charitablement de prendre garde, nous répètent certains amis prudents : il y a de grosses influences qui agissent contre vous; on travaille ferme à Rome pour vous démolir. Tâchez de vous mettre dans les bonnes grâces de X.. ou Y... qui sont très écoutés au Vatican. Je vous assure que vous êtes de plus en plus mal vu... Si vous saviez tout ce que l'on raconte sur le *Sillon*, je crains une catastrophe.

Vraiment, nous ne pouvons, quant à nous, accepter de traiter l'Eglise comme on ferait d'un gouvernement quelconque; il nous répugne d'admettre que, parce qu'on n'a pas les faveurs de tel ou tel personnage bien en cour, parce qu'on ne rentre pas dans la combinaison du jour, parce que l'on gêne ceux qui ont la faveur du moment, on risque d'être rejeté de l'Eglise divine de Jesus-Christ.

Nous avons confiance dans l'Eglise, nous avons confiance dans le Pape. Du moment que nous sommes résolu à faire tous les sacrifices pour rester un catholique fidèle et discipliné, qu'avons-nous à craindre? Une agitation peureuse et lâche, une prudence trop charnelle n'attirerait pas les bénédictions divines. Demeurons, au contraire, dans la paix. Chaque jour, efforçons-nous d'être plus humbles, plus mortifiés, d'aimer davantage nos frères, de respecter davantage les pasteurs légitimes, alors même qu'ils nous prêtent des sentiments que nous n'avons pas et refusent de nous répondre lorsque nous leur demandons ce qu'ils nous reprochent : même s'ils ne nous rendent pas justice, ce sont nos pères et nos chefs religieux; faisons en sorte de bien montrer aux incrédules et aux ennemis de la religion l'absolue sincérité d'une foi qui ne peut rester intacte, alors que toutes les raisons humaines devraient l'abolir, que parce que, justement, elle est divine; ne nous laissons pas intimider par les menaces des politiciens qui, voyant qu'ils ne parviendront pas à faire de nous des révoltés et renonçant à nous faire quitter l'Eglise, nous annoncent qu'ils nous en feront chasser; reconnaissons courageusement nos erreurs ou nos fautes chaque fois qu'on nous les découvrira; quand on se contentera de nous maltraiter, consolons-nous en confiant à Jésus notre peine et soyons fiers d'être jugés dignes de ressembler un peu à ses premiers disciples que l'on persécutait en croyant rendre gloire à Dieu.

Nous nous refusons absolument à essayer de résoudre les difficultés actuelles sans tenir compte du surnaturel et à traiter avec l'Eglise de Dieu comme si elle n'était plus divine.

On nous objectera, je le sais, que tout n'est pas divin dans l'Eglise, que l'infaillibilité n'empêche nullement que certains ne soient faussement accusés et condamnés pour des doctrines qu'ils n'ont pas professées, pour des actes qu'ils n'ont pas commis et que, dès lors, nous pouvons tout redouter.

Et pourtant la crainte d'être une victime ne nous fait pas trembler. Il n'y a que le péché qui soit un mal véritable : lui seul doit nous faire peur. Il vaut mieux être condamné pour un crime que l'on n'a pas commis que d'être absous pour une faute dont on se serait rendu coupable.

Rien donc de l'extérieur ne peut nous arracher la paix du cœur, rien, comme le disait déjà l'apôtre saint Paul, ne saurait séparer un chrétien de la charité de Jésus-Christ.

Nous devions à nos amis ces quelques pages que nous avons écrites avec calme et le cœur ému seulement, en songeant à la tristesse qui pouvait être la leur. Qu'ils se défendent de toute rancune, de toute aigreur ! Qu'ils demeurent naïfs et simples comme de petits enfants ! (1). Qu'ils travaillent plus humblement, plus laborieusement que jamais ! Le désintéressement leur est d'autant plus facile qu'ils sont méconnus et persécutés. Qu'ils fassent jusqu'au bout, sans orgueil comme sans faiblesse, tout ce qui dépend d'eux. Dieu fera le reste.

Marc SANGNIER.

Sans vouloir irriter les membres du *Sillon* par un rapprochement avec les modernistes dont S. S. Pie X a flétri les hypocrites protestations de fidélité à l'Eglise, comment ne pas remarquer qu'en se félicitant de souffrir persécution pour la cause de Dieu quand l'Eglise les condamne, et en se flattant que rien ne les séparera du Christ, tout en fermant les oreilles à la voix de sa divine Epouse, les uns et les autres parlent le même langage et font preuve du même et orgueilleux aveuglement !

Mais aussi, n'est-ce pas une autre sorte d'aveuglement, de feindre *de croire qu'il n'y a pas de danger* de perversion pour les jeunes catholiques habitués à écouter de telles voix comme des oracles ?

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'UNION DES CATHOLIQUES POUR LA DÉFENSE DE LA FOI

Les circonstances critiques que traverse l'Eglise en notre pays donnent une importance particulière aux instructions adressées par les évêques aux fidèles au commencement de ce Carême. La hauteur et la fermeté de leurs enseignements ont admirablement répondu aux besoins de cette situation. Il faudrait pouvoir multiplier les exemples.

Obligés de nous limiter, nous signalerons seulement la lettre pastorale de Mgr Laurans, évêque de Cahors, l'intrépide initiateur de la campagne contre « l'idole de la neutralité ». Dans la première partie, il établit clairement que la loi de *Séparation* n'a été rendue possible que par une longue pratique de la neutralité scolaire et a été préparée par elle.

Mais nous ne résistons pas au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs les premières pages de l'instruction pastorale de Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry. Le titre en est celui qu'ils ont lu en tête de ces lignes. On y admirera une fidèle imitation

---

1. Oh ! la naïveté et la simplicité de M. Sangnier !

de la conduite du Saint-Père, qui, refusant noblement de paraître prendre le change, ainsi que des catholiques encore trop nombreux l'y invitent, dénonce avec une hardiesse apostolique, le plan infernal de nos oppresseurs; et l'on y entendra un écho non moins fidèle de cette surnaturelle assurance de succès qui se fonde, non sur la multitude des simples bonnes volontés, mais sur la résolution des vrais combattants et sur la force victorieuse de leurs principes.

Il est un fait certain, Nos très chers Frères, un fait absolument indiscutable pour tout homme sérieux et réfléchi, c'est que depuis trente années, depuis le jour où un de nos hommes d'Etat a fait retentir son cri de guerre : le cléricalisme, voilà l'ennemi, toutes les préoccupations, tous les efforts des hommes politiques qui nous ont gouvernés ou qui nous gouvernent encore, ont été de faire la guerre à la religion, de déchristianiser la France. Sans doute, pendant ce laps de temps, beaucoup d'autres lois ont été agitées au sein de nos Assemblées nationales; mais en dehors de celles édictées contre nous, très peu ont réussi, et presque toujours, grâce au ferment d'hostilité qu'on y découvrait contre les croyances et les pratiques religieuses. Il semblerait qu'un esprit mauvais, l'ennemi de Jésus-Christ et de sa rédemption, Satan en personne, s'est emparé des hommes appelés à nous gouverner, et qu'il ne cesse de les inspirer au jour le jour, de les entraîner irrésistiblement à la destruction et à la ruine de cette Eglise de France, qui fut dans le passé la gloire du Christ, aussi bien que la gloire de la nation. Depuis trente ans, ces lois persécutrices se sont tellement accrues et aggravées qu'il serait fastidieux d'en tenter l'énumération.

Citons-en une seulement, la Loi de l'enseignement. On voulait régulariser la situation des professeurs attachés aux maisons d'éducation libre, les mettre en règle avec la loi, car jusque-là, soit par tolérance, soit par coutume, ils avaient professé sans l'autorisation formelle de l'Etat. Les Congrégations enseignantes, à l'exception de deux, qui étaient exclues d'avance, firent leur soumission et sollicitèrent le permis exigé. Toutes furent expulsées et en même temps spoliées de leurs biens. Restaient les Congrégations antérieurement autorisées; celles-ci semblaient sûres de leur droit, et inébranlables dans leur situation reconnue par la loi. Eh bien! quelques années plus tard, elles furent chassées de leur demeure et soumises, comme leurs sœurs, à toutes les rigueurs de la spoliation. Il nous souvient, Nos très chers Frères, des luttes soutenues à cette époque, des généreux et héroïques efforts tentés par les catholiques. Rien que dans le Diocèse de Quimper, une seule de nos Congrégations religieuses, celle des Filles du Saint-Esprit, a soutenu pendant des semaines et des mois quarante-huit sièges en règle, contre la police, la gendarmerie et les soldats de l'armée française.

On pourrait croire que désormais tout va être en paix; les Communautés enseignantes ont disparu et plus rien ne viendra troubler le silence de nos écoles. Ce serait une erreur, car le démon, l'inspirateur de tous ces troubles et de toutes ces persécutions, ne reste jamais oisif. Selon une parole de nos Saints Livres, il rôde sans cesse, cherchant sa proie et des âmes à dévorer. Il reste encore quelques écoles libres où les enfants apprennent à connaître Dieu et à le servir; ces écoles, il faudra les fermer, et déjà nos législateurs ont conçu le projet d'en sceller les portes en proclamant le monopole universitaire.

Voilà comment, dans cette seule question des écoles, a procédé contre nous l'esprit du mal, et Nous pouvons affirmer que si Dieu ne brise sa

puissance, il ira jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la ruine et la destruction de tout.

Il est une autre note qu'il est bon de donner encore afin de faire mieux ressortir le caractère antireligieux de la lutte que nous soutenons en ce moment. Avant 1882, on enseignait la prière et le catéchisme dans nos écoles. Or, sous prétexte de respecter la conscience de tous et de ne froisser les sentiments intimes d'aucun enfant, on n'a pas hésité de voter la loi de la neutralité scolaire. En sorte qu'aujourd'hui à l'école il n'y a plus de Dieu, plus de religion, plus de dogme, plus de morale chrétienne. De ces choses il est désormais défendu de parler. Une pareille loi parut aux hommes sensés aussi irraisonnable qu'impie. L'Eglise, tout en la condamnant en principe, se décida, par condescendance, à la tolérer au moins provisoirement, dans la pratique. Mais voici que dans ces derniers temps, subrepticement cette loi est devenue singulièrement lourde. On a introduit dans nos écoles des livres qui sont non seulement athées et impies, mais des livres sans morale et sans religion. L'Eglise condamne et les parents se récrient, mais rien n'arrête la méchanceté de nos gouvernants : ils veulent l'âme de nos enfants *et ils l'auront, à moins que, par un suprême effort,* Nous ne l'arrachions violemment de leurs mains.

Et quelle confiance peut inspirer à un père ou à une mère de famille ce jeune homme qui arrive dans un village pour instruire la jeunesse, s'il n'a lui-même d'autre doctrine que celle renfermée dans ces manuels scolaires, d'autre morale que celle de son bon plaisir et de ses caprices? Les règlements universitaires, me direz-vous? mais chacun devine ce qu'ils deviendront, quand ils ne seront plus garantis par la surveillance des parents. — L'Etat? mais l'Etat lui-même peut-il nous établir une doctrine et une morale, et s'il risquait une pareille entreprise, serait-il à même de la faire accepter?

Et cette guerre religieuse poursuivie avec tant d'âpreté sur la question scolaire, ne s'est-elle pas manifestée avec le même acharnement sur tous les autres terrains? Les églises, les presbytères, les cloches, les cimetières, les cérémonies du culte, les fondations, les biens des fabriques, les traitements des évêques et des prêtres ne sont-ils pas devenus tour à tour l'objet d'une législation et d'une jurisprudence aussi injustes qu'odieuses? Qu'est-ce *à dire? si ce n'est qu'on en veut avant tout à notre sainte religion et qu'à tout prix on veut l'anéantir.* On a essayé, pour justifier d'aussi iniques procédés, de soutenir que l'Eglise voulait détruire la République et que celle-ci avait le droit de se défendre. Mais de pareils arguments n'en sont pas; et, au point de vue du droit, il est évident que Jésus-Christ est venu sur la terre pour sauver tous les hommes, quelle que soit la forme du gouvernement sous lequel ils vivent, et, au point de vue des faits, il est incontestable que l'Eglise a toujours voulu vivre en bonne harmonie avec tous les peuples, et qu'à l'heure actuelle, elle vit en paix avec les diverses nations du globe, avec les grandes Républiques d'Amérique comme avec les principales Monarchies de l'Europe, avec les pouvoirs les plus absolus comme avec les démocraties les plus avancées. Quand donc nos adversaires viennent nous dire qu'ils en veulent à l'Eglise parce que l'Eglise combat la République en France, ils se mentent à eux-mêmes et ils mentent à ceux qui les écoutent. Pie X l'a dit et répété souvent, il aime la France pour ses belles et nobles qualités, il aime la France pour son histoire et pour ses traditions, il l'aime parce qu'elle est la fille aînée de l'Eglise, et il serait heureux de vivre en bonne harmonie avec elle sous la forme actuelle de son gouvernement, si ceux *qui sont à la tête voulaient* seulement le lui permettre.

Non, l'Eglise ne veut point la guerre avec notre pays, à cause de la

forme de son gouvernement, et elle souffre cruellement des blessures qu'on lui fait. Pour Nous, Nos Très Chers Frères, quel est Notre devoir dans les circonstances présentes, sinon de réunir nos efforts et de lutter tous ensemble avec courage et persévérance, contre l'ennemi qui s'attaque à nos âmes et surtout à l'âme de nos enfants? Il ne s'agit point ici de prendre les armes qui blessent, les épées qui répandent le sang, ou les noirs engins qui donnent la mort. Non, il s'agit de fortifier dans nos âmes les convictions chrétiennes et d'être fermement résolus à les transmettre à ceux qui viendront après nous On est véritablement fort, invincible, quand on porte au fond du cœur le témoignage d'une conscience droite et pure, quand de toutes les puissances de notre être, nous entendons une voix qui nous crie : C'est pour la justice et la vérité, c'est pour Dieu et pour son Eglise que Nous combattons.

Oui, Nos Très Chers Frères, ce qui dans notre union fera notre force, c'est le cri de notre conscience, c'est la révolte intérieure de nos âmes contre les injustices et les persécutions dont nous sommes les victimes. Ah! ces souvenirs douloureux, nous ne les oublierons pas, nous compterons une à une les blessures qui nous sont faites; et cela non point pour en gémir, non point pour en tirer vengeance, mais pour remédier en toute charité chrétienne, par des efforts continuels, au triste état de chose qui les a produites, et qui ne manquera pas de les produire encore, si nous ne savons nous mettre sur une ferme et généreuse défensive.

Ce qui nous soutient vis-à-vis de nos adversaires, c'est que Nous savons d'une façon nette et précise ce que Nous voulons, ce qui est le but final de notre existence, et ce qu'il faut faire pour atteindre nos destinées. Eux, ils ignorent tout; perpétuellement dans le vague des idées, dans le nébuleux des pensées, dans l'incertain de l'au-delà, ils tremblent à chaque instant de voir leurs meilleures troupes hésiter timidement, puis les abandonner tout d'un coup.

Ouvrez ces livres où ils ont renfermé la meilleure partie de leur science morale et religieuse, ces livres qu'ils remettent entre les mains de nos enfants et que l'Eglise vient de condamner? Qu'y trouvez-vous? Des doutes et des incertitudes : pas autre chose.. D'où vient l'homme, cette créature si belle et si noble, qui s'élève autant au-dessus de l'animal que le ciel est au-dessus de la terre? quelle est son origine, qui l'a fait? Et ces hommes qui prétendent avoir conquis la science, la science à laquelle rien n'échappe, la science qui sait tout, et ces hommes vous répondent : nous ignorons l'homme, son origine et sa nature. Aurons-nous une fin autre que celle du tombeau, ou bien sommes-nous condamnés à vivre malheureux sur la terre en attendant les décompositions de la mort? Pouvons-nous enfin espérer les chances d'une survie, et après les souffrances du temps les joies d'une existence meilleure? Et ils répondent : nous n'osons pas l'espérer, nous n'avons pas à l'espérer; dans tous les cas, la science ne nous a rien appris sur ce point et nous ne savons rien. Enfin, quel est notre rôle sur la terre et quels devoirs avons-nous à remplir? Le mal et le bien sont-ils la même chose, la vertu et le vice ont-ils pour nous une valeur égale? Et ils répondent : tâchez de vous procurer ce qui vous est agréable et d'éviter ce qui pourrait vous nuire. Observez la loi, quand la chose est facile, et fuyez les châtiments dont elle pourrait vous menacer. Quant au reste, vivez le plus possible dans les plaisirs, et gardez-vous de ce qui vous ferait de la peine. — Mais cette loi dont vous me parlez, cette loi qui me menace de ses sanctions, d'où vient-elle, qui l'a faite? qui l'a imposée comme une digue infranchissable à mes passions et à mes entraînements? Et ils répondent : nous ne savons pas.. Un jour, quelques hommes plus forts ou plus sages que les autres se sont

réunis en assemblée; ils ont décidé que dans l'intérêt de tous on se comporterait de telle manière, on suivrait telle règle de conduite, et ça été la loi, la loi que tous sont tenus d'observer et que chacun se hâte de violer, sitôt qu'il y trouve son avantage avec l'espérance de l'impunité.

Eh bien! non, Nos Très Chers Frères, ces doctrines que les maîtres de la société cherchent à faire prévaloir dans le monde et à répandre dans les écoles où, à nos frais, on élève nos enfants, non, ces doctrines ne peuvent créer chez nos adversaires des convictions sérieuses, ni ébranler chez nous les croyances de la foi et de la saine raison. Nous ne jetterons pas dans la poussière des chemins nos Catéchismes et notre *Credo* pour nous convertir à de pareilles insanités et embrasser d'aussi misérables folies. Dès aujourd'hui Nous voulons être debout pour la défense, et aucun des vrais catholiques, des vrais baptisés, ne manquera à l'appel. Il est juste d'en convenir, nos ennemis sont nombreux et puissants, mais ils n'ont pas le souffle qui entraîne, ni la conviction qui donne le succès.

Quand les envoyés de Moïse revinrent de la terre promise, à la conquête de laquelle marchaient les Hébreux, ceux-ci furent épouvantés en apprenant que les habitants de ce pays étaient des géants, auprès desquels ils ne paraissaient que comme des sauterelles. Dans leur frayeur, les Israélites se mirent à murmurer et ne parlèrent de rien moins que d'arrêter leur marche et de revenir dans la terre d'Egypte; Moïse et Aaron se mirent en prière pendant que Josué et Caleb, qui avaient été du voyage, haranguèrent la foule. « Ce pays, dirent-ils, est riche en toute espèce de biens, on y voit couler le lait et le miel, et Dieu nous a promis de nous en livrer la possession. Ayez donc confiance; si forts et si redoutables qu'en soient ces habitants, nous pourrons les vaincre et nous les dévorerons comme du pain, car Dieu leur a retiré son secours. » C'est cette même parole que Nous vous adressons aujourd'hui, Nos Très Chers Frères; ayez confiance dans cette résistance à laquelle vous êtes appelés, car si nos ennemis nous effrayent, Dieu leur a refusé son secours et nous les dévorerons comme du pain : « *Sicut panem ita eos possumus devorare, recessit ab eis omne præsidium.* » Unissons nos efforts, et si dès le début nous sommes le petit nombre, parce que nos adversaires sont la puissance et disposent des faveurs, ce nombre s'accroîtra quand on verra clairement que nous ne sommes les ennemis de personne et que toujours nous sommes disposés à rendre service à tous; et ce nombre se multipliera prodigieusement, parce qu'à nous viendront se joindre non seulement nos parents et nos amis, mais encore une quantité d'âmes droites et simples qui, séduites un instant par la crainte ou aveuglées par l'erreur, se hâteront de rentrer dans le chemin qu'ils ont longtemps suivi, le chemin dans lequel on sert également Dieu et la Patrie. En supposant même que nous devions rester longtemps le petit nombre et que la servitude dans laquelle nous souffrons doive continuer à peser sur nous pendant des années et des années, ce ne serait pas le cas de nous décourager et de désespérer de l'avenir. Souvenez-vous de Gédéon et de sa petite armée. Le peuple de Dieu gémissait sous le joug des Madianites et ceux-ci étaient tellement forts et nombreux qu'ils paraissaient inexpugnables dans leurs citadelles. Or, après de longs mois de souffrances, Dieu dit un jour à Gédéon : « Marche contre eux et tu les vaincras. » Gédéon hésite, car il sent la faiblesse de son armée et mieux vaut la laisser vivre dans la servitude que de la faire exterminer sur un champ de bataille. Le Seigneur insiste et donne des signes infaillibles de victoire. Gédéon se rend à la parole du Seigneur, et des diverses tribus d'Israël, il rassemble tout ce qui peut porter les armes. — Non, non, dit le Seigneur, pas autant de

soldats, car autrement mon peuple pourrait croire que c'est à ses propres forces qu'il doit la délivrance. Renvoie dans leurs foyers ceux qui, dominés par la peur, craignent d'en venir aux mains avec l'ennemi. — Aussi fut fait et vingt-deux mille hommes de l'armée de Gédéon retournèrent dans leurs maisons. Dix mille seulement restèrent avec leur chef. — C'est encore trop, dit le Seigneur, conduis-les sur le bord du fleuve voisin et ne garde avec toi que ceux qui pourront boire de l'eau, comme en passant, dans le creux de leur main et sans plier le genou. — Trois cents seulement purent soutenir cette épreuve, et c'est avec eux que la nuit suivante Gédéon pénétra dans le camp ennemi, y *mit tout en désordre*, en chassa les Madianites, et délivra pour de longues années le peuple de Dieu de sa dure servitude. Ainsi, Nos Très Chers Frères, sachons témoigner de la vénération et une grande obéissance à ceux que, dans l'ordre spirituel, Dieu a choisis pour nous conduire, et il n'aura besoin ni de grandes armées ni de chefs aguerris pour nous donner la victoire; lui-même, il fera tout par un souffle de sa puissance.

L'AFFIRMATION DES PRINCIPES CATHOLIQUES

Le Saint-Siège maintient avec une persévérante fermeté la ligne de conduite qu'il a prescrite naguère aux catholiques italiens pour la restauration d'une action sociale franchement et ouvertement catholique. Ce sont là des leçons et des exemples qui devraient porter partout leur fruit.

Récemment, les caisses rurales italiennes s'étant constituées en fédération, ont fait remettre, à cette occasion, une adresse au Saint-Père par leur président. La réponse très significative du cardinal Merry del Val confirme une fois de plus que ce ne sont pas seulement les œuvres de charité et de bienfaisance organisées par les catholiques auxquelles il est instamment recommandé d'arborer la bannière catholique, mais toutes les organisations sociales formées sous leur inspiration.

Le Saint Père Pie X, y est-il dit, a été bien heureux d'apprendre la constitution de la « Fédération italienne des caisses rurales catholiques ».

Cette Fédération répond à un très vif désir : elle vient combler un vide qui était ressenti depuis longtemps dans le programme de l'Union Economico-Sociale. Il y a lieu d'espérer que cette nouvelle institution dans le champ de l'action sociale catholique sera un grand coefficient de bien, autant pour l'Union Economico-Sociale dont elle pourra rendre l'action plus intense, que pour chacune des caisses locales dont une inspection vigilante et opportune de la part de la Fédération facilitera le fonctionnement régulier.

Sa Sainteté ne doute pas que les règles directives dont s'inspirera la Présidence, assureront à la Fédération *ce caractère ouvertement et nettement catholique*, qui doit former l'apanage glorieux de toute institution qui naît et grandit à l'ombre de l'Eglise; elles la maintiendront constamment et étroitement unie à l'Union Economico-Sociale, qui, après en avoir préparé la constitution, en favorisera les développements en la faisant vivre de sa propre vie. Ce sera certainement le moyen le meilleur d'attirer à la nouvelle institution l'estime et la confiance des gens de bien, et surtout d'appeler en elle la bénédiction de Dieu, sans laquelle aucune œuvre ne peut obtenir de prospérité ni de fécondité pour le bien.

Plus récemment encore, les catholiques italiens ont tenu à Florence d'importantes réunions, où M. Boggiano, le nouveau président de l'Union économique, choisi par le Saint-Père, a prononcé ces paroles qui sont évidemment un nouveau reflet de la pensée pontificale et dont l'application à notre situation en France est d'une évidente opportunité.

Point n'est besoin, dit-il, d'un programme nouveau. Le programme de l'Union ne change pas avec sa présidence; il reste tel qu'il fut magistralement tracé par M. le professeur Toniolo. Il faut seulement indiquer quels sont les points auxquels il convient de s'appliquer plus particulièrement à l'heure actuelle.

Or. jadis, il y avait pour les catholiques italiens un danger, celui de subir, parce que l'attaque les avait pris au dépourvu, les volontés tyranniques de leurs adversaires. Aujourd'hui le péril est différent. On cherche à nous convaincre que les divergences entre les catholiques et une grande partie de ceux qui militent dans les partis libéraux ne sont pas de grande importance, et que par suite, en atténuant un peu les principes, en adoucissant les propositions, en réduisant les résistances, on peut arriver à une entente permanente.

Mais ce travail qui est mené avec persistance, tend à diminuer et comprimer le caractère chrétien et, à mon avis, c'est un danger plus grave que celui qui nous menaçait autrefois.

Par conséquent, l'Union populaire doit chercher à donner une vigueur toujours plus grande au caractère du peuple italien, à augmenter *la sincérité dans la profession de foi, le courage dans la défense de ses convictions*.. (1).

La *Correspondance de Rome*, du 9 février, reproduisant la lettre du cardinal Merry del Val, l'accompagne de ce commentaire :

Le Cardinal Secrétaire d'Etat a écrit, au nom du Saint-Père à la Présidence de ladite Fédération pour encourager cette union si importante des efforts catholiques sur le terrain économico-social. Le Cardinal y déclare que « Sa Sainteté ne doute pas que les critériums directeurs desquels s'inspirera la Présidence, seront tels qu'ils assureront à la nouvelle Fédération ce caractère ouvertement et franchement catholique, dévise glorieuse de toute institution née et accrue à l'ombre de l'Eglise. »

La grande importance de ce document surpasse évidemment les limites de l'occasion qui l'a inspiré, et — comme la lettre récente du Saint-Père au Président de l'Union Economique des catholiques italiens — *vise un critérium objectif, une règle générale*, sauf, bien entendu, les cas particuliers dont la plupart sont laissés par le Saint-Siège au jugement de l'évêque local.

Nous persistons à trouver très regrettable, et non moins inexplicable, que la presse catholique française feigne de ne pas comprendre l'importance de ces actes et s'abstienne d'en tirer pour ses lecteurs les enseignements qu'ils comportent. Le mieux qu'elle juge opportun de faire, parfois, est d'en reproduire la teneur, mais sans un mot de commentaire et d'explication. Cela équivaut à ce qu'on appelle en style familier, un enterrement de première classe. Mais, alors, que signifient les protestations retentissantes de dévouement

1. Cité par l'*Univers* du 7 février 1910.

absolu et empressé à toutes les inspirations du Saint-Siège dont on nous étourdit chaque jour?

PLUS DE NEUTRALITÉ SCOLAIRE... AU JAPON

L'excellente *Vérité* de Québec (5 février 1910) contient une nouvelle fort intéressante. Nul pays ne devrait, mieux que le nôtre, s'appliquer les réflexions dont elle l'accompagne.

Une de ces leçons qui marquent dans l'histoire vient d'être donnée à certaines nations dites civilisées qui ont adopté l'Education d'Etat neutre ou athée et la morale d'Etat neutre ou sans Dieu.

Cette leçon leur est donnée en plein XXe siècle, par un Etat païen, le Japon!

L'Etat Japonais, Etat enseignant, maître d'Ecole, se conformant au principe secrètement maçonnique, de la neutralité de l'Etat, impliquant la guerre à Dieu et à ses lois sous prétexte de « séparation » — le Japon, disons-nous, avait aboli tout enseignement religieux dans ses écoles publiques. Il l'avait remplicé par un enseignement dit « moral », indépendant, « séparé » de toute Religion, « sécularisé », laïque, en réalité athée.

Or, l'Etat Japonais a changé de conduite.

Cela s'est passé au mois d'août 1909.

Mais la conspiration du silence mondial, organisée, comme toujours, par les agences de presse concentrées aux mains des Juifs, selon le précepte d'un des leurs, le F.:. Crémieux, avait réussi à étouffer jusqu'ici, la nouvelle très importante du changement d'attitude de l'Etat japonais en matière d'éducation.

C'est au mois de septembre seulement qu'elle est parvenue en Europe. En Amérique la conspiration du silence a empêché l'information de se produire au grand jour de la publicité; que diraient « John Bull » et « l'Oncle Sam »!... Chut!

En France, le « Grand Orient », d'où est censée émaner la « Vraie Lumière ». qui doit seule désormais éclairer le peuple, eut soin de couvrir de son tablier de peau de cochon le rayon jaillissant de l'Empire du « Soleil levant », la presse à ses ordres ne souffla mot de l'acte du Japon.

Or, voici en quoi consiste cet acte significatif :

Le ministre de l'Instruction publique a publié, il y a six mois, un décret officiel où ***il déclare que la morale neutre séparée de toute religion, étant absolument inutile et l'enseignement moral "indépendant" de la Religion ayant donné des résultats entièment négatifs, il y a lieu de rétablir l'enseignement religieux et l'enseignement moral confessionnel dans les écoles publiques de l'Etat, tant boudhiste, shintoïste, etc., que chrétien.***

Le fait est d'une importance capitale, non seulement à cause de la position prepondérante prise en Asie par le Japon, allié de l'Impérialisme anglais, contre l'Impérialisme russe, mais aussi à cause du rang occupé désormais par le Japon parmi les nations dites « civilisées. »

Le Japon est un Etat païen, en ce sens que l'immense majorité de la nation divisée, au point de vue religieux, entre le Confucianisme chinois, le Boudhisme indou et le Shintoïsme indigène, ne compte qu'une infime minorité « chrétienne », à peu près également divisée entre le Catholicisme et le Protestantisme.

Les « intellectuels » japonais, imbus de « modernisme », de libre-pensée et de scepticisme, n'appartiennent, en général, à aucune religion, même païen-

ne. Ils pratiquent une indifférence lamentable, ce qui les écarte plus du christianisme que s'ils étaient restés boudhistes, shintoïstes ou disciples de Confucius.

Ici, l'auteur découvre le ferment de réaction que contenait l'ancienne caste militaire des nobles, demeurée fidèle à un idéal chevaleresque. Il rappelle que saint François-Xavier avait eu l'intuition des merveilles qui se pourraient opérer dans le peuple japonais, le jour où les *Samuraï* auraient découvert dans la religion chrétienne la perfection de leur religion de l'honneur, et les obstacles mis à sa sainte entreprise par les apostats du protestantisme hollandais, par les agents de Pombal et ceux de l'impérialisme anglais.

C'était là le plan sublime de saint François Xavier.

C'était là ce qu'il fallait empêcher à tout prix!

Et l'esprit protestant, l'esprit maçonnique s'unirent avec le fanatisme pour détruire d'une façon infernale, dans son germe, l'œuvre de libération, de civilisation, de christianisation, commencée par le grand apôtre des Indes et par l'admirable Compagnie de Jésus.

Le Japon cependant en dépit du protestantisme et du maçonnisme, semble vouloir monter peu à peu vers le catholicisme, seul capable de réaliser le haut idéal des Samuraï. Mais actuellement c'est encore en somme, une nation païenne, ayant à sa tête un Etat païen.

L'Etat Japonais, lancé, il y a quelques années à peine, en pleine « civilisation moderne » a avalé d'abord, avec un entrain naïf, la formule de l'Etat « Educateur national ». Cette formule lui fut représentée comme la formule du « Progrès » par des intellectuels égarés, ayant sous les yeux les exemples des Etats dits « civilisés », en réalité apostats : l'Angleterre, la France, les Etats-Unis..

Une fois lancé dans l'engrenage l'Etat japonais, maître d'Ecole, maître de l'Ecole, devait fatalement pousser plus loin les conséquences du principe néfaste de l'Etat éducateur. Il devait tomber dans l'abîme recouvert de fleurs et de mensonges de la neutralité scolaire c'est-à-dire de l'Athéisme, — dogme vulgarisé par l'athéologie maçonnique universelle.

Mais chose vraiment remarquable qui fait ressortir l'intelligence politique et le bon sens des Samuraï, l'Etat païen vit à temps qu'il était dans un abîme et qu'il fallait en sortir. Il vit à temps où le mène l'Ecole sans Religion, sans Dieu. Il vit au fond de l'abîme le monstre de l'Anarchie : ni Dieu ni maître.

Il reconnut à temps, que de l'Ecole et de la morale sans Dieu il doit sortir des générations qui se tournant contre Dieu et les lois de Dieu, se tourneront aussi contre l'Etat et les lois de l'Etat.. Il reconnut qu'il faut au peuple une religion. Il rétablit donc la Religion dans l'Ecole publique. Il y rétablit la morale religieuse parce qu'il reconnaît qu'il n'y a point de morale sans religion, comme le reconnaissait du reste l'antiquité païenne tout entière.

Le modernisme maçonnique reçoit ainsi un soufflet ou plutôt un coup de pied formidable.

L'Angleterre a commencé déjà, du reste, à s'apercevoir, à ses dépens, des résultats de l'Education d'Etat neutre, au milieu des populations indoues, l'anarchie y récolte ce que sème l'Etat maître d'Ecole.

Les bombes, les revolvers, les poignards, les conspirations, les assassi-

nals, voilà la récolte! Ce sont des chefs indous eux-mêmes qui, récemment encore, devant Lord Minto, lui ont étalé ces fruits de l'Education impérialiste et ont réclamé hautement l'Ecole avec Dieu.

Le Japon païen, rouvre à deux battants la porte de ses Ecoles à la Religion pour l'y rappeler, après l'en avoir chassée. Le Japon païen reconnaît qu'un peuple sans Dieu doit devenir fatalement un peuple sans foi ni loi ni mœurs.

L'Etat japonais, maître d'Ecole, reconnaît enfin la maîtrise supérieure de Dieu dans l'Ecole.

Quelle leçon pour la France, les Etats-Unis, l'Angleterre et nos réformateurs et émancipateurs canadiens!

L. HACAULT.

« VÉRITÉS SOCIALES ET ERREURS DÉMOCRATIQUES »

Le travail de décomposition des forces catholiques en France commença vers 1890. Ceux qui avaient alors l'âge d'homme se rappellent les articles de journaux, les brochures et les livres par lesquels l'erreur affirmait ses progrès. Ils firent beaucoup de bruit. Ces manifestations causèrent de la surprise. On n'avait pas vu chose pareille depuis 1848. Les uns *criaient à la rénovation* du Catholicisme; les autres avaient peur de la nouveauté. Le nombre allait aux premiers. Des journaux, qui s'étaient donné le rôle de guider l'opinion catholique, applaudissaient de toutes plumes. De graves revues paraissaient se complaire au spectacle. C'est, dans ces circonstances, que la politique du ralliement fut proposée et imposée aux Français. L'intelligence catholique entra dans une crise, qui ne finira pas de sitôt. Ce fut le lâchage organisé sur presque toutes les lignes. Tous ne couraient pas après l'erreur; mais on compte ceux qui criaient : gare. Quelques journaux et des écrivains restèrent fidèles à eux-mêmes. On feignit de les ignorer, quand on ne chercha point à étouffer leur voix sous le ridicule. Il n'était pas facile de rendre témoignage à la vérité. Les prudents gardèrent le silence. Les apôtres de l'erreur n'en demandaient pas davantage.

Mgr Delassus

Des prêtres cependant crurent le silence honteux. Leur clairvoyance théologique fut de bonne heure en éveil. Les écrits et les discours des novateurs sonnaient faux; ils s'en aperçurent. Il ne leur suffit point de s'en prendre aux écrits théologiques. L'Eglise, tout en veillant sur ses dogmes, porte intérêt à certaines vérités naturelles, qui touchent à ses dogmes et à sa constitution. Quelques vérités sociales sont de ce nombre. Ses ministres n'ont pas le droit de les abandonner aux négations du premier venu. C'est ce qu'a très bien compris l'éminent directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai*.

Mgr Delassus appartient à cette génération de prêtres, qui étaient dans toute la maturité de l'esprit et du caractère, quand le Concile du Vatican définit l'infaillibilité pontificale. Il suivit, comme beaucoup d'autres et avec un pieux enthousiasme, les manifestations de la renaissance chrétienne, qui se multiplièrent après 1871. Les désillusions, qui vinrent bientôt après, n'eurent sur lui aucune influence. Il crut à l'immutabilité du vrai. On le traita, lui aussi, d'exagéré. L'impopularité ne le troubla point. Qu'importe, après tout, à un homme de devoir les caresses de l'opinion. Le succès n'ajoute rien à la vérité d'une doctrine ni à la justice d'une cause. La vérité ne change pas plus que la justice.

De sa demeure' où il menait une vie laborieuse de moine, ce théologien, dédaigne et surtout redouté par les novateurs, avait l'œil ouvert. Il n'a cependant rien de ce qui inspire la crainte. On ne trouva en lui aucun des traits que la légende a esquissés sur la face des inquisiteurs. C'est un prêtre doux et affable La paix sereine de son cœur a, dans le sourire de sa physionomie, son expression franche. Comme tout homme bon, il attire. Ceux qui franchissant le seuil du numéro 38 de la rue Négrier en font l'expérience. Sa réserve lui donne parfois l'air taciturne. Il cause peu, en effet, mais ce qu'il dit est toujours empreint de sagesse et de bonté. Oui, c'est un prêtre, tel qu'on aime à les voir. Les injures que lui adressèrent les emballés de la démocratie tombèrent à ses pieds. Il n'en reste rien, pas même un souvenir. Les abbés Naudet, Dubry et consorts ont reçu les jugements qu'ils méritaient. On sait ce que l'Eglise pense de leurs audaces. Les esprits légers, trop nombreux encore, s'agitent autour des ombres d'idées qu'ils ont émises. Leur crédit est atteint. On se demandera bientôt pourquoi prêtres et jeunes catholiques ont pris pour quelque chose ces riens bruyants et remuants.

Mgr Delassus ne les perdait pas de vue. Sans s'amuser aux bagatelles journalières, *qui amusaient et entraînaient leur école*, il notait, semaine par semaine, les progrès de leur œuvre néfaste. On retrouve dans son bulletin les phases des erreurs libérales, démocratiques et modernistes. Les livres, les journaux, les revues sont par lui dépouillés avec soin. L'étendue de ses informations n'a d'égale que la sûreté de son jugement. Cela ne saurait lui suffire. Pendant que les hommes d'action, prêtres et laïques courent, les yeux ferm... et en si grand nombre, toutes les aventures de la démocratie et du modernisme, alors que l'épiscopat garde le silence ou s'abandonne à l'illusion. le directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai* lit sans relâche. les publications récentes et les ouvrages anciens, dont le contenu intéresse la vie de l'Eglise, excitent sa curiosité. Il étend chaque jour le champ de ses informations. Aucun progrès de l'esprit ne le laisse indifférent. On affecte de le prendre pour une intelligence fermée, un conservateur étroit, boudant d'avance à tout ce qui heurte ses préjugés. C'est ainsi, du reste, que sont caricaturés les royalistes. Il a dit les inquiétudes que lui causaient certaines témérités sociales. On en a profité pour le taxer de libéralisme, Mgr Delassus, libéral, même en sociologie... cela fait sourire. Ceux qui tiennent ce langage ne l'ont pas lu.

Il a donné sa mesure dans un ouvrage, qui a eu de nombreux lecteurs. L'auteur du *Problème de l'heure présente* appartient à cette forte école de penseurs catholiques, qui n'ont jamais manqué à la France depuis de Maistre et de Bonald. Il écrit comme il pense. Cette grande probité lui concilie l'estime. Sa pensée est faite de documents. Ses pages débordent de faits et de citations Toute une tradition y coule. Rien n'a plus contribué à leur succès. Que d'écrivains et d'orateurs s'en sont servi !

Un ouvrage à lire

Mgr Delassus fut longtemps seul sur la brèche. Son exemple a été fécond. M. Maignen, M. Barbier, M. Gaudeau, M. Fontaine, je me borne aux plus connus, ont porté à l'erreur des coups vigoureux. La victoire se prononce en leur faveur. Elle n'est pas encore définitive. Mais les jugements prononcés par le Souverain Pontife ne permettent guère de mettre l'issue en doute. Le nom de ces vaillants serviteurs de la Foi reste encore impopulaire dans les milieux contaminés. On se l'explique aisément. Les vaincus se déchargent ainsi d'une bile qui les énerve.

Les chrétiens, qui prennent conscience des dangers auxquels Pie X arra-

che l'Eglise, apprécient déjà les services rendus à la cause catholique par Mgr Delassus et ses émules. Celui-ci continue son œuvre d'assainissement intellectuel. Il vient de publier un volume, ayant pour titre : *Vérités sociales et erreurs démocratiques* (1). On y trouve les mêmes qualités que dans le *Problème de l'heure présente.* — C'est la même doctrine, présentée sous une forme plus accessible et vérifiée au moyen des observations faites depuis. L'auteur est un homme au courant. Rien ne ressemble moins aux divagations mystiques de ceux qui s'en vont chercher dans la Bible les éléments d'une législation du travail et d'une organisation sociale.

Mgr Delassus connaît son droit naturel. Il l'éclaire et il le commente grâce aux enseignements traditionnels de l'Eglise. Qu'on ne lui demande pas un plan de réorganisation corporative de la société. Ce n'est pas son but. Mais ceux qui s'appliquent à l'étude et à la préparation de ce retour si désirable à nos traditions sociales feront bien de lire attentivement cet ouvrage. Ils y verront les écueils qu'il importe d'éviter. Ces écueils sont multiples. Il est parfois difficile de les découvrir. Mais on n'a rien à craindre avec Mgr Delassus.

L'ignorance des vérités, qu'il affirme, explique très bien les erreurs dans lesquelles se sont fourvoyés quelques promoteurs du mouvement social. Il dénonce ces contre-vérités, en les appelant de leur nom, *erreurs démocratiques*. Nous avons vu et nous voyons chaque jour des hommes, qui ont des idées sociales exactes, se tromper gravement, parce qu'ils veulent les arracher à un milieu politique et religieux, qui leur est nécessaire. Telle loi ou telle institution, qui donnerait en monarchie des résultats excellents, devient dangereuse ou inapplicable en démocratie. Car la démocratie entraîne avec elle des erreurs, qui suffisent à corrompre une doctrine sociale bonne en elle-même. Voilà ce qui ressort du beau livre de Mgr Delassus. Qu'on le lise et qu'on le fasse lire. Ce sera faire de la contre-démocratie, c'est-à-dire de la contre-révolution.

Dom Besse.

LA REVUE CATHOLIQUE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT

A l'occasion du dernier congrès des jurisconsultes catholiques, le cardinal Secrétaire d'Etat a récemment adressé, au nom du Saint-Père, un témoignage de haute satisfaction à ces éminents et courageux défenseurs de notre cause, dont les travaux sont la source où doivent s'inspirer tous ceux qui servent les mêmes principes.

Du Vatican, 17 janvier 1910.

A M. Henry Lucien-Brun, directeur de la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*, Lyon.

Monsieur le Directeur,

Le Saint-Père m'a chargé de vous exprimer les sentiments de grande bienveillance avec lesquels Il a agréé les vœux que vous lui avez offerts en votre nom et au nom de tous les hommes éminents qui prennent part aux travaux et Congrès des Jurisconsultes Catholiques et sont vos collaborateurs à la « Revue Catholique des Institutions et du Droit ».

1. Lille, Desclée, in-12.

Le Saint-Père est heureux de vous donner en cette occasion les encouragements les plus affectueux pour que vous continuiez la tâche entreprise. Dans les circonstances si graves dans lesquelles se trouve la France catholique, alors que le pouvoir législatif n'est malheureusement trop souvent, aux mains de ceux qui le détiennent, qu'un instrument de persécution, il est nécessaire que des hommes, joignant à des principes *religieux inflexibles une connaissance* approfondie des questions juridiques, puissent venger le Droit trop souvent méconnu, et tout au moins éclairer ceux qui font les lois, ceux qui les appliquent et ceux qui les subissent.

Le Saint-Père, en gage de sa paternelle affection, vous accorde à tous la Bénédiction Apostolique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mon entier dévouement en N.-S.

R. Card. MERRY DEL VAL.

UNE LETTRE DE M. LÉON CHAINE

Nos lecteurs ont vu que la *Revue moderniste internationale* avait inscrit M. Léon Chaîne parmi ses rédacteurs. Une lettre de celui-ci nous apprend qu'on a abusé de son nom. Nous lui en donnons acte avec empressement. Voici d'ailleurs cette lettre. Les soulignements que nous prenons la liberté d'y introduire aideront à démêler la vraie disposition d'esprit de son auteur.

Lyon, le 21 février 1910.

MONSIEUR,

Je n'ai pas encore entre les mains le dernier numéro de votre *Critique du Libéralisme*, mais j'apprends que j'y suis nommé comme ayant donné mon adhésion à la *Revue Moderniste internationale*, qui vient de paraître à Genève et dont le programme, maintenant connu, est nettement anticatholique.

Il y a deux ou trois mois, je reçus de l'un des fondateurs une lettre me demandant si je voulais y collaborer; je déclinais cette invitation d'une façon courtoise, mais formelle, et rien *dans ma réponse ne pouvait autoriser mon* correspondant occasionnel à me croire en communauté de vues et de sentiments avec lui.

C'est donc par erreur que je figure dans la liste de ceux qui ont promis leur collaboration à cette Revue.

Je ne suis ni surpris ni indigné que des catholiques quittent l'Eglise, mais pour ma part, j'y demeure attaché par des liens que je crois indissolubles. C'est à tort que l'on représente parfois les catholiques libéraux comme des catholiques « sur la pente » et plus disposés que d'autres à sortir de l'orthodoxie. C'est à tort également que l'on traite trop souvent ceux qui essayent de se rendre compte de leur foi comme des candidats à l'apostasie. *Apostasie est d'ailleurs un bien vilain mot à l'adresse de ceux qui, ayant perdu la foi, le déclarent loyalement.*

Malgré les définitions qui en ont été données, on ne voit pas toujours très bien ce qu'il faut entendre par « moderniste », et si je l'étais, sans le savoir, ce ne pourrait être dans le sens réprouvé par l'Eglise.

Dans tous les cas, quelque blâmables que puissent paraître aux yeux des réactionnaires mes opinions politiques et mes tendances sociales, je n'ai rien

écrit, je n'ai rien fait qui puisse faire douter de la sincérité, de la solidité de ma foi religieuse.

Je reste inébranlablement attaché à l'Eglise et je suis sûr que rien ne pourra m'en séparer.

Je ne me gêne pas pour apprécier autrement que beaucoup de mes coreligionnaires certains faits et certaines attitudes parce que j'entends bénéficier largement de l'axiome « in dubiis libertas » mais que Dieu me garde d'aller plus loin !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Léon CHAINE.

L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Un autre désaveu que nous sommes encore plus heureux d'enregistrer est celui que le directeur général de l'*Apostolat de la Prière* inflige par la lettre suivante à l'une des publications qui se font sous son titre.

Tournai, 22 février 1910.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Votre vigilante « Critique » signale (page 408) un éloge du « Sillon » paru dans une revue toulousaine, organe de l'*Apostolat de la Prière*. Et vous vous demandez « de quel œil le docte et saint fondateur de l'A. de la P., le P. Ramière, qui était avant tout un homme de doctrine et de principes, aurait vu un tel article dans une de ses publications. »

Permettez-moi de vous dire qu'il ne l'aurait sans doute pas vu du tout, — pas plus que je ne l'ai vu moi-même. Le seul *organe de l'Apostolat de la Prière*, publié par la direction générale, est le « Messager du Cœur de Jésus »; et quelque estime que je fasse des directeurs *locaux* de cette œuvre, je ne puis laisser imputer à l'œuvre tout entière et au successeur du vénéré P. Ramière, les idées personnelles que publient, sous leur seule responsabilité, ces divers directeurs. Ils sont au nombre de *25.137 pour la France seule*, et l'Imprimatur est donné à leurs publications par les ordinaires respectifs.

Espérant que vous voudrez bien porter à la connaissance de vos lecteurs cet éclaircissement nécessaire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mon dévouement en Notre-Seigneur.

Joseph BOUBÉE.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 7.149.

LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Les importants débats soulevés par cette question, en janvier, devant la Chambre des Députés, ont fourni la preuve éclatante de l'hostilité qu'en règle très générale, l'école officielle professe pour la religion catholique. Si évident que cela fût pour les esprits avertis, il convenait de l'établir péremptoirement à l'usage de ceux dont le tenace optimisme se refusait à le croire et nos amis du Parlement ont fait de ce chef œuvre utile. Le fait est désormais indéniable et, sauf à en rejeter la responsabilité sur l'Eglise, les ministres eux-mêmes ont dû le reconnaître.

Mais cette hostilité n'est-elle pas un état d'esprit relativement nouveau et passager, un accident toujours réparable? Quelques catholiques, imbus d'un libéralisme décevant, craignant peut-être de souligner l'irréductibilité du conflit entre le principe religieux et le laïcisme de la troisième République, l'ont pensé et se raccrochent désespérément à l'idée d'une respectueuse neutralité qui serait un retour à la conception primitive de l'école laïcisée. De ce que MM. Groussau, Gayraud, de Ramel et Piou ont mis en opposition l'attitude actuelle de cette école et les solennelles promesses de neutralité formulées, il y a trente ans, par MM. J. Ferry et Paul Bert, ils veulent conclure que l'enseignement public, tel qu'il était organisé par les lois scolaires de 1882 et 1886, constituerait un pis-aller acceptable aujourd'hui, et refusent d'écouter les mêmes orateurs quand tous déclarent qu'ils n'ont jamais cru à la réalisation des promesses d'antan. De très bonne foi et parce qu'ils le désirent, ils croient que la neutralité qu'ils réclament est prescrite par la loi du 28 mars 1882 et, avec Mgr Chapon dans son allocution du 1er janvier 1910 au clergé de Nice, ils s'écrient : « Nos adversaires ne peuvent contester que, dans cette revendication, nous ayons pour nous la loi ». Aussi bien, la déclaration des cardinaux, archevêques et évêques de France, en août 1908, ne semblait-elle pas demander seulement à l'instituteur public l'observation de « l'honnête neutralité » : l'on s'en tient à ce mot sans se pénétrer du contexte ni prêter grande attention à la Lettre collective de l'Episcopat, en date du 13 septembre 1909. Une stricte neutralité de la part de l'Etat enseignant, un régime de liberté égale pour toutes les écoles, voilà à quoi se bornent les revendications formulées. Et l'on voit des associations de pères de famille, fondées par des catholiques, recommandées par des journaux catho-

liques, qui se déclarent soucieuses de se conformer aux lois scolaires et admettent la stricte neutralité confessionnelle comme principe pour résister à la démoralisation de l'enfance par l'école laïque.

Pour notre part, nous ne saurions adopter cette attitude humiliée, que la sagesse humaine elle-même condamne. La neutralité souhaitée ne se réalisera pas plus que la liberté ne sera donnée à nos écoles. Neutralité, liberté, formules sonores et équivoques dont usent sans cesse nos adversaires, certains qu'elles feront toujours des dupes parmi nous. Quand on en vient à l'application pratique, ils nous disent avec Quinet : « Votre liberté n'est pas la nôtre », ou, avec Michelet : « La vie du christianisme, c'est la mort de la République. La vie de la République, c'est la mort du christianisme. La liberté du christianisme dans un gouvernement républicain est uniquement et simplement la liberté de conspiration. Un système, un être est-il obligé, au nom de la liberté, à laisser libre ce qui doit nécessairement le tuer? Non, la nature n'impose à nul être le devoir du suicide ». Il en sera de même pour la neutralité. Les représentants du naturalisme révolutionnaire ne peuvent être indifférents à l'égard de l'Eglise et, comme le disait M. Buisson, en 1895, au Congrès de la ligue de l'Enseignement : « L'école ne saurait être neutre entre le *Syllabus* et la Déclaration des droits de l'homme. » La neutralité respectueuse pour le catholicisme n'est pas écrite dans la loi de 1882; elle est contraire à son esprit et n'existera jamais tant que seront maintenus les principes de nos lois scolaires.

Nous jugeons d'ailleurs inadmissible que, fût-ce seulement par leur silence et l'absence de toute protestation, les catholiques semblent admettre l'existence possible d'un ordre politique et social, fondé sur l'areligion, autrement dit sur l'athéisme d'Etat. Tandis que, soit au Parlement, soit au dehors, par l'action, la parole ou les écrits, leurs adversaires exposent, affirment la thèse de la lutte sans merci contre toute idée religieuse ou, tout au moins, de l'omnipotence absolue, en matière d'enseignement, de l'Etat et de la loi purement humaine, eux seuls, oublieux des exemples que leur ont donnés leurs aînés dans les discussions de 1880 à 1882, répugneraient à formuler hautement la vraie doctrine catholique dans une question aussi capitale pour l'avenir de la nation. L'éducation digne de ce nom, l'éducation indispensable aux enfants, doit être religieuse et le principe de la neutralité de l'Etat, dans cet ordre d'idées, est un faux principe. Voilà la vérité qui s'impose à nous et nous devons la proclamer, dussions-nous rencontrer l'indifférence, la raillerie ou l'injure. Nous le devons pour sauvegarder notre dignité d'abord, puis, et surtout, pour rappeler à nos concitoyens, absorbés par les intérêts matériels ou trop attachés aux habiletés politiques, une règle essentielle que notre silence risquerait de laisser tomber dans l'oubli.

Telles sont les considérations qui nous ont porté à revenir sur ce

sujet, pourtant si souvent traité déjà, de la neutralité scolaire. Nous nous proposons d'établir d'abord un point de fait : jamais la neutralité n'a été voulue respectueuse de la religion catholique par nos gouvernants depuis 1882; ce principe a été introduit par J. Ferry, à l'instigation des loges maçonniques, dans nos lois, comme une arme contre l'Église : la prétendue neutralité a été une immense mystification. Mais elle est aussi à nos yeux (et la question ici se place sur un terrain plus élevé) une chimère irréalisable et une folle injustice. Nous voudrions établir que la neutralité religieuse, prise en soi, est impossible et qu'elle aboutit fatalement à une déclaration d'athéisme.

I

Le 4 décembre 1881, Paul Bert déclarait à la Chambre des Députés : « Il nous a paru indispensable d'affirmer au père de famille que rien ne sera enseigné dans l'école publique qui puisse porter atteinte à la liberté de conscience de son enfant ou à la sienne propre. » De son côté, J. Ferry s'exprimait au Sénat, le 16 mars 1882, en ces termes : « Le premier devoir du législateur qui institue l'école neutre, notre devoir à tous, le devoir du ministre et du gouvernement qui feront appliquer cette loi, sera d'assurer, de la manière la plus scrupuleuse et la plus sévère, la neutralité de l'école. » Il promettait une répression prompte et énergique de toute tentative faite pour introduire dans l'école « un enseignement hostile, outrageant contre les croyances religieuses de n'importe qui. » Le programme de l'enseignement primaire, annexé à l'arrêté ministériel du 27 juillet 1882, porte une mention rapide, mais formelle, des devoirs envers Dieu et J. Ferry a défendu ce texte contre un vœu du Conseil général de la Seine en demandant la suppression. Enfin, dans sa circulaire du 17 novembre 1883, le même ministre insiste sur la réserve imposée à l'instituteur « suppléant du père de famille » : « Au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque,... demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire... Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant. » Voilà certes des paroles qui semblent inspirées par un sentiment de respect, sinon absolument pour la croyance catholique, du moins pour les vérités essentielles de l'ordre naturel : l'existence de Dieu et son autorité souveraine.

Le langage actuel des représentants de l'Université à tous les degrés est bien différent et le temps est passé où M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire au ministère, mettait, en 1892, tout homme

de bonne foi au défi de « dire que l'école laïque est l'école sans Dieu ». Aux instituteurs réunis en congrès M. Briand déclare qu' « il faut délivrer le pays des mensonges confessionnels »; M. Buisson soutient que, « par destination, par fonction, l'instituteur laïque, qu'il le veuille ou non, est placé en bataille, non contre le curé, mais, ce qui est tout autre chose, contre l'Eglise; et M. Steeg tient la morale catholique pour « antiscientifique, inconciliable en quelque sorte avec les données générales de l'enseignement actuel ». M. Aulard s'écrie : « Point d'équivoque. Ne disons plus : nous ne voulons pas détruire la religion. Disons au contraire : nous voulons détruire la religion ». Les recteurs et les inspecteurs d'académie ne parlent pas autrement. D'après M. Payot, « aucune croyance sur Dieu, sur l'origine du monde, sur l'origine et la destinée de l'homme, n'est acceptée par tous ceux qui pensent; nous ne pouvons faire sur ces questions que des suppositions », et, dans un article de journal récent, « le catholicisme romain, autrefois si grand, est aujourd'hui pourri... Les catholiques qui tentent de nous empêcher de bâtir notre refuge sur des croyances solides sont des agents de démoralisation publique. » Pour M. Chauvelon, « l'ennemi, c'est l'Eglise et toutes les tyrannies qu'elle abrite et qu'elle déguise »; et M. Bayet écrit : « Toutes les religions parlent de Dieu et de ce qui arrive après la mort. Elles nous parlent de choses inconnaissables, que nous sommes libres de croire, mais que nous ne pouvons pas savoir scientifiquement. » Les livres scolaires nient ou mettent en doute l'existence de l'âme et de la Providence et l'auteur de l'un d'eux, M. Dufresne, dit, en s'en réjouissant, que la conséquence de l'enseignement tel qu'il doit être donné sera « de rendre impossible la croyance en Dieu. »

Les paroles sont à la hauteur des écrits. Un inspecteur primaire des Côtes-du-Nord niait l'existence de Dieu, en 1906, devant les maîtres et les élèves réunis d'une école publique et, l'année suivante, l'inspecteur d'académie adressait aux instituteurs une circulaire portant : « Nous sommes l'école sans Dieu. Cette appellation, on nous la jette à la face pour nous flétrir. Nous la revendiquons comme un titre d'honneur : elle exprime notre raison d'être et résume toute une partie de notre programme. » Un trop grand nombre d'instituteurs partagent ces sentiments et, dans la *Libre Parole*, M. Talmeyr publiait récemment le texte de trois « rédactions » d'élèves, traitant de l'*Internationale*, de l'assassinat *(sic)* sans jugement de Ferrer, du prochain et juste « massacre » de tout ce qui est prêtre ou moine. Ils adhèrent au mot d'ordre de la *Lanterne* : « Laïcisons la laïque »; ils ne veulent plus ni Dieu ni maître entravant leur liberté.

Quel abîme, diront les naïfs, entre les paroles de 1882 et les pratiques actuelles, quelle transformation, quelle déviation de la ligne de conduite primitivement assignée aux instituteurs! Et les ministres, M. Leygues en 1902, MM. Briand et Doumergue en 1910, de répondre :

rien n'est changé; nous restons fidèles au programme scolaire tracé par J. Ferry et P. Bert. Or, sans doute, au point de vue philosophique, une évolution s'est produite dans l'école laïque vers le positivisme; elle était fatale, d'ailleurs, nous le verrons bientôt. Mais, si l'on s'en tient à l'attitude de *l'enseignement primaire officiel vis-à-vis du* catholicisme, tout étrange que cela paraisse à quelques-uns, ce sont les ministres qui ont raison dans ce conflit d'opinions : rien n'est changé depuis 1882, il y a seulement un peu plus de franchise dans la manière de parler et d'agir. La lutte contre l'Eglise était alors déjà la grande affaire du gouvernement et de la majorité parlementaire et les lois scolaires ont bien été appliquées suivant l'esprit qui a présidé à leur confection. Si en 1882, comme aujourd'hui encore du reste, les devoirs envers Dieu figuraient dans un coin des programmes scolaires, c'était pure affaire de forme et M. Goyau a dit justement : « La lettre des programmes subsistait pour faire taire les consciences catholiques, mais, depuis 1882, l'école laïque publique est, à peu de chose près, l'école sans Dieu (1). » Quant aux déclarations ministérielles en faveur de la neutralité, elles ne dissimulaient pas aux yeux des clairvoyants la véritable pensée de leurs auteurs et, dès le premier jour, les instituteurs et les inspecteurs étaient fixés sur l'attitude à prendre pour se conformer aux intentions de leur chef hiérarchique. C'est l'absolue vérité qu'exprimait, en 1906, M. Viviani, quand il a dit : « La neutralité scolaire n'a jamais été qu'un mensonge diplomatique et une tartuferie de circonstance. Nous l'invoquions pour endormir les scrupuleux et les timorés; mais, maintenant, il ne s'agit plus de cela, jouons franc jeu. Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une Université antireligieuse, et antireligieuse d'une façon active, militante, belliqueuse. »

Que tel ait été le but poursuivi dès 1882, il est impossible d'en douter. Tout le prouve : l'époque, les hommes, le texte et l'application de la loi.

Il ne faut pas oublier que le premier rapport de Paul Bert sur la réorganisation de l'instruction primaire, date du 6 décembre 1879. Or, nous sommes alors au lendemain du triomphe des 363 conduits par Gambetta dont le cri de ralliement est « le cléricalisme, voilà l'ennemi » et qui veut extirper du sol français « la lèpre dévorante du catholicisme. » Nous sommes en pleine bataille contre l'Eglise dont les représentants sont systématiquement écartés des divers conseils de l'instruction et de l'assistance publiques; la loi de 1814 sur le repos du dimanche est abolie; les aumôniers ont leur nombre réduit sur mer et dans les hôpitaux militaires, ils disparaissent de l'armée en temps de paix; les décrets du 29 mars 1880, réclamés par le Parlement, ont prescrit la dispersion des membres des congrégations

1. L'école d'aujourd'hui, p. 199.

d'hommes *non autorisées* et on y procède avec toutes sortes de violences contre les personnes et les propriétés. La nouvelle législation sur l'enseignement primaire ne pouvait être qu'une arme de plus dans cette lutte aux mains du Pouvoir et celui-ci devait y tenir avant *tout* puisqu'elle lui permettait d'agir sur les jeunes générations. L'école publique, dès le premier jour, a dû être « neutre ou laïque, les deux mots sont synonymes », l'enseignement primaire « totalement étranger à toute préoccupation religieuse (1). »

Et ceux qui ont pris la direction du mouvement, avec M. Buisson comme sous-ordre, sont deux amis et lieutenants de Gambetta, associés à toutes ses entreprises contre la religion. C'est J. Ferry qui se vantait de vouloir « organiser l'humanité sans Dieu et sans roi », dont le nom est associé au rejet de l'art. 7 et à l'exécution des décrets du 29 mars 1880. Au mois de juillet 1881, il combat énergiquement la proposition de J. Simon au Sénat tendant à introduire les devoirs envers Dieu dans le texte qui sera la loi de 1882; s'il échoue ce jour-là, il revient à la charge l'année suivante et obtient du Parlement la radiation de ces mots. C'est Paul Bert, dont l'état d'esprit se manifeste dans ses rapports successifs : « Nous vous proposons, dit-il dans celui du 6 décembre 1879, de déclarer que désormais, en France, mettre les enfants des deux sexes en situation d'acquérir l'ensemble des connaissances élémentaires dans le domaine des sciences positives, en dehors de toute hypothèse religieuse et de tout enseignement de dogmes, sera une obligation légale pour leurs parents... L'enseignement... est laïque quant aux matières et laïque quant au personnel... Il importe que l'éducation civique soit donnée par des instituteurs dévoués à l'ordre social issu de la Révolution française, n'obéissant à d'autre loi que la loi civile, ne reconnaissant d'autre souveraineté que celle de la Nation... Nous devons d'abord, dans l'école, former des hommes et des femmes dont l'âme fortement trempée ne subordonne pas l'idée de la morale aux croyances religieuses et qui puissent être moraux sans avoir été ou après avoir cessé d'être croyants. » Le rapport supplémentaire du 13 juillet 1881 proteste contre l'union des deux notions de Dieu et de Patrie, « comme si elles dépendaient l'une de l'autre, comme si elles présentaient un égal degré de certitude et d'utilité. » Et quand, la loi scolaire étant votée, il fut chargé d'étudier la question de la Séparation entre l'Eglise et l'Etat, son fameux rapport du 31 mai 1883 le montre opposé à une telle solution pour le moment, les esprits n'étant pas encore suffisamment préparés pour qu'elle pût se faire de façon inoffensive : il fallait attendre l'effet produit sur la jeunesse précisément, dit-il, par cette loi scolaire. Comme un écho, M. Doumergue, le 18 janvier

1. M. Buisson, Chambre, séance du 19 janv. 1910, p. 185.

dernier (1). déclare que par là en effet seulement la séparation a été rendue possible. Ces deux hommes, suivis par une majorité complice, ont pu employer à dessein certaines expressions propres à endormir les scrupules de quelques-uns. Mais, en réalité, ils voulaient détruire dans les jeunes cœurs la foi, voire même toute idée religieuse, car ils pensaient avec Renan que « tout réveil de la religion en France conduirait à un réveil du catholicisme ».

Le texte de la loi de 1882 le prouve. Il a été considéré de suite par tous comme une déclaration de guerre à l'Eglise catholique et ne pouvait du reste être interprété autrement. Jusqu'alors, de tradition constante, l'enseignement primaire public avait un caractère incontestablement religieux et il était donné fort souvent par des congréganistes. Désormais il sera strictement laïque quant au personnel et l'instruction religieuse en est proscrite. La prière ne sera plus dite à l'école où tout emblème religieux doit disparaître. N'en déplaise à M. Buisson, cette laïcisation complète consacrait l'attitude désormais nettement antireligieuse, et non neutre, de l'enseignement. Avant même qu'en 1886, un ministre eût motivé un changement si profond par de prétendues contradictions entre le christianisme et la liberté, la dignité, la moralité humaines, il ne pouvait s'expliquer que comme une condamnation méprisante de la foi catholique. L'art. 17 de la loi écartait des écoles publiques, presque seules existantes alors, les religieux, non pas parce qu'ils étaient de mauvais maîtres, mais parce qu'ils avaient un supérieur en dehors de l'administration civile, parce qu'ils reconnaissaient une loi supérieure à la loi humaine On prétendait soustraire même aux yeux de la jeunesse tout ce qui aurait pu lui rappeler la foi de ses parents. N'y a-t-il pas là des affirmations répétées d'une évidente hostilité? La religion, qui, à juste titre, avait eu sa place marquée, la première, à l'école, en était désormais chassée; ne fût-ce que par esprit de réaction, elle devait y être combattue. C'était fatal et les précautions oratoires, plus habiles que sincères, n'y pouvaient rien changer.

Les devoirs envers Dieu figurent encore, il est vrai, dans les programmes scolaires. C'était, a dit M. Aulard, uniquement à raison de la mentalité des instituteurs de 1882. Le nom de Dieu y est resté, a dit plus exactement le duc de Broglie, « parce qu'il y a des gens qui y tiennent encore et aussi parce qu'il est plus facile de le faire sortir d'un programme que d'un texte de loi. C'est un fonctionnaire qu'on laisse en place jusqu'à ce qu'il ait acquis des droits à la retraite (2). » Mais le texte légal ne parle pas des devoirs envers Dieu et ce silence est significatif puisqu'il y a eu ample discussion sur ce point, que le ministre a lutté énergiquement pour

1. Chambre. *J. off.* Déb. parl., p. 162.

2. Sénat, séance du 31 mars 1883.

obtenir la suppression de ces devoirs aussi bien que de l'instruction religieuse dans l'énumération des matières dont la loi imposerait l'enseignement aux instituteurs. Pour bien montrer le sens qu'on donnait à cette exclusion des devoirs envers Dieu, il suffira de rappeler le mot d'un journal (1) au lendemain du jour où J. Simon, avait réussi, pour un temps, à les faire rentrer dans le texte légal : « A présent la loi n'offre plus aucun intérêt. Elle ne signifie plus rien, rien du tout. » La loi ne devait plus parler de Dieu, elle était faite pour permettre toutes les attaques contre lui. La gratuité était l'appât; l'obligation, l'odieuse garantie; la laïcité, c'est-à-dire l'athéisme au moins négatif, par abstention systématique de la pensée et du souvenir de Dieu, était le but unique. C'était la première étape marquée par le Convent maçonnique de novembre 1877 : « Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi et fonctionnant, on laïcisera les écoles communales, au besoin graduellement ». La loi consacrait le triomphe sur le catholicisme et la tradition française de toutes les sectes hostiles à notre foi et à notre esprit national; protestants (2) et libres-penseurs voyaient bien dans la neutralité légale une arme pour assouvir leurs haines et leurs rancunes.

Ils l'ont montré de suite. Dès le 2 juillet 1882, J. Ferry, dans un discours aux élèves de l'école philotechnique, célébrait assez lourdement sa victoire sur les cléricaux rétrogrades et il disait aux instituteurs : « Nous vous demandons de démontrer que la morale peut s'enseigner sans la religion. » Cependant, certains subordonnés faisaient du zèle. Dans nombre d'écoles, les crucifix étaient brutalement enlevés et les municipalités qui protestaient étaient frappées rigoureusement. En 1882, dans la Charente, un inspecteur, voyant des catéchismes dans une classe, s'écriait : « Enlevez-moi toutes ces ordures. Dorénavant, on ne doit plus parler de Dieu dans les écoles ». En général, il est vrai, on procédait avec plus de prudence, uniquement d'ailleurs pour mieux assurer le succès de l'œuvre entreprise. Suivant les contrées et l'état d'esprit des habitants, les instituteurs observaient une attitude différente. Parfois, là surtout où la concurrence d'une école libre était à craindre, il leur était prescrit de prendre les mêmes livres scolaires qu'elle, de faire dire la prière et réciter le catéchisme à l'école, de conduire leurs élèves à la messe et aux vêpres : la lettre de la loi pouvait être ainsi violée; mais on travaillait pour elle, on s'inspirait de son esprit hypocrite et les supérieurs hiérarchiques, bien loin de condamner cette pratique, l'approuvaient, la conseillaient, au besoin la commandaient. Pour réussir, il fallait ne rien brusquer. « Commencez, disait un inspecteur du

1. *Le Voltaire*, 6 juill. 1881.

2. Sur le rôle des protestants dans l'élaboration des lois scolaires, voir le discours de M. Massabuau à la Chambre, le 19 janvier 1910. *J. off.*, pp. 196 et suiv.

Pas-de-Calais aux maîtres d'école, par enlever le Christ; quelques jours après, vous direz les prières plus courtes, puis vous oublierez de temps en temps d'en dire, puis vous n'en direz plus du tout. Il faut aller peu à la fois et par gradation. » Grâce à la laïcisation progressive et méthodiquement poursuivie tant du personnel que de l'enseignement lui-même, on sapait sourdement l'influence de l'Eglise dans les jeunes esprits. « Par là, écrivait M. F. Sarcey, dans le *XIXe siècle*, on agit sur la foi elle-même, on habitue les enfants à s'en passer, on les détache doucement, lentement, de la foi, c'est l'essentiel. » Voilà comment, dès la première heure, les partisans des lois scolaires en comprenaient le sens, comme ils entendaient la neutralité préconisée par le ministre.

Pas plus au cours des travaux préparatoires qu'en présence de ses premières applications, les catholiques ne se sont laissé prendre aux habiletés hypocrites des adversaires. Ils n'ont jamais ajouté foi aux promesses fallacieuses du ministre, paroles vaines que démentaient l'ardeur de tous les incroyants sectaires à poursuivre la campagne de laïcisation et le texte de la loi lui-même. Les hommes qui aujourd'hui veulent voir en J. Ferry un homme respectueux des droits et des libertés de l'Eglise et osent réclamer une neutralité scolaire telle qu'il l'avait rêvée, font preuve d'un singulier manque de mémoire ou d'un étrange abaissement de caractère; ils seraient en tous cas désavoués par leurs aînés qui ont combattu de 1882 à 1886 pour l'enseignement chrétien. La loi apparaissait bien aux yeux clairvoyants de ces derniers comme restrictive et meurtrière de leur foi; sous le masque de la neutralité, il s'agissait d'introniser l'irréligion d'Etat, il y avait un plan arrêté de déchristianisation de la France. Qu'on relise les débats parlementaires de l'époque où se sont fait entendre les grandes voix de Mgr Freppel, du duc de Broglie, des Chesnelong, des Keller, des Lucien Brun pour ne citer que ceux-ci. On verra avec quels accents de conviction indignée ils dénonçaient la conjuration anticatholique et affirmaient les principes chrétiens à l'encontre de l'Etat athée, hautement, complètement, sans restrictions ni réticences, et combien claire était leur vision des conséquences désastreuses de la législation nouvelle aussi bien pour la patrie que pour l'Eglise. Il n'y a pas, disaient-ils, de milieu possible entre l'école, sinon confessionnelle, du moins religieuse, et l'école athée : ne pas parler de Dieu à un enfant pendant sept ans, alors qu'on l'instruit six heures par jour, équivaut à lui dire que Dieu n'existe pas ou qu'on n'a pas à s'occuper de lui; le silence en pareil cas équivaut à une négation. En somme, la loi de 1882 permet au prêtre de défendre pendant deux jours la religion attaquée cinq jours durant, chaque semaine, par l'instituteur. Elle pose les principes d'où sortira fatalement un enseignement positiviste. Cette appréciation de la réforme était aussi générale au dehors qu'à l'intérieur de l'enceinte parlementaire.

M. Briand a vraiment toutes les audaces. Pour échapper par une diversion à l'argumentation irréfutable de M. Groussau, il a soutenu (1) que, jusqu'à l'heure actuelle, l'œuvre scolaire de la troisième république n'avait provoqué aucune protestation sérieuse de la part des catholiques et du clergé, notamment des évêques. En même temps, il est vrai, il a signalé ce fait que, Mgr de Belley s'étant plaint récemment au ministre de l'instruction publique d'un manuel employé dans les écoles et violant gravement la neutralité, satisfaction immédiate avait été donnée au prélat par la suppression imposée par le ministre aux auteurs du livre des passages incriminés : pouvait-il y avoir preuve plus éclatante des dispositions conciliantes du gouvernement que les catholiques calomnient sans cesse. Les deux affirmations se valent et nous les rapprochons à dessein, car elles font, l'une et l'autre, plus honneur à l'ingénieuse absence de scrupules qu'à l'exactitude de mémoire du Président du Conseil. Mgr l'Evêque de Belley a saisi le ministre de sa réclamation le 16 juillet 1907; le 17 janvier 1910, alors que le ministre déclarait lui-même lui avoir donné satisfaction immédiate, la décision ministérielle n'était pas encore rendue : elle date du 20 janvier 1910 et l'on peut, sans faire de jugement téméraire, penser qu'elle a été émise pour les besoins de la cause. Quant à soutenir qu'il y a trente ans nulle voix ne s'est élevée pour combattre les lois scolaires, très généralement acceptées avec résignation, c'est nier des faits incontestables dont nombre de français encore vivants ont été les témoins et gardent le souvenir.

Au vrai, tout au contraire (et c'était forcé, étant donnée l'importance des intérêts engagés), la législation nouvelle a soulevé l'indignation des catholiques. Ces prétendus résignés ne sont pas restés inactifs. La laïcisation des écoles publiques, prescrite par la loi, outrageait leurs consciences; encouragés par leurs évêques, ils couvrirent la France d'écoles libres. Un immense et magnifique effort fut fait pour opposer partout l'enseignement et l'éducation catholiques à l'instruction athée. Cependant, l'application de la loi à l'école publique a eu pour conséquences immédiates la révocation de beaucoup de municipalités, des suspensions de traitement pour un grand nombre de prêtres et quelques évêques, des déclarations d'abus contre ces derniers. Si des manuels scolaires sont actuellement condamnés par l'épiscopat, d'autres avaient déjà été mis à l'index en janvier 1883. De nombreux et éloquents mandements dénonçaient le danger de l'enseignement public laïcisé et certains prélats conseillaient ouvertement l'adoption de la tactique suivie naguère par la Belgique en pareille occurrence. Cette opinion, il est vrai, n'a pas prévalu et les ministres actuels ont pu faire remarquer qu'après un premier mouvement d'éner-

1. Chambre des Députés, séances des 17 et 21 janv. 1910. *J. off.*, pp. 114, 254.

gique protestation, l'épiscopat, dans sa grande généralité, s'était renfermé dans le silence à l'égard des écoles officielles. Le texte de 1882 n'a plus été signalé que comme une loi d'athéisme *possible et négatif*. Ce changement d'attitude s'explique-t-il par considération que l'enseignement public comptait encore en 1882 un nombre très appréciable de maîtres chrétiens? Ne faut-il pas surtout y voir une manifestation, et non la moindre, de cette politique d'effacement pusillanime qui commençait à s'imposer parmi les catholiques; ainsi s'expliquerait la phrase attristée d'un vaillant prélat, Mgr Isoard (1): « On nous a commandé le silence. On nous a ordonné de paraître *satisfaits*. » — Nous pouvons juger aujourd'hui les effets de cette politique déprimante pour les défenseurs de la religion; elle a laissé le champ libre à nos adversaires dont les triomphes successifs ont été le fruit de nos incessantes reculades. Grâce à sa persistance, le grand mouvement en faveur des écoles libres a été enrayé et le gouvernement a pu en toute sécurité compléter son œuvre sectaire. Il convient de retracer, dans un aperçu rapide, les étapes parcourues dans ce but, car l'enchaînement incontestable des faits jette encore de nouvelles lumières sur la façon, toujours la même, dont a été comprise depuis 1882 la neutralité en haut lieu.

Pour J. Ferry et ceux qui comme lui tendaient uniquement à soustraire l'enseignement primaire à toute influence catholique, la multiplication soudaine des écoles libres, œuvre d'une charité vraiment chrétienne et française, fut un sujet de colère autant que de surprise. Les écoles publiques existant presque seules jusqu'alors, ils avaient cru, en les laïcisant, atteindre la presque totalité de la jeunesse. Et voici que les catholiques, jugés incapables d'un acte d'énergie, osaient ouvrir, à l'aide de subsides volontaires, des maisons d'éducation d'où la menteuse neutralité serait bannie. Malgré les obstacles apportés par l'administration avec la plus insigne mauvaise foi très souvent, ces maisons se fondaient. Elles se peuplaient rapidement, malgré une pression gouvernementale allant jusqu'à refuser tout avancement au fonctionnaire, tout secours officiel à l'indigent, dont les enfants y étaient inscrits. Les pauvres eux-mêmes allaient pouvoir être soustraits à l'action délétère de l'instruction dite neutre. Dès lors, pour atteindre le but antireligieux poursuivi dès le premier jour, on n'hésita pas à aller plus loin et on continua d'appliquer le programme du Convent maçonnique de 1877. On en avait réalisé la première proposition et c'était démontré insuffisant. On recourut aux deux autres ainsi formulées : « Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera, par des mesures successives et progressives, les écoles congréganistes; — une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'Etat restées seules ».

1. Cité par M. Lecanuet dans le *Correspondant* du 15 fév. 1910.

Les deux opérations ont été menées de front. Tandis que les écoles libres étaient pourchassées par ces prétendues apôtres de l'instruction populaire, l'évolution de l'enseignement laïque s'accusait vers le positivisme.

Les écoles libres ont été frappées à la tête. A peu près partout les maîtres étaient des religieux et leur disparition devait, semblait-il, entraîner la fermeture des établissements. Il fallait donc chasser les religieux et leur interdire l'enseignement : les lois des 1er juillet 1901 et 7 juillet 1904 ont accompli cette honteuse besogne. On frappa d'abord les congrégations non autorisées, puis celles qui étaient munies d'une autorisation furent atteintes à leur tour; et la double opération (1) s'effectua avec un mépris complet du droit et des libertés, de façon si scandaleuse, même au point de vue de l'honnêteté vulgaire, que les pouvoirs publics se sont émus et ont pris des mesures de rigueur contre certains liquidateurs. Deux hommes ont attaché leurs noms à cette œuvre : un rhéteur habile, sophiste sans amour et sans foi, lieutenant, comme J. Ferry, de Gambetta : M. Waldeck-Rousseau; un renégat haineux M. Combes. Mais on ne saurait oublier la part prise à cette campagne par M. Buisson, ancien collaborateur de J. Ferry au ministère de l'instruction publique en 1882 et rapporteur de la loi de 1904 sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

Or, le même M. Buisson déclare le 19 janvier 1910, à la tribune de la Chambre (2), s'en tenir à « la formule rigoureuse de neutralité énoncée par J. Ferry au début même de notre nouveau régime scolaire »; l'école, ajoute-t-il, doit « être neutre, ou laïque, car les deux mots sont synonymes, il faut qu'elle soit absolument neutre, ce qui est possible, *et ce qui est* ». Sans doute, M. Buisson n'admet pas que la neutralité s'étende à la personne de l'instituteur (ce qui, en matière d'enseignement principalement oral, ne laisse pas d'être difficilement conciliable avec la neutralité voulue de l'école), mais, là encore, il déclare exprimer l'idée de J. Ferry. Donc l'école, telle que nous la voyons fonctionner, est bien conforme à la conception primitive. La façon dont est comprise la neutralité aujourd'hui n'a pas changé depuis 1882. C'est la guerre déclarée à l'Eglise catholique, guerre plus hypocritement voilée aux premiers jours, plus ouverte à mesure que la secte au pouvoir s'estime plus forte; mais c'est toujours la guerre. Au nom de la neutralité toujours et conformément à la thèse de J. Ferry, M. Buisson votera demain le projet Doumergue qui soumet l'enseignement privé au plus étroit et arbitraire contrôle et lui refuse toute liberté quant aux choix des

1. M. de Ramel en a rappelé les phases successives (Chambre, séance du 17 janv. 1910. *J. off.*, p. 130.) Depuis lors, un liquidateur a été arrêté.

2. *J. off.*, pp. 185 et suiv.

livres, même des livres de prix. Au nom de la neutralité, il fait ample crédit à l'instituteur quant aux moyens de remplir son rôle d'éducateur, pourvu toutefois que l'instruction donnée soit indemne de toute idée, de toute pratique religieuse : c'est le seul moyen d'empêcher l'Eglise « de reconquérir sous le manteau des lois scolaires tout ce que les lois scolaires lui ont fait perdre (1). » En même temps, par des articles additionnels à la loi du budget, il prétend réprimer pénalement toute critique contre l'enseignement de l'Etat, tout agissement des pères de famille contre l'école publique.

C'est que l'obligation scolaire est et a toujours été le synonyme de libre-pensée obligatoire. Tous se sont employés à faire passer cette théorie dans l'application : les sectaires haineux et ceux qui, dans leur superbe inintelligence, considèrent la religion comme un tissu de méprisables superstitions. Ils ne reculent devant aucun moyen et c'est bien le cas de dire, avec M. H. Maret : « Ils ont tout, ils ont l'école officielle, ils ont l'argent, ils ont le pouvoir; cependant ils se plaignent d'être opprimés et, à toute occasion, réclament l'appui du gendarme. Quels braves, mes enfants! Jamais despotes couronnés n'ont compris mieux qu'eux un régime de liberté et on les entend dire à tout bout de champ : il ne doit pas y avoir d'autres écoles que les nôtres. » En réalité, bientôt, il n'y aura plus d'enseignement libre et l'école publique sera postiviste. C'est la neutralité telle que la rêvait J. Ferry, nous dit son principal collaborateur. C'est, ajouterons-nous, l'application du programme maçonnique adopté dès la première heure.

II

L'école publique, depuis 1882, a toujours été anticatholique, ce premier point semble bien acquis et la protestation des évêques en 1909 s'explique surabondamment. La neutralité respectueuse, non pas même de la religion, mais seulement de l'idée de Dieu, n'a jamais été pratiquée. Pouvait-elle l'être? En d'autres termes, une neutralité stricte est-elle possible en fait, constitue-t-elle même une idée raisonnablement concevable? Nous répondons non sans hésiter, en dehors de toute circonstance particulière de temps et de lieu. Nous dirons avec M. Barrès : « Il ne peut pas y avoir d'enseignement neutre. On peut montrer du tact à l'école, on ne peut pas y mettre l'absolue neutralité (2). » S'ils ne masquent pas une hypocrisie, ces deux mots accolés « neutralité scolaire » n'ont aucun sens, ils ne correspondent à rien de réel.

« Je défie bien, écrit justement M. Aulard, le plus ingénieux de nos philosophes politiques de formuler une définition, même médio-

1. Chambre, 19 janv. 1910. *J. off.*, p. 189.

2. Chambre, séance du 18 janv. 1910. *J. off.*, p. 155.

cre, d'un mot qui, si peu qu'on y réfléchisse, n'offre qu'un sens absurde. Quand on dit que l'école doit être neutre, on entend, j'imagine, qu'elle doit être neutre entre deux ou plusieurs doctrines et qu'il n'y doit être rien enseigné qui contrarie aucune doctrine. C'est comme si on disait que l'enseignement public ne doit se prononcer ni pour la vérité, ni pour l'erreur, ce qui serait le plus efficace moyen de trahir la vérité. » Comment appliquer ce pseudo principe de la neutralité qu'après J. Ferry, M. Poincaré présente comme une garantie de la liberté de conscience? Serait-ce en obligeant l'instituteur à écarter Dieu comme une simple hypothèse métaphysique, à observer une abstention complète, sans affirmation comme sans négation, sur la Providence, sur l'immortalité de l'âme, sur la question religieuse réservée scrupuleusement aux familles et aux ministres des divers cultes en dehors des locaux et des heures consacrés à l'enseignement? Paul Bert l'affirme dans son rapport du 6 décembre 1879 (1) : « Considérant qu'à l'instituteur appartient le domaine de la raison, au prêtre celui de la foi, nous avons laissé à ce dernier tout le soin de l'enseignement religieux. Chacun est ainsi maître chez lui : à l'un, l'école, à l'autre, le temple. » L'idée est bien souvent exprimée en ces termes : à l'école, ce qui se démontre; à l'église, ce que l'on croit. Formule spécieuse peut-être, mais certainement inexacte. Une telle attitude imposée à l'instituteur est matériellement irréalisable et, en fait, elle équivaut à une négation de la religion.

Le maître d'école n'est pas dans la situation de tel fonctionnaire, d'un receveur de l'enregistrement par avance, qui, dans l'exercice de ses fonctions, n'a évidemment pas de philosophie à faire. C'est un éducateur par les soins duquel les enfants auxquels il apprend à lire doivent devenir des hommes. Or, dans la plupart des matières de l'enseignement, à l'exception peut-être des sciences strictement exactes, il est impossible de se taire sur l'Eglise, sur le Christ, sur Dieu même. La neutralité absolue se réduirait à une indication sèche et aride de faits sans remonter jamais aux causes, à l'affirmation des seules choses qui peuvent être démontrées par la méthode mathématique ou la vérification expérimentale. Il faudrait enseigner la morale, surtout l'enseigner à des enfants, sans prendre parti entre les diverses conceptions de l'univers. On parlerait d'histoire ou de sciences naturelles sans aborder la question religieuse. Dans l'histoire de France, l'action de l'Eglise catholique apparaît à chaque page et il faudrait en faire abstraction, comme si fatalement on ne devait pas l'apprécier en un sens ou dans l'autre. L'enfant cherche à connaître et à comprendre le vrai; les questions de Dieu, de l'âme, de la vie future, se posent tout naturellement à sa raison en formation et son maître, son éducateur, devrait se refuser à l'instruire

1. *J. off.*. de 1880, Doc. parl., Chambre, ann. nº 1981, p. 1518.

sur ces divers points. Quel rôle banal, mesquin, purement machinal, remplirait-il donc? Quel rôle impossible à tenir?

Et cette impossibilité matérielle se double d'une impossibilité morale, la neutralité ainsi entendue étant aussi inconcevable que l'indifférence positive en matière religieuse. A moins de représenter une nullité intellectuelle doublée d'une nullité morale, un instituteur ne prononcera, sur une foule de sujets, guère de mots qui soient absolument neutres. Et le dire, c'est lui rendre hommage, car c'est le supposer conscient de sa haute et importante mission. « Il n'y a pas d'école neutre, disait avec raison J. Simon en 1882, parce qu'il n'y a pas d'instituteur qui n'ait une opinion religieuse ou philosophique. S'il n'en a pas, il est en dehors de l'humanité : c'est un idiot ou un monstre. S'il en a une et qu'il la cache pour sauver ses appointements, c'est le dernier des lâches. Mais, je le défie bien de la cacher. » Si intelligent soit-il, en effet, il aura mille occasions forcées de parler de l'église et, quand il en parlera, il ne pourra dissimuler ce qu'il pense de sa mission divine : il l'affirmera ou la niera. L'école neutre, a dit le socialiste hollandais Domela Nieuvenhuis (1), « c'est l'école sans vie, sans âme, c'est l'école automate » et, ajoute J. Simon (2), « c'est une école déshonorée; il n'y a pas d'école véritablement neutre et, s'il y en avait une, il faudrait en rougir. »

L'abstention complète de l'instituteur sur toute question d'ordre religieuse, fût-elle possible, constituerait d'ailleurs une véritable hostilité. « Du moment, écrivait M. Maret, en 1884, dans le *Radical*, qu'un instituteur n'enseigne pas la religion, il enseigne par là même l'incrédulité. Prétendre qu'on ne veut que la neutralité, c'est de la tartuferie au 17[e] degré. » Vis-à-vis de jeunes enfants qui reçoivent les premiers rudiments de l'instruction, des devoirs tout particuliers s'imposent à celui en qui ils voient, et doivent voir pour que l'œuvre d'éducation s'accomplisse, un guide respecté et sûr en même temps qu'un homme plus instruit que la moyenne des habitants de la commune et un représentant de l'autorité publique. Le maître a charge d'âmes et il doit d'autant plus avoir conscience de l'importance de sa mission que les jeunes esprits en travail de formation sont par essence généralisateurs à l'excès, très observateurs, et que leurs premières impressions sont fort durables. Or, s'il garde un silence absolu, s'il professe une parfaite indifférence à l'égard des plus grandes questions qui puissent intéresser un homme, il inculque à ses élèves le scepticisme le plus complet en toutes choses, aussi bien en morale qu'en religion. Jamais, pour observer la neutralité, il ne parlera de Dieu, et, dans l'école veuve de tout emblème religieux, jamais, à côté

1. La société nouvelle.

2. Discours au Sénat, le 18 mars 1886.

de ses devoirs envers lui-même et envers ses semblables, l'enfant n'entendra traiter de ses devoirs envers l'auteur du monde. Avec la finesse d'observation et la rigueur de déduction naturelles à son âge, cet enfant conclura logiquement que Dieu n'existe pas, puisque son maître n'y croit pas, et il sera du coup porté à suivre cet exemple. Garder un silence systématique sur Jésus-Christ et son œuvre dans le monde, ce n'est pas être neutre, surtout si le milieu est chrétien. Ne nier ni affirmer Dieu en pareil cas, c'est le combattre quand on s'adresse à des élèves qui, chez eux, disent soir et matin la prière, qui vont faire leur première communion ou viennent de la faire : il reste acquis pour eux que Dieu est une quantité négligeable, puisque l'instituteur ne daigne même pas s'en occuper.

Sans doute la famille au foyer paternel, le prêtre à l'église, tenteront de réagir. Mais leur tâche sera rendue plus difficile et, en tous cas, l'œuvre de l'éducation sera complètement faussée à l'école. Or, en dépit d'une opinion trop répandue malheureusement, même chez les catholiques, la religion ne doit pas être tenue pour une chose à part, susceptible d'être isolée, séparée des choses humaines dans l'ordre de l'action ou même de la connaissance; l'illusion contraire mène tout droit à l'effacement pratique de la religion. Moins encore dans la vie d'un enfant que dans celle d'un homme fait, on peut distinguer deux parts, l'une pour la foi, l'autre pour l'instruction. La croyance puisée à l'église et dans la famille doit suivre l'écolier dans la classe et, si le maître ne la soutient pas, ne l'éclaire pas, elle reçoit un coup funeste. C'est nier Dieu que ne point le montrer là où il est. Or, ou Dieu n'est rien, ou il coexiste à tout. De même, la religion n'est pas tout, mais, à peine de n'être rien, elle est partout. Donc, logiquement, fatalement, l'école strictement neutre devient, ne le voulût-on pas, l'école sans Dieu, l'école contre Dieu. M. Sembat l'a reconnu purement et simplement, sans apprécier aucunement le fait, quand il disait il y a quelques mois : « Donner à l'enfant des connaissances sans lui enseigner la foi, c'est la lui ôter. L'école sans Dieu est l'école contre Dieu. Nous n'y pouvons rien. C'est la force des choses (1). »

III

Si, et nous croyons l'avoir établi jusqu'ici, la stricte neutralité à l'école n'a jamais été voulue en fait par nos gouvernants depuis 1882, si elle est vraiment impossible, comment songerait-on à réclamer seulement, au nom des catholiques, cette neutralité de l'Etat, la liberté fût-elle par ailleurs garantie aux établissements scolaires

1. Cité par M. de Mun dans le *Gaulois* du 21 déc. 1909.

libres! Sans un minimum d'enseignement religieux, si elle ne reconnaît pas l'existence de Dieu et son pouvoir souverain sur l'humanité, l'école devient un danger public. Aussi la lettre collective des Evêques du 14 septembre 1909 ne se contente pas de protester contre la violation incessante de la neutralité par les pouvoirs publics, elle condamne formellement le principe même de la neutralité dans l'enseignement, revendiquant à l'école une place, et une place d'honneur, pour la religion. Quelques-uns peut-être, même parmi les catholiques estimeront cette déclaration doctrinale inopportune et peu en harmonie avec les contingences de l'heure présente. Ils s'en tiendront à la vieille et dangereuse formule : l'église libre dans l'Etat libre; ils continueront, en se grisant de mots, à voir dans la liberté égale pour tous la panacée universelle : pour triompher, diront-ils, il suffit à la vérité de pouvoir se manifester au grand soleil de la liberté, grâce à l'absolue neutralité de l'Etat. C'est folie du reste, pensent-ils, de demander davantage et ils se complaisent dans leur habileté politique, sans du reste avoir plus de succès avec leurs revendications réduites au minimum que les partisans d'une attitude intransigeante. A notre sens au contraire, la neutralité religieuse étant par essence anticatholique, la condamnation de l'école neutre en soi, fort ancienne dans l'Eglise à toutes les époques et pour tous les pays, insérée notamment dans plusieurs encycliques de Pie IX et de Léon XIII, était plus nécessaire que jamais à rappeler aujourd'hui pour maintenir la vraie doctrine catholique légèrement défigurée trop souvent, même de bonne foi. Nous estimons que la neutralité est toujours un mal dans l'enseignement, surtout dans l'enseignement populaire : faute de croyance en Dieu à la base, l'œuvre indispensable de l'éducation sera singulièrement compromise; on ne saurait impunément faire abstraction en pareille matière de toute doctrine religieuse, voire même de toute doctrine philosophique.

Et, si cela est vrai, les catholiques doivent le dire et ne pas se borner à mendier la liberté pour leurs écoles, à présenter comme le seul idéal pratique le mensonge de la neutralité. En procédant autrement, ils prêtent le flanc aux sarcasmes des adversaires qui leur reprocheront un manque de franchise ou, ce qui est bien pire, les montreront s'efforçant d'accommoder la thèse de l'Eglise aux nécessités modernes par des concessions successives. A s'attacher aux principes de neutralité et de liberté exclusivement, ils se préparent de cruels mécomptes, car l'expérience du passé confirme les paroles des Souverains Pontifes et prouve qu'on ne saurait laisser liberté égale, pleine et entière, au mal et au bien, à l'erreur et à la vérité, sans danger grave pour la vérité et le bien. Bien que la doctrine contraire ait été soutenue récemment, l'opinion publique n'admettrait pas encore qu'on consacrât une liberté d'action égale pour les assassins et pour leurs victimes ou les défenseurs de l'ordre. Pourquoi créer

ou entretenir un état d'esprit différent dans le domaine de la vie morale et se montrer indulgent envers ceux qui, en privant la jeunesse des éléments essentiels à sa formation, détruisent les forces vives de la nation? Enfin à quoi bon fermer les yeux à l'évidence, se leurrer de chimères, se payer de mots équivoques? En matière d'éducation, le problème se pose, irréductible, entre deux affirmations et deux principes contradictoires, entre deux lois : la loi divine et la loi humaine, entre deux sociétés : l'Eglise et la Révolution.

Nul homme sensé, à quelqu'école qu'il appartienne, n'attribue aujourd'hui à l'instruction prise en soi une vertu nécessairement moralisatrice. Moyen indifférent, instrument bon ou mauvais au point de vue moral suivant l'usage qu'on en fait, l'instruction n'est qu'un élément, et non le plus important, de l'œuvre de l'éducation. La tâche qui s'impose vis-à-vis d'un enfant est de préparer en lui l'homme de demain, de former, en même temps que son intelligence, son caractère, son cœur, sa volonté, de lui inspirer le sentiment du devoir, de développer ses facultés pour le rendre apte à l'action et en faire une force, une liberté. Sans doute l'instruction influe sur l'éducation et le rôle principal, le rôle social, de l'école est d'aider la famille à inculquer aux enfants les règles morales indispensables à la vie, de la suppléer au besoin dans l'accomplissement de ce devoir. Mais l'instruction peut gravement nuire à l'éducation, enflant et gâtant l'esprit infatué d'un demi-savoir, faisant des ratés, des déclassés mécontents de leur sort et dangereux pour la société, trop souvent même des criminels, quand le premier enseignement n'est pas celui de la morale. Pour être utile et féconde, l'instruction a l'absolu besoin d'un fondement moral.

Or, on s'accordait autrefois en France à rattacher la loi morale à un principe supérieur à l'homme, car celui-ci ne l'a pas faite puisqu'il ne peut pas l'abolir. On la faisait dériver de Dieu et, en 1879, M. Barthélemy Saint-Hilaire écrivait qu'abstraction faite de Dieu, « le devoir ne repose plus que sur un absolu néant ». « Une morale n'est rien, disait Schérer (1), si elle n'est pas religieuse. » Donc, pour conserver à l'enseignement son fondement essentiel, il faut avant tout apprendre à l'enfance ses devoirs envers Dieu. Jusqu'en 1882, ce fut là une règle indiscutable aux yeux de tous ceux qui s'occupaient d'instruction, d'instruction primaire notamment, quelles que fussent leurs opinions religieuses ou philosophiques, et l'expérience leur donnait raison (2). » C'est l'éducation morale qui seule peut faire des hommes et des citoyens, disait M. Cousin, le 21 mai 1883, à la Chambre des pairs, et il n'y a pas d'éducation morale sans religion. »

1 Etudes sur la littérature contemporaine, t. VIII, p. 182.

2. Voir les autorités citées par le duc de Broglie au Sénat, le 10 juin 1881, (*J. off.*, 1881, p. 798), et par Mgr Freppel à la Chambre, les 23 janvier 1881 et 26 octobre 1886.

La même idée se retrouve maintes fois dans les ouvrages de M. Guizot, qui, ministre, déclarait dans une circulaire du 8 juillet 1843 : « Partout où l'enseignement primaire a prospéré, une pensée religieuse s'est unie, dans ceux qui le répandent, au goût des lumières et de l'instruction. » Hipp. Carnot, ministre sous la République de 1848, voyait dans le prêtre et le maître d'école « les colonnes sur lesquelles doit s'appuyer l'édifice républicain. » Pour tous, la morale, à l'école principalement, était inséparable de la religion.

Héritier des destructeurs de nos vieilles institutions françaises, les encyclopédistes et les hommes de la Révolution, le laïcisme contemporain a rompu avec cette tradition. Il reconnaît la nécessité d'une morale, mais entend lui trouver un fondement en dehors de toute idée religieuse. D'après Paul Bert, en 1879, l'enseignement nouveau de la morale était tout entier à fonder. Mais, ajoutait-il, « les devoirs envers soi-même et les autres, envers la famille, la société, la patrie; la dignité personnelle, la responsabilité, la solidarité, la fraternité; l'amour de la vérité, le respect de la justice, la fidélité au serment, la reconnaissance pour les bienfaits, la protection des faibles, le dédain de la vengeance, le mépris de l'envie, toutes les vérités morales peuvent être enseignées sans qu'on ait besoin d'avoir recours ni aux obscurités de la métaphysique ni aux éclairs du Sinaï (1). » M. Buisson de son côté, le dernier survivant des collaborateurs de J. Ferry, déclare : « Le mal, le danger,... c'est la prétention d'attacher la morale à un dogme, quel qu'il soit, c'est le dogmatisme autoritaire qui plie à son joug la raison et la conscience des hommes. Rejeter ce joug, pour la société et pour l'individu, tel est l'effort essentiel de l'esprit laïque (2). » Et le but de la loi de 1882 (le même M. Buisson (3) lui en a fait dernièrement un mérite) a été précisément de faire entrer cette thèse dans le domaine des faits : « La France est le seul pays, dit-il, qui ait eu assez de confiance dans la nature humaine pour oser cette chose absolument nouvelle de fonder une morale indépendante de la religion et de la métaphysique et de charger l'instituteur de l'enseigner sous sa responsabilité. » Désormais, la morale à enseigner à la jeunesse doit se passer de Dieu comme fondement et comme sans sanction.

Mais quel fondement moral solide donner alors à l'enseignement pour lui maintenir une valeur féconde et positive? Comment remplacer celui qui avait fait ses preuves et dont on ne voulait plus? Paul Bert et J. Ferry ont tenté de substituer à la religion traditionnelle le

1. Rapport du 6 déc. 1879, p. 1518.

2. Discours au Congrès de la Ligue de l'enseignement, à Amiens, en septembre 1904.

3. Chambre, séance du 19 janvier 1910. *J. off.*, p. 186. — *Confer.* Vessiot, l'Education et l'école.

culte du drapeau, la religion de la patrie, l'idée de patrie devant remplacer celle de Dieu à la base de l'éducation. Rien n'avait été négligé pour qu'au sortir de l'école normale, séminaire laïque où l'anticléricalisme était de rigueur, l'instituteur devînt l'apôtre convaincu du patriotisme. J. Ferry d'autre part n'admettait pas la neutralité philosophique, il était, d'après lui : « impossible d'imposer une autre doctrine que le spiritualisme à la majorité des Français dans le cœur desquels la croyance à la divinité et à l'immortalité de l'âme est si vivace. » Il voulait un enseignement spiritualiste et prescrivait aux instituteurs, en 1883, d'inculquer à leurs élèves la « bonne et antique morale que nous avons reçue de nos père et mère... sans nous donner la peine d'en discuter les bases philosophiques. » Mais les choses ont leur logique implacable et M. Poincaré fait preuve d'un singulier aveuglement quand il reprend pour son compte, en 1910, la thèse de J. Ferry. Une morale, uniquement fondée sur l'idée de patrie ou sur la tradition, la coutume, devait sombrer bientôt sous les coups qui lui seraient portés de toute part. Si nous avons vécu quelque temps de l'ombre d'une ombre, en respirant le parfum du vase vide dont parle Renan, ce ne pouvait être que pour un délai limité. Dès la première heure, les avertissements n'ont pas manqué à J. Ferry : une philosophie d'Etat, une pure religion d'Etat, exclusive de la religion chrétienne et de toute idée de Dieu, conduisait fatalement à l'athéisme. Et les partisans de la réforme scolaire haussaient les épaules. Mais les faits ont donné raison à leurs adversaires. En 1894 déjà, M. Lavisse écrivait justement que « la jeunesse française est moralement abandonnée (1). » Comme l'a dit aux ministres M. Allard, qui, pourtant, tient l'instruction confessionnelle « pour un véritable empoisonnement » : « En tuant Dieu, vous avez fait disparaître toute morale une et nécessaire (2). »

L'école primaire a été, il est vrai, pendant quelques années, patriote, voire même chauvine. On sait, hélas, ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Les instituteurs répudient hautement en général l'idée de patrie, au point d'exclure de leurs écoles, comme entachés de militarisme, les manuels de morale civique rédigés par MM. P. Bert, Compayré et Dupuy. Ils se déclarent en majorité pacifistes, internationalistes, et beaucoup se réclament d'Hervé pour qui l'amour de la France est un « préjugé de bête humaine incompatible avec la République », tout officier une « brute galonnée sous la tunique de qui bat un cœur d'assassin », d'Hervé qui voudrait voir traîner le drapeau dans le fumier. Et la doctrine a passé des maîtres aux élèves. En décembre 1906, des jeunes gens étaient inculpés devant la Cour d'assises de la Seine d'excitation à la désobéissance militaire : l'avo-

1. *Journal des Débats*, 12 oct. 1894.

2. Chambre. 20 janv. 1910. *J. off.*, p. 222.

cat, Hervé encore, disait pour leur défense que leur antimilitarisme était la conséquence naturelle et forcée de l'enseignement par eux reçu à l'école laïque. Pour peu que cela dure seulement dix ans encore, observe avec tristesse un vieil instituteur de l'Aisne, nous aurons élevé dans nos écoles une génération de Français qui ne le seront plus que de nom. Bref, on ne peut plus penser avec M. Devinat que « le sentiment patriotique supplée à la pauvreté de l'inspiration morale. » La religion du drapeau n'a vécu qu'un jour.

L'essai de morale spiritualiste non chrétienne n'a été ni plus heureux ni plus durable. L'école nouvelle était originairement déiste, elle enseignait le Dieu de la philosophie, le Dieu des bonnes gens, le Dieu de la religion naturelle. Mais c'était encore une religion, et le même principe qui faisait bannir de l'école le catéchisme parce qu'il pouvait s'y trouver un ou deux enfants appartenant à des parents dissidents, devait en faire rejeter la doctrine spiritualiste dès lors que quelques élèves s'y rencontreraient, appartenant à des parents matérialistes. De quel droit, les dogmes religieux étant écartés, imposerait-on des dogmes d'Etat? Ce raisonnement triompha bientôt en pratique et quand, en 1904, M. Combes fit à la tribune de la Chambre une profession de foi nettement spiritualiste, un membre de l'extrême-gauche put lui crier avec vérité :« Votre langage est la négation de toute notre législation scolaire. » Une évolution s'est produite dans l'école laïque qui a progressivement glissé vers le positivisme et l'historique de ce mouvement a été fait dernièrement par MM. Barrès et Piou (1). Or, cette évolution était fatale et le germe s'en trouvait dans le principe de neutralité adopté en 1882. « Vous êtes acculés à l'athéisme, au positivisme », disait alors Mgr Freppel (2) au milieu des protestations de la gauche. Dès 1894, M. le pasteur Sabatier répond, comme un écho : « Sous couleur de neutralité, on a fondé l'éducation morale à l'école, depuis dix ans et plus, sur la morale du positivisme scientifique (3) »; et M. Devinat, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, jette ce cri d'alarme : « La majorité de nos maîtres sont incroyants.. On peut affirmer sans exagération que, depuis 1882, l'école laïque publique est à peu de choses près l'école sans Dieu (4). »

La nécessité d'une morale était cependant reconnue en haut lieu et, comme on la voulait laïque et indépendante, libre de toute attache confessionnelle, il lui fallait trouver un fondement, à peine de la laisser en l'air, sans base et sans sanction. Nombreux ont été les

1. Chambre des Députés, 18 et 21 janvier 1910. *J. off.*, pp. 156 et suiv. 250 et suiv.

2. Discours à la Chambre, les 23 janvier 1881 et 26 octobre 1886.

3. *Le Temps*, 16 déc. 1894.

4. Rev. de l'Enseign. primaire, 25 oct. 1894.

fondements proposés à la notion du devoir : l'impératif catégorique de Kant, la science, l'intérêt, l'instinct perfectionné par le progrès social, la solidarité. Aucun ne s'est trouvé suffisant pour remplacer efficacement les principes chrétiens, l'idée de Dieu, à la base de la morale; l'école est devenue franchement matérialiste et libre-penseuse. La morale civique et purement humaine n'a pu s'établir sur les ruines de la morale religieuse. On s'en inquiéta vite en haut lieu. Le 30 décembre 1893, le ministre, M. Spuller, proclame l'urgence de « l'œuvre morale » à entreprendre dans l'enseignement primaire. En 1893 et 1894, la ligue de l'enseignement, dans ses congrès, s'émeut de « l'insuffisance de l'éducation » et, à la demande de M. Bourgeois, déclare que « l'instruction qui n'aboutit pas à l'éducation est plus dangereuse qu'utile à l'ordre social et à la discipline militaire. » Le mal n'a fait qu'empirer depuis lors et, en 1910, M. Th. Legrand, instituteur pendant près de cinquante ans, émet cette opinion, partagée par tous les gens sensés, qu'il est d'un intérêt primordial pour la moralité publique « de transformer au plus vite les établissements *d'instruction* en véritables maisons *d'éducation.* ». Nul en tout cas ne conteste plus ce fait qu'il n'y a plus de morale à la base de l'enseignement depuis que la neutralité confessionnelle a été érigée en règle. Tous les inspecteurs le constatent. « Il n'y a pas de principe absolu en morale », dit l'un; et, tout récemment, un autre, M. Dufresne, s'écrie : « Il faut en prendre notre parti : on rejette la conscience comme inopportune; le devoir n'oblige plus. L'éducation ne peut pas être l'art de faire des honnêtes gens, vu qu'on ne sait pas ce que c'est qu'un honnête homme et que l'on n'a pas une conception bien arrêtée de ce qui est bien et de ce qui est mal. Toute l'attention que nous mettions à moraliser, nous la mettrons désormais à éviter de moraliser. » Et cette négation méprisante de la morale s'est généralisée parmi les fonctionnaires, si l'on en juge par la réponse qu'a faite le directeur général des recherches de police à Paris, en 1907, à un auteur curieux de connaître l'état actuel des esprits : « La morale, nous ne la connaissons pas, elle n'existe plus pour nous. Nous ne l'attaquons pas, nous ne la nions pas; mais nous ne la défendons plus. Nous l'ignorons. Si la loi est violée ou si l'on contrevient aux règlements, nous sommes là. Mais la morale? Inconnue. »

Seulement, que peut devenir une société, qui essaie de se passer de morale, dans l'enseignement notamment? Nous nous refusons à partager l'insouciance d'un inspecteur d'académie qui répond : « Elle deviendra ce qu'elle pourra. » Et, par ailleurs, nous estimons que toute société repoussant l'idée de Dieu et l'écartant systématiquement de l'œuvre de l'éducation, court fatalement à sa perte. « Un peuple ne passe pas impunément plusieurs années à chasser l'idée de Dieu de son enseignement... C'est l'éducation qui fait l'homme

et c'est l'homme qui fait un peuple (1). » Se déclarer areligieux en pareille matière équivaut pour un Etat à se déclarer antireligieux, et toute œuvre antireligieuse est fatalement antisociale et antipatriotique. Comment maintenir dans le cœur des hommes le respect pour l'autorité quelle qu'elle soit, le sentiment d'obéissance au devoir, l'esprit de sacrifice et de dévouement essentiel à la vie sociale, si, quand ils étaient enfants, on leur a appris à faire abstraction de Dieu? Un Etat, un gouvernement, un gouvernement populaire surtout, se suicide en consacrant une éducation areligieuse de la jeunesse. En dehors de la religion, il n'y a pas de morale solide et, faute de morale, la société ne peut vivre, on retourne à la barbarie.

Hélas! il suffit de regarder autour de nous pour constater en France la multiplication des symptômes de décomposition sociale et de décadence dus à l'absence d'idée morale. La famille française succombe sous les coups et des lois et des mœurs nouvelles. La natalité diminue sans cesse, tandis que le nombre des divorces suit une effrayante progression. Dans la classe ouvrière, la démoralisation règne en souveraine. Quant à la criminalité infantile, presque quadruplée depuis soixante ans, elle excède de près du double aujourd'hui celle des adultes : bien souvent, à vingt ans, un criminel est un récidiviste et les pires attentats sont le fait d'adolescents. Les cas d'indiscipline se multiplient dans l'armée, les cas de sabotage dans les arsenaux. Si l'enseignement sans Dieu n'est pas la cause unique de toutes ces misères, il a la plus grosse part de responsabilité, tous les observateurs de bonne foi le reconnaissent. « Les statistiques sont cléricales avec éclat, écrivait ces temps-ci M. Deherme, elles ne cèlent point la conséquence du droit de n'avoir aucune religion. » Et, comme l'a fait remarquer un magistrat éminent doublé d'un criminaliste expert, M. A. Guillot, « il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que l'effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public. » C'est en effet un singulier moyen pour faire un bon citoyen, observateur de tous ses devoirs envers ses semblables, que de commencer par lui dire qu'il n'y a ni Dieu, ni principe supérieur, ni avenir au delà de la vie, que d'écarter de son éducation tout ce qui fonde la morale

L'autorité publique qui, jalouse de sa suprématie, cherche à détruire chez les hommes et chez les enfants le souvenir, le respect de la loi divine, sera la première victime de cette orgueilleuse tentative. Les partisans du bouleversement complet de l'ordre social ont besoin d'une clientèle de misérables sans religion, sans croyance

1. J. Simon, le *Figaro*, 8 août 1894.

en une justice supérieure, sans espoir d'une vie future, qui soit prête à entendre leurs appels aux plus bas appétits, à l'envie, à la haine. La suppression des idées morales est la condition première du succès pour le socialisme, et le meilleur agent de celui-ci sera l'instituteur areligieux, ou antireligieux, car c'est tout un, infatué de son demi savoir. Tant il est vrai qu'on ne saurait mesurer ce qu'un peuple perd en civilisation à ne plus se laisser pénétrer individuellement et socialement par la loi morale du christianisme. Regardons encore une fois autour de nous. Les instituteurs publics, dont nos gouvernants apprécient tant les services dans leur lutte contre l'Eglise catholique, deviennent à la longue gênants pour le Pouvoir lui-même. Antipatriotes et internationalistes, ils sont aussi indociles aux prescriptions de leurs supérieurs hiérarchiques et se rient de menaces dont par expérience ils connaissent l'inanité. Ils n'acceptent pas plus de maître que de Dieu pour entraver leur liberté : malgré les interdictions ministérielles, ils se sont constitués en associations ou syndicats, ils adressent de véritables sommations aux pouvoirs publics, tandis qu'ils tendent la main à la Confédération générale du Travail. Au fond, ils sont peut-être plus à plaindre qu'à blâmer, car certains doivent souffrir d'être des êtres amoraux et d'enseigner l'amoralité. Le mouvement syndicaliste est de leur part une réaction inconsciente contre la désorganisation économique de la France. Mais, pour le moment, ils aggravent encore cette désorganisation et, à leur école, la jeunesse, répudiant la vieille morale de nos pères, effet que J. Ferry prétendait conserver en en supprimant la cause, représente un danger permanent pour la société. Tout est désordre, anarchie, lutte de classes, guerre entre concitoyens.

Ayant délibérément renoncé à invoquer la loi divine et la morale religieuse, les autorités publiques n'ont plus, pour se défendre, et l'ordre social avec elles, que la loi humaine et la force brutale, le Parlement et le gendarme. Ce sont là des instruments bien débiles pour arracher au travail de décomposition qui le ronge, un pays qui ne veut pas de Dieu. On peut retarder avec eux la crise finale pour un temps, mais elle se produit toujours.

Pour l'orgueil humain, la loi positive, expression de la volonté générale, est le dernier mot de la justice, la règle souveraine devant laquelle tout doit s'incliner. « La justice, a dit Proudhon, est humaine, tout humaine. C'est lui faire tort que de la rapporter, de près ou de loin, directement ou indirectement, à un principe supérieur ou antérieur à l'humanité. La notion de Dieu n'a rien à faire dans nos constitutions juridiques. » Il faut, clament de leur côté nos parlementaires actuels, respecter la loi faite par nous, quelle qu'elle soit. C'est une rébellion intolérable que de prétendre obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : dès lors que la majorité numérique s'est prononcée au Parlement, sa décision s'impose à tous, car elle

est la justice même. Paroles vaines. Le prestige de la loi diminue chaque jour. Œuvre de majorités sectaires, elle provoque la résistance de ceux qui, faisant découler la force obligatoire de la loi humaine de sa conformité avec la volonté divine, lui refusent obéissance quand elle se met en contradiction absolue avec la loi de Dieu. Elle apparaît à d'autres comme essentiellement changeante dans le temps et dans l'espace, ne représentant rien d'immuable puisqu'elle ne se rattache plus au droit naturel, résultat d'un scrutin parfois frelaté ou d'une majorité d'occasion. Beaucoup tenteront de se soustraire à ses prescriptions s'ils la jugent contraire à leur droit ou à leur intérêt. Dans tous les cas, exiger pour elle le respect dont on ne veut plus à l'égard des dogmes religieux, c'est une prétention inadmissible. Vraiment, on comprend la protestation des instituteurs dans leur manifeste du 25 novembre 1905, quand ils disent : « Nous enseignons, non point au nom de l'Etat, mais au nom de la vérité qui ne saurait être soumise aux fluctuations d'une majorité. » Dieu et la loi morale étant écartés, la loi humaine perd le meilleur de son autorité; on n'y peut pas voir un principe de vérité absolue, une indiscutable règle de morale.

Reste qu'elle est sanctionnée par la force. Mais quel pouvoir peut donc se flatter de disposer toujours de la force, quand surtout il a détruit toute idée morale chez ceux qui la représentent? Et à quel titre réclamerait-il de ces hommes le sacrifice de leurs vies ou simplement de leurs intérêts au profit d'une autorité qui ne s'appuie sur aucun principe supérieur à l'humanité? Pas n'est besoin, pour que le bouleversement de l'ordre social s'accomplisse, d'une révolte ouverte des agents de la force publique, leur abstention suffirait à l'encontre des éléments perturbateurs. On a parlé en ces derniers temps de syndicats et de grèves de gendarmes et de policiers. On peut espérer que le travail de démoralisation générale n'est pas encore poussé assez loin en France pour faire perdre aux serviteurs de l'ordre leurs traditions de dévouement. Mais le jour approche où de tels groupements seront concevables. En pareille hypothèse, ils seraient, nouveaux prétoriens, les dispensateurs et les maîtres du Pouvoir. Le sort de l'édifice social serait entre leurs mains.

L'Etat sans Dieu est exposé à tous les hasards et aux pires catastrophes. La morale sociale et individuelle est indispensable à l'existence d'une nation, or elle ne conserve sa vertu, elle ne se maintient qu'à la condition de s'appuyer sur Dieu. Tout Etat qui veut vivre s'efforcera donc de développer chez les citoyens, dans leur jeunesse surtout, les idées religieuses. Il se suicide à plus ou moins longue échéance s'il fait fi de la religion, qu'il la combatte ou simplement qu'il s'en désintéresse absolument sous couleur de neutralité : dans les deux cas, il manque à son devoir et la punition suit de près la faute. Nous en faisons actuellement en France la cruelle expé-

rience. Le mal accompli déjà est immense et, si l'on veut le guérir, il faut l'attaquer de front, ne pas hésiter à indiquer le seul remède efficace et y recourir énergiquement. Il faut revenir à Dieu, à la morale chrétienne, à l'Eglise. L'Eglise « nous a sauvés des barbares d'autrefois; elle nous sauvera de ceux que l'école laïque nous façonne (1). »

Henry TAUDIÈRE.

LE DROIT DE L'ÉGLISE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Que la question scolaire soit revenue au premier plan des préoccupations générales des catholiques, ce n'est pas douteux, et il y a lieu évidemment de s'en féliciter. Mais qu'elle soit abordée, traitée, résolue dans toutes les conditions désirables, qui oserait l'affirmer? N'est-il pas vrai que la plupart des propos tenus en cette matière s'inspirent d'un opportunisme plus ou moins conscient, et semblent dominés par le souci d'acheminer des adaptations pratiques immédiates, plus que par celui de faire prévaloir des principes vraiment salutaires?

Au fait, s'inquiète-t-on de savoir s'il y a des principes en jeu? Et, ces principes, prend-on la précaution de s'en armer avant d'entrer en campagne? Va-t-on les chercher dans le dépôt sacré qui les contient? Ce n'est calomnier personne que de soutenir qu'à ce point de vue, de graves lacunes s'observent dans la tactique et dans le langage de ceux qui s'agitent le plus autour de l'école à l'heure présente. Ce n'est pas non plus dénaturer l'histoire des trente dernières années que d'ajouter que, si un aussi vaste effort s'impose à tous en ce moment, cela tient, pour une bonne part, à ce que ceux qui nous ont immédiatement précédés ont méconnu, ou passé sous silence, ou même absolument ignoré, les vérités qui eussent dû être les principes directeurs de leur action dans la lutte scolaire.

***

A vrai dire, il n'en fut pas toujours et partout ainsi. Quand fut confectionnée et promulguée cette loi du 28 mars 1882, sur « l'enseignement primaire laïque et obligatoire », à laquelle il faut bien

---

1. Bourget *L'Eclair* du 15 janv. 1910.

qu'on se reporte aujourd'hui, puisqu'on semble enfin s'apercevoir des ravages qu'elle ne pouvait manquer de déchaîner, les principes souverains furent affirmés, par plus d'une bouche et en plus d'un endroit, avec une précision et une vigueur incomparables.

S'il n'était nécessaire désormais de friser la cinquantaine pour avoir assisté ou pris part aux incidents émouvants de la lutte qui fut esquissée à cette époque, il y aurait aujourd'hui un bien plus grand nombre de témoins de la révolte expressément motivée qui souleva les consciences aux premières heures de la mise en vigueur de cette « loi scélérate », comme on n'hésitait pas à l'appeler alors. Des pères de famille, en certaines cités que nous pourrions nommer, signèrent à l'envi des déclarations aux termes desquelles ils s'engageaient, quelque dommage personnel qui dût s'ensuivre pour eux, à ne se conformer en aucune manière aux prescriptions d'une loi qui outrageait manifestement les droits de Dieu et de l'Eglise sur les enfants baptisés. Les prescriptions visées de la sorte étaient doubles : il s'agissait, pour les parents dont les enfants étaient inscrits aux écoles primaires, de comparaître, en cas d'absence des enfants, devant une commission scolaire préposée au contrôle de l'assiduité, et investie du droit de punir d'amende et de prison les parents réfractaires; quant aux enfants qui restaient à l'écart de l'école primaire, soit qu'ils reçussent l'enseignement secondaire, soit qu'ils fussent instruits à domicile, leurs parents étaient tenus de leur laisser subir un examen qui permît aux contrôleurs de l'enseignement obligatoire de vérifier s'ils suivaient au moins de loin la filière officielle. En s'insurgeant catégoriquement contre ces prescriptions, les pères de famille dont nous parlons avaient conscience de briser, avant qu'il n'eût asservi personne, ce joug de l'école neutre que leur conscience dûment éclairée leur montrait attentatoire aux droits de Jésus-Christ et de son Eglise.

Et telle fut l'efficacité de cette offensive, qui s'attaquait aux travaux extérieurs de la législation maudite afin d'en mieux détruire les œuvres vives, que, dès le 7 septembre 1882, c'est-à-dire moins de six mois après la promulgation, le ministre de l'instruction publique (ce n'était plus Jules Ferry, mais un obscur comparse, nommé Duvaux) abrogea, ni plus ni moins, par voie de circulaire, les articles 5, 7, 10, 12, 13, 14, 15 et 16 de la loi du 28 mars précédent. Il lui suffit pour cela de transférer de Pierre à Paul le contrôle de la fréquentation scolaire, comme aussi la conduite des enquêtes sur l'enseignement à domicile; et c'est ainsi, c'est grâce à cet escamotage, d'ailleurs parfaitement inconstitutionnel, de dispositions légales positives, qu'on n'a plus entendu parler, depuis lors, ni de commissions scolaires, ni de condamnations pour défaut d'assiduité, ni d'examens domiciliaires. Cette victoire, assurément mémorable encore qu'elle soit

généralement oubliée, fut le fruit d'un geste de résistance absolue simplement esquissé, nous le répétons, par une poignée de catholiques conscients du droit de l'Eglise en matière d'enseignement, unanimes à proclamer ce droit et résolus à le faire prévaloir.

L'importance de cet incident se trouve, soit dit en passant, soulignée par une initiative parlementaire toute récente. L'ennemi est généralement plus attentif que nous-mêmes à ce qui peut nous profiter et nous nuire, et c'est ainsi que M. Ferdinand Buisson, le sectaire protestant qui était alors directeur de l'enseignement primaire, a imaginé, à raison de l'impossibilité qu'il prévoyait de faire adopter avant les élections prochaines les trois projets Doumergue, l'introduction dans la loi de.. finances (?) de trois articles destinés à remplacer les articles 12 et suivants de la loi du 28 mars 1882, et à fortifier par des pénalités rigoureuses les sanctions trop oubliées de l'obligation scolaire. M. Buisson a donc voulu prendre, après vingt-huit ans, sa revanche de la reculade impliquée dans la circulaire Duvaux.

Comment, malgré cet heureux résultat des premières résistances opposées à la loi de laïcité obligatoire, les catholiques laissèrent par la suite cette loi s'acclimater insensiblement; comment leur effort se réduisit à fonder des écoles libres, en moins grand nombre d'ailleurs qu'il n'eût fallu; comment ces écoles libres, déjà brimées par la loi Goblet du 30 octobre 1886, furent décimées par la loi Combes du 7 juillet 1904; comment, pendant ce quart de siècle, la neutralité, tour à tour spiritualiste, puis matérialiste, finalement athée, stercoraire et antipatriotique, s'installa dans l'école en conquérante incontestée, faisant pulluler les adolescents impies et bientôt criminels : nous ne pourrions le déterminer avec exactitude sans mettre en cause des responsabilités qu'il n'est ni dans notre sujet, ni dans notre dessein, ni dans notre compétence d'incriminer.

Mais, ce que nous avons le droit, et la volonté d'écrire ici, c'est qu'une bonne part des maux que nous venons de rappeler eût été évitée, si, du droit souverain de l'Eglise en matière d'enseignement, les catholiques avaient eu le souci, le souvenir assidu, et à tout le moins la notion. Or, c'est un fait que, même aujourd'hui, même après le mouvement qu'a réveillé parmi eux l'évidence des ravages dus à la perversion scolaire, leurs discours, leurs actes, leurs démarches de tout genre n'attestent pas toujours qu'ils s'inspirent de ce souci, qu'ils se déterminent d'après ce souvenir, ou seulement qu'ils possèdent cette notion.

***

Quel est donc ce droit de l'Eglise en matière d'enseignement, objet d'une ignorance si fréquente, d'une négligence si dédaigneuse, et en tout cas, d'une prétérition si universelle? A un chrétien tant soit

peu attentif, le catéchisme suffirait à l'apprendre. Il y verrait que le baptême confère à qui le reçoit une vie surnaturelle qui oriente l'homme vers une destinée bien supérieure à celle où l'eussent pu conduire les seules forces de sa nature; il y verrait que, du même coup, l'Eglise qui confère ce baptême et qui dispense cette vie surnaturelle est investie, au regard du baptisé, d'une maternité surnaturelle qui pareillement l'emporte sur la paternité terrestre; il en conclurait que, de même qu'elle l'engendre à la vie chrétienne, elle est éminemment préposée à la mission de l'élever dans cette vie chrétienne.

A vouloir négliger ces vérités, à les passer sous silence, à refuser de s'en inspirer pour les jugements à émettre ou les actes à poser dans la lutte scolaire, on s'expose à faire bon marché, qu'on le veuille ou non, de la substance même du catholicisme. Car c'est énoncer une vérité qui est à la base même du droit public de l'Eglise que d'affirmer qu'elle a reçu, de par Dieu, mission de reprendre, en quelque sorte, sur nouveaux frais la gestion de la société humaine, et qu'au premier rang des moyens qui lui servent à cette fin, figure l'éducation de la jeunesse chrétienne. Le Concile du Vatican l'a déclaré en termes formels : *Ecclesia a Deo populorum mater et magistra constituta. (Conc. Vat. procem).* Mère et institutrice des peuples, voilà le rôle de l'Eglise, telle que Dieu l'a constituée.

Et cette définition, si ample dans ses conséquences, si vaste par l'étendue du domaine qu'elle reconnaît à l'Eglise, se déduit tout entière de la parole divine : *Euntes, docete.* Vainement prétendrait-on que l'ordre du Fils de Dieu limitait la compétence des Apôtres à l'enseignement de la doctrine proprement religieuse, à l'initiation catéchistique, à ce que le jargon de nos barbares législateurs appelle l'instruction cultuelle et confessionnelle. Ainsi réduite, leur mission eût été par trop dérisoire dans le même temps où elle apparaissait glorieuse. A coup sûr, dans ce domaine réservé de l'enseignement religieux, le sacerdoce de l'Eglise détient un monopole, et nul que ses prêtres, et les délégués dûment habilités par ses prêtres, n'a autorité pour enseigner à autrui ce que les Italiens appellent la *dottrina*, les vérités révélées, le catéchisme. Mais encore, qui ne voit combien vaine et infirme serait cette mission catéchistique elle-même, si les bénéficiaires de cet enseignement étaient impunément exposés a entendre, avant et après cet enseignement, et parallèlement à lui, un enseignement contraire, ou seulement différent du premier? Du droit éminent qu'a reçu l'Eglise, en la personne des apôtres, d'enseigner efficacement la vérité religieuse, découle donc immédiatement le droit d'exercer autour de cet enseignement, et sur toutes les notions livrées à l'enfant baptisé dont elle est la mère et l'institutrice, une surveillance et une police entièrement assimilables aux précautions que prend une mère pour épargner toute ingestion nocive à l'enfant qu'elle

élève. S'agit-il des notions de philosophie, de morale, d'histoire, voire de biologie, si directement dépendantes des notions proprement religieuses? l'Eglise aura une autorité directe et positive pour en diriger la dispensation. S'agit-il des notions mêmes profanes, à l'occasion desquelles cependant pourrait si aisément se glisser quelque atteinte à l'intégrité de sa doctrine propre? l'Eglise encore détiendra une autorité indirecte et négative pour en contrôler la propagation, et pour empêcher que la diffusion des éléments de la science humaine ne devienne le principe d'une négation ou d'une sophistication de son enseignement à elle.

Et voilà, en quelques mots, exposé tout ensemble et justifié le droit de l'Eglise en matière d'enseignement.

***

Ce n'est d'ailleurs pas autrement que l'Eglise elle-même l'énonce et le proclame dans les divers documents où elle s'en est publiquement et solennellement expliquée. Pour retrouver ces documents, pas n'est besoin de remonter au delà du milieu du XIXe siècle. C'est seulement vers cette époque en effet, comme l'a noté le P. Pie Mothon, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, au Congrès des jurisconsultes catholiques de 1908 (1), que « nous voyons apparaître contre le Christ et contre l'Eglise cette terrible machine de guerre qu'est l'école neutre : jusqu'alors il n'était venu à l'idée de personne que l'école où est formée l'enfance pût être autre chose qu'une école religieuse, tant la religion semblait inséparable de la formation de la jeunesse. » Le premier de ces documents, par la date, et aussi par l'ampleur de la doctrine, est la mémorable lettre *Quum non sine*, du 14 juillet 1864, adressée par Pie IX à l'archevêque de Fribourg-en-Brisgau, qui avait été persécuté pour avoir défendu, contre les autorités badoises, les droits de l'Eglise en matière scolaire. Voici les affirmations essentielles de cette lettre :

... Les plus grands malheurs attendent la société, dès que l'éducation publique et privée de la jeunesse... est soustraite au pouvoir directeur de l'Eglise et à son action salutaire... Un enseignement qui, non seulement ne s'occupe que de la science des choses naturelles et des fins de la société terrestre, mais qui, de plus, s'éloigne des vérités révélées de Dieu, tombe inévitablement sous l'esprit d'erreur et de mensonge.. Dans les écoles populaires, la doctrine religieuse doit avoir la première place en tout ce qui touche soit l'éducation, soit l'instruction, et dominer de telle sorte que les autres connaissances données à la jeunesse y soient considérées comme accessoires.. Le dessein de soustraire ces écoles à l'autorité de l'Eglise et les tentatives faites pour le réaliser sont inspirées par un esprit d'hostilité contre elle, et par le désir d'éteindre chez les peuples la lumière divine de notre très

1. *Revue catholique des Institutions et du Droit*, mai 1909, pp. 392-393.

sainte foi.. Ceux qui prétendent que l'Eglise doit abdiquer ou suspendre son pouvoir directeur et son action salutaire sur les écoles populaires, lui demandent en réalité de violer les commandements de son divin Auteur et de renoncer à l'accomplissement du devoir qui lui a été imposé d'En-Haut de veiller au salut de tous les hommes. Dans tous les lieux, dans tous les pays, où l'on formerait, et surtout où l'on exécuterait ce pernicieux dessein de soustraire les écoles à l'autorité de l'Eglise, et où la jeunesse serait, par suite, misérablement exposée au danger de perdre la foi, ce serait donc très certainement pour l'Eglise une obligation rigoureuse, non seulement de faire tous ses efforts et d'employer tous les moyens pour procurer à cette jeunesse l'instruction et l'éducation chrétiennes qui lui sont nécessaires, mais encore d'avertir tous les fidèles et de leur déclarer que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles, instituées contre l'Eglise catholique.

Le *Syllabus*, publié le 8 décembre de la même année, ne fait, dans ses propositions relatives à la question des écoles, que résumer la doctrine de la lettre à l'archevêque de Fribourg. Voici, en effet, les thèses qu'il condamne dans les deux propositions XLVII et XLVIII :

Proposition XLVII. — La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus relevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Eglise, de toute influence directrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, au gré des gouvernements et suivant le courant des opinions générales de l'époque.

Proposition XLVIII. — Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation de la jeunesse placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui *n'ait pour but, ou du moins* pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles, ne sortant pas des limites de la vie sociale sur la terre.

En 1875, la Congrégation du Saint-Office fut saisie des ravages que causait, au sein de certaines populations catholiques des Etats-Unis, la fréquentation des écoles neutres. Et, le 30 juin, elle donna sur la matière une Instruction qui traitait à fond la question. Nous n'en citerons que ces passages :

... La méthode qui consiste à exclure de l'école l'enseignement de toute doctrine religieuse a été jugée, par les Emes Pères, pleine de périls pour la jeunesse et absolument contraire aux intérêts et aux traditions de l'Eglise catholique. Dans les écoles neutres, en effet, les jeunes gens ne seront instruits, ni des dogmes de la foi, ni des préceptes de l'Eglise. Il leur manquera donc la connaissance la plus nécessaire à l'homme et sans laquelle il lui est impossible de vivre en chrétien..

En outre, les écoles neutres, qui ne conservent aucun lien de dépendance à l'égard de l'autorité de l'Eglise, sont confiées à des maîtres appartenant à toutes les confessions religieuses; et aucune mesure n'est prise pour qu'ils ne puissent exercer leur influence sur les jeunes gens catholiques, dont les

âmes encore neuves reçoivent ainsi plus aisément toutes les semences de l'erreur et du vice...

On ne peut donc permettre en conscience la fréquentation de ces écoles, *à moins que, par des mesures opportunes,* on ne rende éloigné le péril prochain de perversion intellectuelle et morale, où elles placent les jeunes gens... Cette sentence est fondée sur le droit naturel et sur le droit divin révélé.

Sous le pontificat de Léon XIII, les occasions se multiplièrent, de renouveler cette condamnation de l'école soustraite à l'autorité de l'Eglise. Bornons-nous à citer : l'allocution consistoriale où fut concondamnée, le 26 août 1880, la loi belge du 1er juillet 1879, qui déjà s'était heurtée, de la part de l'épiscopat belge, à une résistance si doctrinale et si vigoureuse; l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens,* qui, le 8 février 1884, condamna la loi française du 28 mars 1882; l'Encyclique *Quod multum,* adressée, le 22 août 1886, aux évêques de Hongrie; l'Encyclique *Officio sanctissimo,* adressée, le 22 décembre 1887, aux évêques de Bavière; l'Encyclique *Sapientiæ christianæ,* qui, le 10 janvier 1890, rappelait aux catholiques du monde entier les quatre principaux devoirs civiques des chrétiens »; l'Encyclique du 19 mars 1894 aux évêques de Pologne; l'Encyclique du 1er mai 1894 aux évêques d'Autriche; l'Encyclique *Militantis Ecclesiæ,* du 1er août 1897, à l'occasion du centenaire du bienheureux Canisius; enfin l'Encyclique *Affari vos,* adressée, le 8 décembre 1897, aux évêques du Canada, et motivée par les difficultés scolaires survenues au Manitoba. En tous ces documents, revient l'affirmation formelle des droits qui appartiennent à l'Eglise, en vertu de la divine mission qui lui incombe, de diriger et de surveiller l'éducation et l'instruction de la jeunesse chrétienne.

Après Léon XIII, on sait combien Pie X a mis de vigueur à proclamer à son tour les droits de l'Eglise en matière d'enseignement. Sans parler du décret *Lamentabili* et de l'Encyclique *Pascendi,* qui n'affirment plus seulement, mais qui exercent directement cette haute police de l'Eglise dans tous les domaines de la connaissance, il suffit de se rappeler l'allocution si poignante et si pressante de l'auguste Pontife, adressée aux pèlerins français le 19 novembre 1909, et spécialement consacrée à la persécution scolaire, pour constater l'invariabilité de la Papauté dans la revendication des prérogatives pédagogiques de l'Eglise.

***

Ce qu'il faut surtout retenir de cette énumération de textes, c'est l'unanimité avec laquelle ils proclament que l'Eglise est, par excellence, « l'autorité scolaire. » Et c'est bien ainsi que, de tout temps, les meilleurs apologistes l'entendirent. Nous aimons à placer ici une page

due à la plume d'un des écrivains les plus appréciés de la Compagnie de Jésus. En 1873, quand l'Assemblée nationale fut saisie du projet de loi de M. Ernoul sur la réorganisation de l'enseignement primaire, le P. Eugène Marquigny traça, dans les *Etudes* (1), les grandes lignes de « l'idéal » vers lequel doit tendre l'effort des catholiques en matière scolaire :

L'idéal, c'est que l'Eglise soit la maîtresse du peuple et des docteurs, la directrice de l'école et l'inspiratrice de la science. L'enseignement privé appartient à la famille comme un sacerdoce domestique; l'enseignement public appartient au sacerdoce de l'Eglise. C'est à l'Eglise de coopérer avec la famille et avec Dieu pour former le sujet social, le sujet de la cité terrestre et de la cité céleste. A l'Eglise le droit divin d'enseigner et de régner, à l'Etat le devoir de servir et de protéger l'Eglise. C'est le plan de Dieu, et nous n'avons pas à le réformer; c'est le don de Dieu et nous n'avons pas à le rejeter... S'il est vrai que nous sommes conquis, conquis par l hérétique, par le juif et par le mécréant, il est vrai aussi que nous avons l'ambition de conquérir tout le peuple infidèle, de le conquérir par la persuasion, par la science et par les œuvres. N'est-ce pas une honte pour des nations chrétiennes et un signe d'anarchie, que l'Eglise, céleste institutrice des hommes et gardienne de toutes les salutaires libertés, soit obligée de mendier son humble part dans l'enseignement public? Sa mission, c'est d'être reine, c'est de créer par l'éducation l'unité des esprits dans la vérité et par là de fonder la parfaite liberté et la civilisation promise au monde par l Evangile.

Selon le droit naturel et chrétien, la part qui revient à l Etat dans l'enseignement ne s'étend pas au-delà du simple office de protection et de surveillance extérieure. Favoriser les développements de l'instruction, réprimer les écarts des maîtres d'erreur, multiplier les chaires lumineuses pour dissiper l'ignorance et vaincre le faux savoir, c'est à quoi doit se borner l'intervention du pouvoir civil. Enseigner, élever, est une fonction inséparable de la paternité, de la paternité naturelle qui a transmis la vie terrestre, de la paternité spirituelle qui enfante les âmes à la vie surnaturelle.

. . Ce qui est un droit, un vrai droit, c'est le pouvoir créé par cette parole souveraine : *Euntes, docete*... Notre droit à nous, enfants et sujets du royaume de Dieu sur la terre, notre droit sacré et inaliénable, consiste à être enseignés par l'Eglise, à recevoir par elle non seulement la doctrine révélée, mais les irradiations de la lumière d'En-Haut sur toutes les sciences, à participer, dans tout le cours de notre éducation, aux abondantes effusions de la vérité, qui, tout ensemble une et universelle, se répand par les diverses facultés comme par autant de canaux, sans jamais perdre son unité ni sa vertu vivifiante. Nous avons compris que les sciences émancipées ont besoin de revenir sous la domination aussi douce que légitime de l'Eglise, de reconnaître sa royauté pacifique et vénérable. L'anarchie use les forces de l'intelligence contemporaine; la philosophie, qui avait donné le signal de la rébellion, n'a pas su commander le respect; les outrages au sens commun ont suivi de près les injures faites à la foi; des monstres d'erreur et de sottise ravagent tout le domaine de la science et détruisent le fruit de ses conquêtes... Nous aspirons à une science pénétrée de christianisme; nous avons besoin d'un enseignement qui, s'emparant de tous les progrès de l'esprit, et tenant compte de tout ce que les siècles ont apporté au trésor des

1. *Etudes religieuses*, août 1873, p. 258.

connaissances humaines, embrasse dans une nouvelle et splendide synthèse l'universalité des choses et, recueillant en un seul faisceau de lumière les rayons qui s'échappent de toute part, rende à la vérité l'empire qu'elle doit exercer sur toutes les intelligences.

Voilà nos vœux, voilà nos desseins et nos titres..

Et l'année suivante, à propos du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (1), le vigoureux apologiste résumait les mêmes pensées en ces termes :

Le régime « parfait » de l'instruction *publique*, le *régime qui répondrait* à l'état normal de la société, ce serait que l'Eglise possédât seule, en fait comme en droit, la direction de tout l'enseignement et à tous ses degrés ; ce serait que la surveillance universelle des *écoles, primaires, secondaires ou* supérieures, fût confiée à l'Eglise, de façon que le dogme et la morale n'eussent rien à souffrir nulle part, ni dans l'enseignement de la religion, ni dans l'enseignement des sciences profanes. Il faut bien qu'on le sache, l'Eglise ne consentira jamais à renier ou à dissimuler son droit souverain de diriger l'éducation entière de ses enfants, de tous ceux qui lui appartiennent par le baptême.

Le baptême! Voilà donc, encore et toujours, le titre au nom duquel l'Eglise revendique cette maîtrise, cette autorité directrice, cette toute-puissance éducative qui dérivent de sa maternité surnaturelle. C'est tellement vrai, que, lorsque fut soulevée l'affaire Mortara, et qu'il fut nécessaire d'expliquer dans ses conséquences apparemment rigoureuses le droit d'éducation de l'Eglise sur les chrétiens, Dom Guéranger, qui donnait alors à l'*Univers* de belles études sur le naturalisme, les interrompit, le 23 octobre 1858, pour exposer « ce que c'est que le baptême »; l'illustre bénédictin se fit en quelque sorte catéchiste pour rappeler les droits que l'Eglise tient de la maternité surnaturelle dont le baptême l'investit vis-à-vis des âmes nées à la vie de la grâce; et telle était l'importance de cet écrit dans le violent débat qui s'agitait alors, que Louis Veuillot, dans ses *Mélanges* (2), interrompt lui-même la reproduction de ses propres articles, pour faire une place au lumineux enseignement de l'abbé de Solesmes.

Que si l'on veut, de ce droit de l'Eglise, une confirmation *a contrario*, il semble bien que nous la trouverions dans cette piquante remarque de Mgr Maupied (3) :

Chez tous les peuples sans exception, le sacerdoce a eu pour fonction principale l'enseignement. Bien plus, l'Etat-gouvernement n'a prétendu à la mission d'enseigner, et il ne s'est attribué le monopole de l'enseignement, que depuis

---

1. *Etudes religieuses*, mars 1874, p. 395.

2. *Mélanges* de Louis Veuillot. — IIe série, tome cinquième, p. 43. — Paris, Gaume.

3. *Le Syllabus et l'Encyclique Quanta cura*, commentaire par Mgr Maupied, prélat de Sa Sainteté, recteur de Lamballe ; p. 281. — Tourcoing, Boisleux, 1877.

qu il est devenu le sacerdoce du dieu des Loges. Or, le dieu des Loges veut l'anéantissement de l'Eglise du vrai Dieu, créateur et rédempteur, l'expulsion de ce vrai Dieu du milieu de l'humanité, et finalement la destruction de celle-ci : il était nécessaire, dans sa logique, qu'il accaparât pour son sacerdoce-Etat le monopole de l'enseignement, afin de façonner les générations humaines à la haine de l'Eglise, à la négation de Dieu et de ses lois, et que par suite il les livrât à toutes les convoitises corruptrices, destructives et damnables. Tel est en définitive le fond de la question.

Cette confrontation, en plein relief, du monopole de l'enseignement officiel avec le souverain domaine de l'Eglise dans l'éducation des enfants baptisés, revêt, on l'avouera, un caractère d'actualité à l'heure où, sous les traits encore hypocrites du nouveau projet Doumergue, organisant la surveillance des écoles privées, reparaît le fléau du monopole scolaire de l'Etat athée. Mgr Maupied lui-même n'avait pas poussé à fond son judicieux parallèle, car, pour souligner la contrefaçon qui caractérise le monopole de l'Etat, il eût pu rappeler comment Napoléon, en fondant l'Université de France, avait prétendu imposer le célibat à ses professeurs.

***

Tout cela dit, cependant, une question se pose : quelle conclusion tirer de ce domaine éminent de l'Eglise en matière d'instruction et d'éducation ? Et, pratiquement, que devons nous faire pour en assurer le respect et en garantir l'efficacité ? Affirmer ce droit, le démontrer même, n'est-ce pas affirmer et démontrer une thèse irréalisable ? Et dès lors, à quoi bon s'y attarder ? Courons au possible et tenons-nous-y.

Eh bien ! non ! Tout autre est la conclusion qui doit couronner l'examen de ce droit de l'Eglise en matière d'enseignement. Loin d'admettre comme un postulat le caractère seulement théorique de ces attributs essentiels de l'Eglise, il faut se souvenir qu'aucune des missions dont elle a été investie ne lui a été donnée en vain, qu'autrement la Rédemption elle-même pourrait être rendue stérile par de simples raisons de tactique humaine *(tantus labor* esset *cassus !)*, qu'enfin c'est pour notre plus grand profit à tous que l'Eglise détient et qu'elle exerce chacun de ses droits. Il importe donc, hors et avant tout, de les bien connaître, ces droits, de se convaincre et de se pénétrer de leur légitimité, et tout uniment de les comprendre, ce qui revient à comprendre ce qu'est l'Eglise : tant de catholiques ne le savent plus ! Il importe ensuite de les affirmer, ces droits, de réagir contre l'offensante et poltronne prétérition qu'on leur inflige, et de tout faire pour ne les point laisser prescrire. Manifestement, si l'on commence par en faire abstraction, ce qui revient à en consentir pratiquement l'abandon, tout n'est-il pas perdu d'avance ? La seule chance d'en sauver une part, c'est de ne pas craindre de les exposer,

ne fût-ce qu'à titre de profession de foi, en s'y retranchant comme sur le terrain solide où l'on est assuré, quoi qu'il arrive, de retrouver un point d'appui. Sachant jusqu'où peut aller le droit dont on se réclame, on n'aura plus d'hésitation sur la marche à suivre pour se rapprocher de sa conquête, et, quelque mesure d'ordre pratique qu'on soit conduit à envisager, l'on ne perdra jamais de vue le principe au nom duquel on aura dû l'examiner. Quelle protection, du coup, contre les concessions funestes, quel abri contre les reniements! Jamais on ne célébrera trop les bienfaits que réaliserait, dans la conduite des catholiques, une possession plus entière, plus lucide, plus aimante aussi, de la vérité. En combien de circonstances n'est-il pas arrivé à leurs chefs, à leurs représentants dans les chambres, à leurs orateurs, à leurs publicistes, de compromettre le présent et d'engager maladroitement l'avenir, par l'emploi de formules timides, équivoques ou traîtresses, dont les eût préservés une notion plus précise de la vérité intégrale?

Autre chose, dit-on volontiers, la thèse, autre chose l'hypothèse! Sans doute, mais l'hypothèse elle-même, puisqu'hypothèse il y a, se doit-elle comporter avec une désinvolture qui la ferait prendre pour l'antithèse? Si appliqué que l'on veuille être à tenir compte des situations et des circonstances, si minutieusement que l'on pèse le pour et le contre dans la supputation des possibilités, on n'en est que plus rigoureusement tenu à ne rien ignorer du droit intégral aux dépens duquel on assume la responsabilité de stipuler : l'on se convaincra alors qu'entre une manifestation fanfaronne, intempestive ou provocante, et le silence absolu gardé sur les titres de la cause sacrée qu'on représente, il y a un champ d'une étendue considérable. Et désormais l'on agira, non plus comme un vaincu qui endosse l'uniforme de l'ennemi dans l'espoir d'échapper à ses coups, mais comme un blessé qui relève hardiment la tête, et qui, l'œil fixé sur le Chef qui l'anime à la bataille, se montre résolu à regagner tout le terrain possible au profit du drapeau qui porte dans ses plis la victoire. *In hoc signo vinces!*

Paul TAILLIEZ.

DOCUMENTS

DISCOURS DE MGR FREPPEL A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS CONTRE LA LAICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Séances des 21 Décembre 1880 et 23 Janvier 1881)

A l'appui des articles qu'on vient de lire, il nous paraît également intéressant et instructif de reproduire le discours prononcé par l'illustre évêque d'Angers lors des premières discussions sur l'œuvre scolaire de la troisième République (21 décembre 1880).

L'insanité et l'impiété voulue de cette œuvre y sont démontrées avec une force irrésistible.

Les lois scolaires proclamaient le triple principe de la gratuité, de l'obligation et de la neutralité de l'enseignement.

Après avoir éloquemment combattu les deux premières parties de la loi dans les séances précédentes, Mgr Freppel aborde, le 21 décembre, la question de la neutralité.

Dans une première partie, l'orateur démontre que, dans un pays catholique, la présence obligatoire à l'école de tous les enfants même protestants, israélites ou de parents sans religion, n'entraîne nullement la suppression de l'enseignement religieux; puis, s'attaquant au principe même de la neutralité, il prouve avec évidence que l'école neutre sera nécessairement l'école sans Dieu, l'école athée.

Mgr FREPPEL. — Je prie la Chambre de vouloir bien m'excuser si je prends la liberté d'intervenir une seconde fois dans la grave question qui s'agite devant elle.

Mais, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire à l'une de nos dernières séances, l'instruction obligatoire et le maintien ou la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles primaires sont, à mes yeux, deux points absolument distincts, et dont l'un ne commande pas l'autre; voilà pourquoi je tenais à les traiter séparément. On peut être partisan de la contrainte légale, et je ne le suis en aucune façon, comme je crois l'avoir suffisamment montré, mais enfin on peut être partisan de la contrainte légale sans vouloir pour cela bannir de l'école ni la prière, ni la lecture de l'Evangile, ni l'étude de l'histoire sainte...

Un membre à gauche. — Il n'y aurait donc plus rien à faire à l'Eglise!

Mgr FREPPEL... ni la récitation du catéchisme diocésain...

M. Henri DE LACRETELLE. — Il n'y aura plus rien à faire à l'Eglise alors!

Mgr FREPPEL.. ni la récitation du catéchisme diocésain, le seul qui puisse venir en question, car c'est dans ce cadre très modeste et très restreint que s'est renfermé jusqu'ici l'enseignement religieux des écoles primaires, conformément à la lettre et à l'esprit des lois de 1833 et de 1850.

Je sais que tel n'est pas l'avis de M. le rapporteur de la Commission, ni peut-être même celui du Gouvernement; mais je ne désespère pas de les ramener au maintien de ce minimum d'éléments religieux, en montrant que ni la liberté religieuse des élèves, ni celle des maîtres, n'auront rien à redouter ni à souffrir de nos justes réclamations.

Et d'abord, Messieurs, il est un *fait* considérable et qui ne laisse pas de créer un préjugé favorable à ma thèse : c'est qu'il existe en Europe une quantité d'Etats où l'instruction primaire est obligatoire — l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie, — et où néanmoins l'enseignement religieux est donné à *l'école même, par l'instituteur ou par l'institutrice.*

Direz vous que, dans ces différents pays on se montre *moins soucieux* que dans le nôtre de la liberté religieuse des élèves et des maîtres? Vous ne le direz pas plus que moi, puisque c'est précisément l'Allemagne que vous voulez choisir pour modèle. *(Rumeurs à gauche.)*

M. Paul BERT, rapporteur. — Pas à ce point de vue-là!

Mgr FREPPEL. — Donc à moins de prétendre que les Pays-Bas et une partie de la Suisse ont seuls le monopole de la liberté religieuse, vous ne pouvez pas soutenir qu'il y a incompatibilité entre l'instruction obligatoire et l'enseignement religieux donné dans les écoles primaires.

Voilà donc, Messieurs, un premier fait sur lequel j'appelle l'attention de la Chambre.

Mais laissons de côté, si vous le voulez, les pays étrangers pour nous en tenir au nôtre; car, après tout, nous n'avons pas à faire des lois pour la Hollande, ni pour le canton de Neufchâtel, mais bien pour la France. Quand est-ce que cette question de l'instruction obligatoire, écartée des lois de 1833 et de 1850, après des débats aussi intéressants qu'approfondis, quand est-ce que la question de l'instruction obligatoire est revenue se poser sérieusement devant le pays? C'est à l'époque où M. Duruy présentait à l'empereur son rapport resté célèbre sur l'état de l'enseignement primaire pendant l'année 1863.

Mais M. Duruy, partisan convaincu de l'instruction obligatoire, entendait-il *bannir* des écoles primaires l'enseignement religieux? Pas le moins du monde. Il admettait parfaitement, avec les législateurs des Etats que je viens de citer, que l'instruction obligatoire se concilie sans peine avec l'enseignement religieux donné dans l'école primaire par l'instituteur ou par l'institutrice. Aussi grande a été ma surprise d'entendre MM. Paul Bert et Chalamet s'appuyer sur l'autorité de M. Duruy, dont le sentiment est en absolue contradiction avec le leur... *(Très bien! à droite)*, car voici les principes qu'il formulait à cet égard :

« Il y a en France 35 millions de catholiques contre moins de 2 millions de dissidents. » Ce dernier nombre est devenu bien inférieur depuis la perte si malheureuse de l'Alsace et de la Lorraine.

« Or, les lois ne sont pas faites pour ce qui est l'exception, il suffit que la minorité trouve dans la loi toutes les garanties nécessaires à la liberté de conscience... » *(Très bien! très bien! à droite.)*

« Nos lois scolaires et nos règlements ont pourvu à toutes les exigences légitimes en décidant que les élèves dissidents n'assisteraient pas aux exercices religieux et que des ministres de leur croyance leur donneraient à part l'enseignement dogmatique.

» En fait il existe très peu d'écoles mixtes, quant à la religion, autorisées *comme telles par les Conseils départementaux* dans les communes où plusieurs cultes sont professés publiquement : on n'en compte que 211 sur plus de 52.000. D'ailleurs, dans nos écoles comme dans celles où sont reçus les enfants des dissidents isolés, ceux-ci trouveront toujours auprès de l'administration les moyens assurés de sauvegarder la foi de leurs enfants. » *(Marques d'approbation à droite.)*

C'est dans ces termes que M. Duruy, « ce ministre véritablement libéral, » comme l'appelait M. Chalamet, posait la question en ce qui concerne l'enseignement religieux dans les écoles primaires; il partait de ce fait cer-

tain, avéré, incontestable, qu'il y a en France trente-cinq millions de catholiques recensés contre un nombre relativement minime de dissidents.

M. Eugène Mir. — Ils ne sont pas tous bon teint les catholiques!

Mgr Freppel. — Je reproduis le sentiment de M. Duruy. Il énonçait ce principe, non moins indiscutable, que les lois ne sont pas faites pour ce qui est l'exception, — autrement il serait impossible d'en faire, — et qu'il *suffit que les minorités trouvent dans la loi* les garanties nécessaires à la liberté religieuse. Ces garanties, M. Duruy les trouvait expresses, formelles, dans nos lois scolaires et dans nos règlements. Et si elles ne s'y trouvent pas, le législateur n'aurait qu'à les y mettre; personne n'y contredira.

M. Barodet. — Alors vous admettez la liberté de conscience?

Mgr Freppel. — Y a-t-il, continuait M. Duruy, parmi les enfants catholiques qui forment l'immense majorité de la population scolaire, y a-t-il quelques enfants appartenant à des dissidents, soit protestants, soit israélites, soit libres penseurs, ils ne priveront pas pour cela leurs condisciples, qui sont la règle, tandis qu'ils ne forment que l'exception, ils ne priveront pas, comme cela est juste, rationnel, équitable, ils ne priveront pas, dis-je, leurs condisciples du bénéfice de l'instruction religieuse, car ce serait une injustice, ce serait une intolérance, ce serait l'oppression de la majorité par la minorité. *(Très bien! à droite.)*

M. Barodet. — Alors vous admettez la liberté de conscience! C'est contraire au *Syllabus!*

Mgr Freppel. — Permettez!... J'analyse l'opinion de M. Duruy.

Je continue :

Seulement, et quant à eux, ils n'assisteront pas aux exercices religieux, ils seront dispensés de la récitation du catéchisme, de la lecture de l'Evangile, de la prière même, si vous le voulez...

M. Lelièvre. — Et l'histoire sainte?

Mgr Freppel.. on ne leur demandera absolument rien de contraire aux sentiments et aux vœux de leurs parents; la majorité conservera tous ses droits, la minorité ne perdra aucun des siens. Où voyez-vous dans tout cela l'ombre d'une atteinte à ce que vous appelez la liberté de conscience des élèves?

Eh bien! Messieurs, est-ce que la question si bien présentée par M. Duruy, — et je cite M. Duruy, non pas comme un père de l'Eglise... *(Exclamations à gauche)*, mais précisément parce qu'il n'a jamais voulu passer pour tel et que dès lors son autorité doit être considérable à vos yeux... *(Très bien! et rires à droite)*, est-ce que la question si bien présentée par M. Duruy ne se pose pas de la même façon à l'heure présente? Est-ce que, comme le faisait observer mon éloquent collègue du Finistère, M. Villiers, est-ce que les derniers recensements de la population française ne nous donnent pas le nombre de 35 millions de catholiques...

M. Lelièvre. — Combien de pratiquants?

Mgr Freppel... contre un chiffre relativement minime de dissidents?

On m'interrompt pour me dire que tous les catholiques n'ont pas une egale ferveur... *(Rires à gauche.)*

Un menbre à gauche. — Ce n'est pas seulement la ferveur, c'est *la foi* qui manque!

Mgr Freppel. — Cela est possible, cela est malheureusement très probable.

M. Lelièvre. — C'est certain.

Mgr Freppel. — Mais, Messieurs, pour vous, législateurs, il ne s'agit pas de rechercher si ces 35 ou 36 millions de catholiques pratiquent plus ou moins

fidèlement leurs devoirs de religion, — ceci est l'affaire de l'Eglise et non pas de l'Etat.

M. LELIÈVRE. — Par conséquent nous n'avons pas à nous en occuper. Cela ne *nous* regarde pas.

Mgr FREPPEL. — Je vous donne précisément la réponse.

Nous n'avons, dis-je, à descendre dans la conscience de personne; nous n'avons à examiner la conduite de *qui que ce soit. Le législateur* n'opère pas de la même façon que le philosophe ou le théologien... *(Interruption à gauche)*; il prend le fait, le fait officiel, juridique, légal, le seul qu'il puisse faire entrer en ligne de compte, et c'est de ce fait qu'il part pour donner à la loi sa mesure et sa portée.

A droite. — Très bien! très bien!

Mgr FREPPEL. — Eh bien! ce fait, ce fait officiel, juridique, légal...

Une voix à gauche. — Comment légal!

Mgr FREPPEL... ce fait indéniable, parce qu'il est constaté sur les rôles de l'Etat, c'est qu'il existe, en France, une immense majorité de pères de famille qui font baptiser leurs enfants, qui leur font faire la première communion, qui les font élever dans la religion catholique. *(Interruptions à gauche).*

M. Paul DE CASSAGNAC. — Et qui se font enterrer à l'église, comme M. Albert Joly, un des vôtres!

A droite — Très bien! Voilà leur logique!

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas, Messieurs.

M. Paul DE CASSAGNAC. — Vous y étiez, et vous l'avez vu!

Mgr FREPPEL. — Et, pour ma part, je ne sache pas que dans mon diocèse il y ait un seul enfant auquel ses parents ne fassent faire sa première communion. *(Très bien! très bien! à droite.)*

A gauche. — C'est leur droit!

M. ALLAIN-TARGÉ. — Ne faites donc pas une politique qui compromettrait votre diocèse!

Mgr FREPPEL. — Voilà la situation légale du pays au point de vue religieux.

A gauche. — Légal? mais non!

Mgr FREPPEL. — Législateurs, vous n'en connaissez point d'autre, vous ne pouvez, vous ne devez pas en connaître d'autre... *(Très bien! très bien! à droite.)*

A gauche. — Encore une fois, en vertu de quelle loi?

Mgr FREPPEL. — Le reste est affaire théologique ou philosophique et n'est ni du ressort ni de la compétence de cette Chambre. *(Applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)* Cette situation légale du pays au point de vue religieux, la contestez-vous? Vous la contestez si peu que vous la proclamez vous-mêmes, car voici ce que je lis à la page 454 du rapport de la Commission :

« Total des écoles pour la France : catholiques, 69,381; protestants, 1.535; Israélites, 43. »

Ce sont vos propres expressions. Donc vous reconnaissez vous-mêmes qu'il y a en France 69.381 écoles catholiques.

Vous les appelez de ce nom, vous leur donnez ce titre, vous leur attribuez ce caractère et avec raison, et par conséquent, vous avez le devoir de les traiter comme telles. *(Rumeurs à gauche.)*

A droite. — C'est logique.

Mgr FREPPEL. — Du moment où, de votre propre aveu, ce sont des écoles catholiques composées d'enfants catholiques, vous n'avez pas le droit de placer à leur tête un protestant ou un israélite ou un libre-penseur. *(Interruptions à gauche.)*

M. Paul DE CASSAGNAC. — Très bien! très bien!

Mgr FREPPEL. — A des écoles que vous-mêmes qualifiez de catholiques, il faut des maîtres catholiques comme elles, ou bien vous blesseriez tous les droits. *(Murmures à gauche. — Assentiment à droite.)*

J'ajoute, Messieurs, que vous blesseriez le caractère de l'instituteur; car pour peu que cet homme ait de loyauté, d'honneur, de délicatesse, — et il en a, — il ne consentira jamais à faire l'éducation d'enfants appartenant à un culte différent du sien. *(Exclamations à gauche.)* C'est pour lui une question d'honnêteté, et je dirai même de décence.

M. LELIÈVRE. — C'est la condamnation même de votre thèse!

Mgr FREPPEL. — Donc, de deux choses l'une, ou l'instituteur n'est pas catholique. et alors sa place n'est pas à la tête d'une école que vous appelez de ce nom; ou il est catholique, et dans ce cas, en quoi sa conscience sera-t-elle gênée, s'il fait pour les enfants de son école ce que, père de famille, il ne manque pas de faire à l'égard des siens propres, c'est-à-dire s'il leur apprend à prier, à réciter le catéchisme et à lire l'Evangile?

Ne prononcez donc pas ces grands mots qui n'ont aucune application dans le cas présent, ne venez pas nous parler de liberté religieuse blessée, soit dans la personne du maître, soit dans celle des élèves. Tous les droits sont sauvegardés : celui de la majorité par l'enseignement religieux; celui de la minorité par la dispense et par l'abstention.

M. LE RAPPORTEUR. — Pourquoi interdisait-on les instituteurs libres qui s'abstenaient?

M. Paul DE CASSAGNAC. — C'était au temps de Coriolan! *(Rires à droite.)*

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas, Messieurs!

Mgr FREPPEL. — Sans doute, je le sais bien, il y a des logiciens à outrance qui vont jusqu'à prétendre qu'il suffit de la présence d'un seul enfant dissident pour priver ses condisciples du bénéfice de l'instruction religieuse.

M. BARODET. — Vos curés sont là pour la donner!

Mgr FREPPEL. — Sans doute, je le sais bien, il y a des logiciens à outrance séquences d'une pareille théorie. S'il suffit de la présence d'un seul enfant dissident pour priver tous ses condisciples de l'instruction religieuse, il faut aller résolument jusqu'au bout et accepter toutes les conséquences du principe ainsi posé : car le domaine de la conscience est bien vaste. Une fois armé de ce prétendu droit, tel père de famille viendra dire à l'instituteur : Je n'entends pas que vous parliez de l'âme spirituelle devant mon enfant; car je suis *matérialiste* et vous blesseriez ma liberté de conscience. Tel autre lui dira : Je ne veux pas que vous enseigniez à mon enfant la légitimité de la propriété individuelle... *(Rumeurs à gauche et au centre)*, car je suis collectiviste je suis socialiste de l'école de Proudhon ou de Karl Marx, et pour moi la propriété individuelle c'est le vol...

A gauche. — Allons donc! — Et le code?

M. LE RAPPORTEUR. — Il y a la loi civile.

Mgr FREPPEL. — Un troisième pourra lui dire : Gardez vous d'inculquer à mon enfant la théorie du libre arbitre et de la responsabilité morale, car je suis fataliste, et je ne veux pas que vous incliniez dans un sens contraire cette jeune intelligence que je confie à vos soins.

Une fois engagés dans cette voie, où allez-vous vous arrêter, et que pourra-t-il bien rester du programme de l'instituteur, si, sous prétexte de liberté de conscience, chaque père de famille peut venir diminuer la somme totale des matières de l'enseignement? *(Très bien! très bien! à droite.)*

Donc, Messieurs, il faut de toute nécessité, sous peine de tomber dans l'absurde, en revenir au principe que posait M. Duruy à propos de l'enseignement religieux et moral dans les écoles primaires :

« Les lois ne sont pas faites pour ce qui est l'exception; autrement il serait impossible d'en faire. Il suffit que la minorité trouve dans la loi les garanties nécessaires pour la liberté religieuse. » *(Marques d'approbation à droite.)*

Dans les écoles catholiques, composées d'enfants catholiques, il faut également que la doctrine soit catholique; et s'il s'y trouve l'un ou l'autre dissident, sa situation sera suffisamment sauvegardée du moment où on ne lui demande absolument rien de contraire aux sentiments et aux vœux de sa famille. *(Très bien! très bien! à droite.)*

M. Paul DE CASSAGNAC. — Voilà la vérité!

Mgr FREPPEL. — Vous voulez nous rassurer en disant que dans l'école telle que vous la concevez, on se renfermera dans une stricte neutralité; que l'on ne parlera ni pour, ni contre la religion, que l'on se contentera de se taire sur l'Eglise, sur le Christ, sur l'Evangile et sur Dieu lui-même; car vous allez jusque-là, Monsieur le rapporteur de la Commission, à la page 40 de votre rapport, il ne faut pas qu'il subsiste là-dessus la moindre équivoque.

On nous dit maintenant que le gouvernement et la Commission ne sont pas d'accord sur ce point. Nous le verrons bien dans le cours de la discussion; mais en attendant, je n'ai devant moi que le projet de loi éclairé par l'exposé des motifs de la Commission. Eh bien! je vous demande, — je ne mets en doute les bonnes intentions de personne, je n'en ai ni le droit ni le goût... *(Murmures à gauche.)*

M. Paul DE CASSAGNAC. — Mais il paraît qu'on s'y trompe!

Mgr FREPPEL.. je vous demande seulement si pareille neutralité pourra subsister quelque part? Serait-il possible à un instituteur quelconque de rayer Dieu de son enseignement? Et le voudrait-il, quel moyen d'écarter un nom que l'enfant a sur les lèvres et dans le cœur...

Un membre à gauche. — Eh bien! alors?

Mgr FREPPEL... qu'il mêle à tout instinctivement, qu'il retrouve partout, qui lui apparaît à chaque page de ses livres de lecture?

Ces livres où l'enfant apprend à lire, et où il est question sans cesse de Dieu, du Christ, de l'Evangile, allez-vous les bannir de toutes les écoles publiques de France? Car il faudra bien que vous en arriviez là. Et par quoi les remplacerez-vous? Par des livres où ne figurera aucun de ces noms les plus augustes et les plus dignes de respect qu'on puisse prononcer sur la terre?

Encore une fois est-ce possible? Comprenez-vous un livre d'histoire naturelle où il ne soit pas question de nature, de providence, de création, où ne reviennent quantité de mots exprimant ces mêmes idées ou d'autres mots qui rendent des idées contraires? Comprenez-vous une histoire de France où l'on se taise sur l'Eglise catholique qui apparaît à chacune de ses pages? Sera-t-il interdit à l'enfant de demander à l'instituteur ce que signifient toutes ces choses? Sera-t-il défendu à l'instituteur de donner des explications sous peine de pénétrer dans le dogme et de sortir de la neutralité? Devra-t-il répondre invariablement : ceci ne me regarde pas, c'est l'affaire de M. le curé? Et voilà le rôle étroit, mesquin, infime, machinal, mécanique, auquel vous voulez condamner l'instituteur sous prétexte de l'élever! *(Interruptions et rires à gauche. — Marques d'assentiment à droite.)*

Est-ce que vous ne voyez pas que vous faites à cet homme une sanglante injure, et que d'un pareil enseignement sans lumière et sans vie, d'un enseignement où il ne sera plus question ni de Dieu, ni du Christ, ni de la Bible, ni de l'Evangile, ni de tout ce qui fait l'honneur et la force du genre humain, il ne sortira que des générations inférieures et abaissées? *(Applaudissements à droite.)*

C'est ce que disait très bien le rapporteur de la loi de 1833, M. Renouard dont vous ne suspecterez pas les opinions libérales, ni même républicaines il est mort sénateur et procureur général de la cour de cassation.

M. Hérisson. — Il ne l'était plus!

Mgr Freppel. — « L'instruction religieuse... », disait-il dans la séance de la Chambre des Députés du 4 mars 1833; — ce n'était pourtant pas une époque de réaction religieuse, 1833! — « ... l'instruction religieuse n'est pas de nature à être concentrée dans le cercle étroit de quelques leçons. Elle ne saurait être, dès le premier âge, présentée sous trop de formes à tous les esprits Elle se mêle, comme la morale, aux plus simples paroles qu'on adresse à l'enfance.

« Nous voulons tous le succès des écoles. Réfléchissez si les parents seraient appelés par un attrait bien puissant à y envoyer leurs enfants, après *qu'il aurait été officiellement* déclaré par la loi, que les saintes Ecritures, que le catéchisme. que l'histoire sacrée ne pourraient plus y être adoptés comme livres de lecture; car, pour peu que l'on tienne à se montrer conséquent, il est inévitable d'aller jusque-là, si l'on interdit aux instituteurs de s'immiscer dans l'instruction religieuse. Croyez bien qu'une partie considérable de la population, mue par un sentiment digne de nos respects, reculerait loin de nos écoles, si, sans égard à l'état des mœurs et brisant de longues habitudes, nous ne permettions aux parents d'y retrouver aucun de ces livres auxquels une longue vénération s'attache, et si l'on n'y redisait jamais quelques-unes de ces prières et de ces leçons que les pères et mères ont eux-mêmes entendues dans leur enfance, et qu'ils se regarderaient comme coupables de ne pas mettre au-dessus de tous les autres enseignements. »

Permettez-moi, Messieurs, d'insister sur ce point, car là est le nœud de la question. C'est le seul point qui, du moins en dehors de cette enceinte, pourrait faire illusion à quelques esprits peu familiers avec la tenue et la marche d'une école.

On se figure que le silence de l'instituteur sur la religion équivaut de sa part à un acte de neutralité; c'est là une pure chimère.

Ne pas parler de Dieu à l'enfant pendant sept ans, alors qu'on l'instruit six heures par jour, c'est lui faire accroire positivement que Dieu n'existe pas, ou qu'on n'a nul besoin de s'occuper de lui. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Expliquer à l'enfant les devoirs de l'homme envers lui-même et envers ses semblables, et garder un silence profond sur les devoirs de l'homme envers Dieu, c'est lui insinuer clairement que ces devoirs n'existent pas, ou qu'ils n'ont aucune importance. Avec la finesse d'observation naturelle à son âge, et que vous lui avez reconnue l'autre jour, non sans raison, l'enfant se dira que son maître ne croit pas en Dieu et il fera de même, ou il doutera.

Votre école neutre ne produira donc que des sceptiques et des indifférents : voilà pourquoi notre conscience nous fait un devoir de la repousser de toutes nos forces *(Très bien!)*

L'instituteur se renfermera dans une abstention complète à l'égard des matières religieuses! Mais, Messieurs, sur ce point capital, l'abstention est impossible : car suivant que l'on croit ou que l'on ne croit pas à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme, la pensée et la vie humaine prennent un tout autre cours.

En pareil cas, et de la part d'un instituteur, le silence équivaut à la négation.

Taire systématiquement et de parti pris, — car c'est l'hypothèse, — le nom du Christ, sa doctrine, sa vie, ses œuvres, *dans une école d'enfants chrétiens*, qui l'invoquent matin et soir, qui vont faire leur première communion ou qui viennent de la faire, ce n'est pas garder un rôle purement passif, ce n'est

pas se renfermer dans la neutralité; c'est agir directement, positivement sur l'esprit de l'enfant, c'est lui faire accroire que le Christ n'est pas Dieu, puisque le maître ne daigne même pas s'occuper de lui. *(Assentiment à droite.)*

On ne cantonne pas la religion dans un coin de l'âme; elle n'est rien, ou comme le disait Bossuet : « Elle est le tout de l'homme. » *(Applaudissements à droite.)*

On ne puise pas la croyance à l'église pour la laisser à la porte de l'école; cette croyance suit l'enfant partout, elle s'identifie avec lui; elle a besoin d'être éclairée et soutenue à l'école, comme dans la famille, comme à l'église.

Que suis-je? Qui a créé le monde? Pourquoi sommes-nous sur cette terre? Qu'y a-t-il après la mort? *(Exclamations à gauche.)*

Mais, Messieurs, comme le disait un pasteur protestant de Genève, M. Naville, il suffira de la mort d'un de ses petits camarades, dont il vient d'accompagner la dépouille mortelle jusqu'à la dernière demeure, pour soulever dans l'âme de l'enfant toutes ces questions. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Ces questions-là, ces questions dogmatiques au premier chef se posent à l'enfant, sous une forme appropriée à son âge, je le veux bien, mais enfin elles se posent à lui comme elles préoccupent l'homme mûr.

Si vous refusez d'y répondre, sous prétexte de garder la neutralité, et de ne pas toucher au for intérieur, vous allez rabaisser l'enseignement scolaire à un degré de vulgarité, de banalité et d'insignifiance dont je rougirais pour mon pays!

Et si vous y répondez, vous sortez bon gré mal gré de votre prétendue neutralité. *(Très bien! très bien! à droite.)*

A l'école, ce qui se démontre; à l'église ce que l'on croit! nous disait l'autre jour, M. le rapporteur de la Commission.

Cette antithèse peut être brillante, mais elle n'est pas solide; car la religion repose sur des faits...

M. Dethou... qui ne sont pas démontrés!

Mgr Freppel.. qui se démontrent absolument comme tous les autres faits. *(Dénégations sur divers bancs à gauche.)*

Plusieurs membres. — Et Jonas! et Jonas!

Mgr Freppel. — Le témoignage historique est une source de connaissances tout aussi positives et tout aussi certaines que celles dont la perception des sens nous fournit les éléments. Ce sont des preuves d'un autre ordre, des démonstrations d'un autre genre, sans doute, mais ce sont des preuves ou des démonstrations qui, elles aussi, engendrent la certitude.

Vous n'avez qu'à passer dans la bibliothèque du Palais-Bourbon pour y trouver des centaines de volumes intitulés : Démonstration de la vérité de la religion chrétienne. *(Exclamations et rires à gauche.)*

La théologie est une science, la métaphysique est une science tout comme la physiologie: seulement ce sont des sciences d'un ordre plus élevé, parce qu'elles atteignent et éclairent les sommets de l'intelligence humaine. *(Très bien! à droite.)*

L'instituteur, nous dit-on, se contentera d'enseigner la morale naturelle. Oui, sans doute, il y a une morale naturelle, par cela seul que l'homme est un être raisonnable et libre; tous les théologiens, saint Thomas à leur tête, sont unanimes sur ce point.

Cette morale plus ou moins vague, indécise, incomplète, cette morale obscurcie et défigurée dans les siècles païens, — vous n'avez qu'à lire les erreurs si graves que Platon enseigne dans sa République, — cette morale, le Décalogue et l'Evangile l'ont formulée, précisée, éclaircie, développée, perfectionnée, et c'est ce qui fait la supériorité morale des nations chrétiennes

sur les Chinois de Confucius et sur les Persans de Zoroastre, dont on nous parlait l'autre jour. *(Très bien! à droite.)*

Mais, naturelle ou non, la morale est-elle pour cela indépendante du dogme? pas le moins du monde.

A mon tour, je ne veux pas me tromper de lieu; je ne dois pas oublier que la Chambre n'est pas une académie, autrement je lui demanderais la permission de lui rappeler que si l'idée du bien n'a pas son fondement et sa racine dans la raison et dans la volonté divines, c'est-à-dire dans le souverain bien, dans l'absolu, dans l'infini, ce n'est plus qu'un fait, un fait relatif, contingent, variable, qui ne saurait plus rien avoir d'impératif ni de catégorique. *(Très bien! à droite.)*

En dehors de l'idée de Dieu, qui est à la *base* et *au sommet* de la doctrine morale, le devoir ne repose plus que sur un absolu néant. *(Exclamations à gauche.)*

Le mot n'est pas de moi, Messieurs, il est de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

Voici, en effet, ce qu'il écrivait, non pas en 1848, — M. Keller citait à bon droit des paroles de l'honorable ministre des affaires étrangères prononcées à cette époque, — mais voici ce qu'il écrivait hier, pour ainsi dire, à la veille d'entrer au ministère, en 1879 :

« Le devoir ne repose plus que sur un absolu néant, du moment que l'on ne peut croire ni à Dieu, qui a fait la loi morale, ni à la pensée, qui la comprend, ni au libre arbitre, qui l'accomplit héroïquement à travers tous les sacrifices. »

Et un peu plus loin :

« Ce n'est pas l'homme qui a fait la loi morale, puisqu'il ne peut l'abolir, quelque désir qu'il en ait, quand elle le condamne aux tortures d'une existence pire que la mort. Mais une loi suppose nécessairement un législateur; et ici, le législateur tout-puissant et souverain ne peut être que Dieu. C'est donc à Dieu directement que nous rattache la loi morale, dont nos législations ne sont jamais qu'un pâle reflet et un insuffisant écho. »

Et il serait interdit à l'instituteur de montrer le lien qui rattache cette loi morale à Dieu, lui qui a pour mission de former l'intelligence, le cœur et la volonté de l'enfant!...

Et enfin :

« Pensée et conscience, dans l'homme, loi morale qui s'impose, nécessité d'un législateur de qui vient cette loi souveraine, nécessité non moins certaine d'un jugement, croyance en Dieu et à sa présence en nous, plus encore que dans le reste de l'univers, *ce sont là les titres de noblesse de l'homme*, ce sont autant de phénomènes divins qui ne se produisent qu'en lui et qui sont attachés et liés entre eux par des raisons de fer et de diamant dont Platon et Socrate parlent dans le *Gorgias*. Ceux qui les nient sont à plaindre autant que les aveugles qui ne voient pas la clarté des cieux. »

Et il serait défendu à l'instituteur d'énumérer à l'enfant ces titres de noblesse de l'homme! C'est à ce terre-à-terre que vous voudriez rabaisser l'enseignement dans nos écoles primaires!...

On a cité M. Guizot... mais M. Guizot a fait un livre tout exprès pour réfuter la thèse de la morale indépendante.

Permettez-moi seulement de vous citer quelques lignes :

« On essaie aujourd'hui d'établir une autre thèse et de présenter la morale comme absolument indépendante de la religion : c'est là aussi une erreur grave qui enlève à la morale, sinon son principe, du moins sa source et sa fin, son auteur et son avenir. »

Et dans un autre écrit :

« Un autre caractère de cette loi n'est pas moins original ni moins auguste;

elle place Dieu et les devoirs envers Dieu en tête de la vie et des devoirs de l'homme; elle unit intimement la religion et la morale, et les regarde comme inséparables. Que les philosophes les distinguent en les étudiant, qu'ils recherchent dans la nature humaine le principe ou les principes spéciaux de la morale considérée en elle-même et à part de la religion, c'est le droit de la science; mais ce n'est là qu'un travail scientifique, une dissection de l'âme, qui ne s'applique qu'à une partie de ses facultés et ne la prend point dans l'ensemble et la réalité de sa vie. L'être humain, entier et vivant, est naturellement et à la fois moral et religieux; à la loi morale qu'il trouve en lui-même, il faut un auteur et un juge; Dieu est pour lui la source et le garant, l'*alpha*, l'*oméga* de la morale.

» Que tel ou tel métaphysicien oublie Dieu en affirmant la loi morale, que tel ou tel homme reconnaisse et respecte la morale en restant étranger à la religion, cela se peut, cela se voit; l'esprit humain peut se contenter d'une si petite dose de vérité! L'homme se méconnaît et se mutile si aisément lui-même! Sa pensée est si aisément incomplète, inconséquente et obscurcie ou égarée par sa passion et sa liberté! Mais ce ne sont là que des états exceptionnels de l'esprit, des abstractions scientifiques; les hommes n'y tombent point d'une façon générale et durable; dans la vie naturelle et pratique du genre humain, la morale et la religion sont nécessairement liées; et c'est l'un des divins caractères du Décalogue, comme l'une des causes de son autorité permanente, après tant de siècles, d'avoir proclamé et pris pour base leur intime union. »

C'est ce que M. Guizot avait déjà dit dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps :*

« Pour que l'instruction primaire soit vraiment bonne et solidement utile, il faut qu'elle soit profondément religieuse. Et je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux doit y tenir sa place, et que les pratiques de la religion y doivent être observées; un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions; il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse. »

Un membre à gauche. — A l'église.

Mgr Freppel. — « Il faut que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure; c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie toute sa salutaire action... »

Je m'abstiens, comme vous le voyez, de produire des autorités ecclésiastiques, car leur langage vous est connu d'avance. Je cite de préférence ceux que vous regardez comme les représentants de ce que vous appelez la grande tradition libérale en France. Voilà pourquoi je me permets d'ajouter l'opinion de M. Cousin qui, dans son rapport à la Chambre des pairs sur la loi de 1833, s'exprimait ainsi dans la séance du 21 mai; et certes vous ne sauriez soupçonner M. Cousin d'une tendresse excessive à l'égard du catholicisme :

« Il est nécessaire que, parmi les divers objets de l'instruction primaire, l'éducation morale et religieuse ait le rang qui lui appartient, c'est-à-dire le premier; car c'est l'éducation morale qui seule peut faire des hommes et des citoyens, et il n'y a pas d'éducation morale sans religion. Cette maxime de l'expérience, écrite en quelque sorte à la tête de la loi, lui conciliera le respect des gens de bien, le concours de tous les pères de famille, facilitera son exécution et en fera aux yeux de l'Europe entière une loi digne d'une grande nation civilisée. »

Vous avez cité l'autre jour M. Jouffroy. Véritablement on ne saurait avoir

la main moins heureuse en fait de citations, car tout le monde a présentes à l'esprit les pages magnifiques où ce brillant esprit célèbre avec enthousiasme les avantages inappréciables de ce manuel de l'enfance chrétienne qu'on appelle le catéchisme :

« Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'église : lisez ce petit livre, qui est le Catéchisme; vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où elle va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'y avait songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable. Demandez-lui comment le monde a été créé, et à quelle fin; pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes; comment la terre a été peuplée; si c'est par une seule famille ou par plusieurs; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues; pourquoi ils souffrent, pourquoi ils se battent, et comment tout cela finira : il le sait. Origine du monde, origine de l'espèce, question de races, destinées de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création : il n'ignore rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens; car tout cela sort, tout cela découle avec clarté, et comme de soi-même, du christianisme. »

A droite. C'est très beau !

Mgr Freppel. — Voilà le petit livre qu'il faut mettre entre les mains de l'enfant, à l'école comme à l'église. Car l'enfant ne se dédouble pas, il est tout un. *(Approbation à droite.)* Vous ne voudrez sans doute pas prononcer sur lui, au moral, le jugement de Salomon, le couper en deux moitiés, dont l'une resterait séparée de l'autre. Chrétien dans sa famille, chrétien à l'église, il doit l'être également à l'école; par conséquent, vous devez l'y traiter comme tel. *(Nouvelle approbation à droite.)*

Voilà pourquoi, Messieurs, la seule et unique solution est de conserver à nos 70.000 écoles catholiques leur caractère religieux.

En dehors de cette solution, la seule juste, la seule rationnelle, la seule équitable, la seule française, la seule ayant une base légale, votre école neutre, — que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, — deviendra logiquement forcément, l'école athée, l'école sans Dieu.

Déjà le bon sens public l'a qualifiée de ce titre par avance, et le bon sens public ne se trompe guère dans les choses qui sont à sa portée.

Autour de cette question de laïcité si imprudemment soulevée, il se fera dans les esprits une agitation dont vous ne pouvez pas calculer les conséquences. *(Rumeurs à gauche.)*

A droite — C'est vrai ! Très bien !

Mgr Freppel. — Car, à la différence d'autres questions qui ne saisissent pas les masses, celle-là remuera profondément nos populations chrétiennes jusque dans le dernier village de France... *(Dénégations à gauche)*; elle retentira au cœur du père, de la mère et de l'enfant lui-même, car tous comprendront qu'il y va de l'avenir religieux du pays, de l'affaiblissement ou du maintien de sa foi. Et ce sont là des sentiments qu'on ne blesse pas impunément car ce sont les sentiments les plus élevés et les plus puissants de l'âme humaine.

Voilà pourquoi, Messieurs, je vous supplie, au nom des intérêts les plus sacrés de la patrie... *(Sourires ironiques à gauche)*, de ces intérêts qui doivent vous être aussi chers qu'à moi-même, je vous supplie d'adopter l'amendement, de maintenir l'enseignement religieux dans nos écoles primaires et

de rejeter cet article premier qui porte dans ses flancs la discorde et la division.

M. Dethou. — C'est vous qui faites la division tous les jours!

M. le Président. — N'interrompez pas!

Mgr Freppel. — N'assumez pas devant Dieu et devant les hommes une aussi lourde responsabilité; épargnez-vous ce reproche que l'histoire ne manquerait pas de vous faire, d'avoir, vous aussi, dans un jour d'irréflexion et d'oubli, troublé votre pays par une loi de malheur! *(Applaudissements répétés à droite.)*

M. le Président. — Il y a une demande de scrutin public sur l'amendement de Mgr Freppel et de plusieurs de ses collègues.

M. Paul de Cassagnac. — Je constate qu'on ne peut pas répondre.

Dans le discours suivant (23 janvier 1881), Mgr Freppel met à nu la perfidie des promesses de M. J. Ferry, montre leur contradiction avec le texte du rapport de la commission, et somme, mais vainement, le ministre de dissiper cette équivoque :

Mgr Freppel. — Messieurs, mon intention n'est aucunement de rentrer dans le fond du débat; il y aurait indiscrétion de ma part à le tenter, après l'attention si soutenue que la Chambree a bien voulu me prêter à deux reprises différentes; c'est une simple observation que je voudrais vous soumettre et qui m'est suggérée par le discours de M. le Ministre.

J'avais l'honneur de vous le dire à notre dernière séance : il ne faut pas que la moindre équivoque puisse subsister sur le sens ni sur la portée du projet de loi soumis à vos délibérations; il faut, au contraire, que tout le monde sache bien ce que vous voulez faire et quelle idée vous attachez précisément à ce mot « d'école neutre ou d'école laïque. »

Eh bien! Messieurs, j'ai le regret de le dire, mais après les paroles de M. le Ministre de l'instruction publique, l'équivoque subsiste plus forte qu'auparavant. *(Rires et dénégations à gauche.)*

M. Henri Villain. — Vous ne ferez jamais croire cela au pays, je vous le garantis.

Mgr Freppel. — Au lieu de marcher vers la lumière, il semble que l'on fasse tout pour lui tourner le dos. *(Nouveaux rires à gauche.)*

Oh! quand je regarde du côté de la commission, tout est clair, rien n'y est dissimulé : l'école primaire telle que la commission la comprend et qu'elle vous propose de l'organiser, c'est bien l'école sans Dieu. *(Protestations sur plusieurs bancs à gauche et au centre.)* Dieu en est écarté comme une simple hypothèse métaphysique.

Divers membres à gauche. — Très bien! très bien!

Mgr Freppel. — On ne nie pas Dieu, on ne l'affirme pas, on se contente de ne pas s'occuper de lui.

M. Georges Perin. — Très bien!

Mgr Freppel. — C'est la propre formule du positivisme appliquée à l'enseignement primaire.

Quelques membres à gauche. — Très bien! très bien!

Mgr Freppel. — Je ne sais pas si j'exprime exactement la pensée de la commission, elle voudra bien me rectifier si je me trompe; mais je crois l'avoir rendue aussi fidèlement que possible.

M. le Rapporteur. — On vote sur des textes, et non sur des pensées!

Mgr Freppel. — Tel est aussi, comme l'honorable M. Trarieux me semble l'avoir très bien compris l'autre jour, tel est aussi le sens des interruptions qui,

de ce côté de la Chambre (l'orateur désigne la gauche), ont accueilli son amendement et celui de M. de Lacretelle. *Nous ne nions pas Dieu; nous ne l'affirmons pas; nous voulons seulement que, à l'école, on ne se prononce ni pour ni contre* : voilà ce qu'ont répété de concert nos collègues de la gauche de l'Assemblée, du moins ceux dont les voix sont arrivées jusqu'à moi.

Ainsi donc, du côté de la commission, pas de réticences, pas d'obscurités: l'école qu'elle veut imposer au pays, c'est l'école *positiviste*, c'est l'école sans Dieu.

Voix diverses à gauche et au centre. — Mais non! C'est l'école laïque!

Mgr Freppel. — Rien de plus net, rien de plus formel que le rapport de la commission Veuillez seulement vous reporter à la page 40 de ce document.

Mais où commence l'équivoque et où finit l'accord, c'est quand le gouvernement, par la bouche de M. le Ministre de l'instruction publique, vient, à son tour, nous faire connaître sa pensée sur le projet de loi soumis à vos délibérations. Alors nous apprenons que, dans les écoles projetées, dans ces écoles d'où Dieu sera banni comme une simple hypothèse métaphysique, on enseignera quoi? la morale religieuse, les devoirs envers Dieu, tout ce programme que l'on déroulait sous les yeux du Sénat, et qu'on est venu, tout à l'heure, rappeler à cette tribune.

Eh bien! Messieurs, comme je vous le disais en commençant, je ne veux pas rentrer dans le fond du débat; mais il m'est impossible de ne pas constater qu'il y a une contradiction manifeste, palpable, entre la pensée de la Commission et la pensée du gouvernement. Or, il est inadmissible, dans une matière si grave, que la Chambre et le pays restent sur une pareille équivoque.

Mon observation se réduit donc à ceci : où faut-il chercher la véritable pensée du projet de loi? Est-ce dans le rapport de la commission...

M. le Président du Conseil. — C'est dans le texte du projet de loi.

Mgr Freppel.. d'où Dieu est écarté comme une simple hypothèse métaphysique? *(Rumeurs à gauche.)* Est-ce dans le discours de M. le Ministre, où Dieu reparaît avec le programme de la morale religieuse? La commission adopte-t-elle le système du gouvernement? Le gouvernement s'est-il rallié au projet de la commission? *(Nouvelles rumeurs à gauche.)*

Il faut que, sur ce point, la lumière se fasse pleine et entière. Si cette lumière ne se faisait pas, Messieurs, voici ce que j'en conclurais pour ma part...

A gauche. — Ah! ah! voyons! *(Protestations à droite.)*

Mgr Freppel... J'en conclurais que le mérite de la franchise est du côté de la commission... *(Très bien! à droite)*, et que le gouvernement cherche à dissimuler sa vraie pensée sous des concessions apparentes, uniquement parce qu'il est convaincu d'avance de la répulsion presque unanime du pays pour des écoles sans prière, sans culte et sans Dieu. *(Vives réclamations à gauche. Applaudissements à droite.)*

Deux ans après le vote de la « loi de malheur », comme l'avait si justement nommée le grand évêque, le Gouvernement, poursuivant son œuvre de laïcisation et appuyant la loi qui allait exclure les religieux et religieuses du personnel enseignant dans les écoles publiques, *Mgr Freppel démontrait*, par les faits, combien ce projet était en opposition avec les vœux de la population. Et ces faits, qui

attestent son attachement à l'enseignement chrétien, disent éloquemment ce qu'aurait pu être le mouvement de la résistance, s'il avait été franchement encouragé de haut et unanimement soutenu.

Mgr Freppel s'exprimait en ces termes dans son discours du 11 février 1884 :

Mgr FREPPEL. — Vos raisons peuvent être bonnes, me diront mes honorables contradicteurs, mais il y a une considération qui domine tout le reste : En interdisant les écoles publiques aux institutrices congréganistes, nous déférons, dites-vous, aux vœux des populations, nous remplissons la volonté nationale.

Voilà l'argument que M. le Rapporteur a développé tout au long dans le travail auquel j'ai l'honneur de répondre. Comment, vous prétendez que vous avez pour vous le vœu des populations, alors qu'il est de notoriété publique que chaque fois que vous laïcisez une école et qu'il s'ouvre à côté une école libre et dirigée par les mêmes maîtres ou les mêmes maîtresses, à l'instant même les parents s'y portant en foule, de telle sorte qu'à Paris, comme en province, ces écoles nouvellement créées sont insuffisantes à contenir les élèves qui s'y pressent de toutes parts ! *(Dénégation à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)*

Permettez, ici je ne suis plus retenu par des scrupules de délicatesse, je vais faire parler les chiffres. Car les chiffres sont à cet égard la meilleure de toutes les démonstrations. Je prends donc d'abord le département de la Seine, pour donner l'effectif des écoles avant la laïcisation et l'effectif des écoles après la laïcisation; et vous allez voir, par cette simple comparaison, si, comme vous avez osé le dire, le sentiment populaire est hostile aux congréganistes.

Écoles chrétiennes de Filles

	EFFECTIF Avant	Après
	—	—
Rue des Guillemites,	187	230
Rue du Cloître-Saint-Merry,	277	350
Rue Poulletier,	200	420
Rue Saint-Jacques,	314	450

M. Charles FLOQUET. — Alors, votez avec nous.

Un membre à gauche. — Donnez-nous le total.

Mgr FREPPEL. — Non, je ne me contenterai pas de donner le total, parce que je désire prendre tous les quartiers de Paris, les uns après les autres, pour mieux établir ma thèse.

Rue de Seine,	327	370
Boulevard Montparnasse,	271	323
Rue d'Assas,	216	414
Rue de Grenelle,	421	630
Rue Ville-l'Evêque,	227	300
Boulevard Courcelles,	472	566
Rue Jenner,	335	583
Rue Liancourt,	575	820

Rue Tombe-Issoire,	556	642
Avenue Victor-Hugo,	262	320
Rue Championnet,	686	830

Voilà des chiffres qui prouvent que, malgré la pression et le prestige de l'administration civile, la sympathie populaire est acquise à ces dignes religieuses qui sont environnées du respect et de la vénération de tous. *(Applaudissements à droite.)*

Un membre à droite. — C'est pour cela qu'on veut les chasser.

Mgr FREPPEL. — Vous allez me dire peut-être : oui, sans doute, il en est ainsi des religieuses, mais avez-vous le même argument à nous offrir en faveur des frères des écoles chrétiennes?

Voici, Messieurs, pour ce qui regarde les écoles des frères à Paris avant et après la laïcisation :

Écoles chrétiennes de Frères

	EFFECTIF	
	Avant	Après
	—	—
Rue Saint-Honoré, 263,	244	261
Rue Saint-Roch, 26,	220	326
Rue de la Verrerie, 85,	140	217
Rue Saint-Antoine, 212,	466	574
Rue Saint-Jacques, 175,	150	160
Rue d'Assas, 68,	315	330
Rue de Vaugirard, 92,	920	975
Rue de Grenelle, 121,	190	225
Rue Saint-Dominique, 90,	462	505
Rue de Grenelle, 44,	240	290
Rue du Rocher, 40,	265	320
Rue de Moscou, 19,	165	215
Avenue de l'Alma, 22,	227	232
Avenue Beaucourt, 11 *bis*,	256	279
Rue du Buisson-Saint-Louis, 12,	280	360
Boulevard Poissonnière, 138,	203	260
Rue du Banquier, 14,	330	390
Place d'Eylau, 5,	274	311
Rue Raynouard, 68,	820	861
Rue Raynouard, 50,	150	297
Avenue Saint-Ouen, 35,	410	428
Route de Flandre, 101,	275	316
Grand'Rue, 63,	170	231
Grand'Rue, 66,	990	1.006
Rue du Canal,	147	188

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de Bisaccia. — Et si les élèves ne sont pas plus nombreux c'est que les locaux sont insuffisants.

M. Charles FLOQUET. — Nous verrons quelle est l'augmentation des écoles laïques.

Mgr FREPPEL. — On pourra encore objecter que c'est là un fait particulier à Paris, mais que les choses ne se passent pas de la même sorte en province.

Eh bien! Messieurs, voici comment les choses se passent en province — je ne puis citer, bien entendu, que quelques localités :

Écoles chrétiennes en province

	EFFECTIF Avant	Après
Agen.	392	398
Blois.	292	552
Brest,	440	495
Cambrai,	349	528
Igny (Seine-et-Oise),	476	169
Marcillac,	144	160
Nantes,	2.406	2.669
Roanne,	750	900
La Rochelle,	314	391
Limoges,	636	694
Lodève,	249	270
Lyon,	4.800	6.000
Vaujours,	385	795
Romans (la ville du discours que vous savez),	203	407

(Applaudissements à droite.)

M. Gustave Rivet. — Comment se fait-il que tous ces pères de famille votent pour des républicains? C'est ce que je ne comprends pas.

Mgr Freppel. — Ni moi non plus. *(On rit.)* Quoi qu'il en soit, devant de pareils résultats, vous ne pouvez pas prétendre que vous déférez au vœu des populations, que vous accomplissez la volonté nationale en fermant les écoles publiques aux instituteurs et aux institutrices congréganistes. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Ah! je sais bien que M. le Rapporteur, dans son travail d'ensemble, a constaté une diminution de l'élément congréganiste dans les écoles publiques. Je le crois bien, avec les écoles que vous laïcisez tous les jours et avec les moyens de pression qu'on exerce pour dépeupler les écoles congréganistes. *(Exclamations à gauche. — Vive approbation à droite.)*

M. Guillot (Isère). — C'est vous qui employez ces moyens.

Mgr Freppel. — La raison de cette diminution, si diminution il y a, n'est pas là où on la cherche, dans la libre volonté des parents, mais dans ce fait notoire, patent, qu'à l'heure actuelle il n'y a plus un seul fonctionnaire, plus un seul employé dépendant de l'Etat, du département ou de la commune, que dis-je? pas un manœuvre, pas un balayeur de rue, qui puisse mettre son enfant dans une école congréganiste de préférence à l'école laïque, sans être à l'instant même dénoncé par les purs et révoqué de son emploi comme clérical, ce qui, sous la troisième République, est un crime impardonnable. *(Nouvelles dénégations à gauche. — Très bien! très bien! à droite.)*

M. Haentjens. — Partout les instituteurs sont des agents électoraux.

Mgr Freppel — Il va sans dire que les chefs des administrations civiles ne sont pas assez simples ni assez naïfs pour laisser entre les mains de leurs administrés la preuve écrite de leurs menaces et de leurs intimidations, mais ce que je dis là, tout le monde le sait; j'en appelle à tous mes collègues de la droite, témoins de ce qui se passe tous les jours dans leurs départements. *(Oui, oui, à droite.)*

M. le Comte de Lanjuinais *et d'autres membres.* — C'est absolument vrai.

Mgr Freppel. — Je vais vous en donner une preuve si vous le désirez.

Jusqu'à ces dernières années, les enfants de troupe dont nous parlions

hier étaient envoyés indifféremment, soit à des écoles congréganistes, soit à des écoles laïques; une circulaire d'un ministre de la guerre, M. le général Farre, est venue interdire aux enfants de troupe l'accès des écoles congréganistes.

Un membre à droite. — Au nom de la liberté de conscience.

M. RANC. — Il a bien fait.

Mgr FREPPEL. — Soit. Mais ces agissements de l'autorité militaire ou civile montrent précisément que, s'il y a eu une certaine diminution dans l'ensemble des écoles congréganistes, il ne faut pas en chercher la raison dans la volonté libre des parents, mais dans le despotisme de ceux qui placent le père de famille entre ses préférences personnelles et le danger de perdre son emploi. *(Très bien! très bien! à droite.)*

M. RANC. — Pauvres martyrs.

M. GUILLOT (Isère). — C'est bien à vous à parler de despotisme.

M. Clovis HUGUES. — Vous terrorisez les mères de famille.

Mgr FREPPEL. — Vous vous récriez, Messieurs; eh bien! il y a un moyen bien simple de me confondre, de confondre en même temps tous mes collègues de la droite : c'est de consulter les populations. Faites voter les pères et les mères de famille.

M. le Comte DE LANJUINAIS.. Ce sont les seuls qui aient intérêt dans la question.

A gauche. — Ah! ah! oui, les mères!

Mgr FREPPEL. — Comment! vous osez prétendre que les mères de famille n'ont rien à voir dans l'éducation de leurs enfants!

M. Gustave RIVET. — Nous demandons à donner des droits aux femmes, parfaitement. mais quand elles seront instruites.

Mgr FREPPEL — Eh bien! Messieurs, soit! Vous ne voulez pas employer ce moyen pourtant si démocratique et si républicain; consultez au moins les conseils municipaux. *(Applaudissements à droite. — Vives interruptions à gauche et au centre.)*

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je vous prie de laisser parler l'orateur, il lui sera répondu.

M. Jules ROCHE. — Vous ne consultiez pas les mères de famille, vous, après la révocation de l'Edit de Nantes.

Mgr FREPPEL ... Oui, consultez les Conseils municipaux sur la question de savoir quelle est la catégorie d'instituteurs que désirent les communes. Mais c'est précisément ce que vous ne voulez pas, et vous ne le voulez pas, parce que vous savez d'avance que dans la plupart des communes, les conseillers municipaux, représentants légaux autorisés des populations, se prononceraient pour ces dignes religieuses qui sont entourées de l'estime et de la confiance de tous. *(Applaudissements à droite. — Réclamations à gauche et à l'extrême gauche.)*

M. LAROCHE-JOUBERT. — Il vaut mieux obéir aux loges maçonniques.

Mgr FREPPEL. — Cette sympathie, si vive, si profonde des populations pour les congrégations religieuses, vous la constatez vous-même dans votre rapport. Vous en faites l'aveu à la page 16, quand vous dites :

« Or, on sait, la pratique le montre chaque jour, combien souvent le Conseil municipal se montre, dans les petites communes, timoré quand il s'agit, alors même qu'il le désire, de demander le remplacement des bonnes sœurs par des institutrices laïques, et il n'est personne dans cette Chambre à qui des maires de campagne, les plus radicaux du monde, n'aient répondu : « Nous souhaitons vivement que la loi nous impose la laïcisation de l'école, mais nous ne la demanderons pas. »

Ah! nous ne la demanderons pas! Vous ne la demanderez pas, parce que

vous craignez de mécontenter les populations et de n'être pas réélus. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Vous ne la demanderez pas, parce que vous êtes sûrs d'avance de heurter l'opinion publique. Ces maires de campagne, « les plus radicaux du monde », sont vraiment charmants. *(On rit.)* Ils ne demandent pas mieux que de rejeter sur les épaules des députés une mesure dont ils redoutent les conséquences pour eux-mêmes. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Si ce raisonnement ne brille pas par la fierté, il se recommande à tout le moins par un caractère de prudence auquel il serait injuste de ne pas rendre hommage. *(Très bien! et rires à droite.)*

Ils n'oublient qu'une chose, « ces maires de campagne, les plus radicaux du monde, » quand ils veulent se décharger ainsi sur la Chambre des Députés d'une mesure odieuse : c'est que, vous aussi, vous êtes soumis à la réélection, et que les flots du suffrage universel sont aussi changeants que les vagues de la mer...

A droite — C'est cela! Très bien!

M. Gustave Rivet. — Vous voulez y mettre un frein.

Mgr Freppel. — Voilà pourquoi ils veulent nous renvoyer, à nous, la responsabilité de cette mesure de proscription et d'intolérance. *(Très bien! à droite.)*

Oui, mesure de proscription et d'intolérance, voilà bien le caractère de l'article 16, et c'est pourquoi j'espère que la Chambre le repoussera, pour maintenir dans les écoles publiques, entre le personnel laïque et le personnel congréganiste, une émulation qui ne peut que profiter au développement et au progrès de l'instruction primaire... *(Vif assentiment à droite)*, car l'expérience a démontré que cette concurrence est féconde et que partout où les deux catégories d'écoles se trouvent en présence l'une de l'autre, chacune en retire son gain

En effet, on s'observe davantage sous le coup d'une comparaison toujours possible. C'est à qui l'emportera sur son rival dans les examens et dans les concours. Les uns stimulent les autres pour la partie scientifique; ceux-ci empêchent ceux-là de se relâcher pour la discipline matérielle et morale. Tous bénéficient d'un voisinage qui ne nuit à personne. Voilà l'avantage de cette présence simultanée, de ce concours parallèle des deux personnels, laïque et congréganiste, dans les écoles publiques. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Si donc, Messieurs, vous vous laissiez entraîner à une exclusion systématique que rien ne justifie, vous montreriez par là même que ce n'est pas l'intérêt de l'instruction primaire qui vous inspire...

M. le Comte de Maillé. — Certainement non!

Mgr Freppel... mais un motif d'hostilité contre la religion.. *(Très bien! très bien! à droite.)* Vous ne feriez absolument que poursuivre cette campagne à outrance contre l'Eglise, qui n'a rapporté jusqu'ici à la République ni honneur, ni profit.

Ni honneur, car il n'y a pas d'honneur à opprimer les faibles.

Un membre de l'extrême gauche. — Oh! les faibles.

Mgr Freppel. — Ni profit, car vous amoindrissez ainsi des forces dont vous pourrez avoir grand besoin dans l'avenir.

Je dis plus : à la veille des élections municipales, vous feriez un acte souverainement imprudent et impolitique, car, lorsqu'on saura dans le pays qu'il est une époque fixe, déterminée, où les mères de famille devront reconduire aux frontières du village ces saintes filles qui ont élevé leurs enfants, qui les ont élevées elles-mêmes, qui ont visité, secouru, soulagé leurs malades; quand on saura d'avance que de pareilles scènes se renouvelleront sur tous les points du territoire français, eh bien! je ne crains pas de le dire,

la simple annonce d'une pareille mesure causera une vive inquiétude dans le pays et aura un retentissement plus profond que vous ne le pensez. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Enfin, Messieurs, — c'est par là que je termine, — est-ce bien par un article tel que l'article 16, par un article qui froissera au plus haut degré tous les catholiques de France, est-ce bien par un pareil article qu'il convient à cette majorité, à cette Chambre, de répondre au langage si conciliant, si modéré, que faisait entendre, hier encore, le Souverain Pontife? Vos journaux ont tous applaudi, vous avez applaudi vous-mêmes à cette parole si pleine de mesure et de réserve. Eh bien! qu'est-ce que vous allez répondre à l'Encyclique du Saint-Père?

M. le Comte DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — Rien du tout... *(Rires à gauche.)*

Mgr FREPPEL. — Vous allez lui répondre en expulsant des écoles publiques toutes les congrégations religieuses. Eh bien! si c'est là toute la réponse que vous avez à faire à l'Encyclique du Saint-Père, faites-la! Mais le monde entier saura qu'à des avances vous avez répondu par des provocations, qu'à une parole de paix vous avez répondu par un cri de guerre : vous en aurez toute la responsabilité. *(Applaudissements répétés à droite. — L'orateur en retournant à son banc, est félicité par ses collègues de la droite.)*

CE QUE C'EST QUE LE BAPTÊME

La place due à la religion dans l'enseignement s'envisage d'un double point de vue et comporte deux degrés distincts, suivant qu'il s'agit des principes fondamentaux de toute société humaine, en général, ou, particulièrement, d'une nation catholique.

Dans le premier cas, c'est-à-dire en tout état social et politique, il y a obligation inéluctable de faire entrer dans le programme de l'école l'enseignement des vérités religieuses que l'homme atteint avec certitude par le simple usage de la raison : l'existence de Dieu, créateur et maître du monde, source de toute loi morale, rémunérateur de la vertu et vengeur du crime. A cette obligation essentielle de tout Etat, notre régime actuel oppose le principe de la *neutralité*, principe dont l'énoncé seul est une impiété, dont l'application, si on parvenait à la réaliser, demeurerait encore un blasphème, et dont l'objet réel est l'exclusion, la négation formelle de Dieu, de sa loi et de ses droits.

Mais dans une nation dont la masse appartient à la religion catholique par le baptême et par la profession de sa foi et de son culte, ce n'est plus seulement la religion naturelle, mais la religion révélée qui constitue le patrimoine national des âmes. Alors les deux aspects se confondent en un seul et les deux degrés se compénètrent dans une même réalité. Et lors même que l'Etat n'est plus en mesure ou en disposition de cultiver directement ce patrimoine, c'est, en droit, une stricte obligation pour lui, de favoriser l'action de l'Eglise qui, quelle que soit l'infidélité pratique d'un grand nombre d'adeptes à ses préceptes, demeure, en vertu de son institution et de sa mission divines, investie par Jésus-Christ du droit et de la charge de veiller à ce que ce dépôt de la foi dans les âmes soit respecté et preservé de corruption.

Sans doute, ce qu'on a justement appelé le malheur des temps peut embarrasser et contrarier plus ou moins l'exercice de ce droit et de cette fonction. Ils n'en demeurent pas moins sacrés.

Mais plus les circonstances en rendent l'application difficile et mettent l'Eglise dans la douloureuse nécessité de supporter les atteintes qu'on leur fait subir, plus il est nécessaire que ses membres fidèles ne se prêtent pas à une apparence de prescription contre eux, en omettant *systématiquement* de faire valoir ce droit. en se défendant même d'y recourir, ce qui équivaut à un abandon implicite des principes de la foi qu'ils professent.

C'est ici qu'apparaît dans tout son jour l'erreur et le danger d'un programme tel que celui de l'*Action libérale*, affirmant, comme nos lecteurs l'ont vu, et ne craignant pas de prêter au Pape lui-même cette déclaration, que l'Eglise ne doit être défendue que par la liberté. Jamais, par la seule idée ou le seul principe de la liberté, on ne pourra s'élever à la notion exacte des droits de l'Eglise, à plus forte raison, au devoir de les réserver et d'en ménager la reconnaissance dans l'avenir.

Observons, en passant, que cette seule question scolaire suffirait à révéler l'illusion et l'extrême légèreté de ces catholiques, nombreux aujourd'hui, qui croient montrer une intelligence supérieure des intérêts de l'Eglise en déclarant leur préférence pour l'état de séparation entre elle et l'Etat, malgré la condamnation formelle du Saint-Siège et les solennelles déclarations de S. S. Pie X dans son discours aux pèlerins français, lors de la béatification de Jeanne d'Arc.

Et c'est aussi le lieu de remarquer qu'au point de vue catholique, le principe du droit des pères de famille à faire élever leurs enfants selon leur goût, dont la plupart des catholiques, dont certains prélats même croient déduire toute la satisfaction à laquelle l'Eglise prétend légitimement, est incomplet et insuffisant (1).

La liberté, le droit des pères de famille sont des arguments de droit naturel excellents à faire valoir, mais à la condition qu'on ne les détache pas de la liberté et des droits suprêmes de l'Eglise. Car, s'il est vrai que l'ordre naturel trouve dans l'ordre surnaturel établi par le Christ la garantie de sa sécurité, rien ne serait plus périlleux et faux, en retour, que de se comporter pratiquement comme si l'on croyait à la réciproque.

La déplorable prétérition volontaire dont nous avons parlé tient, il faut en convenir, à un oubli à peine croyable de ce qui fait l'essence même de la religion catholique, à savoir l'ensemble de droits et de devoirs découlant immédiatement de l'ordre surnaturel dans lequel la toute gratuite bonté de Dieu a daigné introduire notre humanité.

C'est pourquoi il nous a paru souverainement utile de le rappeler

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, 15 décembre 1908 : La condition indispensable de la neutralité scolaire; 15 février 1909 : Les idées d'un moderniste sur la neutralité scolaire; 1er juillet 1909 : La thèse surannée de la souveraineté et des droits de l'Eglise.

ici par l'autorité d'un grand homme d'Eglise, qui illustra le siècle dernier. Ce que le célèbre abbé de Solesmes, Dom Guéranger, écrivit un jour sur le cas fameux du petit juif Mortara, soustrait par le Pape à l'influence de sa famille, en dépit des clameurs d'un monde aveugle, vient parfaitement à notre sujet, car, d'une part comme de l'autre, c'est le droit de l'Eglise sur l'éducation des enfants chrétiens qui est en question.

Sous ce titre : *Ce que c'est que le baptême*, il disait dans l'*Univers* du 23 octobre 1858 :

L'un des indices les plus frappants de l'envahissement du naturalisme chez nous est, sans aucun doute, l'impression d'étonnement, pour ne rien dire de plus, que produit çà et là l'affaire du juif Mortara. Il y a un siècle, pas un chrétien n'eût témoigné la moindre surprise de la conduite qu'a tenue le Souverain Pontife dans cette affaire; chacun, en apprenant ce fait du baptême d'un enfant juif, se fût inquiété des périls qui allaient menacer l'âme de ce néophyte, remis en contact avec des parents plongés dans les ténèbres du judaïsme : aujourd'hui, il nous faut entendre d'autres chrétiens blâmer la manière d'agir du Chef de l'Eglise, sans montrer nul souci de la persévérance de ce frère que le saint baptême leur a donné. Comment s'est opérée cette révolution dans les idées d'un si grand nombre? Il est aisé de le dire. Ces chrétiens sont préoccupés en premier lieu, non du souverain domaine du Christ sur tous ceux que le sacrement régénérateur a faits ses membres, mais de l'autorité de la famille naturelle sur les enfants; non des droits de l'*Eglise, mère commune*, mais des préjugés païens de la société moderne; non du salut éternel de l'enfant, mais des idées de liberté personnelle, qui leur semblent une conquête à la conservation de laquelle il faut tout sacrifier. Ce n'est qu'à travers ces préjugés naturalistes qu'ils consentent à voir les vérités de la foi et de la pratique chrétiennes. Et l'on s'étonne après cela que nous jetions le cri d'alarme, que nous réclamions contre les progrès du naturalisme, que nous avertissions les fidèles de veiller sur eux et de se garder des miasmes délétères au milieu desquels il leur faut vivre!

Avant donc de reprendre le cours de nos excursions dans le champ du naturalisme historique (1), arrêtons-nous un moment à considérer ce qui se passe, à écouter ce qui se dit sur cette affaire si retentissante; mais posons d'abord les principes qui régissent cette matière.

Il ne peut être permis, il n'a jamais été permis de conférer le baptême à un adulte qui refuse de le recevoir. La foi ne peut, dans aucun cas, être l'effet de la contrainte; elle doit être libre pour être une vertu.

Par une miséricorde spéciale, Dieu, qui veut le salut de tous les hommes, a daigné disposer que tout enfant de fidèle ou d'infidèle auquel le baptême serait conféré avant l'âge de raison, obtiendrait tous les effets de ce sacrement, tous les droits qu'il assure, en même temps qu'il contracterait tous les devoirs qu'il impose.

Le baptême imprimant un caractère ineffaçable et ne pouvant être réitéré, les obligations qu'il entraîne ayant les plus graves conséquences pour l'éternité, l'Eglise défend de conférer ce sacrement aux enfants des juifs et des infidèles. à moins que ces enfants ne soient en danger évident de mort, ou

1. Dom Guéranger publiait alors dans l'*Univers* ses savants articles contre le naturalisme.

encore que les parents ne consentent à ce qu'ils soient élevés dans la religion chrétienne.

Si l'enfant de juif ou d'infidèle, ainsi baptisé en danger évident de mort, vient à survivre, ou si les parents enfreignent l'engagement qu'ils avaient pris de le laisser élever dans le christianisme, le devoir du magistrat dans un Etat constitué chrétiennement est de soustraire l'enfant aux influences de la famille, et de le placer dans une situation où il puisse garder la foi qui lui a été infuse par le baptême, et arriver au salut par la pratique des devoirs dont il a contracté l'obligation.

Deux droits distincts se trouvent ici en présence : celui des parents sur l'éducation de leur enfant, et celui de l'enfant lui-même à jouir de l'avantage qu'il a obtenu dans son baptême et à être préservé du péril auquel l'exposerait l'infraction des devoirs qui lui incombent. De ces droits, l'un appartient à l'ordre de nature, l'autre à l'ordre surnaturel; tous deux viennent de Dieu; dans le conflit, lequel devra l'emporter? Le droit surnaturel, sans aucun doute. Dieu ne peut être contraire à lui-même; le droit postérieur abroge le droit antérieur; le droit supérieur remplace le droit inférieur. Il est evident que Dieu, qui impose à l'enfant l'obligation de vivre en chrétien, ne peut autoriser en même temps les parents à étouffer en lui le christianisme. La puissance paternelle est donc suspendue dans l'espèce, bien qu'elle persiste pour tout le reste; seulement elle est dévolue, pour l'éducation de l'enfant, à une puissance plus haute, celle de l'Eglise, représentée momentanément par l'autorite du magistrat chrétien. C'est cette autorité à qui il appartient de protéger l'individualité chrétienne de l'enfant, jusqu'à ce qu'elle n'ait plus rien à craindre des influences de la famille.

Et il se rencontre des chrétiens que l'application de ces principes étonne. Ils n'ont donc jamais lu l'Evangile? Autrement, ils y auraient appris que les liens naturels doivent céder quand le devoir surnaturel réclame. Ce principe n'est ni plus ni moins qu'une des bases fondamentales du christianisme. Jésus-Christ lui-même nous a prévenus des conflits qui s'élèveraient tout aussitôt que sa doctrine serait prêchée dans le monde. « N'allez pas croire, disait-il à ses disciples, que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Je suis venu séparer le fils du père, la fille de la mère; l'homme aura des ennemis jusque dans sa maison. Celui qui aimera son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aimera son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. » Est-ce à dire que le Christ venait anéantir les liens de la famille? Loin de là; les faits prouvent assez que la famille, au contraire, doit sa conservation, son rétablissement au christianisme, qu'elle périssait sous la loi païenne. Comment donc s'est-elle relevée? Par l'application du principe surnaturel, qui, en proclamant les droits absolus de Dieu sur toute créature humaine, a corroboré les relations naturelles et les a réglées en les soumettant au bon plaisir de Celui de qui l'homme tient tout. Les situations violentes que prédit le Sauveur se sont réalisées à la lettre dans le monde; la politique et la législation sont intervenues en faveur de l'ordre naturel, comme les Actes des Martyrs en font foi. Nonobstant, le surnaturel a triomphé, et en s'établissant dans le monde, il a régénéré et consolidé l'élément de nature.

L'affaire du juif Mortara présente une de ces situations violentes dont nous parlons. Il est vrai que l'enfant n'est pas en âge de soutenir en face du père sa résolution de rester chrétien; mais c'est précisément pour cela que l'Eglise, dont il est devenu le fils pour jamais, lui doit venir en aide et lutter en sa place. Elle confesse aujourd'hui, dans cette affaire, le principe surnaturel qui est sa vie. Remplie de reconnaissance envers Dieu, qui, voyant qu'un si grand nombre d'enfants est moissonné chaque jour avant l'âge où l'homme

peut discerner la vérité, a daigné rendre efficace jusque dans cet âge si tendre le sacrement de la seconde naissance, elle se résigne volontiers à encourir le reproche de tyrannie de ceux-là mêmes qui *devraient reconnaître dans* sa conduite la sollicitude d'une mère. Elle plaint les parents naturels de l'enfant, et si elle suspend l'exercice de leur pouvoir sur lui, elle n'a garde de contester ce pouvoir en lui-même; au contraire, elle le protège en ne souffrant pas qu'il s'exerce contre la disposition de Dieu dont il émane. Auteur de la nature, Dieu est aussi l'auteur de la grâce; et il n'a créé la nature qu'avec l'intention de la rehausser et de la transformer par la grâce, sauf à briser l'obstacle qui s'opposerait à la victoire de celle-ci. C'est ce que l'Eglise sait, c'est ce qu'elle a toujours enseigné, c'est ce qu'elle enseignera toujours.

Les chrétiens qui s'étonnent aujourd'hui, qui osent murmurer le mot de Moyen-Age, auraient donc trouvé bon que le Saint-Père livrât à un père juif cet enfant que la grâce divine a providentiellement conquis, ce frère, ce membre de Jésus-Christ, ce temple de l'Esprit-Saint, en l'âme duquel le baptême a *infusé* les vertus théologales, cet héritier du royaume céleste; que cet élu encourût le risque certain de voir flétrir en lui le divin caractère dont il est marqué pour l'éternité; que sa bouche apprît à blasphémer Jésus-Christ qui l'a régénéré; que pour obéir aux leçons de la famille et aux traditions de la Synagogue, il prît en exécration ce sceau ineffaçable dont il est marqué: en un mot, qu'il devînt un apostat! Je le demande, le naturalisme qui inspire en ce moment de telles pensées à des chrétiens qui prétendent rester chrétiens, n'a-t-il pas faussé leur jugement, n'a-t-il pas aveuglé leur entendement? Qu'un infidèle raisonne ainsi, *on le plaint, on l'excuse;* mais que des hommes qui font profession de christianisme se laissent aller à de telles idées, est-il rien qui nous montre plus clairement à quel degré le siècle a perdu le sens de la foi?

Comment est-on arrivé à de telles inconséquences, à de si étranges aberrations? L'explication est aisée. On a accepté sans examen toutes les idées païennes qui *courent le monde civilisé et compromettent sa paix et son* existence depuis plus de soixante ans; et on a voulu, de gré ou de force, y coudre un lambeau de christianisme. Vous aurez beau faire, il y a là incompatibilité radicale : la seule affaire du juif Mortara le prouve surabondamment. Vous voulez que le christianisme n'ait pas limité les droits du père de famille, quand ils font obstacle aux droits du Christ et de son Eglise; vous vous trompez. Tout à l'heure vous nous reprochiez de rétrograder jusqu'au Moyen Age; c'est vous qui rétrogradez jusqu'au paganisme. Alors, en effet, le père de famille était maître absolu; souvent même il avait le droit de vie et de mort sur ses enfants. Laissez-nous donc vous dire que nous ne sommes plus sous ce droit de nature; nous avons été affranchis, et c'est au baptême que nous devons la liberté, cette liberté en présence de *laquelle toutes les autres* ne sont rien, la liberté d'être enfants de Dieu, par cette génération qui ne procède ***ni de la chair, ni du sang, mais de Dieu lui-même.*** (JOAN., I.) Vous parlez souvent d'individualité; selon vous, c'est l'individualité qui importe avant tout; mais comment ne voyez-vous pas qu'elle est ici en jeu, et que c'est vous-même qui la sacrifiez à plaisir? Chez l'enfant baptisé, ne fût-il que d'un jour, la foi nous la découvre, grande, sublime, parce qu'elle est surnaturelle. Cet enfant qui, un instant auparavant, *n'était qu'un* pauvre petit être maculé de la tache originelle, sans valeur propre que celle de membre chétif et impuissant de l'espèce humaine, à peine l'eau baptismale l'a-t-elle touché, qu'il est devenu ***participant de la nature divine,*** qu'il a été investi de droits infiniment plus précieux que ceux qui lui seront conférés à l'âge d'homme par vos constitutions les plus libérales. C'est un jeune roi, et d'un royaume qui dépasse en grandeur et en richesses tous ceux de la terre. Et vous qui

êtes aussi appelés à ceindre une couronne, vous serez indifférents à cette royale individualité de votre frère, parce qu'elle n'est que celle d'un enfant; vous l'exposerez lâchement à s'éteindre dans une dégradation lamentable! Vous voulez sauvegarder la liberté de conscience dans un père juif, et vous sacrifiez sans pitié cette même liberté dans un chrétien. Qu'importe son âge? Il est aussi chrétien que vous l'êtes vous-même; mais il a besoin d'être protégé, et vous le livrez.

Je conçois l'embarras que l'on peut avoir à concilier tout ceci avec les prétendues idées modernes; mais il y a un remède. Il consiste à reconnaître franchement que ces théories nous ramènent tout bonnement au paganisme, et qu'il est grand temps de revenir au point de vue de la foi chrétienne, le seul sensé, le seul logique, pour des chrétiens. Vous y sacrifierez quelque chose de votre popularité; mais vous devez en être fiers. Le Pontife suprême a répondu *non possumus;* il ne pouvait répondre autrement sans ébranler tout l'édifice du christianisme. Puisse cette leçon donnée au naturalisme de quelques-uns de nos frères leur dessiller les yeux! Quant aux ennemis de l'Eglise, nous concevons leur joie de la voir ainsi se compromettre avec le siècle; qu'ils ne triomphent pas trop, cependant : l'Eglise est d'autant plus forte qu'on lui fournit une meilleure occasion de mettre au jour l'inflexibilité de ses doctrines. Elle est arrivée au dix-neuvième siècle de son existence parce qu'elle n'a jamais varié; elle continuera d'user successivement tous les systèmes de la politique, toutes les phases des révolutions, parce qu'elle ne variera jamais. Mais quel ignoble spectacle nous donnent, en attendant, ces journaux hostiles qui n'ont pas honte de la harceler sur un point où elle ne pourrait donner satisfaction à l'esprit du temps, sans s'abdiquer elle-même! Rien ne leur coûte, parce qu'ils espèrent détruire ce qui pourtant ne saurait être détruit Un jour ils nous donnent la puissance paternelle comme ne pouvant, dans aucun cas, être interceptée par l'autorité publique; ils savent cependant que nos tribunaux ont le pouvoir de soustraire un enfant à la direction d'un père notoirement indigne. Un autre jour, ils se lamentent sur l'obstacle que l'on vient de mettre à ce qu'un juif étranger à la France puisse élever son fils dans sa propre croyance; ils oublient donc que, pendant dix ans, des milliers de pères de famille français ont réclamé en vain la liberté de faire instruire leurs enfants dans la foi de leurs familles. Naguère ils se croyaient invincibles quand ils avaient posé en principe que les enfants appartiennent à l'Etat et doivent être élevés dans les écoles et les doctrines de l'Etat; aujourd'hui, ils font un crime au Chef d'un Etat de faire élever dans les doctrines de cet Etat non les juifs qui vivent en grand nombre et en parfaite liberté de croyance dans le pays, mais un seul et unique enfant, mais chrétien. Tout ceci révèle l'importance de la question qui vient d'être soulevée, afin que *les sentiments de plusieurs fussent manifestés,* comme parle Siméon, dans l'Evangile. Les ennemis du christianisme ont dévoilé leurs pensées une fois de plus; et les chrétiens que séduit le naturalisme sont à même de reconnaître les dangers de la voie dans laquelle ils se sont engagés. Une telle leçon vaut mieux pour eux qu'un gros livre contre lequel ils seraient en garde. Ici, il faut choisir : ou le Pape a bien fait, et alors le surnaturel l'emporte, en dépit des idées modernes; ou ils jugeront que le Pape a mal fait, et ils se séparent du christianisme, dont le Pontife n'a fait qu'appliquer les principes les plus vulgaires.

D. P. GUÉRANGER,
Abbé de Solesmes.

L'ÉGLISE ET LE DROIT DE L'ENFANT

L'orgueil secret et la faiblesse de l'esprit humain, encouragés par l'invasion contemporaine du naturalisme, soulèvent même chez de nombreux catholiques des doutes ou des scrupules sur le droit de l'Eglise à maintenir le baptisé dans la soumission à la foi; et plus d'un n'est pas éloigné de reconnaître quelque fondement au reproche que lui font les rationalistes d'attenter au droit naturel et à la liberté de l'enfant.

Ainsi s'explique le langage d'hommes, comme M. Léon Chaîne, qui, tout en se piquant d'être vrais enfants de l'Eglise, professent n'éprouver ni surprise ni indignation de voir que certains de ses membres la quittent, et trouver bien vilain le mot d'apostasie appliqué à ceux qui, ayant perdu la foi, le déclarent loyalement (1). Et tel qui n'oserait s'exprimer publiquement de la sorte n'en est pas moins d'accord dans sa pensée intime avec ceux qui le font. Il paraît même que certains prêtres catholiques se piquent de rendre hommage, dans leurs conférences, à ce qu'ils appellent aussi la loyauté de malheureux confrères qui renient le sacerdoce et la foi (2).

La loi du baptême enchaîne également, pour leur bonheur, l'adulte et l'enfant. Mais, à considérer plus particulièrement le cas de celui-ci, voici comment le grand évêque de Poitiers, Mgr Pie, réfute ces faux doutes et secoue cette torpeur de la foi, dans un entretien avec son clergé, pendant les exercices de la retraite et du Ve Synode diocésain (juillet 1858).

Je viens Messieurs, de prononcer un mot très grave : le droit du baptême à imposer une doctrine. Eh! oui, c'est précisément ce droit que le naturalisme philosophique de notre siècle ne tolère pas, surtout quand il s'agit de l'enfant qui n'a pas encore ni la plénitude, ni même l'usage commencé de sa raison et de sa libre volonté. « Comment admettre, nous dit-il, que l'homme, l'être libre et intelligent, puisse être ainsi, préalablement à tout exercice de son intelligence et de sa liberté individuelle, lié, enchaîné irrévocablement et sous peine d'apostasie, envers une doctrine et une loi positive? Comment admettre que l'homme, par le fait d'une volonté étrangère, par le fait de sa famille naturelle et de la société religieuse au sein de laquelle il est né, soit ainsi livré, dévolu pour toujours à tout un ordre de choses qu'il ignore, à tout un ordre d'obligations qu'il n'a pas personnellement acceptées et consenties? » Le catéchisme du saint Concile de Trente, Messieurs, nous recommande d'expliquer souvent au peuple la doctrine chrétienne sur ce point, et il nous fournit d'excellents arguments pour établir comment, par le saint baptême, nous sommes en effet adjugés à Jésus-Christ, dont nous devenons la propriété inviolable. Quant à nous, il est un raisonnement tiré de l'ordre même de la nature, auquel il nous semble que le naturalisme ne pourra jamais opposer rien de sérieux.

L'enfant qui naît en ce monde n'a pas demandé la vie à ses auteurs; cependant cette vie reçue l'oblige moralement. Il est tenu de se la conserver, et

1. Voir notre numéro du 1er mars 1910, page 572.

2. Numéro du 1er novembre 1908, page 78.

il ne se l'ôterait pas sans crime. De plus, il reste soumis à toutes sortes de devoirs envers ses parents, bien qu'il n'ait pas choisi spontanément tels parents plutôt que tels autres; et ses intérêts sont régis par la loi du pays où il est né. quoiqu'il n'ait pas fait élection de telle ou telle patrie natale. Tant qu'il est mineur, une tutelle légale prend soin de ses affaires et préside pour lui à tous les actes qu'il devrait raisonnablement accomplir lui-même, s'il avait l'âge requis. Les choses de la vie temporelle se passent ainsi, et aucun philosophe n'en murmure, aucun n'y voit un attentat contre la raison et la liberté de l'homme.

Et, si le jeune homme, parvenu à l'âge de discrétion ou de majorité, allait s'aviser de dire : « Je suis blessé dans tous mes droits, violenté dans toutes » mes aspirations; j'ai reçu l'être sans l'avoir demandé; le nom honorable » qui m'est transmis me commande une retenue et des devoirs qui me dé- » plaisent; la fortune considérable qui m'est remise et qui peut me procurer » tant de jouissance, m'impose aussi des charges qui me contrarient; la société » a outrepassé son pouvoir en préjugeant ainsi mes intentions et mes volontés; » il m'aurait plu, à moi, d'être obscur, d'être pauvre; pourquoi m'avoir in- » fligé la rude tâche de porter un nom illustre et de gouverner des richesses » considérables? Mais plutôt, pourquoi m'avoir infligé la vie? Elle me pèse, » et, à mes yeux, ne vaut pas le néant... » Si, dis-je, le jeune homme des intérêts duquel la société a pris un soin tout maternel jusqu'au jour de son émancipation, allait se livrer à ces plaintes insensées, à ces récriminations impies, ces plaintes et ces récriminations trouveraient-elles écho chez un seul homme raisonnable? Le genre humain tout entier ne serait-il pas d'accord pour lui crier qu'il blasphème contre Dieu et contre la société; que la vie, que la noblesse, que la fortune sont autant de bienfaits dont il ne tient qu'à lui de bien user, et que si désormais, abandonné dans la main de son propre conseil, il fait un criminel emploi de tous ces avantages qui lui ont été soigneusement acquis ou conservés, il n'aura qu'à se plaindre de lui-même, et il portera devant Dieu et devant les hommes la honte de sa félonie et de son crime.

Or, on comprend tout d'abord, que, s'il existe une naissance, une génération spirituelle. elle doive entraîner des conséquences analogues à celles de la naissance naturelle. Le baptême est la naissance, la génération spirituelle de l'homme. L'enfant ne demande pas à naître divinement; mais, outre que, s'il pouvait le demander, il y serait rigoureusement tenu (1), il demeure précisément obligé, par rapport à sa naissance divine, aux mêmes devoirs que lui impose sa naissance humaine. Et d'abord, il demeure obligé envers la vie reçue. Cette vie, c'est la grâce, dont le premier et le plus indispensable élément est la foi. Le baptême doit conserver cette vie; s'il la perd, il se suicide, et le crime est d'autant plus grand que la vie détruite est plus précieuse. L'infidélité volontaire est plus qu'un homicide assurément; elle tient de la nature du déicide, car la vie détruite est une vie divine. C'est surtout de celui qui tue la foi dans son âme qu'on doit dire qu'il crucifie de nouveau Jésus-Christ en lui-même (2). De plus, Jésus-Christ étant son père et l'Eglise étant sa mère, le baptisé devra toujours à ses parents divins la soumission, le respect, la reconnaissance, l'amour. Et quand ce chrétien parvenu à la plénitude de ses facultés intellectuelles, a l'audace de dire à l'Eglise, à la société surnaturelle qui a géré ses intérêts avec tant de sollicitude et de succès : « Tout ceci me déplaît; de quel droit a-t-on présumé que je voulais

1. Catéch. Conc. de Trente. P. II, c. II, 30, 31.

2. Hebr. VI, 6.

» de cette vie divine? Ma propre nature me suffisait, et je trouve que tout
» surcroît, si sérieux qu'il soit, est un outrage pour elle. Et puis, cette noblesse
» surnaturelle du christianisme qui tend à me placer si haut dans la hié-
» rarchie des êtres, m'expose à une déchéance plus grave, à une forfaiture
» plus humiliante, si je ne sais pas me tenir à cette hauteur : cette richesse
» surnaturelle de la foi et de la grâce, qui peut devenir pour moi le prin-
» cipe d'une félicité transcendante et éternelle, peut devenir aussi l'occasion
» d'un châtiment plus terrible et d'une éternelle damnation; les charges
» m'effraient plus que les bénéfices ne me sourient; c'est un axiome humain
» qu'on n'impose pas une faveur à celui qui n'en veut pas : *favor non fit invito;*
» il me plaît de rester dans une région plus modeste et de garder le droit
» de faillir sans être exposé à tant de honte et de supplices... » Quand, dis-je, le chrétien adulte a l'injustice et la déraison de s'exprimer ainsi, la réponse de la religion comme du bon sens ne se fait pas attendre : « Ingrat, Dieu t'associe à sa propre nature, il te fait participer à sa propre nature, il te fait participer à sa propre vie, et toute ta reconnaissance est un cri de révolte et de blasphème! Il te couvre, il t'accable d'avantages et de privilèges pour ta vie présente et pour ta vie future, et tu t'insurges contre ses bienfaits. Mais, sache donc qu'il appartient à Dieu d'appeler qui il lui plaît à la vie, à la vie surnaturelle comme à la vie naturelle; que s'il ne t'a pas consulté pour le fait et les conditions de sa naissance humaine, et s'il découle néanmoins de là des devoirs comme des avantages que tu ne peux méconnaître et rejeter sans crime, jamais tu ne pourras revendiquer non plus le droit de te soustraire aux faveurs qui te sont faites et aux conditions qui y sont mises par le même Dieu dans l'ordre surnaturel. Tu peux abuser de la liberté que sa providence te laisse durant le temps de l'épreuve, tu peux déshonorer ton nom, désavouer ta dignité de chrétien, tu peux dissiper l'héritage de la grâce et de la foi, engager et perdre dans un fol enjeu le patrimoine éternel dont les titres ont été remis entre tes mains; tu peux même, par un attentat décisif, par une apostasie formelle ou équivalente, détruire jusqu'au dernier germe de ta vie surnaturelle; mais le caractère de noblesse imprimé dans ton âme y restera ineffaçablement pour ton opprobre; mais l'éternité entière sera témoin de la juste peine infligée à ta forfaiture (1). Et, comme tous les gens de bien, ici-bas, murmurent des paroles de dégoût et d'horreur en voyant passer au milieu d'une populace ignoble l'héritier dégénéré d'un grand nom, le coupable dissipateur d'une grande fortune; ainsi, les anges et les élus, au milieu desquels ta place était marquée pour toujours, contempleront éternellement avec douleur et avec effroi, le sceau de ton baptême devenu le stigmate de ta honte, le cercle brûlant de la flamme qui t'investira au lieu de l'auréole de la félicité et de la gloire, enfin l'affreux cortège des démons et des damnés devenus ta société. »

Non, mille fois non, Messieurs, on n'échappe pas licitement ni impunément à sa destinée naturelle ou surnaturelle. La philosophie naturaliste raisonne toujours comme si la créature naissait dans l'indépendance; mais ces deux idées s'excluent, ces deux mots hurlent d'être accouplés. Etre créé, c'est dépendre, qui reçoit l'être reçoit la loi, naître hors de toute loi est métaphysiquement impossible. Je n'ai donc rien avancé de trop : la philosophie séparée fait du baptisé un apostat, puisqu'elle entend lui constituer le droit et même le devoir de parler, d'agir et de vivre dans une abstraction réelle et pratique de l'ordre surnaturel et des enseignements de la foi.

---

1. Le lecteur catholique ne doit pas oublier que celui qui a reçu le don de la foi ne le perd jamais que par sa faute; son infidélité est toujours coupable.

Il nous semble impossible de ne pas convenir que, si certains catholiques perdaient moins de vue ces principes essentiels du catholicisme, ils se garderaient de frayer, même de loin, avec les idées d'un monde tout imprégné de naturalisme, et qu'ils caresseraient moins l'illusion de trouver sur le terrain même où il se prétend établi des moyens suffisants pour la sécurité de leurs droits et de leurs intérêts religieux.

La vérité catholique en est seule la sauvegarde. Si l'ennemi récuse son intervention, est-ce une raison pour nous d'en confesser spontanément l'inopportunité, d'en admettre même le non-fondé, au lieu d'opposer à ce déni l'affirmation du droit et l'hommage de notre invincible confiance dans cette vérité qui seule peut apporter le salut à une société en perdition?

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans les pages 531 et 541 du précédent numéro, à propos de Mgr Mignot. Il faut lire archevêque d'Albi, et non de Toulouse. Le lecteur aura d'ailleurs pu rectifier cette distraction d'autant plus facilement que Mgr Mignot est désigné deux fois comme archevêque d'Albi au début de l'article.

AVIS

On est prié de s'adresser directement à la Maison Desclée, De Brouwer et Cie *pour tout ce qui concerne les abonnements, les envois de numéros et le service de la* Revue.

Le Gérant : G. Stoffel

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 7.180.

LE « MONOPHORISME »

La sourde résistance opposée par les catholiques modernisants aux efforts de S. S. Pie X pour rendre à l'action catholique sa vitalité, en la ramenant à ses vrais principes, est un des plus grands obstacles que l'Eglise rencontre à l'heure présente dans sa mission.

Leur erreur est la même que celle de la ligue de Münster contre l'Index. Elle est celle de tous les modernistes. Pour eux, le malheur et le danger suprême pour l'Eglise, c'est de s'isoler, de se priver du contact avec le monde et l'esprit moderne. De braves gens se laissent émouvoir par leurs cris, s'imaginant que c'est pour le monde que les modernistes redoutent cet isolement, dans la crainte de le voir retourner à la barbarie s'il perdait le contact avec l'Eglise. Mais, en réalité, ce n'est pas pour le monde, c'est pour l'Eglise que ceux-ci tremblent. C'est pour le catholicisme, qui est perdu, selon eux, s'il ne s'adapte pas à la mentalité moderne. A les entendre, il semblerait que nos sociétés démocratiques se tireront toujours d'affaire, qu'elles progresseront et se développeront sans l'Eglise, mais que l'Eglise, elle, n'a d'espoir de progrès dans ses institutions, que si elle est branchée en quelque sorte sur la science et la civilisation modernes.

Voilà pourquoi l'énergie avec laquelle Pie X travaille à séparer l'action catholique de celle qui ne l'est pas, les exaspère et les pousse à des efforts de toute sorte pour démarquer celle-ci sur tous les points. Pie X, au contraire, veut caractériser ses œuvres comme catholiques, non seulement dans l'ordre de la bienfaisance et de l'économie sociale, mais jusque dans l'ordre politique.

L'explication de cette double tactique *contradictoire* est, si l'on va au fond des choses, que, d'un côté, il y a des croyants pour lesquels la source de la vie de l'Eglise et le vrai secret de sa force sont en Dieu, en Jésus-Christ auteur et source de la grâce sans laquelle l'édifice ecclésiastique n'est plus rien, et que, de l'autre côté, il y a des chrétiens perdant à leur insu la notion même du surnaturel, qui ne voient plus dans l'Eglise qu'une institution humaine agissant par des moyens humains. Ils sont donc logiquement en droit de conclure que tout est perdu pour elle si elle ne s'accorde pas avec les puissances de ce monde.

Pie X nous rappelle que le suprême danger pour l'Eglise, comme pour nos âmes, serait de s'isoler de Dieu; que, si nous sommes unis à Jésus-Christ et si toutes les institutions catholiques vivent de cette vie surnaturelle apportée par Lui à l'humanité, elles sauront bien

l'infuser au monde, non pas à ce monde pour lequel Jésus-Christ n'a pas voulu prier, mais à ceux que son Père lui a prédestinés, et qui ne sont pas de ce monde parce qu'ils sont à Lui. Le modernisme ne voit pas ainsi les choses. Au fond, il est panthéiste. A ses yeux, l'humanité, constamment progressive, est en train de s'élever à une conception plus parfaite de Dieu, qui finira par lui donner toute l'existence dont il est capable. Jésus-Christ n'est que celui des hommes qui a eu le concept le plus parfait de la divinité, et dont les disciples ont établi l'institution la plus capable de conserver et de perfectionner à travers les âges le concept chrétien de la divinité. Mais cette conservation n'est possible et légitime que si elle s'exerce en fonction du progrès et du développement de l'esprit humain lui-même, et le progrès de l'esprit humain est continu et illimité. Il peut être retardé par les résistances de l'Eglise, il ne peut pas être arrêté. D'où, double crime pour les conservateurs : entraves injustes au progrès humain; suicide de l'Eglise et de la pensée catholique, si elles se séparent de la source de tout progrès.

Les opposants dont nous allons parler sont loin de se former tous cette conception raisonnée du système. On leur ferait injure en l'affirmant. Mais ce que l'on peut avancer sans crainte c'est qu'ils en subissent plus ou moins inconsciemment l'influence.

Leurs résistances viennent de trouver un porte-parole également disert, subtil et passionné, en la personne d'un écrivain qui, sous le prudent pseudonyme de Testis, publie sur ces questions une série d'articles non encore achevée dans les *Annales de philosophie chrétienne*, dirigées par M. l'abbé Laberthonnière (1). Ils sont là à leur vraie place. Coïncidant avec les récentes manifestations de la volonté pontificale qui déclare : « Il n'est ni loyal ni digne de simuler en couvrant d'une bannière équivoque la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande (2) », ils en constituent la contre-partie formelle.

L'auteur y déploie une ingénieuse et intarissable prolixité, une rare souplesse d'esprit et de style qui sert admirablement sa pensée protéiforme. Il faudrait, pour caractériser sa manière, créer des mots comme il en forge lui-même en parlant de « monophorisme », de « vélérisme ». On pourrait alors, par analogie avec les transformations instantanées de vêtements qui ont fait la célébrité de certain artiste, ou en évoquant l'image de la danseuse qui apparaissait sous des phosphorescences multicolores, qualifier sa terminologie de frégolisme et son style de loïe-fullérisme. Ces mots seraient peut-être

1. Ils ont pour titre : *La Semaine sociale de Bordeaux*. Numéros d'octobre, novembre, décembre 1909, janvier et février 1910.

2. Lettre sur le caractère confessionnel des œuvres économiques. Décembre 1909

aussi heureux, et, dans tous les cas, non moins justement appliqués.

Le monophorisme est un néologisme tiré du grec, que son inventeur emploie tantôt pour désigner le mode unique selon lequel, d'après la doctrine de l'Eglise, la révélation peut être proposée à la raison humaine, le mode unique qui permet à la nature d'accéder à la connaissance du surnaturel, tantôt, par extension l'autorité spirituelle de l'Eglise. L'application qu'il en fait à toutes les formes de rapport entre la vérité révélée et les choses d'ordre humain : philosophie, œuvres économiques et sociales, *liberté civile et politique*, est une nouvelle preuve de la justesse et de la profondeur de vues avec laquelle le Saint-Père montrait dans l'Encyclique Pascendi la cohésion du système. En définitive, le monophorisme est un mot forgé contre le Pape, et destiné à offrir une cible aux épigrammes, aux invectives qu'on se garderait de lui lancer directement. La *Lanterne*, affranchie des mêmes précautions, ne fait que rendre sans ambages la pensée de Testis, en disant : « *Tel jadis Napoléon I*er, le *surnommé* Pie X veut l'unité partout, et l'on vient d'inventer un mot nouveau pour indiquer avec plus de précision le sens de la tyrannie pontificale. L'autorité de Rome, c'est, paraît-il, le « monophorisme », ou, si l'on veut, l'unité absolue de langage dans toute l'Eglise catholique. » C'est ainsi qu'on peut faire supporter au monophorisme les qualifications d' « impérialisme mystique et réaliste » (p. 467), d' « autoritarisme absolu » (p 450), de « théocratie anthropomorphique » (p. 455).

Il va sans dire que Testis est mû par son dévouement à l'Eglise, par « le désir de servir uniquement la société et l'Eglise » (p. 9). « Elevant le débat au-dessus de toutes les questions de personnes, de tactique, d'opportunité, ne songeons qu'à la vérité toute seule et tout entière » (p. 166). « Qu'il soit donc bien entendu une fois pour toutes que dirigé exclusivement contre les erreurs, qui abusent des vérités les plus sûres et les plus saintes, notre effort est tout au service de ces vérités mêmes » (p. 375). C'est par devoir de conscience qu'il entre en lice : « Du moment que nous croyons ce que nous allons dire, c'est pour nous un devoir de conscience de le soumettre aux réflexions compétentes » (p. 457). Et comme il s'agit directement dans ce passage des appels faits par le Saint-Siège à l'union sur le terrain religieux, on voit à quelles « réflexions compétentes » Testis soumet ses critiques et on en verra le ton. Mais il le fait, c'est le dernier mot de son plus récent article, pour « soulager son âme ». (p. 471).

Ce qui l'oppresse, c'est l'intolérable prétention des monophoristes à être en possession certaine et exclusive de la vérité. Ils considèrent leurs propres doctrines « comme l'expression unique, universelle et exhaustive de la vérité, sans s'apercevoir que ces doctrines sont justement remises en question, et qu'au lieu d'être *la* vérité,

elles ne sont qu'*un* système » (p. 167). « Ce qu'il y a peut-être de plus extraordinaire, c'est que le monophoriste... s'identifie et se substitue à l'autorité : en possession de ses déductions, il prétend toujours être « du côté du manche » (si l'on nous pardonne cette expression); mais il croit le tenir et il s'en sert » (p. 457).

Testis, lui, a l'esprit bien trop ouvert pour se flatter de tenir le manche, aussi s'exprime-t-il avec beaucoup plus de réserve et de modestie. Il cherche simplement à défendre « la vérité, en la plénitude de son esprit, tel que le dépôt en est conservé dans les enseignements des conciles, dans la vie de l'Eglise et dans l'autorité du magistère infaillible » (p. 166); il se propose tout bonnement de « ramener (ses lecteurs) à la simple et vivifiante beauté, toujours ancienne et toujours nouvelle, qu'ils seront les premiers à reconnaître et à aimer uniquement, si, pour finir, nous réussissons à leur montrer les solutions catholiques telles qu'elles sont » (p. 375).

S'il croit les autres dans l'erreur, ne sera-ce pas assez, loin d'affecter la possession certaine de la bonne doctrine, de procéder à « la détermination des traits caractéristiques de l'erreur philosophique et théologique très précise, très complexe et très grave qu'il importe de signaler » chez les monophoristes? (p. 345) de dénoncer « l'énormité théologique et l'insanité politique auxquelles tendent certains esprits dans la crise présente? » (p. 457) et d'établir qu' « ils formulent des erreurs positives, des erreurs philosophiquement et théologiquement qualifiables? » (p. 247).

Mais se servir du manche, quand on croit le tenir, fi donc! Testis donnera donc aux monophoristes une leçon méritée de modération et de retenue, en se contentant de répondre avec aménité : « C'est à montrer ce qu'a de *mauvais*, de *repoussant*, de *meurtrier* pour le christianisme, pour la société humaine et pour les âmes ce bloc écrasant, que nous devons maintenant appliquer notre effort » (p. 373). « Il faut même dire que, dans la mesure où triompherait le monophorisme, l'apostolat catholique serait stérilisé, le sens religieux perverti, la piété chrétienne dénaturée » (p. 450. « Que le monophorisme se glorifie donc de la haine, de la répugnance ou du mépris qu'il inspire.. Hélas! Son mysticisme est aussi faux que son réalisme est décevant; et par cette voie, disons-le tout net, il ne réussirait qu'à perdre un plus grand nombre d'âmes et à soulever contre l'Eglise un mouvement croissant de désaffection et de révolte dont rien, dans le passé, ne peut donner l'image » (p. 468). « On ne saurait exagérer la malfaisance de ces habitudes qui stérilisent tout apostolat inspiré de cet esprit, et qui, comme des abcès en apparence superficiels, révèlent l'infection d'un virus répandu dans tout l'organisme » (p. 392).

Qu'on ne s'y méprenne point cependant, ce n'est pas seulement à tels ou tels théologiens que s'en prend Testis. Il vise plus loin et

plus haut. « L'on serait peut-être porté à être trop sévère pour ceux qui sont victimes plutôt que responsables d'un système impersonnel ou d'une déformation involontairement, inconsciemment subie » (p. 376). « Ce que nous visons ici, ce n'est pas tel ou tel, c'est la logique même de ce monophorisme qui finit par supprimer le sens du concret, le sens de la probité, le sens de la justice. Nous nous en prenons au système, non aux hommes; mais tout ce que nous enlevons à la responsabilité de ceux-ci, c'est celui-là que nous en chargeons. Et ce qui est grave, en effet, ce n'est pas que, çà et là, dans l'ardeur des controverses, quelques méprises, même odieuses, soient commises, c'est qu'une certaine formation systématique de l'esprit les engendre et les canonise » (p. 380). Cette formation systématique, Testis lui forge aussi un nom, pour n'avoir pas à la désigner par le sien propre. La théologie monophoriste « fait retomber le christianisme sous la loi de crainte qui se résume en deux mots, domination et servilité, prépare le retour du « vieil homme », et n'use trop souvent de la lutte contre le modernisme meurtrier que pour le triomphe aussi meurtrier du *Vétérisme*, expression totale de ce « monophorisme extrinséciste » et centre de ralliement de toutes les perversions qui vont s'étaler sous nos yeux » (p. 375). Ici, quoique la main se cache, le coup est porté droit. La suite fera d'ailleurs voir encore plus clairement à quoi il s'applique.

***

La *Semaine sociale* tenue à Bordeaux en juillet 1909 a fourni à Testis le titre de son travail et le sujet de tous ses développements. Nos lecteurs connaissent les critiques soulevées par certaines théories exposées dans les semaines sociales, particulièrement par leur président, M. H. Lorin (1). Testis prend la défense de ces thèses et y trouve une occasion, on dirait peut-être plus justement un prétexte, de s'attaquer au monophorisme sur des terrains divers. « C'est le service que nous rendent les semaines sociales, en permettant au problème déjà posé par les « philosophes de l'action » dans l'ordre spéculatif, de s'énoncer, avec une clarté croissante et une urgence extrême, dans l'ordre pratique » (p. 164). Testis déclare d'ailleurs que les semaines sociales ne doivent pas être considérées comme solidaires ni de sa philosophie ni des applications qu'il en fait (p. 20); et c'est fort heureux pour elles. On verra même « peut-être à la surprise de ceux qui agissent sans analyser les principes de leur action » que se trouvent engagées dans le débat plusieurs grandes questions spéculatives (p. 166).

Testis se propose en effet de « dégager, de la *pratique* même des

1. *La Critique du Libéralisme*, 1er décembre 1909.

Semaines sociales, les éléments *théoriques* qu'elle implique » (p. 164), « les thèses qui se trouvent enveloppées dans les déclarations et travaux pratiques des Semaines sociales » (p. 168), « les positions philosophiques et théologiques qu'implique le *réalisme intégral* de nos catholiques sociaux » (p. 178), etc..

Nous laisserons à ces catholiques sociaux le soin de se dégager réellement, s'ils le peuvent, de la solidarité que Testis démontre sans prétendre les obliger à l'avouer, et nous éviterons aussi de nous substituer aux éminents théologiens dont il se flatte de détruire les critiques et d'étaler au grand jour les erreurs. Ceux-ci sauront se défendre eux-mêmes. M. l'abbé Fontaine a déjà répondu, après les deux premiers articles de Testis, par une brochure sous forme de lettre à M. l'abbé Laberthonnière, directeur des *Annales de philosophie chrétienne* et intitulée : « *Le catholicisme social et les infiltrations collectivistes* (1). » Elle s'annonce comme la première d'une série. Ce ne sont pas les théories exposées dans les Semaines sociales qui nous intéressent directement ici, mais l'apologie qu'en fait leur avocat et son système de défense.

***

Les critiques auxquelles certaines thèses développées dans les Semaines sociales, spécialement par leur président, M. H. Lorin, avaient donné lieu, se rapportent à trois points principaux. — 1° On reprochait à celui-ci, dans l'exposé des lignes directrices d'une économie sociale que fournit le catholicisme, l'omission de ses bases essentielles. Le droit naturel, confirmé par l'enseignement traditionnel de l'Eglise, les fait consister dans une sorte de trilogie : le travail, la famille et la propriété individuelle. Or, les déclarations de M. Lorin ne disaient rien ou à peu près rien de la famille et de la propriété, et ce qu'elles disaient du travail était faux en grande partie. — 2° On incriminait la méthode préconisée par M. Lorin pour « retrouver dans les doctrines (démocratiques) qui s'essaient à résoudre la question sociale ce qu'elles ont d'inconsciemment *catholique* » (p. 10), « afin de donner aux hommes participants à leur insu d'idées qui sont nôtres, conscience des emprunts qu'ils nous font, conscience des convergences auxquelles leur sincérité et leur intérêt suprême doivent les conduire » (p. 17). Cette méthode était jugée radicalement insuffisante en elle-même pour amener le retour des incroyants au catholicisme, parce qu'il n'y a aucune transition naturelle de l'ordre de la nature, si épuré qu'on le suppose, à celui de la foi. L'équivoque ou l'erreur est tout entière dans la qualification de « catholique » que nous venons de souligner, appliquée, même avec la

1. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

réserve de l'inconscience, à ces doctrines. Parvînt-on à découvrir une réelle conformité des aspirations de ces incroyants avec l'esprit de l'Evangile et à les en convaincre, elle n'entraînerait aucune adhésion de leur part à la divinité de Jésus-Christ et à celle de la religion catholique, sans la proposition du fait surnaturel de la révélation, indispensable pour leur en ouvrir l'accès. Et, en outre, on observait que les traits mêmes de cette prétendue conformité, tels que M. Lorin s'applique à les faire ressortir, sont de faux traits; et que l'égalité stricte et rigoureuse entre les hommes, l'égalité de dignité entre les personnes, l'équivalence fraternelle des agents humains, l'équation des droits, présentées par lui et par d'autres, comme les dogmes du catholicisme social, sont de faux dogmes. C'est à le démontrer plus complètement que la brochure de M. l'abbé Fontaine, indiquée plus haut, est consacrée. — 3º Enfin, on signalait, comme cause de l'erreur précédente, une notion très inexacte des rapports de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, qui en supprimait la distinction nécessaire. Et c'est là le fond du débat que Testis se propose de vider (1).

Nous n'avons rien à dire ici sur le premier point concernant l'omission de certaines bases essentielles du catholicisme social. Elle n'intéresse pas notre sujet, et, d'ailleurs, Testis la justifie d'un mot qui simplifie toute la question, en se plaignant qu'on « n'admette pas M. Lorin au bénéfice de la division scientifique du travail » (p. 381). N'insistons donc pas sur cette solution vraiment peu compliquée. Mais la défense des deux autres parties doit nous retenir davantage.

***

Testis répond au second grief en systématisant la méthode incriminée. Il en explique l'opportunité, il en définit le principe, il en caractérise la nature, il en montre les applications. Ce ne sont pas là les parties d'un plan didactiquement suivi par l'auteur, mais les points auxquels on peut rattacher ses principales explications.

L'opportunité, d'abord, et aussitôt nous commencerons à comprendre ce que c'est que le *Vétérisme*. Il faut premièrement se rendre compte que ce qui était bon autrefois ne l'est plus aujourd'hui, et que la méthode appliquée par les catholiques sociaux à notre société malade est une méthode de « convalescence sociale » (p. 14 et 183), « une méthode de guérison et d'apaisement » (p. 460) :

Sans doute (et c'est là ce qui explique certaines méprises dont nous aurons bientôt à faire justice), dans les sociétés où le christianisme, régnant à peu près universellement sur les âmes et inspirant directement, officiellement

1. Voir, sur ces trois points, *La Critique du Libéralisme*, 1er décembre 1909, pp. 165 et suiv.

même les lois et les mœurs, était, pour ainsi dire, passé à l'état d'habitude et de seconde nature, il pouvait être très nécessaire, pour maintenir la distinction du don surnaturel et des données de la nature et afin que dans le résultat final de leur concours on ne fût pas exposé à attribuer à l'homme ce qui venait du Christ, de marquer fortement et de présenter jalousement comme venant du Christ ce que le Christ seul avait apporté à l'humanité : il fallait empêcher qu'on l'oubliât ou qu'on le méconnût. Et par cela même qu'on vivait réellement des deux vies de la nature et de la grâce, on était porté à insister principalement sur leur dualité inconfusible plutôt que sur leur union effective.

Mais il n'en est plus de même dans nos sociétés depuis longtemps travaillées par un esprit d'incrédulité et d'avidité, par un retour offensif et triomphant du paganisme, par un individualisme dissolvant. Il ne s'agit plus d'empêcher qu'on oublie ou qu'on méconnaisse le don du Christ. Puisqu'il est oublié et méconnu socialement et publiquement, il s'agit de le faire retrouver et de le faire reconnaître.

N'est-ce pas cependant cela même que se propose le Vicaire de Jésus-Christ? Mais, tandis qu'il met toute son énergie à nous faire comprendre par ses plus récents actes ce dont il nous avertissait déjà dans la première encyclique de son pontificat, que les associations et les œuvres formées par nous « doivent avoir pour premier et principal objet la profession ouverte et hardie du catholicisme (1) », Testis déclare, au nom des catholiques sociaux, que cette méthode du *Vétérisme* a fait son temps, et en défend une nouvelle qui tourne, on le verra plus loin, à une attaque violente contre le caractère confessionnel de l'action sociale.

Testis indique aussitôt « les leçons progressives qui, résultant de cette infidélité à l'esprit de l'Evangile, marquent les étapes de l'éloignement et du retour. » Il s'opère par une série de constatations. L'infidélité engendre un malaise croissant. Alors, de déceptions en déceptions, la masse besogneuse, « par une sorte de vouloir subconscient » reprend l'instinct même des lois de sa conservation. Puis, cette élaboration populaire développe la conception d'un ordre des relations humaines fondé sur un élément moral, la notion de justice. Et cette prétention amène les hommes de bonne foi « à ne trouver que dans l'esprit de l'Evangile la garantie suprême et décisive de la justice, et des conditions morales de la paix, de la stabilité et de la prospérité sociales » (p. 13, 14). Or, quelle attitude prendre en face d'un tel mouvement, et quelle sera la conduite *vraie* et *bonne* du catholique intégral?

« Deux voies semblent seules possibles : — ou bien refouler cet élan, sous prétexte qu'il procède d'une origine inférieure, repousser ce retour d'un prodigue qui n'est pas assez désabusé ni repentant, éteindre ce flambeau qui semble se rallumer à un foyer trop humain et même impur, *attendre l'humiliation complète et la faim noire qui*

1. Encyclique *E supremi apostolatus*.

conduirait les peuples à Canossa; — ou bien aider à cet enfantement douloureux, accepter les conditions améliorées de la vie, faire luire la bonté des cœurs chrétiens sur les aveugles qui s'y réchaufferont peut-être longtemps avant d'en reconnaître le foyer rayonnant, aimer le vrai et le bien sous quelque pavillon qu'ils se produise, avoir cette confiance que « toute vérité est catholique », et que « la vérité est finalement une »; espérer que des effets tôt ou tard, les âmes qui ne sont pas toujours réfractaires à la logique et à l'amour, remonteront à la cause. »

Mais, dirons-nous, comment ce siècle d'incrédulité, « dont l'apostasie publique et sociale, n'est plus seulement le schisme d'une nation ou d'un roi, l'hérésie d'un docteur ou d'une secte, la révolte politique ou morale, mais l'éloignement complet d'une civilisation qui est à reconquérir et à rechristianiser » (p. 169) remontera-t-il jamais des effets à la cause, si celle-ci ne lui est proposée dans la splendeur de sa divinité?

Méthode surannée. « Il ne s'agit pas d'une déduction analytique qui rattacherait logiquement des conséquences à des principes et des applications à des prémisses. Nous cherchons dans l'Evangile un esprit, non des majeures. Il ne s'agit pas davantage d'une espèce particulière d'induction qui nous ferait conclure de certaines données de fait à des lois essentielles et à des dogmes fondamentaux » (p. 11) et un peu plus loin : « Jamais, en partant de la nature humaine et des expériences sociales même les plus pleines de l'esprit chrétien, on ne peut remonter par une *filière* lumineuse et certaine, aux dogmes et aux préceptes révélés » (p. 17). Rien de plus exact. Mais rien de plus faux que de présenter sous un tel point de vue la méthode du Vétérisme. Entre les expériences sociales et l'accession aux vérités révélées s'interpose nécessairement la proposition du fait surnaturel de la révélation et de la divinité de l'Eglise qui prouve le devoir d'adhérer à la foi. Rien de plus illusoire que de croire que le peuple, généralement parlant, puisse, sache ou veuille attribuer un relèvement social quelconque à l'origine vraie d'où ce progrès découle, si l'on n'a pas pris la précaution de lui désigner explicitement cette origine. Voilà pourquoi Testis et M. Lorin ont également tort de ne vouloir chercher dans l'Evangile qu' « un esprit, et non des majeures. » *Quomodo credent ei quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante? Ergo fides ex auditu. Auditus autem per verbum Christi* (1). Pie X ne fait que répéter la déclaration de saint Pierre : « Si nos hodie dijudicamur in benefacto hominis infirmi, *in quo* iste salvus factus est », si on nous demande *par qui* cet infirme a été guéri, « notum sit *omnibus vobis* », sachez-le bien, vous tous, et que *tout le peuple* d'Israël le sache aussi, « et *omni*

1. Rom., X, 14, 17.

plebi Israël, quia *in nomine Domini* nostri Jesu Christi » : *c'est par le nom* de N.-S. J.-C. Si cet avertissement avait été superflu, si l'apostolat avait pu s'exercer *sans nom d'auteur*, saint Pierre eût-il éprouvé le besoin d'une proclamation qu'il a fini par payer fort cher? Et il ne s'est pas contenté de se réfugier derrière l'argument de *Testis*, qui revient à dire : comme on savait bien que Pierre était un disciple du Christ, les témoins de la guérison de l'infirme auraient bien su déduire de leur propre fonds la conclusion que l'infirme devait sa guérison au nom du Christ et au Christ. Au fond de tout ceci, on trouverait l'oubli et l'abandon des principes nécessaires de la démonstration de la foi.

Le principe d'où part la méthode nouvelle, et dont l'insuffisance, ou plutôt la fausseté éclate si on l'applique à la transition cherchée du progrès social naturel à la vérité catholique, est celui-ci : « La vérité est une, et c'est le principe de toute action cohérente » (p. 13). « Le réel est un continu dans lequel il n'y a pas de cloison étanche et dont aucun élément ne saurait être traité comme inexistant » (p. 17). « La vérité est une et le réel est un continu » (p. 19).

Mais ce qu'il importe de saisir, c'est la mise en œuvre de ce principe au nom d'une philosophie qui détermine la nature de la nouvelle action régénératrice. Cette méthode, on en fait l'aveu, « elle est paradoxale, elle rompt avec des habitudes très fréquentes de jugement et de conduite; elle impose une ouverture d'esprit et de cœur — (qui manque, hélas! aux tenants du *Vétérisme*) — et une attitude pratique à laquelle beaucoup peut-être répugnent assez naturellement comme à une illusion de dupes, ou même comme à une illusion de complices » (p. 169). De son vrai nom, en effet, c'est le pragmatisme. Elle a déjà été qualifiée plus haut par Testis, c'est « la philosophie de l'action. » « Il est très possible que cette philosophie n'ait été jusqu'ici qu'incomplètement formulée, quoiqu'on en retrouve partout les linéaments dans le passé : mais qu'elle soit l'expression d'une tendance légitime et permanente, qu'elle cherche aujourd'hui à s'exprimer plus distinctement, c'est ce que prouve l'effort tout spontané de ces savants, de ces catholiques qui, en contact avec les réalités matérielles et morales de nos sociétés en travail, se sont placés d'instinct dans la perspective où ils trouvaient en même temps à éclairer les hommes de ce temps sur la cause de leurs souffrances, sur le sens de leurs efforts, sur le soulagement de leurs besoins » (p. 180).

Son application s'étend à tout ordre de connaissances. Elle a même besoin, tout d'abord, de résoudre à son point de vue le problème de la connaissance lui-même et des rapports de la pensée avec l'action. C'est une philosophie dynamiste de la pensée. « L'idée n'est ordinairement que l'expression réelle, mais partielle ou artificiellement délimitée, de tout un complexus objectif ou subjectif dont elle exprime la vérité. »

C'est pourquoi « les idées qui déterminent les actions n'empêchent pas les actions de susciter des idées nouvelles.. la vie des hommes obéit à une logique plus complexe que celle des pensées abstraites » (p. 173), etc...

« A cette philosophie dynamiste de la pensée et de l'action répond une conception de la réalité qui, sans méconnaître la distinction des êtres et la hiérarchie des ordres différents qui composent l'harmonieuse unité du monde, établit entre eux une solidarité et une continuité de fait... La vérité, à laquelle d'instinct ou de propos délibéré s'attachent les Catholiques sociaux, c'est que, pour distinguer les choses, il n'est pas besoin de les désunir; c'est que les degrés inférieurs, sans cesser d'être inférieurs et d'être impuissants à provoquer aucune ascension par eux-mêmes, sont cependant des degrés, c'est-à-dire des points d'appui et comme des tremplins; c'est que les degrés supérieurs sont réellement la cause finale de ce monde, lequel ne forme pas une marqueterie d'épisodes juxtaposés, mais un ordre où circule l'unité de dessein divin; c'est que la réalité est un continu, comme le torrent circulatoire dans lequel le cœur ne pourrait lancer le sang vivifiant s'il n'appelait et ne recevait le sang à vivifier; c'est qu'il n'y a point d'étage où ne soit ménagée la place de l'escalier ou le passage de l'ascenseur; c'est que, par la condescendance et l'action du supérieur, l'inférieur est comme en gestation d'une coopération plus haute » (p. 176). « La philosophie sous-jacente à l'attitude des catholiques sociaux est celle des vases communiquants, ou plutôt, elle exprime sans confondre les étages, la continuité de la marche qui, comme sur une échelle de Jacob parcourt en son double sens ascendant et descendant l'itinéraire de l'homme à Dieu » (p. 179).

Tout le désaccord provient de ce que « les uns (les catholiques sociaux) sont dans le réel, les autres (les monophoristes) dans le notionnel » (p. 184). L'erreur de ceux-ci consiste à établir entre les choses la distinction, la séparation qui existent dans leurs concepts. Laissons cette erreur, pour le moment. Mais il faudra bien, en revanche, que Testis et ses amis passent et fassent passer le peuple qu'ils veulent ramener à la vérité, du réel sur lequel ils opèrent au notionnel où réside la possession de la vérité; du réel, qui est l'effet, au surnaturel qui en contient l'explication et la cause finale. Or, on nous dit bien, que, pour s'élever de l'un à l'autre, il doit y avoir une place ménagée pour l'escalier et le passage de l'ascenseur, mais il faudrait nous montrer où elle est. Et c'est ce qu'on omet, et pour cause.

Ces comparaisons ingénieuses ne sont que des trompe-l'œil, qui dissimulent mal l'absence d'une réalité. Il en est encore de même dans cet autre passage, où Testis reproche aux monophoristes, sur le compte desquels il faudra s'expliquer tout à l'heure, de ne pouvoir

« admettre et comprendre ni qu'il puisse y avoir dans l'ordre naturel une faille qui le fasse s'entr'ouvrir, un ferment qui le soulève, ni que l'ordre surnaturel, sans s'abolir, puisse descendre dans la nature et s'y faire ou s'en faire chercher. Et voilà pourquoi la seule idée d'*une présence immanente*, d'*une expérience positive*, d'*un sens intrinsèque du surnaturel* paraît non seulement irrémédiablement incomplète et obscure, ce qui est exact, mais absolument et totalement à exclure, ce qui est faux » (p. 267). L'idée d'une présence intrinsèque, d'une expérience positive, d'un sens intrinsèque du surnaturel, grâce à laquelle, même avec le secours de la grâce supposé un peu plus bas, l'homme arriverait à la connaissance du surnaturel sans que le fait divin lui soit proposé du dehors, n'est pas *seulement incomplète* et obscure, elle est simplement fausse, comme est celle du continu réel entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, du moment qu'on cherche ce continu non pas seulement dans le mode de leur existence, mais dans la connaissance que nous en acquérons. La place de l'escalier ou celle de l'ascenseur, le faille, le ferment, ou, comme on dit encore plus loin, l'opercule qui *permette* le passage de l'ordre naturel à l'ordre supérieur, si l'on entend par ces images quelque chose de plus et d'autre que l'aptitude de la raison à admettre le fait surnaturel quand il lui sera proposé et une certaine préparation morale qui l'y dispose, sont des mots vides de sens ou des expressions grosses d'une erreur formelle.

Elle demeure donc très suspecte, cette doctrine de la « *double afférence* » que Testis oppose, comme la vraie doctrine catholique, à celles de l' « *efférence* » et du « monophorisme intrinséciste » entre lesquelles se partagent les modernistes, d'une part, et de l'autre, au « monophorisme intrinséciste » des vétéristes (p. 276). Le modernisme radical, selon lequel il n'y a de révélation que celle qui procède de la conscience personnelle de l'homme, l'élève jusqu'à la connaissance intime de Dieu est qualifiée « afférentisme subjectif ». On appellera « monophorisme intrinséciste », le système moderniste, modéré par rapport au précédent, qui admet une révélation extérieure, mais ne lui reconnaît d'existence que comme expression sociale de l'afférence ou apport intérieur. Et le « monophorisme extrinséciste », celui contre lequel Testis tend tout son effort, est celui qui niant tout apport, toute afférence intérieure, veut que tout, dans le christianisme, s'impose du dehors.

« La conversion individuelle ou sociale, dit très justement Testis, en quelque ordre que ce soit, ne s'obtient pas par la simple dialectique des concepts et par une démonstration tout objective; il y faut une préparation intérieure, une désillusion subjective, une leçon de la vie, qui ouvre l'âme à la leçon de la pensée, à l'autorité des faits, à la lumière de l'histoire ou (il faudrait dire : et enfin) à la parole de Dieu » (p. 174). Le Vétérisme, depuis les anciens apolo-

gistes jusqu'aux théologiens qui critiquent les déclarations de M. Lorin, ont de tout temps reconnu la nécessité de cette préparation morale et ont écrit des pages émouvantes sur cette afférence ou apport intérieur, qui n'entre d'ailleurs dans l'adhésion au surnaturel qu'à titre de disposition préalable. Comment Testis a-t-il pu le méconnaître ou l'oublier, au point de reprocher à ceux qu'il appelle monophoristes extrinsécistes d'affirmer que « l'ordre surnaturel est une superposition gratuite par dictamen purement extrinsèque et qui s'adresse à une puissance obédentielle *toute passive*, sans que le don extérieur puisse ou doive comporter le concours d'un apport intérieur » (p. 181); que, l'ordre naturel est à l'égard du surnaturel, quand il s'agit d'entrer en rapport de connaissance avec un ordre supérieur, à l'état de « puissance une et toute passive » (p. 431); « que *le ressort de l'adhésion* à l'ordre supérieur se trouve tout entier dans l'argumentation fondée sur les principes logiques et les données externes » (p. 453); qu'il n'accède à cette connaissance « que par une démonstration fondée sur un apport ou signe tout externe, sans que rien de réel ou de vital soutienne et stimule l'ascension de l'un à l'autre » (p. 434), d'où il conclut que la foi maintiendrait la raison dans un « agnosticisme foncier » (p. 455)?

On voit à travers toutes ces expressions l'équivoque persistante. Mais pour comprendre cette attaque, il faut en venir à la défense de Testis contre le troisième grief.

***

M. l'abbé Gaudeau a affirmé saisir dans les théories de M. Lorin une confusion pleine des conséquences les plus dangereuses entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel (1). Testis riposte en accusant M. Gaudeau et les vétéristes de les séparer radicalement, et, par suite, de rendre toute communication vitale entre eux impossible. Il s'empare d'une affirmation de M. Gaudeau posant que l'ordre naturel « suffit réellement » à connaître Dieu, ainsi que le Concile du Vatican l'a défini. Omettant toute la discussion par laquelle M. Gaudeau prouve que M. Lorin, tout en admettant que la raison peut s'élever par ses propres moyens jusqu'à la connaissance de Dieu, émet une théorie du surnaturel qui supprimerait en fait cette capacité, Testis argue de ce que le docte théologien oppose à M. Lorin l'aptitude ***réellement*** suffisante de la raison à atteindre cette connaissance, pour conclure que, selon M. Gaudeau, la raison SE SUFFIT à elle-même, qu'il y a donc *religion naturelle positive*, que le théisme est une doctrine en équilibre stable, la religion normale de l'humanité morale, qu'il y a donc historiquement et valablement une religion

1. *La Critique du Libéralisme*, 1er décembre 1909, pp. 170 et suiv.

naturelle qui vit et se suffit comme telle » (p. 262). Le monophoriste serait un théiste. « Sans doute, on ne manque pas de rappeler, à l'occasion, que cette connaissance rationnelle de Dieu est « insuffisante ». Seulement qu'est-on réduit à signifier par là, sinon que Dieu est connaissable pour ainsi dire par *tranches* distinctes; que si quelques-uns de ces fragments ou de ces aspects échappent à nos prises naturelles, un morceau tout au moins est accessible en fait comme en droit; qu'il y a le Dieu de la nature et le Dieu de la surnature; que la part naturellement accessible est comme *juxtaposée* à l'autre, et ne nous *donne rien à désirer d'ultérieur;* que cette tranche est donc suffisamment connue pour que cette connaissance nous tienne en repos et permette à la religion naturelle qui s'en contente de *s'installer chez elle,* puisqu'elle est, comme on nous le dit en un langage qu'on critiquerait peut-être chez autrui, « adéquatement et indispensablement distincte » de l'ordre chrétien? »

Non, sans doute, Dieu n'est pas connu ni connaissable par *tranches* distinctes; il n'y a point un Dieu de la nature et un Dieu de la surnature, mais un même Dieu, auteur de la nature et de la grâce. Au lieu de parler de deux *tranches* qui poseraient une division réelle en Dieu, il suffirait de dire qu'il est connaissable par deux *voies* distinctes, pour exprimer la pure doctrine catholique; mais l'expression en coûte trop à Testis. Ce ne sont pas deux parts de Dieu qui se trouvent juxtaposées, mais, ce sont, dans une même âme, deux modes de connaissance. Quoi qu'en dise Testis, le mode inférieur ne donne à la raison, de lui-même et de lui seul, rien à désirer d'ultérieur; et, tant que l'autre mode ne lui est pas rendu accessible par la proposition du fait surnaturel accompagnée de la grâce, la raison n'en est pas moins en possession d'une vérité religieuse. Mais, en passant sous silence l'hypothèse de cette proposition qui lui crée un devoir nouveau, on a beau jeu à prétendre que nous lui reconnaissons le droit de « s'installer chez elle. »

Pourquoi, ce parti pris de dénaturer la doctrine en s'efforçant d'en tirer des déductions qui, dépassant toute vérité la changeraient en erreur manifeste? Pourquoi ces discussions prolixes sur la continuité du réel et les applications de la philosophie de l'action, dont nous n'avons pu donner qu'un aperçu très succinct et forcément incomplet? C'est qu'il ne fallait rien moins pour fournir une base solide aux conclusions pratiques auxquelles Testis nous conduit dans un cinquième article, qui n'est pas encore le dernier, en examinant les excès qu'entraîne l'application du monophorisme aux rapports du spirituel avec le temporel, de la religion avec la politique, et justifier, au nom du système exposé, ses invectives contre l'autoritarisme, contre l'impérialisme, la théocratie anthropomorphique, et les autres excès du Vétérisme. Il va pouvoir désormais se donner carrière contre les directions du Saint-Siège.

Est-ce que le « sens intrinsèque » du surnaturel, son « expérience positive », avec le passage supposé de l'ascenseur, et l' « opercule » permettant à la nature de soulever la voûte entre les deux ordres, ne sont pas capables de suffire, grâce à « *la continuité du réel* » pour faciliter l'accession de la raison naturelle à la connaissance du surnaturel? Et, dès lors, la « méthode de convalescence » n'est-elle pas mieux adaptée à l'état présent de nos sociétés malades que le traitement brutal du monophorisme, substituant à cette médication interne, d'une action lénitive et insensible, le révulsif d'une application externe à laquelle le patient est mal disposé? Pourquoi ne pas admettre du moins la liberté d'employer l'un ou l'autre moyen? D'autant que le second est en définitive pernicieux et fatal, tandis que l'autre est fondé sur la vraie science médicale. Les monophoristes, qui proclament l'insuffisance de celui-ci, ont eux-mêmes changé leur remède en poison mortel, et ils s'exposent volontairement à tuer la société, leur cliente, en s'opposant à l'autre système, pour, d'abord « attendre l'humiliation complète et la faim noire qui conduirait les peuples à Canossa. » C'est ce dont il importait de les convaincre. « Au premier abord, il semblait qu'à force de parler, en régalien, de l'indépendance et de la suffisance propre de l'ordre naturel, jusques et y compris la religion théiste, on dût logiquement arriver au régime de la séparation complète, pour laisser cet ordre se développer en paix et sans gêne dans son domaine. Et puis, en fin de compte, il n'y a aucune initiative, même dans les questions économiques et sociales, qui ne doive être strictement *confessionnelle* et dépendante (p. 455). Voici enfin le bout de l'oreille qui paraît. Il a été long à se découvrir, mais, désormais, tout le corps va y passer rapidement, et l'attaque se prononcer sur toute la ligne. Ce sont, comme on vient de le voir, les récentes décisions du Saint-Siège sur le caractère franchement catholique que doivent avoir les œuvres économiques et sociales qui la déchaînent.

Veut-on réfléchir pendant quelques instants à la forme, plus douloureuse et plus ruineuse que jamais, sous laquelle renaît en nos sociétés démocratiques la vieille querelle des investitures, la lutte transformée du Sacerdoce et de l'Empire? A défaut du Prince qui ne gouverne plus ou qui est hostile ou « libéral » ou indifférent ou impuissant, ou bien qui n'existe que monnayé en citoyens, à défaut donc du bras séculier sur lequel on ne peut compter désormais pour conférer une efficacité au *compelle intrare et hærere*, comment le monophorisme conçoit-il l'action du pouvoir supérieur et spirituel? comment dénature-t-il le problème par la façon dont il le pose? et comment à ce problème mal posé n'arrive-t-il qu'à donner des solutions intenables? Nous allons voir les étapes de ce système, très conséquent dans le simplisme de ses déductions passionnées : *a*) Confiscation de la liberté civique, domestication et mobilisation des forces de la croisade militante sur tout terrain au seul titre religieux; *b*) Organisation non seulement d'une politique exclusivement religieuse, mais d'une religion politique; *c*) Rêve poursuivi d'un Empire temporel spirituellement dressé partout contre le pouvoir séculier. Oui. si le monopho-

risme, développant librement ses suites, triomphait, il est nécessaire qu'on voie où il irait : ce spectacle nous mettra en garde contre la tentation d'y succomber si peu que ce soit » (p. 456).

a) Au regard de beaucoup, l'Etat, par l'abus qu'il en fait, tellement déchu de ses droits que non seulement il ne représente plus un ordre normal et respectable, mais que le moindre acte de loyalisme à son égard, ou *le moindre concours* donné par un catholique aux initiatives qu'il prend dans la sphère qui pourtant est partiellement la sienne, apparaît comme une trahison sacrilège. L'on profite donc de l'indignité de l'Etat pour déclarer indigne quiconque n'est pas *tout* à l'autre pouvoir. Jamais plus belle occasion d'exercer juridiction directe sur cette poussière de souverains qu'est une démocratie contemporaine ! C'est donc l'autre pouvoir qui a non seulement la mission de procurer la fin qui lui est propre, mais encore celle de *se substituer* au pouvoir politique en déshérence, de traiter les fidèles en sujets, de promouvoir le « règne social » de la vérité, d'affirmer sa « compétence pour appliquer le droit naturel à toutes les sociétés, particulièrement à la nôtre », de peser sur chaque conscience, et, dans le citoyen frappé d'interdit, dans l'homme qui, pour le monophorisme, *n'est qu'un perpétuel mineur*, d'installer le *régime d'une compagnie de discipline* toujours suspecte de manquer à l'obéissance passive et toujours placée, au nom des nécessités de la guerre et de « l'action commune », *sous le régime de la loi martiale ou de l'état de siège.*

Il suffit de souligner certains mots pour rendre évidente la falsification de la doctrine et faire suffisamment entendre le cri de révolte. La même remarque s'applique à ce qui suit

Et de même que le divin Jules préférait être tout-puissant dans le moindre hameau plutôt que de se contenter d'un partage du pouvoir en la capitale du monde, on consent à diminuer, diminuer le troupeau, pourvu que ce soit un troupeau ; et fût-on dix dans un dernier refuge, comme le rêve M. Benson, ce sera du moins la théocratie du lazaret. A défaut du *compelle intrare*, on pratiquera donc le *compelle exire, pour ne garder que ceux qui, dans les questions de l'ordre le plus naturel, n'auront jamais qu'une initiative préalablement estampillée et postérieurement contresignée :* telle une mère qui, sous prétexte de les prémunir contre les risques de chutes de plus en plus dangereuses pour des adultes et afin d'attester publiquement son empire sur eux, ne laisserait ses grands fils sortir et vaquer à leurs affaires qu'avec un bourrelet de paille, comme ceux dont on protégeait la tête des enfants ! Et ce n'est que logique dans le système où l'on ne peut parler des sécheries de morues ou des résiniers des Landes sans engager l'autorité. Si bien qu'entre ces dociles qui, n'étant plus que des émigrés de l'ordre civique, subissent tout, et les indifférents ou les révoltés ou les ennemis, qui n'acceptent rien, *il n'y a place pour aucun concours spontané et dont l'indépendance même ferait le prix*, pour aucune recherche, risquée peut-être, mais indispensable à la solution des problèmes toujours renouvelés. Toutes les questions économiques et sociales deviennent des questions mixtes, et toutes les questions mixtes deviennent des questions CLÉRICALES.. (p. 458).

Mesure-t-on l'efficacité *dépeuplante*, voit-on la *malfaisance* d'une telle conception qui n'admet d'action que *sur commande*, déductivement à partir de principes, sous la dictée expresse, ou chose plus grave peut-être, *publiquement dissimulée* d'un zèle *qui considère comme mal tout bien tenté ou fait sans son*

ordre ou sa permission. Voit-on, *sous cette cloche pneumatique*, l'air se raréfier, la vie, à l'abri des contagions, périr? Et les rangs ne se vident-ils pas doublement, soit par l'élimination de tout esprit investigateur qui, étant allé aux égarés, trouve ensuite la valvule close (c'est exactement et presque textuellement le langage de la Ligue de Münster dans sa supplique au Pape), soit par le refoulement de tout mouvement convergent?.. (p. 460).

Vient ensuite ce passage qui est la critique de l'attitude du Saint-Siège à l'égard du *Sillon*, des motifs sur lesquels se sont de préférence appuyés ses blâmes, ceux des évêques qui le repoussent et leur refus d'écouter davantage Marc Sangnier. On explique ici à quoi les lignes précédentes faisaient allusion en parlant d'un zèle qui dissimule ses exigences.

Vainement s'épuisera-t-on en ingéniosité et en palliatifs : la logique du système monophoriste est impitoyable; elle pèse parfois invisiblement sur les esprits les plus droits; elle les amène, par un biais, à exiger au nom de la discipline cela même qu'il serait faux d'exiger au nom de la doctrine; elle les amène à faire suspecter la doctrine, là où l'on ne peut cependant pas exiger ouvertement l'abdication totale; elle leur fait refuser les explications demandées. les avertissements sollicités, non qu'on soit embarrassé jamais pour trouver des points faibles, non qu'on redoute une rébellion, tout au contraire; on craint presque un amendement, propre à rendre plus invulnérable l'usage des libertés légitimes qu'on ne peut proscrire explicitement et qu'on ne veut pas tolérer; ceux donc qui ne consentent ni à se domestiquer ni à s'expulser d'eux-mêmes et qui cherchent à conserver l'équilibre de leur double loyalisme sont les plus embarrassants et paraissent les plus *insupportables des hommes*, non pour leurs fautes (fussent-elles réelles, et, si c'était pour elles, on aurait vite fait de prendre au mot leurs déclarations de docilité et d'imposer a leur fidélité l'option nette entre la voie bonne où la charité aurait à cœur de les éclairer et de les attirer, et celle où quelques-uns semblent souhaiter de les voir tomber tout à fait), mais pour ce qu'ils représentent d'irréductibles droits: on aura donc des égards pour eux, en les déconsidérant et en cherchant à les pousser à bout : de semblables « égards », de tels « palliatifs », *mais c'est le cumul des inconvénients de la faiblesse et de la violence!* (p. 460).

Comme il a faussé plus haut la doctrine générale, en affectant de lui faire conclure que l'état contre nature d'un régime athée et ennemi de toute religion interdit de lui accorder le moindre concours et transfert tous ses droits à l'Eglise, Testis fausse les directions actuelles du Saint-Siège, en feignant de croire que l'union demandée par lui sur le terrain catholique supprime toute initiative dans l'ordre des affaires civiles, économiques, sociales, et prétend les régler toutes d'un point de vue et sous une direction exclusivement religieuse :

Quand on nous dit à maintes reprises, en face des divergences et des malentendus qui divisent les catholiques dans le domaine politique et social, « union de tous sur le terrain nettement religieux,... pas d'autre terrain obligatoire que celui-là... s'unir *exclusivement* sur ce terrain », laissera-t-on aux autres opinions la liberté, l'initiative qu'on réclamait pour les siennes? Ou

prétendra-t-on déduire et décréter l'uniformité en tout ordre et sur tout terrain, au nom de « l'union sur le terrain religieux? etc.. (1) » (p. 461).

Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir montré, dans les questions les plus subtiles, un esprit aussi délié, pour chopper si lourdement dans les plus claires et les plus simples.

En second lieu, les prétentions de l'Eglise et du Vicaire de Jésus-Christ (car c'est d'eux qu'il s'agit sous le nom de monophorisme) *tendent à transformer* cette organisation d'une politique religieuse en religion politique. Et, pour faire suite aux autres confusions, Testis va mêler l'idée du pouvoir spirituel de l'Eglise sur les sociétés avec celle du pouvoir temporel, afin de combattre l'une et l'autre plus à l'aise.

b) Mais enfin, supposons-le, le monophoriste a ce qu'il voulait, le petit troupeau parfaitement discipliné des professionnels *de la question confessionnelle,* l'élite passive *des sacristains-soldats,* de ceux que scandalise saint Paul lorsqu'il se réclame devant le proconsul de son droit civique, *civis sum Romanus,* alors qu'il avait à défendre « les droits de Dieu (2). » Que va-t-il résulter de cette mobilisation? et à quel but tend-elle? par quels chemins? — C'est ici qu'apparaît de plus en plus la perversion sur laquelle nous aurons bientôt à insister, la perversion du sens religieux, la transvaluation des choses chrétiennes.

Car, si l'on prend de telles formations de combat au risque de se voir réduire à une poignée et de subir la perpétuelle défaite, ce n'est pas pour le plaisir de l'insuccès et de la décimation; c'est que, en cette méthode de concentration et d'épuisement, le monophoriste croit trouver la seule voie de l'honneur et des compensations futures : rendons-lui cet hommage, au moment même où nous allons dire qu'il perd le sens chrétien en même temps que le sens politique, et où nous avons à montrer comment et pourquoi il poursuit directement *une sorte de règne terrestre,* sauf à n'aboutir qu'à se diminuer de toutes les façons.

D'après la conception qu'il s'est faite du surnaturel, le monophoriste, pour l'introduire dans les âmes, a besoin du prestige extérieur d'une autorité de puissance : précisément parce que rien, en l'homme, ne rend écho ni ne fait appel au don qui s'impose comme un droit et qui ne reste ce qu'il est *que comme un ordre surérogatoire,* il faut bien, selon la logique de cette perspective, que la contrainte patente et glorifiée ou la coercition d'une force sensible soit la garantie de l'unité et le lien efficace du corps religieux. Et puisque, pour faire régner la vérité surnaturelle, on doit compter, non pas sur le mouvement des âmes, mais uniquement sur l'apport autoritaire qui la fait descendre d'en haut et de haut, il est indispensable que la parole impérative soit environnée de majesté et de force : *nous en sommes encore au Sinaï, et pour toujours.* Voilà pourquoi le monophoriste, loin de considérer la puissance temporelle comme un moyen d'assurer l'indépendance morale du

1. Testis a soin de se référer, par des notes, pour les expressions qu'il cite, à l'article de M. Gandeau, mais il sait bien que ce sont celles même dont le Pape s'est servi.

2. Saint Paul ne prétendait pas prêcher le Christ à un titre civique, mais il usait de son droit de citoyen romain pour échapper à un châtiment qui l'eût déshonoré et porter jusque devant César la profession de l'Evangile.

Magistère, y tient substantiellement comme à la condition nécessaire et préalable de son exercice même et de son action proprement spirituelle. Il a toujours peur que la terre ne lui manque; il commence donc pas assurer sa base terrestre et il subordonne ses plus hautes visées à la conservation, à l'extension de l'instrument de son autorité. Plus sa situation matérielle est diminuée, plus il lui importe que sa force coercitive se manifeste, plus il tient à faire sentir son droit de commander, plus il a besoin de régenter. C'est ainsi que le détachement le plus sincère peut s'allier, dans certains esprits, à l'ambition prédominante de sauvegarder l'appareil des grandeurs et de faire de l'Eglise une puissance comme les autres et plus que les autres, une puissance parmi les puissances et au-dessus des puissances. Et parce que, de la sorte *et contrairement à tout ce que l'Evangile ou la tradition des Pontifes et des Saints* proclament, on s'imagine que le triomphe de Dieu ne saurait être, dès à présent, qu'une victoire à la Constantin, il s'agit, à tout prix, même ou surtout dans le dépouillement et la persécution, de faire figure d'empire : la politique religieuse devient une religion politique.

c) Ce n'est pas tout. Qu'il le prévoie ou non, le monophoriste est engagé sur une voie qui, pour peu qu'il s'abandonne à la force de la logique ou à son rêve apostolique de domination, le mènerait inévitablement plus loin. Ce n'est bientôt plus assez pour lui de capter ou de mobiliser les forces catholiques dans les pays où, à son sens, les hommes de foi ne peuvent décemment rester des citoyens ni faire preuve de loyalisme, plus assez de les amener à se réfugier dans une attitude *exclusivement confessionnelle*, plus assez de prétendre que « le seul moyen de faire triompher ses revendications » même les plus profanes, c'est le groupement électoral « sous la bannière du roi Jésus ». Il profite de ce que le Pouvoir Temporel, en sa forme locale et restreinte, est historiquement suspendu, pour travailler à le restituer, élargi, diffus et exclusif, dans le monde entier, en exigeant des catholiques partout disséminés et que les découvertes scientifiques, les relations internationales, la lutte avivée des idées permettent d'atteindre en un instant et en toute circonstance, une soumission plénière qui ferait d'eux, au cœur de chaque nation, les instruments plastiques et héroïques d'un pouvoir qui résume tous les pouvoirs et qui réclame le dévouement le plus absolu jusqu'à la mort et au delà. Se mouvant dans le même plan que des Etats et les gouvernements, recourant aux mêmes armes de presse et de politique, usant des procédés les plus modernes et les plus profanes pour former l'opinion, pour peser sur elle et par elle pour devenir l'arbitre de la paix intestine ou de l'influence internationale, une telle puissance ne se soutient que si elle réussit à détacher les catholiques de leurs concitoyens; à les tenir en haleine sur le pied de guerre; à les empêcher de frayer avec l'adversaire; à proscrire tout essai de pénétration, d'entente, d'adaptation, d'apaisement; à écarter tout effort de rapprochement sur le terrain intellectuel ou social; *à anathématiser toute œuvre mixte*, à redouter par-dessus tout la seule idée qu'il y aurait des accommodements possibles avec l'autre pouvoir, et une convalescence qui ne résulterait pas d'un coup d'autorité. Il faut donc que les catholiques soient non seulement des séparés, mais encore des inertes qui, sans initiative propre, sans discernement des possibilités locales, ne soient que comme la balle de plomb malléable et utilisable *ad nutum* : unis par la pression extérieure, on ne leur impose, *on ne leur permet d'autre programme que cette union même*, union sans intériorité, sans pensée, sans spontanéité; on ne leur demande que de former masse, résistance, obstacle, de créer des difficultés insurmontables, dont on se réserve de marchander la solution; rien pour le bien ne pouvant se faire qu'à la condition de passer par la combinaison; nulle force

ne devant être mise en branle que « monophoriquement », de haut en bas; toute spontanéité constituant le danger par excellence *et révélant le rire esprit.* N'est-ce point le système le plus logique qui soit, et le plus un dans la diversité souveraine de ses applications : s'opposer ici à toute détente, interdire là toute opposition au pouvoir civil; diviser les hommes, diviser les peuples; se servir des uns contre les autres; faire des fidèles les agents d'une grandiose politique qui (sacrifiant s'il le faut leurs intérêts particuliers, nationaux, intellectuels, sociaux, immédiatement spirituels même, à ceux de *cet Impérialisme mystique et réaliste*), se préoccupe des équilibres d'ensemble sur l'échiquier du monde, et cherche le bien des âmes à travers les succès d'une diplomatie ou par la reconnaissance d'une force avec laquelle les rebelles se résigneraient à traiter : que pèse, au prix de cela, la vieille méthode de bonté qui se faisait toute à tous et qui allait droit aux âmes, *tota singulis,* attendant le reste par surcroît? Il s'agit dès lors moins de convertir et de ramener à soi, que de dompter, que de s'imposer, du dehors, par menace ou par intérêt, que de creuser des abîmes et d'y refouler tout ce qui ne viendrait pas à Canossa. »

Ah! qu'on a bien raison de dire que le modernisme n'existe plus en France, grâce surtout à l'énergie avec laquelle sont observées les prescriptions de vigilance édictées par S. S. Pie X!

Et voici, encore, pour finir, un dernier passage, dont la partie soulignée par nous vise, à ne pas s'y méprendre, la conduite du Saint-Père à l'égard du *Sillon*, de l'*Action libérale*, de M. Keller, et les vues du Pape sur l'organisation catholique :

Leurs scrupules mêmes deviennent une source intarissable d'embarras et d'expédients tels qu'ils finissent presque par donner l'impression de l'incohérence dans l'intransigeance et de l'artifice dans la sincérité : *tantôt on condamnera pas, comme si on condamnait ; on donnera l'investiture à l'un, on ne la donnera ensuite à personne, on fera comme si elle était donnée à l'autre ; on permettra à ceux-ci des initiatives politiques qu'on manifestera le désir, impuissant à se canoniser, d'interdire à ceux-là ; on parlera de se mêler à tous les partis, de planer au-dessus de tous, de s'organiser à côté de tous, d'en former un qui n'en sera pas un, de faire de la politique sans en faire, ou de n'en point faire en en faisant, toutes formules essayées ; on donnera à croire qu'un programme de revendications politico-religieuses peut et doit être exhaustif, et qu'à ce régime de la* mixture *on ne dénature ni la politique ni la religion ;* qu'on peut impunément tout ramener à une question de tactique », etc... (p. 469).

Combien est préférable la méthode de convalescence appliquée par les Semaines sociales, et perfectionnée avec tant d'art par Testis! Elle n'aurait qu'un inconvénient, assez grave, il est vrai, celui de maintenir le malade dans un état de léthargie dont l'issue fatale est la mort.

Numqui et vos vultis abire? Domine, ad quem ibimus? Verbe vitae aeternae habes.

Emm. Barbier.

PIE VI ET LES ERREURS RÉVOLUTIONNAIRES

I

Pie VI, avant d'être victime de la Révolution, devait en condamner solennellement les principes et les erreurs. — En montant sur le trône en 1775, il avait frappé l'attention par de hautes et souveraines qualités qui, « comme le dit M. Pierre de la Gorce, laissaient l'impression d'une âme qui se sent maîtresse du temps, du pouvoir et de la vie. » Pour lui, le temps devait être un orage perpétuel, le pouvoir une couronne d'épines, et la vie un martyre. Sous le coup des grandes infortunes des dons nouveaux éclatèrent en lui qui étonnèrent à la fois ses adversaires et ses amis, « à savoir, la prudence qui évite les éclats, la longanimité qui laisse sans vengeance s'accumuler les injures, la résignation chrétienne enfin qui est plus forte que tous les malheurs. »

Déjà l'Autriche, avec son étrange empereur sacristain, l'Allemagne avec ses grands seigneurs ecclésiastiques si peu *ecclésiastiques* et si enclins au schisme, les petits princes italiens envieux et peut être convoitant quelque lambeau du territoire pontifical, avaient donné au Pape les plus amers soucis. Dans son délaissement, il aimait à se tourner vers la France. Sans doute l'opinion publique y était travaillée par un philosophisme destructeur de tout ordre religieux et social, mais Pie VI était attiré par son roi si pieux, aux intentions si droites, aux mœurs si pures. « Tout mon espoir, disait-il, un jour, au cardinal de Bernis, ambassadeur de France, repose sur l'amour de Sa Majesté pour la religion, sur son attachement au Saint-Siège, sur sa sage politique. » Cette confiance en la France, qui d'ailleurs n'aveuglait pas Pie VI au point de lui voiler ce péril, allait recevoir des événements un cruel démenti.

Aux premiers actes révolutionnaires de la Constituante, spoliation de l'Eglise, loi sur les *vœux monastiques* et sur la *suppression des ordres religieux*, il opposa une patience qui était, non de la pusillanimité, mais de la miséricorde, inspirée par sa grande affection pour Louis XVI, et par la connaissance qu'il avait de la triste situation du Roi. Il avait hâte cependant de libérer sa conscience et de montrer qu'il n'était ni aveugle ni inerte, quand il s'agissait des droits de l'Eglise. Aux supplications des ambassadeurs, du cardinal de Bernis, qui, — il faut le dire, montra dans toutes ces circonstances, un caractère, une dignité, un sentiment de ses devoirs, que ne présageait pas sa jeunesse si frivole, — et du chevalier d'Azara, ministre d'Espagne, lui représentant l'état de la France, l'effervescence des

partis, l'opportunité de temporiser : « Je sens le prix de vos arguments, répondait tristement Pie VI, mais je dois satisfaire à mon honneur, à ma conscience; je dois protester pour les lois de l'Eglise, pour les droits du Saint-Siège. »

Le 29 mars 1791, Pie VI tint un consistoire secret, et dénonça les nouveautés dangereuses que les lois récentes avaient consacrées. L'allocution quoique très ferme et même véhémente dans la forme, laissait deviner au fond une inlassable bonté. Elle ne fut pas d'abord publiée, et elle ne devait paraître que plus tard, quand les passions seraient moins violentes; et pour mieux accentuer cette modération, les journaux reçurent l'ordre de se taire sur l'acte pontifical. Aussi, est-ce avec grande raison que Bernis, dans ses dépêches du 7 et du 14 avril 1791, mettait en relief la méritoire longanimité du Pape.

Les actes consistoriaux ont conservé l'histoire de cette mémorable allocution *Communicamus*, qui ouvre la série des protestations du Saint-Siège contre la Révolution, et il serait très opportun que l'on consultât plus souvent ces actes de Pie VI trop peu connus et qui ont été cependant publiés, il n'y a pas très longtemps, en deux petits volumes très faciles à trouver (1).

« Vous savez, dit le Souverain Pontife, en quel triste état est tombé le magnifique royaume de France... Il s'est agi d'abord de l'organisation générale de la nation, qui ayant pour but de diminuer les charges du peuple, ne paraissait pas regarder notre sollicitude apostolique. Mais on a passé bientôt à la Religion, comme si celle-ci devait être soumise et subordonnée aux affaires politiques..

» Les lois qui ont été portées par l'assemblée nationale attaquent la Religion, violent les droits du Siège apostolique, ne tiennent aucun compte des contrats et des pactes solennels.. » Le Pape, d'un geste assuré, montre la source des doctrines perverses, dans les livres empoisonnés répandus partout, et parmi ces erreurs consacrées par les premiers décrets de l'Assemblée, il signale, il note cette liberté reconnue à tous, de penser à leur gré même en ce qui touche la Religion, de manifester impunément leurs opinions et de n'être tenu qu'aux lois auxquelles ils donnent leur assentiment... *Libertas asseritur quam quibus ipse consentiat.* Les principes sur lesquels s'appuie tout libéralisme sont ainsi réprouvés. Et venant aux applications, le pape déplore les faits suivants : on a pu mettre en discussion la question de savoir si dans le royaume on continuerait à garder la Religion catholique comme la seule dominante; les non-catholiques sont devenus aptes à toute sorte de fonctions publiques, municipales, civiles, militaires, on ne tient nul compte de la nature des vœux monastiques solennels, les portes des couvents sont largement ouver-

1. Pii VI. Acta quibus Ecclesiæ catholicæ calamitatibus in Gallia consultum est. — Roma Typis Sac. Cong. de Propagande. 2 vol. in-12, 1871.

tes à tous ceux qui veulent en sortir; les biens ecclésiastiques relèvent pleinement de la nation, etc., etc.. » C'est la constatation et la condamnation de ce laïcisme plénier, de cette sécularisation universelle qui est l'œuvre propre de la Révolution soi-disant émancipatrice de l'humanité.

Pie VI ne se fait pas illusion; il voit dans ces premiers attentats, un commencement de réalisation du plan par lequel on cherche à rompre tous les liens qui attachent le Royaume de France au Saint-Siège. — Dans cette cruelle extrémité, il s'écrie : « Le prophète Isaïe disant : *Væ mihi quia tacui*, semble nous reprocher notre silence prolongé. — Mais comment parler? A qui parler? Sera-ce aux Evêques privés de toute autorité, et dont plusieurs ont déjà été forcés d'abandonner leurs sièges? Sera-ce au clergé abattu, dispersé et qui ne peut plus tenir ses assemblées? Sera-ce au Roi très chrétien auquel l'autorité royale a été arrachée? A Lui, qui est soumis à l'autorité de l'assemblée, et qui est obligé d'opposer à toutes ces lois la sanction de son nom? » Et que l'on écoute les graves paroles qui suivent et que l'on dirait prononcées pour nos tristes jours : « Presque tout le peuple est misérablement séduit par l'apparence d'une vaine liberté, obéit comme un esclave à une troupe de philosophes, ne comprenant pas que le salut des royaumes dépend avant tout de la doctrine chrétienne et que leur vrai bonheur consiste, suivant la parole de saint Augustin à obéir aux Rois d'un consentement unanime. » *Natio fere omnis specie vanae libertatis misere seducta paret et mancipatur consilio philo ophorum non agnoscens quod regnorum salus potissimum innitatur Christi doctrinæ quodque eorum constituitur felicitas ubi omnium pleno consensu regibus obeditur, ut totidem verbis docet Augustinus.*

On le voit Pie VI n'est en rien partisan de la thèse libérale, énoncée en droit dans les principes de 89, et manifestée en fait par ce qu'on appelle les « conquêtes de la Révolution; et il proclame avec toute la tradition la haute fonction du pouvoir . *Ministri enim Dei sunt Reges in bonum, Ecclesiæ filii sunt et patroni, quorum est eamdem ut parentem diligere, ejusque causam ac jura custodire.*

» Les Rois sont les ministres de Dieu pour la vie; ils sont les fils de l'Eglise, ses patrons, ses avocats; ils doivent l'aimer comme leur mère, garder, défendre sa cause et ses droits. » Nous sommes loin de la thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui, plus d'une fois, a souri à certains catholiques.

Toute cette allocution est pénétrée d'un accent poignant de douleur. On sent le Pontife comme écrasé sous le poids des désastres présents et agité des plus tristes pressentiments à la vue des malheurs qu'il prévoit et qu'il se sent impuissant à écarter.

La Révolution, même la plus anodine, tient pour articles de foi

les dix-sept articles de la fameuse *déclaration des droits de l'homme.* Pendant longtemps. — ce culte fétichiste commence à diminuer, — on l'a tenu pour un symbole qu'il fallait accepter de cœur et confesser de bouche sous peine d'être *disqualifié,* comme vrai citoyen français, et d'être mis au rebut, comme un infirme et misérable rebut du moyen âge. — L'Assemblée constituante, persuadée dans son orgueilleuse naïveté, que la France qui vivait cependant, et depuis de longs siècles, d'une vie saine et robuste, n'était pas constituée, avait mis sur le chantier une *constitution,* et elle résolut de la faire précéder d'une *déclaration des droits de l'homme.* Taine, a dans une formule saisissante exprimé la vérité sur cette pièce composée avec des réminiscences de ce malfaiteur public qui s'appelle Rousseau. « Tous les articles de la déclaration, dit-il, sont des poignards dirigés contre la société humaine, et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lame. » Des casuistes subtils, des théologiens souples et complaisants, ont, je le sais, essayé de donner un sens acceptable, tout le moins tolérable à la *déclaration,* par des tours de force qui ne font que révéler la virtuosité de ceux qui les exécutent. L'interprétation la plus bénigne ne fait pas que la déclaration ne soit un monument attestant solennellement le mépris pour la tradition religieuse et nationale d'un peuple, et l'expression à la fois ridicule et funeste de l'individualisme le plus outré. Affirmer ce que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les *seules* causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements...; déclarer que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », et que « le principe de toute souveraineté réside *essentiellement* dans la nation »; que « la loi est l'expression de la volonté générale », c'est ériger en loi souveraine de la vie sociale l'égoïsme individuel; c'est consacrer par avance la formule *anarchique:* Ni Dieu, ni maître. Et cependant tout 89 est là, ce 89 que ses admirateurs libéraux modérés, distinguent avec soin de 93.

Pie VI avait percé d'un regard aigu toute cette phraséologie philosophique et révolutionnaire, et il l'a *notée* de deux mots, burinée avec un stylet d'acier.

Dans la Lettre *adeo nota,* adressée le 23 avril 1791 à l'archevêque d'Avignon et aux évêques du Comtat Venaissin et dans laquelle, il déplore et condamne solennellement les attentats commis contre la souveraineté pontificale et casse l'édit municipal qui avait la prétention de contraindre le clergé à prêter le serment civique, nous lisons : *Ne inutili sermone prosequamur omnes deliberationes conventu, comitatu captas, sat erit commemorare septemdecim illos articulos ubi jura hominis eo prorsus modo suscipiebantur quo fuerant in decretis conventus Gallicana explicata et proposita illa scilicet jura religioni et societati adversantia.*

« *Droits destructifs de la religion et de la société* », est-il dit de

la trop fameuse déclaration. Jugement sommaire, jugement sévère, jugement véridique et équitable. Que l'on veuille bien creuser ces deux mots, on verra jaillir le venin dans lequel sont trempés les articles de la déclaration et qui a infecté tout l'ordre religieux et social.

Pour tout homme soucieux, pour tout observateur attentif et impartial, le *symbole* de la Révolution ne se relèvera pas de cette sentence brève, tombée de si haut. *Jura religioni et societati adversantia.* Ces mots suffisent pour assurer à Pie VI un rang de choix parmi les adversaires intelligents, vaillants et résolus de la Révolution. Il était fait justice des principes : nous verrons avec quelle décision l'auguste Pontife combattra les applications.

II

Je ne sais vraiment pas pourquoi la magnifique allocution, prononcée par Pie VI dans le Consistoire du 17 juin 1793, à l'occasion de l'attentat du 21 janvier, est généralement si peu connue. Et cependant, c'est un des plus beaux joyaux de la littérature pontificale, si, en pareil sujet, il est permis de se servir de cette expression : c'est l'un des *actes* qui font le plus honneur à la grande âme du Pape. N'y aurait-il pas eu là, de la part et sous la suggestion des sectes, un parti pris de silence chez les uns, un oubli au moins singulier, chez les autres? Dans cette oraison funèbre solennelle du *Roi-martyr* par le Pontife martyr, il y a une condamnation si nette, si précise des articles du symbole révolutionnaire, et une affirmation si intrépide de la pleine vérité, que ceux qui cherchent les ténèbres, ou l'ombre, ou même simplement le demi-jour, doivent se trouver mal à l'aise sous le rayonnement de cette éclatante lumière.

L'allocution *Quare lacrymae* s'ouvre par un cri pénétrant de douleur, où l'on sent éclater toute l'horreur et toute l'indignation inspirées par le crime du 21 janvier. Et aussitôt le Pontife narre, avec une éloquente concision, la suite lamentable des faits, et arrive à cette conclusion que — comme le disait le savant Pape Benoît XIV, de Marie Stuart — Louis XVI a été martyr dans le sens propre et rigoureux du mot. Il a été vraiment immolé en haine de la foi et de la religion. — *Si gravis est Benedicti XIV auctoritas, si ejus opinio plurimum est tribuendum tum ipse propendere se in Reginæ Stuartæ mysterium significaret nos eidem non consentiremus pro martyrio regi Ludovici ? Convenit enim affectus, convenit propositum, convenit casus acerbitas unde convenire debet et meritum. Et pro unquam debitus possit, quasi ille rex præcipue interemptus fuerit in odium fidei, et ob catholicorum invectationes ?*

Sans doute le Pape n'entend pas formuler sur ce point un jugement *ex cathedra;* il explique seulement, et d'une façon ouverte,

son sentiment, et il répond clairement aux objections tirées de la politique, ou de la sanction forcée donnée par le Roi à la *Constitution civile du Clergé*, sanction arrachée par la violence et qui a, d'ailleurs, été héroïquement rétractée par l'expiation suprême, et de nouveau, il allègue l'autorité de Benoît XIV dans la cause du B. Jean de Britto. Il y a là une page, que j'aimerais à entendre lire publiquement chaque année au triste anniversaire du 21 janvier; elle est, avec le témoignage le plus élevé dans la *cause* de Louis XVI, le plus magnifique éloge de la monarchie très chrétienne. « Ah! France, s'écrie le Pontife, dans un mouvement d'éloquence partie du plus profond de l'âme, toi qui voulais un roi catholique, parce que les lois fondamentales du royaume ne souffraient pour roi qu'un roi catholique, tu l'avais, et, à cause de cela même, parce qu'il était catholique, tu l'as tué! » *Ah! Gallia! ah! Gallia! Tu quae regem non tibi dari catholicum postulasti quia leges fundamentales regni, non alium regem, nisi catholicum patiebantur, en hodie, quem habebas catholicum regem ob id ipsum quod catholicus esset occidisti!*

Mais je veux tout particulièrement signaler dans cette émouvante allocution, conformément au but que se propose cette Revue, et au dessein dans lequel est écrit cet article, les pages singulièrement instructives dans lesquelles Pie VI décrit ce qu'on peut appeler la *genèse de l'erreur révolutionnaire.* « Depuis longtemps, les Calvinistes avaient juré la destruction de la religion catholique en France : mais il fallait d'abord préparer les esprits, il fallait peu à peu imprégner les esprits des doctrines impies qui ne cessaient de répandre des pamphlets pleins de perfidie; il fallait en même temps s'adjoindre l'aide des philosophes. » Les procès-verbaux de l'assemblée du clergé de 1745 confirment ces graves paroles. Il est dit dans la séance LVI, page 106 : « Les livres à l'usage de la secte se répandent plus que jamais; ce n'est plus sourdement et en cachette, c'est aux assemblées qu'on les distribue; on en a débité pour des sommes considérables à deux assemblées tenues en Vivarais aux mois d'octobre et de novembre. Le catéchisme d'Osterwald recommandé récemment dans leur Synode, a été imprimé cette année à Toulouse.... » Et encore « leurs prédicants ont grand soin de les entretenir dans ces idées. Ils osent publier que le temps de liberté est venu; et on sait la témérité qu'a eue l'un d'entre eux de fabriquer, dans le Dauphiné, un édit à ce sujet. Témérité qui a eu besoin d'être réprimée par la lettre de M. d'Argenson à Monsieur le premier Président du Parlement de Grenoble.. Ces prédicants qui dogmatisent impunément dans plusieurs diocèses, et dont le nombre s'augmente de jour en jour, sont, la plupart, gens sans choix, sans discipline, et qui manquent même de la mission requise parmi eux pour prêcher. Plusieurs sont étrangers et par là même suspects. La plupart de leurs discours tendent moins à inspirer aux

peuples les vérités et la morale chrétiennes, qu'une haine cruelle et implacable contre la religion catholique. »

Et le Pape, après avoir rappelé les solennels avertissements qu'il a souvent fait entendre poursuit : « Ces hommes pervers voyant que l'heure d'exécuter leur dessein était arrivé, ne craignirent pas de soutenir ouvertement dans un livre publié en 1557 l'assertion d'un de leurs anciens coreligionnaires, à savoir qu'il est *louable de se débarrasser « tollere de medio » qui ne veut pas se mettre au service de la religion réformée et refuse de soutenir la cause des protestants.* Cette maxime hautement affirmée peu de temps avant que le roi fût tombé dans l'extrémité du malheur, montre à tous quelle en fut la première origine. » L'on ne peut qu'admirer la rare clairvoyance du Pape, qui jette parmi les ténèbres dont certains écrivains cherchent à envelopper l'histoire de la Révolution, un si vif rayon de lumière — Déjà, le 20 septembre 1791, dans l'allocution *Vobis*, à propos de la renonciation au chapeau du cardinal Louiné de Brienne, retraçant devant le Sacré Collège, la vie de ce triste prélat, Pie VI signalait le fait suivant : « A peine fut-il appelé aux fonctions de premier ministre, malgré nos avertissements qui lui signalaient les efforts des hérétiques, grâce à lui, on remit en vigueur l'édit de Nantes sur la tolérance des hérétiques, édit vraiment funeste, d'où ont principalement découlé les maux qui, à l'heure présente, divisent la religion et le royaume. » *Edictum plane exitiosum ac pestilens ex quo præcipue ea damna manarunt, quæ nunc religionem et regnum dilacerant.*

On le voit, le Pape ne s'en laisse pas imposer par les idées à la mode, et nul plus que lui n'affirma avec plus de vigueur ce que l'on a appelé plus tard la thèse. Ces paroles sur le rôle révolutionnaire et destructeur du protestantisme font honneur à la pénétration d'esprit du Pontife; les faits contemporains en montrent toute la vérité. Pour qui sait regarder, observer, comparer, réfléchir, raisonner sur les événements, il est clair, par exemple, que l'un des facteurs principaux, l'un des agents les plus actifs de la *déchristianisation*, de la *dénationalisation*, et partant de la dissolution de la France, c'est l'esprit protestant. Cela est particulièrement manifeste dans cette angoissante question de l'enseignement qui a surgi au premier plan : la France catholique est la proie des huguenots sectaires, témoin les Buisson et les Doumergue, soutenus par toutes les forces de la libre-pensée, de la Franc-Maçonnerie, et de la Juiverie. — Ah ! si les paroles de Pie VI avaient été écoutées ! Combien, même parmi les bons, même parmi les catholiques, n'y attachent presque aucune importance, et sont tentés de les traiter de religieuses hyperboles !

Le Pape continue à décrire l'œuvre Protestante, Philosophique et Révolutionnaire : « Grâce à ces manœuvres et à ces artifices, ils ont séduit l'esprit des peuples, et arborant ce mot spécieux de liberté,

ils les ont appelés à se ranger sous ses étendards. *Speciosum illud reperient libertatis nomen, omnesque, ad ejus elata insignia ac vexilla invocarent.*

Il s'agit de cette *Liberté* qui aboutit à corrompre les esprits, à dépraver les mœurs, à renverser tout l'ordre des lois et des choses. *Hæc illa nempè philosophia libertas est, quæ illuc spectat, ut corrumpantur animi, ut depraventur mores, ut omnis legum ac rerum omnium ordo subvertatur.*

Et à cette fausse et mensongère *Liberté*, ces hommes ont joint un autre nom également menteur *l'Egalité*, entre les hommes qui forment la société, comme si, au milieu de cette multitude, agitée et tirée en sens divers, par des intérêts et des passions multiples, il ne devait se trouver personne qui domine par l'autorité, qui unisse, qui règle, qui réprime, de peur que la société, ainsi déchirée ne tombe dans l'anarchie et ne soit définitivement dissoute. *Ne societas ipsa et tam temeraria ac inter se adverso plurimarum cupiditatum impetu in anarchiam decidat, prorsusque dissolvatur.* »

Enfin, « ces mêmes hommes se sont établis les réformateurs de la religion et de cette officine — *et ex officina* — est sortie cette constitution sacrilège que nous avons condamnée. » Et à ce propos, Pie VI cite ces belles paroles de saint Cyprien, que l'on pourrait bien appliquer à une autre entreprise qu'à celle de la *Constitution civile*, plus hypocrite, plus sournoise, à l'établissement des fameuses *cultuelles*.. « Comment! les hérétiques jugeraient les chrétiens, les malades et les blessés, celui qui jouit de l'intégrité de la santé, les tombés, celui qui est debout, les coupables, les juges, les sacrilèges, les prêtres! Il n'y a plus qu'à mettre l'Eglise sous le joug du Capitole : *Quomodo fiat, ut de Christiano judicent hæretici, de sano saucii ; de integro vulnerati ; de stante lapsi de judice rei ; de sacerdote sacrilegi ? Quid superest, quam ut Ecclesiæ Capitolio cedat.* »

Il me semble superflu de prolonger ces citations; mais il était peut-être utile de montrer qu'à la veille et au milieu même des horreurs de la Révolution, la grande voix de Pierre avait signalé le danger, prévu les conséquences, flétri les crimes.

On aime à dire les qualités aimables de douceur, de bonté, de prudence, qui distinguaient Pie VI; saisi, emporté par l'une des plus furieuses tempêtes qui aient agité le monde, il ne s'est pas livré à des efforts téméraires et sans raison, il a tenté de manœuvrer; mais jamais il n'a abandonné la barre du gouvernail; il a été doux, incomparablement doux, mais cette mansuétude faite de sereine majesté, d'intelligence des circonstances, de pitié incommensurable, n'a jamais dégénéré en faiblesse. Dès la première heure, il a tout compris, tout prévu, il a, avec une inlassable patience, signalé à tous le péril; quand il l'a fallu, il a dit, intrépidement le mot juste, opportun; il a rempli dans toute son étendue sa fonction de docteur et

de juge supérieur, et puis, quand l'épreuve est venue, il a souffert, il a livre sa liberté, sa personne, et, on peut bien le dire, sa vie, en témoignage de sa foi et de son enseignement.

A un prélat très spirituel, l'on disait un jour : Oui : Horreur pour 93... mais 89.. Le prélat quoique un peu teinté de *libéralisme* répliqua brusquement : Oui, 93, c'est la guillotine; mais 89 c'est.. la toilette du condamné. — N'est-ce pas ce que naguère M. Jaurès a malicieusement montré à cet excellent M. Beauregard qui croit encore en 89!

Pie VI, lui a vu clair, très clair, et tout particulièrement dans cette magnifique allocution sur la mort de Louis XVI, il montre le lien logique qui rattache le *crime* aux *idées*.

Le *libéralisme* est une semence féconde de Révolution sanglante; c'est la conclusion que nous pouvons tirer de l'enseignement et de la vie de l'un des plus grands Papes qui se soient assis, dans les deux derniers siècles, sur le trône de saint Pierre.

G. de PASCAL.

LE COURS DE M. L'ABBÉ NAUDET (1)

Tandis que Mgr Lacroix, plus sûr de ses moyens ou plus « honoré » par les patrons de sa chaire, fait durer son cours une année entière, l'abbé Naudet, tout aussi verbeux cependant, n'a pas prolongé le sien, cette fois, plus loin que le troisième mercredi de janvier. En dix leçons, il lui a paru qu'il avait épuisé son sujet. Quel sujet? Le protestantisme! A première vue, c'était de quoi fournir une plus longue carrière. Mais, en fait, il n'a livré à l'auditoire bigarré du Collège libre des sciences sociales et politiques qu'une biographie de Luther, agrémentée d'appréciations complaisantes pour la personne de l'hérésiarque, appréciations qui alternaient avec une discrète réprobation de ses idées. Ingénieux éclectisme, savante bascule, où gît tout l'art du prêtre qui se pique d' « être de son temps », et du modernisant qui se défie des censures.

L'histoire de la défection de Luther avait été, toutefois, précédée d'un préambule, presque aussi développé que le reste, et consacré à l'étude de l'état de l'Eglise avant la Réforme. Etude poussée en couleur, et aussi dépouillée de ménagements pour les institutions et pour les personnes tour à tour mises en cause, que devaient être

1. L'abondance des matières et les exigences de l'actualité nous ont obligé de différer l'insertion de cet article et celle du suivant, sur le cours de Mgr Lacroix. Le lecteur constatera, nous l'espérons, qu'ils n'ont rien perdu de leur intérêt.

indulgents par la suite les jugements portés sur Luther. Qu'il y eût des vérités dans les incriminations portées par le conférencier contre les hommes et les choses d'Eglise au siècle de Léon X et pendant les années antérieures, qui le nierait? Et que prouvent-elles, sinon qu'il a plu à Jésus-Christ de confier la conduite de son Eglise, non à des anges, mais à des hommes? Encore la question demeure-t-elle entière, de savoir si le prêtre qui traite de sujets aussi délicats devant des auditoires mêlés, — mêlés quant à la compétence, mêlés quant aux croyances, mêlés quant à la formation religieuse, mêlés quant aux sexes, et finalement acquis en majorité au scepticisme voltairien, — sert la cause de l'Eglise, ou simplement sert la cause de l'impartiale histoire.

Vainement le professeur multipliait-il les occasions de prendre des poses tragiques, pour protester qu'il ne se préoccupait que des droits de la vérité, et pour offrir à l'Eglise, accidentellement déshonorée par l'un ou par l'autre, les trésors de son officieuse compassion : le catholique orthodoxe et dévoué qui s'était égaré dans cet amphithéâtre ne pouvait qu'être douloureusement impressionné, sinon franchement indigné, au spectacle des mauvais sourires qu'éveillait sur le visage de certains auditeurs et surtout de certaines auditrices, l'évocation de tel ou tel scandale dont on exagérait l'effet dans le temps même où l'on affectait d'en estomper les contours.

Toute vérité, objectera-t-on, est bonne à dire! Toute vérité de droit, sans doute; mais toute vérité de fait? non pas! En tout cas, ce n'est pas indistinctement à tous, et sans contrôle préalable de l'aptitude de chacun à « porter » cette vérité, que toute vérité de fait peut être dite. Il est vrai que cette règle de circonspection, qui est, à coup sûr, l'une des « exigences » capitales « d'une bonne apologétique », suivant la formule du P. Bernard Allo, implique une idée de sélection : et comment attendre quoi que ce soit, dans l'ordre de la sélection, de la part d'un prêtre aussi féru de démocratie que l'abbé Naudet?

De ses quatre leçons sur l'Eglise avant « la Réforme », le professeur avait conclu à la nécessité d' « une réforme », mais, à la quatrième leçon comme à la première, il avait fait observer que, dans les « autres sociétés », les réformes sont spontanées, et se tirent du sein même de la société qui en éprouve le besoin. Nous voyons bien l'avantage que le démocrate Naudet trouve à produire pareille sentence, qui fera croire à l'auditeur mal averti que la Réforme luthérienne d'abord, puis la Révolution, puis enfin la récente séparation consommée en France, furent autant de bienfaits procurés du dehors à l'Eglise elle-même par la vigilance consciente qui réside au sein des peuples comme une puissance immanente et opportunément salutaire. Mais nous voyons aussi qu'en tenant ce propos, il néglige un fait d'importance, à savoir que le concile de Trente, qui

opéra, lui, la véritable et la seule réforme nécessaire, fut bien, n'en déplaise à M. Naudet, le fruit d'une initiative intérieure. Avant le concile de Trente, Grégoire VII n'avait-il pas pris, lui aussi, et avec une hardiesse qui lui fut assez reprochée, l'initiative d'une transformation morale et d'une guerre implacable aux abus?

Chose curieuse! M. Naudet, qui n'en est pas à une contradiction près, a dit au cours de cette même leçon : « Une réforme est nécessaire; mais où est Grégoire VII? où est Innocent III? » N'est-ce pas l'aveu que l'Eglise, au moins autant que les « autres sociétés » flagornées par M. Naudet, sait parfois trouver en elle-même l'instrument des réformes nécessaires? Aussi bien, il est piquant d'entendre un « libéral » de cet acabit faire à saint Grégoire VII, ce « moyenâgeux », la concession d'un éloge; et c'est une heureuse surprise pour ceux surtout qui ont entendu le cours de l'an dernier sur l'Inquisition, alors que tels papes non moins intransigeants, comme Grégoire IX, eurent à pâtir des « réserves » de M. Naudet.

Le professeur administre encore une autre preuve de la puissance de la sève intérieure de l'Eglise, quand dans une énumération facile, il a passé en revue les saints dont le XVIe et le XVIIe siècle ont vu surgir les radieuses figures; et ici encore, par un illogisme qui avère la légèreté de sa faconde gasconne, il n'a pas pris garde que l'œuvre des Charles Borromée, des Philippe de Néri, des Ignace de Loyola, des Vincent de Paul, des François de Sales, des Thomas de Villeneuve, réfutait surabondamment sa niaise allégation sur la nécessité quand l'Eglise a besoin de s'amender, d'un recours à quelque agent extérieur. Encore n'a-t-il pu se tenir de dire son fait à saint Pie V, « ce pape peu sympathique, dit-il, et qui joua dans l'Inquisition un rôle qu'avec nos idées modernes nous ne pouvons pas approuver! » Au fait, à quoi pensait donc saint Pie V, qui négligeait, avant d'agir, de rechercher s'il serait approuvé, quatre siècles plus tard, par les idées de M. Naudet, par ses idées « modernes » surtout? Oh! oui, combien « modernes! »

Inutile de demander si, jugeant ainsi saint Pie V, l'abbé Naudet fut sévère pour Alexandre VII. Il le fut copieusement. Et le clan des dilettantes de son cours, friands d'anecdotes galantes et de médisances puritaines, fut servi à souhait. Du moins devons-nous rendre à M. Naudet cette justice, qu'il sut lui-même être juste envers ce pape, en déclarant que pas une ligne de ses écrits comme pape ne contredit l'enseignement dogmatique traditionnel de l'Eglise : « Tant il est vrai que... » Ce « tant il est vrai que... » est le refuge assidu du prêtre-professeur : il lui permet de garder le contact avec les apologistes orthodoxes, tout en couvrant les libertés qu'il a prises au préalable avec certains principes dont ces mêmes apologistes font plus de cas que lui.

Parfois, cependant, ce même « tant il est vrai » sert d'introduction

à une explication modernisante. Ainsi, pour donner la raison de la magnifique floraison de sainteté que nous venons de dire, M. Naudet ne se contente pas de la réponse du catéchisme : « L'Eglise est sainte, parce qu'elle a toujours eu des saints parmi ses membres, et qu'il n'y a de saints que dans sa société. » Il imagine une glose plus démocratique : « Il y a, dit-il, pour les siècles comme pour » les individus, un atavisme, susceptible de réveils intermittents; après » une sorte d'éclipse organique, qui laisse apparaître des tares, les » énergies intérieures du catholicisme suscitent un renouveau de l'idée » surnaturelle affaiblie par les luttes dogmatiques. » On reconnaît à ces derniers mots la constante défiance de M. Naudet vis-à-vis de la scolastique, qu'il accuse ainsi hardiment d'affaiblir l'idée surnaturelle : en vérité! Il continue en supposant cette réflexion d'un auditeur « Combien cet âge devait être sénile et sombre! » Et il répond par ce biais prudhommesque : « Il l'était et il ne l'était pas : » à des papes contestables, le choix bizarre de la destinée, disent » les uns, le choix de l'Esprit, disent les autres, faisait succéder » des papes admirables. En toute cette période qui précéda la Ré- » forme, il y a des papes de l'histoire de l'Eglise que nous vou- » drions déchirer. Mais non! l'Eglise est assez grande dame et assez » noble reine pour que... » : mais à quoi bon terminer la citation, puisqu'elle reproduit textuellement une phrase déjà servie par le même conférencier dans son cours de l'an dernier sur l'Inquisition? L' « ivresse du verbe » n'exclut pas les refrains.

Quand M. Naudet commença d'étudier la vie de Luther, il ne manqua pas de citer l'ouvrage considérable du P. Denifle, le savant dominicain qui fut archiviste du Vatican sous Léon XIII. Mais comme il prit sa revanche de la peine qu'il avait dû s'infliger de le lire! « Savante, passionnée, touffue, et indigeste (ô combien!), cette œu- » vre mérite, avec plus de raison peut-être, le reproche, qu'on a » adressé à certains manuels scolaires, de saboter l'histoire. » Tout ce propos, nous l'attestons, a été tranquillement tenu par M. Naudet. Faire sa cour à Aulard, et boycotter le P. Denifle, n'était-ce pas pain bénit, et double aubaine! Quand Me Barboux défendra Mgr Amette contre les Amicales, que répondra-t-il si l'avocat de celles-ci lui oppose ce propos gaillard de l'abbé Naudet? Citons encore : « Si le P. De- » nifle avait été plus psychologue, il eût été plus juste. Sans doute, » il triomphe, à propos des restrictions mentales de Luther. Car, quoi » qu'on ait dit, ce ne sont pas les Jésuites qui ont inventé les restric- » tions mentales : Luther avait usé avant eux de ce que Pascal » a justement flétri. Il y a ainsi, des deux côtés, des pages regrettables. » Nous valons, les uns et les autres, ce que nous valons. N'imputons » pas à la doctrine ce qui provient de la faiblesse et de la méchan- » ceté des hommes. Faisons seulement de l'histoire. Le P. Denifle » n'a pas fait que cela. Il a chargé Luther au-delà de toute mesure. Il

» eût dû lui suffire, pour expliquer comment l'Augustin de Wittelberg a tant haï l'Eglise sa mère, de dire que sa mentalité n'était » plus d'accord avec son état. » Arrêtons-nous devant ce « passez, muscade[1] », et demandons si l'abbé Naudet, en exhibant cette mentalité indulgente, la croit d'accord avec son état.

« Sincère plus que prudent dans sa vocation, Luther se prêta aux » observances, c'est-à-dire, explique M. Naudet d'un ton visiblement » gouailleur, à ces menus travaux, à ces basses besognes qui doi» vent former le caractère du novice. Mais il était atteint de l'esprit » nouveau L'esprit de Dieu n'apaisait point en lui les tentations » de l'esprit et de la chair. Mes péchés! Mes péchés! l'entendait-on » clamer dans sa cellule. C'est étrange, penserez-vous; mais que de » grands hommes ont des étrangetés, qui ne les empêchent pas d'être » des grands hommes! Cependant, c'était un sujet, et les couvents » les apprécient toujours. Envoyé à Rome pour demander un avis » à Jules II, il est impressionné par le spectacle que donnait l'Italie » *en pleine Renaissance : il trouve les repas des prêtres trop longs* » et leurs messes trop courtes *(Rires dans l'auditoire)*. Scandalisé, » il revient moins confiant en Dieu... »

Survient la promulgation des indulgences extraordinaires, à l'occasion de l'inauguration de Saint-Pierre de Rome. « Etait-ce, demande » M. Naudet, une pensée religieuse, ou fiscale et temporelle? On » vendit des indulgences comme on vend des nouveautés au *Bon* » *Marché.* » Et, pour pimenter cette fadaise, l'abbé Naudet prend plaisir à souligner la rivalité des Augustins et des Dominicains dans leur zèle à achalander la denrée romaine. Puis, après avoir noté la mise au jour des thèses de Luther contre les indulgences, et celle des cent dix-neuf contre-propositions, il conclut gravement : « C'était » la lutte entre l'autorité, qui alors était tout, et la liberté, qui, » hélas! n'était rien. » Et plus loin : « Si on n'avait pas répliqué à Luther, il n'aurait sans doute pas persévéré. » Outre qu'il n'en sait rien, M. Naudet, croit-il légitime de prendre aussi audacieusement parti contre l'exercice du droit qu'a l'Eglise, dont il est le prêtre, de faire la police doctrinale des monastères? Et comment conciliera-t-il cette licence avec le respect que, dans la chaire de Notre-Dame de Passy, où il prêche en ce moment le Carême, il recommande envers l'Eglise?

Il va plus loin : « On était fatigué, dit-il, de la mainmise de l'Eglise « sur l'enseignement et la politique : le terrain était donc prêt pour la révolte. » Il insiste à la leçon suivante : « La France moderne date de 1789; l'Allemagne moderne date de la diète de Worms. » C'est d'ailleurs exact; mais, comme le professeur a pour « la France moderne » et pour ce millésime de « 1789 » un semi-fétichisme, l'auditeur, à son tour, n'inclinera-t-il pas à quelque complaisance pour la rébellion qui répondit à la diète de Worms? La suite n'est pas pour

donner une réponse négative à cette question, car le conférencier opine que « la condamnation de Worms n'avait donc fait que donner plus » de force à la révolte de Luther ». Merveilleuse tactique des libéraux qui consiste toujours à désarmer l'autorité dans la proportion où ils encouragent l'indiscipline! Il poursuit : « L'amas énorme d'abus » de toute sorte avait terni l'éclat de la vérité, et pour réformer la » constitution d'une société grosse de dégénérescences, on attendait » quelqu'un : Luther put croire de bonne foi qu'il était ce quelqu'un, » tant il eut de succès, tant ses admirateurs avaient hâte de voir » se lever le jour où la science ne rencontrerait plus l'obstacle d'au- » cune autorité. » Ce certificat de « bonne foi » décerné à Luther ne pose-t-il pas un homme, et M. Naudet ne va-t-il pas recevoir la carte de M. Paul Sabatier, de M. Ferdinand Buisson et de Marc Sangnier?

Il lui faut bien pourtant noter l'action des princes, parallèle à celle de l'hérésiarque. Et c'est pour constater, sans plus, qu'ils cherchè- » rent à tirer le parti le plus profitable de la révolution religieuse : » la mainmise sur les biens de l'Eglise leur parut devoir en résulter » Et c'est tout? Et pas un instant, cet impartial historien ne marquera sa surprise de voir qu'une révolution religieuse, présentée comme une œuvre d'émancipation et de liberté, aboutit à un agrandissement, par voie de confiscation, du domaine seigneurial? Vous annoncez un affranchissement, mais vous constatez une extension de servitude, et vous, démocrate, vous ne vous récriez point? M. Naudet fait pis que de ne point se récrier : il tente de justifier l'incamération opérée par les princes dévoués à la Réforme, en disant : « Le Pape » se prétendait alors bien plus qu'aujourd'hui chef d'une société par- » faite : on en avait assez! » Vraiment M. Naudet croit-il, à la faveur de ce jeu de mots (car il sait bien que « société parfaite » s'entend d'une perfection juridique sans lien avec la perfection morale), avoir résolu le problème d'équité qui se pose?

Et nous voici aux suprêmes abaissements de Luther, et au déchaînement de ses grossièretés contre le Pape, et à ses débordements de tout genre. Le conférencier ne cache point les faits, mais il les explique avec une mansuétude dont la candeur et l'ingéniosité confondent. « La nature humaine, dit-il, est pleine de contradictions : » il ne faut donc pas s'étonner qu'on trouve des taches en Martin » Luther. » Qu'objecter à des truismes à ce point poncifs? « Il faut, » continue-t-il, juger Luther humainement. Il avait un mysticisme » profond. Il ne voulait pas être hérétique. Il ne voulait pas de » schisme. Il s'était voué avec sincérité au monachisme. Quand nous » jugeons des choses mystiques, nous avons tort de nous placer » à un point de vue social. Luther cédait à son tempérament impulsif. » Sa grossièreté de caractère et de vocabulaire nous autorise sim- » plement à dire que le réformateur manquait un peu de mesure. »

Nous n'inventons rien : tout cela a été dit, tranquillement dit, scandé même et presque fredonné (car M. Naudet fait attendre la seconde moitié de ses mots avec des inflexions chantantes) par un prêtre catholique, qui croit montrer sa largeur d'esprit en excusant Luther, après qu'il a donné tort à Léon X pour sa bulle contre l'hérésiarque.

Et que dire de cet aveu, dans la bouche d'un courtisan dela démocratie : « Les propos violents de Luther en imposaient à la multi- » tude, qui accepte si volontiers ceux qui crient le plus fort? » Qui donc obligeait le professeur à nous confier ainsi son admiration pour la prédominance des braillards, à quoi se réduit, à l'entendre, la démocratie? Mais voilà! « Ceux qui trouvent inhabile cette procé- » *dure de Luther connaissent mal la* nature humaine et le XVI[e] » siècle. Il a cru que la liberté du chrétien entraîne celle de l'homme. » Il a exprimé avec une piété que je crois sincère des sentiments de » religion C'est un géant, incontestablement, mais un géant avorté. » Il fut excessif en tout. Il fut terrible comme les haineux et sincère » comme les orgueilleux. »

Avec cette *ollapodrida* de réprobations et d'excuses, M. Naudet a pris congé, non sans avoir couronné cette mixture par un dernier oracle sur l'Eglise, qui, « heureusement, est une société plus qu'un pouvoir », et qui « recèle en ses masses profondes des ressources » de justice idéale et d'impérissable liberté. » Comme tout ce verbiage inconsistant prêterait à rire, si l'on ne devait, au vrai, s'en affliger!

Paul TAILLEZ.

NOTE. — On sait que M. Naudet n'enseigne pas seulement dans les chaires profanes, mais aussi dans la chaire sacrée. Il n'est pas seulement professeur, mais prédicateur. Comment l'homme de Dieu dépouille-t-il la mentalité du conférencier? C'est sans doute par une grâce spéciale autant que nécessaire. A vrai dire, il n'a pas paru à plusieurs qu'elle ait été complètement suffisante dans la période antérieure au décret du Saint-Office qui l'atteignit si rudement en compagnie de M. Dabry, bien que M. Naudet fût coutumier d'invoquer comme un témoignage en faveur de son absolue orthodoxie la confiance que les évêques lui témoignaient en l'appelant pour les stations quadragésimales. Et peut-être sera-t-il tenté d'invoquer de nouveau cette garantie. Car, après s'être vu prier de renoncer au carême de Tunis, à la suite du décret mentionné, et à d'autres ministères il a l'honneur de compter cette année parmi les prédicateurs de carême à Paris. (N. D. L. R.).

LE COURS DE MGR LACROIX

Voici en quels termes Mgr Lacroix aborde le sujet de sa quatrième conférence. « La dernière leçon avait pour objet les préliminaires de la spoliation ou, SI LE MOT VOUS PARAIT TROP GROS, de la sécularisation des biens du clergé. »

Quitte à nous attirer une nouvelle lettre du conférencier, nous ne pouvons cependant pas passer sous silence cette réflexion par trop opportuniste. A moins que les mots aient perdu leur véritable signification à la Sorbonne, le vol n'est pas la sécularisation, et la sécularisation n'est pas le vol. Il n'y a pas deux mots pour qualifier l'acte de brigandage de l'Assemblée constituante, il n'y en a qu'un et le conférencier n'avait pas à en laisser le choix à ses auditeurs. S'il n'y a pas là une phrase tendancieuse, au premier chef, nous acceptons à l'avance tous les reproches qu'il plaira à Mgr Lacroix de nous adresser.

La détresse financière, continue Mgr Lacroix, était extrême, et les remèdes qu'on avait imaginés pour l'atténuer, n'étaient que des palliatifs : contribution du quart, dons patriotiques, etc. : cet élan admirable, en somme, n'avait abouti à rien. L'envoi à la monnaie de la vaisselle du roi, de la reine et des ministres, le concours du clergé : tout cela était, sans doute, la preuve d'un grand désintéressement. Les objets consacrés au culte, d'un prix inestimable, avaient été allégrement sacrifiés; mais, en dépit de tous ces sacrifices, la détresse publique restait angoissante. Il était donc absolument nécessaire de recourir à d'autres mesures. Déjà on avait jeté des regards de convoitise sur les domaines et sur la dotation ecclésiastiques qui étaient immenses.

Vers la fin de septembre 1789 et, durant la journée du 5 octobre, s'était produit un phénomène nouveau en France : c'est-à-dire une crise d'anticléricalisme, comme jamais on n'en avait vu auparavant, et dont l'entrée en scène constitue un événement d'une portée considérable.

Il était intéressant de connaître le sentiment de l'Evêque-conférencier à ce sujet, aussi nous sommes-nous attaché à reproduire, sinon dans les termes mêmes, du moins dans leur sens rigoureux, les idées qu'il a émises sur la question.

Je me suis convaincu, dit Mgr Lacroix, qu'il était de la première nécessité d'étudier ce phénomène nouveau qui apparaît à la faveur de la détresse financière. Il est assez difficile de donner une définition exacte et précise de l'anticléricalisme. Ce n'est pas l'indifférence, ce n'est pas davantage la libre-pensée. On peut être hardi et détaché des croyances religieuses et n'être pas anticlérical. Bien

plus, on peut passer en religion pour un croyant orthodoxe et cependant se livrer à des *manifestations anticléricales. Qu'est-ce donc que* l'anticléricalisme? c'est une libre-pensée de qualité inférieure. Son trait dominant est d'être agressif, hostile, non pas tant contre les dogmes, les sacrements, la liturgie, que contre les personnes et la hiérarchie, en un mot, contre l'organisation séculaire de l'Eglise. M. Faguet dit que l'anticléricalisme est une maladie inhérente à la race, principalement à toutes les races latines. Il n'y a pas d'anticléricalisme chez les races anglo-saxonnes, pas en Allemagne, pas en Angleterre, pas aux Etats-Unis. L'anticléricalisme est propre aux races latines. En effet, dans les pays où l'Eglise a exercé une grande autorité, où elle a été une force sociale, sans être purement religieuse, elle a eu des soubresauts de violence et d'intolérance. Dans les jours où l'Eglise a joué un rôle politique, elle a cherché à garder sa souveraineté de domination. Dans le moyen âge, l'Eglise fait effort pour reconquérir les positions perdues : d'où représailles et poussée d'anticléricalisme. Et la poussée de ces crises n'est pas close, ajoute Mgr Lacroix. Tant que l'Etat ne voudra pas s'affranchir de la tutelle de l'Eglise, et que l'Eglise ne voudra pas se passer de l'ingérence et du contrôle de l'Etat, il y aura heurts, crises, conflits.

La solution serait peut-être dans une sorte de Concordat de pacification. Il faudrait que les Etats prissent la résolution de respecter les droits si respectables de la conscience, et que l'Eglise renonçât à toute visée politique et se renfermât dans sa mission d'évangélisation.

Alors ces deux forces pourraient cohabiter, à condition que ni l'une ni l'autre n'empiétât l'une sur l'autre. Pour bien comprendre ce facteur nouveau dans l'histoire de la Révolution française, il faudrait, continue le conférencier, lire le premier volume de Perrin : le libertin au XVIIe siècle, et le deuxième volume de Faguet sur l'anticléricalisme. Des gens qui ont été des esprits libres, indépendants, et qui ont voulu se soustraire à toute espèce de tutelle de l'Eglise, il y en a eu à toutes les époques. Pendant les règnes d'Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, il y eut toute une lignée d'hommes qui, en refusant de s'incliner devant l'autorité de l'Eglise, affichèrent une grande indépendance d'esprit. On les appelait des libertins (1). Mais le mot libertin a deux sens : un sens qui signifie hardiesse de pensée, un sens qui signifie désordre de la vie morale. Quand on donne l'épithète de libertin, on se place, non seulement au point de vue des croyances, mais encore au point de vue de la morale. Le libertinage du cœur règne souvent avec le libertinage de l'esprit. On

1. Mgr Lacroix nous renvoie ici au chapitre des Esprits forts dans les caractères de Labruyère.

le voit à toutes les époques de l'histoire. Dans ce dernier sens, le XVIIe siècle nous montre des hommes indépendants, Gassendi, Bayle, Molière, propagandistes d'idées d'irréligion et d'affranchissement de la morale.

Mais pour ce qui est de l'anticléricalisme, Mgr Lacroix en trouve l'origine dans le rôle dominateur de l'Eglise.

Ainsi, dit-il, les persécutions engagées contre les protestants, contre le jansénisme, le quiétisme, suivies de brutalités injustifiées, ont amené une réaction. De plus, l'atmosphère d'hypocrisie où l'on était forcé de vivre, favorisa l'éclosion du libertinage intellectuel. Si les philosophes du XVIIIe siècle eurent une si grande influence, c'est, en grande partie, à cause des persécutions de la foi du XVIIe siècle. Quand on persécute des gens pour des raisons religieuses, on en fait fatalement des athées. Néanmoins ces anticléricaux du XVIIe siècle n'étaient qu'une infime minorité. Leur influence était extrêmement réduite. L'Eglise catholique était si fortement constituée, non seulement comme puissance religieuse, mais surtout comme puissance sociale, que les philosophes libertins, et les esprits forts étaient forcés de se livrer à une propagande prudente.

Au XVIIIe siècle, il en fut autrement. On peut dire que la mort du grand roi apporta un immense soulagement dans les esprits. On avait tellement souffert de la domination, surtout de l'hypocrisie de la Cour! C'était un spectacle étrange que ces grands seigneurs affichant de grands airs de religion, tout en menant une vie licencieuse. Quand le grand roi fut porté à Saint-Denis, ce fut un soupir de soulagement, parce que l'on sentait que l'ancien ordre de choses s'arrêtait. Un ordre nouveau surgissait. Et le conférencier d'ajouter : les régimes de compression amènent toujours des réactions. De là ces hardiesses de la philosophie. Et c'est ainsi que les Encyclopédistes, qui avaient travaillé les esprits, préparèrent la révolution.

Tout ce passage qu'on vient de lire, et que nous avons essayé de résumer aussi exactement que possible, nous livre bien la pensée du conférencier sur l'anticléricalisme, sur la nature des rapports de l'Eglise et de l'Etat, sur la monarchie. Bref, nous avons, sur toutes ces questions, un aperçu du plus complet libéralisme. Sur les lèvres d'un Evêque, fût-il professeur à la Sorbonne, une telle doctrine détonne. Quand Mgr Lacroix nous donne l'anticléricalisme comme une réaction contre le despotisme de l'Eglise, en tant que pouvoir social, il feint d'ignorer qu'il n'existe pas, qu'il n'a jamais existé d'anticléricalisme au sens où il l'entend. L'anticléricalisme, de l'aveu même des sectaires de nos jours, n'est pas autre chose que l'anticatholicisme. Et il en fut de même dans le passé. Quand Gambetta lui-même lança le cri de guerre, aussi odieux qu'imbécile : Le cléricalisme, voilà l'ennemi! il n'eut jamais autre chose en vue que le catholicisme. Seulement, comme il était de l'intérêt des loges

de ne pas effrayer les masses en déclarant trop tôt la guerre à la religion, la secte crut très habile de faire, à ce moment, une distinction entre cléricalisme et catholicisme. Et c'est à la faveur de ce *quiproquo* que les sectaires d'alors ont pu dresser toutes leurs batteries contre l'Eglise. Mais ces mêmes hommes, aujourd'hui, vous rient au nez quand vous leur parlez de cléricalisme. Jamais, vous disent-ils, nous n'avons eu d'autre chose en vue que la destruction du catholicisme L'anticléricalisme est une légende qui est allée rejoindre les autres. Et l'autorité de M. Faguet à laquelle se réfère Mgr Lacroix, ne peut prévaloir contre l'aveu même de ceux qui mènent la campagne contre l'Eglise. Aujourd'hui comme hier, cléricalisme et catholicisme sont synonymes pour les ennemis de la religion.

De même, sur la nature des rapports de l'Eglise et de l'Etat, le conférencier, en peu de mots, a laissé clairement percer sa pensée. L'Eglise neutre dans l'Etat neutre : telle semble bien être la formule qui a ses préférences. Enfin, quand il nous parle de l'immense soupir de soulagement qui accueillit la mort du grand roi, je crois que, s'il avait lu les mémoires du temps, il se serait évité cette grossière erreur historique, et cette injustice à la mémoire du monarque qui porta si haut et si loin le glorieux renom de la France.

Continuons notre cours d'histoire, Mgr Lacroix vient de nous dire que les Encyclopédistes, en travaillant les esprits, avaient préparé la Révolution. Mais on se tromperait, ajoute-t-il, si l'on croyait le mouvement si profond. Les grands écrivains ne pénétraient pas partout. La masse du peuple échappait à l'influence des philosophes. Quand le gouvernement procéda à la consultation nationale, on chercherait en vain, dans la collection des cahiers et surtout dans les brouillons des cahiers qui contiennent la rédaction primitive, une ligne hostile ou contraire à l'Eglise catholique. Il y a des plaintes contre des abus et contre les personnes, des récriminations, mais rien contre le dogme, contre les sacrements, contre la liturgie de l'Eglise. Tous les cahiers demandent qu'on protège la religion contre les écrits des philosophes et contre les cultes dissidents. Le zèle religieux de ces pauvres gens va si loin, que l'on arrive à croire que l'Eglise ne peut exercer son ministère avec de tels obstacles.

La religion catholique est maîtresse de l'opinion publique. Sans doute, parmi les grands seigneurs (Mgr Lacroix en veut décidément aux grands seigneurs) il y a bien des esprits frondeurs; mais au point de vue des croyances et des pratiques, la religion est maîtresse de la France, à l'aurore de la Révolution. Mais ce que ne dit pas le conférencier, et ce que des travaux récents tout à fait concluants, mettent en pleine lumière, c'est que la franc-maçonnerie eut la satanique habileté d'exploiter à son profit ce mouvement religieux, pour le tourner ensuite au gré de ses haines et de ses passions antireligieuses. La Révolution est l'œuvre de la franc-maçonnerie.

Qui n'a pas compris cela ne peut rien comprendre à ce mouvement qui, semblable à un tourbillon, entraîna la France, comme malgré elle, aux extrémités de la folie.

L'accord entre la religion et l'opinion publique, continue le conférencier. dura les premiers mois de la Révolution. On en a les preuves dans des faits incontestables, comme dans les processions du 4 mai, à l'ouverture des Etats généraux, au mois de juin où les trois ordres en costume assistent à la procession de la Fête-Dieu. Quand se produisirent les événements du 14 juillet, du 4 août, immédiatement on y associait la religion, en faisant chanter des *Te Deum* à Paris et à Versailles. Plus tard, au mois de septembre et lorsqu'on arriva aux journées des 5 et 6 octobre, il y eut toute une série de pèlerinages organisés pour implorer les faveurs de sainte Geneviève, la patronne de Paris, à Saint-Etienne-du-Mont. On voyait, dans les rues, de blanches théories de jeunes filles allant déposer dans le Sanctuaire de la patronne de Paris, des offrandes, des rubans, des brioches et jusqu'à des *réductions de la prise de la Bastille.* Quand on distribua, à la fin de septembre, des drapeaux à la garde nationale, il y eut une cérémonie religieuse où l'on entendit l'abbé Fauchet, l'orateur enflammé de la Révolution. Un autre fait montre que la religion occupait encore une grande place en France. Le 4 novembre, un malfaiteur pénétra dans l'Eglise de Saint-Etienne-du-Mont et déroba un ciboire et des hosties consacrées. Quand la population parisienne apprit ce sacrilège, elle s'en émut, et, pendant un mois, il y eut des processions d'expiation, où l'on chantait des hymnes en réparation de ce sacrilège.

Le 20 septembre, on eut le spectacle de tous les représentants de la Commune de Paris, allant de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Etienne du Mont, à travers la ville, et harangués par le curé au seuil de son église. Tous ces faits, dit le conférencier, sont très significatifs. Ils montrent bien *tout ce qu'il y a d'erreur dans cette parole de Joseph de Maistre:* « La Révolution fut satanique à son origine. » Satanique, non, continue Mgr Lacroix. Il eût été possible de faire vivre, côte à côte, *l'idée libérale et la Révolution,* mais à condition que la religion obtînt les garanties nécessaires. Et M. de Tocqueville avait raison quand il disait : La guerre religieuse a été un incident de la Révolution, non son génie propre. Et Mgr Lacroix de conclure : Donc l'anticléricalisme fut un accident dans la destinée de la Révolution. On ne peut même pas dire que l'anticléricalisme fasse partie de la Révolution et soit son génie propre.

On croit rêver, quand on entend un Evêque, qui se dit historien, nier l'origine satanique de la Révolution qui n'est, en définitive, que l'insurrection de l'homme contre Dieu, la substitution de l'homme à Dieu. Elle a été cela, dès son origine, et elle est encore cela aujourd'hui, et il en sera toujours ainsi, tant que la France chrétienne

n'aura pas retrouvé l'énergie nécessaire pour secouer le joug ignominieux de la secte satanique.

Mais écoutons encore le conférencier. Comment l'accord s'est-il rompu? Comment la religion associée à tous les événements s'est-elle trouvée si brusquement, si violemment attaquée, outragée? Comment les prêtres ont-ils été si odieusement calomniés? En un mot, qu'est-ce qui explique cette poussée d'anticléricalisme?

Jusqu'au 4 août l'accord régna. Dans cette nuit, ce fut une noble émulation entre les membres des différents ordres en faveur du pays et des *idées libérales.*

Quelques jours plus tard, lorsqu'il s'agit de rédiger le décret de la constitution, alors des tiraillements, des récriminations, des plaintes se produisirent. Chaque fois que les membres du clergé indiquaient des réserves sur quelque grande question, immédiatement le Tiers et les tribunes publiques huaient cet orateur et l'empêchaient de parler. Toutes les motions du clergé étaient écartées.

Voici maintenant, selon Mgr Lacroix, les causes de ce changement. Dans le courant de septembre, on examina la question de savoir si le roi devait donner sa sanction, pour que les décrets de l'Assemblée eussent force de loi. Mais cette sanction serait-elle définitive, ou *le veto* ne serait-il suspensif que pendant une ou deux législatures? C'est sur ce problème que l'on se battit. Les premiers tenants de l'absolutisme étaient pour que le refus du roi fût absolu, définitif. Pour ceux qui avaient peur de cette autorité, les libéraux, il suffisait que le roi écartât le projet pendant une ou deux législatures. Le haut clergé se prononça pour *le veto* absolu. Dans le bas clergé, il y eut des divisions, mais celui-ci, d'instinct, inclinait à ce que l'autorité royale fût armée pour écarter les propositions séditieuses. De là, la grande bataille pour le *veto* absolu. Cette attitude du clergé déchaîna une campagne de brochures. Les orateurs du palais royal, qui était alors un foyer de sédition, écrivirent des lettres de menaces au Président de l'Assemblée ou à son Secrétaire. Cette campagne fut dirigée surtout contre le haut clergé, qu'on accusait d'une réaction suspecte et de vouloir ramener l'ancien régime. De plus, le peuple de Paris souffrait de la faim. La détresse était générale Or, en principe, les affamés ont les nerfs surexcités. Evidemment on acceptait les légendes le plus facilement du monde. Plus les bruits étaient invraisemblables, plus ils trouvaient créance. Or, on faisait croire au peuple que c'étaient l'aristocratie et le clergé qui étaient cause de cette situation. De là cette explosion de haine contre les membres du haut clergé. On le vit bien dans ces jours témoins de scènes tragiques et honteuses. Des femmes insultèrent M. de La Luzerne, évêque de Langres, aux cris de : A bas la calotte! les calottins à la lanterne! A la fin de cette journée tragique, lorsque le roi pénétra dans la Capitale, on entendit les mêmes cris de :

A bas la calotte! Il y eut des scènes affreuses qui firent perdre au peuple parisien, d'ordinaire si mesuré et si plein de bon sens, son équilibre et sa raison... A partir de ce moment, la crise fut telle, que le costume ecclésiastique dut disparaître. Les membres du clergé parisien durent quitter le collet et y substituer le costume laïque. La terreur était si grande, que les membres du clergé n'osaient plus pénétrer dans la salle des séances. A ce propos, le marquis de Virieux nous dit qu'il y avait à peine 20 membres présents aux séances, sur 300 ecclésiastiques. Une autre cause qui, suivant Mgr Lacroix, accentua la crise d'anticléricalisme, fut la représentation, pendant le mois de novembre, d'une pièce de Joseph Chenier : Charles IX ou les massacres de la Saint-Barthélemy. Le marquis de Ferrières raconte l'impression que fit cette pièce sur le peuple de Paris, et le changement extraordinaire qu'elle opéra en lui. Il est aisé de calculer, ajoute le conférencier, l'effet de ces moyens sur un peuple excité et corrompu. Tous ces faits montrent l'état de surexcitation où l'on était arrivé par rapport au clergé, si bien que l'assemblée, épouvantée des cris de mort et des outrages contre le clergé, comprit qu'il fallait prendre des mesures de protection à son egard. C'est alors que l'abbé Grégoire prononça un discours éloquent, où il rappela les services du clergé depuis l'ouverture des Etats généraux, et fit ressortir les droits qu'il avait à la protection de l'Assemblée. A la suite de cette intervention, les abords de l'Archevêché furent garnis de troupe; mais à l'intérieur de Paris, la crise d'anticléricalisme continua

Mgr Lacroix termine cette conférence par quelques particularités sur le transfert de l'Assemblée à Paris, sur son installation provisoire dans la grande salle de l'Archevêché, au sud de Notre-Dame, que l'on quitta le 7 novembre pour se transporter, le 9 du même mois, dans la salle du manège des Tuileries.

Au début de sa cinquième conférence, Mgr Lacroix revient d'abord sur certains détails, sans grand intérêt, de la crise d'anticléricalisme, pour nous servir de son expression, détails qu'il emprunte au livre de Prudhomme sur la Révolution française. Puis il répond aux objections qu'il a reçues d'un auditeur au sujet de l'anticléricalisme, en tant que maladie de la race française, et propre aux races latines.

Cet auditeur lui reproche d'oublier l'Allemagne et le Kulturkampf. A quoi il répond qu'il n'y a pas, dans la guerre ouverte entre le Chancelier et l'Eglise d'Allemagne, d'anticléricalisme, mais simplement une attitude politique. Mgr Lacroix tient absolument à ce que l'anticléricalisme soit le propre de la race française et généralement des races latines.

Enfin, le conférencier retrace divers incidents qui ont marqué le transfert de l'Assemblée constituante à Paris, entre dans certains détails qu'il doit au livre de M. Armand Brettes, ayant pour titre :

Histoire des Assemblées parlementaires de la Révolution. C'est ainsi qu'il nous apprend que certains députés refusèrent d'abandonner la salle des menus plaisirs de Versailles, si défectueuse qu'elle fût, et préférèrent donner leur démission. Ainsi s'expliquerait, au scrutin du 2 novembre, le nombre des défections, à l'appel nominal.

Avant de quitter Versailles, l'Assemblée *constituante* avait pris deux arrêtés d'une importance capitale : le costume officiel assigné aux députés devait disparaître; de plus, aucune distinction ni rang de préséance ne devaient subsister dans les cérémonies publiques, et chacun siégerait à la place qu'il lui plairait.

Cette question de costume et de préséance avait ranimé bien des haines entre les différents ordres. Si l'on avait pris ce parti dès le début, ajoute l'Evêque-conférencier, on aurait évité bien des vexations, bien des froissements. (Tout le monde en blouse bleue, n'est-ce pas, Monseigneur? on aime l'égalité ou on ne l'aime pas!)

Le 19 octobre, l'Assemblée constituante s'installa à Paris, mais eût à subir bien des vicissitudes. Il ne vous déplaira pas, nous dit le conférencier, de savoir ce qu'est devenu l'Archevêché de Paris, où elle tint momentanément ses séances. Ce palais servit plus tard, sous la Convention, de club électoral et d'annexe à la Conciergerie, puis devint un atelier de poudres et salpêtres. En 1802, le Consulat fit rétablir l'Archevêché pour Mgr du Belloy, archevêque de Paris. Pendant trente ans, ce palais devint la résidence habituelle des archevêques de Paris. Au mois de février 1831, à la suite du service célébré pour le duc de Berry, le peuple de Paris se porta à l'Archevêché, et, en quelques heures, le palais fut saccagé et réduit en ruines. Une loi de 1837 attribua ces ruines à la ville de Paris, à condition d'en faire un jardin. Puis on rasa le monument et, sur son emplacement, on établit un jardin public, dit Square de l'Archevêché.

Après ces quelques détails rétrospectifs, l'Evêque professeur aborde enfin la question des biens de l'Eglise. Comment ces biens devinrent-ils propriété nationale; comment se fit la ***sécularisation*** de cette riche dotation ecclésiastique : tels sont les points qu'il va traiter (1).

Talleyrand, dans ses mémoires, raconte une anecdote qui éclaire sur l'état d'illusion où se trouvaient les Evêques, au début de la Révolution. Dans les premiers jours de mai, un certain nombre d'évêques étaient réunis chez le cardinal de La Rochefoucauld, à Ver-

---

1. Comme bibliographie, le conférencier nous indique les ouvrages de MM. les abbés Sicard et Delattre, le premier volume de l'histoire religieuse de Pierre de La Gorce; de Bernard de Lacombe : Talleyrand; du Marquis de Castellane : les gentilshommes démocrates; de Sagnac : législation civile de la révolution française; de Georges Renard : biens ecclésiastiques, article paru dans la grande revue d'Encyclopédie; les débats parlementaires au Moniteur officiel, mais surtout les archives parlementaires à la bibliothèque nationale.

sailles, lorsque M. Dulau, archevêque d'Arles, émit cette idée qu'il fallait profiter des circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait, pour faire payer par la nation les dettes du clergé. La motion étonna les Evêques et Talleyrand surtout. Néanmoins, on engagea l'archevêque d'Arles à se faire le promoteur de cette idée. Il lui semblait que, puisqu'on allait chercher en commun les moyens d'aviser au régime financier, il fallait profiter de la circonstance pour faire endosser à la nation les 130 millions de dettes du clergé. Ces dettes, pour qui les avait-il faites? pour la Royauté. Il était donc juste que la nation les prît à sa charge. J'imagine, dit Mgr Lacroix, que l'archevêque d'Arles fut grandement surpris, six mois plus tard, de ce vote du 2 novembre, à la suite duquel la dotation ecclésiastique de 4 milliards passait brusquement entre les mains de la nation. La nation prenait à son compte les dettes, mais aussi les biens. Les Evêques étaient loin de compte en voyant s'envoler ainsi leur rêve. Mais n'y eut-il que les Evêques de déçus et de trompés? Et les abbés? Est-ce qu'ils n'avaient pas le droit de se plaindre? Est-ce que la Révolution ne leur ménageait pas de cruelles surprises? Venus avec ardeur à la Révolution, est-ce que ce début n'avait pas de quoi rebuter les plus fermes champions? on leur disait : venez avec nous, et ils avaient fait défection à leur famille religieuse, pour siéger avec le *Tiers*, enchantés, croyant avoir agi pour le bien du peuple. C'est grâce à cet appoint de 1200 voix, que la Révolution pût se faire. Sans elles, la liberté n'aurait pas été substituée au règne de l'arbitraire et de l'absolutisme (textuel!!!).

Le 4 août, le clergé avait fait généreusement le sacrifice de la dîme. Il avait largement consenti les offrandes, puis le quart de ses revenus; il avait envoyé à la monnaie : calices, ostensoirs, argenterie d'église, et on vient lui dire que cela n'a pas suffi, que le déficit est toujours béant, et qu'il faut de nouvelles ressources. On lui dit qu'on va prendre ses biens, ses fonds de terre, tout ce qui faisait le cadre de sa vie. Tout cela, il faut l'immoler à la Patrie : l'archevêque de Paris, ses 600 mille livres de rente, comme le curé son maigre traitement et son petit coin de terre. Il y avait de quoi être douloureusement affecté, et il ne fallait rien moins qu'une foi robuste pour rester attaché, dans ces conditions, à la Révolution. Comme citoyen, il pouvait toujours faire ce sacrifice mais, prêtre, pouvait-il, en conscience, consentir l'abandon de tous ces biens d'église? Il y avait là un cas de conscience terrible.

Aussi, quel effarement dans les rangs du clergé, quand il vit cette mesure de spoliation, sans analogue dans l'histoire des trois derniers siècles, proposée par un Evêque, et par le plus jeune et le moins estimé de tous. On a toujours dans la mémoire cette journée du 10 octobre où Talleyrand descendait de la tribune, couvert d'applaudissements, mais où descendait, en même temps, dans l'âme de ces

prêtres, le sentiment de la désolation, de l'abomination. Car il faut se faire une idée de la mentalité de ces hommes droits, qui avaient rendu un si grand service à la cause libérale *(sic)*. En réalité, ce débat venait d'être engagé dans des conditions désastreuses et tout à fait défavorables au clergé. D'abord, par le caractère de leur éducation, de leurs études, ils étaient mal préparés à la bataille des chiffres. Dans ce duel qui s'engageait avec des juristes consommés, comme le Chapelier, comme Treilhard, la partie était inégale. Et puis, qui s'était rendu compte de l'évolution des idées philosophiques, et des progrès qu'elles avaient faits dans les esprits! De plus, enveloppés dans l'impopularité et la réprobation qui montaient contre les Evêques, eux, *purement et simplement* prêtres, ils n'avaient rien fait, mais étaient l'objet des mêmes anathèmes. On les accueillait au cri de : « A bas la calotte! » qui était comme un crève-cœur pour eux. Il fallait un Maury pour se colleter avec ces audacieux. Ces pauvres prêtres n'osaient plus venir aux travaux de l'Assemblée.

Nous notons plus loin une réflexion de l'Evêque-professeur, qui accuse soit un esprit de parti bien arrêté, soit une ignorance complète des causes véritables de la Révolution. On y retrouve le même esprit superficiel qui n'approfondit rien et qui cherche, dans des événements secondaires ou des incidents de rue, de tribune ou de théâtre, des explications qu'il serait si facile de trouver, si l'on voulait voir dans la Révolution, non pas une crise d'anticléricalisme, au sens où l'entend le conférencier, mais une conspiration satanique contre Dieu, contre l'Eglise, contre la Religion et contre ses ministres. Toute la Révolution est là, et elle n'est pas ailleurs.

Pour établir que l'anticléricalisme ne fut pas l'âme de la Révolution, mais une phase, un incident, une crise, Mgr Lacroix nous a montré la religion associée, dans les premiers mois de la Révolution, à tous les événements patriotiques. Mais qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est la satanique habileté des meneurs qui avaient tous intérêt, au début, à ménager des sentiments qu'ils savaient encore tenaces, et qu'ils allaient bientôt exploiter au profit de leur infernale entreprise?

Qui comprendrait aujourd'hui quelque chose aux honteux spectacles qui se déroulent, sous nos yeux, depuis plus de trente ans! qui pourrait expliquer cette guerre acharnée contre Dieu, contre l'Eglise, *contre la religion*, contre les religieux et les prêtres, si l'on en cherchait la cause ailleurs, que dans ces officines de Satan où s'est élaboré le vaste complot de déchristianisation de la France. Reportons-nous à cent vingt années en arrière, et nous nous trouverons en face de la même situation.

Puérile et vaine serait toute autre explication des lugubres événements de la tourmente révolutionnaire, et Joseph de Maistre avait vu juste, en donnant à cette poussée de passions antireligieuses une

origine satanique. Et cela est si vrai que, depuis cette époque néfaste, la France, à part quelques moments de répit, a été la proie de cette secte maudite qui, aujourd'hui plus que jamais, la tient sous son joug.

Voici maintenant la réflexion de Mgr Lacroix, à laquelle nous avons fait allusion. Après avoir parlé des sévices et injures auxquels étaient exposés les malheureux prêtres, il ajoute : Et enfin combien il était regrettable que, sur l'initiative du Souverain Pontife, on n'eût pas pris les mesures nécessaires pour faire disparaître les abus criants de l'Eglise. Un peu plus d'esprit de suite et d'équité, pour la répartition des revenus, de la part des représentants du haut clergé, tête immense d'un corps chétif; un peu moins de disproportion entre les membres de ce corps, un peu plus d'égalité ou de garantie pour les prêtres et les petits : la Révolution ne se serait pas produite contre l'Eglise, ou sa fureur aurait été plus atténuée.

Quelle erreur! quelle illusion! Sans doute, nul ne conteste qu'il n'y ait eu des abus dans l'Eglise, mais ils n'ont été qu'un prétexte exploité contre la religion, et non la cause déterminante de cette explosion de haines contre les prêtres, qui fut savamment préparée et conduite à ses fins, par des hommes qui prenaient le mot d'ordre dans les clubs.

Talleyrand, poursuit le conférencier, n'eût pas à inventer sa motion contre les biens du clergé. Il avait eu des précurseurs. Le 6 août, au cours d'une discussion, Buzot avait déclaré les biens d'Eglise propriété nationale. Le 8 août, le marquis de La Coste avait présenté une motion relative à ces mêmes biens, où les évêques et les curés étaient seuls maintenus, et où les ordres monastiques étaient supprimés. De fait, le projet de Talleyrand était conçu dans le même esprit que celui du marquis de La Coste. Seulement, pour ce dernier, son heure n'était pas encore venue.

En somme, ce fut le 10 octobre que le grelot fut attaché par Talleyrand, et que sa motion vint en discussion.

L'Assemblée était en plein débat de la Constitution, lorsque le 10 octobre, sans que rien ne motivât son intervention, on vit Talleyrand monter à la tribune pour présenter un projet destiné à relever les finances de l'Etat. Ce n'était qu'un euphémisme. A la tribune, après s'être étendu sur la situation obérée du trésor, sur l'impossibilité où le peuple se trouvait de supporter des charges nouvelles, il se demanda quel était le remède et, le plus tranquillement du monde, il annonça que le seul moyen de remédier à la situation était que la nation prît les biens de l'Eglise. Il se rendait bien compte de ce que cette proposition avait d'étrange, car le clergé n'était pas propriétaire à la façon des autres propriétaires. C'était par pur intérêt qu'il prenait sa part dans les services financiers. D'où sa motion de pourvoir à la subsistance normale des membres du clergé,

par une pension de 1.200 livres. Du même coup, les obligations ecclésiastiques cessaient, les intentions des fondateurs étaient remplies et toute justice sévèrement accomplie. En conséquence, le seul moyen pour faire face aux charges publiques était que la nation mît les mains sur les biens du clergé.

A la suite de l'exposé des motifs, il se livre à un long examen de la situation financière et des avantages qu'il espère des mesures qu'il propose.

L'impression que produisit ce discours fut énorme. Lorsque Talleyrand descendit de la tribune, il fut salué des applaudissements unanimes du côté gauche. L'enthousiasme fut tel, qu'on vota, non pas, comme aujourd'hui, l'affichage, mais l'impression, pour chaque député, du texte de ce discours.

On peut se demander à quelle menée avait obéi Talleyrand? C'est un problème de psychologie que rien n'explique. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Talleyrand dut être le dernier à prendre cette mesure. C'était le plus jeune des évêques : il avait 32 ans. En outre, il appartenait à la plus grande noblesse de France. Un château de sa famille avait été pillé dans les premiers jours de la Révolution. Il y avait, dans cet événement familial, un motif de plus pour prendre une autre attitude. Il n'est pas téméraire, dit le conférencier, de penser que Talleyrand, trop clairvoyant pour ne pas voir que la cause de l'absolutisme était irrémédiablement perdue, que le désarroi était à son comble, autrement dit, qu'il n'y avait qu'à gagner à lier sa cause à celle de la liberté, en homme habile, prit position de l'autre côté de la barricade. Peut-être aussi y avait-il de sa part la coquetterie du financier? Son mémoire le donnerait à penser, car il y fait montre de compétence financière, et on y voit un homme content de son œuvre. Il voulait stupéfier les membres de l'Assemblée. Et puis, la question financière occupait la première place. Que sait-on s'il ne posait pas sa candidature au Ministère des finances? Enfin, à côté de cette supposition, il y a une autre explication. La vérité est que l'expropriation des biens d'Eglise fut, au point de vue financier, une opération détestable. On ne peut nier qu'un grand nombre de personnes s'étaient enrichies dans ces spéculations. Il y eut aussi une bande d'apaches et de juifs qui flairèrent là des opérations financières colossales à réaliser. Or, on reprochait à Talleyrand d'être le porte-parole des gens d'agiotage et de bourse, (voir le discours de Maury) et d'être d'un complot où on lui avait promis une large place dans les bénéfices éventuels. Talleyrand était obéré de dettes. C'était un bourreau d'argent. Aussi, lui prêtait-on de louches combinaisons.

Il n'est que juste d'ajouter, observe le conférencier, que si l'imputation a été formulée, elle n'a pas été prouvée. Il n'y a pas de preuve tangible, aveuglante que Talleyrand ait prêté son concours aux propositions des agioteurs, et qu'il fût leur représentant.

Tel est l'homme, dit en terminant Mgr Lacroix, qui porte devant l'histoire la responsabilité de cette grande spoliation.

Mais alors pourquoi nous avoir parlé de sécularisation des biens ecclésiastiques, puisque la force des choses l'amène à reconnaître la grande iniquité de l'Assemblée constituante? La conférence finit certainement mieux qu'elle n'a commencé : nous en donnons acte à Mgr Lacroix.

Les leçons suivantes ont été consacrées aux débats qui ont abouti au décret du 2 novembre 1789, aux discours qui ont marqué ces mémorables séances ainsi qu'à la vente des biens ecclésiastiques et à l'origine du budget des cultes : nous en ferons l'objet d'un autre article.

Stanislas de HOLLAND.

L'ÉPISCOPAT ET LE « SILLON »

La division publique entre les évêques au sujet du *Sillon* est un fait désormais accompli.

Ce n'est pas un des moindres résultats auxquels M. Marc Sangnier et ses adeptes pouvaient prétendre. Peut-être suffirait-il pour faire juger l'œuvre.

Cette division nous impose un devoir de réserve auquel nous ne manquerons point. Contentons-nous de constater les faits.

On se souvient que, d'après une information donnée par nous, Mgr Chapon, évêque de Nice, avait pris l'initiative d'une consultation adressée à un certain nombre de ses vénérables collègues, en vue de recueillir des sentences favorables au *Sillon*.

Mais c'est Mgr Mignot, archevêque d'Albi, plus qualifié par son rang et sa réputation, qui assume la direction extérieure de cette action. Il prend publiquement aujourd'hui la défense du *Sillon*, comme tout récemment, du *Bulletin de la Semaine*, et c'est à son invitation personnelle que les autres évêques répondent, et leurs lettres prennent surtout la forme d'adhésion à la sienne. Celles qui ont déjà paru dans l'*Eveil démocratique* des 20 et 27 mars émanent de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, de Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle, de Mgr Belmont, évêque de Clermont, de Mgr Gibier, évêque de Versailles, et de Mgr Chapon.

On ne saurait imaginer une différence plus radicale entre les jugements qu'elles expriment et ceux portés contre le *Sillon* par le cardinal Luçon, archevêque de Reims, Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry, Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, Mgr Bougoin, évê-

que de Périgueux, Mgr Campistron, évêque d'Annecy, Mgr Mélisson, évêque de Blois, etc...

Qu'on nous permette ici une petite digression.

C'est une justice à rendre à Mgr Mignot que, placé par ses travaux et poussé par les applaudissements sincères ou intéressés de certaine école nouvelle au premier rang des avocats de celle-ci, il n'a pas hésité, même dans des circonstances critiques, même quand il était déjà trop tard, à prendre la parole en faveur des clients les plus compromis.

C'est ainsi qu'en janvier 1904, au moment où allait éclater la condamnation de M. Loisy, il publiait dans le *Correspondant* (10 janvier) un article intitulé : « Critique et Tradition » qui est une apologie de l'exégèse progressiste en général, et, au fond, un plaidoyer en faveur de M. Loisy. L'éminent prélat vient de rééditer cet article en 1910 avec plusieurs autres réunis en volume. On n'y retrouverait plus les passages que nous allons citer sur l'ouvrage de M. Loisy : *L'Evangile et l'Eglise.*

Voici tout le jugement qu'il en porte.

Il est hors de doute que certaines idées renfermées dans le petit livre de M. Loisy, détachées de leur cadre, isolées de l'ensemble, prises dans un sens absolu, *indépendamment du but* très spécial et exclusif de l'auteur, en dehors des éclaircissements qu'elles appellent, étaient de nature à scandaliser, tout au moins à étonner ceux qui parlent de la Bible sans même l'avoir lue, qui n'en connaissent que des fragments d'épîtres et d'évangiles renfermés dans leur paroissien, à attrister aussi et à effrayer des prêtres instruits qui ne voient pas sans crainte appliquer à la Sainte Ecriture les procédés de la haute critique. Il était légitime que des voix autorisées missent en garde leurs fidèles contre des affirmations et des expressions inusitées qui, mal comprises, détonnaient singulièrement avec le langage chrétien communément reçu. Si l'auteur qui, de propos délibéré, s'est placé à un point de vue exclusif, avait prévu les conséquences que l'on a tirées de son livre, il n'aurait pas manqué d'expliquer plus amplement sa pensée dans sa préface, de montrer que sa réfutation d'Harnack n'est ni un abandon de l'Evangile, ni la trahison d'un chef qui passe à l'ennemi; que l'esquisse qu'il trace de l'Evangile, au point de vue strictement historique, en opposition avec l'esquisse antichrétienne du critique allemand, était la seule qui répondît aux objections très spéciales de son adversaire. On peut contester le succès de son entreprise, on ne saurait contester la grande science ni la sincérité de l'auteur.

Et plus loin :

Loin de nous de confondre avec les rationalistes l'auteur de *l'Evangile et de l'Eglise.* Est-ce à dire, cependant, que M. Loisy, qui a si bien montré la faiblesse de leurs systèmes, soit lui-même sans reproche? Nous ne le prétendons pas. On l'accuse d'avoir remplacé un système par un autre système, d'avoir substitué une philosophie à une autre philosophie, de s'être *placé sur un terrain trop étroit* et de n'avoir pas complété son esquisse par l'exposé intégral du christianisme. Son but était différent, comme il le décla-

rait lui-même dès son Introduction; mais, sans doute, ne l'a-t-il pas assez montré dans le cours de ses discussions. Ceux qui le connaissent et savent quels grands services il peut rendre à l'Eglise par sa science incontestée, comptent bien, surtout en raison des malentendus dont il serait puéril de dissimuler l'importance, que chez lui le critique ne se séparera ni de l'apologiste, ni du théologien.

M. Loisy n'ignore aucune des sources de la vérité, bien qu'il n'ait puisé qu'à quelques-unes. S'il ne trouve pas dans les synoptiques tout ce qu'on y a mis, il sait que ce qu'on y a mis existe quelque part et possède une réalité objective : c'est l'ensemble des vérités chrétiennes. Il ne les trouve pas où on les place quelquefois : il les retrouve ailleurs, sans qu'il en manque une seule; il sait que si la critique a des droits, — et elle en a beaucoup, — la pensée chrétienne incarnée dans la tradition vivante a aussi les siens (1).

Pendant que cet article était sous presse, éclata la solennelle condamnation. Mgr Mignot mit en note :

Ces pages étaient à la composition quand a paru la notification faite à S. E. le cardinal-archevêque de Paris de la condamnation des ouvrages de M. Loisy. Nous nous en voudrions d'ajouter à la peine de l'auteur, dont nul plus que nous n'apprécie la science et le talent. Nul doute qu'il ne dissipe les nuages amoncelés autour de son nom et ne s'incline avec respect devant les décisions de l'autorité religieuse.

Un peu plus haut, Mgr l'archevêque d'Albi, exprimant une pensée que nous retrouverons plus loin, en termes plus expressifs, sous la plume de Mgr Fuzet et de Mgr Chapon, avait dit, en parlant de M. Loisy et de son livre :

L'on devine de quelles attaques violentes et parfois injustes il fut l'objet. Si ceux-là seuls avaient parlé qui avaient mission pour le faire, il n'y aurait eu qu'à s'incliner ou à expliquer les assertions qui prêtaient à critique; par malheur, sauf deux ou trois exceptions, ceux qui parlèrent n'étaient pas suffisamment préparés, et leur incompétence partielle ajouta encore au trouble général.

Faut-il voir ici une première origine de la sympathie et de l'estime dont Mgr Mignot couvrait, ces jours derniers, le *Bulletin de la Semaine* contre la *Correspondance de Rome?* Cette feuille dont la publication devait commencer le 1er janvier 1904, venait de lancer, le 28 novembre, un numéro spécimen, où, sans doute pour donner dès le premier jour un aperçu de son esprit, elle disait de son côté :

Les derniers ouvrages de M. Loisy : *Autour d'un petit livre* et le *Quatrième Evangile*, sont l'objet d'attaques violentes dont le ton et les procédés nous paraissent déplorables. Quoi qu'il faille penser du fond de ces ouvrages, ils

1. *La Critique du Libéralisme*, numéro du 1er mars 1909, pp. 423 et suiv., a reproduit les éloges décernés par le *Siècle* à l'autre volume que Mgr Mignot vient de publier sous le titre : *Lettres sur les études ecclésiastiques* et la curieuse lettre de remerciements adressée par ce prélat à l'auteur de cet article.

sont considérables par l'importance du sujet comme par la science et la vigoureuse originalité de pensée qu'on ne peut contester à l'auteur. Ils appellent assurément une discussion et des rectifications. Nous admirons combien est forte et lumineuse la position que prend M. Loisy contre le protestantisme par la théorie qu'il fait de l'Eglise en s'appuyant sur l'histoire. Mais d'autre part nous considérons sa théorie du Christ comme notoirement insuffisante et vraiment trop sommaire. Et il manque à la synthèse qu'il a construite une théorie des rapports de l'histoire avec la théologie dogmatique. Ce qui n'empêche pas que sur ces points mêmes il renouvelle puissamment les questions. En ayant recours à des injures ou à des insinuations, ou en lui attribuant, *comme on le fait, des négations grossières*, qu'évidemment il repousse, on se rend sans doute la tâche facile contre lui; mais on commet quelque chose de pire que toutes les hérésies dans lesquelles il aurait pu tomber, une sorte d'hérésie fondamentale par laquelle on tend à introduire parmi nous un régime qui, intellectuellement, serait un régime de mort. Et s'il importe d'éviter les autres dangers, il importe peut-être encore plus à l'heure actuelle d'éviter celui-là.

Son Eminence le cardinal Richard a écrit de Rome aux Supérieurs des différentes maisons ecclésiastiques de son diocèse pour les prier de retirer des mains de leurs élèves les ouvrages de M. Loisy. Il en est, paraît-il, qui trouvent que par cette mesure on ne frappe pas assez fort. Ils se rencontrent en cela avec le *Journal de Genève*... Ce sont là de détestables impatiences. Et ces appels directs aux coups de l'autorité nous paraissent une manière de lui manquer de respect qui ne vaut pas mieux que les autres.

On sait également avec quelle rigueur, au mois de février 1908, un Décret du Saint-Office condamna les abbés Naudet et Dabry, en leur imposant le silence. Dans le *Figaro* du 13 de ce même mois, M. de Narfon, dont le rôle en pareille circonstance était tout indiqué, publia un article intitulé : *Une déclaration de Mgr Mignot.*

Je n'apprendrai rien à personne en disant que les démocrates chrétiens et spécialement les « abbés démocrates » sont beaucoup moins en faveur dans le monde religieux, sous le pontificat de Pie X que sous celui de Léon XIII, ce qui n'implique d'ailleurs nullement que l'attitude officielle de Léon XIII à leur égard ait été désavouée par Pie X. Toujours est-il qu'une campagne très ardente est menée contre eux depuis plusieurs mois, à laquelle trois ou quatre évêques se sont même associés d'une certaine manière en interdisant à leurs clergés respectifs de lire les deux organes parisiens les plus représentatifs du parti, la *Justice sociale*, de l'abbé Naudet et la *Vie catholique*, de l'abbé Dabry.

Le chroniqueur rapporte les critiques dont Mgr l'archevêque d'Albi aurait été l'objet dans ces circonstances :

L'éminent prélat étant hier, précisément, de passage à Paris, d'où il est reparti dans la soirée pour Albi, j'ai cru intéressant de le prier de bien vouloir mettre les choses au point, spécialement pour l'affaire Naudet, puisqu'au *fond* c'est la démocratie chrétienne qui est en jeu, et que les catholiques ont besoin de savoir ce que pense à cet égard l'épiscopat...

« Quant à l'affaire Naudet, c'est une autre histoire. D'abord je n'ai pas invité cet ecclésiastique à prêcher le prochain carême dans ma cathédrale. Ce

carême, il doit le prêcher à Tunis; il donnera d'ailleurs le suivant à Oran, et celui de 1910 à Clermont. Mais il est vrai qu'il a prêché à la cathédrale d'Albi le carême de l'année dernière.

» Et après? Pourquoi, s'il vous plaît, ne me serait-il pas permis d'inviter à prêcher dans mon diocèse un ecclésiastique dont la situation canonique est parfaitement régulière, et qui prêche d'ailleurs, non seulement avec toutes les permissions requises, mais encore avec un très grand succès, dans beaucoup d'autres diocèses et à Paris même?

» Sa doctrine est-elle répréhensible? Je n'ai pas lieu de le penser, et apparemment je ne suis pas le seul évêque qui ne le pense point. Je ne sais même pas, à dire vrai, ce qu'on lui reproche. Ce ne peut être, en tout cas, de s'affirmer démocrate chrétien, car je ne sache pas que la démocratie chrétienne soit condamnée. Relisez l'admirable Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII. et le *Motu proprio*, où Pie X a résumé, en le confirmant, l'enseignement de son prédécesseur sur cette question. »

Moins une semaine après, était lancé le Décret.

Revenons au *Sillon*.

Rien ne permet encore d'affirmer que cette fois l'intervention de Mgr Mignot ne sera pas plus heureuse.

Sa lettre est un éloquent et habile plaidoyer, et, pour dire exactement, une complète apologie des Sillonnistes. Il déclare qu'au point de vue catholique, leurs doctrines, leurs principes de morale et de conduite sont inattaquables. Toutefois, cette défense ne contient pas une justification explicite des erreurs sociales, des procédés de division entre catholiques, de la promiscuité avec les protestants et libres-penseurs dont on a souvent fait un sujet de griefs contre le *Sillon*.

Telle qu'elle est, cette apologie et les chaleureuses adhésions qui l'accompagnent, constituent une éclatante manifestation dont on ne peut méconnaître que les sillonnistes auront le droit de tirer un immense avantage, et dont les conséquences sont trop claires pour qu'il soit besoin d'y insister.

La lettre de Mgr Chapon, dont l'étendue occupe plus de trois colonnes de journal, est une défense du *Sillon* encore plus complète que celle de Mgr Mignot et aborde explicitement les points laissés par celui-ci dans l'ombre. Le début de cette lettre confirme l'information que nous avions donnée sur l'initiative prise par son auteur.

Monseigneur,

J'ai trop tardé à remercier Votre Grandeur de la communication qu'elle a bien voulu me faire, relativement au *Sillon* et à l'ardente campagne menée contre lui; et pourtant j'ai à cœur de lui dire que je partage à ce sujet ses sollicitudes, ses anxiétés et ses convictions. Je m'en étais moi-même ouvert confidentiellement, il y a déjà plus d'un an, à un grand nombre de nos vénérés collègues dont la plupart — j'ai pu le constater par leur réponse — sont impressionnés comme nous, sauf quelques nuances et quelques réserves.

Abordant le point des erreurs sociales et de la mauvaise action sociale reprochées au *Sillon* (1), Mgr Chapon l'absout complètement de ce chef, tout en admettant certaines réserves. Selon lui, « la question est de savoir s'il professe des doctrines condamnées par l'Eglise, *théologiquement* condamnables ». Peut-être y aurait-il lieu d'observer que la critique se plaçait à un point de vue moins rétréci, mais défini aussi nettement, et qui pourrait se préciser ainsi : la question est de savoir si le *Sillon*, dont l'unique objet longtemps avoué était de travailler à la régénération religieuse et sociale de la France, n'était pas en contradiction manifeste avec les règles de conduite prescrites par les Papes Léon XIII et Pie X à tous les catholiques qui s'occupent d'action sociale, règles de conduite qui, sans viser des erreurs théologiques *formelles*, n'en sont pas moins obligatoires pour tous les enfants de l'Eglise et dont elle a confié l'application à la vigilance des évêques.

Mgr Chapon n'est pas moins explicite sur la question du modernisme. La critique reprochait au président du *Sillon*, non pas la profession formelle et consciente de doctrines dont il n'a pas à s'occuper spécialement, mais l'emploi, *dans son apologétique*, des arguments et des formules des novateurs. Je crois, pour ma part, en avoir relevé un certain nombre (2). Mgr Chapon écrit : « J'ai lu et écouté ses accusateurs.. j'avoue avoir cherché, sans les avoir découverts, une phrase, un mot qui pût l'impliquer (ce reproche), qui pût *de loin ou de près* justifier cette acusation, et prêt à condamner des erreurs si pernicieuses, j'attends encore qu'on me les signale sur les livres ou sous la plume des sillonnistes. » L'apologie ne saurait donc être plus complète sur ce point.

Mgr Chapon ne se prononce pas moins nettement sur une autre question d'égale importance. Il tient pour illusoire le danger qu'on croyait découvrir dans les rapports et la collaboration des sillonnistes avec les protestants et les libres-penseurs.

A ses yeux, « les attaques si violentes et si peu motivées » dont le *Sillon*, est l'objet, s'expliquent par la confusion où tombent ses contradicteurs entre les questions dans lesquelles l'unité s'impose et celles où les opinions demeurent libres, sous le contrôle de l'Eglise. C'est une pensée qu'il développe avec complaisance. Une raison parconclusion que Mgr Chapon en tire.

---

1. Sans rentrer dans une discussion à laquelle la présente apologie enlèverait jusqu'à nouvel ordre toute autorité, je relève dans le texte du grand discours prononcé par Marc Sangnier à la clôture du congrès national à Rouen dans ces derniers jours, (supplément à l'*Eveil démocratique* du 27 mars 1910, 3[me] page. 1[re] col.), cette proposition, qui a un sens bien complet et bien formel : « Il est parfaitement exact que Mgr Fuzet. comme archevêque de Rouen. n'a rien à voir dans la question politique *et sociale* qu'étudie le Sillon et dans les solutions qu'il adopte. »

2. *Les Démocrates chrétiens et le modernisme.* Chapitre VII.

Mgr Mignot ne voit qu'une animadversion politique dans les attaques dirigées contre le *Sillon.* « La vérité est que les attaques dirigées contre l'orthodoxie du *Sillon* sont suggérées à certains adversaires politiques par le désir peut-être inconscient de masquer une œuvre de parti sous les apparences d'une vigilance religieuse dont ils n'ont aucunement la charge. Cette manœuvre est infiniment préjudiciable, non seulement au *Sillon,* mais à l'Eglise, qu'elle tendrait à compromettre ? »

Ayant compté parmi les premiers et les plus déclarés contradicteurs du *Sillon,* le directeur de la *Critique du Libéralisme* élève ici, pour sa modeste part, une protestation respectueuse mais absolue; et puisqu'on se plaint que ces attaques ne sont appuyées d'aucune preuve sérieuse, malgré tant de documents mis au jour, il ne craint pas d'affirmer, à bien plus juste titre, qu'en ce qui le concerne, il serait impossible de relever aucun indice sérieux à l'appui de cette allégation et la repousse de toute la force que lui donne la conscience d'être uniquement mû par le dévouement à l'Eglise.

Mgr Fuzet dit à son tour, à propos de ceux qui critiquent le *Sillon :* « Il est des gens toujours prêts à excommunier; ils croient avoir perdu leur journée s'ils n'ont lancé l'anathème sur quelqu'un. Ces chercheurs d'hérésie, souvent eux-mêmes fort sujets à caution, font naître l'hérésie. » Cette remarque a été souvent faite, dans l'histoire, mais le plus souvent par des hommes qui n'occupaient aucune place dans la hiérarchie. Naguère, M. Fonsegrive et ses amis disaient bien haut que l'américanisme était né du livre de l'abbé Maignen sur le P. Hecker. Et faudrait-il croire aussi que le modernisme a été suscité par les critiques de nos théologiens ?

Mgr Chapon exprime à peu près la même pensée en terminant sa lettre, et il nous faut citer ses dernières paroles.

> Beaucoup, en France, ne le jugent qu'à travers bien des préjugés, et sur ses sentences de condamnation souvent trop justifiées (1). Mais ils ne connaissent pas assez cette consciencieuse et vigilante impartialité qui, tant de fois maintint et défendit contre d'injustes accusations, les droits légitimes et nécessaires d'une vraie liberté, très conciliables avec ceux de la vérité, en sorte que des dénonciateurs passionnés ou téméraires, empressés à voir et à signaler l'erreur et l'hérésie dans toute opinion contraire à leurs idées personnelles, y subirent plus d'un échec et y reçurent plus d'une leçon opportune. On vit même y provoquer contre eux la condamnation qu'ils avaient été y solliciter contre leurs adversaires.

La forme elliptique des dernières phrases y laisse bien un peu d'obscurité, du moins pour la faiblesse de mon esprit, mais heureusement la pensée s'en dégage néanmoins avec toute la clarté dési-

1. On doit probablement lire Sur des sentences de condamnation trop souvent injustifiées.

rable. Etant seul dans le cas auquel Mgr Chapon fait allusion, et ses paroles ne pouvant s'appliquer qu'à moi, j'aurais mauvaise grâce à ne pas reconnaître qu'elles me visent personnellement. Aussi bien, mon humeur ne m'incline point à dissimuler les coups qui me sont portés.

Il y a toujours quelque profit à tirer d'une leçon d'humilité. Mais quand j'aurai endossé celle que Mgr l'Evêque de Nice a cru opportun de m'administrer, il restera quelque chose à dire pour l'honneur de la vérité qui doit toujours rester sauf. Et voici quoi.

Mgr Chapon n'a sans doute pas voulu donner à croire que mes études critiques contre le *Sillon* ont été cause de la censure qui a frappé un de mes ouvrages. Et, dès lors, je pourrais faire observer qu'elle n'a rien de commun avec l'objet de sa lettre. Mais ses paroles ont un sens plus général qui l'y rattache. Elles représentent cette censure comme occasionnée par mon empressement indiscret et téméraire à signaler l'erreur et l'hérésie dans toute opinion contraire à mes idées personnelles. Je ne crois pas qu'on puisse leur attribuer une autre signification.

Sans m'arrêter au dernier point, je ne craindrai pas d'en appeler à Mgr Chapon lui-même, pour constater que ce ne sont point mes idées personnelles, mais, partout et toujours, la doctrine et les règles fixées par l'Eglise, que j'ai prises pour base de mes jugements.

Venons au plus important. Mgr l'Evêque de Nice a trop de lumières personnelles, et il est d'ailleurs trop bien placé à la source des informations, pour qu'il m'appartienne de le renseigner sur le vrai motif de cette censure. Ce dont je puis lui donner l'assurance très positive, c'est qu'elle n'a pas davantage le moindre rapport avec ce qu'il considère comme des dénonciations téméraires. La partie la plus importante de cet ouvrage n'est pas autre chose que l'histoire et la critique du modernisme avant la lettre. Sous ce rapport, aucune différence entre ces critiques et celles contenues dans la présente revue, auxquelles la *Correspondance de Rome* a fait récemment l'honneur d'une élogieuse et ample reproduction. Ne serait-il pas extraordinaire que le décret de la Sacrée Congrégation ait été provoqué par ces critiques, à la veille du jour où l'Encyclique Pascendi allait leur donner une confirmation si éclatante?

Je sais bien que nombre de ceux dont j'incriminais les tendances se sont ingéniés à tirer leur apologie du coup rigoureux qui m'atteignait. C'est ainsi, par exemple, que M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, se consolait avec une satisfaction visible, l'été dernier, dans une lettre publique, d'avoir été l'objet de mes critiques « en compagnie de Léon XIII. » Mais il leur manquait jusqu'ici l'appui d'une autorité épiscopale. Ils pourront désormais se réjouir de l'avoir rencontré.

Au moment où je venais d'écrire ces lignes, on m'a communiqué une

autre lettre de Mgr Chapon qui éclaircit sa pensée sur le même point. Le lecteur m'excusera d'insister sur une question personnelle qui se trouve mêlée, non par mon fait, au débat sur le *Sillon.*

Voici l'occasion de cette autre lettre. Un journal de province s'étant appuyé sur un article de la *Critique du Libéralisme* pour émettre des observations sur l'allocution de Mgr l'Evêque de Nice, dont M. Briand, à la Chambre, et le procureur général de Reims, dans le procès intenté par les instituteurs au cardinal Luçon, s'autorisèrent pour reprocher à la lettre collective des évêques un manque de modération et de justice, et ce prélat ayant dit dans sa réponse à ce journal que la *Critique du Libéralisme* lui était inconnue, celui-ci crut bien faire de lui indiquer le nom et l'adresse du directeur dans sa réplique. D'où, le passage suivant dans une nouvelle lettre du prélat :

Je vous remercie, comme il convient, de m'avoir communiqué l'adresse de la *Revue critique du Libéralisme*, absolument inconnue à Nice. Je vous suis surtout reconnaissant de m'en avoir révélé le directeur et l'inspirateur.

Rien ne pouvait m'être plus rassurant, si de pareilles attaques avaient pu me troubler. En échange, en effet, de votre obligeance, je puis vous apprendre, moi-même, si vous ne le saviez pas, que cet abbé Barbier est le même qui tout récemment fut condamné à Rome par le Tribunal de l'Index, avec son principal ouvrage, où il s'efforce de prouver que Léon XIII n'a cessé de travailler au triomphe de l'hérésie libérale!!! *(sic).*

Vous voyez qu'on est en assez bonne compagnie sur le banc de ses accusés, meilleure assurément que celle où vous vous trouvez vous-même en vous prévalant de son autorité et en vous plaçant sous son égide. Maintenant que, grâce à vous, je le connais, je me garderai bien de réhabiliter un juge si discrédité, en lui accordant un regard de plus (1).

Mgr Chapon ne saurait trouver mauvais que je reproduise ses paroles, et, pour ma part, j'estime ne pas me nuire beaucoup à moi-même en les citant.

Ce n'est pas à un évêque qu'il serait besoin de remontrer que la personne d'un auteur n'est nullement visée, ni tout ce qui sort de sa plume frappé de condamnation, ou même de suspicion, par le seul fait d'un décret de l'index atteignant un de ses ouvrages, surtout quand celui-ci n'est pas frappé pour des erreurs doctrinales. Même dans ce cas, il y a bien des distinctions à faire. Le vénérable cardinal Bellarmin et le saint Mgr de Ségur, pour passer du petit au grand, s'y sont trouvés. Aurait-on pu parler d'eux de la sorte? Je ne pense pas cependant que Mgr Chapon prétende exclure mon obscure personne de la justice qu'il réclame pour les autres.

Sur le point principal, il me sera permis de le dire sans m'écarter du respect dû à la haute dignité de Mgr Chapon, son langage est également d'une exagération ou d'une ambiguïté fâcheuse, et décèle un

1. *L'Espérance du Peuple*, de Nantes, 25 mars 1910.

autre manque de générosité que la différence de nos situations respectives rend encore plus sensible.

La première chose posée d'abord en thèse dans le dit ouvrage, puis démontrée avec un grand luxe de preuves, c'est que, loin de « n'avoir cessé de travailler au triomphe de l'hérésie libérale », Léon XIII n'a cessé d'enseigner aussi fortement qu'aucun de ses prédécesseurs les droits de Dieu et de l'Eglise dans la société, et le devoir pour les citoyens d'y soutenir ces droits », qu'il a « plus d'une fois condamné le libéralisme comme ses prédécesseurs et l'a réfuté avec une grande force dans ses encycliques. » C'est l'énoncé même des thèses dont tout le livre contient le développement; c'en est la première partie. Elle subsiste, et personne ne peut la supprimer.

Que si la seconde, qui attribue à la *politique* de Léon XIII une ininfluence considérable sur le progrès du libéralisme dans ses diverses manifestations a été jugée téméraire, ou tout au moins inopportune, par la Congrégation de l'Index, c'est une sentence sous laquelle je me suis incliné comme c'était mon devoir.

Mais, si l'on ne sépare pas ces deux parties l'une de l'autre, qui ne voit, à moins de me prêter le dessein de faire passer ce pontife infiniment respectable pour un scélérat, qu'autant je rattachais cette contagion des esprits à l'influence de sa politique, autant j'en montrais le résultat contraire à ses intentions et à sa volonté?

Et, dès lors, n'ai-je pas sujet de dire que les expressions dont se sert Mgr Chapon rendent bien mal la vérité exacte?

Son dédain, je n'aurais qu'à m'y résigner, mais il ne peut m'être indifférent que sa haute autorité serve à accréditer des appréciations outrées et injustes.

Et, de tout cela, il ressort une fois de plus, que la sentence de l'index n'a été nullement provoquée ou occasionnée par mes critiques sur les différentes manifestations de l'erreur libérale et moderniste qui se réclamaient bruyamment, quoique très à tort, des directions pontificales de cette époque.

Je m'excuse encore de cette défense personnelle. Il est grand temps de conclure.

Nous n'avons point à juger des motifs qui ont déterminé les évêques protecteurs du *Sillon* à rendre public leur sentiment avant de recourir au jugement du Saint-Siège qu'ils se proposent de provoquer, comme l'indique Mgr l'Evêque de La Rochelle : « Je serais d'avis, comme Votre Grandeur, que la cause du *Sillon* fût portée par les évêques devant le Souverain Pontife. Nous protestons contre toute expression où l'on pourrait relever l'ombre même d'une moindre confiance vis-à-vis du Saint-Siège. Mais nous en appelons au Pape, sachant, avec nos vénérés collègues, que ses décisions souveraines dominent de toute la hauteur de son infaillible magistère

et de sa paternelle bonté les bruits indiscrets et les intrigues du temps. »

Dans quel sens les prélats adhérents à Mgr Mignot espèrent-t-ils voir incliner ce jugement, la chose se comprend d'elle-même, et ici encore la discussion doit s'arrêter. Mais ce dont nous sommes certains, c'est que pour empêcher la sentence d'être contraire au *Sillon*, il faudra des motifs moins extrinsèques que celui invoqué par Mgr l'archevêque d'Albi, quand il dit : « Le désaveu du mouvement sillonniste, ardemment désiré et maintes fois annoncé par les ennemis de l'Eglise, accréditerait pour longtemps encore dans les masses populaires la conviction néfaste de l'incompatibilité du catholicisme avec la forme actuelle du gouvernement. »

Car, après avoir plus ou moins justement reproché à l'accusation de faire intervenir en pareille matière une préoccupation politique, est-il bien prudent, de la part de la défense, de s'appuyer avec autant de franchise sur un tel argument? La raison politique, la voilà! C'est la même qu'on invoque depuis trente ans, pour obtenir de l'Eglise une résignation silencieuse à tout ce qui se passe.

Ce dont il ne faut pas douter davantage, c'est que, quand viendra l'heure, rendue probablement inévitable par les conséquences du désaccord devenu public de l'épiscopat sur une question d'intérêt si général, où le souverain arbitre prononcera, les adversaires du *Sillon*, j'entends ceux qui l'ont critiqué du point de vue catholique, ne seront pas moins prêts que tous autres à adhérer entièrement à sa décision, quelle qu'elle soit.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

" LE DEVOIR POLITIQUE DES CATHOLIQUES "

Sous l'impulsion de quelques personnalités, aussi actives et dévouées au bien, qu'intelligentes des besoins actuels, s'est récemment organisée avec le titre d' « *Association Saint-Rémy* », une œuvre qui, comprise et soutenue comme on doit l'espérer des catholiques, peut avoir une influence considérable sur l'état des esprits.

Fondée au Mont Notre-Dame (Aisne), le 10 janvier 1910, en la fête de sainte Bathilde, reine des Francs, l'association a voulu se placer sous le patronage du grand évêque qui, en nous enfantant à la vie dans le baptistère de Reims, fixa nos traditions nationales.

Son but est exprimé par une formule splendide dans sa brièveté : *la restauration du droit public chrétien dans les intelligences.* Pour cela :

« Cultiver les esprits et leur rappeler les vrais principes traditionnels;

parce que, pour un être intelligent, la connaissance, les doctrines sont la base de tout;

» Susciter des apôtres, comme a fait le *Volksverein allemand*, et les grouper franchement pour l'affirmation des droits de l'Eglise et de la France : parce que pour que vive la France, il faut lui rendre un régime qui soit français, c'est-à-dire catholique;

» Fournir à toutes les bonnes volontés les armes nécessaires et suffisantes pour aider à relever l'autorité, les libertés, la prospérité et l'honneur français. »

Les moyens que l'association se propose d'employer comprennent toute propagande d'idées, mais particulièrement la publication, à un bon marché extraordinaire, d'écrits divers propres à cette fin.

Son premier effort est de lancer une série de volumes à 1 franc, dont la rubrique générale sera : LA TRADITION RELIGIEUSE ET NATIONALE (1). Sous ce titre, elle commence une collection de livres, auxquels s'ajouteront des brochures, dus à des auteurs compétents, dans lesquels seront démasquées et combattues les doctrines néfastes du libéralisme politique, religieux ou social, du modernisme sous toutes ses formes ouvertes ou déguisées, et, en général, les théories et les pratiques qui s'opposent à notre saine tradition catholique et nationale. Les auteurs de ces ouvrages chercheront le fil directeur de leurs travaux dans les enseignements des grands maîtres de cette tradition et plus particulièrement dans le *Syllabus* de Pie IX, dans les encycliques de Léon XIII et de Pie X. Ils s'attacheront à mettre en lumière les directions doctrinales que le Saint-Siège imprime à la pensée et à l'action des catholiques. La devise du Pape glorieusement régnant : *Omnia instaurare in Christo* est la leur.

Le premier volume de cette collection a déjà paru. Il est dû à la plume de Dom Besse, le docte et infatigable bénédictin. Il a pour titre : *Eglise et monarchie*. C'est une étude approfondie, mais limpide dans son exposé, de la constitution de l'Eglise et des rapports de la Papauté avec la nation française depuis l'origine de celle-ci jusqu'à l'époque actuelle.

Les chefs de l'Association de Saint-Rémy ont bien voulu s'adresser, pour le second ouvrage, au directeur de *La Critique du Libéralisme* et ont pensé que ses articles publiés depuis quinze mois sur l'action catholique au point de vue politique méritaient d'être réunis en volume, pour en augmenter la diffusion.

Ce volume va paraître à peu près en même temps que le présent numéro.

Il aura pour titre : *Le devoir politique des catholiques*.

Il contiendra toute cette série d'études qui se sont échelonnées durant cette période, selon un plan formé d'avance, qui leur donne l'ordonnance régulière d'un livre. Les lecteurs de cette revue y retrouveront, s'il leur plaît, l'historique complet des récentes discussions sur la manière dont les directions pontificales doivent être comprises et appliquées, la critique des interprétations fausses qu'on leur a

---

1. Elle est publiée par l'éditeur Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris.

données, l'examen de l'attitude de l'*Action libérale*, de la *Ligue patriotique des Françaises*, de l'*Association de la Jeunesse catholique*, et de ses conséquences.

L'ouvrage se présente comme un fort volume grand in-8° jésus, de 516 pages, imprimé en excellents caractères sur un beau papier bouffant, avec une couverture originale et artistique.

Un index méthodique et très complet qui le termine offrira un heureux moyen d'utiliser les renseignements et documents très nombreux contenus dans le livre.

Nous attirons l'attention de nos amis sur le bon marché extraordinaire de cette publication dont le prix est de 1 franc net, et nous espérons qu'il les engagera à en faire une propagande active, pour la diffusion de vérités qui leur sont chères.

On peut se procurer cet ouvrage à l'imprimerie Jouve à Mayenne; chez l'éditeur Jouve et Cie, 15, rue Racine à Paris; au Mont-Notre-Dame (Aisne). Les groupements d'études ou d'action et les personnes qui voudront le prendre par quantités pour la propagande doivent s'adresser à M. l'abbé Boileau, secrétaire-général de l'Association, au Mont-Notre-Dame, pour avoir des conditions spéciales.

LES DESSOUS DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE

Le *vote* des députés catholiques de l'opposition sur l'ordre du jour qui a clôturé les scandaleux débats de l'affaire des liquidateurs des biens ecclésiastiques volés par l'Etat, a causé une impression pénible, dont la *Correspondance de Rome* n'a pas cru inutile de se faire l'écho, en reproduisant l'information suivante :

Les députés libéraux, assurément, n'étaient pas maîtres du dénouement; ils auraient voté contre le ministère, celui-ci n'en eût pas moins gardé la majorité. Mais on n'a pas approuvé en général qu'ils se soient réfugiés, comme ils l'ont fait, dans l'abstention. On attendait d'eux une appréciation; ils se sont abstenus même de cela. On a cherché à en atténuer l'effet public, en disant que c'était une affaire de famille entre gens du Bloc, et qu'ils n'avaient pas jugé à propos de s'en mêler. Mais on trouve qu'il restait tout au moins aux députés libéraux de dire publiquement aux uns et aux autres qu'ils étaient également responsables de ce pillage, et que voilà où aboutissait leur grande œuvre de laïcité. Il leur restait d'exprimer leur réprobation par un vote conforme. Ce ne sont pas seulement les socialistes qui l'ont fait, mais les députés royalistes aussi. Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas éprouvé le même besoin?

On ne vote pas seulement à la Chambre pour la Chambre, mais aussi pour le public, pour les circonscriptions dont on est député. C'est une indication qui donne aux électeurs l'avis et le mot d'ordre de leur représentant. C'est aussi une satisfaction donnée quelquefois à leurs justes colères. Or quelle signification retireront les catholiques de l'abstention de certains députés dans cette affaire? qu'il vaut autant s'en laver les mains? On pouvait s'attendre à un autre geste dans la terrible guerre que l'Eglise et la Patrie ont à subir. Voilà ce qu'on dit, et il ne serait ni sérieux ni opportun de le dissimuler à la veille des élections.

Cette attitude des députés catholiques se justifie d'autant moins que, dans cet abominable scandale, la complicité des ministres, de

deux surtout d'entre eux, s'étalait au grand jour. Cela a donné la partie belle aux journaux blocards pour célébrer la victoire et l'énorme majorité du ministère.

La première partie de l'ordre du jour « flétrissant les agissements scandaleux auxquels ont donné lieu certaines liquidations judiciaires » a été votée à l'unanimité par la Chambre. Mais, après cette satisfaction assez platonique donnée à l'opinion du pays, la droite et les radicaux ont montré un stupéfiant accord pour sauver la face du régime, et spécialement celle du ministère Briand. La seconde partie de l'ordre du jour portait : « Et confiante dans le Gouvernement pour rechercher les responsabilités et assurer la punition de tous les coupables ». Ah! le bon billet!

Or, tandis que les socialistes votaient comme un seul homme contre le ministère, les députés catholiques s'abstenaient ou même votaient pour lui. C'est à peine si un tout petit nombre sauva pour sa part l'honneur.

Dans un récent article, à propos d'une conférence royaliste à Lille, la *Croix* reprochait en termes amers à MM. J. Lemaître et Daudet d'avoir parlé des libéraux comme ils l'ont fait, dans la capitale d'un département qui compte parmi ses représentants, disait-elle, des *Cochin*, des *Groussau*, des *Dansette*, des *Vandame*. Or, MM. *Cochin*, *Dansette* et *Vandame* ont carrément voté l'ordre du jour, comme l'ont fait aussi MM. *Lefebvre du Prey* et *Plichon*, membres éminents de l'Action libérale. Quant à M. *Groussau*, il s'est courageusement abstenu, en compagnie de MM. *Piou*, *de Mun*, *Denys-Cochin*, *de Gailhard-Bancel*, *Lerolle*, *Gayraud*, *Lemire*, les deux barons *Reille*, etc., etc...

Comment expliquer cette inexplicable attitude? La solution de l'énigme mérite d'être connue. Personne n'en a parlé, mais nous ne nous sentons tenu à aucune discrétion. Et voici ce que nous sommes en mesure d'affirmer très positivement.

La conduite de l'oppositon catholique en cette affaire est la conséquence d'un pacte, nouveau marché de dupe, fait avec M. Briand. Le président du Conseil a promis à la droite d'écarter les projets de loi Doumergue contre les derniers vestiges de la liberté d'enseignement, si elle renonçait à voter contre lui; et sa proposition a été acceptée. Voilà tout le mystère.

Résultat clair comme le jour : l'opposition catholique a complaisamment tiré une grosse épine du pied à M. Briand, qui ne cherchait qu'un prétexte d'ajourner une discussion très inopportune pour le Bloc; elle s'est prêtée à la suppression d'un débat qui était le seul capable d'exercer une heureuse influence au point de vue religieux sur les élections; mais elle peut être certaine de le voir reparaître dès le début de la prochaine législature, quand nos ennemis auront quatre ans devant eux pour en faire perdre la mémoire aux électeurs.

Et la droite n'a rien vu de tout cela! Ce ne serait pas croyable, si l'on ne savait par des expériences déjà trop nombreuses que, chez elle, la pusillanimité et l'amour excessif de la conciliation obscurcissent les intelligences.

TÉMOIGNAGE PONTIFICAL

Sous ce titre très juste, l'*Univers* publie la lettre suivante que M. Jacques Rocafort a eu l'honneur et la joie de recevoir, — et que Sa Sainteté le Pape Pie X a daigné lui faire adresser par Mgr Giovanni Bressan, son secrétaire particulier :

Du Vatican, 16 mars 1910.

Très illustre Monsieur,

Je suis heureux de vous faire parvenir les augustes remerciements du Saint-Père pour l'hommage que vous lui avez fait de votre livre récent : *Mes Campagnes catholiques*, livre qui est une belle preuve de votre attachement et de votre dévouement envers le Saint-Siège. De quoi rend d'ailleurs un ample témoignage la Préface noble et élevée de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, qui orne ce volume. En effet, l'éminent et illustre prélat, après avoir parcouru votre travail et lui avoir accordé des éloges, a déclaré que vous aimiez vivement Dieu, l'Eglise et son auguste Chef, qu'en écrivant ces pages, vous devez avoir goûté la joie du soldat qui défend sa foi et son drapeau et que ces pages sont pleines d'attachement à la religion et à la patrie.

Aussi, en signe de sa satisfaction, le Saint-Père vous envoie de tout cœur à vous et à votre famille, la bénédiction apostolique, présage des meilleures grâces célestes. Je profite avec un véritable plaisir, de l'occasion qui s'offre à moi pour m'affirmer avec les sentiments de considération distinguée.

Votre très dévoué serviteur.

Giovanni BRESSAN.

Il est clair, en effet, que c'est bien un témoignage de très haute satisfaction que le Saint-Père a voulu décerner à M. Rocafort, et sa signification n'échappera à aucun de ceux qui connaissent les incidents qui ont déterminé le courageux écrivain à réunir ses articles en volume (1).

AVIS

Nos abonnés recevront bientôt l'index alphabétique du tome III qui finira avec le présent numéro.

Ils sont priés de s'adresser directement à la Maison Desclée, de Brouwer et Cie pour tout ce qui concerne les abonnements, les envois de numéros et le service de la Revue.

1. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette. Paris.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET C[e]

41, RUE DU METZ, LILLE. — 7.242

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME TROISIÈME

A

B

C

Q

R

TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME

DEUXIÈME ANNÉE

PREMIER SEMESTRE. — Du 15 octobre 1909 au 1er avril 1910

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 25 A 36

N° 25. — 15 octobre 1909.

N° 26. — 1er novembre 1909

N° 27. — 15 novembre 1909.

N° 28. — 1er décembre 1909.

N° 29. — 15 décembre 1909.

N° 30. — 1er janvier 1910.

N° 31. — 15 janvier 1910.

N° 32. — 1er février 1910.

N° 33. — 15 février 1910.

N° 34. — 1er mars 1910.

N° 35. — 15 mars 1910.

L' « idole » de la neutralité.

N° 36. — 1er avril 1910.

ERRATA

Page 232, 6e ligne,	*au lieu de :*	le prince Napoléon,	*lire :*	le prince Louis-Napoléon.
Page 671, 16e ligne,	—	Louiné de Brienne,	—	Loménie de Brienne.
Page 676, 19e ligne,	—	papes,	—	pages.
Page 687, 22e ligne,	—	Mgr du Belloy,	—	Mgr de Belloy.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE